



HAL
open science

Les destinées divergentes des territoires lainiers

Guillaume Wroblewski

► **To cite this version:**

Guillaume Wroblewski. Les destinées divergentes des territoires lainiers. Sciences de l'Homme et Société. Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 2010. Français. NNT : 2010VALE0019 . tel-03004840

HAL Id: tel-03004840

<https://uphf.hal.science/tel-03004840v1>

Submitted on 13 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

2010 VALE 0019

Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis
Ecole Doctorale Sciences de l'Homme et de la Société

THESE

Pour l'obtention du grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRESIS

Discipline : Histoire

Présentée et soutenue publiquement par

GUILLAUME WROBLEWSKI

Le 25 juin 2010.

**LES DESTINEES DIVERGENTES DES TERRITOIRES LAINIERS :
L'EXEMPLE DE REIMS ET D'AMIENS
(1786-1860)**

Directeur de Thèse :

Monsieur Le Professeur Didier TERRIER

Jury :

M. Patrick VERLEY (Président, Professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Genève),

M. Alain BECCHIA (Rapporteur, Professeur d'histoire moderne à l'Université de Savoie)

M. Jean Michel MINOVEZ (Rapporteur, Maître de Conférences d'histoire moderne à l'université de
Toulouse II Le Mirail; HDR)

M. Jean-Paul BARRIERE (Maitre de Conférences d'histoire contemporaine à l'Université de
Lille III, HDR)

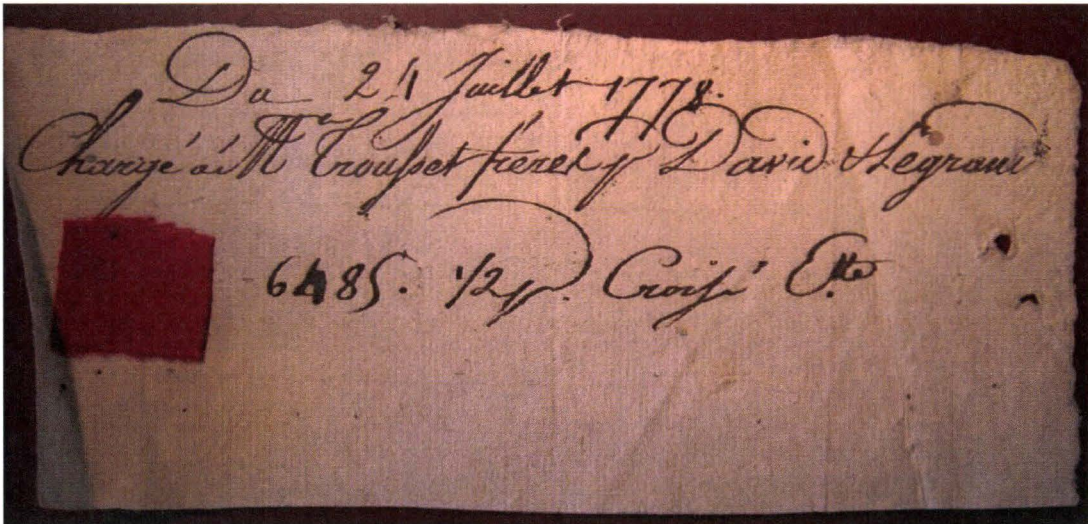
M. Didier TERRIER (Professeur d'histoire moderne et contemporaine à l'université de Valenciennes
et du Hainaut Cambrésis)

Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis
Ecole Doctorale Sciences de l'Homme et de la Société



THESE
Pour l'obtention du grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES
Discipline : Histoire
Présentée et soutenue publiquement par
GUILLAUME WROBLEWSKI
Le 25 juin 2010.

**LES DESTINEES DIVERGENTES DES TERRITOIRES LAINIERS :
L'EXEMPLE DE REIMS ET D'AMIENS
(1786-1860)**



Directeur de Thèse :

Monsieur Le Professeur Didier TERRIER

Jury :

M. Patrick VERLEY (Président, Professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Genève),

M. Alain BECCHIA (Rapporteur, Professeur d'histoire moderne à l'Université de Savoie)

M. Jean Michel MINOVEZ (Rapporteur, Maître de Conférences d'histoire moderne à l'université de
Toulouse II Le Mirail, HDR)

M. Jean-Paul BARRIERE (Maître de Conférences d'histoire contemporaine à l'Université de
Lille III, HDR)

M. Didier TERRIER (Professeur d'histoire moderne et contemporaine à l'université de Valenciennes
et du Hainaut Cambrésis)

Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis
Ecole Doctorale Sciences de l'Homme et de la Société

THESE
Pour l'obtention du grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRESIS
Discipline : Histoire
Présentée et soutenue publiquement par
GUILLAUME WROBLEWSKI
Le 25 juin 2010.

**LES DESTINEES DIVERGENTES DES TERRITOIRES LAINIERS :
L'EXEMPLE DE REIMS ET D'AMIENS
(1786-1860)**

Directeur de Thèse :

Monsieur Le Professeur Didier TERRIER

Jury :

M. Patrick VERLEY (Président, Professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Genève),

M. Alain BECCHIA (Rapporteur, Professeur d'histoire moderne à l'Université de Savoie)

M. Jean Michel MINOVEZ (Rapporteur, Maître de Conférences d'histoire moderne à l'université de
ToulouseII Le Mirail, HDR)

M. Jean-Paul BARRIERE (Maitre de Conférences d'histoire contemporaine à l'Université de
LilleIII, HDR)

M. Didier TERRIER (Professeur d'histoire moderne et contemporaine à l'université de Valenciennes
et du Hainaut Cambrésis)

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont tout d'abord à celui qui a été mon guide durant ces huit années, à la fois très longues et trop courtes : Didier Terrier a été l'inspirateur direct de ce travail. A un moment où j'orientais plutôt mes choix vers une monographie d'entreprise, il a eu l'idée heureuse de m'orienter vers les territoires de la laine si mal connus de Reims et surtout d'Amiens. J'y ai découvert d'abord le désarroi de celui qui aborde des eaux quasiment inconnues, les joies des découvertes, les doutes du chercheur solitaire...Toujours proche pour m'entourer de ses conseils, pour m'inciter à persévérer quand la confiance vacillait, à achever le travail quand le doute s'insinuait de manière sournoise, il a su remettre l'éternel étourdi sur les bons rails, tout en demeurant suffisamment en retrait pour ne pas étouffer les initiatives. Ma dette envers lui est immense.

A l'heure où j'achève ces lignes - à la fois avec satisfaction et nostalgie - mes pensées vont à celui qui aurait aimé lire ce travail achevé : je veux bien sûr parler de Gérard Gayot. A lui qui a souvent souhaité jeter un œil au-delà de la Bar, du côté de ces agaçants Rémois qui venaient disputer le travail à ses chers Sedanais, à lui qui avait commencé avec son ami Didier Terrier à guider un jeune chercheur sur le chemin de la « *belle ouvrage* », je dédie les pages qui suivent...

La rédaction d'une thèse constitue un travail solitaire, obligeant quelquefois à une ascèse monacale...mais elle est aussi l'occasion de belles rencontres, dans les archives et autour : je tiens donc à remercier chaleureusement tous ceux qui, aux Archives de la Somme, aux Archives d'Amiens, à celles de Reims ou de Châlons-en-Champagne, ont répondu à mes sollicitations quelquefois un peu trop insistantes. Je tiens tout particulièrement à exprimer ma gratitude à M. Petit, de la Chambre de Commerce de Reims, dont la confiance m'a permis de toucher - dans tous les sens du terme et en toute liberté- des archives que tous considéraient comme disparues. Bien des pages de cette thèse n'auraient pas existé sans lui.

Un grand merci à tous mes ami(e)s, proches ou plus lointains, qui doivent, à présent, être soulagés de l'achèvement de ce mémoire : ils n'entendront plus cette petite musique agaçante que je leur jouais un peu trop souvent. La liste serait longue, peut-être autant que le corps du sujet, je laisse le soin à chacun de se reconnaître...

Je ne peux raisonnablement terminer sans dédier cette thèse à mes parents, qui m'ont soutenu et entouré de leur attention et de leur amour à chaque étape. Rien n'aurait été possible sans eux.

INTRODUCTION

1786, 1834, 1860 : trois fois en moins d'un siècle, en des endroits différents, ressurgissent les mêmes plaintes, issues des mêmes milieux ; les hommes passent, les époques changent, les postures demeurent :

Amiens, 1789 : « *Les fabricants et négociants sont unanimes à déclarer que c'est le funeste traité de 1786 qui est seule cause du malheur et du dépérissement de notre fabrique, autrefois si active.* »¹

Amiens encore, 1834 : « *La Chambre de Commerce a cru devoir, dans une circonstance aussi grave, consulter le commerce d'Amiens tout entier(...). Il a été unanimement déclaré que les prohibitions existantes peuvent seules, dans l'état actuel des choses, offrir à l'industrie une protection efficace* »²

Reims, cette fois-ci, 1860 : « *C'est ailleurs qu'il faut chercher le véritable motif de notre infériorité manufacturière; il réside surtout dans la constitution sociale des deux pays : la France est dans sa nature agricole et militaire; l'Angleterre est manufacturière et commerçante* »³

C'est à croire que le fabricant français s'est mis en tête d'en découdre avec Adam Smith, celui-là même qui prétendait qu' « *un commerce forcé, que l'on soutient à l'aide de primes et de monopoles, peut bien être et est, même pour l'ordinaire, désavantageux au pays en faveur duquel on s'est proposé de l'établir ; mais un commerce qui se fait naturellement et régulièrement entre deux places, sans moyen de contrainte, est un commerce toujours avantageux à toutes les deux, quoiqu'il ne le soit pas toujours autant à l'un qu'à l'autre.* »⁴ ? Sans doute ce tout dernier argument renferme-t-il toutes les craintes et l'emporte sur le reste...

Le culte de la « *qualité française* » implique nécessairement une adhésion au protectionnisme, l'affaire est entendue. En 1834, le projet de levée de prohibition des tissus de laine étranger suscite de vives réactions à Amiens, à Reims comme dans bien d'autres lieux : les donneurs d'ouvrage sont convaincus de la nécessité d'opposer une « *barrière douanière insurmontable à l'introduction des tissus étrangers* », jugeant que

¹ AMA, 2F1, Mémoire des fabricants et négociants d'Amiens, non daté (vraisemblablement décembre 1789)

² *Enquête Duchâtel*, lettre de la Chambre de Commerce d'Amiens, 28 octobre 1834, pp. 246-247.

³ *Enquête 1860*, Déposition de Théodore Croutelle neveu, pp. 407-413.

⁴ A. Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1776, livre IV, chapitre III, section 2.

toute autre mesure s'avèrerait « désastreuse » pour les manufactures, et « calamiteuse » pour la population ouvrière, la première touchée par la baisse des frais généraux⁵. Que l'on se donne la peine de jeter un œil sur les débats qui ont agité les milieux d'affaires : chaque fois que la perspective d'une ouverture des frontières aux produits étrangers est évoquée, l'on constate que les fabricants utilisent les mêmes termes galvaudés, les mêmes formules à l'emporte-pièce, les mêmes argumentaires - quelquefois à la virgule près ! Ils se retranchent toujours derrière le mirage de hauts tarifs protecteurs, seuls capables de favoriser leur industrie, tentation revendiquée quelquefois avec véhémence⁶. Le cas des Amiénois et des Rémois n'est d'ailleurs pas isolé, car c'est l'ensemble du commerce qui, entre 1780 et 1860, s'est montré hostile à l'abaissement des tarifs douaniers⁷. L'appétit de l'historien serait toutefois bien vite rassasié s'il devait se contenter de ce brouet maintes fois resservi au cours du siècle, d'une industrie nationale perpétuellement aux abois face au Gargantua anglais. Si tel avait été le cas, on comprendrait mal comment, après les soubresauts conjoncturels de la fin du XVIII^eS, la croissance du secteur lainier, dans toutes ses composantes (cardage, peignage, filature ou tissage), ait pu être égale ou supérieure à 2% par an⁸. Doit-on dès lors considérer ces traités franco-anglais, non comme des menaces, mais comme des chances qui auraient été offertes aux industriels français de s'adapter à la nouvelle donne de l'Europe technicienne ? Encore faudrait-il que cette chance ait été saisie. Si tel est le cas - et c'est le cas - comment comprendre alors que les discours demeurent si semblables et que la réalité économique du terrain paraisse aussi radicalement dissemblable ?

I/ Deux cités, deux territoires, deux destinées...

Lorsqu'il entreprend de peindre le tableau de la fabrique d'Amiens vers le milieu du XIX^eS⁹, Edouard Gand ne peut s'empêcher de tremper sans modération son pinceau dans les gammes de noir :

« Amiens, depuis quelques années, a perdu beaucoup de son prestige comme ville productrice. Les artistes, chargés de seconder les chefs de maison, en créant des nouveautés, ont fait de vains efforts pour soutenir la réputation de goût et la renommée que l'industrie des tissus avait conquises à son début. Si l'on compare les

⁵ *Enquête Duchâtel*, Position de la Chambre de Commerce d'Amiens, p. 242.

⁶ Cf. P. Deyon, « L'industrie amiénoise au XIX^eS et les séductions du protectionnisme », *Revue du Nord*, t82, n°334, janvier-mars 2000, p. 96.

⁷ Cf. David Todd, *L'identité économique de la France, Libre-échange et protectionnisme (1814-1851)*, Paris, Grasset, 2008.

⁸ J. Levain, J. Rougerie, A. Straus : « Contribution à l'étude des mouvements de longue durée : la croissance de l'industrie lainière en France, ses allures et ses déterminants. », *Bulletin n°12 de l'Institut d'Histoire Economique et Sociale Paris I*, décembre 1983, p. 62.

⁹ ADS, *Le Commerce de la Somme*, 18 septembre 1853.

expositions successives qui ont eu lieu depuis 17 ans, on verra avec regret la cohorte des exposants diminuer régulièrement. Cette espèce de désertion n'a-t-elle pas pour cause un désir excessif de s'effacer ou bien un esprit de routine et de jalousie ? Il est vrai que, tous les jours, le nombre des ateliers se restreint mais, par contre, la fabrication tend à se concentrer dans des mains plus puissantes, et plus capables de jeter de l'éclat à l'heure de la lutte.

Que ce soit donc par indifférence ou par une appréhension mal fondée, il est un fait avéré, c'est qu'un cinquième au plus de nos industriels a consenti à exhiber ses produits toutes les fois que les occasions de se montrer s'est offerte chez nous. Nous ne parlerons pas des expositions de Paris, où deux ou trois Amiénois, fabricants de tissus brochés, ont à peine figuré sur les livrets. Quant à l'exposition du Palais de Cristal, on eût, sans le concours de la maison Mollet Warmé frères, complètement ignoré en Angleterre que l'on fabrique des nouveautés à Amiens.

Eh bien ! Qu'on en convienne, n'est-ce pas une chose déplorable que cette apathie ? Quelle doit être l'opinion des étrangers qui viennent visiter nos expositions locales lorsqu'ils voient quelques coupes d'étoffes, souvent étalées sans goût ou dans un jour mal choisi, figurer avec les noms de sept ou huit fabricants ? Cependant notre cité et ses environs contiennent encore plus de 40 manufacturiers, tant en velours et tapis qu'en gilets, robes, galons...

Une ville qui ne tient pas plus à l'honneur de mettre en relief sa valeur industrielle n'est pas loin de se voir éclipsée par ses rivales et, nous le disons avec regret, le jour approche peut-être où Amiens ne sera plus comptée dans le Nord de la France comme ville de fabrique de premier ordre... »

L'analyse de l'auteur a quelque chose de machiavélique, car le principal tort de l'industrie amiénoise serait de devoir prouver, si ce n'est aux yeux du monde entier, du moins à ses concurrentes directes, qu'elle existe encore, tout simplement¹⁰. Il n'empêche : avilissement et déclin des productions, manque de goût et d'intérêt pour la chose industrielle... On ne peut pas dire que Gand fasse preuve de beaucoup d'indulgence à l'encontre des industriels du métier, à une époque de concurrence intense à l'échelle européenne comme l'atteste le vocabulaire très guerrier qu'il emploie. On peut comprendre le fatalisme de l'auteur, qui se remémore sans doute le glorieux passé de la cité, l'époque où Amiens se plaçait en tête du nombre de métiers employés à la fabrique, entretenait la moitié de la population active de la ville et dynamisait les campagnes sur des dizaines de lieues à la ronde¹¹.

¹⁰ Machiavel, *Le Prince*, Ch XVIII : « Il n'est donc pas absolument nécessaire qu'un Prince ait toutes les bonnes qualités, mais il est nécessaire qu'il paraisse les avoir (...), chacun voit ce que vous paraissez être, mais très peu de personnes aperçoivent ce que vous êtes ; et ce petit nombre ne sera jamais assez téméraire pour démentir le grand nombre » (1550).

¹¹ Voir Pierre Deyon, *Amiens, capitale provinciale, étude sur la société urbaine au XVII^eS*, Paris, La Haye, Mouton, 1967, chapitre 15, « la manufacture et ses techniques »

A quelques années de là, Turgan dresse un portrait de la ville de Reims en des termes autrement plus flatteurs :

« Reims a produit l'an dernier pour 105 millions d'étoffes de laine ; au commencement de ce siècle, la ville et les environs en produisent à peine pour 10 millions. Cet accroissement est beaucoup plus important encore qu'il n'y paraît, parce que les progrès techniques, en abaissant les prix de revient, permettent de livrer à l'acheteur, pour la même somme, une quantité de tissus de plus en plus considérable. Dans les quatre dernières années, la production s'est élevée de 30 millions : il est vrai que dans aucun centre industriel, l'outillage n'a été plus intelligemment modifié ; nulle part, les capitaux ne sont venus en aide au travail avec plus de libéralité, et, bien que Reims possède déjà plusieurs magnifiques établissements montés par actions, il s'en construit encore aujourd'hui de nouveaux, dont les gérants ont trouvé avec facilité les millions nécessaires à leur installation. Dans ces usines nouvelles, la hardiesse de l'outillage dépasse tout ce que l'imagination la plus avancée pourrait prévoir (...).

Aujourd'hui, Reims présente le tableau le plus frappant de l'activité industrielle au XIX^eS : les anciennes fabriques se sont transformées et se transforment ; de nouvelles usines s'élèvent et, dans un rayon de quelques kilomètres, nous avons pu visiter une vingtaine d'établissements dont le moins important suffirait pour illustrer une localité ; et cependant Reims est loin d'avoir en France la réputation industrielle et commerciale qu'elle mérite et que d'autres villes ont si facilement conquise.

Est-ce parce que, classée dans les cités historiques, elle semble devoir participer au repos et au calme de ces métropoles du passé ? Est-ce parce que ses habitants si laborieux et si intelligents se retranchent dans une honorable modestie ? Nous croyons plutôt que c'est la prospérité même de ce centre industriel qui le rend moins apparent que bien d'autres. Reims se plaint rarement ; les accidents et les sinistres sont heureusement fort rares. C'est une ville honnête qui fait sagement le plus honnête des commerces, qui achète la meilleure matière première qu'elle peut trouver pour fabriquer et vendre le tissu le moins fraudé et le moins apprêté de tous les tissus. Aussi prospère-t-elle constamment et ne subit-elle pas les variations désastreuses de ceux qui, moins inspirés, se fiant à la puissance de leur réputation et au caprice de la mode, fabriquent ces simulacres d'étoffes dans lesquelles la matière première, dénaturée, chargée, mêlée à des textiles sans valeur, a besoin de gélatine, d'amidon, de stéarine pour ne pas se dissoudre au plus simple effort.

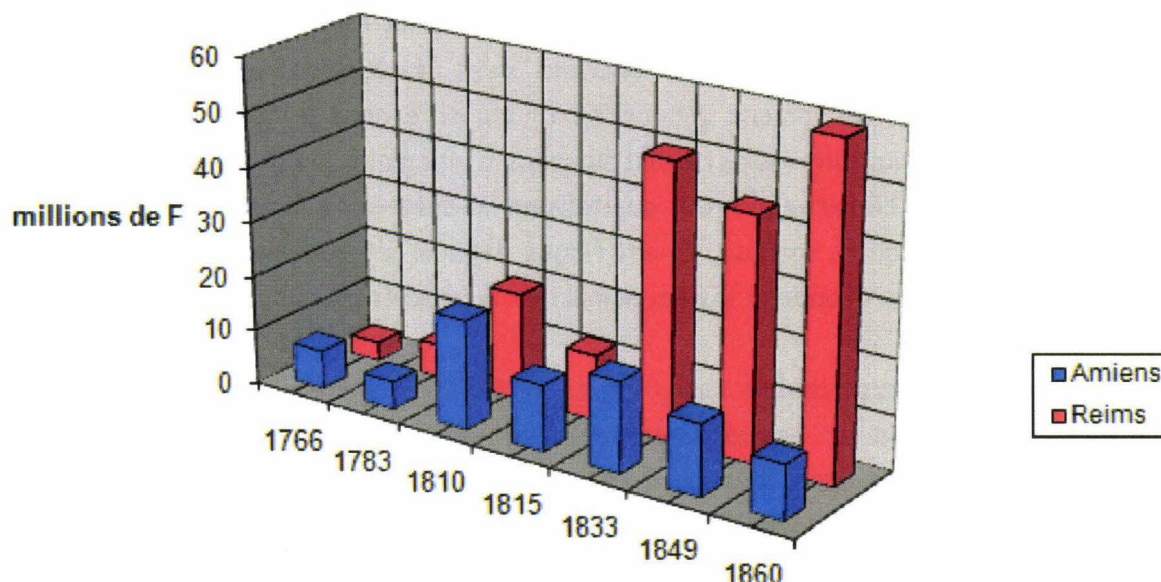
Les étoffes de Reims, la flanelle et les mérinos surtout, dont la supériorité de fabrication est si universellement reconnue, sont appréciés hors de France tellement que des maisons de commerce de la ville font tous les ans, avec l'Angleterre seule, plusieurs millions d'affaires. Les relations de Reims avec ce pays sont constantes, et

bien souvent, ces fameux tartans anglais, si doux au toucher et dont on admire les heureuses dispositions, fabriqués par nos tisserands champenois, ont deux fois traversé la Manche avant d'être vendus à Dieppe ou à Paris »¹²

Qualité des produits, savoir-faire des fabricants mais aussi de la main d'œuvre locale, abondance des capitaux, mécanisation poussée, prospérité, probité...L'éloge de l'auteur pour la capitale industrielle champenoise stigmatise encore mieux, en creux, les insuffisances de la vieillissante métropole picarde dont elle constitue presque l'antithèse. Les Rémois ont donc tout compris ; contrairement à leurs homologues amiénois, ils ont su investir avec brio dans ces gigantesques bâtiments qui bruissent du soir au matin de l'activité trépidante des machines et des hommes. L'exemple champenois s'offre aux yeux de toute la France, et il ne tient qu'aux sages d'en adopter les vertus, sous peine de voir leurs affaires tomber dans la décadence puis l'oubli. . Qu'on en juge : même l'Angleterre est séduite ! C'est dire...

La comparaison de cette évolution entre les deux cités est d'autant plus intéressante que rien ne laissait présager une telle divergence : en 1766, Amiens et ses environs produisent pour près de 14M de livres tournois de tissus ou draps de laine contre seulement 6,6M pour Reims ; mais en 1783, cette dernière est passée devant avec 12,2M contre à peu plus de 10M à Amiens. Par la suite, l'évolution ne fait que s'aggraver au détriment d'Amiens au cours du XIX^eS.

Chiffres d'affaires comparés de l'industrie lainière à Amiens et à Reims (1766-1860)



(Sources : T. Markovitch, *les industries lainières de Colbert à la Révolution*, p127 et 160 ; E. Lefebvre, *Histoire économique de la laine*, p214 ; *Enquête Duchâtel*,

¹² J. Turgan, *Les Grandes Usines, études industrielles en France et à l'étranger*, Paris, Lévy, 1868, pp. 101-102.

1834 ; Enquête 1860 ; Delautel P., *Histoire de la laine et de l'industrie textile à Reims*, 1907 ; Richard C., *Précis de statistique générale du département de la Marne*, 1844 ; *Annuaire statistique du département de la Somme*, 1857 ; *Registres de délibérations de la Chambre de Commerce de Reims* ; *Registres de délibérations de la Chambre de Commerce d'Amiens*)

Il convient par conséquent de résoudre l'équation complexe d'une courbe en ciseaux, l'objectif étant d'étudier les transformations qui ont pu affecter l'industrie lainière dans deux territoires restreints, quoique relativement proches, et de répondre à une question fondamentale : **pourquoi Reims se hisse-t-elle en une cinquantaine d'années dans les tous premiers rangs de l'industrie lainière nationale tandis qu'Amiens cesse de constituer dans le même intervalle un centre brillant et tombe dans une résistible léthargie ?** Cette comparaison s'avèrera d'autant plus intéressante, que, dans la période suivante, entre 1870 et 1914, on retrouvera une courbe en ciseaux...mais inversée cette fois-ci, avec Amiens qui tirera son épingle du jeu tandis que Reims entamera son déclin ¹³! Tout cela accrédirait l'idée d'un « *miracle* » rémois au cours du premier XIX^eS, où les patrons auraient su y prendre le train de la mécanisation et de la grande usine concentrée, à l'inverse des Picards et leur ambiance industrielle routinière.

L'émergence du capitalisme industriel fin XVIII^e-début XIX^e a ainsi pu être considérée comme un tournant dans l'histoire économique de l'Europe, en ce qui concerne les systèmes de production, l'accumulation de capital et l'organisation institutionnelle. Néanmoins, le terme de « tournant » suppose que puisse être déterminé une date-clé ; or le basculement du capitalisme marchand vers le capitalisme industriel apparaît davantage comme un phénomène progressif et variable dans le temps et dans l'espace. Selon les cas, le « tournant » s'est étalé sur près d'un siècle. Quelle que soit la définition qu'on lui confère, l'émergence du capitalisme industriel suppose des changements économiques, techniques, sociaux, scientifiques, légaux (et quelquefois même politiques) qui bouleversent en profondeur les économies et les sociétés.

Un des indices les plus significatifs permettant d'établir une distinction entre capitalisme marchand et capitalisme industriel (sans que les développements proto-industriels ne doivent être sous-estimés) est la mise en place du *factory system*. En l'espace de seulement quelques décennies, le nouveau système de production prend une place prépondérante dans nombre de régions de l'Europe de l'Ouest, renforçant le processus d'accumulation capitaliste. Ainsi, le *factory system* est non seulement

¹³ Cf. Deyon, « L'industrie amiénoise... », *op.cit.*, p. 99: l'auteur estime que certaines productions ont connu une croissance de 50% entre ces deux dates et attribue cette évolution à une diversification croissante des tissus et aux monopoles imposés aux marchés coloniaux.

emblématique mais aussi paradigmatique de la nouvelle économie du capitalisme industriel.

En la matière, a longtemps prévalu l'idée d'un retard français ; surclassée par l'Angleterre, dépassée même par l'Allemagne, notre pays aurait été victime d'un faisceau convergent d'handicaps : faible dotation en facteurs de productions, handicap charbonnier, manque de main d'œuvre du fait d'un malthusianisme précoce, attachement des milieux d'affaires à un protectionnisme d'un autre âge, manque de capitaux...les arguments n'ont pas manqué pour stigmatiser les performances médiocres de l'économie française¹⁴ : une croissance sans « *take-off* » et frappée par des phases de ralentissement marquées. La culture économique elle-même aurait constitué un frein au décollage de l'économie moderne : pesanteur des corporatismes, importance d'une fiscalité vexatoire, héritage colbertiste¹⁵... Autant de témoins à charge au procès de l'économie française, où l'industrie textile est souvent citée comme preuve de ce retard français. Dans la filière coton, en 1811, la France totalise 1 million de broches, contre près de 5 pour l'Angleterre, différence qui tiendrait à un phénomène de concentration bien plus précoce dans des usines « montées en grand ».

L'histoire économique, si elle a abondamment analysé le développement de la grande industrie dans les régions anglaises¹⁶, n'a pas exploré de manière similaire celui de l'Ouest de la Rhénanie¹⁷. Des recherches remarquables ont été réalisées sur le

¹⁴ Dans une littérature très voire sur-abondante, nous ne citerons que la mise au point éclairante – quoique déjà ancienne – de JC Asselain, dans sa synthèse: *Histoire économique de la France*, Paris, Points Seuil, T1, 1984, p9-19 ; voir aussi F. Crouzet, « les conséquences économiques de la Révolution : à propos d'un inédit de Sir Francis d'Ivernois », *AHRF*, p182-187 ; S. Chassagne, « l'industrie lainière sous la Révolution et l'Empire (1789-1810) », *Voies nouvelles pour l'histoire de la Révolution Française, Colloque Albert Mathiez-Georges Lefebvre*, Paris 1974, p143-167 ; M. Levy-Leboyer, *Les banques européennes et l'industrialisation internationale dans la première moitié du XIX^eS*,

¹⁵ Cf. Hubert Bonin, « Esquisse d'une histoire de l'esprit d'entreprise en France (années 1780 à nos jours) », in Cahiers du GRES, n°2005-15, juin 2005, p5

¹⁶ Concernant le Yorkshire, citons entre autres : RG Wilson, *Gentlemen Merchants ; the merchant community in Leeds 1700-1830*, Manchester 1971 ; RG Wilson, NB Harte, KG Ponting, "The supremacy of the Yorkshire cloth industry in the 18th century", in *Textile History and Economic History*, Manchester 1973, p225-246 ; DT Jenkins, NB Harte, KG Ponting, "Early factory development in the West Riding of Yorkshire 1770-1800, in *Textile History and Economic History*, Manchester 1973, p247-280 ; DT Jenkins, *The West Riding Wool Textile Industry, 1770-1835: a Study of Fixed Capital Formation*, Edington, 1975 ; DT Jenkins, KG Ponting, *The british Wool Industry 1770-1914*, Aldershot, 1987 ; D. Gregory, *Regional Transformation and the Industrial Revolution. A geography of the Yorkshire Woolen Industry*, Minneapolis 1982 ; M. Berg, *The Age of Manufactures. Industry, Innovation and Work in Britain, 1700-1820*, Oxford 1985 ; P. Hudson, DT Jenkins, "Proto-Industrialization: the case of the West Riding wool industry in the 18th and 19th centuries" in: *the Textile Industries*, Oxford 1994, p85-111 ; P. Hudson, *The Industrial Revolution*, London 1992 ; P. Hudson, *the Genesis of Industrial Capital. A Study of the West Riding Wool Textile Industry c.1750-1850*, Cambridge, 1986

¹⁷ Il faut dire que les manufactures textiles d'Aix-la-Chapelle ont livré beaucoup de leurs archives comme matière première de substitution (*Ersatz*) aux autorités allemandes durant la Première Guerre Mondiale : l'essentiel a donc été détruit... (cf. WL Janssen : *Geschichte der Firma « JH KESSELKAUL Enkel », Tuchfabrik in Aachen, 1815-1940. Ein Beitrag zur Geschichte der Aachener Tuchfabrikation*, Aachen 1940.)

développement proto-industriel régional¹⁸, à partir des approches pionnières de Herbert Kisch, mais très peu sur le développement de la grande usine. La perception dominante des historiens sur l'industrie lainière allemande a longtemps reproduit l'idée d'un certain retard allemand¹⁹...

Fixés sur les ruptures que constitue l'introduction des innovations dans le processus de production, ces auteurs tendent à négliger le fait que le *factory system* n'a jamais été exclusif de formes différentes de systèmes de production. Ainsi, une réinterprétation s'est avérée nécessaire afin de gommer les traits quelquefois grossiers d'une interprétation hâtive des chiffres. L'idée d'une supériorité supposée des formes concentrées de production a notamment été battue en brèche par Franklin Mendels²⁰.

II/ Où Benoît Mandelbrot s'entretient avec Marc Bloch...

L'approche que nous proposons se placera donc délibérément sur le plan de la comparaison, en suivant les recommandations que Marc Bloch avaient formulées, « *d'étudier parallèlement des sociétés à la fois voisines et contemporaines sans cesse influencées les unes par les autres, soumises dans leur développement, en raison de leur proximité et de leur synchronisme, à l'action des mêmes grandes causes et remontant, partiellement au moins, à une origine commune* »²¹. On s'aperçoit dès lors, qu'une approche exclusivement monographique reviendrait à considérer les différents territoires lainiers comme des entités isolées, déconnectées de toute relation. Comparer en simplifiant jusqu'à l'outrage les données pour dégager un modèle ne peut

¹⁸ Ces recherches offrent des aperçus nombreux sur le développement au XVIII^eS, mais s'arrêtent aux portes des usines : D. Ebeling, M. Schmidt : "Frühindustrialisierung zwischen Rhein und Maas. Überlegungen zu einer neuen Wirtschaftskarte der nördliche Rheinlande um 1812", in *RVJB 61* (1997), p175-204; D. Ebeling, M. Schmidt : "Zünftige Handwerkswirtschaft und protoindustrieller Arbeitsmarkt", in D. Ebeling, W.Mager: (Hrsgs), *Protoindustrie in der Region*, Bielefeld, 1997, pp. 321-346; D. Ebeling, "Zunft Handwerk, Heimarbeit und Manufakturwesen in den Rheinlanden während des 18. Jahrhunderts", in D. Ebeling (Hrsgs), *Aufbruch in eine neue Zeit: Gewerbe, Staat und Unternehmer in den Rheinlanden des 18. Jahrhunderts*, Köln, 2000, pp. 10-32; D. Ebeling, "Möglichkeiten und Grenzen der Integration zünftiger Handwerkswirtschaft in eine Frühneuzeitliche Gewerberegion am Beispiel der Aachener Feintuchproduktion", in D.Ebeling (Hrsgs), *Landesgeschichte als multidisziplinäre Wissenschaft. Festgabe für Franz Irsigler zum 60. Geburtstag*, Trier 2001, p583-604; D.Ebeling, "Die Entstehung eines frühindustriellen Arbeitsmarktes unter den Bedingungen der Modernisierung der Napoleonischen Zeit. Das Beispiel der Feintuchregion Aachen", in U.Heß, P.Listewnik, M.Schäfer, *Unternehmen im regionalen und lokalen Raum 1750-2000*, Leipzig 2004, pp. 35-49.

¹⁹ Voir à ce sujet les ouvrages de : H. Blumberg, *Die deutsche Textilindustrie in der Industriellen Revolution*, Berlin (DDR), 1965 ; et de H-J Teuteberg, H.Winkel : "Das deutsche und britische Wollgewerbe um die Mitte des 19. Jahrhundert: ein Beitrag zur quantitativ-komparativen Wirtschaftsgeschichte", in *Vom Kleingewerbe zur Großindustrie*, Berlin 1975, pp. 9-103.

²⁰ F.Mendels, « Protoindustrialization : the first phase of the process of industrialization », in *Journal of Economic History*, vol.32, 1972, pp. 241-261 ; F.Mendels, « des industries rurales à la proto-industrie : historique d'un changement de perspective », in *Annales ESC*, T39, n°5, sept-oct 1985, pp. 977-1008.

apparaître que simplificateur et, somme toute, peu fécond; notre objectif est bien de comparer en étudiant la diversité des arrangements territoriaux, en tenant compte des ressemblances et des écarts et, pour cela, il n'est pas inutile d'introduire la notion d'échelle d'analyse et d'échelle des phénomènes, dans le contexte manufacturier entre Seine et Rhin. Celui-ci constitue de longue date un espace de dynamisme et de croissance, notamment dans le domaine du textile²².

Un simple coup d'œil à la carte des industries lainières à la fin du XVIII^eS²³ suffit pour se rendre compte de cette prééminence. Jean-Michel Chaplain qualifie de « capillaire » la géographie de la proto-industrie textile²⁴, très gourmande en main d'œuvre et assez peu en énergie, d'où une logique d'organisation de l'espace plus sensible à la géographie humaine qu'à la géographie physique. Ce dernier élément ne doit toutefois pas être négligé : le « plat pays du Nord », traversé de nombreux cours d'eau réguliers, favorables aux différentes opérations de lavage, de préparations et d'apprêts, dispose d'une solide tradition de travail des étoffes, héritage d'un long passé, autour de Lille, de Roubaix et de Tourcoing, mais aussi dans la région de la Sambre, à Fourmies, à Avesnes, à Cambrai, à Caudry ou à Armentières. Bordé au nord par les collines de l'Artois et la dépression du Boulonnais, au sud, par le pays de Bray normand, la Picardie constitue un plateau de craie, recouvert d'un manteau de limons fertiles, épais dans le Santerre et le Vermandois, plus mince dans le Ponthois ou le Vimeu. Pays de riche agriculture, où le blé côtoie l'élevage du mouton, elle est traversée par les vallées de la Canche, de l'Authie et surtout de la Somme. La tapisserie d'Abbeville - avec les Van Robay - la mulquinerie de St Quentin ou la draperie d'Amiens sont parmi les exemples les plus éloquents d'une industrie qui a su tirer avantage de cette nature généreuse. La Champagne - ou plutôt les Champagnes - se distingue par la nature et le relief de son sol : le large plateau de craie stérile de la Champagne Pouilleuse n'offre que des ressources agricoles bien médiocres, bien que l'élevage du mouton sur les landes pauvres (ou « savarts ») ait fait très tôt naître l'industrie drapière à Reims. Plus au sud, vers Troyes, c'est la bonneterie de coton qui l'emporte. A l'ouest domine la côte calcaire très accusée de l'Ile de France, que doublent les buttes avancées comme la Montagne de Reims : protégée des vents, bien amendée, elle a vu se développer une richesse de premier ordre, avec le vignoble champenois. Plus à l'Est commence la Champagne Humide, dépression argileuse plus étroite que prolonge au Nord la massif boisé de l'Argonne. Aux

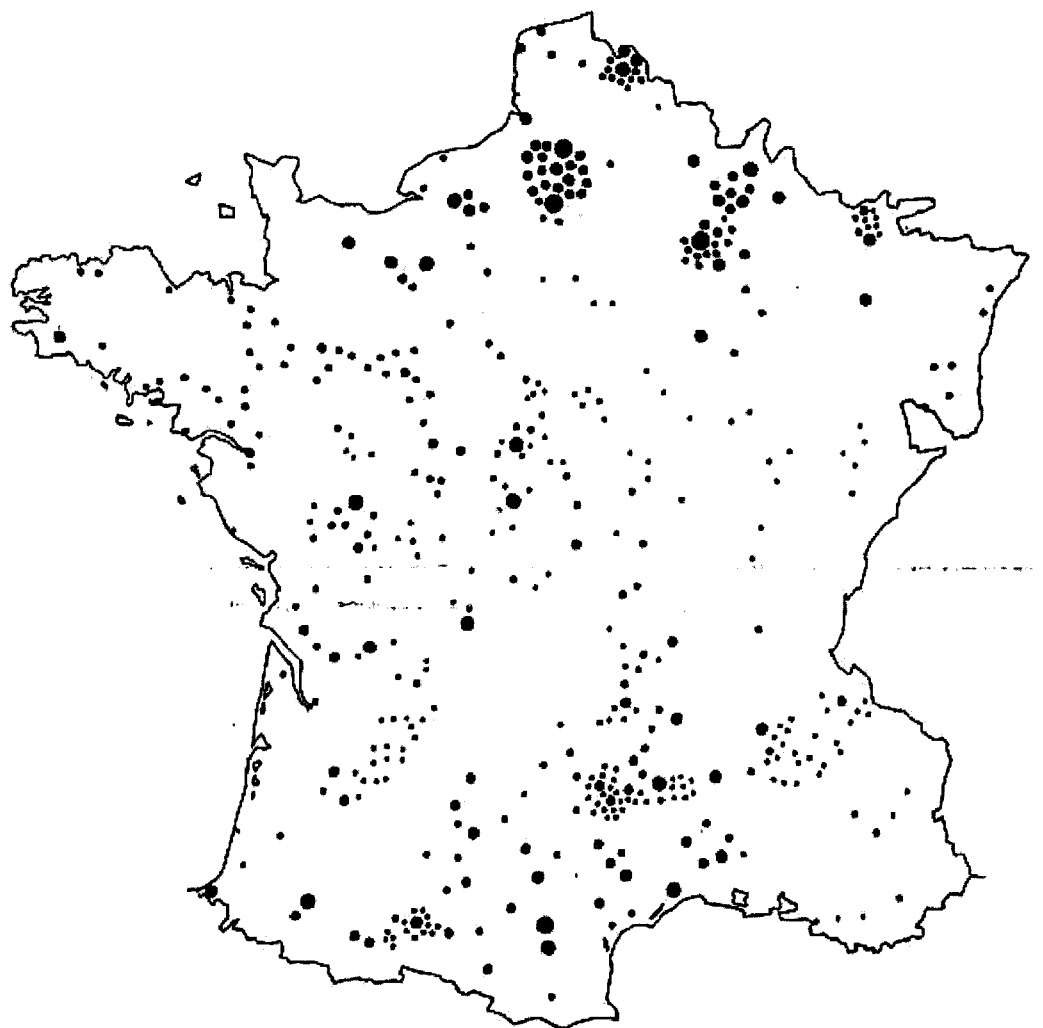
²¹ Bloch M., *Mélanges Historiques*, T1, Paris, 1963, p16-40 et également Haupt H-G, « La lente émergence de l'histoire comparée », in Boutier JP, Julia D.(ed.), *Passés recomposés, Champs et chantiers de l'histoire*, Paris, 1995, pp. 196-207.

²² T. Markovitch, *Les industries lainières*, *op.cit*, p. 458: la Normandie, la Picardie, les Flandres et la Champagne forment près de la moitié de la production nationale de tissus de laine d'un bout à l'autre du XVIII^eS.

²³ T. Markovitch, *op.cit*, p. 488.

²⁴ JM Chaplain, *La Chambre des tisseurs, Louviers: cité drapière (1680-1840)*, Champvallon, 1984, p. 24.

pieds du massif schisteux rhénan, les plateaux ardennais



n'offrent qu'un sol maigre, pauvre, aux forêts chétives, un paysage de landes qui n'autorise guère que la culture de céréales pauvres ou celle de la pomme de terre. Cette injustice de la nature est heureusement compensée par le caractère industriel des hommes qui l'habitent. Les vallées étroites, profondes et sinueuses de la Meuse et de la Semoy s'encaissent dans le plateau, et la qualité de leur eau n'a pas peu contribué à la fortune des drapiers de Sedan.

Toutefois, ce n'est pas à l'échelle nationale que les phénomènes de croissance sont les plus intelligibles, mais à celle du territoire manufacturier. La notion même de territoire mérite d'être interrogée²⁵. Le thème n'est pas nouveau, même s'il a emprunté

²⁵ Cette réflexion a été revisitée à la lumière des enseignements du colloque *La pluralité des mondes industriels, XVII^e-XIX^eS. Faire de l'histoire avec Gérard Gayot*, Lille, 14-16 janvier 2010.

des vocables très divers (district²⁶, clusters, systèmes productifs locaux²⁷...). Le terme est considéré comme un véritable sésame pour rendre intelligible les phénomènes d'industrialisation. Le territoire de Sedan, par exemple, est circonscrit (tous les acteurs concourent à la création de l'espace et l'ont approprié), caractérisé (le territoire du drap de Sedan avec ses normes techniques) et expliqué (il est aménagé). Toutefois les territoires ne sont pas immobiles, ils sont perpétuellement en contact avec d'autres dont ils sont concurrents et/ou complémentaires ; ils sont intelligibles à des échelles différentes : on peut ainsi distinguer le territoire vécu de l'entrepreneur, le territoire d'achat des laines, le territoire productif (lié à un bassin de main d'œuvre, qui ne coïncide pas nécessairement avec le bassin de savoir-faire). Plutôt que d'affirmer qu'« *il n'existe pas d'échelle géographique assez fine pour figurer de quelle manière l'activité productrice peut investir les moindres espaces* »²⁸, ne doit-on pas plutôt considérer que ces différents espaces connaissent des jeux de concurrence et de complémentarité, quelle que soit l'échelle²⁹ ? C'est au mathématicien français Mandelbrot que nous devons une organisation géométrique, dans laquelle une structure apparaît identique à elle-même quelle que soit l'échelle à laquelle elle est observée ; cette géométrie est dite fractale³⁰.

Nous définirons donc le territoire industriel autour de quatre axes :

1. Une aire territoriale organisée autour d'une ville manufacturière et spécialisée dans un ensemble de productions. Nous partirons du postulat que ces villes constituent les nœuds d'un réseau complexe et hiérarchisé de territoires industriels en compétition constante et que cette structuration se fait de manière fractale, depuis l'échelle locale jusqu'à l'échelle européenne (voire au-delà pour ce qui concerne, par exemple, de l'approvisionnement en laines). Dans cette bataille, il y a les gagnants et les perdants, ceux qui deviennent des centres et ceux qui se marginalisent ou sont marginalisés. Les premières auraient la capacité de financer leur développement interne grâce aux exportations vers d'autres horizons ; elles disposent de matières premières, de ressources naturelles et d'un minimum d'infrastructures. Ces conditions s'avèrent néanmoins rapidement insuffisantes si elles ne s'accompagnent pas d'une diversification des productions et exportations, d'autant que l'essor entraîne une hausse des salaires et des migrations de main d'œuvre³¹. Ainsi, Amiens et Reims sont intégrés, plus

²⁶ Un point complet sur le concept est développé par JC Daumas, « Districts industriels : le concept et l'histoire », *XIV International Economic History Congress*, Helsinki, 2006.

²⁷ R. Cazals, JM Olivier, « Les historiens et les systèmes productifs locaux. », *Programme CCRRDT, 2000-2001*.

²⁸ JM. Chaplain, *La Chambre des tisseurs*, op.cit, p. 25.

²⁹ Cf. G. Wroblewski, *Des destinées qui divergent : l'industrie lainière à Amiens et à Reims.....*, mémoire de DEA, 2002 et notamment le chapitre 3 : « Les réseaux de la laine ».

³⁰ Cf. B. Mandelbrot, « Comment j'ai découvert les fractales », in *La Recherche*, n°175, p420, mars 1986 et B. Mandelbrot, *Les objets fractals : forme, hasard et dimension*, Champs Flammarion, 1995.

³¹ D.S Landes, *L'Europe Technicienne ou le Prométhée Libéré*, Paris, Gallimard, 1997, pp. 298-299.

ou moins efficacement, dans un réseau de territoires lainiers aux traditions différentes, avec lesquels ils entrent en concurrence : Lozère (Mende), Gard (Nîmes), Tarn (Castres), Aude (Carcassonne), Normandie (Elbeuf), Eure (Louviers, Evreux), Sarthe (Le Mans)...Mais ce réseau français est lui-même intégré dans un réseau plus vaste de centres européens, anglais (Bradford et la West Riding), belges (Ourthe avec Verviers) et allemands (Roër avec Cologne, Aix-la-Chapelle, Monschau). Verviers et Aix, précisément, constituent des cibles de comparaison de choix. Toutes deux deviennent au cours des premières années du XIX^eS les principaux espaces de production textile de leurs pays. Toutes deux, nous y reviendrons, sont intégrées au territoire français au cours de la période révolutionnaire, puis deviennent après le traité de Vienne des centres étrangers concurrents.

2. La présence d'une concentration d'entreprises aux caractéristiques communes et la présence d'un marché du travail. Depuis l'approvisionnement en laines jusqu'à la finition des tissus, chaque centre réunit les différentes activités, mais de manière inégale ou incomplète, voire de manière déséquilibrée. L'effet filière peut créer des synergies suffisantes pour autoriser la croissance.

3. L'existence d'un sentiment d'appartenance : il s'agit là d'un facteur plus culturel mais essentiel car il détermine, par exemple, les rapports entre familles et entreprises ou entre la main d'œuvre et son bassin de formation.

4. L'existence d'institutions privées et publiques qui régulent le territoire : écoles, institutions commerciales, Chambres de Commerce, tribunaux de commerce, Conseil de Prud'hommes...La densité de cet équipement institutionnel varie fortement d'un endroit à l'autre.

Les coupures chronologiques traditionnelles, entendons politiques, peinent à donner du sens à l'évolution des territoires manufacturiers, ainsi que plusieurs grandes thèses ont déjà contribué à le démontrer³². C'est pourquoi nous avons préféré choisir la date de 1786 plutôt que celle de 1789 ; non pas que nous accordions une importance démesurée à la signature du traité avec l'Angleterre si farouchement combattu, mais les réactions d'hostilité s'avèrent symptomatiques de dynamiques, dont le traité a moins été le déclencheur que le catalyseur, et dont l'origine remonte au moins une vingtaine d'années auparavant. Nous aurions pu choisir la date de 1762, mais là encore, l'arrêt du Conseil apparaît moins comme le créateur d'une nouvelle donne que l'entérinement d'une

³² S. Chassagne, *Le coton et ses patrons, France, 1760-1840*, Paris, ed. EHESS, 1992 ; JP Hirsch, *Les deux rêves du commerce. Entreprises et institutions dans la région lilloise (1780-1860)*, Paris, ed. EHESS, 1991 ; D. Terrier, *Les deux âges de la proto-industrie. Les tisserands du Cambrésis et du Saint-Quentinois, 1730-1880*, Paris, ed. EHESS, 1996 ; D. Woronoff, *L'industrie sidérurgique en France pendant la Révolution et l'Empire*, Paris, ed. EHESS, 1984 ; G. Gayot, *Les draps de Sedan, 1646-1870*, Paris, ed. EHESS, 1998.

situation préexistante. Cette date de 1786 permet donc de faire le point des transformations en cours et des tensions, tout en évitant de présenter les territoires amiénois et rémois à la lumière de témoignages et de discours postérieurs.

Cette période charnière des années prérévolutionnaires est également marquée par un certain nombre de facteurs plus structurels : l'approvisionnement en laines est encore très régional, voire hexagonal. Le fait est attesté pour la Picardie, terre de culture céréalière reconnue, avec son cortège de troupeaux à fumure. La qualité de ses toisons demeure, il est vrai, médiocre et seuls les articles de luxe et demi-luxe nécessitent de procéder à des importations limitées, comme le mérinos, en provenance d'Espagne. Du point de vue des productions, Amiens comme Reims s'appuient sur les étoffes de laine peignée, dans des gammes très diverses : la majorité des productions se révèle médiocre qualitativement, destinée à un usage intensif et quotidien, et finalement adaptée à une population aux moyens financiers limités. Au sein d'un espace français dominé par des pôles du cardé (Sedan, Mende, Carcassonne, Nîmes, Abbeville, Vienne, Louviers, Le Mans³³), Reims et Amiens apparaissent comme des territoires d'importance somme toute secondaire, ce qui n'empêche pas qu'une partie non négligeable de leurs produits soit exportée, essentiellement à destination de l'Espagne et de ses colonies. Ils sont tout autant secondaires à l'échelle européenne, avec la concurrence de plus en plus affirmée de la West Riding. Si, à Reims, quelques fabricants sortent du lot par l'importance de leurs affaires, le nombre des métiers ou des ouvriers employés, à Amiens, les négociants tiennent le haut du pavé, dans tous les sens du terme, au risque même de froisser les fabricants en leur niant tout droit d'entrée à la Chambre de Commerce de Picardie. Toutefois, négociants comme fabricants demeurent tributaires pour la filature et le tissage d'une aire rurale très étendue : la fabrique rémoise étend son emprise sur les arrondissements de Châlons et de Ste-Ménéhould et même jusqu'à Reims voire également aux pays de la Meuse et de la Semoy, dans des villages qui travaillent également pour Sedan ou Verviers ! La plupart des communes de l'arrondissement d'Amiens se consacre à la filature de la laine peignée au rouet mais il semble que l'aire amiénoise soit plus restreinte. Si la laine est la fibre maîtresse en Champagne, il n'en va pas de même dans la capitale picarde où le coton fait des premiers pas prometteurs, sous la houlette de patrons dynamiques. A côté du coton, le poil de chèvre et la soie permettent de réaliser des étoffes de fibres mêlées, qui diversifie un peu plus la gamme offerte au consommateur. Enfin, la présence de nombreux teinturiers révèle l'existence d'un savoir-faire essentiel dans le domaine de la finition des étoffes, à tel point qu'Amiens procède aux derniers apprêts d'étoffes en provenance de l'ensemble du Nord de la France.

³³ Cf. l'article d'Armand Cosson, « L'industrie textile à Nîmes : la fin d'une hégémonie (1790-1850) », in *le Mouvement Social*, octobre-décembre 1985

En aval, les années 1860 constituent une période de rupture. Certes, cette décennie s'avère globalement homogène car, en moyenne et nonobstant les crises régulières qui agitent la profession, l'industrie lainière peut miser sur une croissance de 2% par an, capable de fournir des profits conséquents. Preuve de ce dynamisme, en 1862, le nombre des négociants installés à Reims atteint un chiffre record (plus de 50). Cette conjoncture s'apparente néanmoins à celle d'une fin de cycle, la courbe des productions s'infléchissant au seuil des années 1870. La fabrique de Reims, comme celle d'Amiens, est frappée ensuite par les conséquences de la guerre de 1870-1871, et l'invasion du territoire par les armées allemandes ; le 27 novembre 1870, Amiens est occupée par les Allemands avant d'être reprise le 8-9 décembre, puis perdue de nouveau le 23 décembre. Reims, après sa chute, devient une ville de garnison³⁴. Il va sans dire que les destructions occasionnées par les combats, la mobilisation des hommes et le dérèglement des marchés en période de guerre marquent une rupture avec la période précédente : la production stagne, la reconstruction s'impose.

Outre la conjoncture, les années 1860 voient l'achèvement ou l'affirmation d'un certain nombre de tendances lourdes. Les structures d'approvisionnement se sont profondément modifiées : désormais, il se fait de plus en plus à l'étranger, la production française de laines ne suffisant plus à couvrir les besoins d'une industrie affamée. Les toisons en provenance d'Argentine (La Plata) ou d'Australie sont les plus réputées et également les meilleur marché : ces années sont celles également durant laquelle les prix de la matière première baisse le plus. Néanmoins, la laine française continue d'être activement recherchée en raison de « sa meilleure qualité »³⁵ ; Warnier, négociant à Reims, identifie les plus réputées comme provenant de Champagne, de Brie, du Soissonais, ou de Bourgogne³⁶. Toujours à Reims, Croutelle emploie « pour 2/3 de la laine de France, 1/3 de laines australiennes achetées à Londres par commissionnaires et quelques laines allemandes et russes achetées de seconde main à des négociants français »³⁷. En revanche, Payen et Baril, fabricants à Amiens respectivement à la main et à la mécanique, importent leur matière première directement de Londres. Quant aux marchés, les productions françaises s'orientent de plus en plus à l'export. Ainsi, les débouchés extérieurs contribuent pour plus de la moitié à la croissance de la production lainière dans les années 1860³⁸ et les exportations de tissus de laine dépassent celles de soierie à l'orée des années 1870. La chambre de Commerce de Reims estime que les exportations de la place sont « considérables », au moins 30 à 35% du total. Si le discours patronal présente moins de timidité par rapport à l'extérieur, c'est désormais la crainte que ces positions soient fragilisées par l'émergence de nouveaux concurrents

³⁴ *Historia spécial*, « 1870, enquête sur une guerre perdue d'avance », mars-avril 1999, p57-61

³⁵ *Enquête 1860*, Déposition d'Eugène Desteuque, p. 401.

³⁶ *Ibidem*, Déposition de Warnier.

³⁷ *Ibidem*, Déposition de Croutelle.

³⁸ P. Verley, *L'échelle du Monde, Essai sur l'industrialisation de l'Occident*, Paris, Gallimard, 1997p. 598.

qui domine : Ecosse, Prusse, Autriche et surtout Belgique. Les USA constituent un marché recherché et très disputé. Les succès de l'industrie lainière s'expliquent par une grande diversification des produits, dont la gamme a été profondément renouvelée par rapport au début du siècle, notamment par une orientation sur les « nouveautés », à base de laine peignée. Désormais, la mode, parisienne et de plus en plus internationale, donne le tempo aux producteurs. A Reims, c'est à cette époque que le peigné prend définitivement le dessus sur le cardé (même si celui-ci conserve encore de beaux restes), tendance conforme à une demande accrue en étoffes légères de la part du public. Eugène Desteuque, fabricant en cardé, reconnaît cette évolution, en affirmant que « depuis dix ans, on n'a pas monté une seule broche en cardé dans le rayon de Reims » ; réflexion sans doute un peu excessive mais qui confirme une tendance générale... Quant aux fabricants amiénois, ils connaissent des difficultés. Tandis que les fabricants de peigné rémois collectionnent les prix aux Expositions, les amiénois gémissent quasi unanimement sur les méventes, les baisses de productions, le manque d'attrait de leurs produits.

De fait, ces années 1860 voient s'amonceler les obstacles pour les centres spécialisés dans le cardé, dont les produits se marginalisent, d'où l'affirmation d'une nouvelle géographie du réseau des territoires lainiers, où s'affirme le Nord-Est de la France : Roubaix-Tourcoing domine la hiérarchie, mais Reims (avec une croissance moyenne annuelle de 7,5% du chiffre d'affaires entre 1860 et 1869) et Fourmies viennent juste derrière. Amiens semble définitivement distancée: si les fabricants rémois affichent avec fierté le fruit de leur travail lors d'expositions nationales ou internationales, les Amiénois se replient frileusement sur de petites expositions régionales. Désormais, les deux centres ne jouent plus dans la même catégorie. Le patronat rémois constitue alors un corps relativement composite, les personnalités de premier plan des années 1800-1830 ont disparu, soit avec la crise de 1828-1830, soit par malthusianisme ; les caciques s'appellent Croutelle, Benoist, Pradine, Desteuque, Lefèvre ou Lelarge³⁹, patrons dynamiques dont les chiffres d'affaires dépassent le million de francs. Aucun nom à Amiens, à l'exception peut-être de celui de Cosserat, n'est en mesure de rivaliser...La fortune de ces maisons s'est bâtie sur la mécanisation des années 1850, période durant laquelle la productivité s'améliore de manière considérable alors que la main d'œuvre se concentre en ville : à Reims, le peignage mécanique progresse rapidement à l'initiative des frères Holden qui y créent leur établissement en 1853. Néanmoins, la mécanisation, incontestable, n'est qu'imparfaite car marquée par une certaine obsolescence : Croutelle confirme que ses « machines datent de 25 ans pour la plupart, mais ont été transformées progressivement »⁴⁰,

³⁹ Chacune de ces maisons a été distinguée à un moment ou à un autre : à l'Exposition de 1855, Benoist-Walbaum obtient une médaille d'argent, Croutelle une médaille d'honneur, Desteuque une médaille 2^{ème} classe ; Pradine une médaille d'honneur à l'Exposition de Londres de 1862...

⁴⁰ *Enquête 1860, Déposition de Théodore Croutelle, op.cit.*

Lefèvre est « *partagé sur l'utilité d'un matériel plus moderne* », alors qu'il emploie un parc de machines françaises dont le tiers a plus de 20 ans⁴¹ ! Quant à la structure de l'emploi, elle reste fortement marquée par la dispersion : à Amiens, en 1857, la filature Dequen-Ferté compte certes 97 salariés en atelier urbain, mais elle emploie également 9 rattacheuses et 67 tisserands à domicile⁴². Lelarge à Reims occupe 100 ouvriers en ville en 1867, mais cinq fois plus de tisseurs à domicile... Ainsi, si la concentration progresse de manière décisive dans les années 1860, elle ne parvient pas à tuer définitivement le travail à domicile. Cette tendance est bien analysée par Desteuque : « *[la réunion de la filature et du tissage dans un même établissement] n'est pas encore bien marquée mais des maisons la tentent* », avant de reconnaître plus loin que « *il y a plus d'avantages à filer pour son compte que de travailler à façon.* »⁴³. On voit bien par conséquent que, dans les années 1860, tout ou presque paraît joué, tant pour l'approvisionnement, les productions, l'adaptation aux marchés, la mécanisation ou la structure du travail.

IV/ Renouveler les questionnements.

Les cadres géographique et chronologique de notre étude étant fixés, penchons nous rapidement sur les sources qui peuvent être mobilisées.

Aux Archives Nationales, la sous-série F12 est d'une grande richesse, même si elle s'avère quelquefois décevante, dans la mesure où d'assez nombreux documents sont redondants avec ceux que l'on peut trouver dans les Archives Départementales. En ce qui concerne ces dernières, les séries C (pour l'époque moderne) et M (pour l'époque contemporaine) ont été intensément mobilisées, avec souvent des archives inédites que nous avons pu consulter avec bonheur : archives fiscales, archives des Chambres de Commerce, des Conseils de Prud'hommes, des Sociétés Industrielles, archives privées de la série J. Les Archives Municipales se sont avérées souvent très riches aussi, notamment la série F.

Plusieurs difficultés se sont toutefois posées, plus ou moins surmontables : il existe beaucoup de problèmes de classement. Pour donner un exemple, la quasi-totalité des archives de la Chambre de Commerce d'Amiens était annoncée comme manquantes dans les bases de données informatiques, avant de finalement pouvoir l'être « à l'ancienne », par papier, car le fonds avait été « réservé » par un précédent archiviste depuis...1992 ! Cet incident nous permet d'insister sur un autre point : l'état très dégradé du classement. Aux Archives Départementales de la Somme, la correspondance

⁴¹ *Idem.*

⁴² Propos confirmés par Pierre Deyon, « *Cette industrie conserve pour l'essentiel ses structures traditionnelles, les 15000 tisserands qu'elle emploie encore (...) se trouvent dispersés dans les campagnes.* », « *L'industrie amiénoise...* », *op.cit.*, p. 95.

⁴³ *Ibidem.*

de la Chambre de Commerce est dispersée sur plus de 20 cotes différentes, réparties entre la série M et la série K ; aux Archives Municipales d'Amiens, certaines pièces des plus intéressantes sont localisées dans des cartons n'ayant strictement aucun rapport avec leur contenu... On retrouve ainsi des statistiques économiques révolutionnaires dans les dossiers de fabriques des églises amiénoises ! Situation encore différente mais tout aussi problématique aux Archives Municipales de Reims, où le classement des cartons a été longtemps marqué par une certaine anarchie... jusqu'à ce que des efforts récents soient faits pour y mettre bon ordre et pour établir par informatique un catalogue raisonné des archives. Toujours à Reims et à Châlons, les registres des délibérations de la Chambre de Commerce semblaient avoir disparu... C'est en les cherchant sur place que nous avons pu remettre la main dessus, ainsi que sur celles - totalement inédites - de la Société Industrielle de Reims...

Malgré ces différents problèmes, nous avons pu nous appuyer sur un matériel archivistique la plupart du temps inédit, qu'il s'agisse des délibérations des Chambres de Commerce, de leur correspondance abondante, des données fiscales, des Conseils de Prud'hommes ou des Sociétés Industrielles. Nous aurions aimé pouvoir mobiliser davantage les registres d'état-civil, tant pour la période moderne que contemporaine ou encore les minutes notariales. Faute de travaux d'ampleur, nous avons dû nous contenter de coups de sonde et de développement d'exemples précis.

A partir de ces archives, nous ferons, dans un premier temps, le point des transformations en cours et des tensions qui précèdent la Révolution. L'approvisionnement en laines est encore très régional, voire hexagonal, sauf pour quelques articles de luxe et demi-luxe qui nécessitent des laines d'Espagne. Du point de vue des productions, Amiens comme Reims s'appuient sur les étoffes de laine peignée, dans des gammes très diverses : la majorité des productions se révèle médiocre qualitativement, destinée à un usage intensif et quotidien, et finalement adaptée à une population aux moyens financiers limités. Si, à Reims, quelques fabricants sortent du lot par l'importance de leurs affaires, le nombre des métiers ou des ouvriers employés, à Amiens, les négociants tiennent le haut du pavé, dans tous les sens du terme. Toutefois, négociants comme fabricants demeurent tributaires pour la filature et le tissage d'une aire rurale très étendue. Si la laine est la fibre maîtresse en Champagne, il n'en va pas de même dans la capitale picarde où le coton réalise des premiers pas prometteurs. De plus, le poil de chèvre et la soie permettent de réaliser des étoffes de fibres mêlées, qui diversifie un peu plus la gamme offerte au consommateur.

La période révolutionnaire, loin d'être celle du « *grand déclassé* », apparaît comme une époque d'intenses recompositions à tous les niveaux, tant pour Reims que pour Amiens : recomposition des territoires, avec des aires manufacturières qui s'adaptent aux aléas de la conjoncture et à la concurrence de territoires nouvellement intégrés au sein de la Grande Nation ; recomposition des approvisionnements et des productions

offertes aux consommateurs; reconstitution enfin des cités avec la vente des biens nationaux. Les fabricants et négociants, majoritairement rescapés de la tourmente, s'insèrent dans les nouvelles institutions napoléoniennes, qu'il s'agisse des Chambres ou Conseil de Commerce, des Tribunaux de Commerce ou des Conseils de Prud'hommes. Sous la Restauration, la conjoncture hésitante oblige les fabricants à innover sans cesse pour trouver les niches de croissance : les deux cités se lancent dans les nouveautés, et Amiens abandonne à partir de 1828 le coton pour revenir majoritairement à la laine. La nécessité de disposer d'un secteur des finitions de qualité permet à Amiens de tirer son épingle du jeu ; les teinturiers en sont conscients et monnaient cher leur savoir-faire. Pour faciliter approvisionnements et ventes, les institutions du commerce accordent la priorité à la structuration des territoires par les transports, en privilégiant l'eau. Toutefois, des tensions commencent à se faire jour de manière plus marquée entre négociants et fabricants, preuve que le vieux capitalisme commercial, s'il n'est pas encore en péril, présente tout de même des fragilités et des inadaptations. Si les territoires, durant ce bref épisode, n'évoluent qu'à la marge, c'est à l'intérieur de leurs frontières que se fait l'essentiel des adaptations.

Après 1834, l'expérience éphémère des Sociétés Industrielles de la Somme et de Reims se doit d'être analysée à plusieurs niveaux : elle montre que la mécanisation générale n'est pas nécessairement la solution la mieux adaptée à la croissance et que d'autres arrangements territoriaux sont possibles. Une nouvelle génération de fabricants s'y essaie avec plus ou moins de bonheur. Politique et affaires demeurent plus que jamais étroitement liées et déterminent au moins une partie des échecs... ou des réussites. Dans ce « deuxième âge de la proto-industrie », mobiliser la main d'œuvre qui assure le tissage suppose une maîtrise aboutie du territoire manufacturier, tandis que les usines et l'exode engagent une mutation irrésistible des deux cités. La poursuite de nouveaux marchés et de niches de croissance nécessitent plus que jamais des bricolages permanents, en associant cardé et peigné, en mélangeant laine, soie, coton ou autre fibre, en diversifiant toujours plus les produits et les finitions. Si Amiens conserve une certaine visibilité dans ce domaine, c'est parce que, contrairement à Reims, ce secteur essentiel et celui de la commercialisation n'est pas passé entre des mains parisiennes...

Liste des abréviations utilisées :

AN : Archives Nationales (Paris)

AMA : Archives Municipales d'Amiens (Amiens).

ADS : Archives Départementales de la Somme (Amiens).

AMR : Archives Municipales de Reims (Reims).

ADM : Archives Départementales de la Marne (Châlons-en-Champagne).

ADM@R: Archives Départementales de la Marne (dépôt annexe de Reims).

Enquête Duchâtel : Enquête relative à diverses prohibitions établies à l'entrée des produits étrangers, commencée le 8 octobre 1834, sous la présidence de M. Duchâtel, Paris, Imprimerie Royale, 1835.

Enquête de 1860 : Enquête industrielle sur le traité de commerce avec l'Angleterre, t3, Industrie textile. Laines, Paris, Imprimerie Impériale, 1860.

A Gérard,

Partie1

Années 1780 :

**Autour du peigné, des orientations
dissemblables**

A la fin du XVIII^eS, les structures de l'industrie lainière sont bien en place : entre Seine et Rhin, les territoires lainiers sont majoritairement ceux de la laine cardée, avec des centres comme Elbeuf, Louviers, Abbeville ou Sedan. Mais les flux des belles laines ségoviennes ne s'arrêtent pas aux frontières du royaume de France : non loin de là s'activent les *Verleger* de Verviers, de Burtscheid, de Monschau et d'Aix-la-Chapelle.

A l'ombre de ces géants, entre les interstices de ce réseau, se développent des centres moins prestigieux, ne travaillant pas les beaux draps façon Hollande, mais s'activant dans la fabrication d'étoffes de laine peignée. L'Amiénois figure parmi les centres les plus puissants en France, concurrençant les places du Sud-ouest de la France. Reims n'apparaît pas encore comme une place-forte, au milieu d'une Champagne plutôt pauvre, dont la rudesse des conditions agricoles promet de fournir de nombreuses cohortes d'ouvriers peigneurs, cardeurs, fileurs et tisseurs.

En dépit d'une fibre qui est la même, Amiens et Reims ont fait des choix de production et de travail différents, essayant de tirer le meilleur parti de leur territoire productif aux limites encore mal fixées, avec des dynamismes variables : là où Amiens traverse un certain marasme malgré la présence de puissantes dynasties du négoce, Reims s'inscrit dans une spirale ascendante, portée par un patronat totalement renouvelé au cours du XVIII^eS.

Trouvant dans les institutions existantes davantage des points d'appui que des freins, les mondes patronaux abordent le traité avec l'Angleterre avec une certaine angoisse, mais diversement armés pour répondre aux défis de la concurrence annoncée.

Chapitre1 : Territoires, produits, techniques : des ressemblances, pas de similitudes

Les structures de l'activité lainière, tant à Amiens qu'à Reims, sont les héritières d'un passé qui prend sa source à l'époque médiévale. Elles se mettent en place durant la période moderne dans un contexte de concurrence à toutes les échelles. Les aires de recrutement de main d'œuvre constituent un compromis fragile et mouvant entre insuffisance des ressources liées à l'agriculture et nécessité de dégager des revenus complémentaires. Organisées autour d'une cité centrale, elles sont traversées de flux de matières premières et de main d'œuvre nombreux, qui détermine une gamme de produits spécifiques, mais qui peut évoluer dans le temps. Ces étoffes nécessitent une étude attentive, car l'évolution des territoires est étroitement liée à la nature des tissus, à l'approvisionnement en laines de provenances diverses, et aux possibilités offertes par les cités où elles se développent.

I/ Les espaces de production :

A- Reims : une tradition respectable.

A Reims, la tradition - élevée au statut de légende - fait remonter l'activité lainière dès l'époque romaine et même auparavant, puisque le vocabulaire technique de la fabrication n'a aucun lien de parenté avec le latin. A cette époque, Reims constituait un des principaux centres urbains de la Gaule, résidence des administrateurs romains ; rayonnant grâce à son réseau routier vers l'Italie (par Châlons et Troyes), mais aussi vers Metz, Trèves, Cologne, Bavay, et s'appuyant sur des foires régulières, la cité rémoise formait déjà un pôle commercial de premier plan. Plusieurs auteurs latins apportent leurs témoignages : Strabon mentionne les moutons dont la laine dure permettait la confection des saies épaisses, en vogue dans l'Urbs et l'ensemble de la péninsule. Pline l'Ancien évoque les tapis fabriqués dans cette partie de la Gaule et précise que c'est Reims qui a fait la réputation des étoffes gauloises grâce à la perfection de ses tissus; quant à Diodore de Sicile, il préfère insister sur le travail remarquable de teinture, avec des tuniques de différentes nuances, comme semées de fleurs, et des saies formant une espèce de marqueterie. On sait néanmoins que, si les

Romains ont établi 5 fabriques d'étoffes et de vêtements destinées à assurer l'approvisionnement des légions¹, les teintures devaient être réalisées dans le sud de la Gaule, à Narbonne ou Toulon, en raison des couleurs originaires du Midi². Chaque établissement était dirigé par un officier spécial et celui de Reims (*Procurator gynoeccii Remensis Belgicae Secundae*) avait la charge de toutes les fabriques de la Belgique Seconde³.

Les témoignages vraiment indubitables de l'activité textile rémoise se situent à l'époque médiévale, lorsqu'en 1170, l'archevêque Henry de France fonde la Foire de Pâques, dite de la Couture, au bénéfice des pauvres lépreux. Six ans plus tard, Guillaume de Champagne accorde des indulgences à tout marchand qui se présente à cette foire, afin de la rendre plus productive. La foire de St Rémi, qui a lieu en décembre, date également de cette époque⁴. Les fabricants semblent s'être très tôt orientés vers la production d'étoffes fines et légères. Au XIII^e S, l'existence de communautés de fabricants spécialisés est attestée : *merciers, estaminiers, passementiers, enjoliveurs, drapiers chaussetiers, drapiers drapants, fabricants, sergiers, peigneurs de laine*⁵. Les *Toiles de Reims* renforcent leur réputation de premier plan, déjà bien établie par le présent de 300 aunes de cette étoffe par le comte Robert de Dreux au roi d'Angleterre en 1154.

Les Arabes connaissaient et convoitaient ce genre de produits. L'Europe se dispute ces pièces prestigieuses : Jehan Froissart parle de fines blanches toiles de Reims dans ces *Chroniques* :

« *Jean Galéas Visconti, duc de Milan, envoyait tous les ans au sultan Amurat Ier, présent de chiens et d'oiseaux, ou de draps de fines toiles de Reims, qui sont moult plaisans aux payens et Sarrasins, car ils n'en ont nuls si ils ne viennent de nos parties.* »

En 1355, on signale des toiles rémoises dans la cargaison d'un négociant dont le navire a fait naufrage sur la route de Constantinople. En 1380, l'amiral vénitien Zeno saisit sur un bateau catalan 48 balles de toiles de Reims. Les ordonnances de 1550 à 1700 confirment la fabrication à Reims de draps, serges, étamines, burats, voiles,

¹ Dans le reste de la Gaule, n'existaient que deux établissements équivalents.

² Emile Lefebvre, *Histoire économique de la laine*, Paris, Ch. Amat, 1912, p. 243.

³ Cf. Turgan, *Les grandes usines*, t8, Paris, Levy, p. 35.

⁴ Louis XI, en 1471, accrut encore leur importance en les faisant Foires de Champagne, avec exemptions de droits d'entrée.

⁵ Emile Lefebvre, *op.cit*, p. 244.

droguets, tiretaines, croisés, dauphines, castors, marocs, flanelles et autres napolitaines.

Grâce à Joinville, sénéchal de Champagne, on sait que les serges de Reims sont d'un usage courant, à telle enseigne que l'auteur sait la reconnaître même en dormant (!) :

« Et advint que le jour de la feste de Nostre Dame en mars, je m'endormy à matines. Et en mon dormant, me fut advis que je veioie le roy à genoulx devant ung autel, et qu'il y avoit plusieurs prelatz qui le revestoient d'une chaisible rouge, qui estoit de sarge de Reims. Et tantoust que je fu éveillé, je racomptay ma vision à ung mien chappelain, qui estoit très saige-homme : lequel me dist que le roy se croiseroit le landemain. Et je lui demanday comment il le savoit ; et il me dist qu'il le savoit par mon songe et advis ; et que ma chaisible rouge, que je lui veioie mectre sus, signifioit la croix de Nostre Seigneur Jésus Christ, laquelle fut rouge de son précieux sang qu'il espendit pour nous. Et ainsi la chaisible estoit de sarge de Reims, que ainsi la croiserie seroit de petit exploict, ainsi qu'il disoit que je verrois le landemain. Or advint que le landemain le roy et ses trois filz se croisèrent : et fut la croisure du petit exploict, tout ainsi que mon chappelain le m'avait récité le jour devant. Par quoy je creu que c'estoit prophétie. »

L'enquête de 1692 montre que la ville qui a vu naître Colbert connaît une production très forte de plus de 50 000 pièces, fournis par 1403 maîtres « drapiers, sergiers et estaminiers », travaillant sur 1277 métiers⁶. Le succès de ces étoffes ne se dément pas, puisqu'elles sont très recherchées en France (Paris, Lyon, Rouen principalement), mais aussi à l'étranger (Italie, Flandres).

La production lainière de la généralité de Châlons, une des plus importantes de France, se partage essentiellement au XVIII^eS entre Sedan et Reims, même s'il se fabrique des serges également à Châlons, Rethel, Suippes, Donchéry,...L'élection de Reims compte, vers 1770, environ 35 000 feux, soit une population estimée à un peu plus de 150 000 habitants, qui connaît une certaine dépopulation au XVIII^eS⁷. Ce que l'on appelle le « pays rémois » est un espace relativement restreint dont les principales villes sont Ste Menehoulde, Fismes, Epernay, Châtillon et Cormicy⁸.

⁶ AN G7 1685, cité par T. Markovitch, *Les industries lainières de Colbert à la Révolution*, Genève, Droz, 1976, p. 135-136.

⁷ J.J Expilly, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules*, 1770, p. 164.

⁸ R. de Hessel, *Dictionnaire universel de la France*, 1771, p. 185.

« La ville de Reims est située dans un pays stérile et qui ne produit qu'une petite partie de ce qui est nécessaire à la vie des habitants, qui sont au nombre de 40 000, dont les deux tiers au moins sont occupés au travail d'une manufacture qui est établie depuis longtemps. »⁹. Autrefois, disait Bauny, toute l'étendue du diocèse de Reims était couverte d'épaisses forêts, la plaine comme la « Montagne ». « Les vignes, qui produisent de si excellents vins, n'étaient pas à beaucoup près si nombreuses et si bien cultivées qu'elles le sont aujourd'hui. La plaine du nord de Reims, le doyenné de Lavannes, était en général un pays sec et aride, dont on ne pouvait tirer grand parti »¹⁰. Dans cette partie inculte, proche de la ville, et dans toutes les vallées de la Suippe, de la Py, de la Retourne et de l'Aisne, vers les Ardennes, les habitants sont obligés de travailler presque tous à domicile pour la manufacture rémoise, faute de pouvoir tirer de leurs terres les produits nécessaires à leur subsistance..

Carte 1: Le pays rémois (carte Cassini).



⁹ AMR, carton 12, Mémoires des lieutenants et échevins de Reims, 1720.

¹⁰ Bauny, Pouillé de Reims, 1777.

« Ces artisans de campagne ne peuvent produire qu'une partie de l'année, car la plupart cultivent leurs terres fort stériles, étant situés dans la Haute Champagne. Le reste du temps, tous les habitants s'occupent à travailler sur le métier à filer ou à apprêter les laines, sans quoi ils auraient bien de la peine à subsister. »¹¹

B- Amiens : un passé glorieux.

La précoce vocation textile de la Picardie s'est affirmée tout au long du Moyen-âge et s'est renforcée durant la période moderne. Tandis que l'activité drapière domine à Abbeville, Beauvais et Amiens, ainsi que dans les confins de la généralité d'Amiens avec la Normandie et le Beauvaisis (autour de Grandvilliers et de Crèvecœur), Péronne voit s'implanter la fabrication de toiles de lin, tout comme à St Quentin, où il faut ajouter la mulquinerie¹². L'industrie lainière amiénoise a connu un premier essor au XV^eS avec le développement de la saïeterie. Celle-ci est un ensemble composite d'étoffes légères, rases et sèches, en laine peignée, avec l'addition autorisée d'un « fil de sayette », c'est-à-dire d'un fil de soie à chaque fil de laine. Les tisserands travaillent la matière première sur les métiers en chêne appelés « estilles », qui constituent le bien le plus précieux de leurs propriétaires. Les troubles politiques chassèrent des colonies flamandes de leurs provinces, qui répandirent dans tout le Nord de l'Europe leur art. Ainsi, à la suite de deux révoltes en 1478 et 1479, les saiteurs de cette cité furent chassés d'Arras le 2 juin 1480, eux qui étaient à l'origine de la plus florissante industrie de cette ville. Favorisés par un privilège de Louis XI, ils se fixèrent à Amiens.

« Ces maîtres habiles eurent bientôt formé de bons élèves, et nulle part de meilleurs que dans les portions de la Picardie et de l'Artois que traversent la Somme et la Scarpe. Les générations se sont succédé sans que l'empreinte des premières leçons se soit effacée, et à bien étudier les populations, on retrouverait encore chez elles quelques traits des coutumes que les ouvriers émigrés des Flandres y avaient introduites. »¹³

Ainsi, le 17 avril 1481, 47 marchands et ouvriers présentent une demande d'institution officielle et de statuts. Les échevins amiénois y répondent favorablement le 4 juin ; en 36 articles, ils inaugurent une période de réussite remarquable pour l'industrie lainière. Placé au cœur des articles de cette charte, l'apprentissage fait

¹¹ ADM, C472.

¹² Cf. C. Engrand, « Concurrences et complémentarités des villes et des campagnes, les manufactures picardes de 1780 à 1815 », *Revue du Nord*, n°240, 1979, p. 61.

¹³ Louis Reybaud, *La laine : nouvelle série des études sur le régime des manufactures*, Paris, Levy, 1867, Chapitre 8, p. 221.

l'objet de toute les attentions : n'est pas maître saieteur qui veut : tout impétrant doit avoir déposé un chef d'œuvre exposé à la Halle. Chaque maître saieteur, qui doit être en possession de deux métiers au minimum, ne pourra diriger qu'un seul apprenti pour une durée de 3 ans, période au cours de laquelle il lui est interdit de changer de maître. La transmission du savoir de père en fils est favorisée par l'exonération de taxe d'inscription. Enfin, chacun a obligation de déposer une marque personnelle sur ces étoffes. Les conditions de travail, d'achat et de vente sont, elles également, rigoureusement définies : le travail de nuit est interdit ; les saieteurs sont forcés d'avoir leurs ouvriers sur rue afin d'en faciliter le contrôle. Seuls les maîtres domiciliés à Amiens ont le droit d'acheter les matières propres à la confection des étoffes et de vendre ces dernières, « *en certain lieu et jour dans la dite ville* ». L'exigence de qualité est revendiquée : la vente et l'exportation de saies non teintées, appointées, scellées et marquées sont prohibées et toute étoffe doit porter deux sceaux : celui, petit, des « eswards » (c'est-à-dire des gardes au domicile de saieteur) et l'autre, grand, apposé publiquement aux Halles où sont rejetées toutes celles présentant les plus graves défauts.

L'essor de la saieterie amiénoise fut aussi rapide que remarquable, comme en atteste le développement de la main d'œuvre, de la fabrication : en 1576, Amiens compte entre 5 et 6000 Saieuteurs. Certains artisans ne sont pas propriétaires et travaillent pour des maîtres, soit à domicile, soit dans des ateliers regroupant jusqu'à 10 métiers. Souvent, ce sont les marchands qui fournissent les matières premières. Les inégalités de fortune se creusent : alors que 2/3 de la population possède à peine 5% des richesses, les quartiers St-Leu, St-Sulpice et St-Jacques concentrent des poches de misère, où artisans et petites gens vivent « au jour la vie », victimes expiatoires des crises économiques récurrentes et des épidémies qui frappent avec la régularité d'une faucheuse. La multiplication des ordonnances et des statuts est également un indice de croissance, tout comme elle prouve que les règlements précédents sont bien difficiles à faire respecter à la lettre. L'échevinage revendique un contrôle strict de la qualité des produits et les tensions ne sont pas rares : les eswards¹⁴ entrent souvent en conflit avec les fabricants, mais l'échevinage, composé des plus gros marchands d'étoffes, finit par imposer ses volontés. Les produits amiénois connaissent une vogue qui ne se dément ni en France, ni à l'étranger.

¹⁴ Ces derniers sont élus à l'origine, mais rapidement, ils deviennent des officiers municipaux par achat d'une charge.

Pierre Deyon¹⁵ a montré les nombreux accidents que connaît la production amiénoise au cours des XVI^e et XVII^eS ; si la prospérité de la place picarde ne fait aucun doute durant les deux premières décennies du XVII^eS, une césure très nette se dessine au cours des années 1630, époque à laquelle le repli est général et fortement accusé.

Le siècle de Louis XIV permit à Amiens de connaître une période plus heureuse :

*« Pendant deux siècles, ces provinces de la Picardie et de l'Artois devaient servir de points de rencontre aux grandes puissances qui nous en disputaient les lambeaux, Espagnols, Anglais, Bourguignons. Pas une ville qui ne devînt l'objet de plusieurs sièges et ne changeât de maître au gré des fortunes ; peu de plaines qui ne fussent arrosées de sang, et dans le nombre, quelques-unes marquées dans l'histoire par des dates sinistres. Avec des populations moins vigoureuses, le vide se fût bientôt fait, et les industries naissantes eussent succombé sous les exactions et des pillages répétés. Le courage des habitants les préserva. Abandonnés de tous, ces paysans se faisaient justice eux-mêmes. »*¹⁶

Après un rattrapage qui débute dans les années 1660, le véritable essor ne commence véritablement qu'après 1680¹⁷. L'enquête de 1692 montre une production amiénoise qui s'élève à 130 000 pièces de toutes sortes grâce à l'action de quelques 600 fabricants, auxquelles il faut ajouter environ 50 000 pièces « *foraines* », sans doute des produits qui viennent y recevoir un apprêt final¹⁸. Savary des Bruslons souligne que « *ces manufactures sont de plus intéressantes de la France par l'étendue de leur consommation intérieure et par celle qui s'en fait chez l'étranger* »¹⁹.

¹⁵ P. Deyon, *Amiens capitale provinciale, Etude sur la société urbaine au XVII^eS*, Paris, La Haye, Mouton, 1967, p. 123 et ss.

¹⁶ Louis Reybaud, *op.cit.*, p. 222.

¹⁷ P. Deyon, *Amiens, capitale provinciale, op.cit.*, p. 162.

¹⁸ T. Markovitch, *Les industries lainières, op.cit.*, p. 90.

¹⁹ Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel du commerce*, 1765, T.V, p. 32.

Carte 2: Amiens et ses environs au XVIII^eS (Carte Cassini).



Source : Bibliothèque Nationale.

Au XVIII^eS, la Picardie, et spécialement l'Amiénois, est considérée comme « celle qui occupe le premier rang des quatre provinces renommées pour la fabrication et le commerce des étoffes de petite draperie, soit par le nombre des genres, soit par la variété des espèces, soit enfin par la quantité de pièces dans l'un et dans l'autre ».

C- Espaces vécus, espaces rêvés.

En 1736, une question taraude l'Etat, les jurés de la communauté des marchands drapiers et les autorités municipales : déterminer les dépendances de la police des manufactures de Reims²⁰. L'affaire est d'importance : il ne s'agit pas simplement

²⁰ En 1789, Reims est le siège d'une inspection des manufactures s'étendant sur Rethel, Château-Porcien, Château-Regnaud, Charleville, Sedan, Donchery, Mouzon, Autrecourt, Revoy, Fismes, Damery, Châtillon, Dormans, Vertus, Sainte Ménehould, Suippe, Somme-Py, Ville-en-Tardenois, Routs, Perthe, Sunville, Soissons, Laon, Pierrefonds, Moncornet, Guise, La Fère, Chavry, Noyon, Lafert-Milon, Neuilly, Fère-en-Tardenois, Château-Thierry, Charly, Montmirail, Orbais, St Martin d'Ablois et Brunce. Cf. Geruzez, *Description historique et statistique de la ville de Reims*, Le Batard, 1817, p. 605.

d'avaliser une simple décision administrative, mais de savoir sur quels villages s'exercent l'autorité, et donc l'aire d'influence rémoise. Celle-ci n'est pas forcément en adéquation avec la réalité des hameaux qui travaillent régulièrement, pour la filature ou pour le tissage, avec les maîtres de la cité des sacres. Une telle décision révèle donc une certaine conception du territoire manufacturier. Le territoire de Reims est reconnu comme s'étendant entre Vesle et Suippe. Mais déjà, dans un mémoire de 1732, les fabricants de Sedan, avec lesquels les rémois entre en concurrence pour l'emploi des filateurs et des tisseurs à domicile, insistent pour que « soit rendu un arrêt qui fixe pour limites de cette ville et celle de Reims la rivière d'Aisne, laquelle se trouve à distance à peu près égale de ces deux villes, de façon que les fabricants de Reims ne pourront employer que ceux qui se trouveront en, deçà, au moyen de quoi les villages au-delà seront affectés à la ville de Sedan ». Le Yalta proposé par les fabricants sedanais n'est pas sans poser de soucis, en effet, 11 villages entre Reims et Rethel posent problème²¹ : quoique les fabricants qui y travaillent soient reçus maîtres à Rethel, il ne se fait de visites ni de la part des jurés de l'un ou de l'autre. Le contrôleur général des Finances Orry juge alors qu'il est nécessaire de prendre au plus vite des mesures pour mettre les manufactures en règle : il ordonne que soit dressé un tableau des différents villages qu'il convient de soustraire aux bureaux de fabrique de Rethel et Château-Porcien au profit de Reims. « L'élection de Reims a dans sa dépendance quantité de villages dépendant de celle de Rethel, en sorte que Chevêche, Chemery, Conage, Chaumont et autres lieux distant de Sedan d'une, deux ou trois lieues sont de l'élection de Reims. Il ne sera jamais à croire que les jurés de Reims y viendront faire des visites, mais ce sont ceux de Donchéry à cause de la proximité. D'un autre côté, il peut y avoir des villages comme Silly, proche Pontfaverger, qui, quoi qu'ils soient de l'élection de Rethel, estime devoir être de département de l'inspection de Reims parce qu'ils sont sur la Suippe, ou en deçà du côté de Reims. Je propose que les jurés de Reims viennent dans les villages de la dépendance de Rethel et visitent les métiers qui y pourront travailler pour le compte de quelque fabricant de Reims (...), si ils trouvent des défauts dans les étoffes que les fabricants de la campagne dépendants de Rethel ou Château Porcien travaillent pour leur compte particulier, je leur serais obligé qu'ils les confisquent et remettent la saisie entre les mains des jurés au chef lieu pour être par eux saisis à la juridiction dont ils ressortissent, le tout à charge de réciproque. ». Il choisit également de confier aux jurés de Reims la capacité de visiter les étoffes de Somme-Py, en raison du peu d'exactitude de ses jurés.

²¹ Il s'agit de St Masmès, Saulces Champenoise, Pauvre, Mars Faubourg, Le Mesnil L'Épinois, Bignicourt, Givry, Geniville, Coulommers, Cauroy les Marchands.

**Carte 3 : Une vision du territoire manufacturier de Reims
par Callon et Trignard(1736).**



Source : *ADM, C470, Inspection des Manufactures de Champagne.*

Le dénombrement montre 74 villages de l'élection de Reims et 23 de l'élection de Rethel qui « *travaillent* » pour la manufacture de la capitale champenoise. Elle permet de dessiner une aire assez vaste, où l'on file et l'on tisse, centrée sur la vallée de la Suippe et dont Reims constitue un foyer excentré ; elle penche nettement vers l'est et le nord-est, l'Aisne constituant une barrière rarement franchie, au-delà de laquelle Rethel tente d'exister dans l'ombre de Reims et de Sedan.

Puisque les sources sont généreuses²², on peut compléter ce tableau statique par un tableau plus dynamique, s'étalant sur l'essentiel du Siècle des Lumières, et permettant de mesurer la division du travail dans cette aire manufacturière, grossièrement organisée par cercles concentriques autour de Reims. Au-delà de la vallée de la Suippes, et jusque dans les environs de Rethel s'étend l'espace de la filature et de peignage rémois. Un travail ingrat et pénible, peu rémunéré - à peine 8 sous par jour, qui plus est un chiffre stable tout au long du XVIII^eS - qui est le plus souvent confié aux veuves, lesquelles sont bien obligées d'accepter ces conditions très dures pour survivre. Cette nébuleuse, la plus lointaine et, par conséquent, la plus difficilement maîtrisable de la manufacture, a tendance à s'élargir progressivement au cours du temps, à mesure que les besoins urbains nécessitent de nouvelles mains ; Reims fait filer dans des villages jusqu'aux portes de Sedan ou de Verviers ! Il faut dire que les besoins l'imposent. Face à la hausse de la production, la cité est obligée d'importer des produits filés dans d'autres centres manufacturiers comme Lille. Dans ces villages lointains de l'aire rémoise, on observe même une reconversion du tissage vers la filature et le peignage. Ainsi, à Attigny travaillent 11 tisserands pour les maîtres rémois en 1729, ainsi qu'un teinturier ; en 1750, on en trouve tout autant, mais à côté d'eux, sont apparus 22 filateurs et 6 peigneurs. En 1774, face à la demande de tissus légers, les peigneurs prennent l'avantage, ils sont 18 pour 5 filateurs.

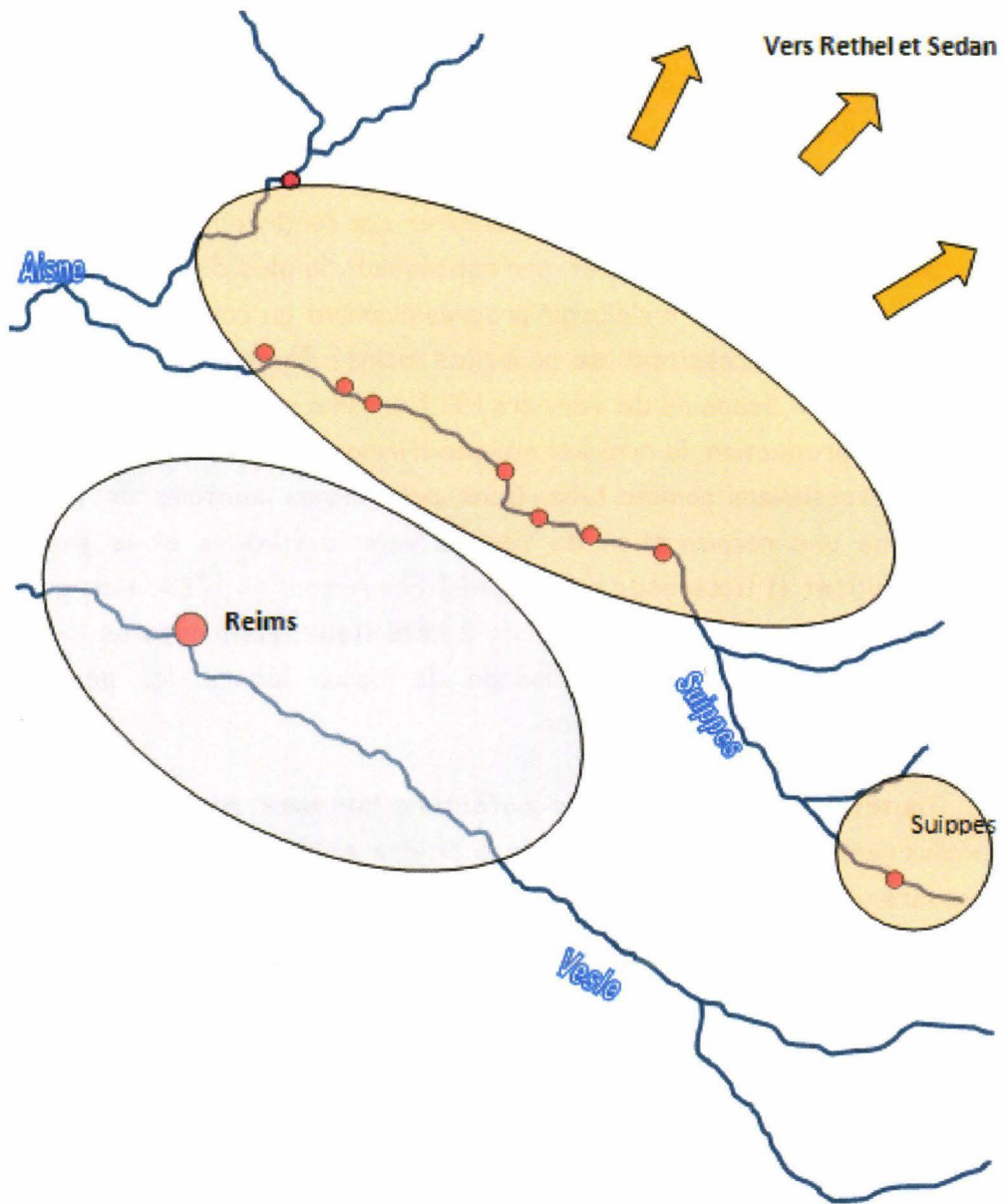
Toutefois, le cœur de la manufacture bat avec régularité et force dans un espace plus restreint qui est la vallée de la Suippe, entre Boult et Pontfaverger : près de 350 ouvriers y font battre plus de 650 métiers, bon an mal an, produisant plus de 7500 pièces. C'est là également que se concentrent les moulins à fouler les draps et tissus²³, avant que ceux-ci ne reçoivent leurs derniers apprêts dans la cité elle-même. Reste à mesurer avec la meilleure précision possible le rôle essentiel du « *Suippât* »²⁴ pour la manufacture.

²² On retrouve dans la série C des Archives Départementales de la Marne, fonds de l'Intendance, une source de premier ordre (côte ADM, C 2197 à C2352) avec les tailles des communautés de l'élection de Reims pour le XVIII^eS. Pour chaque village sont répertoriés les noms, prénoms, profession des assujettis à la taille. Les séries sont complètes seulement pour les années 1729, 1750 et 1774 ; malheureusement, on ne peut pas compléter cette source pour les villages de l'élection de Rethel...

²³ ADM@R, 18B1324, Registre aux causes de la manufacture de Reims, séance du 27 novembre 1778.

²⁴ Pour reprendre une expression de Delautel, *Ces messieurs de la Fabrique*, Reims, Ed. du Pampre, 1924, p. 27.

Carte4: Répartition zonale de l'activité manufacturière rémoise (fin XVIII°S).



Sources : AN F12 675 ; ADM C470 et C1980

Légende :

- Reims, le centre de commandement
- Productions grossières (couvertures, bluteaux)
- Production de petites draperies de la laine peignée
- Expansion de la filature

Quelquefois, les malheurs champenois font le bonheur de l'historien qui se penche sur les bras anonymes, si indispensables à la manufacture. En février 1784 se produisent des inondations catastrophiques, d'une ampleur inédite dans la généralité de Châlons ; les causes sont bien avérées : les neiges abondantes, consécutives à l'exceptionnelle rigueur de l'hiver 1783-1784, connaissent une fonte aussi brutale que rapide, favorisée par le redoux printanier et de fortes précipitations²⁵. Ce n'est pas la seule Champagne qui est frappée par cet accident climatique, mais de manière plus large, l'ensemble du Bassin Parisien. Toutefois, la géomorphologie permet de comprendre l'ampleur de la catastrophe : un terrain crayeux, assez peu perméable, des nappes phréatiques peu profondes et des cours d'eau capricieux²⁶. Les subdélégations les plus touchées furent celles de Châlons, Reims, Rethel, Ste Menehoulde, Château Porcien, Epernay et Mézières. Toutefois, la situation la plus dramatique se situe autour de Reims : c'est là que 42% des pertes se concentrent, pour une somme de 540 000 livres. On y compte quatre des paroisses les plus touchées, là où les dégâts dépassent les 60 000 livres : Bazancourt fait figure de village martyr avec plus de 110 000 livres de pertes, mais la situation n'est pas meilleure à Isles-sur-Suippes, « un village composé de laboureurs, huit à dix aubergistes et de quelques ouvriers de la manufactures, tous peu aisés, et hors d'état de reconstruire leurs bâtiments si le gouvernement ne vient pas à leur secours », ou à Boulton-sur-Suippes, « la quasi-totalité des bâtiments sont écroulés, la paroisse composée d'une grande quantité d'ouvriers de la manufacture de Reims, dont les métiers et marchandises se trouvent en grande partie perdus ». C'est donc bien la vallée de la Suippes qui constitue l'épicentre de la catastrophe, avec 979 feux touchés²⁷ ; un fabricant sur trois est dans l'incapacité la plus totale de produire. Un métier sur trois est hors d'état de fonctionner. Une telle situation n'est pas sans susciter la crainte des autorités et du milieu commerçant rémois, à qui ces inondations font craindre un ralentissement ou même une interruption totale de l'activité manufacturière. La décision rapide d'organiser des secours aux « fabricants », en réalité des ouvriers à domicile, est également motivée par l'angoisse d'un afflux massif de migrants dans la cité des sacres, un mouvement intolérable qui exige de prendre les mesures les plus rigoureuses dans les meilleurs délais :

« La ruine de ces malheureux villages nous fait craindre deux maux également funestes : l'anéantissement de la culture des terres et la destruction des ateliers où se fabriquent les plus belles étoffes de notre manufacture. Les conséquences douloureuses

²⁵ Arnaud Marchand, *Les inondations de février 1784 dans la généralité de Châlons*, mémoire de maîtrise ss dir. Alain Molinier, Université de Reims-Champagne, 1984, p. 10-12.

²⁶ Citons ainsi l'Aisne, la Retourne, la Vesle, la Marne et leurs affluents comme l'Arnes, la Py...Cf. A. Marchand, *op.cit.*, p. 19.

²⁷ ADM, C1980.

de cet événement cruel sont si justes et ont été si vivement senties dans toute la ville de Reims, qu'à l'instant où l'on a été instruit, le corps des commerçants, celui des fabricants et tous les citoyens aisés de toutes les classes ont établi eux-mêmes une contribution volontaire, dont l'objet est d'assurer dans ce premier moment aux habitants de ces villages (de la Suippes) tous les secours qu'ils demandent à grands cris»²⁸

Plus de 19 000 livres ont ainsi été récoltées, avec des noms connus qui reviennent à plusieurs reprises parmi les généreux donateurs : Tronsson, Chevalier, Godinot-Tellier, Muiron, Maillefort-Coquebert, Coutier, Ruinard, Cliquot, Sutaine²⁹...Quant aux secours en métiers et en laines, ils atteignent plus de 25 000 livres : les affaires doivent continuer...

Tableau 1: Les inondations de 1784 et leurs conséquences économiques dans la vallée de la Suippe.

Village	Nombre d'ouvriers (dont touchés)	Nombre de métiers (dont perdus)	Nombre de pièces par an	Production annuelle en livres
Auménancourt	12	24	288	32 000
Bazancourt	50 (35)	104 (70)	1250	140 000
Betheniville	31 (11)	63 (22)	685	80 000
Boult	83 (47)	178 (127)	1800	288 000
Isle	9 (3)	12 (4)	144	7 500
Juiniville	3	5	60	8 000
Neuflize	60 (23)	80 (33)	1280	120 000
Poilocourt	5	12	132	15 840
Pontfaverger	80	100	1200	130 000
Saint Hilaire le Petit	2	3	36	4 000
Selles	35 (7)	90 (23)	900	150 000
St Etienne	11 (4)	24 (8)	324	40 000
St Loup	26	36	432	60 000
St Mames	20	31	369	42 000
Vieux	10	24	264	32 000
Vuarméville	50 (14)	100 (28)	1200	130 000

²⁸ ADM, C1980.

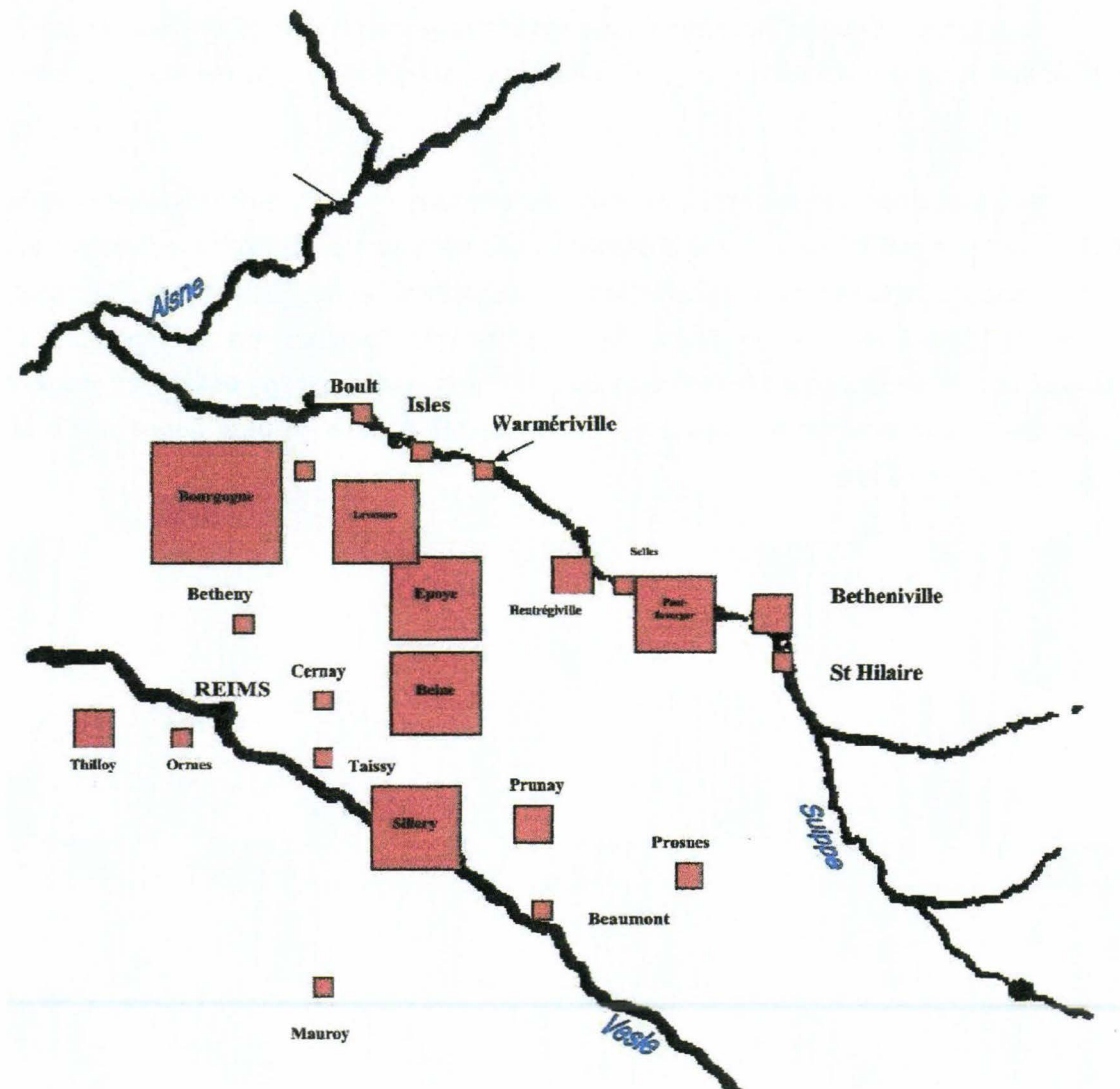
²⁹ A. Marchand, *op.cit.*, p. 107-108.

Total	487 (144)	886 (315)	10 364	1 279 340
-------	-----------	-----------	--------	-----------

Source : Arnaud Marchand, Les inondations de février 1784 dans la généralité de Châlons, mémoire de maîtrise ss dir. Alain Molinier, Université de Reims-Champagne, 1984

Un coup d'œil sur la carte des métiers battant pour les maîtres vers le milieu du XVIII^eS montre que la vallée de la Suipe n'a pas encore à cette époque l'importance qui était la sienne à la veille de la Révolution. Si, en outre, on se souvient que les plus gros maîtres préfèrent, durant le même laps de temps, s'équiper en métiers plutôt que d'embaucher, on peut faire l'hypothèse que ce sont les artisans, petits et moyens, qui ont compensé leur manque d'équipement par un appel de plus en plus important à la main d'œuvre de cette vallée.

Carte 5: Les métiers battant pour les maîtres rémois (1758)



Source : ADM@R, 1882.

D- *Le travail dans la ville.*

Reims comptait en 1789 environ 32 000 habitants³⁰ et l'essentiel de la population ouvrière, employée au travail de la laine, se concentre au sud est de la cité, plus particulièrement à l'intérieur d'un triangle formé par la Rue Neuve, la Rue du Barbâtre et la rue de Fléchambault, à l'ombre des somptueuses abbayes de St Nicaise, St Rémi et du couvent des Minimes. Entre 1722 et 1774, le nombre des individus

³⁰ D'après le curé Geoffroy de la paroisse Saint Martin, cité par G. Laurent, *Reims et la région rémoise à la veille de la Révolution*, Reims, Matot Braine, 1930, p. 67.

travaillant dans le secteur textile - qu'il s'agisse de cardeurs, de fileurs ou de tisserands - y a augmenté respectivement de 61,9 ; 47 et 11,8%. Si, dans le premier quart du XVIII^eS, cet espace regroupait le tiers des effectifs ouvriers rémois intra-muros, elle en rassemble près de 40% à la veille de la Révolution. Le renforcement de cet espace est indiscutable, et d'autant plus remarquable que le nombre des travailleurs s'est accru entre ces deux dates en valeur absolue. Le Barbâtre peut être considéré comme le lieu de naissance de la première grande manufacture rémoise, sous l'impulsion de Colbert. Au n°27 de cette rue, en effet, se dresse un grand bâtiment, le château de Montlaurent³¹ ; il appartenait à une puissante famille de la cité, les Feret, qui joua un rôle important durant tout l'époque moderne, fournissant quatre capitaines à l'armée royale, l'un d'eux étant même par trois fois, lieutenant des habitants. Cet hôtel Feret fut transformé en manufacture, en créant un entresol dans une aile de la bâtisse donnant sur la rue Montlaurent, entre le rez-de-chaussée et le premier étage, et en perçant toute une série de fenêtres basses et larges pour l'éclairage des ateliers. Mais, à côté de ce bel édifice, coexistent des poches de pauvreté : on trouve dans cette rue des « cours », des enceintes particulières renfermant des logements exigus ayant chacun une porte commune donnant sur la rue. C'est dans ces cours que logeait l'essentiel de la main d'œuvre de la manufacture décrite ci-dessus. L'exemple de l'hôtel Ferret fut sans doute suivi d'autres, aboutissant, à la fin du XVIII^eS, à la constitution d'un microcosme industriel. Mais la rue du Barbâtre constitue sans doute l'exception, la plupart des autres rues ouvrières se révélant être des espaces insalubres et délaissés.

Fléchambault apparaît comme une rue et même un quartier assez insalubre, dont le pavage a seulement été entrepris au cours du XVIII^eS. L'insalubrité a pour origine essentielle l'humidité du lieu : la porte de Fléchambault, ouverture dans les murailles démolie en 1780, était défendue par la Vesle qui coulait à ses pieds. Toutefois, la faible profondeur de l'eau explique qu'il n'était pas difficile de traverser au sec, notamment en cas d'été chaud. Non loin de là, s'élevait un moulin, dont les revenus appartenaient au chapitre de Notre Dame et de l'abbaye St Rémi. La rue Folle Peine qui y était attenante résultait en fait de l'assèchement d'un ancien cours d'eau, bien attesté par les droits de pêche dont les habitants s'acquittaient au XIV^eS. La rue de la Sescherie, présente sur les plans du XVII^eS, et qui prolongeait la rue de Fléchambault jusqu'à celle du Jard, tirait son nom de son usage, parfait pour l'exposition du linge et des chaînes de laine qu'on faisait sécher au soleil. La rue du Ruisselet porte dans son étymologie le caractère humide de son origine, un petit cours d'eau. Quelques sources d'eau ferrugineuse jaillissaient là, à l'air libre, avant d'être canalisées et utilisées à partir de la fin du

³¹ P.Tarbé, *Reims, essais historiques sur ses rues et ses monuments*, Reims 1854, p. 368.

XVII^oS. C'est dans cet environnement malsain, marécageux, que s'est constitué un des foyers ouvriers rémois.

La rue Neuve porte bien mal son nom, puisque datant en réalité du XIII^oS. Elle commençait là où s'arrêtait l'ancien bourg St Rémi, dont elle portait le nom à l'origine. C'est par cette rue que passaient les rois de France lorsqu'ils allaient visiter la Sainte Ampoule au lendemain de leur couronnement ; les archevêques l'empruntaient également, lors de leur entrée solennelle ; malgré le prestige de ses visiteurs, elle fut longtemps négligée et, comme d'autres, il fallut attendre le début du XVIII^oS, pour voir le pavage y faire son apparition.

Cependant, sous l'effet de la croissance des productions, le monde ouvrier investit de nouveaux secteurs urbains, quelquefois de manière spectaculaire, et renforce sa présence dans les endroits où un noyau existait déjà. La rue Demoulin (+32,5%) et la rue St Jean (+64%) confirment leur vocation, mais le véritable renouveau pointe à l'Est, du côté de la rue du Jard (+1000% !), de la rue Brûlée (+92%) et du faubourg Cérès (+117%). Mais, là encore, ils se retrouvent dans des secteurs urbains parmi les moins accueillants. Ainsi, jusqu'en 1748, la rue du Jard n'était qu'une rue de village, traversée par un ruisseau fangeux, ouverte au milieu de marais cultivés³². Le faubourg de Cérès avait été détruit en 1358, à la suite du siège de la ville. Ses ruines demeurèrent longtemps en place, il fallut attendre le dernier quart du XVI^oS, pour que le faubourg renaisse, à l'occasion de son érection en paroisse par Charles de Lorraine. On peut donc dire que cette partie de la cité figure parmi les plus récentes de Reims, et une de celles qui sera amené à connaître une évolution spectaculaire au siècle suivant.

C'est donc de ces parties de la cité que se diffusent les rumeurs de complots de famine, les accusations de collusion avec les accapareurs ; sous les affres de la faim et de la misère, éclatèrent les principaux mouvements : pillage des marchés, auberges et boulangeries de la rue du Barbâtre (1770), de la rue des Capucins (1789) ou l'incendie de la grange St Laurent qui appartenait à l'abbaye de St Rémi.

Parler de misère ouvrière à Reims est-il exagéré ? Certains fabricants, tels Ponsardin, cherchaient à soulager le sort des ouvriers : il les employait alors à des tâches qui étaient autres que celles de leurs métiers ordinaires, voire à des travaux publics.

³² P. Tarbé, *op.cit.*, pp. 68-69.

« L'augmentation de la production pendant le premier semestre 1770 est due, non pas à une plus grande activité du commerce, mais à la commisération des maîtres fabricants pour leurs ouvriers auxquels ils désirent procurer du travail une bonne partie de l'hiver ; mais comme le travail ne suffisait pas à leur subsistance relativement à la cherté des grains, les fabricants, pour y suppléer, et afin aussi d'empêcher l'émigration de ces ouvriers, leur ont fait de fortes avances sur le travail à venir. »

Malgré cela, l'émigration massive menace de se produire à grande échelle. En 1784, une enquête est diligentée par le gouvernement, qui confie au subdélégué Polonceau et au lieutenant de police Jacob le soin de « *découvrir les ouvriers qui auraient formé le projet de quitter la ville et de porter leur industrie chez les étrangers, ainsi que les embaucheurs de ces ouvriers, qui leur faisaient espérer des gains plus considérables* ». Il semble toutefois que cette enquête n'ait donné aucun résultat concret³³ ...

Ailleurs, son implantation se fait plus diffuse, sans être jamais totalement absente, même si des phénomènes d'éviction se font jour à mesure que l'on avance dans le siècle. Les quartiers centraux, ainsi que les rues qui les joutent, voient plutôt s'installer une population fortunée ; les opérations d'embellissement de la cité des sacres se traduisent par une hausse, aussi rapide qu'importante, du coût de l'immobilier, forçant les catégories les plus modestes à s'installer dans les périphéries industrielles. Le nombre des ouvriers n'y avait, de toute manière, jamais été très élevé, tout au plus une dizaine de familles.

A Amiens, la population atteint à la fin de l'Ancien Régime le chiffre de 43 500 âmes³⁴ ; si l'on considère comme acceptable le dénombrement effectué par l'administration des gabelles en 1726, qui indique alors 7004 feux, on peut d'ores et déjà considérer qu'Amiens a connu une certaine croissance démographique au cours du XVIII^eS. C'est au nord et à l'ouest de la cité que l'on rencontre les quartiers ouvriers. Au nord, depuis le talus qui borde la vieille ville jusqu'à la citadelle, en passant par les bras de la Somme, s'étend la ville basse, avec, en son centre, l'ancien cimetière des pestiférés ainsi que l'Hôtel-Dieu, quartier général de l'assistance dans cet espace de misère. Tanneurs, teinturiers, foulons, meuniers utilisent les eaux de la rivière : d'aval,

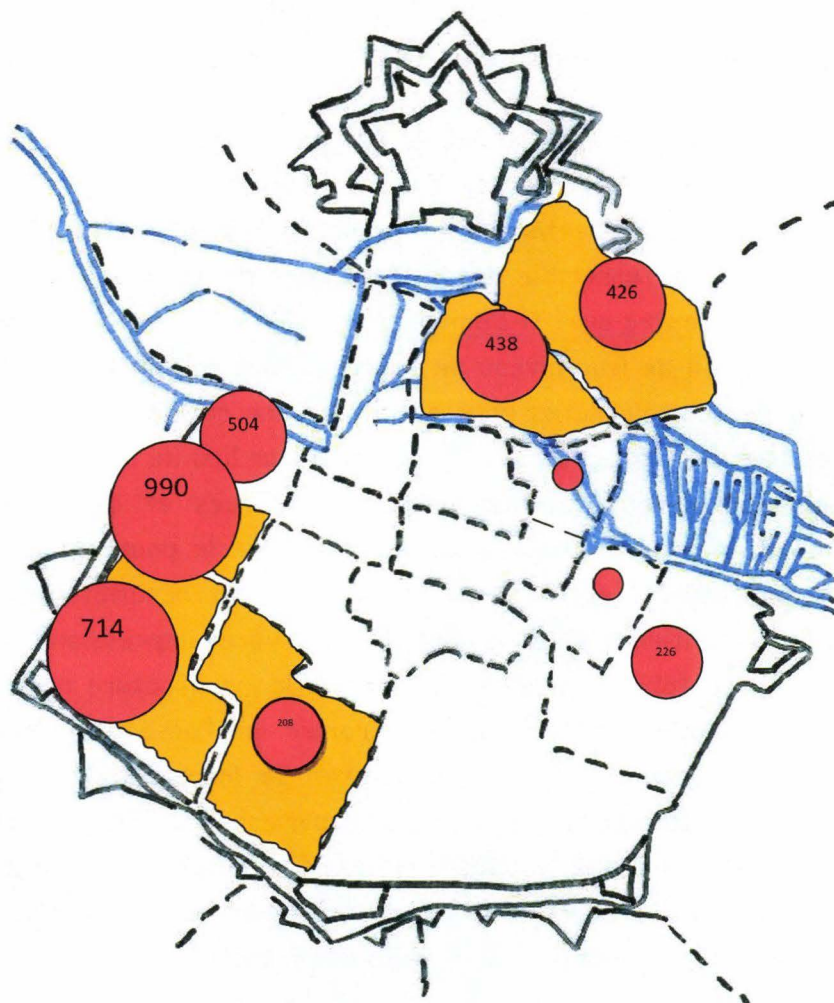
³³ ADM, C472.

³⁴ J. Necker, *De l'administration de la France*, 1785, p. 162 ; toutefois, analyser le mouvement de la population à Amiens s'avère délicat : les informations contenues dans les registres de capitation ne donnent pas une vision globale de la société, les sergents chargés de l'établissement de ces gros cahiers faisant preuve de beaucoup d'approximations dans les comptages, notamment des ouvriers et vagabonds, d'autant qu'une population importante et instable de compagnons étrangers fait fluctuer les effectifs au gré de la conjoncture.

les gribanes des bateliers abbeillois apportent les bois de teinture, le charbon, la tourbe, l'alun ; d'amont viennent le blé et les laines. Dans les rues étroites et humides, entre l'église St Leu et le port d'amont, les rue des Majots, rue d'Engoulvent, rue Blanquetaque, rue des Becquerelles ou petite rue St Leu bruissent de l'activité des saiteurs ; ils sont près de 125 au début du règne de Louis XVI. Ceci nous est confirmé par la présence massive de pauvres et de mendiants dans les paroisses St Jacques et St Leu³⁵. A l'ouest, près de 140 tisserands s'entassent rue du Vidame, rue des Corroyers ou surtout rue du Four des Champs, qui apparaît comme la rue la plus ouvrière de la capitale picarde. Plus au sud, c'est autour des rue des Lirots, rue des Narines et rue des Wattelets que se concentre, dans une moindre mesure, l'activité d'une cinquantaine de saiteurs. D'ailleurs, entre 1758 et 1772, la présence des ouvriers tisserands dans ces parties de la ville s'est renforcée : +50% au nord, +30% à l'ouest contre un modeste +6% au sud. Cette évolution est également attestée par celle du nombre des métiers : selon ce critère, l'activité de tissage penche très fortement à l'ouest, rassemblant plus de la moitié des métiers actifs à l'intérieur de l'enceinte d'Amiens. Analysée rue par rue, toutefois, la clarté de cette évolution apparaît moins nettement : ainsi, si la rue des Corroyers est celle où bat le plus de métiers, leur nombre diminue en l'espace de 15 ans, passant de 531 à 488 (-9%) ; même constat rue des Francs Muriers (-20%). Inversement à quelques pâtés de maisons de là, rue Martin Bleu Dieu, c'est l'explosion (de 189 à 347 métiers, +84%) ou rue Verte (de 174 à 263, +51%). De telles variations sont difficilement explicables en l'état actuel des sources, sauf à les attribuer au plus ou moins grand succès des fabricants qui y habitent. Il est en revanche clair que le nord de la ville a plutôt tendance à voir une réduction de son équipement : rue des Becquerelles, le nombre des métiers chute de 57% (de 64 à 36) ; rue d'Engoulevent, la baisse est de 44% (de 104 à 58). Ce sont donc bien les quartiers à l'ouest de la ville qui voit leur poids se renforcer dans la deuxième moitié du XVIII^eS.

³⁵ Cf. C. Engrand, « Mendier sa vie au XVIII^eS : de la résignation à la révolte, Amiens (1764-1789) », *Revue du Nord*, TLXVI, n°261-262, avril-septembre 1984.

Carte 6: Les quartiers des filateurs et les métiers à Amiens en 1772.



Source : AMA, HH238, taille de la communauté des saiteurs-hautelisseurs, 1772 : par commodité, et afin de faciliter la comparaison avec la période révolutionnaire, nous avons utilisé le découpage d'Amiens en sections telles qu'elles ont été dessinées en l'an II.

A Reims, on constate une double évolution très nette tout au long du XVIII^e S ; nous avons déjà eu l'occasion d'insister sur la diminution drastique qu'avaient éprouvée les effectifs patronaux. A cela, il faut désormais ajouter un phénomène de concentration spatiale sur un nombre de quartiers de plus en plus réduits. Alors qu'en 1722, il existe au moins 16 rues où l'on compte au minimum 10 fabricants, il n'y en a plus que 4 seulement en 1774. La rue d'Artois s'affirme là où elle était auparavant inexistante ; la rue du Jard connaît une profonde érosion de ses effectifs (divisés par plus de deux). Elle n'est pas la seule toutefois ; en revanche, deux rues se distinguent

parce qu'elles voient la part relative se renforcer. Ainsi, la rue du Barbâtre, bien que frappée par une baisse de 20% du nombre de fabricants, accueille malgré tout plus du quart des patrons rémois à la fin du XVIII^eS. Quant à la Rue Neuve, en dépit de 47% de producteurs en moins, elle réussit à maintenir, et même à renforcer, son poids à 16%.

Le constat est assez curieux : il semble que patrons et ouvriers se côtoient de manière assez harmonieuse à l'abri de ces deux artères. Il est dès lors légitime de s'interroger sur l'existence d'une certaine « mixité sociale » dans la cité des sacres. Car on ne peut pas raisonner sur l'ensemble des maîtres sans observer les flagrants écarts de richesses qui existent entre eux. Il s'agit donc de distinguer les lieux de résidence des fabricants en fonction de leur niveau de fortune. Pour cela, nous avons repris les données de la taille des communautés pour effectuer une comparaison entre 1722 et 1774³⁶. Nous avons trié les producteurs, d'abord selon leur lieu de résidence (en tenant compte d'éventuels changements de dénomination des rues et quartiers), puis en fonction du niveau de la taille³⁷. Enfin, nous avons calculé le pourcentage de chaque catégorie, par rapport à l'effectif total de la rue. Les résultats ainsi obtenus permettent à la fois de confirmer et de nuancer les premières impressions. On retrouve les noms bien connus des fabricants les plus aisés de la manufacture rémoise: rue du Barbâtre, le curieux a toutes les chances de croiser les Ponsardin, Liénard Gavet, Joltrois et autres Massé Géruzet, qui y disposent de leurs hôtels particuliers, à quelques dizaines de mètres à peine des « cours » ouvriers. Rue Neuve, il rencontrera sans doute Nicolas Deneveux, Gavet Duchesne ou Edmé Marsaux. Mais si ces deux voies concentrent les familles les plus illustres, c'est également là que les écarts ont eu tendance à se creuser tout au long du siècle, avec une augmentation sensible de la part des petits patrons situés juste en dessous de la moyenne. Dans cette tranche, on retrouve des individus qui ont tout à craindre des évolutions conjoncturelles et qui risquent à tout moment de basculer dans ce monde ouvrier dont ils ont bien de la peine à se distinguer. Ne disposant que d'un nombre limité de métiers, leur indépendance demeure des plus fragiles. Certains noms tremblent dans l'ombre de la réputation qu'ils avaient au début du XVIII^eS, tel Guillaume Darras, descendant déchu d'une puissante lignée de fabricants pourtant encore bien assise dans les années 1720 ; d'autres, comme Pierre Douay, tapis à l'ombre des plus gros, attendent patiemment les bonnes opportunités pour sortir de l'anonymat, et enfin se hisser à la hauteur de leurs ambitions, tout en haut de l'échelle.

³⁶ ADM@R, Baillage ducal de Reims, 18B77 et 18B94.

³⁷ Cf. tableau 8, chapitre 2.

A l'inverse, d'autres secteurs ont vu, durant cette période, le monde patronal s'appauvrir de manière quelquefois très spectaculaire : si le phénomène reste assez limité rues de Venise et de Moulin, la situation s'est beaucoup plus fortement dégradée dans les rues Normandie, St Jean, St Rémi, St Sixte ou Porte Cérès. Pour les anciens producteurs désœuvrés qui y séjournent, il s'agit de la dernière étape avant la paupérisation totale et le glissement définitif vers le monde ouvrier. La plupart n'était de toute manière pas suffisamment armé pour se maintenir, et des familles entières attendent un impossible retour de la bonne fortune, ou de la fortune tout court : ainsi, les Boucton, les Barbier ou les Richard. C'est pourtant rue Cérès que trône l'Hôtel Ponsardin, dont les plans sont l'œuvre des frères Lefebvre, architectes renommés de Reims :

« L'habitation de Nicolas Ponsardin, établie sur de larges proportions, dessinée à la plus belle période du style Louis XVI, ne manquait pas d'affecter une noble et froide simplicité de façade, mais s'enorgueillissait, par contraste, de ses très élégants salons du rez-de-chaussée, dont les fines boiseries étaient sculptées de motifs remarquables et les panneaux tendus de tapisserie. On aimait à citer, parmi les plus jolies pièces d'un ameublement somptueux, deux vastes consoles fixes d'un bon dessin et merveilleusement ciselées, ainsi que toute une série de sièges au point de Beauvais, représentant les fables de La Fontaine. »³⁸

Entre ces deux extrêmes, une catégorie de producteurs aisés se dessine, dont la fortune, sans être excessive, leur permet de vivre à l'abri du besoin dans des quartiers proches du centre de la cité.

A Amiens, le phénomène de mixité est tout aussi visible durant tout le XVIII^eS : les patrons partagent quasiment tous leur lieu de résidence avec les ouvriers qu'ils emploient. Ainsi, en 1772, ceux qui exploitent plus de 10 métiers se situent majoritairement rue des Corroyers (21), rue Martin Bleu Dieu (13), rue Verte ou rue des Coches (10 dans les deux cas) ou encore rue des Prêtres (9), rue de l'Andouille, rue de l'Aventure (5) ou rue Blanquetaque (4). La géographie patronale se confond avec celle des ouvriers, comme pour rappeler l'origine ouvrière des plus grands noms de la fabrique amiénoise : les frères Laurent, qui font battre à eux seuls 90 métiers, demeurent rue St Jacques ; Pierre Delahaye et Jean Baptiste Pisson, qui font battre ensemble 65 métiers et dont les enfants s'uniront avant la révolution, habitent à quelques maisons l'un de l'autre, rue des Corroyers, au milieu des saiteurs qu'ils occupent. Aucun de ces

³⁸Visite de l'Hôtel de la Chambre de Commerce, sous la conduite de M. P. Delautel., Reims, Matot Braine, 1911, p. 24.

personnages n'est admis à partager le quotidien des grands noms du négoce, retranchés derrière les façades de somptueuses demeures le long de la Rue St Leu, tenant, dans tous les sens du terme le haut du pavé, tandis que les ouvriers teinturiers rampent à l'ombre de leurs murs...

On peut donc dégager de l'analyse des résidences patronales une dichotomie assez nette de l'espace rémois, de part et d'autre d'une ligne orientée nord-ouest/sud-est et passant par la cathédrale. A l'est de cette ligne se concentre l'essentiel des fabricants riches et aisés, tandis qu'à l'ouest, à quelques rares exceptions, les petits patrons indépendants du quartier St Rémi, de Fléchambault et du quartier de Vesle partagent l'existence difficile et indécise de la masse des ouvriers du textile.

C'est donc au cours de la deuxième moitié du XVIII^eS que se renforce la tendance ouvrière de quelques quartiers, tant à Amiens qu'à Reims : l'activité, même si elle y était déjà fortement implantée, bénéficie durant cette période d'une sorte de déversement de la part du reste des quartiers urbains, consolidant le potentiel productif dans des espaces de plus en plus réduits et dessinant une géographie urbaine qui va perdurer au-delà de la période révolutionnaire.

II/ Diversité des productions :

Les étoffes rases et sèches constituent la très grande majorité des produits fabriqués aussi bien à Amiens qu'à Reims; les distinctions qui existent dans les tissus s'expliquent par conséquent par l'utilisation de matières, de préparation, de finitions et de teintures différentes. Il s'agissait essentiellement d'étoffes légères de laine sèche, destinée à une large consommation populaire. Toutefois, la palette des possibles étant très large, une connaissance minimale des différents types d'étoffes produites peut faciliter la comparaison des deux centres manufacturiers dont s'agit. De plus, les deux manufactures ont des orientations de produits sensiblement différentes, même si la tendance globale est commune aux deux centres : tirer partie, dès la fin de la décennie 1760 des créneaux laissés par la concurrence (anglaise notamment), en s'appuyant sur des étoffes dont les fibres sont mélangées.

A- Amiens : capitale des étoffes veloutées.

« Il n'y a point de province où les habitants ont plus de talent pour imiter et contrefaire les ouvrages des étrangers ou de l'intérieur du royaume ; s'ils n'ont pas

l'avantage d'inventer, ils égalent les manufactures où l'on invente »³⁹. Mais, la laine pure ne domine plus à Amiens à la fin du XVIII^e⁴⁰ ; on aurait toutefois tort de croire que les autres fibres exercent une concurrence sur la fibre animale. Il faudrait plutôt l'envisager sous l'angle de la complémentarité: peluches, pannes poil et pannes laine, prunelles soie et prunelles laine, étamines, camelots, serges de Rome ou de Minorque forment les assortiments phare de la manufacture amiénoise⁴¹.

Tableau 2: Tableau des productions amiénoises à la veille de la Révolution.

Dénomination	Chaîne	Trame	Valeur à la pièce (en sous)	% des valeurs totales
Camelot laine	Laine peignée	Laine peignée	140	4,8
Camelot baracané	Laine peignée	Laine peignée	45	1,7
Panne laine	Laine peignée	Laine peignée	110	20,1
Prunelle laine	Laine peignée	Laine peignée	85	2
Satin turc	Laine peignée	Laine peignée	114	2,6
Serge de Rome	Laine peignée	Laine peignée	50	0,7
Serge de Minorque	Laine peignée	Laine peignée	90	3
Velours d'Utrecht	Lin et poil de chèvre	Lin	150	
Camelot poil	Laine peignée et soie organsinée	Laine peignée	300	7,2
Camelot mi soie	Laine peignée et soie organsinée	Laine peignée	175	2,9
Etamines	Laine peignée et soie organsinée	Laine peignée	117	1,8
Alançons	Laine peignée et soie poil	Laine peignée	108	2,3

³⁹ Diderot et d'Alembert, « Précis des manufactures de Picardie », *Encyclopédie méthodique*, p. 277.

⁴⁰ Toutefois, Amiens continue procéder à la finition de tissus en provenance de tout le Nord du royaume. Les produits de Lille, Beauvais, Rouen et naturellement de Picardie viennent notamment y recevoir leurs teintures.

⁴¹ ADS, L499, Etat des étoffes présentées aux bureaux de marques de l'inspection d'Amiens, 1790 ; voir également ADS C233, Etat général contenant le nom de toutes les étoffes qui se fabriquent à Amiens, 1761 ; les prunelles étaient de petites étoffes d'invention nouvelle, à chaîne de laine et trame de soie organsinée.

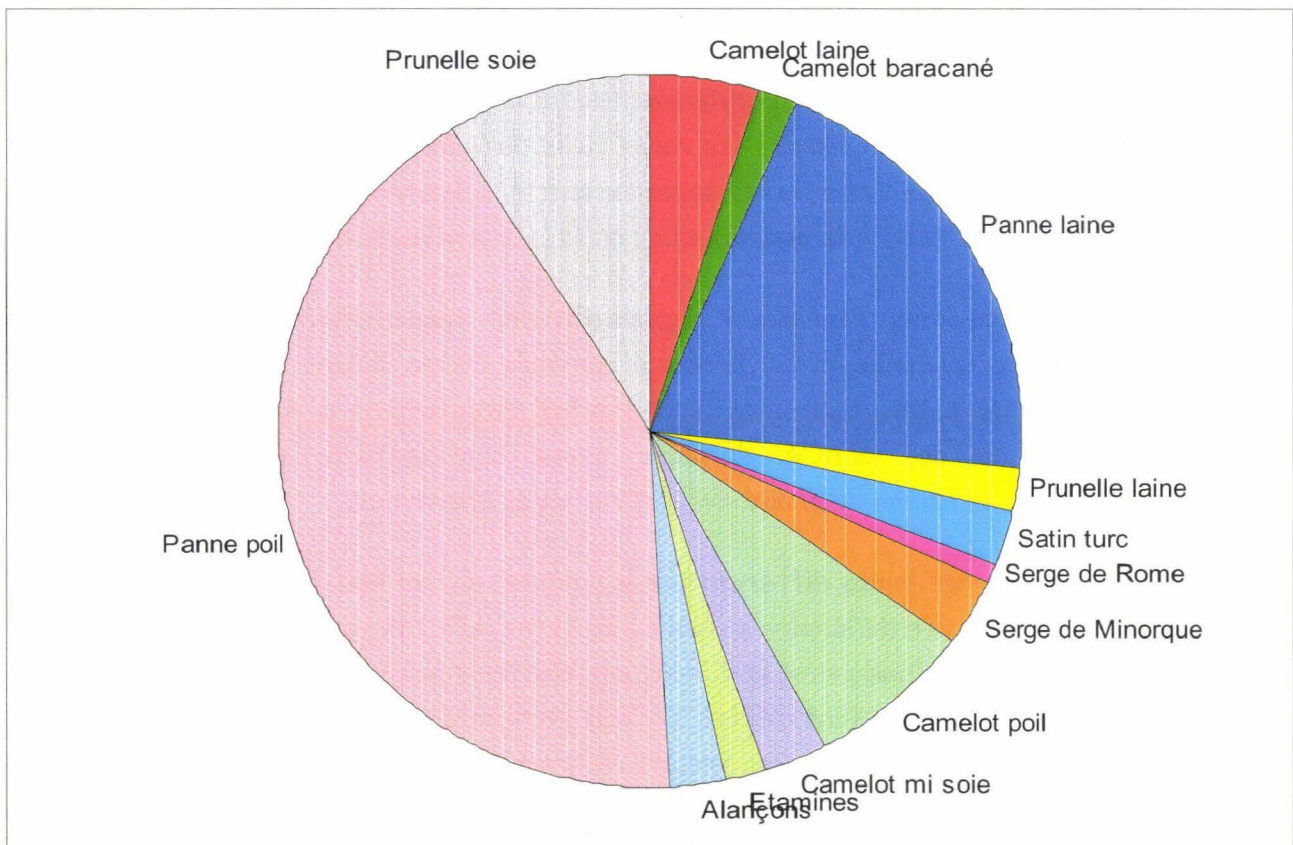
Panne poil	Laine peignée et poil de chèvre	Laine peignée	154	42
Prunelle soie	Laine peignée et soie	Soie	114	8,9

Sources : ADS, L499

Les draps de pure laine ne composent plus que 35% des productions lainières totales, le reste étant composé de tissus aux fibres mêlées. Ils ne caractérisent plus la production manufacturière de la ville, dominée par les pannes, les camelots et les prunelles.

Par rapport à d'autres étoffes communes, celles veloutées nécessitent l'acquisition par les ouvriers de deux instruments supplémentaires : des verges et un couteau. Les premières sont fabriquées et importées de Tournai ou de Lille, un seul fabricant les produisant à Amiens, mais pour son propre compte ; elles sont vendues par paire 2 sous 6 deniers aux ouvriers qui doivent en changer souvent, la plupart du temps deux paires sont nécessaires pour achever une seule pièce de panne, car cassant net durant le travail, ou étant percées par le couteau. Ces derniers ont heureusement une durée de vie nettement supérieure ; vendus 24 à 30 sous la douzaine, ils permettent de produire tous les types d'étoffes veloutées.

La panne est une étoffe à chaîne et trame de laine peignée, et veloutée en poil de chèvre : son introduction dans la manufacture amiénoise s'est faite au XVII^eS et, à partir de là, son développement s'est réalisé avec bonheur.



Les pannes poils, qui constituent l'essentiel de la production amiénoise, sont des étoffes veloutées dont une bonne partie est expédiée à Cadix pour être ensuite envoyée aux Indes Espagnoles, Veracruz, imprimées ou teintées (principalement en écarlate, cramoisi ou bleu)⁴². La laine dont elles sont composées provient de Picardie, tandis que le poil de chèvre provient tout filé du Levant, via Marseille, où les marchands le vendent avec une commission de 5%. Les récriminations des fabricants amiénois au sujet du poil s'avèrent redondantes tout au long du XVIII^e S : qualité insuffisante et irrégulière, présence de déchets, délais incertains en raison des aléas politiques...Fréquemment, ils réclament que des essais de troupeaux soient menés en France, afin de ne pas être contraints de se reposer sur le monopole turc⁴³. Un appel qui ne sera pas entendu avant le début du siècle suivant...Toujours est-il que le poil de chèvre constitue une denrée rare donc chère, d'autant qu'elle est frappée d'un droit de 20% à l'entrée. Ceci explique que certains

⁴² Roland de la Platière, *Encyclopédie méthodique, Manufactures, arts et métiers*, Paris, Panckoucke, 1790, p.146.

⁴³ cf. Roland de la Platière, *op.cit.* : « Il y a un grand inconvénient à ne pas tirer cette matière en toison ; indépendamment d'une main d'œuvre considérable qui résulterait de la filature, raison de prohibition de la part des turcs qui, pense-t-on, veulent se la conserver, c'est qu'ils ne prennent aucun soin pour l'assortiment de ces fils ; qu'ils en dévident sans règle et sans suite sur le même écheveau et qu'il faut toujours procéder à un nouveau dévidage et à un nouvel assortiment, d'où il résulte une perte de temps, de nouveaux frais et des déchets considérables. ».

fabricants se tournent quelquefois vers les Hollandais ou les Anglais pour s'en procurer, à des prix 10 à 12% inférieurs ! Toutefois, ils ne cessent de rêver d'angora, ce poil de chèvre d'Anatolie dont ils ne parviennent pas à importer la moindre balle, alors que les Hollandais gardent jalousement les rares qu'ils parviennent à se faire fournir. Quoiqu'il en soit, les pannes poil amiénoises apparaissent très demandées, sur un créneau de demi-luxe, formant les 2/5^{ème} de la production de la cité à la veille de la Révolution.

Les amiénois fabriquent également des pannes de qualité supérieure, en rajoutant dans la chaîne un fil de soie organisée dit de Piémont ; les soies sont tirées de Paris ou de Lyon, mais désormais teintes directement à Amiens⁴⁴. Toutefois, la fabrication de cet article demeure assez confidentielle et cantonnée à des exportations, en raison du prix élevé des matières employées.

Les pannes laines diffèrent par le velouté, qui, au lieu d'être obtenu avec du poil de chèvre, l'est avec de la laine peignée ; en outre, elle comporte quatre à six fois moins de fils de chaîne qu'une panne poil, dont elle n'atteint pas le lustre : la laine ne réfléchit pas les couleurs avec autant d'éclat. Il s'agit par conséquent d'une étoffe plus grossière. Vendu 3 à 4 livres l'aune, ce produit fournit les garde-robe des classes les plus populaires. Amiens, à la fin du XVIII^oS, en fait un grand commerce puisqu'il représente le cinquième de sa production.

De manière générale, les pièces de pannes produites dans la capitale picarde se distinguent des autres types d'étoffes en raison des apprêts particuliers qu'elles subissent :

« On jette les pannes dans une chaudière d'eau bouillante : on les y laisse tremper jusqu'à ce qu'elles soient pénétrées et parfaitement imbibées partout. On les dépose dans un baquet placé à l'extrémité d'un corroi. On les roule fortement toutes mouillées et, pendant cette opération, deux ouvriers avec de fortes brosses en relèvent le poil, d'abord contre le rouleau, puis le couchent du côté opposé afin que, saisi par la direction du rouleau, il se tienne toujours couché dans la même direction.

Lorsqu'on faisait tout uniment débouillir et corroyer cette étoffe comme les autres, il en résultait beaucoup de directions, des divergences dans le poil, qui ondoyaient et réfléchissaient diversement les couleurs, et devenait désagréable au coup d'œil.

⁴⁴ Roland de la Platière, *op.cit.*, p. 325.

(...)Les pièces ainsi roulées, on les fait bouillir comme les autres étoffes, sur le rouleau posé verticalement dans la chaudière, pendant deux heures ; on appelle dans la fabrique cette façon « bouillir à la grecque ». On les laisse refroidir sur le rouleau et on les porte en teinture.

Après la teinture, on fait dégorger et reviquer les pannes ; et on les remet au tondeur, qui les fait sécher et les tond avec les mêmes outils et suivant les mêmes procédés que pour les draps. Les pannes pour impression se font tout simplement bouillir, teindre, sécher et imprimer. A l'égard des basses qualités qu'on met en couleur, depuis quelques temps, on les fait presser, ce qui en couche et plaque le poil, procédé contraire à toute étoffe velouté. Il n'en serait que mieux de tondre les pannes laine : on ne le fait pas par économie, parce que leur bas prix arrête sur cette opération »⁴⁵

Quant aux velours d'Utrecht, il s'agit là d'un produit un peu particulier dans la mesure où il n'y entre pas une seule fibre de laine, n'étant composé que de lin et de poil de chèvre mais occupent, au fil du siècle, une place de plus en plus importante dans la gamme des produits d'Amiens. Ces velours sont principalement destinés à l'ameublement et à la doublure des voitures, ainsi que pour recouvrir des chaises. Nous n'entrerons donc pas dans le détail de leur fabrication. Il s'agit d'une spécialité picarde sous l'Ancien Régime, partagée entre Abbeville et Amiens.

Amiens domine 99% du commerce de Bayonne à destination de l'Espagne dans le créneau des pannes, car elles figurent dans les qualités les plus fines (5% en quantité mais 15% en valeur), même si Reims et Lille y envoient quelques pièces⁴⁶.

En dehors des pannes, les camelots représentent l'autre spécialité amiénoise. Il s'agit d'une étoffe à pas simple que Reims ne produit pour ainsi dire pas. Le nombre des métiers qui battent dans la cameloterie s'élève suivant les années à un chiffre compris entre 1000 et 1500. On peut distinguer trois types de camelots : le camelot laine représente la variété la plus commune, il est réalisé avec des laines de Picardie ou des provinces voisines, dans des qualités très variables. La chaîne est composée de deux fils de laine teints, et d'une trame simple et torse, teinte en écheveau. Il se fabrique à Lille des produits assez équivalents, mais fabriqués en écru ou en blanc, et qui reçoivent leur teinture à Amiens. Toutefois, la capitale picarde ne doit pas seulement craindre la concurrence lilloise, mais également celle de Göttingen, Linz et les manufactures anglaises. En France, les cités d'Arras, la Neuville près de Lyon et l'Auvergne en

⁴⁵ Roland de la Platière, *op.cit.*, p. 153-154.

⁴⁶ JM Minovez, *L'industrie invisible, les draperies du Midi (XVII^e-XX^eS)*, dossier HDR ss dir. JC Daumas, 2008, cartes 12 et 13 p. 172-173.

produisent également. L'aspect de cette étoffe est pour beaucoup dans le succès de sa mode: en teignant de deux couleurs différentes les fils de trame et ceux de chaîne, la couleur composée change d'aspect. Il est également possible de jasper l'étoffe, en teignant différemment les fils qui composent la chaîne avant de les doubler.

Une pièce de 60 aunes de camelot laine, pesant 25 à 30 livres, se vend entre 120 et 150 livres au négociant, qui s'occupe ensuite de ses apprêts; sachant que la matière utilisée coûte au fabricant 100 livres, que la filature se monte à 10 livres et le tissage à 20, on peut assez facilement en déduire que les bénéfices s'élèveront à un chiffre modeste ; celui-ci, néanmoins, sera compensé par la forte demande. Vers 1780, 5 à 700 métiers, produisant 8 à 10 000 pièces de camelots, animent la ville et ses campagnes.

Ceci étant, les camelots poil et mi-soie forment une catégorie encore plus prisée ; leur production, bien qu'étant réalisée de la même manière, mais avec des matières différentes, est un tiers plus importante. Le camelot mi-soie comporte en chaîne un fil de laine de pays de qualité supérieure et un de soie organsinée retors ensemble⁴⁷. Quelquefois, certains fabricants utilisent des laines de Hollande filées à Tourcoing, mais le prix élevé réserve ces pièces à une clientèle très aisée. La trame est composée de fils de laine de pays très tors. Dans ce genre de produits, Amiens se retrouve en compétition avec Berlin, mais surtout Linz, qui dispose dont les étoffes bénéficient en chaîne d'un fil de poil de chèvre supplémentaire, et d'une trame plus fine. Roland de la Platière, observateur avisé de la place amiénoise, avance toutefois d'autres arguments pour expliquer la férocité de la concurrence avec Linz :

*« On a fait des essais dans tous les genres ; on a tenté des imitations de toutes les espèces. Mais, dès qu'on veut sortir de son cercle, on se trouve en défaut, et du côté de la matière, et du côté de la filature. On n'est pas non plus assez exercé dans l'art des assortiments »*⁴⁸

Enfin, le camelot poil constitue « la plus belle étoffe rase », même si sa fabrication varie beaucoup. La qualité de cette étoffe se juge immédiatement aux 2500 à 3000 fils qui composent sa chaîne, composée d'un fil de laine de Tourcoing et d'une soie organsinée retors ensemble, alors la trame dispose de deux fils de poil de chèvre virés ensemble. Les plus grands fabricants de la manufacture d'Amiens relève le défi de l'excellence : les frères Laurent, Henri Martin ou encore Joiron Maret. Sur ce créneau,

⁴⁷ Des tentatives avaient été réalisées en utilisant deux fils de soie deux fois plus fins, mais la qualité des étoffes s'en ressentait trop, les soies se révélant trop cassantes.

⁴⁸ Cf. Roland de la Platière, *op.cit.*, p. 358-359.

la concurrence se dessine aussi à l'échelle de l'Europe avec Linz, bien sûr, mais également Florence (bien qu'il n'y existe qu'une seule fabrique aux productions fort aléatoires⁴⁹), Leyde...mais pas l'Angleterre, où ce type de camelot n'est supérieur, ni par son prix, ni par sa qualité. La « *qualité française* »⁵⁰ emporte la mise.

B- Reims, une montée en gamme problématique.

*« Les étoffes que l'on fait à Reims sont des étamines dauphines, des razes de Maroc, des razes de Perse, des droguets, des serges façon de Londres, des serges razes qu'on nomme cordelières et des draps façon de Berry (...) Il se fait aussi à Reims des étoffes tout de soie qu'on nomme bluteaux ou toiles à moulin »*⁵¹

*« La ville de Reims soutient depuis plus de mille années une des manufactures les plus intéressantes du Royaume par le nombre et la diversité des étoffes qui s'y fabriquent sous les noms de dauphiné, maroc...En ne jetant les yeux que sur la quantité qui a été fabriquée dans le courant de l'année dernière (1786), on en trouve 94 615 pièces dont la valeur exactement calculée se porte à la somme de 10 909 702 livres, dont la moitié peut être considérée comme le prix de la main d'œuvre »*⁵²

Ces deux descriptions des produits de la manufacture, réalisées presque à quarante ans d'écart, permettent de se faire une idée des assortiments proposés à la clientèle. Les productions rémoises peuvent se diviser en trois grandes catégories : les étoffes légères (telles que les étamines) ; les tissus moyens (serges de toutes sortes) ; et les étoffes de qualité. Dans les années 1740, les premières représentaient 20% de la production totale de la cité, les serges 40%, les étoffes de qualité se partageant le reste⁵³. Cela signifie que, dans la première moitié du XVIII^eS, la majeure partie des étoffes étaient de qualité assez médiocre. Au mieux, les produits tirés de la manufacture rémoise dépasse à peine les 5 livres l'aune, soit 20% du prix d'un beau drap de Sedan...En 1782, un tiers de la production se composait de dauphines et de marocs, 28% par des droguets, étamines et burats, et 25% par les draps de Silésie. On peut toutefois en distinguer deux grands types ; d'une part, les étoffes à pas simple qui,

⁴⁹ Cf. C. Maitte, *La Trame incertaine, Le monde textile de Prato, XVIII^e-XIX^eS*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2001, p. 42-43.

⁵⁰ ...pour emprunter le titre d'un chapitre de la thèse de Levy-Leboyer, *Les banques européennes et l'industrialisation internationale dans la première moitié du XIX^eS*, Paris, PUF, 1964, p. 254.

⁵¹ Savary des Bruslons, *Dictionnaire général du commerce*, J. Estienne, 1741, p. 212.

⁵² Procès-verbaux des séances de l'Assemblée Provinciale de Champagne en 1787, cité par Gustave Laurent, *Reims et la région rémoise à la veille de la Révolution*, Matot Braine, Reims 1930, p. 35.

⁵³ cf. T. Markovitch, *Les industries lainières, op.cit.*, p. 153.

apprêtés, vont donner des tissus ras, mats et luisants (étamines, flanelles, droguets, dauphines), d'autre part, des étoffes à pas croisés (draps de Silésie, marocs). Ces étoffes sont fabriquées indifféremment sur le même type de métier⁵⁴.

Tableau 3: Tableau des productions lainières rémoises avant la Révolution.

	Prix moyen	Nbre pièces produites (1782)	Valeur (en % du total)
Bluteaux de soie	17 à 18 livres la pièce	3360	0,7%
Bluteaux de laine			
Couvertures blanche, jaune et verte	20 livres la pièce	30 000	6,1%
Dauphines teintées en laine	De 1 livre 5 sous à 3 livres 5 sous l'aune	27 500	31,9%
Dauphines blanches			
Royales à la dauphine sur soie figurées			
Royales à la dauphine sur soie glacées			
Marocs lisses ordinaire teint en laine			
Marocs lisses prime blanc			
Marocs lisses second blanc			
Marocs lisses ordinaire blanc			
Marocs croisés prime blanc			
Marocs croisés second blanc			
Marocs croisés ordinaire blanc			
Marocs croisés ordinaire teints en laine			
Marocs lisses primes teints en laine			
Draps de Silésie	4 livres 10 sous l'aune	11 500	23,7%
Draps communs façon de Silésie figurés			
Draps façon de Silésie cannelés et chinés			
Droguets façon d'Angleterre			
Droguets cannelés			
Étamines royales drapées			
Étamines fines, entrefines et ordinaires			

⁵⁴ Roland de la Platière, *op.cit.*, p. 339 : « ils ne diffèrent en rien quant à la charpente, à laquelle on donne seulement plus ou moins d'inclinaison suivant le travail, et encore est-il douteux que cette différence soit nécessaire ».

Etamines buratées fines, entrefines et ordinaires	De 3 livres 5 sous à 5 livres 5 sous l'aune	22 000	28,9%
Etamines en burats, fins, entefins et ordinaires			
Etamines rayées et à quadrilles			
Etamines à voile de religieuse			
Flanelles croisées façon d'Angleterre	De 2 livres à 4 livres 5 sous l'aune	5000	8,6%
Flanelles croisées fines			
Flanelles croisées secondes			
Flanelles lisses ordinaires tirées à poil			
Flanelles lisses façon d'Angleterre			
Flanelles lisses fines tirées à poil			
Impériales			
Perpétuelles	3 livres 12 sous l'aune	40	0,1%
<i>Sources : ADM C472, noms des étoffes de la fabrique de Reims ; Taillardat de Sainte-Gemme, Tableau de la manufacture de Reims, 1782</i>			

Les étoffes non croisées constituent des produits médiocres en récession, à commencer par les étamines.

Les Rémois doivent subir une forte concurrence dans de genre de fabrication puisque cette étoffe se produit également à Amiens, Châlons, Montmirel, Le Mans, Nogent le Rotrou, Alençon, La Ferté Berrnard, Angers, Bazoches, Niort, Poitiers ou Thouars. Ils fabriquent des étamines très diverses, en variant le choix des matières, la filature, le nombre de fils de chaîne, le tissage plus ou moins serré, soit en couleurs soit en rayures, mais le principe de fabrication demeure le même. Ils utilisent des laines de pays peignées, filées très fort pour la chaîne, et un peu moins pour la trame. Il en existe de deux sortes : d'une part, les étamines unies, laine et soie, qui se fabriquent à Amiens en diverses qualités ; d'autre part, les étamines de pure laine, telles qu'elles se fabriquent à Reims. Elles sont destinées essentiellement à l'habillement des femmes et, occasionnellement, à celui des hommes et il s'en fait une forte consommation à l'intérieur du royaume. Les qualités communes comptent de 900 à 1200 fils, et ce chiffre peut monter jusqu'à 1500 pour les qualités supérieures ; à l'étranger, les producteurs français doivent croiser le fer avec leurs concurrents de Saxe, de Bruxelles et surtout d'Angleterre. Il existe trois types d'étamines à voile, tout en laine et teint en noir : les bâtardes (qui sont les plus claires), les demi-fortes, et les burats-buratés : elles servent essentiellement aux voiles de religieuses, aux robes de juges et

aux soutanes, mais également pour les cravates des cavaliers et dragons, pour les robes de palais, les doublures, les juste-au-corps, et les habits de veuve. Les burats rémois étaient envoyés en Espagne et au Portugal par l'entremise de Rouen, mais une dame de Reims nommée Bonnefin alla la première au Portugal vers 1755 pour mettre Lisbonne en correspondance directe avec Reims. A son retour, elle fut reçue en triomphe. Rogier et Sutaine, tous les deux lieutenants de la ville, ont depuis singulièrement étendu le commerce et obtenu en récompense des lettres de noblesse. Sutaine fait un tel commerce de burats que les seuls frais de la teinture s'élève chaque année à 60 000 livres⁵⁵.

L'étamine unie fine se compose en chaîne, soit d'un fil de laine de bouchon, soit d'un fil de laine filé à Tourcoing, soit d'un fil de la plus laine picarde ; doublé avec une soie de Piémont écrue, le tout teint en écheveau ; et en trame, un fil de belle laine du pays, peignée et teinte.

L'étamine virée présente plus de grain que l'étamine unie, mais son grand mérite réside dans sa capacité est être jaspée par la soie. Il en existe en différentes qualités : la qualité fine possède une trame identique, mais sa chaîne est constituée d'un fil de laine teinte, puis doublé et retors avec un fil de soie de couleur différente. En demi-fin et en commun, l'étamine est composée de matières plus communes, teintées par la trame après la filature.

Les bluteaux constituent une sous-catégorie bon marché des étamines, destinés à la réalisation de tamis pour la farine ou les bouillons à destination de toute la France. On les emploie aussi pour faire des banderoles pour les vaisseaux ou des ceintures pour les matelots, teintées en bleu ou en rouge; les plus grossiers sont en laine, les plus fins en soie, ils sont fabriqués à Beine et sont ensuite vendus à Reims⁵⁶.

Les dauphines font partie de la grande famille des droguets, pour lesquels la concurrence au sein de l'espace français est très forte. Leur production en est très courante car, outre Reims, des villes comme Amboise, Niort, Rouen, Darnetal, Troyes, Langres, Châlons, et dans une moindre mesure, Amiens s'occupent d'en produire. Il existe un doute sur l'origine de l'étoffe appelée « *dauphine* ». Certains prétendent qu'un dauphin de France (lequel ?) en a porté le premier ; d'autres établissent un rapport avec le Dauphiné, d'où le produit serait originaire. Dernière hypothèse, le nom proviendrait d'un ouvrier dauphinois, qui en aurait fait l'invention à Reims. Toujours est-il qu'elles

⁵⁵ Cf. Géruzez, *Description historique, op.cit.*, p. 601.

⁵⁶ *Encyclopédie méthodique, Commerce, tome second, p108*

consistent en des espèces de petits droguets très légers, tout en laine prime Ségovie filée très finement, dont les trame et chaîne sont teintées en laine et mélangées avant d'être cardées, filées et travaillées sur le métier, ce qui confère à la dauphine sa jaspure⁵⁷.

Les flanelles constituent un des produits les plus estimés de la fabrique de Reims, bien que là encore, il existe une concurrence avec les ateliers de Castres, Rouen et Beauvais. Toutefois, celles de Reims les surpassent en qualité. Autrefois importés d'Angleterre, les produits français dominent désormais le marché du royaume ; la flanelle sert à rendre un vêtement plus chaud lorsqu'il est placé entre deux autres étoffes, mais on s'en sert également pour fabriquer des caleçons. La chaîne est en laine peignée, et la trame en laine cardée.

Les étoffes à pas croisés forment des produits drapés en forte croissance, à commencer par les Serges d'Aumale, blicourts et serges de Minorque..

C'est dans ce domaine que la concurrence entre les différents territoires de production français est la plus rude, car il s'agit d'une étoffe très commune : on parle des serges de St Lo, de Reims, d'Amiens, d'Aumale, de Blicourt...

Les Aumales et les Blicourts, en laines de pays, que l'on destine principalement à l'ameublement et aux doublures, se fabriquent de la même manière et ne varient que par la largeur (une demi-aune 1/8^{ème} pour l'Aumale, une demi-aune pour le blicourt), le nombre de fils (1200 à 1500 pour la chaîne du blicourt ; 1500 à 1600 pour l'Aumale) ainsi que par les matières, plus fines et mieux assorties pour la première. Le fil produit pour la chaîne des serges est généralement appelé « estame », et « trame », celui qui n'est employé qu'à cet usage. Les serges les plus nombreux se font chaîne et trame en estame, d'où leur nom de « *serge étaminière* ». Non contente d'en être une grande productrice, Amiens achète des serges en Gascogne, principalement dans le Nébusan, des pièces très communes et à bas prix (17 à 18 sous de l'aune), qui sont teintées et apprêtées en Picardie, avant d'être exportées en Espagne. Les nombreux frais liés aux transports entraînent toutefois un surcoût de l'ordre de 15%. Les serges de Minorque se réalisent, en blanc, de manière équivalente, à ceci près que la chaîne est doublée et très torse, tandis que la trame est légèrement virée. Ces pièces sont toujours teintées en pièces, au contraire de celles de Saxe, dont les couleurs varient tant en chaîne qu'en trame.

⁵⁷ *Ibidem*

Les perpétuelles (ou sempiternes) font également partie de cette catégorie : il s'en fabrique beaucoup en Angleterre, et Reims doit également affronter la concurrence du sud de la France, en particulier de Montpellier, Nîmes, Castres et autres villes du Bas Languedoc, ainsi que de Beauvais qui en produit énormément pour être envoyés à Cadix, teintes dans des couleurs très variées. A Reims, les tisserands fabriquent des serges imitées des petites flanelles anglaises ; fines, blanches et rases, plus fournies en matières qu'en Angleterre, leur diffusion est néanmoins devenue confidentielle, du fait d'une concurrence trop rude sur ce créneau.

En 1780, la réputation des prunelles n'est déjà plus à faire, bien qu'elle ait été inventée et perfectionnée de manière très récente par Joiron Maret ; la trame est formée de soie organsinée doublée, virée en 3,4 ou 5 fils. Quant à la chaîne, elle nécessite l'emploi de deux fils de laine de Tourcoing superfins doublés, et fortement retors ensemble. Utiliser les laines hollandaises est un impératif : plus fine, plus lisse et plus longue, susceptible d'un meilleur peignage, elle se dilate plus aisément, ses fibres s'allongent davantage que celles des laines picardes, totalement impropres à cet ouvrage d'orfèvre textile, où elles casseraient à coup sûr. La finesse requise est obtenue grâce à 2000 ou 2400 fils en chaîne. Une prunelle ne saurait dépasser le poids de 11 livres pour une pièce de 40-45 aunes...

Pour ce qui est des Marocs, draps de Silésie ou façon Silésie, leur description est assez imprécise malgré l'importance du commerce qui en est fait par Reims; il s'agirait d'une espèce de petite serge, fabriquée avec un mélange de laines françaises et de laines d'Espagne de qualité commune.

Les Silésies comptent pour le quart de la fabrication rémoise en 1780⁵⁸. Une certaine imprécision demeure quant à leur composition précise. S'agit-il d'une étoffe à chaîne et trame de pure laine prime ségovienne, cardée et filée au rouet⁵⁹ ? Ou s'agit-il, comme le suppose Turgan en s'appuyant sur les descriptions de Roland de la Platière, d'une variété de « *grain d'orge* », du nom de son inventeur ? En fait, il semblerait que les deux hypothèses soient compatibles : il s'agit d'un drap assez grossier, dont le principal mérite tient moins dans la finesse que dans la résistance à l'usure. Le « *façon Silésie* » désigne un drap dont la trame et la chaîne ont été teints en laine de façon à former des dessins géométriques de couleurs différentes, alors que le « *Silésie* » est teint en pièce (généralement en gris). Il existe une version de qualité moyenne, utilisant des laines espagnoles, avec une finition cannelée.

⁵⁸ Cf. Turgan, *Les grandes usines*, op.cit., p. 46.

⁵⁹ cf. P. Varin, *Archives législatives de la ville de Reims*, collection de pièces inédites, vol2, Paris 1847 p. 1652.

Si l'on veut résumer, on constate donc que les Rémois se battent sur des marchés très concurrentiels, tant en France qu'en Espagne et au Portugal, avec des produits de qualité assez commune, mais dont ils essaient de tirer partie en introduisant des fibres de qualité supérieure. Cette nécessité de se battre les obligent à une grande réactivité sur les marchés, les poussant à abandonner des produits devenus trop peu rémunérateurs au profit d'autres, plus innovants, mais aux débouchés plus incertains. L'absence de spécialisation apparaît ici comme un gage de vitalité⁶⁰. Dans le même temps, les productions amiénoises présentent une double fragilité : celle d'être essentiellement tournées vers les étoffes veloutées de qualité basse et moyenne, et principalement destinées au marché ibérique. Ceci étant, le positionnement sur ce créneau se révèle rémunérateur, au moins jusqu'aux années 1780, permettant à ceux qui font le commerce de ces produits de dégager de substantiels bénéfices dans un contexte de quasi monopole. Dans le même temps, la prise de conscience de ces faiblesses n'est peut-être pas étrangère à la décision de se tourner vers d'autres types de tissus afin de diversifier l'offre, et notamment ceux de coton.

C- Essor du coton amiénois.

Les pionniers.

Ce n'est guère que de 1760 environ que l'on peut faire dater l'établissement de l'industrie cotonnière en Picardie. Vers cette époque l'administration, secondée par les inspecteurs des manufactures, Biart et Imbert de Saint-Paul, avait conçu le vaste projet d'établir en Picardie la fabrication des toiles de coton, des mousselines et des indiennes, pour faire concurrence à celles de la Suisse et de l'Angleterre.

Quoique cette entreprise eût échouée, les considérables dossiers qui en subsistent n'en sont pas moins fort curieux. Dans le courant de 1760, Biart fit fabriquer à Amiens, par un ouvrier d'Yvetot, une pièce de toile de coton à titre d'essai. Il s'était assuré, pour en dessiner la décoration, du concours d'un artiste Flamand qui avait acquis un grand talent en Hollande et en Suisse. Plusieurs tisserands d'Amiens, Pierre Rozan, Pierre de Morvilliers et Aclocque, avaient promis d'essayer de fabriquer

⁶⁰ Cf. Gêruzez, *op.cit.*, p. 602-603 : « De temps en temps, il se fabrique à Reims des étoffes nouvelles qui, tantôt sont admises pour toujours dans le commerce, et tantôt ne le sont que pour un temps. Par exemple, on ne fait plus de camelots, de basins ; les Draps de Silésie mouchetés n'ont duré que quelques années vers 1770. Les draps chinés, qui étaient en vogue il y a quelques temps, sont absolument tombés. Ces étoffes, qui n'ont qu'un cours passager, sont une des causes qui contribuent le plus à enrichir quelques fabricants et à en ruiner d'autres. Quelques étoffes ont des succès constants : on continue de faire des wilstons qui ont été fabriqués pour la première fois en 1773 sur un échantillon d'Angleterre. On les vendit d'abord comme marchandise anglaise. Le premier drap Royal fut fait en 1783, c'est une étoffe plus fine et plus large que les silésies. ».

des mousselines et des toiles de coton. En même temps, des filatures de coton s'installaient de toutes parts, principalement dans un but charitable : à l'hôpital d'Amiens, malgré la résistance des Soeurs, qui avaient déjà une filature de laine, on occupe à filer le coton tout ce qui était en état de travailler. Les sieurs Hellot et Massac, fabricants à Rouen, qui utilisaient les cotons filés de Picardie firent de mauvaises affaires : les filles de la campagne avaient contre les filatures de coton les préventions les plus bizarres et refusaient pour la plupart de s'y rendre ; les fabriques d'étoffes de coton étaient vues d'un mauvais oeil et mal secondées par les industriels d'Amiens ; les tisserands de cette ville, que « *le moindre changement dans leur travail effrayait* » refusaient de tisser le coton ; elles ne purent lutter contre la concurrence des Suisses qui, pour les faire tomber, baissèrent tout d'un coup leurs mousselines d'un quart, et l'inspecteur Biart ne retira de ses travaux qu'« *une bile épanchée qui provient de l'échauffement qu'il s'est donné pour mettre la petite fabrique de coton en train* »⁶¹. En 1775, un dénommé Pavie élaborait un projet d'établissement de teinture pour soie ; l'idée était en fait de monter à Amiens une manufacture de velours coton et soie, afin de tenter la fabrication de pièces à trame et chaîne de coton et à velouté de soie. Le projet capota et rebondit en 1784, mais cette fois-ci de manière plus favorable...mais à Lyon⁶².

D'autres essais furent plus heureux. En 1765, deux écuyers négociants, Morgan père et fils, et Charles Nicolas Delahaye aîné conçoivent un projet d'union pour introduire à Amiens la fabrication des velours de coton⁶³. Godard, premier commis de Morgan, chargé de la gestion de son commerce maritime, avait été dans sa jeunesse le camarade d'un dénommé Pellerin dans la manufacture de velours de M. Riquier à Vernon ; il lui écrit pour l'inciter à venir installer un pareil établissement à Amiens ; c'est chose faite en novembre 1765, où il s'installe avec un ouvrier spécialisé du nom d'Alix qui finira d'ailleurs par s'installer à son propre compte, quelques années plus tard⁶⁴. La résidence fut d'abord fixée à Pont de Metz, où se trouvait un établissement de teinture de Morgan, et où quelques métiers furent installés à titre d'essai. En 1766, ils transfèrent l'activité au Faubourg de la Hautoye, dans une grande maison surnommée le Cour La Reine. Un arrêt du Conseil du Roi du 3 mai 1766 leur accorde le titre de « Manufacture Royale » sous la raison Morgan & Cie. Trop à l'étroit, l'année 1767 est marquée par un nouveau transfert rue Tappeplomb ; le 14 février 1769, l'Académie d'Amiens cède une

⁶¹ ADS, C254, Lettre du subdélégué Ducastel.

⁶² Roland de la Platière, *Art du fabricant d'étoffes de coton*, Paris, Moutard, 1780, p. 237.

⁶³ ADS, 99M80 063, « Notice historique sur les origines et les progrès de la fabrication des velours et autres étoffes de coton à Amiens » par Massey ; M. Levy-Leboyer, *Les banques européennes et l'industrialisation internationale dans la première moitié du XIX^eS*, PUF, 1964, p. 23.

⁶⁴ ADS, C391.

partie du Jardin du Roi à Morgan & Cie, terrain où furent construits des bâtiments pour la filature du coton au rouet et la fabrication des velours, des usines pour l'impression, la teinture et l'apprêt des étoffes, une partie des terrains servant de pré pour exposer le velours au blanchiment. Un investissement conséquent, rendu nécessaire par le souhait de s'affranchir des approvisionnements en filés de Normandie. Fin 1772, Morgan apprend l'existence à l'étranger de mécaniques de 18 à 20 broches propres à filer le coton en fin. Il s'en procure clandestinement les plans et les fait exécuter par un plombier amiénois dénommé Malevois. L'appellation de « manufacture royale » est confirmée le 10 juillet 1781, et enregistrée aux Chartes d'Amiens à cette occasion.

En 1786, après le retrait de Delahaye aîné, Morgan s'associe à Massey pour former l'établissement Morgan-Massey & Cie. Ils appelèrent des ouvriers anglais pour porter leurs affaires vers de nouveaux sommets : un fileur anglais nommé John, qui fit exécuter chez eux des mécaniques de 100 broches pour filer le coton, en remplacement de celles de 18 à 22 qui, petit à petit, avaient été portées à 36. Ils envoyèrent ensuite cet anglais à Manchester afin qu'il débauche plusieurs techniciens. Il ramena un mécanicien nommé Spencer et un contremaître tisseur appelé McLeod (Mackloud dans le texte). C'est en 1788 que fut introduit et généralisé l'usage de la navette volante, ainsi que des machines à carder et filer le coton, des métiers de plus de 100 broches. Car les produits fabriqués avaient également évolué : aux velours pleins succèdent les velventines, mousselines, mousselinettes, bazins et velours façonnés⁶⁵. Dans sa lettre du 1^{er} avril 1788, l'inspecteur des manufactures Villars signale que Morgan emploie 300 ouvriers dont plus de deux tiers de femmes, tant à l'intérieur de la ville qu'au dehors, produisant plus de 1000 pièces de 25 aunes chaque année⁶⁶. Ils font battre alors 66 métiers dont 42 à l'intérieur de leur manufacture urbaine, après avoir établi un record d'une centaine trois ans auparavant. L'établissement peut s'enorgueillir de cumuler les premières places : première fabrique, avec usage généralisé de la navette volante en 1788 (ce qui permit de voir se répandre la production de velventines et de velverettes en lieu et place des velours pleins, ainsi que des mousselines et basins)⁶⁷ ; premier moulin à carder le coton et à utiliser les métiers de 100 broches ; première mule-jenny à 180 broches pour la fabrication des mousselines de coton⁶⁸. Surtout, ils n'étaient plus seuls : d'autres les avaient imités, tels Guidé, Alix, Caron et Tranel : le coton offrait des possibilités de reconversion beaucoup plus radicale et constituait aux yeux de beaucoup

⁶⁵ ADS 99M80 063, Notice historique sur l'origine et les progrès de la fabrique de velours et autres étoffes de coton à Amiens.

⁶⁶ *Idem.*; voir également Arnaud de Diascom, *Les débuts du machinisme dans le textile de la Somme (1740-1900)*, mémoire de maîtrise, Université de Picardie, 2002, p. 46.

⁶⁷ H. Dusevel, *Histoire de la ville d'Amiens, depuis les Gaulois jusqu'en 1830*, Amiens, Machart, p. 147-148.

⁶⁸ ADS, 28J277 : Massey, statistiques commerciale du département de la Somme.

un secteur prometteur, permettant d'échapper à la paralysie grandissante des activités traditionnelles. L'exemple de Morgan était offert à tous pour prouver que le tisserand d'étoffes de laine pouvait, sans trop de difficulté, s'adapter à une nouvelle fibre⁶⁹.

Il se fabrique également à Amiens des toiles fortes et des toiles à sacs, dont les valeurs à la pièce oscillent entre 42 et 70 livres, pour une valeur totale de près de 15000 livres par an.

La production cotonnière.

Le velours de coton se caractérise d'abord par son prix très élevé, comparé à d'autres : il s'agit donc d'un produit de luxe, quelquefois même importé en contrebande d'Angleterre⁷⁰. Les entreprises intéressées à sa fabrication demeurent limitées : vers 1740, les frères Havart de Rouen organisèrent les premiers essais ; plusieurs années plus tard, c'est à Darnétal que Daristoy renouvelle le genre et entreprend de construire une manufacture entièrement consacrée au velours, agrandie et modernisée vers 1755 par des ouvriers débauchés à Manchester. Deux ou trois auparavant, un ouvrier anversois avait tenté sa chance avec succès à Vernon. Toutefois, les velours les plus réputés sont connus pour être fabriqués à Manchester et Amiens⁷¹.

« Si le gouvernement avait jugé à propos de rapprocher dans cette partie l'intérêt particulier de l'intérêt public, ou que le zèle de quelqu'un eût prévenu le nôtre, nous aurions depuis 25 ans, au lieu de 3 à 400 métiers de velours de coton cantonnés en trois ou quatre endroits du royaume, et qui y font plus de sensation par l'argent, la faveur, la distinction et le privilège qu'on a accordés à ces manufactures, que les milliers de métiers de pannes ou de peluches actuellement montés et battants dans la seule ville et environs d'Amiens, nous aurions également des milliers de métiers de velours de coton »⁷²

Le velours plein se fabrique avec une chaîne de fils n°36, pesant trois livres pour une pièce de 24 aunes ; ces fils sont doublés et fortement retors au moulin. La chaîne de velouté, ainsi que la trame, sont composées de fils simples de n°30. Les velverettes sont composées de la même manière, à cette nuance que la trame ne doit pas

⁶⁹ Cf. C. Engrand, « Concurrences et complémentarités des villes et des campagnes : les manufactures picardes de 1780 à 1815 », *Revue du Nord*, T61, n°240, janvier-mars 1979, p. 73.

⁷⁰ cf. Roland de la Platière, *Art du fabricant de velours de coton*, 1780, p. 161.

⁷¹ MN Bouillet, *Dictionnaire universel des sciences*, Paris, Hachette, 1857, p. 1703.

⁷² *Ibidem*, p1662

être au dessus du n°15 ; quant aux croisés en coton (aussi appelés satinettes), destinés à la fabrication de vêtements d'une seule couleur ou imprimés à petits dessins (le croisé n'a pas d'envers à proprement parler), le fil de trame est travaillé entre les n°15 à 24. La même remarque est valable pour les piqués, à ceci près que ce genre ne se teint pas et se consomme en blanc. Toutefois, le métier qui sert à la fabrication des variantes du velours ne diffère pas de celui utilisé pour celle des pannes et Velours d'Utrecht. Ceci peut expliquer le fait que les ouvriers habitués au travail de la laine n'ont finalement éprouvé que peu de difficultés à passer à la fabrication en coton. A la veille de la Révolution, l'aune de velours de coton atteint les six livres (soit 150 livres la pièce complète) et Amiens en fabrique pour une valeur globale de 25 000 livres. Les étoffes rases de coton, plus légères en chaîne et un peu lourdes en trame, coûtent exactement moitié moins cher ; leur production atteint le chiffre de 40 000 livres en 1788⁷³.

D- Teintures et apprêts : une importance décisive.

Les apprêts amiénois

La manière dont les étoffes étaient apprêtées au début du XVIII^eS peut prêter à sourire, étant donné leur caractère très sommaire : on les lavait, on les battait à pleine eau et on les faisait sécher. Fort heureusement, les choses ont évolué parallèlement à la gamme des produits proposés par les fabricants, mais tout en conservant un certain degré de simplicité. Les draps sont aspergés et laissés pendant quelques temps afin de s'humecter correctement ; on les lustre ensuite à chaud à plusieurs reprises. Ils sont ensuite mis en tension, en chargeant les rouleaux de poids qu'on suspend à des cordes passées sur les extrémités. Roulées, serrées, chaque pièce est ensuite couverte de feuilles de papier et mise à l'étuve, généralement pendant 24 heures. La pièce est ensuite laissée debout au repos pendant quelques jours, avant d'être déroulée et pliée.

Les tissus contenant des fils de soie demeurent ceux qui sont les plus difficiles à apprêter : plus légers, moins nerveux, ils sont susceptibles de se dégrader lors du corroyage à chaud. Il est alors recommandé de bien les étendre, de les mouiller le moins possible et d'éviter de trop forcer l'extension. Certains fabricants les font presser à la

⁷³ ADS, L500, Description des produits des manufactures picardes.

suite de cet apprêt. Ainsi, elles acquièrent toute la douceur et la fermeté, dont la finesse des matières et la légèreté des tissus peuvent les rendre susceptibles.

Le « monde des teinturiers ».

a/ un monde essentiel

D'après Savary, en 1741, il existait à Reims « *trois maîtres teinturiers du grand et bon teint, cinq autres de petit teint, un teinturier privilégié pour les écarlates* »⁷⁴. Pour les teinturiers de grand teint, on citera les noms des Troussel (Clothaire, Jean Baptiste, et Nicolas), des De Larzille (les deux François et Pierre) ou encore la plus ancienne famille de teinturiers rémois, les Oudin (Jean Baptiste et Simon); les Bezançon pour les écarlates (les frères Maximilien Balthazar et Pierre Marie) ou encore les Laubry (les deux Jean Nicolas) et les Troussel pour le petit teint⁷⁵. C'est bien peu, à vrai dire, eu égard à la masse des producteurs et des productions de la ville. Bien peu par rapport à Amiens en tout cas, où la trentaine de teinturiers forme, avec leurs compagnons, des communautés puissantes. Certes, l'exemple de la maison Troussel tend à montrer que les teinturiers rémois n'ont pas à rougir de la palette des couleurs proposées, puisque, à quelques années de distance, on retrouve à peu près les mêmes nuances dans les envois réalisés par Pierre Grandin aîné à Elbeuf⁷⁶.

Tableau 4: La palette de couleurs d'un teinturier rémois du « bon teint » à la fin du XVIII^eS.

Couleur	Nuances
Rouge	Ecarlate, cerise, carmélite, capucine, cramoisi
Rose	Rose, chair
Bleu	Bleu roi, bleu céleste, bleu ciel
Violet	Violet, violet vif, prune
Vert	Vert de Saxe, vert olive, vert profond, pomme, vert anglais, vert de mer, vert d'eau, vert dragon
Marron	Tabac, brun, brun vif, marron foncé
Noir	Noir d'encre

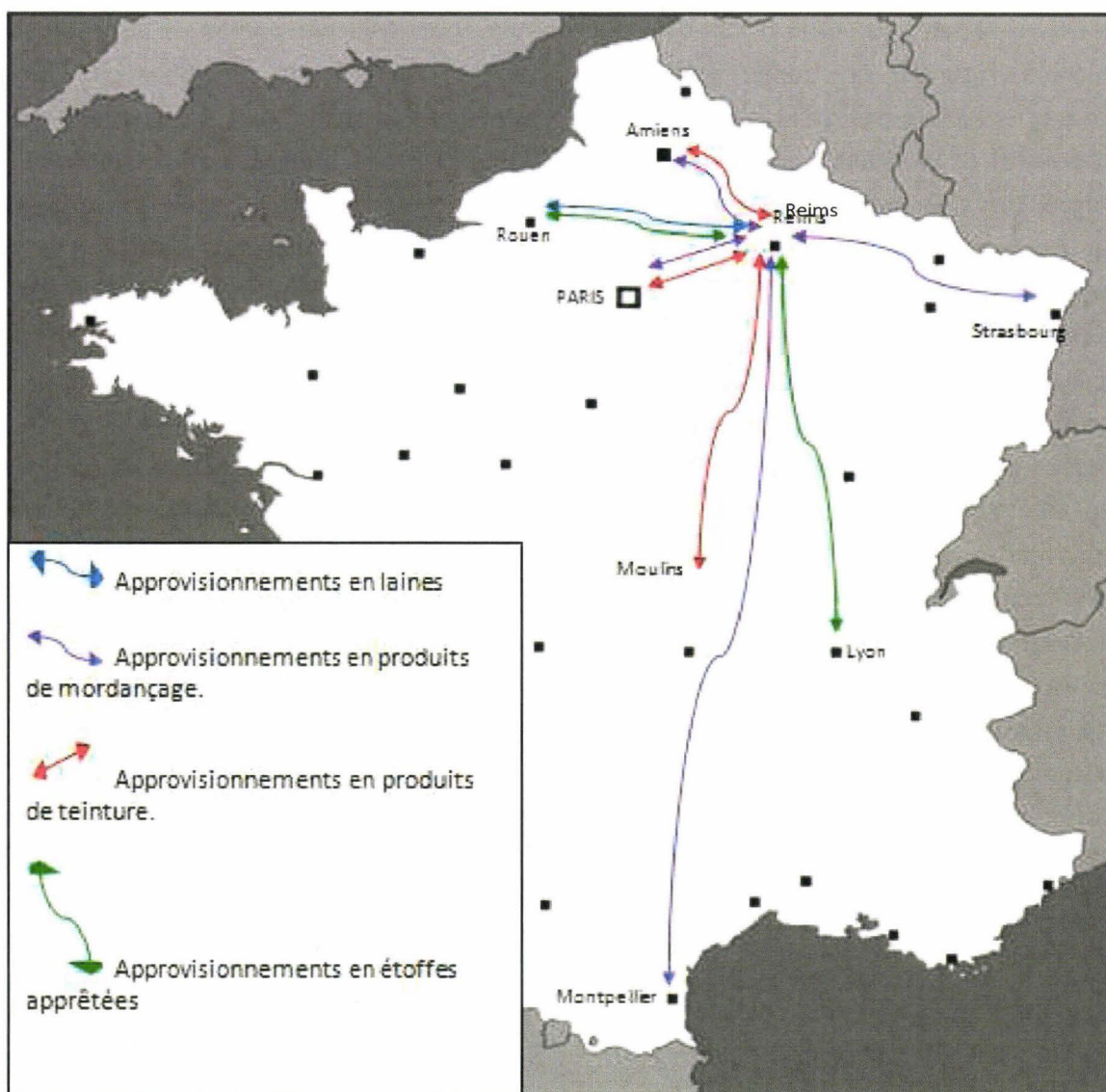
Sources : ADM@R, 25B110, échantillons de la maison Troussel (1775-1783)

⁷⁴ Cf. Géruzez, *op.cit.*, p620

⁷⁵ ADM@R, 18B126 et 18B127, procès verbaux de réception des maîtres teinturiers (1767-1778)

⁷⁶ Cf. Becchia, *op.cit.*, p399

Carte 7: Approvisionnements et débouchés d'un teinturier rémois à la veille de la Révolution.



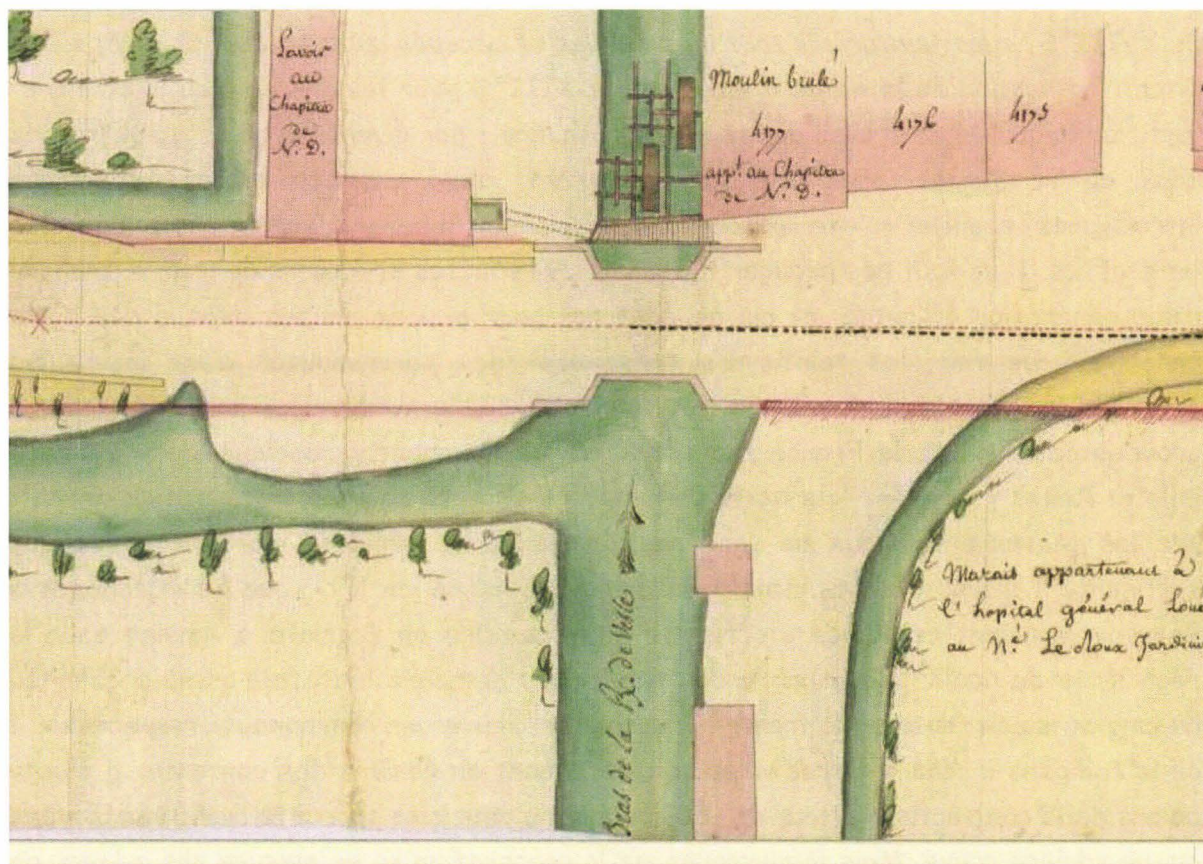
Sources : ADM@R, 25B111, Livre de comptes Troussset père et fils.

L'exemple de la maison Troussset montre la plus importante des limites de l'art de la teinturerie à Reims : le coût des transports. Troussset travaille régulièrement pour les plus gros manufacturiers rémois (Ponsardin, Romagny, Deligny...) et procède à des travaux de teinture y compris pour les fabricants de la Suippe. Néanmoins, si l'on se penche sur l'approvisionnement de la maison, on se rend compte qu'elle fait régulièrement appel à des négociants rouennais pour s'approvisionner en laines en suint,

lavées ensuite par des femmes rémoises au lavoir de la ville⁷⁷. Rien d'étonnant : comme nous l'avons vu, d'autres procèdent de la même manière. En revanche, elle traite avec Amiens, Paris, Strasbourg ou Montpellier pour les produits de mordantage comme le tartre ou l'eau-forte. Quant aux bois de teinture à proprement parler, si les négociants amiénois figurent en bonne position (notamment Morgan et Jourdain de l'Eloge), Troussel n'hésite pas à faire appel à Paris (Huart pour la cochenille), ou plus loin encore à Darnétal ou Moullins pour les pastels...Faire appel à des fournisseurs aussi variés et éloignés les uns des autres occasionne un surcoût évident, surtout pour une cité aussi mal desservie que Reims. Faut-il alors s'étonner de voir Troussel endosser le rôle d'intermédiaire entre les fabricants rémois et les négociants rouennais (comme Le Sellier) ou lyonnais, afin de rentrer dans ses frais, moyennant une généreuse commission de 20 à 30% du montant total des étoffes... ? Gardons nous toutefois de faire de cet exemple un modèle pour l'ensemble de la profession : la maison Troussel fait partie des grosses affaires de teinture rémoise, qui plus est du « *grand et bon teint* ». Nul doute que les teinturiers de petit teint devaient avoir d'autres voies d'approvisionnement moins coûteuses, mais dans le même temps, moins appropriées à la qualité des tissus, mais, faute d'archives nous éclairant sur leurs affaires, nous sommes dans l'impossibilité de l'affirmer de manière catégorique. Dans les deux cas, la place occupée par les Amiénois comme fournisseurs, ainsi que la présence de teinturiers reconnus dans cette cité peuvent constituer une incitation à la limitation des coûts...Faut-il y voir une des causes de la faillite des Troussel en 1783 ?

⁷⁷ Le lavoir sur la Vesle avait été transporté près de l'Hôtel Dieu en 1727, l'indemnité de 500 livres fut payée aux deux tiers par les sergiers, le reste se répartissant aux 3/5^{ème} entre les teinturiers de petit teint et aux 2/5^{ème} entre les teinturiers de bon teint ; cf. Géruzez, *op.cit.*, p. 597.

Illustration 1 : Le lavoir des laines sur la Vesle à la fin du XVIII^e S.



Source : AMR, FA C666 L11, extrait du plan Coluel (1^{er} juillet 1774)

La teinturerie rémoise est, de plus, touchée par des scandales qui ne contribuent guère à sa renommée. Ainsi la faillite de Jean Pombart révèle certaines pratiques pour le moins frauduleuses : en 1774, une plainte est formulée contre lui par le fabricant Philippe Perrard-Pierrard. Une enquête rapide des maîtres jurés de la communauté met à jour une banqueroute de 80 000 livres, chiffre extraordinaire bientôt porté à près de 93 000 livres. Les pratiques de Pombart jettent sur lui l'opprobre de toute la profession : bilan infidèle, absence de livres de compte, train de vie fantastique, tentative de fuite et de dissimulation de marchandises⁷⁸... Les fabricants rémois sont donc tentés de faire teindre leurs pièces écruës ailleurs, soit à Paris, soit à Amiens.

⁷⁸ ADM@R, 17B1660, Banqueroute frauduleuse de Jean Pombart (1774-1776) : il habite une maison de 16 000 livres, somme équivalente à la valeur de l'ensemble de ses produits de teinture et a réalisé un ouvrage « pour la teinture qu'il a entrepris de faire et à quoi il ne connaît rien ».

Pierre Dubois, conservateur de la Bibliothèque municipale d'Amiens dans le premier quart du XX^eS, et historien local, insiste sur le fait que, dans la première moitié du XVIII^eS, « *les teinturiers sont plus habiles et occupés ici qu'en aucune autre ville* ». Citant l'utilisation de la waide (guède) dès le XIII^eS pour teindre en bleu, il cherche à justifier la qualité de travail des teinturiers amiénois par divers facteurs. La qualité des eaux de la Somme, avec son faible courant, ainsi que ces qualités organiques intrinsèques, explique qu'elle soit des plus propices à la bonne fixation des couleurs sur les étoffes. Il ne faut pas négliger toutefois les recettes et « tours de main », transmis d'une génération à l'autre, et qui ne sont pas pour peu de choses dans la réputation amiénoise. De fait, les teinturiers constituent des communautés d'une importance stratégique, car Amiens constitue le point d'arrivée de nombreuses toiles et draps en provenance de toute la France septentrionale qui viennent y recevoir leurs couleurs : Lille et Reims y envoient leurs draps et étoffes en écru pour cette opération délicate, que les teinturiers locaux ne sont pas forcément à même de garantir une qualité suffisante. L'inspecteur des manufactures signale même, en 1717, que les marchands de Beauvais envoient certaines étoffes se faire teindre en écarlate à Amiens pour les négociants de Cadix⁷⁹. Le nombre des teinturiers demeure toutefois assez stable tout au long du siècle, autour de trente⁸⁰. Le chiffre figure une communauté respectable, si on le compare à celui d'autres villes textiles...quant au nombre des apprentis, il fluctue au gré de la conjoncture autour de 150. Un maître pour cinq apprentis, voilà une moyenne qui ne variera guère. Mais la puissance de la corporation ne se mesure pas qu'avec des chiffres d'effectifs, elle s'affirme encore mieux en monnaie sonnante et trébuchante, ainsi qu'en détention de patrimoine. On touche là une catégorie d'artisans que l'on pourrait qualifier d' « aristocrates » : le coût élevé du matériel, qu'il s'agisse des chaudrons, des cuves, des matières tinctoriales, d'une valeur de plusieurs centaines de livres, les place au dessus de la condition des tisseurs et plus encore des fileurs, à telle enseigne que l'habitude s'était prise de les qualifier, non pas de « maîtres-teinturiers » mais de « marchands-teinturiers ». Les registres de capitation confirment cette aisance : la cote moyenne de l'ensemble des contribuables s'élève à 4 livres 6 sous en 1722. Les maîtres saiteurs se situent en dessous de ce seuil, avec une moyenne de 3 livres 9 sous ; les teinturiers eux pointent à 9 livres 7 sous, plus du double. Ce niveau les place en dessous des marchands et des avocats, mais à égalité stricte avec les rentiers...En 1776, alors que la cote moyenne globale se chiffre à 12 livres, les saiteurs demeurent nettement sous le seuil avec 9 livres 22 tandis que les teinturiers, avec 13 livres d'imposition moyenne, rivalisent avec les hommes de loi. Même si des différences

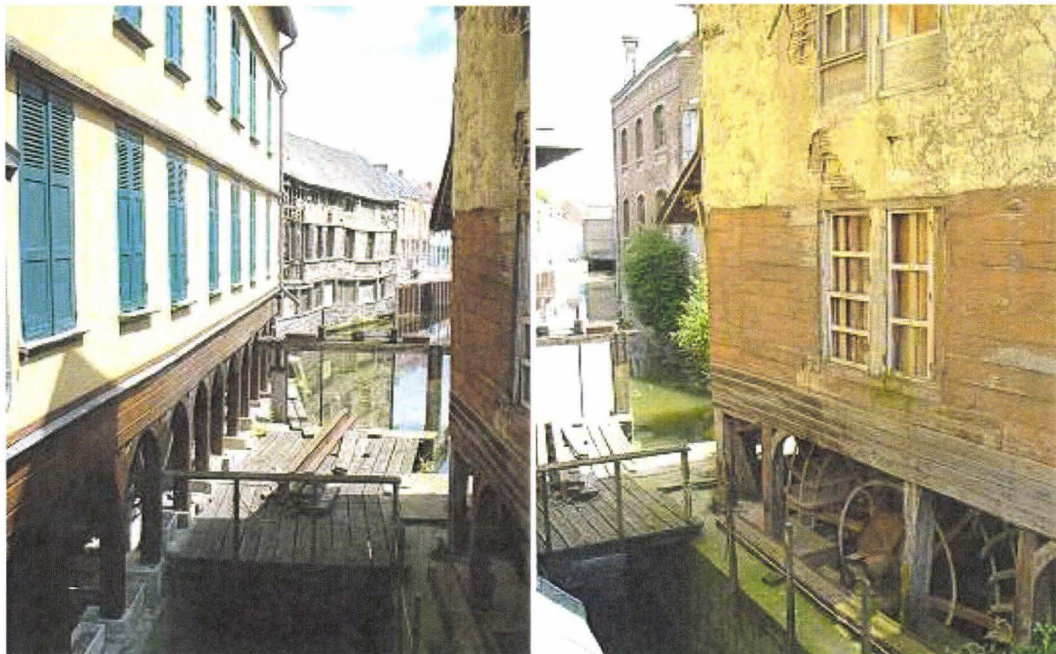
⁷⁹ P. Deyon, *Amiens capitale provinciale*, op.cit, p. 44.

⁸⁰ Pierre Deyon cite les chiffres de 27 en 1700, 24 en 1722, 30 en 1734 et 25 en 1776.

sensibles existent au sein de la profession, le monde des teinturiers se distingue par des valeurs que l'on pourrait anachroniquement qualifier de « bourgeoise »⁸¹ : prévoyance (présence fréquente de réserve de blé, au cas où...), goût modéré pour l'ostentation (même si leurs maisons comptent plus de pièces que chez un boutiquier ou un maître saiteur), intérêt pour la chose culturelle (présence fréquente de bibliothèques, de cabinets d'écriture)...

En raison des nombreux « bras de Somme » qui le traverse, le quartier de prédilection du teinturier pour ses ateliers est celui de St Leu, une tradition ancienne qui remonte à l'époque médiévale. L'eau apporte d'abord la force motrice, mais comme on l'a vu plus haut, elle avait surtout son utilité pour la fixation des teintures...

Illustration 2: Les moulins dits "passe-haut" et "passe-bas", rue St Leu (Amiens).



Réseau de rues étroites, tortueuses, mal pavées, le quartier St Leu a mauvaise réputation : l'odeur qui en émane n'a d'égal que l'amoncellement de taudis malsains, de cours humides. Si l'habitant n'est pas assailli par les maladies, il risque à tout moment se noyer dans les canaux dépourvus de berges, ou de passer à travers les vieux ponts de grès usés qui relient les îlots du quartier entre eux⁸²...

⁸¹ P. Deyon, *op.cit.*, p. 56.

⁸² M. Selim, « Une cohabitation exclusive : le quartier Saint-Leu à Amiens », *Sociétés industrielles et urbaines contemporaines*, Cahier 1, 1985, pp. 35-56.

b/ une corporation éclatée

Les teinturiers amiénois disposent de statuts depuis 1669, mais très vite, la corporation se scinde en deux confréries, entérinant une distinction déjà en place depuis l'ordonnance du 27 août 1611, et qui précise que les étoffes de qualité doivent recevoir leurs couleurs par les teinturiers de grand teint⁸³. Ce sont à la fois la qualité des étoffes, mais également la qualité des teintures qui fondent la division entre petit et grand teint. Teindre en « grand et bon teint » consiste à « *employer des drogues ou ingrédients qui rendent la couleur solide, en sorte qu'elle résiste à l'action de l'air et qu'elle ne soit que difficilement tachée par les liqueurs âcres et corrosives ; les couleurs de petit teint, au contraire, se passent en très peu de temps à l'air et surtout, si on les expose au soleil et la plupart des liqueurs les tache de façon qu'il n'est presque jamais possible de leur rendre le premier éclat.* »⁸⁴. Chaque corps de teinturiers dispose donc d'ingrédients qui lui sont propres et que sanctionne la puissance publique ; les lettres patentes du roi du 15 janvier 1737 établissent le règlement pour la teinture des étoffes de laine. Dès l'article 1, la division est réaffirmée alors qu'elle n'existe pas nécessairement dans les autres villes du royaume :

*« Les teinturiers en étoffes de laine, ou en laine servant à la fabrication desdites étoffes, demeureront séparés en deux communautés différentes, dont l'une ne sera composée que de teinturiers du bon et grand teint, et l'autre, de teinturiers de petit teint ; et au cas que dans quelques villes du royaume, cette distinction n'ait pas été précédemment faite, veut et ordonne Sa Majesté qu'elle soit faite immédiatement après la publication du présent règlement »*⁸⁵

Néanmoins, le cloisonnement entre les deux communautés n'est pas total puisque l'article 3 prévoit, comme condition d'accès au grand teint pour les teinturiers du petit teint, la réalisation d'un chef d'œuvre en moins de deux ans, après déclaration préalable auprès des deux communautés. 4 gardes pour le grand teint, et 2 pour le petit sont chargés pour une durée de deux ans de vérifier les activités de chacun, situation inverse à celle de Lyon où les activités des uns sont observées à la loupe par les gardes des autres. Ce qui n'empêche pas un certain nombre de dispositions d'être réaffirmés, comme l'interdiction pour des teinturiers de deux teints différents de loger au même endroit (article 17) ; Du coup, on comprend la minutie avec laquelle la liste des

⁸³ P. Deyon, *op.cit.*, p. 71.

⁸⁴ cf. J. Hellot, *L'art de la teinture des laines et des étoffes de laine en grand et petit teint*, Paris, Vve Pissot, p. 23-24.

⁸⁵ ADS, C176.

ingrédients a été établie, afin de garantir au client le respect de la qualité qui lui est due.

Tableau 5: Produits de teinture utilisés à Amiens au XVIII°S.

Produits de teintures utilisés à Amiens		
	Grand teint	Petit teint
Produits colorants	Pastel, vouëde, graine d'écarlate (kermès), cochenille, garance, gaude, farette, indigo, orcanette, bois jaune, carriatour, genestrolle, fenugrec, brou de noix, racine de noyer, écorce d'aune, noix de Galles, fumach, couperose, alun	Bois d'Inde ou de Campêche, bois de Brésil, Bois de Ste Marthe, bois du Japon, bois de Fernambouc, santal, fustel, tournesol, terra-merita, orseille, safran, roucou, teinture de bourre, fuye, graine d'Avignon.
Produits de mordantage (fixation des teintures)	tartre, cendres gravelées, arsenic, agaric, soude, potasse, chaux, eaux fortes, sel, ammoniac, salpêtre, sel de gemme, eaux-sures	

Sources : M. Paruch, *le monde des teinturiers d'Amiens*, mémoire de maîtrise sous la direction de M. Wiscart, p13-14 ; ADS, C176

On remarque que la plupart des colorants utilisés sont des bois - au sens propre du terme - la plupart du temps importés de régions exotiques ; qui d'autres que les négociants étaient alors en mesure d'accomplir cette tâche qui réclamait à la fois crédit - dans tous les sens du terme - réseaux et relations ? Comment dès lors s'étonner que se côtoient, parmi les membres de ces deux communautés, teinturiers de profession et négociants en « produits coloniaux » ? Ne faut-il pas, par conséquent, regarder d'un œil neuf, les fréquentes récriminations portées à l'encontre de cette division entre grand et petit teint ?

c/ Une opposition virulente ?

Nombreux sont en effet les rapports qui soulignent les lourds inconvénients de cette organisation duale : la « nuisance au commerce » constitue un leit-motiv, surtout

dans la deuxième moitié du XVIII^eS. Dans le même temps, on relève son caractère « indispensable pour prévenir les fraudes »⁸⁶.

Toutefois, si cette organisation ne présentait pas d'intérêt, on comprendrait mal le peu de sévérité avec lequel les contrevenants sont sanctionnés, alors que les diatribes contre les « nombreuses relevées pour mauvais montage des chaînes, fraudes sur les longueurs et travail à la chandelle » sont légion dans les registres aux causes des manufactures⁸⁷. Les teinturiers du grand teint peuvent légitimement prétendre vendre un produit de qualité, justifiant un prix de vente élevé, même s'il n'a rien à voir avec ceux pratiqués par ailleurs, comme à Sedan⁸⁸. Une conjoncture porteuse laisse du coup espérer de beaux bénéfices à qui sait saisir les opportunités de faire feu de tout bois...de teinture. Car, si le vent des affaires vient à tourner, ne suffit-il pas alors de teindre à moindre frais, voire mieux, de se replier sur des produits de moindre qualité saisis en petit teint ? Comment comprendre sinon la réplique des échevins amiénois, face aux récriminations d'un inspecteur des manufactures en 1703 :

« Je représentais à l'Hôtel de ville la nécessité d'empêcher le cours de cette fausse couleur, le bois de Brésil, lorsqu'un échevin s'est levé contre moi en pleine audience, déclarant que je voulais détruire la manufacture d'Amiens. »⁸⁹

Dans un autre sens, les teinturiers de grand teint peuvent tout aussi bien prétendre appliquer des couleurs au même coût que ceux de petit teint, tout en vendant leurs produits nettement plus chers, d'autant que les progrès réalisés dans la connaissance des procédés pour fixer certains colorants, normalement réservés au petit teint, ont largement favorisé la fraude : la qualité au moindre coût, en somme, qui entraîne de nombreuses accusations publiques des uns envers les autres, tout au long du siècle⁹⁰. Les négociants, au final, sont ceux qui ont le plus à y gagner car ce sont eux qui, au final, sont responsables de la revente des produits de la manufacture...La division leur est profitable, et on comprend qu'ils n'ont que mollement réagi à une proposition des teinturiers en noir, issus des teinturiers de petit teint, de créer une troisième branche dotée de statuts spéciaux.

⁸⁶ ADS, C322.

⁸⁷ Cité par P. Deyon, *Op.cit.*, p. 43.

⁸⁸ Cf. G. Gayot, *Les draps de Sedan (1646-1870)*, Paris, ed. EHESS/ Terres Ardennaises, 1998, p. 379.

⁸⁹ P. Deyon, *Amiens, capitale provinciale, op.cit.*, p. 112.

⁹⁰ ADS, C322.

Le goulot d'étranglement rémois.

Les étoffes de Reims sont apprêtées avec le plus grand soin, afin de recevoir le meilleur accueil de la part des consommateurs. Les burats, buratés et étamines se trempent à l'eau tiède pendant une nuit, et on les *sabote* ensuite, c'est-à-dire qu'on les foule aux pieds ; ils sont ensuite battus, teints et livrés humides à l'apprêteur. Les petites étoffes qui tendent à draper (ras de castor, marocs, croisés) sont foulées à la terre grasse ; quelquefois, on soumet l'étamine au même traitement, du moins, on la fait toujours revivifier. Les flanelles se mettent au foulon et à la rame. Les Raz de Castor, Marocs, Croisés, Buratés et Etamines rayées sont gommées en les aspergeant avec de l'eau dans laquelle on a dissous de la gomme arabique ; on les bat ensuite avec un battoir et on les pose sur le feu jusqu'à ce que la gomme les ait pénétrées partout et qu'elles soient presque sèches. On les met ensuite en cartons chauffés à la grille, pressés à plusieurs reprises sans excès pour éviter que la gomme ne coule pas. Un tel traitement ne suscite pas toutefois l'unanimité : d'aucuns préfère le gommage en chaudière, plus rapide, moins agressif envers les fibres ; dans l'absolu, il serait même préférable de se passer de gomme... Jusque dans les années 1770, on ne connaissait à Reims que des presses en bois ; un dénommé Forest a entrepris d'en monter en fer :

« Cet apprêteur très intelligent travaille avec succès à la perfection de son art, mais il n'a point encore les apprêts anglais, si propres à toutes nos étoffes rases, supérieurs à tout ce qu'on possède de pratique en ce genre. Le sieur Price, anglais, apprêteur de Londres, et qui les a apportés à Amiens, est le seul qui les exerce, et le seul sans doute en état de les exercer en France »⁹¹

L'étamine de Reims, après la teinture en noir, se vergette et s'étend trois ou quatre fois au corroi et à chaud, puis on la met à bruire : on expose des rouleaux, chacun chargé d'une pièce, à la vapeur d'une chaudière ; on les couche sur des barres ou grilles de bois posées horizontalement au dessus de l'eau ; on place les premières sur le même plan de rouleaux qui croisent sur les premiers ; on en garnit ainsi le haut de la chaudière de plusieurs rangs, en prenant garde, évidemment, que l'étoffe n'entre pas en contact avec la chaudière. Les étoffes, après s'être pénétrées de la vapeur, se dilatent autant qu'il est possible ; cette opération donne du corps, du grain, de la fermeté et du lustre au tissu. La méthode ici décrite, toutefois, n'est valable que pour les draps teints en noir ; toutes les autres couleurs s'en trouveraient altérées ou ternies.

⁹¹ R. De la Platière, *op.cit.*, p. 417.

Toutefois, beaucoup de maîtres rémois ne se montrent pas satisfaits de ces apprêts et n'hésitent pas à envoyer en nombre leurs draps et étoffes être apprêtés ailleurs, notamment à Amiens.

III/ Les laines : avoir deux fers au feu.

A- Améliorer les laines locales

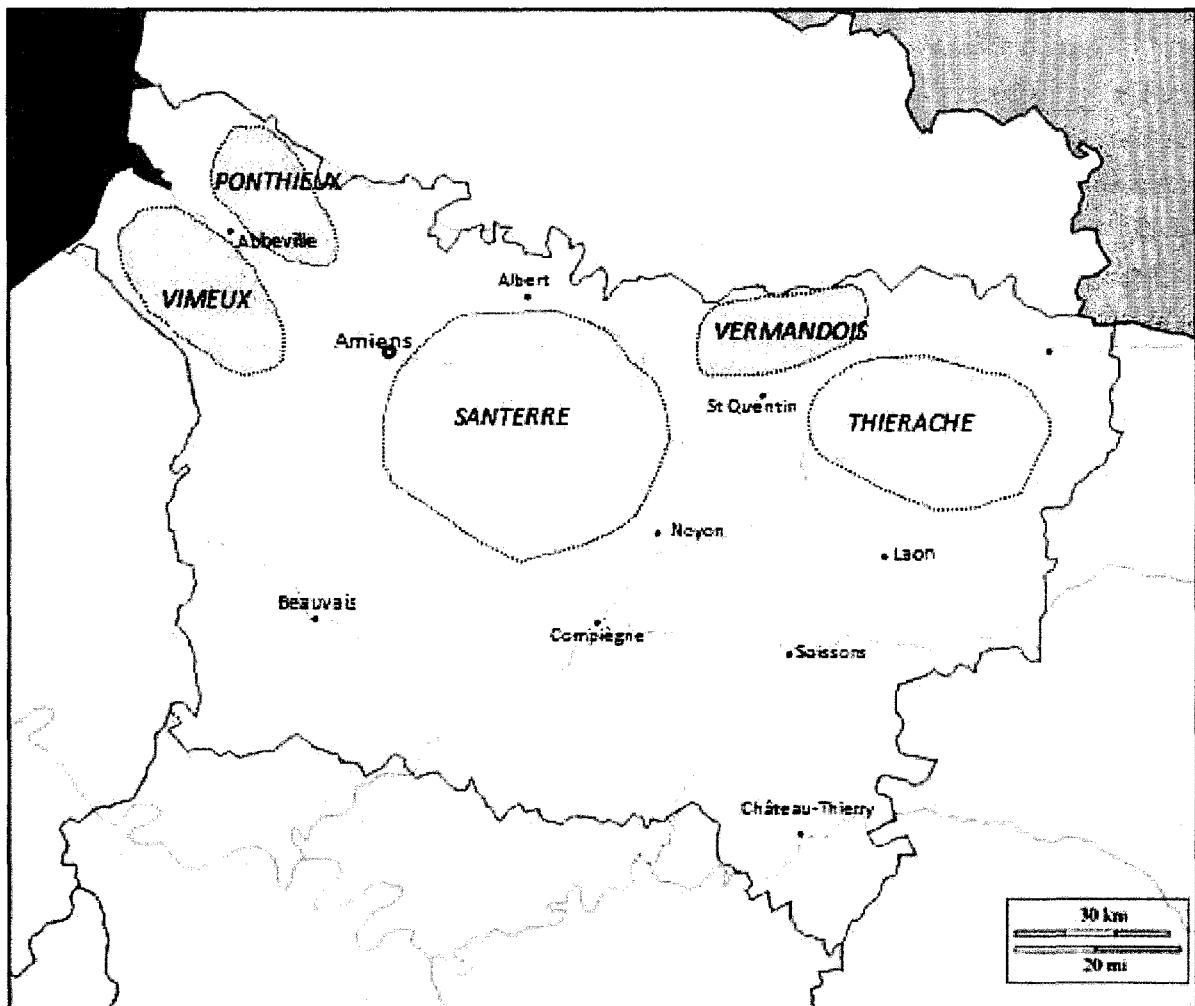
On constate, tout au long du XVIII^eS, une amélioration assez sensible de la qualité des pièces picardes, même si le phénomène est moins net que pour les productions champenoises de Rethel et de Reims⁹². L'origine des laines utilisées est-elle à l'origine de cette évolution ? Les fabricants picards utilisent de nombreuses laines de pays, parmi lesquelles celles de Brie, de Champagne, d'Île-de-France et de Beauce. Mais ils s'approvisionnent également, quoique plus rarement, en Sologne et dans le Berry ; et même de l'étranger, de Basse Allemagne par Hambourg et de Haute Allemagne par Strasbourg, les filés très fins provenant de Saxe par Francfort et Mayence⁹³. Les laines de Picardie figurent également dans les productions, les moutons qui les fournissent étant issus du croisement de races ovines provenant de tout le royaume de France : Barrois, Solognot, champenois, briard, beauceron, et même flamand, liégeois ou bocager des Ardennes⁹⁴. Roland de la Platière estime que la qualité des toisons a tendance à s'améliorer à mesure que les troupeaux de moutons s'éloignent des bords de mer.

⁹² Cf. Markovitch, *Les industries lainières de Colbert à la Révolution*, *op.cit.*, p. 118-119.

⁹³ Roland de la Platière, *Art du fabricant d'étoffes en laines rases et sèches, unies et croisées*, *op.cit.*, 1780, p. 287.

⁹⁴ Cf. Claude Carlier, *Traité des bêtes à laine*, Vallat la Chapelle, 1770, T2, p. 667.

Carte 8: Zones d'approvisionnement en laine de pays de la manufacture amiénoise (fin XVIII^eS).



(Sources : Claude Carlier, *Traité des bêtes à laine*, Vallat la Chapelle, 1770, T2 ; AN F12 237)

(Nous avons repris, par commodité, les limites administratives actuelles, sans être bien évidemment dupes de l'absence de correspondance avec celles de l'Ancien Régime.)

Ainsi, très communes sur les côtes (Vimeux, Ponthieux), elles gagnent beaucoup en qualité dans le Santerre et le Vermandois⁹⁵. Pour être précis, il faudrait plutôt parler de trois types de laine picarde, aux caractéristiques assez différentes en termes de qualité. Celles du Santerre sont les plus appréciées, à cause de la netteté et de la transparence des filets, qui les rendent propres à recevoir les apprêts et les teintures. Mêlées aux belles laines du Tage, elles fournissent la matière première nécessaire au tissage des virées⁹⁶. Les moutons du Vermandois fournissent, quant à eux, des laines

⁹⁵ Roland de la Platière, *Art du fabricant d'étoffes en laines rases et sèches, unies et croisées*, 1780, p288

⁹⁶ C. Carlier, *op.cit.*, p802

rondes, dures, bises et cassantes ; dans les campagnes de Guise ou de Vervins, les ovins de Thiérache offrent le même type de toisons mais plus rases. Elles servent à la fabrication des matines et des grains d'orge de qualité commune. On comprend que les fabricants amiénois aient été légitimement fondés à se plaindre de cette médiocrité, de cette « rudesse » et aient cherché à régénérer les troupeaux picards. L'une des préoccupations de la Chambre de Commerce de Picardie⁹⁷ fut de fournir à l'industrie amiénoise des matières premières de qualité supérieure. Travaillant en accord étroit avec l'intendant Maynon d'Invau, elle tenta d'introduire en Picardie des moutons d'Espagne et de Barbarie, ainsi que les béliers d'Angleterre, de façon à renouveler le cheptel existant sur place. Toutefois, les espoirs furent bien vite déçus car des obstacles insurmontables entravèrent l'exécution de ce projet⁹⁸.

Les champenois furent plus heureux dans leurs tentatives ; cela relevait même d'une impérieuse nécessité car, à la fin du XVIII^e S, à Reims, les laines moyennes et communes utilisées dans la manufacture sont d'origine champenoise. Le mouton champenois dispose d'une laine sèche et creuse ; la toison du mouton moyen est composée d'une laine courte, frisée et fine. La vente des troupeaux champenois se fait essentiellement aux foires de Somme-Py près de Rethel, à Suippes, Machault et Joinville⁹⁹. Plus de 150 000 têtes sont présentes dans l'élection de Reims, d'après un dénombrement de 1773¹⁰⁰, à l'époque où les premiers efforts sont déployés pour en améliorer la qualité. En 1767, l'intendant de la généralité avait prescrit une enquête à laquelle avait répondu avec diligence le subdélégué de Reims Palloteau¹⁰¹, où l'on apprend notamment que le déchet de lavage représente 25% du poids d'une toison. Dès cette époque, la Champagne fit des tentatives d'introduction de mérinos espagnols, les subdélégués et propriétaires de troupeaux discutant le mémoire¹⁰². L'inspecteur général des manufactures et du commerce, Clicquot-Blervache, fit imprimer à Reims une plaquette recueillant les expériences tentées dans son domaine de Beloy sur l'éducation des moutons¹⁰³. Un autre champenois, Leblanc, seigneur de Neuville et membre de l'Assemblée Provinciale de Champagne, présenta également un mémoire exposant les expériences qu'il avait réalisées depuis 1762 avec succès ; il proposait même d'introduire

⁹⁷ cf. *infra*, chapitre 3.

⁹⁸ ADS, C431.

⁹⁹ C. Carlier, *op.cit.*, p742 ; G. Laurent, *Reims et la région rémoise, op.cit.*, p. 185.

¹⁰⁰ ADM, C430.

¹⁰¹ ADM, C432, correspondance et mémoires concernant l'éducation et la propagation des bêtes à laine (1763-1789).

¹⁰² *Ibidem*, Observations sur la comparaison de la nouvelle laine superfine de France avec la plus belle laine d'Espagne dans la fabrication du drap, novembre 1785

¹⁰³ Clicquot de Blervache, *Sur la possibilité et l'utilité d'améliorer les laines pour la province de Champagne*, 1787 : cet ouvrage permet à son auteur de faire son entrée à la Société d'Agriculture de Paris.

à son entière charge 60 béliers d'Espagne, d'Angleterre et quelques-uns de Hambourg et 40 brebis. L'Assemblée champenoise demande ainsi au gouvernement, le 10 décembre 1787, l'envoi de béliers d'Espagne pour la reproduction des moutons ; l'autorisation fut accordée le 4 mai 1788 et le troupeau, comprenant 82 bêtes, dont 16 béliers, fut envoyé le jour même de la convocation des Etats Généraux par Louis XVI¹⁰⁴. Contrairement aux souhaits de Necker, qui souhaitait que ce troupeau fût confié aux riches abbayes qui en rembourseraient le prix et se chargeraient de son entretien, l'assemblée provinciale répartit les bêtes chez quelques seigneurs et les principaux cultivateurs de Champagne. En 1789 - et le mouvement se poursuivit pendant la Révolution - d'autres mérinos furent introduits, tandis que les produits du troupeau originel étaient progressivement mis à la disposition des éleveurs de Champagne.

Autour d'Aix-la-Chapelle, les fabricants avaient bien tenté - eux aussi - d'améliorer les espèces indigènes, mais force est de constater que ces essais se soldèrent par des échecs, les laines demeurant trop grossières pour pouvoir être utilisées dans la draperie fine. Il fallait donc aller chercher ailleurs ce qui manquait ici, et les *Verleger* l'acquéraient à prix d'or...

B- A la recherche des belles laines étrangères.

Amiens s'approvisionne essentiellement en laines hollandaises par Leyde et Rotterdam¹⁰⁵, mais utilisent également des laines espagnoles pour ses pièces les plus fines. Il s'agit là de laines lavées en rivière à eau dormante ; elles parviennent en Picardie par balles de 500 à 800 livres, qui transitent par le port de Saint Valéry, puis par la Somme avant de se retrouver dans la capitale picarde¹⁰⁶.

Les laines espagnoles parvenaient à Aix, soit par le truchement de négociants en laines dans cette ville, soit par l'intermédiaire de maisons de commerce implantées à Amsterdam, soit - ce qui était beaucoup plus rare - par des patrons qui allaient directement les chercher dans la péninsule ibérique¹⁰⁷. Les balles proviennent de Bilbao ou de Cadix, ou encore transite par Bayonne avant d'arriver à Amsterdam ou Ostende, où elles étaient acheminées par barques jusqu'à Nimègue, et de là, parvenaient à Aix et dans ses environs en charrette¹⁰⁸. Ces voies d'approvisionnement sont connues, les sentiers en sont bien balisés, mais les mouvements qui les animent ne présentent pas le

¹⁰⁴ G. Laurent, *Reims et la région rémoise, op.cit.*, p. 187.

¹⁰⁵ Roland de la Platière, *op.cit.*, p. 298.

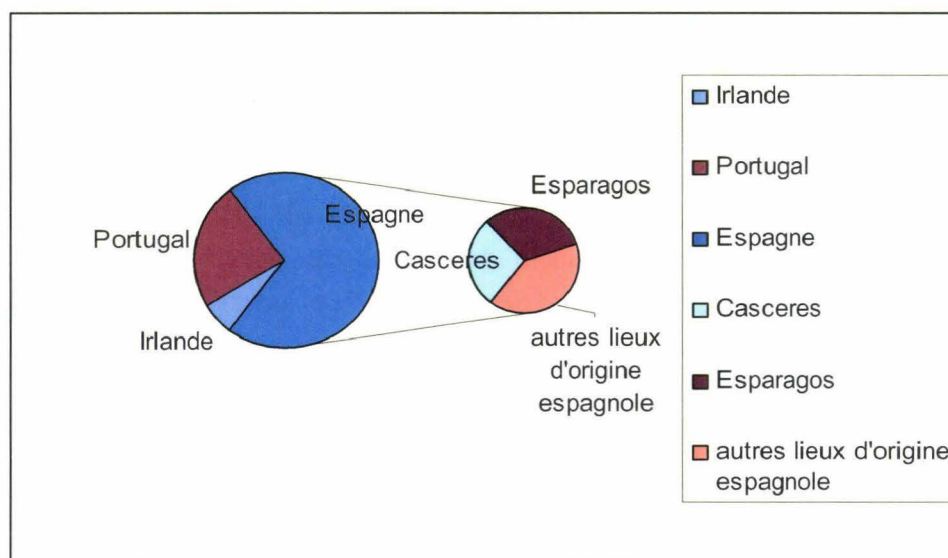
¹⁰⁶ *Ibidem*, p. 297.

¹⁰⁷ cf. H. Kisch, „Das Erbe des Mittelalters, ein Hemmnis wirtschaftlicher Entwicklung: das Tuchgewerbe im Aachener Raum vor 1790“, *Rheinische Vierteljahrbblätter* 30, 1965, p. 291.

¹⁰⁸ G. Forster, *Ansichten von Niederrhein*, Leipzig 1868, p. 116.

caractère immuable qu'elles peuvent avoir par ailleurs. Ainsi, dans la deuxième partie du XVIII^e S, se met en place un nouveau circuit dont les flux ne font que croître à mesure que l'on se rapproche des événements révolutionnaires, avec une montée en puissance des laines portugaises, saxonnes et même anglaises¹⁰⁹. Les bilans d'un fabricant aixois malheureusement anonyme témoignent de ces évolutions, entre 1768 et 1777.

Graphique 1: Origines des laines d'un fabricant aixois (vers 1770).



Source : F.A Ebrard, « Die Fabrikantenfamilie Von Loevenich und ihre Herkunft », Zeitschrift für niederrheinische Heimatpflege, 1937, p. 128

Un dossier très précis de 1692¹¹⁰ nous permet d'apprécier la diffusion des laines espagnoles en France, à la fin du XVII^e siècle. A Carcassonne on utilisait la laine de Béziers, Narbonne et d'Espagne. Aux alentours de Marseille, à Toulon, La Roque, Meuve, Saliers, Cuers, Pignans, Carnouilles, Le Lucq, Draguinat et Lorques on fabriquait "de gros draps appelés *pinchina* partie de tous de laine d'Espagne et partie tous de laines du pays". Les bonnetiers d'Orléans utilisaient les laines de l'Espagne et beaucoup des bas produits "tant au tricot qu'aux métiers" employaient des laines du Berry mélangées avec celles de l'Espagne.

Celles du Berry et de l'Espagne, "moitié par moitié", étaient utilisées aussi pour fabriquer des draps à Romorantin, dans la généralité d'Orléans. Les étamines, appelées lampes de Brou, étaient aussi tissées avec des laines espagnoles. A Reims, des nombreux

¹⁰⁹ M. Hammer, *Geographische Betrachtung des Wollgewerbes am Rande des Hohen Venns*, Aachen, 1937, p5

¹¹⁰ AN, G7, 1685.

tissus (étamines, rases, droguets, serges façon Londres...) se produisaient avec des *"laines fines de Ségovie, laines de Castille, ségoviennes et autres communes laines d'Espagne"*. En Montmirel, généralité de Champagne, leurs draps avaient *"assez de réputation et sont assez parfaits il ne s'y emploie que des laines d'Espagne"*. Dans la généralité de Champagne (Reims, Sedan, Montmirel...), la bonneterie incluse (482.000 livres), on consommait 2.812.402 livres, dont 536.750 d'Espagne, soit 19%. A Châlons, *"Il s'y emploie des laines prime, Ségovie fine, albarazin et autres moyennes laines d'Espagne, des laines du Berry, d'Auxois de Champagne et de Brie"*. A Amiens, par contre, on utilisait des laines du pays, de Hollande, d'Allemagne et surtout d'Angleterre. Mais à Abbeville, dans la manufacture des van Robais, dans laquelle on *"fabrique des draps façon d'Espagne Hollande et Angleterre"* on employait de la laine espagnole et de même dans la bonneterie. A Beauvais, les ratines, serges et espagnolettes utilisaient dans la trame *"de moyennes laines d'Espagne"*. *"Les drapiers du grand corps qui font les belles étoffes, comme les ratines, serges a poil, espagnolettes...et flanelles...emploient 115.000 livres de laines d'Espagne, 2.000 livres de laines d'Angleterre, 160.000 livres de laines de France"*. Dans la généralité de Rouen (Rouen, Darnétal, S. Aubin, Elbeuf, Louviers) *"ne s'emploie dans les bonnes fabriques...que des laines d'Espagne et des meilleures laines de France"*. En 1692 on avait introduit 8.898 "balles de laines, savoir 4.985 balles de laines d'Espagne de différentes qualités et 3.913 balles de laines de France appelées communes". A Caen, on *"fabrique à la draperie fine du Sr. Massieu de draps façon de Hollande et d'Angleterre et des ratines...Il ne s'y emploie que des laines d'Espagne"*. Dans la généralité du Poitou, *"Il s'y emploie, outre les laines du pays, des communes laines d'Espagne appelées laines de Campo [Valladolid, Palencia] et d'autres appelées fleuroton de Navarre que l'on tire par la voie de La Rochelle et de Nantes environs deux mille bales pesant chacune 2 a 300 livres"*.

Au XVIII^{ème} siècle, on reconnaissait que les laines d'Espagne *"nous sont aussi indispensables, nécessaires pour nos manufactures des draps fins. Il y en a de trois sortes, première, seconde et tierce. Elles ne sont propres que pour carder et filer a la grande roue. On ne peigne point de laine d'Espagne car elle est trop courte et fine. Ce sont de ces laines que l'on emploie à faire nos manufactures de bas de laine drapés que l'on appelle sigovie"*¹¹¹.

Mais non seulement les Français, autour de 1730, dépendaient de la laine fine espagnole pour leurs draps de qualité. *"Les Hollandais et les Italiens ne s'en peuvent passer pour la fabrique de leurs draps fins, et de leurs autres étoffes fines de lainerie;*

¹¹¹ AN F12 1349, « Etat des laines qu'on emploie dans les manufactures du royaume ».

*mais les Anglais eux mêmes, qui ont des laines si fines, et si belles, en emploient une si grande quantité, sans aucun mélange des leurs, dans la plupart de leurs plus beaux draps*¹¹². Cet observateur attentif aurait pu ajouter que les *Verleger* d'Aix et des environs s'en procuraient également en quantité pour les besoins de la draperie fine...

Au début des années trente du XVIII^e siècle, 72% des laines importées transitant par Rouen et Le Havre proviennent d'Espagne.

IV/ L'expansion et ses limites.

A- « Quand l'onde amiénoise se fait moins ample »

L'activité lainière en Picardie au XVIII^eS se répartit entre deux centres urbains distincts que sont Abbeville et Amiens. Cette dernière toutefois conserve la primauté. A l'aube de la signature du traité avec l'Angleterre, l'inspecteur des manufactures semble s'émerveiller des performances de la fabrique amiénoise¹¹³, s'interrogeant même sur ses capacités à crever d'invisibles plafonds. Toutefois, l'analyse des chiffres devrait plutôt tendre à rappeler à l'inspecteur qu'il pose son regard sur une activité qui jette ses derniers feux. En fait, on doit considérer la deuxième moitié du XVIII^eS comme une ère nouvelle pour l'industrie lainière amiénoise, avec un niveau de production qui, dans l'ensemble, tout en demeurant élevé, est marqué par des difficultés structurelles.

Un record de production avait déjà été atteint en 1750¹¹⁴ ; de 1752 à 1763, l'interruption des relations maritimes consécutive à la Guerre de Sept Ans retarde une reprise franche. En 1755, la production amiénoise s'élève à 14,5 millions de livres pour 4,1 millions d'aunes tissés. Il s'agit des niveaux les plus élevés jamais atteints par l'industrie lainière amiénoise au cours du XVIII^eS¹¹⁵. Si, en 1759, on assiste à un léger coup de déprime (seulement 86 536 pièces produites pour 10,7 millions de livres), Amiens se relève brillamment dès l'année suivante (90 473 pièces et 10,7 millions de chiffre d'affaires). En 1762, l'année du fameux Arrêt du Conseil, 92 388 pièces pour 4 millions d'aunes et 11,5 millions de livres sont produites¹¹⁶.

¹¹² Jacques Savary des Bruslons, *Dictionnaire...*, T1, pp. 933-934.

¹¹³ ADS, C287.

¹¹⁴ P. Deyon, « Le mouvement de la production textile à Amiens au XVIII^eS », in *Revue du Nord*, avril-juin 1962, p. 201-211.

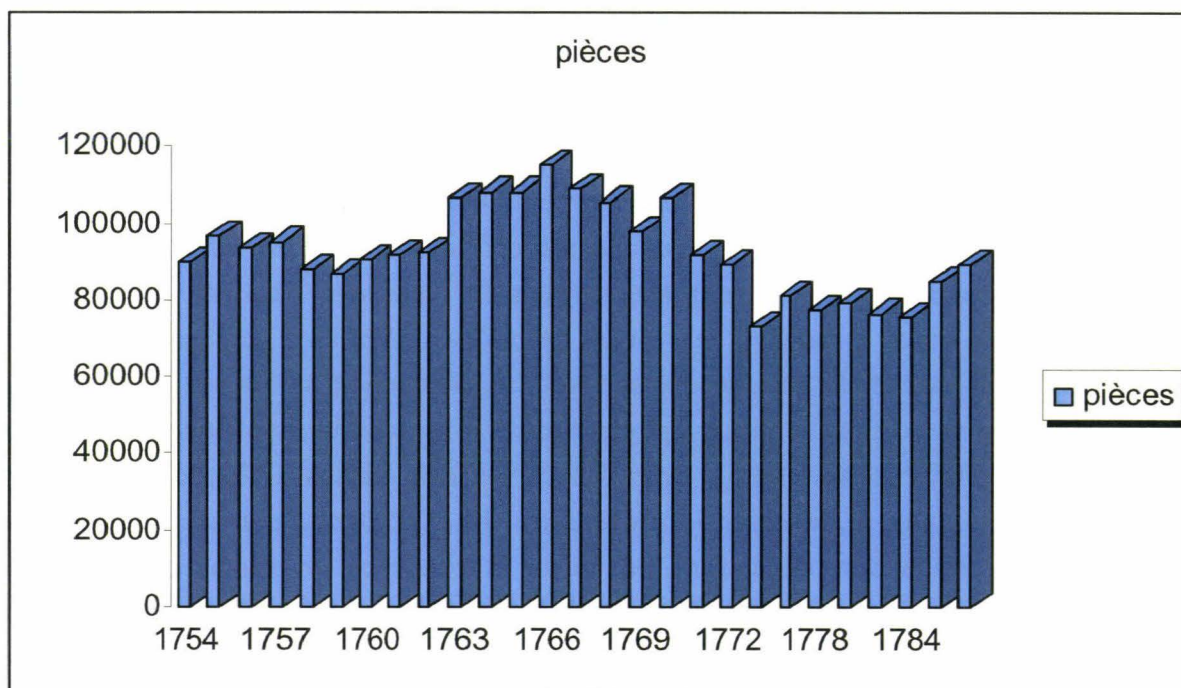
¹¹⁵ T. Markovitch, *Les industries lainières, op.cit.*, p. 117.

¹¹⁶ ADS, C233; T. Markovitch, *op.cit.*, p. 118.

Si la croissance en termes d'aunage est des plus modestes depuis le début du siècle (+10%), l'avance est en revanche plus nette en termes de valeur et c'est bien cela le plus important. On a ainsi assisté à un doublement, compatible avec l'évolution du nombre des métiers an activité : 2041 en 1692, 4548 en 1762.

La mobilisation de l'outillage atteint un maximum en 1765 (5330 métiers), mais recule dès l'année suivante (5280) ; à partir de cette date, Amiens rentre dans une période de palier prolongé, durant laquelle les difficultés structurelles s'accumulent. Certes, les niveaux demeurent assez élevés, mais le tassement n'en est pas moins une réalité. Après un essor éphémère, qui voit la production atteindre un sommet absolu en 1766 de 115 013 pièces, la période qui suit voit la production se tasser à nouveau. La reprise des années 1785-1786 place à peine Amiens à son niveau de production du milieu du siècle. Les chiffres sont assez clairs : à partir des années 1770, la manufacture amiénoise n'arrive plus à dépasser le chiffre de 90 000 pièces par an. On peut bien parler de dépression dans la mesure où même la tendance en terme de valeur est orientée à la baisse. Entre 1766 et 1782, le chiffre d'affaires dégagé passe en effet de 14,2 millions de livres à 9,1 millions, soit une chute du tiers.

Graphique 2: Nombre de pièces produites à Amiens (fin XVIII^e S).



Sources : T. Markovitch, Les industries lainières de Colbert à la Révolution, Paris, Droz, p. 127.

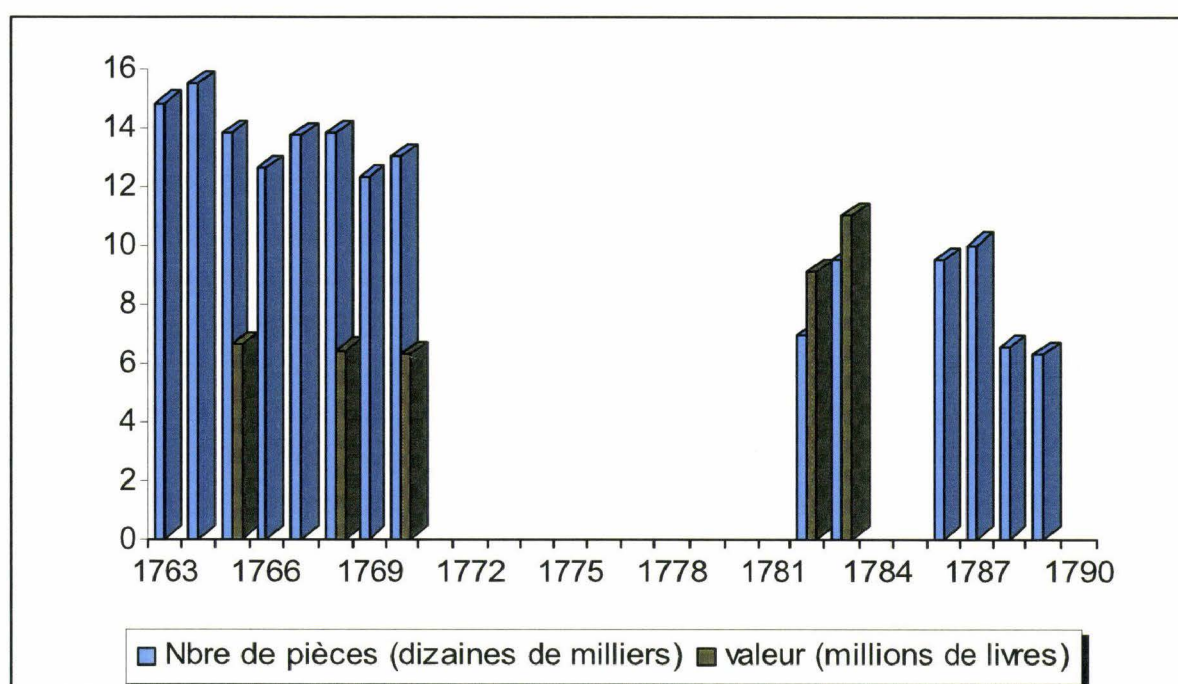
B- Les belles années rémoises ?

On ne connaît malheureusement pas le mouvement de la production rémoise à la fin du XVIII^e S avec autant de précision que pour Amiens. Après le creux des années 1740, on a assisté à un rebond de la production, mais sans que les niveaux de production atteints dans la deuxième moitié du XVIII^e S ne retrouvent les chiffres record des années de la Régence. Les années 1763 et 1764 représentent donc un maximum en terme de volume, avec près de 155 000 pièces produites. Une telle évolution porterait à croire que la manufacture rémoise connaît un ralentissement progressif de son activité, au vu une baisse de 36% du nombre de pièces tissées. Toutefois, ce qui importe, c'est davantage le prix des pièces et la valeur globale produite, qui dépend étroitement des matières employées et de la qualité des étoffes tissées¹¹⁷. Là encore, les données disponibles dans les archives sont lacunaires et ne permettent pas de mener une comparaison année par année. Durant les années 1760, les chiffres d'affaires dégagés

¹¹⁷ G. Gayot, *Les draps de Sedan*, p308-309

semblent à peu près stables, autour de 6 millions de livres par an ; les valeurs atteintes au début des années 1780, en revanche, montrent que l'on passe la barre symbolique des 10 millions. Ainsi, la première impression se trouve contredite : on peut même affirmer que la place de Reims a tendance à se renforcer au sein de la Champagne, grâce à des progrès à la fois qualitatifs et quantitatifs. Comment comprendre autrement les plaintes des fabricants sedanais, selon lesquels leurs homologues rémois accaparent les bras disponibles pour la filature jusque dans les régions frontalières du Luxembourg, parce qu'ils ne disposent plus de main d'œuvre en quantité suffisante dans les environs de la cité des sacres¹¹⁸ ?

Graphique 3 : Production lainière à Reims (1763-1789).



Sources : G. Laurent ; E. Lefebvre ; T. Markovitch ; Thomas Carlier ; Tailladat de Saint-Gemme (inspecteur des manufactures, cité par Turgan) ; AN F12 650.

Cette tendance est-elle confirmée par l'évolution du nombre des métiers en activité à et autour de Reims ? A ce sujet, il convient d'être prudent car les différentes sources disponibles semblent livrer des chiffres contradictoires. Toutes ces estimations sont assez discordantes, et on peut s'interroger sur la validité des chiffres avancés. Les inspecteurs des manufactures nous proposent des données plus

¹¹⁸ AN F12 1361 ; cf. G. Gayot, *Les draps de Sedan*, op.cit., p. 143.

précises et, sans doute, plus fiables¹¹⁹. D'après les comptes-rendus de visite, où l'on tient compte autant des métiers présents en ville et dans les campagnes, on obtient 3640 métiers en 1722, 2239 (dont 159 en campagne) en 1741, 3070 (dont 677 en campagne) en 1758, 3555 (dont 810 en campagne) en 1767 et 4563 (dont 832 en campagne) en 1774. Selon T. Markovitch, le nombre de métiers s'élève en 1708 à 2500 ; 336 en 1732 ; 3980 en 1741 ; 384 en 1760 et 2877 en 1764¹²⁰ ; le deuxième et le quatrième chiffre apparaissent de toute évidence comme sous-évalués. On peut formuler l'hypothèse qu'il n'est fait référence là qu'aux seuls métiers installés dans les campagnes. Celui de 1741 est manifestement faux, car surévalué, surtout dans une phase conjoncturelle défavorable. Le quatrième ne semble tenir compte que du seul matériel urbain, comme c'est le cas pour les auteurs suivants. Ainsi, pour Claude Moreau Bérillon¹²¹, on trouve 1312 métiers en 1786 et 3120 quatre ans plus tard. Géruzez, quant à lui, estime le nombre de métiers en 1783 à 1400¹²² ; ici, il est vraisemblable que les chiffres sont sous-estimés et que les auteurs ne tiennent compte que des seuls métiers installés en ville, et que les auteurs extrapolent le nombre de métiers à l'aune de la masse des ouvriers employés à l'intérieur des remparts de la cité. En effet, en 1774, le nombre de ceux-ci s'élève à 1590, valeur assez proche de celles évoquées plus haut. Il faut lire de la même manière la statistique proposée par Émile Lefebvre, qui donne une fourchette de 2500 à 3000 métiers en 1786¹²³. A partir de ces différents éléments, on peut raisonnablement estimer qu'au début du XVIII^eS, 2500 métiers battent pour les maîtres rémois, que ce nombre recule autour de 2000-2200 durant les années 1730-1740 à la défaveur d'une profonde crise, se stabilise autour de 3000-3500 dans les années 1750-1760 pour se stabiliser autour des 4000-4500 après 1775. Ces dernières estimations semblent confirmer dans une pétition adressée par les fabricants rémois à l'Assemblée Nationale en mai 1791¹²⁴, qui évoquent le chiffre de 4000 métiers actifs et « *quelques centaines sans plus d'emploi* ».

¹¹⁹ Cf. *infra*, chapitre 2.

¹²⁰ T. Markovitch, *Les industries lainières*, *op.cit.*, p. 117.

¹²¹ C. Moreau Berillon, *Le mouton en Champagne*, Ch. Amat ed., Paris 1909, p. 15-16.

¹²² J. Géruzez, *Description historique et statistique de la ville de Reims*, Reims, Batard, p.

¹²³ E. Lefebvre, *Histoire économique de la laine*, Paris, p. 245-246.

¹²⁴ AN F12 1361 ; cf. également C. Ballot, *L'introduction du machinisme dans l'industrie française*, Paris, Pion, 1923, p. 155 ; voir également ADM, N, **Conseil Général**, rapport de 1810 et G. Clause, « L'industrie lainière rémoise à l'époque napoléonienne », *RHMC*, T.XVII, juillet-septembre 1970, p574, qui fournissent le chiffre de 4750 métiers.

C- Contraction des marchés extérieurs et repli sur le marché français.

Reims et Amiens ne constituent pas des centres isolés, ils se trouvent insérés dans le cadre plus général de cette France septentrionale qui surpasse - et de loin - toutes les autres provinces françaises de par le poids considérable (50%) qu'elle occupe dans la production nationale d'étoffes de laine, ce qui en fait un espace très concurrentiel mais également très concurrencé, puisqu'en compétition avec d'autres places fortes manufacturières, celles-ci européennes. Amiens, Lille, Reims n'avaient que peu à craindre des grands centres de la laine cardée qui les encerclaient : ils ne jouaient pas dans la même catégorie, tant par les sommes investies dans l'aventure industrielle, que dans les marchés qu'ils convoitaient et par les produits qu'ils vendaient. Ce n'est pas vers Abbeville, Elbeuf, Sedan que se tournent les regards, mais plutôt vers le Midi...et vers eux-mêmes¹²⁵.

Les années 1780 se présentaient sous un meilleur auspice à Amiens : l'inspecteur des manufactures ne souligne-t-il pas, dans son rapport de 1785, que « *l'activité extraordinaire qu'a pris la fabrique d'Amiens cette dernière année s'est parfaitement soutenue* » ? Dès l'année précédente, la production avait repassé le seuil symbolique des 10 millions qu'elle n'avait plus franchi depuis les années 1770, pour atteindre 11,6M en 1785¹²⁶.

Pourtant, dès 1787, la manufacture amiénoise montre des signes d'affaiblissement. Faut-il y voir les effets directs de la signature du traité avec l'Angleterre ? Sans doute, mais on peut légitimement penser que celui-ci a davantage joué le rôle de catalyseur, plutôt que de cause unique, à la dépression que connaît Amiens dans les dernières années de l'Ancien Régime. Les chiffres, en tout cas, sont têtus et implacables. Si, en 1786, le nombre des pièces produites atteint 89 328, soit 10,6 millions de livres de chiffre d'affaires, ce nombre se réduit à 84 832 en 1787, 72 235 en 1788 et seulement 64 750 en 1789 pour à peine 6,8 millions. En l'espace de quatre années, la baisse se monte à 28% en quantité et 36% en valeur. Cet effondrement rapide est confirmé par la courbe d'activité des métiers actifs qui passe de 4222 en 1786 à 2241 en 1789, soit -47%¹²⁷ ! Amiens était revenu à l'étiage d'activité

¹²⁵ *Encyclopédie Méthodique*, p. 268-283 : « *La Flandre vient après la Picardie, elle mérite le second rang dans l'ordre des provinces fabricantes en genre d'étoffes de la petite draperie (...); vient ensuite la Champagne, Reims, Rethel et les environs; le Maine, l'Auvergne et le Midi.* ».

¹²⁶ T. Markovitch, *op.cit.*, p. 127.

¹²⁷ ADS, C2715; P. Deyon, "Le mouvement de la production textile à Amiens au XVIII^eS", *Revue du Nord*, n°174, avril-juin 1962, p. 206.

qui était le sien dans les années de la Régence...En fait, on a tout lieu de croire que la baisse est encore plus sensible en réalité, car l'inspecteur des manufactures ne prend pas le soin de distinguer les métiers utilisés pour le tissage des étoffes de laine de ceux utilisés pour le coton. La même imprécision se retrouve dans les statistiques des tissus, selon que l'on inclut ou non les tissus de coton : on sait¹²⁸ que 1477 pièces de toiles de coton ont été produites en 1788, 2184 en 1789 pour des valeurs voisines du demi million de livres. Une hausse de 48% ne peut s'expliquer que par une plus grande mobilisation de la main d'œuvre, et donc des métiers à tisser. Se détournant des tissus de laine qui rencontrent de moins en moins de faveur, fabricants comme ouvriers préfèrent poursuivent leur activité dans les velours de coton, bien plus rémunérateurs et surtout, moins sensibles à la concurrence. Celle-ci ne vient d'ailleurs pas seulement des productions anglaises, même si les consommateurs sont « séduits par leur belle apparence »¹²⁹. Bien sûr, négociants et fabricants incriminaient les effets négatifs du traité de 1786 :

*« Le principal débouché de nos manufactures était l'Espagne...(les Anglais) y ont déjà porté une atteinte funeste par le traité de commerce conclu entre eux et la France et par l'importation considérable de leurs fabriques qui anéantissent les nôtres »*¹³⁰

Dans son rapport de 1786, l'inspecteur des manufactures, tout en soulignant que le marché américain était saturé d'étoffes amiénoises, réaffirme la « concurrence des petites étoffes nouvelles, variées et à bas prix », hollandaises et flamandes ; en 1788, il fait surtout allusion aux « immenses fabriques de Rouen et ses dépendances ». On peut donc être tenté d'affirmer que les années prérévolutionnaires ont vu une reconversion progressive de la laine vers le coton.

Il ne s'agit pas simplement d'une crise de la production, mais également d'une crise de consommation, ce qui prouve bien l'inadaptation des produits offerts sur le marché aux attentes des consommateurs français. N'oublions pas qu'Amiens constitue également un centre d'écoulement et que de nombreux produits en provenance du tout le nord du royaume y transitent, les tissus y compris, étant enregistrés à la « Halle foraine » : draps de Darnétal, Lodève ou Aubigny, étamines et dauphines de Reims, flanelles de Rouen...En 1784-85, le mouvement annuel ne dépasse pas les 19000 pièces, mais en 1786, on assiste un véritable sursaut, avec des transactions qui atteignent près de 26000 pièces, et près de 27000 en 1787 ; mais en 1788, le retournement de

¹²⁸ AN F12 659A.

¹²⁹ ADS, C287.

¹³⁰ Documents pour servir à l'histoire de la Révolution à Amiens, Registre de délibérations de l'administration municipale, 1789-1794, Paris, Picard, 1894-1910, 7vol., T2, p36 ; voir aussi ADS, C2066.

conjoncture se fait sentir, les échanges ne concernant déjà plus que 22300 pièces¹³¹...En ce sens, le cas amiénois n'est pas isolé.

Du point de vue des transports, Reims souffre d'un certain nombre de handicaps, susceptibles de compromettre, ou du moins de limiter, son commerce : le mauvais état et le manque d'entretien des voies terrestres sont souvent mis en avant par les contemporains, ainsi que le manque de sécurité¹³². Ainsi, en 1789, le chemin de Reims à Châlons, près de la porte Dieu Lumière, s'enfonça de six pieds à cause des crayères qui infestent le sous-sol. Le chemin de Reims à Pontgivart est hors d'état de transporter quoi que ce soit plus de la moitié de l'année : bien qu'une partie de la chaussée, à la sortie de Reims, près de la porte de Mars, ait été remise à neuf en 1775, sur des fonds de la ville et de la charité, les voitures traversent un petit bois marécageux, où les embourbements sont monnaie courante. Le pont sur la Suippe a été reconstruit à neuf en 1773, mais la chaussée à proximité est totalement défoncée, ce qui est cause de fréquents renversements de voiture¹³³. Contrairement à Amiens, la circulation et le commerce par voie d'eau sont quasi inexistantes. A Reims ne coule qu'une rivière assez peu considérable : la Vesle. Elle prend sa source à Somme-Vesle, à l'est de Châlons, se dirige du sud au sud-ouest, passe à Courtisols, St Etienne au Temple, Sept-Saulx, Beaumont, Sillery, Reims, Champigny, Muizon, Fismes puis, après Braine, se jette dans l'Aisne, un peu au nord de Soissons. Pour le commerce, la navigation sur cette rivière constitue une réelle opportunité de désenclavement que les autorités se sont occupées très tôt d'en examiner les conditions de navigabilité¹³⁴.

La fin du XVIII^eS voit renaître l'intérêt pour la Vesle : en 1775, l'inspecteur des manufactures Clicquot de Blervache, puis en 1779, le négociant Dérodé présentent de volumineux projets pour convaincre de l'utilité de la canalisation de ce cours d'eau. Clicquot de Blervache s'efforce de démontrer la viabilité d'un projet de canalisation, dans des termes assez proches des plans réalisés deux siècles plus tôt. Dans une première partie, il montre l'intérêt économique d'un canal : la Vesle pourrait transporter les vins

¹³¹ T. Markovitch, *Les industries lainières*, op.cit., p. 131.

¹³² G. Laurent, *Reims et la région rémoise à la veille de la Révolution*, Reims, Matot Braine, 1930, p.33.

¹³³ AMR, FA C729 L64, plan figuratif au sujet du chemin de Neufchâtel.

¹³⁴ Dès 1553, Bellot, conseiller au Parlement, reçut mission d'Henri II pour étudier les modalités, mais le projet suscita de nombreuses oppositions, des Rémois d'une part, qui renâclèrent à ce que soient détruits les moulins entre Reims et Fismes ; des villageois des bords de Vesle ensuite, au sujet de la répartition des fonds liés à la vente de terrains. Le Cardinal de Lorraine fit tout son possible pour mener le projet à bien mais les Guerres de Religion interrompirent ces premiers essais. En 1611, sur ordres de Sully, on commença à réfléchir à un canal de 4000 toises sur la Vesle, de Sillery à Reims, mais les travaux, adjugés au rabais, ne furent pas suivis d'exécution. En 1748, Bidet et Deuil, officiers rémois de la Maison du Roi, tentent de redonner vie au projet pour rendre la rivière navigable de Reims jusqu'à son confluent. Toutefois, la ville de Reims craignant d'être mise à contribution pour la réalisation d'une partie des travaux, n'apporta qu'une réponse évasive aux auteurs du projet. Cf, Geruzez, *Description historique et statistique de la ville de Reims*, op.cit., p. 661-663.

champenois vers les départements de la Seine, de la Seine Inférieure et au Havre, d'où ils pourraient embarquer vers l'Angleterre et la Hollande. Les céréales pourraient également être transportées vers Paris avec beaucoup de commodités. Les précieuses laines peignées d'Espagne et du Portugal, à destination de la manufacture de Reims, pourraient remonter la Seine, l'Aisne et la Vesle via Rouen et Orléans. La Vesle pourrait communiquer avec la mer, par la Meuse d'un côté, par la Seine de l'autre. Reprenant l'historique des opérations déjà menées, Cliquot de Blervache tente d'estimer, dans un dernier temps, le coût final de l'opération. Il estime que la dépense serait diminuée si l'on supprimait les moulins, qui provoquent de fréquentes inondations, en les remplaçant par des moulins à vent, à l'exemple de la Hollande. Son projet prévoyait de faire entrer l'eau par un canal entre la Porte Dieu Lumière et la porte Fléchambault, passant devant le portail latéral de St Rémi, dans les jardins de l'abbaye, la rue Neuve, l'Hôpital Général...jusqu'à un port établi au bout des promenades. Le projet de Dérodé, Projet d'un canal à construire en Champagne par lequel on amènerait les eaux de la rivière d'Aisne dans le centre de la ville de Reims, part d'un constat étonnant : l'absence de jonction entre la Marne et l'Aisne. Il estime l'intérêt économique des plus avantageux, car selon lui, le prix des blés et des bois, excessif par la difficulté des transports, serait réduit de trois quarts. Dérodé abandonne le projet de canalisation de la Vesle, au profit d'un canal créé ex nihilo, traversant Reims par les rues du Ruisselet, du Moulin, de Venise, du Jard et de la rue Brûlée, coupant les remparts et filerait en direction de l'Aisne à proximité de Berry-au-Bac. Il reconnaît que ce projet nécessiterait de démolir des bâtiments à l'intérieur de la cité champenoise, mais il ne s'agit selon lui que de masures pauvres occupées par des ouvriers, alors que le canal donnerait le moyen de ramener dans Reims les fontaines et les fouleries, le laissant bientôt bordé par des manufactures et des teintureries. Malheureusement pour la ville, ni l'un ni l'autre des projets ne fut retenu et il faudra attendre le passage de Bonaparte en l'an XI pour que les premiers travaux soient concrètement décidés.

Dans un pays maritime et commerçant comme la Picardie, la navigation intérieure et extérieure a une importance considérable. Le XVIIIe siècle est particulièrement remarquable par l'amélioration donnée au service des ponts et chaussées. De nombreuses routes furent créées ou réparées, qui ont conféré à la Picardie une solide réputation commerciale :

*« Les grandes routes de cette province étant toutes magnifiques et très bien entretenues, il ne resterait qu'à lui procurer un débouché facile par la mer. Pour remplir cet objet, elle n'a que le port de St Valery sur Somme, qui se comble tous les jours »*¹³⁵

Le plus vaste travail d'utilité publique entrepris en Picardie au siècle dernier est, sans contredit, l'exécution des canaux de Picardie et de la Somme. En 1720, la Somme n'était navigable que depuis son embouchure jusqu'à Amiens, et encore cette navigation était-elle en maints endroits pleine de difficultés. C'est à cette époque qu'un conseiller au bailliage de Saint-Quentin, Paul-Henri Caignart, sieur de Marcy, et ses associés, firent adopter par le Conseil un projet de joindre par un canal l'Oise à la Somme, et de rendre celle-ci navigable de Saint-Quentin à Amiens, et obtinrent en septembre 1724 un édit du Roi qui les autorisait « à faire construire un canal de communication de la Somme à l'Oise, à commencer depuis l'étang de la ville de Saint-Quentin, passant par Harly, Homblières, Marcy, Regny et Sissy-sur-Oise, jusqu'à La Fère, et d'élargir, curer et approfondir le bras de l'Oise de Sissy à Chauny, comme aussi de rendre la Somme navigable de Saint-Quentin à Amiens et d'Amiens à Picquigny, en faisant dessécher les marais dans lesquels cette rivière se répand », etc. Quatre ans après, en 1728, ce premier projet fut abandonné pour un second, plus pratique et moins coûteux, et qui consistait à joindre l'Oise à la Somme entre Chauny et Saint-Simon, en rendant cette dernière rivière navigable de Saint-Quentin à Amiens. Mais cette première société, incapable de satisfaire à ses engagements, fut bientôt dissoute, et, par lettres patentes de juin 1732, le sieur Crozat fut subrogé au lieu et place du sieur de Marcy et associés. C'est lui qui laissa son nom à la partie du canal entre Chauny et Saint-Quentin et qu'on appelle encore aujourd'hui canal Crozat. En 1769, cette partie seule du canal de Picardie était terminée. Elle fut dès lors prolongée dans deux directions différentes :

1° Un arrêt du conseil d'État ordonne la continuation du canal de Picardie de Saint-Quentin à Valenciennes et au-delà, par Cambrai et Bouchain. Ce tronçon reçut le nom de Nouveau canal de Picardie, la dénomination d'Ancien canal laissée à la partie alors terminée. Pour ce canal, on creusa un canal souterrain de 7,020 pieds de long,

¹³⁵ JJ Expilly, *Dictionnaire géographique des Gaules et de la France*, Paris, Desaint et Saillant, 1766, vol5, 671: il s'agit de la route de Paris en Angleterre par Amiens; de 1° route de Paris en Angleterre par Amiens; route de Paris à Amiens et d'Amiens à Doullens ; route de Rouen à Amiens et d'Amiens à Bapaume ; route d'Abbeville à Amiens et d'Amiens à Montdidier; route d'Amiens à Péronne ; route d'Amiens à Grandvilliers ; chemin d'Amiens à Forges ; route d'Amiens à Ham.

travail d'art presque inconnu alors, qui fit l'admiration de l'Europe entière et la gloire de l'ingénieur Laurent.

2° La continuation du projet primitif en rendant la Somme navigable de Saint-Quentin à la mer, canal que l'on appela canal de la Somme, canal Laurent et, dans notre siècle, canal du duc d'Angoulême. Grâce à l'initiative de l'Intendant Duplex, un arrêt du conseil d'État, du 1er juillet 1770, ordonna qu'il serait ouvert un canal de navigation depuis l'ancien canal de Picardie à Saint-Simon, par Ham, Péronne, Bray et Corbie jusqu'à Amiens, et en même temps, que des travaux seraient effectués dans la Somme, d'Amiens à Abbeville, pour en faciliter la navigation. Le sieur Laurent était chargé de l'exécution des travaux, sous les ordres de l'Intendant. En même temps, un arrêt du Conseil du 18 mai précédent avait prorogé les octrois de Picardie, afin de subvenir aux frais de cette entreprise. En 1773, Laurent étant mort, son neveu, Laurent de Lyonne, fut nommé à sa place.

Les tensions ne manquaient pas de surgir à un moment ou à un autre, avec la rivale côtière : en 1764, une contestation se fait jour entre les habitants d'Abbeville et ceux d'Amiens au sujet du projet de rendre navigable le bras de la Somme qui traverse Abbeville, au moyen de la destruction de plusieurs moulins.

Au siècle dernier, la communauté des gribanniers d'Abbeville avait sinon de droit, du moins de fait, le monopole du transport des marchandises sur la Somme, monopole qu'elle exerçait avec une tyrannie qui plusieurs fois mit le commerce d'Amiens à deux doigts de sa perte. Deux gros cartons, conservés aux Archives Départementales, révèlent une multitude des doléances des commerçants de cette ville, qui réclamaient à grands cris la liberté de la navigation, et des moyens par lesquels l'administration chercha vainement à mettre fin à cette situation fâcheuse et qui dura jusqu'à la Révolution, affaire fort longue et fort embrouillée et qui faisait le désespoir des employés de l'Intendance. Au dire des commerçants d'Amiens, il se passait dans le transport des marchandises sur la Somme des faits tels qu'on n'en voyait pas seulement sur les autres rivières du royaume, mais même sur celles qui arrosent les pays les plus barbares. Les gribanniers s'emparaient des marchandises non mentionnées sur les lettres de voitures, principalement les eaux-de-vie et autres liquides et les revendaient à leur profit, remplissant d'eau les tonneaux qu'ils laissaient ainsi à moitié vides. En 1764, ils refusent de faire leur service, pour obtenir une augmentation de salaire, soutenant leurs prétentions par les dernières violences. Deux vaisseaux venant de Marseille et chargés d' « épicerie » (c'est-à-dire de produits de teinture) restent plusieurs mois sans être déchargés. Cette affaire qui fut portée au Conseil fournit un grand nombre de mémoires fort intéressants, entre autres un avis des députés du commerce accompagné

d'un tableau du prix du marc d'argent comparé avec le prix du setier de blé, de 1655 à 1765. Deux ans après, les négociants d'Amiens ayant frété plusieurs navires de grains pour l'exportation, les gribanniers s'entendent pour exiger 24 sols du cent pesant, au lieu de 10 sols, prix déjà excessif et qu'ils s'étaient précédemment et par des voies de fait, fait attribuer. Les gribanniers avaient établi entre eux un tour de rôle, d'après lequel on ne pouvait faire partir par jour qu'une seule gribane, de sorte que des marchandises qui auraient pu être livrées immédiatement étaient quelquefois obligées de rester embarquées 8 ou 15 jours. Ce tour fut bien aboli par arrêt du Conseil du 1er février 1724, mais il fut successivement rétabli et aboli de nouveau et, malgré les défenses les plus expresses, les gribanniers continuaient toujours à l'observer. Mais ils étaient eux-mêmes exploités par une autre espèce de gens plus intraitable encore. Avant la création du canal de la Somme, deux hommes suffisaient pour tirer une gribane de Saint-Valery à Abbeville ; mais là, le flux devenant insensible, les bateliers, pour vaincre la rapidité du courant, étaient obligés de former des équipages de 7 à 8 hommes, dont les fonctions étaient celles pour lesquelles on employait des chevaux sur les autres rivières ; ces hommes de renfort n'étaient pas toujours suffisants. La Somme, qui a beaucoup de pentes dans la plus grande partie de son cours, en présentait surtout de très considérables à Pont-Remy, à Long, à Picquigny, et de Montières à Amiens. La rapidité était si grande dans ces passages, qu'on mettait plus de temps à les franchir que dans le reste de la route. Il fallait alors former à chacun un nouvel attelage de 50 à 60 hommes, domiciliés dans ces localités et connus sous le nom de haleurs. Les bateliers étaient absolument à la merci de ces gens-là, qui étaient le fléau de la navigation. Ils avaient successivement fait élever leurs salaires, et, par eux, les cargaisons de vins et d'eau-de-vie étaient littéralement mises au pillage ; et malheur au gribannier qui osait s'y opposer ou se plaindre à l'autorité. Croyant mettre fin à tous ces abus, l'intendant d'Agay rendit, le 18 octobre 1775, une ordonnance qui, sous les peines les plus sévères, supprimait le tour, interdisait de toucher aux cargaisons de vins et eau-de-vie, et établissait plusieurs règles pour la navigation. Les gribanniers répondirent par une grève, et se mirent en révolte ouverte contre l'autorité. L'un d'eux, qui avait consenti à transporter des marchandises, fut assailli à coups de pierres. Vingt-deux prirent la fuite. En 1782, il fallut une nouvelle ordonnance pour empêcher les gribanniers de rétablir le tour et annuler une délibération qu'ils avaient prise dans ce but.

En résumé, Amiens, à la veille de la Révolution, voit son activité lainière concurrencée, aussi bien à la ville qu'à la campagne, par le développement du coton, d'autant que la fermeture des marchés espagnols entraîne des difficultés clairement identifiables sur le créneau des tissus veloutés dont elle s'est fait une spécialité. Le

Traité de 1786 ne fait donc que mettre en lumière les faiblesses structurelles de la cité picarde, bien que celle-ci dispose encore d'atouts non négligeables : d'abord une main d'œuvre rurale abondante et qualifiée pour le travail des laines de pays (encore que ces dernières demandent à être améliorées) ; un réseau de communications à la fois terrestre et fluvial performant quoique perfectible afin d'assurer un réel débouché maritime ; enfin, un secteur des finitions remarquable qui, tout en fournissant des matières premières, dégage des bénéfices substantiels en apprêtant et en teintant des pièces pour l'ensemble de la France du Nord. A l'inverse, la discrète place de Reims s'est fait un nom dans la France de la laine au XVIII^eS, en prenant le tournant de la draperie dont elle n'avait pas encore, un siècle plus tôt, la moindre expérience. La concurrence que la cité des sacres connaît sur le marché intérieur, loin de l'affaiblir, constitue un puissant stimulant, mais qui met en évidence un certain nombre de faiblesses à surmonter : faiblesse de la main d'œuvre d'abord, avec le bassin de l'élection qui est marqué par un certain repli démographique, obligeant les fabricants à chercher toujours plus loin des bras pour tisser ou filer, souvent en concurrence avec Sedan et Rethel ; enclavement certain dans des campagnes plutôt pauvres - si l'on excepte les territoires de la vigne champenoise - qui se traduit par des coûts de transport élevés et des délais de livraison rallongés ; absence enfin d'un véritable secteur des finitions, qui oblige les fabricants rémois à vendre leurs produits le plus souvent en écru à des négociants étrangers à la ville (principalement parisiens et amiénois), les privant du contact avec la clientèle.

Planche 8 : Les Daveluy :

des propriétaires fonciers au négoce de la laine.

Source : P. Daveluy, Six siècles en famille, ed. Brissart, Lannoy du Nord, 1987 ; ADS, 1B2585.

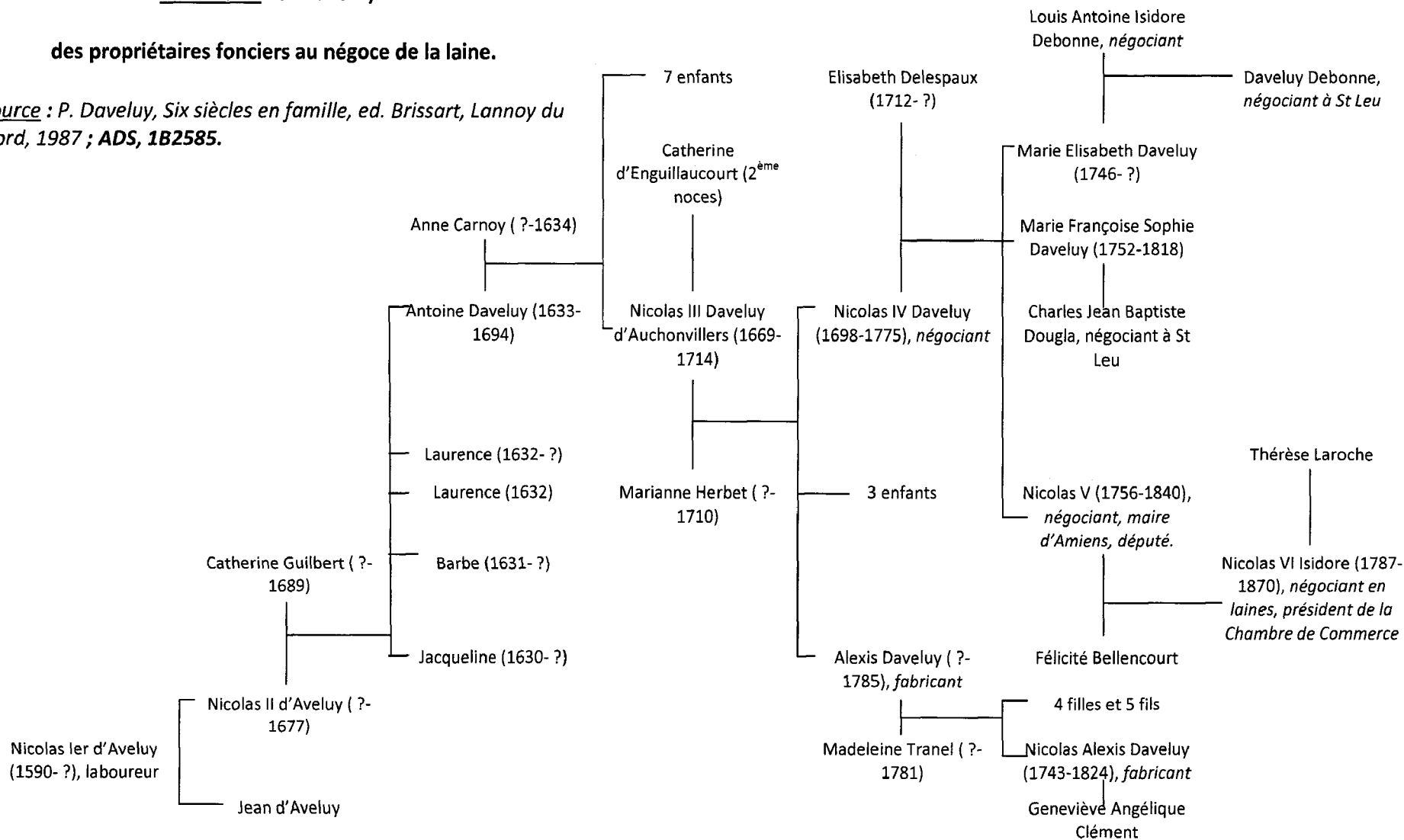


Planche 9 : La branche aînée des Cornet : des ateliers de saiterie d'Arras à l' « honorable négoce » d'Amiens

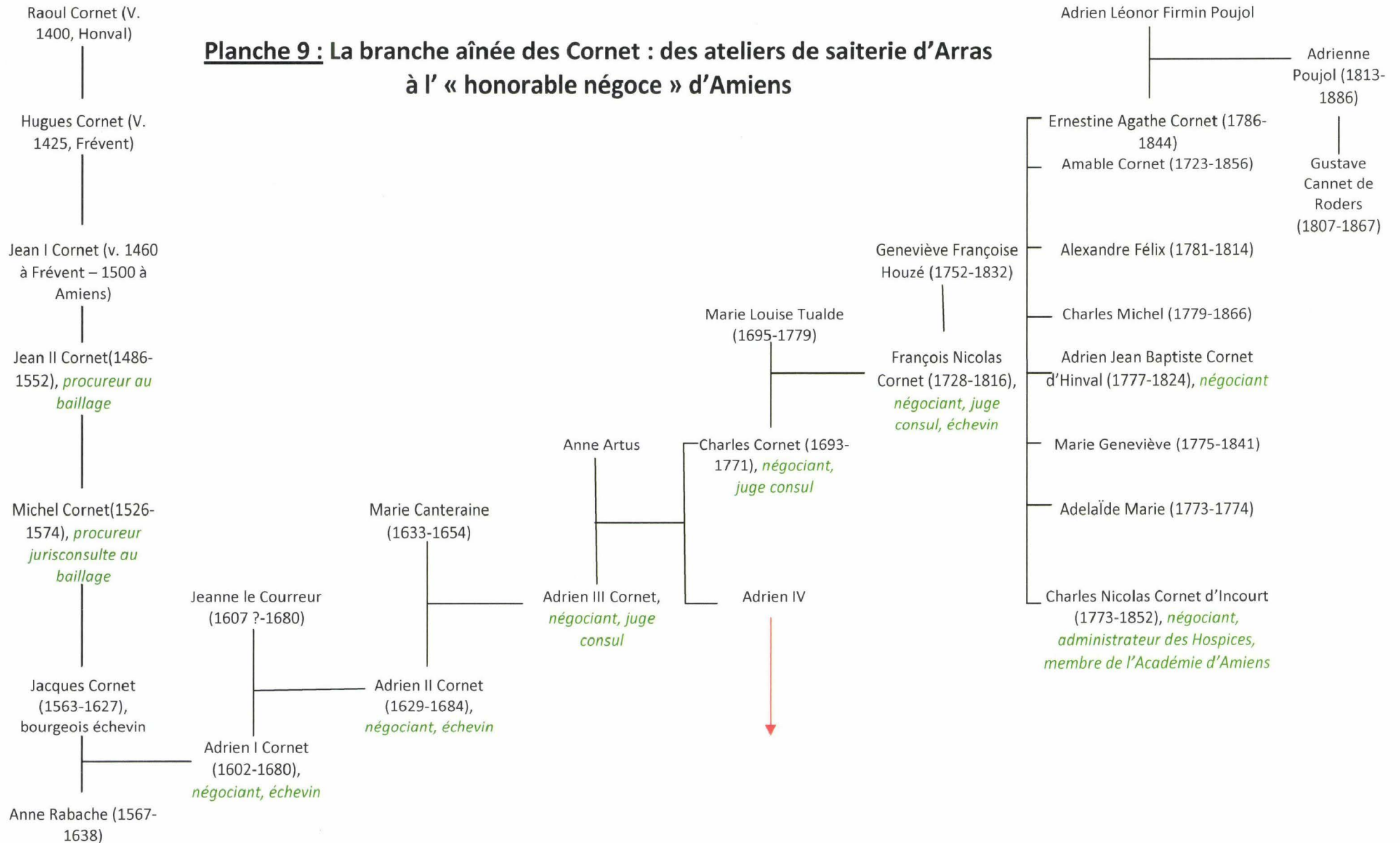
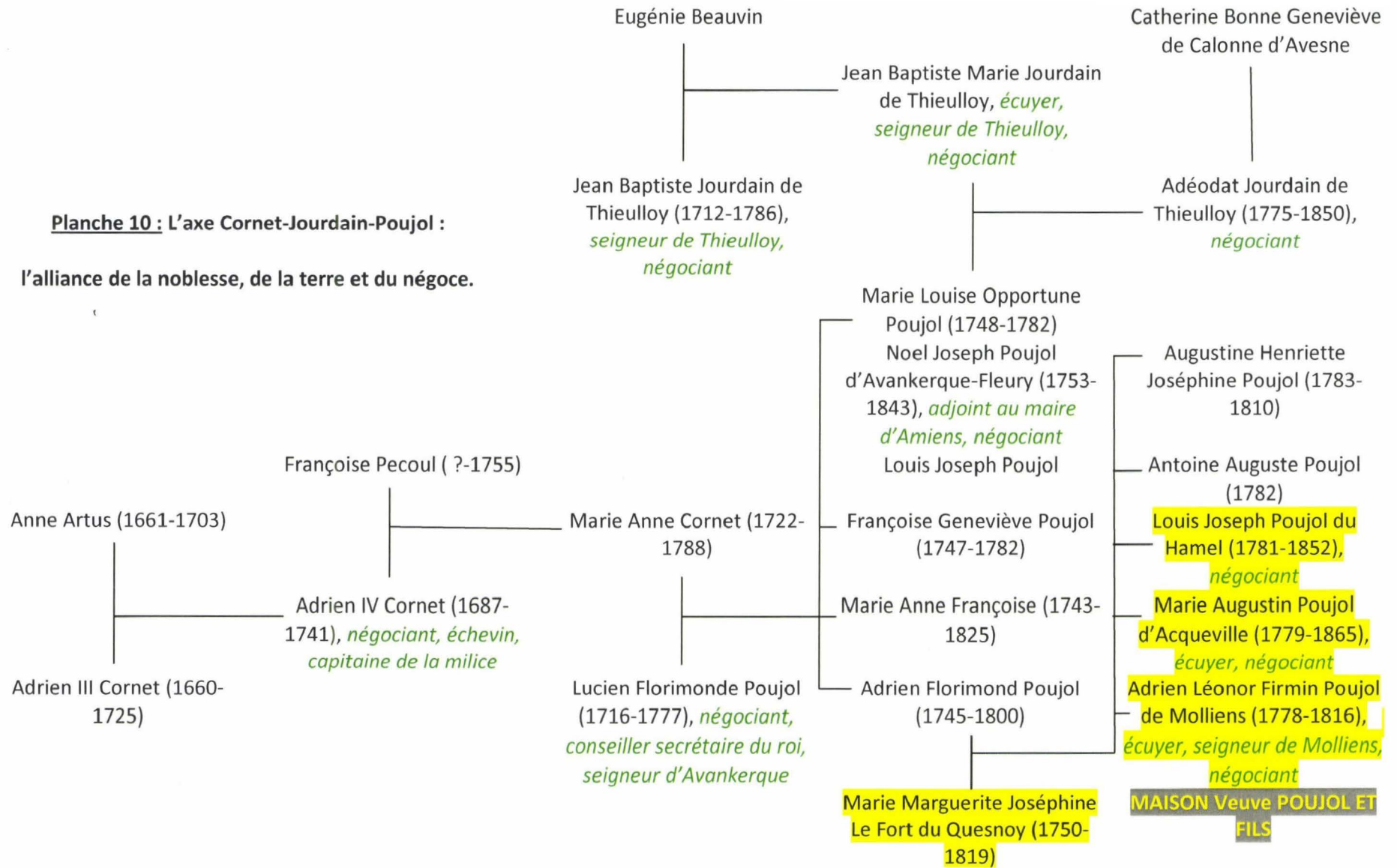


Planche 10 : L'axe Cornet-Jourdain-Poujol :

l'alliance de la noblesse, de la terre et du négoce.



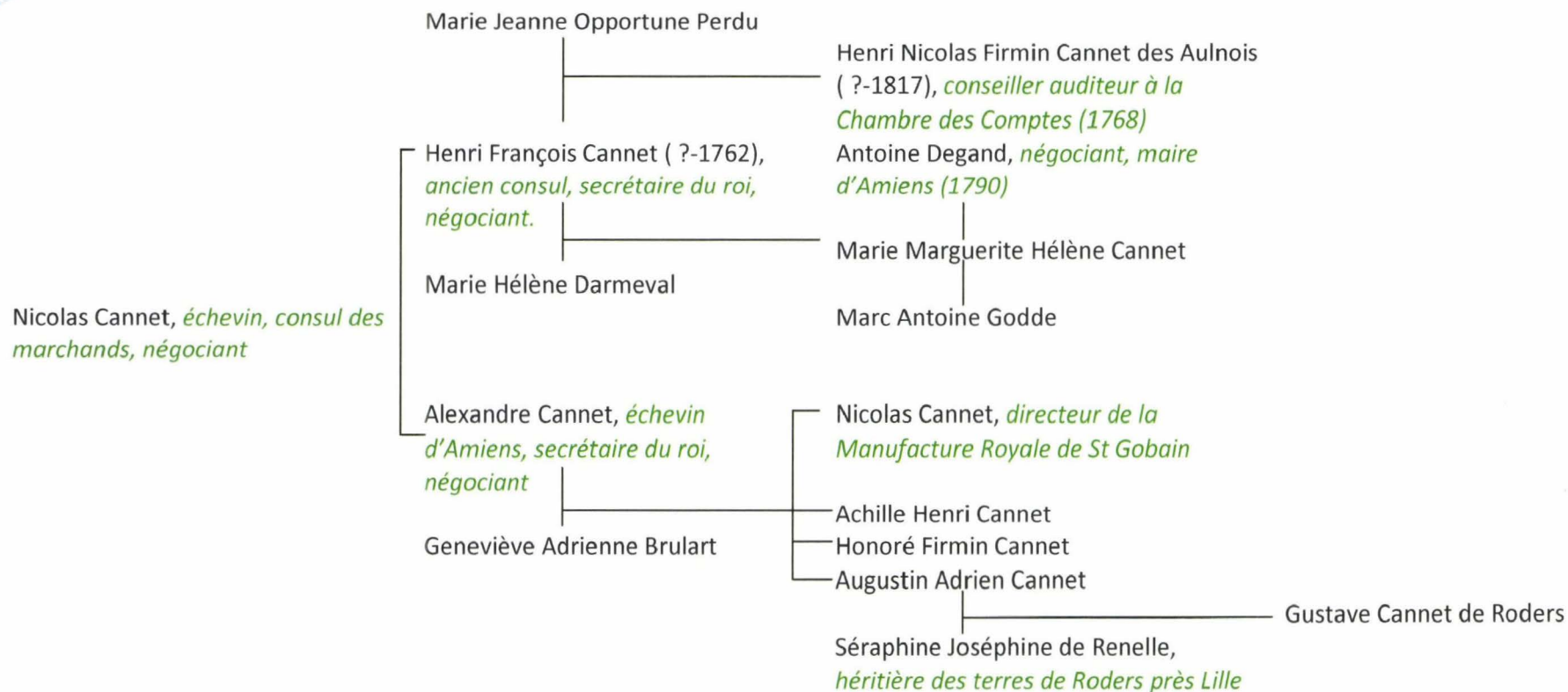


Planche 11 : Les Cannet, des négociants amiénois étroitement liés au monde politique.

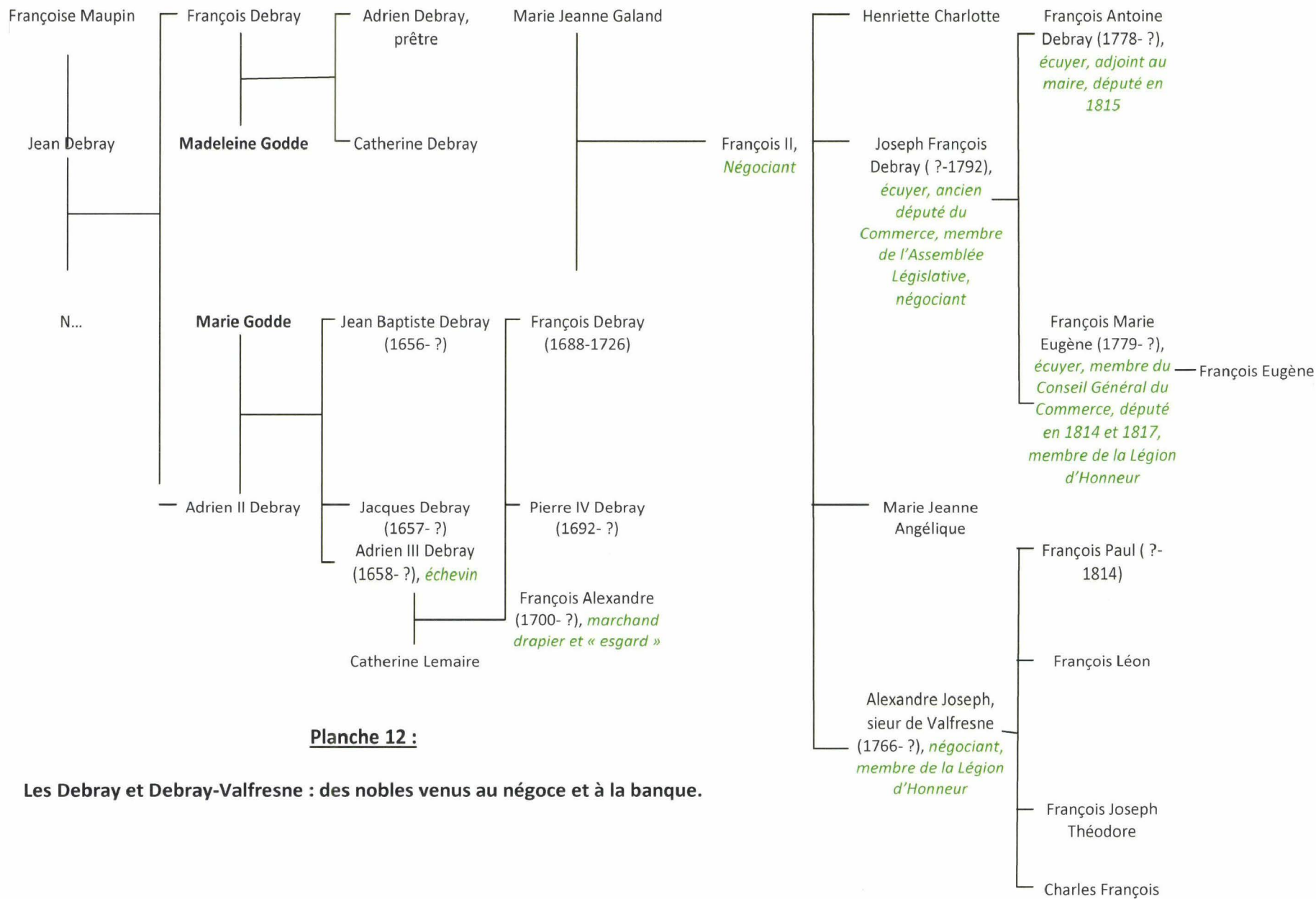


Planche 12 :

Les Debray et Debray-Valfresne : des nobles venus au négoce et à la banque.

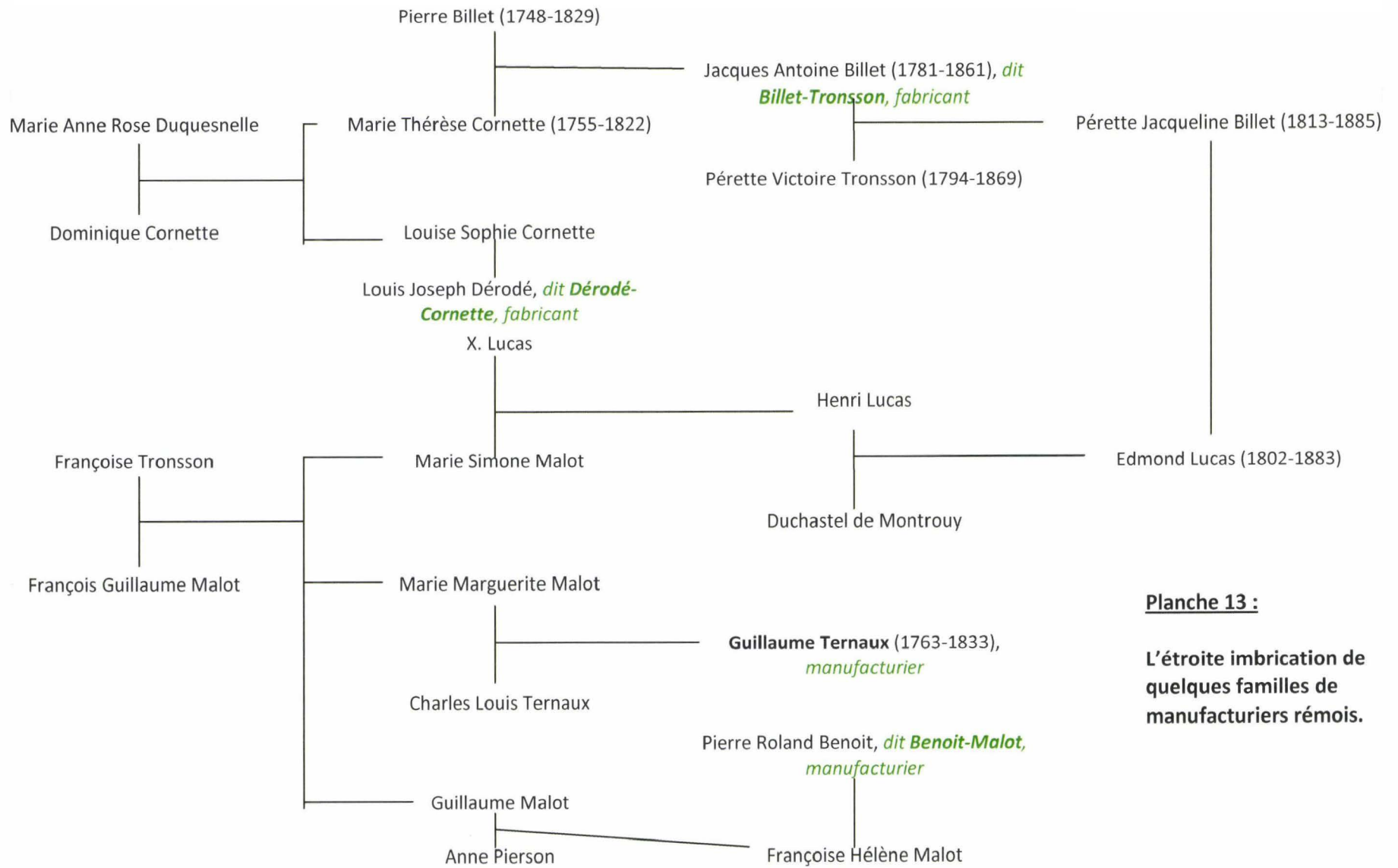


Planche 13 :

L'étroite imbrication de quelques familles de manufacturiers rémois.

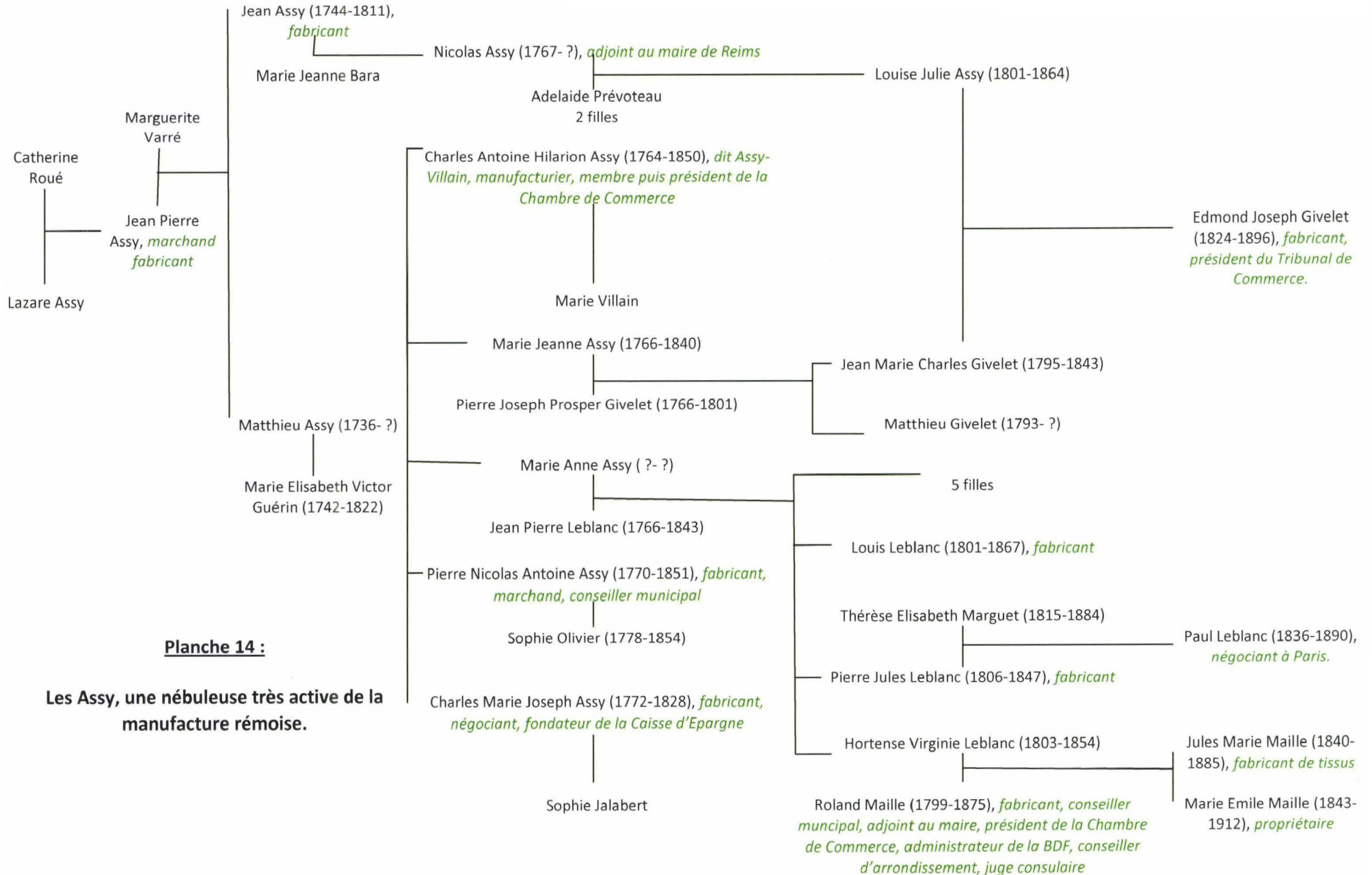


Planche 14 :

Les Assy, une nébuleuse très active de la manufacture rémoise.

Chapitre 2 : DEUX MONDES DE L'ENTREPRISE.

Comprendre le fonctionnement d'un territoire manufacturier suppose que l'on puisse étudier les pulsations qui l'animent à toutes les échelles. Or, l'échelle d'analyse la plus fine, c'est celle de l'individu ou de la famille. Qu'est-ce qu'être un « entrepreneur en laine » ? La question paraît simple en apparence, mais soulève toute une série d'interrogations afin d'appréhender les contours d'un groupe en évolution constante. Les contemporains avaient eux-mêmes quelques difficultés à y répondre, et les chiffres qu'ils donnent reflètent en partie nos propres interrogations.

Gérard Gayot¹ se focalise sur les *Verleger*, « autant négociant que fabricant » pour les différencier des « ouvriers renforcés » : ils se distinguent par leur richesse, leur considération, leur noblesse, leur goût pour l'ostentation également. Les Poupard de Neufelize, les Cadeau, et autres Paignon tiennent le haut du pavé à Sedan. Ils ne constituent toutefois que la partie émergée de l'iceberg, celle dont la réussite éclatante apporte le prestige à la cité manufacturière. Combien d'échecs, de faillites, de déclassements pour un seul Labauche ? Le risque est bien évidemment celui de ne reconstituer que les trajectoires les plus saillantes. De fait, on ne connaît pas grand-chose des petits patrons sedanais². Serge Chassagne³, citant Claude Fohlen, précise qu'une « industrie vaut ce que valent les hommes qui la dirigent »... Autrement dit, pas de destinée industrielle sans destins individuels, et l'auteur de se pencher sur la mobilité sociale, les moyens pour parvenir au sommet et - plus délicat - s'y maintenir. C'est donc bien la question de l'effectif et de ses limites qui est posée. Jean Pierre Hirsch⁴, dans le cas de la région lilloise, met en exergue des personnalités qui ont, et qui conservent, des relations étroites entre elles, et dont on peut dire qu'elles s'affirment de plus en plus comme le milieu dirigeant de la cité. Le « territoire entrepreneurial » s'apparenterait donc à un jeu d'orbites concentriques : sur l'orbite la plus proche, rapide comme l'argent qu'ils manient, les négociants (en contact direct avec la clientèle), puis, gravitant plus loin, les *Verleger* ou marchands-fabricants (plus proches d'ailleurs des seconds que des premiers). La dernière orbite est la plus extérieure, la plus lente, la plus stationnaire, la masse des « manufacturiers », des « artisans » ou « gros ouvriers ».

De plus, les entrepreneurs en laine ne peuvent être restreints aux seuls filateurs, tisserands ou négociants ; il faut également y inclure les teinturiers, de petit comme de grand teint, les apprêteurs, bref, tous ceux qui sont occupés aux finitions, qui

¹ G. Gayot, *Les Draps de Sedan*, op.cit., pp. 299-304.

² *Ibidem*, p. 356.

³ S. Chassagne, *Le Coton et ses patrons, France (1760-1840)*, Paris, ed. EHESS, 1991, pp. 93-100.

⁴ JP Hirsch, *Les deux rêves du commerce, Entreprise et institution dans la région lilloise (1780-1860)*, Paris, ed. EHESS, 1992, pp. 22-50.

constituent la principale source de valeur ajoutée du secteur, en triplant la valeur des matières premières. Car en fait d'innovations, ils ne sont pas les derniers, loin s'en faut...

Nous essaierons donc, dans un premier temps, de saisir ce monde dans sa globalité, pour essayer d'en saisir les grandes caractéristiques, avant de nous pencher ensuite sur les orbites les plus extrêmes.

I/ Des groupes composites et hiérarchisés

A- Une approche en pointillés.

A la recherche du négociant rémois...

Ville du sacre des rois de France, les habitants de Reims paient effectivement la capitation, mais des dégrèvements sont prévus pour tous ceux qui ont la charge de financer les frais de la cérémonie du couronnement. Une telle situation n'est pas sans embarrasser l'historien, curieux de connaître les secrets de la société rémoise, là où les registres de capitation et de taille les mettent au jour par ailleurs. Une belle source vient en partie compenser cette lacune née du bon plaisir du prince: le sommier des maîtres « *drapiers drappants...* »⁵; cette source, jusqu'à présent inexploitée, révèle l'identité des maîtres - actifs et inactifs - avec leur adresse, le nombre d'ouvriers que chacun emploie s'il y a lieu (cardeurs, peigneurs et tisseurs) avec leur lieu d'habitation, le nombre de métiers battant en ville ainsi qu'à la campagne, avec quelquefois leur localisation exacte. On dispose, pour l'ensemble du XVIII^eS, des registres pour plus d'une vingtaine d'années. Toutefois, nous avons fait le choix de ne retenir que les registres complets correspondant aux années 1722, 1741, 1746, 1758, 1767 et 1774, ils permettent de dresser un portrait du groupe entrepreneurial sur près de deux générations, de suivre des trajectoires familiales, descendantes comme ascendantes, de dresser de belles cartes de la ségrégation socio spatiale à l'œuvre dans la capitale champenoise. Leur étude n'est cependant pas sans poser quelques autres problèmes méthodologiques. Comment, en effet, distinguer dans cette longue litanie de noms, ceux qui s'occupent de la commercialisation des tissus de ceux qui ne sont, somme toute, que des façonniers à la situation plus que précaire ? On peut, en partie du moins, compenser cette incertitude par l'étude des noms figurant dans les procès-verbaux de réception des « *marchands* »⁶.

⁵ ADM@R, Baillage ducal de Reims, **18B77**, **18B81**, **18B82**, **18B87** et **18B94** ; les données obtenues ont été comparées et au besoin complétées avec les PV de réception des maîtres et jurés sous les cotes, **18B124** (étamineurs et bourgeois ; 1766-1777), **18B126** (teinturiers de « grand et bon teint » ; 1767-1778) et **18B127** (teinturiers de petit teint ; 1767-1778).

⁶ ADM@R, Baillage ducal, **18B123** (marchands drapiers et merciers ; 1766-1785), **18B125/1** et **2** (marchands et fabricants sergiers ; 1766-1783).

...et du fabricant amiénois.

Un problème similaire se pose lorsqu'on jette les yeux sur la cité d'Amiens. On dispose ici de deux registres de capitation complets, pour les années 1758 et 1774. Toutefois, on est bien en peine de distinguer parmi les imposés qui est entrepreneur et qui ne l'est pas. Qui plus est, comment savoir si l'on a affaire à un entrepreneur en laines ou en coton, puisque la distinction n'est pas effectuée par l'assesseur-collecteur ? De plus, cette source masque totalement les exemptés de la noblesse. Cette difficulté a déjà été signalée par P. Deyon qui, le premier, a exploité cette source⁷.

On ne dispose donc pas de sources fiscales d'aussi belle qualité pour Amiens mais on peut, au moins en partie, pallier les lacunes. Nous sommes ainsi partis à la recherche des négociants, des tisserands et des teinturiers dans les rôles de répartition ; outre les noms et les adresses, précieux pour repérer les continuités et les ruptures, la générosité des sources permet quelquefois de traquer les ouvriers, le nombre des métiers battants, voire du volume des affaires⁸. Pour compléter les lacunes chronologiques, nous nous sommes appuyés sur les diplômes de maîtrises⁹, ainsi que le procès-verbal de la « réunion des maîtres fabricants de la ville d'Amiens », assemblés le 25 août 1789¹⁰.

Traquer les dissimulations.

Si les sources rémoise et amiénoise nous donnent accès à l'information précieuse du nombre des métiers, se pose un dernier problème, valable pour les deux centres : quelle est la part de dissimulation ? En 1758, 62% des maîtres rémois contrôlés font l'objet d'une amende : chaque métier frauduleusement caché et démasqué par l'œil exercé du contrôleur est alors taxé au double du montant habituel. Nous avons tenu compte de ce facteur pour le calcul du nombre total de métiers afin d'éviter tout double compte. Rien ne garantit toutefois que toutes les fraudes aient été repérées ; c'est sous cette réserve que nous énoncerons les résultats qui suivent. Notre seule

⁷ P. Deyon, « Les registres de capitation à Amiens au XVIII^eS », in *Revue du Nord*, 1960, p21 : les rôles ne relèvent pas les indigents ; de plus, ils ne sont pas suffisamment continus pour suivre d'un registre à l'autre la stabilité des qualifications professionnelles.

⁸ AMA, HH366, Rôle de répartition des teinturiers 1700-1773 ; AMA HH395, Rôle de répartition des marchands des trois corps drapiers 1700-1748 ; AMA HH340, Rôle de répartition des maîtres saiteurs et hautelisseurs 1740-1758, ainsi que AMA HH211, Procès-verbal d'assemblée des syndics, gardes du corps et communauté des maîtres saiteurs 11 décembre 1731 ; AMA HH212, Procès-verbal de l'avis donné sur l'usage du bois d'Inde dans la teinture au noir, 3 septembre 1725 ; extrait du registre des délibérations de la communauté des hautelisseurs, des saiteurs et des marchands des trois corps ; AMA HH214, « Rôle contenant le nom des maîtres hautelisseurs de la ville d'Amiens et le nombre de métiers que chaque maître a en son particulier ».

⁹ AMA HH403, Maîtrises des marchands 1747-1788 ; AMA HH386, Maîtres de la communauté des fabricants 1760-1788.

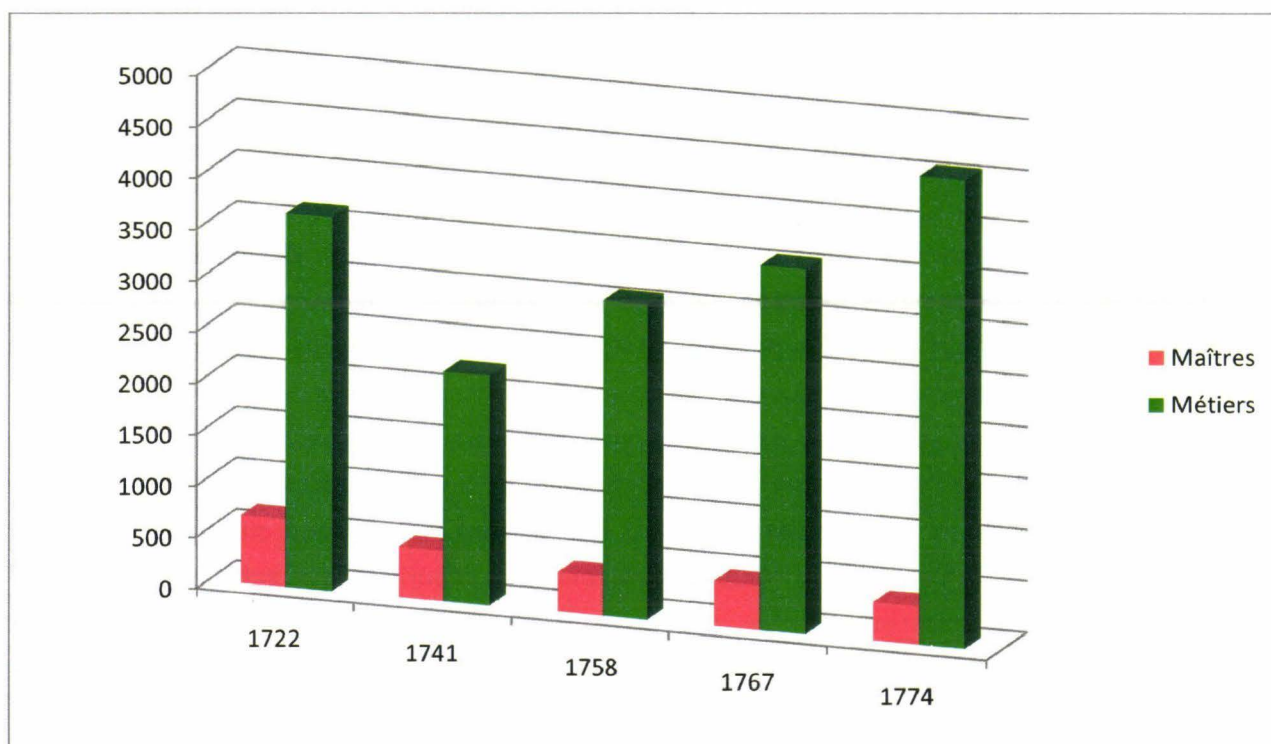
¹⁰ AMA, 2F1.

consolation sera de nous convaincre que la tentation de dissimuler n'est pas moins forte selon que l'on est un gros ou un petit¹¹. Du reste, la dissimulation n'est pas apparue brutalement. « *Le travail souffre contre les règlements qui défendent absolument aux maîtres d'avoir plus de dix métiers, qu'ils en aient autant qu'il leur plait. Ceci est contre la liberté publique et contre ce qui se pratique dans les autres villes en sorte que, pour ce moyen, quantité de maîtres qui travaillent clandestinement sous des noms empruntés ; il y en a même encore qui travaillent sous le nom de leurs enfants quoique actuellement dans les écoles et les collèges. Quantité de bons maîtres se retrouvent sans travail par défaut de métiers alors que cependant, ils ont un génie propre pour leur art et sont capables d'inventer.* »¹²

B- Du « maître » au « fabricant » : une hiérarchisation problématique.

Premier portrait de groupe.

Graphique 4: Aperçu de la manufacture rémoise (1722-1774).



¹¹ ADM@R, 18B1324, Registre aux causes des manufactures, séance du 22 mai 1778 : « *Contre Nicolas Deneveux, Claude Lassey, Augustin Egée, Nicolas Gavet Dravigny, Pierre Darras, Hubert Beglet, Jean-Baptiste Liénard Gavet, Vincent Gabin, Jean-Baptiste Plaisant, Jacques Cornat, Lucien Cornat ; les défenseurs seront tenus de fournir et porter au syndic un état exact et signé du nombre des métiers qu'ils occupent et des ouvriers qu'ils emploient pour leur fabrique, et font travailler, soit dans leur maison, soit en dehors d'icelle, tant en cette ville que faubourgs et campagnes.* »

¹² AMA, HH208, Lettre de l'inspecteur des manufactures à l'intendant, 20 avril 1714.

Sources : ADM@R, baillage ducal de Reims, 18B77, 18B81, 18B82, 18B87 et 18B94.

Premier constat, au niveau des effectifs : en l'espace d'un demi-siècle, à Reims, le nombre des maîtres ne cesse de décroître. Ils étaient 657 à être enregistrés en 1722¹³ et seulement 374 en 1774, soit une baisse de 43,1%. La chute s'avère encore plus spectaculaire si l'on exclut les petits maîtres inactifs, qui sont taxés au tarif minimum requis afin de conserver pour l'année sa maîtrise. Dans ce cas, la chute atteint le chiffre spectaculaire de 52,7%. Nulle part on ne retrouve une telle évolution. Il faut dire que les effectifs rémois apparaissent pléthoriques, au regard des autres grands centres manufacturiers français, mais le sont nettement moins si on les compare à ceux que l'on peut trouver à Amiens : en 1722, 761 maîtres exercent dans la capitale picarde mais ils sont 944 en 1758¹⁴, et 1204 en 1772, soit une hausse spectaculaire de 58,2% en cinquante ans...L'antagonisme des tendances, comme des chiffres, laisse songeur. Cela signifie-t-il qu'il est plus intéressant de se lancer dans l'aventure manufacturière à Amiens plutôt qu'à Reims ?

A la simple lecture de ces chiffres, on pourrait penser que, en dépit de la tendance séculaire, le monde des maîtres rémois s'avère surpeuplé. Mais qui est maître n'est pas nécessairement entrepreneur. A Sedan, le nombre d'entrepreneurs n'a dépassé le chiffre de 50 que durant le premier tiers du XVIII^eS¹⁵. Ils sont 63 fabricants à Elbeuf selon les registres de capitation en 1787¹⁶. Il faut donc dégager quelques caractéristiques qui permettraient de définir un peu plus clairement ce que l'on entend par « *entrepreneur* » ou « *fabricant* ».

Un des premiers critères sur lequel on pourrait s'appuyer est celui de l'équipement, c'est-à-dire le nombre des métiers et celui des ouvriers employés. On note ainsi, à Reims, un progrès constant de l'équipement et de l'emploi textile : si, en 1722, un patron fait battre en moyenne 5,5 métiers, son confrère de 1774 en mobilise 12,2. La corrélation est remarquable avec le nombre moyen d'ouvriers employés, qui passe de 4,9 à 12,9. Ainsi semble se confirmer les dires de T. Markovitch, selon lesquels « *il y a eu concentration de la production entre un nombre moindre de fabricants-entrepreneurs, combinée avec une augmentation de leur outillage et pour résultat un accroissement très*

¹³ Confirmation dans le Mémoire sur l'état actuel de la généralité de Champagne (1732), dressé par l'intendant de Champagne à la demande du contrôleur général des finances Orry : « *La manufacture de Reims est composée de 1360 maîtres dont plus de la moitié travaille pour le compte des autres. Il y a présentement dans cette manufacture 1900 métiers battants.* ». Les chiffres concordent donc pour le nombre des maîtres, mais on serait loin du compte pour ce qui est des métiers, si l'on omettait la mise en garde que l'intendant formule un peu plus loin : « *Nous observons au conseil que, par les différents états qui nous ont été fournis depuis notre arrivée dans cette province, cette manufacture, tant de la ville que des environs de Reims, a souffert une diminution de plus de 260 métiers ; nous ajouterons même que, suivant les états, il paraît qu'il y a plus de 2 000 métiers non battants.* ».

¹⁴ Chiffres confirmés par T. Markovitch, *Les industries lainières*, op.cit., avec des sources différentes, p. 101 : il dénombre 933 « fabricants ».

¹⁵ G. Gayot, *Les Draps de Sedan*, op.cit., p. 328, graphique 12.

¹⁶ A. Becchia, *La draperie d'Elbeuf (des origines à 1870)*, op.cit., p. 316.

visible de la production»¹⁷. La comparaison avec son collègue amiénois s'avère d'ores et déjà intéressante, car elle montre que ce dernier apparaît sous-équipé : en 1722, un maître fait battre à peine 3 métiers, seulement 4,8 en 1758, et 4,4 en 1772...De là à parler d'un retard amiénois...

On restera toutefois prudent face à ces moyennes, dont le géographe sait qu'elles cachent de grandes disparités, d'autant que la fraude existe et que la tentation est forte de dissimuler les métiers aux inspecteurs, surtout ceux de la campagne. Le montant global de l'impôt récolté, tout comme celui de la cote moyenne, confirme cependant cette tendance à la hausse. Voilà des indices de mouvements difficilement compréhensibles, dont la mesure reste, pour l'instant, très grossière. Pour l'affiner, il ne s'agit pas seulement de prendre en compte le nombre des fabricants, mais de s'intéresser à la composition interne du groupe, analyse rendue possible par les listes nominatives des maîtres.

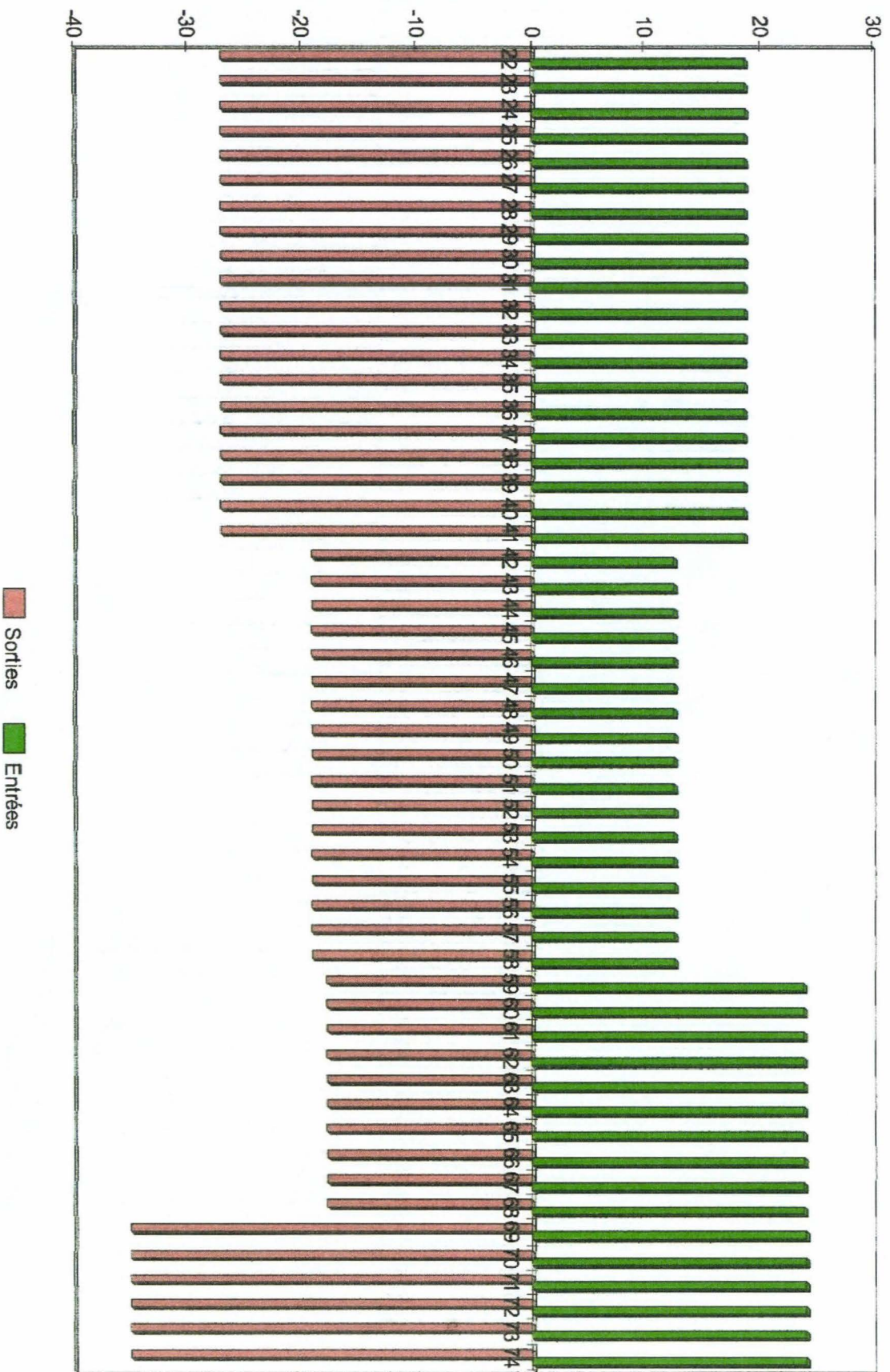
Le triple sens de l'évolution.

La structure et l'évolution du groupe de maîtres amiénois et rémois apparaissent donc très dissemblables, même si l'on peut dégager des tendances communes aux deux centres¹⁸. Ainsi, d'une part, on remarque une explosion du nombre des petits maîtres appauvris. Dans les années 1770, ces maîtres totalement désœuvrés, sans équipement, obligés de se mettre au service de personnalités plus dynamiques pour survivre. La proportion de ces maîtres indigents dépasse les 55% de l'effectif total à Amiens, un chiffre exceptionnel tant en valeur relative qu'en valeur absolue, d'autant que ce taux n'atteint pas les 35% à Reims. Dans le même temps, ce groupe pléthorique ne dispose que de 11,8% des métiers battants pour la manufacture. Un coup d'œil à la hiérarchie comparée des maîtres montre clairement que le XVIII^e S a été marqué par une hausse continue de la proportion de maîtres indigents. Cette mutation s'est réalisée parallèlement à l'amenuisement des effectifs de maîtres disposant de moins de cinq métiers. Déjà au début du siècle, la communauté des hautelisseurs avait saisi l'intendant à ce sujet, « *Cette communauté est composée d'un grand nombre de maîtres ; la plupart a de la peine à subsister, mais ce qui les réduit encore davantage, c'est que dix à douze maîtres les plus aisés font travailler dans la ville, à l'opposition des autres maîtres qui n'ont que deux, trois à quatre ouvriers chez eux, lesquels même ils n'ont pas le plus souvent de quoi les employer. Ces messieurs les plus aisés enlèvent tout le travail,*

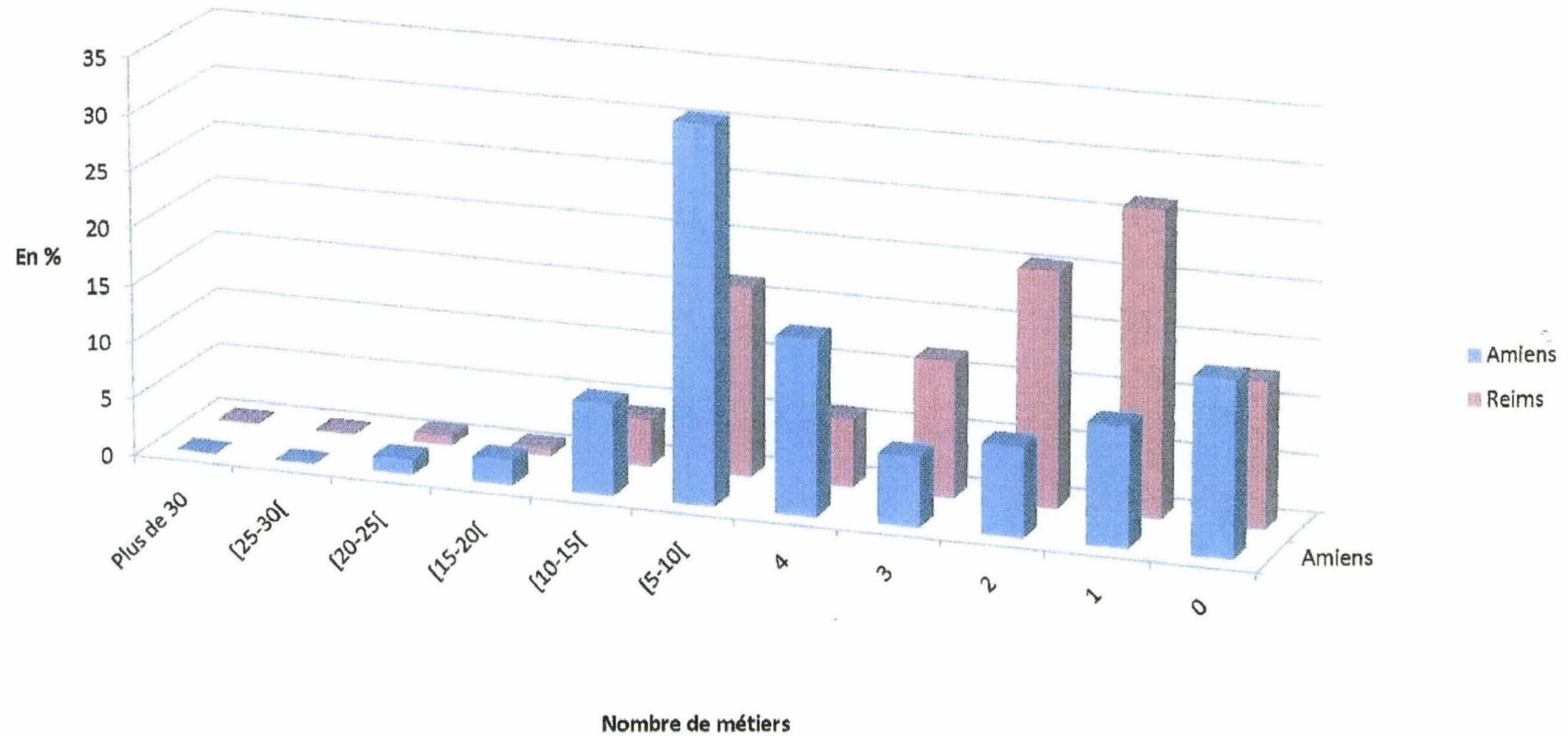
¹⁷ T. Markovitch, *Les industries lainières, op.cit.*, p. 163.

¹⁸ Cf. planches hors-texte 1, 2 et 3.

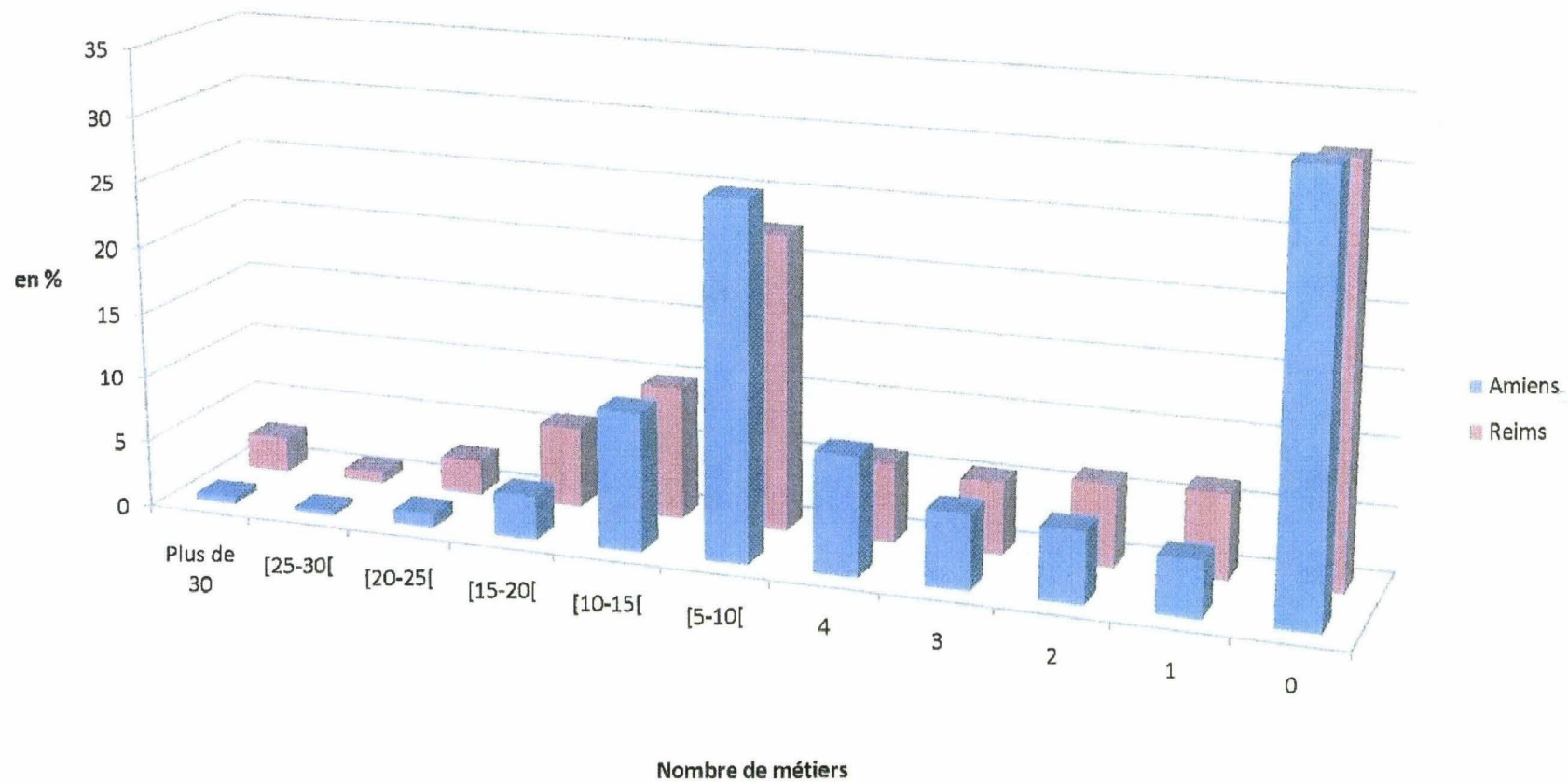
Turbulences d'entrepreneurs à Reims (1722-1774)



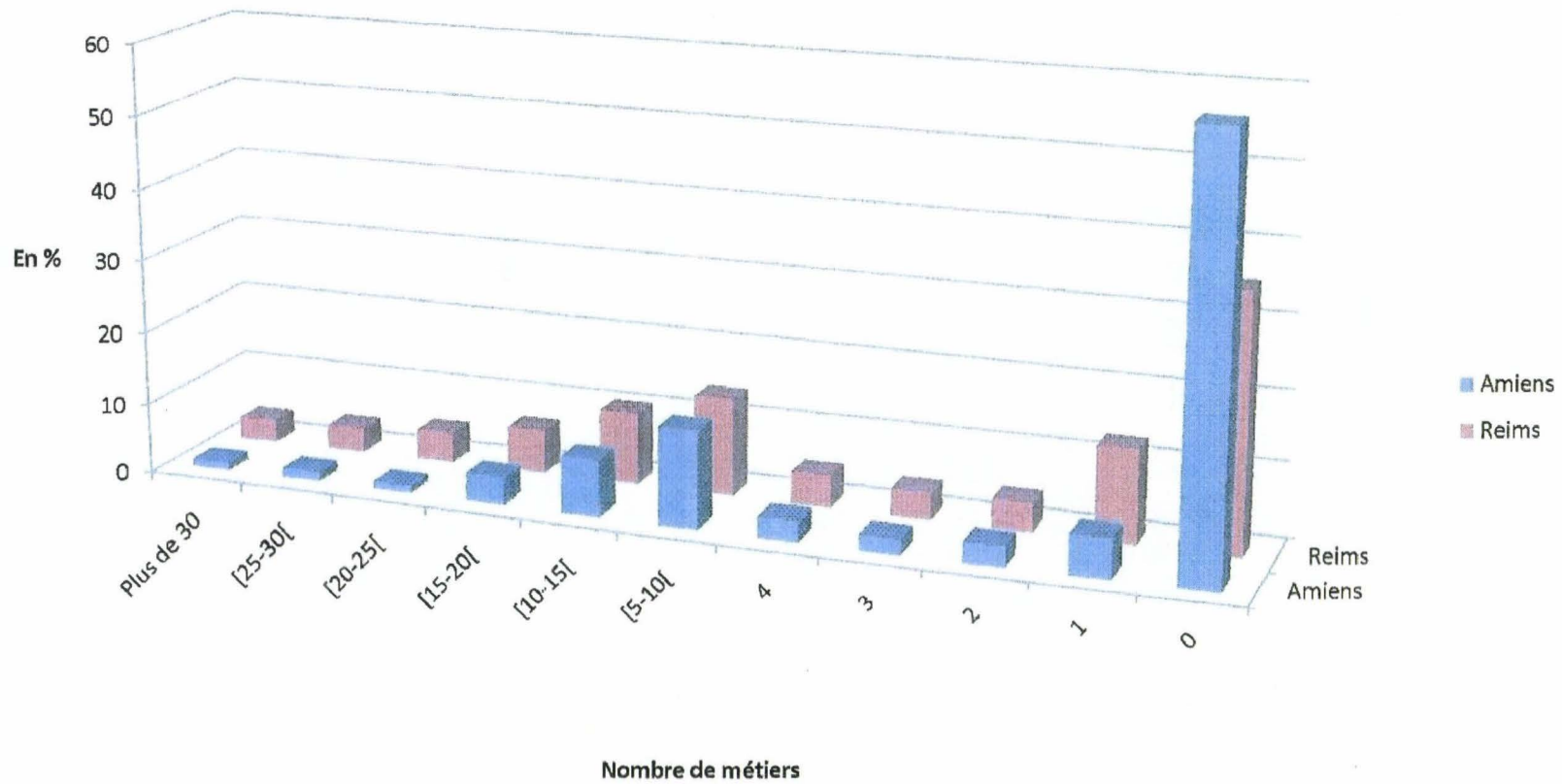
Hiérarchie comparée des maîtres dans les années 1720



Hiérarchie comparée des maîtres en 1758



Hiérarchie comparée des maîtres au début des années 1770



malgré les règlements d'après lesquels les maîtres hautelisseurs ne peuvent avoir plus de dix ouvriers travaillant dans leur maison. »¹⁹

Toutefois, le phénomène s'est accéléré brutalement en Picardie entre 1758 et le début des années 1770. L'arrêt de 1762, qui autorise la fabrication dans les campagnes des mêmes étoffes qu'en ville, peut donc être mis en cause ; le nombre des métiers établis dans la campagne picarde autour d'Amiens augmente rapidement²⁰, affaiblissant les maîtres les moins bien outillés, qui se retrouvent confrontés à une concurrence jugée déloyale et dangereuse. Rien d'étonnant, dès lors, à ce qu'ils se mobilisent pour faire valoir leur droit au travail, obtenant au passage l'appui des officiers du baillage, tout comme celui des membres de la Chambre de Commerce de Picardie et de l'Échevinage. Peine perdue, toutefois, car deux arrêts du Conseil du Roi cassent les décisions prises en leur faveur²¹. La difficulté à demeurer compétitif avec un outillage limité et obsolète se conjugue au fait que les tissus produits doivent subir une concurrence de plus en plus acharnée de la part des autres centres textiles, proposant des gammes identiques²²...

Faut-il alors incriminer un phénomène de concentration croissante des métiers dans les mains d'un petit nombre ? En 1772, 20% des maîtres amiénois concentrent près de la moitié (47,7% exactement) de l'outillage et 10% contrôlent même le tiers les métiers qui battent²³. Néanmoins, à Reims, où la paupérisation n'est pas aussi développée, ces mêmes 10% détiennent 43% de l'outillage. De fait, les graphiques montrent bien que la proportion des maîtres bien dotés a toujours été plus forte à Reims et le siècle écoulé n'a pas apporté de modification notable à cette tendance. Voici une confirmation de l'intuition de P. Deyon, qui parlait d'un « *processus d'appauvrissement et une véritable déchéance sociale* »²⁴, suggérant que, tout au long du XVIII^eS, le nombre de ces anciens travailleurs indépendants, réduits au statut de compagnons malgré leur maîtrise, n'avait cessé de croître. Incapables de participer aux délibérations de la communauté, incapables d'engager des apprentis, le gonflement de leur effectif tranche avec la réduction du nombre des maîtres soumis à la capitation, trahissant un mouvement de concentration technique entre les mains d'une élite. Ce n'est donc pas du côté du sommet de la hiérarchie qu'il faut chercher une explication.

Car l'élément le plus révélateur réside dans l'affaiblissement, progressif mais continu, de ce que l'on pourrait définir comme la « *classe moyenne* » des maîtres. Ne

¹⁹ AMA HH206, Requête à l'intendant, 3 août 1707 ; HH207, 11 mai 1708 : l'intendant interdit à tout saiteur ou hautelisseur de posséder plus de dix estilles, plus une pour un maître indigent, sous peine d'amende et de confiscation des métiers.

²⁰ Ils sont 400 à la fin de l'année 1762, deux fois plus nombreux à la fin de l'année suivante, soit 18% de ceux employés dans la manufacture, cf. ADS C233.

²¹ Cf C. Engrand, « Conscience populaire et droit à l'emploi : l'exemple d'une grande ville manufacturière, Amiens (XVI^e-XVIII^e) », in P. Guignet (ed.), *Le peuple des villes dans l'Europe du Nord Ouest*, vol2, Lille3, p. 257.

²² Cf. chapitre I

²³ Des chiffres légèrement différents de ceux repris par C. Engrand, *op.cit.*, p. 256.

²⁴ P. Deyon, « Les registres de capitation d'Amiens au XVIII^eS », *Revue du Nord*, janvier-mars 1960, p. 22.

nous trompons pas sur le sens de cette formule, nous ne désignerons ici que ceux qui font battre entre 5 et 15 métiers pour leur compte, compte non tenu de leur niveau de richesse ou d'aisance particulier. Groupe central à Amiens dans les années 1720, ils représentent alors 48% de l'effectif global des saiteurs et hautelisseurs, mais 21% seulement cinquante ans plus tard. Cette érosion se retrouve à Reims, mais dans des proportions nettement moindres ; la comparaison est encore plus spectaculaire si l'on ne considère que les maîtres possédant entre 5 et 10 métiers : leur proportion est divisée par trois à Amiens durant cette période et de 75% à Reims...

Au terme de ces différents constats, quelques questions méritent d'être posées : comment expliquer l'explosion du nombre des maîtres désœuvrés ? Proviend-elle de l'écroulement de la « classe moyenne » des fabricants ? Toutes les spécialités de la manufacture sont-elles touchées de la même manière par ces tendances ?

C- Des hommes encore nouveaux ?

Des maîtres d'émergence récente.

Le phénomène le plus saillant est celui du renouvellement important du groupe des entrepreneurs au cours du XVIII^eS²⁵. Il faut comprendre le terme d'entrée par l'apparition d'un nouvel individu dans le monde de la manufacture, une première mention même lorsque le patronyme est déjà connu. De la même manière, la disparition de cet individu des registres, par mort physique, par faillite ou par absorption par un descendant doit être comprise comme une sortie de scène, le rideau final. En revanche, tout maître qui cesse son activité pour des raisons conjoncturelles, avant de les reprendre une fois la marée des affaires revenue à un étiage favorable, n'apparaîtra ni en sortie, ni en entrée. Ces précautions étant prises, deux éléments surprennent celui qui jette un œil sur les turbulences du milieu patronal : la puissance des mouvements en valeur absolue et le caractère largement dominant des sorties sur les entrées. Là encore, la comparaison avec Sedan s'avère assez intéressante. Durant tout le siècle, jamais une année n'a vu plus de dix entrées ou sorties dans le monde fermé des maîtres du cardé²⁶. A Reims, cette situation correspond au contraire à la règle. Deux phases hémorragiques se dessinent avec netteté : l'une entre 1720 et 1740, durant laquelle, en moyenne, cinq fabricants succombent chaque année ; l'autre après 1770, où les sorties atteignent des niveaux jusque lors inconnus, signe d'un dérèglement de la manufacture sur lequel nous aurons l'occasion de revenir. Il semblerait que, dans les années 1730, on assiste à Reims à une reconversion du cardé vers le peigné associé à un fort renouvellement des fabricants. L'analyse du nombre des cardeurs et peigneurs de laine

²⁵ Cf. Planche hors-texte 4.

²⁶ G. Gayot, *les Draps de Sedan*, op.cit., p. 329, graphique 13.

confirme une tendance attestée dans la littérature à partir d'autres sources. Les effectifs de cardeurs ont subi une hémorragie telle qu'elle tient presque du vampirisme industriel : 444 exercent à Reims en 1722, ils sont réduits à 165 en 1741, 61 en 1746...puis plus rien, à croire qu'ils ont totalement disparu en 25 ans. Les peigneurs subissent un sort exactement inverse, très minoritaires en 1722 (seulement 41 enregistrés), 113 en 1741, ils se stabilisent autour des 150 à partir des années 1760. Ceux qui ont fait le pari risqué de la laine peignée sont-ils pour autant plus à l'abri de cette tempête ? Certains passeront par le chas de l'aiguille, et connaîtront même une certaine réussite. Mais tous ne figureront pas au tableau d'honneur des manufacturiers méritants. Pour que notre enquête soit complète, il convient de se pencher sur le devenir de ceux qui faisaient travailler des peigneurs à leur service en 1721. Ils n'étaient guère nombreux, l'avenir semblait leur appartenir. Ont-ils su se montrer à la hauteur ?

Tableau 7: Devenir des maîtres rémois après 1722.

Allard	Nicolas	rue du barbatre	Déménagé rue des Murs en 1741 ; niveau d'activité minimal ; plus aucune mention par la suite ; aucun successeur repéré.
Ancelet	Raulin	derrière les cordeliers	19 ouvriers et autant de métiers à son service en 1741 ; disparaît ensuite des registres ; pas de successeur repéré.
Berthe	Simon	Rue des bouchers	Plus aucune mention dès 1741.
Boillot	Pierre	porte Cérés	Un Boileau Pierre désœuvré en 1741 ; plus de mention par la suite ; pas de successeur connu.
Bonnaire	Philippe	rue du marché à laine	Un Bonnaire Robert désœuvré en 1741 ; un Bonnaire Jean au bourg Saint Denis en 1758 et 1767 contrôlant 7 métiers ; un Bonnaire Simon très actif (19 métiers) en 1767 rue Cérés en 1767 ; tous deux inactifs en 1774.
Bonnereine	Charles	rue de la grosse enclume	Encore assez actif en 1741 (6 métiers) ; disparaît ensuite des registres ; pas de successeur connu.
Carré	Augustin	derrière les cordeliers	Une veuve et un fils désœuvré en 1741 ; plus de mention par la suite.
Chastelin	François	saint étienne	Plus de mention dès 1741.
Delaistre	Jean	rue neuve	Plus de mention dès 1741.
Demain	veuve	derrière saint	Belle aventure : continue son activité jusque dans les années 1760 ; 3 fils Henri, Etienne et

		étienne	Nicolas actifs dès 1741 (10 métiers ensemble) ; seuls Henri et Etienne poursuivent les affaires jusque dans les années 1760 ; Etienne est toujours présent en 1774, mais avec une activité réduite (3 métiers).
Drouart	veuve	porte Cérès	Plus trace d'activité dès 1741.
Drouart	Benoit	porte de Mars	Petite activité en 1741 (3 métiers) ; disparaît des registres en 1758 pour ne plus jamais y figurer ; pas de successeur connu.
Dumont	Simon	rue des filles dieu	Une veuve à l'activité réduite (2 métiers) en 1741 ; plus de mention par la suite.
Durand	Pierre	derrière les cordeliers	Plus aucune trace d'activité dès 1741.
François	Charles jeune	rue des filles dieu	Une veuve inactive en 1741 ; plus aucune trace d'activité par la suite.
François	Jean	rue du barbatre	Plus aucune trace d'activité en 1741 ; pas de successeur identifié.
Galiché	Jean	rue de contray	Plus aucune trace d'activité en 1741 ; pas de successeur identifié.
Guyot	Charles	porte Cérès	Plus aucune trace d'activité en 1741 ; pas de successeur identifié.
Henri	Jean	derrière les cordeliers	Déménagé porte de Cérès en 1741 ; promotion confirmée : 12 métiers actifs dont 8 à la campagne. 12 métiers en 1758 dont 9 à la campagne et 4 peigneurs ; inactif en 1767 ; plus aucune trace d'activité en 1774.
Jouette	Nicolas	saint étienne	Plus aucune trace d'activité en 1741 ; pas de successeur connu.
Lamblot	Thomas	saint étienne	Inactif en 1741 ; pas de successeur connu.
(dit) Laplume	Jean François	rue des cordeliers	Inactif en 1741 ; pas de successeur connu.
Lefebvre	Nicolas	rue des filles dieu	Assez belle activité en 1741 (7 métiers d'active) ; n'apparaît plus dans le registre de 1758, mais famille très active (voir plus loin)
Liénard	Jean	rue du barbatre	Un des plus actifs en 1741 (14 métiers en activité) ; activité qui se maintient en 1758 (15 métiers). Identification incertaine par la suite, même si la famille fait preuve d'une activité intense (voir plus loin)

Maiteau	Mathieu	rue des cordeliers	Plus aucune trace d'activité en 1741 ; pas de successeur identifié.
Menu	Pierre	porte de Mars	Plus aucune trace d'activité en 1741 ; pas de successeur identifié.
Perot	Thomas	rue des cordeliers	Plus aucune trace d'activité en 1741 ; un Perrot Jean dans la même rue en 1758 avec 7 métiers actifs, mais qui n'apparaît plus par la suite.
Ponsinet	Simon	saint étienne	Inactif en 1741 ; plus de trace d'activité par la suite ; pas de successeur identifié.
Poré	Bertrand	?	Plus aucune trace d'activité en 1741 ; pas de successeur identifié.
Regnard	Jean Baptiste	saint étienne	4 peigneurs à son service en 1741 ; plus de trace en 1758 mais une famille très active (voir plus loin)
Regnard	veuve	derrière saint étienne	8 métiers actifs en 1741 ; plus de trace d'activité en 1758 mais une famille très active (voir plus loin)
Rocquet	Claude	?	Plus aucune trace d'activité en 1741 ; pas de successeur identifié.
Soré	Bertrand	rue des cordeliers	Plus aucune trace d'activité en 1741 ; pas de successeur identifié
Tonnelier	Nicolas	porte de Mars	4 métiers et 3 peigneurs à son service en 1741 ; 4 métiers dont 3 à la campagne en 1758 et 3 peigneurs. 3 métiers, tous à la campagne et 2 peigneurs en 1767. Plus de trace d'activité en 1774.
Varoquier	Simon	rue st etienne	Inactif en 1741 ; disparaît des registres mais un Varoquier Jean Baptiste en 1758 et 1767 avec 8 métiers actifs dont 2 à la campagne. Plus aucune trace d'activité en 1774.
Vuilet	Thomas	rue du marché à laine	2 métiers actifs en 1741 ; plus de trace d'activité par la suite ; pas de successeur identifié.

Sources : ADM@R, baillage ducal de Reims, 18B77, 18B81, 18B82, 18B87 et 18B94.

Le bilan apparaît beaucoup plus nuancé qu'on aurait pu l'imaginer : si l'on constate le maintien d'une activité au-delà de la crise des années 1730 dans 33% des cas, la réussite, mesurée par le maintien de l'activité au-delà d'une génération, n'est avérée que dans un cas sur six seulement. Le choix de la fibre, s'il constitue une condition nécessaire de la survie manufacturière, ne constitue en rien une condition suffisante.

Malgré cela, la difficulté des affaires ne décourage pas les initiatives, et si les sorties sont nombreuses, le mouvement des entrées ne ralentit pas. La seule période de découragement identifiable se situerait vers le milieu du siècle. Peut-être ceux qui souhaitaient tenter l'aventure à ce moment avaient-ils été échaudés par l'expérience désastreuse de leurs aînés, persuadés qu'ils pouvaient prendre la place des manufacturiers tombés au champ d'honneur entre 1720 et 1740, et eux-mêmes contraints de déposer rapidement les armes ? En fait, la seule période durant laquelle le solde net est positif correspond aux années 1760, court répit dans un siècle durant lequel la Faucheuse frappa avec la régularité de l'horloge le monde des manufacturiers rémois.

Il ressort de ces remarques une première esquisse, celui d'un groupe mobile, mais frappé d'une fièvre hémorragique quasi permanente ; de mieux en mieux équipé, de plus en plus tendu vers la fabrication de production peignée.

Tableau 8: Composition du groupe patronal en fonction de la cote moyenne de taille de la communauté (en %).

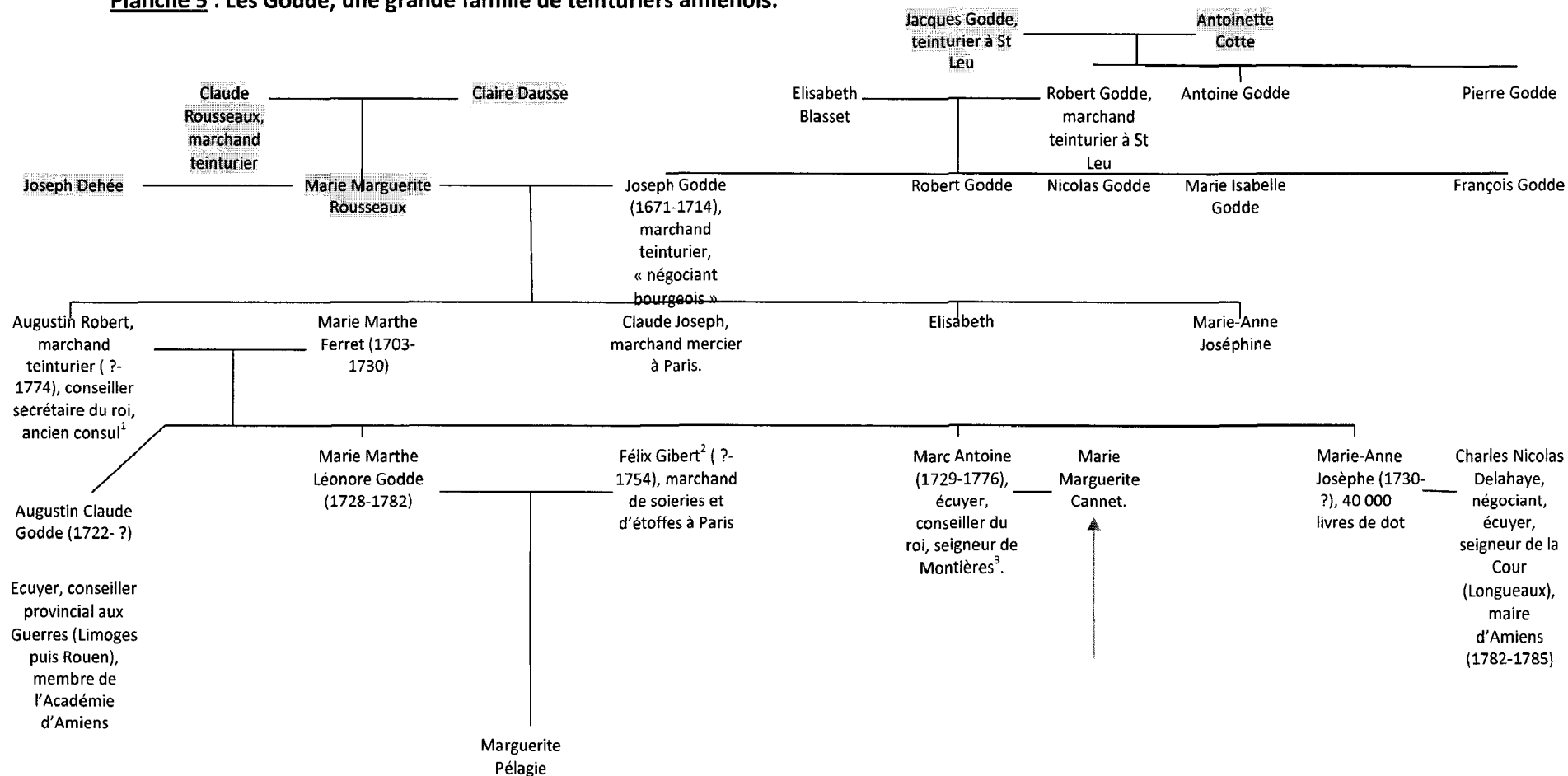
	Désœuvrés	Moins de 0,25*la moyenne	De 0,25 à 0,5	De 0,5 à 1	De 1 à 2	De 2 à 4	+de 4
1722	6,1	29,2	2,3	32,7	17,5	9,9	2,3
1741	32,1	0	25,3	21,4	11,4	8,4	1,4
1758	13,3	24,3	20,4	20,4	21,7	6,8	2,3
1767	25,1	13,4	13,4	13,4	17,3	8	1,6
1774	21,4	15,8	18,4	15,8	16,8	10,4	1,4

Sources : ADM@R, baillage ducal de Reims, 18B77, 18B81, 18B82, 18B87 et 18B94.

Une évolution différenciée selon l'activité.

Si le renouvellement frappe particulièrement les maîtres tisserands, il en va différemment dans le monde des négociants et dans celui des teinturiers. Leur nombre s'avère limité dans les deux cités, plus à Reims d'ailleurs qu'à Amiens. On constate, comparativement au monde des tisserands, une plus grande stabilité des familles. Dans le même temps, l'entrée - et le maintien - dans le métier apparaît plus compliqué ; on ne s'improvise pas teinturier, fût-ce de petit teint. Une installation suppose de disposer d'un local correctement situé, entendons par là près de l'eau, pas nécessairement très grande mais disposant de cuves à colorant en cuivre dont l'achat constitue un

Planche 5 : Les Godde, une grande famille de teinturiers amiénois.



¹ La charge de conseiller a été achetée 103 000 livres en 1760 !

² Félix a un frère, Louis, seigneur de Rosoy et négociant à Paris.

³ Il achète le 15 août 1758 à Louis Beaumarlet de Bonicourt une charge de conseiller du roi, maître particulier des Eaux et Forêts du comté de Ponthieux pour plus de 73 000 livres.

investissement non négligeable, et autrement plus coûteux que celui de quelques métiers à tisser...Enfin, il faut pouvoir s'approvisionner en bon bois de teinture, ce qui suppose d'être en relation avec des négociants et tisser avec lui des liens de confiance.

A Amiens, 33 familles animent ce secteur essentiel à la manufacture, au cours du XVIII^eS ; ils font vivre, bon an mal an, entre 150 et 160 compagnons et ouvriers, un chiffre remarquablement stable, qui ignore les soubresauts épisodiques de la manufacture locale, ce qui tendrait à prouver qu'ils ne sont jamais inoccupés. Seuls quelques-uns se distinguent par l'ampleur de leurs affaires et la renommée de leur travail, des familles dont les noms des fils et des filles viennent régulièrement remplacer ceux des aînés qui quittent le métier : il s'agit des Berthe, des Delamorlière, des Dewailly, des Phalempin, des Picard et surtout des Godde.

Deux branches de cette famille existent à Amiens²⁷ ; le premier membre clairement identifié Jacques Godde apparaît nettement implanté dans le métier au XVII^eS ; un de ses descendants, Joseph Godde, exerce lui aussi l'état de « *marchand teinturier* » lorsqu'il épouse, en 1693, Marie Marguerite Rousseau. De leur union naissent trois enfants, dont Robert Augustin Godde, qui permet à la famille d'acquérir ses titres de noblesse, dans tous les sens du terme. Ecuyer, seigneur du fief de Mazurelles, bourgeois d'Amiens, il acquiert, le 21 mars 1750, une charge de conseiller secrétaire du roi ; lorsqu'il partage la succession de sa mère avec ses deux sœurs, en 1759, sa part, tout en mobilier, s'élève à près de 57 000 livres. Mort le 31 octobre 1774, ses héritiers vendirent sa charge de secrétaire pour 103 000 livres. L'avenir de la famille est assuré...Des cinq enfants, nés de son union avec Marie Marthe Féret en 1726, tous connaîtront une brillante destinée : Augustin Claude devient commissaire ordinaire des guerres à Rouen en 1763 ; Marie Marthe Eléonore épouse le négociant parisien Félix Gibert et assure la poursuite des affaires de son mari, une fois celui-ci rappelé à Dieu. Les leçons de commerce du père furent-elles bien tirées ? Toujours est-il que cette succession apparaît comme réussie : à sa mort, sa fortune s'élève à 200 000 livres. Sa sœur Pélagie suit les mêmes traces en épousant un autre négociant parisien, Louis Charlet de Courcy. Le dernier fils, Marc Antoine, achète les fiefs de Montières, Ansenne, Houllloy et Belleperche en juin 1753, avant de faire lui aussi l'acquisition d'un office de secrétaire du roi et maître des eaux et forêts à Abbeville en 1758. Il réalise des mariages judicieux, en s'alliant à de puissantes familles négociantes amiénoises, d'abord avec Marie Marguerite Hélène Cannet, puis en 1775, sa cousine Marie Françoise Madeleine Godde. Ma chère cousine...A partir de lui, la famille s'éloigne, sans toutefois l'abandonner complètement, du monde de la teinture pour celui du négoce, de la noblesse et de la rente.

De familles puissantes comme les Godde, il ne saurait être question à Reims ; les teinturiers s'y trouvent largement minoritaires ; de plus, numériquement et

²⁷ Cf. Planche hors-texte 5.

sociologiquement, les effectifs apparaissent très stables²⁸. Six noms reviennent tout au long du siècle pour les teinturiers de petit teint : Bertin, Sombart, Paté, Breton, Henri et Rainssant. Quant aux teinturiers de « grand et bon teint », on retrouve avec régularité les noms de Oudin (Jean Baptiste accède à la maîtrise en 1769, son frère Simon en 1778), les de Larzille (François en 1768, Pierre quatre ans après, François en 1775), les Laubry (Jean Nicolas en 1768, le frère en 1773) et les Bezançon (Pierre Marie et Maximilien Guillaume acquièrent leur maîtrise en 1772). Toutefois, ceux qui brassent les affaires les plus intéressantes sont les Troussset : le père Clothaire accède au rang de maître teinturier en 1767, et s'associe avec son fils Jean Baptiste qui le devient en 1771. Association de faible durée car Clothaire meurt en 1778...l'année même où le deuxième fils, Nicolas, entre dans le métier et reprend l'affaire familiale sous le nom inchangé de « Troussset père et fils ».

Faut-il incriminer la faible qualité des eaux de la Vesle ou le manque de savoir-faire des teinturiers rémois ? Sans doute un peu les deux ; la quasi-totalité d'entre eux se fournit en bois de teinture auprès des négociants amiénois, qui s'occupent d'abord d'en livrer aux manufacturiers de leur propre cité. Surtout les tisserands rémois sont attirés davantage par les belles teintures amiénoises et livrent leurs produits en Picardie, plutôt que de les confier à des mains inexpertes qui risqueraient de les gâter...

II/ Qui sont les « gros » ?

De même qu'un ciel étoilé regroupe des astres de magnitude très différente, les fabricants et négociants brillent d'un éclat très variable. Fallait-il s'attacher à ces lueurs chétives, si banales qu'elles ne forment au firmament qu'un halo où l'on a bien du mal à distinguer les individus ? Elles ne brillent guère dans leur vie monotone, passant presque inaperçu à l'œil non exercé, s'éteignant tout doucement, dans une indifférence quasi générale. Ou alors allait-on préférer ces étoiles ardentes, dont la brillance dessine les contours de belles constellations, aux dessins sûrs ? Leur vie est flamboyante et se termine quelquefois dans un feu d'artifice final spectaculaire, dispersant les éléments qui permettront l'éclosion d'autres générations d'étoiles moins fascinantes, mais à la destinée mieux assurée.

A- Les destinées de deux grandes familles : les Degand et les Ponsardin.

Ainsi en est-il de la famille Degand d'Amiens²⁹, dont on a pu reconstituer avec une assez bonne exactitude le devenir sur près d'un siècle et demi, au gré des contrats

²⁸ ADM@R, 18B126 et 18B127

²⁹ Cf. planche hors-texte 6.

de mariage ou des inventaires après décès. A Reims, il n'est guère que les Ponsardin pour pouvoir soutenir la comparaison...

De Paris à Amiens : une brillante ascension.

L'histoire de la famille Degand débute dans la deuxième moitié du XVII^eS avec Antoine, marchand de son état, qui vient s'installer à Amiens après avoir quitté son Paris natal. Du personnage, on sait finalement assez peu de choses, si ce n'est qu'il continue d'entretenir avec sa famille, demeurée en Ile-de-France, des contacts réguliers. Les affaires d'Antoine consistent essentiellement dans le négoce des produits de la manufacture d'Amiens, une affaire apparemment prospère puisque les registres de taille le font figurer parmi les habitants les plus lourdement imposés. De son mariage avec Catherine Dupetit naissent apparemment deux fils dont l'aîné, Antoine II Degand, élevé dans les affaires du père, s'en fait un associé pour former la maison « *Antoine Degand et fils* ».

Le mariage d'Antoine II avec Charlotte Aveneau, en juin 1682, permet de constater - déjà - la puissance de la famille ; si la mariée ne brille pas particulièrement par sa situation sociale (elle est fille d'un marchand brasseur, lui-même issu d'une famille de marchands solidement implantés à Amiens), les amis d'Antoine II comptent parmi les figures les plus marquantes de la place : « *François Dufresne, seigneur d'Espagne, conseiller du roi, président trésorier de France en Picardie ; François Degand (son frère cadet) conseiller du roi, procureur en l'élection d'Amiens ; Louis Debray, marchand beau-frère du précédent* ». Le contrat de mariage, quant à lui, s'il n'est pas royal, n'a rien de déshonorant : le futur époux disposera en propriété propre de la maison dite de l'Isle-D'Adam, rue de Beauvais, ainsi que de l'usufruit de la maison familiale rue des Capucins, pour laquelle les parents verseront une rente de 135 livres. La mariée disposera de l'usufruit du cabaret « le Rat aux Filles » (sic) situé au Port, les futurs époux amenant chacun 1000 livres dans la communauté.

Antoine II saura faire fructifier à la fois son mariage, son crédit et sa notoriété. Quatre enfants naîtront de son union avec Charlotte Aveneau : un premier fils, François, mort dans les mois qui suivirent sa naissance ; un second fils, Antoine III Robert, né le 31 mars 1692 ; et deux filles Charlotte et Catherine. L'affaire familiale, sous son impulsion, prend une toute autre ampleur et gagne des horizons de plus en plus lointains, à mesure que les bénéfices qu'il en tire s'accroissent. Antoine II ne verra pas le mariage de son fils, usé par une vie besogneuse, mais les relations qu'il aura su tisser durant sa vie vont permettre à la génération suivante de connaître une nouvelle

promotion sociale, parfaitement visible dans le contrat de mariage passé le 25 février 1715 entre Antoine III, et Marie-Anne Dupont, jeune arrageoise de 19 ans :

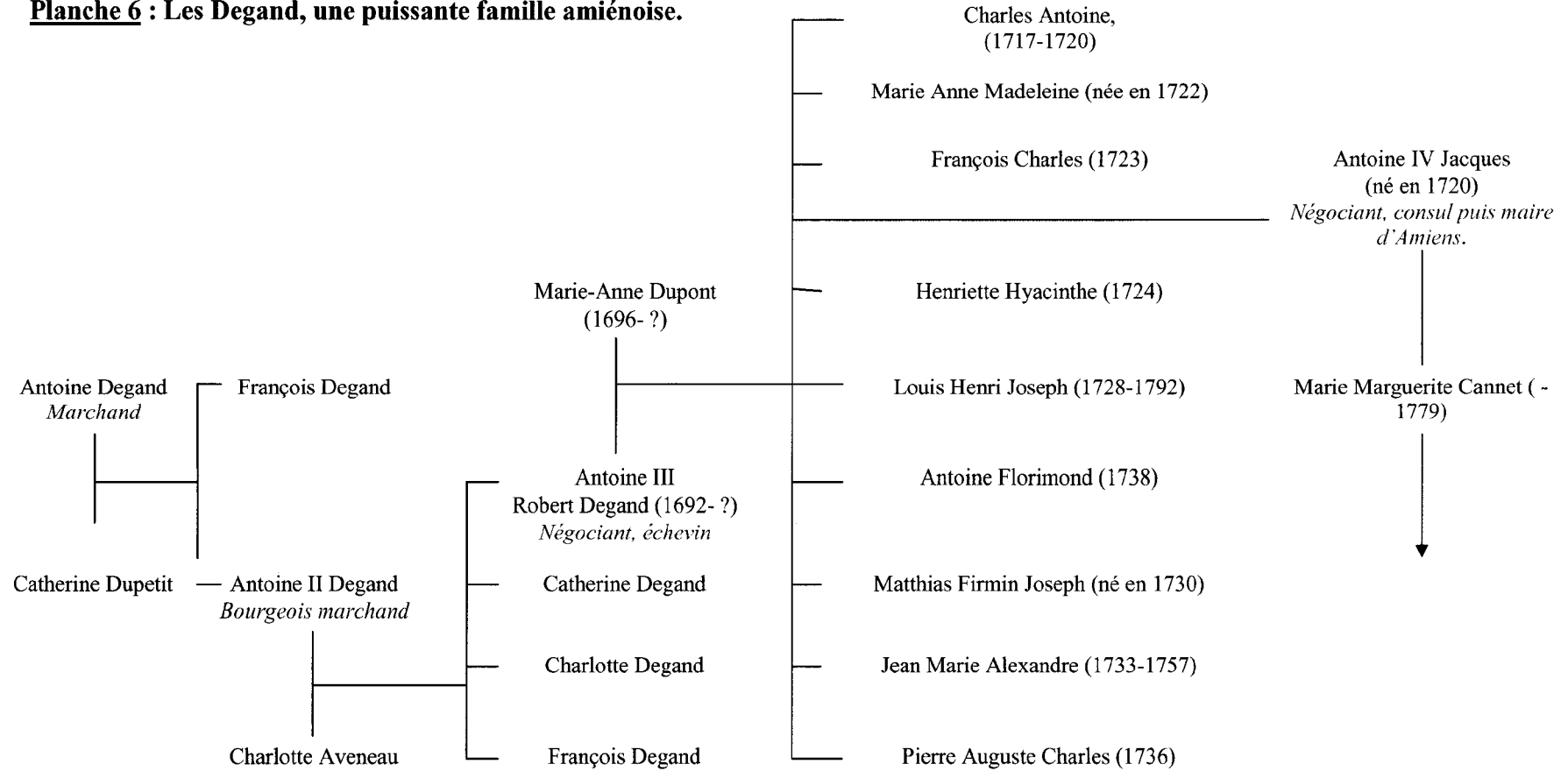
« Robert Antoine Degand, bourgeois marchand, fils du défunt Antoine Degand et Charlotte Aveneau ; Charles Champion, intéressé dans les affaires du roi, beau-frère et Charlotte Degand ; Silvestre Saget, intéressé dans les affaires du roi, beau-frère et Catherine Degand d'une part - et Marie Anne Dupont, fille de Jacques Dupont, conseiller du roi, receveur des domaines d'Arras, y demeurant du premier mariage avec Françoise Herpont ; Marie Madeleine Van Lierde, seconde épouse ; Jacques Lambert Dupont, frère germain, conseiller du roi, trésorier de l'extraordinaire des Guerres ; Geneviève Saget, son épouse d'autre part »

L'apport des deux futurs époux peut faire passer le mariage d'Antoine II pour une union bien modeste. Le mari dispose en effet *« de 13 000 livres monnaie de France, en espèces sonnantes et bons billets exigibles »*, la femme est quant à elle dotée *« de 10 000 livres en argent comptant et bons billets endossés »*, chacun apportant dans la communauté 3000 livres. En 1726, à la mort de la mère, cette fortune sera complétée par l'acquisition *« des terres, immeubles et fief d'Argoeuves³⁰ et environs »*, moyennant le paiement de 12 000 livres à ses deux sœurs.

De l'union entre Antoine III et Marie Anne Dupont naîtront pas moins de 10 enfants ; une vie familiale bien remplie, mais une vie professionnelle qui l'est tout autant. Antoine III abandonne le titre de marchand pour celui, bien plus prestigieux, de négociant. Le changement n'est pas simplement sémantique : il est à la fois économique et social. Les affaires jusqu'ici très locales de la famille, basculent à l'échelle du royaume ; *« donneur d'ouvrages »*, il collecte des tissus de la fabrique amiénoise, les fait teindre et apprêter en ville avant de les expédier en France...ou ailleurs. Car, désormais, des marchés de plus en plus lointains s'ouvrent et il peut s'appuyer sur les réseaux tissés par d'autres négociants de la place, concurrents mais aussi amis ; il peut bénéficier également de l'appui de pouvoirs politiques que son père avait esquissés et que lui, a affermi. Cette politique est parfaitement visible dans le choix des parrains des enfants d'Antoine III : il s'agit, qui un *« riche receveur des finances »*, qui un secrétaire de chancellerie à l'intendance d'Amiens, qui un capitaine général des fermes, qui un riche marchand drapier parisien. La consécration arrive avec le mariage, tardif mais fructueux, de son fils aîné Antoine IV Jacques en février 1755 ; ce dernier s'allie avec Marie Marguerite Cannet, fille d'une autre dynastie de négociants solidement implantée à Amiens:

³⁰ Située à 5 kms au nord-ouest d'Amiens.

Planche 6 : Les Degand, une puissante famille amiénoise.



« Robert Antoine Degand, négociant ; Marie Dupont, son épouse ; Jacques Antoine Degand, fils aîné à marier d'une part - assistés de Gérard Philippe Jacquin, directeur des douanes de la généralité d'Amiens et Marie Madeleine Degand son épouse ; Louis Henri Degand, son frère ; Mathias Joseph Firmin Degand, négociant, son frère et de Marie Rose Josèphe Quignon son épouse ; Jean Marie Antoine Alexandre Degand son frère ; Catherine Françoise Degand, tante paternelle, veuve de Silvestre Saget ; Jean Baptiste Marie Champion, écuyer, conseiller secrétaire du roi, cousin paternel et son épouse Geneviève Huard ; Pierre Armand Jacquin, prêtre gradué de l'Université de Paris ; Jacques Pujol, négociant, Alexandre Vincent Presset de Bussy, Augustin Fidèle Galaud, négociants ses amis.

Alexandre Cannet, négociant, ancien consul, échevin en charge de la ville ; Geneviève Adrienne Bruchet, son épouse ; Marie Marguerite Cannet, leur fille à marier d'autre part - assistés de Jean Baptiste Galaud, négociant, ancien consul, son beau-frère et Geneviève Françoise Cannet son épouse ; Alexandre Nicolas, Achille Henri, Honoré Firmin ses frères ; Henri François Nicolas Cannet, négociant, ancien consul, capitaine de milice bourgeoise, son oncle et Marie Jeanne Opportune Perdu son épouse ; Claude Marié, écuyer seigneur de Dancourt, son oncle ; demoiselles Marie Elisabeth, Marie Marguerite, Marie Madeleine Cannet, ses cousines germaines ; maître François Cannet, conseiller du roi, maire de la ville et banlieue de Boulogne, lieutenant des eaux et forêts du Boulonnais, cousin issu de germains ; Marie Antoinette Cannet, cousine demeurant à Boulogne, et assistés de Gilbert Morel, écuyer, seigneur de Becordel, Contay, Agnicourt et autres lieux, conseiller du roi au présidial, lieutenant général de police et maire en charge d'Amiens. »

L'apport des futurs époux est considérable : 30 000 livres d'avances sur succession pour Jacques Antoine, plus 15 000 livres pour « les bons services qu'il leur a rendus » ainsi que 25 000 livres d'épargne propres ; Marie Marguerite amène 40 000 livres d'argent comptant ainsi qu'un trousseau d'une valeur de 3000 livres ! Pour se prémunir de tout aléa conjoncturel, qui risquerait de le mettre en difficulté, Jacques Antoine met en place une véritable stratégie de diversification de ses revenus : en 1765, il fait l'acquisition d'un ensemble immobilier rue St-Martin pour une valeur globale de 44 000 livres, formé d'une belle maison qui affiche aux yeux de l'ensemble des Amiénois la puissance de la maison Degand, tandis que la maison attenante est louée à la riche veuve d'Arques. Comme la terre ne ment pas, il afferme quelques-uns des biens fonciers du fief d'Argoeuves dont il dispose ou qu'il a acheté faubourg de Noyon, au gré des opportunités... Placés au denier 30, ces menus investissements pèsent en 1786 plus de 34 000 livres. Sphère privée et publique s'entremêlent : Jacques Antoine, deviendra consul puis entre 1790 et 1791, le premier maire d'Amiens...

Quatre générations de marchands-négociants se sont donc succédées, dont on peut suivre l'ascension sociale et l'inflation du patrimoine, ainsi que l'influence croissante dans les réseaux politique et commerciaux.

S'il est une famille, dont les racines sont étroitement mêlées à l'histoire de la saiterie amiénoise, et dont les ramifications embrassent largement le spectre des alliances possibles, alors il nous faut à présent parler des Cornet. Car les plus lointains ancêtres identifiables de cette dynastie nous ramènent à une époque tumultueuse : Raoul et son fils Hugues pratiquaient assidûment leur métier dans les terres de Flandres. Pressés par les aléas politiques, ils ont fait partie de ces émigrés de l'Arrageois venus s'installer en Picardie pour y exercer leur art, dans la deuxième moitié du XV^eS³¹ : Jean Ier ne reverra pas la terre de ses aïeux. Mais il prospérera à l'ombre des remparts d'Amiens. Quatre générations plus tard, l'habile saiteur a cédé ses oripeaux pour ceux, plus attrayants de négociant : Adrien Ier inaugure, à l'orée du XVII^eS, une longue lignée de gens du commerce dont la destinée sera étroitement mêlée à l'administration de la cité.

La montée en puissance, lente mais sûre, d'une famille rémoise.

On le constate aisément, la fortune de ces fabricants n'est établie que de manière récente, encore incertaine. En témoignent les stratégies retenues par les uns et les autres, en matière de travail à la campagne et d'équipement en métiers. L'exemple de la famille Ponsardin est éclairant pour ce sujet³². Fondant sa maison en 1727³³, Adrien Ier parvient à négocier avec succès la crise que traverse le textile rémois, même si, en 1741, la réussite apparaît encore modeste. Avec 15 tisseurs et un cardeur, il n'occupe que le 40^{ème} rang des fabricants. Face à la déconfiture des grandes maisons, et faisant le choix judicieux des tissus de laine peignée, Ponsardin franchit un cap durant les années 1750 : le nombre des ouvriers qu'il contrôle triple, ce qui en fait le 4^{ème} employeur de la place, et le 7^{ème} en terme de métiers battants. Néanmoins, à l'inverse de beaucoup de ses confrères, il rechigne à employer de la main d'œuvre à la campagne pour tisser ses draps. En 1767, alors que son affaire traverse une sorte de palier, il n'en mobilise que 3 ; sept ans plus tard, ils sont à peine plus nombreux (8) car Ponsardin fait le choix de concentrer son activité en ville. Ses 47 ouvriers et 63 métiers actifs font de lui le cacique des manufacturiers rémois : volonté de surveiller plus efficacement ses ouvriers ? Prudence pour éviter de confier des matières rares et précieuses à des tisseurs supposés pleins de mauvaises intentions ? Souci de maintenir une qualité

³¹ La fourchette peut être réduite à la période 1460-1486.

³² Cf. Planche hors-texte 7.

³³ T. Markovitch, *Les industries lainières, op.cit.*, p175 ; G. Laurent, *Reims et la région rémoise à la veille de la Révolution*, Reims, Matot-Braine, p. 56 ; la date demeure toutefois incertaine, même si le nom est bel et bien absent du registre de 1722.

homogène de la production ? Sans doute un peu de tout cela, l'absence de toute correspondance ou témoignage direct nous interdit de trancher la question. Le choix de tourner le dos aux mains habiles de la campagne n'a pas empêché l'anonyme Adrien de 1722 de se hisser à la tête de la hiérarchie. Pour preuve, il est porté comme Contrôleur de la Communauté des Fabricants sur le tableau de 1746 avant de devenir receveur fiscal de sa paroisse.

L'avenir appartient toutefois à son fils, Ponce Jean Nicolas Philippe Ponsardin : ce sera un des personnages des plus marquants de l'histoire de Reims, à l'époque révolutionnaire et sous l'Empire. Laissons d'abord Charles Juillard³⁴ nous le présenter, avant de faire plus amples connaissances avec lui :

« Le néo-bourgeois, c'est un acquéreur de biens d'église, mais de biens d'église qu'il a transformés en usines textiles généralement. Une autre catégorie de gens méritent le titre de néo-bourgeois : ces gens-là sont tous ceux qui se sont compromis dans les hautes fonctions de la Révolution, c'est-à-dire ceux qui ont eu des fonctions législatives, des fonctions administratives ou bien clubistes. Ici, comme type de compromis, il faut citer un personnage qui est d'ailleurs, peut-être le plus balzacien de l'histoire champenoise, avec Roy et Jobert-Lucas³⁵ ; ce compromis par excellence, c'est Ponsardin. C'est un franc-bourgeois d'avant 1789 ; il avait à sa disposition environ un millier d'ouvriers et c'est ce monsieur qui va devenir président de la Chambre de Commerce de Reims. Il a une fortune considérable, 50 000F de revenus annuels (...) Il y a chez ce personnage remarquablement intelligent, une pointe d'opportunisme, un sens de la comédie, le désir de franchir au mieux une mauvaise passe. Ce manieur d'hommes, ce manieur d'argent, a voulu prendre ses responsabilités historiques en participant à l'épopée de la néo-bourgeoisie. »

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette aventure révolutionnaire, mais pour la comprendre, il faut d'abord se pencher sur sa vie pendant les dernières années de l'Ancien Régime ; né le 22 octobre 1747, Nicolas Ponsardin fit de bonnes études au Collège des Bons-Enfants de Reims. Il suivit les cours de la faculté de droit d'octobre 1763 à juillet 1766, et conquist les diplômes de bachelier et de licencié qui lui furent délivrés respectivement en 1764 et 1765. Ses études terminées, il entra dans la maison de son père et, par son intelligence et son activité, développa considérablement les affaires de cette maison. Nicolas Ponsardin était établi 10 rue Cérès, dans un immeuble acheté aux héritiers d'un sieur Nicolas Antoine Lespagnol de Villette par sa mère, Marie Nicole Marconville, veuve d'Adrien, qualifiée de « négociante » dans l'acte de vente reçu le 2 juillet 1777, au prix relativement élevé de 42 000 livres. Après le décès de sa mère, en 1783, Nicolas lui succède et c'est lui qui fit construire, sur l'emplacement de la

³⁴ Charles Juillard, « Clés pour l'histoire de la Champagne de 1789 à 1814 », conférence donnée à l'Hôtel Le Vergeur, 15 novembre 1951.

³⁵ La famille Lucas est très étroitement liée à d'autres familles manufacturières de Reims, voir planche hors-texte 13.

maison achetée en 1777, le magnifique immeuble désigné couramment sous le nom d'Hôtel Ponsardin, devenu le siège actuel de la Chambre de Commerce. Nicolas Ponsardin occupait à Reims, à la veille de la Révolution, une situation importante et sa fortune était considérable. Il se trouve au nombre des personnes distinguées choisies pour complimenter Louis XVI lorsque celui-ci vient se faire sacrer à Reims en 1775 ; les fêtes du sacre se prolongent du 9 au 16 juin :

« Au départ de la Cour, l'Intendant de Champagne et M. Ponsardin sortirent du cortège des notables pour s'approcher, sur un signe du maître de cérémonies, du carrosse de Sa Majesté.

*Messieurs, leur dit Louis XVI, on n'est pas plus satisfait que je le suis des habitants de Reims ; tout s'est passé pour le mieux et je suis content de l'ordre que vous avez mis au cérémonial. Portez, je vous prie, toutes mes félicitations à l'Hôtel de Ville. »*³⁶

Ponsardin est alors membre du Conseil de la Ville. De caractère affable, dit-on, modéré et conciliant, d'esprit libéral, il est acquis aux idées de changements qui régnaient à la Faculté de Droit de Reims, dont il a suivi les cours pendant trois ans, et où il est le condisciple de Linglet et de Jean Lethinois, secrétaire de Voltaire. Il fait également partie des trente délégués élus le 14 mars 1789 pour représenter la Ville à l'assemblée du Tiers-Etat du baillage de Reims, qui se réunit le 16 mars 1789 au Couvent des Jacobins, pour procéder à la nomination des députés aux Etats Généraux.

Cela dit, des concurrents ont opté pour une stratégie différente mais, au final, tout aussi payante. La carte des villages où les maîtres drapiers ont installé des métiers vers le milieu du XVIII^e³⁷ doit être plutôt envisagée comme une esquisse, car les patrons ont la désagréable tendance, pour l'historien comme pour le fisc, à cacher la réalité pleine et entière de leur activité. La carte nous montre une aire resserrée, concentrée dans un espace limité entre Vesle et Suippes. La dissymétrie avec le territoire au sud-ouest de Reims, au-delà de la Vesle apparaît de manière flagrante : la présence de métiers battants y est confidentielle, et le demeura jusqu'à la fin du siècle en se renforçant. La vallée de la Suippes n'occupe pas encore le poids qui sera le sien avant la Révolution, puisqu'en dehors de Pontfaverger, la présence des tisserands ne s'y fait sentir qu'en pointillés. Cinq villages concentrent l'essentiel (56%) des métiers connus pour battre à la campagne, dans un rayon d'à peine une dizaine de kilomètres au nord et à l'est de Reims : Sillery, Beine, Epoye, Lavannes et surtout Bourgogne. Il en allait bien sûr de l'intérêt des manufacturiers, pour qui les pertes de temps liées au transport des étoffes pouvaient rapidement devenir insupportables. C'est là une

³⁶ V. Fiévet, *Madame Veuve Clicquot née Ponsardin, son histoire et celle de sa famille*, Matot Braine, Reims, p. 21.

³⁷ Cf. Chapitre 1.

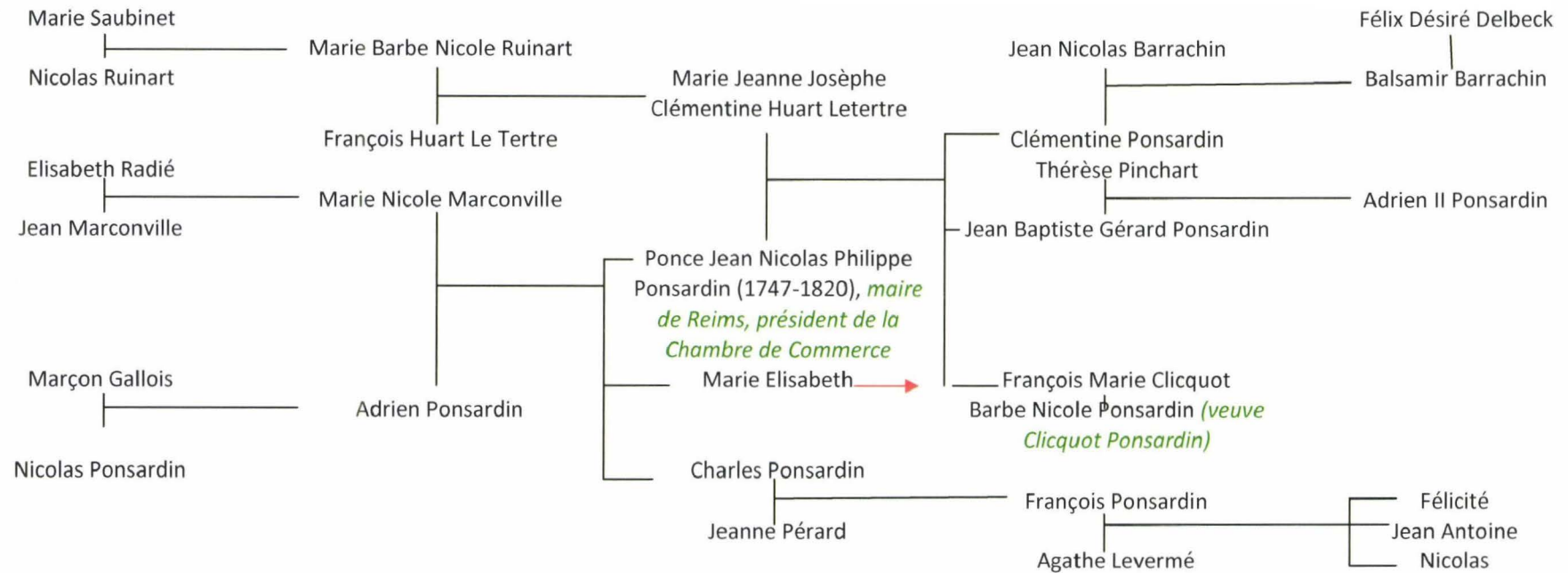


Planche 7 : Les Ponsardin : l'ascension, lente mais sûre, d'une famille rémoise

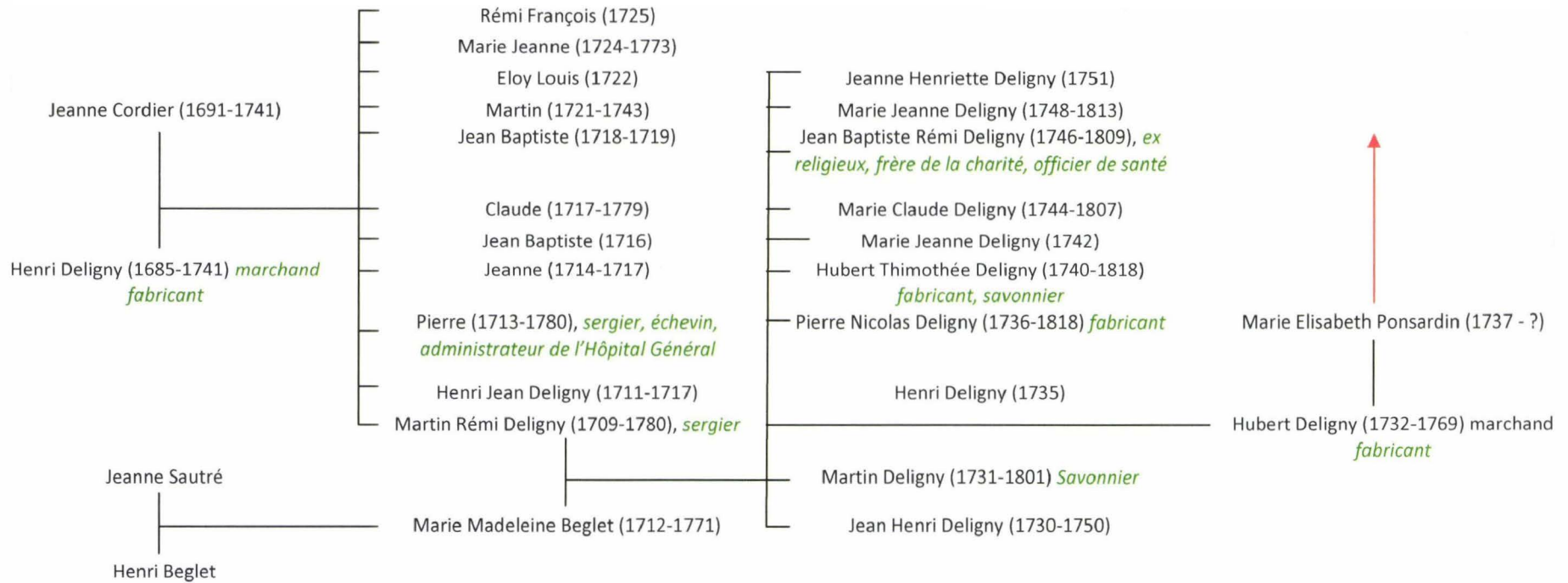


Planche 7bis : les Deligny, une modeste famille alliée aux Ponsardin.

préoccupation que les Sedanais avaient également bien comprise, Abraham Poupart ne faisant battre aucun métier à plus de 10kms de Sedan³⁸.

Les fragilités d'une éclosion récente peuvent toutefois être compensées par le recours à des tuteurs plus fermement ancrés dans la place ; ainsi, les familles rémoises de la deuxième moitié du XVIII^eS sont-elles soudées par des alliances matrimoniales opportunément conclues, afin de mettre les affaires à l'abri d'un orage conjoncturel toujours prompt à s'abattre préférentiellement sur les pousses manufacturières les plus fragiles. L'exemple de la famille Ponsardin est là pour le prouver. En 1777, Nicolas Ponsardin épouse Marie Jeanne Clémentine Huart Le Tertre, née en 1760 ; de leur union naquirent deux filles et un fils. L'aîné des filles Barbe Nicole (née le 16 décembre 1777) épousera le 22 prairial an VI (10 juin 1798) François Marie Clicquot, et fondera après la mort de son mari en 1805 la célèbre maison de vins de Champagne « Veuve Clicquot Ponsardin ». La seconde fille Clémentine, née le 23 novembre 1783, épousa Jean Nicolas Barrachin ; quant au fils, né le 20 octobre 1779, il se maria avec Thérèse Pinchart, veuve de Jean Louis Doë de Maindreville.

On pourrait s'étonner de cette alliance entre un fabricant déjà réputé de la fabrique rémoise et une famille spécialisée dans le savon. En réalité, elle s'avère judicieusement stratégique, notamment pour le peignage et le dégraissage des laines. L'opération est d'importance et ne saurait tolérer aucune approximation. Il existe en effet différentes sortes de savons, dont l'action diffère : le vert est le plus doux et il blanchit plus ; le rouge a plus d'action et dégraisse mieux. Toutefois, ceux qui souhaitent bénéficier de laine à la fois bien blanches et bien dégraissées font le premier bain de dégraissage au savon rouge, et le dernier avec le savon vert³⁹. Tout cela présente bien évidemment un coût, le savon rouge valant communément jusqu'à 20 sous plus cher le baril que les autres⁴⁰. Mais les Deligny partageaient aussi l'activité du tissage.

B- Gagnants et perdants.

Il semblerait donc que les années 1730 à Reims ont vu une reconversion du cardé vers le peigné, associée à un fort renouvellement des fabricants. S'il fallait achever de se convaincre de la faible antériorité des dynasties à la veille de la Révolution, il suffit d'étudier les origines de l'élite fabricante de 1774.

³⁸ Cf. G. Gayot, *Les draps de Sedan*, *op.cit.*, p142 et carte2 p. 144.

³⁹ Roland de la Platière, *op.cit.*, p. 304.

⁴⁰ *Ibidem* ; le savon se vend par barils de 70 livres de poids.

Tableau 9: Origines de l'élite fabricante rémoise (1774).

NOM (nombre de métiers)	Prénom	Origines
Deneveux (75)	Nicolas	1 Deneveu Nicolas petit patron rue du Barbatre en 1722 ; déménagé rue du Rousselet et inactif en 1741
Dravigny (32)	Antoine	1 Dravigny Thomas patron rue Neuve en 1722 ; Un Dravigny Pierre et un Dravigny Antoine d'activité modeste Porte et rue Cérés en 1741 ;
Dravigny Joly (35)		Un Etienne Joly repéré rue Chenia d'activité modeste en 1722 ;
Dumont (52)	Simon	1 Dumont Simon repéré en 1722, indépendant sans envergure ;
Gaillot (83)	Jean Baptiste	Un Jean Gaillot inactif repéré en 1722 ;
Gallois (54)	Ponce	1 Gallois Jean repéré Rue Neuve en 1722 ;
Gavet Duchesne (100)		Un Duchesne d'activité modeste repéré Porte de Cérés en 1722
Hiblot (54)	Pierre	Aucune trace en 1722 ;
Joltrois (50)	Jean Baptiste	2 ouvriers tisseurs du même nom repérés rue du Barbatre en 1722 ;
Leprince (27)	Nicolas	Aucune trace en 1722 ;
Liénard Gavet (53)		Un Liénard Jean très actif rue du Barbatre dès 1722 ;
Marsaux (42)	Edmé	Aucune trace en 1722 ;
Massé Géruzet (35)		1 Laurent Géruzet repéré porte Cérés en 1722 ;
Perin Voirmont (29)		2 petits patrons du nom de Voirmont repérés en 1722 rue de Fléchambault ;
Ponsardin (69)	Adrien	Aucune trace en 1722 ;
Sirot (39)	Jean Baptiste	Aucune trace en 1722 ;

Sources : ADM@R, baillage ducal de Reims, 18B77, 18B81, 18B82, 18B87 et 18B94.

Ils étaient 15 en 1722, trois fois moins en 1774 à bénéficier du privilège de payer plus de quatre fois le montant moyen de la taille de la corporation.

Ils contrôlent 8% du nombre total de métiers en 1722, deux fois plus en 1774, alors que le nombre des ouvriers sous leurs ordres suit une tendance exactement inverse. Bref, des investisseurs dans le capital fixe, et des patrons durs à l'embauche.

C'est cette élite qui a connu un taux de renouvellement impressionnant en l'espace de deux générations.

Tableau 10: Devenir de l'élite fabricante rémoise (1722).

Ancelet	Raulin	derrière les cordeliers	Sur le déclin en 1741 ; plus de mention à partir de 1758
Augé	Nicolas	rue du barbatre	Fort déclassement en 1741 ; a déménagé rue des Murs ; plus de mention à partir de 1758
Clé	Regnault	rue du barbatre	Aucune mention à partir de 1741 ; aucun successeur.
Douart	Thomas	?	Plus de mention à partir de 1741 ; un Douart Pierre, rue Neuve, désœuvré ; plus de mention après 1746
Duchastel	Veuve	rue du barbatre	Désœuvrée en 1741 ; regain d'activité en 1758. Un Duchastel Jacquinet assez actif niveau 2 à 4. Plus aucune mention en 1767.
Foillot	Nicolas	rue du barbatre	Sur le déclin en 1741 ; niveau 1 à 2 en 1758. Désœuvré en 1767.
Gard	Jean	saint étienne	Un successeur en 1741, Gard Pierre. Activité minimale. Plus de mention en 1758.
Husson	veuve	rue des augustins	Plus aucune mention à partir de 1741
Jacquinet	Jean père	rue du barbatre	Un Jacquinet rue de St Maurice taxé à 3 livres. Plus de mention en 1758.
Johin	Jean	rue neuve	Plus aucune mention à partir de 1741
Jouette	Nicolas	saint étienne	Plus aucune mention à partir de 1741
Miteau	Jean	rue du barbatre	Une veuve taxée au niveau minimal ; Un Miteau Jean Baptiste au niveau moyen 2 à 4 en 1741, 1746, 1758 ;

			au niveau 1 à 2 en 1767, puis plus de mention ; un Miteau Villé au niveau 2 à 4 dans la même rue en 1767 et 1774.
Mode	François	porte Cérés	Plus aucune mention à partir de 1741
Mottez	frères	rue neuve	Plus aucune mention à partir de 1741
Petit	Philippe	porte Cérés	Déménagé rue des Augustins ; niveau 1 à 2 en 1741. Plus aucune mention en 1758.

Sources : ADM@R, baillage ducal de Reims, 18B77, 18B81, 18B82, 18B87 et 18B94.

La conclusion est implacable : des caciques du premier quart du siècle, il ne reste personne ou presque. Aucun n'atteint indemne la fin des années 50, tombés qu'ils sont pour l'essentiel durant la terrible crise du début des années 1730. Pour une dizaine d'années, la manufacture va se retrouver plongée dans une crise grave, avec une production réduite d'un tiers, ce qui correspond à un manque à gagner de 5 millions de livres. Cette onde dépressive se caractérise par la perte d'un certain nombre de fabrications, « *perdues sans retour* ».

Ils ne sont pas les seuls ; certaines familles, autrefois puissantes, qui avaient entamé leur déclin au début du XVIII^eS, ont fini par disparaître, entraînés dans la déchéance par une conjoncture défavorable. Ainsi en est-il de la famille Darras, qui avait démarré son activité à la fin du XVII^eS⁴¹, et dont les productions en belles laines espagnoles concurrençaient, par la qualité de leur tissage, les plus belles étoffes elbeuviennes. En 1733, la veuve Darras et son fils Guillaume, établis tous les deux rue de Barbatre, apparaissent comme des entrepreneurs de niveau moyen, employant respectivement 9 métiers et 3 cardeurs ; et 6 métiers et un cardeur. La qualité de leurs produits est à l'image de leur place sur l'échiquier des fabricants, à la baisse ; d'ailleurs Vauthier souligne que les Darras n'utilisent plus les ségovianes, mais des laines du Berry, voire même celles de Champagne. Un choix imposé certes par la rigueur des temps, mais symptomatique de la dégradation dramatique de la manufacture. En 1741, le nom de la famille brille par son absence sur les registres. Ce renouvellement n'est pas unique en son genre ; Jean Pierre Hirsch ou Gérard Gayot ont bien montré qu'à Lille et à Sedan, le XVIII^eS s'est caractérisé par un phénomène semblable, mais beaucoup plus limité dans son ampleur. A Reims, la régénération de l'élite fabricante prend des allures de sélection darwinienne...

⁴¹ ADM, C485, Mémoire de l'inspecteur des manufactures Vauthier ; T. Markovitch, *les industries lainières...*, *op.cit.*, p. 153.

Parmi les familles qui comptent, il faut également évoquer les Assy, dont le nom va souvent revenir dans l'histoire manufacturière et politique de la ville⁴². Les origines de la famille sont lointaines, puisqu'elles remontent de manière avérée à 1560 au moins. Jean Pierre Assy, qui nous intéresse, fait figure de rescapé. La crise des années 1730 l'a profondément marqué, et il s'en est fallu d'un cheveu qu'il ne doive mettre la clé sous la porte. Mais la persévérance a bien fini par s'avérer payante, et, malgré les difficultés, il parvient à remettre quelque peu ses affaires à flot. Avec ses 5 ouvriers et ses 13 métiers, il est loin de figurer parmi les fabricants qui comptent à Reims vers le milieu du XVIII^eS ; mais son mariage avec Marguerite lui a ouvert les portes de la famille Varré. Les yeux de la fille étaient peut être jolis, mais les affaires du père assurément plus florissantes que les siennes. L'habitant de la rue du Rousselet convoite alors avec gourmandise la maison de la rue du Barbâtre et les 16 métiers que font battre autant d'ouvriers. Lorsqu'en 1761, son plus vieux fils, Matthieu, épouse une Guérin, Jean Pierre sait que l'avenir de la famille est garanti, d'autant qu'il accède au grade de connétable en 1764. Le père ne sera malheureusement plus là pour le voir, pas davantage que la nombreuse descendance de celui qu'on appelle désormais communément Assy-Guérin. 8 enfants naîtront de l'union. Les deux premiers enfants meurent en bas âge mais l'aîné Charles Antoine Hilarion est appelé à de très hautes fonctions. Son oncle Jean, demeuré un temps seul avec sa veuve de mère, prépare lui aussi l'avenir.

Un coup d'œil aux fabricants amiénois montre que ces derniers ne peuvent pas tenir la comparaison : si on reprend les noms des 15 plus gros en 1772, seuls les frères Laurent trouvent l'origine de leurs affaires au début du XVIII^eS. Tous les autres se sont lancés dans les affaires à une époque plus récente, vers le milieu du siècle. De la même manière, si l'on prend le devenir de l'élite de 1722, on constate que plus un seul nom n'est présent en 1772. Le renouvellement de l'élite apparaît encore plus brutal à Amiens qu'à Reims...

« *Sept à huit familles monopolisaient la vente des produits de la manufacture d'Amiens* »⁴³. Nos recherches nous ont permis de retrouver ces familles, d'en identifier les principaux membres, de retrouver les liens familiaux étroits qui les unissaient, les titres qui en faisaient les personnalités les plus marquantes de la place, leurs relations avec la noblesse⁴⁴.

A côté des Degand, déjà cités, se dégage la dynastie des Daveluy. Les premiers membres de cette puissante famille peuvent être repérés à quelques dizaines de

⁴² Cf. planche hors-texte 14.

⁴³ **BN ms Picardie 159**, cité par P. Deyon, « Le mouvement de la production textile à Amiens au XVIII^eS », *Revue du Nord*, 44, 174, avril-juin 1962, p. 201.

⁴⁴ Cf. Planches hors-texte 8 à 12.

kilomètres à l'est d'Amiens, près des villages de Mailly Maillet et... Aveluy. Ils s'agissaient au XVI^eS de laboureurs de premier plan, qui renforcent leur assise foncière par l'exploitation céréalière. Trois générations se succèdent avant que l'un d'entre eux ne tente le grand saut vers la capitale picarde. Nicolas III épouse en premières noces Marianne Herbet en 1696. Désormais négociant, et affublé d'une particule dont l'apostrophe ne tardera pas à disparaître, nous ne connaissons rien de ses affaires que les bribes convenues contenues dans les inventaires après décès ; trafiquant de tout, depuis les denrées coloniales jusqu'aux draps de laine en passant par l'approvisionnement en céréales, il va enraciner l'arbre familial et laisser à sa mort deux grosses branches se ramifier à l'envi, dont les fruits ne vont pas tarder à compter parmi les plus beaux et les prestigieux de la place. Son fils Alexis, par son mariage avec Madeleine Tranel, en 1740, voit s'ouvrir les portes de la puissante demeure des Delahaye. Cette alliance fondera durablement l'influence des Daveluy, notamment en établissant la première loge maçonnique amiénoise, la Sincérité. L'autre fils prodigue, Nicolas IV, aura la lourde tâche de faire fructifier les affaires du père et de leur faire acquérir une autre dimension. Ses enfants feront tous de très beaux mariages, entremêlant les branches du chêne familial avec celles des Debonne, des Dougla ou des Bellencourt. Dans leur hôtel particulier, ils tiennent le haut du pavé de la rue St Leu, un quartier modeste d'Amiens, principalement habité par les teinturiers et les filateurs. Faut-il voir là une leçon de modestie, transmise génération après génération, rappelant les origines très discrètes de la famille. Nicolas V, maire ultra de Reims sous la Restauration, n'aura-t-il pas ce mot savoureux envers Charles X, tout en lui refusant le titre de baron qu'il s'apprête à lui conférer :

« Sire, je préfère être le premier de vos bourgeois plutôt que le dernier de vos nobles. »⁴⁵

Son fils Nicolas VI reprendra le flambeau familial en s'imposant durablement à la tête de la Chambre de Commerce d'Amiens, mais n'anticipons pas⁴⁶...Les Daveluy constituent néanmoins un exemple original, car les grandes familles amiénoises pratiquent plutôt l'alliance opportune et consolidée de la fabrique, du négoce et des honneurs nobiliaires.

Reprenons à présent l'histoire des Cornet là où nous l'avions arrêtée, avec Adrien Ier et voyons ce qu'il advient de ses descendants : la fortune de la famille est, de génération en génération, amplifiée et cristallisée par des alliances opportunes avec de vieilles familles de l'échevinage. Le but est autant de bien placer le patrimoine que de mêler son sang à celui de familles illustres anciennement implantées. Ainsi, les Cornet se lient aux vieilles familles Poujol et Jourdain. La richesse franchit de nouveaux paliers et permet d'accéder au rêve caressé pendant longtemps : la terre, avec l'achat de fief, et

⁴⁵ Cité par J. Pontel, M. Figeac, M. Boisson, *La noblesse de la fin du XVI^e au début du XX^eS, un modèle social ?*, colloque organisé par le Centre Aquitain d'Histoire Moderne et Contemporaine, jeudi 3 mai 2001, p. 211.

⁴⁶ Cf. Partie 4.

la noblesse par l'achat de charges. A l'orée du XIX^eS, la mort du puissant Adrien Florimond Poujol laisse les mains libres à sa veuve de poursuivre les affaires, à la tête d'une des plus importantes fortunes amiénoises et d'une de ses plus prestigieuses maisons de négoce : la maison Veuve Poujol et Fils.

Autre grande famille, les Cannet, dont la stratégie matrimoniale n'est pas sans rappeler celle des Cornet, qui choisit l'alliance avec d'autres familles du négoce et de l'échevinage : l'une des branches diversifie sa richesse dans l'industrie et dans la terre. Marie Marguerite Cannet incarne l'autre branche : elle va successivement se marier avec Antoine Degand, dont nous avons déjà parlé, et Marc Antoine Godde, une autre vieille connaissance, descendant des patriciens de la teinture. Belle destinée d'ailleurs que celle des Godde, puisque deux de leurs filles les rattachent aux Debray. La flamme de cette dernière famille apparaît sans doute un peu pâle si on la compare aux noms prestigieux que nous venons d'évoquer. Néanmoins, les Debray constituent l'avenir d'Amiens : Joseph Debray terminera sa carrière comme député au Conseil du Commerce, alors qu'Alexandre Debray de Valfresne, négociant et banquier, sera associé à toutes les décisions importantes du commerce durant la Révolution et l'Empire...

Au final, qui sont les « gros » ? A Amiens, ce sont les négociants, quelques grandes familles dont les racines plongent au début de l'époque moderne, qui sont étroitement liées entre elles par des liens de toute nature, et qui monopolisent les honneurs. Il existe également quelques gros fabricants, mais, mise à part la figure des Laurent, aucun de ces noms n'est antérieur à la moitié du siècle. A Reims, en revanche, les « gros » sont des fabricants, eux aussi d'origine récente pour la plupart, même si quelques-uns sont les représentants de branches assez anciennes.

III/ « Moyens » et « petits ».

A- Quels critères ?

Nous avons déjà insisté sur ce point : la proportion des maîtres contrôlant entre 5 et 15 métiers s'est considérablement amenuisée au cours du XVIII^eS. Reste à essayer de comprendre le sens de cette évolution. Pour ce faire, nous avons procédé de trois manières différentes et complémentaires. D'abord, nous avons essayé de voir dans quelle mesure les maîtres de moins de cinq métiers accèdent à la classe supérieure et surtout, s'y maintiennent⁴⁷. Nous avons ensuite repéré les membres de cette « classe

⁴⁷ P. Deyon, « Les registres de capitulation d'Amiens au XVIII^eS », *Revue du Nord*, 42, 1960, p. 23, estime que « le nombre de trois métiers apparaît comme une limite caractéristique entre l'atelier familial et l'entreprise reposant en permanence sur le travail de plusieurs compagnons ; les artisans possédant trois métiers et moins sont imposés en fonction de la cote du manouvrier. 95% d'entre eux paient moins de trois fois la cotisation de base. Il existe toujours un rapport approximatif entre le nombre de métiers et la capacité fiscale présumée mais un rapport vague, sujet à de nombreuses aberrations ». Nous avons préféré retenir le chiffre de 5 métiers ;

moyenne » dans les années 1720, et nous avons cherché comment évoluait leur situation par la suite : connaissent-ils une forme d'ascension sociale, en s'agrégeant à la classe supérieure, ou au contraire, ces maîtres voient-ils leur condition se dégrader ? Dans un dernier temps, pour être complet, nous avons pris les noms présents dans la même catégorie en 1774, et nous avons essayé de les suivre jusqu'à l'origine de leur naissance dans l'industrie.

Concernant le premier point, l'échec semble être davantage la règle que l'exception ; ainsi, seuls 8,3% des « micro-maîtres » rémois, et 3,7% de leurs homologues amiénois, connaissent un progrès continu dans leur équipement et dans leur fortune. 55% des Champenois et 76% des Picards restent des gagne-petit, toujours sous la barre fatidique des cinq métiers, menacés de déclassement si jamais le vent des affaires vient à tourner. 38% accèdent à la catégorie plus aisée à Reims, contre à peine plus de 10% à Amiens. Toutefois, même pour eux, le succès demeure des plus fragiles, si elle n'est pas consolidée par la réussite d'une alliance ou d'une succession. Pour prendre quelques exemple en Champagne, Darras, partant de rien ou presque, parvient en l'espace d'une dizaine d'années avant la Révolution, à se constituer un petit atelier d'une quinzaine de métiers, lorsqu'il transmet son affaire à ses enfants. Brisset, fabricant au boulevard Cérès, part de rien au milieu du siècle et maîtrise 11 métiers en 1767 ; sa veuve prend la succession et fait fructifier l'affaire, préparant l'arrivée des deux fils, Pierre et Julien, qui passent leur maîtrise. Seuls trois personnages gravissent les échelons avec régularité, pour jouer un rôle de premier plan dans la manufacture rémoise : il s'agit de Joltrois, de Sirot et de la famille Clément.

18% sont frappés par un déclin continu, mais 69% de ces dégradés de l'armée manufacturière ont débuté leur aventure dans le premier quart du XVIII^e ou auparavant. Leur adaptation aux eaux nouvelles de la fabrique rémoise n'a pas été suffisante pour assurer leur survie et ils ont été implacablement balayés par de jeunes venus plus dynamiques. 18,6% montrent des trajectoires contrastées, oscillant dans un sens ou dans l'autre. Surtout 55,1% n'apparaissent qu'une seule fois dans les registres, preuve que leurs affaires n'ont pu se maintenir au-delà d'une dizaine d'années.

Il en ressort que les Rémois ont davantage l'occasion de prouver leur valeur que leurs collègues d'outre-Somme... C'est pourquoi il convient de se pencher à présent sur ces petites mains de la manufacture.

B- L'art d'être petit.

137 cas s'offrent ainsi à nous ; nous aurions pu faire le choix de les placer en annexes, mais chaque histoire racontée ici constitue un témoignage de la

d'abord pour faciliter les comparaisons avec Reims ; d'autre part parce que les maîtres disposant de quatre et cinq métiers ne diffèrent que très peu de ceux qui en ont moins, que ce soit par leur lieu de résidence ou leur niveau d'aisance ; enfin parce que, contrairement à ce qu'il affirme, il existe des maîtres ne contrôlant que deux métiers, mais qui disposent de compagnons. Cas rare mais qui existe cependant...

dureté de la manufacture, et des joies - rares - qui peuvent s'offrir à quelques personnalités qui savent saisir les opportunités.

Tableau 11: Devenir des fabricants ayant moins de 5 métiers en 1722.

Nom	Prénom	Nbre Métiers	Rue	Evolution
Douart	Thomas	15	?	Un Douart Pierre rue Neuve en 1741, maître indigent. Plus de traces par la suite
Ancelet	Raulin	14	derrière les cordeliers	19 métiers en 1741 ; plus de traces par la suite.
Clay	Regnault	14	rue du barbatre	Un Clay François rue du Barbâtre en 1741, avec 23 métiers. 16 métiers en 1758 rue des cordeliers ; 11 en 1767 mais la famille s'implante : deux fils contrôlent 24 métiers ensemble en 1767 et 32 en 1774
Curiot Carlier	veuve	14	porte Cérés	Plus de trace en 1741
Leclerc	veuve	14	rue du barbatre	Plus que 3 métiers en 1741 ; plus de traces par la suite.
Mangin	veuve	14	rue du barbatre	Plus de trace en 1741 ; un Mangin Jean Baptiste rue de Mars désœuvré mais avec 5 métiers en 1758 ; plus de traces par la suite ; pas de successeur identifié
Tarte	Pierre	14	rue des filles dieu	Plus de trace en 1741.
Augé	Nicolas	13	rue du barbatre	Déménagé rue des Murs en 1741, plus que 2 métiers actifs. Plus de traces par la suite.
Marconville	Jean	13	rue des capucins	Beau progrès en 1741 (35 métiers) ; 17 métiers en 1758 (et deux fils totalisant 19 métiers) ; écroulement complet par la suite, tous désœuvrés en 1767, alliance avec les Massé en 1755 (Massé-Marconville)
Martin	Augustin	13		Désœuvré en 1741 ; plus de traces par la suite.
Colarte	Jean BAPTISTE	12	rue des augustins	Plus de traces en 1741.

Husson	veuve	12	rue des augustins	Plus de traces en 1741
Loubly	veuve	12	rue du barbatre	Belle progression (29 métiers en 1741) ; 15 métiers encore en 1758 puis 18 en 1767, et encore 9 en 1774...
Magea	Rémi	12	rue des filles dieu	Décédé en 1741 ; sa veuve fait battre 10 métiers. Plus de traces en 1758, pas de descendance connue.
Mageart	Jean	12	saint étienne	Plus de traces en 1741
Bollet	Jean	11	rue du barbatre	Déménagé rue St Maurice, désœuvré en 1741 ; plus de traces par la suite.
Guillot	Nicolas	11	rue neuve	Plus de traces en 1741
Hurtault	Maximilien	11	rue du barbatre	Plus de traces en 1741
Louis	veuve	11	derrière les cordeliers	Plus de traces en 1741
Morel	Jean	11	porte Cérès	Ne fait plus battre que 3 métiers en 1741 ; plus de traces par la suite et pas de descendance repérée.
Plantin	veuve	11	rue des cordeliers	Plus de traces en 1741.
Varocquier	Claude	11	saint étienne	Fait battre 20 métiers en 1741 ; un Varocquier Jean Baptiste avec 8 métiers à la même adresse en 1758 et en 1767 ; plus de traces par la suite ; pas de successeur identifié.
Biondelle	Pierre	10	rue neuve	Plus de traces en 1741
Devel Lié		10	rue neuve	9 métiers en 1741 ; plus de traces par la suite.
Dumont	Simon	10	rue des filles dieu	Une veuve qui active 2 métiers ; un fils successeur repéré en 1758 (12 métiers, puis 18 en 1767 et 32 en 1774)
Jacquesson	Pierre	10	rue du barbatre	Plus de traces en 1741
Méresse	Antoine	10		Plus de traces en 1741
Méresse	Jean père	10	rue du barbatre	12 métiers en 1741 ; un fils désœuvré repéré en 1758 ; plus

				de traces par la suite ; pas de successeur identifié
Adnet	Jean BAPTISTE	9	rue des ruelles	9 métiers en 1741 ; plus de traces par la suite.
Beguelé	Henri	9	rue du barbatre	15 métiers en 1741 ; désœuvré en 1758 ; sa veuve dispose de 5 métiers en 1767, 7 en 1774. Des fils aux fortunes diverses (pas plus de 10 métiers contrôlés en 1774)
Bisset	Pierre	9	rue du barbatre	Une veuve disposant de 3 métiers en 1741 ; pas de traces ni de successeurs par la suite.
Boucton	Jean BAPTISTE	9	rue des carmélites	1 seul métier actif en ville en 1741 ; deux fils avec 5 et 7 métiers en 1758 ; 9 et 14 en 1767 mais inactifs en 1774.
Cati	Vincent	9	rue des cordeliers	Une veuve disposant de 12 métiers en 1741 ; plus de traces par la suite.
Croion	Charles	9	rue miniotte	Plus de traces en 1741
Data	veuve	9	rue du barbatre	Plus de traces en 1741
Devillé	Louis	9	rue du barbatre	9 métiers également en 1741 ; un successeur Antoine en 1758 avec 5 métiers, 4 en 1767 ; un fils, Martin, fait battre 6 métiers en 1774.
Fromentin	François	9	derrière saint étienne	Un Fromentin André faisant battre 3 métiers en 1741 ; plus de traces par la suite, pas de successeur repéré.
Gard	Veuve	9	rue du barbatre	9 métiers également en 1741 ; un Jean Baptiste et deux sœurs désœuvrées en 1758 ; plus de traces par la suite ; pas de successeur identifié
Guillot	Jean	9		Plus de traces en 1741
Jacquinet	Noel	9	rue du barbatre	Déménagé à St Maurice ; 3 métiers en 1741. Pas de traces par la suite ni de successeurs connus.
Lefebvre	Nicolas	9	rue des filles dieu	7 métiers encore en 1741 ; plus de traces par la suite.

Liénard	Jean	9	rue du barbatre	14 métiers en 1741 ; 15 en 1758 ; une veuve qui contrôlent 13 métiers en 1767 et deux fils mariés qui font battre 14 et 29 métiers ; Lienard Gavet possède 42 métiers en 1774 (meurt en 1787)
Oudin	veuve	9	rue neuve	Un Oudin Pierre à la même adresse en 1741, avec 17 métiers ; 13 en 1758 ; désœuvrée en 1767 et 4 métiers en 1774.
Petitjean	Paul	9	rue des augustins	6 métiers en 1741 ; 4 en 1758 ; plus de traces par la suite ; pas de successeur identifié
Rifflart	Michel	9	rue neuve	Déménagé rue des Brûlés, avec 12 métiers ; 5 en 1758 ; plus de traces par la suite ; pas de successeur identifié
Cadé Lefebvre		8		Plus de traces en 1741
Colin	Jean	8	Rue des filles dieu	14 métiers en 1741 ; un Colin Pierre lui succède en 1758 rue Neuve avec 12 métiers ; écroulement en 1767, totalement désœuvré ; plus de traces par la suite ; pas de successeur identifié
Curiot	Veuve	8	rue du barbatre	19 métiers en 1741 ; plus de traces par la suite ; pas de successeurs identifiés.
Ferette	Michel	8	rue du barbatre	Une veuve faisant tourner 23 métiers, puis 9 en 1758. Un fils Nicolas avec 13 métiers en 1758, 11 en 1767, 4 en 1774 plus 14 en campagne ; un autre fils avec 10 métiers à la même date.
Leclerc	Claude	8	rue des murs	Une veuve avec 3 métiers ; plus de traces par la suite.
Mora	Jacques	8	rue du barbatre	Plus de traces en 1741
Nicolas	Simon	8	bourg st denis	Plus de traces en 1741
Quentinet	Nicolas	8	rue du barbatre	8 métiers également en 1741 ; 6 en 1758. plus de traces par la

				suite ; pas de successeur identifié
Rogé	Jean	8	rue neuve	13 métiers en 1741 ; 7 en 1758 ; 3 en 1767 ; plus de traces par la suite ; pas de successeur identifié
Archambaux	Jean	7	rue st sixte	Désœuvré en 1741 ; plus de traces par la suite, pas de successeur repéré.
Ballois	Jean	7	rue du Rousselet	Désœuvré en 1741 ; plus de traces par la suite, pas de successeur repéré.
Barbeze	Noel	7	rue du marché à laine	Plus de traces en 1741.
Bonnereine	Charles	7	rue de la grosse enclume	Plus de traces en 1741
Charlot	Pierre	7		11 métiers en 1741 ; un fils Nicolas avec 5 métiers rue Neuve en 1758 ; désœuvré en 1767 ; plus de traces par la suite ; pas de successeur identifié
Crevé	Thomas	7	rue du barbatre	Deux frères associés mais désœuvrés en 1741 ; plus de traces par la suite, pas de successeur repéré.
Duchastel	Baptiste	7	Rue du barbatre	16 métiers en 1741 ; une veuve avec 12 métiers en 1758 ; plus de traces par la suite ; pas de successeur identifié
Duchastel	Pierre	7	rue du barbatre	15 métiers en 1741 et un fils Duchatel Jacquinet avec 19 métiers à la même date. Plus de traces par la suite ; pas de successeur identifié
Gaillé	Jacques	7		Plus de traces en 1741
Geoffrois	Pierre	7	rue de la grosse enclume	Plus de traces en 1741
Guillotín	Jean	7	rue de la couture	10 métiers en 1741 ; incertitude par la suite : un Guyotin rue des poissonniers avec 6 métiers, un autre rue de la Grosse Enclume avec 2 métiers. Le premier encore

				présent en 1767 et 1774 avec un seul métier.
Hugue	André	7	rue des bains	Plus de traces en 1741
Jolimai	Antoine	7	derrière les cordeliers	Plus de traces en 1741
Lagrive	Rémi	7	rue du Jard	Un Léonard avec 5 métiers à la même adresse en 1741 ; plus de traces par la suite, pas de successeur repéré.
Legay	Nicolas	7	rue du barbatre	16 métiers en 1741 ; plus que 2 en 1758 mais 4 en 1767
Leroy	Simon	7	rue du barbatre	Une veuve désœuvrée en 1741 ; plus de traces par la suite, pas de successeur repéré.
Machette	Arnoult	7	rue brulé	Plus de traces en 1741
Oudin	Jean	7		13 métiers en 1741 ; 7 métiers en 1758 et un fils Pierre avec 13 métiers rue St Etienne ; veuve désœuvrée en 1767, le fils poursuit l'aventure avec 8 métiers
Pierret	Pierre	7	rue Chenia	Plus de traces en 1741
Piloteau	Jean	7	rue du barbatre	Plus de traces en 1741
Pion	Pierre	7	rue des cordeliers	Plus de traces en 1741
Prevost	Alexis	7		Un Jean Baptiste avec 8 métiers à la même adresse en 1741 ; plus de traces par la suite, pas de successeur repéré.
Thullié	Nicolas	7	saint étienne	Plus de traces en 1741
Bailly	Nicolas	6	rue du barbatre	Plus de traces en 1741
Bara	Charles	6	rue du Rousselet	Plus de traces en 1741
Bisset	Simon	6	rue du barbatre	Beau progrès : 20 métiers en 1741 ; plus de traces par la suite, pas de successeur repéré.
Bonjean	Etienne	6	rue de la grosse enclume	5 métiers à la campagne en 1741 ; plus qu'un métier en 1758. plus de traces par la suite ; pas de successeur identifié
Brunché	François	6	rue de la grosse	Plus de traces en 1741

			enclume	
Brunet	Pierre	6	rue des cordeliers	Plus de traces en 1741
Caillotin	François	6	rue du barbatre	Un Gilles à la même adresse avec 9 métiers en 1741 ; plus de traces par la suite, pas de successeur repéré.
Colignon	Jean	6	rue du barbatre	Plus de traces en 1741
Data	Guillaume	6	rue du barbatre	Plus de traces en 1741
Douart	Pierre	6	rue neuve	Désœuvré en 1741 ; plus de traces par la suite, pas de successeur repéré.
Dravigny	Thomas	6	rue neuve	Deux frères au faubourg de Cérès, maîtrisant 5 métiers ; Pierre végète en 1758 et 1767 (9 métiers), sa veuve s'en sort avec 3 métiers en 1774 ; Antoine décolle (47 métiers) et confirme (en 1767, 38 métiers ; en 1774, 26), mais fait faillite en 1779 ⁴⁸ .
Duchastel	Jean	6	rue du barbatre	Une veuve disposant de 15 métiers en 1741 et 12 en 1758 ; plus de traces par la suite ; pas de successeur identifié
Dusautoix	veuve	6	derrière les cordeliers	Désœuvrée en 1741 ; un fils Dusautoix Blondel avec 34 métiers en 1758. Effondrement en 1767, plus que 2 métiers, plus de traces par la suite ; pas de successeur identifié
Dusautoix	Jean Baptiste	6	rue de contray	46 métiers actifs en 1741 ; une veuve avec un seul métier en 1758, mais 5 en 1767. plus de traces par la suite ; pas de successeur identifié
Dusautoix	Martin	6	rue neuve	68 métiers battants en 1741 ; une veuve avec 10 métiers en 1758 et 12 en 1767. Une veuve en 1774 avec 10 métiers

⁴⁸ ADM@R, 18B1324, Registre aux causes des manufactures, séance du 12 février 1779.

Galoteau	Pierre	6		Plus de traces en 1741
Gernet	Nicolas jeune	6	rue neuve	Désœuvré en 1741 ; idem en 1758 ; plus de traces par la suite ; pas de successeur identifié
Hourlier	Antoine	6	rue de Chativesle	Plus de traces en 1741
Laplume		6	rue des cordeliers	Plus de traces en 1741
Mangeart	Rémi	6	rue des filles dieu	Plus de traces en 1741
Massé	Laurent	6	rue de moulin	Un Massé Jean Baptiste avec un seul métier en 1741 à la même adresse ; redressement en 1758 (8 métiers) mais inactif en 1767. Une autre branche de la famille prend le pouvoir...
Olliez	Nicolas	6	rue du barbatre	6 métiers actifs en 1741 ; 11 en 1758 ; plus de traces par la suite ; succès brillant de la famille (48 métiers)
Oudin	Pierre	6	rue du barbatre	17 métiers battants en 1741 ; 13 en 1758 ; une veuve inactive en 1767 mais un fils avec 8 métiers (réduit à 4 en 1774)
Prevosteau	Thierry	6	rue du marché à laine	5 métiers en ville et deux à la campagne en 1741 ; une veuve désœuvrée en 1758 mais un Prévosteau Jean avec 4 métiers à St Symphorien en 1758 ; travaille seul en 1767. Un fils travaillant seul en 1774.
Rebuy	Nicolas	6	porte Cérès	Plus de traces en 1741
Serval	Claude	6	rue de contray	Plus de traces en 1741
Taillat	Nicolas	6	derrière les cordeliers	Plus de traces en 1741
Varocquier	Simon	6	rue st etienne	Désœuvré en 1741 ; plus de traces par la suite ; pas de successeur identifié
Verzenay	Nicolas	6	rue du Jard	Plus de traces en 1741
Barrois	Nicolas	5	rue neuve	Plus de traces en 1741
Beny	Jean	5	rue du barbatre	Un seul métier actif en 1741 ; une veuve désœuvrée en 1758 mais un

				<p>fils Jean avec 5 métiers rue Neuve ; plus de traces par la suite ; pas de successeur identifié</p>
Chevillier	Jacques	5	rue des poissonniers	<p>Un Chevillier Ponce avec 6 métiers en 1741 à la même adresse ; plus de traces par la suite ; pas de successeur identifié</p>
Colinart	Pierre	5	rue du barbatre	<p>7 métiers en ville et 2 à la campagne en 1741 ; une veuve et un fils désœuvrés en 1758. plus de traces par la suite ; pas de successeur identifié</p>
Coltiez	Albert	5	rue de la couture	<p>Plus de traces en 1741</p>
Coltié	Benoit	5	rue du barbatre	<p>Plus de traces en 1741</p>
Curiot	Joseph	5	rue du barbatre	<p>Une veuve à la même adresse en 1741 contrôlant 19 métiers ; plus de traces par la suite ; pas de successeur identifié.</p>
Demezier	Nicolas	5	rue neuve	<p>Plus de traces en 1741</p>
Duchastel	Conétable	5		<p>Une veuve désœuvrée en 1741 ; mais elle contrôle 12 métiers en 1758. plus de traces par la suite ; pas de successeur identifié</p>
Dusautoix	Nicolas	5		<p>13 métiers actifs en 1741 ; un fils Antoine avec 8 métiers rue de la Chasse en 1758, 5 en 1767 ; plus de traces par la suite ; pas de successeur identifié</p>
Gomereau	Jean	5	rue derrière la madeleine	<p>Plus de traces en 1741</p>
Jacquemart	Pierre	5	rue du barbatre	<p>Un Antoine Jacquemart avec 3 métiers à la même adresse en 1741 ; un Louis Jacquemart à la même adresse en 1758 avec 12 métiers, et 6 en 1767 ; une veuve en 1774.</p>
Labassé	Simon	5	rue du marché à laine	<p>Plus de traces en 1741</p>
Lagnier	Jean Baptiste	5	rue de contray	<p>Un Lagnier Guillaume avec 18 métiers en 1741 à la même</p>

				adresse ; plus de traces par la suite ; pas de successeur identifié
Leboeuf	André	5	rue du barbatre	Une veuve contrôlant 3 métiers en 1741 ; plus de traces par la suite ; pas de successeur identifié
Loizeleur	Jacques	5	rue neuve	Plus de traces en 1741
Mahin	Nicolas	5	rue brulé	Un Mahin Pierre avec un seul métier en 1741 ; désœuvré en 1758 ; plus de traces par la suite ; pas de successeur identifié ; 4 fils en 1767 ne contrôlent que 5 métiers ; plus de traces par la suite ; pas de successeur identifié
Maiteau	Mathieu	5	rue des cordeliers	Plus de traces en 1741
Malvalle	frères	5	rue neuve	Plus de traces en 1741
Marche	Pierre	5	rue neuve	6 métiers actifs en 1741 ; exerce seul en 1758
Martin	Nicolas	5	derrière saint étienne	Un Martin Pierre désœuvré à la même adresse en 1741 ; plus de traces par la suite ; pas de successeur identifié
Mauvais	Pierre	5	rue du barbatre	Plus de traces en 1741
Oudin	Charles	5	rue de moulin	Plus de traces en 1741
Perinet	Jean Baptiste	5	rue du barbatre	Plus de traces en 1741
Pinte	Poncette	5	rue du barbatre	Plus de traces en 1741
Ponsart	André	5	rue du Jard	Plus de traces en 1741
Roussel		5		Plus de traces en 1741
Rousselet	Jacques	5	rue de Fléchambault	Plus de traces en 1741
Seignié	Nicaise	5	rue du barbatre	Désœuvré en 1741 ; une veuve désœuvrée en 1758.
Serez	Pierre	5	rue du barbatre	Plus de traces en 1741
Triboult	Pierre	5	rue du barbatre	Un Triboult Abraham avec 10 métiers en 1741 à la même adresse ; il ne contrôle plus que 5 métiers en 1758 et 6 en 1767, désœuvré en 1774

Sources : ADM@R, baillage ducal de Reims, 18B77, 18B81, 18B82, 18B87 et 18B94.

6 fabricants sur 10 ne passent pas la première moitié du XVIII^eS : c'est bien le triste bilan que l'on peut dresser, peu flatteur certes, mais qui signifie *a contrario* que 4 sur 10 perdurent, ce qui est bien mieux qu'à Amiens. Reste à essayer de déterminer, à travers les cas individuels, les conditions de la réussite ou de l'échec...

C- Des trajectoires multiples.

Deux exemples peuvent nous aider à les envisager.

Celui de Nicolas Féart est celui d'une trajectoire réussie⁴⁹ ; installé au faubourg Cérès, il apparaît pour la première fois dans les registres en 1758 comme un fabricant « moyen », occupant 9 ouvriers et 10 métiers (dont deux à la campagne). Après un léger passage à vide, on le retrouve dans les années 1770 avec 8 ouvriers, 12 métiers (dont trois à la campagne). Il s'occupe principalement de la production de flanelles, de silésies, de villetons et de ras de castor, mais ne rechigne pas à se lancer dans quelques produits de laine cardée. Sa correspondance avec son cousin Micheaux, négociant installé à Paris avec son associé Liataux, nous permet de lire, à côté des nouvelles distillées à la famille, les questionnements, les hésitations, les stratégies d'un fabricant sans cesse en proie aux doutes et au découragement. Car l'aventure manufacturière n'est jamais de tout repos. Il faut commencer par se fournir en matières premières de qualité ; faute de disposer de réseaux très étendus, Féart est obligé de multiplier les combinaisons : il puise ses laines ségoiviennes d'Orléans ou de Rouen, se fournit en savon noir à Saint Quentin, fait ramener ses produits de teinture depuis Amiens. La dispersion de ses fournisseurs s'avère particulièrement coûteuse en frais de transport, ce dont il se plaint assez fréquemment⁵⁰ tout comme il se lamente des temps d'attente, des retards et des courriers qui se croisent, en particulier si la qualité des produits expédiés, surtout celle des laines, ne répond pas à ses attentes : « *j'hésite d'en prendre (sic) attendu que les laines arrivent trop tard et que vous m'avez promis que cette laine me parviendrait en juillet et qu'à ces conditions je pourrai acheter une balle et qu'elle serait de toute beauté ; vous me permettez de vous répéter que votre laine n'est pas bien lavée et qu'elle tombera considérablement.* »⁵¹

A cette organisation commerciale bancal s'ajoute les imperfections d'une production en petite quantité ; ce sont surtout les teintures qui posent les problèmes les plus insolubles, renforçant cette impression d'amateurisme de la plupart des fabricants

⁴⁹ Nous avons reconstitué l'histoire de cette affaire à l'aide de **ADM@R, 18B94** : Sommier des maîtres sergiers (1774) ; **25B98 à 101** : Correspondance commerciale de Nicolas Féart, lettres de voiture (1766-1785)

⁵⁰ Il arrive même à ceux-ci d'occasionner des dégradations aux marchandises envoyées : en 1774, Féart réclame et obtient le remboursement de 12 livres auprès du cocher rendu responsable de « souillures » sur plusieurs pièces d'étoffes ; cf. **ADM@R, 25B99**, Lettre du 3 juin 1774

⁵¹ **ADM@R, 25B99**, Lettre à Ringot, négociant en laines à Paris, 29 juillet 1771.

rémois : parmi les lacunes les plus récurrentes figurent l'étroitesse des gammes proposées et la faiblesse des teintures.

*« Il n'y a rien dans vos échantillons qui nous conviennent ; si votre couleur de chair eût été de bonne couleur (sic), nous en aurions bien pris une, mais la saison et la couleur nous retiennent. Pourquoi donc faites-vous toujours les mêmes couleurs ? Vous eussiez du faire des rose plus foncés et des cramoisi, vous vous en seriez mieux défait. Les plus beaux se vendent cinq livres dix sous à la Halle. »*⁵²

*« Nous trouvons trois pièces silésie qui sont de gris trop blanc ; vous savez que nous avons été obligés de vous en renvoyer pour teindre à cause de ce défaut. »*⁵³

Quelquefois, ce sont les apprêts qui posent problème et surtout leurs prix :

*« Cette circonstance passée, pourvu qu'il n'y ait pas de pertes, pressez les apprêts s'il vous plait et dites nous le prix que coûte chaque pièce à apprêter. »*⁵⁴. Plus grave, c'est quelquefois la qualité même du tissage qui est en cause : *« Nos jujubes ne trouvent un peu minces, ce qui nous en rendra la vente difficile ; nous avons déjà manqué à en vendre deux pour cette raison. »*. Les liens familiaux ne sachant souffrir la qualité du travail, les lettres prennent quelquefois des allures menaçantes à l'égard du manufacturier, qui risquerait les sanctions financières en cas de travail peu soigné⁵⁵...

Néanmoins, les confidences d'un négociant, au courant des évolutions des goûts du consommateur, peuvent s'avérer précieuses pour un petit fabricant qui souhaite éviter les aventures sans lendemain et les pertes inutiles :

*« Nous avons remis les trois villetons à Fontaine ; cessez ces articles, vous ne les réussissez pas assez bien et il y en a dans votre ville qui les font mieux. »*⁵⁶

*« Je vous conseille de faire le moins de Silésies que vous pourrez, vu que l'on en demande point ; faites de jolis villetons, que le piqué paraisse bien lorsque votre chaîne sera légère et que les deux fils retors qui en font la trame seront ouverts, la mouche sera plus large. »*⁵⁷

Féart diversifie également son activité en jouant les intermédiaires auprès des fabricants rémois et rethémois pour les négociants parisiens⁵⁸. De cette manière, par le truchement de certains fabricants rémois concurrents, il est en mesure d'apporter une

⁵² *Ibidem*, Lettre de Micheaux à Féart du 11 mai 1771.

⁵³ *Ibidem*, Lettre de Micheaux à Féart du 10 février 1773 ; voir également 11 février 1773, une pièce mordorée à rattraper, également 14 mars 1773.

⁵⁴ *Ibidem*, Lettre de Liautaud à Féart du 16 mai 1774.

⁵⁵ *Ibidem*, Lettre de Micheaux à Féart du 14 mars 1773.

⁵⁶ *Ibidem*, Lettre de Micheaux à Féart du 11 mai 1771.

⁵⁷ *Ibidem*, Lettre de Micheaux à Féart du 14 février 1771.

⁵⁸ *Ibidem*, Lettre du 7 janvier 1774 : *« Vous avez ci-joint deux effets sur Rethel montant ensemble à 900 livres dont il vous plaira nous donner crédit de conformité. Comme ces deux objets pressent, faites les passer sur-le-champ, pour qu'on y fasse le nécessaire faute de paiement. »* ; lettre du 17 mars 1773 : *« vous avez ci-joint notre traite de 80 livres sur M. Geruzez Pierquin dont il vous plaira nous donner crédit. »*.

réponse rapide à la demande⁵⁹. Féart est particulièrement intéressé à ces opérations « à flux tendu », bien que cela se traduise par une course permanente contre le temps. Il est rare de ne pas trouver de lettres où ne figurent les mots de « *diligence* » ou « *promptitude* » : « lorsqu'on est borné à des hauteurs, largeurs, prix, et qu'il en faut une aussi petite quantité, parce que l'on ne veut point détacher de draps complets des petites pièces, c'est la pièce de 2/3 qui me cause le plus de mal. » (28 juin 1774).

« *La personne qui nous avait demandé sept pièces silésie écarlate et deux bleu de roi a eu contre ordre pour cette fourniture ; il ne nous en demande qu'une de chaque couleur...Surtout que ce soit du bon et faites le plus de diligence possible ! Nous vous prions faire attention que ce que vous en envoyez soit bien en largeur parce que l'on est très rigide à la Halle pour les silésies.* »⁶⁰. Deux jours plus tard, nouveau courrier dans lequel Micheaux demande de « *faire apprêter le plus diligemment possible six pièces silésie vert saxe et deux pièces brun ; surtout que cela se fasse promptement car nous en sommes très pressés, attendu que l'instant de la vente approche, et une fois ce temps passé, elles nous seraient à charge.* ». Le lendemain, nouvelle missive pour prier Féart de « *faire teindre une seconde pièce de silésie bleu de roi et de faire la plus grande diligence (...), surtout que les qualités en soient belles et bonnes, c'est-à-dire qu'ils soient forts et bien couverts* ». Cinq jours après, c'est chose faite : les pièces sont envoyées à Paris par cocher. Mission accomplie...La réactivité du manufacturier est néanmoins mise à rude épreuve, et il n'est pas toujours possible à Féart de « tenir les délais »⁶¹, ce qui l'expose à l'irritation et aux reproches de son cousin :

« *Il faut nous dire au reçu de la présente si vous pouvez nous les procurer de suite, soit par vous, ou autre. Nous sommes dans une impatience dont rien n'approche de voir votre lenteur à nous expédier quelque chose. Vous voulez nous faire manquer notre vente, le retard nous obligera de vous décommander si vous reculez trop loin à nous envoyer parce que nous n'avons qu'un temps court pour faire notre vente.* »⁶²

⁵⁹ *Ibidem*, Lettre de Liautaux à Féart, 16 mai 1774 : « *Nous avons reçu l'honneur de la votre (...) par laquelle vous dites avoir acheté 31 pièces burat, buraté et étamine foulée, à peu près dans nos prix ; nous aurions été très flattés si votre temps vous eût permis de nous en donner le détail, c'est-à-dire la quantité de chaque espèce et les prix. L'étamine foulée sera dans le cas de se moins vendre actuellement que la buratée ; si vous n'en aviez point fait, faites en sorte d'en avoir.* » ; voir également 30 avril 1773 : « *Si vous avez deux belles pièces en blanc, ayez la bonté de les faire teindre en mordoré le plus diligemment possible. Si vous n'en avez point, tachez d'en trouver deux pièces chez vos confrères et faites toute diligence.* ».

⁶⁰ *Ibidem*, Lettre de Micheaux à Féart, 4 mars 1774 ; voir également le 20 mars 1773 : « *Il y a eu une pièce de saisie, à cause de sa largeur qui est effectivement trop étroite, c'est la pièce vert de Saxe. J'ai voulu voir avant que de vous écrire ce qu'elle deviendrait ; je suis parvenu par ami à me la faire rendre, mais par la suite, ne vous hasardez plus en cette largeur.* ».

⁶¹ *Ibidem*, Lettre de Liautaux à Féart, 8 avril 1774 : « *Nous sommes bien fâchés de n'avoir point encore facture des pièces que nous aviez promis de faire partir avant Pâques. Nous avons différentes personnes que nous avons remises à hier pour des vert, et non seulement nous avons manqué à notre parole, mais nous ne sommes pas en état de pouvoir dire quand nous les aurons ; faites donc la plus grande diligence, le temps presse beaucoup. Nous attendons de vos nouvelles avec impatience.* ».

⁶² *Ibidem*, Lettre de Micheaux à Féart, le 1^{er} mars 1773.

Jean Ferette connaît lui une destinée plus tragique⁶³ : il meurt le 4 janvier 1771 à l'Hôtel Dieu de Reims, âgé de seulement 33 ans. Presque un an plus tôt, en avril 1770, il était tombé en faillite. Lors du dépôt de son bilan, il annonce n'avoir réalisé aucune perte. En réalité, il est tombé en faillite en avril 1770. Il faut tout de même cinq mois avant que des démarches ne soient engagées : pendant toute la période, sa femme, Marie Louise Colinard, essaie par tous les moyens de gagner du temps. Cependant plusieurs négociants et fabricants finissent par porter plainte, comme Duchâtel pour près de 1600 livres ou Gallas pour près de 4500 livres de laines. L'enquête diligentée montre que Ferette possède 11 000 livres de biens meubles et immeubles, une maison estimée à 600 livres...mais des créances de plus de 22 000 livres !

Bilan : deux organisations différentes de la production.

La présence discrète du Verlagsystem

Peut être défini comme Verleger tout propriétaire d'une pièce de tissu qu'il fait fabriquer, dont il distribue la matière première, commande la fabrication et fait procéder aux apprêts et à la teinture. Leur puissance se base sur une solide fortune qu'ils engagent dans des ateliers bien outillés, où ils concentrent toutes les opérations, depuis les préparations préliminaires jusqu'à la teinture. Ces immobilisations très coûteuses ne sont pas à la portée de tous, même si une partie des opérations (surtout la filature mais également une partie du tissage) peut être réalisée en dehors de ces ateliers. Force est de constater que ce qualificatif ne peut guère décrire à Amiens que la filière du coton. Villars décrit de manière fort claire la situation : « *Quoiqu'il y ait dans votre subdélégation beaucoup de fabricants plus ou moins considérables, je n'y vois qu'un petit nombre de manufactures, si l'on borne l'acception de ce mot aux établissements qui réunissent dans un même local la suite des travaux qui conduisent à la perfection l'objet manufacturé. Sous ce point de vue, je ne vois à Amiens que 5 manufactures de velours et autres étoffes de coton dont les entrepreneurs sont les sieurs Morgan, Guidé, Alix, Le Caron et Tranel. (...) Un autre établissement remarquable est celui du sieur Bonvallet situé à St Maurice pour l'impression des étoffes ; il a obtenu du Conseil le titre de Manufacture Royale d'étoffes fleuries* »⁶⁴.

La cartographie des réseaux commerciaux de ces Verleger constitue une véritable gageure, à telle enseigne que très peu d'entre eux ont pu être reconstitués : Gérard Gayot en présente deux, ceux de la manufacture Paignon et de la manufacture Poupart de Neuflyze⁶⁵ pour Sedan; Alain Becchia a dressé celui de la fabrique Pierre

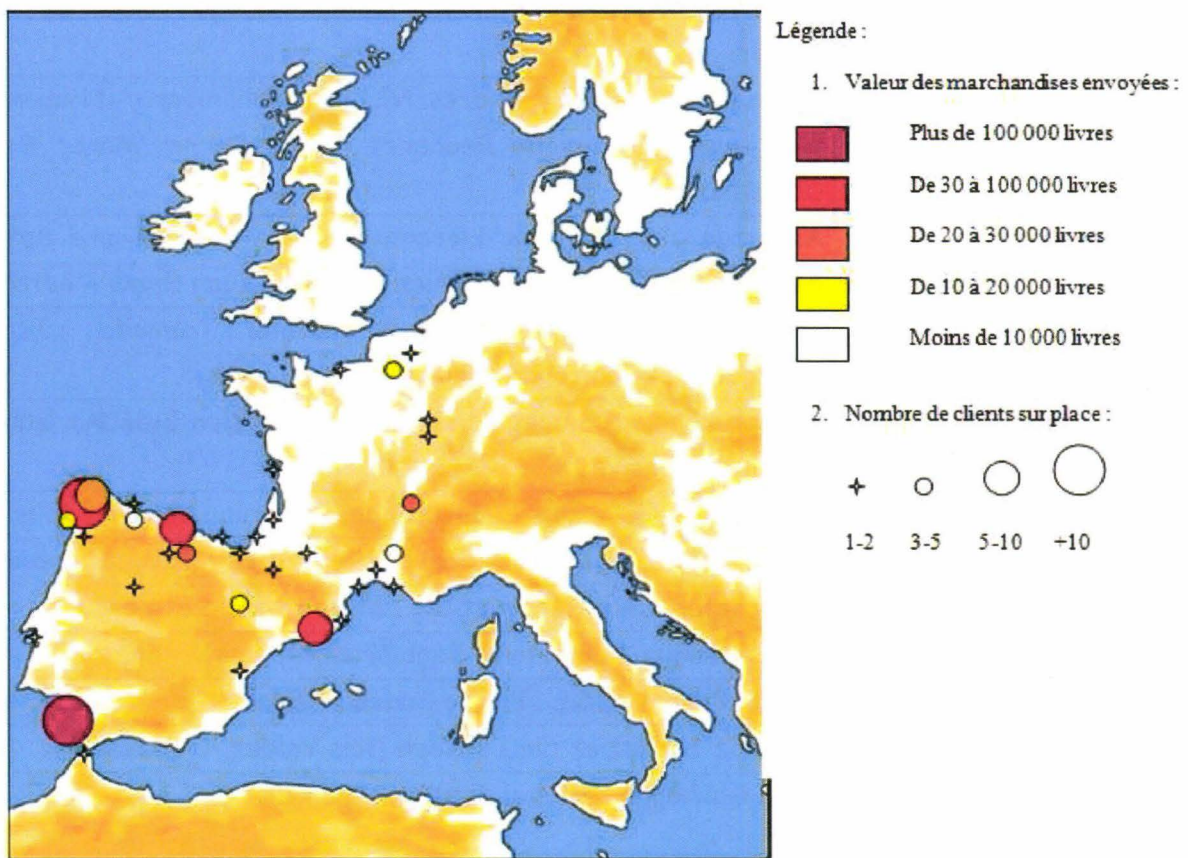
⁶³ ADM@R, 17B1653, Faillite frauduleuse de Jean Ferette, marchand sergier.

⁶⁴ ADS, C391, lettre du 1^{er} avril 1788

⁶⁵ Cf. *Atlas de la Révolution Française*, T.10, *Economie*, 1997, p.79.

Grandin⁶⁶ pour Elbeuf. L'inventaire pour servir à la dissolution de la communauté entre Jacques Antoine Degand et Marie Marguerite Cannet, dressé en octobre 1786, peut servir à titre de comparaison : il énumère par le menu l'ensemble des biens, effets de commerce, marchandises ainsi que les débiteurs de la société. Le constat confirme l'orientation des productions amiénoises sur le créneau des tissus veloutés avec un réseau étonnamment hispanocentré, où La Corogne et surtout Cadix se taillent la part du lion ; la seule maison Degand réalise en valeur une performance très supérieure à celle de l'ensemble de la ville d'Elbeuf⁶⁷ ! En comparaison, les affaires réalisées en France même apparaissent comme ridiculement faibles, en volume et en valeurs.

Carte 9: Le réseau commercial de la maison Degand en 1786.



Source : ADS, L499.

⁶⁶ A. Becchia, *La draperie à Elbeuf*, op.cit., p. 301.

⁶⁷ A. Becchia, op. cit., p.319: 13 400 livres pour Louviers, 370 000 livres pour Elbeuf, près de 475 000 livres pour Degand...

Tableau 12: Les clients d'un grand négociant amiénois à la fin du XVIII^e S.

Villes	Nombre de clients	Noms
Cadix	15	Jean-Baptiste Carsusan ; Vial Huguet et Cie ; Paul Jacques Saramilla ; Luis Balesmeda ; Luis Rivera ; Salvador de Valverde ; Gerez Pandulfo ; Jean Trouchet ; Jean-Baptiste Quignon ; Jean-Pierre Castellon ; De Rojas y Fernandez ; Hernandez et Cie ; Santiago y Rotald ; Patrice Joseph Noble ; Daniel Holihan et Cie.
La Corogne	12	Jean Barbier ; Joseph Antoine Aguirre ; Texada ; Lopez Araùjo Sagostizabal ; Domingo Antonio Mosquera y Quintola ; Antoine Martinez ; Angel Prima ; Ramon Garcia de Cannedo ; Augustin Salazar ; Laguanero et Cie ; Manuel Monga ; Juan de Muro Pastor
Santander	6	François de Gibara ; Andres Nicolas de Nougaro ; Nougaro et fils jeune ; Dominique Redonnet ; Jean Sarnin Marc ; Benito Diego Nougaro
Barcelone	6	Albareda aîné ; Antoine Llorens et Cie ; Pierre Serne Botigo ; Antoine Amat et Petit ; Charles Guardia ; Juan Gandi Mostra.
Ferrol	6	Becalli ; Rodriguez Montuego ; Antoine Taboada ; Jérôme Dereguerra ; Benito Pla ; Simon de Castro Viejo.
Saragosse	4	Joseph Lopez ; Compagnie de Commerce ; Ylan Bide Marlan Cie ; Antoine Herrarat.
Leon	4	Luis Cortes ; François Buñuel ; Manuel Maruan ; Michel Jolis
Pontevedra	3	Bernard Antoine Cobian ; Gaspar de Fuentes ; Jacques Cobian
Anduzes	3	Luis Portal ; Luis Martin et Cie ; Mazade oncle et neveu
Vittoria	3	Jean Pommier ; Lafitte et Baguières ; Urbina y Ydigora
Valladolid	2	Ramon Raynal et Cie ; Pierre Sauveur Vidal
Oviedo	2	Barnabé Suarez et Cie ; Joseph Dias Valdes Arquelles
San Sebastian	2	Jean Daubagna ; Michel François Arangua
La Calzada	2	Perez Yñigo ; Jean Matheo
Lunel	1	Maurice Vermal
Burgos	1	Faustine de Vinuesa
Teruel	1	Pierre Delmar
Bilbao	1	Sauveur Courtiau
Mondoñedo	1	Laurent Antoine de Riba y Otero
Ceuta	1	Reissent
Puycerda	1	Ramonato cadet

Figueres	1	Joseph Allois
La Popla	1	Joaquin Tubaù
St-Jacques de Compostelle	1	Pierre Tavanera et neveu
Vigo	1	Lopez Fuentes
Pampelune	1	Jean Laurent Ballot

Source : ADS, L499

Existe-t-il à Reims, pour la laine, un ensemble de Verleger qui dominant le monde de la fabrique ? Certes, on y trouve une catégorie de négociants mais d'une envergure moindre que leurs homologues amiénois⁶⁸ : ils apparaissent davantage comme des intermédiaires entre les fabricants champenois et les négociants parisiens. Quelques grandes familles se partagent ce privilège : les Baligot (Martin Baligot et son fils Nicolas Antoine Louis ; Simon Arnault et son fils Nicolas Alexis ; Jean Marie François Lamblot et ses deux fils Jean et Julien ; Laurent Darras).

La domination du Kaufsystem.

Dans ce système, les fabricants, trop modestes, ne maîtrisent qu'une fraction du processus de production et dépendent des négociants pour la commercialisation de leurs produits. Ils entrent même quelquefois en concurrence, dans la mesure où le négociant peut faire directement appel aux tisserands ruraux pour la fabrication de leurs produits. Nous sommes là dans le modèle trapézoïdal décrit par S. Chassagne⁶⁹.

A Amiens, l'organisation est dominée par les marchands et négociants, maîtres de la commercialisation nationale et internationale⁷⁰ ; ce groupe peu nombreux est au premier rang de la société urbaine. La préparation des laines relève des houpriers ruraux, pour lesquels nous n'avons malheureusement que des informations très lacunaires. Ils achètent des toisons, soit directement aux producteurs, soit par l'intermédiaire de marchands, et s'occupent de procéder au lavage, au dégraissage et au peignage. La filature est dans les mains, soit de fileuses indépendantes, soit de filateurs qui distribuent la laine peignée dans tous les villages dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour d'Amiens avant de récupérer le travail terminé. La fabrication à proprement parler, c'est-à-dire le tissage, passe, soit par des tisserands ruraux, soit, en ville, par des maîtres indigents qui constituent un sous-prolétariat en puissance, soit par des tisserands indépendants, soit par des « fabricants » qui possèdent un nombre

⁶⁸ ADM@R, 18B124, Etaminiens et bourgeois (1766-1777).

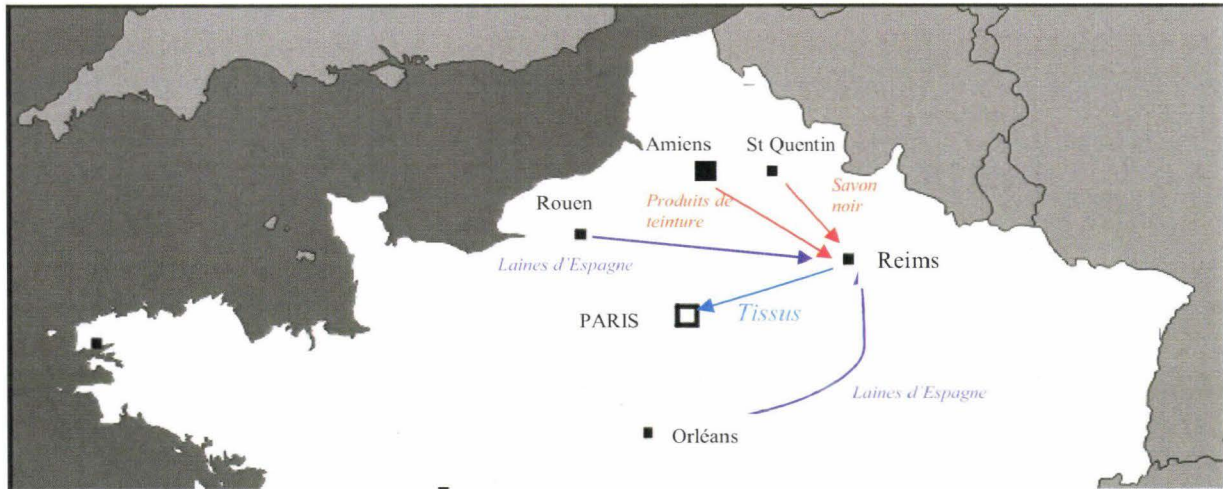
⁶⁹ S. Chassagne, « Aspects des phénomènes d'industrialisation et de désindustrialisation dans les campagnes françaises au XIX^eS : quelques réflexions à partir du textile », *Aux origines de la révolution industrielle, Revue du Nord*, tome LXIII, n°248, janvier-mars 1981, pp. 45-47.

⁷⁰ C. Engrand, « Concurrences et complémentarités des villes et des campagnes ; les manufactures picardes de 1780 à 1815 », *Revue du Nord*, tome LXI, n°240, janvier-mars 1979, p. 68.

suffisant de métiers ou font eux-mêmes travailler à façon. Les apprêts et les teintures sont effectués par un nombre limité de maîtres indépendants qui disposent de leurs propres ateliers. Les produits finis sont ensuite achetés par les négociants qui en assurent la vente à terme.

A Reims, la situation est un peu plus complexe ; le fabricant de Rethel trie lui-même ses laines, fait peigner, filer et tisser, mais demeure dépendant de Reims pour la commercialisation des tissus. Dans la ville des sacres, les fabricants achètent la plupart du temps des chaînes toutes filées, font tisser à l'intérieur de la cité ou dans les campagnes proches, mais sont obligés de vendre leur production à des négociants de petite envergure, qui font teindre, soit à Paris, soit à Amiens, et revendent les étoffes à de plus gros négociants. Le cas de Féart permet d'éclairer un peu plus précisément et de nuancer ce processus. Indifféremment désigné comme « fabricant » ou « négociant » au faubourg de Cérès, il s'approvisionne en laines espagnoles par les deux voies connues, la terrestre qui transite par Bayonne jusqu'à Orléans, la maritime par Rouen. Le fait qu'il se procure du savon noir à Saint Quentin suppose qu'il procède par lui-même au lavage des laines en toisons, avant de les envoyer en filature dans les campagnes alentours. Producteur essentiellement d'étamines et draps de Silésie, il fait tisser à la fois à la campagne et à la ville : employant en permanence 8 ouvriers, Féart dispose de 9 métiers urbains et 3 ruraux en 1774, une souplesse qui lui permet de contrôler son niveau d'activité selon la conjoncture du moment. Plus intéressant encore, on constate qu'il fait venir depuis Amiens des drogues de teinture, ce qui suppose qu'il ne passe pas par l'intermédiaire des 8 maîtres teinturiers officiellement recensés. Néanmoins, Féart ne connaît pas ses clients, car il ne maîtrise pas la commercialisation des produits qu'il fait fabriquer. Il envoie régulièrement à ses cousins Lioutaux et Micheaux à Paris des échantillons de ses tissus. La correspondance échangée montre que les fabricants doivent faire preuve d'une certaine réactivité, tant au niveau des produits, que des teintures réclamées, même s'il semble anachronique de parler de production à flux tendu...

Carte 10: Les voies d'approvisionnement d'un fabricant rémois (années 1770).



Sources : ADM@R, 25B98, lettres de voyage et correspondance Féart

Chapitre 3 : Les formes de régulation du travail.

Les corporations ont donné lieu à des débats historiographiques passionnés, au sein desquelles deux visions avaient tendance à s'affronter ; certains y ont vu une institution structurée et structurante de la cité¹. Une telle vision échoue toutefois à expliquer la très grande variété des situations et surtout les évolutions qui peuvent avoir lieu au gré de la conjoncture ou de l'intérêt des acteurs, comme le montre le corps des boulangers bordelais². L'autre versant historiographique considère, au contraire, la corporation en termes de contrainte, de frein à l'innovation et au progrès ; cette approche est encore très prégnante à l'étranger, comme c'est le cas, par exemple, dans la ville drapière d'Aix-la-Chapelle, où les corporations sont, pour ainsi dire, frappées du sceau de la légende noire. L'historiographie allemande a ainsi très largement accrédité la thèse d'un retard de l'activité manufacturière aixoise à la « *Zunftzwang* », la contrainte corporative. En cela, elle a suivi les récriminations de beaucoup de contemporains, au premier rang desquels Johann Arnold von Clermont :

*« Des limitations de cette sorte, qui ont pu être profitables, à une autre époque et en d'autres conditions; mais qui sont totalement inadaptées aux temps nouveaux, surtout pour les tondeurs, ont pu causer des dommages sensibles à l'établissement de manufactures de draps. C'est la raison pour laquelle les principaux fabricants aspiraient depuis des années à disposer de leurs propres ateliers de tonte. Ainsi, c'est dans leurs efforts pour bénéficier de meilleurs apprêts qu'il faut rechercher le principal motif de ces Verleger qui fuyaient Aix, où tous leurs efforts avaient été pour ainsi dire anéantis, parce que les corporations y campaient de manière rigide sur des positions dépassées. »*³

Beaucoup d'historiens ont repris à leur compte cette antienne jouée à l'unisson⁴, et l'historiographie récente n'a pas vraiment fait son *aggiornamento*⁵, à telle enseigne que

¹ Cf. François OLIVIER-MARTIN, *L'organisation corporative de la France d'Ancien Régime*, Paris, 1938 ; Émile COORNAERT, *Les corporations en France avant 1789*, Paris, Gallimard, 1941 (rééd. Editions Ouvrières, 1968)

² Bernard GALLINATO, *Les corporations à Bordeaux à la fin de l'Ancien Régime. Vie et mort d'un mode d'organisation du travail*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 1992.

³ Anonyme, *Frey müthige Betrachtungen eines Weltbürgers zum Wohl von Aachen, bey Gelegenheit der vorstehenden Constitutions-Verbesserung dieser Reichsstadt*, Frankfurt/Leipzig, 1788.

⁴ Ainsi Seidl, *Die Aachener Wollenindustrie im Rahmen der rheinischen bis zur Gewerbefreiheit (1798)*, Diss. Köln, 1923, p. 68, au début du siècle, n'affirme-t-il pas que « la plus grande responsabilité [dans la stagnation d'Aix] incombe au système corporatiste ; celui-ci n'offre plus aucune perspective de promotion pour les laborieux compagnons. Les membres de chaque corporation se recrutent parmi les fils de maîtres, pour lesquels la maîtrise est tombée sans efforts dans leur escarcelle. Leur vue étroite et leur formation insuffisante ne se sont pas améliorées avec les années. Les compagnons les plus avisés et les plus aptes étaient écartés par de multiples chicanes, de sorte que régnaient la médiocrité et l'incapacité. Tout ceci empêchait la fabrication de produits de qualité ; une forme de production concentrée, qui aurait répondu aux exigences de qualité réclamées par le marché, n'avait aucune chance de voir le jour ».

⁵ Paul Thomès reprend à son compte les propos de Seidl à peu de choses près, in *200 Jahre Mitten in Europa, Geschichte der Handelskammer zu Aachen*, Shaker Verlag, Aachen 2004, p. 6: « Quand les troupes révolutionnaires françaises atteignent pour la première fois, en 1792, la vénérable cité des sacres impériaux, les contemporains devinent bien la portée dramatique de l'événement. Trop longtemps, les structures archaïques de l'Ancien Régime, apparemment immuables, avaient marqué les esprits et les personnes (...) Le nœud gordien de la stagnation ne pouvait être rompu que par un acte révolutionnaire. ». Le chapitre présente la création de la Chambre de Commerce comme un élément de modernisation ; du même auteur, « Les deux visages d'une ville. La ville d'Aix-la-Chapelle et l'industrie entre la

l'occupation française est considérée par beaucoup d'historiens allemands comme une libération, les troupes révolutionnaires ayant ramené dans leur sillage les Saintes Ecritures de Le Chapelier et d'Allarde⁶. A Burtscheid, la corporation des drapiers était tombée en désuétude au XVII^eS ; à Vaals, Monschau, Eupen ou Verviers, elle n'avait même jamais existé ; dans ces lieux, n'importe qui pouvait donc s'établir comme maître et ouvrir un atelier, s'il disposait d'un capital de départ, et pouvait étendre ses affaires aussi loin que ses moyens et son goût de l'entreprise le menaient. Les techniques de fabrication n'étaient pas réglementées et ne répondaient qu'aux intérêts des fabricants⁷.

Il faut davantage envisager les corporations comme des instances de régulation parmi d'autres, le pluralisme des organes normatifs créant des conflits d'intérêts, dont les acteurs locaux n'hésitent pas à jouer dans leurs propres intérêts, en fonction de leur propre stratégie⁸. La règle, avant de pouvoir être contournée, doit d'abord exister. La loi du marché, dans son acception smithienne, ne saurait seule satisfaire car elle ne tient pas compte d'éléments tout aussi stratégiques que l'accès au marché, la qualité des produits⁹...

I/ La Chambre de Commerce de Picardie: une institution au service de la manufacture?

A- Vellétés et atermoiments.

L'institution des Chambres de Commerce sous l'Ancien Régime tire son origine d'une double nécessité: celle des commerçants et fabricants d'une région déterminée de se réunir pour étudier en commun les moyens de développer le commerce local et défendre leurs intérêts; l'impératif pour l'Etat de connaître les réactions et les propositions des milieux fabricants et négociants à l'égard des règlements de commerce et des traités commerciaux avec les autres nations.

L'arrêt du Conseil du 29 juin 1700, instituant un Conseil Général du Commerce, fut suivi de celui du 31 Août 1701, prévoyant la création de Chambres de Commerce dans les principales villes du royaume et organisant leurs relations avec le pouvoir central. On vit alors

contrainte corporative et la liberté d'entreprendre (1780-1848) », in: *Revue du Nord*, 86/2004, 354, pp. 149-159 : « Dans un tel cadre, la Révolution française est inévitable ; nous croyons qu'elle a représenté pour ainsi dire un coup d'arrêt à la stagnation économique (...). Avec dynamisme, les révolutionnaires balayent les obstacles du jour au lendemain. La liberté remplaça la réglementation dans le choix des professions et l'adoption des méthodes de production (...). A partir de 1794-1795, les anciennes villes libres telles Aix-la-Chapelle furent libérées. La puissance des corporations était brisée. Après une longue période de paralysie, Aix pouvait enfin respirer. ».

⁶ Preuve de cette vision, un ouvrage collectif au titre très évocateur : « *Auf dem Weg in die Moderne* » (traduisez : en route pour la modernité), qui insiste sur l'œuvre de libération associée à la politique napoléonienne, et ses conséquences très positives sur l'activité drapière aixoise...

⁷ Cf. A. Seidl, *Die Aachener Wollenindustrie im Rahmen der rheinischen bis zur Gewerbefreiheit (1798)*, Dissertation Köln, 1923, p. 47.

⁸ Cf. P. Minard, S. Kaplan, *La France, malade du corporatisme*, Paris, Belin, 2004 ; voir aussi la mise au point de C. Lemercier, « La France contemporaine, une impossible société civile ? », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine* 3/ 2005 (n°52-3), pp166-179.

⁹ Cf. JP. Hirsch, *Les deux rêves du commerce*, *op.cit.*, p152 et 406 ; P. Minard, « Réputation, normes et qualité dans l'industrie textile au XVIII^eS », in A. Stanziani (ed.), *La qualité des produits, XVIII^e-XX^eS*, Paris, Belin, 2003, pp. 69-89.

des Chambres s'établir successivement à Lyon, Rouen, Toulon, Montpellier, Bordeaux, La Rochelle, Lille, Bayonne et Saint Malo. En revanche, malgré l'importance croissante de leurs manufactures, ni Amiens ni Reims n'obtinrent ce privilège¹⁰. Dès lors, les milieux d'affaires amiénois ne vont avoir de cesse que de rattraper ce qui constitue à leurs yeux, au mieux comme un oubli, au pire comme un affront. Va s'ensuivre une dure bataille de 60 années, afin de réparer cette injustice.

Les négociants et marchands amiénois, dès 1727, à la suite d'une assemblée du corps consulaire, envoient au Bureau du Commerce une demande visant à l'établissement d'une Chambre¹¹. Ils ne furent pas entendus, mais leur action suscita l'intérêt des inspecteurs des manufactures eux-mêmes: ainsi, lors de l'Assemblée Générale du Commerce du 29 janvier 1731, les inspecteurs Bridelle, Tribet, Wattier et Lochet de Vaudilon s'associèrent pour réclamer la mise en place de l'institution, relayés par les maire et échevins, arguant du fait que « l'établissement d'une Chambre de Commerce dans la ville d'Amiens comme capitale de province ne pouvait être que très utile et avantageuse au commerce de la ville, de la province et des manufactures »¹².

C'est l'intendant Jean Baptiste Chauvelin qui allait prendre un certain nombre d'initiatives que l'on qualifiera rétrospectivement de décisives. Son action aurait pu être entravée par le refus radical opposé par les négociants et commerçants amiénois à l'ouverture d'une Bourse de Commerce. La nécessité de transporter en dehors de la cité de grosses quantités de numéraire, en raison d'une circulation insuffisante d'effets de commerce, plaidait pourtant en faveur d'une telle mesure¹³. La fin de non-recevoir l'incita à trouver d'autres moyens pour parvenir à ses fins. Il obtint d'abord des négociants du pays une demande d'armement de 6 vaisseaux pour les colonies françaises et la côte de Guinée, afin d'autoriser le commerce colonial par le port de Saint Valéry sur Somme, chose réalisée par l'arrêt du Conseil du 16 janvier 1745¹⁴. Cette décision pointait le rôle essentiel joué par ce port dans le commerce amiénois, tout particulièrement celui des « épiceries », c'est-à-dire la fourniture de bois de teinture à l'ensemble du royaume. La capitale picarde était, avec Rouen, l'une des villes de France qui traitait le plus avec l'étranger, entretenant des relations suivies avec la Hollande, l'Angleterre, l'Irlande, Riga, Hambourg, le Portugal, l'Espagne et l'Italie. La puissance du commerce l'emportait sur les manufactures locales, au point que l'insuffisance des effets de commerce, face à l'ampleur des affaires traitées, obligeait certaines années à transporter à Paris des sommes sonnantes et trébuchantes qui pouvaient atteindre jusqu'à 100 000 écus¹⁵! Dès lors, l'ouverture d'une Chambre de Commerce semblait se justifier d'elle-même : elle permettrait d'éviter l'éclatement de la représentation amiénoise au Bureau du Commerce, où chaque corporation envoyait son représentant défendre ses propres

¹⁰ P. Logié, *Les institutions du commerce à Amiens au XVIII^eS*, Amiens, 1951, p. 78.

¹¹ P. Bonnassieux, Eugène Lelong, *Inventaire analytique des procès verbaux du Conseil du Commerce et du Bureau du Commerce*, p. 152.

¹² AMA, HH259, Commerce et manufacture.

¹³ ADS, C411 et C412, fonds de l'Intendance.

¹⁴ ADS, C415.

¹⁵ P. Logié, *op.cit.*, p. 82-83.

intérêts, engendrant dépenses inutiles et manque d'efficacité. Il fallait en finir avec cette situation, qui défavorisait les intérêts de la capitale picarde. Il chargea par conséquent son subdélégué Dumolin de présenter dans un mémoire aux négociants tous les avantages qu'il y aurait à établir une institution qu'ils avaient appelée de leurs vœux à plusieurs reprises à la fin des années 1720 ; la réponse qui lui fut faite en mars 1746, sous un enthousiasme apparent, cache en fait une opposition de principe : bien que la création d'une Chambre fût reconnue comme « *très avantageuse au commerce de toute la province* », proposant même de confier la fonction de député au Bureau du Commerce au maire Galand¹⁶, les négociants entendaient faire supporter le coût de la création et de l'entretien de l'institution (estimé tout de même à 12 000 livres !) à toutes les villes de la province là où l'intendant avait prévu un prélèvement sur l'octroi de 10 sols par velte d'eau-de-vie dont bénéficiait la ville d'Amiens. Cette difficulté, ajoutée à l'opposition à peine voilée de Rouen et de la Rochelle à l'établissement d'un organisme semblable¹⁷, explique que la question fut de nouveau reportée. Chauvelin quitta l'administration de la province en 1751, sans qu'aucune solution ne soit trouvée. Dans ces conditions, la réussite de l'entreprise ne pouvait venir que d'en haut.

B- L'acte fondateur (1761).

De fait, en 1760, c'est le contrôleur général des finances Bertin qui fit part à l'intendant Maynon d'Invaux de sa ferme intention de régler le problème¹⁸ : le nouvel essor des manufactures, l'extension du commerce à l'extérieur, la nécessité de mobiliser plus efficacement les capitaux militaient non seulement en faveur de l'installation d'une Chambre mais également d'une Bourse de Commerce¹⁹. Il faut toutefois près d'un an pour que juges et consuls se décident officiellement à effectuer les démarches nécessaires²⁰. Le 6 juin 1761, les juges, consuls, grands-gardes, gardes en charge des trois corps réunis²¹, les marchands épiciers et les marchands bonnetiers se réunissent afin d'envisager par le menu les modalités concrètes d'organisation de l'institution²² ; deux semaines sont nécessaires pour s'accorder sur le projet et pour solliciter au Conseil du Roi l'établissement d'une Bourse en même temps que la Chambre. Mission est confiée au négociant Nicolas Jean François Despont pour effectuer les formalités d'usage auprès du Conseil du Roi²³. L'arrêt du 6 Août 1761 met alors un terme à 40 années d'atermoiements, tout en apportant quelques modifications - notamment à l'instigation de Maynon d'Invaux - par rapport au projet initialement envisagé : ainsi, la chambre établie à Amiens sera composée du maire, d'un échevin marchand, du juge consul et de six marchands dont deux au moins devaient appartenir aux trois corps réunis et un autre à

¹⁶ ADS, C412.

¹⁷ AN F12 880 ; ADS C412.

¹⁸ *Ibidem*.

¹⁹ Pierre Deyon, « Le mouvement de la production textile à Amiens au XVIII^eS », Revue du Nord, 44, n°174, avril-juin 1962, pp. 204-207.

²⁰ Le 27 avril 1761 ; ADS, 112B, Registre de délibérations.

²¹ ...qui comprennent les merciers grossiers joailliers, les marchands en gros et les drapiers.

²² AMA, BB86, Délibérations de l'échevinage.

²³ Pour les détails concernant le cheminement du projet, cf. Logié, *op.cit.*, p. 87-88.

l'épicerie ; les membres élus, désignés sous le nom de syndics de commerce de la province de Picardie, devaient être régnicoles et exercer le commerce ou l'avoir exercé au moins pendant quinze ans.

Les fonctions des syndics étaient conformes à l'esprit de l'édit de 1701, à savoir de recevoir, pour les examiner et les discuter, les mémoires relatifs au commerce des négociants de la province ; ils étaient autorisés, dans les cas importants, à transmettre ces mémoires avec leurs avis au contrôleur général des finances. Aucune réglementation commerciale ne pouvait être autorisée si la Chambre ne l'avait pas approuvée.

Enfin l'arrêt du Conseil ordonnait l'établissement à Amiens d'une bourse « à l'instar de celles des autres villes de commerce » ; les syndics de la chambre devaient choisir un « lieu commode » où marchands et négociants pourraient se réunir de onze heures du matin à deux heures de l'après-midi, sauf dimanches et jours de fête, pour « y négocier ensemble et avec toutes les personnes connues et domiciliées auxquelles l'entrée serait permise, comme aussi avec les forains et étrangers pourvu que ces derniers fussent connus d'un marchand domicilié à Amiens »²⁴.

L'accueil réservé à cette nouvelle fut assez mitigé dans la province picarde : bien que la liberté du choix fût en principe laissée à la nouvelle Chambre, l'intendant Bertin - pressé en cela par le contrôleur général des finances - fit savoir qu'au besoin, il inviterait le roi à nommer un certain Parent comme député de la Chambre au Bureau du Commerce. Cette exigence, qui aurait pu être perçue comme un abus d'autorité, fut assez facilement acceptée : les Amiénois pouvaient bien se résigner à l'accepter, conscients qu'ils étaient des avantages que leur commerce allait retirer de la nouvelle institution. En revanche, les modifications apportées au projet de l'assemblée des négociants avaient du mal à passer. C'est la question de la présidence de la Chambre qui devait cristalliser les plus vives critiques. Dans l'esprit des amiénois, corps consulaire et corps caméral devaient se confondre et ils n'appréciaient que très modérément l'idée de laisser la présidence au maire. D'abord, parce que, dans aucune des autres chambres, ce n'était l'« usage », la plupart étant présidées par les prieurs ou juges consuls ; ensuite, le président était élu à la majorité de tous les négociants ; enfin, ils voyaient une incompatibilité fondamentale entre le commerce et l'Hôtel de ville, à propos des offices et taxes mises à la charge des commerçants²⁵.

Maynon d'Invau ne se laissa pas impressionner par ces réclamations et la première élection se tint le 20 octobre 1761 en la Chambre du Conseil de l'Hôtel de Ville ; les syndics élus étaient tous d'éminents négociants de la place : Florimond Pujol (39 voix) ; Alexandre Cannet (37 voix) ; Pierre Daire (29 voix) ; Jourdain aîné (24 voix) ; de l'Épine aîné et Fertel (chacun 23 voix). Plus que jamais le négoce dominait le monde des affaires. Quant aux candidats parmi lesquels le roi devait choisir le député au Bureau du Commerce, les électeurs s'empressèrent de donner satisfaction à Bertin en accordant l'unanimité de leurs suffrages à Parent, désignant de manière plus anecdotique Charles Cornet et Honoré Paillard²⁶. Le premier

²⁴ AN F12 880.

²⁵ ADS, 112B, Registre des délibérations, 29 septembre 1761.

²⁶ AMA, BB86, Registre des délibérations de l'échevinage.

entra en fonction dès le début du mois de novembre...

Si la Chambre fonctionna régulièrement dès lors que sa constitution fut établie, il n'en fut pas de même pour la Bourse, alors que son utilité avait été reconnue autant par les commerçants que par l'intendant : ce fut seulement à la fin d'avril 1762 que les membres de la Chambre de Commerce décidèrent l'ouverture de la Bourse pour le 3 mai suivant, l'horaire fut fixé de quatre à six heures du soir et des affiches furent placardées partout dans la ville pour porter cette nouvelle à la connaissance de tous²⁷. Cette mesure entra-t-elle seulement en application ? On est en droit d'en douter même si les archives sont muettes à ce sujet. Toujours est-il que la décision de la Chambre de réglementer la profession de courtier de change, en 1769, s'accompagne de prescriptions nouvelles sur le fonctionnement de la bourse, à croire que celle-ci n'avait connu jusqu'alors qu'une existence en pointillés²⁸.

C- Une priorité : aménager le territoire manufacturier.

« *Etendre et faciliter le commerce, prévenir ce qui pouvait le traverser* », voilà la mission échuë à la Chambre. Une mission d'importance, mais qui pouvait donner des résultats remarquables : favoriser l'essor des manufactures, tout particulièrement amiénoises, rechercher les moyens de développer les échanges et spécialement les exportations, lutter contre la concurrence étrangère... ce sont des champs très vastes qui s'ouvrent devant elle. Mais la question des communications avec l'extérieur constitue le fil directeur de l'action de la Chambre jusqu'à sa disparition, dont une bonne part des séances est consacrée à l'étude et la résolution des problèmes s'y référant.

Le gros du commerce amiénois, qu'il s'agisse d'importations de matières premières ou d'exportations de produits manufacturés, s'effectuait essentiellement par voie d'eau. En principe, la Somme était navigable jusqu'à Corbie, mais dans la réalité, des moulins appartenant au chapitre de la cathédrale obstruait les passages à partir d'Amiens. Dans ses séances des 3 et 24 septembre 1765, la Chambre réclama qu'un des bras de la rivière demeurât libre et insista sur la nécessité d'établir une communication entre le port du Don et le port neuf où abordaient les gribanes²⁹. Lors de la visite de l'intendant du commerce Bacalan, elle renouvela ses observations sur la navigation à l'intérieur de la ville, une question d'importance au moment où est envisagé de relier la Somme à l'Escaut et à l'Oise.

Mais c'est surtout la navigabilité de la Somme d'Amiens à la mer qui monopolise l'attention du commerce ; en 1768, la Chambre attire déjà l'attention de l'intendant du commerce sur la présence, en différents endroits, d'atterrissements qui exigeaient un curage de la rivière, et sur la rapidité du courant au passage des ponts, qui nécessitait la création des canaux de dérivation ; elle proposa de subvenir aux dépenses de ces travaux, au moyen du droit de trois deniers par livre, qui se percevait sur les marchandises entrant au port de

²⁷ ADS, C269.

²⁸ AMA, HH237.

²⁹ Il s'agit de barques à fond plat, sans quille, de 30 à 60 tonneaux, de deux ou trois mâts, servant au transport de marchandises le long des côtes de Normandie et sur la Somme entre Saint Valéry et Amiens.

Saint Valéry. Un arrêt du Conseil vint bientôt ordonner les travaux nécessaires, et décider que l'octroi de 20 sols par velte d'eau de vie servirait à couvrir les frais³⁰...

Les travaux à effectuer sur la Basse Somme figuraient parmi les plus importants de ceux qui étaient devenus indispensables pour régulariser le cours de la rivière. En 1780, la Chambre de Commerce d'Amiens exposa au comte d'Agay les motifs qui la déterminaient à demander l'exécution des plans relatifs au barrage de la Somme en aval d'Abbeville et à la formation, sur la rive gauche de la rivière, d'un canal destiné à conduire les eaux jusqu'à Saint Valéry. Cette démarche déplut fortement aux Abbevillois, vexés d'abord de ne pas avoir été tenus au courant des démarches amiénoises, mais surtout soucieux de voir leur ville cesser d'être la ville d'entrepôt qu'elle était.

L'existence d'un bon port à l'embouchure de la Somme était considérée comme d'une des conditions de la prospérité du commerce picard dans son ensemble : aussi, et ce dès 1764, la Chambre de Commerce appuya le projet d'Œuillo des Bruyères ayant pour but de parer à l'ensablement de Saint Valéry et signala l'urgence des travaux à l'intendant et à L'Averdy : deux de ses membres furent envoyés sur les lieux afin d'y étudier les moyens de donner plus de sécurité à la navigation. Après avoir recueilli diverses observations de marins et d'armateurs, la Chambre adressa différents mémoires au gouvernement royal et obtint finalement en octobre 1778 un arrêt du Conseil qui chargea l'ingénieur Delatouche de dresser le devis nécessaire au rétablissement du port de Saint Valéry. La mauvaise humeur et l'opposition abbevilloise se firent une nouvelle fois entendre, arguant de la supériorité du port du Crotoy sur celui de Saint Valéry³¹.

Les moyens financiers nécessaires pour mener à bien une entreprise de cette envergure furent accordés à la Chambre de Commerce par lettres patentes en date du 28 novembre 1782, autorisant la contraction d'un emprunt de 934 000 livres et à lever un octroi pendant vingt ans.

On ne peut donc pas dire que le milieu du négoce amiénois fit preuve de la plus parfaite des inerties à la fin du XVIII^e S : par l'institution de la Chambre de Commerce et par les travaux que celle-ci entreprit dès sa fondation, elle chercha à promouvoir le développement des industries textiles. L'attention portée aux transports prouve à la fois le souci de s'assurer des débouchés aux produits finis que des approvisionnements en matières premières rares, au premier rang desquels les produits de teinture si indispensables. Néanmoins, les relations houleuses des membres avec les autres chambres et les tensions avec Abbeville n'étaient pas de nature à rendre les décisions aisées. De plus, la volonté farouche de rester entre gens du commerce, à l'exclusion de fabricants regardés comme incultes et indignes de siéger à leurs côtés, fait que la Chambre n'a pu seule avoir la prétention d'apporter des solutions durables aux angoisses institutionnelles de la fabrique amiénoise. Dès lors, il fallait que le relais, là comme ailleurs, fût pris par d'autres. Jean Pierre Hirsch montre³² que Lille, comme Reims et Amiens, à la veille de la Révolution, figure parmi les

³⁰ ADS, C290 et C1374.

³¹ ADS, C1483, C1504 et C1505.

³² JP Hirsch, *Les deux rêves du commerce*, op.cit, p. 428-429.

places favorables au maintien des communautés de métiers. Est-ce à dire que celles-ci étaient mieux adaptées aux attentes des fabricants ?

II/ Définir les normes.

A- Se conformer aux règlements

Bien des éléments peuvent venir ternir la réputation d'un centre textile ; parmi ceux-ci figure en bonne place le non-respect des prescriptions en matière de fabrication d'étoffes. Des fabricants aventuriers, se mettant en quête de produits nouveaux, sont donc susceptibles de devenir de dangereux francs-tireurs contre lesquels la manufacture doit se prémunir. Sans surprise, il fallait y mettre bon ordre. C'est ainsi que le fabricant rémois d'étoffes Martin Pavillon se fait sévèrement rappeler à l'ordre :

« Les trois pièces saisies et arrêtées sur le défendeur, acquises et confisquées après avoir été coupées de trois aunes en trois aunes, n'étant pas fabriquées dans les comptes prescrits, est l'une dans un 48, et les autres dans un 55, ce qui fait à l'une 140 fils de moins et aux autres, chacun 96 fils de moins (...) condamnons le défendeur à représenter au bureau les rots et lames desdites pièces pour y être brisées ; tenons le défendeur en défense de plus à l'avenir fabriquer pareille pièce, lui rappelons de se conformer aux règlements pour la fabrication. »³³.

A la suite de l'affaire de cette affaire, la communauté se trouve dans l'obligation de rappeler les règlements en vigueur au sein de la manufacture *« pour son propre bien »* : défense de fabriquer des tissus ne disposant pas des comptes de fil et des largeurs prescrites ; défense d'employer des qualités de laine différentes³⁴ ...

Réprimer les infidélités dans la fabrication, traquer les fraudes et les abus, les *« réformer »* : la qualité de la production constitue l'honneur du métier et l'idéal du consommateur. Le bien de l'ensemble de la manufacture suppose de n'exporter que du beau et du bon (*« Qui produit bien, ne craint rien »*), la qualité de l'article assure un débouché, à l'inverse le commerce risque d'être altéré si jamais les fabricants jouent avec la qualité. Le *« bien public »* impose de faire respecter *« l'économie politique de la qualité »* : d'une part, il s'agit de faire respecter la dignité du métier, tout en protégeant d'autre part le consommateur face aux fraudes multiples qu'un produit mal fabriqué pourrait rebuter³⁵. Les différents procès qui émaillent le quotidien des juges de la communauté des fabricants se font l'écho de ce genre de conception :

« Le procureur fiscal nous a remontré que la manufacture de cette ville ne peut se soutenir

³³ ADM@R, 18B1324, Registres d'audience pour les causes de la manufacture de Reims, séance du 22 mai 1778.

³⁴ ADM@R, 18B 1324, Registres d'audience pour les causes de la manufacture de Reims, séance du 23 octobre 1778.

³⁵ Cf. P. Minard, *La fortune du colbertisme, Etat et industrie dans la France des Lumières*, op.cit., pp. 153-154.

qu'en faisant exécuter à la rigueur les règlements concernant la fabrication ; que, comme depuis quelques temps les fabricants se sont détachés de cette rigueur, il s'est commis nombre de contraventions graves telle que celle dont vient d'être question, qui ont occasionné des plaintes de la part des consommateurs et des étrangers ; pourquoi il croit de son ministère pour l'intérêt public et le soutien de la manufacture devoir requérir l'exécution des règlements et demande que notre sentence soit imprimée, publiée, affichée et distribuée à la diligence du bureau. »³⁶

C'est bien au nom de la réputation de Reims comme place de fabrication que le procureur fiscal s'indigne contre le relâchement coupable des fabricants de la communauté. La capitale champenoise vit alors une époque charnière. Emportée par son onde de croissance, elle se retrouve face à un choix : celui de l'innovation ou celui de la stabilité. Chaque voie présente ses avantages et ses inconvénients. Mais « *les règlements vivent* »³⁷, et les communautés ne pouvaient pas demeurer arc-boutées sur des principes figés, en dehors du temps. Peut-on alors dire que les corporations ont essayé, dans leurs jugements, de tempérer les règles de la manufacture à la nouvelle donne économique du moment, qui menaçait de faire s'effondrer l'ensemble de l'édifice comme un vulgaire château de cartes ?

Les raisons pour critiquer les règlements ne manquent pas : ils constituent une perte de temps ; des règlements uniformes constituent une méconnaissance des conditions concrètes de la fabrication : pourquoi vouloir respecter le nombre de fils, si les approvisionnements en matières premières s'avèrent insuffisants ? L'affaire Romagny-Périnet-Jardin semble montrer les limites des règlements : les gardes jurés, en visite chez le fabricant Jean-Baptiste Romagny se penchent sur le métier d'un de ses ouvriers, Jardin, pour découvrir que les pièces produites, non seulement, ne sont pas réalisées dans la qualité de laine réglementaire, mais surtout que le compte des fils de trame n'y est pas : 50 au lieu de 54. Lors du jugement de la cause, Romagny est condamné à 50 livres d'amende et « *défense à lui de récidiver sous plus grande peine* ». Le rot et la lame du métier incriminé sont détruits, il est fait « *défense à Périnet et à tout ouvrier d'en faire à l'avenir de semblables* », et le lamier est condamné à 30 livres d'amendes pour non-respect des règlements. Quant à Jardin, un temps suspecté de complicité, il est finalement acquitté au bénéfice du doute³⁸... Dans ce cas précis, les règlements semblent agir effectivement comme un frein à l'initiative des fabricants pour s'adapter à la mode. Pourquoi alors des règlements ? Leur utilité apparaît à un autre niveau : ils permettent de faire régner la confiance entre les acheteurs et les vendeurs, surtout dans le cas des marchés lointains, où la crainte de la contrefaçon n'est que partiellement levée par le recours aux échantillons des courtiers et commissionnaires. Face aux risques de tromperie, les règlements permettent d'obtenir une garantie de la qualité des

³⁶ ADM@R, 18B 1324, Registres d'audience pour les causes de la manufacture de Reims, séance du 23 octobre 1778 ; le secrétaire fait ici référence à un procès de la communauté des fabricants contre Jean Baptiste Romagny, fabricant d'étoffes, et Jean François Périnet, lamier, une affaire dont nous reparlerons...

³⁷ JP Hirsch, *Les deux rêves du commerce*, op.cit, p. 56.

³⁸ ADM@R, 18B 1324, Registres d'audience pour les causes de la manufacture de Reims, séance du 23 octobre 1778.

étoffes. Toutefois, comme on l'a vu, les fabricants rémois et amiénois, pour élargir le cercle des consommateurs, ne limitent pas leurs productions à des articles haut de gamme, loin s'en faut. Ils suivent en cela une demande de plus en plus orientée vers les qualités intermédiaires ou inférieures : des règlements s'imposent-ils dans ces cas précis ? Car, en rejetant ce type d'étoffes comme défectueuses, les dispositions réglementaires ferment des marchés aux fabricants.

La liberté de fabriquer ne peut donc se comprendre sans un cadre pour en limiter les abus, de la même que les règlements permettent de d'encadrer le marché du travail.

B- Etablir un droit du travail ou un droit à l'emploi ?

Parmi les éléments susceptibles d'entraîner des difficultés, se situe également en bonne place le compte des ouvriers et des métiers utilisés par les maîtres rémois. Nous avons déjà souligné l'importance au milieu du XVIII^eS de ce genre de fraude mais un simple coup d'œil dans la masse des causes jugées permet de se rendre compte que le phénomène semble s'aggraver dans la deuxième moitié du siècle. Qui plus est, dans les noms cités, on retrouve des personnalités de premier plan. Le 22 mai 1778, ils ne sont pas moins de onze maîtres à se présenter en personne en tant que défenseurs dans une affaire de ce genre et ce sont loin d'être des anonymes : on retrouve Deneveux, Gavet Dravigny, les frères Cornat, Jean Nicolas Dérodé... Le 5 juin, c'est au tour de Gibon, Grosjean mais surtout Mopinot et de nouveau Dérodé d'être condamnés :

« Les défenseurs seront tenus de fournir et porter au syndic un état exact et signé du nombre des métiers qu'ils occupent et des ouvriers qu'ils emploient pour leurs fabriques et font travailler, soit dans leurs maisons ou dehors d'icelle, tant en cette ville que faubourg, le nom et surnom et demeure desdits ouvriers, tant tisseurs que peigneurs et cardeurs ; à l'égard de ceux qu'ils emploient à la campagne, ils donneront également le nom, surnom et adresse desdits ouvriers. Sinon, et faute de pouvoir le faire, ils donneront le nom, surnom et demeure des messagers à qui ils confient des matières pour être remises auxdits ouvriers»³⁹.

Et d'inquiéter les récalcitrants de peines d'amendes de plus en plus lourdes en cas de récidive. Toutefois, force est de constater que les amendes en question n'ont jamais été appliquées avec la rigueur dont les syndicats menacent les fabricants. Ces derniers ne sont souvent condamnés qu'à des frais très légers, comme le paiement des dépens, soit des sommes modiques de quelques livres seulement. A Reims, faut-il considérer que la conciliation joue davantage que la répression ? Ou alors la somme de 2 livres à laquelle sont condamnées les personnalités précitées ne se veut-elle pas symbolique, faute de pouvoir effectivement mettre un terme à la fraude ? Ce qui apparaît en filigrane de cette mesure, c'est la menace d'un transfert des activités vers les campagnes au détriment de la ville et la volonté de

³⁹ ADM@R, 18B1324, Registre des audiences pour les causes de la manufacture de Reims, 22 mai 1778.

pouvoir les contrôler. Une crainte qui mobilise aussi beaucoup les tisserands amiénois, et ce dès 1758, lorsque les rumeurs de projets, visant à autoriser la fabrication à la campagne des étoffes jusqu'alors produites uniquement en ville, se font de plus en plus insistantes. Ils sont même allés jusqu'à engager des recours juridiques devant le Parlement, obtenant une satisfaction temporaire, puisque les décisions favorables sont cassées par le Conseil du Roi⁴⁰. En septembre 1762, la publication de l'arrêt du Conseil relatif à l'autorisation de fabriquer dans les campagnes les mêmes étoffes que dans les villes suscite, en Picardie, en Champagne comme ailleurs, des réactions très diverses. Les fabricants les plus dynamiques y voient une échappatoire vis-à-vis des tracasseries réglementaires : ainsi, autour d'Amiens, le nombre des métiers établis à la campagne passe de 400 fin 1762 à 800 en 1763⁴¹. « *C'est selon* ». Dans la réalité, l'arrêt ne fait que prendre acte d'une réalité déjà ancienne : fabricants et négociants n'avaient pas attendu pour s'emparer de cette main d'œuvre abondante...L'arrêt rendait, en revanche, nécessaire une surveillance accrue des ouvriers de la ville qui pouvaient se sentir pousser des ailes et se comporter comme de vrais petits patrons. Les audiences rémoises voient se multiplier les plaintes dans ce sens, de la part des maîtres dûment enregistrés de la communauté des fabricants contre des ouvriers indécents qui prétendent s'élever à leur égal. Le 22 mai 1778, Etienne Brouyant, un ouvrier sergier, est ainsi condamné à 100 livres d'amendes *envers la communauté* pour avoir eu l'outrecuidance de fabriquer pour son compte propre une pièce burat rose sans avoir la qualité de maître. Visiblement, l'intéressé passe outre ce premier jugement et on le retrouve quatre mois plus tard devant la même juridiction pour la fabrication illicite d'une pièce étamine blanche. Toujours est-il que, si la condamnation ne se monte qu'à 3 livres, le jugement se veut, lui, exemplaire par le rappel à la règle : « *(Nous) condamnons Brouyant, qui prétend avoir la faculté de travailler pour son compte et de faire tout ce que les fabricants en laines font, sans être maître, ni agrégé à la nouvelle communauté et qui fonde sa prétention sur une note insérée à l'article 1^{er} de l'Etat des Communautés des Arts et Métiers sous la dénomination de fabricant qui porte que le Roi n'entend pas sous cette dénomination comprendre les tisserands de la campagne, ni les ouvriers travaillant pour leur compte particulier dans la ville, donne une fausse interprétation à cette exception qui n'a jamais pu être étendue à des ouvrages de laine. (...) Nous avons en conséquence tenu défense ledit Brouyant et tout ouvrier tisseur d'entreprendre directement ni indirectement, de faire ou faire fabriquer aucune espèce d'étoffes de la manufacture pour leur compte particulier.* »⁴².

Mais une telle répétition à peu de mois d'intervalle n'est-elle pas finalement le signe d'une certaine lassitude de la communauté ? Combien d'ouvriers-fabricants continuant de travailler pour un Brouyant condamné ?

Tout comme à Reims, l'arrêt du Conseil va entretenir durant des années des troubles au sein de la manufacture amiénoise, provenant essentiellement des saiteurs et de leurs

⁴⁰ ADS, C245, Industrie, 1758-1768.

⁴¹ ADS, C233, Industrie, 1754-1765, Etats de la manufacture d'Amiens, 1763 et 1764.

⁴² ADM@R, 18B1324, Registre des audiences pour les causes de la manufacture de Reims, 22 mai et 17 septembre 1778.

ouvriers ; ils ne sont pas isolés dans leur bataille et peuvent compter sur un front large, allant des officiers du baillage au Parlement de Paris, en passant par la Chambre de Commerce et l'échevinage. Le Parlement de Paris justement essaie de renverser le mouvement qui a été initié, en réclamant le respect des statuts de 1666, le retour dans la ville des métiers installés à la campagne et l'élection de nouveaux gardes-jurés⁴³. La répétition de ses arrêts prouve qu'ils sont rarement suivis d'effets. Mais, encouragés par ce soutien, les gardes montent de véritables expéditions contre les ateliers des faubourgs et de la banlieue amiénoises, confisquant des étoffes, brisant des équipements, harcelant les paysans venus ramener des pièces achevées ou récupérer des matières premières. Cette activité violente est relayée au plus haut niveau par des pétitions ou des mémoires comme celui adressé à Jean Charles Trudaine en 1765, où les tisserands dénoncent « *ceux qui veulent donner à travailler à la campagne, au préjudice des statuts qui le défendent et des suppliants qui ont une espèce de droit du travail. Ces derniers courent avec fureur...s'opposer à l'enlèvement du pain de leurs enfants* »⁴⁴. Le Conseil du Roi, après de multiples atermoiements, finit par casser les décisions de l'échevinage et du baillage, châtiant durement les gardes-jurés tenus pour responsables des troubles, les condamnant à de lourdes amendes envers les habitants des campagnes victimes de leurs exactions⁴⁵. Le jugement vient sanctionner un manquement à l'impératif de discipline dans la manufacture quant à une sage gestion de la main d'œuvre. Les violences des saiteurs n'empêchent pas l'évolution de se poursuivre dans un sens qui leur est défavorable : ainsi, en 1785, si 4700 métiers battent en ville, 2300 sont installés dans les campagnes⁴⁶. Mais face aux brutalités des ouvriers, les fabricants répondent par deux attitudes radicalement différentes. Les uns cèdent ; ils rapatrient à l'intérieur de l'enceinte d'Amiens des métiers qui sont encore quelquefois garnis de pièces inachevées⁴⁷. Les autres, tels Alexandre Laurent, l'un des principaux producteurs, préfèrent partir pour s'installer en Prusse et y développer les mêmes productions. Une telle décision n'est pas sans susciter des craintes légitimes quant à l'affaiblissement du potentiel productif de la cité, face à la concurrence d'autres centres⁴⁸.

Dans ce domaine, à Reims, la juridiction consulaire a systématiquement tenté de ménager les intérêts des uns et des autres, en privilégiant la conciliation plutôt que l'affrontement. Ainsi, en 1778, lors d'une audience entre Claude François Jovat (cardeur ; demandeur) contre Claude Brunchet (cardeur, défendeur) et Nicolas Brunchet (fileur, défendeur) au sujet des matières qu'employaient Claude lorsqu'il était au service de Jovat et dont ce dernier réclame le remboursement, les syndics préférèrent renvoyer toutes les parties devant un avocat ou un notaire, de façon à éviter un éventuel procès⁴⁹. Dans le cas présent, la conciliation échoua et la cause fut présentée un mois plus tard, entraînant la condamnation

⁴³ ADS, C245, Industrie, 1758-1768, Arrêts du Parlement de Paris, 11 janvier et 28 novembre 1764.

⁴⁴ *Ibidem*, lettre adressée à M. Trudaine, en réponse à un mémoire envoyé par de nombreux ouvriers d'Amiens, 8 novembre 1765.

⁴⁵ *Ibidem*, arrêt du Conseil du roi, 1^{er} juillet 1766.

⁴⁶ ADS, C372, Mémoire de tournée de l'inspecteur des manufactures Louis Villard en Picardie, juin-juillet 1785.

⁴⁷ ADS, C245, Requête de certains fabricants à M. de l'Averdy, 30 novembre 1764.

⁴⁸ ADS, C273, Lettre du président et syndic de la Chambre de Commerce à l'intendant, 28-29 novembre 1763.

⁴⁹ ADM@R, 18B 1324, Registres d'audience pour les causes de la manufacture de Reims, 7 août 1778.

solidaire des défendeurs pour la valeur des avances faites, soit six livres⁵⁰. L'échec n'est toutefois pas la règle et nombre de procès sont évités chaque année par cette méthode ; ainsi, pour l'année 1780, pratiquement une cause sur trois présentées aux syndics fait l'objet d'une conciliation devant avocat, et dans deux cas sur trois, cette démarche est suffisante pour éviter d'aller plus loin. Une attitude que l'on pourrait rapprocher de celle des tribunaux de prud'hommes, dont les méthodes s'avèrent assez voisines⁵¹.

Dans les cas où la conciliation échoue, on peut, au fil des délibérations et des cas, déterminer la philosophie de l'action des syndics dans le domaine du travail.

En l'absence de contrat de travail, toute idée d'embauchage et de débauchage relève des règles de fonctionnement ordinaire de la manufacture. On peut considérer qu'un ouvrier est libre de ses engagements seulement à la condition que les pièces qu'il était censé réaliser aient été achevées dans les délais prescrits entre les deux parties contractantes. Ainsi, lorsque le cardeur Jean Baptiste Dallemagne poursuit son collègue Trignard et son ancien ouvrier Lazare Bourdin (fileur), il obtient gain de cause : Bourdin et Trignard sont condamnés solidairement, le premier pour avoir conservé des matières ne lui appartenant pas, le second pour « avoir donné de l'ouvrage pendant trois semaines sans le consentement et à l'insu dudit Dallemagne, au mépris des règlements de la manufacture »⁵². Un tel cas est loin de constituer une exception, au contraire ; le nombre de demandes équivalentes ne cesse de croître à mesure que l'on se rapproche des années de la Révolution. Une telle hausse⁵³ peut signifier soit :

- des tensions sur le marché du travail qui obligerait les maîtres à vouloir fidéliser leurs ouvriers afin d'éviter une hausse des salaires.

- soit un raidissement dans l'application des règles de la manufacture. Vraisemblablement, il y a un peu des deux, mais l'on serait en droit de pencher davantage pour la première hypothèse. Diverses affaires traitées au cours des vingt dernières années de l'Ancien Régime montrent que l'attention portée à la main d'œuvre s'accroît, signe d'un goulot d'étranglement difficile à faire disparaître. Ceci explique sans doute également que l'on ne trouve pas à Reims, comme on peut le voir à Amiens, de traces de violences ouvrières. Si, en Picardie, on semble pouvoir se permettre de jouer sur les deux tableaux pour abaisser les coûts de revient des étoffes produites, en Champagne, l'élément perturbateur semble bien venir de l'offre de travail.

En effet, les syndics mettent un point d'honneur, à la fin du XVIII^eS, à affirmer le droit à la formation des apprentis par les maîtres. Le procès entre Pierre Vailly, marchand fabricant, et Pierre Drouet, autre marchand, a dû avoir un retentissement considérable dans le landerneau :

« *Lecture faite du brevet d'apprentissage passé devant notaire, condamnons Pierre*

⁵⁰ *Ibidem*, 3 septembre 1778.

⁵¹ Cf. A. Cottureau, « Justice et injustice ordinaire sur les lieux de travail d'après les audiences prud'homales (1806-1866) », *Le Mouvement Social*, n°141, octobre-décembre 1987, pp. 25-59.

⁵² ADM@R, 18B 1324, registres d'audience pour les causes de la manufacture, 27 février 1778.

⁵³ En 1789, ce genre de procès représente plus de 40% des causes examinées par les syndics rémois, un chiffre record.

Drouet à payer à Pierre Vailly la somme de deux cent cinquante livres, tant pour le temps que son fils est resté chez lui, que pour dommages et intérêts résultant de l'inexécution du contrat d'apprentissage ; condamnons en outre Pierre Drouet à payer la somme de soixante et une livres pour marchandises de la manufacture emmenées en la demande, fournies et livrées pour son usage quand il était chez lui, le tout avec intérêt à compter de la demande (...); condamnons enfin Pierre Drouet aux dépens liquidés à 26 livres »⁵⁴

Les sommes en jeu sont considérables, à la mesure de l'affaire : 250 livres. De même que la formation des apprentis se doit d'être accomplie jusqu'à son terme, afin de venir grossir le rang des ouvriers qualifiés, il est hors de question de les laisser voler de leurs propres ailes, sous peine de dérégler la fragile mécanique manufacturière. En 1778, un ouvrier sergier du nom de Brouyant est ainsi condamné pour exercer en toute illégalité la profession de maître indépendant :

« Lecture faite de l'article 49 du règlement des fabricants et de l'édit du mois d'avril 1777, et vue la lettre adressée par M. l'intendant de Champagne du 6 août dernier (...) déclarons que Brouyant, qui prétend avoir la faculté de travailler pour son compte et de faire ce que font tous les fabricants en laine, sans être maître ni agrégé à la nouvelle communauté et qui fonde sa prétention sur une note insérée à l'article 1^{er} de l'Etat des communautés des Arts et Métiers sous la dénomination de fabricant alors que le roi n'entend pas sous cette dénomination comprendre les tisserands des campagnes, ni les ouvriers travaillant pour leur compte particulier dans les villes, donne une fausse interprétation à cette exception qui n'a jamais pu être étendue à des ouvrages de laine. Il en résulterait des abus sans nombre d'une pareille tolérance, ce qui n'est ni la lettre, ni l'esprit de la loi »⁵⁵

Il convient manifestement de veiller à ce que la liberté de production dans les campagnes soit garantie, à condition qu'une certaine surveillance puisse s'opérer, sans laquelle - on y revient - le crédit d'une place de manufacture n'existe pas. Accepter que certains producteurs puissent s'émanciper du contrôle de la communauté pouvait constituer un danger intolérable, celui de voir les productions se dégrader.

Il apparaît que, dans l'esprit de la communauté, *ce n'est pas le patron qui est le donneur d'ouvrage, mais que c'est bien l'ouvrier qui est un preneur d'ouvrage. Ce renversement n'a pas peu d'importance, car en cas de rupture du contrat entre le patron et l'ouvrier, c'est le nouvel employeur de ce dernier qui devient responsable de la liquidation de l'ancien contrat, à charge donc pour lui de rembourser son collègue des matières premières et des retards dans la production de la pièce confiée à son ouvrier*⁵⁶. Ceci semble bien montrer l'état de

⁵⁴ ADM@R, 18B 1324, Registres des audiences aux causes de la manufacture de Reims, 7 août 1778.

⁵⁵ *Ibidem*, séance des 22 mai et 17 septembre 1778.

⁵⁶ Parmi les audiences nombreuses à ce sujet, on peut citer l'exemple du cardeur Ronan qui quitte le fabricant Baudette avec 107 livres de matières ; c'est le nouvel employeur Herbet qui est condamné à payer au demandeur 15 sous par

dépendance dans lequel se trouve le patron, car un tel jugement le met dans une position très défavorable, financièrement parlant, en cas de turn-over important de la main d'œuvre. Tout paraît indiquer que l'objectif était bien de limiter au maximum la mobilité des ouvriers et de figer un marché de l'emploi contraint par un manque de bras. C'est bien une forme de *lock-out* qui est ainsi établie. L'ouvrier demeure tout de même un élément potentiellement perturbateur, non pas tellement en raison de sa propension à réclamer, mais surtout en raison de sa malhonnêteté « *naturelle* », qui en fait un larron...

C- Réprimer le détournement des laines.

Le vol de laine est consubstantiel à la fabrique : à défaut de pouvoir placer un contremaître derrière chaque travailleur de la campagne, il est illusoire pour les donneurs d'ordre urbains d'espérer resserrer les mailles d'un filet répressif toujours trop lâche. Son importance dépend néanmoins de la qualité des laines concernées : à Amiens, les laines de pays ne déclenchent pas un engouement particulier, et les vols, s'ils existent, n'atteignent pas l'importance des détournements opérés dans les centres où l'on travaille des laines fines. Ainsi, à Elbeuf, les registres de la communauté regorgent d'affaires sordides du genre⁵⁷. A Reims aussi, ce genre de trafic émaille régulièrement la vie de la manufacture : le 1^{er} décembre 1772, Jean-Baptiste Taillet, ouvrier sergier à Reims, est condamné par contumace avec sa femme au carcan, « avec écriteau devant et derrière portant ces mots : ouvrier infidèle à ses maîtres », et banni de la ville pour une durée de six années. L'objet du délit : la découverte de laines que le condamné devait convertir en trames, des laines éméchées dont il a rempli tout un matelas avec la complicité de son épouse. Pire : l'enquête révèle également le vol de deux toisons de laines d'Auxois au détriment du maître fabricant Pierre Ollié⁵⁸. La répression est donc sévère, elle peut paraître excessive mais elle peut révéler une certaine frustration face à des actes difficilement contrôlables : combien de faits révélés pour combien restés impunis ? Le plus souvent, comme c'est le cas avec Taillet, il s'agit de larcins commis par des ouvriers pauvres qui, par ces détournements, espèrent retirer quelques menus bénéfices de la revente d'une pièce de mauvaise qualité. Nul doute que les vols restent majoritairement liés à une situation sociale et financière peu enviable...

Néanmoins, quelques enquêtes révèlent des pratiques frauduleuses nettement plus élaborées. Un an plus tôt, le 26 octobre 1771, les gardes jurés de la communauté des sergiers de Reims se transportent à Vieux-les-Asfeld, chez Hugues Detroyes, tisseur d'étamines. En cherchant à s'assurer du nombre d'échées jetées dans la pièce, ils tombent sur une pelote de laine d'Espagne, dont la femme du tisseur finit par avouer qu'elle lui a été vendue par une

semaine jusqu'à paiement complet des 107 livres, quitte pour lui à les retenir sur le salaire de Ronan. Le plus intéressant, c'est que « en cas de sortie ou de cessation de travail de la part de Ronan pour ledit Herbet, ce dernier sera tenu en avertir le demandeur, et il continuera de payer 15 sous jusqu'à l'acquis et parfait paiement du principal »

⁵⁷ Cf. A. Becchia, *La draperie d'Elbeuf, des origines à 1870*, Presses Universitaires de Rouen, Rouen, 1981, p. 146-154.

⁵⁸ ADM@R, 18B2153, Procédures criminelles, 1772-1773, 1^{er} décembre 1772.

veuve du village. Les gardes se lancent dans une véritable enquête qui met à jour une filière bien organisée, non seulement de vol de laine, mais également de recel d'étoffes fabriquées à partir de ces laines. C'est toute la vallée de la Suippe qui semble concernée. Tout semble partir de Marianne Dary, ouvrière fileuse à Boult-sur-Suippe qui, avec ses enfants, récolte les bouts de laine en toison, les filent à son compte au grand rouet. Elle revend ensuite, en utilisant ses enfants comme intermédiaire, le produit de son activité dans d'autres villages de l'aire manufacturière rémoise, en l'occurrence, à Vaux-le-Château ou à Vieux-les-Asfeld. Chaque pelote est ainsi négociée à 50 sous. Là, elle est transformée en bas, par des veuves qui les revendent à leur compte afin d'améliorer un peu leur quotidien. Rien de bien différent par rapport à Taillet déjà évoqué. En revanche, certaines de ces pelotes de belle laine espagnole sont converties en étamines et en buratés, des pièces, certes de qualité moyenne, mais autrement plus lucratives à la revente. Car les gardes jurés révèlent qu'un courtier rémois se charge de la collecte de ces pièces pour le compte d'un marchand de Reims, lequel les achète en toute connaissance de cause ! Le montant des sommes en cause atteint 120 livres⁵⁹... Voilà un négociant visiblement peu scrupuleux, qui utilise les laines d'un concurrent pour s'enrichir personnellement. Malheureusement, les archives ne nous disent pas tout des peines qui furent infligées : les receleurs de laine sont condamnés à 300 livres de dommages et intérêts, mais rien n'est dit à propos des tisseurs, du courtier et du négociant⁶⁰...

La véritable tempête se déclenche à la veille de la Révolution, avec la mise au jour d'un trafic très organisé. Depuis 1772, les détournements n'ont pas cessé, mais face à leur recrudescence, la communauté des maîtres multiplie les actions contre les ouvriers infidèles, obligeant un certain nombre d'entre eux à prendre la fuite : une grande enquête est menée, entraînant l'audition de 43 personnes pendant plus de six mois, qui révèlent les pratiques douteuses en cours sur la place de Reims⁶¹. On y apprend notamment l'existence de vols banals : un certain Courty, manouvrier de son état, se présente chez les cardeurs de Reims pour proposer des échées qu'il prétend détenir de ses parents de Neufchâtel et de leurs bêtes à laine. Florence Son, cardeuse, malgré les soupçons de vol, les achète, les travaille et les revend à Elie Salle, un des manufacturiers les plus en vue de la place, lequel ne se montre pas très regardant sur la provenance des laines en question. Et de fait, elles proviennent bien d'un sac subtilisé du laboureur Claude Albeau sur le chemin de Ste Marie-à-Py pour les distribuer dans les campagnes autour de Suippes. Encore une fois, peu importe l'origine des laines pourvu que les fabricants en profitent !

« Vous travaillez pour ces coquins ; si vous les connaissiez, vous ne continueriez pas à travailler pour eux. Mon mari est trop honnête homme pour se prêter à toutes ces friponneries. Vous ne savez donc pas qu'ils achètent des échées, et que j'en ai fait le commerce pour eux. Si j'avais continué, je serais perdue. Quand Hurtault, qui ne fait que des blancs, achètent des échées noires, va les porter à Montchicourt qui fait le commerce avec

⁵⁹ ADM@R, 18B2153, Procédures criminelles, 1772-1773, octobre 1771.

⁶⁰ Ibidem, jugement du 14 février 1772.

⁶¹ ADM@R, 18B2160, Vols de déchets de laine, procédures, 1787-1788.

lui. »

Joseph Barbier, foulon à Reims, confirme cela, confiant qu'une « *très grande partie* » des fabricants rémois lui apporte régulièrement des coupons de deux ou trois aunes, voire des pièces entières avec des laines de différentes couleurs. Il n'hésite pas à apposer des plombs sur les pièces complètes, et laisse ses commis se débrouiller pour la commercialisation des plus petites... Mais surtout, l'enquête révèle le rôle des cabaretiers rémois dans les circuits de revente des déchets et bouts de laine : ils constituent un maillon essentiel d'un trafic international, de manière active ou passive. Dans le premier cas, Huret profite de l'état de faiblesse des cardeurs qui n'ont même pas les moyens de payer leurs consommations pour les forcer à détourner des déchets par paquets de 6 livres. Le chantage apparaît de notoriété publique car tous les habitants de la courée où exerce le cabaretier sont au courant de l'affaire. Il emploie même des espèces de rabatteurs, tels Baptiste Huchet qui rachète les déchets des tisseurs, fileurs et cardeurs à raison de 2 sous la livre. Ce dernier va même jusqu'à solliciter les tisserands pour qu'ils diminuent volontairement le nombre d'échées jetées dans leurs pièces afin de lui revendre le reliquat. D'autres cabaretiers hébergent en toute connaissance de cause - même s'ils s'en défendent ! - des trafiquants : ainsi, Rémi Payen loge fréquemment un certain Mercier, demeurant à Fleury (Hainaut belge). Celui-ci revient tous les deux mois rassembler les paquets de déchets, qu'il trie directement dans sa chambre en fonction de leur qualité, en prétendant qu'il s'agit de marchandises acquises à Rouen. Mercier les envoie ensuite par carrosse jusqu'à Pontgivart... chez un autre cabaretier qui sert d'intermédiaire vers la Belgique : le nom de Verviers n'apparaît jamais mais on est en droit de soupçonner que ce trafic alimente les réseaux des fabricants du Limbourg, qui disposent des techniques suffisantes pour les convertir en draps bon marché⁶². Rouen est tout autant victime de ce genre de trafic⁶³, mais Reims semble aussi être victime de réseaux aixois, puisque Payen concède également accueillir dans son établissement un dénommé Berger, nom somme toute banal... si on n'apprenait pas, lors de la poursuite de la procédure, qu'il habite Monschau. Difficile d'en dire plus en l'état, les langues demeurant liées pour éviter des peines plus lourdes que nécessaires.

Fabricants et négociants savent donc jouer du cadre institutionnel à leur avantage, l'applaudissant quand il les favorise, le contestant quand il cesse de répondre à leurs exigences⁶⁴. Cela n'empêche pas que chacun défende les intérêts qui sont les siens, et ne sont pas nécessairement compatibles avec ceux des autres...

III/ Les difficultés du vivre ensemble.

A- Fabricants contre négociants ?

⁶² Cf. P. Lebrun, *L'industrie lainière à Verviers pendant le XVIII^eS*, Université de Liège, 1948, p. 221.

⁶³ Cf. A. Becchia, *La draperie d'Elbeuf*, *op.cit.*, p. 152.

⁶⁴ P. Minard, *La fortune du colbertisme*, *op.cit.*, p. 312.

La création de la Chambre de Commerce de Picardie est essentiellement justifiée par le développement considérable que les manufactures avaient pris à Amiens au XVIII^eS ; bien que composée uniquement de marchands - anciens ou en exercice - elle est amenée à rendre fréquemment des avis sur des sujets qui intéressent essentiellement les industriels. Faut-il dès lors être surpris que ceux-ci ont, dès le départ, réclamé voix au chapitre, par le truchement d'un syndic de leur corporation au sein de la Chambre⁶⁵ ?

Pour tout dire, ils ne manquent pas d'arguments : dans la requête qu'ils adressent en décembre 1761 au contrôleur général Bertin, les fabricants affirment que, sans eux, la prospérité du commerce n'existerait tout simplement pas et que personne ne peut leur contester le droit d'exporter directement les étoffes qu'ils confectionnent. Ce faisant, ils mettent le doigt sur une injustice ressentie : bien que jouant un rôle commercial plus important que les brasseurs, tapissiers et autres orfèvres, dont les productions sont généralement d'intérêt local, ceux-ci participent à l'élection des syndics, et eux, non. A cela s'ajoute un problème de droit : alors que les contestations les plus diverses s'élèvent entre marchands et fabricants, elles seraient portées devant la Chambre où le milieu marchand, seul à siéger, serait à la fois juge et partie. Intolérable, « *mépris odieux et cruel* »⁶⁶, protestent-ils.

La justesse des arguments présentés à lui oblige Trudaine, directeur général des affaires du commerce, à demander l'avis de Maynon d'Inveau, lequel - ironie de l'histoire - croit bien faire en transmettant la mémoire à la Chambre de Commerce. La réponse qu'elle fait, pour méprisante qu'elle soit, est toutefois révélatrice d'une certaine mentalité des milieux d'affaires :

*« Nous trouvons beaucoup de témérité à ces fabricants, dont les trois quarts ne savaient lire ni écrire, de vouloir se mettre au niveau des marchands et négociants qui, par leur état, avaient reçu une éducation convenable qui les mettait en état de jouir de la noblesse sans le quitter »*⁶⁷

En somme, admettre des culs-terreux constituerait un affront intolérable à l'ordre établi, un déclassement, une révolution avant l'heure. L'ordre était à tout prix nécessaire, d'autant que les maîtres saiteurs et hautelisseurs, auteurs de la requête, n'avaient jamais obtenu que leur fût accordé le titre de marchands, exigé par l'arrêt du Conseil pour les électeurs de la Chambre en 1761. Si une collaboration est reconnue comme indispensable entre commerçants et manufacturiers, ils ne sauraient admettre le principe d'égalité entre les deux, d'autant que les négociants connaissent aussi bien, si ce n'est mieux, dans quelle

⁶⁵ AN, F12 880 ; rappelons toutefois que les fabricants de cette époque n'étaient pas de gros industriels et ne disposaient que d'un statut social médiocre, nettement en retrait en tout cas des commerçants les plus notables.

⁶⁶ *Ibidem*.

⁶⁷ ADS, C2701.

direction mener la fabrique⁶⁸. Et si le Conseil devait trancher en un sens différent, alors les négociants réclameraient pour eux le droit de fabriquer, « *autrement, on donnerait tout aux uns pour faire la ruine des autres qui supportent pourtant la plus grande partie des charges de l'Etat.* »⁶⁹. On comprend que tout projet consacrant la supériorité des uns sur les autres était accueilli avec enthousiasme, comme l'idée de l'inspecteur des manufactures Clicquot de Blervache en 1767, lorsqu'il envisage de retirer les plombs de contrôle aux fabricants pour les rendre aux marchands⁷⁰.

Les successeurs de Maynon d'Invau, qu'il s'agisse de Dupleix ou de Bruno d'Agay, et l'inspecteur des manufactures Roland de la Platière, ne partageaient pas le même point de vue et considéraient bien à rebours que les prétentions des marchands étaient abusives. Pour le premier, « un marchand n'est qu'un être intermédiaire placé entre le fabricant et le consommateur pour gagner sur l'un et sur l'autre, et qui par lui-même n'ajoute rien à l'étoffe ». Bruno d'Agay ne pensait pas différemment dans la lettre qu'il adressa en 1772 à Trudaine :

*« Les fabricants n'ont jamais été consultés, on ne les admet dans aucun corps, et quoiqu'ils soient l'âme du commerce, ils sont traités comme s'ils en étaient les esclaves par les négociants qui les assujettissent à leurs spéculations, ce qui les ruine sans ressource »*⁷¹

Et de préciser que la décadence industrielle sans cesse décriée par les membres de la Chambre de Commerce provenait autant de la négligence coupable de petits producteurs peu scrupuleux, que de l'avidité des marchands qui les achetaient sans être trop regardant sur la qualité.

Trudaine allait essayer de faire bouger les lignes, après que Roland de la Platière lui eût proposé d'agréger les fabricants tant à la juridiction consulaire que camérale. Sur sa proposition, l'intendant invite le 27 juin 1773 les membres de la Chambre à « délibérer mûrement » de la question. Les syndics se défendirent de toute attitude méprisante vis-à-vis des fabricants, mais tout en reconnaissant leur utilité, ils repoussèrent toute idée d'admission, en se fondant sur les textes et les usages en cours dans les autres villes manufacturières⁷². Prudemment, ils laissèrent une porte entrouverte, en offrant aux fabricants d'intégrer le corps des marchands. Trudaine ne s'en laissa néanmoins pas compter : les fonctions de consul ou de syndic ne pouvaient être réservés au seul corps des marchands, mais à tous ceux qui *exercent* le commerce. Les négociants ne pouvaient que s'incliner, à

⁶⁸ ADS, C350, Réponse de la Chambre de Commerce à l'enquête de Necker : « *Il est de notoriété que l'on ne s'habille plus aujourd'hui que dans la vue de renouveler, selon ses moyens, le plus promptement possible. Le commerce lui-même et le débit des étoffes ne se faisait que de proche en proche : il va chercher et solliciter le consommateur par toute l'Europe, et c'est par ces visites qu'il acquiert la connaissance du goût de ce consommateur, qui varie comme sa volonté.* ».

⁶⁹ ADS, C418.

⁷⁰ ADS, C290.

⁷¹ ADS, C292.

⁷² Arguments balayés par d'autres chambres de commerce qui, dans leurs lettres, apportent des réponses défavorables aux prétentions amiénoises ; de la Platière se félicite alors des « *reculades de ces messieurs du commerce* », cf. ADS C321.

contrecœur :

« Nous ne pouvons vous dissimuler vos craintes sur la suite de cette innovation, puisque sur un très petit nombre de fabricants en état de remplir les fonctions consulaires, il s'en trouve mille qui n'ont pas même l'idée d'un livre de commerce. Nous souhaitons qu'il n'en résulte pas les mêmes abus qu'on a vu pratiquer si ouvertement lorsque le peuple a été admis aux charges municipales, abus si blâmables qu'on a cru devoir révoquer l'édit qui lui en avait ouvert l'entrée »

Les élections consulaires du 4 juillet 1774 virent quatre membres de la Chambre donner leur voix à deux fabricants et exhorter leurs collègues à les suivre dans cette voie. Toutefois, les fabricants n'obtinrent pas les suffrages nécessaires à leur élection. « Laissez nous faire », auraient pu répliquer les négociants aux fabricants. Faut-il voir dans cette volonté de rester « entre soi » une marque de mépris vis-à-vis des fabricants ? Sans doute en partie, mais ce serait oublier le cadre institutionnel et les enjeux réels des débats, à savoir la liberté concédée de faire corps. Accepter l'entrée des fabricants au sein de la Chambre de Commerce reviendrait à leur concéder un double privilège, eux qui défendent déjà leurs intérêts au sein des corporations⁷³.

Il ne faut pas croire que les relations sont moins tendues à Reims : Au cours du XVIII^eS, fabricants et ouvriers n'ont eu de cesse de combattre les règlements de Colbert contre les négociants et les artisans ; dès 1736, l'inspecteur de Reims Callou soutient les prétentions des fabricants à une régulation plus libérale⁷⁴. La lutte se ravive en 1766, avec la nomination de Clicquot-Blervache au poste d'inspecteur des manufactures, lui fils de marchand drapier et drapier lui-même. Clicquot de Blervache, membre du groupe de Gournay, et ennemi juré des jurandes, estime que la qualité n'existe que parce qu'elle s'adapte aux goûts des consommateurs. Plus intéressé par la demande que par l'offre, il a bien observé les changements intervenus dans les consommations⁷⁵. Rien ne vaut donc la liberté, créatrice de richesses ; rien n'est plus détestable que les règlements sclérosants ; même le vieux Watier en est désormais persuadé⁷⁶ : c'est dire s'il y a urgence à en finir...

La suppression des corporations par Turgot entraîne un revirement des négociants qui, dans un mémoire du 10 novembre 1778, évoque « la nécessité d'établir un plan d'administration intermédiaire entre le vieux système réglementaire, étroit et tyrannique et la liberté indéfinie. » :

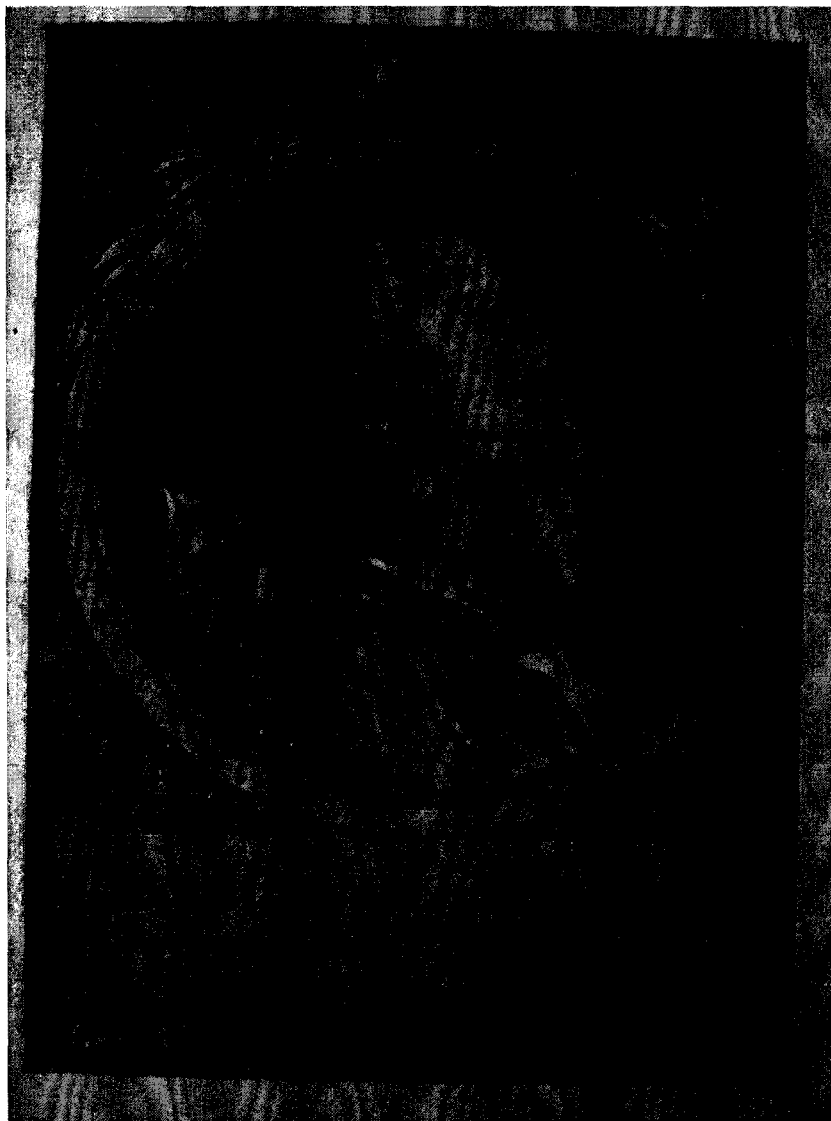
⁷³ Cf. P. Minard, *La fortune du colbertisme*, op.cit., p. 308-309.

⁷⁴ ADM, C472.

⁷⁵ Cf. D. Roche, *La culture des apparences. Une histoire du vêtement, XVII^e-XVIII^eS*, Paris, Fayard, 1989.

⁷⁶ AN F12 738 : alors âgé de 81 ans, Watier avoue en 1771 être tout aussi convaincu que son fils, inspecteur à Châlons ; cf. P. Minard, op.cit., p340, note 61.

Illustration 3: Portrait de Clicquot-Blervache.



Source : G. Laurent, *Reims et la région rémoise à la veille de la Révolution Française*, Matot-Braine, 1930, Reims, p. 41

« Les uns, ceux qui veulent conserver les règlements, dans le but d'augmenter et de maintenir la réputation des marchandises chez l'étranger, ont pensé qu'il était essentiel de diriger les ouvriers dans toutes les parties de leur travail et de prononcer des peines sévères contre ceux qui s'écarteraient des règles qui leur étaient prescrites pour la fabrication ; ils ne se dissimulaient pas que ce système avait pour effet de restreindre, de gêner l'industrie et de priver les artisans du bénéfice que leur aurait procuré la vente d'un espèce de marchandise sur la fabrication de laquelle ils étaient gênés par la règle établie ; mais l'importance du commerce extérieur et le maintien de la bonne foi paraissaient mériter ce sacrifice.

Les autres, au contraire, pensant qu'on ne pouvait donner trop de liberté à l'industrie et trop de facilité pour satisfaire le goût même passager du consommateur, désireraient que tous les genres de travail et l'emploi de toutes les qualités des matières fussent exécutés avec une entière indépendance ; ils sentaient que ce système avait deux inconvénients, l'un

d'exposer la France à perdre son crédit dans les marchés étrangers, par la préférence que pourrait y obtenir toute autre nation attentive à mériter persévéramment la confiance de l'acheteur, l'autre d'exposer le consommateur régnicole ou étranger à être trompé ; mais ces deux considérations se heurtent au désir de multiplier en faveur des personnes de tout sexe et de tout âge les moyens de travailler, quelles que fussent l'étendue et les bornes de leurs talents ou de leurs facultés. »

Comment comprendre un tel revirement ? Tout au long du XVIII^eS, les fabricants rémois souhaitent adapter leurs produits : même si on assiste à une montée en gamme, ils continuent de s'intéresser aux étoffes de basse et moyenne gamme. Mais les règles - normes de fabrication, bureau de marque - certifiant la qualité des produits favorisent avant tout le monde du négoce. En effet, en s'appuyant sur les règlements, ils bénéficient d'un véritable moyen de pression sur les fabricants, qui leur permet d'être gagnants sur les deux tableaux.

Ou le produit est mauvais, et dans ce cas, c'est le fabricant et ses ouvriers qui endossent la pleine responsabilité des défauts constatés. Ils doivent donc en supporter le coût et être dénoncés pour le bien de l'ensemble de la communauté. Ceci dit, rien n'empêche le négociant de vendre son étoffe, en toute connaissance de cause, en engrangeant tout de même un bénéfice. Ou alors le produit est bon, et alors le négociant peut se déclarer satisfait des règlements qui garantissent des étoffes de qualité au consommateur.

La ruralisation de plus en plus importante de la filature et du tissage au cours du XVIII^eS⁷⁷, entérinée par l'arrêt de 1762, a encore renforcé le monde du négoce, car les paysans ne disposent pas seuls des moyens de vendre. Le négociant peut alors s'appuyer sur les règlements pour dicter sa propre loi.

On comprend mieux, dès lors, que les annonces de Turgot aient déclenché chez eux un vent de panique, qui fait désormais se ranger les négociants aux côtés de ceux qu'ils considéraient encore hier comme leurs adversaires. La disparition du cadre réglementaire aurait pour effet d'empêcher une surveillance suffisante de la filature et du tissage ruraux. Aussi s'empressent-ils de proposer leur vision de l'ordre :

« Les marchandises fabriquées selon les règlements anciens seront les seules que l'on revêtira des plombs et des marques qui sont le sceau de l'approbation publique. Les fabricants qui désireront que leurs étoffes en soient revêtues seront obligés de les soumettre au règlement établi ; quant aux fabricants qui se trouveront assez d'intelligence et d'industrie pour examiner les combinaisons nouvelles, ou s'écarteront des règles par système ou par ignorance et qui conserveront cependant l'espérance de trouver des acheteurs au-dedans et au dehors du royaume, ils jouiront d'une entière liberté de suivre leurs idées ; ils n'auront d'autre assujettissement que celui de mettre à leurs étoffes une lisière distinctive qui annoncera à l'acheteur l'usage ou l'abus qu'ils auront fait de leur liberté.

Les plombs et les marques d'approbation ne seront jamais appliqués aux étoffes de cette espèce ; on se bornera pour l'intérêt même du propriétaire à les revêtir d'une marque qui attestera qu'elles sont de fabrication nationale, précaution indispensable pour en prévenir la

⁷⁷ Cf. *infra*, chapitre 2.

saisie par les bureaux des Fermes, et pour empêcher qu'elles ne soient confondues avec les étoffes étrangères.

Sous un régime si simple, chacun sera maître d'employer à son gré et dans la forme qu'il croira devoir préférer des matières de toute qualité, de toute espèce, et le consommateur français ou étranger n'aura que son goût et ses facultés à consulter pour acheter ou pour rebuter des marchandises qui n'auront aucun garant public d'une fabrication conforme aux règlements.

En adoptant ce système, tous les degrés de talents ou d'industrie seront utilement employés, les consommateurs du dehors et de l'intérieur du royaume ne pourront jamais être trompés, puisque chaque étoffe portera avec elle ou la marque des règlements ou celle de la liberté.»

La vieille police des marchés s'efface désormais devant la nécessaire police du travail⁷⁸. Ce nouveau projet de réglementation réclamé par les négociants est appuyé le 10 novembre 1778 par le subdélégué Polonceau qui met en garde le gouvernement contre le système de la liberté indéfinie du commerce qui pourrait porter préjudice à la bonne renommée de la manufacture de Reims : « *En raison du genre de son commerce et de ses différentes manutentions, elle doit être assujettie à des règlements aussi sages que nécessaires. Il n'est dans cette ville aucun négociant instruit par l'expérience qui n'en a demandé non seulement la conservation mais l'exécution rigoureuse.* ». Ce régime intermédiaire est adopté par Necker : les lettres patentes du 5 mai 1779, complétées par les édits des 1^{er} et 4 juin 1780, 22 juillet 1780 et 1^{er} mai 1782, déterminent de nouvelles règles et instituent de nouveaux bureaux de visite⁷⁹. Sans Chambre de Commerce pour assurer leur représentation, les négociants s'insèrent sans peine dans les corporations, continuant de jouer sur les deux tableaux...au moins jusqu'en 1791⁸⁰.

Tableau 13: La vigueur des corporations à Reims (1791).

Négociants et marchands en gros de toute espèce de marchandises	147
Fabricants de pièces et de couvertures	474
Marchands drapiers et merciers, réunis avec les marchands de vins, quincailliers, marchands forains	132
Commissionnaires de marchandises, marchands tapissiers, marchands lingiers, marchands sans échoppes, colporteurs, revendeurs	304
Marchands de grains et de farine	6
Marchands pelletiers, chamoiseurs, mégissiers, gantiers	22
Horlogers	16
Marchands épiciers, chandeliers, confiseurs et apothicaires	150
Boulangers, pâtissiers, marchands de pain d'épices	101

⁷⁸ Cf. P. Minard, *La fortune du colbertisme*, op.cit., p. 287-298.

⁷⁹ AMR, CR T1, 910-911

⁸⁰ Cf. JP Hirsch, *Les deux rêves du commerce*, op.cit., p. 143-163

Serruriers, taillandiers, marchands de fer, cloutiers, maréchaux, armuriers	73
Aubergistes, cabaretiers, cafetiers, limonadiers, cuisiniers, traiteurs	241
Perruquiers et coiffeurs de dames	66
Marchands et loueurs de chevaux	7
Peintres et vitriers	29
Retordeurs, blanchisseurs, cardiers, facteurs de pièces, commis des marchands, apprêteurs, lamiers, rentrayeurs, entrepreneurs, rouliers, voituriers, teinturiers ⁸¹	197
Amidoniers	9
Brasseurs, bouilleurs, tonneliers, vinaigriers	133
Meuniers, chasse-peignes	17
Cordonniers et savetiers	169
Chaudronniers, ferblantiers, couteliers, fondeurs, émouleurs	43
Jardiniers	151
Cordiers, fabricants de peigne, blutotiers, tisserands, paveurs, greviers, poteurs, mouleurs de bois et autres	55
Musiciens et organistes	14
Faienciers, vanniers, boisseliers, menuisiers, ébénistes, tourneurs, potiers de terre et sculpteurs	128
Charpentiers, couvreurs, maçons, crayers, architectes, poêliers, plombiers, marchands de bois, plafonneurs, tailleurs de pierre, marbriers, marchands de briques	137
Tailleurs, fripiers, boutonnières	116
Bourreliers, selliers, charrons	42
Bouchers, charcutiers	70
Notaires et arpenteurs	19
Orfèvres, doreurs, graveurs et balanciers	16
Médecins	24
Libraires et imprimeurs	13
Maîtres de billards et paulmiers	4
Cultivateurs	100
Bonnetiers, chapeliers, fabricants de bas	44
Hommes de loi, procureurs, juges, greffiers, huissiers publics	75

Source : G. Laurent, Reims et la région rémoise à la veille de la Révolution, p. 39

B- La crise, encore et toujours...

Le choc de 1786

Les années 1780 se présentaient sous un meilleur auspice à Amiens : l'inspecteur des manufactures ne souligne-t-il pas, dans son rapport de 1785, que « *l'activité extraordinaire*

⁸¹ On engloba même dans cette catégorie les petits fonctionnaires, receveurs des domaines, commis de bureaux, facteurs de poste, professeurs et instituteurs !

qu'a pris la fabrique d'Amiens cette dernière année s'est parfaitement soutenue» ? Dès l'année précédente, la production avait repassé le seuil symbolique des 10 millions qu'elle n'avait plus franchi depuis les années 1770, pour atteindre 11,6M en 1785⁸².

Pourtant, dès 1787, la manufacture amiénoise montre des signes d'affaiblissement. Faut-il y voir les effets directs de la signature du traité avec l'Angleterre ? Sans doute, mais on peut légitimement penser que celui-ci a davantage joué le rôle de catalyseur, plutôt que de cause unique, à la dépression que connaît Amiens dans les dernières années de l'Ancien Régime. Les chiffres, en tout cas, sont têtus et implacables. Si, en 1786, le nombre des pièces produites atteint 89 328, soit 10,6 millions de livres de chiffre d'affaires, ce nombre se réduit à 84 832 en 1787, 72 235 en 1788 et seulement 64 750 en 1789 pour à peine 6,8 millions. En l'espace de quatre années, la baisse se monte à 28% en quantité et 36% en valeur. Cet effondrement rapide est confirmé par la courbe d'activité des métiers actifs qui passe de 4222 en 1786 à 2241 en 1789, soit -47%⁸³ ! Amiens était revenu à l'étiage d'activité qui était le sien dans les années de la Régence... En fait, on a tout lieu de croire que la baisse est encore plus sensible en réalité, car l'inspecteur des manufactures ne prend pas le soin de distinguer les métiers utilisés pour le tissage des étoffes de laine de ceux utilisés pour le coton. La même imprécision se retrouve dans les statistiques des tissus, selon que l'on inclut ou non les tissus de coton : on sait⁸⁴ que 1477 pièces de toiles de coton ont été produites en 1788, 2184 en 1789 pour des valeurs voisines du demi million de livres. Une hausse de 48% ne peut s'expliquer que par une plus grande mobilisation de la main d'œuvre, et donc des métiers à tisser. Se détournant des tissus de laine qui rencontrent de moins en moins de faveur, fabricants comme ouvriers préfèrent poursuivre leur activité dans les velours de coton, bien plus rémunérateurs et surtout, moins sensibles à la concurrence. Celle-ci ne vient d'ailleurs pas seulement des productions anglaises, même si les consommateurs sont « séduits par leur belle apparence »⁸⁵. Bien sûr, négociants et fabricants incriminaient les effets négatifs du traité de 1786 :

« Le principal débouché de nos manufactures était l'Espagne...(les Anglais) y ont déjà porté une atteinte funeste par le traité de commerce conclu entre eux et la France et par l'importation considérable de leurs fabriques qui anéantissent les nôtres »⁸⁶

Dans son rapport de 1786, l'inspecteur des manufactures, tout en soulignant que le marché américain était saturé d'étoffes amiénoises, réaffirme la « concurrence des petites étoffes nouvelles, variées et à bas prix », hollandaises et flamandes ; en 1788, il fait surtout allusion aux « immenses fabriques de Rouen et ses dépendances ». On peut donc être tenté d'affirmer que les années prérévolutionnaires ont vu une reconversion progressive de la laine vers le coton.

⁸² T. Markovitch, *op.cit.*, p127

⁸³ ADS, C2715; P. Deyon, "Le mouvement de la production textile à Amiens au XVIII^eS", *Revue du Nord*, n°174, avril-juin 1962, p206

⁸⁴ AN F12 659A

⁸⁵ ADS, C287

⁸⁶ *Documents pour servir à l'histoire de la Révolution à Amiens, Registre de délibérations de l'administration municipale, 1789-1794*, Paris, Picard, 1894-1910, 7 vol., t.2, p. 36 ; voir aussi ADS, C2066.

Il ne s'agit pas simplement d'une crise de la production, mais également d'une crise de consommation, ce qui prouve bien l'inadaptation des produits offerts sur le marché aux attentes des consommateurs français. N'oublions pas qu'Amiens constitue également un centre d'écoulement et que de nombreux produits en provenance du tout le nord du royaume y transitent, les tissus y compris, étant enregistrés à la « Halle foraine » : draps de Darnétal, Lodève ou Aubigny, étamines et dauphines de Reims, flanelles de Rouen...En 1784-85, le mouvement annuel ne dépasse pas les 19000 pièces, mais en 1786, on assiste un véritable sursaut, avec des transactions qui atteignent près de 26000 pièces, et près de 27000 en 1787 ; mais en 1788, le retournement de conjoncture se fait sentir, les échanges ne concernant déjà plus que 22300 pièces⁸⁷...En ce sens, le cas amiénois n'est pas isolé.

Si, à Amiens, la liberté du commerce inaugurée en 1786 est regardée comme le fossoyeur de la manufacture, de l'autre côté de la frontière, à Aix-la-Chapelle, elle est attendue avec une impatience non dissimulée ; autour d'Aix et à Verviers, elle était célébrée. Le provocateur Johann Arnold von Clermont n'avait-il pas placé à l'entrée de sa manufacture de Vaals, sous le campanile, sa désormais célèbre devise : *Spiro Invidiam*. Certains la traduiront par « j'inspire l'envie »⁸⁸, mais la philosophie du personnage nous incline davantage vers un message aussi savoureux d'ironie que direct : « Vous pouvez être jaloux ». Associé à l'autre devise, placée à l'arrière du bâtiment, *Nihil volentibus arduum*, « à cœur vaillant, rien d'impossible », elle traduit bien deux mentalités, deux mondes, deux systèmes totalement différents, à peine cinq kilomètres l'un de l'autre. Dans un pamphlet, dont on a maintenant clairement établi qu'il en était bien l'auteur, Clermont décrit sa vision du monde de l'industrie, à des années-lumière de l'esprit rétrograde présent dans la cité des sacres impériaux :

*« Tout autour, à Burtscheid, Monschau, Verviers, Vaals et dans l'ensemble du duché de Limbourg, si riche en fabriques, la liberté règne ; là, le négociant en draps est dans le même temps fabricant, c'est-à-dire : il peut faire battre dans ses ateliers autant de métiers qu'il le souhaite, engager à ses côtés autant de tondeurs que le nécessitent ses affaires. Il laisse son industrie se développer librement, choisit ses ouvriers et leur salaire pour le bien commun. Dans cette ville libre d'Empire, règne une contrainte corporatiste hautement préjudiciable, qui brise les ailes de toute industrie et décourage jusqu'au plus grand génie, car il ne peut attendre aucun retour proportionnel à ses efforts, au contraire il est retenu dans ses progrès par l'ignorance et les pesanteurs de toutes sortes. »*⁸⁹

Autant négociant que manufacturier, Ternaux aurait apprécié⁹⁰...Le progrès, c'est la rupture, et la rupture dérange : d'abord les ouvriers, peu enclins à abandonner ces gestes ancestraux qui ont fait leur fortune ; ensuite, les patrons concurrents, qui craignent pour la leur...En fait, il aurait très bien pu rajouter une troisième devise : *Ad victor spoilerum*, aux vainqueurs les dépouilles. Et des dépouilles, le traité de 1786 va en occasionner quelques-unes.

⁸⁷ T. Markovitch, *Les industries lainières*, op.cit., p131.

⁸⁸ Cf. P. Thomès, « Les deux visages d'un ville. La ville d'Aix-la-Chapelle et l'industrie entre la contrainte corporative et la liberté d'entreprendre (1780-1848) », in: *Revue du Nord*, 86/2004, 354, p. 149-159.

⁸⁹ Anonyme, *Frey müthige Betrachtungen eines Weltbürgers zum Wohl von Aachen, bey Gelegenheit der vorstehenden Constitutions-Verbesserung dieser Reichsstadt*, Frankfurt/Leipzig, 1788, p. 10-12.

⁹⁰ cf. G. Gayot, *Les draps de Sedan*, op.cit.,p. 17.

Les interrogations à la veille de la Révolution

S'il fallait achever de se convaincre de l'existence d'une véritable crise, il suffit d'en observer les conséquences sociales. Celles-ci sont durement ressenties par chaque composante du monde manufacturier. Bien des fabricants subissent un véritable déclassement social, réduits à l'état d'ouvriers par la misère des temps⁹¹. Mais les plus vulnérables étaient sans conteste les ouvriers de la manufacture eux-mêmes, dont beaucoup en étaient réduits à « mendier leur vie ».

Dans une ville aussi industrielle qu'Amiens, la pauvreté et, plus encore, la mendicité constituait une anomalie intolérable, qui explique qu'elle fut interdite par les autorités. Dès 1778, fut ouvert un Bureau Général de Charité, chargé de récolter et de gérer la générosité. Jusqu'en 1785, le maintien d'une bonne conjoncture et la générosité importante des amiénois les plus riches firent croire à une disparition définitive de la mendicité⁹². Mais, à partir de 1786, les ressources se tarissent et les curés des paroisses amiénoises constatent une forte hausse du nombre des pauvres, causé par le renvoi en quantité des ouvriers auxquels les fabricants ne pouvaient plus fournir d'ouvrage, du fait du ralentissement conjoncturel. Durant les hivers 1786-1787 et 1787-1788, le chômage touche quelques centaines de personnes⁹³, mais ce n'était qu'un début. En décembre 1788, de nombreux saiteurs avaient cessé toute activité du fait d'une demande insuffisante depuis plusieurs mois. 11 500 pauvres sont ainsi recensés dans l'enceinte de la cité ; un tel chiffre ne pouvait que donner le vertige aux autorités échevinales, conscientes du danger potentiel que représentait une telle foule inoccupée. Déjà, dans les quartiers populaires, de véritables bandes défiaient les commissaires, exigeant aumônes et travail⁹⁴. Pour être plus précis, ils réclamaient une garantie de leurs droits en tant qu'ouvriers saiteurs ou, *a minima*, un revenu minimum d'activités.

Ainsi, renouant avec l'agitation qui avait été la leur à la suite de l'arrêt de 1762, ils protestèrent contre ceux qui « *sans droit et sans qualité, s'avisèrent d'entreprendre sur leur profession* » : en 1789, à l'occasion de la fête des saiteurs, organisée tous les seconds lundis de juillet, ils pourchassèrent, quelquefois violemment, les tisserands des campagnes, venus s'approvisionner en matières ou remettre le produit de leur travail. Le 27 août, ils allèrent jusqu'à s'attrouper sur la place de l'Hôtel de Ville pour exiger des échevins un règlement prohibitif contre les « *ouvriers de l'extérieur* ». Ils ne furent délogés qu'au prix de plusieurs charges de cavalerie. Ils avaient conscience que la conjoncture portait atteinte à un statut qui avait été déjà maintes fois attaqué en l'espace de 25 ans, par la concentration des métiers dans les mains d'une poignée de fabricants et par la délocalisation de l'activité vers les

⁹¹ AMA, CC1328 et CC1329, capitation : on retrouvera sous ces deux cotes de très nombreux courriers adressés à l'intendant, réclamant des diminutions de capitation pour être passé de l'état de fabricant à celui d'ouvrier...

⁹² cf. C. Engrand, « Mendier sa vie au XVIII^eS », *Revue du Nord*, T66, n°262-263, avril-septembre 1984, p. 523.

⁹³ cf. C. Engrand, « Conscience populaire et droit à l'emploi : l'exemple d'une grande ville manufacturière, Amiens », in P. Guignet (ed.), *Le peuple des villes dans l'Europe du Nord Ouest (fin du Moyen Âge – 1945)*, p. 259.

⁹⁴ *Ibidem*.

campagnes. L'échevinage ne pouvait pas grand'chose contre cette évolution ; organisant des ateliers de charité dès décembre 1788, elle se trouva rapidement débordée par le nombre et l'esprit frondeur des ouvriers démunis.

A Reims, les ouvriers ne sont pas mieux lotis ; le tisserand d'article de première qualité s'en sort encore honorablement : il est payé une livre et 10 sous de l'aune. Mais dans les qualités inférieures, la situation se dégrade rapidement : le tisserand de maroc ne reçoit que 7 sous 6 deniers l'aune, alors que le produit est vendu 16 livres l'aune ! Celui qui fabrique de la flanelle lisse est payé 10 sous 6 deniers, pour une pièce vendue 9 livres 15 sous de l'aune...Et la situation du tisserand est loin de constituer le cas le plus dramatique : le fileur de laine superfine ne gagne que 6 sous 3 deniers l'échée, l'ourdisseur 1 sou 6 deniers. Les apprêteurs paraissent être mieux payés : plus de 5 livres, pour une pièce de drap royal ou de cannelé ; plus de 4 pour une dauphine ou une croisée ; mais seulement 2 livres pour une pièce burat ou buratée. Des chiffres à nuancer toutefois, car l'ouvrier chargé de ces apprêts est parfois obligé de travailler sa pièce pendant plusieurs jours. Il est toutefois difficile de se faire une idée précise de ces montants si on ne les compare pas avec ceux des produits de base. Or, au début de 1789, le pain de 3 livres et demie, nécessaire pour une famille avec enfants se vend 9 sous 3 deniers ; le sel 14 sous la livre ; la viande 11 sous ; le lard 16 sous ; le beurre une livre. Certains fabricants cherchent donc à soulager la vie difficile de leurs ouvriers ; c'est le cas de Ponsardin, qui conserve les siens durant la mauvaise saison et les utilise à des besognes autres que celles du métier durant l'hiver. Toutefois, l'esprit philanthrope ne constitue pas la seule raison qui pousse Ponsardin et ses semblables à s'occuper du sort de leurs ouvriers. L'inspecteur Vauthier note, au premier semestre 1770, que « *l'augmentation de la production est due non pas à une plus grande activité du commerce, mais à la commisération des maîtres fabricants pour leurs ouvriers, auxquels ils désirent procurer du travail une bonne partie de l'hiver, mais, comme le travail ne suffisait pas à leur subsistance relativement à la cherté des grains, les fabricants pour y suppléer et afin aussi d'empêcher l'émigration des ouvriers, leur ont fait de fortes avances sur le travail à venir.* »⁹⁵. La main d'œuvre, celle qui toujours file entre les doigts, et qu'il faut essayer par tous les moyens de stabiliser : le sujet s'avère à tel point préoccupant que le gouvernement lui-même diligente une enquête en 1784. Le subdélégué Polonceau est chargé de « *découvrir les ouvriers qui auraient formé le projet de quitter la ville et de porter leur industrie chez les étrangers, ainsi que les embaucheurs de ces ouvriers, qui leur faisaient espérer des gains plus considérables.* ». A la prudence et la discrétion que le lieutenant général de police recommande, Polonceau ne parle que de faire arrêter les ouvriers et tous ceux qui cherchent à les débaucher. Sans doute faut-il voir là une cause du manque de résultat de l'opération⁹⁶... On peut donc imaginer la détresse de cette population de tisseurs, cardeurs, fileurs, teinturiers, foulons, concentrée dans les paroisses de St Timothée, St Martin, St Jean, St

⁹⁵ ADM, C472, Rapport de l'inspecteur (1771).

⁹⁶ ADM, C472, Enquête de 1784 sur les ouvriers qui désertent les manufactures.

Julien et St Maurice : à l'ombre des abbayes de St Nicaise, St Rémi et du couvent des Minimes se développent des quartiers insalubres, densément peuplés, traversés de ruisseaux fangeux au milieu de cours malsaines. Rien d'étonnant à ce que les « fièvres » fassent régulièrement leur apparition, favorisées par la proximité des eaux croupissantes des marais de Fléchambault. Ajoutons à cela les famines, comme celle qui frappe Reims lors de l'hiver 1788⁹⁷, et on comprend que les émeutes éclatent régulièrement, entraînant pillages de marchés, de brasseries, d'auberges de boulangeries rue du Barbâtre (1770) ou rue des Capucins (1789)⁹⁸.

Le cadre institutionnel ne doit donc pas être considéré comme un élément de blocage, ni à Amiens, ni à Reims : la Chambre de Commerce de Picardie montre que les négociants sont friands de ces formes d'encadrement, qui leur assure représentation, honneurs et moyens d'action. Il n'y a pas de véritable opposition, au fond, entre fabricants et négociants : tous deux cherchent à assurer le bon fonctionnement de la manufacture, toute innovation n'étant pas mauvaise en soi, mais nécessitant d'en définir les limites. Tous sont en tout cas unanimes, en bons petits-fils de Colbert, à réclamer la protection contre l'ennemi anglais. Toutes les combinaisons sont possibles à condition de ne pas livrer la France à la perfide Albion ; le choc de 1786 est rude, mais il révèle, davantage qu'il ne crée, les contradictions dans les discours.

⁹⁷ *Journal de Champagne*, 15 et 22 décembre 1788.

⁹⁸ AMR, carton12, Mémoire des Lieutenants et Echevins de Reims (1787). Ils citent également un prêtre de St Timothée déplorant la présence d'un unique commissaire de police pour « *poursuivre les mauvais esprits* ».

Bilan :

On constate bien à la fin du XVIII^oS deux orientations dissemblables :

Amiens, spécialisée dans les étoffes veloutées largement exportées, souffre de la contraction des marchés étrangers, spécialement espagnols. Certains négociants, conscients de ces difficultés, se lancent précocement dans l'aventure cotonnière. Amiens souffre également d'un déficit de gros producteurs, les fabricants sont pour la plupart modestes et d'extraction récente. Ils sont dominés par une coterie négociante qui marque de son empreinte la Chambre de Commerce de Picardie. Malgré des atouts non négligeables, comme des voies de communication efficaces, des campagnes peuplées, un secteur des finitions performant, la cité est déjà engagée sur une piste descendante.

Reims a du mal à dominer son territoire : du point de vue de la main d'œuvre, elle se trouve en concurrence avec Sedan ; pour les matières premières, elle est victime des menées de Verviers et d'Aix-la-Chapelle ; pour les finitions, elle dépend largement d'Amiens. Le choix du peigné s'est fait au moment de la crise des années 1730-1740. Quelques gros producteurs en ont profité pour se hisser à la tête du monde manufacturier, renforcés par le fort renouvellement que connaît le monde des entrepreneurs au cours du XVIII^oS. La croissance des affaires est patente, associée à une amélioration progressive de la gamme des produits proposés.

En 1786, la crainte des Amiénois et des Rémois face à la concurrence anglaise est légitime, mais elle révèle, surtout chez les premiers, des tensions internes qui vont pleinement se révéler à l'occasion de la Révolution.

Partie2

1790-1815 :

**« RECEVOIR SANS ORGUEIL, ABANDONNER SANS
DECHIREMENT »**

(Marc Aurèle, *Pensées pour moi-même*, VII,33)

La période révolutionnaire peut apparaître comme celle des incertitudes pour Amiens et pour Reims : voilà deux cités qui ont tout à craindre de la proximité de la frontière vers laquelle leurs manufacturiers jettent fréquemment des coups d'œil inquiets...

- Inquiétude, bien sûr, liée à la conjoncture politique et aux opérations militaires, qui se traduisent également par une remise en cause des circuits d'approvisionnement en matières premières et en écoulement des produits ;
- Inquiétude face à la déréglementation, qui ôtent des cadres rassurants à la manufacture ;
- Inquiétude surtout face aux Belges et aux Allemands avec lesquels ils vont devoir désormais devoir composer dans le cadre de la « *Grande Nation* ».

Aussi bien Amiens que Reims connaissent des modifications très profondes, auxquelles elles répondent toutefois de manière différente, mais les éléments de continuité existent : en dépit de l'apparition de nouveaux entrepreneurs, les anciens caciques ont plutôt tendance à se renforcer. Ils s'adaptent aux nouveaux cadres administratifs, politiques, institutionnels et juridiques. Adaptation, tel est le leit-motiv...

Chapitre1 : Révolution et Empire : les territoires en mouvement.

Au seuil des années 1980, les catégories traditionnelles comme l'*Etat* ou la *région* n'offraient plus un cadre d'analyse suffisamment pertinent pour rendre intelligibles les mécanismes de la croissance et du développement économique dans le monde. Aussi, par un mouvement de balancier, la notion de *territoire*, jusque là peu usitée, se répandit plus que de raison. On crut bon de déceler des territoires partout, comme s'il s'agissait là d'un sésame permettant de rendre intelligible les jeux et les enjeux de l'espace dans la sphère productive. Le mot devint à la mode et les *territoires* se mirent à foisonner... D'une certaine manière, ceci témoignait d'une vitalité certaine de la recherche soucieuse de comprendre tout ce qui se nouait à l'articulation des rapports sociaux et spatiaux. Dans de nombreuses aires productives, n'était-ce pas dans la structure interne d'un espace industrialisé que l'on trouvait de quoi relever les défis que posait la configuration sans cesse mouvante des marchés ? Pourtant, à l'opposé, le recours de plus en plus fréquent au *territoire* n'alla pas sans entraîner, de toute évidence, le risque majeur de voir le flou s'installer et nuire à la capacité opératoire de cette notion, tant le mot devint polysémique. Affublé d'acceptions diverses, celui-ci se mit à recouvrir l'ensemble du champ notionnel pour caractériser des formes d'organisation spatiale de l'industrialisation parfois fort dissemblables, toujours trop complexes pour se satisfaire de ce qui prenait l'allure d'une étiquette.

Aussi, on saura gré à Gérard Gayot de n'avoir jamais cédé à cette inflation verbale. Dès 1979, dans un article de la *Revue du Nord* où il n'employait pas encore le mot¹, le *territoire* de la manufacture des draps de Sedan, en bonne méthode, était déjà bien circonscrit, caractérisé, expliqué. Le Dijonval des Paignon disait, fabriquait, expliquait le territoire. C'était en soi un condensé du territoire et de « *l'atmosphère industrielle* ». Une atmosphère qui change considérablement avec la Révolution : sous l'effet d'une conjoncture politique et économique changeante, la configuration des territoires s'adapte, avec plus ou moins de bonheur, poussant les manufacturiers à relever de nouveaux défis.

¹ G. Gayot, « Dispersion et concentration de la draperie sedanaise au XVIII^eS : l'entreprise des Poupard de Neuflyze », *Revue du Nord*, n°240, LXI, 1979, pp. 127-148.

I/ « Toucher pierre »² : négoce, manufactures et biens nationaux.

Aucune étude de fond n'a été menée ni à Amiens ni à Reims au sujet des biens nationaux et de leur destination³. Les archives existent fort heureusement pour tracer des pistes qu'une étude plus systématique et restreinte pourrait confirmer⁴. S'agissant des biens fonciers, nous n'aurons pas la prétention de vouloir combler entièrement cette lacune, qui pourrait constituer seule l'objet d'au moins une thèse⁵.

A Reims, un rapport du sous-préfet Leroy à son supérieur, daté de 1805, montre que, en premier lieu, la vente des biens nationaux a fait passer les propriétés rurales dans les mains des fabricants et négociants rémois⁶. De fait, plus de 1200 ventes ont lieu entre 1790 et 1793 ; parmi les plus gros et plus précoces acheteurs figurent des noms bien connus avant la Révolution, tels Henriot-Tronsson, Forest, Mennesson ou Elie Salle, ce dernier ayant acquis l'essentiel des terres et bâtiments de l'abbaye de St Thierry, dans le canton de Bourgogne. Par l'achat de terres, de fermes, de vignes ou de maisons de campagne, dans les environs immédiats de Reims ainsi que dans les vallées fertiles de la Suippe, la Vesle ou l'Ardre, la bourgeoisie urbaine a pu renforcer sa position sociale tout comme sa puissance foncière, comme Ponsinet (à Berru et Caurel), Deligny Ponsardin (à Bezannes), Assy-Guérin (à Chigny, dans le canton de Verzy, et à St Brice) ; Miteau (à Ecueil) ; Deligny (à Ecueil et Taissy) ; Mopinot Pinchard (à St Brice) ; Henriot Tronsson (à Tinquex) ou Tronsson (Villers Franqueux et St Brice). Les notables, tels Ponsardin et Sutaine, ne sont pas en reste⁷. Cette attitude n'est pas différente de ce qui peut se passer ailleurs...Ainsi, si Gérard Gayot ne dit rien des conséquences de la vente des biens nationaux à Sedan, JM Chaplain constate à Louviers que le patrimoine ecclésiastique et conventuel témoigne d'une intense activité religieuse à Louviers, mais que, sous la Révolution, peu de ces bâtiments sont réquisitionnés pour l'industrie. Pour l'essentiel, ils échangent une fonction religieuse pour une fonction

² En référence au chapitre décisif de JP Hirsch, *Les deux rêves du commerce*, chapitre 8, « Toucher terre : commerce et biens nationaux », p. 215-236, où l'auteur insiste surtout sur le fait que les achats permettent de condenser la fortune et de se débarrasser à bon compte de ses assignats ; voir aussi S. Chassagne, *Le coton et ses patrons*, *op.cit.*, pp. 229-234, où l'auteur affirme le caractère finalement bon marché de ces bâtiments, comparativement à une construction neuve.

³ Concernant Amiens, l'étude est restée vierge jusqu'à présent...Pour Reims, un mémoire de maîtrise déjà ancien constitue une première approche, Etienne Maquin, *Les acquéreurs de biens nationaux à Reims (1790-1795)*, 1970. Pour Aix-la-Chapelle, on se référera à Gabriele B. Clemens, *Immobilienhändler und Spekulanten, die sozial- und wirtschaftsgeschichtliche Bedeutung der Großkäufer bei der Nationalgüterversteigerungen in den Rheinischen Departements (1803-1813)*, Boldt, 1995.

⁴ A Amiens, on dispose aux Archives Municipales des relevés complets jusqu'à l'époque du Directoire⁴. A Reims, la comparaison topographique des différences entre le plan de 1767 et les plans cadastraux napoléoniens permet de constater le devenir des bâtiments ecclésiastiques à travers la Révolution.

⁵ La référence essentielle ici est, bien sûr, G. Lefebvre, *Les paysans du Nord pendant la Révolution Française*, Paris, Colin, 1924.

⁶ AN F12 1259C.

⁷ G. Clause, *Le département de la Marne sous le Consulat et l'Empire (1800-1815)*, Atelier de reproduction des thèses de Lille3, p. 18-21.

civile⁸. A Elbeuf, A. Becchia a bien montré l'intérêt des fabricants pour les biens nationaux, mais, mis à part le cas de Louis Joseph Flavigny, acquéreur pour 6 000 livres d'une partie du Couvent des Ursulines dont on peut deviner le devenir, les biens évoqués sont surtout des terres, des bois, des fermes...Rien de bien consistant pour le fabricant qui souhaite développer ses affaires à moindres frais⁹. JP Hirsch constate bien, à Lille, quelques cas où la destination des acquisitions ne fait que peu de doutes, mais chez les filtiers et les indienneurs, et encore le rôle de ces biens consiste surtout à « *jouer une fonction de réserve* »¹⁰. Dans le coton, S. Chassagne estime l'investissement mené entre 1790 et 1805 à quatre millions de livres, au bas mot¹¹.

Il en va tout autrement à Amiens, où le mouvement semble se faire à rebours de tout ce que l'on observe ailleurs. Parmi les acheteurs de biens nationaux, on retrouve à Amiens les représentants du négoce et de la manufacture : Aclocque, Godart, Biberel, Devisme, Debray, Delahaye, Dottin, Delamorlière...Néanmoins, ces grands noms n'ont en général procédé qu'à des achats modérés, destinés à consolider leurs possessions plutôt que de les constituer¹². Aussi, Louis François Jean Baptiste Dottin se distingue radicalement des autres acheteurs. L'inventaire après décès de son épouse, survenu en 1812, permet de suivre tous les achats effectués entre 1790 et cette date¹³ ; une lettre de l'an VII permet de connaître ses acquisitions, en conformité avec les fonds dont il dispose alors¹⁴. Hormis Amiens, 48 communes différentes sont concernées par les acquisitions, réparties sur plus de 160 opérations, soit en nom propre, soit par le biais d'intermédiaires ; l'essentiel de ces mouvements eurent lieu entre l'an III et l'an VI (105 opérations). Les terres achetées sont aussi bien celles d'émigrés (Valanglard, Gueully, Leclerq de Bussy, Croÿ, D'Havré) que des biens d'Eglise (abbaye de Corbie, abbaye de Saint Martin aux Jumeaux) ainsi que plusieurs cures.

Ainsi, à part Dottin, les marchands-fabricants amiénois ne tirent pas profit de l'occasion qui leur est fournie, alors que, dans la capitale champenoise, la mise à l'encan permet de réaliser de belles opérations. Autre différence sensible, sur laquelle il faudra revenir, les acquéreurs de biens nationaux à Reims sont principalement manufacturiers, alors qu'à Amiens, ils sont négociants.

Il ne s'agit pas toutefois pas de viser à l'exhaustivité, et de reconstituer l'ensemble des opérations foncières menées par les manufacturiers, négociants et commerçants durant la Révolution. Une question nous intéresse plus précisément : qu'en

⁸ JM Chaplain, *La chambre des tisseurs*, p. 104.

⁹ A. Becchia, *op.cit.*, p. 382-384.

¹⁰ JP Hirsch, *op.cit.*, p233-234.

¹¹ S. Chassagne, *le coton et ses patrons*, p. 229-234.

¹² Cf. JM Wiscart, *Grands notables du Premier Empire*.

¹³ ADS, 99M107 699, Dossier Dottin.

¹⁴ AMA, 2F1/1.

est-il de l'acquisition, dans les deux cités, d'immeubles, susceptibles de jouer le même rôle que la terre, mais pouvant être transformés rapidement en bâtiments industriels : nous avons choisi de nous demander si les patrons de la laine (qu'ils soient fabricants ou teinturiers) ont saisi la vente de biens nationaux à l'intérieur de l'enceinte des cités étudiées comme une opportunité pour constituer des établissements modernes. Cette question n'a pas fait l'objet de travaux d'ampleur et l'historien est peu disert à ce sujet. Elle a pourtant son importance : les activités de filature et de tissage impliquent de disposer de vastes bâtiments. Il conviendra donc d'observer durant la période révolutionnaire le devenir des églises conventuelles, leurs acquéreurs, l'époque des acquisitions, le moyen de paiements... Pour ce premier pan de l'étude, il suffit d'observer les acquéreurs s'il y en a et de vérifier dans le recensement de population de 1807 si la finalité manufacturière de ces bâtiments est conservée. Les moulins, également, constituent des cibles de choix pour qui veut y établir une foulonnerie. Pour les ateliers de teinture, la méthode a été un peu différente puisque que n'importe quelle maison peut faire l'affaire, la seule contrainte étant celle d'une implantation au bord de l'eau. Nous avons donc identifié les rues bordant les cours d'eau et les biens nationaux vendus dans ces secteurs, ainsi que les acquéreurs, puis nous avons observé ce qu'il en était dans le recensement de 1807. Plusieurs cas de figure pouvaient se présenter : le plus simple était de repérer un bien acquis par un teinturier sous la Révolution, et retrouver cette même personne, au même endroit et avec la même activité sous l'Empire. Cas plutôt rare, comme nous le verrons... Deuxième cas de figure : un atelier de teinture repéré en 1807, mais avec un acquéreur différent sous la Révolution. Il peut, soit s'agir d'une location (le nom du propriétaire apparaissant généralement dans les archives), soit d'un changement de propriétaire, mais dans les deux hypothèses, on considérera que le bien immobilier concerné fait l'objet de spéculations, soit parce que le teinturier ne possède pas son bien et l'occupe de manière transitoire donc risquée, ou alors parce le propriétaire de 1807 l'a acquis à un prix supérieur à celui de sa vente initiale et n'a pas, par conséquent, bénéficié de l'effet d'aubaine que constituait la première vente... Dernier cas de figure : il n'y a pas d'activité de teinture en 1807, bien que l'acquéreur ait été lui-même teinturier sous la Révolution. On regardera alors ce bien comme un objet de profit, soit loué à titre d'habitation, soit revendu entre-temps avec une plus-value, sans que l'on sache forcément la destination des fonds ainsi récupérés. La même méthode a été appliquée à d'autres métiers (apprêteurs, retordeurs...), à cette nuance près que l'on ne connaît pas aussi bien le nom des personnes concernées, sous et après la Révolution. Leur repérage a donc été question de chance, et ne saurait, par conséquent, être retenu comme absolument représentatif...

En 1789, Reims, ancienne capitale religieuse de l'Ancien Régime, constitue un beau marché même si celui-ci a quelque peu souffert ; Reims a été éprouvée par la guerre, elle fut menacée en 1792 par l'invasion de la Champagne par les troupes

prussiennes. Nombre de ses églises ont été laissées à l'abandon voire détruites¹⁵. Toutefois, la richesse et la puissance de l'Eglise rémoise étaient capables d'exciter bien des envies ; la rumeur, en 1789, semblait indiquer que les biens possédés par les religieux représentaient le tiers de l'ensemble des biens fonciers. Les travaux déjà anciens de Lecarpentier¹⁶ ont montré, à l'inverse, qu'ils ne dépassaient pas les 6%. Un registre récapitulatif des inventaires envoyés au comité d'aliénation par département montre que la Marne est en douzième position pour ce qui est du nombre d'inventaires, mais le sixième en importance par le revenu net. Plus précisément, l'archevêché de Reims constitue le troisième en importance (après Paris et Le Mans) par le taux de son imposition en 1789 : 254 870 livres. Un dernier chiffre apparaît encore plus significatif : les 889 immeubles vendus dont on conserve une trace représentent 21% des immeubles inscrits au cadastre de la ville (4 200)¹⁷.

Un relevé des édifices vendus comme biens nationaux à Reims, dressé en 1795, donne une première idée du mouvement global des opérations. Cet état comporte deux séries que nous conserverons et compléterons au besoin¹⁸ :

Tableau 14: Le devenir des bâtiments d'Eglise à Reims pendant la Révolution.

Edifices détruits	Remarques
Eglise et bâtiments du couvent St Pierre les Dames	Les bâtiments du XVI ^e S encore debout à la fin de la Révolution furent détruits dans les bombardements de la Grande Guerre.
Eglise paroissiale et collégiale St Symphorien	Adjugée le 14 octobre 1791 à Fernet pour 22 600 livres ; détruite et transformée en maisons individuelles.
Eglise paroissiale et collégiale St Thimothée	Détruite et remplacée par des maisons particulières
Eglise collégiale de Ste Balzanie	Détruite en 1792

¹⁵ La plupart des églises qui encombraient le quartier St Rémi n'étaient en réalité que des masures et, déjà en 1774, les prêtres se plaignaient qu'elles étaient délabrées et insuffisantes pour la population paroissiale...

¹⁶ J. Lecarpentier, *La vente des biens nationaux de première origine pendant la Révolution française*, Paris, Alcan, 1908.

¹⁷ AN, F19-1260A.

¹⁸ Les informations sont reprises et amplifiées par H. Jadart, *Du sort des monuments et œuvres d'art à Reims pendant et depuis la Révolution (1790-1909)*, Paris, Plon, 1909, pp. 18-26, qui s'appuient sur les documents de l'archevêché, détruits durant la première Guerre Mondiale. Par précaution, les informations sont complétées par P. Tarbé, *Reims, ses rues, ses monuments*, Reims, 1864, qui fournit des indications précieuses sur la destination de certains biens d'Eglise. Cf. également G. Boussinesq et G. Laurent, *Histoire de Reims*, Matot Braine, Reims 1933, pp. 293-303.

Eglise, bâtiments, cour et jardins de la commanderie appelée Le Temple	Une partie des bâtiments a été récupérée pour en faire les caves de vins de Champagne de la maison Werlé.
Eglise paroissiale St Hilaire	Vendue le 2 septembre 1791 pour 18 000 livres; détruite la même année; transformée en jardins
Eglise paroissiale St Etienne	Détruit en ?
Eglise paroissiale St Martin	Détruit en ?
Eglise paroissiale St Julien	Vendue en 1794, détruite et remplacée par des maisons particulières
Eglise paroissiale St Jean	Adjugée le 29 août 1791 pour 3200 livres (!)
Eglise paroissiale St Michel	Déjà transformée en magasins et ateliers avant 1789
Eglise, bâtiments, cours, jardins du couvent des Cordeliers	Il en reste quelques ruines dégagées et aménagées au milieu d'un jardin public.
Bâtiments du couvent des Jacobins	Un bâtiment subsiste dans l'actuelle rue des Jacobins.
Eglise et bâtiments du couvent des Longueaux	Vendue 56 300 livres; Transformée en filature, entre les rues de Venise, du Jard et de l'abbé-de-l'épée.
Hospice Ste Catherine	Détruit en ?
Hôtel des Monnaies	Détruit en ?
Edifices conservés	
Cathédrale	Conservé au culte
Archevêché	Casernes et dépôt d'effets militaires
Eglise St Remi	Caserne et écuries

Couvent de St Rémi	Hôpital militaire et bibliothèque
Eglise St Nicaise	Magasin de fourrage ; vendue en 1794 pour 45 000F ; carrière de pierres
Couvent St Nicaise	Hôpital militaire ; vendu aux enchères en 1798 pour 45 000F à Defienne ; nouvelle adjudication en 1805 ; entièrement détruite en 1817.
Eglise St Denis	Ecurie ; démolie en 1796
Couvent St Denis	Vendu le 16 octobre 1791 pour 92 610 livres ; occupé par l'administration du district (actuellement musée des Beaux-Arts)
Eglise et couvent St Etienne les Dames	Magasin de subsistances ; église démolie ; couvent actuel de la Visitation
Eglise paroissiale St Pierre	Ecurie ; démolie en 1795
Eglise paroissiale St Jacques	Ecurie
Eglise paroissiale Ste Madeleine	Ecurie ; démolie sous le Directoire
Eglise paroissiale St André	Vendue en 1793 ; vendue à l'ancien conseil de fabrique, accueille les assemblées de section. Rendue au culte sous la Restauration.
Eglise paroissiale St Maurice	?
Eglise et couvent Ste Claire	Casernes ; démolies par la suite
Eglise des Jacobins	Magasin de fourrage et remise
Couvent des Minimes	A l'abandon puis démoli
Eglise des Capucins	Hôpital militaire ; transformé en filature par Benoist
Maison des frères des écoles chrétiennes	Casernes (devenue école libre des arts et métiers)

Eglise et couvent des Carmélites	Manufacture d'armes
Eglise et couvent de la Congrégation	Casernes ; rétabli en 1822, devient le grand Séminaire
Hôtel Dieu	
Hôpital Général	
Hôpital de Ste Marie	
Hôpital St Marcoul	
Hôpital des orphelins	
Hôpital de St Louis	Un bâtiment subsiste au XIX ^o S, au bord de la Vesle, transformé en établissement industriel
Collège, séminaire, lycée	Le lycée sert d'écurie ; les bâtiments du collège de dépôt d'armes
Ancien présidial	Reconvertis en tribunaux ; vendu par la suite à l'archevêché pour 40 000F et transformé en église des missionnaires.
Maison commune	Mairie

Sources : H. Jadart, *Du sort des monuments et œuvres d'art à Reims pendant et depuis la Révolution (1790-1909)*, Paris, Plon, 1909, p. 18-26 ; P. Tarbé, *Reims, ses rues, ses monuments*, Reims, 1864 ; G. Boussinesq et G. Laurent, *Histoire de Reims*, Matot Braine, Reims 1933

Disposer de grands bâtiments conventuels n'est pas une nécessité absolue pour établir une manufacture : Dubois établit une filature de coton ex nihilo ; un citoyen anonyme fait également construire dans sa propre maison deux ateliers de tissage de laine¹⁹. Mais, c'est sous le Directoire que des opérations d'ampleur ont lieu : quelques grands noms de la manufacture acquièrent des biens nationaux avec l'objectif clairement affiché de les transformer en établissements industriels. Ainsi, Louis Félix Boisseau, négociant en laines, acquiert la maison des Carmélites²⁰, mais rien n'est dit dans les sources concernant la manière dont cet achat a été effectué. Il conviendrait de le supposer conforme à la loi du 16 brumaire an V, qui précise que numéraire et papiers

¹⁹ AMR, R, 210, f°9 et 10, 22 prairial an VI, et f°123, 2^{ème} jour complémentaire an VI.

²⁰ AMR, R, 208, f°77, 20 germinal an V.

d'Etat doivent être utilisés de concert. D'autres citoyens rémois, issus du textile, deviennent également propriétaires de vastes locaux qu'ils vont transformer en véritables usines. Ainsi en est-il des anciens couvents désaffectés des Capucins et les Cordeliers²¹, le premier étant probablement le futur bel établissement de Dérodé-Cornette. D'autres couvents reçoivent la même destination, tels ceux de Longueau²² et du Mont Dieu²³, qui sont ainsi acquis par Jobert-Lucas²⁴. Dans ces établissements, il établit une manufacture de « duvets de cygne », une autre de schalls et gilets de cachemire, une dernière enfin pour la fabrication des flanelles, casimirs et coatings.

Beaucoup de bâtiments conventuels ont souffert à Reims durant la Révolution, en raison de l'état de délabrement avancé de quelques constructions qu'il était dès lors nécessaire de démolir ; si, dans un premier temps, l'intérêt des manufacturiers et négociants rémois s'est révélé mesuré, il faut sans doute y voir une forme de prudence dans une conjoncture politique instable. Reims se situant presque en première ligne face aux troupes étrangères envahissant la France, on peut comprendre que même les plus intéressés aient trouvé prudent de jouer la montre plutôt que d'engager des sommes importantes, sans avoir la certitude de pouvoir récupérer intacts leurs biens. A mesure que le danger s'éloigne, les appétits peuvent enfin être assouvis et cette fois, les plus entreprenants peuvent laisser libre cours à leur appétit et poser les bases de leur fortune à venir.

Contrairement à ce qui se passe à Reims, les manufacturiers et négociants amiénois ne se distinguent pas particulièrement par leur appétit foncier jusqu'en 1792, à quelques notables exceptions²⁵. Pourtant, le marché n'est pas moins intéressant qu'en Champagne, bien au contraire, ainsi que le montre le tableau suivant.

Tableau 15: Devenir des bâtiments d'Eglise à Amiens sous la Révolution (1789-1792).

Moulins	Devenir du bien
Moulin à eau de l'évêché, fbg de Hem	Racheté le 10 janvier 1791 par Henri Chochol (Laboureur)

²¹ Cf. E. Povillon Pierrard, *op.cit.*, p. 244 pour le couvent des Capucins, et p. 328 pour le couvent des Cordeliers.
²² Le couvent de Longueau se situe rue du Jard ; E. Povillon Pierrard, in *Description Etymologique*, p231 précise que « cet établissement, couvent des religieuses du prieuré de Longueau de l'ordre de Fontevrault, fut supprimé, vendu et démoli en 1794. ».

²³ Cf. G. Clause, « L'industrie lainière rémoise à l'époque napoléonienne », *RHMC*, p583

²⁴ Dans la « notice sur le commerce et l'industrie à Reims », un des auteurs signale que l'achat de ces deux établissements a été réalisé en l'an IV pour une somme « d'un peu plus de 100 000 livres », sans plus de précisions...

²⁵ **AMA, 1P2/1**, Registres des délibérations de la fabrique de St Leu : en fait, ce fonds n'aurait pas dû être consulté mais il recèle une pièce très intéressante pour entrer dans la problématique des biens nationaux : « Etat des biens ecclésiastiques situés dans la municipalité d'Amiens, avec nom et date d'adjudication jusqu'en 1792 ».

Moulin à papier, fbg de Hem	
Moulin à blé	
Moulin Bonnard	Racheté le 8 janvier 1791 par Charles Goutier
Moulin Becquerelle	Racheté le 28 mars 1791 par Antoine CAilleux
Moulin Baudry	
Moulin porte St Pierre	
Moulin du roi	Racheté le 30 juin 1791 par Jean Baptiste Carpentier
Moulin Passavant	Racheté le 17 mars 1791 par Lefebvre (Meunier)
Moulin passarière	
Moulin taillefer	Racheté le 30 juin 1791 par Duroselle père
Moulin Happetal	Racheté le 8 janvier 1791 par Rose Riquier veuve Dècle
Moulin Bazard	Racheté le 28 mars 1791 par Jacques Riquier
Moulin dit à la pierre	Racheté le 18 mars 1791 par Lefebvre (Meunier)
Moulin à draps ou à reviquer	
Moulin à friser rue des poulies	Racheté le 7 mars 1791 par Jean Baptiste Hyacinthe Noury
Moulin à friser rue de Guyenne	
Bâtiments conventuels	
Cordeliers	Transformé en maisons particulières
Les Carmes	Racheté le 17 mars 1791 par MAssart (notaire); Transformés en maisons

	particulières
Les Carmélites	Transformés en maisons particulières
Les Paraclets	Transformés en maisons particuliers
La Providence	Transformée en maisons particulières
Religieuses de Moreaucourt	Conservée par la ville : manutention
Les Ursulines	Hôpital militaire
Les Feuillants	Conseil de préfecture
St Firmin en Castillon	Fabrique de salpêtre
St Firmin à la Porte	Magasin de fourrages
St Michel	Magasin de fourrages
Les Célestins	Palais de justice
Le Séminaire	Hôpital militaire
Collège	Caserne de gendarmerie
Frères des Ecoles Chrétiennes	Maison de détention
Prémontrés	Acheté le 7 janvier 1791 par Poujol de Vaukerque (rentier) ; transformés en Ecole centrale
St Martin aux Jumeaux	Acheté le 8 janvier 1791 par Bourgeois fils
St Acheul	
Les Jacobins	
Les Augustins	Acheté le 16 février 1791 (ainsi que 5 maisons attenantes) par Le Caron (négociant) ; Transformés en Manufactures de draps et casimirs
Le Bon Pasteur	Manufacture
Les Sœurs Grises	Manufacture

Les Minimes	Acheté le 17 janvier 1791 par Le Caron (négociant) ; transformés en teinturerie et impression d'étoffes
St Julien	Magasins
St Remi	Magasins
St Sulpice	Magasins
Les Capucins	Manufacture
Ste Claire	Achetés par Morgan et Delahaye (négociants) ; transformée en imprimerie d'étoffes et filature hydraulique de coton.
Chapelle ND rue de Noyons	Achetée le 16 février 1791 par Dumas
Religieuses de Ste Marie	
St Firmin le Confesseur	Démolie
St Martin	Achetée le 20 juillet 1791 par Héruy ; démolie
Les Dominicains	Démolie
cathédrale	Conservée au culte
L'Oratoire	Conservée au culte
St Jacques	Conservée au culte
St Leu	Conservée au culte
St Germain	Conservée au culte
St Rémi	Conservée au culte
St Honoré	Conservée au culte
St Pierre	Conservée au culte
St Maurice	Conservée au culte
St Acheul	Conservée au culte

Sources : AMA, 1P2/1 : Etat des biens ecclésiastiques situés dans la municipalité d'Amiens ; AMA, 1N1 : biens nationaux à Amiens.

Trois acquisitions sautent immédiatement aux yeux : celles des couvents de Ste Claire, des Minimes et des Augustins, réalisées par des négociants fortunés. Un mémoire rédigé sous le Directoire permet de connaître quelques détails supplémentaires sur les conditions dans lesquelles se firent ces opérations. Dans le cas des Stes Claires, il s'agit d'une opération d'extension menée par les négociants-fabricants à l'origine de l'industrie cotonnière :

« Le commerce des épiceries, bois et autres drogues de teinture, qui s'étendait dans toutes les provinces septentrionales de la France et jusqu'en Suisse est réduit presque à la seule consommation du département. Ainsi le peuple n'a-t-il subsisté jusqu'à ce jour que dans la ruine des négociants et des fabricants. Ces derniers qui, la plupart, jouissaient d'une fortune honnête, sont réduits à l'état de pauvres. On en compte très peu, des anciens qui aient pu se soutenir ; nos grandes manufactures ont été obligées de former de nouvelles mises pour pouvoir se soutenir. De ce nombre est celle des citoyens Morgan et Delahaye qui existe depuis 36 ans, à qui l'on doit l'établissement des manufactures de velours de coton. Ils ont acquis en dernier lieu la maison des ci-devant religieuses de Ste Claire pour augmenter leurs ateliers. Ils entretiennent une grande quantité d'ouvriers et perfectionnent divers genres d'étoffes de même espèce que celle de Manchester. »²⁶

Pour ce qui est des Minimes, l'acquisition vise à renforcer le secteur des finitions des étoffes de coton, dont les opérations s'avèrent sensiblement différentes par rapport aux étoffes de laine :

« Un autre établissement s'est formé en 1791 dans la maison des Religieuses Minimes, achetée au mois de février de la même année par le citoyen Lecaron, qui y a établi une manufacture d'impression et de teinture de velours de coton, et une tannerie pour les cuirs forts, qui forme une nouvelle branche d'industrie dans le département où il ne se fabriquait auparavant que des peaux de vache, veau et mouton. Elle avait prospéré jusqu'au jour de la loi du Maximum qui vint lui ravir son bénéfice et une partie de son capital. Plus de 200 000 livres de cuir, valeur effective, furent mis en réquisition, au prix du Maximum, par les administrations. Le gouvernement lui avait promis en indemnités une partie des cuirs de l'armée du Nord, mais malgré les voyages qui ont été faits, à Lille, Valenciennes, Douai et Cambrai, elle n'a pu être livrée que de 200 peaux ;

²⁶ AMA, 2F1/1 et ADS, 99M80 003: mémoire des officiers municipaux au gouvernement sur l'état des manufactures et du commerce, 22 prairial an VI (10 juin 1798).

encore s'en est-il trouvé tant de gâtées, dont elle avait dressé procès-verbal, mais dont on ne lui a pas tenu compte»²⁷.

Le Caron n'avait pas là réalisé *a priori* la meilleure de ses affaires, surtout pour un bien acquis 31 000 livres, là où il avait été estimé à 10 000. Il s'associe dès l'an IX avec d'autres teinturiers du nom de Prudhomme et Schmerber; ensemble ils vont faire fructifier leurs commerces. Son témoignage, en 1812, montre que les affaires marchent bien et que le potentiel est là pour faire beaucoup mieux :

« J'occupe en été 50 à 60 ouvriers, à peu près 30 en hiver, mais le local est susceptible d'y en employer aisément un plus grand nombre. Il s'y confectionne environ 3500 pièces de 36 aunes chacune, dont 2500 en bon teint, qui au prix d'un franc l'aune, donnent un produit de 90 000F ; et 1000 en divers genres de petit teint, dont le prix moyen à 60cts donne 3600F. Total : 93 600F. De cette somme, 30 à 35 000F sont employés aux salaires des ouvriers, 5 000 en chauffage tiré de ce département et 1000F en charbon de terre tiré de celui de Jemmapes ; 25 000F en drogues mais toutes tirées de l'intérieur de l'Empire sauf à peu près 1000F de bois de fernambouc. Le surplus forme le bénéfice, l'escompte de 6% et les autres charges telles que intérêts, réparations, impositions...Malheureusement pour mon établissement, les charges sont tellement fortes à cause des emprunts que j'ai été forcé de faire qu'elles paralysent une grande partie de mon industrie, et ne me laisse que la bonne volonté pour tenter des améliorations. »²⁸

La véritable nouveauté réside dans l'acquisition des Augustins, qui permet l'implantation d'un nouveau genre d'activité à Amiens : la draperie en cardé :

« La manufacture de draps fins, établis dans la maison des Augustins de cette commune en 1792, s'était formé d'une société en commandite, composée des principaux négociants et capitalistes, qui avaient fourni un capital de 400 000 livres dès la première année ; plus de 500 enfants des deux sexes, de l'âge de 8 à 10 ans, furent formés à la filature et peuvent aujourd'hui vivre de leur travail, sans être à la charge de l'Etat. Dans le temps de la disette, cette manufacture fit venir des grains, établit deux fours et donna du pain à 400 ouvriers qui travaillaient dans la maison et qui, sans ce secours, seraient péris de misère ou auraient occasionné des désordres dans cette commune. Elle entretenait alors environ 1 500 ouvriers des deux sexes, tant de la ville que de la campagne. Tout semblait devoir lui réussir ; elle espérait du moins rendre des services à cette commune, en y introduisant une nouvelle branche d'industrie qui remplaçait les camelots, les prunelles et autres articles dont la consommation était fortement diminuée. La loi fatale du Maximum fut rendue, les réquisitions vinrent et

²⁷ Ibidem.

²⁸ AMA, 2F27/I, Exposition des produits de l'industrie (an IX-1835).

toute idée de prospérité s'évanouit avec elles...Il ne lui resta que des dettes que le tableau de dépréciation des assignats de ce département lui rend si honteuses que les intéressés sont obligés d'abandonner leur mise de 400 000 livres pour y satisfaire sans pouvoir prévoir si l'on y réussira complètement, et la fabrique se trouve à la veille d'être entièrement abandonnée. »

Bien souvent, toutefois, faute de moyens suffisants pour les acquérir, des fabricants sollicitent et obtiennent des autorités municipales la location gratuite de biens d'Eglise : ainsi, le 8 janvier 1791, la municipalité d'Amiens accorde au rubanier St Riquier la « *jouissance gratuite des corps de logis occupés précédemment par une partie des dragons de Bourbon dans la maison des Capucins avec le petit jardin y attenant.* »²⁹. Le 26 mai de la même année, le manufacturier va jusqu'à demander la concession de la totalité du bâtiment tant qu'il restera invendu ; ses arguments ne manquent pas. Estimant les locaux qu'il occupe insuffisamment grands face aux succès de son affaire, et craignant qu'une partie de la maison ne soit transformée en atelier de charité, « *pour la facilité d'exécution et pour me mettre à la portée de surveiller les ouvriers, les locaux les plus grands, les plus étendus tels que le réfectoire, la bibliothèque et le chapitre me seraient bien plus avantageux.* », d'autant que les métiers étant petits, il peut en aligner un grand nombre dans les bâtiments convoités...Opération intéressante, mais à court terme seulement : elle permet, certes, de bénéficier de beaux ensembles pour les opérations manufacturières sans avoir à déboursier le moindre centime. Néanmoins, la situation est des plus précaires pour ceux qui bénéficient de ce genre de mesure. La preuve en est que le bâtiment reçoit quelques temps plus tard un nouveau locataire plus prestigieux, en la personne d'Augustin Laurent. Celui-ci, propriétaire d'une manufacture de draps croisés de 5/8 (dits draps réels) récemment mise en activité et dotée de 10 métiers larges, souhaite étendre son affaire afin de fournir à la République des étoffes propres à l'habillement des troupes³⁰. Il envisage de mettre 40 nouveaux métiers en action, pour peu qu'on lui fournisse la moitié (!) des laines réquisitionnées dans le département de Seine-et-Marne, ainsi que la mise à disposition de la maison des Capucins :

« Les motifs qui déterminent le citoyen Laurent à demander la disposition de la ci-devant maison des Capucins, de préférence à tout autre bâtiment national, sont que ces édifices ne peuvent servir de magasin à la République à cause de sa distribution, dont la majeure partie ne consiste qu'en petites cellules ; que ces cours, jardins et préaux sont suffisants pour les étentes des draps ; qu'enfin il est très facile d'y avoir la

²⁹ ADS, L499, Extrait d'une délibération du directoire du district d'Amiens, 8 janvier 1791.

³⁰ ADS, L499, Lettre du directoire du département de la Somme aux députés de la Convention, 1^{er} ventôse an II.

quantité d'eau nécessaire au moyen de la grande proximité avec un des canaux des fontaines publiques. »³¹

On sait également qu'il existe un atelier de confection pour l'habillement des militaires dans l'ancien couvent des Paraclets en 1794³². L'intérêt pour les biens nationaux ne se limite pas à ceux de première origine. Ainsi à Amiens, un regain d'intérêt semble se faire sentir pour ce genre d'opérations immobilières sous le Directoire et le Consulat, comme en atteste l'ouverture en ville d'une succursale de la Banque Territoriale, laquelle se propose de « *procurer des fonds à tout propriétaire qui veut se liquider, améliorer sa propriété ou faire une opération utile* », en accordant un crédit équivalent à la moitié du montant de l'achat³³. Il existe même des opérations illégales de financement que le préfet et le maire tentent d'interdire, comme celles menées par Lessert et Cie : « *L'agiotage a fait tant de malheureux, bouleversé tant de fortunes, réduit à la mendicité tant de familles que l'on doit accueillir les moyens ouverts par la Banque Territoriale pour fournir à tous les propriétaires d'immeubles les crédits proportionnés à leurs facultés et à un taux beaucoup plus modéré que la plupart des capitalistes. Ceux qui profitent de la pénurie du moment pour vendre leurs faveurs à un prix exorbitant au malheureux qui a recouru à eux et il en résulte que la ruine de celui qui emprunte est presque inévitable.* »³⁴

On peut toutefois douter de la pérennité de ce genre d'opérations : la Banque Territoriale ne semble pas avoir survécu plus d'un an après sa création, preuve que l'intérêt pour les achats a considérablement décru. Sans source suffisamment fiable pour les étayer, nous ne pouvons que lancer quelques hypothèses sur cette déconvenue : le rebond des prix de l'immobilier a-t-il rendu les opérations nouvelles trop onéreuses ? Les meilleures opportunités ont-elles déjà été saisies ? L'incertitude liée à la conjoncture n'incite-t-elle pas les acquéreurs potentiels à la prudence ?

De cette première approche, il faut insister sur le fait que, dans les deux cas, le patrimoine offert à l'acquéreur est d'une grande richesse : bâtiments conventuels, moulins, chapelles ont constitué un marché qui a été diversement mis à profit. A Amiens, sauf exception, l'acquisition et la transformation de ces bâtiments pour un usage industriel s'avère marginal à l'inverse de Reims. On constate également un décalage

³¹ ADS, L499, Mémoire relatif à l'établissement à Amiens d'une manufacture de draps croisés propres à l'habillement des défenseurs de la République, 26 floréal an II ; dans un autre mémoire, du 11 pluviôse an II, Augustin Laurent reconnaît que le couvent de l'Oratoire pourrait être une solution de remplacement, « *en y joignant la petite maison attenante qui en fait partie, et en construisant dans les jardins un bâtiment de 50 à 60 pieds de charpente pour éviter à plus forte dépense et en faisant indispensablement dans l'église trois planchers en bois ; le premier au rez-de-chaussée, le second à 11 pieds d'élévation, le troisième à 9 pieds plus haut, un escalier et des croisées coupées dans les ouvertures et qui sont déjà...mais les Capucins sont infiniment préférables.* ».

³² ADS, 99M 80 057/2, Lettre de Jourdain Lecocq à Massey, 28 novembre 1813.

³³ AMA 2F7bis, Banques, 13 Thermidor an IX.

³⁴ AMA 2F7bis, Banques, lettres de floréal an X.

chronologique très net : en Champagne, les principaux achats ont eu lieu sous le Directoire, lorsque les prix des biens, sans être bradés, a été en adéquation avec les capacités de financement des acteurs, alors qu'à Amiens, les achats se sont payés au prix fort, au moment où les besoins financiers de l'Etat étaient les plus urgents. Reste maintenant à déterminer à qui ces achats ont le plus profité...

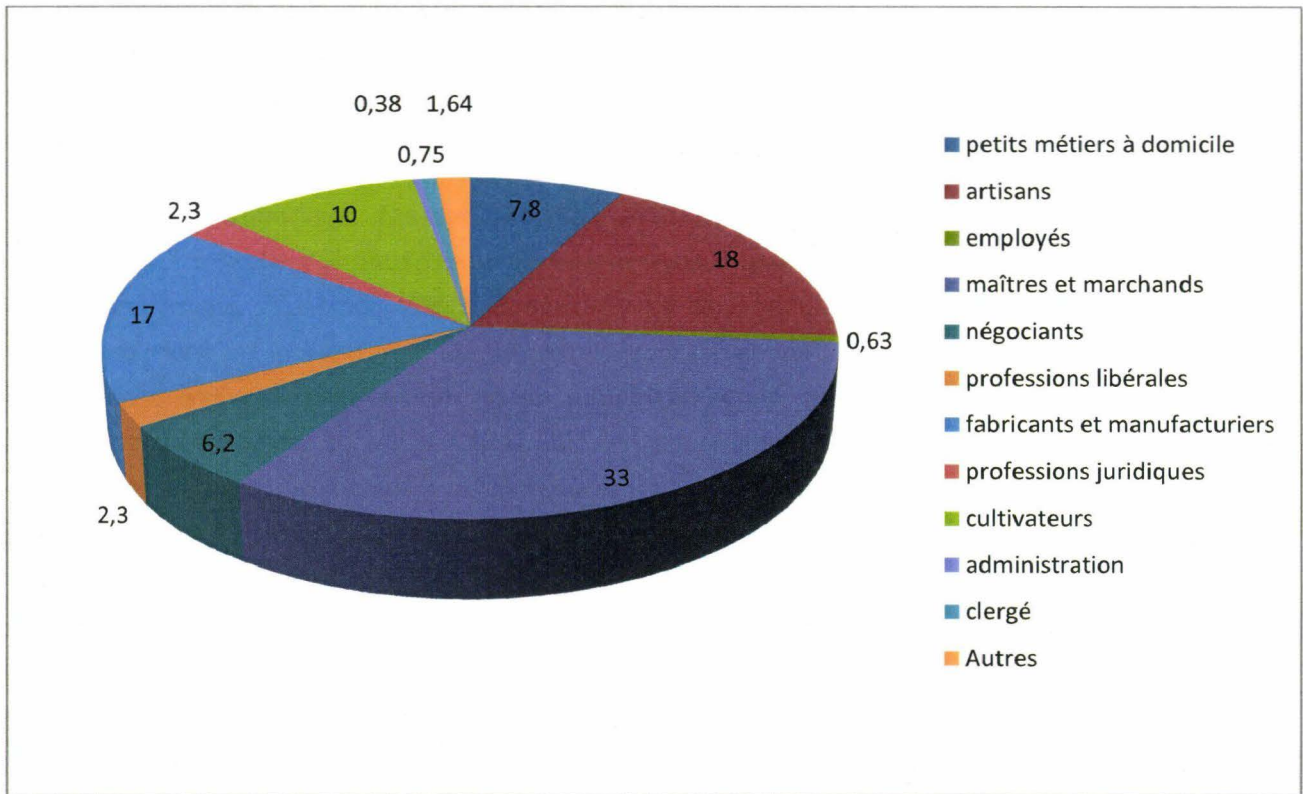
A Reims, les fabricants ont été particulièrement nombreux à s'intéresser à l'acquisition de lieux de culte, mais ils sont loin de constituer la majorité³⁵. De même, la part des négociants dans l'achat de biens n'apparaît pas particulièrement importante, comparativement aux marchands et aux artisans qui constituent le gros des légions d'acquéreurs³⁶. Le tiers des biens nationaux de première origine a été acquis par la municipalité. Les différences apparaissent clairement dans ce domaine avec ce qui se passe en Picardie : contrairement à leur devancière de Champagne, qualifiée de « *ville la plus révolutionnaire du royaume* »³⁷, la municipalité d'Amiens ne se distingue pas particulièrement en terme d'achats de biens : le grenier à sel, le château d'eau, l'école des arts, la halle au blé, la halle foraine, le canal de St Maurice et bien sûr l'Hôtel de ville, voilà à quoi se résument les acquisitions les plus significatives ; 23 maisons ou remises accompagnées de leurs jardins, quelques prés et places complètent les acquisitions municipales, que l'on ne saurait donc qualifier de spectaculaires. Tout laisse à penser que l'essentiel des biens les plus intéressants demeure sur le marché, à la merci des acquéreurs les plus intéressés. Reste à savoir si ceux-ci ont su tirer parti de ces opportunités.

³⁵ E. Maquin, *Les acquéreurs de biens nationaux à Reims (1790-1795)*, mémoire de maîtrise, 1970, p. 37.

³⁶ *Ibidem*, p. 38.

³⁷ G. Clause, « La ville désignée comme la plus ardente de la Révolution », in P. Desportes (ss.dir.), *Histoire de Reims*, Toulouse, 1983, p. 278.

Graphique 5: Répartition des acquéreurs de biens nationaux à Reims (1791-1799).



Source : E. Maquin, op.cit., p.85.

La littérature est peu bavarde à ce sujet ; pour véritablement pouvoir comparer terme à terme, il est nécessaire de porter son regard vers une autre ville drapière, située dans les départements rhénans nouvellement conquis par la France, notamment vers Aix-la-Chapelle. L'œuvre monumentale de Wolfgang Schieder³⁸ permet de faire un premier point sur la question : plus de 23 000 cas ont été répertoriés et traités informatiquement. Plus des trois quarts des biens (76,5%) proviennent d'anciennes propriétés ecclésiastiques : sur près de 50M de francs escomptés, la vente procura 66M et c'est précisément dans le département de la Roer que le bénéfice fut le plus élevé (46,7%) alors même que les biens nationaux y étaient en moyenne les plus chers. La nationalisation des biens d'Eglise ne fut pas immédiatement appliquée lors de l'occupation des territoires rhénans, mais à la suite d'un long processus préparatoire de huit ans. L'un des résultats les plus intéressants de cette étude est de mettre en évidence l'existence d'un petit groupe d'acheteurs urbains, disposant d'un capital très élevé : alors que la dépense moyenne s'élève à 3 000F, les 21 gros acheteurs

³⁸ W. Schieder (ed.), *Säkularisation und Mediatisierung in den vier rheinischen Departements, Edition des standardisierten Datenmaterials der zu veräußernden Nationalgüter*, Datentechnisch bearbeitet von M. Koltjes, voll, *Einleitung und Register*; vol II, 1 et 2, *Rhein-Mosel-Departement*; VolIII: *Saar-Departement*; VolIV: *Donnersberg-Departement*; VolV, 1 et 2: *Roer-Departement*; Boppard, 1991; compte-rendu de Roger Dufraisse, in *Francia* 21, 2, 1994, p. 333-337.

déboursèrent en moyenne 50 fois plus. Loin en tête vient Daniel Brammez d'Aix-la-Chapelle, avec 197 achats pour un montant global de 535 000F. Ils forment un groupe social très homogène de « *propriétaires* » ou de « *négociants* » à la tête de capitaux importants accumulés dans les affaires commerciales. Schieder insiste sur le fait qu'ils ne jouèrent aucun rôle dans l'impulsion d'éventuelles entreprises économiques. Les biens nationaux font pour eux l'objet d'acquisitions spéculatives à des fins de revente, moyennant un profit élevé. G.B. Clemens, reprenant les données, prolonge la réflexion et montre que les acheteurs furent pour la plupart des gros commerçants francs-maçons, associés à des notaires, des rentiers et quelques banquiers, souvent membres de l'administration. Ils formèrent des sociétés comme à Aix-la-Chapelle.

Il faut toutefois nuancer cette affirmation à l'aune de nos interrogations. Ernst Konrad Klaus est né le 25 février 1774. Par son mariage, il fait son entrée dans le cercle fermé des drapiers protestants d'Aix. Il acquiert le statut de citoyen de cette ville le 19 novembre 1773 et exerce en grand la fabrication et le commerce des draps dans tout le sud de l'Allemagne, la Bohême, la Russie et la Scandinavie. A la tête d'une immense fortune, il fait l'acquisition du domaine de Kalkofen pour 56 000 Reichstaler en 1792, qu'il offrira à sa femme comme cadeau d'anniversaire. Lorsqu'il meurt, le 28 mars 1799, dans sa maison de l'Alexanderstrasse, sa fortune est estimée à plusieurs millions de francs. C'est son fils Ernst Konrad qui prend la succession de ses affaires. Les affaires sont visiblement fructueuses pour cet homme rompu par sa formation aux voyages d'affaires, puisqu'il obtient l'autorisation des autorités françaises, établies depuis peu à Aix, d'expédier de grandes quantités de draps de l'autre côté du Rhin. Ces succès lui permettent de figurer, en 1803, parmi les 100 personnalités les plus imposés d'Aix-la-Chapelle. Le 6 février 1804, il fait l'acquisition aux enchères avec son frère du couvent des Jésuites, ainsi que d'une ferme et de son jardin attenants au premier, pour la somme de 23 600F. Son intention est d'y établir une manufacture de draps et une teinturerie ; il complète cet achat le 10 octobre suivant avec une part du couvent d'Anna. En 1810, il occupe dans cet établissement 258 personnes, qui produisent chaque année pour 1,2MF de draps. Ceci explique qu'il figure en bonne place sur la liste des sept fabricants les plus remarquables du département, avec un niveau de fortune personnel équivalent à celui du drapier Bernhard Scheibler à Monschau. Dans le même temps, il a fait son entrée en tant que membre du Tribunal de Commerce d'Aix en 1805, avant d'en devenir le président en 1813³⁹. Ignaz van Houtem, né en 1764, est en 1788 le seul propriétaire de la manufacture familiale de Karlsgraben. Membre de la loge maçonnique « *Zur Beständigkeit* » depuis 1791, il se lance dans la fabrication de draps fins de laine mérinos en 1794. Il soutient la réunion à la France en 1798 et fait partie du Cercle Constitutionnel d'Aix. Sous son impulsion et celle de son épouse, les affaires sont

³⁹ Cf. AN F12 937 ; *Auf dem Weg in die Moderne*, p548 ; Heusch, 1909, p. 88.

florissantes : il figure parmi les 100 plus imposés de la ville en 1803. Napoléon visite son établissement lors de son passage dans la ville en 1804 et lui vend le couvent des Sœurs Blanches dans la Jakobstrasse pour 40 000F, afin qu'il puisse y étendre ses affaires. Il fut entièrement démoli à l'intérieur pour en faire un magasin de laines. En dehors de ce cas, Van Houtem s'avère un acheteur averti de biens nationaux, essentiellement des terrains dans les environs de Krefeld pour une somme de 35 000F. L'établissement de Van Houtem lui procure un chiffre d'affaires de 900 000F en 1809, 1MF en 1810 qui lui procure une fortune de 900 000F ; il emploie à cette époque 132 ouvriers à Karlsgraben, 160 à Aix. Après sa mort, c'est sa femme qui assurera la continuité des affaires jusqu'en 1839...En 1805, il devient président du Tribunal de Commerce d'Aix.

Cette comparaison s'avère intéressante : si, à Lille, les biens nationaux ont permis à la plupart des acquéreurs de poursuivre leur aventure manufacturière et commerciale⁴⁰, à Amiens, ils ont servi à conforter la position financière des négociants, en leur offrant terres et immeubles à bon compte⁴¹. Contrairement à leurs collègues aixois, l'objectif n'est pas tant de spéculer que de protéger leur patrimoine. Les fabricants ont été les grandes victimes de ces manœuvres, ne bénéficiant que marginalement des opportunités offertes. L'étude mériterait d'être approfondie, mais la récurrence des grands noms du commerce et du négoce ne laisse que peu de place au doute. Enrichis avant la Révolution par le domestic system, ils bénéficient de moyens financiers largement supérieurs aux fabricants, dont on a vu précédemment qu'ils n'étaient pas de grande envergure⁴². Le cas Gensse-Duminy apparaît d'autant plus anachronique, qu'il se lance dans une filière, la draperie en cardé, dont la cité n'a presque aucune tradition : cette aventure apparaît davantage comme un pari. Les teinturiers tireront un peu mieux leur épingle du jeu⁴³. A Reims, en revanche, les manufacturiers, bien que venus plus tardivement à l'ancan, n'en ont pas moins réalisé de belles affaires, préparant l'avenir avec un certain optimisme. Certes, tous ne réussiront pas de manière spectaculaire, mais la fortune saura sourire aux plus audacieux (et aux mieux entourés), tels Dérodé-Cornette ou Jobert-Lucas. Solidement assis sur cette « terre qui ne ment pas » et sur leur réputation, ils auront les moyens, comme leurs collègues aixois ou lillois, de jouer des institutions pour mieux conforter leurs rêves manufacturiers⁴⁴.

⁴⁰ Cf. Hirsch, *Les deux rêves du commerce*, *op.cit.*, p. 234.

⁴¹ Cf. L. Bergeron, « A propos des biens nationaux : la signification économique du placement immobilier », *Annales ESC*, 26(2), 1971, p. n415-419.

⁴² Cf. *infra*, partie1, chapitre2.

⁴³ Cf. *supra*.

⁴⁴ Cf. *supra*, chapitre3.

II/ La plasticité de l'aire de production.

A- Mobiliser une main d'œuvre qui glisse entre les doigts.

La dimension de l'aire manufacturière dépend étroitement de la capacité de la cité qui l'anime à attirer à elle et à la fixer, ou à mobiliser la population besogneuse dans les campagnes : c'est particulièrement vrai pour les opérations de filage, qui nécessitent, avant l'adoption des mécaniques, une main d'œuvre abondante. Or, la Révolution bouscule considérablement les conditions démographiques. Il semblerait néanmoins qu'Amiens s'en sorte mieux que Reims dans ce domaine, et que la mobilisation de la main d'œuvre en Picardie puisse se faire de manière moins malaisée qu'en Champagne. Pour s'en convaincre, il convient de jeter d'abord un œil sur les populations urbaines respectives durant la période révolutionnaire.

Tableau 16: Evolution des populations urbaines d'Amiens et de Reims (1789-1814).

Date	Amiens	Reims
1789	43,3	32
1792		32,4
1793	40	30,7
1794		30,1
1795		27,3
1796		26,4
1801	41,3	20,3
1806	39,8	31,2
1811	39,9	
1814		28

Sources : JN Biraben, « La population de Reims et de son arrondissement et la vérification statistique des recensements numériques anciens », Population, vol16, n°4, 1961, p722-730 ; P.M Roux (dir.), Répertoire des travaux de la société de statistiques de Marseille, T25, 1862.

Reims ne retrouve son niveau de population d'avant la Révolution que dans les années 1820-1823. L'évolution montre une décade à partir de l'instauration de la République, mais c'est entre 1794 et 1801 que l'hémorragie devient chronique avec une

population urbaine qui est amputée du tiers⁴⁵ ! Au niveau de l'arrondissement, une légère décroissance s'observe entre 1794 et 1795, puis les niveaux passent de 70 à 75 000 habitants en 1800, pallier stabilisé jusque sous la Restauration : la situation démographique sous l'Empire demeure mauvaise, et les taux d'accroissement naturel des meilleures années correspondent aux plus mauvais niveaux enregistrés sous la Restauration⁴⁶. Or, on sait que la période révolutionnaire n'a pas tari les mouvements migratoires, même si elle les a considérablement ralentis : à ne considérer que les cardeurs et fileurs travaillant à Reims à la fin de l'Empire, 19,10% de ceux-ci, étrangers à la cité, y ont migré durant les années révolutionnaires, contre 45,2% avant et 35,7 pendant la période napoléonienne (Consulat et Empire inclus) ; les mouvements sont encore assez nombreux entre 1789 et 1792 mais se tarissent jusqu'à la fin du Directoire, avant d'accélérer en 1800-1802 puis se maintenir à un niveau légèrement inférieur par la suite⁴⁷. A ces différents mouvements doivent s'ajouter les remuements propres à la conjoncture politique, notamment les prisonniers de guerre autrichiens ou prussiens, qui viennent s'installer avec une certaine liberté de mouvement⁴⁸.

Ponsardin affirme que « on ne peut contester à la commune de Reims d'entretenir depuis un temps immémorial une quantité considérable d'ouvriers, et dans ses murs, et dans les départements des Ardennes et de la Meuse. Elle fournit même du travail aux habitants des pays qui, avant la révolution, appartenaient à l'Autriche et qui sont actuellement réunis à la France. Ce qui doit surtout lui mériter cette protection, c'est la considération des obstacles qu'elle a eu à vaincre pour devenir une ville commerçante ; nulle situation n'est moins favorable pour le commerce éloigné de la mer, sans aucune rivière navigable ; dans un terrain ingrat et stérile, il a fallu vaincre la nature et devoir tout à la plus active industrie et au travail le plus opiniâtre. ». De fait, 40% des hommes et 50% des femmes qui filent ou qui cardent à Reims sont originaires du département de la Marne, essentiellement de la Vallée de la Suippes et de la Vesle, ainsi que de la Champagne Pouilleuse où l'activité lainière fait plus que compenser l'âpreté de la condition paysanne. Les 5% venus des départements du Nord et de l'Est proviennent de Lorraine, du Nord et de la Picardie ; 2% enfin sont issus des départements nouvellement intégrés à l'Empire français, de l'Ourthe, de la Roer, et surtout du département des Forêts.

⁴⁵ J. Hussenet, « Le peuplement de la Champagne-Ardenne pendant la Révolution et l'Empire », in *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences de Châlons*, 1992, p. 225.

⁴⁶ Cf. G. Clause, *Le département de la Marne sous le Consulat et l'Empire (1800-1815)*, thèse de doctorat d'Etat, Lille Atelier de Reproduction des Thèses, 1983, p. 1141.

⁴⁷ G. Clause, « Les cardeurs et fileurs de laine à Reims en 1812 : origine et moralité », in *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, XVII, juillet-septembre 1970, pp. 64-65.

⁴⁸ G. Clause, *Le département de la Marne sous le Consulat et l'Empire*, op.cit., p. 1143.

Pareille mésaventure ne touche pas l'Amiénois ; certes, la capitale picarde connaît également une légère érosion de ses effectifs démographiques, mais la baisse ne dépasse pas les 7%. Mieux, il semblerait que les campagnes qui travaillent pour Amiens ne soient pas affectées par un quelconque déclin mais, au contraire, par une progression, favorisée par l'amélioration générale de la qualité de vie dans l'arrondissement⁴⁹. L'absence de statistiques fiables pour l'ensemble du territoire manufacturier incite à la prudence, mais les cas de quelques communes peuvent être éclairants, à défaut d'être définitifs. Il ne s'agit, bien évidemment pas ici, de nous lancer dans une étude démographique exhaustive qui suffirait à remplir une thèse. Nous avons choisi de nous pencher sur quelques villages de l'aire manufacturière amiénoise (voir carte2), pour lesquels l'accès aux sources démographiques est plus aisé.

Tableau 17: Evolution démographique de quelques villages de l'aire manufacturière amiénoise (1793-1821).

	1793	1800	1806	1821	Evolution 1793-1806
Ailly sur Noye (bas)	828	796	846	815	+2,1%
Allonville (pannes)	683	633	724	689	+6%
Aumale (serges d'Aumale)	1800	1815	1720	1902	-5%
Bussy les Daours	485	493	514	539	+5,9%
Boves	1009	1105	1139	1403	+13%
Cardonette (pannes)	300	304	318	376	+6%
Coisy	392	320	491	500	+25%
Conty (serges d'Aumale)	710	759	690	853	-2,9%

⁴⁹ R. Coque, « L'évolution de la maison rurale en Amiénois », *Annales de géographie*, vol 65, n°352, 1956, p. 401-417.

Franvillers	718	795	937	1046	+30,5%
Villers- Bocage (pannes)	1040	1126	1194	1300	+14,8%

Sources : ADS, série 6M

Deux chiffres se distinguent immédiatement : ceux d'Aumale et de Conty. Dans ces deux cas, après avoir augmenté entre 1793 et 1800, la population diminue entre 1800 et 1806, à l'inverse des autres villages. Faut-il y voir une conséquence de choix de production, puisqu'Aumale et Conty sont spécialisées dans la fabrication de serges d'Aumale de basse qualité, mais que l'on peut destiner à une consommation courante, voire à l'habillement des troupes ? De tels produits peuvent parfaitement convenir dans une conjoncture difficile, avec des difficultés d'approvisionnement qui obligent les tisserands à se rabattre sur des qualités de laine de très bas de gamme. En l'an III, le canton de Conty travaille très activement cette étoffe tout comme le blicourt, d'aussi mauvaise qualité : à Belleuse, 75 métiers produisent ce genre de tissus ; à Leuilly, il y en a 44. Il est néanmoins douteux que cette production médiocre se soit maintenue par la suite, avec l'amélioration de la conjoncture. Une reconversion vers des qualités supérieures s'avère indispensable, ce qui pourrait expliquer la baisse démographique enregistrée à la fin du Consulat et le début de l'Empire. Car, dans le même temps, les villages qui sont spécialisés dans les pannes voient leur population évoluer de manière toute différente, avec une progression comprise entre 5 et 15% en 13 ans. Une certaine stagnation les affecte sous le Directoire, signe d'une interruption des demandes en provenance de la péninsule ibérique : à Cardonnette, si 13 métiers battent régulièrement, 12 autres sont inoccupés ; de la même manière, non loin de là, à Querrieux, la moitié des métiers est au repos forcé. C'est après 1800 que la population de ces bourgs connaît sa plus forte progression, signe d'une reprise de l'activité. Mais les villages dont la progression démographique figure parmi les plus spectaculaires travaillent le coton. Situés dans la proche périphérie amiénoise, ils affichent des taux de croissance souvent à deux chiffres, une progression surtout réalisée après le Directoire : le signe d'une prospérité liée au coton ? La courbe démographique, en tout cas, semble suivre d'assez près la courbe des velours⁵⁰... On aimerait pouvoir en dire plus et, sans être dupe d'autres explications propres à chaque canton qu'une analyse plus poussée permettrait d'affiner, il semblerait que variations de l'activité textile et évolution démographique des villages de l'Amiénois soient étroitement corrélées.

A Amiens, les campagnes sont toujours pleines, la richesse des négociants à l'abri des biens nationaux acquis. La mécanisation pourra attendre... Sous l'impulsion des

⁵⁰ Cf. *supra*, chapitre 2.

Anglais, elle avait commencé dans le coton avant la Révolution⁵¹, avec l'installation dans la fabrique de velours de Morgan & Massey d'un atelier de construction de cardes et de mules à main. L'inspecteur des manufactures d'alors, Villard, reconnaissait que la méfiance vis-à-vis de ce système et son coût expliquaient la lenteur de sa diffusion⁵². Un autre anglais, Mc Leod, lui aussi chez Morgan & Massey installe des métiers que l'Académie d'Amiens est unanime à reconnaître « *ordonnés avec la plus grande intelligence et propres à soulager les ouvriers* ». Nul doute que son exemple est copié par d'autres. Mc Leod d'ailleurs va faire bénéficier de ses lumières à de nombreux manufacturiers en s'installant successivement à Sens, Paris puis Chantilly, où il forme de nombreux élèves aux nouvelles méthodes, entre la fin de l'an III et Brumaire an VII⁵³. Rien de tel dans le domaine de la laine : il faudra attendre 1812 pour voir Gensse Duminy & Cie acquérir le seul assortiment Cockerill d'Amiens⁵⁴. A Reims, la baisse démographique, la conjoncture politique difficile, ainsi que l'acquisition de biens nationaux ont pu tout ensemble convaincre les manufacturiers à mécaniser : jusqu'en 1804 il n'existait aucun établissement de filature de laine à la mécanique ; Dès l'an XIII, Ternaux équipe son usine de Reims avec des machines Douglas, avant de faire développer à Paris ses propres modèles par les mécaniciens Wathier, Dobo et Andrieux, au risque de faire grincer les dents de Douglas⁵⁵. En 1809, Dérodé-Seillière achète un assortiment Cockerill, imité deux ans plus tard par Ponsardin, qui acquiert 20 métiers à filer en fin. En 1810, il existe 3 filatures mues par l'eau des rivières de Suippes et de Vesle : celle de Jobert Lucas, de Ponsardin fils et de Dérodé Seillière. Un an après, le nombre en est encore augmenté, avec l'adjonction des filatures de Legrand Rigault et fils, de Cellier, de Dérodé Géruzet et Carlet⁵⁶. On est loin, toutefois, des 13 assortiments Cockerill d'Aix-la-Chapelle et des 7 établis à Monschau entre 1808 et 1809, très loin même des équipements de Louviers, Elbeuf ou des départements de l'Aude et de l'Ariège. Toutefois, l'innovation technologique constitue une condition insuffisante en soi à la poursuite de l'aventure industrielle : les machines sont quelquefois capricieuses, cessent de fonctionner pendant un temps, requièrent la présence de techniciens capables d'intervenir sur elles...Il en résulte une hausse des

⁵¹ Cf. S. Chassagne, « L'innovation technique dans l'industrie textile pendant la Révolution », *Histoire, Economie, Société*, vol12, 1993, pp.51-61.

⁵² AN F12 2202.

⁵³ AN F12 543, 1411A, 1413, 2195, 4774, 4787 ; CNAM U543 et U531; voir également L. Bergeron, « Les grands manufacturiers, l'apport des techniciens anglais », *Revue du souvenir napoléonien*, n°257, janvier 1971, pp. 9-12.

⁵⁴ Cf. L. Bergeron, « Douglas, Ternaux, Cockerill : aux origines de la mécanisation de l'industrie lainière en France », *Revue Historique*, 1972, vol247, n°501, p. 77.

⁵⁵ Cf. Bergeron, *op.cit.*, pp. 69-74.

⁵⁶ ADM, 186M3, statistiques de 1811.

coûts de production qu'il faut bien répercuter⁵⁷. D'autres facteurs interviennent dans la réussite, comme la réorganisation du territoire manufacturier.

B- Contraction, expansion : des territoires en adaptation constante.

Une première enquête menée à Amiens en l'an II⁵⁸ semble montrer que l'activité manufacturière dans les campagnes est réduite à sa portion congrue : il ne subsisterait, en activité, que 133 métiers, répartis dans un espace très restreint d'une vingtaine de kilomètres autour d'Amiens. L'indigence des chiffres est telle d'ailleurs qu'on est en droit de se poser la question de l'exactitude des chiffres proposés... Si la conjoncture de l'an II est incontestablement difficile⁵⁹, on peut néanmoins douter que ne subsistent à cette époque à Amiens qu'une dizaine de fabricants en laine. Un tel chiffre est d'ailleurs incompatible avec les données issues de l'étude des registres de patente: en cumulant les effectifs des « *marchands fabricants* », « *fabricants* », « *négociants* », la barre de la centaine est allègrement franchie, même en supposant d'inévitables incertitudes sur l'intitulé des métiers recensés. On prendra donc ces résultats pour ce qu'ils sont : des données partielles, qui ne fournissent qu'un aperçu limité de la réalité.

L'an III peut constituer un bon point de départ pour notre étude, faute de sources antérieures complètes et fiables. A cette date, en effet, la curiosité des administrateurs du département de la Somme, conjuguée à l'heureuse conservation d'archives révolutionnaires particulièrement malmenées par les vicissitudes militaires du XX^eS, nous offre un tableau assez complet de l'industrie textile, et spécialement lainière, dans Amiens et son arrondissement⁶⁰. Le recensement général, réalisé le 29 frimaire an III par des commissaires, montre également les différentes matières premières utilisées chez les fabricants ainsi que le nombre de métiers occupés à la ville et à la campagne. Toutefois, pour cette dernière, on ne dispose pas de la localisation précise des métiers occupés. Une autre enquête, diligentée également en l'an III⁶¹, dans les cantons des environs d'Amiens dresse le tableau complémentaire, village par village, de l'activité textile : il établit un recensement qui se veut exhaustif des métiers, tant en laine qu'en coton, présents dans les campagnes amiénoises, ainsi que des principales étoffes tissées. Ces documents vont nous permettre de faire une comparaison entre l'an

⁵⁷ Cf. JM Minovez, *L'industrie invisible, les draperies du Midi, essai sur l'originalité d'une trajectoire (XVII^e-XX^eS)*, dossier HDR ss. dir. JC. Daumas, 2008, pp. 216-217.

⁵⁸ AMA, 2F1/1.

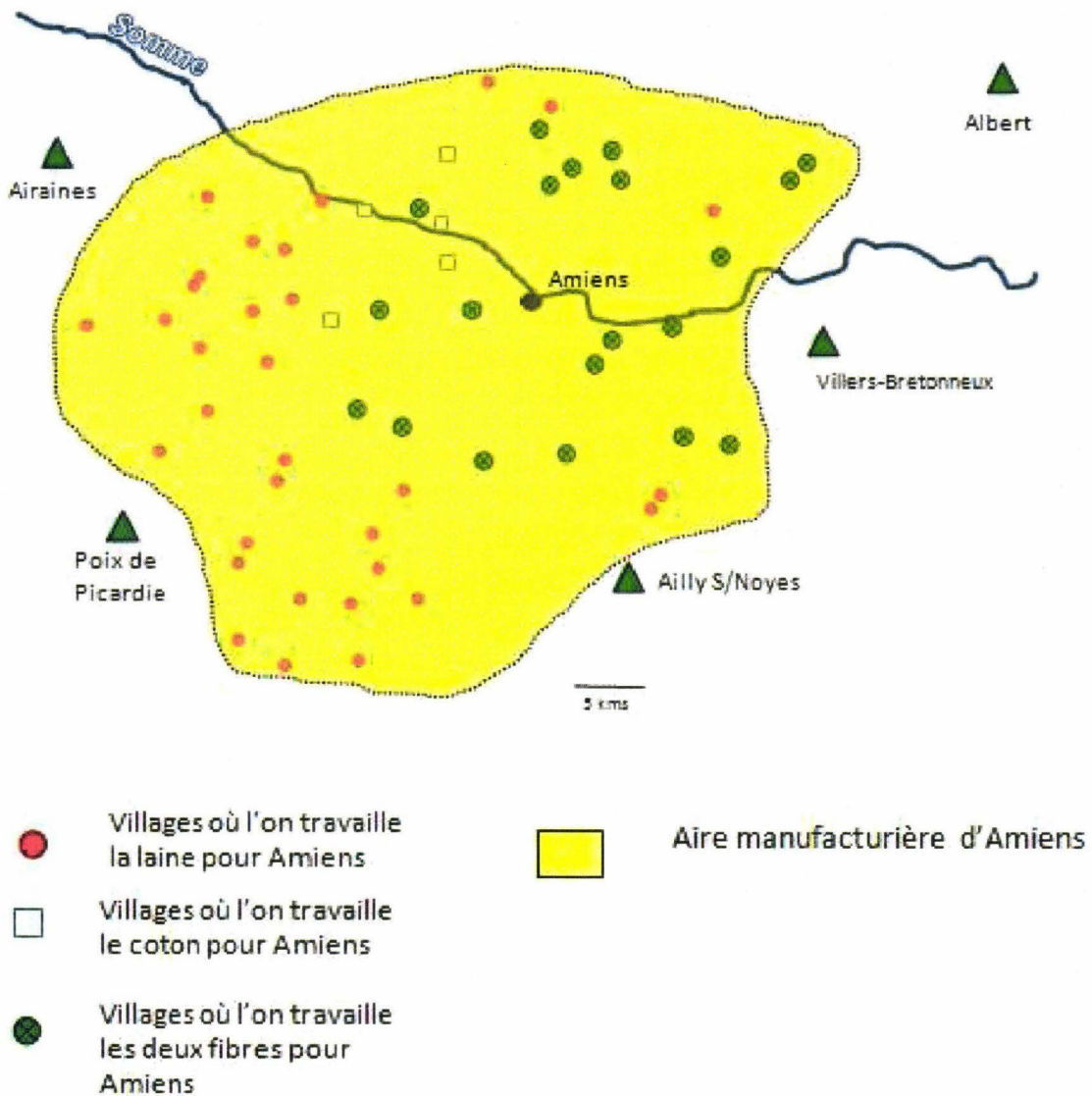
⁵⁹ Le chiffre de 10 000 ouvriers sans travail, depuis le fileur jusqu'au tisserand, à la charge exclusive de la municipalité est attesté : cf. *Documents pour servir à l'histoire d'Amiens sous la Révolution*.

⁶⁰ AMA, 2F3, Tribunal de Commerce ; AMA, 2G3/1, emprunt forcé ; AMA, 1G3/7, Rôle de patentes.

⁶¹ ADS, L1544, Recensements des métiers, an III, complété par ADS, 99Pb231299/6, « *Etat nominatif des ouvriers et fabricants qui travaillent pour le compte de maîtres ou marchands fabricants domiciliés à Amiens* »

III et la fin de l'Ancien Régime, à la lumière de la carte proposée par C. Engrand⁶². Sur les quelques 4 700 métiers qui battaient en ville avant la Révolution, seuls la moitié (2 334 exactement, laine et coton confondus) travaillent encore en l'an III ; de même, sur les 2 300 supposés battre dans les campagnes en 1785, 1 547 sont actifs au début du Directoire. On pourrait en déduire, de prime abord, que l'activité textile dans son ensemble a été réduite de 50% durant la phase révolutionnaire. Mais une telle réduction n'est-elle pas en trompe-l'œil ? Mesurer la part de la fraude et de la dissimulation s'avère difficile.

Carte 11: Le territoire manufacturier d'Amiens en l'an III.



Source : ADS, L1544, recensement des métiers (an III)

⁶² Cf. C. Engrand, « Concurrences et complémentarités des villes et des campagnes : les manufactures picardes de 1780 à 1815 », *Revue du Nord*, T61, n°240, janvier-mars 1979, p64-65

On remarquera néanmoins que la chute des métiers en ville (-50%) est nettement plus forte qu'à la campagne (-33%) : est-ce à dire que les négociants et fabricants ont davantage intérêt à faire tisser à la campagne ? Les données des différentes enquêtes se recoupent, en revanche, assez bien : le coton a envahi les campagnes, avec 777 métiers employés dans cette fibre dont 28 mécaniques, mais la laine résiste bien avec 788 métiers, dont 287 travaillent la laine et le poil de chèvre et 11 laine-soie. Le territoire manufacturier d'Amiens en l'an III couvre six cantons autour de la ville, ceux de Picquigny, Boves, Querrieu, Conty, Villers-Bocage et Molliens Vidame. Ce qui frappe surtout, c'est le rétrécissement de l'aire manufacturière au nord, au sud et à l'est. On voit bien sur la carte la contraction du nombre des villages travaillant pour Amiens. L'aire manufacturière plonge au sud sur une trentaine de kilomètres de profondeur, limité par l'aire d'influence de Beauvais et de Poix-de-Picardie - qu'Amiens ne parvient plus à attirer dans son sillage - sur une trentaine de kilomètres à l'Ouest jusqu'aux confins des campagnes d'Airaines, une vingtaine de kilomètres au nord jusqu'à ce qu'il entre en concurrence avec les donneurs d'ouvrage de Cambrai ou St Quentin. A l'est, s'étendent les plaines mornes du Santerre, domaine réservé de la bonneterie de laine que contrôlent les manufacturiers de Villers Bretonneux. C'est donc un espace relativement vaste, mais assez dissymétrique où s'activent les industriels picards. Le travail de coton se réalise au plus près de la cité, dans un rayon qui ne dépasse pas une trentaine de kilomètres autour d'Amiens. Les filatures, en particulier, suivent le cours de la Somme ou s'établissent à proximité immédiate : elles sont mues par la force de l'eau. Cette évolution se confirme en 1806⁶³, où trois quarts des métiers à tisser le coton se diffusent dans les villages dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour d'Amiens : moins rémunérés, les tisserands ruraux peuvent s'appuyer sur des activités agricoles complémentaires, permettant aussi au donneur d'ouvrage urbain de réaliser des économies de main d'œuvre⁶⁴. Toutefois les velours les plus fins, nécessitant une surveillance de chaque instant, sont travaillés à l'intérieur d'Amiens : bien que ne contrôlant que le quart des métiers, la ville produit plus de 30% de la valeur totale des velours. Pour ce qui est la filature, l'une d'elle, continue, est établie à Saleux, où elle produit 45 000 kg de filés pour les cotonnades de Rouen, tandis que les 7 installées à Amiens même sont constituées de mull jennies produisant 72 000 kg environ de filés fin pour les velours de coton. Mais à cette date, la production de filés est deux fois plus importante dans les campagnes que dans la ville, où l'installation de jennies, peu coûteuse, permet de répondre en toute souplesse à la demande. Néanmoins, en l'an III, l'évolution n'a pas encore totalement abouti : au nord-est d'Amiens, on travaille indifféremment la laine ou le coton tandis qu'au sud-ouest, le travail de la laine est exclusif de tout autre. Car à la dissymétrie au niveau de la fibre s'ajoute une

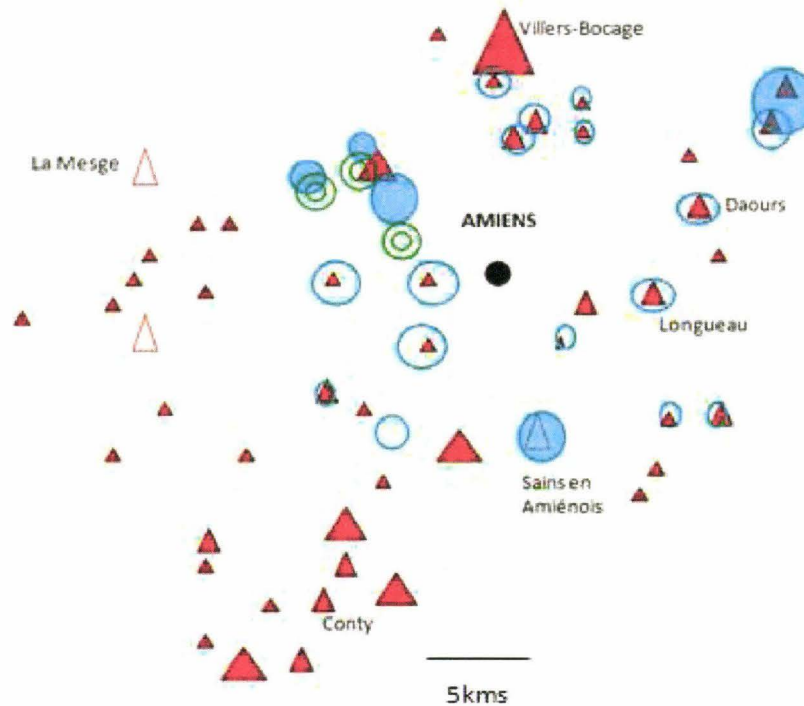
⁶³ AN F12 1564, Enquête de 1806 sur l'industrie cotonnière, département de la Somme.

⁶⁴ Cf. C. Engrand, *op.cit.*, p. 74.

dissymétrie au niveau des productions. L'enquête précise que tous les cantons autour d'Amiens sont occupés à la fabrication des pannes. Dans ceux de St Sauflieu, Querrieu et Villers-Bocage, il s'agit même d'un travail exclusif de tout autre. Les camelots se fabriquent plutôt dans le canton de Picquigny, les calmoucks et prunelles dans celui de Boves, les aumales et blicourts dans celui de Conty. C'est dans le canton de Molliens-Vidame et d'Oisemont que sont produits les bas. La filature de la laine se concentre à l'ouest, dans les villages pauvres autour de la Mesge et de Bougainville, et au sud autour de Sains en Amiénois, alors que le tissage se fait essentiellement au sud autour de Conty, et au nord autour de Villers Bocage. Ces deux villes drainent vers elle le travail des ouvriers de la campagne, avant que les commis des négociants amiénois ne viennent centraliser les produits dans la capitale picarde. Toutefois, la carte ne saurait rendre compte de l'état exact de la manufacture de laine : à côté des métiers en activité subsistent de nombreux métiers inoccupés. Ainsi à St Sauveur, dans le canton de Picquigny, 55 métiers continuent de travailler à la fabrication des pannes mais 33 autres attendent de battre de nouveau. De même, à Bussy-les-Daours (canton de St Sauflieu et Querrieu), sur 11 métiers répertoriés dans l'enquête, seuls 7 sont en activité. Même phénomène à Conty où seuls 5 métiers sur 10 travaillent au tissage des serges d'Aumale.

En ces périodes troublées, il est plus prudent pour les manufacturiers amiénois de replier leur activité au plus près de la ville, afin de mieux contrôler les approvisionnements, la qualité du travail... en somme, pour ne risquer inutilement aucun capital.

Carte 12: Les types d'activité textile dans les campagnes amiénoises (an III).



Légende : (la taille des figurés est proportionnelle à l'importance numérique)

Laine :

 Village filant pour Amiens

 Village tissant pour Amiens

Coton :

 Filature à la main...  ou à la mécanique

 Village qui tisse pour Amiens

Source : AMA, 2F1/1

A Reims, on aimerait pouvoir disposer d'informations aussi complètes. Malheureusement, les indications sur le devenir du territoire manufacturier durant les premières années de la Révolution sont plus que lacunaires⁶⁵. Accompagnant l'enquête urbaine de l'an III⁶⁶, quelques notes prises à la va-vite semblent indiquer que, de la même manière que dans la Somme, l'activité s'est concentrée dans un nombre restreint de villages: si la vallée de la Suippe continue de fournir l'essentiel de l'activité, les auteurs précisent que cinq villages travaillent « *de manière régulière* » pour Reims, en l'occurrence Heutrégiville, Isle sur Suippes, Bazancourt, Boulton sur Suippes et St Etienne, c'est-à-dire ceux qui disposaient déjà de fouleries avant la Révolution. Ils

⁶⁵ Cf. G. Clause, « L'industrie lainière rémoise à l'époque napoléonienne », *RHMC*, p. 580.

⁶⁶ Cf. infra, Carte: *l'activité lainière à Reims au début du Directoire*.

observent, dans le même temps, que « *l'on travaille mal avec Rethel et ses environs* ». Pendant la Révolution, les fabricants rémois semblent avoir fait le choix du repli sur la ville et les bastions ruraux de la Suippes, en abandonnant les autres villages plus éloignés, avec lesquels les relations se font plus difficiles, donc plus coûteuses. Ponsardin, dans ses « *Observations sur le commerce de Reims* »⁶⁷, fournit à la fin du Consulat quelques indications intéressantes sur le territoire manufacturier de sa cité :

« Si une commune dans la république mérite de la part d'un gouvernement sage, encouragements et protection, c'est sans doute celle qui, par son travail et son industrie, alimente non seulement les nombreux habitants qu'elle renferme dans son sein, mais encore un nombre infini de citoyens qui appartiennent aux différents départements qui l'avoisinent (...). C'est à son commerce qu'elle doit tout ce qu'elle est, c'est le commerce qui nourrit 35 à 40 000 ouvriers ; tous les habitants des communes situées sur les bords de la Suippes, petite à quatre, cinq, six et sept lieues de Reims, ceux de Beaumont-en-Argonne, d'un grand nombre de villages qui avoisinent cette petite ville, les environs de Montmercy, Divoy, Carignon, Le Chesne, Le Populeux, St Pierremont, Sompy, Ste Marie à Py, Sonain... ne subsistent ainsi que beaucoup d'autres que par la fabrique de Reims. Peu de manufactures présentent une aussi grande variété d'étoffes, peu font valoir comme celle-ci les laines nationales. Outre celles de la ci-devant Champagne qui sont toutes employées par nous et chez nous, celles des Ardennes, de Lorraine, de Bourgogne, d'Auxois, de Roussillon et de Berry trouvent ici leur plus considérable débouché. C'est donc nous qui avons l'avantage de vivifier les départements de ces ci-devant provinces ; en faisant valoir leurs productions, les cultivateurs, sûrs de la vente de leurs laines, peuvent nourrir de nombreux troupeaux qui portent la fertilité dans leurs terres. »

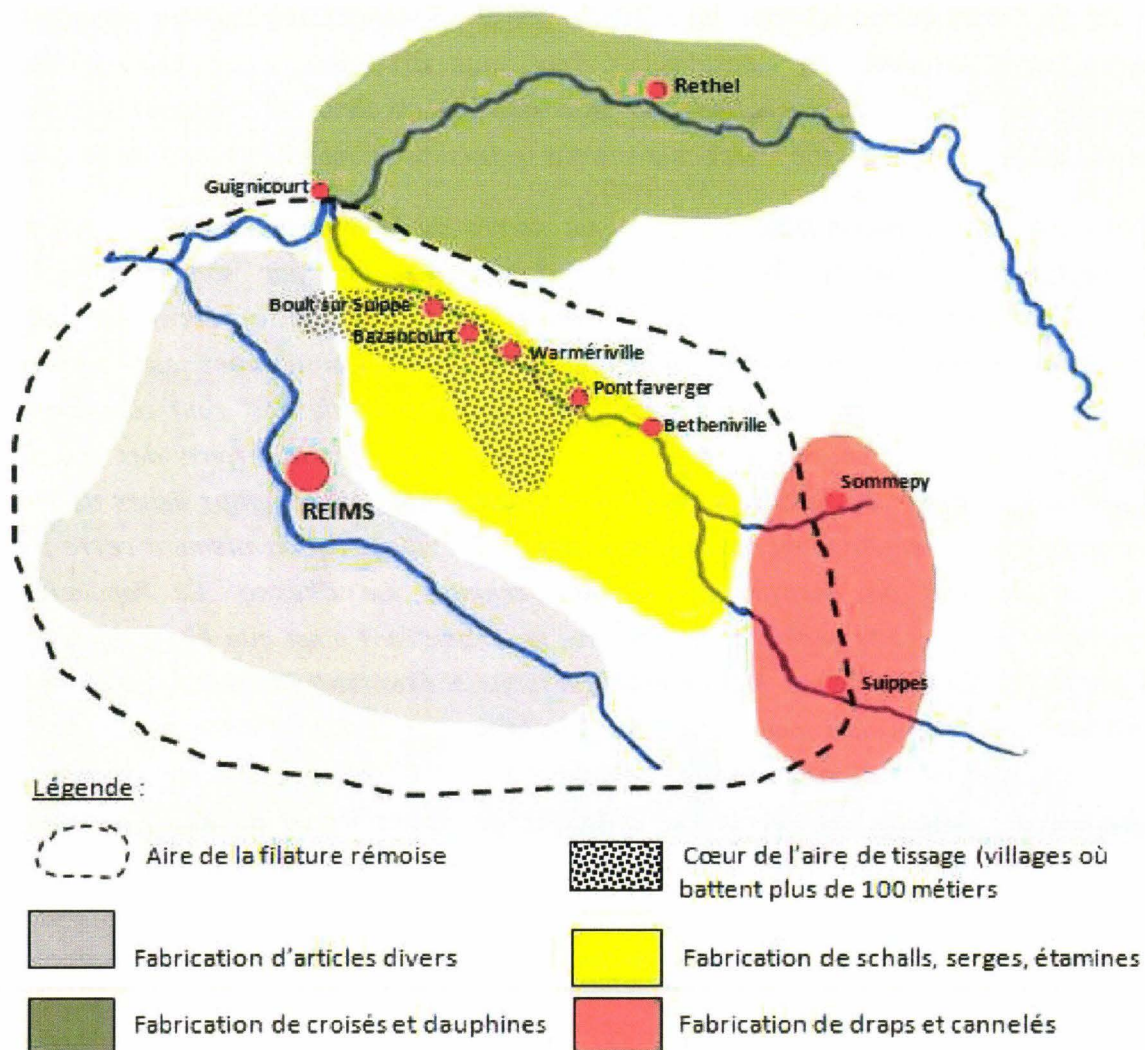
Il faut donc croire, faute d'autres témoignages plus convaincantes, qu'entre l'an III et 1803, les anciens liens qui unissaient Reims aux villages de l'Argonne se sont rétablis, à la faveur d'une conjoncture plus propice. La preuve est mince, mais elle semble confirmer le caractère mobile du territoire manufacturier, dont les contours évoluent

Aucun autre document ne permet de dresser un portrait intermédiaire entre la fin du Directoire et la fin des années 1800. Deux lettres du président du Conseil des Prud'hommes Jobert Lucas, d'octobre 1811 et mars 1812⁶⁸, permettent en revanche de mieux préciser les évolutions du territoire manufacturier rémois, bien qu'on en saisisse les limites à un moment où la conjoncture se retourne. Rien n'interdit par conséquent de penser que d'autres villages que ceux cités ont pu travailler dans les bonnes années de l'Empire pour la manufacture de Reims.

⁶⁷ ADM, 170M2.

⁶⁸ ADM, 187M5 .

Carte 13: L'activité lainière dans l'aire manufacturière rémoise (1811).



Sources : ADM, 187M5 : Jobert Lucas, président du Conseil des Prud'hommes : « Etat des communes dans et en dehors de l'agglomération de Reims, travaillant pour la manufacture » et « Etat du nombre des métiers battants et nombre d'ouvriers de tout genre employés dans la manufacture de Reims »

Force est de constater que le territoire manufacturier rémois n'a que très peu évolué par rapport aux limites qui étaient les siennes sous l'Ancien Régime. 7754 personnes sont occupées à la filature, auxquelles il convient d'ajouter les quelques 2000 recensées intra muros⁶⁹. Si Reims continue de faire travailler dans les Ardennes et au-delà⁷⁰, la préparation de certains tissus de haute valeur ajoutée nécessite des

⁶⁹ Cf. G. Clause, « Les cardeurs et fileurs de laine à Reims en 1812 : origines et moralité », *RHMC*, p. 60

⁷⁰ L'inspecteur des manufactures de Sedan se plaignait déjà sous l'Ancien Régime des assauts répétés des manufacturiers rémois pour occuper la population locale à la filature de laine peignée : « Il faudrait que la manufacture de Reims ne puisse pas donner à filer en deçà de la rivière de Bar qui passe à une lieue et demie de

préparations de filés différentes selon la trame et la chaîne. Si, dans la vallée de la Vesle, à Taissy et Sillery, une centaine d'individus filent indifféremment trame et chaîne, il en va autrement dans la vallée de la Suippe, où les villages jouent de la complémentarité. Ainsi, à Bazancourt, Pontfaverger ou Betheneville, on produit des filés pour les chaînes, Boulton et Suippes s'occupent exclusivement des chaînes. Dans chacune de ces localités, ce sont plus d'une centaine de fileurs qui s'activent chaque jour. Il s'agit ici d'une activité complémentaire essentielle pour des populations pauvres, qui ne peuvent vivre des seuls revenus des terres peu fertiles de la Champagne Pouilleuse. L'évolution essentielle réside dans la mobilisation de nombreux villages dans un rayon de 25 kms autour de la cité, dans la région viticole au sud et à l'ouest, quelquefois assez éloignés : ainsi, à Ville en Tardenois, plus de 300 personnes effectuent ces délicates opérations. Dans les bourgs de la Montagne de Reims, les habitants produisent surtout des fils de chaîne. Les effectifs ne représentent ici pas plus de 25 personnes, l'essentiel de la population travaillant dans les vins pétillants, qui procurent une certaine aisance et limitent le phénomène d'exode⁷¹ ; peut-être s'agit-il de personnages âgées, de veuves qui, faute de pouvoir exercer dans les vignes une activité harassante, trouvent là un minimum de revenus. Pour ce qui est du tissage, les documents nous apprennent que 1300 métiers fonctionnent dans les campagnes : c'est 50% de plus par rapport à 1789, preuve d'un net redressement de l'activité lainière. Cinq villages dépassent les 100 métiers travaillant pour Reims : Boulton-sur-Suippes, Bourgogne, Lavannes, Pontfaverger et Suippes. Rien de neuf par rapport à ce qui se pratiquait avant la Révolution : nous sommes là dans le cœur de la vallée de la Suippe, qui a - semble-t-il - bien résisté aux aléas de la Révolution. Pour ce qui est des apprêts, en dehors des établissements installés le long de la Suippe avant 1789 et qui continue d'y fonctionner, ils continuent de se faire à proximité de Reims : trois fouleries et deux dégorgeoirs sur la Vesle à Reims, une foulerie à St Brice⁷². Ce qui est, en revanche, beaucoup plus frappant, c'est la spécialisation géographique des produits tissés. Peut-être plus encore qu'à Amiens, le territoire manufacturier de Reims semble être marqué par une spécialisation assez stricte : dans le Rethelois se fabriquent croisés, dauphines et marocs, articles en désuétude que les fabricants rémois ne daignent continuer à produire que pour une consommation commune. Dans la vallée de la Suippes, de Boulton jusqu'à Aubérive, les burats, buratés, étamines, serges et voiles de Schalls règnent : les mains habiles travaillent les étoffes destinées à être exportées en Italie, en Espagne, ou au Portugal. Les articles les plus « *considérables de la fabrique* » se fabriquent dans sept villages aux confins de la vallée de la Py, autour de Suippes et de Sommepy, alors qu'à l'inverse, les

Sedan ; mais c'est à notre porte qu'elle envoie ses laines, et à des ouvriers que nous avons formés. », cité par G. Gayot in *Les Draps de Sedan*, p. 142 ; voir également G. Clause, « Les cardeurs et fileurs... », *op.cit.*, p. 64

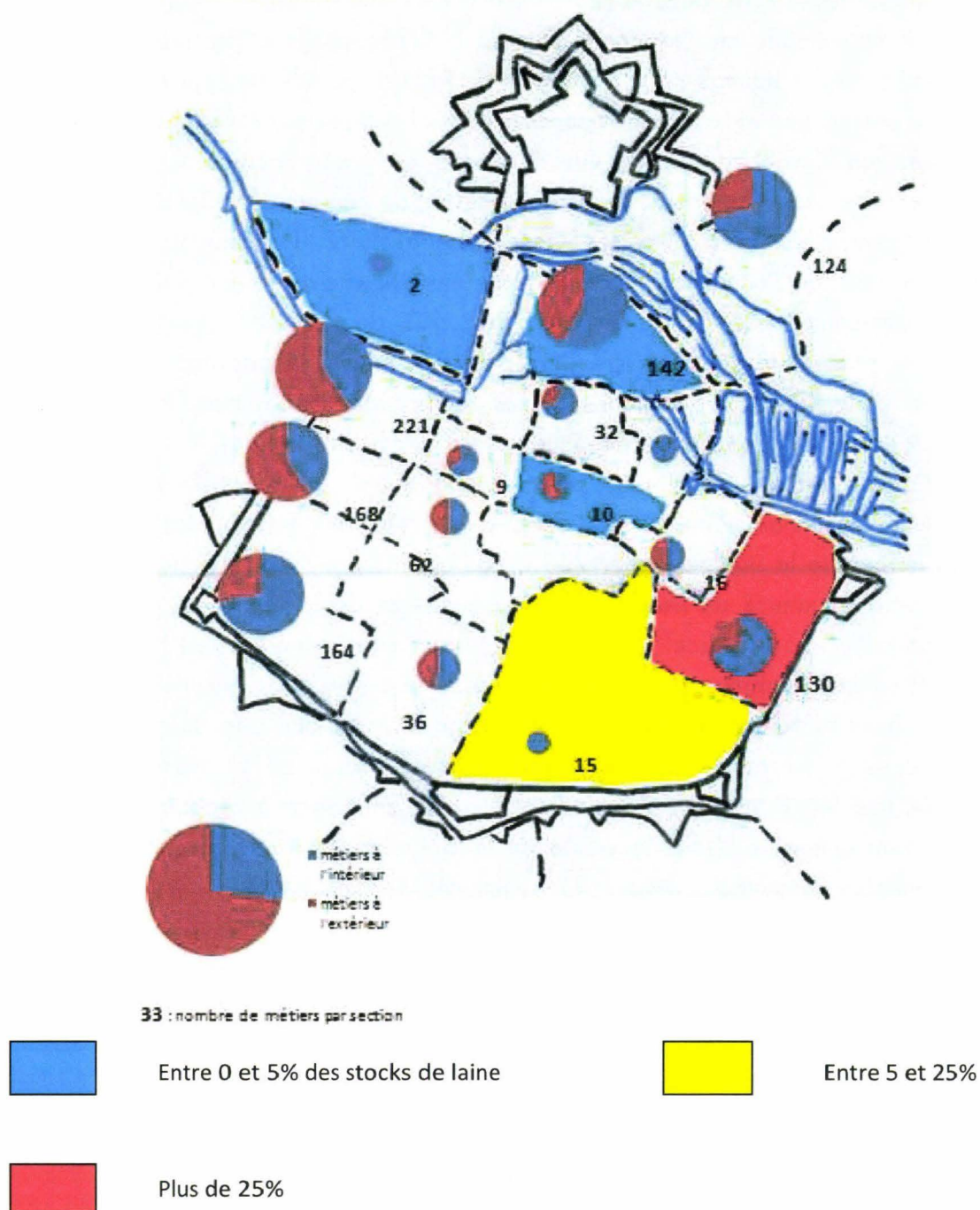
⁷¹ Cf. G. Clause, « Les cardeurs et fileurs... », *op.cit.*, p. 63 ; voir également G. Clause, « Encadrée par la Chambre de Commerce, l'économie rémoise au temps des monarchies du XIX^eS », *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du Département de la Marne*, T116, 2001, p. 230-231.

⁷² ADM, 187M10, Lettre du sous-préfet de Reims au préfet de la Marne, 14 juin 1810.

articles les plus ordinaires sortent des métiers aux portes de Reims, depuis Mourmelon et la vallée de la Vesle, jusqu'au nord, au-delà de Bourgogne. En somme, la contraction du territoire manufacturier rémois, ainsi que sa spécialisation par aire de production constitue un effort de rationalisation, destiné à diminuer les coûts. Qu'en est-il à l'intérieur des cités ?

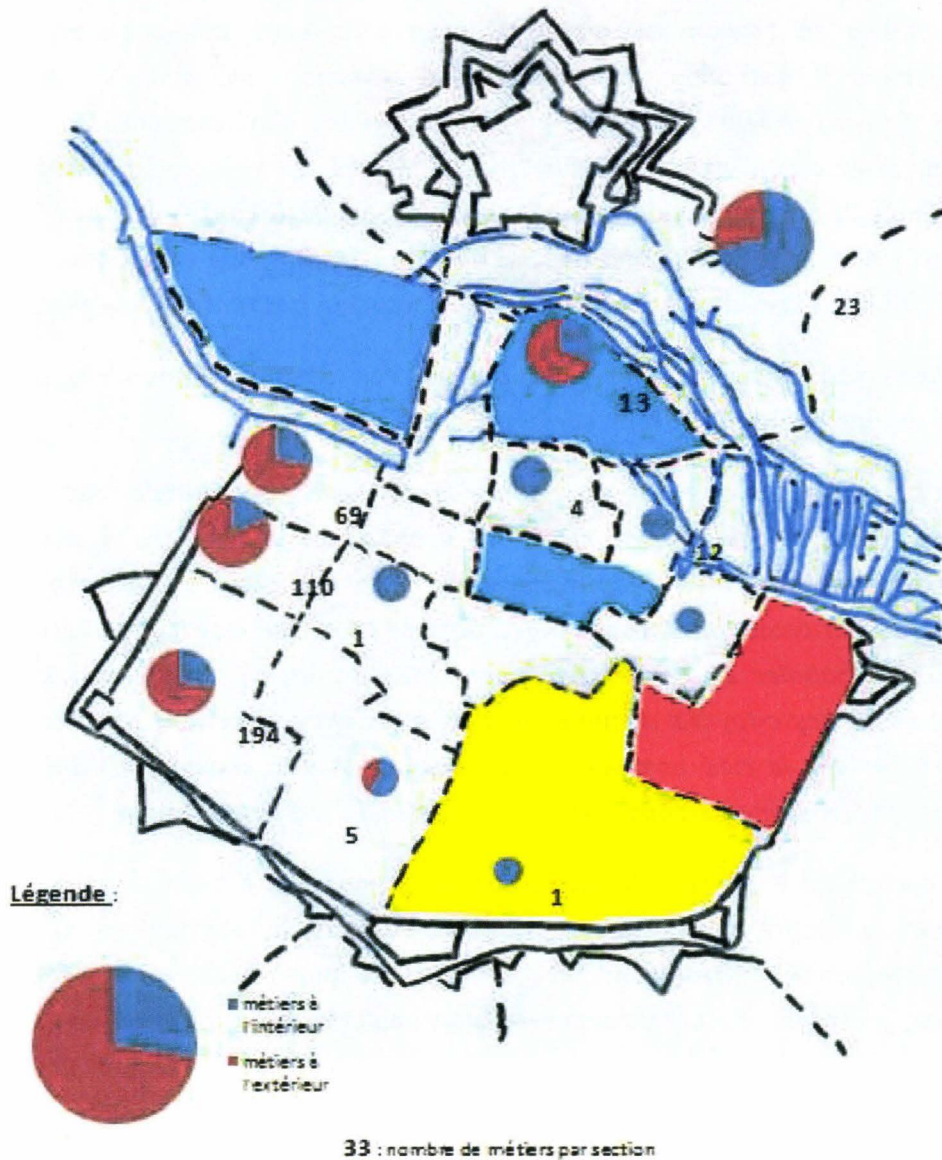
III/ un monde urbain bouleversé ?

Carte 14: Métiers battant pour la laine à Amiens au début du Directoire.



Source : AMA 2F3, Tribunal de Commerce, recensement général des matières premières ainsi que le nombre de métiers occupés (an III)

Carte 15: Métiers battant à Amiens au début du Directoire.



Source : AMA, 2F3, Tribunal de Commerce

L'ouest et le nord d'Amiens s'affirment comme les quartiers moteurs de l'activité manufacturière. On trouve ainsi pour 116.581 livres tournois de coton, contre 106.778 de laine ; ces deux chiffres donnent à réfléchir : d'abord, il est intéressant de noter que, désormais, la laine a perdu (de peu) son statut de fibre majoritairement travaillée à Amiens. Autrement dit, la tendance amorcée avant le déclenchement de la Révolution s'est non seulement poursuivie, mais également amplifiée : les fabricants

semblent se tourner vers des productions plus rémunératrices, ou du moins, plus en phase avec les attentes des consommateurs. La situation est même beaucoup plus radicale qu'il n'y paraît: sur les quelques 107.000 livres de laine, 97.500 sont concentrées dans la 11^{ème} section, à l'Est de la ville, dans un seul établissement ! Seules quatre sections sur vingt stockent de la laine, quelquefois de manière très symbolique⁷³. La difficulté à se fournir en matières premières peut expliquer en partie cette évolution, mais il est plus vraisemblable d'envisager une fraude: les fabricants préfèrent dissimuler leurs laines de peur de nouvelles confiscations. Du coup seuls les stocks les plus abondants demeurent visibles des commissaires du gouvernement, compte non tenu de tout ce qui a pu être d'ores et déjà confié aux petites mains des campagnes. En atteste le nombre des métiers actifs dans les campagnes qui atteint le chiffre de 788, c'est-à-dire presque autant que ceux qui battent en ville !

Faire feu de toute fibre, voilà qui pourrait résumer la nouvelle philosophie du fabricant amiénois. Firmin Dufour confirme cette tendance :

*« Le commerce des pannes que la ville d'Amiens faisait avec toutes les contrées de l'Europe étant singulièrement tombé et ayant porté par sa chute la détresse chez beaucoup d'ouvriers peu aisés qui n'avaient que cette ressource ; la cherté des draps des manufactures nationales et l'impossibilité de s'en procurer à l'étranger ayant déterminé le ministère à habiller en pannes une partie des troupes (...) espère que, revêtus des suffrages qu'ils [les citoyens administrateurs d'Amiens] accordent aux hommes utiles, il pourra attirer sur la cité une partie des avantages que promet aux départements la disposition du ministère de faire valoir cette branche de l'industrie. »*⁷⁴

Concernant le tissage, le même constat s'impose : le coton écrase tout. La fibre est partout présente dans Amiens, quelle que soit la section, là où la laine est concentrée essentiellement dans un quartier. De plus, avec 1610 métiers dont 68 mécaniques, le travail du coton apparaît bien implantée ; la laine en compte deux fois moins (792 métiers), et il s'agit encore de métiers étroits de mauvaise qualité, car datant pour certains de plus de vingt ans⁷⁵. En revanche, une évolution intéressante se fait jour, avec le développement notable des métiers dédiés à la fabrication de tissus à fibres mêlées. 26 métiers travaillent la laine et la soie, et 121 la laine et le poil de chèvre. Mais ce sont 287 métiers qui sont mobilisés en campagne pour le travail du mélange laine-poil de chèvre, et 11 pour le mélange laine-soie !

⁷³ Ainsi la section 10 déclare-t-elle seulement 94 livres de matière !

⁷⁴ AMA, 2F1/1 : Lettre de Firmin Dufour à la municipalité, 27 janvier 1791.

⁷⁵ Information confirmée par Augustin Laurent, ADS L499, Lettre au Comité des 21, 13 octobre 1793, qui estime le nombre des métiers étroits dans Amiens et son arrondissement à environ 4 000, et « très peu de métiers larges, essentiellement présents dans la fabrique naissante des Augustins ».

Ces chiffres donnent à réfléchir : sur les quelques 4 700 métiers qui battaient en ville avant la Révolution, seuls la moitié (2 334 exactement, laine et coton confondus) travaillent encore en l'an III ; de même, sur les 2 300 supposés battre dans les campagnes en 1785, 1 547 sont actifs au début du Directoire. On pourrait en déduire, de prime abord, que l'activité textile dans son ensemble a été réduite de 50% durant la phase révolutionnaire. Mais une telle réduction n'est-elle pas en trompe-l'œil ? Comme nous l'avons souligné, mesurer la part de la fraude et de la dissimulation s'avère difficile.

Il semblerait donc qu'Amiens ait connu très tôt sous la Révolution une double évolution : d'abord, une substitution rapide de la laine vers le coton. On constate facilement que ce sont les mêmes quartiers qui travaillent les deux fibres, et que les quartiers qui étaient spécialisés dans la teinture des draps de laine sont ceux où, désormais, la teinture en coton s'implante avec force ; ensuite une spécialisation spatiale du travail de la laine. En ville se concentrent les opérations destinées à la production de draps fins : nécessitant de grosses réserves de laine de qualité, l'accès à une main d'œuvre qualifiée, la mobilisation de réserves foncières issues de la vente des biens nationaux, ainsi que l'accès à de coûteux métiers larges, ces opérations sont concentrées dans un seul établissement (l'ancien couvent des Augustins ainsi que le cloître de l'Oratoire, tous deux situés dans la section 11). Travaillant les draps réels ou les casimirs, les manufacturiers qui animent ces ateliers - Gensse Duminy et Alexandre Lefebvre - s'appuient sur leurs fortunes pour importer des laines fines et fabriquer des draps de laine cardée. L'essentiel des autres métiers, étroits, est inclus dans un vaste espace qui prend en écharpe l'ouest et le nord d'Amiens, entre les mains de petits producteurs, œuvrant dans de petits ateliers, étroitement dépendants de la conjoncture mais surtout de l'approvisionnement en laine peignée (essentiellement locale) qu'ils maîtrisent incomplètement. Pour cette raison, ils s'appuient sur les campagnes pour continuer de tisser des produits aux fibres mêlées, de qualité dégradée, mais avec cette souplesse permise par le recours à une main d'œuvre aussi flexible que qualifiée. Cette concentration de l'activité industrielle à l'ouest et au nord de la cité ne constitue en aucun cas une nouveauté, mais plutôt une continuité avec la période de l'Ancien Régime⁷⁶.

A voir ces chiffres, il serait facile de conclure que le secteur cotonnier montre un dynamisme supérieur à celui de la laine ; mais là encore, les pénuries contribuent à nuancer cette affirmation un peu rapide : ainsi, dans la deuxième section, 40% seulement des métiers en coton fonctionnent, le reste demeurant inoccupé. Même constat dans la section huit, où les mécaniques à filer ne tournent qu'à 80% de leur

⁷⁶ P.Deyon, « Les registres de capitation... », *op.cit.*, p. 22.

capacité opérationnelle. Il n'y aura pas pour Amiens, à l'inverse de Reims⁷⁷ ou de Louviers⁷⁸, un Ternaux pour faire pencher la balance vers une fibre plutôt qu'une autre.

A Reims justement, le même type de documents à la même époque permet d'effectuer quelques comparaisons. La différence la plus essentielle réside dans l'absence du coton, que les fabricants rémois ne semblent pas vouloir ou pouvoir travailler. La laine y règne donc encore en maîtresse, mais plus de manière si absolue : le potentiel est loin d'être pleinement mis en action, du fait des problèmes d'approvisionnement en laines qui limitent l'activité. On est donc en droit de s'interroger sur l'assertion assénée par Ponsardin, lorsqu'il affirme qu'à cette époque, les « *ouvriers étaient sans doute tous occupés* »... Les gros bataillons de métiers se retrouvent sans surprise dans les sections du Nord-Est et du Sud de la ville (sections de Cérès, Dieu Lumière, Fléchambault et Jard), regroupant 84% des 2746 métiers travaillant à Reims. Autrement dit, la géographie de la production lainière intra-urbaine est confirmée malgré la Révolution. En revanche, si l'on fait confiance aux chiffres fournis en 1789, ils montrent que, comme à Amiens, l'activité semble bien réduite de moitié. Dans ces sections, tout comme dans celle de Vesle, l'équilibre entre métiers travaillant à l'intérieur de la ville et dans les campagnes est à peu près respecté, avec une légère domination de cette dernière catégorie. A l'inverse, au nord ouest de la ville, la production est majoritairement réalisée sur place, la proportion de métiers travaillant à la campagne ne dépasse pas les 33%. Une des explications de cette situation peut être fournie par les registres de patente. Ceux de l'an III ne figurant pas parmi les archives, il faudra considérer que ceux de l'an VII fournissent un reflet assez semblable. Au prix de cet effort, il est possible de remarquer une différence assez nette : les sections du nord-ouest concentrent une population plutôt aisée, avec un nombre important de négociants. Les fabricants présents sur place sont donc de fortune très modeste, sans véritable moyen de faire travailler à la campagne, et leurs ateliers étroits ne permettent d'accueillir que l'activité d'un nombre réduit de métiers. A l'inverse, certains fabricants notables de la rue du Barbâtre, malgré la dureté des temps, voient leur activité reprendre de manière vigoureuse, à en juger par le nombre de métiers (supérieur à 20) qu'ils mettent en œuvre.

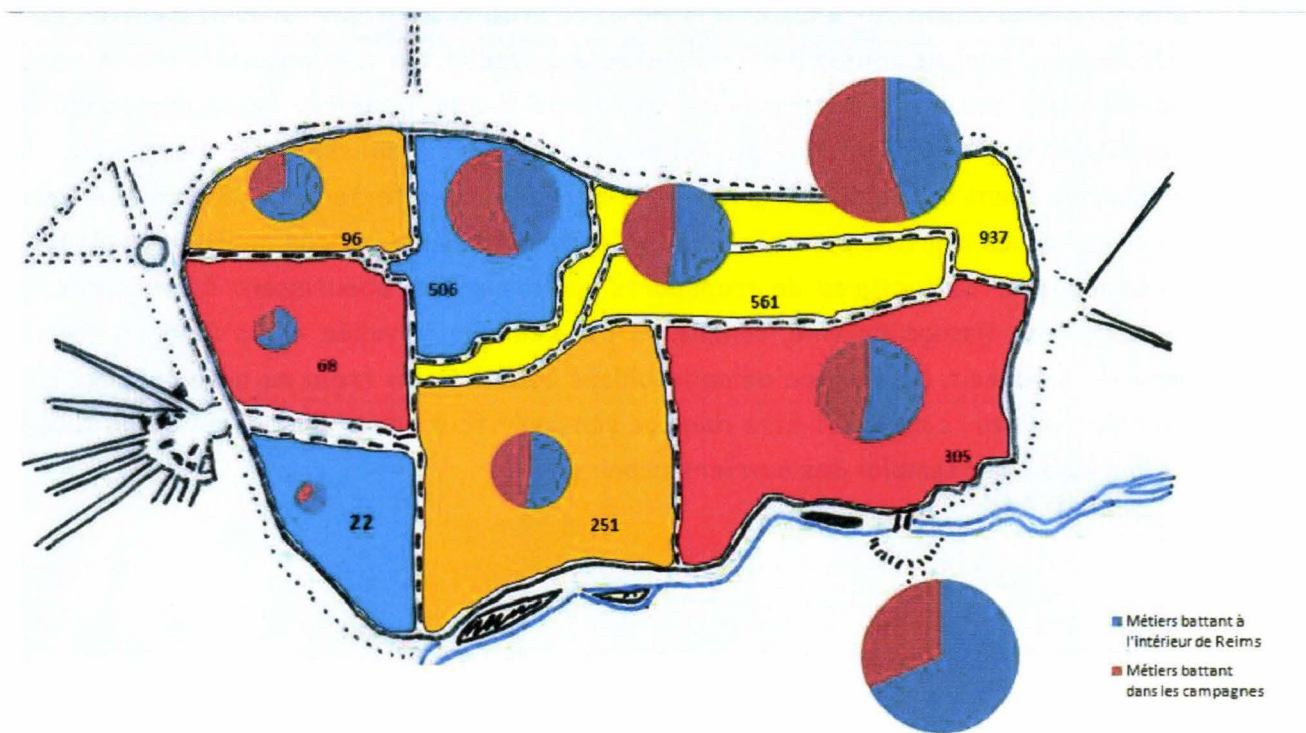
Cette différence est confirmée au niveau des stocks de laine ; comme à Amiens, et peut-être même plus du fait d'un réseau de communications moins bien étoffé, l'activité lainière rémoise est étroitement dépendante d'un approvisionnement régulier. Or celui-ci n'est vraiment satisfaisant que dans deux sections sur 8 ; pire, c'est dans les sections où les effectifs de fabricants sont les plus nombreux que l'approvisionnement

⁷⁷ G. Lomüller, *Guillaume Ternaux (1763-1833) , créateur de la première intégration française*, Ed. de la Cabro d'Or, 1973.

⁷⁸ JM Chaplain, *La chambre des tisseurs*, *op.cit.*, p. 141.

se fait le plus mal. Faute d'informations complémentaires, on en est réduit aux supputations : l'activité est-elle réduite à des niveaux très bas, où existe-t-il un chômage qui frappe durement ? Probablement les deux. Dans la section Droits de l'Homme, les négociants rémois jouent-ils le jeu de la spéculation en emmagasinant les toisons ? Dans la section Fléchambault, faut-il voir dans le bon niveau d'approvisionnement les efforts déjà actifs d'un Jobert Lucas ? En tout cas, le couvent des Longueaux se trouve là...

Carte 16: L'activité lainière à Reims au début du Directoire.



Sources : AN F12, Archives de la Chambre de Commerce de Reims « notice sur la fabrique et le commerce à Reims et ses environs depuis la Révolution », *Plan général de la ville de Reims et de ses environs, avec ses Projets et Embellissemens (dit Plan Le Gendre Lécuyer)*, AMR, FR R201 « Délibération pour diviser la ville de Reims et ses faubourgs en huit sections » (10 juillet 1790)

Quel statut accorder à ces années décisives pour les aires manufacturières : doit-on parler de rupture ou de continuité⁷⁹ ? Certes, il ne faut pas sous-estimer les difficultés, liées à la fermeture des débouchés, à la désorganisation des filières d'approvisionnement. Rémois et Amiénois se plaignent, mais on aurait tort de prendre pour argent comptant toutes leurs récriminations. La période révolutionnaire a été celle de toutes les adaptations : en l'espace d'une vingtaine d'années, le « tissu industriel »⁸⁰

⁷⁹ Cf. P. Verley, JL Mayaud, « En 2001, le XIX^eS à redécouvrir pour les historiens économistes ? », *Revue d'Histoire du XIX^eS*, n°23, p. 7 ; voir également D. Margairaz, P. Minard, « Articuler les temps composés de l'économie », *Annales Historiques de la Révolution Française*, n°352, Avril-Juin 2008, p. 3-4

⁸⁰ Cf. M. Kasdi, D. Terrier, « Un processus de développement industriel continu », *Annales Historiques de la Révolution Française*, n°352, Avril-Juin 2008, p. 129.

de nos deux cités s'est profondément modifié, entraînant de nouveaux rapports entre ville et campagnes. Cette évolution s'est dessinée de manière progressive.

Dans un premier temps, entre 1789 et 1795, les territoires manufacturiers se sont contractés, entraînant un repli de l'activité dans les bastions proches de la ville. A cette époque, à Amiens, travail du coton et de la laine se côtoient de manière complémentaire. Face à une demande hésitante, les fabricants s'appuient sur les ouvriers des campagnes, aussi bien pour le tissage que pour la filature du coton⁸¹. Le tissage des articles de laine et surtout de laine et poil de chèvre mêlés se réalisent aussi majoritairement dans les campagnes. Les problèmes d'approvisionnement en laines se traduisent par une concentration urbaine des stocks, qui sont ensuite livrés, au fur et à mesure des besoins, à des mains extérieures à la cité. La bonne tenue démographique des villages de l'Amiénois, ainsi que l'absence de grands établissements industriels - liés à l'achat de biens nationaux - expliquent le maintien d'une forte activité rurale. A Reims, en revanche, les approvisionnements, compliqués par les opérations militaires proches et le manque d'infrastructures de transports performantes, aboutissent à concentrer les opérations de tissage en ville, complétés par ceux de la vallée de la Suippes quand la demande l'exigeait. La saignée démographique constitue un frein au développement des activités rurales : c'est peut-être dans ce sens qu'il faut comprendre l'assertion assenée par Ponsardin sur l'emploi des ouvriers urbains...

Dès l'an III, et bon an mal an jusqu'à la fin de la période impériale, la reprise s'affirme. Elle se traduit par une nouvelle expansion des territoires, mais dans des proportions mesurées : ni Amiens, ni à Reims, les aires manufacturières ne retrouvent l'extension qui était la leur à la fin de l'Ancien Régime. Dans la cité champenoise, l'intérêt tardif pour les biens nationaux permet néanmoins l'apparition de quelques grands établissements lainiers. La ville intensifie ses relations avec les villages proches, franchissant des barrières invisibles : la filature est recentrée au plus près, tandis que l'on assiste à une spécialisation géographique du tissage. A Amiens, le passage de la laine vers le coton se traduit par une perte nette d'emplois⁸². Une division nette des tâches apparaît entre une filature du coton urbaine et un tissage rural. Les opérations d'apprêts et de teinture bénéficient de la multiplication des ateliers, spécialement de deux gros établissements (Les Minimes et le Couvent des Saintes Claires) constitués à partir d'achats de biens nationaux. L'activité lainière, même si elle est fortement

⁸¹ Nous nuancions ici les conclusions de Charles Engrand, « Concurrences et complémentarités... », *op.cit.*, qui estime que la filature est passée dès les premières années de la Révolution sous initiative urbaine.

⁸² Cf. C. Engrand, « Concurrences et complémentarités... », *op.cit.*, p. 75.

touchée, n'est pas morte ; là aussi, elle s'est adaptée. La constitution difficile d'une manufacture au couvent des Augustins permet l'apparition d'un secteur de la draperie cardée, mais dans un contexte de concurrence avec d'autres centres de tradition plus ancienne (Aix-la-Chapelle, Sedan, Abbeville, Elbeuf...). La laine peignée survit grâce à la ruralisation massive des métiers et l'adaptation des productions vers des étoffes de fibres mêlées. On peut donc dire que la rationalisation concerne autant l'organisation géographique du territoire que les étoffes qui y sont produites.

Ch2 : Etre toujours à l'écoute des marchés.

Parlant de Reims, telle qu'il la découvre à l'orée du XIX^eS, Guillaume Ternaux livre rétrospectivement, en 1806, un jugement sans nuance : « *J'entrepris de rendre l'existence à cette ville manufacturière en y faisant travailler à des objets nouveaux et recherchés par les consommateurs.* »¹

La Chambre de Commerce d'Amiens, à la même époque, dépeint une situation assez similaire de la capitale picarde : « *Il n'existe point d'invention nouvelle propre aux manufactures d'Amiens, mais on peut assurer que la filature du coton, par les nouveaux procédés, s'étend beaucoup dans l'arrondissement.* »²

Ces deux commentaires donnent à réfléchir : d'abord, ils tendraient à accréditer l'idée que la Révolution a engendré une période de marasme plus ou moins profond et généralisé. Les plaintes répétées des contemporains, dont Ternaux ou Debray se font l'écho, analysées à l'aune d'une comparaison statistique terme à terme, semblent d'ailleurs leur donner raison : recul des productions, recul des effectifs employés, perte des marchés à l'exportation... bien des indices, en somme, en faveur de la légende noire d'un « grand déclassement »³. Certes, il ne s'agit pas de revenir sur le caractère dépressif de la conjoncture lainière en France sous la Révolution avec un repli de près de 50%⁴. Mais, derrière cette moyenne, se cachent de fortes disparités régionales : la « Champagne », de même que la « Normandie », s'en sortent mieux que les autres régions françaises. Les capacités de rebond sont même fortes dans certains cas, puisque la « Flandre-Picardie », entre l'an III et le début des années 1810, connaît une renaissance de son activité textile⁵. Il ne faut pas, en outre, se masquer les arrières-pensées de ces témoins, également acteurs à leur époque : la noirceur du tableau qu'ils peignent des années de la Révolution constitue pour eux un moyen de rendre encore plus éclatant la situation de prospérité que Napoléon aurait su amener à la France. Le procédé peut se justifier s'il s'agit de réclamer subsides ou récompenses, mais ne saurait satisfaire l'historien... Ensuite - ce qui est d'ailleurs paradoxal - si ces deux

¹ Guillaume Ternaux, in AN F12 618, Description des usines Ternaux, 1806 ; G. Lomüller, *Ternaux, créateur de la première intégration industrielle française*, Paris, Ed. de la Cabro d'Or, 1978, p. 89.

² ADS, 99M107 665, Lettre de la Chambre de Commerce d'Amiens au Conseil de Commerce (signée Debray), 24 pluviôse an XIII (13 février 1805).

³ P. Chaunu, *Le Grand Déclassement*, Paris, R. Laffont, 1989.

⁴ F. Crouzet (in « Les conséquences économiques de la Révolution Française ; à propos d'un inédit de sir Francis d'Ivernois », *AHRF*, N°69, 1962, p. 69) reprend les chiffres surévalués de E. Levasseur (in *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France de 1789 à 1870*, Paris, A. Rousseau, 1903) en évaluant la baisse aux deux tiers...

⁵ S. Chassagne, « L'industrie lainière en France à l'époque révolutionnaire et impériale (1790-1810) », in *Voies nouvelles pour l'histoire de la Révolution Française*, 1978, p. 157.

réflexions mettent en exergue le nécessaire renouvellement des productions comme un moyen d'échapper à la torpeur d'une conjoncture défavorable, on peut se demander s'il s'agit là d'une mutation imposée par la nécessité des temps ou, finalement, la poursuite d'une mutation engagée avant 1789⁶ ? Les fabricants ont-ils précédé ou suivi les transformations qu'accompagne l'émergence d'un gigantesque marché concurrentiel dans le cadre de la Grande Nation ?

I/ Histoire et mesure.

A Reims, écoutons de manière attentive et critique le tableau que le maire dresse sous l'Empire des évolutions qu'a connu la manufacture à l'époque de la Révolution :

« Cette époque [1790] fut marquée par l'établissement d'un nombre infini de fabricants sortis de la classe des ouvriers ; tous ont paru d'abord s'enrichir. La formation des Gardes Nationaux qui, presque tous, s'habillent des draps de Reims, offrit un débouché considérable, et ce premier succès encouragea de nouvelles fabriques. Cette prospérité fut de courte durée ; la chute des assignats entraîna la leur et occasionna la ruine de leurs trop confiants créanciers, forcés pour se défaire de leurs marchandises de le donner à vil prix. Les anciennes maisons furent obligées de suivre ce cours qui causa aussi la ruine de la plupart d'entre elles. La chute des assignats, la clôture des débouchés avec l'Amérique, la suppression des ordres religieux, des costumes des magistrats, avocats et gens de justice ont rendu cette époque des plus calamiteuses pour la manufacture. Il serait impossible de fixer le nombre de bras alors employés : plus d'autorité pour en tenir note, plus d'ordre pour la fabrication. Sans doute tous les ouvriers étaient occupés. Tous ceux qui avaient des assignats et voulaient s'en défaire faisaient le commerce, préférant des marchandises à une valeur devenue nulle... »

Laissons maintenant les « fabricants, marchands, et ouvriers de toutes espèces d'étoffes » d'Amiens raconter à l'époque du Consulat les durs moments de la Révolution⁷ :

« Nos fabriques se trouvaient dans l'état le plus déplorable en 1790. Plusieurs causes y contribuaient, le fatal traité de commerce que l'autorité ministérielle nous avait fait contracter avec l'Angleterre avait occasionné en France une affluence

⁶ Cf. M. Morineau, « Esquisse et crise. Une relecture nécessaire d'Ernest Labrousse », in *AHRF*, 1996, n°303, p. 104 ; voir également M. Kasdi, D. Terrier, « un processus continu de développement industriel », *AHRF* n°352, p. 123.

⁷ AMA, 2F1/1, Lettre au Ministre du Commerce, 30 nivôse an VIII (19 janvier 1800).

extraordinaire de marchandises de toutes espèces, notamment d'étoffes de coton et d'autres articles en laine, tels que les satinettes, Serges de Rome, Velventines... dont la plus grande partie était faite à l'instar des nôtres ; mais leur supériorité et leur bas prix, autant que le caprice des consommateurs toujours amis des nouveautés, les firent bientôt préférer, et dès lors, nous ne pûmes vendre celles que nous fabriquions qu'avec des sacrifices sans cesse renouvelés. D'un autre côté, l'Espagne, qui jusque lors nous avait fait une constante consommation des camelots, des satins et des prunelles diminua, cessa même, tout ce qui était au nom français fut persécuté, et nos relations commerciales s'y trouvèrent bientôt entravées ; cette persécution était sans doute l'effet de cet esprit de liberté qui germait déjà parmi nous et qui ombrageait ce gouvernement despote et tyrannique.

Le défaut de débouchés causa bientôt la destruction d'un grand nombre de nos ateliers, en très peu de temps, près de 10 000 ouvriers, depuis le tisserand jusqu'à la fileuse, se trouvèrent sans travail, et à la charge de la municipalité, qui fut forcée de les employer à des travaux publics, ainsi que le constate le mémoire qu'elle envoya à cette époque au Ministre de l'Intérieur, et les lettres du citoyen Lambert qui provoquèrent dans notre commune l'établissement d'un bureau d'encouragement.

Notre industrie fut donc arrêtée, d'une part par le défaut de débouchés, et anéantie de l'autre par l'effet d'une funeste concurrence. Les prix de nos marchandises et de nos mains d'œuvre s'établirent au rabais ; et bientôt ils tombèrent à plus de moitié moins de ce qu'ils étaient dans les années précédentes. Cette baisse s'accrut encore par les ventes forcées que les propriétaires de fil de chèvre se déterminèrent à faire à plus de 150% en dessous du cours ordinaire. Ainsi l'année 1799 fut pour les fabricants de la commune et du district d'Amiens, une époque de dépérissement, de sacrifices et de malheurs, et c'est d'après ce tableau déchirant que nous avons tout lieu de craindre que, si les prix que vous allez donner aux étoffes et à nos mains d'œuvre sont établis sur ceux de l'année 1790, il n'en résulte l'anéantissement de nos manufactures, la cessation de nos travaux et la ruine de notre population, qui présente plus de 30 000 citoyens occupés et substantés par nos fabriques, sans y comprendre un nombre au moins égal occupé dans les campagnes à la préparation des matières ; nous espérons donc que vous prendrez relativement à nous d'autres bases, ou que vous nous accorderez une plus grande augmentation que le tiers en sus désigné jusqu'ici. »

Ces deux témoignages permettent une entrée en matière intéressante. On remarquera d'abord qu'il s'agit de discours construits *a posteriori*, élaborés sous le Consulat, pour expliquer les difficultés rencontrées durant les dix années précédentes. Et les récriminations ne manquent pas : sans trop insister sur le poncif du traité de 1786, rendu responsable de tous les maux, Amiénois et Rémois jettent l'opprobre sur ces cohortes de nouveaux-venus, qui ont honteusement profité de la loi Le Chapelier et

du décret d'Allarde pour s'installer à leur compte. Ils ont abusé de la liberté pour produire de manière médiocre, condamnant des débouchés déjà bien amoindris par les aléas de la conjoncture politique. Ajoutons à cela des financements incertains, à la suite de l'expérience désastreuse des assignats. Il est temps que l'Etat remette bon ordre à tout cela et soutienne les manufacturiers par des commandes publiques. Décidément, « *le moral n'y est plus* »⁸, d'autant que le tableau n'est pas encore complet. Dans un « *mémoire sur l'état critique de la manufacture de Reims* », les membres du Conseil de Commerce exposent à l'autorité supérieure les causes profondes qu'ils estiment être à l'origine de la décadence de la fabrique⁹. Ils évoquent d'abord le problème d'approvisionnement en laines de toutes origines, dont les fabricants pensent qu'elles seront épuisées en deux mois. La faute, disent-ils, à des « capitalistes » qui accaparent les laines en procédant à des achats de masse... Cet état de fait rend critique la situation des petits fabricants qui n'achètent des laines que de seconde main. Plus grave, ils mettent surtout en cause « *l'altération de nos étoffes, qui perdent leur crédit et ne peuvent plus soutenir la concurrence des fabriques étrangères. Cette dégradation tient à plusieurs causes générales, particulièrement et surtout à l'arbitraire auquel la fabrication est abandonnée depuis qu'un faux système a introduit partout la licence à la place de la liberté et qu'une foule de gens peuvent, au prix d'une patente, entreprendre la fabrication sans avoir la moindre notion des principes de cet état.* ».

La mécanique de ces démonstrations est limpide, presque implacable... Peut-être même un peu trop : à force d'insister sur le rôle perturbateur de ces différents facteurs, on est en droit de s'interroger sur la crédibilité de tels discours. Il convient d'examiner ces différents indices afin de démêler l'argument de l'excuse...

A- Quelle fiabilité des chiffres ?

Différentes sources permettent d'apprécier le mouvement de la production et du chiffre d'affaires, mais la plupart de ces témoignages sont sujets à caution :

Tableau 18: Diversité des statistiques de la manufacture (1790-1815).

date	Amiens		Reims	
	Résultats de l'enquête	Sources	Résultats de l'enquête	Sources

⁸ ...pour reprendre le mot de Gérard Gayot, « De nouvelles institutions pour les villes et les territoires industriels de la Grande Nation en 1804 », in M. Lescure, JF Eck (ss dir.), *Villes et districts industriels en Europe Occidentale, XVII^e-XX^eS*, Actes du Colloque des 7-8 décembre 2000, Publications de l'Université François Rabelais, Tours, 2002, p. 161.

⁹ AN F12 1391, Lettre du Conseil de Commerce du 18 ventôse an X sur « *l'état critique de la manufacture de Reims* ».

1790			13,5MF ; 3120 métiers	C. Moreau-Berillon, <i>Le mouton en Champagne</i> , 1909 (source inconnue).
An VII (1798)	7 à 8MF (toutes fibres confondues)	PV délibérations du Conseil Municipal		
An IX (1800)	1/10 ^{ème} de la production de 1789	A. De Calonne, <i>Histoire d'Amiens</i> , p258-259 (source inconnue)	Env. 10MF 384 fabricants, 25 bonnetiers, 15 apprêteurs, 21 retordeurs, 7 blanchisseurs, 43 marchands	Turgan, <i>les grandes usines</i> Registre des patentes : ADM, 1L845, Registre de patentes an VII.
1807			238 fabricants, environ 2 500 métiers ; 30 000 ouvriers occupés ; chiffre d'affaires d'environ 6MF	ADM, 170M1, Lettre du maire au sous-préfet.
1808			2800 métiers, 35 à 40 000 ouvriers, 7 grandes manufactures, 9,5MF 18MF (filature et tissage), 322 fabricants, 7 000 ouvriers, 2800 métiers à Reims, 915 à la campagne 200 fabricants à un métier ; 15 de 2 à 5 ; 12 de 5 à 10 ; 7 « en grand »	C. Moreau Berillon, <i>op.cit</i> (source inconnue) Lefebvre, <i>Histoire économique de la laine</i> (PV délibérations du Conseil de Commerce). Boussinesq, p405 (source inconnue)
1809			298 fabricants	ADM, 170M1,

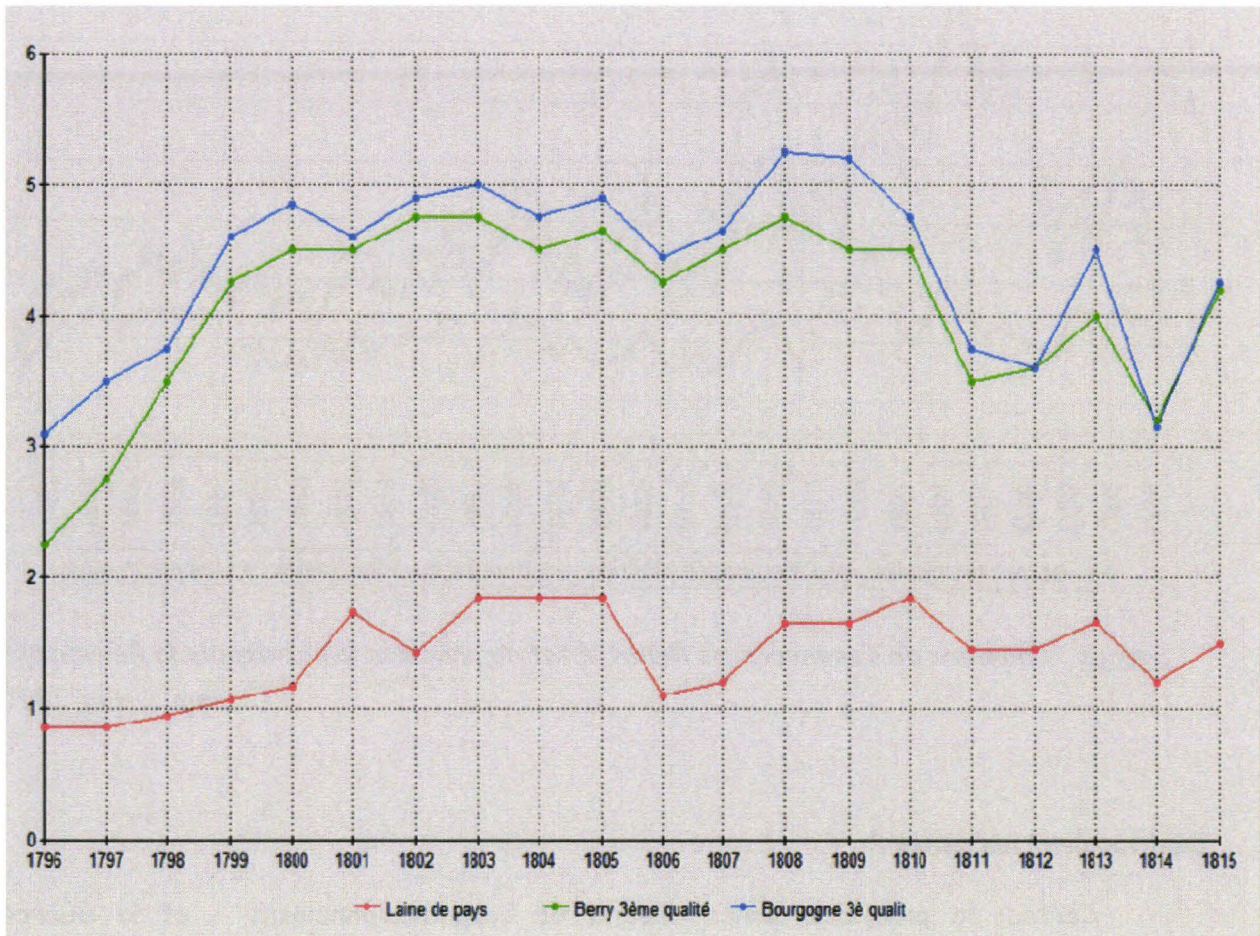
			patentés ; 40 000 pièces produites environ ; 3000 métiers occupés ; 9MF de chiffre d'affaires	Lettre du sous préfet de Reims au préfet de la Marne.
1810	2MF	<i>Béaur, Atlas de la Révolution Française.</i>	17MF	N, Conseil Général de la Marne
1811	170 métiers en ville, 330 dans les campagnes	<i>Engrand, op.cit.</i>		
1812			2689 métiers, 11 547 ouvriers	<i>C. Moreau Berillon, op.cit</i> (source inconnue).
			180 fabricants, 7544 ouvriers	<i>Lefebvre, op.cit</i> (source inconnue)
			3616 ouvriers en « banlieue »	<i>Delautel, ces messieurs de la fabrique</i> (source inconnue)
1815	Bilan : 12MF	<i>Beaur, op.cit</i>	Bilan : 12MF	<i>Beaur, op.cit.</i>

L'année 1808 montre bien les limites de l'exercice. Selon les sources, le chiffre d'affaires à Reims passe du simple au double : intègre-t-on ou non dans ces statistiques l'activité de la filature ? Lors du décompte des ouvriers (d'ailleurs opéré de manière empirique), parle-t-on de ceux de la ville ou de ceux de la campagne ? Plus complexe encore, le cas des fabricants : en 1808, selon l'auteur, on aurait entre 234 et 322 fabricants. Voilà une différence très embarrassante...Compte-t-on tous les patentés ou déduit-on ceux qui ont réclamé à être exonéré faute d'activité ? Il faut donc prendre les données précédentes davantage comme des estimations qui manquent, du reste, de continuité. Que choisir alors pour nous rapprocher un peu plus de la réalité de la conjoncture, telle qu'elle peut être ressentie au quotidien par le filateur, le tisserand ou le négociant ? En un mot, on ne peut conclure à l'aune de ces chiffres les caractéristiques de ce qui serait la dépression révolutionnaire.

B- Un indice : les variations du prix des laines...

La statistique du prix des laines sur les marchés amiénois et rémois donne déjà de meilleurs indices sur l'activité de la fabrique. Pour Amiens, on ne dispose que du prix des laines de pays, et des qualités intermédiaires (Berry, Bourgogne), et seulement de quelques indices insuffisants sur les qualités supérieures ; en ce qui concerne Reims, on bénéficie du travail de la Chambre de Commerce qui a compilé avec une belle continuité le prix des différentes qualités depuis la Révolution jusqu'au 2nd Empire¹⁰.

815).



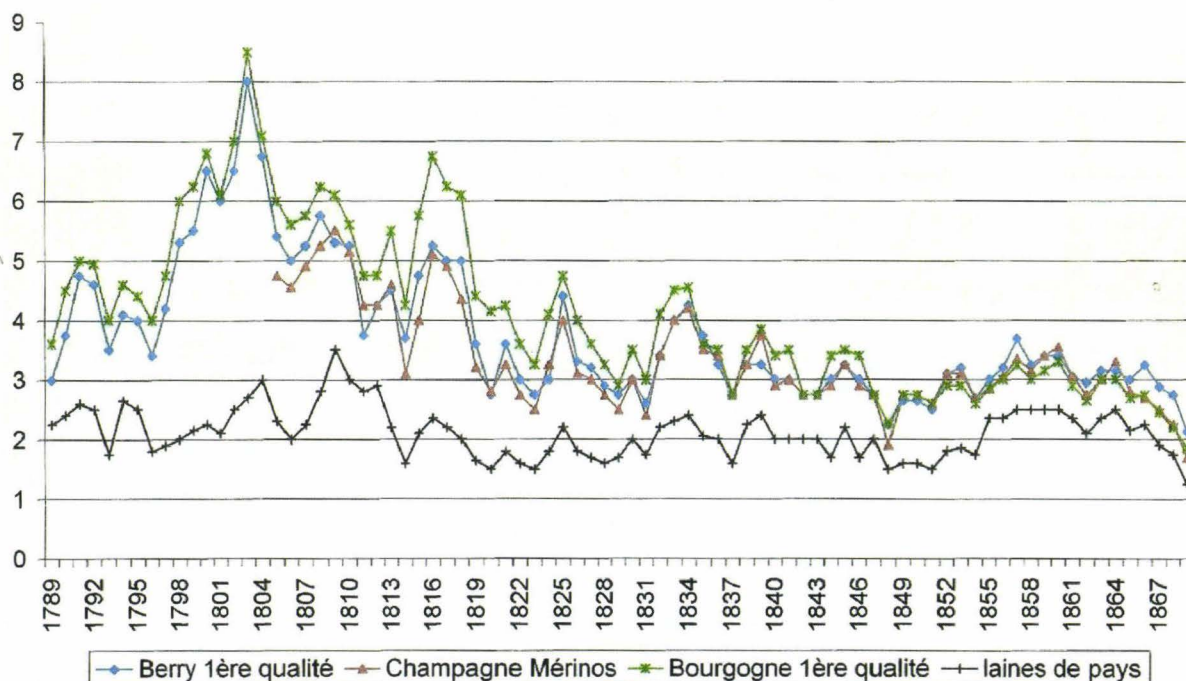
Sources : ADS 99M107 685, Affaires de la Chambre de Commerce, statistiques.

Un coup d'œil rapide sur l'allure de la courbe amiénoise semble accréditer l'idée d'une reprise durant la période du Consulat, de quoi donner du grain à moudre à Massey... Néanmoins, cette courbe mérite d'être analysée plus en profondeur, tout

¹⁰ Chambre de Commerce de Reims, *Etat du prix des laines à partir de l'année 1789*, Reims Luton, 1860 ; ADS 99M107 685, *Affaires de la Chambre de Commerce, statistiques*, ADS 99M95425/2 : *situation du commerce et de l'industrie, an XI-1806*.

comme celle du prix des laines de Reims, heureusement compilé dans différentes qualités entre la Révolution et le Second Empire.

Graphique 7: Prix des laines à Reims (1789-1870, en francs courants).



Source : Chambre de Commerce de Reims, Etat du prix des laines depuis la Révolution, imp. Luton, 1872

D'où viennent les laines ?

Certes, le prix des laines dépend de l'approvisionnement - et la Guerre d'Espagne se lit nettement sur les graphiques. Une question se pose donc en toute légitimité : d'où les manufacturiers amiénois et rémois tirent-ils leurs laines ?

« Les laines ayant été jusqu'ici la matière principale de nos manufactures, il est naturel de s'occuper essentiellement de tout ce qui en améliorera la nature et les préparations. Elles se divisent en deux parties : celles de pays et celles qu'on est obligés de tirer de Hollande, d'Angleterre et Allemagne, et qui servent à la fabrication des étoffes fines. Celles de pays peuvent s'améliorer avec le temps et devenir plus abondantes en donnant des encouragements aux agriculteurs (...). »

La destination de ces laines varie donc selon le degré de finesse du produit final : les laines de pays sont majoritairement destinées à la production des étoffes

rases et sèches, telles les pannes et peluches, ainsi que les serges et étamines ordinaires ; celles de Hollande sont introduites dans les étoffes combinées de moyenne gamme ou les nouveautés. Celles de Saxe et d'Espagne sont, quant à elles, réservées à la grande draperie. C'est dire combien la conjoncture politique est déterminante pour toutes les étoffes dont la fabrication relève de laines importées.

Les Amiénois tirent leurs laines dites de pays essentiellement de Picardie et des départements voisins de la Normandie et de l'Aisne. Concernant les premières, celles tirées des environs d'Amiens sont généralement 15 à 25% plus chères. Ainsi, une statistique de l'an XIV montre que les laines du Marquenterre se négocient à 1F05 la livre; 1,20F pour celles de Santerre ; 1,30 pour celles des environs d'Amiens et 1,50 pour celles du Vimeux. A titre de comparaison, celles du pays de Caux s'élève à 1,60F, celles de St Quentin à 1,40, celles du Soissonnais 1,50 ; celles de la Brie à 1,70 ; celles d'Artois à 1,55. La variété des tarifs montre à quel point la disparité dans la qualité des laines locales est grande. Le constat reste le même que celui dressé avant la Révolution, à savoir des qualités de toisons d'autant plus élevées que l'on se rapproche de la côte. Ces laines sont ensuite filées dans les environs d'Amiens ; c'est dire toute l'habileté et le savoir-faire nécessaires à cette opération délicate.

Quant aux laines étrangères, et spécialement espagnoles, elles servent pour la draperie cardée et sont hors de portée de l'immense majorité des fabricants : 10F la livre pour la léonaise prime ; 8,25 pour la prime ségoviane ; 6,50 pour la cassère. Seules les manufactures de Gensse-Duminy et de Lenoir-Pallart disposent des moyens de s'offrir ces laines qui arrivent à Amiens déjà toutes filées. Les laines fines de Hollande se peignent et se filent pour la majeure partie à Tourcoing et dans les environs. Les fabricants amiénois envisagent le débauchage de quelques bons peigneurs de cette ville pour leurs connaissances fines des fournisseurs de Hollande, ainsi que pour le triage, le blanchissage et la filature. Les laines d'Allemagne viennent toutes filées en petits paquets de 24 écheveaux de 400 aunes l'unité. Là aussi, les fabricants amiénois appellent de leurs vœux l'établissement d'une filature d'après les principes et les procédés des Saxons qui permettrait d'éviter l'importation de plus de 300 000 livres de filés, en s'appuyant sur les compétences locales.

« Il a déjà été fait un rapport, tant à la municipalité, qu'à la Chambre de Commerce et au Directoire du Département, des épreuves faites sur ce genre de filature par dame Edeline (...). Il n'en peut résulter que des avantages précieux pour nos manufactures, en leur procurant des fils plus parfaits et à meilleur compte ; pour les ouvrières, en les mettant à portée de gagner 30 sous jusqu'à trois livres et plus par semaine, en empêchant la sortie de 100 000 écus du royaume. Nous ajouterons qu'ils peuvent encore être plus utiles pour la fabrication des casimirs et autres petites draperies qui ont beaucoup de vogue en ce moment et que l'établissement de la

manufacture de draps du sieur Lefebvre nous mettra à portée de fabriquer ici avec succès. »¹¹.

En dehors des laines importées, les fabricants peuvent s'appuyer sur les laines de pays. Le prix de ces toisons est donc déterminé, non seulement par la loi de l'offre et de la demande. Le recensement du bétail du district d'Amiens effectué en l'an III signale une stagnation voire une diminution des troupeaux de bêtes à laine, tirant les prix vers le haut¹² ; l'accident de 1813, comme l'explique Nicolas Daveluy, est purement conjoncturel : *« Lors de la dernière tonte, les laines indigènes dont la quantité diminue chaque année ont éprouvé une hausse de 20% ; elles sont en ce moment 6 à 7% plus chère qu'en février dernier ; les laines fines mérinos n'ont pas éprouvé la même faveur et elles ont à peine conservé leur prix. La cherté des grains, l'aisance qui règne généralement dans les pays de grande culture, tout se réunit pour faire croire que les prix, loin de diminuer, pourraient hausser à la tonte prochaine. Si le commerce continue à s'occuper d'une infinité d'étoffes en laine que la mode fait rechercher en ce moment, les laines mérinos et métisses hausseront »*¹³. A l'inverse, le développement du cheptel, constaté *« depuis le commencement du siècle »* par l'Inspecteur du dépôt de béliers d'Amiens en 1813, milite en faveur d'une stabilisation des approvisionnements¹⁴.

Les prix peuvent également varier en raison des aléas climatiques, qui occasionnent quelquefois de lourdes pertes dans les cheptels. Ainsi, le haut prix des toisons à Reims en l'an X trouve son explication dans les aléas de la nature : *« Les matières manquent, parce que les prix où elles ont été portées l'an dernier n'a pas permis de les emmagasiner et que tous les avis que l'on reçoit, tant de l'étranger que de l'intérieur, annoncent que, loin d'obtenir quelque diminution, elles seront encore augmentées, en raison de la mortalité considérable des agneaux que les pluies de l'hiver ont fait périr. »*¹⁵

Pour résumer, à partir du Directoire, l'activité redémarre dans les deux cités dans le même temps que les approvisionnements en laine cessent d'être véritablement problématiques : à Amiens, les fabricants peuvent s'appuyer sur des laines de pays assez abondantes et réservent les laines étrangères pour les productions les plus fines, aussi bien en peigné qu'en cardé. A Reims, les laines proviennent des provinces françaises, plus ou moins proches (Champagne, Brie, Bourgogne), mais aussi d'Espagne. En dehors des

¹¹ AMA, 2F3, Rapport non daté (mais nécessairement antérieur à 1791, époque de la suppression de la Chambre de Commerce de Picardie).

¹² AN F10 508, 515, 516.

¹³ ADS, 99M 80 057/2, Demande de différentes mesures en faveur du commerce d'Amiens, lettre de Nicolas Daveluy au préfet, renseignements sur les laines et drogues de teinture, 11 décembre 1812.

¹⁴ AN F10 534 et 535.

¹⁵ ADM 170M2, Lettre du Conseil de Commerce au préfet, 18 ventôse an X.

accidents liés à la météorologie, la courbe des prix des laines peut donc permettre de déterminer la plus ou moins bonne conjoncture dans la cité.

Retour sur la conjoncture.

Ainsi, en dehors des réserves précédentes, une hausse des prix signifie un niveau d'activité élevé, *a contrario* un effondrement des prix s'avère synonyme de marasme. Corrélés aux indications fournies par les membres des Chambres de Commerce lors de leurs réunions, où il leur est fréquent d'évoquer la conjoncture, cette statistique permet de combler avec quelques réserves les données chiffrées qui nous manquent pour ces deux centres.

Entre 1796 et 1815, le prix des laines locales à Amiens augmente, certes, passant de 85 centimes le kg à 1,5F, soit une hausse de 76%¹⁶. Voilà qui tranche avec les sombres tableaux dépeints par les contemporains, qualifiant la période de déplorable pour l'industrie. Mais on aurait tort de conclure que cette tendance soit un signe de bonne santé de la filière lainière. En effet, le prix des laines du pays amiénois demeure durant toute la période très en deçà de celui des laines de Berry et de Champagne de qualité équivalente. Pire : l'écart tend à s'accroître. Force est donc de reconnaître que les éleveurs picards n'ont pas été incités à renouveler leur cheptel sous l'effet d'une demande particulière des fabricants. C'est donc plutôt le signe que les productions s'orientent vers des produits de qualité médiocre ; d'ailleurs, le Directoire et le Consulat sont marqués par une hausse quasi continue des prix, signe de la reprise des fabrications d'étoffes grossières à Amiens. Cette tendance est confirmée par d'autres chiffres : en 1806, sur les 5 à 6 000 métiers qui travaillaient à la production de pannes, ne subsistent que 500 d'entre eux, dont uniquement 170 à l'intérieur de la cité¹⁷. La production totale de pannes est tombée réduite à 10% de ce qu'elle était en 1786. Si l'on considère l'ensemble de la production lainière, moins de 1 200 métiers demeurent actifs, soit le sixième de leur puissance vingt ans plus tôt¹⁸. A Reims, le prix des laines locales augmente par rapport à celui des laines françaises jugées jusqu'alors supérieures ; c'est que les troupeaux champenois sont en train de se renouveler et l'essor de la manufacture constitue une puissante incitation pour les éleveurs à poursuivre le mouvement entamé. Le Consulat est marqué par la hausse du prix des laines non champenoises jusqu'en 1803, époque à partir de laquelle la reprise de la guerre avec les Anglais met un terme aux espoirs d'exportations lointaines ; si les années 1808-1809

¹⁶ « Depuis 1796, les laines ont haussé dans ce pays de 20 à 25%, le nombre d'individus et de matière par individus sont diminués en raison de la trop grande cherté des grains et du fourrage », ADS 99M80003.

¹⁷ ADS, 99M80005, Carte industrielle du département (1806).

¹⁸ Cf. C. Engrand, « Concurrences et complémentarités... », *op.cit.*, p71.

apparaissent, aussi bien en Picardie qu'en Champagne¹⁹, comme des époques d'activité soutenue, on aurait tort de croire que la stagnation prévaut entre 1803 et 1809, bien au contraire. Certes, l'époque ne brille pas par sa stabilité, les difficultés existent, elles sont bien réelles ; pour autant de terme de « crise » n'apparaît pas pertinent pour la définir. D'abord, le nombre de fabricants ne diminue pas. Dérodé se plaint bien en 1806 de la stagnation de la consommation, mais c'est pour mieux réclamer du gouvernement certaines mesures en faveur des industriels²⁰, comme des allègements de patentes, des droits d'octroi ou encore des mesures vigoureuses pour réprimer les vols des déchets de la fabrique ; il rend également responsable de cet état de choses les faillis et banqueroutiers, dont les agissements ruinent la confiance dans le milieu professionnel et empêche l'essor industriel. Difficile toutefois de parler de stagnation lorsque le Conseil Général de la Marne constate une valeur de production globale de 10,3MF en 1804 et de 17MF en 1810²¹, soit une hausse de 65% en 6 ans, avec un bénéfice des fabricants estimé entre 1,2 et 1,5MF à cette dernière date²² ! Dans nos deux territoires, seules les années 18010-1814 sont marquées par une conjoncture vraiment défavorable, consécutive à la guerre, au manque de main d'œuvre... Situation toute transitoire, car dès 1815, à la faveur de la paix, la reprise s'amorce assez rapidement. Ainsi, derrière les aléas conjoncturels, il semblerait bien que les contemporains avaient quelque tort à pleurer abondamment sur le marasme de l'activité lainière. A Amiens comme à Reims, les événements ont poussé le fabricant à faire preuve d'inventivité face à l'adversité, afin de faire draps de toute laine. S'il fait preuve de frilosité ou de coupables hésitations, de nouveaux concurrents sont là pour lui rappeler la dure loi du marché : s'adapter ou périr. L'intégration de nouveaux territoires dans le cadre de la Grande Nation met les manufactures amiénoise et rémoise en concurrence directe avec celle de Verviers et d'Aix-la-Chapelle.

Dans la guerre d'argent menée contre les Anglais, les manufacturiers français ne doivent pas se tromper de cible. C'est bien aux frontières du Nord-Est du ci-devant royaume que se situe la lutte la plus féroce. Le 28 novembre 1792, les armées autrichiennes passent sur la rive droite du Rhin, laissant les troupes révolutionnaires libres d'entrer à Liège. La retraite avait commencé deux jours plus tôt à Aix. Afin d'éviter le pire à sa ville, le prince électeur de Pfalz favorise l'envoi d'une délégation aux devants de Dumouriez. Ce dernier, rappelant les propos qu'il avait tenus devant Bruxelles, l'informe que « l'armée française n'était pas venue en force d'occupation, mais pour rendre sa liberté à une nation fière ». Le 15 décembre, au matin, une section de 24

¹⁹ Le sous-préfet de Reims compte, en 1808, 230 fabricants qui dégagent un chiffre d'affaires de 9,5MF, ADM186M5.

²⁰ ADM 187 M 3.

²¹ ADM 187 M 10 et N, Conseil Général, 1810.

²² G. Clause, « L'industrie lainière rémoise à l'époque napoléonienne », in *RHMC*, 27, juillet-septembre 1970, pp574-595.

hussards atteint Aix en éclaireur. Le lendemain, le gros de troupes atteint la ville à son tour²³. Elles n'y resteront que peu de temps : à peine le temps pour le citoyen Danton de constater les désordres existant au sein des troupes stationnées que celles-ci se replient dès le 2 mars²⁴ ; les Aixois ne les reverront plus avant le 23 septembre 1794...le 16 novembre de la même année, la Convention décidait de l'annexion de ce nouveau territoire à la République et de son nouveau mode d'administration : le canton de Verviers dépend de l'administration d'Entre-Meuse-et-Rhin avec son siège à Aix ; quant à la région drapière de la Vesdre, elle est intégrée dans le département de l'Ourthe, dont l'administration est installée à Liège le 24 novembre 1795²⁵. Pour près de vingt ans, Verviers et Aix-la-Chapelle vont être intégrées à la Grande Nation et venir concurrencer les centres lainiers français...La capitale drapière de Rhénanie a connu une évolution chaotique de sa production : en 1786, elle est évaluée à 5,5 millions de livres²⁶ ; entre 1794 et 1797, sans qu'il soit possible d'obtenir de chiffres précis, les administrateurs municipaux affirment que la tendance est très nettement en dessous des niveaux de 1786, sans doute pour mieux mettre en évidence l'envolée napoléonienne. Avec un chiffre d'affaires qui s'établit autour de 8 à 9MF en 1806-1807, les progrès apparaissent en effet flagrants²⁷. Voilà qui permet à Poissenot d'affirmer que « *le commerce d'Aix a augmenté depuis la réunion à l'Empire français, et l'on peut dire que la prohibition des étoffes anglaises a favorisé le commerce intérieur et lui a permis de porter la fabrication des casimirs à un degré de perfection qui le met à même de rivaliser avec les fabriques anglaises.* »²⁸. En 1810, la manufacture aixoise atteint des niveaux inégalés avec 11MF²⁹, mais dès l'année suivante, le soufflet retombe avec à peine 7MF. Il faut dire qu'entre temps, la Russie a quitté le Blocus Continental et interdit le commerce des draps français³⁰ ...

II/ Suivre ou initier ?

Trois ans après l'enquête de l'an III, un tableau des productions « *des manufactures d'Amiens et autres lieux circonvoisins* »³¹ permet de mesurer l'évolution des fabrications durant les premières années de la Révolution. Loin de correspondre à

²³ T.R Kraus, *Auf dem Weg in die Moderne*, p. 33-35.

²⁴ *Ibidem*, p45-46.

²⁵ P. Lebrun, *L'industrie de la laine à Verviers*, *op.cit.*, p. 89-90.

²⁶ Cf. JB. Poissenot, *Coup d'œil historique et statistique sur la ville d'Aix-la-Chapelle et ses environs pouvant servir d'itinéraire*, Aachen, 1808, p. 150.

²⁷ Cf. Golbery, *op.cit.*, p. 368; Poissenot, *op.cit.*, p. 150.

²⁸ Poissenot, *op.cit.*, p151 et ss.

²⁹ Golbery, *op.cit.*, p369.

³⁰ Cf. ML. Schultheis-Friebe, *Die Französische Wirtschaftspolitik im Roer-Departement (1792-1815)*, Bonn, 1969, p. 192.

³¹ AMA, 2F1/1 : tableau de la manufacture d'Amiens, mémoire complémentaire à l'attention du gouvernement, 22 prairial an VI (10 juin 1798) ; ADS 99M80003, tableau dressé par le citoyen Le Caron (21 prairial an VIII).

une époque d'atonie inventive, le constat qui s'y lit en filigrane est, au contraire, celui d'une triple évolution : une percée spectaculaire du coton, une tentative d'implantation de la grande draperie cardée et une réorientation de la petite draperie.

Tableau 19: Tableau des productions amiénoises en l'an III.

Laines de pays, fils de lin et chanvre, poil de chèvre du Levant		Date d'introduction
Pannes ou peluches ciselées, veloutées en laine	N ³²	
Pannes ou peluches unies en laine	N	
Pannes ou peluches unies en rayées veloutées en fil de chèvre	N	
Velours d'Utrecht chaîne de fil de lin, velouté fil de chèvre	N	
Camelots laine ordinaires	N	
Baracans ordinaires	N	
Crêpes	N	
Etamines ordinaires	N	
Prunelles ordinaires	N	
Serges Minorque	N	
Satinettes ordinaires	N	
Grains d'orge et peau de poule	N	
Serges pour doublure, blicourts, double croisé	N	
Sagatis	N	
Calmoucks ordinaires	L	
Bas au métier, rubans de laine ordinaires	N	
Laine de Hollande et Angleterre, fils de chèvre du Levant, soie crue et teinte		
Camelots fins toute laine	N	
Camelots laine et soie, unis et mélangés	N	
Camelots laine et soie et fil de chèvre	N	
Prunelles laine et soie	N	
Satinette laine et soie	N	
Serges Minorque fines en laine	N	
Etamines laine et soie unies mélangées, rayées et quadrillées	N	
Alençons laine et soie	N	
Castinettes laine et soie	N	
Bas au métier unis et à côtes	N	
Laines de Berry, Espagne et Italie		
Draps ordinaires 4/4 large	L	1789
Draps ordinaires 5/4 large	L	1789

³² N signifie que l'étoffe n'est guère plus fabriquée et connaît de grandes difficultés à se vendre ; L que l'on a affaire à une étoffe nouvelle dont l'activité, satisfaisante, est susceptible de progrès ; enfin, I désigne les étoffes nouvelles qui connaissent un succès fulgurant.

Calmoucks 5/8	L	
Casimirs fins 5/8	L	1789
Coton de St Domingue, Guadeloupe, Cayenne, possessions portugaises et hollandaises		
Velours pleins unis	I	1789
Velventines pleins unis	I	1789
Ververettes imprimées et unies	I	1789
Cannelles imprimées et figurées	I	
Kingcords communs	I	1789
Bazins	I	An IV
Piqués	I	An IV
Satinettes	I	An X
Mousselines	I	An X
Mousselinettes	I	An XII
Guinés	I	
Bas au métier, unis et à côtes	I	
Nankins	I	
Fils fins à la mécanique à l'eau	I	

Source : ADS 99 M 107 685, Affaires de la Chambre de Commerce, tableau des productions d'étoffes à Amiens, 1822 et 1841.

Massey, dans une statistique de 1804³³, confirme et complète le tableau décrit précédemment, et anéantit définitivement l'idée d'une période révolutionnaire médiocre :

« 12 ans de guerres ont changé les habitudes des consommateurs et détruit en quelque sorte nos anciennes fabriques. Dans plusieurs parties de la France, l'usage des pannes est remplacé par celui des velours de coton ; la première fabrique de cette étoffe a été établie à Amiens en 1765 par Mm. Morgan et Delahaye (...) Une manufacture de draps fins et de casimirs est établie à Amiens, elle a pris naissance en 1790. Les casimirs qu'elle fabrique sont très estimés, leur perfection est due aux soins de Mm. Gensse père et fils, propriétaires actuels. Amiens avait des fabriques de camelots, il en a peu conservé parce que la mode semble avoir presque généralement banni l'usage de cette étoffe. Cette ville a quelques fabriques de velours d'Utrecht ; il se fabrique, tant à Amiens que dans les communes de cet arrondissement des buracans, calmoucks, prunelles, alépines, serges minorque, satins, étamines, sagatis, blicourts, aumales, anacostes, tiretaines. Amiens possède tous les établissements propres à apprêter, teindre, imprimer à chaud et à froid les diverses sortes d'étoffes qui se

³³ ADS 28J277, Massey, statistiques commerciales du département de la Somme, an XII.

fabriquent. Un moulin propre à tondre les pannes et les draps y a été inventé par Delarche, ouvrier tondeur, mécanicien sans étude, récompensé par l'ancienne Académie et la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale. »

Les progrès à Amiens sont consacrés par la venue du Premier Consul, une occasion de prouver à la face de la France manufacturière que la capitale picarde est prête à en découdre ; mais aussi une opportunité formidable de faire la promotion des étoffes de Picardie. Du marketing à la hussarde, en somme...

« La journée du 27 juin fut donc consacrée à la visite des principales manufactures et de l'exposition des produits de l'industrie départementale, organisée par les soins de la municipalité, dans les galeries de l'Hôtel de ville. Chez Gensse-Duminy, Bonaparte vit façonner le casimir le plus fin et le drap le plus grossier, chez Morgan et Delahaye des velours de coton; Bonvallet fit imprimer, sous ses yeux, en trois couleurs sur la même étoffe, et le Premier Consul, émerveillé du degré de perfection de nos produits, ne tarissait point en éloges. Le ministre de l'Intérieur, qui l'accompagnait, promit d'envoyer un certain nombre de métiers Mull Jenny, afin d'encourager la filature de coton, car elle était encore peu répandue dans le département. »

Ponsardin, dans ses « *Observations sur le commerce de Reims* »³⁴ dressé en l'an XI, nous livre également un tableau des produits de la manufacture : 70 000 pièces sortent année commune des ateliers rémois. La reprise apparaît nette par rapport à la fin de l'Ancien Régime. Les débouchés s'ouvrent à nouveau avec des exportations vers l'Espagne et le Portugal, l'Italie, la Suisse et même l'Allemagne. Ponsardin peut donc fièrement annoncer que « *cette manufacture est intéressante et combien sa prospérité peut contribuer à celle de la République.* »

Tableau 20: Tableau des productions rémoises en l'an XI.

Type d'étoffes	dimensions	prix	Type de laines employées	Commentaires
Dauphines (étoffe lisse)	$\frac{1}{2}$ aune de large	25 à 36 sous l'aune	Laines communes de Champagne et de Brie	Employée pour la doublure, consommation immense autrefois mais remplacée par les étoffes de coton
Flanelle (étoffe lisse)	$\frac{1}{2}$ aune ; 5/8 ; 3/4	Très variable de 14 sous	Très variable ; les flanelles	Servent aux gilets et aux

³⁴ ADM, 170M2.

et croisée)		jusqu'à 6F suivant la qualité	dites d'Angleterre sont fabriquées avec les plus belles laines espagnoles	sous vêtements
Maroc (étouffe lisse)	$\frac{1}{2}$ aune après apprêts (surfoulé pour le marché portugais)		Auxois, Bourgogne, Berry, Roussillon, Romagne, Espagne	Surtout exporté en Espagne et Portugal ainsi que le Brésil
Maroc croisé	$\frac{1}{2}$ aune après apprêts	Très variable de 40s à 6F	idem	Sud de la France, Italie, Espagne
Casimir (étouffe croisée prime superfin)	5/8 après apprêts	De 7 à 12F		
Droquet ou petit drap	$\frac{1}{2}$ aune	De 50 sous à 3F		Autrefois très demandé, presque tombé aujourd'hui
Impériale croisée	5/8	3 livres à 5F	Bourgogne, Auxois, Lorraine, Berry	idem
Draps (tant uni que cannelé, rayé et mêlé)	5/8	Très variable de 4 à 12F		Article le plus considérable de la manufacture, occupe plus de la moitié des ouvriers, vendus dans toute la République, Espagne, Italie
Etamines foulées, burats, buratés, voiles	1/3 d'aune		Laines de Champagne (sauf pour les qualités supérieures)	Ventes en Italie, Espagne, Portugal
Etamines à bluteaux			Laine ou mêlé laine- soie	Doublures et tamis pour farines
Etamines rayées ou		36 à 45 livres		Servait à l'habillement

flambées				des femmes ; Essentiellement vendues à Lyon
----------	--	--	--	---

Source : ADM, 170M2.

Une analyse plus attentive doit néanmoins tempérer les propos élogieux de Ponsardin : certes, à comparer les productions des deux cités, on se rend compte assez aisément que les débouchés nombreux permettent un écoulement des produits dans l'ensemble de la Grande République, qui plus est dans des gammes d'étoffes très variées, du commun au plus raffiné. Mais, dans le même temps, cette ouverture rend Reims très dépendante de marchés qu'elle ne maîtrise pas forcément, et qui sont susceptibles de se fermer pour des raisons politiques. De plus, Reims se retrouve en concurrence directe avec d'autres cités manufacturières de longue tradition : à Aix-la-Chapelle, on signale l'introduction dès 1793 des casimirs et des draps carmins ; en 1798 des calmoucks et coatings, tandis qu'il faut attendre 1802 pour que soient signalés les premiers wollcoats. Entre les deux cités, la concurrence s'annonce féroce.

A l'inverse, à Amiens, on sait faire preuve d'une grande capacité d'adaptation : les articles de laine peignée ont du mal à s'écouler ? Peu importe, on continuera à fabriquer des articles médiocres, tissés à la campagne, sans oublier d'innover quand c'est possible, ainsi que le montre les tissus mêlés de poil de chèvre ou l'adaptation du calmouck, ordinairement fabriqué en laine cardé. Précisément, dans ce dernier domaine, l'initiative de quelques manufacturiers aventureux permet l'implantation d'une nouvelle activité prometteuse malgré des débuts difficiles. Surtout, le coton, déjà présent avant la Révolution, offre des possibilités de bénéfices substantiels. Là où Reims ne voit que laine, Amiens joue la diversification de ses productions...

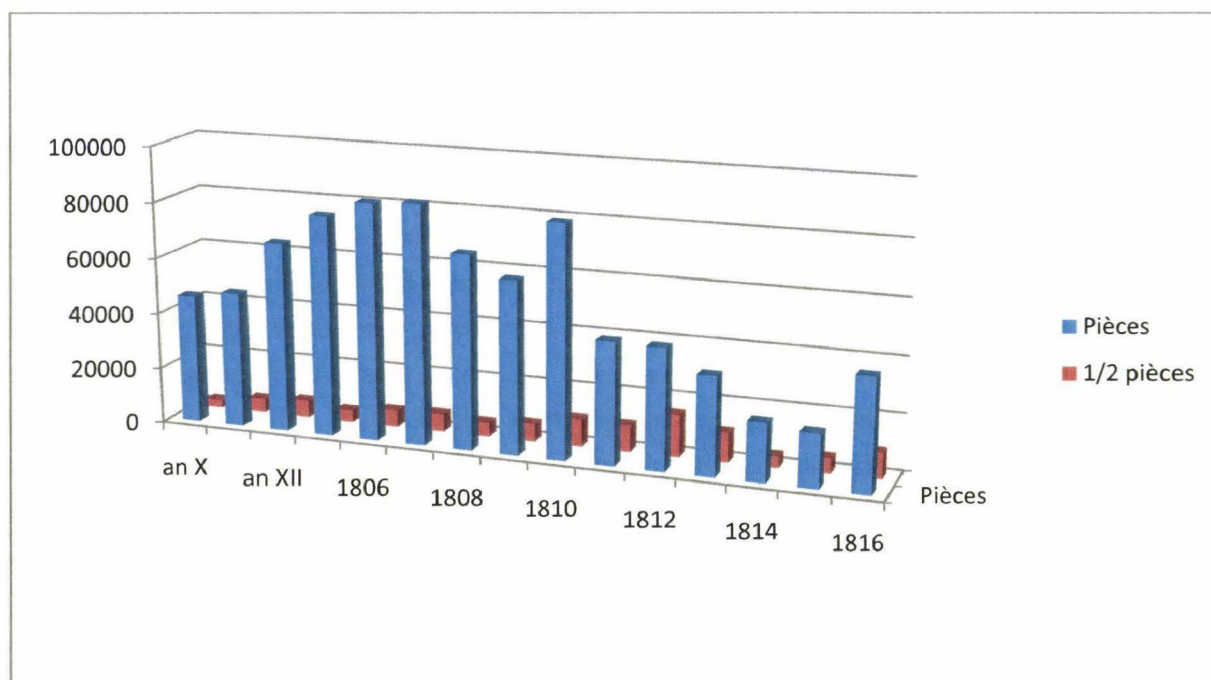
A - Amiens, l'essor du coton.

« C'est en 1789 que les sieurs Morgan et Massey, négociants à Amiens, firent construire une mull-jenny de 180 broches qui réunit toutes les perfections nécessaires pour produire le plus beau fil ; et si les circonstances avaient permis à ces deux négociants de faire construire de suite toutes les machines en préparation avec le même soin employé à la mull-jenny, la filature pour trame aurait acquis dès cette époque la plus grande perfection. »³⁵

³⁵ ADS, 99M80 063, Affaires de la Chambre de Commerce, Notice sur la fabrication des velours et autres étoffes de coton dans la ville d'Amiens. Une analyse confirmée par ADS, 99M80 004, Exposition des produits de l'industrie française, an X : dans un « Etat des fabriques de tissus de coton », le préfet écrit lui-même que « Morgan et Cie ont été successivement imités par presque tous les fabricants d'étoffes de laine, laine et soie, poil de chèvre et soie...qui, tombés de mode, ont été remplacés par les diverses étoffes de coton ».

Ces faits sont consignés dans le rapport fait le 29 fructidor an XI au Ministre de l'Intérieur par les membres du jury du concours établi pour la construction des meilleures machines à carder et filer le coton ; des commissaires, M. Tolozan, intendant du commerce, M. Desmarets, inspecteur des manufactures, M. Molard, administrateur du Conservatoire des Arts et Métiers ont été chargés de venir reconnaître les inventions et moyens de perfection dont les fabriques des étoffes de coton étaient redevables aux ouvriers anglais venus à Amiens. Le 25 novembre 1791, le ministre de l'Intérieur, sur la demande du bureau d'encouragement de la ville d'Amiens, accorde à Morgan et Massey la somme de 12 000 livres pour les indemnités des frais de construction de la machine. Cette indemnité était relative aux frais extraordinaires déboursés pour les ouvriers anglais auxquels la filature de coton et la fabrication étaient redevables de divers moyens de perfection, de la connaissance et de l'usage de la navette volante. La guerre, commencée en 1792, a fermé pour les pannes et autres étoffes de laine fabriquées à Amiens les débouchés qu'elles avaient à l'étranger. La loi du 29 septembre 1793 sur le Maximum a obligé les propriétaires de coton en laine à le donner à deux tiers moins du prix qu'il leur coûtait et, dès lors, beaucoup de fabricants et beaucoup d'ouvriers, profitant de cette loi ruineuse pour les propriétaires de coton, en ont requis l'exécution et l'application à leur bénéfice ; *« Il en est beaucoup sans doute qui rougiraient aujourd'hui d'être cités pour en avoir profité »*, constate rétrospectivement Massey... C'est à dater de cette époque que la majeure partie des fabricants d'Amiens et ceux des communes rurales de cet arrondissement, privés de débouchés pour leurs étoffes de laine, ont commencé à s'intéresser à la fabrication des velours et autres étoffes de coton. Le goût des consommateurs pour l'usage de ces étoffes est devenu si général que, chaque année a vu s'accroître le nombre des pièces tissées. En l'an X, il a été fabriqué 48 771 pièces ; 72 276 en l'an XI ; 80 296 en l'an XII ; 76 459 en l'an XIII.

Graphique 8: Production d'étoffes de coton à Amiens (an X-1816).



Sources: ADS 99M107 665, Estampille; 99M80003, situation des filatures et tissages de coton

Le choix du coton ne signifie pas pour autant que les fabricants voguent sur des eaux tranquilles. Ainsi, la conjoncture semble bien difficile en l'an IV : Morgan et Cie, « qui ne font que du très beau », n'occupe plus que 453 personnes, et les ateliers sont de plus en plus inoccupés. La situation des producteurs de coton n'est guère plus réjouissante au début du Consulat : la crise frappe durement Amiens et ses manufactures, y compris les plus anciennement réputées. Ainsi, la maison de velours de coton Morgan et Delahaye se trouve obligée de se tourner vers le ministère de l'Intérieur afin de solliciter une aide, sous peine de devoir renvoyer 500 ouvriers ; elle trouve appui dans ses revendications auprès du Directoire du Département et du Conseil Municipal³⁶. Néanmoins, le Ministère ne peut que repousser les assauts des fabricants amiénois, car l'essentiel des fonds est destinée à couvrir les dépenses militaires : il se contente d'une vague promesse de signalement de la situation au gouvernement³⁷. En l'an XII, 6 000 métiers à tisser et 12 000 ouvriers œuvrent à la fabrication de velours de coton, le quart dans la ville d'Amiens, le reste dispersé dans un rayon de six lieues autour de la cité ; les progrès en l'an XIV, époque de la plus grande activité, sont notables avec respectivement 7 600 métiers et 14 à 15 000 ouvriers. Mais déjà en 1806, on constate une contraction avec seulement 8 à 9 000 ouvriers employés.

³⁶ ADS, L499, Lettres du 25 nivôse an VII et du 3 pluviôse an VII.

³⁷ *Ibidem*, Lettre du 9 pluviôse an VII.

Si on veut connaître quels sont les bénéfiques de main d'œuvre et de commerce que la filature de coton, la fabrication, la teinture, l'apprêt et la vente de velours et autres étoffes procurent à ceux qui s'en occupent dans l'arrondissement d'Amiens, et calculer en masse le produit de cette fabrication, il faut évaluer la valeur de chaque pièce teinte et apprêtée ; d'après Delahaye : « *A raison de 150F l'une dans l'autre, et en soustraire le tiers payé à l'étranger pour le coton et les matières premières propres au blanchiment et à la teinture employées dans les fabrications et apprêts. Les avantages que la filature et la fabrication des cotons peuvent procurer seraient bien plus considérables si les fabricants entreprenaient de faire des bazins, mousselines et toiles propres à l'habillement des femmes, soit en blanc, soit imprimés, parce que ces toiles étant fines, elles consomment moins de matières, et leur prix s'élevant en raison de leur finesse, elles donnent plus de bénéfiques. Mais ces avantages ne s'obtiendront que lorsque les établissements de filature seront plus multipliés et que le bas prix auquel la concurrence décidera les fileurs à vendre leurs fils de coton aura fait abandonner l'ancienne manière de filer. Déjà l'ancienne manufacture royale de velours de coton, abandonnant aux fabricants de la ville et de la campagne la fabrication des étoffes de coton, a établi une belle filature par mull-jenny mis en action par un moulin à eau. Ce nouvel établissement est dû aux soins de M. Louis Delahaye associé en 1792 des entrepreneurs de la manufacture et leur successeur actuel. Des filatures continues, d'autres par mull-jenny mis en mouvement par bras d'homme ou par l'eau s'établissent à Amiens et dans les environs de cette ville.* ». Or, la majeure partie des cotons sont filés dans l'arrondissement d'Amiens, soit par de petites jennys ou par des mules de nouvelle génération, comme c'est le cas pour Cosserat père, qui fait également tisser dans les campagnes, avant de les apprêter et les faire teindre à Amiens, puis de les vendre aux négociants de Lyon, Marseille, Toulon ou Limoges. Mais les fabricants utilisent également des filés en provenance de Lille, Gand, Rouen³⁸. Constituer de grandes usines de filature suppose donc une course vers l'eau, considérée comme une source d'énergie très intéressante. De nombreux moulins sont transformés ou aménagés afin de pouvoir en bénéficier. Un des tous premiers est Boistel d'Exauvillers, propriétaire des moulins situés sur la rivière de Selle, jusqu'à son embouchure dans la Somme, qui sollicite une autorisation afin de les transformer en filature de coton³⁹. Durant toute la période impériale, les projets vont se multiplier jusqu'à la pétition d'Amand Adeline, pour autoriser l'établissement d'une filature de coton, à la place des moulins de Renancourt⁴⁰. Une autre opération importante est celle menée par Debray-Valfresne, qui souhaite obtenir la fixation du point d'eau du moulin dit de Lorier, dont il est propriétaire à Amiens afin d'y établir une filature de coton. Le bâtiment est récent puisque construit

³⁸ ADS, 99M80 004, Exposition des produits de l'industrie, an X, « Etat des fabriques de coton ».

³⁹ AMA, 601/2, Moulins et usines, lettre du préfet au maire d'Amiens, 8 floréal an XI (28 avril 1803).

⁴⁰ AMA, 601/2, Moulins et usines, demande adressée le 25 juin 1810.

dans les années 1780, mais semble avoir souffert d'un manque d'entretien⁴¹. Afin d'éviter de gêner les usagers riverains, pour qui la hauteur des vannes est préjudiciable, le préfet impose que celles-ci soient réduites à 68cms⁴². Avec la multiplication des ouvrages sur la Somme, ou le long des petits cours d'eau qui la divisent lors de son passage à l'intérieur d'Amiens, se posent des problèmes de plus en plus aigus de partage d'usage ; ainsi, Morgan et Delahaye, propriétaires d'un moulin pour la filature de coton établie dans l'ancien couvent des Saintes Claires, doivent faire face aux récriminations de Delamorlière (propriétaire d'un moulin à fouler et à reviquer) et de Decaulière (propriétaire d'un moulin à huile), lesquels accusent les premiers de ne pouvoir jouir paisiblement de leurs biens : « *La rivière est pleine de boues et de pierres, des vergues sont à réparer, d'autres à rétablir. A son embouchure et à compter de la rue qui conduit à la Dodane, des anticipations sur la rivière, ce qui en rétrécit le lit et privent lesdits propriétaires d'une forte portion d'eau puisqu'elle se trouve repoussée dans les autres canaux à cause du rétrécissement.* ». Ils ont donc recours à l'arbitrage du maire pour que celui-ci ordonne les réparations, le curage du canal et le rétablissement de sa largeur initiale⁴³. La question du partage de ce bien commun qu'est l'énergie hydraulique se pose avec encore plus d'acuité lorsque la Somme connaît des épisodes de crue. La conciliation n'est alors quelquefois plus possible et impose de recourir à la force publique de manière à faire valoir l'intérêt général, au grand mécontentement des industriels : ainsi, lors des inondations de 1809, les 27 propriétaires de moulins et d'usines d'Amiens protestent contre les mesures énergiques prises par le commissaire de police qui se présente à eux en les sommant d'ouvrir leur vanne maitresse afin de procéder à la décharge⁴⁴.

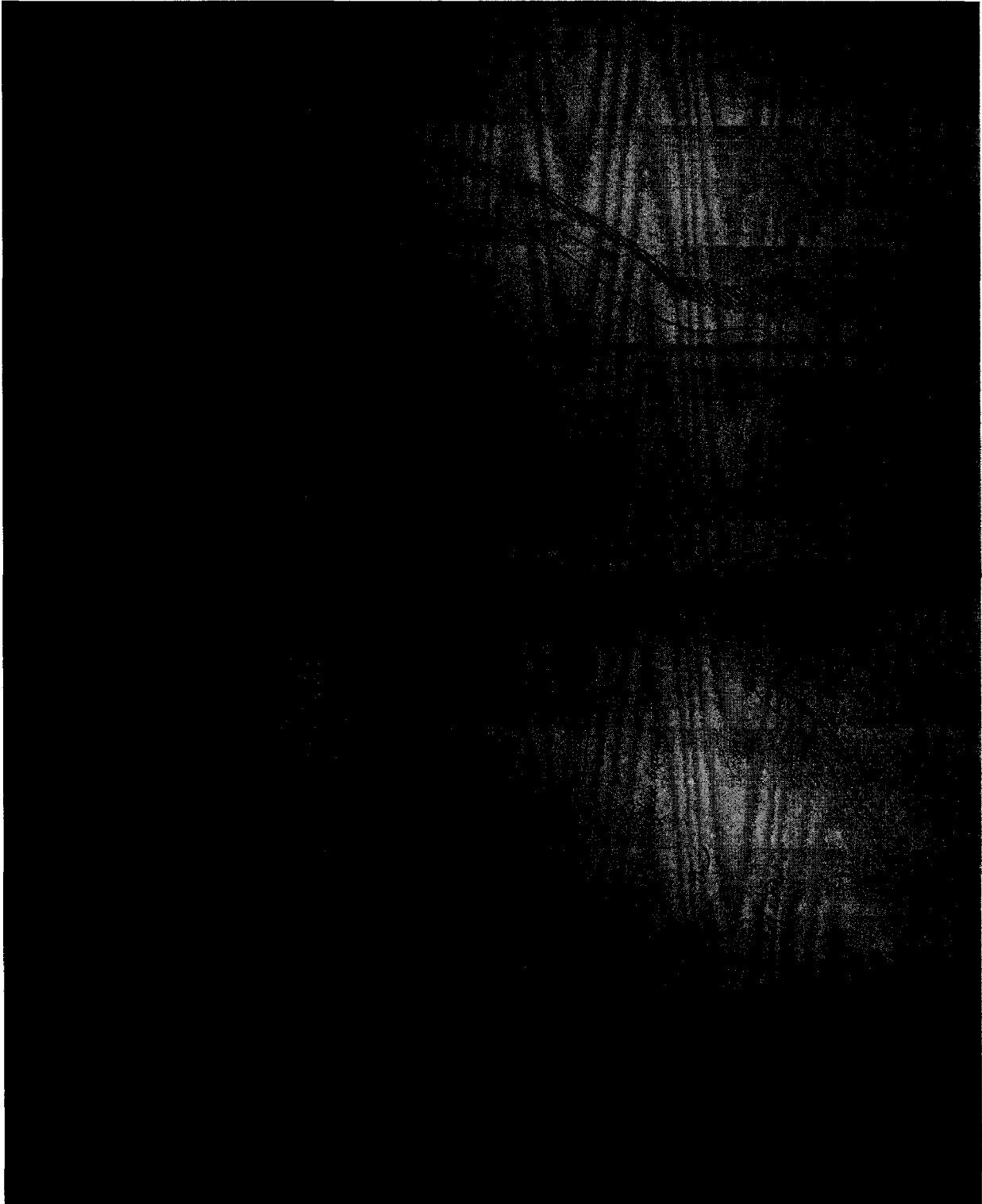
⁴¹ *Ibidem*, « *Le moulin de Lorier, construit depuis une vingtaine d'années, doit moins son défaut d'activité à l'insuffisance de la chute qu'au dépérissement du mécanisme.* », Rapport de l'ingénieur des Ponts et Chaussées du 22 prairial an XII (11 juin 1804).

⁴² *AMA*, 601/2, Lettre du maire à Debray-Valfresne, 11 messidor an XII (30 juin 1804).

⁴³ *Ibidem*, Pétition présentée par Delamorlière et De Caulière auprès du maire, Thermidor an XI (juillet 1804).

⁴⁴ *Ibidem*, « *M. le commissaire a causé l'effroi en postant à nos portes des sergents de police et des hommes de la Garde nationale ; femmes et enfants en ont conçu une grande terreur et sont à présent malades* ».

Illustration 4: Les moulins sur la Somme à Amiens.



Source : AMA, 6012/1.

Néanmoins, le secteur des finitions constitue, tout comme pour la laine, un goulot d'étranglement : Soyez frères, fabricant de basins, piqués et mousselinettes, établi en l'an XII, se plaint des apprêts amiénois qu'il ne juge pas suffisamment perfectionnés, et préfère les envoyer à St Quentin pour y être blanchis et apprêtés...

Le changement de fibre ne peut, en effet, que s'accompagner de transformations profondes dans les apprêts, la teinture et l'impression. Les opérations diffèrent sensiblement de celles utilisées dans le travail des étoffes de laine. Le coton est une matière végétale dont la sève sèche et durcit une fois cueilli⁴⁵. Il est donc nécessaire au préalable de procéder à un dégommeage d'une heure en chaudière, avant d'égoutter, laver, battre fortement à la rivière, tordre et sécher l'étoffe, pour en faciliter le dégorgeage. R. de la Platière insiste sur la nécessité de préférer l'eau de rivière à l'eau des puits, la présence de substances minérales dans cette dernière ayant tendance à abîmer la couleur. Ainsi Bonvallet avait inventé avant la Révolution de nouveaux cylindres pour rendre aux étoffes de laine, spécialement les pannes, « *tout le délicat de la taille douce, avec un éclat et un brillant qui l'emportent sur la soie* ». Plus de 3 000 ouvriers travaillaient alors à son service, permettant de réaliser des envois considérables en Espagne et au Pérou via Cadix, « *ranimant le commerce d'Amiens que les anciennes impressions avaient fatigué* »⁴⁶. Mais l'apparition et de développement du coton ne va pas le laisser sans réaction : « *le sieur Bonvallet n'a pas borné là son industrie. Il l'avait porté sur les velours de coton dont les sieurs Morgan et Delahaye venaient de former un établissement imité des Anglais. Mais Bonvallet changea bientôt ce genre d'industrie en imprimant sur velours les plus belles tailles douces et en toute couleur, dont les meubles et fauteuils ont été présentés à la Reine Marie Antoinette en 1790, qui les a accueilli et demandé un meuble pareil. En l'an IX, Bonvallet a présenté à la population de Paris les objets de son industrie qui lui ont mérité une médaille, particulièrement pour une mécanique à imprimer en trois couleurs à la fois en dix minutes une pièce de 40 aunes de velours, mécanique même inconnue à D'Auberkam (sic) de Jouy, l'un des commissaires du jury des Arts. Aussi le préfet, dans son discours, en donnant les médailles, a-t-il dit : « le sieur Bonvallet, héritier des talents et du génie de son père, cet artiste, s'est fait connaître par des découvertes précieuses dans les arts ; il était digne d'un plus grand prix. »* Le Premier Consul et tous les ministres ont visité la fabrique du sieur Bonvallet à son passage à Amiens. »⁴⁷. En 1812, les établissements Bonvallet font travailler 500 ouvriers à l'impression des velours, dégageant un chiffre d'affaires de 300 000F⁴⁸. Ceci explique pourquoi, en 1815, les établissements les plus actifs sont essentiellement les teintureries. A contrario, la médiocrité des teintures rémoises justifie en partie l'absence d'implantation durable du coton en Champagne. Et

⁴⁵ « *Le suc gomme-résineux, dont les végétaux sont imprégnés, s'oppose à l'adhérence des parties colorantes, comme le suint ou le suc adipeux des animaux sur toutes les matières à teindre* », in Roland de la Platière, *Traité de la teinture et de l'impression des étoffes de velours de coton*, p199.

⁴⁶ ADS, 99M95426/4, Correspondances diverses.

⁴⁷ ADS, 99M107 679, Lettre du maire d'Amiens 26 décembre 1818.

⁴⁸ AMA, 2F21/1, Exposition des produits de l'industrie (an IX-1835).

même lorsque l'on est un teinturier bien implanté, il faut s'assurer un approvisionnement correct et régulier en matières colorantes⁴⁹...

Pour autant, le coton ne constitue guère la solution miracle pour la manufacture d'Amiens : de fait, l'activité du coton traverse aussi de sérieuses turbulences. Une lettre du préfet au Ministre de l'Intérieur de 1813, en pleine crise, nous éclaire sur les raisons de ces turbulences : « Depuis environ 40 ans, Amiens, qui avait jusque là réuni dans son sein un grand nombre de fabriques de diverses étoffes et qui trouvait dans cette diversité même beaucoup de ressources, a vu ses fabricants abandonner successivement toutes ces branches d'industrie pour se livrer presque exclusivement à la fabrication des velours. La facilité de cette main d'œuvre, et surtout l'avantage de pouvoir y employer les femmes et les enfants en ont été les premières causes ; l'imitation et l'habitude ont achevé de porter toute l'industrie du pays vers ce genre de fabrique. On a vu dans des temps de prospérité la ville d'Amiens fournir au commerce près de 100 000 pièces de velours annuellement. »⁵⁰. Si reconversion dans la laine il y eu, le préfet exagère sans doute la disparition des activités lainières. L'emploi d'une main d'œuvre féminine et enfantine n'est pas davantage l'apanage du coton ; quant à l'esprit d'imitation, tous les tissus de coton introduits ou inventés à Amiens n'ont pas connu le succès. Ainsi, les velours plein coton, tissu plutôt lourd fabriqué par pièces de 32 aunes dont on tente de lancer la production en 1789, « meurt en naissant » ; de la même manière, les cannelets, étoffes de coton en plusieurs couleurs, tentés à la même époque, sont tués dans l'œuf par la mode de l'uni. Enfin les « kuckclothes », introduits en 1800, sont rapidement abandonnés en raison du coût prohibitif de leur fabrication⁵¹. La production d'étoffes de coton ne présente pas d'assurance de réussite ; quant au chiffre de 100 000 pièces par an, même en comptant les demi-pièces, on peut considérer qu'il est excessivement exagéré, l'optimum étant atteint vers 1806 avec 80 000 pièces annuelles. Par la suite, la conjoncture a plutôt tendance à se retourner :

« Cette prospérité apparente devait cependant avoir des suites funestes. Un des principaux inconvénients de ce genre de fabrique était de n'être alimenté que par des matières premières étrangères à notre sol. Un autre, qui a eu des effets non moins fâcheux, c'est que tous les ouvriers sont devenus maîtres, parce qu'il ne fallait pas de

⁴⁹ AMA, 2F1/1, Lettre d'Antoine Joly au Conseil Général, 12 frimaire an III (2 décembre 1794) : Antoine Joly, teinturier et imprimeur d'étoffes en laine et en coton à Amiens, expose que « la rareté des drogues relatives à la teinture et aux impressions sur cette commune et la difficulté de s'en procurer sur d'autres places sont des obstacles qu'il n'est pas en mon pouvoir de vaincre. Je me verrai forcé de le laisser tomber dans l'inaction, laissant un nombre d'ouvriers chargés de familles nombreuses sans moyens de subsistance et, par une suite nécessaire, tous les fabricants des étoffes dépendant de mon art ». Prix des drogues de teinture : indigos de Bengale 22 à 27F la livre ; indigos espagnols 18 à 26,50 ; cochenilles 55 à 58 ; bois de Campeche 100 à 105 les 50kg ; Honduras et Jamaïque 90 à 95 les 50kg ; farnambouc 290 ; jaimés 80 à 85 ; SAudas 67 ; Galle 2,80F à 3,75 la livre ; garance 80 à 100 les 50kg.

⁵⁰ ADS, 99M80057/2, Lettre du préfet de la Somme au Ministre de l'Intérieur, 13 octobre 1813.

⁵¹ ADS, 99M107 685, Tableau des productions de la manufacture d'Amiens en 1804.

capitaux pour ce genre de manufacture. Cette grande concurrence a en effet porté les produits de la fabrication au-delà des besoins. Alors les fabricants qui étaient obligés de vendre tous les jours, parce qu'ils n'avaient pas de fonds suffisants pour renouveler leurs matières premières, détérioraient leurs étoffes pour pouvoir les donner à meilleur marché que les autres. De là, l'appauvrissement des fabricants et la décadence de cette branche d'industrie, décadence opérée par la mauvaise qualité de ses produits. La malheureuse position de cette ville était en quelque sorte préparée d'avance par la force des choses. Cependant le grand nombre de marchés ouverts à l'industrie française maintenait ces fabriques, sinon dans un état de prospérité, au moins dans un état d'activité qui fournissait du travail à la classe des ouvriers. La majeure partie des velours fabriqués à Amiens s'envoyait à Bayonne où les Espagnols venaient encore s'en approvisionner malgré la guerre portée chez eux ; ou étaient fournis à la consommation des Royaumes d'Italie et de Naples, ainsi qu'à celle des divers Etats de l'Allemagne, lorsque les derniers événements de la guerre, en fermant tous les canaux par où s'écoulaient les produits de cette fabrication, ont tari toutes les sources d'activité de l'immense population d'Amiens et de ses environs. ». Sil est vrai que de nombreux ouvriers, profitant de la loi du Maximum, se sont installés à leur compte, beaucoup n'ont pas survécu plus de quelques années. Le préfet reprend sans doute à son compte l'antienne de certains négociants, selon laquelle on fabrique trop, à l'encontre de la « *fabrique idéale* »⁵². Décidément, on avait abusé de la liberté dans la fabrique... Les cotons utilisés sont importés des Antilles françaises ou des possessions portugaises et hollandaises. Que la conjoncture politique vienne à fermer le commerce maritime, et c'est toute la filière cotonnière amiénoise qui se trouve plongée dans l'inactivité. L'industrie d'Amiens avait prospéré pendant les premiers mois de 1810 et les manufactures disposaient encore des débouchés dans les départements frontières de l'Espagne. Les Espagnols venaient y acheter, l'Italie, la Suisse, la Hollande, et l'Allemagne offraient encore quelques débouchés. Les décrets de février et août 1810, en renchérissant fortement la valeur de la matière première, compromettent la situation de l'ensemble de l'industrie cotonnière⁵³. La Chambre de Commerce s'élève, dans des propos assez acrimonieux, contre ces mesures, reprochant en quelque sorte au gouvernement d'avoir engagé l'industrie amiénoise dans une voie qui apparaît désormais comme une impasse : « *Le gouvernement a encouragé l'industrie manufacturière sur le coton, en provoquant des établissements de filature, en chargeant d'abord de droits d'entrée les fils et les étoffes de coton venant de l'étranger, en en prohibant ensuite l'introduction. La ville d'Amiens et son arrondissement communal se sont particulièrement livrés à cette industrie ; le commerce a obtenu des débouchés dans les nouveaux départements et dans les Etats voisins ou alliés de la France. Une grande*

⁵² Cf. C. Maitte, *La Trame incertaine*, op.cit., pp. 420-421

⁵³ Cf. S. Chassagne, *Le coton et ses patrons*, op.cit., pp. 270-271.

activité existait dans les ateliers et dans tous les comptoirs, les ouvriers étaient occupés. Des événements récents ont subitement fermé les débouchés dont le commerce était en possession.»⁵⁴. Malgré les efforts de cette fabrique depuis la « crise affreuse » de 1810, la demande des tissus de coton atteint à peine la moitié de ce qu'elle était auparavant. La crise des débouchés entraîne bientôt une crise financière ; les négociants, inquiets du mouvement de leurs créances, et éprouvant de la gêne pour acquitter leurs engagements, en sollicitent le paiement. Cette gêne s'accroît encore par l'inquiétude des prêteurs qui retirent leurs capitaux de la circulation, provoquant des suspensions de paiements. La crise de 1813 frappe donc une place encore convalescente. Les problèmes financiers demeurent, même pour les maisons les plus accréditées et s'amplifient même : « L'argent est retiré de la circulation par les capitalistes. Les meilleurs papiers ne peuvent être négociés. Beaucoup de bonnes maisons n'en ont même pas, faute de rentrées. En un mot, il n'y a plus aucun mouvement de place, toute espèce de circulation a disparu. »

La situation des négociants qui font le commerce des matières premières n'est pas plus heureuse : ils ont livré leurs matières aux fabricants et teinturiers. Ceux-ci, ou sont ruinés, ou lorsqu'ils ne le sont pas, sont néanmoins dans l'impuissance de payer. Leur fortune est donc également compromise par l'état actuel des choses

« Mais en ce moment [la crise] qui existe à Paris se fait sentir par toute la France. Beaucoup de maisons qui avaient fait des engagements dans Paris ont été contraintes d'y envoyer du numéraire pour acquitter leurs engagements. Celles au contraire qui devaient payer chez elles ont du faire venir du numéraire de la capitale. Le numéraire allant et venant sans cesse sur les routes a été enlevé à la circulation et a laissé des besoins partout où il a été enlevé. Les négociants et les filateurs, qui n'avaient point l'emploi de leur fil de coton, avaient fabriqué des calicots et des satins et les avaient envoyés à la vente à Paris, à Rouen ou à Mulhouse, villes d'entrepôts dans lesquelles les consommateurs de toute la France allaient s'approvisionner. La plupart des commissionnaires avait fait des avances sur ces consignations. Lorsque la Banque de France a réduit subitement les escomptes, ils ont demandé de l'argent à ces fabricants et ceux-ci ne pouvant leur en envoyer, ont été obligés de les autoriser à vendre à tout prix. Les ventes qui ont eu lieu pour payer ces avances ont donné 20 à 25% de pertes aux fabricants ; et aujourd'hui même que ces ventes à perte ont établi un cours, l'on ne trouve plus d'acheteurs même à ces prix. »

Les marchandises anglaises concurrencent désormais les produits français en se vendant à des prix très bas dans toute l'Allemagne et dans la Suisse, et, entrant même très facilement en contrebande par les frontières du Rhin, les manufactures

⁵⁴ ADS, 99M80057/2, Lettre de la Chambre de Commerce d'Amiens au préfet de la Somme, 24 novembre 1813.

d'importation du Haut et du Bas Rhin ont perdu presque tous leurs débouchés et ne demandent plus de calicots, dans les mois d'octobre et de novembre ; plusieurs maisons de Lyon tiraient annuellement de Paris 4 à 5 000 pièces de calicots. Il paraît constant qu'elles n'achèteront rien cette année. Les fabricants de calicots, serats et mousselines confrontés à de grosses pertes en sont réduits pour certaines à la faillite. Les fabriques de velours de coton ne sont pas moins touchées. Face à la baisse de la consommation en France, les négociants amiénois avaient cherché et obtenu des débouchés en Espagne, en Italie, en Suisse, en Hollande et en Allemagne. Or, la fabrique d'Amiens perd successivement ces débouchés. Non seulement Amiens ne fournit plus rien à une Espagne inondée de marchandises anglaises, mais tous les départements frontières du pays ayant perdu leurs débouchés, on ne paie pas ce qu'ils doivent aux négociants d'Amiens ou laissent pour leur compte les marchandises qu'ils ont reçues. Du coup, le marché français se retrouve saturé avec des stocks qui « *suffirent et au-delà pour la consommation d'une année* ». Les négociants attribuent cela au fait que les habits militaires ne sont pas confectionnés en coton et que les Français ne disposent plus du pouvoir d'achat suffisant pour acheter du velours. *La Chambre de Commerce propose donc au gouvernement que l'habit militaire soit réalisé à la fois en laine et en coton pour permettre le redressement de la situation de ces deux branches d'industrie... estime qu'un habit militaire peut se composer de 3 aunes de tricot de laine (soit 12F) et 4 aunes et demie de velours de coton (soit 13,50F)*⁵⁵.

Pour ce qui est de la Belgique, la Hollande, les nouveaux départements du Nord, la Suisse et l'Allemagne, la situation n'est pas meilleure. Les manufactures qui ont travaillé avec l'Italie n'ont été guère plus heureuses : « *L'italien est généralement très difficile (sic) et les prétentions sont d'autant plus onéreuses aux expéditeurs français que l'Italie a reçu beaucoup plus de marchandises qu'il n'était nécessaire à la consommation ; aussi, l'Italie renferme beaucoup de velours de coton pour compte de négociants d'Amiens.* ». Dans ces circonstances, les négociants, craignant que l'Italie ne soit bientôt inondée de marchandises anglaises, préfèrent renoncer à leurs voyages et liquider leurs affaires en attendant des moments plus heureux. La privation des fonds, que la Recette générale verse dans le commerce, est également montrée du doigt. Les négociants proposent donc que ses fonds soient débloqués car ils « *procuraient le double avantage d'une circulation plus abondante et d'une fixation de l'intérêt de l'argent à un taux plus modéré. Cette ressource, enlevée au commerce, est cependant une de celles que le gouvernement peut lui offrir sans compromettre ses intérêts, ni le service public.* »⁵⁶

⁵⁵ ADS, 99M 80 057/2, Lettre de Jourdain Lecocq à Massey, 28 novembre 1813.

⁵⁶ ADS, 99M 80 057/2, Lettre du préfet au ministre, 13 octobre 1813.

Les négociants tiennent les fabricants, au moins partiellement, pour responsables de cet état de décadence de la manufacture. En effet, *« lorsqu'un fabricant qui a absolument besoin d'argent trouve enfin des acheteurs, ce n'est qu'en vendant à 20 ou 25% de pertes. Un tel état de choses ne peut manquer d'avoir les effets les plus funestes dans un ville où les fabrications sont entre les mains de gens dont le plus grand nombre ne sait pas se rendre compte de ce qu'il fait et ne travaille d'ailleurs qu'au moyen du crédit que lui accorde le négociant, qui lui vend des matières premières à 6 et 7 mois. »*. En vendant à n'importe quel prix, il met en danger non seulement sa propre affaire en risquant la faillite, mais également tous les autres fabricants, en établissant un cours des étoffes trop bas.

« Ce système de la fabrique d'Amiens a été la cause d'une grande partie des pertes éprouvées dans la crise de 1810 ; mais les pertes seront bien plus grandes encore cette année, et les fabricants et les négociants les plus sages pourront même être renversés, si bientôt cette fabrique ne trouve des débouchés et les moyens d'occuper son industrie. Lorsque cette ville fabriquait par an 100 000 pièces de velours (sans compter les autres étoffes de laine), on pouvait calculer que le commerce d'Amiens occupait 55 à 60 000 individus répartis dans la ville d'Amiens et dans son arrondissement. Ce nombre de pièces supposait environ 10 000 tisserands et le reste se composait de femmes et d'enfants. Si ce nombre est diminué au quart ou au cinquième - et cette diminution ne paraîtra pas exagérée - si l'on considère que peu de départements consomment des velours de coton ; que dans ce moment, il ne se fait aucun achat de matières ni d'étoffes quoique nous soyons à l'époque annuelle des plus grands travaux de cette fabrique ; 45 000 individus seront bientôt sans travail, savoir 7 500 ouvriers tisserands, 37 500 femmes ou enfants. Qui ne serait attendri en considérant ce triste avenir ! »

Les chiffres donnent un certain crédit aux affirmations de la Chambre de Commerce, avec une diminution de 75% de la production de pièces de velours entre 1810 et 1815, *« c'est un naufrage où chaque intéressé recueille sur la plage ce qui n'a pas été englouti »*. Mais malgré l'intensité de la crise, il n'est jamais question de cesser la fabrication. Tout en plaignant le sort des malheureux ouvriers, il faut éviter de trop hasarder le capital. *« Les filatures cessent, les fabriques se ferment, laissent un très grand nombre d'ouvriers de tout âge et de tout sexe sans ouvrage ; les teinturiers, les apprêteurs, les imprimeurs sans occupation renvoient leurs ouvriers. Tout ce qui existait par le commerce tombe dans la misère et devient une charge pour tous ceux qui perdent leur état et leur fortune. Le commerce est sans action. »*⁵⁷

⁵⁷ ADS, 99M 80 057/2, Lettre de la Chambre de Commerce d'Amiens au préfet, 24 novembre 1813.

En résumé, le développement du velours de coton a permis à Amiens de hisser la tête hors de l'eau passé l'an II. Le succès de ce produit - et d'autres - tant en France qu'à l'étranger a amené une réelle prospérité durant toute la première partie de l'Empire, jusqu'à un plafond autour de 80 000 pièces produites par an. Mais comme dans les autres centres cotonniers de France, après 1810, la conjoncture se replie fortement ; pour autant, Amiens n'est pas démunie car, si le secteur de la laine n'a plus la même importance qu'avant la Révolution, il n'a pas été tué par le coton, au contraire. Les fabricants se sont adaptés, soit en se tournant vers le cycle du cardé, soit en renouvelant les productions proposées en laine peignée.

B- Ici et là : tenter la draperie fine cardée.

Les premiers pas avant la Révolution...

On ne retrouve pas directement de traces dans les archives amiénoises de tentatives réalisées dans ce domaine par des négociants ou des manufacturiers. Néanmoins, certains indices ne trompent pas, qui prouvent que, dès avant la Révolution, la question tournait bien dans les têtes. Parmi ces indices figurent les tentatives locales de création d'une machine à tondre les étoffes. Envisager l'implantation du cardé en Picardie s'avèrerait sans cela difficile : il n'existe pas de culture technique du cardé chez des ouvriers habitués aux manipulations de la laine peignée. Sauf à faire appel à une coûteuse main d'œuvre extérieure, qui plus est sur un marché du travail hypertendu par les efforts des Sedanais⁵⁸, elle devient quasiment impossible. Parmi les techniciens brillants qui contribuèrent à ces recherches, on retrouve le sieur Delarche, inventeur dans les dernières années de l'Ancien Régime d'une machine à eau pour tondre les étoffes, récompensée par l'Académie d'Amiens. La mécanique est tellement remarquable qu'elle est remarquée par Roland de la Platière en 1782 et son successeur Villars en 1786. Ce dernier décrit une « machine ingénieuse et utile, au travail exact et régulier (...) Il doit en résulter une économie de main d'œuvre toujours précieuse dans les opérations de manufacture ; si l'on réussissait à adapter cette invention à la tonte des étoffes de grande largeur telles que les draps, elle deviendrait d'une précieuse utilité. »⁵⁹. En fait, Delarche n'avait jamais vraiment cessé de travailler au perfectionnement de son invention. En 1790, il réalise, sur l'ordre du gouvernement, et sur promesse d'une gratification de 600 livres, une nouvelle machine⁶⁰ qui est exposée dans les appartements du Directoire du département de la Somme, en attendant son

⁵⁸ G. Gayot, « Les « ouvriers les plus nécessaires » sur le marché du travail des manufactures de draps aux XVII^e-XVIII^eS », in G. Gayot, P. Minard (eds.), *Les ouvriers qualifiés de l'industrie (XVI^e-XX^eS). Formation, emploi, migrations*, *Revue du Nord*, hors-série, collection Histoire, n°15, 2001, pp. 209-238.

⁵⁹ ADS, C391, Lettre d'Antoine Delarche, tondeur à Amiens pour réclamer des secours (28 juillet 1788).

⁶⁰ Description de la machine et des conditions de son invention aux Archives du CNAM, U676 et 10°389.

expertise⁶¹. Dans leur rapport, les experts soulignent le travail régulier de la machine, sans toutefois pouvoir se prononcer sur sa supériorité par rapport au travail à la main. Ils estiment en outre qu'une telle machine procurerait des économies appréciables sur la main d'œuvre⁶², au prix d'un investissement tout de même assez important : 3 000 livres pour la construction de la machine, de grandes forces de 27 à 28 pouces, et des roues motrices, auxquelles il faudrait rajouter annuellement 300 livres d'entretien, 400 livres pour le salaire du surveillant et 150 livres pour l'intérêt ; bref, un coût d'entretien annuel de 850 livres pour 4 mécaniques. Une somme rondelette, mais assez insignifiante au regard du prix de la main d'œuvre la plus qualifiée qu'est celle des tondeurs à la main : d'après Delarche (confirmé par Villars), un tondeur pèse 400 livres de salaire par an, auquel on ajoutera 50 livres pour l'entretien et l'intérêt des tables et outils, ainsi que le temps perdu pour disposer une nouvelle table, transporter et replacer ses forces de 15 à 16 pouces de longueur, chaque fois qu'il a atteint la lisière inférieure d'une pièce. Huit tondeurs coûteraient donc 3400 livres, soit quatre fois le prix de quatre mécaniques, tout en produisant la même quantité de travail. L'économie est même annoncée encore plus considérable en faisant tourner la machine de jour comme de nuit. Dans cette hypothèse, elle effectuerait l'ouvrage de 16 tondeurs à la main, qui coûterait au manufacturier la somme formidable de 6 à 7 000 livres ! L'argument économique est imparable... La mécanique, néanmoins, présente certains défauts de jeunesse : ainsi, les roues dentées qui entraînent la pièce d'étoffe manquent de solidité et les engrenages présentent trop de jeu. Surtout, une telle machine nécessite de disposer à proximité de l'atelier d'un cours d'eau suffisamment puissant pour permettre son entraînement. Et les experts de suggérer plusieurs pistes de perfectionnement, comme pouvoir accélérer ou ralentir à volonté la marche de l'étoffe ; placer devant les forces une brosse touffue tournant à grande vitesse afin de faciliter le relèvement du poil de l'étoffe ; disposer à l'arrière des forces une brosse plate pour recoucher le poil dans son véritable sens...

Malgré l'avis unanime des experts, qui juge Delarche digne d'une gratification pour cette belle invention, le gouvernement tarde à lui apporter son secours :

« Le ministre a été informé de l'exécution de ses ordres par lettre du 1^{er} mars 1791, mais depuis, le citoyen Delarche n'a reçu aucune récompense pour son invention, quoique le ministre ait annoncé par lettre du 7 mars 1791 au département qu'il renvoyait au Bureau des Consultations les pièces qui lui avaient été adressées, afin de mettre cet artiste en mesure d'obtenir la récompense que méritaient son zèle et ses talents.

⁶¹ ADS, L499, Lettre du 8 décembre 1790 réclamant l'inspection de la tondeuse ; PV de l'expertise de la machine par Lefebvre père (commissaire du département), Lefebvre fils (directeur de manufacture de draps), Villars (inspecteur des manufactures) et Desjardins (maître fabricant) 6 février 1791 ; lettre de Delarche aux administrateurs du département de la Somme (19 Brumaire an III).

⁶² Un ouvrier serait en mesure seul de surveiller le travail de quatre machines.

La connaissance des bons effets que pouvaient produire les machines que nous avons sous la main indispose contre Delarche tous les citoyens d'Amiens qui exercent la profession de tondeur. Il fut même molesté à ce sujet, et même entièrement abandonné de sa famille. Dans cette triste position, il fut obligé de quitter le lieu de sa naissance et se retirer à St Omer avec sa femme et ses enfants, où il construisit une machine semblable à celle dont est question et qui procure, dit-on, de grands avantages à la manufacture établie dans cette commune. »⁶³

Les efforts de Delarche à Amiens trouvent leur pendant à Reims à quelques années de là : avant même l'action de Douglas, Ternaux et Cockerill⁶⁴, un certain Leblanc construit en l'an IV une machine à tondre « fort simple qui n'exige aucun apprentissage pour la conduire »⁶⁵ ; il s'agit d'un mécanisme où les forces sont placées dans une structure de bois et actionnées par une manivelle. Ces tables à tondre connaissent un succès non négligeable, puisque 87 d'entre elles sont en activité au début de 1804. La question qu'il convient de se poser est de savoir pourquoi l'un connaît une certaine réussite et l'autre l'échec... Le coût constitue une première réponse : là où la machine de Delarche vaut 3 000 livres, celle de Leblanc nécessite un investissement dix fois moindre⁶⁶ ! La question de son utilité se pose également : à Amiens, la reconversion dans le coton rend hasardeux l'investissement dans une machine à tondre aussi coûteuse. De plus, même avec une fibre de prestige, une mauvaise conjoncture peut obliger le manufacturier soucieux de préserver ses intérêts à réduire la voilure. Ainsi, l'enquête du 24 nivôse an IV⁶⁷ permet de constater l'état assez lamentable de quelques-unes des manufactures de draperie amiénoises. Voilà qui vient apporter un démenti cinglant à l'enquête diligentée en l'an II, où les Amiénois observent leurs concurrents d'Aix-la-Chapelle avec une certaine condescendance, arguant du fait que « les draps de cette ville ont perdu beaucoup de leur qualité depuis ces dernières années et (qu')il n'y a pas lieu de les craindre ». L'un des fabricants de draps les plus en vue, Lefebvre fils, nous montre un bilan bien modeste de son activité : à l'inverse de la laine peignée et surtout du coton, il semble que la draperie cardée ait du mal à trouver un second souffle et à emprunter le chemin de la reprise...

⁶³ **Ibidem**, Lettre du 21 brumaire an III ; soucieux de préserver la vie des troupes républicaines, le même Delarche se lança dans la fabrication d'armes nouvelles, que nous qualifierions dans notre jargon moderne, de bombes incendiaires...

⁶⁴ L'histoire des débuts de la mécanisation de l'industrie lainière est désormais bien balisée, depuis les travaux classiques de C. Ballot, *L'introduction du machinisme* ; de O. Viennet, *Napoléon et l'industrie française. La crise de 1810-1811*, Paris, Plon, 1947 ; ou de L. Bergeron, « Douglas, Ternaux, Cockerill : aux origines de la mécanisation de l'industrie lainière en France », *Revue Historique*, 1972, p. 67-80 ; jusqu'à des approches plus récentes et innovantes, Y. Moullier, *Le Ministère de l'Intérieur sous le Consulat et l'Empire (1799-1814). Gouverner la France après le 18 Brumaire*, Thèse ss. Dir. G. Gayot, Université Lille3, 2004, notamment chapitre 17 : « L'incitation à la mécanisation ».

⁶⁵ **Archives du CNAM, U225**, Lettre du 17 pluviôse an XII.

⁶⁶ **Archives de la Chambre de Commerce**, « Notice sur la fabrique et le commerce à Reims et ses environs depuis la Révolution ».

⁶⁷ **AMA, 2F1/1** : Enquête (14 janvier 1796).

Tableau 21: La main d'oeuvre chez un fabricant amiénois de draps en cardé (1790-1796).

Alexandre Lefebvre fils, manufacturier en draps et calmoucks, maison de l'Oratoire		
	Actifs en 1796	Actifs en 1790
Métiers	2	6
Ouvriers	41	69
Dont : tisseurs	2	4
cardeurs	6	8
éplucheuses	3	3
batteurs	1	3
peigneurs	1	3
filateurs	28	48

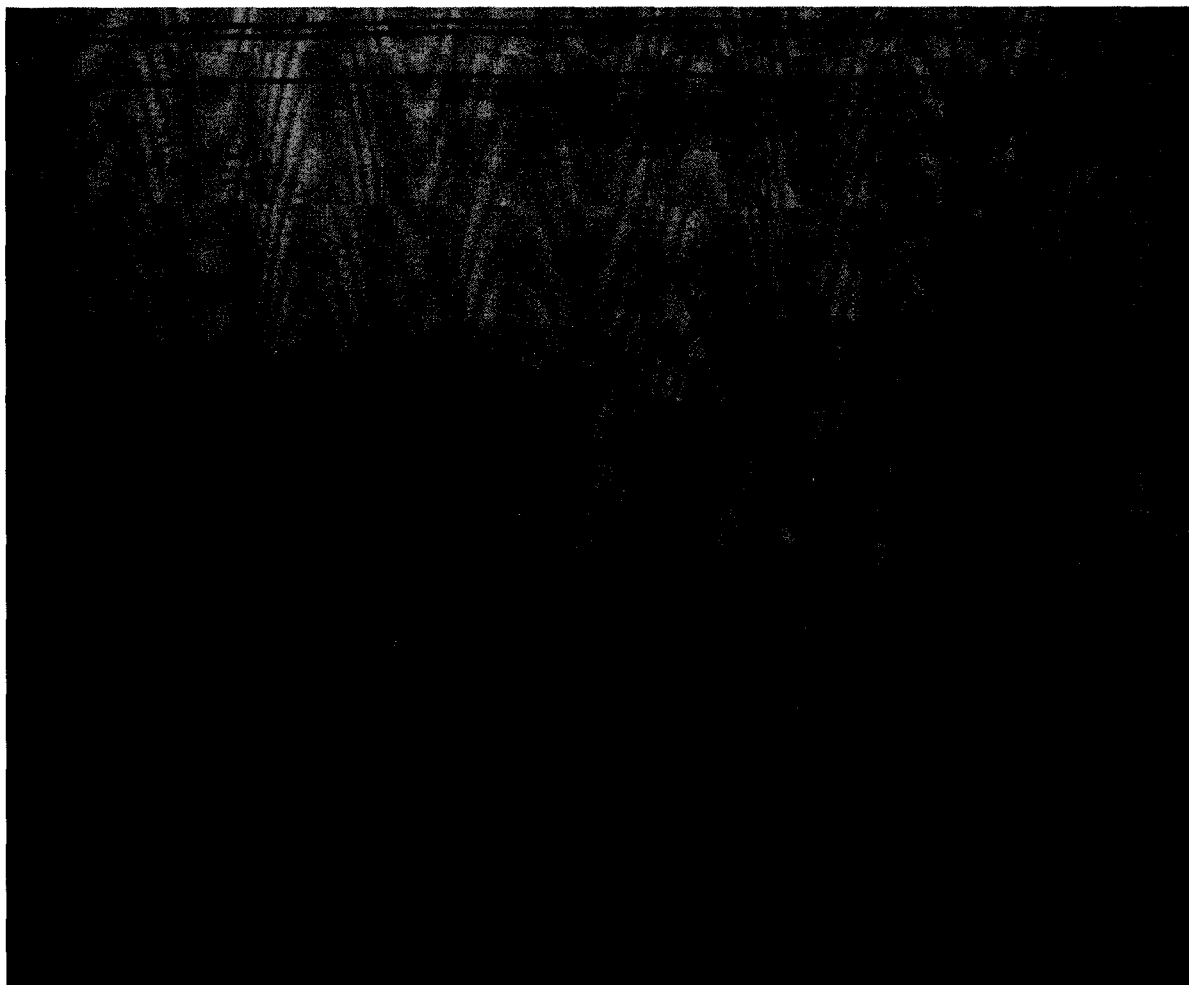
Source : AMA, 2F1/1

Jusqu'à la fin du Directoire, le secteur de la laine cardée demeure marqué, à Amiens, comme à Reims ou ailleurs, par l'incertitude : incertitude des approvisionnements, encore trop indécis et coûteux ; incertitude des débouchés, qu'ils soient français ou étrangers ; incertitude face aux concurrents, notamment Verviers et Aix-la-Chapelle, nouvellement intégrés au sein de la Grande Nation dont l'implantation traditionnelle de cette activité rend déjà redoutable...Pourtant, à Amiens, les premiers pas décisifs du cardé sont réalisés entre les années 1790 et 1799.

La manufacture des Augustins d'Amiens: seul établissement lainier monté en grand.

Il nous faut ici nous substituer aux membres de la Chambre de Commerce pour compléter et corriger le récit des conditions de naissance d'un établissement, dont l'histoire va marquer l'industrie lainière amiénoise jusqu'au début des années 1830.

Illustration 5: Vue du Couvent des Augustins (source: A. de Calonne, *Histoire d'Amiens*).



C'est le 16 février 1791 que Louis Antoine Le Caron se porte acquéreur de la maison conventuelle et de l'église des Augustins ainsi que cinq petites maisons attenantes pour une somme totale de 38 500 livres⁶⁸. C'est une des grosses opérations d'envergure depuis l'ouverture des enchères, un montant plus de deux fois supérieur à l'estimation d'origine. Le Caron n'entend pas néanmoins faire un investissement sans profit ; « *considérant le dépérissement de la manufacture d'Amiens et la misère affligeante des ouvriers de cette ville qui en est la suite, désirant introduire une nouvelle branche d'industrie qui puisse fournir à Amiens une nouvelle ressource contre l'indigence et l'oisiveté* », la Chambre de Commerce de Picardie, qui vit ses dernières heures, et la municipalité⁶⁹ pressent les fabricants et négociants parmi les plus en vue d'Amiens de s'associer pour former un établissement de draps superfins. L'objectif est ambitieux : produire des draps de la qualité de Louviers et de Van Robay... Ils sont treize à relever le défi dès le départ, permettant la constitution d'une société dite «

⁶⁸ AMA, 1N1/4.

⁶⁹ Délibérations des 20 et 15 juin 1790.

Manufacture Nationale de Draps d'Amiens », dotée de 48 000 livres en 12 actions de 4 000 livres :

Tableau 22: Les premiers actionnaires de la Manufacture Nationale de Draps d'Amiens (1790).

Noms des membres	Activité	Implication
Cannet Dauvillé	Négociant	Une action et demie
Alexandre Lefebvre (administrateur principal)	Négociant	Une action
Beaucousin		Une action
Morgan père et fils		Une action
Veuve Alexandre Cannet et fils		Une action
Gensse Duminy	Marchand fabricant	Une action
Jean Baptiste Durieu jeune et Morgan		Une action
François Debray		Une action
Degand aîné	Négociant	Une action
Delamorlière	Teinturier	Une action
Biberel Laurent	Négociant	Une demie action
Le Caron Crépin	Teinturier apprêteur	Une demie action
Jerosme aîné		Une demie action

Source : ADS, L496

En 1791, la Révolution est bien avancée, la guerre n'a pas encore éclaté, les assignats inondent généreusement l'économie française ; et pourtant, pour qui veut investir dans la laine, il existe de superbes opportunités. Il faut tout de même avouer que les participants à cette aventure ne sont pas sortis de nulle part : il s'agit de fortunes solidement établies, principalement nées et bâties dans le négoce. S'agit-il de l'arbre vigoureux qui cache la forêt des initiatives misérables ? Question à laquelle il est difficile de répondre à la seule lecture des sources, mais la fondation, à la même époque, par Le Caron Crépin, d'un grand établissement de teintures et apprêts en coton incite davantage à penser que les occasions, loin d'avoir été bridées, se sont affirmées sur le terrain incertain des soubresauts révolutionnaires.

Rapidement d'ailleurs, les besoins en argent frais se faisant sentir, puisque le capital est porté au chiffre incroyable de 400 000 livres. Les statuts révèlent quelques aspects du mode de fonctionnement de l'entreprise⁷⁰. Alexandre Lefebvre s'oblige à faire fabriquer des draps superfins dans la qualité de Van Robais à Abbeville et Louviers, et tout autre article en draperie qui pourrait présenter quelque avantage ; il lui est toutefois interdit d'exercer dans une entreprise concurrente pour une durée de 12

⁷⁰ ADS, Archives révolutionnaires, F334, statuts.

ans. C'est également lui qui s'occupera des « achats, meubles et ustensiles propres à la fabrication », de la manutention, du choix et de la direction des contremaîtres et des ouvriers, dont le nombre est fixé par l'assemblée générale des actionnaires ; 4 000 livres lui sont dévolus pour sa gestion et 600 supplémentaires pour la réception et le traitement des clients, ainsi que pour les frais de voyage à Paris pour la vente des draps. Le succès des affaires de cette entreprise amènera les administrateurs à réclamer de la part des autorités une extension de leurs affaires, en sollicitant l'occupation des Oratoriens. Problème : Lefebvre fils s'y trouve déjà et proteste avec véhémence auprès des autorités, une fois connue la décision du Directoire du département du 11 nivôse an IV. Deux semaines plus tard, la décision est remise en cause et les fabricants des Augustins sont priés sans ménagement d'attendre que le contentieux soit réglé⁷¹...

Antoine Pierre François Gensse-Duminy, né le 17 mars 1749, figure parmi les fondateurs de cet établissement et va durablement marquer l'histoire de la laine amiénoise. Le personnage surgit, au firmament des 'honnêtes commerçants' amiénois, apparemment de nulle part : apparemment seulement, car la famille est connue à Amiens davantage pour le commerce et le négoce que pour la manufacture : le grand-père tenait un commerce de détail d'étoffes et de mercerie ; le père est solidement implanté comme négociant place St Martin, d'autant que les solides liens matrimoniaux qui les lient aux Aclocque⁷² leur assurent des revenus confortables. Ayant épousé en 1774 Jeanne Dumigny, il fonde sa propre maison de commerce, avant de devenir consul en 1781 et officier municipal en 1791; s'il figure, en tout cas, dans les registres de capitation dressés juste avant la Révolution⁷³, c'est au détour des brevets de patente en pleine Révolution, qu'il apparaît, entouré cette fois d'un respect qui force d'autant plus l'admiration que le volume de ses affaires en impose⁷⁴. Il s'associe très rapidement avec son fils, lui aussi prénommé Antoine. Né le 23 septembre 1778 à Amiens, ce dernier, enrôlé dans l'armée révolutionnaire, est libéré de ses obligations militaires le 26 floréal an VIII, après versement d'une somme de 300F⁷⁵. Marchand-fabricant, ou négociant, suivant les formules empruntées par l'administration fiscale de l'époque, Gensse-Duminy

⁷¹ ADS, L499, Lettre du Directoire du département de la Somme aux « intéressés en la manufacture sise aux ci-devant Augustins à Amiens », 22 nivôse an IV.

⁷² Noël-Pierre-François Aclocque, négociant, épouse en 1783 une des sœurs de Gensse, Marie Elisabeth ; à cette occasion, la jeune épouse reçoit un dot de 25 000 livres sur la maison de commerce que gèrent ses trois frères...ADS, 3^E290485.

⁷³ ADS, 1C1114, *Registre de 1776* ; voir également P. DEYON, « Les registres de capitation d'Amiens au XVIII^eS », in *Revue du Nord*, 44(174), 1960, p. 22.

⁷⁴ AMA, 1G3/6, *Patentes de 1793* : « négociant rue du Beau Puits » ; AMA, 2G3/1, *emprunt forcé de l'an III* : Gensse-Duminy y est taxé à hauteur de 6000£, chiffre qui peut paraître modeste, comparé aux montants versés par Debray et Morgan par exemple (25000£), mais néanmoins supérieur à la contribution réclamée à Jourdain de Thieulloy (4500£), qui, avant la Révolution, était à la tête d'une maison de commerce parmi les plus prospères et les plus capitées d'Amiens ; cf. AMA, CC1306 : « *Tableau de l'imposition des plus fortes maisons de commerce à la capitation* » (vers 1781), où il est taxé à 370£ et AMA, CC1328, « *Etat des particuliers imposés au rôle de la capitation* »(1786-1787).

⁷⁵ ADS, 4J225, Dossier Gensse Duminy et fils (an VIII-1840).

père bâtit sa prospérité sur le commerce des produits de la manufacture d'Amiens, essentiellement les toiles et étoffes, de laine certes, mais de plus en plus de coton, tout en profitant de divers petits trafics de marchandises.

Toutefois, la fortune du personnage devait connaître un nouveau développement à l'orée du XIX^eS, plus précisément vers 1801, date à laquelle le gouvernement français s'efforce d'implanter durablement dans le pays la production de casimirs⁷⁶. Gensse-Duminy saute sur l'occasion qui s'offre à lui, et va se lancer dans un projet industriel, lui qui, fondamentalement, ne navigue jamais mieux que sur les océans familiers du négoce. L'aventure industrielle, certes, ne lui est pas inconnue ; mais le propre de cette démarche, c'est précisément qu'elle est aventureuse, c'est-à-dire non dénuée de risques, comme le personnage l'a d'ailleurs expérimenté à ses dépens.

La manufacture de draps, casimirs, patenkords...établie à Amiens depuis 1790 est dissoute par acte en l'an VIII. C'est en Fructidor de la même année (septembre 1800) que Gensse Duminy père acquiert cette manufacture, déboursant 100 000F sur ses propres deniers. Il faut dire que le bâtiment, outre le fait d'être gigantesque, possède une roue hydraulique qui, d'ailleurs, ne fait pas l'unanimité dans le voisinage. Déjà en l'an VII, les prédécesseurs de Gensse-Duminy avaient dû se plier à un jugement du Tribunal de Police, ne les autorisant à lever qu'une seule vanne de décharge les quintidis et les décadis. La décision fut-elle respectée ou alors contournée ? Toujours est-il que les hortillons se plaignent régulièrement de ce que leurs jardins soient régulièrement inondés ; une visite du commissaire de police, le 21 messidor an X (10 juillet 1802), sur quelques 60 plaintes portées au maire, permet de constater à quel point la hauteur des eaux avait occasionné de dommages. Plusieurs PV constatent que l'usine « retient les eaux au point de passer par-dessus les vannes de 5 à 7 pouces »⁷⁷. Flesselles, apprêteur et riverain du moulin de la Plaine, réclame un abaissement drastique du point d'eau de la Manufacture des Augustins, ce à quoi l'ingénieur répond qu'en dessous de 19cms, il en résulterait un trop grand préjudice pour l'activité de Gensse sans avantage significatif pour Flesselles :

« Le trempoir de Mm. Gensse peut parfaitement aller sans qu'ils nuisent aux propriétaires riverains en tenant les eaux à 4 ou 6 pouces au dessus de leurs vannes, ce qui est absolument contraire aux règlements de police. Si tous les meuniers en faisaient autant, les hortillons et les riverains ne pourraient point jouir de leurs propriétés ; ils n'ont qu'à faire débarrasser l'atterrissement qu'il y a au bout de leur coulerie jusqu'auprès de l'abreuvoir, passé le pont entre la Citadelle et la Chaussée St Pierre ;

⁷⁶ CASIMIR : Nom provenant de la contraction de deux mots anglais : Kerseymere et Kashmir. Tissu de laine réalisé suivant l'armure du croisé, le plus souvent en chaîne et en trame retors. Sert à la fabrication de gilets du même nom.

⁷⁷ AMA, 601/2, Observations de Flesselles sur la pétition de Gensse-Duminy, présentées au préfet le 26 frimaire an XIII (17 décembre 1804).

l'eau aurait un courant rapide, les pièces dans son trempoir seraient infiniment mieux dégorgees et il ne nuirait à personne. Il faut pour cela dépenser une somme de 150 à 200 livres au plus, mais M. Gensse ne veut pas le faire. ».

C'est finalement cette dernière solution qui est adoptée, et qui permet à l'établissement de fonctionner, tout en restant en bons termes avec ses voisins.

Dès l'an IX, le gouvernement français ressent le besoin de fixer en France la fabrication de casimirs, très recherché à l'étranger et très coûteux à importer. Parallèlement, Gensse-Duminy cherche les moyens de peigner, carder et filer à la mécanique⁷⁸. En l'an X, il décroche une médaille d'argent à l'exposition des produits de l'industrie pour les quatre pièces de casimirs (trois nuances de gris et une noisette). En 1802, les progrès sont suffisamment notables pour que Gensse obtienne le premier prix dans la draperie à l'exposition des produits de l'industrie, et en 1806, confirme avec une médaille d'or : *« on publia en même temps l'impression par nous faite d'une autre draperie très importante, le Patenkord »*⁷⁹. Le patenkord français est tout en laine, teint en bon teint, et présente l'avantage de ne pas grainer comme le coton, il ne se froisse ni ne se pèle. Différence majeure avec le patenkord anglais à chaîne de coton, qui a du mal à prendre la teinture et présente des bigarrures dans la couleur, tout en s'avérant moins solide à l'usage. 10 mois plus tard, l'Empereur honore de sa présence les ateliers de Gensse durant deux heures lors de son passage à Amiens⁸⁰. La crise sévit, les aides sont donc les bienvenues. Le Gouvernement lui octroie ainsi un prêt de 100 000F. Dès 1803, les ateliers de Gensse filent la laine mécaniquement, mais le cardage mécanique n'y apparaîtra qu'en 1810 seulement.

Gensse fait des émules à Amiens, puisque Alexis Verrier fabrique lui aussi des casimirs, ainsi que Lenoir Pallard, dont l'épouse n'est autre qu'une ancienne contremaîtresse de la fabrique des Augustins...Il perfectionne également sa fabrication en employant le double brochage, *« pour obtenir un tissu plus parfait et plus solide à l'usage, on emploie huit fils de chaîne là où les autres fabricants n'en emploient que quatre, ce qui porte le compte en chaîne à 5600 fils au lieu de 2 800 qui suffiraient à une fabrication moins soignée et qui ne pourrait, comme eux, régler la finesse de ses filatures sur le résultat que doit produire un beau croisé »*⁸¹. Gensse-Duminy va être à l'origine de toute une série d'innovations de produits ; ainsi en est-il pour le drap d'Alep, à ne pas confondre avec l'alépine, malgré la proximité des termes, même si cette étoffe lui sert de base⁸². La différence essentielle réside dans l'espèce de fil qui entre dans sa composition : la trame de l'alépine est composée de laine peignée impropre au

⁷⁸ ADS, 99M107 664, Lettre de Gensse Duminy aîné au gouvernement, 8 mars 1821.

⁷⁹ ADS, 99M80 004, Exposition des produits de l'industrie.

⁸⁰ ADS, 99M95 426/4, Lettre de la Chambre de Commerce au préfet de la Tour du Pin (31 mai 1813).

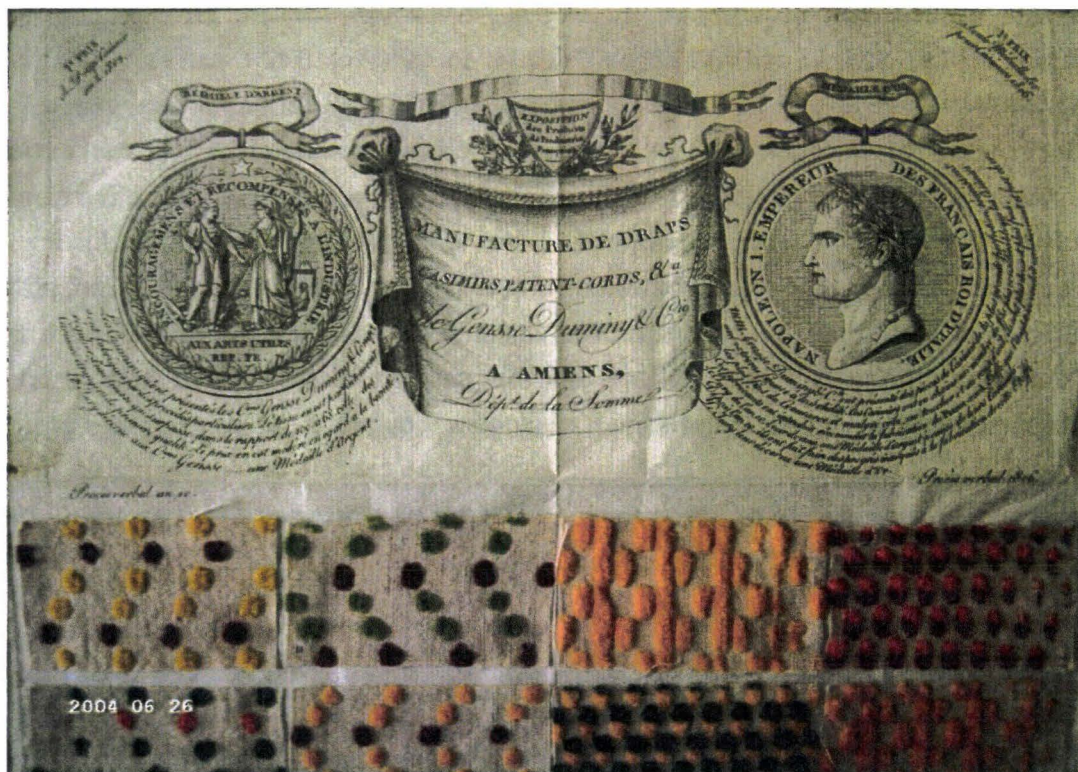
⁸¹ ADS, 99M80 0004, Compte-rendu de l'exposition de 1806.

⁸² Nous développerons l'histoire de l'alépine à Amiens dans la troisième partie.

foulage, alors que la trame du drap d'Alep est exclusivement de laine cardée, alors que la chaîne est en soie. Le fil de trame peut être gras, comme celui utilisé pour les draps fins de Sedan, de Louviers ou d'Elbeuf, ou dégraissé. La fabrication, en revanche, suit les procédés utilisés pour la confection de l'alépine en général. Deux autres types de draps d'Alep existent : celui dit ciselé (avec embreuvage de toile à marche de croisé), et de double croisé (façon casimir). Gensse est le premier à revendiquer la confection des « clauthses », simple et double ; ce drap peut servir, hiver comme été, à fabriquer des pantalons, des habits ou des redingotes. Il offre au toucher le soutien du drap et la souplesse du casimir, grâce à une double maille de tricot d'un bel aspect à l'œil, côtelé de deux fils imperceptibles, qui fait prendre pour unie et lisse cette étoffe en fait croisée. Le Clauthse est fabriqué, soit en laine blanche, soit en laines teintées, soit en laines de couleurs mélangées. Après dégraissage, foulage et apprêts, la largeur de l'étoffe est réduite à 5/8. Il y a enfin le drap phénix, capable de fournir au commerce un drap très léger, durable, susceptible d'être employé à l'usage des hommes l'été, et aux vêtements de dame l'hiver (manteaux, pelisses...), en remplacement des flanelles les plus fines⁸³.

⁸³ *Dictionnaire général des tissus anciens et modernes*, T.8, p. 180-184.

Illustration 6: Echantillons de tissus de la manufacture des Augustins (source : ADS, 99M107 607)



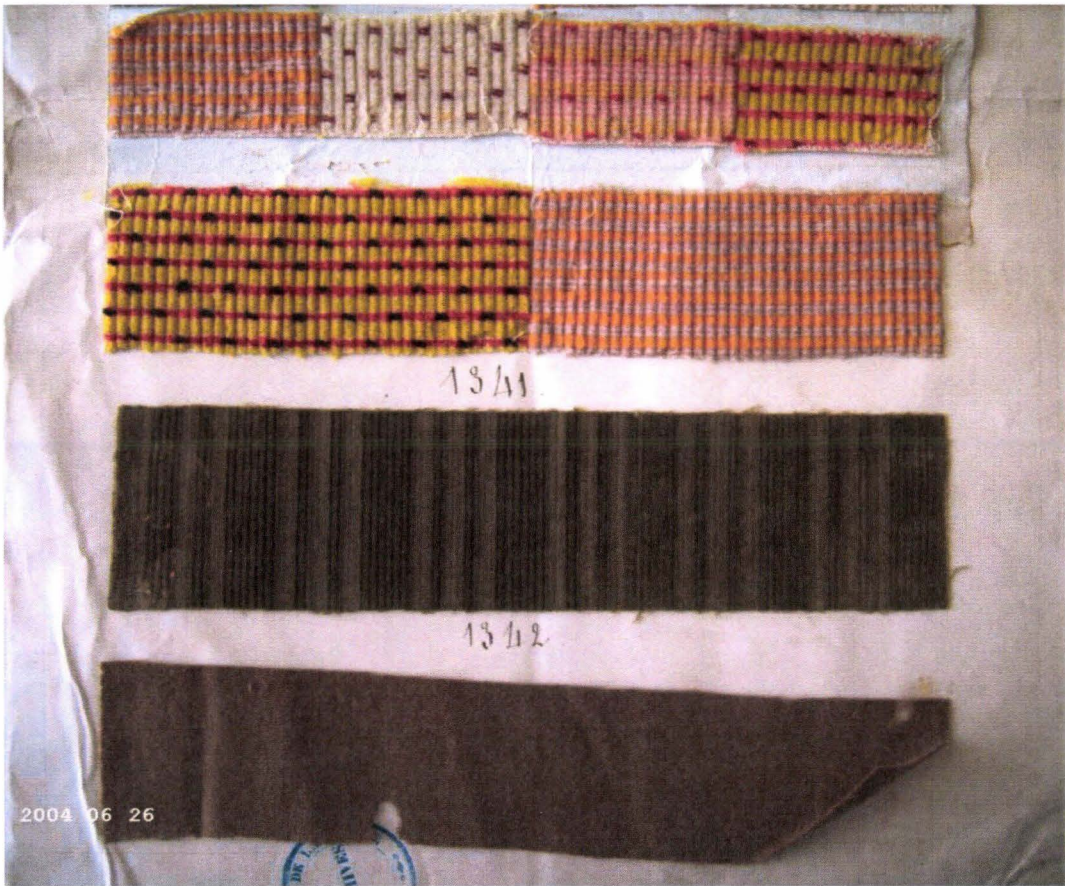
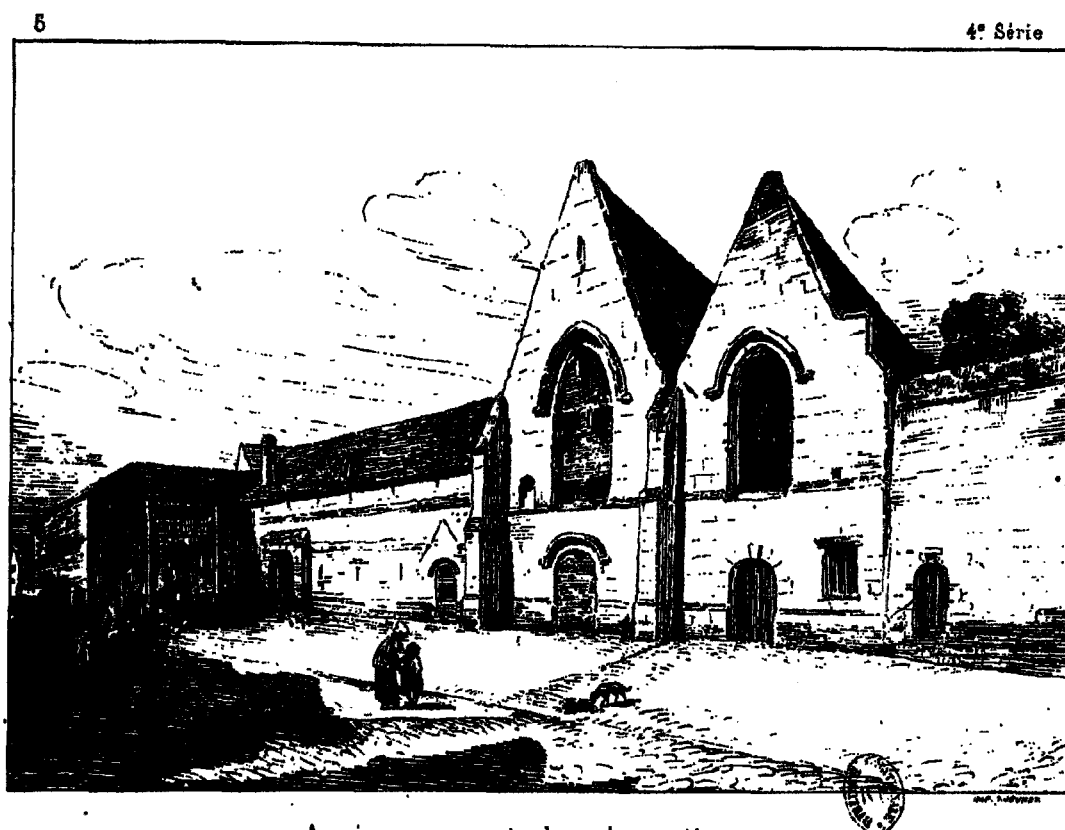


Illustration 7: Vue de la Manufacture des Augustins (source: *Le Vieil Amiens*).



Ancien couvent des Augustins .
(Manufacture de draps 1825)

Entre temps, le ministre de l'Intérieur réclame le remboursement du prêt, 27 000F de suite, le reste étalé sur cinq ans. A partir de là, la manufacture des Augustins traverse une période sombre : le 19 juillet 1808, la société est dissoute, Gensse père se retirant des affaires ; Gensse fils aîné hésite à repartir seul, en se portant unique acquéreur de l'immense bâtiment. De nouveau associé, avec son seul beau-père Achille cette fois, le succès est de nouveau au rendez-vous⁸⁴. Durant les rigoureux hivers 1811-1812, les affaires n'en demeurent pas moins florissantes et « occupent un grand nombre de familles ouvrières qui n'avaient de ressources que le travail que nous nous sommes efforcés de leur donner sans interruption ». La lutte contre l'Angleterre passe toutefois par la mécanisation : 14 cardes sont montées successivement entre février et juin 1812. Les affaires marchent : depuis 1811, le nombre des ouvriers qu'il emploie s'est élevé des deux tiers : « il nous a fallu élever de nouveaux ateliers, bâtir une grande addition à notre ancienne teinture, bâtir aussi divers ateliers majeurs et des

⁸⁴ Selon l'enquête de 1810-1811, le chiffre d'affaire de sa manufacture est évalué à 800 000F, la fortune du père à 300 000 et ses revenus annuels à 25 000 ; cf. JM Wiscart, *Grands notables du Premier Empire, Somme*, CNRS éditions, 2000, p. 71.

magasins. ». Ces nouveaux bâtiments, ajoutés à l'acquisition d'un moulin à fouler en février 1811 font plus que doubler la valeur de la manufacture par rapport à l'hypothèque d'octobre 1803. Avait-il vu trop grand, trop beau, trop tôt ? En tout cas, les difficultés sont de retour début 1813, avec des ventes très stagnantes, la plupart réalisées en commission. Les 5000F déboursés chaque semaine pour la paie des ouvriers, les mises en laine, les teintures font que les frais des bâtiments ne sont plus couverts : « *il nous faudra du temps, de l'ordre et des économies pour couvrir nos immenses avances* ». La fabrique de Gensse-Duminy, ainsi que celles de quatre autres de ses collègues nouvellement installées laissent espérer une occupation quasi-totale de la population ouvrière amiénoise, l'industrie lainière semble pouvoir sauver la fabrique alors que les velours de coton sont durement frappés par la politique douanière de Napoléon⁸⁵.

En somme, au prix de lourds investissements, Amiens s'est dotée d'un secteur de la laine cardée. Toutefois, ce secteur présente des fragilités nombreuses : il n'existe qu'en raison de prêts bonifiés de l'Etat, qu'il faut rembourser. Les innovations de produits coûtent cher également, en recherche, mais aussi en production car les nombreux essais, pas toujours concluants, obèrent les résultats des fabricants. Enfin et surtout, les Amiénois sont confrontés à la concurrence redoutable de centres manufacturiers situés outre Rhin, notamment Aix-la-Chapelle, dont la culture du drap cardé est anciennement implantée.

⁸⁵ Cf. infra ; voir également S. Chassagne, *Le coton et ses patrons*, pp. 270-271.

Illustration 8: Façade actuelle (vue depuis la rue des Augustins).⁸⁶



Illustration 9: Vue actuelle de la cour intérieure et du bâtiment central.



⁸⁶ On peut remarquer que ne demeure de la façade du XVIII^eS que la porte d'entrée (en restauration, sur cette photo).

Illustration 10: Vue actuelle de la façade arrière.



En effet, Aix-la-Chapelle se fait rapidement une spécialité de la fabrication des casimirs, mais surtout de leur perfectionnement, pour lesquels les manufacturiers déposent régulièrement des brevets. En aout 1806, Johann Mathias Delhougne prend pour dix ans un brevet pour « *une manière particulière dont il est l'auteur de fabriquer des étoffes de laines, spécialement les draps casimirs* »⁸⁷. Le 5 décembre 1807, la manufacture Heuten et Hoselt en dépose un pour la « *fabrication d'un drap casimir spécial* »; entre 1810 et 1813, ils se signaleront par trois autres brevets dans le même domaine⁸⁸. Un tableau permet de se faire une idée, au début des années 1810, des principaux drapiers d'Aix :

Tableau 23 : Les 9 plus gros drapiers aixois (1810-1811).⁸⁹

	Ouvriers (1810)	Ouvriers (1811)		Chiffre d'affaires (en milliers F)	Capital (en milliers F)	Revenus (en milliers F)
		A Aix	A l'extérieur			
Braff G.	240	100	140	600	400	36
Claus C	258	91	160	1200	1000	60
Deusner F	110	20	90	600	400	36

⁸⁷ AN F12 1008, voir aussi *Annuaire du département de la Roer*, Aachen, 1809-1813.

⁸⁸ AN F12 1017A et 1022A.

⁸⁹ AN F12 937 AN F12 1598.

Heye G.A	20		20	500	400	36
Kelleter E.	290	150	140	600	500	38
Nellessen C.	133	33	100	600	500	38
Pastor C.	139	59	80	600	400	36
Van Houtem	292	132	160	1000	900	60
De Fisenne P.	181	41	140	550	600	40

Sources : AN F12 937 AN F12 1598.

Comme on peut le constater, non seulement les drapiers aixois sont plus nombreux, mais ils disposent d'une main d'œuvre bien plus abondante et de capitaux nombreux, grâce - entre autres - à un patrimoine personnel beaucoup plus étoffé que celui de Gensse-Duminy. Que l'Etat maintienne vaille que vaille la perfusion, et le fabricant amiénois continuera de fabriquer ; que le premier vienne à retirer son soutien, et le second sera à la merci de la première tempête conjoncturelle...

C- Laine peignée et étoffes mêlées : « attaquer la laine sur le dos des moutons »

La guerre est une fantastique opportunité pour réaliser de beaux profits.

La tendance marquée des étoffes fabriquées à Amiens est celle d'un avilissement progressif de la qualité. Les fabricants s'orientent de plus en plus vers des productions de qualité inférieure, à la grande ire de quelques manufacturiers qui pestent contre l'incurie de la majorité. Dans sa lettre à la Chambre de Commerce⁹⁰, le Ministre de l'Intérieur qualifie de telles pratiques de « criminelles », et interroge le milieu amiénois sur les mesures à prendre pour endiguer le phénomène. Et de proposer « *de désigner une marque, laquelle, mise aux étoffes nommées de première qualité, prouverait qu'elles sont fabriquées dans les dimensions et de la manière qu'on exige. Elle ne serait point obligatoire, les marchandises qui n'en seraient point revêtues continueraient à circuler librement dans le commerce mais cette circonstance établirait un préjugé qui leur serait défavorable, puisque l'acheteur serait ainsi averti de prendre ses précautions pour n'être point trompé.* » Du retour des plombs de fabrique et de l'estampille ? A y regarder de plus près, pouvait-il en aller autrement ? Il fallait bien travailler « au jour la vie »... et les commandes en faveur de l'armée pouvaient ranimer le feu faiblissant de la fabrique lainière. Augustin Laurent s'engage dans cette aventure, bien conscient des efforts à consentir, car cette voie ne s'insère pas dans la culture technique amiénoise : réaliser des draps réels suppose de disposer de métiers larges,

⁹⁰ ADS, 99 M 107 687, Affaires de la Chambre de Commerce, industrie textile (an XIV-1832), lettre du 21 novembre 1806.

coûteux, et qui ne sont disponibles à Amiens que dans la manufacture naissante des Augustins. Aucun des 4 000 métiers étroits existants ne saurait suffire :

« On sait que la préparation des laines pour faire draps est toute différente de celle que l'on emploie communément à l'usage ordinaire des étoffes d'Amiens ; en suivant en cela le style et l'usage des draps, aucun de nos mécanismes de filature ordinaire ne peut s'adapter et pour faire de gros draps avec nos laines communes, il faudrait biffer nos métiers, nos filatures habituelles et remplacer ces dernières par un apprentissage très long qui ne convient nullement à la circonstance. »

Avant de se livrer ce nouveau genre, Augustin Laurent part en espionnage à Abbeville, à Elbeuf et à Louviers pour voir comment composer le drap de troupe, le plus généralement fait sur une largeur de 4/4 après son apprêt ; il y observe que la majeure partie des laines que l'on y emploie ressemble à celles utilisées à Amiens, en provenance de St Quentin et du Soissonnais, mais que, au lieu d'être triées soigneusement comme pour la fabrication des étoffes veloutées, elles sont rompues, déchirées pêle mêle pour passer sous la carde. Or, la laine courte d'Espagne, de Portugal, d'Italie ne peut pas être peignée dans son ensemble et ne peut être que cardée. Voilà donc les draps de troupes faits avec nos laines déchirées ; pour l'adoucir, il est possible d'y faire entrer un quart un sixième de laines de Berry, le plus grand nombre se contente d'un dixième. Laurent est conscient que ce type de procédé peut choquer les fabricants amiénois, car une laine rompue et déchirée perd de sa force et de sa durée : *« Vous lui ôtez son nerf, vous lui ôtez une partie de son existence ; mon expérience me l'a démontrée mille fois. »* Partant de ses observations et revenant à Amiens, Augustin Laurent se lance avec ses ouvriers dans la production des premières pièces, tout en essayant de tirer parti du savoir-faire acquis dans d'autres produits traditionnels de la manufacture : *« J'ai fait filer pour construire la pièce dont s'agit, une bonne laine de pays bien triée, purgée, bien dégraissée suivant le pacte de notre marché public ; je l'ai dit, je fais filer liveum livea dans le volume de dents des fourchettes pareillement la chaîne comme la trame ; toutes deux d'une filature molle et veule ; deux fils réunis de cette filature doublés et tordus très légèrement composent au même degré la chaîne et la trame. La fabrication en est croisée, comme celle du casimir ou de la serge d'Aumale. 29 livres et demie poids de marc ont été employés tant dans la chaîne que dans la trame. La pièce en tombant du métier pesait 29 livres, c'est-à-dire qu'elle n'avait qu'une demie livre de déchets. »* Voilà une bonne affaire : en ces temps d'approvisionnement difficile, limiter les pertes permet de maximiser l'investissement réalisé dans les matières premières. Après avoir confié les premières pièces au foulonnier, Laurent les expédie à Paris chez le négociant Deladrenne *« avec instruction et prière de la présenter à l'administration à l'Oratoire et d'en demander 15 livres l'aune eu égard déjà aux progrès du prix des laines. »* La réponse ne tarde pas : vers le 15 juin, le négociant lui répond que, si l'administration se

montre satisfaite de la qualité de l'étoffe produite, tout en étant prête à lui faire commande de 600 pièces livrables chaque mois pendant un an, elle ne peut toutefois lui en offrir plus de 11 livres de l'aune, compte tenu de l'abondance des étoffes qui lui sont présentées de tous les points de la République. Preuve que l'Etat est finalement un bon client, mais également que d'autres centres manufacturiers concurrents se sont résignés à cette production médiocre, faute de pouvoir honorer leurs engagements traditionnels.

Augustin Laurent se garde bien d'être satisfait : il sait que le gouvernement reçoit des étoffes, principalement d'Elbeuf et de Suisse à des prix 30 à 40% plus élevés que ce que lui-même réclame. Même les blicourts achetés à Amiens sont mieux rémunérés. Plutôt que de perdre de l'argent, il préfère réclamer le rapatriement de sa pièce, la teindre en gros bleu et en faire des habits pour lui et ses enfants. A sa grande surprise, l'étoffe présente une résistance telle que sa durée de vie excède celle de tissus plus classiques. Attentif à cette aubaine, il se lance dans les chiffres : *« J'ai fait depuis le calcul auquel pourra s'élever cette semblable étoffe sur les prix du Maximum et sur le prix du salaire des ouvriers qui s'en occuperont. Elle ne pourra pas être livrée au dessous d'entre 9 livres et 9 livres 10 sols dans l'état parfait en sortant en écru du foulon. Je crois pouvoir ajouter que, pour parvenir à l'économie de ce prix, il faut entrer personnellement dans le détail de l'acquisition des laines en écru, former des ateliers de triage et de peignage, établir une bonne partie des filatures convenables dans nos campagnes, outre l'indispensabilité d'en établir de pareilles dans nos murs pour ménager le prix de l'économie par la concurrence, sans quoi et si maladroitement il fallait suivre le torrent ordinaire de nos filateurs, bientôt et dès son origine, l'astuce et l'avarice de nos campagnards nous écarteraient du prix de l'économie et nous obligeraient même à abandonner cette nouvelle branche d'industrie. Je désirerai en conséquence que des compagnies de commerçants se formassent pour élever de pareils établissements. Je serai bien certain d'élever le premier dans les délais de 6 mois à 200 métiers laissant un gain honnête aux fondateurs par une bonne et sage administration, en ayant la confiance d'assurer que je ne craindrai nullement qu'aucune concurrence hors de notre cité puisse lui préjudicier par plus d'économie, de conduite et de talents. »*

Augustin Laurent sait bien compter, surtout si l'aventure doit lui coûter davantage que ce qu'il peut espérer de bénéfices : *« Il ne me restera donc que le moral dans l'exécution »*. Sûr de ses procédés qui lui permettent d'affirmer mieux produire que ses concitoyens, il rejette donc la proposition faite par le gouvernement et entend se réserver pour d'autres produits, comme les étamines à pavillons, en prenant pour base le *« territoire de notre alentour, mais encore faudra-t-il aller attaquer la laine sur le dos des moutons, seul moyen que puisse seconder la prospérité et les talents. »*. IL sait toutefois que le Décret sur le Maximum risque d'ébranler fortement les fortunes

susceptibles de s'engager dans la formation des établissements envisagés. Et de se tourner tout naturellement vers l'Etat pour les financer : « *Colbert fit monter ici les premiers métiers et bientôt des milliers de bras se trouvèrent occupés. Colbert servait sous un despote parce que le hasard l'avait fait naître sous son joug...* »⁹¹

L'administration départementale relaye la demande auprès de la Convention⁹², soulignant que le projet permettrait de faire face, non seulement à la pénurie de matières premières qui frappe les manufactures, mais également de donner du travail à « *20 ou 25 000 individus des deux sexes* ». Devant l'inertie des pouvoirs publics, ainsi que des demandes de précision, Augustin Laurent précise les contours de son projet⁹³ : avec les dix métiers qu'il entretient d'ores et déjà, plus de 200 personnes travaillent quotidiennement à son affaire, soit dix tisserands, cinq femmes employées au tri et au nettoyage des laines brutes, 12 peigneurs, 110 à 120 fileuses, 80 personnes pour la conversion et préparation des chaînes et des trames. A ces ouvriers devraient s'ajouter tous les autres occupés à la finition (foulage, lavage, teintures, apprêts). En outre, sa fabrique aurait pour avantage d'en appeler d'autres. En effet, sur les 120 à 130 livres de laines traitées par ses peigneurs, Laurent fait observer qu'une quarantaine de livres de déchets ou « *peignons* » demeurent, qui pourraient utilement être réservés à la fabrication de tirtaines, à l'usage des classes les plus indigentes. Il se justifie également de la division sexuelle des tâches qu'il a mise en place :

« Le genre de travail qu'on puisse assigner aux hommes est toujours subordonné à leurs facultés morales et physiques ; ainsi, dans une manufacture quelconque, c'est au maître de l'atelier qu'est confié le soin de mettre chacun à sa place. Les plus robustes sont employés aux moulins à retordre les fils. Ceux qui suivent montent les métiers comme tisserands ; les femmes s'occupent du triage des laines, des filatures, des dévidages... Les enfants chargent au rouet les bouts (?) qui constituent la trame, et chacun, le plus possible, est propre à l'ouvrage qui lui est assigné. »

Il prétend pouvoir concurrencer les fabriques de draps d'Abbeville, Louviers, Elbeuf, Romorentin. En l'an II, A. Laurent estime le nombre de métiers inoccupés à plus de 2 500, qui pourraient être reconvertis dans la fabrication de draps pour un coût de 6 à 7 livres par métier ou achetés neuf pour 36 livres. Il justifie également son établissement par le moyen d'employer les laines de pays, celles de St Quentin et du Soissonnais « *que le luxe avait pour ainsi dire proscrit dans nos fabriques par l'abandon des pluches et des étoffes communes et par la préférence qu'on donnait aux camelots poil, satin turcs, prunelles et autres, dans lesquelles il n'entrait que des laines étrangères, du poil de chèvre et de la soie.* ». Malgré la belle volonté affichée, Laurent

⁹¹ ADS, L496, Lettre d'Augustin Laurent au Comité des 21, 13 octobre 1793.

⁹² Ibidem, Lettre du 1^{er} ventôse an II.

⁹³ ADS, L499, Lettre du 11 pluviôse an II.

se voit à moitié conforté dans ses demandes par la Commission d'Agriculture et des Arts : celle-ci refuse qu'il devienne un simple contremaître administrateur car « *l'intérêt de la République ne sera jamais d'entreprendre pour son propre compte, sans la plus grande nécessité, de pareils établissements qui ne peuvent que lui être très onéreux et qui, d'ailleurs, ont le grand inconvénient de nuire à l'industrie commerciale qu'une nation libre doit au contraire chercher à soutenir et protéger.* »⁹⁴.

La quantité importante de peignons de laine va inciter quelques fabricants à tenter aussi leur mise en valeur ; Stanislas Demailly, associé à ses frères, va se lancer dans une branche d'industrie très déconcentrée : le drap de Beaucamp. Le produit final est de qualité médiocre puisque la chaîne de cette étoffe est composée d'un fil de laine commune de Picardie, alors que la trame est formée de tous les résidus du peignage et de la tonte des étoffes. Ce drap est fabriqué aux limites du département de Picardie, à Beaucamp et dans les communes alentours ; teint à Neuville Coppegueule et il reçoit les derniers apprêts et la commercialisation à Amiens. D'un bas prix (1 livre et demie à 2 livres l'aune), il est utile dans les hôpitaux, pour la fabrication des capotes de guérite, les habits des manouvriers et les tapis de table. Pour cette nouvelle branche d'industrie, Stanislas Demailly et frères sont récompensés d'une mention honorable à l'exposition des produits de l'industrie de l'an X, confirmée en 1806⁹⁵.

En somme, tout est bon à fabriquer, pourvu que le produit se vende sans pertes: espionner, imiter, dégrader la qualité, économiser...et en appeler, encore et toujours, à l'Etat. Tel est le leit-motiv d'Augustin Laurent. Malgré l'absence d'autres témoignages, il est douteux que ses confrères aient agi ou penser différemment. On constate donc que, jusqu'à l'an II, les fabricants ont eu le choix entre deux options : ou, comme Gensse-Duminy, faire le choix du haut-de-gamme ; ou alors, comme Augustin Laurent, accepter le médiocre. Le marché du moyen de gamme apparaît trop incertain pour s'y hasarder.

Dans les environs de Reims, on ne procède pas différemment : le recours aux marchés militaires a pu constituer un palliatif aux hésitations de la conjoncture, en attendant les jours meilleurs. Ainsi, dans la vallée de la Suippes, on a su tirer partie des vents contraires qui soufflent sur les affaires :

Tableau 24: Evolution des productions à Suippes (1790-an XII).

SUIPPES⁹⁶	Nombre métiers	Nombre ouvriers	Nombre pièces	Chiffre d'affaires
1790	225	2250	4250	360 000F
An XII	300	3000	6250	815 000F

⁹⁴ ADS, I499, Lettre de la Commission aux citoyens administrateurs du département de la Somme, 19 prairial an II.

⁹⁵ ADS, 99M80 004, Compte rendu de l'exposition de l'an X.

⁹⁶ Source : ADM 187M10.

Bilan	+33%	+33%	+47%	+126%
-------	------	------	------	-------

Source : ADM 187M10

Les progrès sont patents, avec une intensification de la production bien visible dans les chiffres, ce que confirment a posteriori les membres du Conseil de Commerce de Reims : d'après eux, avant la Révolution, la fabrique de Suippes « *consiste en étoffes communes et de bas prix. Elle emploie des abbats de laine des manufactures de Reims et de Chaalons que celle-ci allie avec des laines fort communes. Une partie de ces étoffes était envoyée, soit à Troyes pour y être ratinées, soit à Reims pour y recevoir la teinture et l'apprêt, et étaient vendues dans l'une et l'autre de ces deux villes où les débouchés sont plus prompts et plus certains. Comme ces étoffes sont fortes et communes, la circonstance de la guerre lui a été favorable. Les besoins du gouvernement pour l'équipement des troupes lui ont fait prendre un nouvel essor. On peut compter qu'elle fabrique aujourd'hui 10 000 pièces.* »⁹⁷. Si ce dernier chiffre semble décidément exagéré, il est incontestable que les progrès ont été, non seulement quantitatifs, mais également qualitatifs puisqu'aux productions traditionnelles de tricots et de serges s'ajoutent désormais les satins 4/4 et les draps 5/8. La progression du chiffre d'affaires, bien supérieure à celle du nombre de pièces produites, confirmerait donc cette idée d'une amélioration des produits offerts.

Les étoffes de Suippes continuent de s'écouler dans les villes où elles se vendaient avant la Révolution, mais gagnent Troyes, la Lorraine et la Flandre en l'an XII, ainsi que Rouen, Lyon et la Touraine en 1810. Toutefois, les productions se sont sensiblement améliorées, en même temps que la prospérité de l'ensemble de la manufacture : 300 maîtres en l'an XII, 360 en 1810, avec un chiffre d'affaires qui progresse de 815 000 à 1 150 000F dans le même temps. La gamme des produits offerts s'est maintenue, améliorée⁹⁸ et même élargie aux ratines 4/4 (195F la pièce), **espagnolettes** (190F), **redins**(145F), **tordoïs** (145F) et **frot**(110F) puis aux draps 5/8. Cette évolution s'explique d'abord par le fait que les sources de matières basses dont les cités champenoises abreuvaient les fabricants suippâts s'étaient taries, obligeant ces derniers à acheter des laines mères. En 1810, le maire de Suippes s'inquiète même de la diversification des voies d'approvisionnement, cherchant les moyens de faire parvenir des laines étrangères en complément des laines de pays devenues trop chères. Il s'agit là de la première manifestation d'une crise qui va frapper Suippes, comme Reims et beaucoup d'autres villes manufacturières dans les dernières années de l'Empire. Son intensité est telle que le préfet réclame un état trimestriel détaillé et commenté des fabrications, davantage sans doute par crainte de possibles troubles à l'ordre public :

⁹⁷ **Délibérations du Conseil de Commerce de Reims**, Séance du 9 Nivôse an X (30 décembre 1801).

⁹⁸ Les enversains ont vu leurs prix augmenter de 30%, tout comme les serges fortes. **ADM 187M10**.

Tableau 25: Evolution de la manufacture de Suippes (1810-1813).

Suippes	Métiers tissage	Ouvriers filature	Autre MO	Enversain	Tricot	serge	Satin 4/4	Drap 5/8	Tordois	Total pièces
1 ^{er} Sem 1810	350	2000	1500	2560	400	800	40	100	500	4400
2 ^{em} Sem 1810	350	2000	1500	2400	350	700	50	100	400	4000
1 ^{er} Sem 1811	280	1600	1200	2050	320	640	40	80	400	3530
2 ^{em} Sem 1811	250	1500	1100	2000	300	600	30	70	380	3380
1 ^{er} Sem 1812	250	1500	1100	2000	300	600	30	70	380	3380
1 ^{er} Trim 1813	280	1600	1200	1900	400	700	30	70	360	3460
2 ^{em} Trim 1813	240	1400	1060	1800	340	650	25	60	360	3230
3 ^{em} Trim 1813	220	1350	1000	1700	320	630	20	50	320	3040
Bilan	-38%	-32%	-33%	-34%	-20%	-22%	-50%	-50%	-36%	-31%

Sources : ADM 186M5, ADM 187M6

En l'espace de quatre ans, l'activité à Suippes a été réduite d'un tiers : nombre de métiers, volume de la main d'œuvre, nombre de pièces produites... On remarque toutefois que la baisse des productions se fait de manière différenciée : la baisse qui affecte les étoffes de basse qualité (serges et tricots, respectivement -22 et -20%) est moins forte que la moyenne, alors que les productions les plus fines mais également les plus rares apparaissent comme les premières victimes de la crise (Satin 4/4 et drap 5/8, -50%). En période de crise, priorité est donnée aux productions qui sont les moins susceptibles d'entraîner de fortes pertes, tout comme c'est le cas à Amiens. Parallèlement, on peut observer une légère intensification de la production, puisqu'on passe de 12,5 pièces produites par métier au début de 1810 à 13,5 fin 1813. Si la guerre a pu compromettre les débouchés et les approvisionnements, l'Etat, par ses achats ou sa

protection, a pu compenser en partie - mais en partie seulement - ces pertes. Du même coup, il est impératif pour les fabricants d'adapter leurs productions aux nouvelles attentes des indispensables acheteurs...

« Flatter davantage le goût du consommateur »⁹⁹

La période du Consulat est également marquée à Amiens par des essais approfondis pour développer en France une filière propre à la filature du poil de chèvre, jusque là tiré à grands frais du Levant¹⁰⁰. Ordinairement utilisé pour tapisser les appartements, réaliser des ouvrages d'ornements, pour les meubles, les voitures, les banquettes et les habits, *« il peut s'exécuter en écarlate, en bleu national et en toute autre couleur. Il est doux, brillant et n'a pas le défaut, comme ceux de soie ou de coton, de se graisser. Ce velours ne se pèle pas, il est en quelque sorte inusable, et on peut dire, relativement à sa qualité, qu'il est d'un prix très modéré »*. C'est Delahaye-Pisson, *« fabricant instruit et estimé, qui a l'un des ateliers les plus considérables de la ville d'Amiens pour les velours d'Utrecht, pannes, prunelles et satins turcs »*, qui en est l'inventeur¹⁰¹. Il présente à l'exposition de l'an X deux pièces et demie de velours, l'une en cramoisi, l'autre en bleu et obtient une mention honorable, qui sera confirmée en 1806. Joseph Delahaye-Pisson poursuit ses perfectionnements en diversifiant les couleurs (cramoisi, jaune, vert, bleu, orange, noir, gris, bleu impérial, violet et toutes les nuances), en variant le dessin du gaufrage¹⁰²...

Devant la désuétude de la petite draperie fabriquée avant la Révolution, d'autres tissus sont mis au point et produits, tels les **St Lô** : fabriqué dans les communes d'Agnières, Hescamps, Morvillers, Ligny-Chatelain, Ponreigny et Montmarques, avec des laines de pays pour la chaîne et des laines du pays de Caux pour la trame, cet article, destiné à une consommation locale et commune, complète les **Aumales** qui ne se vendent plus. Complète mais ne remplace pas car il se fabrique dans ces communes encore 7 à 800 pièces d'**Aumales** chaque année. Toutefois, la caractéristique du produit a changé : les dimensions d'une part, avec une longueur de 68 aunes pour une largeur variant entre 22 et 24 pouces ; les matières ensuite, puisque la chaîne est désormais en laine de pays et la trame en laine du Soissonnais ou de St Quentin. Le **Blicourt** se fabrique à trois largeurs (16, 18 et 22 pouces) pour un prix variant de 19 à 29 livres, dans les communes de Thillois, Nampty, Leuilly, Neuville, Wailly, Prémoutiers, Contre, Vélenne, Fleury,

⁹⁹ Pour reprendre une expression des membres du Conseil de Commerce de Reims (**ADM, 170M2**, *« Observations sur le commerce de Reims »*).

¹⁰⁰ **ADS, 99 M 95 425/2**, Situation du commerce et de l'industrie (an XI-1806), mémoire sur un essai de filature de poil de chèvre angora du troupeau de Rambouillet lu à la Chambre de Commerce, par Berville, négociant, 7 floréal an XI (27 avril 1803) et **ADS, 28 J 160**, fonds de l'Académie d'Amiens.

¹⁰¹ **ADS, 99M80 004**, Exposition des produits de l'industrie, an X, notice anonyme.

¹⁰² **AMA, 2F27**, Exposition des produits de l'industrie, exposé sur la fabrique de M. Joseph Delahaye-Pisson.

Conty, Thoix, Courcelles, Belleuse, Monsures, Bocquel et Esserteuse. Il n'est plus guère vendu que dans l'Indre, le Loiret, la Bretagne et bien sûr les campagnes picardes à une clientèle peu aisée pour la doublure des habits ou les rideaux de lits, mais ce tissu se heurte désormais à la concurrence des toiles de coton, des toiles d'Orange et des étoffes de soie¹⁰³. Pourtant, les efforts en faveur des étoffes de laines n'ont pas été négligeables :

« Il convient de s'occuper du remplacement des articles qui nous échappent et nous ne sommes pas sans moyens à cet égard. Nos laines peuvent être employées à une infinité d'articles, en perfectionnant la culture, le dégraissage, le peignage, filature et autres préparations essentielles pour en tirer tout le parti possible.

Le décret rendu relativement au pavillon national qui ordonne qu'à l'avenir il sera composé d'étoffes de laine, fabrique de France, nous a paru pouvoir donner lieu à l'emploi d'un nombre d'ouvriers qui, en ce moment, sont réduits à travailler aux chemins.

Notre département et ceux qui l'avoisinent produisent beaucoup de lin et de chanvre, qui en sortent en nature, quoiqu'il ne nous manque pas de bras pour les mettre en œuvre, et en quadruple la valeur à l'exportation. Les cotons nous coûtent 10% meilleur marché qu'aux Anglais; il nous manque seulement pour en tirer parti quelques mécaniques dont ils font usage et qui n'ont point encore été exécutés dans cette province, quoiqu'elles existent déjà dans plusieurs fabriques du royaume, et qu'il soit possible de se les procurer plus parfaites et à bien meilleur compte que ce qu'elles ont coûté aux premiers entrepreneurs, ce qui nous donnera sur eux un avantage bien précieux (...).

La filature des lins et chanvres est encore un objet d'industrie qui présente pour l'avenir de grandes ressources pour les pauvres de cette ville et dont la propagation mérite d'être encouragée. Elle s'adapte nécessairement à la fabrication des toiles, des passements et des fils à coudre qui peut s'établir en ce moment dans cette ville et dans l'étendue du département, avec d'autant plus de facilités et d'avantages que le tarif des droits qui seront perçus à l'entrée du royaume et qui est déjà soumise à la révision des Chambres de Commerce, établit des droits presque prohibitifs sur ce genre d'articles que nous avons tiré jusqu'à cette heure du Hainaut autrichien, de Hollande et d'Allemagne, ce qui va nous mettre dans l'heureuse nécessité d'y suppléer par notre industrie. »¹⁰⁴

¹⁰³ ADS, 99M80 003, Notice de Massey au sous-préfet à l'occasion de l'exposition des produits de l'industrie de l'an X.

¹⁰⁴ AMA, 2F3, Ecole de filature (1789-1793), rapport des commissaires des Ateliers de Charité sur les moyens de rendre les travaux utiles, non daté (mais avant le 16 octobre 1791).

Mêler les fibres, c'est précisément ce à quoi Jean Baptiste Joseph de St Riquier s'adonne : il forme en 1789 un établissement de rubanerie, destiné à « *remplacer les fabriques que la mode et d'autres circonstances ont anéanti* ». Les perspectives de profits sont intéressantes : pour 6 à 12 sous de matières premières par livre de rubans, il escompte une vente de 50 à 70 sous... Outre l'avantage d'employer un nombre important de bras (il estime qu'un métier produisant 12 à 15 rubans occupe 7 personnes directement, compte non tenu des enfants, ainsi que des blanchisseurs et teinturiers), St Riquier insiste sur l'avantage présenté par l'utilisation de matières locales : le lin, le chanvre, la laine de pays, ainsi qu'une petite quantité de coton¹⁰⁵. L'entreprise fut-elle rentable ? Aucune source ne permet d'estimer le fonctionnement de l'établissement. Augustin Laurent, en revanche, met au point en 1797 un nouveau type d'étoffe de qualité supérieure, tout simplement appelé Laurentine : il s'agit d'un drap à chaîne de soie, trame en fil de coton et motif de fleur velouté en poil de chèvre. A Amiens, on constate donc, jusqu'au Directoire, et même au-delà, un intense processus de micro-innovation de produits : par un jeu constant entre les fibres et des variations subtiles du nombre des fils de trame et de chaîne, les Amiénois essaient de faire du neuf avec du vieux, en renouvelant subtilement l'aspect visuel ou le toucher des étoffes.

Les Rémois, en revanche, ne voient pas dans le lin une fibre qui pourrait être utile à leur industrie ; après lecture d'un mémoire sur l'utilité de la filoselle végétale extraite du lin selon le procédé de Foissey et Mather, propriétaire de la manufacture établie à Mons, le Conseil de Commerce insiste, certes, sur le caractère utile de l'invention notamment dans la bonneterie, qui peut être mélangé à la mécanique avec le coton. Mais dans un deuxième temps, « *le Conseil est obligé d'avouer qu'il ne reconnaît pas que la filoselle puisse être employée avec avantage dans les tissus de draps, ni dans toutes les étoffes qui passent au foulon, encore moins dans les étoffes légères de la manufacture de Reims, dans lesquels rien ne peut suppléer le fil de chaîne que l'on tire de la laine propre aux territoires de la Champagne. Il a été reconnu par l'essai fait sous les yeux du Conseil que cette matière ne peut s'amalgamer avec la laine de la trame au degré de perfectionnement que l'on obtient avec le fil de chaîne de laine de Champagne. Ces deux fils de nature différente se détériorent et amoindrissent l'un l'autre sous le marteau du foulon, ce qui fait rentrer l'étoffe d'un tiers de sa longueur et en grande partie sur la largeur.* »¹⁰⁶

Introduire des écoles de filature constituait donc un moyen - si ce n'est efficace, du moins nécessaire - de contribuer à l'amélioration de la filière lainière, tout en garantissant une certaine paix sociale en employant la main d'œuvre momentanément privée d'activité et de subsistances. A Amiens, en vérité, on s'y était attelé dès les

¹⁰⁵ AMA, 2F1/1, Mémoire aux administrateurs du Directoire du département de la Somme.

¹⁰⁶ Conseil de Commerce de Reims, Mémoire sur le lin, 13 fructidor an XI.

premières heures de la Révolution : par délibération du 7 août 1789, la municipalité cède provisoirement l'usage de la maison des Filles Pénitentes pour y établir une école de filature publique gratuite¹⁰⁷. L'objectif est alors de soutenir les manufactures languissantes de la ville : devant la chute dramatique de la production des étoffes rases, il s'agit de maintenir un savoir-faire en matière de filature de la laine, tout en acquérant les techniques nécessaires à la filature d'autres fibres, telles que le lin et le chanvre :

« Cette entreprise semble offrir une précieuse ressource parce que, ayant les matières premières sous la main, l'économie qui en résultera compensera en partie les faux frais qui entrent dans les essais. Les ouvriers ne tarderont pas à être occupés, et leurs mains industrieuses ci-devant employées à la fabrication d'étoffes de fil de chèvre, laine et coton parviendront sans doute en peu de temps à tisser convenablement la toile, marchandise trop nécessaire pour ne pas devoir en espérer le débouché. »

Le Bureau d'Encouragement¹⁰⁸ obtient la promesse de la municipalité d'une aide annuelle de 12 000 livres. Reste pour lui à trouver la personne qui pourra s'occuper des cours. Le secrétaire du Bureau, Firmin Delacourt, retient le nom de Dame Edeline (née Adelaide Delière, à Cambrai), travaillant Faubourg de la Porte de Beauvais : outre le lin, il l'a observée filer la laine de pays, celle de Saxe et le poil de chèvre¹⁰⁹. Le succès est immédiat, dès la première année, 80 personnes suivent les cours ; néanmoins, les difficultés ne tardent pas à apparaître. D'abord, la municipalité se révèle incapable de tenir ses engagements financiers ; dès 1790, l'école se retrouve avec un déficit de près de 2 500 livres. Se retournant vers le département, celui-ci refuse le versement d'une aide quelconque. Privée d'argent, l'école de filature finit par manquer même des soutiens qui avaient contribué à sa naissance : le bureau d'encouragement cesse ses travaux, et le 7 juillet 1791, Delahaye qui en est un des principaux promoteurs, meurt...Malgré ces difficultés, il semble bien que l'activité ne manque pas : dans une lettre datée de juin 1792, Dame Edeline adresse aux officiers municipaux une demande officielle pour obtenir la location du couvent des Feuillants, ainsi que des jardins, pour y installer un atelier de filature de laine et poil de chèvre. Une preuve que le commerce des articles de laine repart ? En tout cas, on apprend au passage qu'il existe à Amiens deux autres écoles de filature de lin et de chanvre, ce qui semble signifier un certain dynamisme...En 1793, la municipalité souhaite retrouver l'usage de la maison des Filles Pénitentes afin de la mettre aux enchères ; c'est de fait la fin de la concession, alors que 32 élèves suivent encore assidument les cours. Une visite de l'Ecole de Filature est organisée le 25 février 1793 : les officiers municipaux peuvent constater que six ouvrières seulement

¹⁰⁷ AMA, 2F5, école de filature (1789-1793), Lettre des commissaires du Bureau d'Encouragement pour les manufactures et le commerce de Picardie, 26 septembre 1789.

¹⁰⁸ Les membres du Bureau sont : Degand aîné (maire d'Amiens), Lefebvre Langlet, Houzé, Joiron Laurent, Louis Delahaye (tous fabricants) et Massey (négociant).

¹⁰⁹ AMA 2F5.

sont en action, compte non tenu des celles de la campagne. Dame Edeline présente alors des écheveaux de coton de 400 aunes que ses élèves « ont filé supérieurement », selon l'aveu même de la municipalité. L'école est alors transférée aux Feuillants...et le silence se fait sur son existence.

Les produits traditionnels ne sont pas pour autant condamnés, à condition d'améliorer leur qualité par la sélection des matières premières et le soin donné aux apprêts, ainsi que les innovations. Les dauphines, tout comme les droguets, ne se fabriquent plus en l'an XII à Reims, alors qu'elles servaient autrefois de manière considérable pour la doublure d'habits. Concernant la fabrication des marocs et des croisés, celle-ci a diminué depuis la Révolution en raison de la guerre, des ouvriers partis s'établir au Portugal et des imitations anglaises ; elle s'exportait dans la péninsule ibérique et dans les colonies françaises, espagnoles et portugaises. En 1810, ces étoffes se fabriquent en cinq qualités, correspondant chacune à une espèce de laine, les plus fines se tissant avec des toisons d'Espagne ou du Berry, les plus communes en laines d'Auxois, de Champagne ou des Ardennes. Les casimirs ont pris de l'accroissement durant la Révolution avec l'interdiction des marchandises anglaises et aussi grâce aux perfectionnements apportés à cette étoffe par la famille Baligot père et fils ; en revanche, elles éprouvent quelques langueurs en 1810. Les étamines rayées, qui servaient à l'habillement des femmes, avaient pâti de l'introduction des indiennes, mais il s'en fabrique de nouveau en 1810. Quant aux étamines à voiles, aux burats et buratés, fabriqués dans les campagnes et majoritairement exportés vers l'Espagne avant la Révolution, leur production en est considérablement diminuée ; le ralentissement occasionné d'abord par la suppression des ordres et des offices, puis la compression du commerce maritime, notamment vers l'Espagne, a poussé les fabricants à se tourner vers de nouveaux objets. L'évolution fut longue à se dessiner en ce domaine : longtemps, les fabricants restèrent arche boutés sur ces produits, moins menacés d'après eux par les moindres débouchés que par la percée de laines de meilleure qualité :

*« C'est ici le moment de placer une observation importante, essentielle à la manufacture de Reims et que le gouvernement ne peut pas saisir de lui-même. C'est que rien n'est plus nuisible à la qualité des laines de Champagne que ce mélange des béliers espagnols que le gouvernement encourage avec raison partout ailleurs. Cette inimitable étoffe des burats, buratés ne doit son lustre et la beauté de son grain qu'à la sorte de laine qui en fait la chaîne ; et cette laine se trouve dénaturée en devenant plus douce et plus courte par ce mélange et ne peut plus soutenir l'opération du peigne. Et comme les laines peignées entrent dans le tissu de la presque totalité de nos étoffes, on ne saurait croire le préjudice qu'en ressent la manufacture. »*¹¹⁰

¹¹⁰ PV Conseil de Commerce de Reims, Mémoire présenté au Premier Consul, 13 fructidor an XI

Déjà, un an plus tôt, à la question posée par le ministre « a-t-on cherché à imiter l'étoffe anglaise appelée casimir ? Quel succès a-t-on obtenu ? », la réponse des membres du Conseil de Commerce reflète déjà les hésitations à réorienter les gammes proposées au client : *« La manufacture s'en est fortement occupé depuis plusieurs années et en a fabriqué une grande quantité. Ils ne valent pas en général ceux des Anglais, mais aussi se vendent-ils meilleur marché...Quelques manufacturiers ont cherché et sont parvenus à des perfectionnements. Ils sont assurés de pouvoir fournir des qualités qui ne céderaient point en beauté aux casimirs anglais et qui auraient même encore plus de solidité. Mais le haut prix de la main d'œuvre et la prévention où l'on est que Reims doit fournir des étoffes à bon marché ont empêché jusqu'à présent les fabricants de pousser plus loin la perfection de cette étoffe, dans la crainte très fondée de compromettre leurs intérêts. »*¹¹¹

Le Conseil de Commerce dénonce en l'an XII la diminution de la qualité qui en empêche l'exportation ; il réclame des encouragements pour les ouvriers fileurs et tisseurs qui en retrouveraient la perfection, et des sanctions contre les ouvriers qui en diminueraient la qualité. Pour les draps de Silésie et les draps cannelés servant à la fabrication d'habits pour hommes, le Conseil de Commerce estime que la fabrication en a été négligée et mériterait d'être encouragée¹¹², tout en reconnaissant que le goût se porte sur des étoffes à la fois plus fines et plus fortes, là où les étoffes produites manquent de solidité ; les ouvriers les plus habiles sont partis s'établir en Saxe, et Reims n'est plus en mesure de faire face à la concurrence de Louviers, Sedan et Verviers. Les flanelles larges servent à la fabrication de voiles longs pour les femmes alors que les flanelles anglaises permettent la fabrication de gilets. Pour les draps wilton et draps dit royal, la fabrication a pris de la faveur à la suite du développement des relations commerciales avec l'Italie, où la légèreté du tissu est préférée à cause du climat. Quant aux couvertures (qui comptent pour 1,5MF en 1810), leur introduction ne s'est justifiée que pour employer les rebuts de laines fines, les parties grossières des toisons d'Espagne ou du Berry.

Toutefois, il ne s'agit pas ici d'étoffes nouvelles, tout au plus de tissus imités. Comme le dit Ponsardin, *« le génie des fabricants de cette commune est tel que dès qu'une marchandise étrangère paraît, elle est aussitôt imitée, en sorte qu'en peu de temps, nous nous la rendons propre. On peut en apporter pour preuve les flanelles façon d'Angleterre qui, tout en naissant, ont eu un degré de perfection de plus que leurs modèles. On faisait des croisés dont la chaîne et la trame étaient de diverses couleurs, qui pour la qualité étaient bien préférables aux étoffes anglaises nommées sagatis. Ces*

¹¹¹ PV Conseil de Commerce de Reims, Réponse du 9 nivôse an X (30 décembre 1801), souligné par nous.

¹¹² Pour ce faire, la municipalité de Reims réclame qu'une somme de 1200 à 1500F soit votée par le Conseil Général pour établir 5 à 6 prix.

vérités incontestables devraient faire rougir ces hommes qui, possédés de l'anglomanie, méprisent les marchandises nationales pour porter ses étoffes dont tout le mérite est d'être anglaise, qui deviennent horribles dès qu'elles ont été portées quelques temps et que la moindre pluie enlève le lustre de l'apprêt qui donne le coup d'œil flatteur à la première vue et à qui n'examine pas la valeur réelle et la véritable qualité.»¹¹³. Le Conseil de Commerce en 1804 ne dit pas autre chose, là où le sous-préfet, écrivant à son supérieur, y voit un grave danger pour la manufacture : « il serait dangereux pour la manufacture de Reims d'être seulement imitatrice »

De nouvelles espèces se fabriquent en effet à Reims qui viennent remplacer d'autres : le duvet de cygne est de celle-là. Il s'agit d'une étoffe imitée des anglais, composée de laine et de coton, servant à fabriquer des gilets d'hiver¹¹⁴ ; les gilets de printemps se préparent avec la Voilinette, étoffe de laine et soie ; les schalls de Vigogne, ils ont été introduits à Reims par la maison Veuve Recicourt, Jobert Lucas et Cie. Il se produit également des draps larges de même qualité que ceux de Sedan et Louviers (Dérodé père et fils, Assy Villain). La réticence des rémois à fabriquer des tissus mêlés révèle surtout leur méfiance à regarder ces étoffes comme honnêtes, à la fois pour le fabricant, l'ouvrier et le consommateur. Ponsardin l'explique fort bien : une pièce formée de laines ou de matières différentes ne peut être qu'une tromperie de la part d'ouvriers peu scrupuleux qui volent leurs maîtres pour produire des pièces de qualité médiocre, trompant par la même occasion le consommateur peu averti : « *Il serait essentiel que l'on ne pût vendre de pièces qui n'eût tête et queue, et sur lesquelles le nom du fabricant ne fût tracé en entier. Il faudrait prohiber la vente de ces coupons qui sont pour l'ordinaire le fruit du larcin. En effet, lorsque ces malheureux qui achètent à vil prix les matières volées s'en sont procuré de quoi faire quatre ou cinq aunes d'étoffes, ils se hâtent de l'employer pour qu'on ne puisse en les voyant les traiter d'objets étrangers à leur commerce. Les soupçonner de friponneries dont ils sont les complices et les auteurs, et ils se gardent bien de mettre leur nom sur une marchandise dont ils ont le plus grand intérêt de cacher la source. Par la même raison, il faudrait prohiber très sévèrement de fabriquer des pièces de laine différente. La raison en est évidente : les voleurs emploient tout ce qu'ils peuvent se procurer et la laine d'Espagne se trouve par ce moyen à côté de celle de Brie, de Romagne ou du Portugal. Que leur importe, pourvu qu'ils trouvent à vendre ce qu'il leur a coûté rien ou si peu de choses... ».*

La Conseil de Commerce de Reims estime que l'exportation représente les deux tiers voire les trois quarts de la fabrication totale des étoffes. « *Sur les causes qui opèrent l'accroissement de certaines parties de la fabrication au préjudice d'autres plus anciennes et qui dépérissent, on ne peut guère en assigner d'autre que le goût et la mode*

¹¹³ ADM 170M2, « Observations sur le commerce de Reims ».

¹¹⁴ Voir l'historique de cette étoffe in G. Lomüller, *Guillaume Ternaux, op.cit.*, p. 128.

qui ont toujours été variables et sujets au changement. L'industrie du manufacturier se perfectionne, le goût s'épure, le génie imagine et invente, et obtient la préférence sur ceux qui l'ont précédé. Certaines étoffes passent de mode, parce que ce qui est nouveau plaît et aussi parce que l'on a réussi à faire mieux ou au moins à flatter davantage le goût. C'est ainsi que plusieurs étoffes d'un grand débit autrefois à Reims sont absolument perdues, ainsi la royale sur soie, à fleurs ou glacée, l'étamine à carreaux, le droguet, la dauphine... L'impériale cependant commence à reprendre vigueur.

Plusieurs causes ont opéré au décroissement sensible dans la manufacture de Reims ; la cherté de la main d'œuvre qui force le manufacturier à hausser ses prix, et nuit à la concurrence avec les fabriques étrangères, chertés nécessitées par le prix des denrées porté à l'excès dans notre ville ; le taux excessif de l'intérêt de l'argent ; l'émigration de plusieurs ouvriers qui ont porté en Saxe l'industrie rémoise et ont procuré l'établissement de manufactures d'étoffes de même genre, qui se vendent en concurrence avec les nôtres en Allemagne et en Italie ; la même chose est arrivée au Portugal. Un des moyens de ranimer l'industrie rémoise qui serait d'un grand effet est dans les mains du gouvernement ; c'est d'envoyer exactement à Reims au Conseil de Commerce tous les échantillons des étoffes étrangères d'un grand débit avec les prix courants, et certainement le génie singulièrement imitateur de nos fabricants en atteindra la perfection si elle ne la surpasse. L'expérience l'a prouvé pour les flanelles à mettre sur la peau, dont la consommation est aujourd'hui plus que doublée ; par les casimirs, les draps royaux(sic) , les flanelles larges d'une aune dont le débouché est considérable en Espagne, enlevé aux Anglais.» La municipalité souhaiterait également remettre bon ordre au nombre trop important à son goût de fabricants, en établissant une police destinée à réprimer les vols de matières premières ; dans le même esprit, elle sollicite l'établissement d'une chambre consultative des manufactures pour « présenter au gouvernement des règlements locaux qu'elle regarde comme indispensable. ».

Toutefois, c'est l'activité de petite draperie qui est touchée la première lorsque le vent de la conjoncture tourne :

« Le Bureau Central des secours en est effrayé et affligé. (...) Mais que peut le Bureau Central ? que peut la classe du commerce lorsque chaque jour ajoute à ses pertes ? Sans doute la filature de laine pourrait présenter une ressource ; la fabrication des tricots pourrait aussi occuper un certain nombre d'ouvriers. Mais il faudrait de l'argent pour acheter les matières premières, et obtenant une fourniture du gouvernement, avoir l'assurance positive par un crédit sur la Caisse d'Amortissement,

d'être payé à mesure des livraisons de marchandises. Le gouvernement ignore sans doute la position de cette malheureuse cité...»¹¹⁵

Le préfet alloue une forte somme à la municipalité pour des travaux de terrassement en vue d'occuper les ouvriers du textile frappés par la crise ; 9 000F accordés au bureau central de l'administration des secours, mais sont jugés insuffisants¹¹⁶. « *les travaux de terrassement seront à la vérité très utiles, mais le salaire de trois ou quatre cents ouvriers, employés à ces travaux, ne fera pas survivre plusieurs milliers de femmes, de filles et de jeunes garçons, qui travaillaient encore il y a un mois dans les ateliers de nos fabricants et qui sont aujourd'hui sans ouvrage* ». Et de proposer la fabrication de tricots de laine à l'usage des armées, réclame une avance de 120 000F et la prise en charge immédiate des premières fournitures. « *Mais il faudrait, pour l'exécution, un local convenable et des manufacturiers honnêtes, actifs et intelligents qui, moyennant une modique rétribution, voulussent se consacrer à tous les détails de cette fabrication. Gensse Duminy et Cie, fabricants de cette ville, viennent de disposer, à grands frais, un immense local pour une manufacture d'étoffes de laine ; à peine leurs dispositions étaient faites que les événements sont venus suspendre leurs travaux et paralyser leur activité : ce local, les dispositions par eux faites pour les mettre à usage d'une manufacture, leurs talents connus pour la fabrication, leur activité, maintenant enchaînée, tous les moyens en un mot pourraient, d'un moment à l'autre, être mis à votre disposition. Mm. Gensse Duminy et Cie pourraient donc, sous la surveillance de la commission de la Chambre de Commerce, être chargés de la totalité, ou au moins la majorité, de la fabrication. Pour les indemniser de l'usage de leurs bâtiments, ainsi que de leurs peines et soins, il leur serait accordé une remise, combinée de manière à les intéresser (...) Il en résulterait l'introduction dans cette ville d'une nouvelle industrie qui remplacerait avec avantage les manufactures de coton qui paraissent totalement anéanties.* »

A Amiens, comme à Reims ou à Aix-la-Chapelle, les fabricants ont mis en œuvre ou accompagné les innovations de produits. Mais il ne faudrait pas oublier qu'elle se double d'une innovation de procédés... A Amiens, elle avait débuté dans le coton avant la Révolution grâce aux Anglais¹¹⁷, avec l'installation dans la fabrique de velours de Morgan & Massey d'un atelier de construction de cardes et de mules à main. L'inspecteur des manufactures d'alors, Villard, reconnaissait que la méfiance vis-à-vis de ce système et son coût expliquaient la lenteur de sa diffusion¹¹⁸. Un autre anglais, Mc Leod, lui aussi chez Morgan & Massey installe des métiers que l'Académie d'Amiens est unanime à

¹¹⁵ ADS, 99 M 107 685, Affaires de la Chambre de Commerce, statistiques, situation industrielle et commerciale, lettre, rapport à la Chambre de Commerce, 12 novembre 1813.

¹¹⁶ ADS, 99M 80 057/2, Lettre au préfet de la Somme du 28 novembre 1813.

¹¹⁷ Cf. S. Chassagne, « L'innovation technique dans l'industrie textile pendant la Révolution », *Histoire, Economie, Société*, vol12, 1993, p. 51-61.

¹¹⁸ AN F12 2202.

reconnaître « ordonnés avec la plus grande intelligence et propres à soulager les ouvriers ». Nul doute que son exemple est copié par d'autres. Mc Leod d'ailleurs va faire bénéficier de ses lumières à de nombreux manufacturiers en s'installant successivement à Sens, Paris puis Chantilly, où il forme de nombreux élèves aux nouvelles méthodes, entre la fin de l'an III et Brumaire an VII¹¹⁹. Rien de tel dans le domaine de la laine : il faudra attendre 1812 pour voir Gensse Duminy & Cie acquérir le seul assortiment Cockerill d'Amiens¹²⁰.

A Aix, de nombreux brevets d'invention constituent autant de témoignages sur la volonté des fabricants locaux de perfectionner les machines dont ils disposent. Johann Mathias Delhougne et Wilhelm Kuetgens apparaissent comme les plus prolifiques dans ce domaine : le 21 novembre 1810, le premier dépose deux brevets pour cinq ans, l'un relatif à une machine spéciale à carder et tondre les draps, un autre qui présente une amélioration du métier Jacquard, modifiant l'armature afin de permettre le développement de nouveaux types de casimirs : « il sert à la finition d'étoffes à motifs et consiste en une transmission du motif par une carte perforée, alors que jusqu'à présent, elle nécessitait l'intervention de la main de l'homme. »¹²¹. Quant à Kuetgens, il prend le 24 juillet 1807 un brevet de 15 ans pour différents métiers qu'il a amélioré¹²², avant de récidiver en septembre 1813 en déposant un brevet de cinq ans pour une machine à carder les casimirs, machine qui a obtenu une médaille d'or lors de l'exposition des produits de l'industrie de la Roer au cours de l'été.

Mais l'impulsion essentielle dans le domaine de la mécanisation revient à Cockerill. Impulsion lente néanmoins, en 1807, le préfet de la Roer insiste sur les obstacles qui s'y opposent. Il met en avant le coût élevé des machines, l'inadaptation des locaux où elles sont censées fonctionner, et surtout le faible coût de la main d'œuvre, qui rend donc l'investissement incertain¹²³... C'est ainsi que l'on apprend que la navette volante, les tondeuses mécaniques et la machine à vapeur dans la teinturerie ne sont présents que chez Van Houtem et Von Fisenne. Il semblerait que l'extension de leur utilisation date de 1810, encore que les réticences existent. De Golbéry concède que les fabricants souhaitent la diffusion des mécaniques, constatant que ces machines facilitent les opérations de draperie sans compromettre ni la beauté, ni la solidité des

¹¹⁹ AN F12 543, 1411A, 1413, 2195, 4774, 4787 ; CNAM U543 et U531 ; voir également L. Bergeron, « Les grands manufacturiers, l'apport des techniciens anglais », *Revue du souvenir napoléonien*, n°257, janvier 1971, p. 9-12.

¹²⁰ Cf. L. Bergeron, « Douglas, Ternaux, Cockerill : aux origines de la mécanisation de l'industrie lainière en France », *Revue Historique*, 1972, vol247, n°501, p. 77.

¹²¹ R. Zeyss, *Die Entstehung der Handelskammern und die Industrie am Niederrhein während der französischen Herrschaft*, Leipzig, 1907, p. 19.

¹²² AN F12 1011.

¹²³ AN F20 148, Rapport sur les différentes branches de l'industrie en 1807.

étoffes, mais reculent encore devant les prix annoncés¹²⁴ ; de manière certaine, 8 assortiments travaillent chez Kelleter en 1812, une filature à la main économisant, d'après lui, l'équivalent du travail de 60 à 100 personnes. Nemnich, dans son journal personnel, met en exergue le fait que la mécanisation permet de compenser la perte des bras liée à l'incorporation de jeunes gens dans les armées napoléoniennes¹²⁵. La réalité des rapports entre l'industrie textile aixoise et la famille Cockerill se concrétise le 4 septembre 1813 par un double mariage, celui des sœurs Karolina Elisabeth et Johanna Frederika Pastor avec les frères Charles James et John Cockerill¹²⁶... A Reims, la baisse démographique, la conjoncture politique difficile, ainsi que l'acquisition de biens nationaux ont pu tout ensemble convaincre les manufacturiers à mécaniser : jusqu'en 1804 il n'existait aucun établissement de filature de laine à la mécanique ; Dès l'an XIII, Ternaux équipe son usine de Reims avec des machines Douglas, avant de faire développer à Paris ses propres modèles par les mécaniciens Wathier, Dobo et Andrieux, au risque de faire grincer les dents de Douglas¹²⁷. En 1809, Dérodé-Seillière achète un assortiment Cockerill, imité deux ans plus tard par Ponsardin, qui acquiert 20 métiers à filer en fin. En 1810, il existe 3 filatures mues par l'eau des rivières de Suippes et de Vesle : celle de Jobert Lucas, de Ponsardin fils et de Dérodé Seillière. Un an après, le nombre en est encore augmenté, avec l'adjonction des filatures de Legrand Rigault et fils, de Cellier, de Dérodé Géruzet et Carlet¹²⁸. On est loin, toutefois, des 13 assortiments Cockerill d'Aix-la-Chapelle et des 7 établis à Monschau entre 1808 et 1809, très loin même des équipements de Louviers, Elbeuf ou des départements de l'Aude et de l'Ariège. Toutefois, l'innovation technologique constitue une condition insuffisante en soi à la poursuite de l'aventure industrielle : les machines sont quelquefois capricieuses, cessent de fonctionner pendant un temps, requièrent la présence de techniciens capables d'intervenir sur elles...Il en résulte une hausse des coûts de production qu'il faut bien répercuter¹²⁹.

La période de la Révolution a été l'occasion, tant à Amiens qu'à Reims, de renforcer les tendances qui se dessinaient d'ores et déjà avant 1789. Différentes explications permettent de comprendre pourquoi ces deux territoires ont finalement peu perdu au cours de ces années décisives, à l'inverse de ce qui pouvait se dérouler par

¹²⁴ S.M.X de Golbéry, *Considérations sur le département de la Roer, suivies de la notice d'Aix la Chapelle et de Borcette*, Aachen 1811, p. 157, 363, 370.

¹²⁵ « Beaucoup de drapiers d'Aix disposent de filatures mécaniques copiées des Anglais. Les mécaniques à carder et à tondre sont introduites en nombre de plus en plus important ; on trouve également des métiers larges sur lesquels un seul homme travaille avec la navette volante. Le nombre réduit des travailleurs consécutif à la conscription rend la généralisation des mécaniques de plus en plus indispensables. », in P.A Nemnich, *Tagebuch einer der Kultur und Industrie gewidmeten Reise*, Tübingen, 1809, p. 312.

¹²⁶ Cf. C. Ganser, *Die Wirkungen der französischen Herrschaft, Gesetzgebung und Verwaltung auf das Aachener Wirtschaftsleben*, Tübingen, 1922, p. 49.

¹²⁷ Cf. Bergeron, « Douglas, Ternaux, Cockerill... », *op.cit.*, p. 69-74.

¹²⁸ ADM, 186M3, Statistiques de 1811.

¹²⁹ Cf. JM Minovez, *L'industrie invisible, les draperies du Midi, essai sur l'originalité d'une trajectoire (XVII^e-XX^eS)*, dossier HDR ss. Dir. JC. Daumas, 2008, p. 216-217.

ailleurs. Jouer sur plusieurs fibres a permis aux Amiénois d'éviter le pire : choisir le coton pouvait se comprendre dans le contexte de la loi du 10 Brumaire an V. Déclarées « *producta non grata* », les étoffes de coton anglaises pouvaient être remplacées par des produits bien français. Bénéficiant des connaissances de *Verleger* pionniers, qui avaient su conserver malgré les incertitudes la maîtrise de leurs réseaux d'approvisionnements en coton et en argent, l'activité cotonnière remplace rapidement la production d'étoffes grossières de laine, matière première qu'il est paradoxalement plus difficile de se procurer. Ceux qui souhaitaient se maintenir dans ce genre d'activité n'avaient dès lors plus le choix : il fallait trouver des niches permettant de faire mieux que survivre. Certains, comme Gensse-Duminy, optent pour le haut-de-gamme. Sans concurrence, ou presque, au sein de la cité sur ce créneau précis, celui-ci pouvait se permettre de mobiliser des capitaux pour aller chercher les laines les plus fines afin de réussir dans le cardé de prestige. Mais à s'engager dans une industrie sans tradition locale, il prend le risque de devoir en appeler à l'Etat dès lors que les difficultés s'amoncellent... Un risque qu'un Jobert-Lucas refusera de prendre, préférant jouer sur tous les tableaux. D'autres, les plus nombreux, s'appuyant sur un savoir-faire plusieurs fois centenaire, s'engouffrent dans les tissus combinés. Dans une statistique évidemment contestable de 1810¹³⁰, il existe à Amiens 127 fabricants (38 en laines et étoffes mélangées, 85 en coton, 4 maîtrisent même l'ensemble des fibres) : même si le coton mène la danse, elle est loin d'avoir tué la laine. Sur un créneau concurrentiel, tant à l'échelle de la cité qu'à celle de la Grande Nation, le seul salut réside dans l'habileté, la compétence et l'inventivité des apprêteurs et des teinturiers¹³¹ pour s'ouvrir les niches les plus profitables. Dans le cas de Reims, l'impact de Ternaux, par ses liens familiaux tout comme par les produits dont il a été le diffuseur, permet de dynamiser une cité quelque peu isolée géographiquement, qui a eu quelques difficultés à accepter de renoncer à ces anciennes productions. Mais ici, les blocages existent : l'absence de secteur de finitions digne de ce nom condamne Reims à dépendre de l'extérieur, notamment d'Amiens ; l'absence de fibre concurrente rend la cité très sensible à tout défaut d'approvisionnement en laines. C'est dire combien les fabricants doivent être épaulés par des institutions capables de compenser ces faiblesses...

¹³⁰ AMA, 2F38, Statistiques commerciales et industrielles (1806-1900), enquête de 1810 ; cette statistique ne prend en compte que les ateliers disposant d'au moins 15 métiers.

¹³¹ *Ibidem* : ils sont 27 apprêteurs et 27 teinturiers à Amiens en 1810.

Ch3 : Les corps intermédiaires au secours de la manufacture ?

Comme à Lille, la nouvelle de la suppression des corporations ne déclenche pas l'enthousiasme à Reims. A Amiens, c'est même la consternation qui accueille la nouvelle de la suppression des Chambres de Commerce le 21 septembre 1791¹. Les milieux d'affaires, ayant horreur du vide institutionnel, vont s'efforcer durant la Révolution de compenser cette perte de repères par de nouvelles combinaisons. L'affaire est urgente, car les nombreux nouveaux-venus menacent la manufacture et fragilisent les anciennes maisons. Suivre la vitalité des grandes familles patronales nécessite de faire la différence entre le devenir des négociants, des manufacturiers (filateurs, tisserands, « fabricants »), et des teinturiers-apprêteurs, car chacun connaît des destins contrastés. Nous montrerons donc que les premiers résistent, tant à Amiens qu'à Reims, nettement mieux que les autres dans les turbulences révolutionnaires. Cultivant l'art d'être entre eux, nous verrons qu'ils ont construit cette résistance en renforçant le caractère endogame de leurs alliances, mais également en saisissant toutes les opportunités qui leur étaient offertes de s'investir dans la vie politique de leur cité. Un temps décontenancés par la suppression des institutions de l'Ancien Régime, ils n'ont eu de cesse de rechercher à la fois protection et écoute de la part de l'Etat. Quelle n'est pas leur satisfaction lorsque le Consulat leur confie les rennes de nouvelles institutions commerciales, moyen pour eux de se faire entendre et de renforcer leur notoriété.

I/ Décider : entre changements et continuités.

A- Un monde patronal bouleversé ?

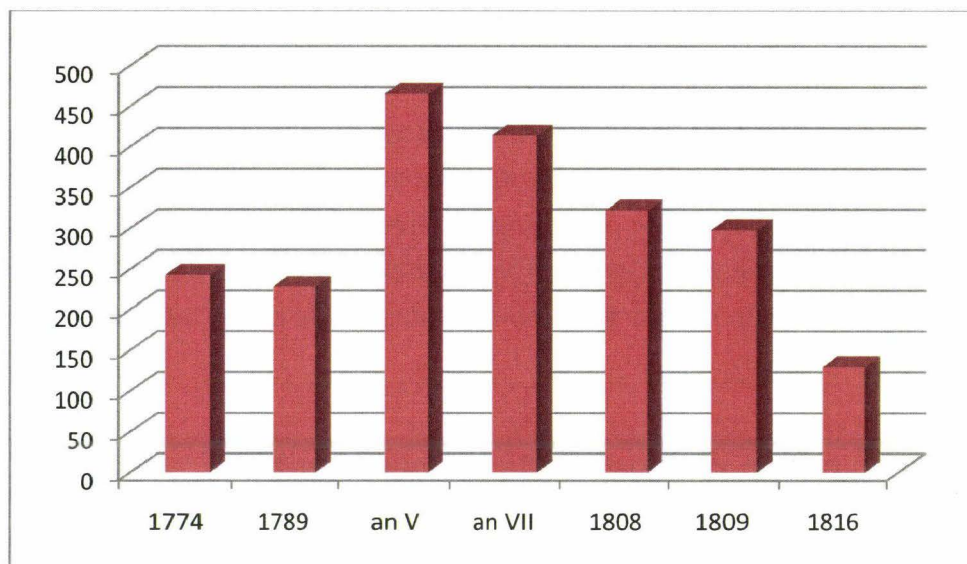
Pesée globale.

L'arrivée, durant la Révolution, de nouveaux fabricants issus de peu a été ressentie comme un choc par les anciennes familles établies sous l'Ancien Régime. Ponsardin, tout comme Jobert-Lucas, a toujours considéré avec mépris « *ces gagne-petit qui introduisent la licence dans la manufacture* » ; Nicolas Daveluy n'aurait pas su mieux dire, lui qui les considère carrément comme des « *imposteurs* ». Autorisés désormais à créer leur affaire sans autorisation préalable des ci-devant corporations, les nouveaux-venus, parmi lesquels on rencontre de nombreux représentants peu fortunés des vieilles familles, n'hésitent pas à se frotter à la dure loi des affaires. Beaucoup ont sans doute sous-estimé les difficultés et jugent même prudent de

¹ Cf. JP Hirsch, *Les deux rêves du commerce*, op.cit., p. 243 ; voir aussi S. Kaplan, P. Minard, *La France malade du corporatisme ?*, Paris, Belin, 2004, pp. 76-77.

cumuler plusieurs emplois afin de garantir un minimum leur pain quotidien ; ainsi repérer, au détour d'une rue, un « fabricant fripier » ne peut pas vraiment susciter la surprise, il en va différemment pour un « fabricant boucher » ou un « fabricant cabaretier »... Si l'on compare l'évolution globale du nombre des fabricants à Reims, on constate qu'elle semble assez conforme à ce que l'on retrouve à Sedan et à Elbeuf : assez stable à la fin de l'Ancien Régime, le nombre des fabricants connaît une phase de croissance jusqu'au milieu des années 1790, consécutive à la loi Le Chapelier et au décret d'Allarde ; puis un reflux sensible sous l'Empire se fait sentir². Il n'est pas possible - dans l'immédiat - de pousser plus loin l'analyse : seuls les registres de patentes de l'an V et de l'an VII nous donnent accès aux patronymes des fabricants. Les cas d'homonymie n'étant pas nuls, il n'est guère possible de dégager avec une précision suffisante les entrées et les sorties comme c'était le cas au XVIII^eS³...

Graphique 9: Nombre de fabricants à Reims (1774-1816).



Sources : ADM@R 18B94 ; A. Burquière, « Société et culture à Reims à la fin du XVIII^eS », Annales ESC, 1967, vol22, n°2, p321 ; AMR Car940 Lia448, registre de patentes de l'an V ; ADM 1L845, registre de patentes de l'an VII ; Registre des délibérations du Conseil de Commerce de Reims ; ADM 170M1⁴

² A. Becchia, *La draperie d'Elbeuf, op.cit.*, p. 406.

³ Cf. infra, partie I, chapitre 2

⁴ Le chiffre de 1789 est sujet à caution dans la littérature: G. Clause estime le nombre des fabricants à 474. Or, il s'agit vraisemblablement du nombre des maîtres enregistrés, parmi lesquels figurent bon nombre de maîtres désœuvrés, obligés de se mettre au service de maîtres aux épaules plus solides. A. Burquière, s'appuyant sur les registres de capitation (AMR, R679), dénombre 170 fabricants d'étoffes, 48 négociants drapiers et 13 teinturiers, en ne tenant compte que des membres vraiment actifs...

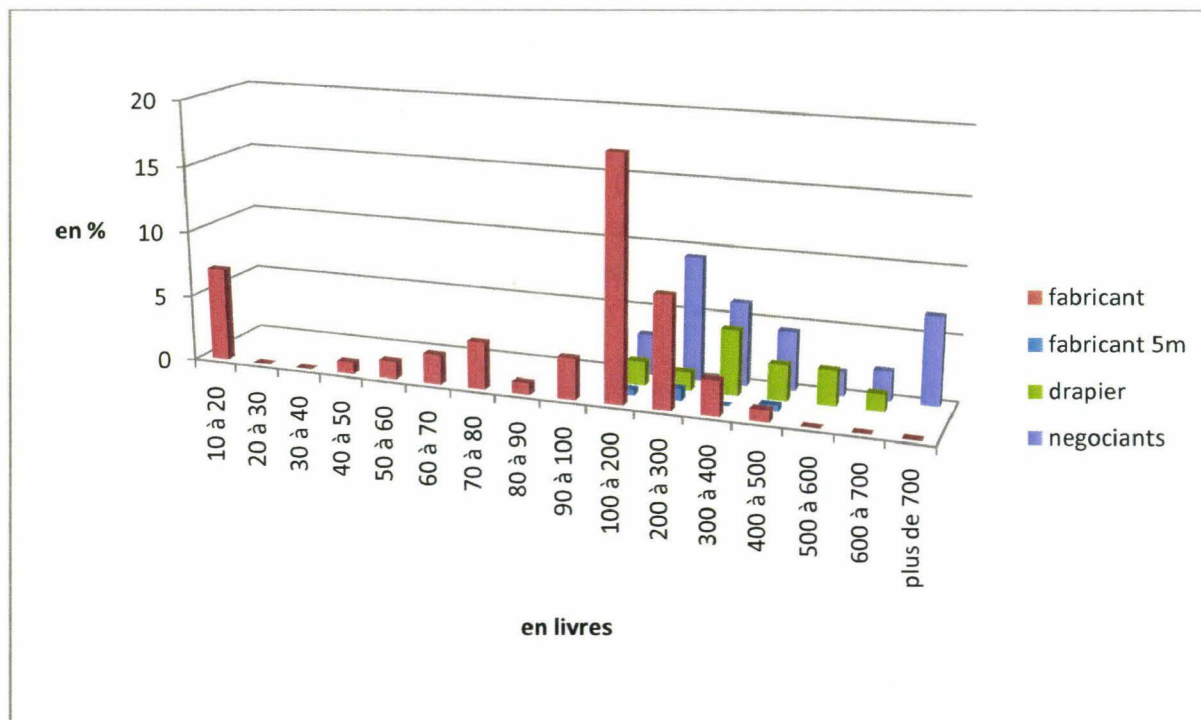
Entre 1774 et l'an V, soit une période d'un peu près une génération, on constate que seuls 23,7% des fabricants en activité sous l'ancien Régime le sont encore en l'an V. Moins du quart, la proportion est faible : à Elbeuf, elle atteint 38,7%⁵. Cela semblerait signifier que le mouvement de renouvellement que nous avons identifié en cours au XVIII^eS à Reims s'est poursuivi et même amplifié. Corrélativement, cela veut dire que de nouveaux acteurs sont entrés en jeu pour remplacer les défaillants. La tentation est forte d'assimiler ces petits nouveaux aux « *fabricants de la Révolution* ». Faute de statistiques fiables, il est impossible de l'affirmer avec une certitude absolue. Il s'agit là d'une originalité champenoise : à Lille, à Sedan, ce sont deux fabricants sur trois qui survivent aux turbulences révolutionnaires⁶. Il s'agit du reste, pour la plupart, de noms connus : Ponsardin, Assy, Regnard. Par ailleurs, ils monopolisent les métiers en activité, aucun d'entre eux n'en a moins de six...

Pour Amiens, la difficulté essentielle réside dans le fait que les sources ne donnent que peu d'indications sur la fibre travaillée par les fabricants : s'agit-il de coton, de laine, de poil de chèvre ? Pour quelques noms bien connus, on est en mesure d'apporter des réponses assez précises, mais pour la majorité, cela s'avère impossible. On sait que la période révolutionnaire correspond à Amiens au passage de la laine vers le coton ; il n'est pas absurde d'imaginer que quelques fabricants passent de l'un à l'autre. Dans ce cas pourtant, il y a statistiquement fermeture (d'un atelier lainier) et ouverture (d'un atelier cotonnier). Pour cette raison, il serait illusoire et dangereux de vouloir distinguer les fabricants entre eux. Nous donnerons donc une vision d'ensemble du milieu des fabricants, toutes fibres confondues ; comme on dispose de relevés patronymiques, il nous sera possible de suivre les entrées et les sorties. Enfin, pour les noms dont on est sûr qu'ils appartiennent au monde de la laine, nous essaierons de nous lancer dans des recherches un peu plus fines. Pour essayer d'en savoir un peu plus sur les fabricants amiénois de la Révolution, penchons nous sur la valeur locative déclarée dans les registres de patente de l'an V. Cet outil peut nous donner des indications sur l'importance des immobilisations foncières des contributeurs.

⁵ Cf. Becchia, *op.cit.*, p. 404.

⁶ Cf. G. Gayot, « Le point sur le renouvellement des dynasties d'entrepreneurs à travers la Révolution », *Revue du Nord*, n°5, Hors Série 1989, p347-354 ; JP Hirsch, *Les Deux rêves du Commerce*, *op.cit.*, pp. 24-50.

Graphique 10: Répartition des fabricants rémois selon la valeur locative (an V).



Source : AMA, 1G6/2, registres de patente de l'an V

On remarque aisément qu'une part non négligeable (7%) des petits fabricants est taxée pour une valeur locative minimale. Ainsi ce Lhomme Nicolas ou ce Templeux Joseph qui se déclarent « *tisserands* », rue des Wattelets ; ou encore Ducrocq François, Gaillet Joseph, Houssette Charles, Joseph Chochol... « *fabricants* » Faubourg de Beauvais. Observons ce qu'ils deviennent cinq ans plus tard⁷. Constat amer : aucun d'entre eux ne figure dans le registre... De manière générale, sur l'ensemble de ces très petits fabricants, seuls 12 (soit 5% de l'ensemble) sont encore présents en l'an X, mais aucun ne poursuit son activité au-delà de 1808... La plupart de ces petits fabricants ne dispose donc que de peu de moyens et s'installe donc, soit à domicile, soit dans des ateliers de très petite taille. Incapables de dégager les bénéfices suffisants pour s'équiper correctement, ils sont sans cesse menacés de déclassement : le tisserand Nicolas Lhomme, dont nous parlions plus haut, figure bien dans le registre de patente de l'an IX, mais à côté de son nom figure cette phrase redoutée : « *déchargé de patente ; n'est plus qu'ouvrier* »...

⁷ AMA, 1G6/6, Registres de patente de l'an X

Qu'en est-il pour la majorité, celle qui figure dans la catégorie 100 à 200 livres, et qui représente 16% des fabricants de moins de 5 métiers ? Sont-ils mieux lotis au final ? Sans information supplémentaire, il est difficile de trancher.

Les fabricants à plus de 5 métiers, du reste peu nombreux, sont imposés à une somme à peine supérieure. Peut-être s'agit-il de fabricants qui s'appuient - en grande partie ou en totalité - sur des métiers à la campagne, et qui donc ne déclarent qu'une valeur locative limitée, puisqu'il peut ne s'agir que d'un entrepôt.

En revanche, ceux qui sont dénommés « *drapiers* » versent des sommes trois à quatre fois supérieures : serait-ce l'indice qu'ils bénéficient de bâtiments plus vastes où il leur est possible d'installer un nombre conséquent de métiers et d'ouvriers ? Le record en la matière appartient à Gensse-Duminy, dont le bel établissement des Augustins lui vaut d'être taxé pour 3000F...somme à laquelle il doit encore ajouter le montant d'impôt frappant son dépôt et son moulin à fouler ! Un tel niveau d'imposition n'est toutefois que l'exception : l'essentiel de cette catégorie déclare une valeur locative comprise entre 3 et 400 livres. Lucas père et fils, Demailly, Picard François, Bulan, Mimerel, Lalau, Vasseur-Dewailly en sont les principaux représentants. Déjà présents avant la Révolution dans les registres des maîtres fabricants, toute trace de leur activité semble disparaître au-delà du Consulat : la faute à une inadaptation aux nouvelles conditions du marché, qui les conduit à produire à perte des étoffes dont les consommateurs ne veulent plus ?

Du côté des négociants, le graphique laisse apparaître deux pics : l'un, pour des sommes supérieures à 700 livres, correspond aux noms connus du négoce amiénois, déjà solidement implantés avant la Révolution, qui disposent de dépôts importants. On retrouve ainsi Dargent, Daveluy, Cannet, Jourdain ou Cornet. L'autre pic, entre 2 et 300 livres, en revanche, reflète un groupe d'hommes nouveaux, qualifiés de négociants dans les documents officiels, mais qui, dans la réalité, doivent être des fabricants ne disposant d'aucun atelier urbain et faisant travailler une main d'œuvre essentiellement rurale : Pierre Cosserat fait partie de ceux-là. Bien qu'enregistré comme négociant, ce lorrain, arrivé en Picardie en 1789 à l'âge de 22 ans, fonde en 1794 la maison qui porte son nom. Des sept enfants qui naîtront de ses amours avec Victoire Joly, seuls trois survivront : Narcisse (né en 1798), Eugène, le futur successeur (en 1800), et Hortense (en 1803). De la même manière, Soyez-Fevez, installé en qualité de « *négociant* » Place de la Maison Commune, est en réalité un fabricant de tissus de coton ; Fevez d'Estrée, lui aussi qualifié de « *négociant* » rue des Sergents est en fait installé comme filateur de laine, ainsi que le confirme les documents postérieurs. Les rédacteurs de ces registres ne devaient pas ignorer ces détails : faut-il, dès lors, formuler l'hypothèse que « *négociant* » signifie « *disposant de moyens financiers conséquents* » ? Une analyse plus approfondie sera nécessaire pour trancher...

En guise de premier bilan, il est donc important de noter, d'une part, que comme ailleurs en France, si la Révolution a permis à beaucoup de se frotter aux exigences de l'industrie textile, peu nombreux sont ceux qui ont réussi à se maintenir durablement. D'autre part, et ce sont là - en revanche - des singularités, le monde des fabricants a connu un réel et profond renouvellement : peu de familles actives au XVIII^eS ont réussi à traverser sans encombre la période révolutionnaire. Si, à Amiens, le passage d'une fibre à une autre peut être un élément d'explication, la proximité de Reims avec les frontières, les fréquents passages de troupes peuvent justifier une telle évolution. Néanmoins, il est nécessaire d'affiner ces premiers éléments d'analyse, en distinguant les différents acteurs du monde de la manufacture.

La belle vitalité du monde du négoce.

Quelques éléments permettent de suivre certains individus de ce groupe de négociants à travers la Révolution : en 1794, afin de procéder à un emprunt forcé au prorata des fortunes, il fallut élaborer différentes classes de citoyens selon leurs niveaux de fortune. Chacune des deux premières classes devait payer respectivement 40 000 et 30 000F : Jourdain de l'Eloge, Delahaye, Morgan père et fils, Dottin, Jourdain de Thieulloy...étaient présents⁸. Sur les 33 contributeurs taxés au maximum (25 000 livres), 32 sont négociants... . An l'an VII, l'administration municipale adressa à l'administration centrale du département les noms de personnes capables financièrement de se porter garantes pour un prêt que le gouvernement avait l'intention de faire au commerce de la ville : L. Delahaye, Massey, Debray, Jourdain de l'Eloge étaient cités. On constate facilement que les représentants des anciennes familles négociantes qui composaient une partie de l'élite sociale amiénoise au XVIII^eS ont traversé sans trop de heurts la période révolutionnaire.

Consulter la liste des « *soixante contribuables les plus distingués et par leur fortune et par leurs vertus publiques et privée* » permet d'affirmer que le passé l'emporte⁹ ; tous les membres de cette liste appartenaient déjà aux familles opulentes du XVIII^eS¹⁰:

⁸ AMA, 2G3/1 : emprunt forcé, an III ; JM. Tierny, *Les notables de l'arrondissement d'Amiens sous le Consulat et l'Empire*, mémoire de maîtrise, Amiens, 1990, p. 45.

⁹ AFIV 1426 : liste des trente citoyens les plus imposés et des soixante propriétaires les plus distingués par leur fortune et par leurs vertus publiques et privées, an XIII ; JM. Tierny, *Les notables de l'arrondissement d'Amiens sous le Consulat et l'Empire*, mémoire de maîtrise, Amiens, 1990, p. 48.

¹⁰ Cf. *infra*, Partie1, Chapitre 2.

Tableau 26: Contribuables amiénois "les plus distingués" (an XI).

Noms	Profession	Contributions
Lequieu de Moyenneville	Propriétaire terrien	6 690F
Jourdain de Thieulloy père	Propriétaire terrien ; négociant	5 090F
Morgan aîné	Négociant	5 001F
Dompierre d'Hornoy	Propriétaire terrien	4 361F
Daveluy-Bellancourt	Négociant	3 059F
Morgan-Frucourt	Négociant ; militaire	3 041F
Quinette	préfet	2 669F
Acloque aîné	Négociant	2 185F
Massey	Négociant	2 164F
Cornet	Négociant	2 066F
Delahaye	Négociant	2 057F
Chamont	Directeur des contributions	1 933F
Jourdain de l'Eloge fils	Négociant	1 838F
Cauvel-Beauvillé	Magistrat	1 715F
Augustin Debray	Négociant ; maire d'Amiens	1 671F
Barbier-Daucourt	Propriétaire terrien	1 663F
Ducroquet de Saveuse	Propriétaire terrien	1 626F
Gensse Duminy	Manufacturier	1 580F
Becquerel	Négociant	1 507F
Picart aîné	Négociant	1 274F
Grenier père	Négociant	1 249F
Gorguette d'Argoeuvres	Propriétaire terrien	1 229F

Laurendeau	Avocat	1 123F
Levrier	Magistrat	1 070F
Fatton	Négociant	1 070F
Dargent	Négociant	1 051F

Sources : AFIV 1426

Elément intéressant : perdu au milieu d'un ensemble dominé par le négoce, Gensse Duminy est le seul à s'affirmer « manufacturier »...En dehors de lui, tous les grands négociants qui exerçaient avant la Révolution continuent d'exercer et se maintiennent à des niveaux de richesse très convenables.

La liste des négociants et commerçants les plus distingués, dressée en 1811, permet de mieux faire connaissance avec l'élite négociante amiénoise. Courte (elle ne compte que six noms), elle nous apprend que la moitié de ses fortunes est d'origine ancienne. Adrien Morgan, habitant rue des Sergents, et associé à son frère, est à la tête d'une affaire dont le capital atteint 800 000F et qui brasse 1MF d'affaires par an. Agé de 39 ans, il bénéficie de revenus annuels estimés à 40 000F ; sa fortune « *repose sur des propriétés foncières patrimoniales, accrues grâce aux efforts de Morgan père par la conversion des bois de teinture en poudre à la manière hollandaise* ». Père de quatre enfants, il est décrit comme actif et laborieux, d'une éducation et d'une intelligence vive, et prudent en affaires, puisqu'il préfère réduire la voilure de ses affaires plutôt que de risquer des pertes pour cause de spéculations. François Debray et Adrien Poujol aîné, tous deux âgés de 35 ans et père de deux enfants, présentent un profil à peu près identique : celui de deux hommes laborieux, actifs dans leur travail, très au fait des problèmes commerciaux, et surtout bénéficiant du crédit d'une maison ancienne, qui a conservé toute sa réputation, y compris à travers la Révolution. Etablis dans la chaussée St Leu, ils sont étroitement associés à d'autres membres de leur famille (le premier avec son frère, le deuxième avec ses deux frères et sa mère sous la raison Vve Poujol et fils) et peuvent fièrement revendiquer un revenu annuel de 40 à 50 000F. Néanmoins, avec un capital inférieur à Adrien Morgan, ils dégagent des chiffres d'affaires deux à trois supérieurs chaque année...

Les deux derniers personnages tranchent par le caractère récent de leurs fortunes : Nicolas Daveluy, pourtant âgé de 54 ans et père de trois enfants, est associé à Prevost et bénéficie d'une bonne réputation, acquise de manière récente, dans le commerce des laines. A la tête d'un capital de 600 000F, il revendique 40 000F de revenus annuels pour un chiffre d'affaires d'un million et demi de francs. Il mène dans sa maison une vie assez confortable, entouré d'une domestique, de deux servantes et

d'une ex-religieuse¹¹. Pierre François Massey apparaît peut-être comme le plus fragile. Agé de 58 ans et père de quatre enfants, il a fondé son affaire en 1791, puis associé à Vve Fleury, Potte et Fatton ; installé rue basse Notre Dame, son capital est limité à 200 000F et ses revenus à 15 000. Alors que les autres membres de la liste travaillent indifféremment en Hollande, en Espagne, en Italie ou en Allemagne, Massey réduit son activité à l'Italie et au marché français, ce qui explique peut-être la modestie de son chiffre d'affaires : 500 000F¹². Toutefois, il compense la relative jeunesse de son commerce par une connaissance aigüe des affaires et des lois ; il a su perfectionner son éducation par les études qui forment les bons négociants. Il connaît ainsi son moment de gloire en étant nommé membre du Conseil Général du Commerce.

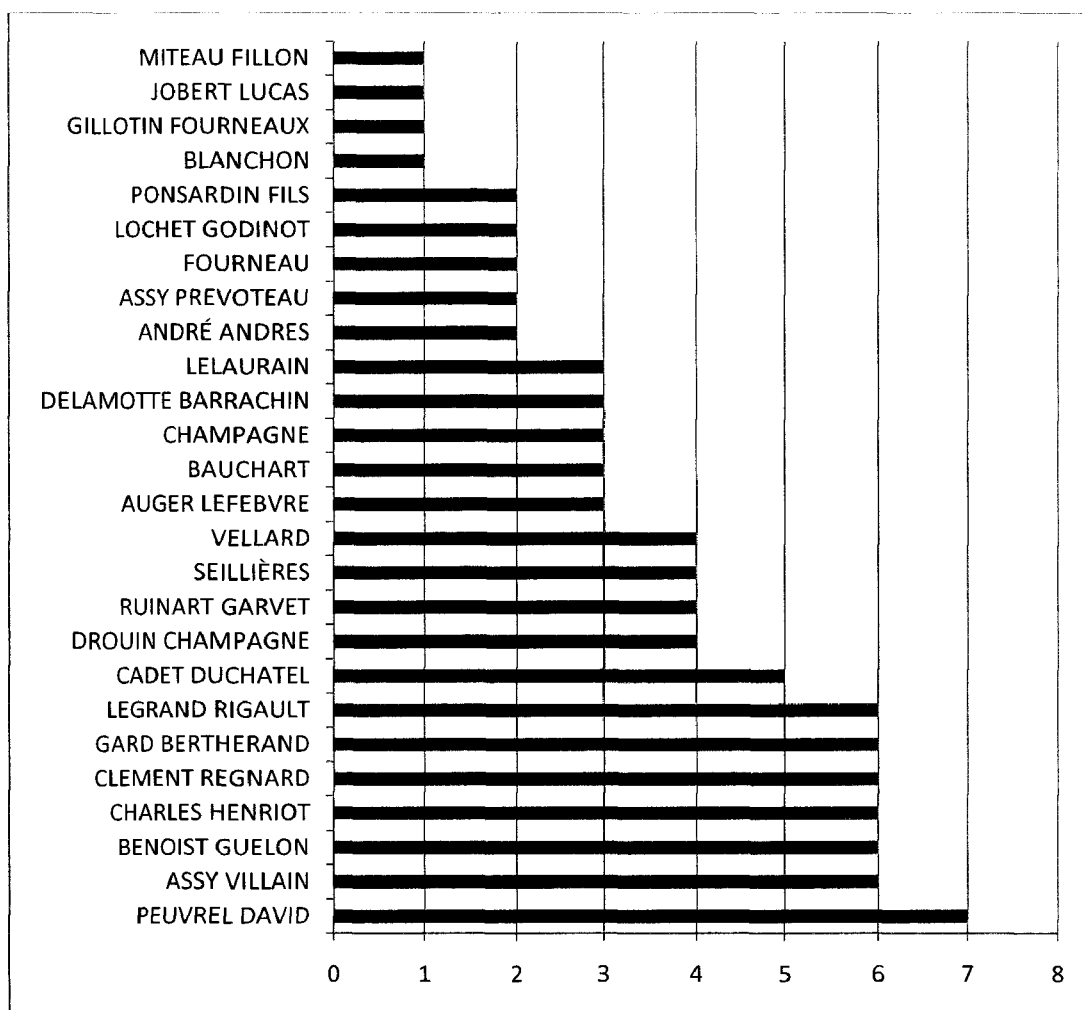
A Reims, les négociants n'atteignent pas cette envergure : leur chiffre d'affaires, ou leurs revenus tirés du commerce¹³ peuvent faire illusion. Mais si l'on observe le rôle qu'il exerce au sein des institutions rémoises, ou, de manière plus générale, dans la vie économique de la cité, celui-ci est loin d'atteindre l'omniprésence de leurs homologues amiénois. Au niveau du Tribunal de Commerce de Reims, entre 1805 et 1815, la présidence est assurée par deux manufacturiers (Jobert Lucas pendant trois ans, Ponsardin pendant deux ans), un marchand épiciier (Champagne pendant quatre ans) et seulement un négociant (Benoist Guelon pendant deux ans). Ils prennent leur revanche en interne, puisqu'ils constituent - et de loin - le gros des bataillons de juges :

¹¹ AMA, 1F2/9.

¹² La liste précise même : « maison très nouvelle, affaires peu étendues mais son crédit se maintient »

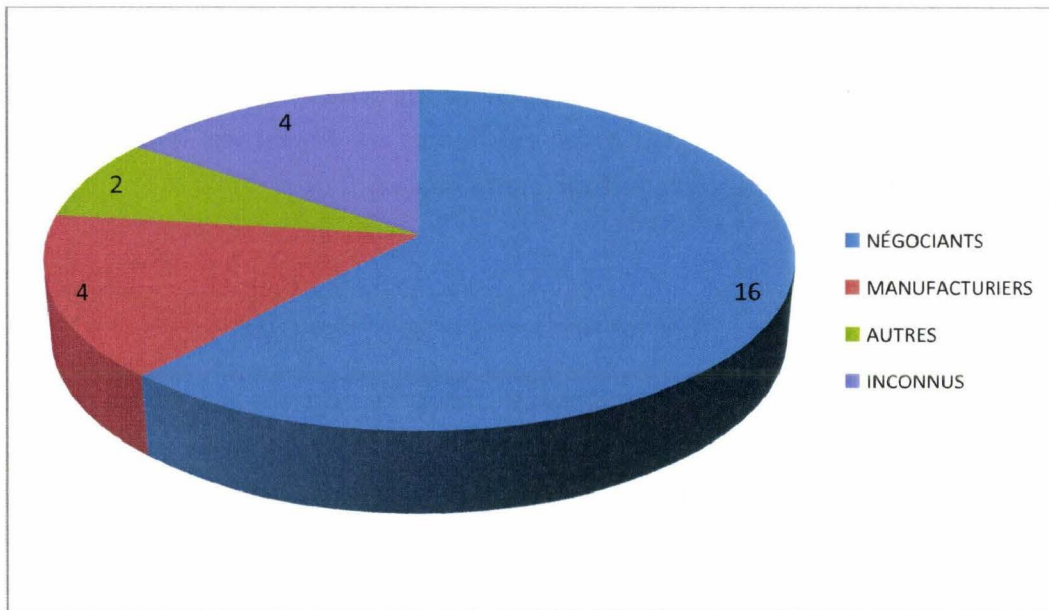
¹³ ADM, 170M1, Liste des notables commerçants, 1811.

Graphique 11: Durée des mandats au Tribunal de Commerce de Reims (1805-1815).



Source: Chambre de Commerce, Livre d'or du Tribunal de Commerce de Reims (1805-1900), Reims, Imp.Bugg, 1884.

Graphique 12: Composition du Tribunal de Commerce de Reims (1805-1815).



Source: 3M19, liste des 100 plus imposés.

Il faut d'abord y voir sans doute une moindre envergure sur les marchés extérieurs: Félix Boisseau, associé à son fils aîné, fait le négoce des étoffes de la manufacture rémoise exclusivement en France. Son chiffre d'affaires ne dépasse pas les 7 à 800 000F pour des revenus annuels estimés à un dixième de cette somme. Agé d'environ 55 ans, marié et père de quatre enfants, il est décrit comme actif et laborieux, jouit d'une bonne réputation et surtout sait se montrer actif. Le préfet souligne que sa fortune a considérablement augmenté et que les affaires de sa maison de commerce ont tendance à s'étendre, au point qu'il réalise ses opérations au comptant... Charles Henriot, associé à son frère et à la veuve d'un autre frère, fait lui également le commerce des articles de la manufacture, mais diversifie ses horizons en développant ses affaires également en Italie et en Espagne, même s'il rencontre des problèmes dans ce dernier pays où le ralentissement est sensible. Il brasse un chiffre d'affaires annuel estimé à 600 000F et peut compter sur des revenus entre 25 et 30 000F ; son capital de 250 000F provient des avances consenties par son père, de son épouse et de son frère. Ses parents disposent encore d'une fortune d'un million de francs à partager entre six enfants. Quant à Barrachin fils, il fait seul le commerce des draps de coton et des draps imprimés en France. Bien que ses revenus se situent aux alentours de 60 à 70 000F, il ne développe qu'un chiffre d'affaire de 400 000F. Les 600 000F qui constituent le capital de sa maison de commerce a pour origine la dot de sa femme, ce qu'il a reçu de son père encore vivant, de son beau-frère, augmentés des produits de son commerce. Néanmoins, ses affaires apparaissent moins étendues que celles de son père à qui il succède. En cause ici, la prohibition des étoffes qui

constituaient l'essentiel de son activité. Voilà sans doute l'origine des différences entre les négociants amiénois et rémois. Tandis que ces derniers se spécialisent sur un segment étroit, les premiers diversifient leurs ventes : si les étoffes de la manufacture constituent une part essentielle de leur activité, ils n'hésitent pas à investir dans les denrées coloniales et surtout, les très coûteuses et lucratives plantes et bois de teinture...qu'ils vont vendre jusqu'aux fabricants rémois.

Les nouveaux fabricants : « ...Trois petits tours et puis s'en vont ».

Les cieux industriels sont également traversés de ces météores qui, partis de rien ou presque, voient leur éclat atteindre rapidement des sommets et éclipser celle de concurrents moins heureux, avant de s'effondrer de manière spectaculaire et plonger dans les ténèbres de l'oubli...et de la même manière, existent des destinées industrielles qui, après avoir brillé d'un éclat faible mais sûr, finissent par s'éteindre dans l'anonymat.

Que deviennent donc les fabricants et manufacturiers amiénois durant la Révolution ? Pour essayer d'apporter une réponse à cette question, nous avons repris les noms présents dans la liste des contributeurs à l'emprunt forcé, en ne retenant que ceux qui étaient reconnus comme faisant partie de cette catégorie ; 25 noms ont ainsi pu être extraits : Firmin Dufour, le premier d'entre eux, ne figure qu'en 42^{ème} position ; Joseph Laurent-Joiron et Joseph Delahaye suivent de près. D'autres n'ont pas encore percé, tel Gensse-Duminy qui ne figure dans cette liste qu'en 124^{ème} position... Nous avons ensuite repris les registres de patentes de 1807-1808, où figurent les noms, prénoms, fonctions, adresses et montants d'impôts dûs. Nous avons alors fait le bilan des présents et des absents. Pour ces derniers, nous avons essayé de chercher à partir de quel moment leur nom disparaissait du monde de la fabrique : pour ce faire, nous avons pris tous les registres de patente antérieurs, en recherchant systématiquement les dernières occurrences d'un nom.

Tableau 27: Survivance des fabricants et manufacturiers amiénois au travers de la Révolution (an V- 1810).

ALLIX	Joseph	Dépose une réclamation pour ne plus payer de patentes en l'an XI ; plus de traces l'année suivante
BAZILLE	Joseph père	Présent en 1807 : le fils Jean-Baptiste a repris l'affaire ; en l'an XII, le père n'est plus qu'ouvrier
BLONDEL	Charlemagne	Fabricant
BOCQUET	Louis	Fabricant

CARRE	Pierre	Fabricant
DELAHAYE	Joseph	Qualifié de manufacturier en l'an IX
DENIS	Joseph Fidel Amand	Fabricant
DESJARDINS	Louis	Le fils Pierre est devenu négociant
DUFOUR	Firmin	Présent en 1807 : fabricant de première classe
DUFOUR	Soeurs	Fabricant
DUFOUR DUMONT	François	Fabricant à 4 métiers en l'an IX ; plus de traces par la suite
DUMONT	Félix	Fabricant
GALLET	Denis	Fabricant
HUGOT	Augustin	Fabricant
LAINIERS SOLMON		Fabricant
LAURENT	Henri	Fabricant à 3 métiers en l'an IX ; plus de traces par la suite
LAURENT JOIRON	Joseph	Fabricant première classe en l'an X ; plus de traces par la suite.
LEQUIEN DUROYON		Présent en 1807 : le fils Jean-Baptiste a repris l'affaire
MOMERT	Augustin	Marchand drapier rue des Prêtres en l'an X ; plus de traces par la suite.
MOMERT	Claude	Une veuve en activité en l'an IX ; plus de traces par la suite.
MOMERT	Joseph	Fabricant rue des Faux Timons en l'an X ; plus de traces par la suite.
POULLAIN	Jean Baptiste	Fabricant
SIMON	François	Fabricant
SIMON	Adrien et soeurs	Fabricant

Sources : AMA, 166/3, patentes 1807-1808 ; AMA, 263/1, emprunt forcé.

Il ressort de l'étude de ce tableau un double constat : d'une part, comme à Reims, mais contrairement à beaucoup d'autres centres textiles français, les survivants sont minoritaires, 20% de l'échantillon...D'autre part, on remarque que la mortalité est maximale entre l'an IX et l'an XII. Si l'on recherche les montants de patente payés par ces fabricants tombés au champ d'honneur, la plupart sont taxés à des niveaux très bas, exploitant soit des ateliers minuscules, soit n'en disposant pas du tout...

A Reims, l'absence de sources fiscales disponibles dans la continuité ne permet pas de réaliser des comparaisons aussi poussées qu'à Amiens. On est donc obligé de procéder différemment, en prenant le risque de ne toucher qu'une partie non représentative des fabricants rémois. En analysant les origines des personnalités

qualifiées de « *remarquables* » à Reims¹⁴, beaucoup doivent le succès de leurs affaires à la fortune de leurs parents. Ainsi en est-il de Pierre Jobert ; né en 1766, il occupe en 1810 200 ouvriers dans ses établissements de Reims, Bazancourt et Carignon ; et plus de 2 000 dans les campagnes environnantes. Il produit **schalls, flanelles de santé, toilinettes, draps de Silésie** et s'occupe également de filature à la mécanique. Son chiffre d'affaires est considérable : 1,9MF par an (en 1810) pour un revenu de 60 000F ; ce dernier chiffre peut paraître faible, mais le préfet précise que « *il est associé à la maison Ternaux de Paris ; c'est en raison de cette société que ses bénéficiaires particuliers ne présentent pas une somme correspondant à l'étendue de ses affaires* ». Les 400 000F qui constituent son capital proviennent pour partie de son père, et pour l'autre des revenus de son activité. Jean-Baptiste Ponsardin, le fils du Baron d'Empire, produit le même type de marchandises que Jobert, auxquels il ajoute les casimirs. Bien que plus modeste dans ses affaires, il dégage tout de même une somme annuelle de 7 à 800 000F, s'appuyant sur les 150 ouvriers qui travaillent dans ses ateliers et les quelques 800 dispersés à la campagne, se réservant des revenus de 30 à 35 000F par an. Les 300 000F qu'il revendique comme capital proviennent de la dot de sa femme et surtout de la fortune personnelle de son père Adrien et de sa mère, estimée à 500 000F. Charles Antoine Assy-Villain, chef de la maison Assy-Guérin fils et Givelet, qui dispose de 200 000F de capital, les doit également à ses parents et aux bénéficiaires de son activité, estimés à 20-25 000F par an. Son chiffre d'affaires est très confortable (400 à 450 000F), basé sur des « *affaires solides et sages* ». Il fait travailler 50 ouvriers dans ses ateliers et près de 400 au dehors. Quant à Assy-PrévotEAU, son cousin germain et adjoint au maire de Reims, il affiche des performances légèrement supérieures : 5 à 600 000F de chiffre d'affaires annuel pour 25 à 30 000F de revenus. Les 250 000F de capital dont il dispose proviennent essentiellement du produit de son industrie de la dot de sa femme Adelaïde PrévotEAU. Ses affaires « *solides et prospères* » lui permettent d'employer 200 ouvriers dans ses ateliers et 600 dans les campagnes.

Apprêteurs et teinturiers : des métiers à hauts risques.

Des grandes familles de teinturiers qui ont fait la fortune des draps d'Amiens au XVIII^eS, il ne reste guère plus de trace. Lorsque l'administration dresse la liste des contributeurs pour l'emprunt forcé, seuls deux teinturiers sont concernés : Hilaire Calais Godde et Delamorlière, le premier taxé à 3000 livres, le deuxième à 10 000. Il semblerait donc que le passage d'une fibre à l'autre a favorisé l'apparition d'une nouvelle

¹⁴ ADM, 170M1, Tableau des manufacturiers les plus distingués, 1810

génération¹⁵. Les anciennes familles passent le témoin à de nouveaux fabricants : le symbole en est le mariage de Victoire Joly, fille aînée d'un imprimeur sur étoffes de laine. Elle épouse en 1794 Pierre Cosserat. Un seul apprêteur figure : Wallet Duvauchelle.

Nous sommes partis des teinturiers enregistrés dans les registres de patente en 1807-1808 ou dans la statistique de 1810 et nous avons essayé de voir s'ils y étaient déjà présents en l'an V. De la même manière que pour les fabricants, nous avons ensuite recherché, pour les absents, la dernière occurrence disponible dans les sources.

Tableau 28: Devenir des imprimeurs et teinturiers amiénois à travers la Révolution (an V - 1808).

NOM	Prénom	rue	fonction	Résultats de l'enquête
Trouvain&cie		fbg st maurice	Imprimeur	Présent seulement en l'an IX
BINARD	Laurent	rue des granges	Apprêteur	Présent à partir de 1807
BINARD	Jacques	rue engoulvent	Apprêteur	Idem
BLONDEL	Pierre	rue du don	apprêteur	Présent en 1807 mais pas en 1810
CALAS	Antoine	rue cantereine	apprêteur	Présent à partir de l'an X
DUROSELLE	Laurent	rue des majots	Apprêteur	Plus de traces après 1811
LABAUCHE	Augustin	rue engoulvent	Apprêteur	Présent seulement en l'an IX
LABESSE	Veuve	rue cantereine	Apprêteur	Présent dès l'an IX
POMMART	Gilles	rue engoulvent	Apprêteur	Présent seulement en l'an IX
TESSART	Nicolas	rue st maurice	Apprêteur	Présent seulement en l'an IX
VERITE	Pierre françois	rue de veilliere	apprêteur	Présent seulement en l'an IX
VOURY	Jbiste	rue st maurice	Apprêteur	Présent seulement en l'an IX
BONVALLET	Adrien	fbg st maurice	imprimeur	Traverse toute la révolution
CATEIGNE	Charles	rue des majots	imprimeur	Présent à partir de l'an IX
DORVILLE	Jbiste		imprimeur	Présent à partir de 1807
JOLY	Antoine	rue cantereine	imprimeur	Présent seulement en l'an IX
JORON	Alex	fbg st maurice	imprimeur	Présent seulement en l'an IX
LEFEBVRE	André	fbg st maurice	imprimeur	Traverse toute la Révolution
VARLET		gde rue de beauvais	Imprimeur	Présent seulement en l'an IX
BERTHET	Pierre	rue st maurice	teint	Présent à partir de 1807
BAER	Gaspar	?	teinturier	Présent en 1807, mais absent en l'an IX et en 1810

¹⁵ Cf. C. Engrand, « Concurrences et complémentarités... », *op.cit.*, p. 75; AN F12 1564, enquête de 1806 sur l'industrie du coton, Somme

BOURGEOIS	Pierre		teinturier	Présent seulement en 1807
BOURRY	Charles	rue tappeplomb	Teinturier	Plus de traces après l'an IX
BOUTEQUIN	Bernardine	rue des bouteilles	Teinturier	Plus de traces après l'an IX
BUTEL	Jacques	rue des marissons	Teinturier	Plus de traces après l'an IX
DELAMORLIERE	Jacques	rue des majots	Teinturier	Traverse toute la Révolution
DINTARE	Madeleine	rue de la veilliere	Teinturier	Plus de traces après l'an IX : cette année-là, est déchargée de patente car n'est qu'ouvrier
DOBEL	Jbiste	rue des majots	Teinturier	Plus de traces après l'an IX
DOMPIERRE		fbg de hem	Teinturier	Présent à partir de l'an IX
DUCAUSEL	François	fbg du cours	Teinturier	Présent à partir de l'an XI
FLESSELLES	Pierre		Teinturier	Présent à partir de 1807
HARMANVILLE	Noel	chasse st leu	Teinturier	Plus de traces après 1807
HEUBERE	Catherine	rue taillefere	Teinturier	Idem
HOPPE	Jacques	pt st jean	Teinturier	Présent à partir de l'an IX
JOBART	Pierre	rue st maurice	Teinturier	Présent à partir de l'an IX
LABESSE	Antoine	rue des marissons	Teinturier	Traverse toute la Révolution
LE CARON	Antoine	cour de mai	Teinturier	Présent à partir de 1791 (couvent des Minimes)
LHEUMIER	Veuve	chaussée st leu	Teinturier	Présent seulement en l'an IX
LOUVET	Charles	place pt quai	Teinturier	Présent seulement en l'an IX
PIERRE	François	rue st maurice	Teinturier	Présent seulement en l'an IX
SCHMERBER	Mathieu		Teinturier	Présent à partir de l'an IX (associé à Le Caron puis seul)
DEWAILLY	Veuve	ile st germain	teinturier et apprêteur	Présente à partir de l'an IX

Sources : AMA, 166/3, patentes 1807-1808 ; AMA, 263/1, emprunt forcé.

Là encore un double constat s'impose : beaucoup de teinturiers disparaissent en l'an IX, alors que beaucoup d'autres entrent dans le métier entre l'an IX et l'an XI. S'il faut sans doute incriminer le coût de l'installation, qui ne s'improvise pas, on remarquera également que cette fièvre créatrice est à mettre en parallèle avec la montée en puissance du velours de coton : une nouvelle fibre, donc de nouvelles techniques,

différentes de ce qu'elles sont pour la laine, amènent un renouvellement profond des hommes du métier¹⁶.

La situation n'est pas différente à Reims : à la notable exception d'Oudin, le renouvellement des teinturiers est total, alors qu'il n'y a pas eu de changement profond dans la fibre travaillée, contrairement à Amiens. Il faut sans doute voir dans cette hécatombe, le résultat d'une conjoncture très déprimée. Situés au bout de la chaîne de production, dont ils ne contribuent pas peu à renchérir le coût, les apprêteurs et teinturiers sont étroitement dépendants des fournitures des fabricants. De plus, ils se doivent de disposer des drogues et bois de teinture nécessaires à leur art. Les teinturiers rémois, avant la Révolution, étaient déjà montrés du doigt pour la faible qualité de leur travail, mais aussi pour le coût excessif des matières premières utilisées, tirées des négociants d'Amiens qui les monnayaient à prix d'or, le transport entre Amiens et Reims suffisant à rendre la teinture hors de prix...Le risque de gâter des étoffes a-t-il retenu les fabricants rémois ? Leur a-t-il fait préférer les ventes en écreu ou les expéditions de teinture vers Amiens, préférentiellement à la médiocrité rémoise ? L'état actuel des sources ne permet pas de répondre à ces questions de manière tranchée, mais force est de constater que ce secteur d'activité est au bord de l'extinction d'un côté, là où il commence à germer de nouveau de l'autre...

Au final, Reims comme Amiens apparaissent comme exceptionnelles dans la France textile du Nord, dans le sens où le renouvellement l'a emporté nettement, surtout chez les fabricants et les apprêteurs-teinturiers. Les négociants, s'appuyant sur des patrimoines solides, ont vécu cette période dans un calme relatif. Une telle résistance n'est pas le fruit du hasard, elle résulte d'un calcul jouant sur deux tableaux, à la fois privé et public : renforçant les liens matrimoniaux qui les unissent, ils ne négligent pas les atouts et les honneurs que peuvent leur conférer les fonctions politiques, au risque d'apparaître comme une caste repliée sur elle-même.

B- Vie publique, vie privée : les deux faces d'une même médaille.

Reims la rouge, Amiens la bleue ?

Amiens n'a jamais été une cité durablement républicaine. En novembre 1795, un député missionné par le Conseil des Cinq Cents rapporte que « le 9 Thermidor qui aurait du rassurer les citoyens sur leur tranquillité personnelle a, au contraire, réveillé tous les espoirs royalistes ». Deux ans plus tard, les administrations départementale et municipale sont révoquées toutes deux pour suspicion de royalisme. En été 1799, les

¹⁶ Cf. Chapitre 1.

efforts renouvelés du gouvernement pour la conscription provoquent des manifestations massives d'hostilité, aux cris de « *A bas les jacobins ! A bas l'administration ! A bas les mendiants ! Longue vie au roi ! Longue vie à Louis XVIII !* »¹⁷.

Le Club des Jacobins joue précisément un rôle important à Amiens : l'assemblée du 30 nivôse an II, durant laquelle est discutée la loi du Maximum, donne un aperçu de son organisation. Sur les cinq bureaux qui la composent, on connaît les membres de trois d'entre eux. Le bureau des artistes compte parmi ses fidèles Delamorlière, Bonvallet fils, et Jobard (teinturier en coton) ; le bureau des fabricants est celui qui est le plus fourni. On y retrouve les noms d'Augustin Laurent, Joseph Delahaye Pisson, Alix, Denis Tisserand, Denis Vautoux, Joseph Blondelle, Gérard Duperty, Lequien, Beaumont, Firmin Dufour, Augustin Jourdain, Bocquet père, Madaré Lozé et Hyacinthe Josse. Ceux qui figurent dans le bureau des marchands d'étoffes sont loin d'être des inconnus : François Debray, Pierre aîné, Dottin fils aîné, Marest Dottin, Scellier Joron, Jerosme aîné, Lefebvre Bouchon, Devismes et Cornet. Peut-on croire sincèrement que tous ces représentants des grandes familles de la fabrique se sont brusquement converties à la République, ou faut-il plutôt voir dans leur choix d'intégrer les bureaux révolutionnaires un moyen de recueillir de l'information et de favoriser leurs propres affaires, plutôt que de se tenir en dehors d'un système qu'il rejette d'ailleurs par opinion personnelle ?

A Reims, on observe exactement le même type d'attitude : le 30 novembre 1790 se fonde un Club des Jacobins qui réclame rapidement son affiliation à celui de Paris ; le conventionnel Armonville, représentant les ouvriers tisseurs rémois, avait obtenu de la Convention qu'elle fasse faire par la fabrique de Reims, pour le compte du gouvernement, « *une grande quantité d'étamines à pavillons pour les vaisseaux* ». C'est sans doute la raison pour laquelle la Société des Jacobins de Reims, composée en grande partie de fabricants d'étoffes, s'occupe en février 1793 du développement de la marine, et qu'en l'an II, pour remercier la Convention de procurer aux ouvriers du travail, elle organise à Reims une souscription publique qui réunit 69 000 livres, pour l'aménagement d'une frégate armée portant le nom de Reims, qu'Armonville fut chargé d'offrir au Comité de Salut Public au nom de la Ville¹⁸.

Outre le fait d'appartenir au Comité Militaire et au Comité des Secours, qui s'occupa très activement du service des subsistances avec la municipalité en l'an II, Ponsardin - qui s'y était fait inscrire le 28 frimaire an II - le présida à deux reprises : du 14 au 29 ventôse an II (4-19 mars 1794) et du 27 vendémiaire au 29 brumaire an III (18 octobre-19 novembre 1794). Le petit *Journal des Jacobins*, publié entre le 2 ventôse et le 12 prairial an II (20 février-31 mai 1794), apporte quelques renseignements sur

¹⁷ L. Hunt, *Politics, culture and Class in the French Revolution*, University of California Press, 1986, p. 157.

¹⁸ G. Laurent, « Jean-Baptiste Armonville, conventionnel ouvrier », *Annales Historiques de la Révolution Française*, Société des Etudes Robespierriennes, 1924, vol.1, p. 351.

l'activité de Ponsardin au sein du club : on apprend ainsi qu'il figure sur la liste des émigrés dans le département des Ardennes alors qu'il pouvait prouver sa présence constante sur le sol français entre le 1^{er} mai 1792 et le 7 frimaire an III¹⁹. Après quelques semaines de procédure, il fut rayé de la liste, la séquestre sur ses biens levée. Le 18 ventôse an II, le Club des Jacobins propose de couvrir seul les frais de la Pyramide élevée en mémoire des soldats morts pour la Patrie ; Barrachin et Ponsardin offrent sur-le-champ 500 livres chacun, estimant qu'il était juste que ceux qui ne sont membres que depuis quelques mois au sein de la Société fassent plus que ceux qui en ont supporté les dépenses depuis 1789²⁰.

Détail plus piquant : c'est sous la présidence de Ponsardin, le 30 Ventôse an II, qu'eut lieu la cérémonie de plantation de l'Arbre de la Liberté près de l'entrée même du Club. Le Journal donne des informations intéressantes sur le déroulement de cet événement²¹, au cours duquel il faut imaginer un Ponsardin d'âge mûr (il avait 47 ans alors) défilant en tête de cortège, au son des tambours et de la musique, le front ceint d'un bonnet rouge, donnant le bras au président de la Section du Temple de la Raison. Faut-il croire que le personnage est devenu un fervent révolutionnaire, prêt à en découdre avec les ennemis de la République ? Certes non ; à défaut d'une adhésion au message, il faut davantage voir son action, et celle de ses collègues, comme une forme d'opportunisme.

Qu'il s'agisse donc de Reims ou d'Amiens, malgré des tendances politiques différentes, négociants et fabricants n'hésitent pas à s'investir dans la chose publique. Il s'agit moins pour eux de faire acte d'allégeance à un pouvoir ou à un autre que de tirer profit d'une position politique pour asseoir leur prestige social et favoriser leurs affaires. Ce qui est vrai sous la Terreur, le sera tout autant par la suite. Le cas de Ponsardin ne constitue pas une exception, nombre de ses collègues ont une attitude toute semblable.

Saisir l'opportunité de gérer la cité

A Reims, les leaders de l'assemblée municipale sont les hommes d'affaires talentueux, bénéficiant d'ores et déjà d'une solide réputation dans le milieu commercial. Un des exemples les plus typiques est celui de Assy-Guérin : sa contribution foncière de 1 116 livres le positionne parmi les 3% de drapiers les plus riches, et les 4% de rémois les plus fortunés, établi rue de Vesle. Il fait ses débuts politiques au début du mois de mars 1789, quand il est élu représentant de sa corporation à l'assemblée du baillage. En

¹⁹ ADM, *Journal des Jacobins* n°8, 16 ventôse an II, p. 58.

²⁰ ADM, *Journal des Jacobins* n°9, 18 ventôse an II, p. 65-67.

²¹ ADM, *Journal des Jacobins*, 4 germinal an II, p. 122-124.

1790, il est élu au poste d'officier municipal et il devient, en 1792, le président du directoire départemental. A ses côtés, se dessine la figure de Pierre Louis Mopinot Pinchart, un négociant de 66 ans, ancien échevin. Mopinot avait été choisi pour représenter le Tiers Etat à l'assemblée de 1788. En 1789 il représente les marchands drapiers avant de devenir le député de la ville à l'assemblée du baillage. Il vit en bon voisinage avec Assy-Guérin, Place Royale. Sa taxe foncière de 1 900 livres en fait un des citoyens les plus riches de la ville ; seuls trois autres élus sont assujettis à un montant supérieur. Le montant de capitation qu'il acquitte en 1789 le fait figurer dans le pour cent le plus imposé. Comme six autres élus, Mopinot est un franc-maçon dont le nom apparaît parmi les membres de la loge « *la Triple Union* ». Elu le 10 février 1790 officier municipal²², Ponsardin fit partie de l'assemblée électorale de la Marne, réunie à Châlons du 17 au 31 mai 1790, en vue de l'organisation du Conseil Général du département et des Districts. Au cours de la séance du 30 juin, il fut élu pour faire partie de son Directoire...

A Amiens, politiquement, les négociants ont été les principaux bénéficiaires de la Révolution ; ils étaient déjà bien représentés à l'échevinage avant la Révolution, puisqu'entre 1782 et 1789, un tiers des échevins relevait du monde du négoce²³. On ne retrouve pas de situation identique à celle d'Elbeuf, où la prépondérance revient aux manufacturiers : la domination qu'ils exerçaient au sein de la municipalité avant 1789 se retrouve par la suite, car il n'existe aucun groupe social capable de contester leur prééminence.

Tableau 29: Composition professionnelle de la municipalité d'Amiens (1790-an VII).

	1790-1791	1793/ an II	An III	An IV- an VII
Juristes	25	12	18	5
Professions libérales	3	12	0	5
Négoce	56	23	47	42
Artisans, marchands	16	38	26	32
Autres	0	15	9	16
Inconnus	0	7	0	0

²² Poste qu'il quitta dès le 20 juin 1790...

²³ Cf. M.Y Dessaux, *La vie municipale à Amiens de 1782 à 1789*, mémoire de maîtrise, Université de Picardie, 1978.

Source : A. Deparis, Municipalité de la ville d'Amiens, 1977.

En 1790, les électeurs choisissent des personnalités modérées, dont les opinions constituent une synthèse entre idées progressistes et conservatrices, comme le premier maire, Degand-Cannet, qui avait fait l'acquisition d'un office anoblissant peu de temps auparavant. Le monde du négoce est particulièrement bien représenté au sein de la municipalité amiénoise, une prééminence qui ne sera jamais plus atteinte par la suite. Qui plus est, les familles négociantes amiénoises sont associées entre elles par des alliances familiales étroites et complexes, qui poussent leurs racines jusque dans la forêt des teinturiers. En 1791, Anselin fils (négoçant) et Delamorlière (teinturier) sont élus au sein de la même municipalité. Ce dernier est beau-frère par son premier mariage avec Pierre Flesselles, négociant élu en 1790 également, et lié par sa mère à Antoine Clément...autre négociant élu²⁴. Bien que compromis par la signature d'une pétition en faveur du roi en 1792, Delamorlière traverse sans trop de difficultés la Terreur et réapparaît au sein de la municipalité amiénoise à la faveur de la réaction thermidorienne. Il devient par la suite un fervent partisan de Bonaparte. Après le 10 août 1792, et surtout avec l'instauration de la République, les choses changent : la Terreur freine temporairement la domination des négociants au profit des artisans et des marchands. Les électeurs préfèrent se prononcer pour Louis Lescouvé, perruquier de 58 ans. Ni lui, ni sa femme ne sont originaires d'Amiens, et ils n'entretiennent aucune relation particulière avec la toute puissante communauté des négociants de la place. L'activité de leurs proches révèle la modestie de leur extraction sociale²⁵. Par opposition, deux tiers des négociants de la municipalité d'Amiens sont taxés à plus de 2 000F de contribution foncière; ils font donc croire qu'ils forment une caste exceptionnellement riche²⁶. Dans son discours après les élections de 1793, le docteur Rigollot n'exprime probablement pas le point de vue des négociants et manufacturiers lorsqu'il déclare : *« L'honnête et industrieux travailleur n'est désormais plus rejeté parce qu'il est d'extraction modeste : il a à présent recouvré la plénitude de sa dignité ainsi que le plus beau et le plus inaliénable de ses droits : celui de choisir ses magistrats. »*²⁷. Déclaration pour le moins curieuse, qui tranche avec la composition du corps municipal qui ne brille pas par sa représentation des classes populaires. La réaction de l'an III chasse les petits et s'accompagne du retour en force des négociants. Sous le Consulat et l'Empire, les mêmes hommes continuent de dominer : les Lefebvre, Anselin, Dargent, Delamorlière, Delaroche, Flesselles, Gensse Duminy, Dupont, Poullain, Leroux et Massey font tous

²⁴ ADS, 2C Etude Scribe, 15 juillet 1764.

²⁵ ADS, 2C Etude Morel, 28 mai 1757 ; Lescouvé épouse alors la fille d'un modeste fermier. Parmi les témoins, on retrouve un laboureur, un barbier chirurgien...En 1790, sa contribution foncière ne dépasse pas les 1300F. En comparaison, Guerard, élu à la même époque, dispose d'un patrimoine confortable de 131 000 livres...

²⁶ AMA, 1G2/11 : Contribution foncière, table alphabétique, 1791.

²⁷ ADS, Affiches de la Somme, 26 janvier 1793.

partie des listes de notables ou des contribuables les plus imposés²⁸. Il semble bien que le conservatisme des hommes politiques amiénois est, si ce n'est causé, au moins renforcé, par la continuité des hommes et la densité des connexions matrimoniales. Solidairement accrochés au pouvoir, ils rechignent à le laisser s'enfuir. Les pressions parisiennes et le choc des idées démocratiques nouvelles ne semblent pas les avoir atteints durablement. Tout cela suggère que les négociants disposent d'un réseau de parenté totalement distinct de celui des marchands et artisans.

Cultiver l' « entre-soi »

Par son second mariage, Delamorlière est lié au manufacturier Antoine Gensse-Duminy et au négociant Nicolas Dargent qui siègent avec lui en l'an III, sous le Consulat puis sous l'Empire²⁹. Anselin fils croisa brièvement la route de son père au conseil en l'an II ; une de ses sœurs était mariée alors au négociant Pierre Massey qui, avec son beau-frère, fut député de la ville au baillage pour la préparation des Etats Généraux³⁰. Massey est élu en 1791 à l'Assemblée Législative, puis au conseil municipal en l'an III, au Bureau du Commerce en 1798, puis à la Chambre de Commerce en 1801. Par sa femme, il a des liens avec le teinturier Louis Dupont qui siège au conseil en 1790 et en l'an II³¹. Ledit Dupont est quant à lui lié par son beau-frère au négociant Clément, lequel est lié à Delamorlière ...

Des liens familiaux de la sorte assurent une continuité souterraine dans l'administration d'Amiens. L'un de ses personnages centraux est Charles François Bastard Delaroche, un négociant d'âge moyen, qui siège en continu de 1790 jusqu'au Consulat. Il est lié par sa mère à Charles Dely, négociant élu comme notable en 1793. Un de ses beaux-frères et un oncle maternel font partie de la famille du négociant Lefebvre qui siège à la municipalité en l'an III³². Par un autre beau-frère, il est familier de Clément et de Dupont, précédemment cités, et par un cousin, familier de Delamorlière³³.

Pour reprendre l'exemple de Lescouvé, évoqué plus haut, celui-ci montre qu'il est lié à la famille des Baudelot et à Nicolas, cordonnier, élu comme lui en 1793³⁴. Autre cordonnier élu à la même date, Philippe Demailly vit dans un entourage marqué par la petite bourgeoisie et le monde du textile : parmi les témoins de son mariage figurent un

²⁸ Cf. JM Wiscart, *Grands notables du Premier Empire, Somme, Paris, CNRS Editions, 2000* ; ADS, Mb107 529 bis, Mb107 547, et Mb107 574.

²⁹ ADS, 2C, *Etude St Germain*, 21 octobre 1788.

³⁰ Cf. A. de Calonne, *Histoire de la ville d'Amiens*, T2, p. 415-416, liste des 36 députés de la ville.

³¹ ADS, 2C, *Etude Machart*, 8 décembre 1779 ; ADS, 2C *Etude Delattre*, 22 janvier 1792.

³² ADS, 2C, *étude Baudelocque*, 5 novembre 1775.

³³ ADS, 2C, *étude Turbert*, 19 avril 1756.

³⁴ ADS, 2C, *étude Morel*, 28 mai 1757.

boulangier à la retraite, un tondeur, un saiteur... Ni Demailly ni Lescouvé n'ont partie liée avec le monde du négoce. Le voisinage renforce le sens de la communauté. La plupart des artisans et commerçants élus au conseil d'Amiens vivent près de la place du marché à quelques pas de la cathédrale. Les négociants et manufacturiers quant à eux vivent au Nord, ouest, et sud-ouest de la cathédrale. La moitié des négociants tient ses quartiers rue des Vergeaux, rue des Sergents, rue St Martin, rue du Beau Puits³⁵. Ils forment un monde replié sur lui-même, conscient de sa force et de ses prérogatives, soucieux de préserver ses positions. Apparue en 1806, le Cercle d'Amiens est révélateur de cette volonté de se retrouver entre soi...

Le 15 octobre 1805, Scellier, président du Tribunal de Commerce, dans une lettre au maire³⁶, sollicite « *le rétablissement d'une salle de lecture à l'instar de celle qui a cessé d'exister en 1793* ». La lettre demeura sans réponse, mais elle révèle les raisons qui ont poussé des « *citoyens distingués* » à se réunir régulièrement au sein du Cercle d'Amiens: faciliter la réunion des citoyens distingués par leur éducation et leur instruction ; procurer « *des moyens de communications entre ceux qui s'adonnent au commerce* » ; présenter un front commun face à la crise « *la stagnation inquiétante des affaires invitent ceux qui professent le commerce à se trouver au courant de tout ce qui peut les intéresser* ». Il s'agit donc autant de se concerter dans une situation conjoncturelle difficile que de mettre en avant et promouvoir un milieu social qui a conscience de son unité.

On retrouve les mêmes motivations générales dans les deux règlements du Cercle, le provisoire de novembre 1806 et le définitif de février 1810, et en premier lieu, la volonté d' « *établir des communications plus fréquentes et plus intimes* ». L'article 2 du règlement de 1806 offre quelques précisions supplémentaires : « *l'objet de la réunion est, quant à présent, la lecture de journaux et la formation d'une bibliothèque commune* ». Au cours d'une séance qui vit l'adoption du règlement de 1810, le secrétaire rappela la vocation du Cercle ; outre la lecture de papiers publics, le Cercle doit permettre aux membres de se voir souvent pour « *conférer sur les affaires qui pourraient les intéresser, le cercle doit faire en quelque sorte office de bourse* ». Enfin, lorsqu'en mai 1811, le président écrit au maire, il définit son association comme un « *établissement qui procure aux souscripteurs la lecture de papiers publics avoués par le gouvernement, celle de livres utiles au commerce* ». La vocation économique du Cercle est donc établie, confirmant les réflexions de M. Agulhon qui se demande si « *les cercles (...) ne sont pas spécialement utiles aux négociants, qui trouvent dans la conversation,*

³⁵ Ceci confirme la ségrégation sociospatiale notée par P. Deyon, « Les registres de capitation... », *op. cit.*, p. 24.

³⁶ Jean Marie Tierny, *Les notables de l'arrondissement d'Amiens sous le Consulat et l'Empire*, Mémoire de maîtrise, Université de Picardie, 1990, p82.

non seulement le délasement, mais aussi l'occasion d'échanger des informations sur les mouvements du commerce, des affaires, des changes.»³⁷.

Sur la centaine d'individus qui participèrent à la fondation du cercle, on peut estimer le nombre des membres de collège à une vingtaine. On y retrouve des noms célèbres : Quinette, Berville, Dottin, Debray, Dargent, Daveluy-Bellancourt, Delamorlière... Socialement ils représentent l'élite du Cercle, occupant pratiquement tous les postes à responsabilité.

Tableau 30: Les principaux responsables du Cercle d'Amiens (1806-1810).

	1806	1807	Mars 1810	Décembre 1810
Président	Quinette (préfet)	Massey (négociant)	Dargent (négociant)	Lefebvre Dubourg (négociant)
Vice président	Berville (négociant)	Dargent (négociant)	Lefebvre Dubourg (négociant)	Scellier (négociant)
Trésorier	Scellier (négociant)	Pruvost (banquier)	?	?
Commissaires	Delamorlière (teinturier) Debray (négociant) Daveluy Bellancourt (négociant)	Daveluy (négociant) Dupuy fils (banquier)	6 dont Scellier (négociant) Beaucousin (?)	Acloque (teinturier) Picart (?) Beaucousin (?) Caresmel (courtier)

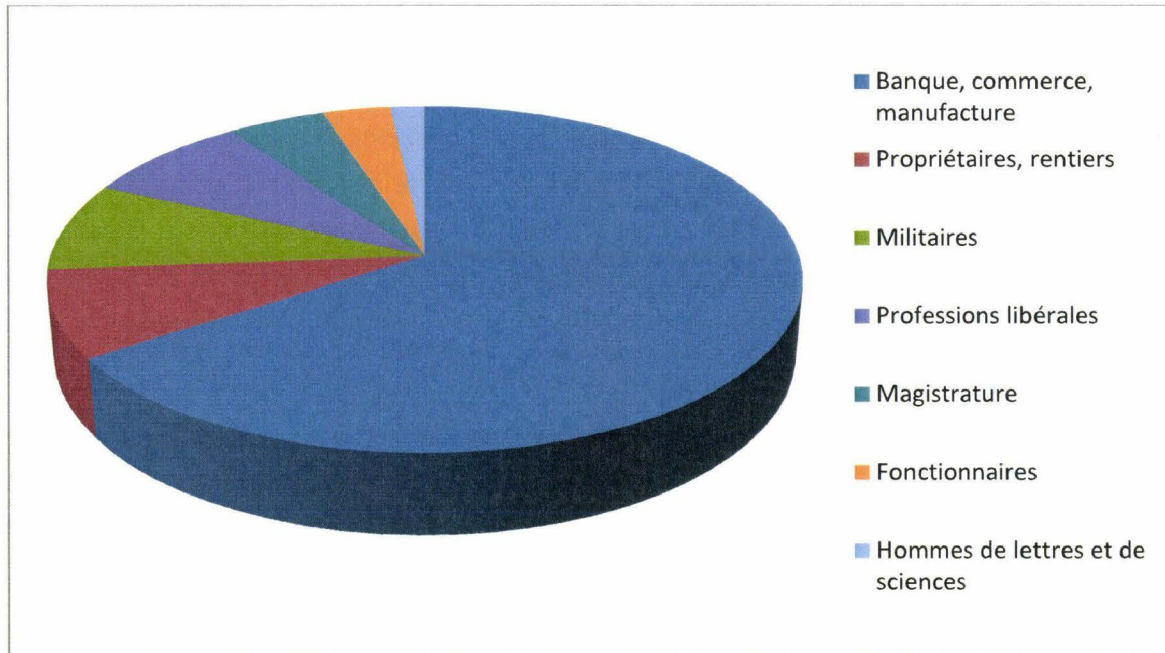
Source : Jean Marie Tierny, Les notables de l'arrondissement d'Amiens sous le Consulat et l'Empire, Mémoire de maîtrise, Université de Picardie, 1990.

Il n'existe pas de liste précise de la centaine d'individus qui participèrent à la fondation du cercle ; il est néanmoins possible de se faire une idée plus précise de la composition sociale en étudiant les admissions, pour lesquelles la profession ou l'état

³⁷ M. Agulhon, *Le cercle dans la France bourgeoise (1810-1848) : étude d'une mutation de sociabilité*, Paris, Colin, 1977, p. 51.

sont précisés lors de l'entrée. Sur 80 admissions, 66 nous donnent le visage suivant des membres du Cercle.

Graphique 13: Etat des membres du Cercle d'Amiens (1810).



Source : Jean Marie Tierny, Les notables de l'arrondissement d'Amiens sous le Consulat et l'Empire, Mémoire de maîtrise, Université de Picardie, 1990.

S'il fallait s'en convaincre une nouvelle fois, force est de constater la prédominance du monde du négoce, qui représente les trois cinquièmes des entrées ; toutefois, la vocation de l'association est bien de rassembler les élites amiénoises, au vu de l'ouverture vers les catégories bourgeoises. Les conditions d'admission renforcent cette impression d'une coterie qui cherche à se distinguer. Ainsi, pour pouvoir appartenir au Cercle, il faut être âgé de 25 ans au moins et jouir de ses droits de citoyens. Les enfants de membres, âgés de 18 à 25 ans, peuvent y accéder mais sans voix délibérative. De plus, on ne peut être admis qu'à condition d'être coopté par un membre. Une élection suivait, à laquelle l'impétrant devait obtenir les deux tiers des voix. Ceci dit, le règlement de 1806 abaisse la majorité à 50%, mesure reprise dans le règlement de 1810. Enfin, signe d'une volonté élitiste, les droits d'entrée ne cessent de s'envoler durant l'éphémère existence du Cercle. En novembre 1806, les frais d'établissement sont fixés à 25F et les frais annuels d'abonnement à 25F ; dès décembre, les premiers sont relevés à 36F. Le règlement définitif fixe le droit d'entrée à 50F et l'abonnement à 36F.

« Une réunion de lecteurs raffinés », c'est ainsi que l'on peut définir le Cercle d'Amiens. Il suffit de constater la place donnée aux journaux (12 à 15), dans le domaine

politique, littéraire ou économique. Les Livres tiennent également une place importante, l'objectif étant d'offrir la possibilité aux membres de consulter des ouvrages qui ne se trouvent dans « aucune bibliothèque particulière ». Ouvert de 8h à 22H, il devait permettre de s'informer correctement pour pouvoir « *conférer commodément sur les affaires* », selon le mot d'un de ses membres.

Les délassements n'étaient pas oubliés, quoique la question ait été âprement débattue. Car le 8 décembre 1806, les jeux sont proscrits à une courte majorité (26 voix pour, 24 contre). Quelques mois plus tard, il fallut se raviser : le manque d'agrément se faisait-il cruellement ressentir ou les impératifs financiers du Cercle l'imposait-il ? Toujours est-il que les jeux furent finalement admis, à l'expresse condition qu'ils « fussent admis dans toute société honnête », sous entendu que les jeux de hasard seraient proscrits...

Si l'activité du cercle est désintéressée, sa finalité professionnelle n'en est pas moins certaine : c'est un lieu de rencontres, de débats, d'informations et d'échanges entre bonnes gens du milieu. Son existence est révélatrice, autant d'un manque de lieu de sociabilités, que d'une impérieuse nécessité de combler un vide.

En Août 1810, après une demande de renseignements du Ministre de l'Intérieur sur cette association, le préfet répond : « *Cette association n'a point été jusqu'ici autorisée, c'est pour obtenir cette autorisation qu'elle désire faire soumettre le règlement à l'approbation de sa majesté l'Empereur* »³⁸. L'approbation ne vint certainement jamais, ce qui expliquerait la fermeture du cercle. Le 4 mai 1811, le président du Cercle d'Amiens fait part à ses collègues d'une lettre du maire qu'il avait reçue : « *il vous a sûrement été donné connaissance par M. le préfet d'une décision de S. Ex. le sénateur ministre de la police, en date du 11 avril dernier, qui ajourne la demande aux fins d'obtenir l'autorisation de continuer de maintenir l'établissement du Cercle* »³⁹. Il semble bien que ce fut le dernier jour d'existence de ce cercle...

Pour résumer, le renouvellement des fabricants s'est poursuivi à Reims jusqu'en 1789. Par la suite, la continuité l'emporte : les nouveaux-venus, souvent dotés de moyens limités (en immobilisations comme en capital circulant) ne sont pas en mesure de remettre en cause la position dominante des anciens négociants et manufacturiers, assise sur des biens fonciers et des biens nationaux. La plupart de ces fabricants de l'an II disparaît avant même la fondation de l'Empire. Même si elle a constitué une période de turbulences, la Révolution a contribué à resserrer les liens entre les « *anciens* », qu'il s'agisse de liens familiaux ou de liens d'affaires, les deux étant confondus la plupart du

³⁸ ADS, 99M 107 607.

³⁹ JM Tierny, *Les notables dans l'arrondissement d'Amiens sous le Consulat et l'Empire*, mémoire de maîtrise ss dir. M. Fiette, Université de Picardie, oct1990, p. 81.

temps. En dehors de l'épisode de la Terreur, ces personnalités de premier plan ont su tirer profit de leur engagement politique pour cultiver l'entre-soi, mais nulle part ailleurs qu'à Amiens, l'esprit de caste n'a été aussi poussé. Une telle situation n'est-elle pas le résultat d'un manque ressenti d'institutions capables de donner *corps* aux élites et de tisser des liens avec un Etat indispensable, devenu soudain trop lointain ? Toujours est-il que le monde de la manufacture et du négoce n'a eu de cesse de chercher à renouer ces liens si précieux.

II/ Du passé, faisons table rase ?

A- L'épisode révolutionnaire : de nouveaux oripeaux.

Dès la fin de l'année 1790, le Conseil Général du Département de la Somme réclame auprès de l'Assemblée Nationale la suppression de la Chambre de Commerce de Picardie, tout en proposant de répartir ses attributions entre les différents corps consulaires du département. Une telle attaque ne laisse pas sans réaction les membres de l'institution, qui se mobilisent auprès des membres des autres chambres françaises pour protester énergiquement contre cet arrêté⁴⁰. On peut croire un temps que les Chambres de Commerce, institution assez récente et moins polémique que les corporations, vont subsister dans l'organigramme administratif de la nouvelle France : la loi du 13 juin 1791, interdisant aux citoyens exerçant un même état de s'associer, ne devait pas s'appliquer à l'origine aux Chambres de Commerce. Mais celle du 27 septembre 1791, sanctionnée par le roi le 16 octobre suivant, revient sur ce principe et signifie de fait la disparition de la Chambre de Picardie. En revanche, une autre institution est maintenue sans trop de heurts : le tribunal consulaire, devenu Tribunal de Commerce par la loi du 27 mai 1790, complétée par le décret du 28 décembre 1790. L'œuvre de Michel de l'Hôpital est donc préservée dans sa philosophie et améliorée quelque peu dans son fonctionnement. Ainsi, le nombre des juges fut maintenu à cinq mais le corps électoral en est élargi. En un mot, les gens du négoce continuent à disposer d'une instance de régulation locale, mais perdent toute capacité à porter leurs intérêts hors de la cité, devant la représentation nationale.

Le pouvoir central dut ressentir confusément la nécessité d'une représentation, en créant, le 26 octobre de la même année, un Bureau Central de l'Administration du Commerce. Toutefois, rattaché au Ministère de l'Intérieur, son objet est moins de donner satisfaction aux membres de l'institution défunte, la Chambre de Commerce, que d'exercer un rôle de contrôle en « *assurant l'exécution des décrets et en éclairant la responsabilité du ministre par l'examen des mémoires qui seraient faits au Roi, soit par*

⁴⁰ ADS, C 2701 : Lettre aux chambres du royaume, 28 décembre 1790.

*les corps administratifs, soit par les particuliers et établir le rapport des convenances générales avec celles des localités.»⁴¹. Dès que cette création est connue à Amiens, plusieurs négociants adressent une pétition au Conseil Municipal pour demander à se réunir en Comité de Commerce, afin de correspondre avec le Bureau⁴². Leur objectif n'est en fait que la reconstitution de la Chambre disparue, ni plus ni moins : sous le nom de « *société de commerce des négociants* », les objectifs en sont identiques (surveiller les travaux visant à améliorer la navigation sur la Somme et l'accès au port de St Valery, étendre l'activité des fabriques dans toute l'étendue du département), les animateurs étrangement ressemblants (douze membres, dont quatre au moins exerçant le commerce maritime, ainsi que des députés des villes du département ayant voix délibérative), ses moyens d'actions et jusqu'à son lieu de réunion (l'ancienne salle de la Chambre de Commerce !) et son règlement intérieur⁴³... Le Conseil Municipal, bien qu'accueillant favorablement l'initiative et félicitant ses auteurs pour leur attachement au bien public, choisit la prudence. Dans les attendus de sa délibération, il précise ne pas vouloir outrepasser son champ de compétences en donnant son autorisation. Grand bien lui fait : le Ministre de l'Intérieur, par une lettre transmise au Conseil, précise qu'il n'entend faire appel qu'aux conseils de quelques « *négociants éclairés* », et nullement à une assemblée quelconque⁴⁴. La lettre du nouveau ministre Roland ruine, s'il en était besoin, tous leurs espoirs : « *Sa Majesté ne peut autoriser la formation du Comité de Commerce dont s'agit. Ce plan ne présente que le rétablissement de la Chambre de Commerce sous le nom de Comité, et il est absolument contraire à l'esprit et à la lettre du décret du 27 septembre 1791. C'est dans les corps administratifs que doivent se concentrer tous les intérêts, ce n'est qu'à eux qu'appartient la représentation publique ; aucune sorte d'agrégation ne peut se mettre à leur place pour diriger quelque portion de l'administration générale qui leur est confiée, et ce n'est que dans leur sein que peuvent se former les réclamations qui ne sont pas individuelles.* »⁴⁵*

C'en est fini, pour un temps, des prétentions du commerce amiénois, mais les événements de la Terreur et leurs conséquences fâcheuses sur le commerce et l'industrie poussent les autorités du département, du district et de la commune à convoquer les négociants, marchands, fabricants et « artistes » pour « *rechercher les moyens de procurer, au cours du prochain hiver, le plus de travail possible aux ouvriers, soit en rendant leur activité aux branches d'industrie déjà connues, soit en en introduisant de nouvelles, soit enfin en recueillant toutes les propositions d'utilité*

⁴¹ AMA, archives révolutionnaires F2, Copie de la lettre du Ministre de l'Intérieur aux administrateurs du Directoire du Département, 27 novembre 1791 : le ministre les invite d'ailleurs à recourir...aux documents de la défunte chambre, ainsi qu'à l'expérience de ses anciens membres !

⁴² Documents pour servir à l'histoire de la Révolution française dans la ville d'Amiens, t.IV, p. 393.

⁴³ ADS, C 2701.

⁴⁴ Documents pour servir à l'histoire de la Révolution française dans la ville d'Amiens, t.V, p. 5-6.

⁴⁵ ADS, C 2701, lettre du ministre au Directoire du Département, 28 avril 1792.

publique qui pourraient être faites et en les transmettant aux autorités supérieures»⁴⁶... Des attributions encore assez sensiblement identiques à celles de l'ancienne Chambre de Commerce ! Les troubles expliquent peut-être le peu d'empressement et le peu de résultats obtenus : le comité, constitué avec difficulté les 13 et 15 septembre 1793⁴⁷, se contente d'envoyer quelques mémoires aux autorités, restés sans réponse...

Le IV nivôse an III, le Comité de Salut Public crée un Bureau de commerce, chargé de lui faire connaître l'état de ce dernier et les moyens de l'améliorer, et également de « *correspondre avec toutes les villes de commerce pour connaître l'état des manufactures* »⁴⁸. Les négociants et manufacturiers, qui doivent être assemblés par les soins du Conseil Général de la commune, avaient pour objectif de choisir cinq d'entre eux, chargés de correspondre régulièrement avec le Bureau. Malgré l'arrêté et une campagne d'affichage, le vote doit être ajourné, après que deux personnes seulement se soient présentées à la convocation⁴⁹ : faut-il y voir le peu d'empressement d'un milieu conservateur vis-à-vis d'un régime qui ne suscite guère l'enthousiasme ?... Rappelés à l'ordre le 25 messidor, les officiers municipaux chargent Massey, Dargent, Leroux et Debray d'établir la liste des commerçants et manufacturiers à convoquer. Le futur traité de commerce, qui va suivre la paix avec l'Espagne, intéresse sans doute le milieu amiénois, dont une trentaine de membres répond présent à la nouvelle convocation : Debray-Valfresne, Jourdain de l'Eloge, Devisme et Delahaye, ainsi que 8 suppléants, sont élus⁵⁰. Mais là encore, l'activité de cet organisme semble avoir été des plus discrètes, bien que l'on retrouve la signature des députés élus au bas d'une lettre envoyée au ministre de l'Intérieur, au sujet de plaintes de commerçants après la saisie de pièces de velours de coton⁵¹... D'atermoiements en renoncements, tout semble se passer comme si le Commerce amiénois n'a plus de représentations. Désengagement et repli sur soi face aux bouleversements politiques ? Manifestation d'une hostilité certaine à la République ? Probablement un peu des deux.

A Reims, il n'est pas utile de supprimer une Chambre de Commerce qui n'existait pas. Quant au Tribunal de Commerce déjà existant il se voit adjoindre, sous la période post-montagnarde, une Société libre de Commerce, Arts et Agriculture. La première assemblée est mentionnée en nivôse an VI⁵². Vingt citoyens en ont été les initiateurs ; on

⁴⁶ AMA, F2, Comité des 21.

⁴⁷ *Documents pour servir à l'histoire de la Révolution française dans la ville d'Amiens*, t.VI, p505-506 : les « artistes » ne purent (ou ne voulurent ?) se réunir ce jour-là, ce qui obligea le Conseil Général de la commune à les désigner de manière autoritaire. Il s'agissait de personnalités bien connues : Bonvalet l'imprimeur sur étoffes, Delamorlière le teinturier, et Rousseau architecte...

⁴⁸ AMA, F2, Commerce an III.

⁴⁹ *Ibidem*, lettres du 21 messidor et 6 germinal an III.

⁵⁰ *Ibidem*, lettres du 29 messidor, 3 et 15 fructidor.

⁵¹ AMA, F2, Commerce an VII.

⁵² AMR, Car970, Lia615, fiche 9838, 24 nivôse an VI.

n'en connaît malheureusement pas le nom, si ce n'est celui de cinq signataires, chargés de constituer la Société. Champenois est bonnetier à la section de la Réunion⁵³ ; Tronsson Lecomte fait partie de l'administration municipale tout en étant président du bureau de Bienfaisance⁵⁴ ; Florent Louis Heidsieck est négociant en vins de Champagne. Paté-Jouant a, quant à lui, ouvert un lycée rue des Telliers en l'an V ; rien sur Choiset-Félice en revanche. Mêmes si d'autres personnages, identifiés dans les documents postérieurs⁵⁵, comme Girardin (négociant), Le Bâtard (imprimeur) ou Benoît Guélon (filateur en coton) ont semblé apporter un peu plus de cohérence à cette institution. L'ambition des membres de cette société est de « s'occuper exclusivement de tout ce qui pourra avoir avec le commerce, l'industrie et l'agriculture ». On ne connaît toutefois que très peu de choses sur le fonctionnement de cette institution, et son action la plus concrète réside dans le soutien apporté au projet de Caisse d'Escompte. Bien qu'étant un organisme distinct, elle s'est efforcée de favoriser son épanouissement⁵⁶.

L'arrivée du Consulat amène un certain nombre de changements dans les deux villes. A Amiens, en l'an IX, Chaptal confie au préfet de la Somme Quinette l'intention d'établir un Conseil de Commerce pour se substituer au Bureau, afin de « recueillir les connaissances locales et s'aider des lumières de l'expérience ». Aucune élection n'a lieu, c'est le ministre qui se charge des nominations sur présentation d'une liste de noms proposés par le préfet. Le négoce amiénois est surreprésenté dans cette nouvelle institution : certains noms déjà connus (Delahaye, Debray et Massey, déjà présents au sein du Bureau du Commerce ; Jourdain de l'Eloge fils succédant à son père trop âgé), Berville puis Maressal et de Moyenneville l'année suivante ; Hocquet d'Orval et Ricot ont la lourde charge de représenter le commerce maritime, respectivement Abbeville et St Valery⁵⁷.

Bien que le préfet, président de droit, constitue l'interlocuteur privilégié du gouvernement, les membres du Conseil mènent une collaboration active avec celui-ci, durant la courte durée de vie de cette assemblée. D'ailleurs, ses compétences ne se limitent pas à de simples questions commerciales, mais abordent concrètement celles de l'industrie. Le conseil émet des commentaires au sujet du projet de loi relatif aux manufactures et formule, entre autres propositions, de confier la police des manufactures aux maires, et non pas aux juges de paix. Les perfectionnements utiles à l'industrie textile attirent également son attention : dans sa séance du 26 brumaire an

⁵³ AMR, Car940, Lia448, Patentes de l'an V.

⁵⁴ Cf. G. Clause, *Grands notables du Premier Empire, Aube-Marne*, Paris, CNRS Editions, 1981, p. 58.

⁵⁵ AMR, Car970, Lia615, fiche9838, 5 pluviôse an VI.

⁵⁶ AMR, Car945, Lia459, an VI : « le projet en a été présenté à la Société qui en a décidé d'impression, avec invitation à tous les citoyens de lui faire parvenir (...) toutes les observations signées ou anonymes sur les améliorations dont ils le croieront susceptible. »

⁵⁷ ADS 99M107 690, Délibérations du Conseil d'Agriculture, arts et commerce (an X-an XI) ; *Décade de la Somme*, 30 Brumaire an X, *Annuaire statistique et administratif du département de la Somme pour l'année 1806*, p. 355.

X, le conseil étudie le rapport rédigé par Morgan et Delahaye sur l'amélioration nécessaire de la filature ; le 7 nivôse suivant, il charge le même Delahaye de faire construire un modèle de la machine à tondre de Delarche. La protection du commerce constitue néanmoins son activité essentielle ; outre le mémoire adressé au Ministère le 17 pluviôse an X, suggérant -pétition à l'appui - d'exempter les usines de la contribution sur les portes et fenêtres, les questions de commerce extérieur agitent les débats. Ainsi, le rétablissement de la paix avec l'Angleterre et avec l'Espagne préoccupe le milieu amiénois : il réclame une réduction des droits d'entrée sur les marchandises françaises en Espagne ; Natalis Delamorlière rédige pour ce faire un mémoire présenté devant le Bureau, montrant que les pièces de pannes sont frappées par 21% de droits royaux, auxquels s'ajoutent 31% de droits additionnels, alors que les étamines sont taxées à 45% par des droits royaux, renforcés de 23% de droits additionnels⁵⁸ ! Pire : les couleurs écarlate et cramoisie paient un droit plus fort que les couleurs ordinaires... Et le mémoire conclut que l'addition des différentes taxes revient quasiment à une mesure prohibitive. S'inquiétant des conséquences de la concurrence des produits anglais, en cas de traité de commerce avec la perfide Albion, il charge son représentant à Paris de prendre langue avec les commerçants d'autres villes pour dresser un front commun, envoie un mémoire au conseiller d'État Joseph Bonaparte, ainsi qu'aux élus départementaux au Corps Législatif et du Tribunat⁵⁹ : le 11 frimaire an X, les députés de la fabrique de Roubaix, sollicités par leurs homologues amiénois, accèdent à leur demande de députation dans le Nord, à l'occasion de la venue du Premier Consul, afin de présenter en commun « *les justes alarmes sur un traité de commerce avec l'Angleterre* ». Dernier domaine de compétence important : les infrastructures de transports. Le 27 ventôse an X, le conseil prend connaissance du projet de Perrin-Bourgoin relatif à l'établissement de bureaux de sûreté pour le roulage, à la suite des remarques qu'elle avait émises sur les préjudices supposés que causerait un transport exclusif des marchandises de St Valery à Amiens par les gribaniers abbevillois. St Valery justement continue de mobiliser les efforts du commerce quant à l'amélioration de son port ; les travaux ayant été suspendus faute de paiements, il invite le préfet à faire le nécessaire pour rappeler le gouvernement à ses engagements.

Le monde des affaires de Reims, privé de représentation, prend contact auprès du Bureau de Commerce d'Amiens par le truchement des membres de son Tribunal de Commerce afin de présenter un front commun⁶⁰. De toute évidence, sous le Consulat et

⁵⁸ ADS, 99M107 693, Affaires de la Chambre de Commerce, douanes, lettre du Bureau de Commerce à Delamorlière, 18 ventôse an X.

⁵⁹ Ibidem, Lettre des membres du Corps Législatif et du Tribunat du département au Conseil de Commerce, 24 frimaire an X.

⁶⁰ Ibidem, Lettre des membres du Tribunal de Commerce de Reims au Bureau du Commerce d'Amiens, 25 brumaire an X : le tribunal est composé à cette époque de Ponsardin, Alexandre Delamotte, Benoist Gueslon, Blanchon, Legrand Rigaux : « *le maire de notre commune s'est déterminé à porter lui-même nos réclamations auprès du ministre de l'Intérieur et nous députons l'un de nous pour l'accompagner. Nous vous invitons à*

l'Empire, les négociants amiénois se font donc de nouveau entendre. Dans un autre sens, l'Etat considère le Conseil de Commerce d'Amiens comme un interlocuteur indispensable. Le ministre de l'Intérieur s'enquiert de l'avis du conseil au sujet des relations commerciales avec les Etats du Nord (1^{er} frimaire an X).

B- Le retour d'institutions représentatives (fin du Consulat et Empire).

L'arrêté des Consuls du 3 nivôse an XI établit des Chambres de Commerce dans 22 villes de la République dont Amiens⁶¹. Dans les villes de moins de 50 000 habitants, outre le préfet qui en est membre et président d'office, la Chambre compte 9 membres élus au scrutin secret parmi les « commerçants les plus distingués » réunis par le maire ou le préfet à cet effet. Les attributions de la Chambre sont précisément définies : présenter au gouvernement les moyens d'accroître la prospérité du commerce, exposer les causes qui en arrêtent les progrès, indiquer les ressources que l'on peut se procurer, surveiller l'exécution des travaux relatifs au commerce. Bien que purement consultatives, les chambres étaient en mesure de correspondre directement avec les autorités supérieures. En exécution de cet arrêté, le préfet de la Somme convoqua par lettre 62 négociants, manufacturiers et fabricants⁶² :

Tableau 31 : Composition de l'assemblée chargée d'élire les membres de la Chambre de Commerce d'Amiens (an XI).

Négociants en étoffes (31)	Cornet père ; Cornet fils aîné ; Augustin Jourdain ; Victor Jourdain ; Cordier ; Berthes ; Devismes ; Henriot ; Poujol aîné ; Augustin Debray ; François Debray ; Eugène Debray ; Louis Delahaye ; Durieux de Gournay ; Alexandre Laurent ; Florimond Leroux ; Mallet aîné ; Aclocque aîné ; Delucheux ; Grenier Maressal ; Senart Grenier ; Stanislas Demailly ; Alexandre Demailly ; Rousseaux ; Picard aîné ; Grenier aîné ; Langevin ; Pottin fils
----------------------------	--

adopter la même mesure et vos députés se réunissant aux nôtres et à ceux de plusieurs autres villes de fabrique déposeront dans le sein du Premier Consul nos trop justes alarmes. ».

⁶¹ ADS, 99M107 694, Délibérations de la Chambre de Commerce d'Amiens (3 nivôse an XI-13 mai 1819).

⁶² ADS, 99M420, Liste des négociants, entrepreneurs et fabricants d'Amiens dans laquelle les membres de la Chambre de Commerce seront nommés.

	aîné ; Senart Frennelet ; Cannet ; Lefebvre Dubourg.
Négociants spéculateurs (19)	Maillart fils aîné ; Massey ; Fatton ; Bezançon père ; Galhaut ; Claude Becquerel ; Thiebault ; Jourdain de l'Eloge fils aîné ; Debray Valfresne ; Berville ; Hubert Deshayes ; Adrien Morgan ; Dargent ; Ladame ; Bezançon fils aîné ; Daveluy ; Pruvost ; Delarue fils aîné.
Fabricants (5)	Firmin Dufour ; Dubrulle ; De Villers père ; Soyez fils aîné ; Gensse Duminy
Entrepreneurs (7)	Delamorlière père (teinturier) ; Flesselles (teinturier et imprimeur) ; Le Caron Crespin (apprêteur) ; Bonvallet (imprimeur) ; Dupont Vaast (teinturier) ; Trouvain (teinturier) ; Gilbert Poulain (marchand)

Source : ADS, 99M420

La domination des négociants ne fait aucun doute...Le 1^{er} pluviôse an XI furent logiquement élus Jourdain de l'Eloge, Massey, Berville, Dargent, Debray-Valfresne, Cordier, Augustin Debray, Delamorlière et Cornet⁶³. Le monde de la manufacture est encore plus mal représenté dans la nouvelle Chambre de Commerce que dans l'ancienne, où le négoce exerce un pouvoir écrasant.

Reims n'eut pas la chance de voir s'établir en son sein une Chambre de Commerce, mais voit s'établir jusqu'en 1817 une organisation duale de son commerce avec, d'une part, un Conseil de Commerce et, d'autre part, une Chambre Consultative. Le Tribunal de Commerce de Reims fournit les noms de 20 citoyens, choisis tant parmi les négociants anciens et actuels.

⁶³ *Ibidem*, séance du 3 nivôse an XI ; *Bulletin de la Somme*, 10 pluviôse an XI : les deux premiers furent élus respectivement président et vice-président de la Chambre lors de la séance du 16 ventôse an XI, tandis que Dargent en devenait le secrétaire.

**Tableau 32: Liste des 20 négociants et manufacturiers
en vue de l'établissement du Conseil de Commerce de Reims (an X).**

Anciens négociants (4)	Jean Baptiste Savoye (« <i>Ce citoyen a toujours consacré son temps à l'utilité de ses concitoyens et du commerce ; nous nous faisons un honneur et un devoir de le consulter dans les affaires importantes. Nous suivons en cela l'exemple de nos prédécesseurs</i> ») ; Miteau père ; Pinchart père ; Henriot Tronsson.
Négociants en étoffes de la même fortune (6)	Jobert Lucas ; Dubart ; Godinot Lelarge ; Clicquot Muiron ; Barrachin père ; Félix Boisseau.
Manufacturiers (4)	Assy Villain ; Dérodé Cornette ; Baligot père ; Mennesson Deligny
Négociants en vins (6)	Ruinart Garvey ; Jacob Benoist ; Delamotte Fourneaux ; Vincent Declèves ; Maillefer Ruinart ; Gérardin Varré (« <i>ancien épicier faisant encore le commerce des drogues de teinture</i> »).

Source : Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims.

Enfin, à la suite des lettres des lettres des 16 et 23 thermidor an X, le préfet arrête la création du Conseil de Commerce de Reims le 12 frimaire an X. il sera composé de 9 membres, dont les premiers titulaires sont Jean-Baptiste Savoye, Ponsardin père, Jobert-Lucas, Assy-Villain, Miteau père, Ruinard-Garvey, Dérodé-Cornette et Baligot père. Huit manufacturiers, un négociant en vins : la structure du Conseil reflète assez fidèlement celle de l'activité économique rémoise, à la répartition de la main d'œuvre.

L'amélioration de l'organisation industrielle, le perfectionnement des fabrications, mais surtout la question des vols de laine, toujours aussi récurrente, incitent le Conseil de Commerce à saisir la mairie afin de solliciter l'établissement d'une

Chambre Consultative des Manufactures⁶⁴. Châlons et Suippes avaient la leur, Reims ne pouvait pas être en reste...

Le 3 prairial an XII, après l'arrêté du préfet de la Marne, il est procédé à l'établissement d'une Chambre Consultative des manufactures, fabriques, arts et métiers, composée de six membres choisis au scrutin secret parmi les fabricants désignés par la maire⁶⁵. Devillé, Renard-Deligny⁶⁶ au premier tour, puis Jobert, Ponsardin père, Assy-Villain et Assy-PrévotEAU sont élus à la tête de la nouvelle institution. On remarque donc la proximité, si ce n'est l'identité, des personnes qui animent les deux institutions. Moins que la concurrence, c'est la complémentarité des deux organismes qui incitent les fabricants rémois à faire feu de tout bois. Une des premières revendications de la Chambre rémoise est d'ailleurs d'ordre fiscal. Les fabricants rémois s'estiment lésés par la patente : les métiers qu'ils utilisent - propres à la fabrication des étoffes fines de qualité - moins larges que ceux employés à Sedan, Elbeuf ou Louviers étaient taxés à un taux supérieur. Cette revendication, spacieuse dans la mesure où elle ne tient pas compte de la valeur ajoutée, montre toutefois que les fabricants entendent au sein de la Chambre faire respecter l'intérêt de la manufacture dans son ensemble, dans un contexte de concurrence qui s'exacerbe...

Cette complémentarité fut-elle comprise par les membres de la Chambre de Commerce d'Amiens ? Eux aussi furent sollicités au moment de la constitution des Chambres consultatives mais choisirent de cumuler les rôles⁶⁷.

Pour résumer, à Amiens comme à Reims, émerge une élite qui cumule les fonctions et les honneurs. Si, en Picardie, les négociants accaparent toutes les places, la situation apparaît plus équilibrée en Champagne, même si là, ce sont plutôt les manufacturiers qui tirent à eux la couverture.

Tableau 33: "Entre soi": le *Cursus Honorum* des négociants amiénois.

NOM	PRENOM	POLITIQUE	TRIBUNAL DE COMMERCE	CHAMBRE DE COMMERCE	AUTRES

⁶⁴ ADM 170M3, Lettre du maire au préfet de la Marne, 29 nivôse an XII, qualifié de « établissement indispensable aux besoins de la manufacture en ce moment, surtout où les brigandages et les vols se multiplient à un point effrayant ; la chambre pouvant proposer des projets de règlements, ce serait un des moyens les plus efficaces de remédier aux nombreux abus qui finiront par détruire cette intéressante manufacture si on ne s'empresse d'y rappeler de bons règlements. ».

⁶⁵ ADM, 170M3 : le collège électoral est composé de Assy-Bara, Assy-PrévotEAU, Assy-Villain, Baligot père, Beglet-Dombry, Berton Simon, Blanchon, Carlet-Petit, Dauphinot-Palloteau, Delacroix-Taine, Deleine-Géruset, Deligny-Garnier, Dérodé-Biomont, Dérodé-Cornette, Devillé, Fourteau, Goulet, Harbaville, Huet-Collet, Jobert, Laumont-Coutant, Lefebvre-Hazart, Mennesson-Deligny, Perin-Corrizeux, Petit-Pluche, Piermée, Ponsardin père, Pruneaux-Anceaux, Renard-Deligny, Vuatrin.

⁶⁶ En remplacement de Mennesson-Deligny qui refuse la confiance de ses pairs pour raison de santé.

⁶⁷ ADS, 99M107 694, Séance du 26 vendémiaire an XII.

Acloque (négociant , 25 juin 1750 - 2 juin 1830)	Noel Pierre François Charles	Consul en 1783 ; notable en 1791 ; membre de la municipalité (an XIV-1808)	jugé		Commandant Garde Nationale Anobli sous la Restauration(lettr es patentes 1816) ; Légion d'Honneur (mai 1818)
Cornet (négociant , 18 février 1728 - 24 août 1816)	Charles Nicolas	Echevin 1775- 1776 ; notable an III ; membre conseil municipal an VIII		syndic	
Cornet (négociant , 1773 - 1852)	fils	Député de la Somme (1815- 1827), chefs des ultras, conseiller d'Etat par Villèle			
Dargent (négociant , 6 octobre 1755- 21 mai 1823)	Nicolas Antoine Charles	Officier an III ; membre conseil an VIII ; adjoint 1808 ; maire 1817-1823	Juge 1786 puis 1797- 1801 ; président 1807-1817	Secrétaire 1789- 1791 ; 1802- 1803 ; vice président 1817-1818 puis président	Chevalier de la Légion d'Honneur (août 1817)
Daveluy (négociant , 10 septembr e 1756 - 21 mai 1840)	Nicolas	Conseiller 1806 ; adjoint 1808-1813 ; conseiller arrdt 1818 ; député 1820-1827 ; maire 1823-	Juge 1787 ; 1802-1804 ; président 1814,1815,182 0	Membre 1809- 1827 ; vice président 1828, président	Chevalier de la Légion d'Honneur (1823) puis officier (1829)

		1830		1829-1830	
Debray (négociant , 12 janvier 1761 - 10 juin 1835)	Pierre Augustin Laurent	Notable an III ; maire 1800- 1808 ; membre puis président du Conseil Général		Président	Directeur de l'entrepôt de Cadix ; membre du Bureau de Commerce ; Chevalier de la Légion d'Honneur (octobre 1803)
Delahaye (négociant , 5 juillet 1739 - ?)		Membre Conseil général		Membre 1779- 1787 ; membre an VIII - 1805	Correspondant du Bureau du Commerce an III- an VII
Dottin (négociant , 28 mars 1751 - 9 juin 1825)	Louis François Jean Baptiste	Officier municipal en 1791	Ancien consul ; Juge (1807)		
Jourdain de l'Eloge (négociant , 23 août 1759 - 11 avril 1805)	Charles Léopold , seigneur de l'Etoile		Président (an III)	Président (1801- 1809)	Membre du Conseil d'Agriculture, Arts et Commerce (an IX)
Massey (négociant , 2 janvier 1754 - 6 février 1819)	Pierre François	Député de la Somme (1791) ; officier municipal (an III-an IV) ; conseiller municipal (an VIII-1806) ;			Membre du Conseil Général du Commerce

		conseiller d'arrondissement, conseiller général			
Morgan de Belloy (négociant ; 30 janvier 1766-9 novembre 1834)	Adrien Jean Baptiste	Membre du conseil municipal (an VIII) ; maire (1808-1816)			Chevalier de la Légion d'Honneur.

Sources : Base Léonore : LH/5/84 ; LH/661/15 ; LH/671/50 ; LH/1936/30 ;

Tableau 34: L' "Entre soi" partagé des personnalités rémoises (an X-1815).

NOM	PRENOM	POLITIQUE	TRIBUNAL DE COMMERCE	CHAMBRE DE COMMERCE	AUTRES
Savoie (ancien négociant)	Jean Baptiste			Membre (an X-)	
Ponsardin père (négociant et manufacturier ; 1747-1819)	Ponce Jean Nicolas Philippe	Maire (1810-1820) ; Baron d'Empire ; Représentant à la Chambre des Cent Jours	Président (1806-1807)	Membre (an X-1809) ; président (1809-1815)	Chevalier de la Légion d'Honneur (1813) ; président de la Chambre Consultative
Jacob Benoit (négociant en vins)				Membre (an X-1815)	
Assy Villain (manufacturier ; 1764-1850)	Charles Antoine Hilarion	Membre du Conseil Municipal (1809) ; adjoint au maire de Reims	S (1808-1810) ; J (1811-1812)	Membre (an X-1815)	Chevalier de la Légion d'Honneur

		(an VIII)			
Mitteau père (ancien négociant)				Membre (an X puis démission)	
Ruinart Garvey (négociant en vins)				Membre (an X- 1815)	
Dérodé Cornette (manufacturier ; 1759 - an XI)	Louis Joseph	Membre du Conseil Municipal		Membre (an X)	
Baligot père (manufacturier)				Membre (an X- 1815)	Membre de la Chambre Consultative
Jobert Lucas (manufacturier ; 1766-1841)	Pierre	Maire de Reims (an VI - an VIII) ; membre du Conseil Municipal (1806-)	Présiden t (1805 ; 1814- 1815)	Membre (an X- 1815)	Chevalier de la Légion d'Honneur ; membre de la Chambre Consultative
Lochet Godinot				Membre	
Benoist-Guélon (négociant)	Nicolas Louis	Membre du Conseil Municipal (1809-)	J (1809- 1811) ; Présiden t (1812- 1813)	Membre	
Assy PrévotEAU (manufacturier ; 1767-)	Nicolas	Adjoint au maire de Reims	S (1814) ; J (1815)		Membre de la Chambre Consultative
Delamotte Barrachin (négociant en vins de	Nicolas Louis Alexandr	Membre du Conseil Municipal (1809) ;	J (1805- 1807)		Chevalier de la Légion d'Honneur

Champagne ; 1767-)	e	Adjoint (1810)			
-----------------------	---	----------------	--	--	--

Sources : ADM, 12M234, élections municipales à Reims ; Livre d'or du Tribunal de Commerce de Reims ; Registres des délibérations de la Chambre de Commerce ; base Leonore.

C- Agir ensemble : remettre de l'ordre dans les affaires et les territoires.

Préserver la probité du commerce

Lutter contre les vols de laine : c'est là l'une des premières priorités du Conseil de Commerce de Reims. Dès le 18 nivôse an X, au sujet du projet de loi relatif aux manufactures, les membres souhaitent proposer des « *modifications et additions qui nous paraissent commandées par la nécessité de réprimer les abus et désordres infiniment nuisibles aux progrès de l'industrie ; nous avons exposé les moyens propres à réprimer ces désordres et, ce qui est encore plus intéressant, à les prévenir.* ». Jobert-Lucas se plaint au sous-préfet de Reims des problèmes rencontrés dans la filature : il dénonce pêle-mêle le non-respect des 530 tours de laine filée par écheveau, les dévidoirs raccourcis, les laines de mauvaise qualité remplaçant celle d'Espagne, les receleurs toujours prêts à profiter des larcins⁶⁸... Ponsardin s'attarde longuement sur les indécidables liées au trafic de matières ; le retour à une conjoncture favorable avait ranimé les anciens circuits de trafic de laine :

« La fabrique n'est plus, pour ainsi dire, qu'un brigandage, et bon nombre de ceux qui déshonorent le nom de fabricant ont le plus grand intérêt de cacher ce qu'ils font et comment ils le font. La manufacture de Reims comptait environ 400 fabricants et occupait 2 500 à 3 000 métiers ; la plupart élevés dans la fabrique avaient succédé à leurs pères et leurs aïeux, et faisaient en sorte de soutenir l'honneur que leurs ancêtres avaient mérité par leur probité et la bonne réputation qu'ils avaient acquises par la bonne qualité de leurs étoffes. Actuellement, il y a peut-être 1 000 à 1 200 fabricants, tant connus que cachés, et peut-être n'y a-t-il pas 20 000 ouvriers d'employés. Des fabricants actuels, il en est un grand nombre qui ne travaillent que dans l'obscurité qui ne peuvent prouver d'où proviennent les machines qu'ils emploient et qui ont intérêt d'en cacher l'origine et la source. Il faut l'avouer, il y a peut-être un quart de ces nouveaux fabricants qui ne connaissent d'autres moyens de se procurer de la laine qu'en achetant chez des ouvriers infidèles les matières que ceux-ci ont volées et soustraites à des

⁶⁸ ADM, 187M13, Vols de laines, Société des Déchets, lettre de Jobert Lucas (non datée, mais antérieure à 1806).

légitimes propriétaires ; ou celles que d'infâmes agioteurs achètent clandestinement et à si vil prix de ceux à qui elles sont confiées ; ou les troquent contre du vin, de l'eau de vie et autres comestibles et qu'ils ont presque pour rien et revendent ensuite à ces éhontés fabricants à des prix infiniment en dessous du cours, de sorte que tout est pour ainsi dire profit pour des infâmes fripons. »

Le vol des déchets de fabrique pose un double problème ; d'abord, le commerce de bouts de fils, même illégalement acquis, ne saurait être interdit au nom de la liberté. Il convient de s'intéresser et de condamner les responsables du trafic en premier lieu. L'assemblée générale des fabricants organisée par la Chambre Consultative le 16 messidor au XII (5 juillet 1804) constitue l'occasion de rappeler à nouveau tout le mal que l'on pense de ces ouvriers indécents qui font le trafic des déchets de laine de la fabrique⁶⁹. L'affaire n'est certes pas nouvelle, mais elle est en train de prendre une ampleur inédite, faute de moyens suffisants pour les enrayer, et des individus peu scrupuleux rôdent dans les environs de Reims, prêts à envoyer le produit de leurs larcins vers Liège et surtout Verviers. Voilà, l'ennemi est désigné : le lâche industriel verviétois mange le pain de l'honnête fabricant rémois et de ses non moins honnêtes ouvriers. Le préfet de la Marne lui-même n'hésite pas à prendre sa plume pour avertir son homologue de l'Ourthe, pour lui signaler qu'il y a « *lieu de soupçonner que Joseph Lange et Pierre Dewez, fabricants au Petit Rechin, près de Verviers, ne sont pas étrangers à ces manœuvres criminelles et qu'ils sont du nombre de ceux qui favorisent et provoquent même les vols en achetant à bas prix les objets volés* », et d'ajouter qu'il a donné des ordres pour que les industriels suspectés soient surveillés avec le plus grand soin, et de réclamer du préfet de l'Ourthe de prendre des mesures de surveillance similaires⁷⁰. Rétablir les règlements de surveillance de l'Ancien Régime étant impensable, les 85 personnes présentes donnent leur accord - sous couvert de la Chambre Consultative et du Conseil de Commerce - à l'établissement d'une société chargée de récolter tous les déchets de fabrique, les transformer et en revendre le produit. Ils commencèrent même à procéder à la mise en place d'un règlement intérieur pour une « *Société des Déchets* » : défense est faite de faire commerce des pannes et bouts de fils dans tout le territoire manufacturier de Reims. Mieux, l'article 2 prétend interdire « *à tout ouvrier travaillant, soit à la ville, soit à la campagne - cardeur, tisseur, ourdisseur, tordeur, retordeur, noueuse de pièces, bobineuse... - de conserver chez eux, sous prétexte d'abandon par les maîtres qui les emploient aucun des objets susnommés et leur enjoint de les rendre instamment auxdits maîtres.* », sous peine d'être poursuivi devant le Tribunal de Police. Une commission de six personnes, choisies à parité par le

⁶⁹ AMR, carton 957, liasse 563 ; ADM, 187M13, Vols de laine, Société des Déchets.

⁷⁰ ADM, 187M13, Vols de laine, Société des Déchets, lettre du préfet de la Marne au préfet de l'Ourthe, 6 messidor an XII ; la réponse - positive - du récipiendaire intervient cinq jours plus tard...

Tribunal de Commerce et par le maire de Reims, se verrait confier la responsabilité d'un dépôt des déchets et s'occuperait seule du commerce de ces déchets...

En fait, tout cela fleure bon l'illégalité : d'abord sur la forme, ni l'une ni l'autre des chambres n'a obtenu sa convocation de la part du préfet ; ensuite, deux institutions différentes ne peuvent fusionner en une seule. Enfin, sur le fond, la création d'une société établit un monopole, remettant en cause la liberté de commerce. Le ministre, invité à s'exprimer sur le projet, suggère plutôt aux fabricants d'offrir à leurs ouvriers « *des conditions mieux entendues* », en clair de meilleures rémunérations. Malgré la réponse négative du ministre, l'établissement des déchets est pourtant créé, entérinant une situation de monopole et d'entente patronale... Celle-ci pouvait exister tant que l'ensemble des participants joue le jeu. Or, en juillet 1806, un petit fabricant, établi faubourg Cérés, du nom de Pierquin-Fressancourt adresse une plainte officielle au ministre⁷¹ : achetant ses déchets en dehors du dépôt, contrairement à la promesse qu'il avait lui-même signé l'année précédente⁷², il avait reçu des menaces, conclues par une citation devant le tribunal correctionnel ; il s'agit d'une manœuvre d'intimidation, le fabricant étant soupçonné de complicité avec une connaissance, Labbé de Theuillefer, impliqué dans plusieurs affaires de vols de bourre... La ficelle est un peu grosse et ne trompe pas le ministre qui réclame fermement - et obtient - la fermeture du dépôt.

Ensuite, se profile en arrière-plan la fidélisation des ouvriers dans les grandes usines : face à une population ouvrière rare, donc précieuse et chère, qui plus est encline au vol de déchets, la mécanisation, la construction de vastes usines et la surveillance étroite de la main d'œuvre par le contremaître et le règlement apparaissent comme des alternatives intéressantes pour les patrons capitalistes rémois. Dans un contexte conjoncturel favorable, les avancées de la mécanisation favorisées par Ponsardin, Jobert ou Seillière ne trouvent guère d'opposition parmi les ouvriers. Peut-être faut-il voir dans la création - assez précoce⁷³ - d'un tribunal des prud'hommes une volonté de la part du patronat local de jouer d'abord la carte de la discussion et du compromis⁷⁴. Il faut attendre la mauvaise année 1812 pour que les premières manifestations d'hostilité voient le jour, avec des placards affichés dans la nuit du vendredi 10 au samedi 11 avril 1812, provoquant à « *la révolte, à l'incendie, au pillage de la ville* »⁷⁵. Quelques jours plus tard, le sous-préfet Leroy évoque avec une certaine inquiétude « *des discours tenus dans les boutiques, semblant annoncer que les ennemis de l'ordre ont pour but de faire détruire les établissements de filature à la mécanique.* »⁷⁶. C'est dans ce contexte que il met en

⁷¹ ADM, 170M1, Lettre du ministre de l'Intérieur au maire de Reims, 27 juin 1806.

⁷² ADM, 187M13, Lettre du maire de Reims au sous-préfet, 27 novembre 1806.

⁷³ La création intervient en 1809, seulement trois ans après l'acte fondateur de Lyon.

⁷⁴ Cf. A. Cottreau, « Justice et injustice ordinaire sur les lieux de travail d'après les audiences prud'homales », in *Le Mouvement Social*, n°141, octobre-décembre 1987, p. 37.

⁷⁵ ADM, 30M1, Police politique, rapport du sous-préfet de Reims du 12 avril 1812.

⁷⁶ *Ibidem*, Rapport du 16 avril 1812.

place une « police secrète », alors que parallèlement il ordonne un recensement des cardeurs et fileurs, jugés les plus séditieux⁷⁷. C'est en décembre 1813 que l'opposition rebondit, doublée d'une hostilité politique, appelant à « *incendier les filatures à la mécanique ainsi que le domicile du maire* », en l'occurrence Ponsardin, qui reçoit directement chez lui des lettres de menace... Menée à marche forcée dans une conjoncture déprimée, la mécanisation semble être vécue par les ouvriers comme une attaque frontale contre leur « *morale manufacturière* »⁷⁸.

A Amiens, l'impression dominante est celle d'un désintérêt pour l'industrie lainière : l'absence de mécanisation d'ampleur se traduit par une absence d'émeutes luddistes⁷⁹ ; ici, pas de trafic de matières premières, la frontière est déjà loin. Désormais, c'est le coton qui occupe tous les esprits et monopolisent toutes les actions. D'ailleurs, une des premières interventions de la Chambre, sous le Consulat, consistait en une protestation contre l'introduction de cotons filés à l'étranger et une réclamation contre les entraves apportées par les douanes à la circulation des velours de coton⁸⁰. La douane prétendait réclamer un certificat d'origine en plus de l'estampille nationale⁸¹. Tout l'intérêt de cette réclamation est de montrer que les plaintes répétées au sujet de l'anéantissement des débouchés de l'industrie amiénoise à l'étranger doivent être prises avec prudence, car la situation semble moins mauvaise que les fabricants n'entendent la présenter au gouvernement⁸²... Quelques mois plus tard, elle réclame au ministère de

⁷⁷ ADM, 187M9, Tableau des ouvriers cardeurs et fileurs de la fabrique de Reims ; cf. également G. Clause, « Les cardeurs et fileurs de laine à Reims en 1812 : origine et moralité », *Colloque de l'Association Interuniversitaire de l'Est sur l'Industrie*, Metz, 1974, pp. 59-60.

⁷⁸ Cf. G. Gayot, « La longue insolence des tondeurs de draps dans la manufacture de Sedan au XVIII^eS », *Revue du Nord*, 248, janvier-mars 1981.

⁷⁹ Cf. F. Jarrige, *Au temps des « tueuses de bras, les bris de machines et la genèse de la société industrielle (France, Angleterre, Belgique : 1780-1860)*, thèse ss dir. C. Charle, Université Paris1-Sorbonne, décembre 2007, p698-699 ; à Amiens, la création de la justice prud'homale est tardive, puisque le conseil est instauré en 1814.

⁸⁰ ADS, 99M 107 694, Délibérations de la Chambre de Commerce : lettre de Chivé et Quignon pour avertir le gouvernement des entraves qui sont faites à la libre circulation des velours de coton de la fabrique d'Amiens et Lettre au ministre de l'intérieur, pour lui faire connaître « *l'impossibilité dans laquelle se trouvent nos ouvriers fabricants de mettre leur marque aux velours qu'ils fabriquent ; l'inutilité de cette mesure puisque, lors des apprêts nécessaires à leur consommation, ces marques disparaîtraient* » et proposer l'obligation faite à toutes les maisons de commerce d'appliquer leur plomb lors de l'expédition des étoffes. (7 floréal an XI).

⁸¹ *Ibidem*, Lettre de Pierre aîné, négociant, à propos des marques à apposer sur les étoffes de coton (23 germinal an XI) ; « *un membre a rendu compte des éclaircissements qu'il s'était procuré, sur la prétention des employés de la douane de Strasbourg, pour délivrer les passe-avant qui sont nécessaires à la sortie des lieux limitrophes des frontières, et il en résulte qu'ils exigent préalablement un certificat d'origine, quoique les étoffes soient estampillées. La Chambre, considérant qu'il résulte de la demande des préposés de la douane que les étoffes nationales ne pourraient sortir de la ville où elles se trouvent lorsque l'intention du gouvernement est qu'elles puissent circuler librement dès que l'Estampille nationale y est apposée, que l'arrêté du 3 fructidor an IX ne porte point l'obligation de représenter un certificat d'origine, arrête qu'il sera écrit au Conseiller d'Etat, Directeur Général des Douanes, pour le prier de faire cesser les difficultés qu'essuient les citoyens Chivé et Quignon, en donnant l'ordre aux préposés de la Douane de Strasbourg de délivrer les passe-avant nécessaires pour les étoffes qui devront circuler dans l'intérieur de la France lorsqu'il sera reconnu qu'elles sont revêtues de l'estampille nationale, comme étant la marque qui les distingue des étoffes étrangères.* » (14 floréal an XI).

⁸² Cf. infra, chapitre 1.

l'Intérieur de se procurer le modèle d'une machine des frères Bauwens à filer le coton afin de diminuer le prix de revient des cotons filés.

La municipalité d'Amiens souhaite mettre bon ordre à la vente des différentes étoffes de la fabrique, après avoir fait le constat qu'existent de nombreux étalages qui échappent à l'action de la police ; sous couvert de protéger « *les fabricants peu aisés d'un agiotage ruineux qui s'exerce par une classe d'hommes connus sous le nom de racheteurs ; lesquels spéculent, ou sur les besoins des fabricants, ou sur leur ignorance des usages commerciaux* »⁸³, la mairie envisage son ouverture dès 1806. Une Halle aux étoffes de laine existait déjà, mais les fabricants de draps de coton ne bénéficiaient d'aucun local à leur usage propre. Ils se plaignaient fréquemment des courtiers qui se rendaient de la rue St Martin et de ses environs pour y prendre les pièces qui leur conviennent, les vendent à l'insu de leur propriétaire, ou les troquent contre d'autres d'une qualité inférieure. Ils obtiennent temporairement la location temporaire des galeries et loges du premier étage de la Halle aux grains⁸⁴. Le projet d'une Halle aux étoffes contrarie toutefois les négociants de la place d'Amiens ; par l'intermédiaire de la Chambre de Commerce, ils s'en ouvrent au maire dans une lettre du 5 juillet 1809. Leur premier argument n'est qu'un prétexte assez peu valable, celui d'une grande diversité des étoffes qui empêcherait qu'on puisse les examiner avec soin. Mais le vrai risque pour eux est ailleurs : l'établissement de la Halle est considéré comme une menace de ruine pour les grandes familles de négociants et - plus grave - un risque de perte d'influence sur la vente des produits de la manufacture, qui risqueraient de leur échapper :

« Le commerce demande à être libre ou, du moins, exempt d'entraves. Peut-il exister rien de plus désirable pour les fabricants que cette faculté d'aller vendre leurs marchandises dans toutes les maisons qu'il leur convient ? Là, ils traitent comme ils veulent. Ils peuvent s'arranger pour vendre avec terme et l'on sait que cette manière leur est avantageuse. Pourrait-il le faire sous les yeux de deux à trois cents personnes qui seraient témoins de leurs conventions ? Mais, dira-t-on, cette grande concurrence d'acheteurs réunis dans un même lieu fera hausser la marchandise et les fabricants y gagneront. Si le prix des articles d'Amiens s'élève trop, qu'en restera-t-il ? Que nos marchandises seront abandonnées et celles des autres fabriques préférées. Tous les efforts doivent donc d'établir une concurrence favorable. Je doute d'ailleurs qu'une hausse qui surviendrait tournât à l'avantage des fabricants. Qui a beaucoup amélioré l'industrie depuis quelques temps ? Ce sont les bas prix qui ont contraint les fabricants à chercher des moyens d'économie dans les procédés de fabrication afin d'arriver toujours aux bénéfiques. Le fabricant va rétrograder si la marchandise se paie plus cher,

⁸³ AMA, 2F39, Halle aux étoffes (an IX-1879), projet de règlement, septembre 1810.

⁸⁴ *Ibidem*, Lettre du 26 septembre 1807.

les fabricants n'y gagneront pas davantage. Ceux qui ont l'expérience du commerce d'Amiens sentiront l'impossibilité de bien acheter à une halle des articles de cette fabrique : ce sont des pannes, des satins, des prunelles soie, des velours de tout genre et qualité. Ces étoffes demandent un examen long et détaillé qui deviendrait impossible dans une halle. »⁸⁵

Peine perdue, la municipalité semble convaincue du bien-fondé et de l'utilité d'une telle institution, qui « *doit contrarier les habitudes et peut-être retarder la rapidité des fortunes* ». Dans les semaines qui suivent, une pétition circule parmi les négociants amiénois, portant engagement de ne plus acheter aux fabricants partisans de la Halle. Ceux-ci militent alors auprès du maire pour que le local choisi soit agrandi afin de pouvoir accueillir tous les fabricants. Là où les négociants évoquent la liberté de commerce, les fabricants souhaitent un retour des anciens règlements et de l'estampillage afin d'empêcher les ouvriers de la campagne et les courtiers de rendre la Halle inutile⁸⁶. Dans la réalité, la Halle aux étoffes n'ouvrira que quelques mois à peine en 1812 avant de fermer pour un long moment. La conjoncture était opportunément venue au secours des négociants aux abois. La crise qui frappe l'industrie textile mettait provisoirement un terme au combat entre deux conceptions différentes du capitalisme ; les fabricants devaient s'avouer vaincus et courber encore l'échine devant l'emprise du monde négociant...mais ils tiendraient bientôt leur revanche.

Favoriser les nouveaux procédés industriels

La Chambre de commerce d'Amiens s'est efforcée d'accompagner l'évolution constatée précédemment - à savoir la reconversion de la laine vers le coton - et de diversifier au maximum la gamme des produits proposés par la manufacture ; non content de favoriser le coton, elle entend donner une place aux autres fibres en facilitant l'introduction de mécaniques : elle répond ainsi favorablement à un adjudant de l'armée de St Domingue du nom de Quatremère, qui proposait une mécanique à filer le chanvre :

« Son procédé a l'avantage d'éviter le filage debout et à reculons, qu'il ne nécessite pas l'immense espace de terrain qu'on est obligé d'occuper pour cette filature, la réunion du chanvre et des brins se filent mieux, avec moins de bras et d'étendue, on peut y appliquer des individus de tout sexe et tout âge, valides ou privés de jambes ou de la vue. Cette mécanique a le mérite de filer et envider par une seul et même action, il

⁸⁵ AMA, 2F39, Halle aux étoffes, lettre de la Chambre de Commerce au maire, 13 juillet 1809.

⁸⁶ AMA, 2F39, Halle aux étoffes, lettre des fabricants au maire, 21 novembre 1810 ; voir également AMA, 2F6bis, Bourse de Commerce, lettre à propos du projet de règlement, 12 juin 1809.

en résulte que la matière brute est présentée à la filature dans toute sa longueur au lieu d'être pliée en deux, ou même mâchée comme dans le mode actuel, ce qui donne beaucoup plus de force au fil, l'économie de la construction d'un grand bâtiment indispensable pour l'exploitation présente des corderies est sensible. Diminuer le nombre des bras pour cette opération, c'est nécessairement être en mesure de confectionner à un moindre prix les cordes et les câbles. Ce mécanisme a encore l'utilité de procurer à des individus de tout âge et de tout sexe, sans aucun apprentissage, un travail qu'on hésitera d'autant moins à leur donner que le prix de la matière brute est modique. (...) il a été reconnu que ce procédé devait procurer l'avantage de filer le chanvre dans toute sa longueur, ce qui lui conserve mieux sa force que la filature par le travers ; que, par cette mécanique, l'envidage et le filage se font en même temps ; que les fileurs peuvent travailler assis ; qu'une seule roue peut donner le mouvement à un très grand nombre de mécanique ; qu'il ne restait plus qu'à confirmer par un essai plus en grand les espérances que sonnent celui qui vient d'être fait (...) En conséquence, la Chambre de Commerce a arrêté de proposer à l'administration des Hospices de cette ville, d'autoriser le citoyen Quatremère à faire exécuter plus en grand le modèle. »⁸⁷

Elle entend également favoriser le développement de procédés plus anciens, comme la filature de poil de chèvre angora⁸⁸. Le 6 messidor an XI, les membres de la Chambre remettent à Chaptal - en même temps qu'un mémoire sur l'état ancien et présent de la manufacture amiénoise - deux pièces d'étoffes réalisées par Delahaye Pisson avec le poil de chèvre angora. Le lendemain, les pièces sont présentées au Premier Consul en personne qui les trouve « *fort bien faites* ».

Faciliter la circulation de l'argent

« La Révolution a détruit les capitaux, le commerce seul pourra les rétablir d'une manière assurée, mais il se passera encore beaucoup de temps avant que les capitaux soient en équilibre avec les besoins du commerce et par ce motif, les intérêts resteront longtemps élevés. »⁸⁹

Disposer d'argent frais constitue une impérieuse nécessité pour les opérations manufacturières étant donné l'ampleur des besoins en capital circulant. La période

⁸⁷ *Ibidem*, Séance du 28 floréal an XI.

⁸⁸ *Ibidem*, Remise par Berville d'échantillons de polis de chèvre angora filés et peignés (par le citoyen Polleux) et d'un mémoire sur les étoffes poil de chèvre (réalisées par Delahaye Pisson) pour « *faire connaître les moyens de tirer parti de cette nouvelle industrie* » (séance du 7 floréal an XI).

⁸⁹ **ADS 99M 107 665**, Lettre de la Chambre de Commerce d'Amiens au Conseil de Commerce, 24 pluviôse an XIII (13 février 1805).

révolutionnaire peut-elle donc être considérée comme une phase de freinage exercée sur les investissements en raison des difficultés chroniques de circulation monétaire ?

« Tous les fabricants et négociants de cette commune ont été traités à peu près de cette manière, pendant la durée de cette loi désastreuse [la loi du Maximum] et l'industrie nationale s'en ressentira longtemps parce que peu de négociants et de capitalistes sont à portée de faire les avances considérables qu'exigent les grandes manufactures. Et d'ailleurs le haut prix de l'intérêt de l'argent s'y oppose ; leurs capitaux ne leur rendraient point en fabrique ce qu'ils leur produisent sur la place et tous savent bien, que malgré les sévères prohibitions des marchandises étrangères, ceux qui, comme les Anglais, paient l'argent à 3% par an peuvent faire des sacrifices pour faire entrer par fraude leurs marchandises et que, dans les marchés étrangers, il n'est point possible de soutenir leur concurrence »⁹⁰

Observer la dévaluation progressive de la valeur des assignats apparaît comme un des indices des difficultés que traversent nos territoires manufacturiers⁹¹. Le 6 septembre 1790, la nouvelle d'une nouvelle émission d'assignats suscite la rédaction d'une lettre de consternation des fabricants amiénois qui dénoncent « un projet désastreux ». Si un mouvement patriotique se met en place, avec l'envoi au directeur de la Monnaie de Lille de plusieurs kilos de métal précieux (les 17 janvier et 24 mars 1791), plusieurs manufacturiers sollicitent de concert auprès de la Constituante que le Directoire du département de la Somme soit autorisé à fabriquer de la monnaie de cuivre pour le paiement des ouvriers. Cette mesure serait facilitée par la suppression de nombreuses maisons religieuses, qui fourniraient ainsi du métal. Plus que de la crainte d'un défaut d'approvisionnement, c'est du spectre d'une explosion sociale que les négociants et fabricants souhaitent se prémunir. Mais au mois de mai, toujours rien : la pénurie en petite monnaie fait de plus en plus craindre des débordements à Amiens : *« On a fabriqué beaucoup de gros sous à Rouen à la fonderie de M. Lecoutheux. Cette monnaie a été dispersée à Reims, Sedan, St Quentin, Louviers, Elbeuf... ; Amiens n'en a pas eu. Notre ville n'avait subsisté jusqu'à présent que par ses manufactures, le traité de commerce lui avait déjà porté un coup fatal. La crise où nous nous trouvons va précipiter leur chute si l'on ne vient à notre secours. La rareté du numéraire est extrême, nos fabricants ne trouvent plus d'argent pour payer les salaires de leurs ouvriers. Ils se sont présentés hier en foule pour nous prier de leur procurer des moyens de les tirer de cet embarras. Nous sentons combien il est urgent de les en tirer ; la tranquillité, la sûreté de la ville en dépendent. »*. Debray et Massey tentent vainement de fournir au commerce amiénois des quantités suffisantes de petits assignats. Est-ce pour cette raison que la

⁹⁰ AMA, 2F1/1 : Mémoire des officiers municipaux au gouvernement sur l'état des manufactures et du commerce, 22 prairial an VI (10 juin 1798).

⁹¹ Pour Reims, cf. AMR R208, f°147, 22 thermidor an V (9 août 1797); pour Amiens, AMA 6F1/1, Assignats et monnaies (1789-an VI) et AMA 6F2/1, Caisse patriotique (1790- an III).

fraude aux assignats est allée croissant ? Si cinq cas seulement sont répertoriés en 1791, ils sont 17 en 1792, 23 en 1793, 23 en l'an II et 12 en l'an III...

Par délibération du conseil municipal en date du 1^{er} juin 1791 se fonde une Caisse Patriotique à Amiens. Parmi les commissaires qui apportent leur caution et sont chargés de la surveillance de ses opérations, figurent quelques noms bien connus : Gensse-Duminy, Delamorlière, Le Caron Crespin... Rapidement des doutes apparaissent quant à l'utilité de cette institution : Bourgeois frères, négociants, assimilent la Caisse à une nouvelle banque de Law ; Delambre, autre négociant, estime quant à lui qu'elle est incapable de couvrir l'ensemble des besoins en liquidités de la place. Joseph Debonnaire ne pense pas non plus beaucoup de bien de la Caisse Patriotique, mais pour des raisons différentes, car il estime qu'elle va cristalliser le crédit au lieu de le faciliter :

« Par cette émission [200 000 livres de mandats], votre intention a été de favoriser les opérations de messieurs les marchands de blicourts et d'aumales, à qui les négociants pourraient remettre pour l'achat de ces marchandises. (...) Ces mandats de pareil somme ne peuvent que préjudicier aux intérêts des personnes qui s'en trouvent garnies, car à qui les blicourts et aumales sont-ils achetés ? Aux fabricants des campagnes. Or, si les habitants de cette ville trouvent parfois des difficultés à échanger les mandats, combien plus difficilement le fabricant des campagnes pourra-t-il faire cet échange dans son canton. Lorsqu'il ne s'y trouvera que de gros, un marchand de blicourts aura besoin de 30 pièces, il ne les trouvera que chez 30 fabricants ; il les paiera toutes en mandats de 10, 15 ou 20 livres, et tout un village se trouvera garni de mandats de grosse valeur. Par conséquent, la circulation interrompue, par conséquent grande gêne, là où votre intention était de procurer l'aisance... »

Une « observation sur la délibération pour la 7^{me} émission par le directoire du Département » tend toutefois à montrer que la Caisse a réussi - au moins en partie - son pari⁹², mais elle a exacerbé les tensions entre fabricants et négociants⁹³...Le jugement, en revanche, est sévère sur la monnaie de billon mise en circulation dans la ville, « cette mitraille que l'on appelle liard dont la ville est infestée depuis longtemps »⁹⁴.

La dépréciation du papier monnaie s'est ralentie à Reims durant la première année du Directoire : en l'an III, démarrant à 35 francs, la valeur dégringole jusqu'à

⁹² AMA 6F2/1, Lettre du 14 janvier 1792, « La facilité que les fabricants et les chefs d'atelier trouvent dans l'échange de leurs assignats contre des billets de la caisse a produit les effets les plus salutaires ; le plus grand nombre d'ouvriers a été occupé, les manufactures et le commerce en ont reçu plus d'activité et le nombre des pauvres a baissé si considérablement qu'il a été possible de supprimer les ateliers de charité. ».

⁹³ Ibidem : « L'admission exclusive des fabricants et chefs d'ateliers à la caisse n'est point un privilège mais une nécessité. Ils sont les canaux naturels de la circulation ; toutes les autres classes des citoyens en ressentent l'influence salutaire. Les billets de la Caisse Patriotique passent de la main des fabricants à celle de leurs ouvriers. ».

⁹⁴ AMA, 6F2/1, Pétition aux officiers municipaux d'Amiens, 27 octobre 1792.

6,5F en fructidor (août-septembre 1795). Le décrochage s'est surtout effectué au printemps, avec des pics en mars-avril et mai-juin, lorsque la valeur de l'assignat passe de 25F à 10,5F. Si la glissade se poursuit en l'an IV, celle-ci se fait à un rythme de plus en plus lent : l'assignat ne perd que 4,5F en un semestre, pour terminer à un montant quasi nul en ventôse 1796 (février-mars) à 1F. Le mois suivant, il meurt, remplacé par le mandat territorial. Le passage de l'un à l'autre entraîne une forte demande de la part des rémois, à telle enseigne que des citoyens se plaignent que « *trop de monde pour l'échange des assignats entraîne une demande pour avoir des lieux de dépôts* »⁹⁵...Quoi de plus normal toutefois que de se débarrasser d'une monnaie de singe ? Le mandat territorial n'allait pas tarder à suivre la même courbe dépressive mais selon une chronologie un peu décalée par rapport à celle relevée par Georges Lefebvre⁹⁶. D'une valeur de 22F en germinal an IV, le mandat passe à 20F à Reims dans la première moitié de mai 1796. L'attaque contre le mandat se produit en fait dans les deux mois qui suivent, l'instabilité monétaire s'avère alors chronique avec une valeur qui s'effondre de 70% entre prairial an IV et la deuxième quinzaine de messidor, de 20F à 6F...

L'établissement d'une Caisse d'Escompte destinée à relancer l'économie par la mise en place d'un système privé de crédit apparaît en prairial an V, à l'initiative de Guillaume Matot⁹⁷. Ce riche propriétaire, détenteur des moulins de la porte de Vesle⁹⁸, distribue un prospectus ainsi qu'un « *mémoire adressé aux propriétaires, négociants, manufacturiers de la commune* », auxquels s'ajoute un livret de 17 pages daté de l'an VI, transcrivant les orientations souhaitées pour un tel établissement⁹⁹. Une telle initiative n'est pas isolée, on la retrouve déjà à Rouen à la même époque avec une « *Société générale du Commerce* » fondée au printemps 1798 par des négociants de la place¹⁰⁰. Néanmoins, après l'an VI, on ne trouve plus aucune trace de discussions autour de ce projet, signe que celui-ci est tombé à l'eau...

« Le projet d'une association de négociants aisés qui formerait une espèce de banque n'est pas nouveau dans cette ville. Déjà en l'an VII, il y a eu une réunion de cette nature qui a opéré pendant quelques temps la négociation du bon papier au grand avantage du commerce. Le trésor public, loin de perdre dans cette opération, y trouvait un avantage certain, en ce que le papier garanti par l'association ne laissait aucune crainte, que les fonds lui rapportaient des intérêts légaux, et qu'il gagnait même le délai d'un mois accordé aux receveurs généraux sur leurs remises en papier de commerce. Le service n'en souffrait pas non plus, la caisse de service remettant ce même papier

⁹⁵ AMR cart.972 lias.620 fiche 9986, 9 messidor an IV.

⁹⁶ G. Lefebvre, *la France sous le Directoire*, édition intégrale du cours « le Directoire », présenté par J.R Surrateau, Paris, 1977, p. 128.

⁹⁷ AMR, R208, f°104, 17 prairial an V.

⁹⁸ AMR, R206, f°79, 22 ventôse an IV.

⁹⁹ AMR, Car945, Lia459, fiche 8995.

¹⁰⁰ D. Woronoff, *La République bourgeoise*, Paris 1972, p. 128.

comme comptant aux parties prenantes à sa caisse ; d'une autre part les négociants qui formaient cette réunion connaissaient parfaitement la place, n'escomptaient que le papier qui pouvait lui donner la plus grande sécurité ; il avait été imposé pour ces négociations des conditions auxquelles les bonnes maisons s'étaient soumises avec empressement. Cette utile mesure a sauvé dans le temps, le commerce d'Amiens ; elle y a rétabli peu à peu la confiance parmi les capitalistes et la circulation du numéraire a bientôt repris son cours ordinaire. Je suis donc fondé à croire que, remise aujourd'hui de nouveau à exécution, elle serait encore un moyen de salut pour la place. Dans ce moment où on ne fait pas d'affaires nouvelles et où on ne s'occupe que de solder les anciennes, une avance de 10 000F par jour qui serait toujours couverte le lendemain par de bons papiers suffirait pour assurer les besoins les plus pressants, et certes, c'est peu en comparaison des avantages incalculables qui en résulteraient. »¹⁰¹

En effet, c'est le Bureau Consultatif du Commerce d'Amiens qui sollicite auprès du Ministère de l'Intérieur l'autorisation de puiser dans les caisses publiques jusqu'à concurrence de 300 000F en échange d'effets de commerce payables à Paris quatre décades plus tard¹⁰². C'est finalement 100 000F par décade, pris dans la caisse du receveur des Contributions du département, qui sont accordés par le gouvernement. Mais la mesure, rapidement, ne suffit pas à soutenir efficacement l'activité et encourage le département à solliciter de nouveau le gouvernement : en pure perte dans un premier temps¹⁰³, mais l'action conjuguée du Bureau de Commerce finit par emporter le morceau. Le Bureau se décide alors à convoquer en mairie une assemblée générale des négociants de la commune afin d'obtenir la signature de la garantie. Sur deux cents convocations, « *peu de personnes s'y sont rendues et lorsqu'il s'est agi de signer l'acte de solidarité proposé, la majeure partie s'est retirée ; quelques-uns cependant, n'écoutant que leur zèle, ont donné leur signature, mais remarquant qu'ils n'étaient pas imités, ils ont jugé à propos de la retirer. Nous pensons bien que ce n'est pas l'effet de l'insouciance de la part du commerce pour un bienfait dont les avantages sont unanimement reconnus ; nous croyons plutôt que les signataires de cet acte, avant de savoir comment la chose serait gérée à l'avenir, et plus encore, cette responsabilité des commissaires gérants envers les signataires, ont écarté une grande partie de ceux qui s'étaient présentés* »¹⁰⁴. Le département, considérant que « *les difficultés qui ont rendu ces assemblées infructueuses proviennent de ce qu'elles sont trop nombreuses et de la contrariété des opinions et des intérêts particuliers* », estime qu'il conviendrait de confier l'association à un nombre plus restreint de citoyens, en l'occurrence Jourdain de

¹⁰¹ ADS, 99M 80 057/2, Lettre du préfet au Baron Quinette, 9 décembre 1813.

¹⁰² ADS, L499, Lettre du 7 frimaire an VII (27 novembre 1798).

¹⁰³ ADS, L499, Lettre du Directoire Exécutif du département de la Somme au ministre de l'Intérieur, 14 ventôse an VII (4 mars 1799).

¹⁰⁴ ADS, L499, Lettre des membres du Bureau de Commerce au Directoire du département, 27 ventôse an VII (17 mars 1799).

l'Eloge fils (négociant), Jourdain de Cannessien (représentant de la manufacture de draps des Augustins), Le Caron Crespin (représentant de la manufacture des Minimés), Louis Delahaye (chef de la manufacture de velours de coton), Massey, François Debray (négociants), Durieux Degaunay (représentant de la maison de commerce Jean Baptiste Durieux Le jeune et Morgan). Il réclame à la municipalité des informations sur la solvabilité de ces personnalités¹⁰⁵.

Un autre moyen de concentrer les moyens par temps difficile est d'associer ses fortunes, en attendant une meilleure conjoncture : à Reims, en l'an VII, sept de ces ententes peuvent être repérées grâce aux données fournies par les registres de patentes. La plus importante relie Le Lorrain, Seillière et Andrieux. Cette association à trois est plutôt exceptionnelle, les six autres étant des duos : Leclerc-Velus ; Tronsson-Saubinet ; Legrand-Pauvrelle ; Carcenac-Roy ; Legrand-Godinot et Boisseau-Jeuhomme. Elles s'avèrent durables puisque reconduites toutes sept durant la période napoléonienne et ne sont dissoutes qu'après 1805 ; à Amiens, pareilles associations existent également sous l'Empire¹⁰⁶ : Debray-Valfresne-Becquerel ; Daveluy-Pruvost¹⁰⁷ ; Vallerant-Deboffe-Deberny¹⁰⁸ ;

Le projet rebondit en 1813, à l'occasion de la crise qui touche gravement la place d'Amiens. Toutefois, Quinette objecte aux deux ambassadeurs amiénois, Eugène Debray et Debray Valfresne, que le gouvernement consentirait difficilement à l'escompte demandée si le papier remis au receveur général ne portait pas la garantie solidaire des membres de l'association, là où les négociants amiénois n'envisagent pas autre chose qu'une simple caution morale¹⁰⁹. Toutefois, les circonstances apparaissent totalement différentes de celles qui existaient : « En l'an VII, la solidarité a eu lieu, mais alors, il n'y avait qu'une gêne opérée par le défaut de négociation, par l'absence totale des espèces en circulation ; mais les maisons de commerce étaient pour la plupart entières, elles n'avaient pas été atteintes de pertes extraordinaires. Aujourd'hui ce n'est pas la même chose, tous les capitaux des fabricants et négociants de cette ville sont arrêtés à Bayonne, en Italie et en Allemagne ; leur bonne ou leur mauvaise fortune dépend donc absolument de l'issue des affaires politiques. Quels sont donc les négociants prudents et sages qui voudraient compromettre leur fortune et par conséquent leur honneur pour servir les autres à leur détriment. Aucun sans doute et cette mesure ne me paraît pas proposable.

¹⁰⁵ *Ibidem*, Lettre du Directoire du Département aux administrateurs municipaux d'Amiens, 6 germinal an VII (26 mars 1799).

¹⁰⁶ Cf. ADS 4J225, Dossier Gensse-Duminy et fils (an VIII-1840).

¹⁰⁷ Société dissoute en 1813, mais les deux personnalités qui l'animaient s'engagent mutuellement auprès de leurs clients à « continuer de faire les laines de France et de l'étranger, branche de commerce que nos pères ont toujours fait et que nous avons constamment suivi ».

¹⁰⁸ Société dissoute en 1807.

¹⁰⁹ ADS, 99M 80 057/2, Lettre d'Eugène Debray et Debray Valfresne au préfet de la Somme, 11 décembre 1813.

Mais il y aurait d'autres moyens de garantir le gouvernement de toutes pertes ; on pourrait imposer toutes les conditions d'usage dans la banque pour rendre à peu près certaines toutes les négociations qui seraient faites par l'entremise d'un comité des négociants les plus honnêtes et les plus instruits de la position de la place : on limiterait la somme de papier qui serait présenté à la négociation ; on exigerait qu'il fût revêtu de trois signatures bien connues ; enfin on ferait avec le produit d'une commission de banque qu'on pourrait graduer selon le terme d'échéance du papier un fond qui serait garant des non-valeurs qui surviendraient par l'effet des circonstances, non-valeurs qui seraient peut-être nulles ou qui se réduiraient au moins à très peu de choses si, à ces sages précautions, on joint la garantie morale que donnera une commission composée des négociants les plus honnêtes et les plus fâchés de la ville. On conviendra qu'il ne pourrait y avoir que des circonstances d'une nature tellement exceptionnelle qu'on ne puisse pas les prévoir, qui puisse faire courir le plus léger risque au gouvernement. Je dis au gouvernement parce que la recette générale ne peut jamais être garante d'une mesure qui lui serait commandée et dans laquelle elle n'aurait agréé que passivement.»

Finalement le ministre fait savoir au commerce d'Amiens que le conseil d'escompte remettra à l'agent du trésor le bordereau des effets qu'il aura choisis ; la caisse indiquera à l'agent le papier qu'elle aura admis pour que celui-ci en délivre la valeur, à hauteur de 10 000F par jour, conformément aux souhaits du commerce amiénois.

Aménager le territoire manufacturier, encore et toujours.

La chambre de commerce d'Amiens hérite du souci constant qu'a eu son homologue de l'Ancien Régime d'utiliser au mieux l'importante autoroute fluvial que constitue la Somme, et surtout d'en aménager la baie pour faire de St Valery un port de premier ordre. La reprise des hostilités avec l'Angleterre lui fournit un alibi pour creuser son sillon dans les pas du Premier Consul. Comme Ternaux, la Chambre de Commerce d'Amiens part en guerre :

« L'Angleterre, jalouse de l'activité et de l'accroissement de nos fabriques, de son armement, soit pour le grand cabotage avec nos colonies, soit pour la pêche de la baleine, de la morue, du corail..., n'a pas tardé à faire naître des motifs de division. L'inexécution de l'article X du traité d'Amiens (...) devient aujourd'hui le signal de la reprise des hostilités.

(...) Le département de la Somme possède à St Valery un chantier pour la construction des navires, des bateaux ; la baie de Somme est propre à contenir un grand nombre de bateaux plats en sûreté ; cette baie permet, à marée haute, de pouvoir avec sécurité, exercer à la manœuvre les marins qui monteront ces bateaux. Tous les motifs

d'intérêt général et local concourent pour provoquer à St Valery la construction de bateaux plats. En conséquence, je propose qu'il soit ouvert au commerce une souscription dont le produit sera affecté à cet effet. »¹¹⁰.

L'aubaine est trop belle de réaliser l'œuvre tant attendue : alors que le gouvernement privilégie la jonction d'Amiens à Paris par eau, la Chambre de Commerce préfère jouer cette petite musique patriotique qui pourrait faciliter, au passage, l'arrivée du charbon du Nord, des fers, des grains de la Haute Somme. En visite à St Valery, le Premier Consul s'enthousiasme pour la position stratégique du port ; en réponse au président de la Chambre, Jourdain de l'Eloge, qui lui déclare que « *le port de St Valery attend son regard créateur* », Bonaparte promet, beaucoup, trop sans doute : des digues, des écluses...le tout dans des délais records. La délégation est-elle dupe ? Elle est en tout cas vite déçue : en vendémiaire an XIII, elle s'enflamme contre les retards pris par l'entreprise. La relance du chantier, en 1810, s'avère tardive et surtout provisoire : la Restauration se chargera d'apporter ce que Napoléon n'a pas eu le temps d'apporter.

Le Conseil de Commerce de Reims n'est pas plus chanceux ; les événements d'ailleurs ne lui permettent pas d'agir avec la vigueur espérée. Entre 1807 et 1816, elle semble ne se réunir qu'à cinq reprises...Insuffisant pour espérer agir efficacement.

Au final, la Révolution et l'Empire ont permis aux négociants amiénois de renforcer leur emprise en mettant la main sur la municipalité et sur la Chambre de Commerce reconstituée. Quelques personnalités émergent chez les fabricants et les teinturiers, tels Delamorlière, Gensse Duminy ou Le Caron. A Reims, les nouveaux fabricants sont rares, les anciens, tels Ponsardin, Dérodé ou Jobert-Lucas renforcent leurs positions et se coulent dans les nouvelles institutions, afin d'apporter des réponses concrètes aux vices qui frappent la fabrique : vols de laine, circulation de l'argent...Dans les deux cas, ces caciques cumulent fonctions et honneurs qui en font des personnalités incontournables. Pour eux, la Révolution n'a pas été une mauvaise affaire...

¹¹⁰ Séance du 19 prairial an XI

Au final, la période révolutionnaire constitue une époque-clé : loin d'avoir entraîné un déclassé, elle a provoqué toute une série de mutations et d'adaptations. Bien sûr, les aléas conjoncturels ont mis à mal les plus fragiles ; bien sûr, dans l'ensemble, les chiffres d'affaire ont connu des oscillations nombreuses.

Mais Amiénois et Rémois ont appris à « *recevoir sans orgueil* » : les biens nationaux d'abord, qui profitent aux négociants à Amiens, bien plus aux manufacturiers à Reims. Les motifs de l'investissement apparaissent donc bien différents. Dans un cas, il s'agit de préserver le patrimoine durement acquis ; dans l'autre, les biens nationaux sont considérés comme une opportunité à saisir pour donner davantage d'ampleur aux affaires. Ceci explique le décalage dans les achats : dès 1791, les négociants amiénois profitent des circonstances ; les manufacturiers rémois préfèrent attendre la reprise consécutive à l'installation du Directoire pour se décider. Ils reçoivent également les nouvelles institutions : dans les deux cas, l'encadrement institutionnel a été ressenti comme une nécessité tant les mesures prises en 1791 les avaient déstabilisés. Les négociants picards en ont profité pour asseoir un peu plus leur domination ; les manufacturiers champenois pour la créer.

Mais il a fallu aussi « *abandonner sans déchirement* » : abandonner des produits qui ne convenaient plus au marché ou ne trouvaient plus preneurs. Les opérations militaires ont pu soutenir l'offre, mais il a été nécessaire d'innover : implanter le cycle cardé à Amiens, au prix de gros sacrifices financiers ; être attentif aux demandes du consommateur et s'y adapter ; choisir le velours de coton plus rémunérateur en sacrifiant la tradition... Abandonner également le métier, quand les conditions, liées à une installation trop récente, deviennent tellement défavorables qu'elles sont incompatibles avec la poursuite des affaires. Abandonner les marges du territoire manufacturier, replier l'activité au plus près de la cité pour réduire les coûts, réduire le nombre des métiers actifs, se spécialiser.

La Révolution a donc redistribué les cartes sans remettre en cause le jeu lui-même.

Partie3
1815-1834 :
le choc des capitalismes

La période qui s'ouvre après la signature du traité de Vienne et qui se ferme avec le deuxième soulèvement des Canuts lyonnais constitue une période courte : à peine une génération d'entrepreneurs...Elle est pourtant intense par les dynamiques qui la traversent.

Les productions continuent d'évoluer, dans une conjoncture qui n'a rien d'évident. Pourtant, le contraste est saisissant entre des manufacturiers rémois qui courent les Expositions des Produits de l'Industrie en faisant tinter leurs médailles, et les fabricants amiénois qui les désertent. Le velours de coton, si essentiel, si vital un temps, ce produit qui avait sauvé la manufacture de l'abandon n'endort-il pas l'Amiénois sur de bien fragiles lauriers ?

Ils possèdent pourtant des atouts que les Rémois ne peuvent leur contester : un territoire manufacturier riche, plastique ; une aptitude fine à jouer des fibres ; une main d'œuvre abondante ; une réelle expertise dans la finition qui lui vaut une réputation dans tout le Nord du royaume. L'avenir semble leur appartenir. La preuve : Reims paraît engagée sur une bien mauvaise pente, avec une production lainière qui est divisée par deux entre 1815 et 1821...Qu'est-ce qui fait, dès lors, que les Amiénois ne parviennent pas à transformer l'essai et à se hisser de nouveau aux sommets qui étaient les siens avant la Révolution ?

Mettons nous dans les pas des fabricants de l'un et de l'autre territoire et essayons de cheminer ensemble afin de tirer cette énigme au clair...

Chapitre 1 : L'évolution des productions :

le possible de l'innovation et le nécessaire de la continuité.

En 1815, le monde textile français découvre avec une certaine satisfaction les nouvelles frontières issues du Congrès de Vienne. Les redoutables manufactures de Verviers et d'Aix-la-Chapelle vont cesser de concurrencer les centres français, désormais protégés par de hauts tarifs douaniers, conformément aux souhaits exprimés par une très large majorité de l'opinion économique, par le truchement des Chambres de Commerce. Si la date de 1815 présente une réelle signification pour beaucoup de manufacturiers, celle de 1830 n'en a guère... La révolution qui place les Orléans à la tête du royaume de France n'a que peu de signification d'un point de vue économique, même si elle correspond à l'époque de la création du royaume de Belgique avec son centre de Verviers. La date de 1834 apparaît plus pertinente : outre le fait que cette année voit Aix-la-Chapelle insérée dans la Zollverein, l'enquête lancée sous la présidence de Duchatel permet de faire le point sur l'état des grands centres manufacturiers français, dont Reims et Amiens, et de prendre la mesure des continuités et des ruptures. 1834 voit également la fondation de la Société Industrielle de Reims, première pierre concrète vers l'implantation définitive du machinisme et du *factory system*. La paix favorise durant cette période un redémarrage de l'activité en France, qui se traduit à la fois par un rattrapage puis un dépassement des niveaux d'activité d'avant la Révolution. La transition est difficile, toutefois, avec l'économie sous ballon d'oxygène de l'Empire. En témoignent les crises récurrentes qui frappent l'activité textile, particulièrement lainière, autour de 1820 et entre 1828 et 1831¹. Dans ces conditions, il convient de se demander quelles stratégies Rémois et Amiénois ont mis en œuvre pour répondre aux défis qui se posaient à eux.

I/ Encore et toujours la laine.

A- Amiens : la vitalité retrouvée de l'activité lainière.

¹ Sur cette conjoncture difficile, voir D. Woronoff, *Histoire de l'industrie en France du XVIII^e à nos jours*, Paris, Seuil, 1998, pp. 316-317.

Comme nous l'avons vu, la Révolution a occasionné une reconversion de la laine vers le coton à Amiens ; les manufacturiers qui ont persisté dans la production d'étoffes peignées avaient le choix entre les laines de pays pour les étoffes communes, celles d'Espagne ou de Saxe pour les étoffes plus fines. Il ne faut croire que, durant la Restauration, la laine est en reste : le coton ne l'a pas tuée, bien au contraire. L'activité lainière connaît une belle extension avec le peignage et la filature de la laine peignée qui était jusqu'en 1828 la principale occupation des femmes. Les laines sont directement vendues par les cultivateurs aux peigneurs, lesquels les travaillent à la main, à l'aide de peignes de bois à dents d'acier :

« Les laines provenant du petit nombre de troupeaux mérinos ou métis qui existaient dans le département avant 1812 étaient achetées par des marchands étrangers au département (...) En 1813, les laines fines devenant plus abondantes, quelques lavoirs furent établis. Aujourd'hui dans le département, on ne compte que quatre ou cinq troupeaux de race pure, et on estime que deux seulement date d'avant 1812. On attribue généralement l'augmentation du prix des laines indigènes à la substitution des mérinos et métis à la race picarde, qui a eu lieu dans la plupart des grands troupeaux. Il est probable même que cette augmentation serait plus forte, si la consommation de laines communes n'avait pas éprouvé une grande diminution »².

Répondant à Pierre Dupuy, négociant établi Fbg St Honoré, qui souhaite trouver les meilleures laines picardes, le maire d'Amiens recommande les maisons de Daveluy aîné et Dubois, rue St Leu, celle Antoine Pruvost rue Royale et celle de M. de Rainneville, propriétaire d'un troupeau de mérinos à Allonville³. Si la laine mérinos continue d'avoir ses partisans, l'intérêt pour les laines longues se fait jour qui, d'après les fabricants et négociants amiénois, doivent permettre de fabriquer des articles de grande consommation.

« En France, la production de ces matières a rencontré des obstacles qui, par contrecoup, ont arrêté la fabrication dans ses progrès. Depuis vingt ans, tous les jours, les propriétaires se sont tournés vers les raffinements de leurs toisons. Le peu de laine originellement longues est restée dans les mains de cultivateurs qui, n'étant pas assez riches ou assez éclairés pour suivre cet exemple, ne l'ont pas été non plus assez pour améliorer les espèces qu'ils gardaient. Il s'en est suivi que, par la rareté et la mauvaise qualité de ces laines longues, la fabrication en a été stationnaire jusqu'au jour où l'Angleterre a permis la libre sortie de ces laines. C'est de cette époque que date chez nous l'industrie des laines longues, industrie qui ne fait que commencer, quand celle des laines courtes est à son apogée. Amiens semble appelée à devenir le centre de cette

² ADS, 99M107 685, Statistiques, renseignements divers, lettre du président de la Chambre de Commerce, 1833.

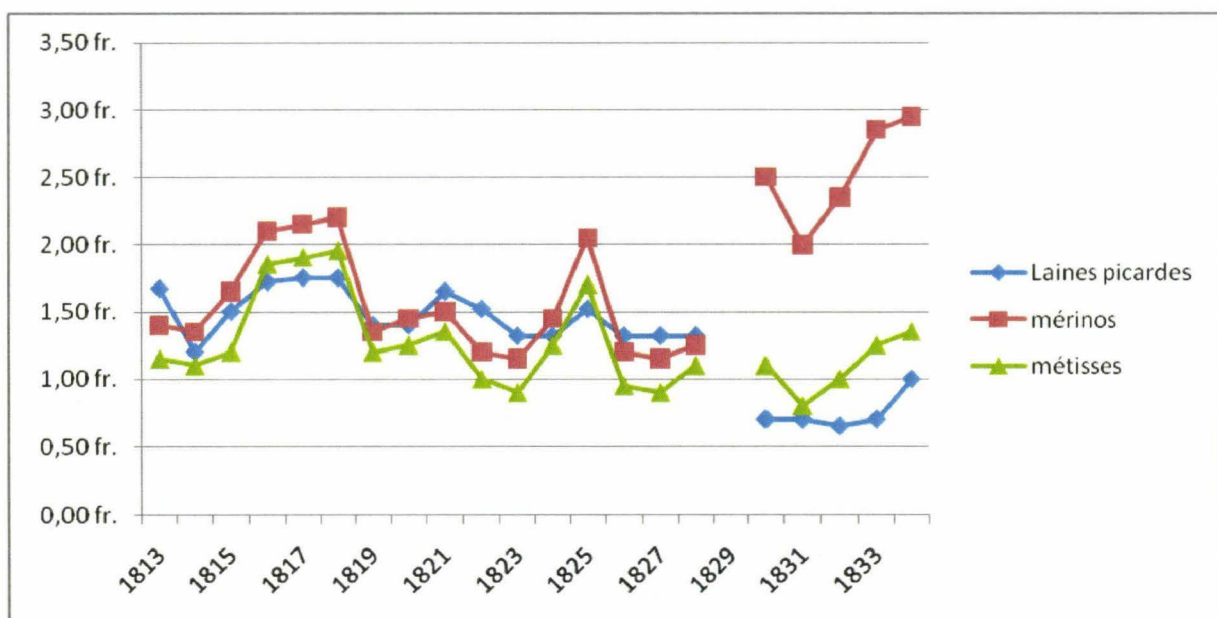
³ AMA2F36/1, Demande de renseignements commerciaux, lettre du 15 novembre 1817.

fabrication de laines longues ; il appartient à une administration éclairée de fixer à jamais parmi nous d'une richesse qui promet d'être un jour si grande pour notre pays. Le résultat sera d'amener sur notre sol une industrie qui longtemps a fait la prospérité d'une autre ville dont notre commerce est encore sottement tributaire.»⁴.

Pour concurrencer Bradford, ils proposent quatre moyens censés amener aux résultats qu'ils appellent de leurs vœux : l'établissement d'un dépôt de laines en ville ; l'ouverture d'un marché aux laines, la situation de celui de St Quentin semblant aberrant aux yeux des Amiénois car éloigné des centres de consommation du Santerre, de Mouy, Crèvecoeur, Beauvais...Ils souhaitent également voir l'implantation d'une grande entreprise de peignage et l'introduction des moutons anglais.

Le haut prix des laines métis et mérinos dans les toute premières années de la Restauration correspond à une période de forte activité de la fabrique amiénoise, rattrapage favorisé par les achats effectués par les Anglais. En revanche, la baisse qu'elles enregistrent à partir de 1825, loin de signifier un retournement de conjoncture, s'explique par la multiplication des animaux dans les troupeaux picards. Malgré une baisse moyenne de 40%, les fabricants continuent de se plaindre du haut niveau des prix...En revanche, le rebond spectaculaire du prix des laines mérinos après 1827 correspond à l'époque de la vogue des alépinés.

Graphique 14: Prix des laines à Amiens (1813-1834).



Source: ADS 99M107 685, Statistiques industrielles, renseignements divers.

⁴ ADS, 99M107 690.

On file désormais la laine cardée à Amiens, chez Lenoir Pollart près de Salouel au fil de l'eau ou encore chez Fevez d'Estrée en ville par manège, mais c'est principalement chez Gensse Duminy et Cie, Achille Gensse et Dubrulle, que se fait l'essentiel de la production qui est autoconsommée dans leurs fabriques. Toutefois, les besoins sont si élevés que ces fabricants sont obligés de faire filer à façon par les fabricants d'Amiens : cette laine cardée est utilisée pour la fabrication des casimirs et des patenkords. Introduits sous la Révolution par Gensse Duminy, ils nécessitaient auparavant d'employer des laines filées au grand rouet, un genre de filature à peu près inconnu des anciens fabricants amiénois, ce qui a empêché longtemps que la production s'en étende. Mais l'extension des machines à filer mécaniques a excité l'intérêt et les vocations⁵. Si la laine cardée se concentre en ville, la laine peignée demeure le domaine de la fabrique déconcentrée. Godard-Locke met au point une peigneuse qui effectue le travail de cinq ouvriers, tout en produisant moins de déchets : « *Il a présenté de la laine peignée et filée à la machine et pour laquelle le jury a décerné une mention honorable avec cette observation que, si l'exécution en grand avait été constatée, une distinction de l'ordre supérieure lui aurait été accordée.* »⁶. Au même moment, Dobo, qui travaille pour Ternaux, reçoit lui une médaille d'argent pour sa laine peignée et filée à la mécanique.

En 1830, la capitale picarde compte 170 peigneuses réparties dans 19 ateliers :

*« La filature de la laine ne s'est faite qu'au rouet jusqu'en 1823. Quelques essais de filature à la mécanique ayant eu lieu en 1825, et ayant paru satisfaisants, plusieurs fabricants ont cherché à en tirer parti pour faire de l'alépine. Cette fabrication a fait augmenter progressivement ce genre d'industrie jusqu'en 1828, époque à laquelle elle s'était tellement accrue, que les métiers qui filaient le coton ne présentant plus d'avantages, furent employés à la filature de la laine. »*⁷.

Cette mécanisation se traduit par une diminution progressive du coût de la main d'œuvre occupée à la filature. Jusque dans les années 1820, il se maintient à un niveau assez élevé : les préparateurs touchent entre 60cts et 1F par jour, les aides 1F à 1,25F, les contremaîtres de 2 à 4 alors que la fileuse apparaît comme une aristocrate de la fabrique avec son salaire de 4 à 7F par jour. Assez rapidement, avec l'adoption de la filature mécanique, les rémunérations s'orientent vers un mouvement de baisse assez rapide, de l'ordre de 8 à 10% en seulement quatre ans. Ceci explique toutefois que la filature mécanique n'a pas tué immédiatement la filature manuelle. Le peignage, qui se

⁵ Une dizaine de fabricants est occupée en 1819 à la fabrication des étoffes en laine cardée : Gensse Duminy, Achille Gensse, Lenoir Pollard, Fevez D'Estrée, Decayeux Vasseur ; Vasseur Leroy ; Madaré ; Dubois Vasseur ; Augustin Thuillet ; Maillard ; Demarest ; Devillers. Cf. **AMA**, **2F27**, lettre citée.

⁶ J.G.V de Moleon, *Description des expositions des produits de l'industrie française*, Paris, 1824, p. 307.

⁷ *Enquête Duchâtel*, Déposition de Pourcelle d'Estré, 10 novembre 1834, p. 408.

faisait jusqu'en 1828 à Tourcoing, s'effectue désormais à Amiens, après l'établissement du peignage mécanique de Dagneau. Il y a à Amiens, en 1826, 3 filatures de laine cardée⁸, 124 de laine peignée, 28 fabriques d'alépinés, 4 fabriques de tapis et moquettes, et 8 teintureriers en laine. Parmi les filatures les plus en vue, il faut citer celle située entre Amiens et Abbeville, à l'Etoile, mue par un moulin à eau : « *Les machines qu'il emploie ont été construites d'après des procédés anglais pour lesquels il a été pris un brevet d'importation, les produits qu'il fournit aux fabricants sont estimés. Il pourra sous peu filer 10T de laine par an et employer 50 à 60 ouvriers* »⁹.

B- Reims : des efforts constants pour garantir la matière première.

A Reims, en revanche, la Chambre de Commerce note que peu de changements notables sont survenus dans la forme des métiers entre 1814 et 1824. A cette date, néanmoins, elle révèle que quelques métiers à l'anglaise commencent à s'introduire, mais en nombre encore confidentiel¹⁰. Dans un rapport du 29 octobre 1825, elle insiste sur le fait que les principaux constructeurs de machines dans le département sont l'Ecole des Arts et Métiers de Châlons ainsi que les frères St Anveau, serruriers mécaniciens à Reims. Mais elle précise que ce sont surtout les artisans qui, à la demande des manufacturiers, confectionnent « *des machines à carder, des machines à lainer, des étirages, des métiers en gros et en fin, en un mot tout ce qui a trait à la filature des laines cardées et peignées, des tondeuses pour les draps ainsi que des compteurs.* ». On peut donc considérer qu'il s'agit essentiellement de bricolage. En 1825, la Chambre de Commerce déclare qu'il existe à Reims sept pompes à vapeur, mais que six autres sont en attente de montage, toutes dédiées à la filature et aux apprêts. Une seule a été importée d'Angleterre, les autres proviennent de chez Perrier frères et de Aithin&Steel à Paris, ainsi que des ateliers de John Cockerill. En outre, il existe dans l'arrondissement de Reims 12 manèges à chevaux et cinq roues hydrauliques. Deux filatures à Suippes sont mues par ce moyen.

⁸ ADS, 99M90339/4, Chambre de Commerce d'Amiens, Etat des manufactures de la Somme, 1825 : « *Les laines cardées se préparent et se filent à Amiens exclusivement par des moyens mécaniques. Il existe un grand nombre d'établissements appartenant, les uns à des manufacturiers qui en emploient eux-mêmes, d'autres à des filateurs qui vendent aux fabricants des laines filées ou filent pour le compte de ces fabricants à un prix onéreux les laines que ceux-ci leurs confient. Les établissements formés à Amiens depuis dix, douze ans y ont facilité la fabrication de plusieurs articles pour lesquels on emploie la laine cardée dont la préparation et la filature à la main ne s'y étaient pas naturalisés, malgré l'existence d'une manufacture de casimirs [celle des Augustins] dont presque tous les ouvriers étaient d'Abbeville et des environs.* »

⁹ *Ibidem.*

¹⁰ AN F12 901, Rapport de la Chambre de Commerce, 30 décembre 1824.

C'est en 1824 que la quantité des laines employées dans la manufacture dépasse les mille tonnes par an (1 036 800kg précisément). L'avantage va encore à la laine cardée, filée à la mécanique, qui rentre pour près de 700 000kg, le reste étant formé par la laine peignée et filée à la main dans les campagnes. Néanmoins, là où les déchets dans la laine cardée n'excèdent pas 12 à 20% du poids de la toison, cette masse est beaucoup plus importante pour la laine peignée. Trois kilos de laine brute sont nécessaires pour produire un kilo de laine peignée ; un kilo tombe en blousses qui peuvent être récupérés pour la fabrication de gros tissus, mais un kilo est perdu définitivement dans l'opération. Ce tiers de perte sèche, s'il n'inquiète pas les fabricants, les fait réfléchir sur la qualité intrinsèque des laines indigènes, trop courtes. Comparant les résultats obtenus par les Anglais, les rémois reconnaissent sans peine la supériorité des laines du Leicestershire, dite de Bakewell, bien plus favorable à l'opération de peignage par sa longueur, son luisant et sa blancheur. Beaucoup souhaiteraient voir cette espèce s'acclimater à la Champagne ; malheureusement, si les Anglais permettent à partir de 1820 la sortie de ce type de mouton, c'est moyennant un droit élevé auquel s'ajoute le droit d'importation en France qui rendent l'opération trop onéreuse. La Chambre de Commerce s'estime alors dans son bon droit, en effectuant des démarches auprès du Directeur du Commerce et de l'Agriculture, afin de rendre les démarches plus abordables¹¹.

Pour ces raisons, la provenance des laines employées à Reims demeure très majoritairement française, et Assy-Villain le revendique comme un mérite « *un peu trop inaperçu* » de la manufacture : « *Nous avons vu toutefois employer, mais en très faible quantité, des laines d'Espagne et de Saxe pour les tissus schalls, les casimirs et les draperies fines, et aussi quelques laines de Valachie pour les gros tissus tels que les couvertures, mais nous ne pensons pas que ces trois espèces de laine cumulées soient jamais entrées pour plus du trentième de la masse employée. Nous le répétons, nos laines indigènes mérinos, métis et communes peuvent rigoureusement suffire à nos besoins* ».

Il insiste sur la nécessité d'améliorer les laines locales et indigènes, en sélectionnant davantage les cheptels et en se séparant sans pitié des sujets les plus faibles. Assy-Villain estime impossible de prohiber complètement les laines en France, car les seules réserves nationales ne peuvent suffire aux besoins dans les qualités superfines¹². Reims entretient, en revanche, de fructueuses relations commerciales avec la France et l'étranger pour la revente des peignons de laine ; le problème n'est pas propre à Reims, mais le vol des déchets de fabrique constitue une donnée durable de l'activité textile. Confrontée à ce problème, la manufacture d'Elbeuf, par l'intermédiaire

¹¹ Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims, séance du 16 juin 1824.

¹² Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims, séance du 16 mars 1829.

de sa Chambre Consultative, s'enquiert auprès de la Chambre de Commerce de Reims des moyens nécessaires pour éradiquer ce « fléau ». Dans sa réponse¹³, elle précise que le problème ne peut s'apparenter à ce que l'on trouve à Elbeuf de par les produits qui s'y fabriquent : « *Le propre de nos draps, et généralement de tous nos tissus, est d'être léger. Il en résulte que les bouts, déchets de fils, éméchures, débris et abats de laine, ne trouvent pas d'emploi dans la fabrication des produits de notre contrée, d'une part parce que notre industrie ne s'est jamais exercée sur la grosse draperie ; et d'autre part, parce que la cherté de la main d'œuvre pourrait s'opposer à la réussite des essais qui seraient faits dans ce genre de fabrication.* ». La commission des déchets de fabrique, mise en place à Reims en 1803, semble avoir poursuivi ses activités sous l'Empire et sous la Restauration, développant des relations intéressantes avec Beauvais, Orléans et Vire. En 1825, elle est dirigée par Regnard-Deligny, mais « *c'est vers la direction de Verviers qu'elle rencontre l'écoulement le plus fructueux et le plus important, et actuellement ce n'est guère que de ce côté que se maintiennent les relations de notre commission.* », même si le volume de ses affaires est moindre que dans le passé, du fait des prix plus avantageux proposés par des collecteurs marrons. Et les membres de la Chambre de tancer vertement les Elbeuviens, qui réclament au gouvernement la prohibition de sortie des matières, au risque de priver les Rémois d'une source lucrative de capitaux.

Les relations avec l'Angleterre ont connu des hauts et des bas. Les Anglais ont crié au scandale et à la tromperie : en 1817-1818, ils achètent des quantités importantes de laines mérinos à Reims, mais dans les années qui suivent, les achats ralentissent pour cesser tout à fait en 1820. La Chambre de Commerce diligente alors une enquête pour éclaircir ce mystère commercial¹⁴. Les Anglais montrent en fait de la mauvaise humeur quant au lavage des laines, trop poussé pour être honnête. Les producteurs français sont parvenus à mettre sur le marché des laines achetées en Espagne, mélangées à des laines indigènes, à des laines d'agneaux et à des écouilles¹⁵, nettoyées à la cendre, et dont on augmentait la blancheur avec des laines précocement tondues. Le lavage des laines constitue une activité de première importance que les autorités rémoises cherchent à privilégier et à protéger à tout prix. Une plainte est formulée à la Chambre de Commerce par les laveurs de laine sur la Vesle : Barillon, propriétaires des moulins de la Porte de Paris et du moulin brûlé, prélève fréquemment - et surtout en été - de grandes quantités d'eau dans la rivière, au détriment des lavoirs dès lors condamnés au chômage¹⁶. Rousseau, ingénieur des Ponts et Chaussées à Reims, confirme la justesse des plaintes car, d'après ses observations, ce n'est pas simplement un déversoir que Barillon

¹³ Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims, séance du 29 octobre 1825.

¹⁴ Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims, séance du 13 avril 1820.

¹⁵ Il s'agit de laines arrachées aux peaux des bêtes abattues avant leur envoi en mégisserie.

¹⁶ Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims, séance du 30 mars 1820.

a aménagé, mais une véritable dérivation des eaux du cours principal : « *La propriété d'un moulin n'entraîne pas la propriété mais simplement l'usage des eaux ; la Chambre, dans la vue de procéder avec ordre et équité, prend en considération que si, d'un côté, elle doit veiller aux intérêts de la fabrique, elle ne peut, de l'autre, vouloir nuire à des droits qui seraient justement acquis.* »¹⁷. Jobert-Lucas et Gard sont mandatés pour une médiation difficile car, aux plaintes des laveurs de laine, s'ajoutent celles des riverains qui accusent Barillon d'inonder leurs jardins à cause de sa dérivation, celles aussi de la mairie en raison des émanations liées à la mise à sec du cours principal de la Vesle... Or, lors de la vente des moulins qui s'était effectuée en deux lots, il avait été précisé qu'entre le 15 juillet et le 15 novembre, les moulins devaient fonctionner à tour de rôle. Problème : s'il y a eu deux lots, il n'y a plus qu'un seul propriétaire... La commission propose que le lit principal active les moulins de la Porte de Paris, la buanderie de l'Hôtel-Dieu, et les quatre lavoirs à laine qui se trouvent à la suite, alors que le lit secondaire ne doit alimenter que le moulin brûlé et le lavoir qui y est établi ; en outre, en période de basses eaux, il est proposé que la jouissance des eaux soit établie à proportion de l'importance des usines, car « *les usines et lavoirs à laine existent de temps immémorial ; ils ont de tout temps servi à l'usage de la fabrique, donc leur existence et leur jouissance doivent être protégées et la justice distributive veut qu'ils obtiennent une faveur relativement égale à celle qui doit être accordée aux propriétés du sieur Barillon.* »¹⁸. Après analyse des différentes pièces, la Chambre constate que l'activité des usines étant limitée au jour, les moulins peuvent fonctionner sans problèmes entre 20h et 4h du matin ; elle transmet sa proposition au maire de Reims en ce sens et le préfet de la Marne retient ses conclusions dans son arrêté du 12 juillet.

On note donc, durant la Restauration, une certaine stabilité quant aux approvisionnements en laine, dont les origines ne varient pas par rapport à la période de l'Empire : les mêmes circuits interviennent. En revanche, des progrès sont à noter dans le domaine de la filature et du peignage avec, tant à Amiens qu'à Reims, une mécanisation qui progresse, plus rapidement en Champagne qu'en Picardie grâce à l'action de Ternaux. Mais c'est à l'autre bout de la chaîne, au niveau de la teinturerie, qu'apparaissent des tensions durant la Restauration...

II/ Lorsque la teinturerie dicte la loi de la manufacture...

¹⁷ *Ibidem*, séance du 18 avril 1820

¹⁸ *Ibidem*, rapport de la commission, séance du 29 avril 1820

A-Les teinturiers, « partie noble » de la manufacture.

Dans un discours tenu devant l'Académie d'Amiens, Mourgues s'inquiète du devenir de la manufacture amiénoise au milieu des années 1820 :

« La qualité des produits est une conséquence naturelle de la perfection des moyens qui les procurent. Leur nature résulte de la saine observation des goûts et des besoins. Négliger les uns, ou lutter contre les autres serait une semblable erreur. L'observation des goûts et des besoins des consommateurs n'est pas d'une moindre influence sur le succès de l'industrie et la prospérité des industriels. Lorsqu'on rappelle la vogue qu'ont eu les droguets, pannes et bouracans...et qu'on voit à quel point ces étoffes sont sorties de l'activité des rapports du commerce, n'est-il pas permis de s'étonner de l'obstination avec laquelle la routine s'attache à faire des velours de coton le principal objet de la fabrique d'Amiens, alors même qu'il est évident, qu'à moins que cet article subisse des perfectionnements ou des variétés extraordinaires, la consommation en diminue et en diminuera chaque jour...»¹⁹.

A en croire l'académicien, la manufacture est en danger : les fabricants amiénois, aveuglés par le velours de coton qui a fait leur fortune sous l'Empire, ne se rendent pas compte de l'évolution du goût des consommateurs et de la mode. Il devient donc urgent pour eux d'orienter différemment leurs productions. Il est intéressant de voir, dans le rapport dressé par la Chambre de Commerce à l'attention du Ministère, une réponse apaisée aux craintes formulées plus haut.

« La majeure partie des fabricants d'Amiens vendent leurs tissus en écru et il existe par conséquent dans cette ville un grand nombre de teintures, tant en laine qu'en coton, des établissements pour les apprêts et des blanchisseries; toutes ces différentes parties sont soignées autant qu'on peut, de nouveaux procédés ont été adoptés, de nouvelles machines ont été introduites dans les ateliers. On imprime à Amiens les tissus de laine et de coton, notre ville est même une des premières où ce genre d'industrie ait été cultivé. On imprime des serges d'Aumale, des pannes, etc... et à peine la fabrication des velours de coton y a-t-elle été introduite qu'on s'est occupé aussi de les imprimer pour gilets. On en imprime encore beaucoup en bon teint mais les impressions petit teint sont presque entièrement abandonnées. »²⁰

Les membres de la Chambre mettent - fort justement - en avant la qualité des finitions amiénoises. Plus encore qu'au XVIII^eS, les fabricants s'efforcent d'approcher au plus près du goût des consommateurs. Pour qui a connu, à Amiens, la reconversion - presque forcée - durant la période révolutionnaire d'une fibre à l'autre, ils savaient

¹⁹ ADS, 28J282, Mourgues, Discours sur l'état des manufactures (1825).

²⁰ ADS, 99M107 684, Affaires de la Chambre de Commerce, état du commerce amiénois, 1825.

désormais que, s'ils ne suivaient la loi imposée par le client, cette loi finirait par s'imposer à eux de manière plus douloureuse que s'ils l'avaient volontairement consentie. Dans un secteur où l'apparence des tissus se doit d'évoluer au même rythme que la mode parisienne, relayée de plus en plus facilement par la presse et les progrès de la diffusion des informations, tout est bon pour flatter l'œil et le toucher du client²¹... Si la préparation des laines demeure un secteur-clé, c'est surtout en aval, du côté des apprêts, de l'impression et de la teinture, que se déplace toute l'attention du manufacturier qui souhaite faire son marché. C'est dire si les teinturiers et apprêteurs deviennent les « *ouvriers les plus nécessaires* »²² à un moment où le métier Jacquard, insuffisamment diffusé, n'est pas encore un mesure de fournir les nouveautés auxquelles s'habitueront les dames après 1840... Car, si Amiens n'est pas atteinte par les conflits luddistes, les teinturiers de cette ville vont se rendre compte, un siècle après les tondeurs de Sedan²³, de leur position de force dans l'organisation manufacturière... D'autant que les teinturiers amiénois peuvent se targuer d'être indispensables à d'autres qu'aux seuls Amiénois : d'Abbeville, de Lille, de Rouen ou de Reims, les négociants apportent leurs draps pour être apprêtés et finis dans la capitale picarde. En 1825, cette activité de teinture des étoffes écruées venues d'ailleurs représente un chiffre d'affaires non négligeable, estimé par la Chambre de Commerce à 2,5MF²⁴. En 1833, la Chambre de Commerce confirme que les fabricants de Roubaix et de Reims fournissent beaucoup de gilets, poil de chèvre, navarins, reps en laine... au commerce d'Amiens, qui les fait teindre et imprimer²⁵. Chaque semaine, ce sont 600 à 700 pièces d'étoffes rases qui transitent dans les mains des teinturiers et des apprêteurs et 1500 pièces de draps de Mouy par an. Sauf pour les étoffes de poil de chèvre, les draps sont teints en pièces et non en laine²⁶.

De là à penser qu'ils sont de la « *partie noble* »²⁷ de la fabrique d'Amiens, il n'y a qu'un pas que beaucoup d'ouvriers franchissent, peut-être un peu trop vite...

Depuis la fin du Moyen-Âge et le développement du textile à Amiens, St Leu est devenu le quartier des teinturiers, grâce aux nombreux « bras de la Somme » qui parcourent cet espace et dont ils fournissent la force motrice. Autour des rues Motte, des Marissons et Grainville se développe « *un inextricable réseau de rues étroites et*

²¹ Cf. G. Gayot, « Les innovations de marketing sur le marché européen des draps fins, XVII^e-XVIII^eS », in J. Bottin, N. Pellegrin (ed.), *Echanges et cultures textiles dans l'Europe pré-industrielle*, Revue du Nord, HS n°12, 1996, p. 127.

²² Cf. G. Gayot, « Les ouvriers les plus nécessaires sur le marché du travail des manufactures de draps aux XVII^e-XVIII^eS », in G. Gayot, P. Minard (ed.), *Les ouvriers qualifiés de l'industrie, XVI^e-XX^eS*, Lille3, 2001, p. 209.

²³ Cf. G. Gayot, « La longue insolence des tondeurs », in *Les Draps de Sedan*, op.cit., pp. 187-296.

²⁴ ADS, 99M107 695, Délibérations de la Chambre de Commerce d'Amiens, 1825.

²⁵ ADS, 6M2402, lettre de la Chambre de Commerce au préfet, 19 avril 1833.

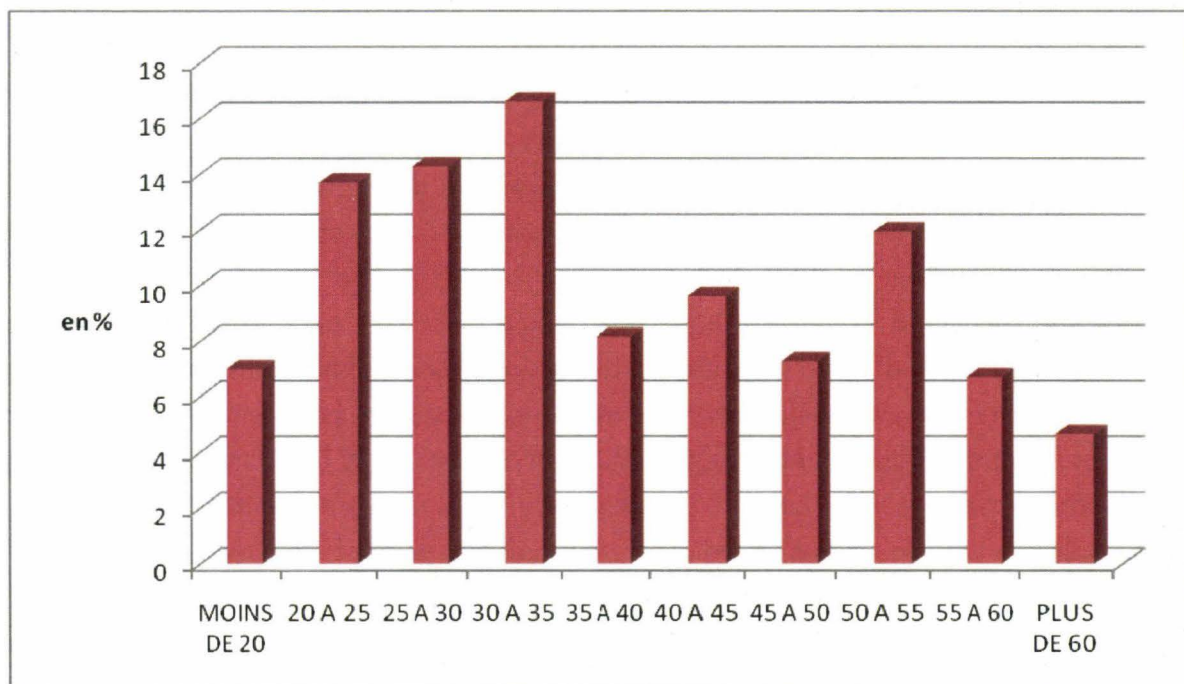
²⁶ ADS, 99M107 678, Affaires de la Chambre de Commerce.

²⁷ J. Fournier, *L'ennoblissement textile à Lyon, essai sur l'histoire d'une profession haute en couleur*, Charvet, Lyon 1999, p. 23.

tortueuses, mal pavées, coupées au milieu par des ruisseaux ; les cours humides, dans lesquels l'espace resserré a pressé les rangs, entassé et amoncelé les taudis malsains, les dangereux abords des canaux dépourvus de berges et les talus escarpés, plantés çà et là de vieux saules ; enfin, les vieux ponts de grès qui relient les îlots du populeux archipel. »²⁸. C'est là que nous irons chercher ces hommes ; faute d'informations tirées des archives notariales, des registres d'entrées ou des registres paroissiaux, il a fallu se tourner vers les dénombrements nominaux, ainsi que dans les sources judiciaires pour un peu mieux connaître ce monde, au risque assumé de n'entendre que le vacarme de leurs colères récurrentes au lieu des gestes et des habitudes quotidiennes, probablement plus tranquilles...

Ils sont ainsi 343 en 1816, maîtres, ouvriers et apprentis, à s'occuper de la teinture des étoffes, d'Amiens ou d'ailleurs, auxquels on ajoutera 52 imprimeurs et 26 apprêteurs. Ce sont donc pas moins de 421 personnes qui contrôlent les délicates opérations de finition des tissus... il s'agit là de chiffres très élevés : dans les meilleures années du XVIII^eS, maîtres et compagnons formaient une communauté dont le nombre des membres n'avait jamais dépassé les 180 personnes²⁹. On peut penser que ce sont les années de la Révolution qui ont poussé les chiffres vers le haut et favorisé le développement de contingents plus significatifs. L'analyse de la répartition par âge des teinturiers amiénois plaide en faveur de cette hypothèse.

Graphique 15 : Répartition par âge des teinturiers amiénois (1814).



²⁸ A. de Calonne, *Histoire d'Amiens, op.cit.*, p. 236.

²⁹ P. Deyon, *Amiens, capitale provinciale, op.cit.*, p. 45 ; cf. infra, partie1.

On ne retrouve pas dans les sources de « *garçons* » ou d' « *apprentis* » teinturiers dont l'âge soit inférieur à 15 ans. Ceux qui sont donc recensés en 1814 sont nés au début du Directoire, sont entrés en service actif autour de 1810 et représentent 7% de l'effectif total ; chiffre qui est loin d'être négligeable, certes, mais ce n'est pas là que se situe l'essentiel des cohortes. L'âge moyen de plus de la moitié des teinturiers amiénois se situe entre 20 et 35 ans, c'est-à-dire des ouvriers qui sont entrés en atelier entre le moment où tombait la tête de Robespierre et le lever du soleil d'Austerlitz. Cette époque, comme on l'a vu précédemment, correspond à l'épisode de la reconversion du textile amiénois vers le coton. La nécessité de mettre en place une filière spécifique de la teinture du coton a créé un véritable appel d'air : combien, parmi ces ouvriers de la fin de l'Empire, ont-ils tenté seuls leur chance, persuadés qu'ils étaient de pouvoir accéder au titre - désuet mais toujours envié - de maître teinturier ? Combien ont du rapidement mettre la clé sous la porte pour rentrer dans les rangs ouvriers dont ils voulaient s'extraire à tout prix ? Question auxquelles, malheureusement, les sources ne nous permettent pas de répondre. Passée cette période, le groupe des teinturiers se referme, le recrutement se tarit. Mieux : le groupe a tendance à se perpétuer de manière endogame. Sur les 47 garçons teinturiers identifiés en 1814, la moitié (25 précisément) ont un père qui est lui-même de la profession. Mais les autres gravitent étroitement dans le giron de l'activité textile : 11 sont fils d'ouvriers saiteurs, 5 de tondeurs. A la marge, on trouve pêle-mêle le fils d'un ouvrier du bâtiment ou d'un ferblantier...

Ce nombre élevé, disposant de techniques et de secrets industriels de première importance, attire la convoitise de nombreuses villes industrielles, au premier rang desquelles Reims, qui déploie des trésors d'ingéniosité pour attirer vers elle une main d'œuvre qui lui fait cruellement défaut ; y parvient-elle ? Une statistique dressée par la Chambre de Commerce en 1831 fait apparaître le chiffre de 32 teinturiers, un beau progrès par rapport à la période impériale, même si on est encore loin des cohortes amiénoises. Certains de ces teinturiers disposent d'une petite fortune, certes très éloignée de celle des gros manufacturiers de la place, mais qui parvient à faire d'eux des électeurs censitaires sous la Monarchie de Juillet, comme c'est le cas pour Oudin-Debry, Falvy-Collier, Vialle-Mallet, Leclerc-Lemarteleur, Dupuis-Roger, Chatelain-Sabatier ou Jules Belley³⁰. Aucun indice dans ces sources ne permet de dire s'il s'agit de personnalités locales ou non. Néanmoins, à trois reprises entre 1816 et 1831, le Conseil des Prud'hommes d'Amiens est saisi de plaintes concernant des ouvriers en teinture qui quittent leur maître sous de faux prétextes, afin de pouvoir s'installer à leur propre compte...à Reims ! Le cas de Louis Varré est exemplaire : contremaître en teinture, il

³⁰ ADM, 4M2, Liste des électeurs censitaires pour 1832.

réclame à son patron de consentir à l'amiable la résiliation du contrat qui les lie, afin de prendre la suite d'une affaire de teinture de chapeau de paille de sa belle-mère récemment décédée. Ducancel, « convaincu de la bonne foi de son contremaître, et ne voulant pas avoir à se reprocher de l'avoir empêché de prendre un établissement avantageux, se laisse aller à lui promettre la remise de son livret, libre à la seule condition que Varré s'interdirait de travailler, du jour de sa sortie, pour un atelier rival. (...) Il fut très surpris d'apprendre, quelques jours plus tard, que Varré l'avait trompé, qu'il devait aller, non pas à Paris, mais à Reims chez un sieur Lucien d'Amiens qui vient de monter là une teinturerie, qui peut et doit nécessairement faire beaucoup de tort à lui, qui a de nombreuses relations avec les fabricants de cette ville, dans laquelle il n'existe pas de teinturerie du genre de la sienne, et dont il teint et apprête presque tous les produits. »³¹. Le conseil, considérant que ce projet doit être regardé comme une menace et un danger pour Ducancel et que les conventions passées étaient soumises à des promesses que Varré n'a pas remplies, le condamne à 1000F de dommages et intérêts. Ce cas est exemplaire car il montre, d'une part, que des teinturiers quittent Amiens pour aller s'installer à Reims, mais probablement ailleurs aussi ; d'autre part, que ces teinturiers entendent débaucher la main d'œuvre la plus qualifiée. Il montre surtout que les prud'hommes, en condamnant lourdement Varré, entendent limiter autant que possible ce genre de transfert de compétences, préjudiciables au secret de la teinture amiénoise et aux bénéfices sonnants et trébuchants qu'en tire la cité. Certes, trois cas portés en jugement, le chiffre peut paraître faible, voire peu significatif, mais combien masque-t-il de conciliations obtenues sans jugement des Prud'hommes ?

B- Des conditions de vie difficiles.

En contrepartie, les conditions de travail s'avèrent toujours délicates, et les teinturiers souffrent d'une mauvaise image qui rend, d'un autre côté, le métier peu valorisant. Ils apparaissent, au XIX^eS à l'instar du XIII^eS, comme « des hommes mystérieux et inquiétants, d'autant plus craints qu'ils sont turbulents, querelleurs, procéduriers et secrets »³². A Amiens, ils portent même le nom de « zoulous ». Déjà sous l'Ancien Régime, dans un cadre il est vrai corporé, ils s'étaient intéressés aux moyens d'améliorer, non seulement la sécurité dans leurs ateliers par l'emploi de produits moins corrosifs, mais également de développer le secteur de la chimie appliquée à l'industrie. Ainsi, la corporation des teinturiers amiénois est-elle à l'origine d'un

³¹ ADS, 5U1/1, Plumitif du Conseil des Prud'hommes, jugement du 7 décembre 1824 ; la famille Varré fait preuve d'une belle suite dans les idées : on retrouve en 1843 un autre jugement du Conseil des Prud'hommes, mettant cette fois-ci en cause le fils Varré, lui aussi attendu à Reims, et qui fournit exactement le même type de prétexte pour se défaire de ses obligations vis-à-vis de son employeur...

³² M. Pastoureau, *Jésus chez le teinturier, couleurs et teintures dans l'Occident médiéval*, le Léopard d'Or, Paris 1997, p. 78.

concours, organisé en 1785 en collaboration avec De la Platière et le maître teinturier Delamorlière, et placé sous le contrôle de l'Académie des Sciences de Paris. L'ancienne Chambre de Commerce de Picardie prit également part à ce concours, remporté par Hequet d'Orval, propriétaire d'une manufacture de moquettes³³. Reste à savoir si ces recherches savantes ont réussi à s'imposer dans le quotidien du travail...

Villermé, dont les statistiques sont légèrement postérieures à l'époque dont nous parlons, nous livre un tableau qui montrerait une relative aisance des teinturiers et apprêteurs: en moyenne, ils touchent 9F de la semaine, mais les plus qualifiés touchent jusqu'à 13F50³⁴. En dehors des laveurs, des trieurs et des peigneurs de laine, il s'agit là des salaires les plus élevés de la manufacture. A titre de comparaison, les tisserands touchent quotidiennement entre 33 et 85 centimes de moins, auxquels il faut encore déduire les frais de dévidage et de bobinage de la trame. Là où les teinturiers effectuent des journées de 14h - pourtant en période de crise économique - beaucoup des autres ouvriers de la laine doivent subir des jours chômés voire une diminution du nombre d'heures travaillées... Etre teinturier garantit donc de ne pas manquer de travail, ni d'argent. Beaucoup habitent là où leurs aînés avaient l'habitude de demeurer au XVIII^eS : autour de la chaussée St Leu, si la mixité sociale n'apparaît pas comme un vain mot, les écarts sociaux sont parmi les plus violents de toute la cité : au côté des négociants les plus influents, maîtres du commerce, de ses institutions et du pouvoir politique, s'entassent une masse ouvrière aux conditions de vie des plus difficiles. Néanmoins, c'est au sein du quartier de St Maurice que se concentre de plus en plus la population des teinturiers, 23,5% du total, bien que ne soient pas encore installés là les grandes usines de teinturerie qui fleuriront après 1840 et surtout 1870. Néanmoins, à y regarder de plus près, on observe que la quasi-totalité des ouvriers de teinture sont décrits dans les archives comme des locataires indigents ; certains, comme Jean Louis Douchet, est obligé de partager son logement de la Chaussée St Pierre avec 15 autres personnes ! La situation des contremaîtres n'est guère plus enviable : Malot est lui aussi locataire du côté de la rue des Marissons et il est présenté comme aussi indigent que les ouvriers qu'il contrôle durant la journée. Les moins à plaindre, du moins avant 1830, sont encore les ouvriers en teinture de St Maurice : 61,7% sont propriétaires de leur logement. Ce chiffre élevé ne doit pas faire illusion. Il s'explique facilement par le fait que ce quartier est d'urbanisation récente, la plupart des autres propriétaires des environs étant des hortillons ou des cultivateurs, ce qui révèle bien un monde encore en

³³ Cf. G.Dalmasso, *Présence de la "chymie" dans la France du Nord, de la deuxième moitié du XVIII^e siècle au premier tiers du XIX^e. Sa diffusion, son enseignement public et privé, son application aux Arts*, thèse de doctorat ss dir. B. Joly, LilleIII, p. 147.

³⁴ Villermé, *Tableau physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, laine et soie*, T1, 1840, p300

contact étroit avec la campagne³⁵. L'aisance des maîtres apparaît tout en mesure, l'ostentation n'étant guère de mise : les frères Turmine disposent des capacités financières suffisantes pour être devenus propriétaires de leur logement rue des Poirées et y employer une servante. Même chose pour Binard ou Dobel, rue St Maurice... Signe suprême d'un patrimoine acquis à la sueur de son front dans les ateliers malsains, détenir un carrosse donne accès à un certain prestige, à l'égal des négociants de la chaussée St Leu : seuls Delamorlière et Bonvallet peuvent revendiquer un tel statut. A l'inverse, la situation de quelques petits teinturiers indépendants nous apparaît finalement peu enviable : François Hubault, rue des Bourelles, bien que propriétaire de son logement, « vit avec peine », à l'image de son confrère Victor Lefebvre, rue des Clairons...

La période révolutionnaire a été l'occasion pour certains d'entre eux de faire fortune, tout en procédant à d'importants aménagements qui ont profondément transformé la physionomie des quartiers où ils habitaient, notamment en raison de besoin en énergie. Ainsi, Ducancel et Cie sont propriétaires d'une maison qui fait également office d'usine de teinturerie « sise au faubourg de la Hotoye de cette ville contre le pont et la rivière de Selle qui séparent ce faubourg de celui de Hem ». Après avoir mené des travaux de redressement de cette rivière, l'extension de leurs affaires les oblige à devoir « élever l'eau nécessaire pour alimenter au moyen de deux pompes, qui seraient mues par une roue à aubes tournant au simple courant de la rivière ». Le partage des eaux étant une nécessité absolue afin d'éviter de léser tel exploitant par rapport à tel autre, l'ingénieur en chef accepte qu'une roue soit établie à la condition qu'elle soit implantée 22 mètres en aval du pont et que sa construction fasse l'objet d'une annonce à tous les propriétaires d'usines aux alentours³⁶. D'autres réalisations ont lieu durant la Restauration : en octobre 1818, Keller, teinturier, souhaite et obtient d'établir sur le canal qui longe son établissement une roue à usage de foulon, malgré les protestations de l'administration des Hospices d'Amiens. En mai 1820 est mise en place une roue volante sur le cours d'eau de la Poissonnerie d'Eau Douce à la demande de Villard-Herbet.

Ces aménagements n'ont pas été sans difficultés : les commissaires de police des faubourgs St Maurice et St Pierre avertissent la Chambre de Commerce des réclamations des habitations de ces deux quartiers adressées au Ministre de la Guerre, contre les prétentions des officiers du génie qui s'opposent à ce que se fassent des constructions - et même à ce que se fassent aucune des réparations nécessaires - aux bâtiments existant dans un rayon de 500 toises autour de la Citadelle d'Amiens. Ils invitent la Chambre à appuyer la demande, à cause des nombreux ateliers de teinture,

³⁵ AMA, 1F3-14 : Etat nominatif de la population par arrondissement, 1814.

³⁶ AMA, 6O12/1, Moulins et usines, lettre du 24 août 1809.

d'impression et de blanchisseries qui y existent³⁷. Visiblement conscients de l'importance de la question, et de la capacité d'action des teinturiers, la Chambre se prononce en leur faveur, non sans résultat puisque le Ministère finit par accorder une dérogation exceptionnelle sans limite de temps pour raisons professionnelles aux maîtres teinturiers³⁸.

Les teinturiers, de la même manière qu'ils mettent en place des ouvrages, peuvent s'opposer à tout usage de la rivière qui serait contraire à l'intérêt de leur métier : les six chefs d'atelier de teinture du quartier St Maurice s'étaient ainsi opposés avec vigueur - et avec succès - face aux menées de Leroy et Duchemin, propriétaires des moulins établis sur la rivière de Moncreux, et qui souhaitaient barrer ce cours d'eau pour faire reconstruire les glacis et couleries de leurs moulins³⁹. Estant en justice, ils obtiennent que soit construit dans le barrage un pertuis avec vanne qui serait levé par le commissaire local entre 19h et 6h : *« Je ne crois pas, monsieur, que, malgré la préparation de tous les bois avant la confection du barrage, dix jours puissent suffire pour terminer les travaux extérieurs qui me paraissent être d'une pénible sujétion, de nature à causer beaucoup de difficultés imprévues jusque lors. J'entrevois même qu'à l'expiration des ces dix jours, les propriétaires demandent une prolongation pour achever leurs travaux. J'ai pareillement examiné la pétition de Mm. Les teinturiers s'opposant aux travaux dont s'agit, qui doivent causer la stagnation des eaux au devant de leurs ateliers ; le fait est qu'ils en souffriront beaucoup, mais il est impossible de rétablir des ouvrages sous l'eau sans un barrage qu'ils se croient fonder d'empêcher par un titre de 1336 ; ils auraient du le produire à l'appui de leur pétition. »*. Le différend opposant la filature de coton Delahaye à ses voisins, déjà entrevue précédemment⁴⁰, se poursuit jusque sous la Restauration. En 1806, l'enlèvement d'une grille, autrefois placée à l'entrée du petit canal qui introduit l'eau dans l'ancien couvent des Saintes Claires, suscite l'opposition du teinturier Delamorlière, pour qui cette opération aboutit à faire rentrer plus d'eau dans la filature. Toutefois, même l'ingénieur des Ponts et Chaussées admet que la grille présentait l'inconvénient d'amonceler les « herbes et autres flottants ». Le moyen de conciliation proposé est la diminution de l'entrée du canal de l'équivalent de la surface des 5 barreaux qui composent la grille. Mais cette solution est écartée, tout comme la proposition d'élargir de 16 cms la prise d'eau ; l'affaire rebondit en 1813, lorsque Delahaye père et fils obtiennent - sans opposition de la part de leurs voisins ! - l'autorisation d'agrandir la bouche ; il faut dire, qu'avec cette fois deux moulins en activité, l'usine est très souvent arrêtée par le manque d'eau. En juillet 1818, la grille (toujours présente) a été portée aux dimensions de 48cms sur 35, lorsque

³⁷ ADS, 99M107 695, Délibérations de la Chambre de Commerce d'Amiens, séance du 30 octobre 1816.

³⁸ *Ibidem*, séance du 11 décembre 1816.

³⁹ *Ibidem*, pétition du 27 juin 1809.

⁴⁰ Cf. *Infra*, partie2, chapitre2.

Baledent, propriétaire d'un moulin à foulon 13 rue des Poulies, réclame que la prise d'eau soit réduite aux dimensions qu'elle avait en 1758 ! Cette affaire récurrente est bien là pour montrer que les teinturiers veillent sur le précieux liquide et n'entendent partager son usage qu'à la condition...qu'ils soient les mieux servis !

Illustration 11: Teintureries rue Cantereine à Amiens.



Source: A et L. Duthoit, le Vieil Amiens, p59.

Concentrés dans le premier arrondissement d'Amiens, bénéficiant de conditions de travail et d'existence sensiblement identiques, formant une communauté à l'endogamie croissante, nul doute que les teinturiers aient développé une véritable conscience collective.

Le soin qu'apportent ordinairement les teinturiers et apprêteurs à tenir cachés les procédés nouveaux qu'ils inventent ou se font communiquer rend les renseignements difficiles à recueillir. Mais la période de la Restauration est marquée de manière certaine par plusieurs innovations intéressantes ; Calero, un espagnol fixé à Amiens par son mariage avec une fille Dupont-Vast, réalise dans les ateliers de son beau-père teinturier des changements aux fourneaux à griller. Ces modifications ont pour but d'éviter le renouvellement trop fréquent des plaques de fonte sur lesquelles on passe, après les avoir fait rougir, les tissus à griller, et d'épargner les travaux de maçonnerie

nécessaires pour adapter aux fourneaux de nouvelles plaques. La méthode consiste particulièrement à substituer aux anciennes plaques d'une seule pièce un système de plaques composées de deux pièces qui s'adaptent l'une sur l'autre. L'avantage du nouveau procédé est de permettre une économie assez importante - de l'ordre de 15% - sur le combustible. Laurent-Morand a pris un brevet d'invention pour le perfectionnement du gaufrage des velours d'Utrecht, droit contesté par d'autres collègues. Enfin, Achille Delamorlière a trouvé un moyen de faire avec la garance une couleur approchant de l'écarlate et à un prix beaucoup plus bas, procédé qui a permis d'augmenter le débit des articles pannes⁴¹. La période de la Restauration peut néanmoins être appréhendée comme un moment de modernisation de la teinture à Amiens, certains patrons se lançant dans des travaux d'ampleur : ainsi, on apprend que Hall, teinturier à St Maurice, a monté « un atelier en grand », qui lui permet de faire travailler en temps normal près de 80 ouvriers : « Pendant plusieurs années, j'ai fait de très grandes dépenses pour monter mon atelier de teinture sur une grande échelle puisque je suis le seul qui réunisse pompe à vapeur, chaudière à vapeur, machines à gaufrer et à imprimer, et me mettre dans une position de faire des masses de velours avec économie pour mériter la confiance et la préférence de messieurs les négociants et soutenir par mes efforts la concurrence de l'étranger. »⁴². Un choix risqué : la crise que traversent les velours de coton à la fin des années 1820 l'oblige à hypothéquer à hauteur de 100 000F son affaire, après avoir « épuisé tous les capitaux que j'avais épargnés », puis à réclamer le soutien de l'Etat sur les 30 millions destinés à venir au secours du commerce.

C- La longue agitation des teinturiers.

Institution de conciliation davantage que de sanction, le Tribunal des Prud'hommes d'Amiens conserve la trace de l'agitation qui traverse les relations entre maîtres et ouvriers de la teinture entre 1815 et 1834⁴³. Pas moins d'une dizaine d'affaires illustrent cet affrontement : le chiffre peut paraître faible, mais il masque nombre de conciliations réussies⁴⁴, évitant autant d'événements qualifiés de nos jours sous le vocable de « conflits sociaux ».

En février 1815, un premier soubresaut agite le si calme milieu amiénois : une coalition d'imprimeurs se forme, pour forcer les maîtres à une « hausse considérable »

⁴¹ AMA, 2F33/1 : Renseignements commerciaux, lettre de la Chambre de Commerce au maire d'Amiens, 31 mai 1819.

⁴² ADS, 99M107664, Lettre de Hall au préfet de la Somme, 31 octobre 1830.

⁴³ Notre source privilégiée sera ici le plumitif des jugements rendus par le Tribunal des Prud'hommes d'Amiens : ADS, 5U1/1.

⁴⁴ Il existe aux Archives Nationales un relevé de ces conciliations pour le Tribunal d'Amiens ; sa consultation est des plus décevantes. Il s'agit d'un exercice purement administratif qui donne le nombre de saisines du tribunal et le nombre des procès instruits, sans plus de détails sur leur contenu...

des salaires. « *Tous ont déclaré le samedi 18 de ce mois à leurs maîtres que, s'ils n'obtenaient pas d'augmentation à partir du 1^{er} mars, ils déserteraient les ateliers.* »⁴⁵. Les imprimeurs sont en position de force : les foires approchent, et une interruption du travail à un des moments forts de l'économie locale ne pourraient avoir que des effets très négatifs sur l'ensemble du secteur... « *Déraisonnable* », « *désastreux* », les qualificatifs ne manquent pas pour qualifier ces fripons qui mettent en danger la fabrique. Le procureur est bien décidé à casser le mouvement, demande aux commissaires de police de dresser une liste d'ouvriers imprimeurs à déposer au bureau des passeports, au cas où les meneurs souhaiteraient trouver une échappatoire. Mieux, il exige des commissaires qu'ils se présentent chez les maîtres et sollicitent bien ostensiblement un entretien particulier. Il s'agit là de mesures préventives, le procureur se garde bien de jeter trop d'huile sur le feu. Mesures d'ailleurs bien inutiles car les maîtres ne tardent pas à donner satisfaction aux revendications de leurs ouvriers... A la notable exception des imprimeurs en 1815, la fin des années 1810 et la décennie 1820 se révèlent des plus calmes. Il faut dire que les maîtres teinturiers avaient de bonnes raisons de refuser de leur accorder des augmentations salariales. Les ouvriers en teinture ne sont guère amateurs de la « *belle ouvrage* », mais prétendent exiger de leurs patrons la reconnaissance d'un statut particulier. La Chambre de Commerce d'Amiens elle-même reconnaît que la mauvaise qualité des teintures constitue « *une affaire de plus en plus préoccupante* ». L'imprimeur et teinturier Le Caron Crépin est là pour témoigner de la prétention plus que douteuse de certains de ses ouvriers. Un certain Charles Mercier, ouvrier imprimeur à St Maurice, l'attaque en 1815 parce que Le Caron refuse de payer le travail effectué. Transportés dans les ateliers du manufacturier, les juges du Tribunal des Prud'hommes obtiennent d'expertiser les pièces au cœur de la polémique ; ils reconnaissent que « *l'une d'elles était assez fournie de couleurs pour lui faire produire son effet, de manière que ledit défaut, occasionné par l'inattention de l'ouvrier, nous a paru être une cause suffisante pour la faire refuser par le propriétaire. En ce qui touche la deuxième, nous avons remarqué qu'on y avait appliqué après coup une bande noire afin de recouvrir un défaut provenant de la non concordance des filets noirs et rouge par la négligence de l'ouvrier, et nous a paru suffisant pour la faire refuser par le propriétaire.* »⁴⁶. Mais Mercier persiste : il est possible que le négociant accepte les deux pièces, et il exige de pouvoir les lui porter afin de s'en convaincre. Asselin met fin à ses prétentions en refusant de les accueillir, surtout au prix de 40 sous l'aune. Georges Meltifer lui aussi fait le choix d'ester en justice contre son employeur, Benoist-Douchet & Cie, teinturiers et imprimeurs rue Ste Claire. Ledit Georges réclame que lui soit remis son livret ainsi que la somme de 40F pour la teinture de trois pièces ; ce à quoi Benoist objecte une fin de non-recevoir : « *il*

⁴⁵ AMA, 7F34, Grèves et coalitions, lettre du procureur du roi du 24 février 1815.

⁴⁶ ADS, 5U1/1, plumitif du Tribunal des Prud'hommes d'Amiens, séance du 14 avril 1815.

aurait été payé s'il n'était pas redevable d'une somme beaucoup plus importante en raison de la défectuosité de son travail sur trois pièces appartenant à trois maisons de commerce, et dont aucune sont tellement mal réussie qu'on veut les leur laisser pour compte, ce qui peut constituer une perte de 150F. Pour quoi il a maintenu que le demandeur avait cessé volontairement de travailler chez eux, il ne pouvait être tenu de remettre son livret.»⁴⁷. Les deux cas montrent que les teinturiers ne sauraient accepter d'être rendu financièrement responsable des malfaçons liés à leur travail. Pour eux, chaque heure de travail est due, quelle que soit la qualité intrinsèque du travail accompli.

Secteur stratégique, la teinturerie constitue une activité où l'espionnage industriel constitue autant un jeu qu'une nécessité. La fréquence du turn-over chez les ouvriers et la concurrence intense entre les différents acteurs expliquent que l'espionnage ait été ressenti comme une menace omniprésente, sur laquelle une attention particulière devait être portée. C'est au Tribunal des Prud'hommes que sont enregistrés les différents modèles qui relèvent en quelque sorte de la propriété intellectuelle de leur inventeur ; c'est ce même tribunal qui est saisi lorsque des conflits de propriété s'élèvent entre les différents maîtres. Ainsi, en 1817, le tribunal des Prud'hommes se transporte chez Jean-Baptiste Duflos, gommeur de velours rue du Don, à la demande du teinturier et imprimeur Benoist⁴⁸. L'objet du préjudice consiste en une pièce de velours velventine teinte en garance en carreau, impression rouge rentrée noir et blanc au centre, motif que Benoist prétend être une exclusivité de ses ateliers. Duflos déclare ignorer le nom de l'imprimeur qui a manipulé la pièce en question, mais affirme la tenir de Vimeux de Picquigny, imprimeur à Amiens, chez qui tous les protagonistes se transportent immédiatement. Ce dernier reconnaît la pièce comme étant une de celles qu'il a travaillé, après l'avoir fait imprimer chez Simon Lacroix deux ou trois jours plus tôt. Une fois arrivé chez lui, Lacroix, gêné, se confond en prétexte avant d'être obligé de reconnaître, examen de ses livres à l'appui, qu'il est bien celui qui a illicitement copié le modèle... Sous la menace d'une action en justice plus poussée, il est obligé de présenter dès le lendemain à la greffe du tribunal les planches qui ont servi à former le dessin de la pièce. Le Caron est lui aussi victime de ce genre d'abus : à deux reprises, il fait appel au Tribunal pour faire constater l'identité des dessins de son invention avec ceux de deux de ses concurrents : Fauquelle fils aîné et Dorville & Dauchet⁴⁹. A chaque fois, les planches à dessins sont saisies, malgré la protestation des défendeurs qui ont introduit de très légères modifications dans le dessin pour échapper à toute poursuite. La

⁴⁷ ADS, 5U1/1, plunitif du Tribunal des Prud'hommes d'Amiens, séance du 29 mars 1815.

⁴⁸ ADS, 5U1/1, plunitif du Tribunal des Prud'hommes d'Amiens, séance du 6 novembre 1817.

⁴⁹ ADS, 5U1/1, Plunitif du Tribunal des Prud'hommes d'Amiens, séances du 2 décembre 1820 et du 10 mars 1826.

manœuvre est quelquefois un peu trop grossière et Fauquelle préfère détruire de lui-même les planches en question pour éviter d'avoir à affronter la justice de ses pairs⁵⁰.

L'« *éruption* » intervient au printemps 1832. Le 17 mars, le commissaire Henri Thierion informe le procureur du roi de rumeurs inquiétantes : la veille, des ouvriers teinturiers auraient promené à travers le quartier St Maurice le drapeau tricolore en proférant des menaces à l'encontre de leurs maîtres. « *Bruits exagérés, je pense* » ; mais voilà que les ouvriers de l'atelier de teinturerie de M. Baledent, rue Dame Jeanne, ainsi que de Fauquet, à St Maurice, ne se sont point rendus à leur travail, sans que l'on en sache la raison. Dans l'après-midi, c'est toute la population ouvrière de St Maurice qui se met à manifester en masse, en informant ses patrons de son intention de quitter le travail. Ils réclament une augmentation de salaire de 1f par semaine et menacent : s'ils n'obtiennent pas satisfaction, ils commenceront leur journée à 7h au lieu de 6, et la termineront à 19 au lieu de 20. « *Le sieur Poussant, ayant cherché à les calmer en leur faisant observer que les ouvriers devaient lui savoir gré de les avoir occupé pendant l'hiver, est insulté du nom d'affameur par la foule en colère.* ». Face à l'intransigeance patronale, la manifestation reprend de plus belle, assortie d'une promesse : se réunir « *tumultueusement* » le lundi suivant pour exiger à nouveau une hausse de salaire, en menaçant de se porter à « *quelques excès* » en cas de refus. Le préfet de la Somme, dans un courrier, s'en prend quelque peu au maire, fautif d'après lui de laisser durant deux jours se développer une atmosphère contestataire dans le faubourg ouvrier. Sans doute soucieux de sa propre réputation, il n'hésite pas à faire planer la menace sur la tête des commissaires, celle de les remplacer par « *des hommes qui cernassent mieux l'esprit de leur institution et offrissent plus de garantie d'un service exact et régulier.* »

Dès le lendemain, pourtant, les nouvelles sont rassurantes : Thierion informe le préfet le 18 au soir que « *tout a été fort tranquille durant la journée* », les cabarets étaient peu occupés et peu bruyants. Et de terminer par une phrase pleine de sens : « *Les bruits qui nous ont occupés auront pour résultat de vous donner la preuve que cette localité est facile et qu'avec un peu de patience et de prudence, tout finit par s'arranger.* ». Le lendemain, toujours aussi calme, Thierion peut aller encore plus loin dans la confiance : « *L'expérience acquise pendant plusieurs années, et surtout depuis deux ans, m'ont donné cette opinion qu'à Amiens, les paroles et les contestations sont encore séparées de l'action par un grand intervalle.* »...Quant au préfet, il se déclare

⁵⁰ ADS, 5U1/1, Plumitif du Tribunal des Prud'hommes d'Amiens, séance du 15 mars 1826 : « *Fauquelle a déclaré qu'ayant appris que ce dessin était la propriété de M. Le Caron, et ne voulant point contrefaire les dessins d'aucun de ses confrères, il avait cru devoir les détruire. Pour nous assurer de la véracité de cette assertion, nous avons pensé que nous devons nous convaincre par nous-mêmes que ce dessin n'était plus en possession du sieur Fauquelle, et à cet effet, nous nous sommes transportés successivement dans l'atelier d'impression, dans le magasin aux planches, dans l'étente et sur le pré de Fauquelle, qui nous a d'ailleurs représenté diverses cartes d'échantillons qu'il a reçus de plusieurs négociants de cette ville et nous n'avons rien trouvé qui eût la moindre analogie.* ».

satisfait d'une telle issue dans « *une branche aujourd'hui favorisée où l'ouvrage n'a jamais manqué* »⁵¹.

Fin de l'histoire ? L'affaire rebondit en fait exactement un an après. Le 11 mars 1833, un rapport de police adressé au procureur du Roi dresse un tableau qui fait craindre le pire. Plusieurs ouvriers teinturiers se sont présentés la veille chez Violette, maître teinturier petite rue des Minimes. A la tête de cette délégation figure un certain Robert qui, un flambeau à la main, exhorte les ouvriers présents dans l'atelier : « *Quittez votre travail et foutez votre maître à l'eau. Vous en avez assez de travailler de travailler jusqu'à 8h du soir ? Il faut en finir. Nous allons aller à St Maurice et en faire autant.* ». Le lendemain, à 7h30, les ouvriers teinturiers du faubourg St Pierre et les partisans de l'ouvrier Robert reviennent dans l'atelier de Violette et réitèrent auprès des ouvriers présents le discours tenu la veille. Face à leur refus, il renverse les baquets, jette les pièces de tissus en teinture sur le pavé et se retire en compagnie de ses camarades en criant qu'il faut mettre les maîtres à la raison. L'incident n'est cependant pas isolé : depuis une semaine, les ouvriers de Laurent, teinturier aux Minimes, passent tous les soirs à 19h, non seulement devant son atelier, mais également à St Maurice chez Poussart, Fers ou Fauquelle, en engageant les ouvriers encore présents à cesser le travail : « *ils poussent des cris épouvantables et traitent les ouvriers de berlingots : - vous êtes des tas de lâches et de berlingots ; soufflez vos chandelles ! Demandez 10F à votre maître et quittez vos travaux à 7h le soir* ». Or, la raison de ces désordres vient de ce que, l'année précédente, plusieurs chefs d'atelier avaient rapidement cédé face aux revendications de leurs ouvriers, en augmentant leurs salaires. Pareilles revendications étaient-elles légitimes ? Là encore, les maîtres cédèrent, les ouvriers teinturiers avaient de nouveau emporté le morceau ; mais on ne pouvait laisser le meneur de cette cabale impuni. Etranger à la ville (il venait en fait de Clermont), il n'avait d'autre défaut « *que de se livrer assez souvent à la boisson* ».

Non contents de faire la loi salariale aux maîtres, les ouvriers entendent également pratiquer le lock-out : c'est ainsi que, chez Benoist frères, teinturiers et imprimeurs rue Ste Claire, 12 ouvriers se mettent en tête d'empêcher l'embauche d'un apprenti ; le 29 août 1833, ils se réunissent ensemble dans un cabaret à 9h du matin, et décident de ne pas en bouger avant d'avoir obtenu le renvoi de l'apprenti en question, en donnant pour motif « *qu'ils étaient assez d'ouvriers dans l'atelier et qu'ils n'en souffriraient plus d'autres.* ».

Du côté des patrons, l'agitation est également de mise, elle se résume à une question posée clairement par le préfet : « *Une société a-t-elle un objet licite lorsqu'elle a pour but d'assurer du profit par un monopole ? S'il est interdit aux ouvriers de se*

⁵¹ ADS, 99M80926/2.

ligner pour forcer les maîtres à augmenter leurs salaires, est-il permis à des individus exerçant la même profession de s'entendre pour se faire payer leur travail à des prix uniformes et concertés entre eux ?»⁵². Les teinturiers en coton de la ville d'Amiens se plaignent depuis longtemps de travailler sans bénéfice, de ne pouvoir donner un salaire suffisant à leurs ouvriers, enfin d'être forcés d'accepter de la part des négociants qui les emploient des paiements contraires à leurs conventions, et ruineux pour eux. Certains souhaitent augmenter le prix de leur teinture, d'autres s'y refusent. Ils finissent par s'unir dans une association générale. En 1830, pour s'opposer aux conditions jugées trop rigoureuses des négociants, les artisans teinturiers d'Amiens, à la quasi unanimité, constituent légalement une société de commerce chargée de la vente directe des étoffes teintes. En janvier 1831 est créée par acte notarié la « *Société d'assurance mutuelle des teinturiers en coton d'Amiens* », l'extrait est inséré dans des affiches adressées à tous les teinturiers⁵³. Officiellement, il s'agit d'un système d'assurance entre associés en cas d'incendie, d'inondations ou de faillites: chaque associé la contracte pour une période de 9 ans, moyennant une somme de 2 000F. Seuls trois ou quatre patrons refusent de rejoindre l'association. Ses administrateurs, Poussart, Benoist frères, Dorville et Douchet, ne sont pas des inconnus puisqu'ils forment les établissements les plus importants. Les associés s'engagent à refuser tout travail pour les négociants et fabricants qui ne les emploient pas exclusivement aux teinturiers demeurés en dehors de la société. Cette clause produit son effet car ces derniers restaient en trop petit nombre pour suffire aux besoins de l'ensemble du commerce. Négociants et fabricants n'ont dès lors pas d'autre choix que de se plier aux exigences des teinturiers *corporés*. Ceux-ci ont prévu, qu'à prix égal, on donnerait à teindre à ceux qui traitent bien la marchandise et qu'on pourrait laisser sans occupation ceux qui font mal ou moins bien, alors une clause a imposé à chaque sociétaire l'obligation de verser dans une bourse commune deux francs pour chaque pièce de velours qui entrerait dans son atelier⁵⁴. Il a été convenu que le produit de cette bourse serait partagé de temps à autre entre tous les sociétaires, de manière que les ateliers occupés indemniserait ceux qui le sont peu ou prou... Afin d'éviter toute fraude, un bureau de déclaration est créé, avec commis et affidés pour dénoncer ceux qui recevraient plus de pièces qu'ils n'en déclareraient, pour signaler également les négociants et fabricants qui donneraient des pièces aux teinturiers non sociétaires. Néanmoins, en avril 1832, la Chambre de Commerce alerte le ministère du danger de cette société; cette augmentation serait imputable, selon les fabricants, à l'augmentation des salaires, ainsi qu'à une volonté d'améliorer la qualité et la solidité des teintes. En réalité, cette bourse était répartie entre les associés afin, à terme, d'écartier toute concurrence et d'imposer les tarifs, tant à l'égard des négociants que des ouvriers. Les teinturiers en laine n'étaient pas en

⁵² ADS, 99M107687, Affaires de la Chambre de Commerce, Industrie textile (an XIV-1832).

⁵³ ADS, 99M80926/2.

⁵⁴ ADS, 99M80926/2.

reste, ayant tenté l'expérience à deux reprises, en 1818 et en 1831...Projet dénoncé en juillet 1832, depuis la Chambre de Commerce jusqu'au ministre de l'Intérieur en passant par la préfecture qui voyaient tous dans cette entente illicite « *un danger grave et une nuisance au bon fonctionnement du commerce local : les teinturiers ne voient que le moment présent et s'inquiètent fort peu de la situation de la fabrique et de l'avenir. Ils ne savent comment justifier l'augmentation de leur main d'œuvre qu'ils ont consenti par prudence, et de l'autre, ils assurent que c'est pour donner plus de soin et de perfection à la marchandise qu'ils haussent les prix* ». Le préfet juge tout aussi sévèrement une telle initiative : « *il est contraire à la morale que les artisans se réunissent en société pour exercer un monopole. Ce que les teinturiers ont fait, les autres professions peuvent le faire demain. Les négociants et fabricants, par représailles, pourraient eux-mêmes se réunir et s'entendre pour taxer le travail de tous ceux qu'ils emploient, et où en serions-nous si de pareils désordres s'introduisaient parmi nous ?* »⁵⁵. Pourquoi avoir attendu aussi longtemps ? En fait, en mars 1832, « *une maison faisant un grand commerce de velours* » décide de rompre avec l'association, en donnant un nombre « *assez considérable* » de pièces à deux teinturiers non sociétaires. Aussitôt, grande rumeur parmi les teinturiers dont le monopole menace de crouler, s'ils ne font pas entrer sur le champ les deux réfractaires dans le droit chemin. A l'issue de négociations serrées, on leur fait un pont d'or, en leur laissant la faculté d'exécuter leurs engagements, en leur permettant en outre de recevoir de chaque négociant et fabricant 25 pièces avant le 10 avril, qu'ils pourraient encore teindre suivant leurs anciens prix. Attiré par des conditions aussi favorables, un troisième teinturier vient rejoindre la société. En contrepartie des avantages concédés, la société, prévoyant que le dividende provenant de la bourse commune diminuera en raison d'un plus grand nombre de copartageurs, se résout à augmenter le prix des teintures d'un franc par pièce à partir du 20 avril 1832. Les teinturiers sont tout prêts de faire plier les négociants et fabricants, incapables qu'ils sont de fonder leurs propres ateliers de teinture, sans perspective de voir se former cinq ou six nouveaux ateliers qui neutraliserait les effets de la coalition. Toutefois, les négociants, par l'entremise de la Chambre de Commerce, et sous une menace à peine voilée, engagent le bras de fer : « *Les teinturiers ne devraient pas se dissimuler pourtant que l'augmentation de leurs prix de teinture a influé d'une manière fâcheuse sur le prix du velours et sur le salaire de tous les ouvriers employés à la filature et au tissage ; qu'une nouvelle augmentation peut affaiblir la consommation à l'intérieur et à l'exportation à l'étranger, si les Anglais offrent leurs produits à meilleur marché. Ils doivent savoir que le velours n'est plus aujourd'hui que le vêtement du pauvre, dans les contrées où il s'en consomme encore et qu'il serait imprudent de l'en dégoûter par l'élévation du prix, parce que l'expérience nous apprend qu'on ne revient*

⁵⁵ ADS, 99M107 687, Lettre du préfet au Ministre de l'Intérieur, 18 avril 1832 ; cité par C. Fohlen, « Bourgeoisie française, liberté économique et intervention de l'Etat. », in *Revue Economique*, Vol7, n°3, 1956, p. 428.

pas à un article abandonné et remplacé par un autre. »⁵⁶. En réalité, ce sont bien eux qui tremblent, d'abord parce que le renchérissement du coût de la main d'œuvre ampute d'autant leurs bénéfices, mais aussi que la menace qu'ils font planer sur la fermeture de tel ou tel débouché les oblige à en ouvrir de nouveaux, sans garantie aucune de bénéfices...

La sentence ne tarda pas à tomber : dissolution. Les teinturiers, les maîtres cette fois-ci, avaient osé défier les négociants sur un terrain que ceux-ci estimaient être leur chasse gardée. L'avertissement était sans frais...mais les fabricants, loin de joindre leurs mains à ceux de leurs estimés collègues du commerce, allaient au contraire saisir au bond la balle lancée par les remuants teinturiers pour briser le mépris dont ils s'estimaient depuis trop longtemps les victimes de la part des négociants. Les ouvriers teinturiers se sont rendu compte de leur nombre et de leur position de force dans le processus de production ; les maîtres teinturiers entendent réclamer la part de profit qui leur revient légitimement. Car la confection des nouveautés suppose des manufacturiers qu'ils ne soient plus simplement fabricants, mais d'être à l'écoute du client pour anticiper la demande, donc de travailler main dans la main avec les négociants...

III/ Recul des productions traditionnelles et premiers pas des nouveautés.

A- Une conjoncture défavorable ?

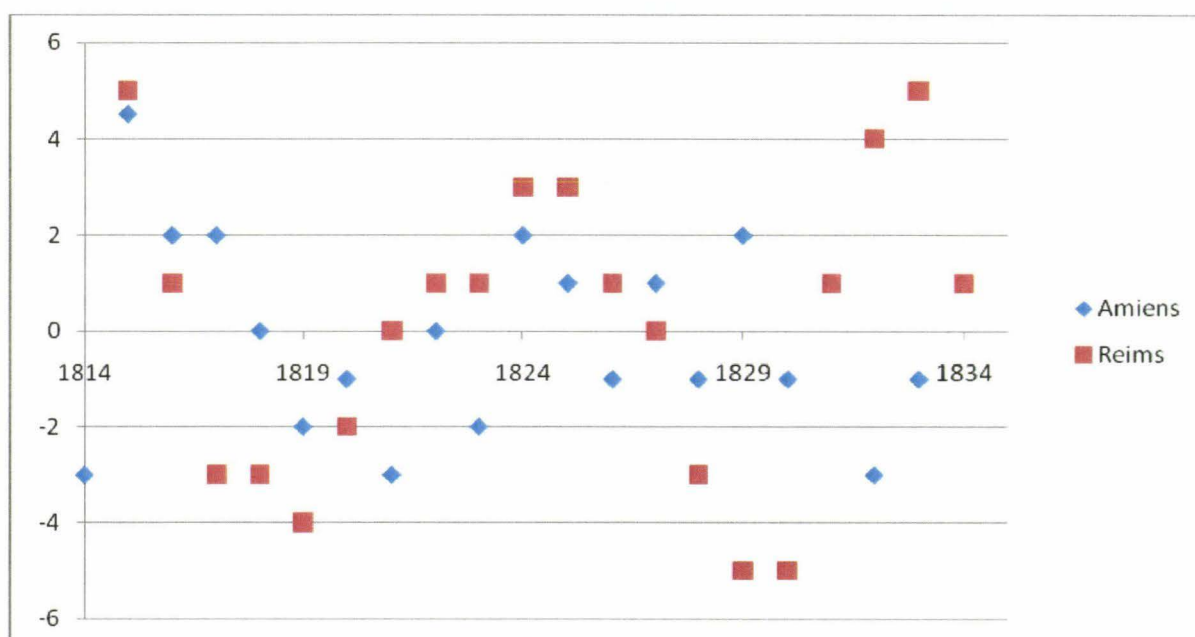
Contrairement aux aspirations de bon nombre de fabricants, le mouvement des affaires, spécialement dans la laine, ne semble pas s'orienter durablement sur une pente positive. Si la Restauration fut globalement, en Champagne, une période de récupération et de progrès, comme en Normandie⁵⁷, de nombreux soubresauts empêchent les acteurs de sentir les effets de la paix dans leurs bilans comptables. La correspondance des Chambres de Commerce et les séances plénières sont souvent l'occasion d'évoquer la conjoncture, de répondre aux questionnaires du préfet ou du pouvoir central, et si l'on ne dispose pas toujours de chiffres en continu, on peut *a minima* dresser une courbe approximative de la conjoncture telle qu'elle est ressentie. Après une envolée aussi

⁵⁶ ADS, 99M107 696, Délibérations de la Chambre de Commerce d'Amiens, séance du 18 avril 1832.

⁵⁷ Cf. Becchia, p488

puissante qu'éphémère, la situation se dégrade durablement, demeurant incertaine jusqu'à la Révolution de Juillet. La courbe ne se relève, tant à Amiens qu'à Reims, qu'à deux reprises : autour de 1825 et entre 1831 et 1835.

Graphique 16: Représentation schématique de l'évolution conjoncturelle (1814-1834).



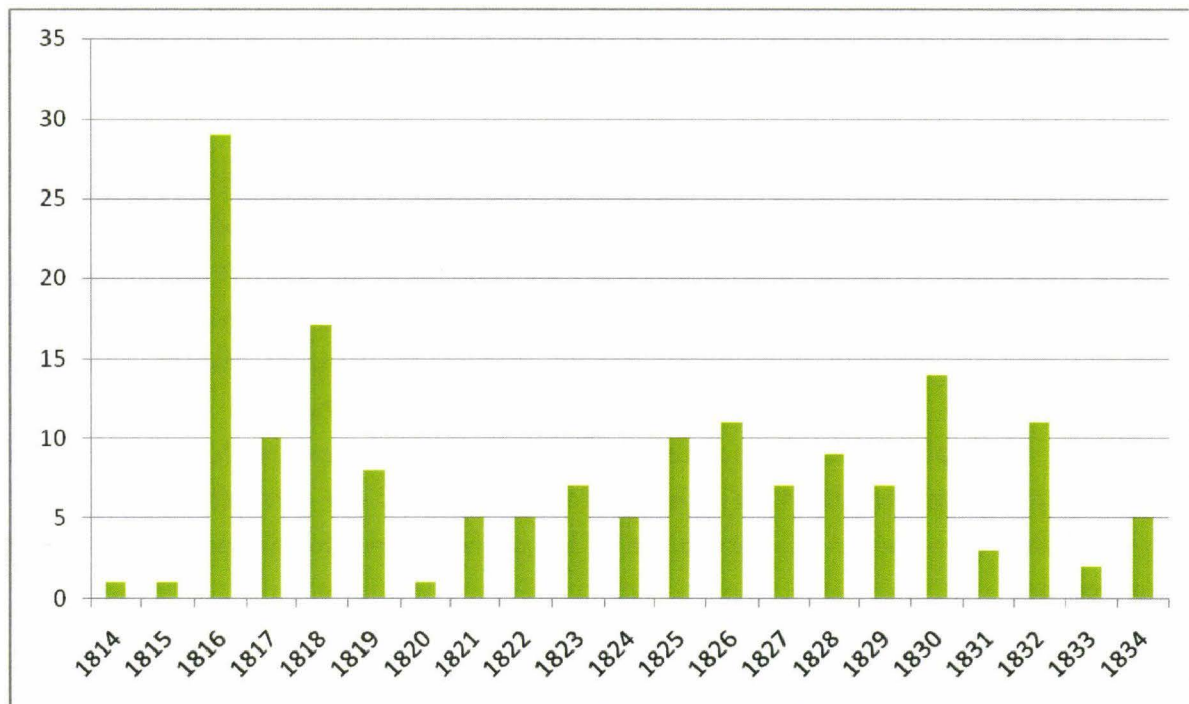
(Ce schéma, tiré d'appréciations purement qualitatives des délibérations des Chambres de Commerce, ainsi que des courriers échangés entre le préfet et les services ministériels, n'est bien entendu que très approximatif)⁵⁸

Si quelques chiffres permettent de confirmer l'évolution globale à Reims, il en va autrement à Amiens où les chiffres manquent de manière à peu près absolue durant toute la Restauration. Il faut donc se tourner vers d'autres moyens afin d'affiner notre lecture de la conjoncture, en nous penchant par exemple sur les dépôts d'échantillons aux archives prud'homales. Les prud'hommes d'Amiens n'ont malheureusement pas gardé la marque de tous les modèles et échantillons imaginés par les teinturiers et imprimeurs amiénois. En revanche, les registres conservent la trace des dépôts, avec la date, le type de produits déposés et le nombre, ce qui peut nous aider à réaliser une étude statistique intéressante.

⁵⁸ Le niveau 0 correspond aux termes « stationnaire » ou « languissant » ; le -6 équivaut à « catastrophique », a contrario +6 revient à « la conjoncture s'est soutenue activement »...avec tous les intermédiaires possibles !

Ainsi, on peut constater qu'entre 1814 et 1834, 168 dépôts ont été effectués par les représentants du secteur des finitions. Durant cette période, quatre entreprises réalisent à elles seules 58% des dépôts d'échantillons et de dessins : Le Caron, Henri Laurent, Benoist et Douchet et Laurent Morand. De manière écrasante, les échantillons concernent les velours de coton et les velours d'Utrecht. Il faut attendre le 4 mars 1828 pour voir Le Caron déposer 18 dessins pour des étoffes de laine, confirmant que c'est bien à la fin du règne de Charles X que se réalise la reconversion du coton vers la laine. Scalabre frères est le premier à se positionner sur un marché plein d'avenir : celui de l'alépine, fin 1829. Dans la foulée, Oulman présente ses premières réalisations d'étoffes laine pour gilets. Des évolutions annuelles quelquefois très marquées peuvent être repérées, comme le montre le graphique suivant :

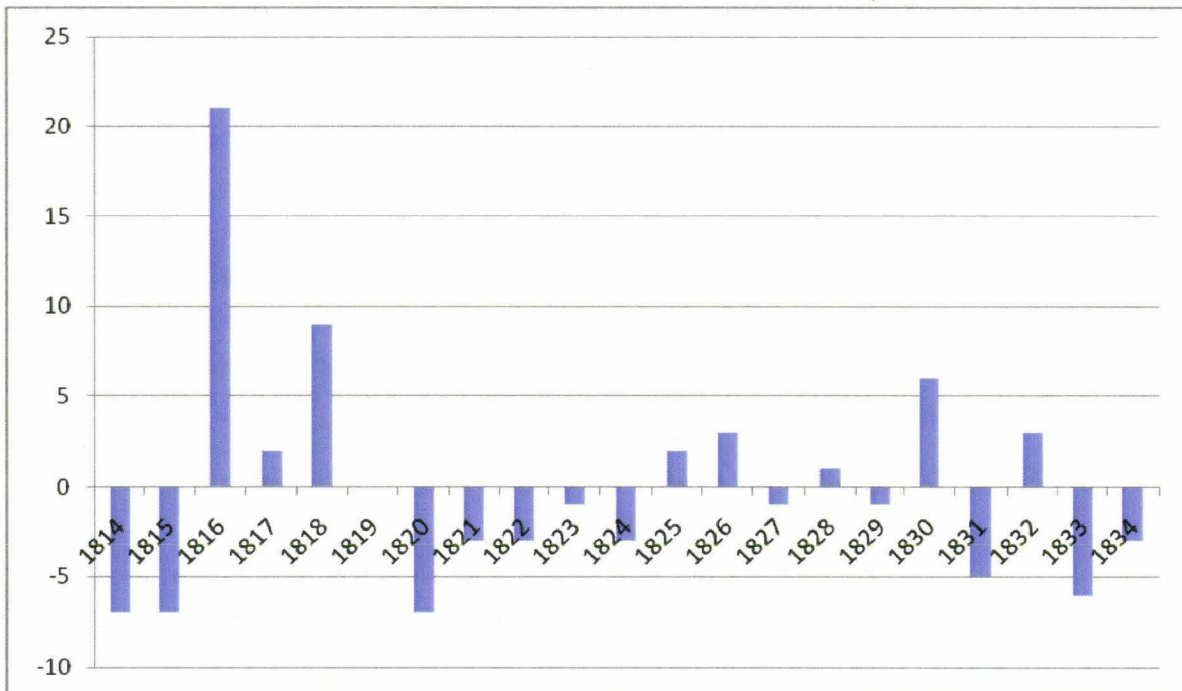
Graphique 17: Nombre de dépôts au Conseil des Prud'hommes d'Amiens (1814-1834).



Source : ADS : 5U1/2

En moyenne, cela correspond à 8 brevets déposés chaque année. Si l'on essaie de ramener ces données par rapport à la moyenne, on obtient un autre graphique très intéressant :

Graphique 18: Nombre de dépôts ramené à la moyenne (1814-1834).



En comparant ce tableau avec celui de la conjoncture, on constate aisément que les deux suivent une évolution similaire, mais affectée d'un léger décalage. Est-ce vraiment surprenant ? C'est généralement en période de crise que les essais se font moins nombreux, par peur de dépenser des sommes qui ne seront pas amorties. En revanche, avec une reprise, la demande aidant, la mise en avant de nouveaux produits pouvant permettre d'amplifier l'onde amiénoise; on peut donc dire que l'étude du mouvement de dépôt constitue un assez bon indice de la conjoncture, les dépôts accompagnant la reprise plutôt qu'ils ne la provoquent, mais qui doit être complété par d'autres données, comme le prix des laines et les appréciations régulières de la Chambre de Commerce.

Les Cent Jours et la deuxième Restauration apparaissent comme une période exceptionnellement faste : entre 1814 et 1816, le prix des laines à Reims bondit de 60%, dans toutes les qualités, un chiffre en tout point comparable à ce que l'on peut constater à Amiens. En dehors de toute question d'approvisionnement, c'est bien le signe d'une reprise d'activité puissante dans les centres du peigné. Les exportations reprennent vers l'Italie, l'Espagne, le Portugal, mais également vers l'Angleterre qui dispose alors d'un quasi monopole sur le commerce de réexpédition à destination de l'Amérique du Sud. Les membres de la Chambre de Commerce d'Amiens peuvent légitimement déclarer en 1816 leur satisfaction de voir « *une fabrique en pleine activité* ». Avaient-ils crié victoire trop vite ? Toujours est-il que la hausse, favorisée par la demande des autres centres manufacturiers, crée des tensions : les matières premières commencent à

manquer, et l'envolée des prix⁵⁹ ne peut se répercuter sur les prix sans engendrer une diminution assez conséquente des bénéfiques.

A la fin de l'année 1817, la Chambre de Commerce de Reims constate une « *cessation d'affaire presque complète* », avec des magasins remplis de marchandises, signe d'un manque de débouchés tant à l'intérieur qu'à l'étranger. La conséquence est un chômage d'un nombre considérable d'ateliers ; les fabricants sont poussés à réduire leurs marges au minimum afin de ne pas débaucher leurs ouvriers les plus précieux : « *Nous devons spécialement aux manufacturiers et aux négociants la justice de dire qu'ils ont fait les plus pénibles efforts et qu'ils se sont astreints à de grands sacrifices pour conserver leurs ouvriers dans l'activité. La conduite qu'ils ont tenue pendant l'année difficile de 1817 donne la mesure de ce qu'ils feraient encore si les moyens leur en étaient possibles.* »⁶⁰. C'est dans ce contexte difficile que les manufacturiers rémois vont prendre la décision de mécaniser encore davantage le secteur des draps de qualité commune et moyenne : en abaissant les coûts de production, ils peuvent préserver un niveau minimum de profits. Du coup, il faut trouver une forme d'énergie capable de mouvoir à moindre coût les petites mécaniques, d'où une « *ruée vers l'eau* » : « *La direction générale imprimée à l'industrie a amené chez nous, comme partout ailleurs, la substitution du travail par les machines au travail des bras. L'introduction des mécaniques date de 1808, l'industrie a d'abord recherché les cours d'eau pour ces sortes d'établissement, ce qui, soit dit en passant, n'a pas peu contribué à étendre la fabrication hors de l'enceinte de notre ville. Peu à peu les mécaniques se sont établies et multipliées dans l'intérieur de notre ville où elles sont mises en mouvement soit par des manèges, soit par des pompes à feu* »⁶¹. En 1819, toutefois, n'existent à Reims que sept mécaniques, tant à vapeur que manège à chevaux.

Les années 1818-1820 sont franchement mauvaises : pour preuve, le prix des laines, après avoir atteint un maximum en 1816, reflue très sensiblement pour revenir à des niveaux inférieurs à ceux de la fin de l'Empire ; le parallélisme des situations amiénoise et rémoise est saisissant. Le 15 avril 1819, les membres de la Chambre de Commerce de Reims signalent un « *état toujours aussi déplorable ; notre cité naguère si active et florissante, dont l'industrie s'était élevée à un si haut degré de développement, de perfectionnement même, dont les produits rivalisaient d'une manière si avantageuse là où ils n'obtenaient pas une préférence marquée et exclusive ; cette cité n'offre plus maintenant que l'image de l'inactivité et de la consternation.* ». Les débouchés sont toujours aussi incertains qui conduisent les fabricants à préférer le stockage à la

⁵⁹ A Elbeuf, l'année 1816 est marquée par une flambée du prix des laines qui se poursuit jusqu'en 1818 ; cf. Becchia, *La Draperie d'Elbeuf, op.cit.*, p. 489.

⁶⁰ *Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims*, séance du 19 décembre 1817.

⁶¹ AN, F12 902, 30 décembre 1824.

vente⁶², chômage d'une grande quantité d'ateliers, fermeture prochaine d'une plus grande quantité d'autres, renvoi forcé et désœuvrement d'ouvriers. Les fabricants et négociants s'interrogent sur les causes profondes de ces dérèglement ; ils évoquent pêle-mêle le déclin des produits de la manufacture depuis l'invasion de la France, la fermeture des débouchés extérieurs avec la mise en place de systèmes prohibitifs, l'exportation des laines mérinos et métisses permise par la loi du 25 novembre 1815 que l'abondance des laines intermédiaires ne peut compenser les avantages de la laine mérinos à prix modéré ; deux années de mauvaises récoltes en grains et en vins ; l'argent des « capitalistes » cristallisé par l'achat de rentes sur l'État. Ils déplorent un « *état effrayant de décroissance, de défaillance même* ». Les chiffres ne leur donnent pas tort : le chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble de la branche lainière en 1819 n'atteint pas les 11MF, dont à peine 40% correspondent à des productions exportées. Quant aux fabrications⁶³, elles font la part belle aux étoffes de qualité médiocre et au marché intérieur : décision logique car les produits à bas prix sont les plus demandés par la clientèle, mais il ne s'agit que d'un pis-aller avant la dernière étape : la faillite. 41 600 pièces sont produites

Un décompte réalisé à Reims le 15 juillet 1819 établit les chiffres suivants : 8000 pièces croisé maroc (consommés à l'intérieur exclusivement) ; 600 pièces casimir (intérieur) ; 1200 pièces flanelles large noire (Espagne, Portugal) ; 6000 pièces flanelles anglaises croisées et tissées (intérieur et Italie, autrefois Allemagne) ; 300 pièces flanelles lisses et croisées à poil (intérieur notamment Bretagne) ; 12 000 pièces draps de Silésie, cannelés mêlés et unis (midi, Italie, bords du Rhin, trop peu d'affaires en Espagne) ; 1500 pièces burats, buratés, étamines (Espagne, Portugal, intérieur) ; 5000 pièces gilets (intérieur et Italie) ; 5000 pièces schalls (étranger et intérieur) ; 2000 pièces bluteaux (intérieur) ; 20000 pièces couvertures (intérieur et colonies). Le casimir a beaucoup reculé, passant de 600 à 60 métiers, essentiellement à cause de la désuétude de cette étoffe avec l'adoption des pantalons larges. 3000 métiers occupent 12 à 15 000 ouvriers.

A Amiens, en 1819, la situation conjoncturelle est tout aussi mauvaise. Invités à concourir à l'Exposition des Produits de l'Industrie, ils préfèrent s'abstenir d'y participer. Comme pour s'excuser, les membres de la Chambre de Commerce informent le maire des raisons qui les poussent à agir ainsi : « *Les produits de nos manufactures s'accumulent chaque jour dans les magasins, le commerce languit, les faillites se multiplient, l'anneau de la confiance étant rompu, les négociants ne vivent que dans l'anxiété continuelle.* »⁶⁴. Invoquant pêle-mêle la rétractation des marchés d'exportation

⁶² On évoque fréquemment dans les délibérations la « nullité complète de ventes à l'intérieur à moins que ce ne soit à un prix inférieur à celui de l'achat de la matière première, cessation d'affaires au dehors ».

⁶³ *Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims*, séance du 15 juillet 1819.

⁶⁴ AMA, 2F3/1, lettre de la Chambre de Commerce, 12 juin 1819.

, et la réduction de la consommation intérieure, ils font néanmoins confiance au génie industriel des Français pour résorber rapidement la crise.

En 1820, alors la conjoncture s'améliore ailleurs, comme à Elbeuf, la crise se poursuit et s'amplifie à Reims, avec un chiffre d'affaires global qui s'effondre à 6MF seulement. La Chambre de Commerce reproche amèrement au gouvernement d'avoir favorisé une trop grande extension des fabriques de coton qui a monopolisé les achats à l'intérieur au détriment des draps de laine⁶⁵. Le premier trimestre de l'année 1821 laisse pour beaucoup espérer la fin du pain noir ; l'activité est alors jugée « *salutaire, avec des demandes assez abondantes* », mais cette brève poussée optimiste n'aura été au final qu'un feu de paille. Les marchés d'exportation, sur lesquels Amiens et Reims espèrent beaucoup, se révèlent trop instables pour permettre de développer une onde de croissance durable : les prohibitions déclarées par les Cortès espagnols conjuguées aux événements au Portugal et au Royaume de Naples ferment une nouvelle fois les débouchés classiques de ces places. Ils ne peuvent être que très incomplètement remplacés par les exportations à destinations de l'Amérique latine, marché prometteur mais jugé encore trop instable...Au final, l'année 1821 est jugée de manière assez paradoxale : « *L'industrie a parcouru des phases vraiment étonnantes ; on la voit sans cesse, cette industrie, luttant contre des vents contraires se pliant aux circonstances, variant ses produits et cherchant à réparer dans un genre les pertes qu'elle éprouvait dans un autre. Les produits divers fabriqués dans le cours de l'année qui expire n'ont point, ou seulement bien faiblement, excédé soit en quantités soit en valeurs les produits fabriqués en 1820.* »⁶⁶. Ainsi, si les premiers essais de productions de nouveautés ont bien lieu pour tenter de remplacer les anciens tissus, il s'agit encore de tentatives expérimentales, donc coûteuses, qui doivent encore être perfectionnées pour entamer une carrière commerciale digne de ce nom : les étapes cruciales des apprêts et des teintures sont celles qui peuvent encore poser le plus de problème. La crise semble se prolonger durablement, jusqu'en 1823, même si, à partir de 1822, les manufacturiers rémois s'équipent de « *moyens énergétiques* »⁶⁷. A cette date, à Reims, le prix des laines atteint un niveau historiquement bas pour l'ensemble du premier XIX^eS, équivalent au minimum de 1848 : les laines de pays se négocient à peine 1,50F, les meilleures qualités des laines de Bourgogne et du Berry tombent à 3F. « *De 1816 à 1818, notre industrie, quoique perfectionnée, n'a obtenu qu'à peu près les deux tiers de son importance actuelle. Un affaiblissement s'est encore fait progressivement remarquer dans les années suivantes. En 1823, le mouvement et l'activité ont reparu et ont fait de nouveaux progrès en 1824* ». C'est surtout la consommation intérieure, qui se redresse en 1823 et

⁶⁵ *Ibidem*, séance du 23 décembre 1820.

⁶⁶ *Ibidem*, séance du 29 décembre 1821.

⁶⁷ *Délibérations de la Chambre de Commerce*, 29 octobre 1825 : « L'accroissement n'est devenu sensible que depuis trois ans, et chaque année a été marquée par un mouvement progressif ».

surtout en 1824, qui tire la manufacture rémoise de l'ornière. Le revers de la médaille provient du fait que le prix de la main d'œuvre se tend immédiatement, il est même jugé « *excessif* ». Deux explications peuvent être avancées à ce sujet : d'abord, une insuffisance générale des bras et la concurrence avec les autres activités. Ensuite, les articles fantaisie tels que la circassienne, s'ils parviennent à maturité, et commencent à être produits à une échelle plus importante, nécessitent un savoir-faire dans la délicatesse de la préparation et l'exactitude de l'exécution qui se paient au prix fort. En deux ans, le prix des façons est ainsi augmenté de 40%. Après une année 1824 marquée par une forte activité⁶⁸, 1825 est une « *annus horribilis* » pour les fabricants amiénois. Frappés par une hausse d'un tiers du prix du coton, les velours ont du mal à se vendre sur le seul marché français, d'où le cri de détresse poussé par les manufacturiers : « *Justement alarmés de la situation de l'industrie et du commerce d'Amiens qui, malgré leur grand développement, la perfection des étoffes de tout genre et leur bas prix, languissent et donnent tous les jours de nouveaux signes de décadence* »⁶⁹.

La Chambre de Commerce se plaint auprès du Ministre du Commerce : les droits qui frappent les matières premières, de 30% depuis 1825, passent à 33% en mai 1826. Résultat de cette mesure : un fort chômage d'été jette dans la rue un grand nombre de sans travail. Les autorités parlent de surproduction alors même que le volume de fabrication est moindre qu'en 1825 ! De fait, le haut prix des tissus les empêchent de rivaliser avec les étoffes belges ou anglaises. Les droits d'entrée accrus, qui frappent autant la laine que les autres matières premières essentielles à la manufacture (huiles ou charbon par exemple) en sont une cause essentielle : « *les magasins sont encombrés de marchandises, les ventes sont nulles ou à peu près nulles, il serait du plus haut intérêt que les produits fabriqués trouvassent promptement un écoulement* »⁷⁰. A l'image des démarches initiées par la Chambre de Commerce de Bordeaux, celle de Reims envisage de soumettre au gouvernement l'idée d'envoyer des agents accrédités dans les états d'Amérique du Sud pour ouvrir de nouveaux débouchés. L'année 1826 suscite aussi de vives inquiétudes à Amiens, notamment en raison du nombre croissant d'ouvriers qu'il faut admettre dans les ateliers de charité, « *par suite de la stagnation des affaires commerciales* »⁷¹. Les Membres du Tribunal de Commerce confirment le mauvais état des affaires au maire, précisant que, « *depuis deux mois, le commerce des étoffes de la fabriques d'Amiens traverse une stagnation complète, il est impossible de vendre aucune espèce de marchandises sans perdre de 6 à 8 sous de l'aune.* »⁷².

⁶⁸ AN F12 901, Réponse de Nicolas Daveluy : « *En 1824, la fabrication en tout genre a été très active* »

⁶⁹ ADS, 99M107 687, Lettre des fabricants amiénois aux membres de la Chambre de Commerce, 9 mai 1825.

⁷⁰ *Délibérations de la Chambre de Commerce*, 7 juin 1826.

⁷¹ AMA, 2F3/1, Lettre des commissaires de police au préfet de la Somme, 19 juin 1826.

⁷² *Ibidem*, lettre du 5 juin 1826.

En 1829⁷³, les affaires sont toujours aussi stagnantes d'après les membres de la Chambre. Ceux-ci relèvent que les faillites se multiplient, en raison du découragement que les chefs d'atelier éprouvent depuis plusieurs années. Ils notent cependant un élément intéressant : « *Ce n'est pas lentement, pas progressivement, que nos fabriques se sont anéanties, c'est tout à coup qu'elles se sont arrêtées, ce sont tous les produits à la fois qui ont été frappés de stérilité, et tandis que nous nous desséchons, les fabriques de Belgique, de l'Angleterre ont pris un essor qui fait un contraste bien frappant avec notre langueur. Ce n'est donc pas dans le plus ou le moins de notre fabrication qu'il faut chercher les causes de notre stagnation ; puisque nos voisins prospèrent, ils ont donc, ou des débouchés qui nous manquent, ou des moyens de fabrication plus économiques qui présentent un avantage au consommateur étranger.* »⁷⁴. C'est sans doute la première fois que les fabricants reconnaissent aussi ouvertement le caractère structurel de leurs problèmes. Alors que le temps des achats approche pour tous les articles qui tiennent à la consommation de l'été, les manufacturiers concèdent quelques commandes « *mais il y a lieu de craindre qu'elles ne continueront pas, en ce que les fabricants, pour se procurer l'écoulement de marchandises dont la vente était arrêtée depuis longtemps, se sont résignés à faire d'énormes sacrifices et que l'augmentation survenue récemment dans le prix des laines, ou le forcera d'arrêter, ou, ce qui est plus probable, le conduira à faire de plus grandes pertes encore* ». Les articles qui, à cette époque, ont de la demande sont les napolitaines, les mérinos ou les flanelles. Quant aux autres, et principalement les gilets ou poils de chèvre, la vente et la production en sont ralenties. Cet état de choses dure depuis plus de deux ans, et l'on n'y entrevoit aucune espérance de changement. Les époques où il y a le plus de mouvement dans la manufacture et le commerce sont les trois mois qui précèdent chaque saison d'hiver ou d'été ; mais la fabrication qui touche à l'hiver est plus importante que l'autre, les étoffes légères qui se fabriquent en fin de cette époque étant destinées à la consommation d'été. Presque toutes les expéditions ont lieu à l'intérieur, et pour le plus grand nombre par l'entremise des négociants de Lyon, Paris, Bordeaux et autres villes. « *La fabrique exporte peu directement, et la classe de nos négociants, jadis florissante, n'expédie plus à l'étranger qu'une très faible quantité de nos produits, et avec la plus grande retenue, en raison de la concurrence qui nous est défavorable sous le rapport des prix, de la difficulté des placements et des formalités apportées à l'obtention des primes qui sont d'ailleurs trop minimes. Nos principaux débouchés devraient être, comme autrefois, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, et les échelles du Levant.* ». On notera avec intérêt l'utilisation du conditionnel : le fabricant rémois ne connaît plus ses débouchés... Le salaire des ouvriers est orienté à la baisse, de plus d'un tiers, malgré la suspension de travail, le changement d'occupation ou l'émigration de 3 à 4000 individus qui travaillent depuis les Ardennes, au

⁷³ *Ibidem*, 29 octobre 1829.

⁷⁴ Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims, 29 juin 1829.

temps de la prospérité. On ne peut cependant pas dire que les ateliers soient déserts, « *le manufacturier et le filateur, d'ailleurs intéressés à entretenir leurs machines, ont eu le bon esprit de conserver les ouvriers de la ville, de préférence aux étrangers ; mais la proportion d'occupation est toujours en dessous de l'état moyen. Cette circonstance, jointe à la cherté du pain, a considérablement augmenté le nombre des mendiants, surtout en femmes et en enfants, dont le dénuement atteste toute la misère, et provoque à chaque instant et en tout lieu la générosité publique* ». Les rédacteurs de ce mémoire insiste sur le renchérissement du coût de l'argent, avec des taux qui s'établissent à « *5% chez le capitaliste ; de 6,5 chez le banquier, commission comprise ; et lors de la vente de ses produits, il porte l'escompte à 8% et n'a de cette manière aucune inquiétude sur la solvabilité de son acheteur dont il reçoit du papier fait à deux mois ou à 90 jours* ». Conséquence logique : on se lamente sur des bénéfices qui s'annoncent « *extrêmement restreints pour ne pas dire annihilés* ». Pour éviter les stocks, certains manufacturiers n'hésitent pas à traiter des affaires à des taux très inférieurs à ceux pratiqués en temps normal : 3/5^{ème} des prix qu'aurait tirés le fabricant de la même quantité de marchandises.

En octobre 1830, la Chambre signale que le commerce de la ville est dans un « *état affreux de souffrance* » ; loin de diminuer, la crise semble s'amplifier sans qu'aucun fabricant ne puisse voir la fin du tunnel. « *Il est tant que le gouvernement du Roi vienne au secours de l'industrie alarmée, c'est le seul moyen de parer à de grands désastres. Toutes nos ressources manquent en même temps : débouchés extérieurs, recouvrements et fonds.* »

Au 7 février 1832, le tableau dressé par les manufacturiers et négociants rémois montre que les articles les plus demandés sont les flanelles, les mérinos, les napolitaines et les circassiennes ; ces deux derniers articles n'ont retrouvé faveur que depuis la fin du mois de janvier, mais avec des prix et des bénéfices peu élevés, un tiers moins rémunérateurs qu'en 1830. Dans le même temps, des produits tels que casimirs, petits draps, flanelles noires, burats, croisés et gilets ne se vendent plus. Pour ces derniers, la Chambre attribue la défaveur à l'imitation faite par les principales villes manufacturières de France, alors que les flanelles noires et burats, jadis très demandés par l'Espagne, souffrent de la fermeture de ce débouché. Les couvertures demeurent en défaveur en raison d'une conjoncture toujours peu favorable. Les salaires des ouvriers ont diminué entre le tiers et la moitié entre 1830 et 1832. Contraste saisissant avec l'activité qu'Amiens connaît depuis l'été 1831 : alors que la demande des velours de coton est devenue très rare⁷⁵, les alépinés ont pris le relais. Grâce à la filature mécanique qui

⁷⁵ ADS, 6M2402, Lettre de la Chambre de Commerce, 15 mars 1832 : « *Quant aux ouvriers, presque tous ont abandonné les velours de coton, et on ne trouve pour les tisser que les gens de la campagne, souvent des femmes, qui n'y emploient qu'une partie de leur temps, et font en trois ou quatre mois ce que l'ouvrier assidu pourrait faire en deux ou trois semaines.* ».

permet de filer avec régularité les laines longues, l'alépine peut être teinte dans toutes les couleurs, « *y compris les plus tendres* », adaptées à la mode. L'effet de niche a encouragé beaucoup de fabricants amiénois à s'y engouffrer et Delahaye-Martin, président du Tribunal des prud'hommes, note que « *si les premières ventes ont procuré quelques bénéfices et fait augurer un avenir favorable, nous craignons que les fabricants ne se soient engagés témérairement : déjà les prix des alépinés baissent et il a déjà fallu diminuer les salaires des ouvriers.* »⁷⁶. L'alépine apparaît comme la véritable bouée de sauvetage de la fabrique amiénoise, car la filature des laines courtes cardées, tout comme la fabrication des casimirs, patenkords et autres draperies légères sont quasiment nulles, alors que celle des escots est réduite de moitié par rapport à 1830 (300 pièces par semaine), et celle des velours d'Utrecht au dixième... La reprise se confirme à l'automne, « *tous les ouvriers se procurent du travail sans difficulté. Les marchandises s'écoulent à mesure de la fabrication mais avec peu de bénéfices et la presque totalité pour la consommation intérieure* »⁷⁷. L'année 1833 se déroule sous des auspices tout aussi favorables du point de vue de l'activité, au moins jusqu'à l'automne, même si les alépinés sont moins demandés : le nombre d'ouvriers occupés se maintient et même progresse⁷⁸. Toutefois, un élément vient tempérer l'optimisme, c'est le renchérissement du prix des matières premières et spécialement celui des laines, qui ne laisse qu'un faible bénéfice :

*« Les laines de la dernière tonte se sont vendues à des prix très élevés ; la hausse est de 35 à 40% sur ceux de l'an dernier. Le fabricant s'est effrayé en voyant qu'il vendrait constamment ses produits à des prix qui n'étaient pas proportionnels à ceux de la matière, qui s'élevait de jour en jour. »*⁷⁹

Ainsi, à lire, au fil des délibérations, les récriminations du milieu du commerce, on a le sentiment que la période de la Restauration est celle d'une succession de crises que de trop rares éclaircies viennent égayer. Une telle description est-elle conforme à la réalité des choses ? Nul doute que les informations apportées soient basées sur des renseignements et des chiffres exacts. Mais la source est en elle-même biaisée : s'adressant à l'autorité supérieure, elle cherche à émouvoir, les doléances appelant secours et subventions diverses. Surtout, il s'agit de prendre des assurances du côté de la main d'œuvre, toujours trop turbulente et encline à la révolte : mettre en avant la

⁷⁶ ADS, 6M2402, Statistiques industrielles, lettre de Delahaye-Martin au maire d'Amiens, 13 janvier 1832 ; la Chambre de Commerce confirme ces chiffres : l'alépine semble bien demandée, principalement en France mais aussi aux Etats-Unis et en Amérique Latine. La journée de travail « *se prolonge jusqu'à 10 ou 11h du soir, et souvent on travaille la nuit.* » Quant aux salaires, les tisseurs d'alépinés touchaient 75 à 80 cts l'aune au premier trimestre 1830, avant que ce chiffre ne tombe à 45-50 cts en 1831, pour revenir à 70 cts en janvier 1832, sachant qu'un ouvrier tisse en moyenne deux aunes à la journée. ADS, 6M2403, Lettre de la Chambre de Commerce au préfet, 22 janvier 1832.

⁷⁷ *Ibidem*, Lettre du préfet au ministre du Commerce, 28 octobre 1832.

⁷⁸ *Ibidem*, Lettre de la Chambre de Commerce au préfet de la Somme, 19 avril 1833.

⁷⁹ *Ibidem*, Lettre du préfet au Ministre du Commerce, 27 septembre 1833.

mauvaise situation de l'industrie lainière apparaît comme un bon moyen de s'attirer les bonnes grâces des autorités de tutelle, sous couvert de maintien du bon ordre. Raisonnements à court terme qui masquent quelque peu les évolutions durables...

B- L'excellence rémoise récompensée.

L'horizon économique après le Congrès de Vienne s'éclaircit à Reims : le nombre d'ouvriers employés dans le textile augmente de 50% entre 1816 et 1832, représentant la moitié de la population de la ville. La Chambre de Commerce admet que, dès la fin de l'année 1814, l'activité avait connu un fort rebond, suivi d'un tassement en 1816-1818, suivi d'une érosion faible mais continue jusqu'en 1823. Difficile d'être plus précis, la Restauration est avare en chiffres, à l'inverse de l'époque napoléonienne... On peut, en revanche, avoir quelques idées des principaux fabricants de la place.

La liste électorale dressée en 1828 donne quelques indications intéressantes sur le monde de la laine rémoise. Le premier constat semble bien indiquer une sous-représentation au sein de l'ensemble des électeurs censitaires, puisque manufacturiers, fabricants, apprêteurs et teinturiers ne comptent que 37 noms sur les 264 que comptent le canton de Reims (soit 14%), et ils ne représentent qu'à peine le tiers des patrons patentés de la ville, preuve que le monde textile rémois, s'il est dominé par quelques grands noms, est surtout l'affaire d'une majorité de petits artisans.

Tableau 35: Les électeurs censitaires rémois issus du monde de la laine (1828)⁸⁰.

NOM	PRENOM	FONCTION	PATENTE	TOTAL IMPOTS
BALLOT	NICOLAS	APPRETEUR	112	420
GUERLET GUILLAUME		APPRETEUR	73	429
LEFRANCOIS	JACQUES EMERY	APPRETEUR	84	471
BILLET TRONSSON	JACQUES ANTOINE	FABRICANT	259	490
DERODE GERUZET	PIERRE AUGUSTIN	FABRICANT		400
DESHAYES FOURNIVAL		FABRICANT	313	703
DUCHATEL	ETIENNE	FABRICANT	259	981
GODARD	JEAN FRANCOIS	FABRICANT	76	439

⁸⁰ ADS, 4M2, Liste générale du jury, arrêté de clôture, 1828

MENNESSON				
GOULET GUERIN	NICAISE	FABRICANT	92	340
GROS MILLET	PIERRE	FABRICANT	111	860
LEBLANC ASSY	JEAN PIERRE	FABRICANT	82	327
LECOCQ	GABRIEL THOMAS	FABRICANT	67	308
LIENARD CANEAU		FABRICANT	156	356
MAILLE	PIERRE MARIE	FABRICANT	93	347
MARGUET CLIQUOT		FABRICANT	170	364
MASSE VUATRIN		FABRICANT	154	328
MILLET GROS		FABRICANT	107,01	1041
MOURAS	DOMINIQUE ANTOINE	FABRICANT	75	524
ROMAGNY	JEAN CHARLES	FABRICANT	171	329
SCELLIER	JACQUES ANTOINE	FABRICANT	252	517
THIERRIOT	ANTOINE TIMOTHEE	FABRICANT	102	390
COCHOIS HUET		FILATEUR	126	336
CROUTELLE	THEODORE	FILATEUR	260	304
FLEURY FORGET		FILATEUR	144	360
LACHAPELLE		FILATEUR	335	359
CONSTANT PETIT	PIERRE ALEXANDRE	MANUFACTURIE R	111	310
HURALT	PIERRE HENRI	MANUFACTURIE R	248	460
JOBERT LUCAS	PIERRE	MANUFACTURIE R	793,51	2523
LUCAS DUCHATEL	HENRI	MANUFACTURIE R	43	303
BENOIST MALO	PIERRE ROLAND	MARCHAND	118	362
ANDRIEUX	FLORENT PIERRE	NEGOCIANT	300,54	1002,85
ASSY VILLAIN	CHARLES ANTOINE	NEGOCIANT	242	629
BERTHERAND SUTAINÉ	AMAND FRANCOIS	NEGOCIANT	345,89	911,03
DELAMOTTE BARRACHIN		NEGOCIANT	313	743
HENRIOT	ETIENNE	NEGOCIANT	281,04	1643,71
LORIQUET		TEINTURIER	108	374

LOUDIN	REMI SIMON	TEINTURIER	378	885
--------	------------	------------	-----	-----

Source : ADM, 4M2

Dans cette liste, seuls 14 électeurs dépassent les 215F, moyenne de la patente versée par les électeurs censitaires du canton de Reims : parmi eux, deux filateurs pleins d'avenir (Lachapelle et Croutelle neveu), dont le patrimoine réside quasi intégralement dans leurs ateliers ; un teinturier Oudin, dont le montant d'impôt sur les impôts des portes et fenêtres trahit l'importance des ateliers urbains ; sept fabricants et quatre négociants. Si on se réfère à présent au montant global d'impôts payés, ils ne sont que 11 à dépasser le chiffre moyen versé dans le canton de Reims (soit 592F) : Jobert-Lucas se distingue pour payer plus de 2500F d'impôts, mais on retrouve à ses côtés des noms bien connus, tels Assy-Villain, Delamotte-Barrachin ou Bertherand-Sutaine.

Leurs productions se modifient sensiblement : tandis que reculent les draperies, burats et casimirs, la clientèle plébiscite des articles nouveaux, mieux adaptés aux besoins de la mode⁸¹. Les exportations surtout reprennent : vers l'Italie, l'Espagne, le Portugal et surtout l'Angleterre qui a le quasi monopole du commerce de réexpédition vers l'Amérique du Sud. A partir de 1825, on fabrique à Reims des *flanellen croisées*, tissées en blanc aussi bien en chaîne qu'en trame, avec des laines cardées de qualité très différentes pour la chaîne (depuis les belles qualités mérinos jusqu'au poil d'agneau, en passant par les écouilles), et des blousses pour la trame. Une partie de ces étoffes se teint en couleur claire pour servir de gilet porté à même la peau, une autre en couleur foncée unie pour la fabrication de robes d'hiver. La *flanellen de Galles* est remplacée dans la première moitié des années 1820 par la flanelle lisse dite Bolivard ; là encore, chaîne et trame sont en laine cardée, de qualité et de numéros différents, teints en blanc. Le *bolivard* a été importé à Reims par Edouard Henriot⁸², c'est un tissu lisse moins corsé et donc plus spongieux que la flanelle de Galles ; partant, c'est aussi un article qui s'use rapidement. Outre l'usage cité précédemment, il est employé pour les jupons de femmes, pour faire des frictions sur la peau, pour l'habillement des personnes affectées par la goutte, pour des doublures, et même pour la fabrication de draps de lit dans le cas du Bolivard. Article très en vogue, la *flanellen rémoise* ne connaît pas de véritable concurrente en France⁸³ et elle est fréquemment récompensée aux Expositions des Produits de l'Industrie Française. En 1819, Vve Henriot aînée reçoit une médaille de Bronze pour ses flanelles lisses et croisées. Après le bronze, c'est l'argent que remporte

⁸¹ *Annuaire du département de la Marne*, 1820, pp. 205-211 ; voir également Turgan *Les Grandes Usines, Reims et ses tissus de laine*, op.cit., pp. 88-101.

⁸² *Encyclopédie du commerçant*, p. 960.

⁸³ Il se fabrique un peu de flanelle croisée à Rouen mais d'une moindre solidité ; la production de Beauvais est des plus discrètes. Quant aux flanelles croisées de Mazamet, elles n'ont rien à voir avec celles fabriquées à Reims.

quatre ans plus tard Henriot frères, sœur et Cie, et finalement l'or en 1827, pour « *des flanelles croisées en laine peignée, d'autres dont la chaîne seulement est peignée et la trame en laine cardée, et d'autres enfin en chaîne et trame cardées, à l'imitation des flanelles anglaises* ». Dans le même temps, Godard Mennesson et Baligot père et fils se voient décerner des mentions honorables pour leurs flanelles lisses. Encouragés par une mention honorable en 1823, Buirette et Assy-Guérin fils et Givelet se voient récompensés en 1827 par une médaille de bronze. Quant à Charbonneaux-Denizet, il obtient cette année-là une médaille d'argent pour avoir « *beaucoup amélioré la fabrication de la flanelle croisée, par un choix judicieux de la laine et par la finesse du fil qu'il en obtient* ».

Ainsi, la *napolitaine* commence à se fabriquer à Reims vers 1820 ; étoffe légère, tissée en blanc et teinte en pièce, elle s'emploie pour la confection de vêtements pour femmes. C'est sous la Restauration que Reims se lance dans l'aventure des tissus mélangés. Ainsi, la *circassienne* est la grande affaire de la fabrique rémoise dans les années 1820 jusque vers 1835 : on en attribue la paternité à Jobert-Lucas & Cie. Elle se fabrique avec une chaîne coton double et retorse et une trame en laine cardée teinte et souvent mélangée de plusieurs couleurs avant la mise en filature. La circassienne se tisse avec l'armure sergée de 3 fils par effet de trame, mais à partir de 1825, elle est aussi tissée avec l'armure satin de 5 fils par effet de trame. Henriot frères, sœur & Cie, Deshayes-Fournival, Assy-Guérin fils et Givelet, récompensés d'abord pour leurs flanelles, sont également félicités en 1823 pour leurs circassiennes, tout comme Vve Henriot aînée et Gillard & Cie en 1827. En 1816 est introduite la *flanelle chaîne coton*, créée à l'origine pour imiter les flanelles en chaîne de laine peignée. En 1816 est introduite l'article ras ou poils de chèvre, bien connu à Amiens depuis le XVIII^eS. Il ne subsistera pas au-delà de 1828 ; la trame est en laine peignée, assez fine pour recouvrir entièrement la chaîne. La laine est généralement blanche et brillante, sa finesse devant permettre de pouvoir tramer du noir sur une chaîne blanche, tout en conservant le noir pur des deux côtés de l'étoffe. C'est avec ce tissu que se sont faits les gilets à larges rayures de couleurs tranchées, du noir au blanc en bandes transversales qui, en 1820-1822, portaient le nom de « *gilets Bolivards* ». C'est pour ce genre d'article que Baligot Remi obtient en 1819 une médaille d'argent⁸⁴.

Ces étoffes en remplacent d'autres, qui tombent en désuétude : la concurrence des draps d'Elbeuf, bon marché, a eu raison des draps de Silésie rémois⁸⁵. Vers 1820, ils ont tendance à disparaître, à l'exception d'une qualité plus commune fabriquée en blanc,

⁸⁴ « Il a présenté des étoffes pour gilets dont la chaîne est en coton et la trame en laine mérinos, et qui sont improprement appelées poils de chèvre ; des étoffes brochées, aussi pour gilets et dites mosaïques, à cause de leur apparence. », L. Costaz, Rapport du Jury Central sur les produits de l'industrie française, Imprimerie Royale, 1820.

⁸⁵ Enquête Duchâtel, déposition d'Edouard Henriot, p. 398.

et teinte en écarlate ou autres nuances après foulurie. Cet article est destiné plutôt à l'impression pour gilets communs. De même, l'Impériale cesse d'être fabriquée à la fin des années 1810 ; destiné à la confection d'habits pour hommes, ce drap croisé et foulé commun, très à la mode durant la période précédente, en laine demi-fine est remplacé par des produits plus adaptés à l'évolution de la consommation.

C- « Un vouloir obstiné » : crise du coton amiénois et nouvelle reconversion vers la laine.

Des velours bien difficiles à écouler.

La Restauration marque à Amiens une reprise des affaires favorisée par une législation protectionniste (tarifs douaniers de 1818 et 1826). Le velours de coton reprend après 1815 une place importante dans la production amiénoise : 40 000 pièces en 1816, 60 000 en 1825, en sachant que la longueur de ces pièces s'était accrue d'un quart. En 1819, l'enquête commandée par le préfet de la Somme au maire d'Amiens, à l'occasion de l'exposition de 1819, relève que le nombre de fabricants qui s'occupe de cet article « est si grand qu'il paraît impossible d'en citer aucun particulièrement »⁸⁶. Pourtant, deux mois plus tard, c'est l'inquiétude qui domine. « Les velours de coton, principal article de la fabrique n'ont pas de cours, et si on fait évaluer la différence des prix de la semaine dernière avec ceux de la semaine précédente qui donnaient déjà de la perte, d'après le peu d'affaires qui se fait, on ne pourrait pas fixer cette différence à moins de 15 à 20%. Tous les voyageurs décrivent qu'il reste des articles des manufactures d'Amiens dans tous les magasins et qu'on ne peut compter sur aucune vente cette année. »⁸⁷. Trois mois plus tard, les commissaires de police s'inquiètent de l'inactivité dans les ateliers de tissage et de teinture. En 1821, la Chambre de Commerce fait savoir que la fabrication des velours de coton s'est soutenue durant tout l'hiver 1820 et le printemps suivant, toutes les filatures étant occupées, leur produit employé sur-le-champ, tandis que les étoffes se vendent facilement et s'expédient sans retard vers les ateliers de teinture et d'apprêts⁸⁸. En 1826, on trouve 31 filatures de coton, 31 tissages de velours de coton, 5 tissages de velours d'Utrecht et 20 teintureriers. Cette même année, Amiens est touchée par une nouvelle crise grave, et les manufacturiers

⁸⁶ AMA, 2F27, Exposition des produits de l'industrie, lettre du 15 février 1819.

⁸⁷ AMA, 2F33/2, Renseignements industriels et commerciaux, lettre de la Chambre de Commerce au maire, 8 mars 1819.

⁸⁸ ADS 99M107685, Statistiques, renseignements divers, « Rapport sur la situation du commerce et des manufactures d'Amiens au mois d'Avril 1821 ».

confrontés à une « *perte de 6 à 8 sous à l'aune* »⁸⁹. La fabrication des velours de coton, au début de la Restauration, est partagée entre Rouen et Amiens, pour un total de 210 000 pièces ; en 1834, Rouen a totalement abandonné cette industrie à Amiens, mais il ne s'en fabrique plus alors que 70 000 pièces, soit une production divisée par trois en 20 ans, pour une valeur ramenée à 9MF⁹⁰... Delahaye-Martin, président du Conseil des Prud'hommes, estime que la fabrication des cotons est presque tombée en désuétude entre 1828 et 1832 ; « *la mode a changé, le goût s'en est perdu, nous exportons beaucoup de velours et aujourd'hui nos débouchés directs sont à peu près nuls.* »⁹¹. Le velours a de fait été victime de la conversion des pantalons de velours vers les pantalons de draps. Les exportations qui, au début du règne de Louis XVIII, intéressaient l'Allemagne, Italie, le Piémont et l'Espagne sont, sous Louis Philippe, presque réduits à une contrebande organisée par des négociants de Bayonne et de Perpignan, lesquels approvisionnent des marchands espagnols. Ceux-ci parviennent à faire passer en fraude, dans de très petits ballots, des velours en Catalogne, en Aragon, en Navarre ou en Biscaye, en prenant des chemins détournés dans la montagne. Aucun chiffre ne vient à l'appui de ces affirmations, car les cotonnades étant prohibées dans toute la péninsule ibérique, il est impossible d'en constater la sortie⁹², mais le volume de cette contrebande semble loin d'avoir été négligeable⁹³. Conséquence logique de cette évolution : une lente érosion du prix des velours de coton. Une aune de velours revenait à 7F50 en 1814, seulement à 3F en 1834, avec une érosion qui s'est accélérée à partir de 1825, époque à laquelle ce tissu a vu son prix baisser de 33%. « *Quand une industrie est stationnaire, le gouvernement ne doit plus la protéger* », fait remarquer le ministre aux fabricants amiénois, lorsque ceux-ci mettent en avant une reprise de la production de velours depuis 1832. Delahaye-Martin est tout de même obligé de reconnaître que l'ampleur de la crise cotonnière a incité beaucoup de filatures à se reconvertir du coton vers la laine. Néanmoins, cette conversion favorise davantage la laine cardée, plus courte que la laine peignée. Ces nouvelles filatures de laine sont presque toutes mues à l'eau, avec des machines françaises, provenant soit de mécaniciens parisiens, soit d'Arras et de Lille. « *La paix rétablie, vainement on vante le génie, l'activité et l'émulation des fabricants d'Amiens. Ce langage est plus oratoire que vrai. En effet, tout pénible qu'il soit d'en faire l'aveu, la force de l'évidence est de convenir que les anglais fabriquent mieux et à meilleur compte la majeure partie des tissus analogues à ceux d'Amiens. De là, vient tout naturellement cette préférence dont l'amour propre se déguise en vain les*

⁸⁹ AMA, 2F33/2, Lettre du Tribunal de Commerce au maire, 30 mai 1826.

⁹⁰ Enquête Duchâtel, déposition de Mallet, 1834, p. 416-417.

⁹¹ Ibidem, déposition de Delahaye-Martin, p. 414.

⁹² Encyclopédie du Commerce et des Marchandises, vol1, Paris, Guillaumin et Cie ed., 1841, p. 76.

⁹³ AN F12 901, Nicolas Daveluy estime que « *il est notoire que, malgré la concurrence des Anglais, nous exportons à l'étranger, nous exportons à l'étranger au moins un tiers de ce que nous fabriquons, la majeure partie en Espagne (...), nous y introduisons encore des alépinés, des escots, des satins turcs, mais en moindre quantité.* »

motifs, cette préférence qu'ils obtiennent sur nous dans les marchés étrangers.».
N'est-ce pas exagéré ?

Force est de constater pourtant que, sur 226 fabricants et filateurs enregistrés en 1825, seuls 63 (soit 28%) ont survécu au passage des années 1830... Sur l'ensemble de ces survivants, seul un tiers (21 exactement) travaillent dans le velours. A de rares exceptions⁹⁴, il s'agit de fabricants importants, dont le nombre de métiers actifs dépasse la dizaine. Mieux, ils ont su résister parce qu'ils maîtrisaient aussi bien la filature que le tissage dans leurs ateliers.

Tableau 36: Les "survivants" du velours de coton à Amiens.

Nom	Rue	Nombre de métiers	Nombre de broches
BOVAL GRIOIS	RUE VERTE	35	720
BOYELDIEU	RUE MARTIN BLEU DIEU	33	900
CAILLE FILS	RUE DU GRAND VIDAME	48	900
COTTE	RUE DES COCHES	15	
CRIGNIER	RUE VERTE	40 (dont 4 larges)	1440
DOMPIERRE	IMPASSE DE RUBEMPRE	40	1080
DUCROCQ	RUE VERTE	59	1080
HIRONDART	RUE VERTE	31	540
HORDEZ MARTIN	RUE FONTAINE	42	540
JONAS	RUE DES CORROYERS		720
LAURENT	RUE DU QUAI	36	
LEGRAND	RUE DES FRANCS MURIERS	14	

⁹⁴ Devillers ne possède que 5 métiers en 1825, mais dispose d'une solide fortune acquise précédemment dans le négoce ; Trancart réussit à percer malgré des débuts avec seulement 3 métiers...

ODELOT	RUE DES CAPUCINS	36	720
OSSART	RUE DU BAS VIDAME	25	460
PELLETIER	RUE DES PANNIERS		900
ROMAIN	RUE DE METZ L'EVEQUE	AU MAXIMUM	
SAINVILLE	RUE DU GRAND VIDAME	AU MAXIMUM	
VASSEUR LEROY	RUE DES COCHES	10	
VOITURIER	RUE DES CORROYERS	72	960

Sources : AMA, 7F2/1.

D'autres parviennent à passer le cap d'une conjoncture difficile en jouant sur les deux fibres, mais là encore, il s'agit de fabricants qui, majoritairement, disposent déjà d'un équipement conséquent :

Tableau 17: Les fabricants amiénois qui diversifient leur production (1825-1834).

Nom	Rue	Nombre de métiers	Nombre de broches
DEGAND	RUE BLANQUETAQUE	85	1440
DREVELLE	RUE SAINTE MARIE	18	540
HECQUET	IMPASSE DES CORDELIERS	23	900
HUBAULT	RUE DES PANNIERS	11 (dont 3 larges)	
LAROZIERE	RUE D'ENGOULVENT	19 (dont 3 larges)	

LEFEBVRE	RUE SAINT JACQUES	19 (dont 4 larges)	
LOZE	RUE DE LA PLUMETTE	31 (dont 12 larges)	

Sources : AMA, 7F2/1.

De nouvelles étoffes de laine pour redémarrer.

Nous avons laissé l'académicien Mourgues à ses angoisses de manufacture décadente. Reprenons le fil de sa pensée, lui qui indique le chemin de la prospérité :

« Ce n'est pas la surabondance de la quantité qu'il faut craindre. Ce sont les erreurs de la cupidité ou de l'ignorance sur la qualité ou la nature des produits. (...) C'est qu'à Rouen, la nécessité devient la mère de l'industrie. Un genre de fabrication cesse-t-il d'y avoir du débit ? A l'instant même, le génie manufacturier en crée un autre. Et il me serait facile de vous prouver que du concours de toutes nos activités naissent de nouvelles idées, de nouvelles ressources, de nouveaux perfectionnements.

Que faut-il pour y parvenir ? Vouloir, vouloir, vouloir sans cesse !

C'est dans cette constante reproduction d'idées, avec cette variété dans la persévérance que l'on arrive toujours. Certes, il faut de la peine pour ce vouloir obstiné mais pourquoi vous entretiendrais-je de la peine...quand notre but ne doit être que d'arriver au succès ?»⁹⁵

Inventer, sans cesse, innover, voilà la solution proposée : a-t-elle été suivie par les fabricants picards ?

On constate, en effet, que de nouvelles étoffes sont introduites à l'époque de la Restauration : ainsi en 1820, les « *poils de chèvre pour gilets* », les « *piqués poil de chèvre* » ou les everhastings 26 pouces tout en laine. Ce dernier produit, qui avait cessé d'être fabriqué à la suite de la fermeture du marché espagnol, est de nouveau en vogue pour les pantalons d'été, d'autant que la filature de la laine à la mécanique permet d'obtenir, à la teinture, des pièces aux couleurs vives et bien unies. Quant aux pièces de draperie commune écrues et foulées, on peut citer les tirtaines Berry, introduites en 1816. En revanche, les étoffes rases comme les napolitaines ou les ras poil de chèvre se fabriquent tardivement (pas avant 1826)⁹⁶. Les fabricants picards tentent même de

⁹⁵ ADS, 28J282, Mourgues, Discours sur l'état des manufactures (1825).

⁹⁶ ADS 99M107 685, Affaires de la Chambre de Commerce, statistiques et renseignements divers, tableau des productions d'Amiens (1832).

renouveler leurs productions classiques de pannes par l'adjonction... de poil de chameau ! La gamme complète des pannes est ainsi revisitée à l'aune de ce nouveau matériau grâce aux travaux expérimentaux de Charles Saveuse et Joseph Bourgeois : pannes poil, pannes alotte, panne laine unie, panne laine alotte, pannes ciselées, pluches court et long poil⁹⁷... « Cette ville, on en conviendra aisément, avait, avant la Révolution française, des relations industrielles fort importantes avec l'Espagne, que, outre sa propre consommation, approvisionnait de nos marchandises d'immenses colonies ; les relations d'Amiens avec les autres contrées de l'Europe étaient faibles et incertaines, étant le plus souvent assujetties aux caprices de la mode, mais il faut avoir la conscience de reconnaître que la majeure partie des étoffes de laine qui faisaient la matière du commerce de l'époque sont presque toutes tombées en désuétude depuis 30 ans, et n'ont été que fort peu remplacées par d'autres analogues. Il faut reconnaître que nos relations commerciales interrompues, d'abord par la révolution de France, reprises ensuite, mais beaucoup diminuées et modifiées par l'influence du goût, interrompues de nouveau lors du guet-apens de 1808, n'ont plus fait que languir depuis, presque exclusivement bornées à un commerce de contrebande, dont l'effet était d'approvisionner seulement quelques provinces limitrophes. Il n'est donc pas exact de représenter nos anciennes et importantes relations avec l'Espagne comme expirantes en ce moment. En effet, la commune d'Amiens prit, pendant la Révolution, une direction nouvelle. La fabrication du coton y a remplacé pour les trois quarts celle de la laine, l'état de guerre habituel durant nos débats politiques, le système de prohibitions qui en dérivait, en excluant de France et de la France agrandie, tout tissu anglais, ont favorisé les progrès de nos fabriques commerçantes. Le Blocus Continental, tant qu'il a pu être soutenu, leur a donné une extension, une sphère d'activité extraordinaire. Malheureusement, cet état, tout à fait hors nature, ne pouvait durer, et la paix, en nous repoussant dans nos anciennes limites, en ouvrant la concurrence sur les marchés étrangers avec les anglais, nos premiers maîtres en ce genre de fabrication, la paix a beaucoup restreint, et diminue tous les jours les relations d'Amiens au dehors »⁹⁸.

Retrouver des débouchés constitue le leit-motiv des fabricants, obnubilés par la recherche des étoffes propres à ranimer un commerce anémié. Ainsi en est-il pour les escots. Afin de rendre l'article plus intéressant à la vente, leur nom a été changé en « mérinos d'Amiens ». Etoffe croisée, rase et sèche, l'escot se tisse en écru et se teint en pièce. Son emploi le plus ordinaire le destine à l'habillement des femmes, qui le portent en robes, en châles imprimés et, plus généralement, en tablier. Là encore, il s'agit d'une imitation d'un produit anglais qui en envoyait des quantités considérables en Espagne en 5/8, en $\frac{3}{4}$ et en 7/8. En 1796, un représentant d'une des principales maisons d'Amiens expédie depuis Valence une collection d'échantillons qui sert de modèle aux

⁹⁷ AMA, 2F33/1.

⁹⁸ ADS, 99M107 687, Lettre du Conseil des Prud'hommes d'Amiens, 1822.

premières imitations. On employa d'abord pour les faire des ouvriers de la ville qui montèrent l'article sur une chaîne doublée (c'est-à-dire sur un fil de laine tordu avec un fil de soie). Les premiers essais donnèrent de gros bénéfices, le 7/8 se vendant 7 à 8F l'aune aux Espagnols. Grâce au Blocus continental, la fabrication connaît un accroissement rapide. C'est alors que les fabricants des environs de Breteuil entreprennent de remplacer les chaînes doublées par des chaînes simples. La réussite est au rendez-vous, et la réduction obtenue sur les prix de revient oblige les ouvriers de la ville à abandonner ce genre de fabrication aux tisserands de la campagne. La paix revenue, le marché espagnol est confisqué aux négociants amiénois par leurs concurrents d'outre-manche. La baisse du prix des laines mérinos permet d'ouvrir une nouvelle voie de succès pour l'escot, d'autant que ce tissu présente l'avantage de prendre à la teinture toutes les nuances possibles. Il peut également être imprimé pour faire des châles bon marché, vendus aussi bien sur le marché français qu'à l'étranger. Ce nouvel emploi suscite un essor considérable de la production amiénoise, tout en développant de nouvelles largeurs : 9/8, 5/4, 6/4. Toutefois l'impression, généralement peu sévère pour les qualités de tissu dont elle sait dissimuler le défaut par l'effet des couleurs qui s'y appliquent, constitue une des raisons de la dégénérescence progressive des escots, conjuguée à la concurrence des napolitaines rémoises. L'escot commun se fabrique en laine de pays qui se rapproche du métis ; un peu plus beau, il se fait en laine de Hollande ; en revanche la chaîne est toujours travaillée avec des laines anglaises plus longues et plus solides. Amiens dispose pour cette fabrication d'un quasi monopole national, n'étant concurrencée que par une seule fabrique à Marvejols⁹⁹. Ce n'est pas faute d'avoir essayé de les travailler en ville, mais l'habitude des ouvriers de travailler sur des chaînes composées de plusieurs fils retors ; c'est donc dans les communes rurales, la plupart du département de l'Oise que cet article se fabrique, à Crèvecœur, mais également autour de Molliens-Vidame et Quevauvillers. Pour ces communes, il s'agit d'un véritable progrès, car elles ne s'occupaient auparavant que de fabrications peu rémunérées comme les rubans de laine, travail généralement laissé aux femmes pour six à huit sous par jour¹⁰⁰. Malgré la fermeture du marché espagnol après 1823, la fabrication ne s'en ralentit pas, « la France ayant pu apprécier la solidité de cette étoffe » ; les meilleures années, Amiens en produit 250 à 350 pièces par semaine, essentiellement vendu sur Paris pour y être employé à la fabrication de schalls, en y faisant appliquer des couleurs et des dessins très variés. Après 1832, elle entame un certain déclin, concurrencée par la napolitaine de Reims, plus souple et meilleur marché. C'est à ce moment que les stoffs prennent le relais : étoffe d'imitation anglaise, c'est une étoffe souple et brillante, fabriquée avec des laines anglaises, avec un fil de soie

⁹⁹ *Encyclopédie du commerçant, op.cit.*, p. 890-891.

¹⁰⁰ Vers 1836, les Anglais modifient leur système de fabrication pour l'escot : au lieu de faire un croisé à l'endroit et à l'envers, ils font un tissu croisé à l'endroit et un lisse à l'envers, afin de donner plus de souplesse à l'étoffe. Amiens, l'année suivante, commence à fabriquer le même genre sous le nom de « chalon ».

pour soutenir la chaîne. Environ 60 pièces sont fabriquées chaque semaine en 1834. Si les satins turcs, prunelles et camelots ne sont pas rappelés par la mode, il en va autrement de l'alépine.

L'industrie lainière amiénoise a enfin trouvé l'arme idéale pour répliquer à la décadence du velours de coton. Si les satins turcs, prunelles et camelots ne sont pas rappelés par la mode, il en va autrement de l'alépine. C'est en 1793 que les manufacturiers d'Amiens, entre autres la maison Soyez père et fils et Retourné, commencent à imiter ce genre de tissu ; dans un premier temps, elle laisse beaucoup à désirer, vu le manque de matières premières convenablement préparées. Au début de la Restauration, la demande n'en est guère très élevée, car leur prix est conséquent, et l'étoffe n'est disponible qu'en noir¹⁰¹. Néanmoins, « *en belle qualité, peu de tissus peuvent lui disputer la préférence pour les habits de deuil des femmes et autres usages qui demandent la laine en noir.* ». Version bon marché du drap noir de Sedan, les fabricants amiénois ne parviennent pas encore à la teindre en couleurs. S'agissant d'un tissu dont la trame recouvre entièrement la chaîne, elle est sujette à la formation de barres de nuances différentes à la teinture. Il en existe de deux types : l'alépine en laine mérinos, sans concurrence sur le marché d'exportation, vers l'Angleterre, les Etats-Unis et le Mexique, dont le prix moyen est supérieur à 5F, et peut aller jusqu'à 14F dans les plus belles qualités ; l'alépine en laines étrangères, principalement anglaises et hollandaises, quoique les fabricants amiénois privilégient les premières pour leur brillant. 6MF d'alépine, soit un peu moins du tiers de la production annuelle, est exportée, les alépines communes ne trouvant preneurs qu'en France. L'envolée de la production d'alépines, doublée depuis 1828, est inversement proportionnelle à la courbe dépressive des velours de coton¹⁰². 6 000 tisserands, payés entre 25 et 40 sous la semaine, sont intéressés à la fabrication des alépines. Pour renforcer le potentiel exportateur, les Amiénois remettent aux autorités une « *réclamation unanime* » du commerce, visant à augmenter la prime de sortie sur les alépines, de 150 à 360F pour 100kg comme pour les popelines de Beauvais et Paturle. La crise que traverse la France en 1830-1831 ne semble pas toucher avec autant d'acuité Amiens : la diversification de ses productions et la grande mode de l'alépine semblent avoir joué le rôle d'amortisseur. Au début des années 1830, il se produit environ 25 000 pièces d'alépine par an, de cent aunes. La filature à la mécanique, en offrant un produit régulier, évite désormais le défaut de présenter des barres à la teinture. De plus, les apprêts en ont été améliorés¹⁰³. Les plaintes les plus nombreuses proviennent des fabricants de tapis et de

¹⁰¹ En 1819, six fabricants seulement s'intéressent à ce genre de produits : Soyez-Feuilloz ; Delahaye-Tranel ; Lefebvre-Dufour ; Dufour-Dumont ; Cuvillers Sœurs ; Desmoulins.

¹⁰² *Enquête Duchâtel*, Déposition de Pourcelle d'Estrée, filateur en laine, p. 409-410.

¹⁰³ ADS, 99M80014, Exposition 1823-1840 : rapport sur la situation de l'industrie textile amiénoise (1834).

moquettes, objets de luxe qui ont du mal à trouver acquéreur dans les temps de conjoncture difficile ; ainsi que des filateurs de coton qui se mettent à filer la laine.

Tableau 38: Les cotonniers reconvertis dans la laine (1825-1834).

Nom	Rue	Nombre de métiers	Nombre de broches
BELLET	RUE DU HOCQUET	55	1620
BOUTMY GALLET	RUE DES CLAIRONS	2	
VVE BOUTMY	RUE DES CLAIRONS	8 (dont 6 larges)	
COUVREUR	ILE SAINT GERMAIN	35	1080
DUPETIT	RUE DES COCHES	10	
FERTE	RUE DES MAJOTS	27 (dont 5 larges)	
FROID POIRE	RUE SAINT LEU	22	
GALET BECQUET	GRANDE RUE DE BEAUVAIS	8	
JORON	RUE DES VERTS MOINES	4 métiers larges	
LEBEL	RUE DES CORROYERS	41	900
LEVASSEUR DEMARSY	RUE DES CLAIRONS	48 (dont 11 larges)	
LOZE	RUE PAVEE	28 (dont 10 larges)	
PONCHE BELLET	RUE BASSE SAINT MARTIN	AU MAXIMUM	
POURCELLE D'ESTRE	RUE DE NARINE	AU MAXIMUM	
ROUSSELLE	RUE FONTAINE	9	

RUMILLY	RUE DES FRANCS MURIERS	6	
SOYEZ FEUILLOY	RUE SAINT LEU	14 métiers larges	
THUILLIER	RUE DES COCHES	25 métiers larges	
TREPAGNE	CHAUSSEE SAINT PIERRE	101	1584

Sources : AMA, 7F2/1.

Toutefois, contrairement à leurs homologues rémois, les Amiénois ne brillent pas particulièrement par leur présence et leurs récompenses aux Expositions industrielles. Gensse-Duminy continue d'être l'exception qui confirme la règle, avec les médailles d'or qu'il remporte pour ses casimirs, en compagnie de noms bien connus tels ceux de Jobert-Lucas de Reims, ou Bacot père et fils de Sedan¹⁰⁴. Disposant de 20 métiers larges en 1825, et même 30 en 1828, ainsi que de 2000 broches, cet établissement considérable pour Amiens semble être solide. En 1829, il résiste bien alors que 5 manufacturiers ferment leurs portes dans la même rue. Encore porté sur le rôle des patentes en 1830, il disparaît l'année suivante. L'acte de décès est accompagné d'un laconique « *manufacture fermée, on n'y fabrique plus depuis longtemps.* ». L'avenir n'est plus à la production d'étoffes de laine cardée pure ; contrairement aux industriels de Sedan, qui peuvent encore s'appuyer sur l'illusion du prestige qu'évoque chez les clients l'origine de leurs draps, Gensse Duminy n'a pour lui que la reconnaissance des médailles récoltées depuis l'époque napoléonienne. Incapable de se décider à infléchir la gamme de ses produits, il est rattrapé par la réalité lors de la crise de 1830. L'industrie des velours d'Utrecht est également bien représentée, avec quatre récompenses : le bronze pour Henri Laurent, Laurent-Morand et Delahaye-Pisson ; une mention honorable pour Leprince et Massias¹⁰⁵. Pire, à l'instar de celle de 1819, la plupart des industriels amiénois se désintéressent des expositions et laissent les sollicitations lettre morte...

Lefebvre-Bouchon, dans une lettre au maire d'Amiens¹⁰⁶, tente d'expliquer les raisons de ce désintérêt grandissant : il met d'abord en avant la perte des débouchés commerciaux habituels de la fabrique d'Amiens, qui se traduit concrètement par un stockage de plus en plus massif de produits dans les magasins des négociants, suivi d'un effondrement des prix. Ce qui ne l'empêche pas de faire preuve d'un optimisme mesuré, et d'avancer un argument surprenant :

¹⁰⁴ J.G.V de Moleon, *Description des expositions des produits de l'industrie française*, Paris, 1824, p. 335.

¹⁰⁵ *Ibidem*, p. 346.

¹⁰⁶ AMA, 2F33/1, lettre du 12 juin 1819.

« Je dois vous dire cependant, monsieur, que plusieurs fabricants distingués, consultant leurs intérêts, ne confieront aucun de leurs produits nouveaux pour l'exposition de cette année, parce qu'ils craignent que des copistes nationaux, et même étrangers, fassent leurs profits de procédés dont ils n'ont pas encore pu tirer parti. La dernière exposition a produit cet effet, elle leur a fait faire cette réflexion. »

En attendant, Lefebvre-Bouchon se laisse aller à de vieilles solutions, tels que l'établissement de travaux de charité, la baisse des droits d'entrée des produits français à l'étranger, l'augmentation des primes d'exportation.

A Amiens, les chiffres dont on dispose permettent de donc montrer que le règne de Charles X a été celui d'une mutation à marche forcée vers la laine, et surtout les tissus mêlés : les statistiques fournies par les patentes, si elles ne nous autorisent malheureusement pas à distinguer les fibres qui sont travaillées, révèlent un bouleversement profond des structures de productions en l'espace de cinq ans¹⁰⁷. Déjà le nombre de fabricants et de filateurs connaît un reflux très sensible, puisqu'ils passent de 235 à 150. Le nombre des broches régresse encore plus fortement, de 82 500 à 46 200. Le bilan établi dans *le Glaneur* du 20 décembre 1834, reprenant les données fournies par les fabricants lors de l'enquête industrielle, confirme les changements opérés :

Tableau 39: Bilan des productions amiénoises en 1834.

Nombre de pièces		Produits	Valeur totale (en F)
<i>Coton</i>	80 000	Velours de coton	9 000 000
<i>Laine</i>		Molletons et calicots	500 000
	1 900	Pannes, camelots, baracans	110 000
	300	Pannes, peluches (poils de chèvre)	75 000
	30 000	escots	3 600 000
	5 000	Blicourts, aumales, anacostes, autres serges	300 000
<i>Tissus mêlés</i>	5 000	Tamises et stoffs	500 000

¹⁰⁷ AMA, 2F33/1 et 2F33/2

	2 000	Prunelles, satins, minorques, hastings	700 000
	14 500	Patenkords, piqués, poils de chèvre	1 430 000
	36 000	alépines	20 000 000
	300	Prunelles soie	120 000
	5 000	Tiretaines	510 000
Tissus d'ameublement	2 400	Velours d'Utrecht pour meubles	840 000
		Moquettes à dessins en couleurs gaufrées	200 000
		Tapis dits écossais	150 000
		Teintures, apprêts, impressions et bénéfices sur les 5,5 millions d'articles de Beauvais, Mouy, Roubaix, Reims...que le commerce d'Amiens achète en écru	1 100 000
Total : 182 400 pièces			Total : 39 135 000F

Source : Enquête Duchâtel.

Si le nombre des pièces de coton produites domine nettement le bilan, en revanche, en valeur, elles n'arrivent qu'en deuxième position. Les tissus de fibres mêlées occupent désormais le haut du pavé, alors que ceux de laine pure - production traditionnelle d'Amiens - apparaissent de plus en plus marginaux, à peine 12% du chiffre d'affaires global.

La fabrication des nouveautés, à Amiens comme à Reims, porte en elle toute une série de mutations : l'introduction de nouvelles matières d'abord ; dans ce domaine, l'habitude de mêler les fibres est déjà ancienne à Amiens, alors que Reims est obligée de faire venir ces matières d'ailleurs, faute d'une industrie déjà implantée. Un renchérissement des coûts ensuite ; les nouveautés, dont le succès ne dure qu'une saison, nécessite des productions de petite série, des essais nombreux et pas toujours fructueux, la réalisation de motifs compliqués. Ce dernier point est d'importance car il nécessite une formation technique du tisserand sur son métier, avec comme corolaire,

un salaire plus élevé. L'adoption du métier Jacquard, coûteux et encombrant, va entraîner une urbanisation du tissage, cantonnant les tisserands ruraux à la réalisation de tissus unis ou aux motifs simples. Une insécurité de la production enfin, le renouvellement constant des dessins et des couleurs rend indispensable la constitution ou le renforcement d'un solide secteur des teintures...Celui-ci représente, en terme de chiffre d'affaires, en 1834, une valeur équivalente à la production de draps d'ameublement, et l'on notera que le commerce d'Amiens achète 5,5 millions de produits en provenance de tout le Nord de la France afin de procéder, à l'intérieur de la capitale picarde, aux opérations de finitions. Face à une conjoncture incertaine, où la règle s'appelle « *crise* » plutôt que « *prospérité* », la survie des fabricants se fait de manière sélective par l'extinction des plus petits ou des moins inventifs. La tentation est alors forte de désigner le négociant comme victime expiatoire de cette situation.

Chapitre 2 : « *Je réclame contre la tyrannie des négociants...* »

Nous avons vu précédemment combien le monde du négoce occupe une position dominante au sein de la fabrique amiénoise, en monopolisant fonctions politiques, commerciales, financières... Une telle situation ne se retrouve pas à Reims, où la figure du négociant tend progressivement à s'effacer :

« Il a toujours existé entre le fabricant et l'acheteur pour le commerce, une classe intermédiaire de négociants. Ces derniers achetaient fort souvent les tissus écrus, leur faisaient subir l'opération de la teinture, du foulage et de l'apprêt et les livraient ensuite au commerce de détail. Le fabricant, mais surtout le petit fabricant de campagne, ne connaissait d'autre acheteur que le négociant local. Depuis quelques années, les choses ont pris une autre marche. La classe des négociants existe encore à la vérité, mais son action est actuellement bien moins importante qu'autrefois. L'industrie parisienne, qui cherche à tout envahir, achète directement chez le fabricant, tant à la ville qu'à la campagne, soit par ses voyageurs, soit par l'entremise de commissionnaires locaux. Les boutiques de nos plieurs(?) se transforment en comptoirs de commissionnaires et ceux-ci exercent généralement sur les affaires une influence parfois fâcheuse et qui affaiblit d'autant celle du véritable négoce. »¹

Le Rémois ne connaît donc plus la destination des produits qu'il fabrique, enlevés par les « spéculateurs parisiens ». Ils ont tout lieu de croire qu'ils fournissent ainsi indirectement les marchés où ils avaient auparavant leurs habitudes, alors que les négociants encore actifs n'envoient que de très petites quantités à l'étranger². Désormais, ce sont les commissionnaires qui dominent les transactions à l'intérieur de la cité, fonction dont Croutelle n'hésite pas à s'attribuer la paternité pour Reims *a posteriori*³. Le négociant, sauf celui de vins de Champagne, a donc perdu en grande partie une position sociale, politique et économique, dont son homologue amiénois jouit encore, et qu'il entend conserver encore quelques temps, fût-ce aux dépens de fabricants de plus en plus mécontents, comme c'est le cas à Amiens. De ce fossé croissant, entre un monde du commerce minoritaire mais dominant et ressenti comme

¹ ADM, 170M1, Rapport d'Assy-Villain, président de la Chambre de Commerce, 1824 ; voir également **Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims**, 16 mai 1824.

² « Bien rarement voit-on actuellement figurer sur les livres de nos négociants, les noms des villes de Livourne, Cadix, et Lisbonne, et moins encore ceux de Carthagène, Lima ou Rio de Janeiro. ».

³ T. Croutelle, *A mes concitoyens*, 1848, p. 2.

méprisant, et un monde de la fabrique de plus en plus actif et remuant, naissent des tensions et finalement une situation de blocage, remettant en cause le *Kaufsystem* traditionnel. Les institutions intermédiaires (municipalités, chambres et tribunaux de commerce...), placées, dans leurs rôles de consultation, de jugement ou de régulation économique, à la frontière du public et du privé dans le nouveau cadre politique postrévolutionnaire, ont souvent été soupçonnées d'être facilement manipulables par de petits groupes déterminés⁴. Faut-il pour autant prendre au sérieux cette question d'une éventuelle prise de contrôle des négociants sur les institutions intermédiaires, à la frontière entre privé et public ?

Nous essaierons donc de voir en quoi les négociants amiénois renforcent encore leurs positions durant la Restauration, avant de nous pencher sur les sujets de clivage entre eux et les fabricants.

I/ Le négoce : une oligarchie écrasante ?

La tendance paroxystique à l'endogamie, repérable à Lille⁵, à Mulhouse⁶ ou à Verviers⁷, atteint également des sommets chez les négociants amiénois, soudés qu'ils sont par l'appartenance à l'élite commerciale, à la prééminence sociale, à la religion catholique et également au conservatisme politique. Les décisions sont prises au sein d'organismes fermés dans lesquels ne sont admis que les initiés à la richesse et au grand commerce ; la Chambre de Commerce constitue le premier de ces lieux où la pensée patronale en matière d'industrie, de négoce et de rapport à l'Etat⁸. Or, entre 1815 et 1833, 17 membres seulement se succèdent et seuls sept membres nouveaux font leur entrée au sein de l'institution : trois parce que la mort d'un de leurs confrères vient libérer une place (ainsi pour Dupuis, Jourdain Herbet et Delucheux Josse, remplaçant respectivement Massey, Dargent et Lefebvre Bouchon), un par démission pour convenance personnelle (Dubois à la place d'Alexandre Laurent). Quatre seulement auront fait leur entrée par la volonté du suffrage de leurs collègues, une broutille... Avec une durée moyenne de mandat de plus de neuf ans, c'est dire si l'on peut parler d'une écrasante oligarchie négociante.

⁴ C. Lemerrier, « Liens privés et régulation de l'économie : la famille et l'institution (Paris, XIX^eS) », in *Revue d'Histoire du XIX^eS*, n°33, 2006, p. 23.

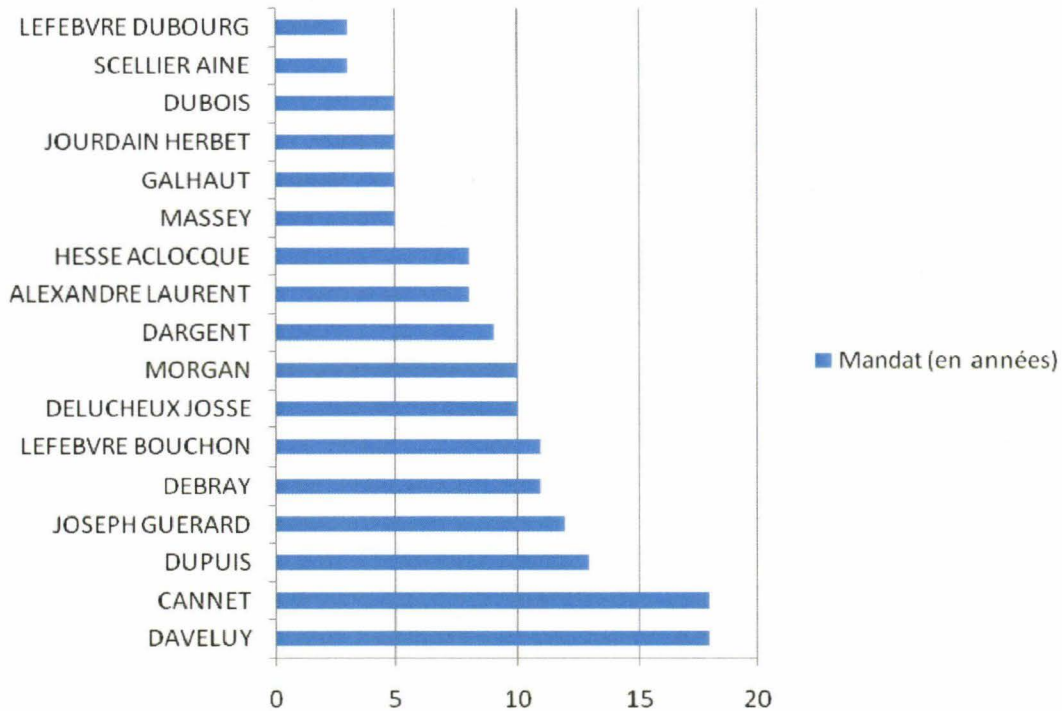
⁵ Cf. JP Hirsch, *Les deux rêves du commerce*, *op.cit.*, pp. 303-311.

⁶ M. Hau, « Traditions comportementales et capitalisme dynastique : le cas des grandes familles », *Entreprises et histoire*, N°9, septembre 1995, p. 43-59.

⁷ S. Vaillant-Gabet, *De l'esprit du capitalisme*, *op.cit.*, pp. 62-65.

⁸ Les données qui suivent sont tirées d'**ADS, 99 M 80078/2**, Renouvellement des membres de la Chambre de Commerce d'Amiens et de **Chambre de Commerce de Reims**, Registre des délibérations (1817-1832).

Graphique 19: Durée des mandats à la Chambre de Commerce d'Amiens (1815-1832).



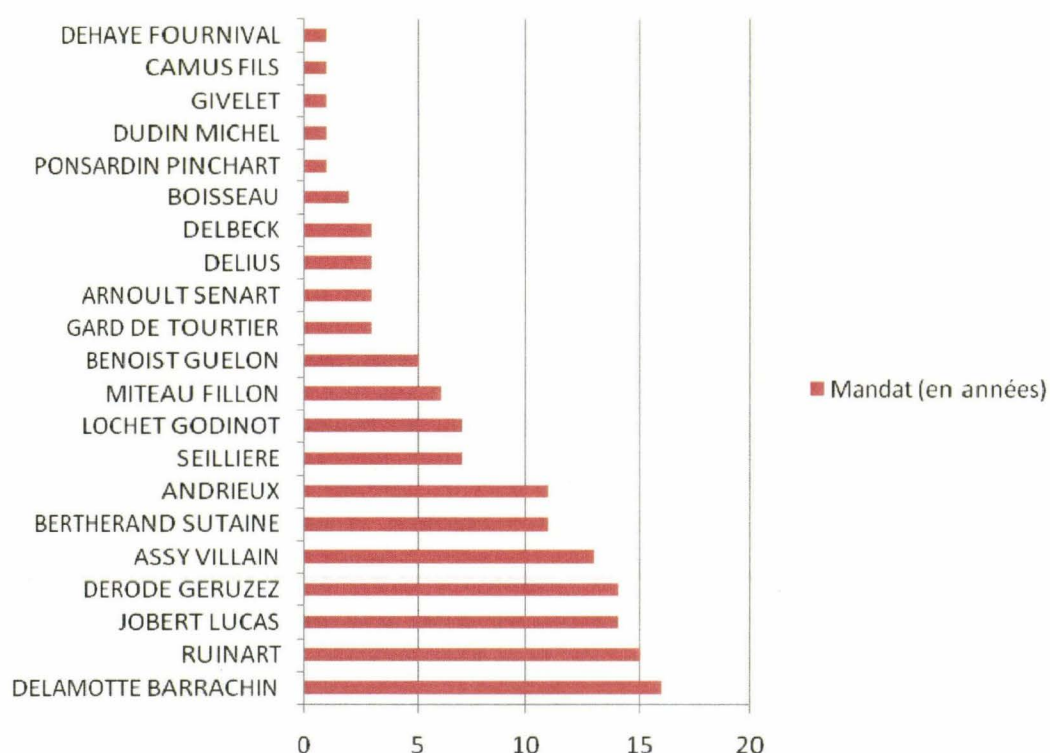
Source : ADS, 99M107 687, Délibérations de la Chambre de Commerce d'Amiens.

Le conservatisme politique de la Chambre de Commerce n'est pas qu'une vue de l'esprit : seuls deux membres n'ont jamais eu d'activité politique quelconque (Scellier et Delucieux-Josse). Trois ont exercé de manière transitoire sous la Révolution (Lefebvre-Bouchon en l'an III) ou l'Empire (Lefebvre Dubourg, conseiller municipal entre 1806 et 1810 et Morgan, maire entre 1808 et 1815). Les cas de Debray et Dargent sont plus intéressants par le parallélisme de leur trajectoire : tous deux ont été officiers municipaux entre l'an III et l'an IX, avant de refuser un poste d'adjoint en 1808, puis de retrouver la fonction de conseiller sous la Restauration. Dargent exercera même la fonction de maire entre 1817 et 1823. Mais la majorité des membres de la Chambre se distinguent pour être des fils de la Restauration ; si l'on exclue les cas de Massey et de Galhaut, personnalités plutôt âgées (le premier meurt en cours de mandat en 1819, le second démissionne la même année pour raisons de santé), tous les autres ont été nommés au début du règne de Louis XVIII (Dubois, Daveluy et Cannet en 1815) ou à la toute fin (Hesse Aclocque, Dupuis en 1822 ; Guérard en 1823 et Daveluy qui devient maire). Tous démissionneront en 1830 ; seul Alexandre Laurent connaîtra une carrière politique sous la Monarchie de Juillet.

A Reims, rien de tel ; certes, quelques personnages marquent l'institution de leur durable empreinte, à l'image d'un Delamotte-Barrachin, d'une Ruinart de Brimont ou

d'un Jobert-Lucas, du reste déjà présents à l'époque de Napoléon. Mais ici, la durée moyenne d'un mandat s'élève à six années et demie, chiffre encore élevé si on le compare à d'autres⁹, mais on ne retrouve pas l'impression de mandat monarchique que l'on peut rencontrer à Amiens... De plus, la composition de la Chambre rémoise diffère sensiblement de son homologue picarde, par la place plus modérée du négoce et son association au monde de la banque et de la manufacture. Mieux, ces derniers l'emportent même de peu... Toutefois, il a fallu attendre 1830 pour que l'évolution se dessine dans ce sens, avec le départ plus ou moins forcé de quatre membres historiques de la Chambre (Dudin, Givelet, mais surtout Ruinart de Brimont et Seillière).

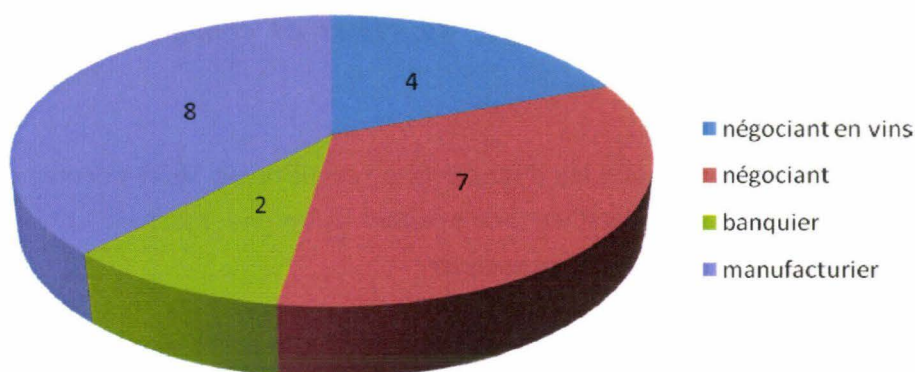
Graphique 20: Durée des mandats à la Chambre de Commerce de Reims (1817-1832).



Source : Chambre de Commerce de Reims.

⁹ Sur une période certes postérieure, les Verviétois ne demeurent en poste que quatre ans en moyenne.

Graphique 21: Composition de la Chambre de Commerce de Reims (1817-1832).



Source : Chambre de Commerce de Reims.

De la confrontation de ces tableaux, il faut bien constater qu'en dehors de la composition du corps, où les manufacturiers semblent mieux représentés à Reims, les deux chambres de commerce apparaissent comme des corps au recrutement assez fermé, composés d'une vingtaine de personnes à peine, se succédant sans heurts.

Pourtant, à Amiens, l'agacement est à son comble ; dans un mémoire du 28 avril 1817, les fabricants picards¹⁰, après avoir compté leur force dans une pétition, se regroupent derrière le Tribunal des Prud'hommes de la ville, envoient un long mémoire au ministre de l'Intérieur sur divers abus qui existent dans le commerce des étoffes de la fabrique :

« La fabrique de cette ville, représentée par les plus notables de ses membres, vient se plaindre d'une sorte de tyrannie que beaucoup de négociants exercent contre elle et qui, n'étant contenu par aucun règlement, s'accroît tous les jours et finira par anéantir une industrie qui occupe plus de 100 000 individus, et à la prospérité de laquelle tout le département est intéressé. »¹¹. Nous ne sommes pas loin des récriminations d'un Henri Fonfrède envers la Chambre de Commerce de Bordeaux, « corps entièrement isolé » et ses membres, « agrégation propre aux petites intrigues »¹². Faut-il y voir un de ces lieux communs sur la collusion entre intérêts familiaux et consulaires, fréquents chez bien des auteurs du XIX^eS, ou existe-t-il réellement sous la Restauration un contrôle monopolistique du monde du négoce sur les institutions ?

Reprenant le cheminement intellectuel des fabricants, examinons à présent les motifs de leur mécontentement et leur bien-fondé.

¹⁰ Ils sont 77 à signer la pétition...

¹¹ ADS, 99M107 687, Affaires de la Chambre de Commerce, industrie textile, copie du mémoire du 28 avril 1817

¹² Cité dans Paul Butel [dir.], *Histoire de la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux des origines à nos jours : 1705-1985*, Bordeaux, Chambre de commerce et d'industrie, 1988, p. 165.

II/ Les trois visages du mécontentement

A- Première question : aunage, courtiers et commissionnaires.

Une réponse fournie par les déposants à l'enquête de 1834 permet de se rendre compte combien le *Kaufsystem* est encore présent à Amiens, mettant en évidence la place essentielle voire exclusive du négociant :

« - *Comment se fait le placement des étoffes de coton ?*

- *En général, ceux qui fabriquent les étoffes de coton les vendent sur place. On les vend en écriu au négociant. On vend également quelquefois aussi des velours avant qu'ils ne soient coupés¹³. C'est le négociant qui se charge de la coupe et qui complète la main d'œuvre.*

- *Les négociants se chargent donc aussi de faire teindre, puisque les fabricants livrent les étoffes en écriu ?*

Oui, il y a des établissements de teinture.

- *Ce que vous appelez négociant est en partie fabricant, puisqu'il fait teindre et donner la dernière main d'œuvre...*

- *Cette circonstance n'a peut-être lieu qu'à Amiens, où le fabricant vend l'étoffe écriue au négociant qui y fait faire le reste.*

- *Il résulte de là une certaine imperfection dans le mode de la fabrication employée à Amiens.*

Oui, mais ce vice dépend du défaut de capitaux. S'il y avait assez de capitaux pour former de grands établissements, cette fabrication ne serait pas aussi divisée.»¹⁴

Le nombre très élevé de petits fabricants, l'abondance des marchandises, l'empressement des vendeurs : autant de facteurs qui ont introduit à Amiens l'usage de porter les marchandises à la vente chez les acheteurs, et une forme de vice, celle d'autoriser les courtiers à colporter les étoffes de la manufacture plutôt que de se borner à la livraison d'échantillons et de prix. Malgré l'organisation d'une Bourse, qui n'a

¹³ Petite précision concernant cette catégorie d'ouvriers appelés coupeurs de velours : ce sont eux qui donnent le velouté aux pièces, en coupant les anses des fils destinés à le former, non comme pour le velours de soie et d'Utrecht, dans le sens de la trame, à mesure qu'on tisse et sur une petite règle cannelée ; mais après le tissage de la pièce, dans le sens de la chaîne, sur un cadre ou châssis pour la tendre, et avec la pointe d'une sorte de lance, qui n'a d'autre conducteur que les rangées d'anses qu'elle doit couper. L'ouvrier étant debout, tient la lance par le manche et pousse horizontalement ou presque devant lui.

¹⁴ *Enquête Duchâtel*, Déposition de Massey, p. 409.

toutefois jamais fonctionné, les réclamations n'ont jamais vraiment cessé¹⁵. D'après le maire, la principale raison de ce dysfonctionnement tient à l'imprécision des missions confiées aux 15 courtiers nommés à Amiens le 10 septembre 1808, intervenant à la fois dans le commerce des étoffes et des « épices » : « *l'un d'eux n'a jamais exercé ; sept s'occupent exclusivement de l'épicerie, et les sept autres se livrèrent au courtage des étoffes de la fabrique. Depuis quelques temps, deux des courtiers de l'épicerie cumulent les deux courtages, ou plutôt, faisaient exercer celui des étoffes par leurs femmes.* »¹⁶. Mais par la faute du gouvernement, qui n'a, ni proportionné le nombre des courtiers à l'importance du commerce, ni organiser un règlement particulier adapté aux usages locaux, le recours à des intermédiaires « *colporteurs* » s'est maintenu et même propagé. Déjà en 1812, les fabricants amiénois se plaignent de ces gens qui « *ont cru pouvoir s'arroger le privilège exclusif de ce colportage, ouvrir des entrepôts où les fabricants de la ville et des campagnes déposent leurs marchandises, opérer la vente à prix défendu comme feraient les propriétaires eux-mêmes, toucher le montant de ces ventes, faire en un mot toutes les fonctions du commissionnaire.* »¹⁷. Double accusation terrible de privilège et de monopole... Dans sa réponse, Montalivet réaffirme que les courtiers ne peuvent être dépositaires de marchandises. Le courtier n'est qu'un intermédiaire entre le vendeur et l'acheteur, « *porteur de paroles* », et ne peut donc en aucun cas retirer un bénéfice d'une quelconque revente de marchandises : la tolérance de colportage n'apparaît pas ici compatible avec l'article 85 du Code du Commerce. Pourtant, un tel système pouvait avoir des avantages : il évite au fabricant la peine de colporter eux-mêmes les étoffes, d'où un gain de temps. En touchant le prix des ventes et en faisant des avances en espèces, les courtiers évitent aux fabricants de la campagne d'attendre le moment de la vente¹⁸. En revanche, ce Code définit très clairement le rôle des commissionnaires, qui est de consigner les marchandises, les vendre au meilleur prix et en obtenir le meilleur prix. Il s'agit donc de conserver les commissionnaires pour la vente des étoffes et mieux fixer la limite entre courtage et commission. Peut-on pour autant qualifier de clandestins ces agents marrons si essentiels au fonctionnement de la fabrique, alors qu'ils agissent à visage largement découvert et avec la tacite bénédiction des négociants ? Dans l'hypothèse où il faudrait se contenter des seuls courtiers autorisés, les négociants amiénois sont perdants au

¹⁵ ADS, 99M107 665, Affaires de la Chambre de Commerce, Courtiers, commissionnaires, estampille, lettre du préfet aux membres de la Chambre de Commerce, 22 novembre 1815.

¹⁶ Ibidem, Lettre du maire d'Amiens au préfet, 4 novembre 1815.

¹⁷ ADS, 99M107 665, Affaires de la Chambre de Commerce, Courtiers, commissionnaires, estampille, lettre du 31 janvier 1812.

¹⁸ Ibidem, Lettre du 31 mars 1813 ; pour le XVIII^eS, Didier Terrier, in *Les deux âges de la proto-industrie, Les tisserands du Cambrésis et du St Quentin, 1730-1880*, Ed. EHESS, 1996, pp. 66-67, montre que ces courtiers, payés à la commission, sont indispensables pour le négociant, auquel il accorde de longs crédits, mais imposent aux petits fabricants des délais et des modes de paiement, d'où les tentations pour eux de recourir à des circuits parallèles...

change¹⁹. Mais les 105 fabricants signataires de la lettre de 1812 peuvent tout autant s'estimer lésés par le recours à des courtiers illégaux : en canalisant le flux des marchandises, ils considèrent que les courtiers établissent une dangereuse concurrence des produits entre eux. S'ils peuvent concevoir que la liberté de commerce peut s'exercer entre le fabricant et le négociant sans intermédiaires, chacun y trouverait son compte : même une pièce mal tissée pourrait s'échanger à un « juste » prix. Mais les courtiers, en collectant en grand nombre les étoffes, proposent un choix bien plus vaste aux négociants ; pire, en vendant plus rapidement les pièces de tissus les plus recherchées, ils opèrent une distinction entre les fabricants en matière de paiement : si la liberté du commerce se conçoit, il est, en revanche, inconcevable de laisser à d'autres la liberté de payer son travail à plus ou moins brève échéance : « *Si le négociant a besoin d'une pièce, ils en portent 200 ; pour n'avoir pas la peine de les remporter, ils forcent les négociants de paroles et désespèrent les fabricants pour les faire résoudre qu'ils sont obligés d'en passer par là (...). Il a été reconnu cent fois qu'une pièce offerte à la vente par 20 personnes différentes se vendait à la 21^{ème} ; ce n'est qu'à force de cultiver ces négociants qui, en quelque sorte, sont les réservoirs de la fabrique, qu'on parvient à leur faire employer les fonds que, étant à eux appartenant, ils ont le temps d'attendre l'écoulement des marchandises.* »

A Reims, la Chambre a aussi l'occasion de se plaindre de ces courtiers marrons qui « *n'ayant d'autre règle et d'autre guide que leur intérêt personnel, se livrent à toute espèce d'affaires commerciales (...), qui généralement ont tourné au détriment des manufacturiers et fabricants* »²⁰. A l'occasion d'une affaire plaidée devant le Tribunal de Commerce de la ville, elle fait paraître un avis à destination de l'ensemble de la manufacture. Pour elle, les paiements opérés entre les mains de cette espèce d'agents doivent être considérées comme bien faits, qu'ils déchargent et libèrent l'acheteur, et que donc les désavantages ne peuvent peser que sur les seuls vendeurs.

Car la question des courtiers en appelait immédiatement une autre : celle de l'aunage des étoffes. Lorsqu'un fabricant vend une pièce au négociant, il l'abandonne à sa totale discrétion : c'est le négociant qui aune, lui-même ou par ses commis, les pièces plus ou moins longtemps après la vente et paie en plusieurs fois. Ce n'est qu'en soldant le compte qu'il informe le fabricant de l'aunage qu'il prétend avoir trouvé. Toutefois, il existe diverses manières d'auner selon la qualité des étoffes et la matière dont elles sont composées :

¹⁹ Ils ne sont pas les seuls : à Lille aussi, les négociants, par le truchement de la Chambre de Commerce, apportent un appui complice aux agissements de courtiers de change marrons : cf. JP Hirsch, *Les deux rêves du commerce*, pp. 335-337.

²⁰ *Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims*, séance du 14 juillet 1821.

Tableau 40: Les règles d'aunage à Amiens sous la Restauration.

Draperie commune : draps de Mouy, St Lô, tirtaines ; draperie fine : casimirs, napolitaines, draps Damas ; draperie sur chaîne de coton : circassienne, mille raies, piqués, navarines...	Se règlent aune pour aune
Tissus ras en laine, poil de chèvre ou laine et soie : escot, aumale, alépine, prunelle-soie, satin-turc, camelot laine	Se règlent aune pour aune
Châlons, blicourt, anacostes, bouracans d'Amiens	A la pièce de 20 aunes
Bouracans d'Abbeville	A la pièce de 25 aunes
prunelle-laine, camelot poil, camelot uni soie	A 21 aunes pour 20
Serge de Minorque	A 22 aunes pour 20
Tissus laine et coton : poils de chèvre, patenkords et sous articles analogues	Aune pour aune
Pannes et peluches : pannes laine, pannes poil peluches long poil	22 aunes pour 20 en écru ; 21 aunes pour 20 débouillis et teints
Tentures et tapis : velours d'Utrecht	A la pièce de 30 aunes
Moquettes et tapis	Aune pour aune
Velours de coton de tout espèce ; reps en coton	Se règlent sous la déduction de 3 aunes pour 48, plus $\frac{1}{4}$ pour chaque aune excédant 48
Toiles de coton, mille raies en coton et articles analogues	Aune pour aune
Toiles à sac, d'emballage dites de ménage	Aune pour aune

Source: ADS, 99M107 665

Les fabricants reprochent donc souvent les retenues qui sont faites pour l'aunage qui n'a rien coûté, pour des tares, pour des trous dont il ne peut plus prouver

l'existence, puisque, la plupart du temps, la pièce a déjà été apprêtée voire expédiée. A Amiens comme à Reims, ce système constitue une réelle pierre d'achoppement entre les deux parties : « *Beaucoup de maisons se laissent guider par leur cupidité* ». Certains négociants vont jusqu'à entreposer les pièces dans les caves pendant plusieurs jours avant de les auner. Cette manœuvre concerne principalement les pièces de laine, en particulier les alépine et les circassiennes, qui, de ce fait, rentrent de plusieurs aunes ; néanmoins, les pièces de laine ne sont pas les seules victimes de ces agissements, celles de coton sont tout aussi concernées également. L'autre manigance a lieu au moment des apprêts : tandis que les pièces de velours de coton raccourcissent aux apprêts, celles de laine s'allongent. Par conséquent, par souci de justice, le négociant devrait tenir compte de l'allonge de la laine comme du raccourci des cotons ; dans la réalité, « *l'acheteur retient pour lui ce qu'il y a à gagner et se fait rembourser ce qu'il y a à perdre* ». Avant la Révolution, il était commun de retenir une aune sur 32 sur les velours qui, d'ailleurs, avaient tous cette longueur. Par la suite, les négociants et les teinturiers se sont arrangés pour demander que les fabricants leur fournissent des pièces plus longues. Evidemment, ceux-ci n'avaient pas d'intérêt à s'y refuser, ou croyaient ne pas en avoir. Le problème, c'est que la pratique de la retenue s'appliqua alors avec encore plus de rigueur, chaque négociant ayant son propre mode de calcul, favorisé par la multiplicité des longueurs : « *Plusieurs ont affecté dans le lieu de leurs achats qu'ils retiendraient deux aunes et demie sur 45, c'est-à-dire plus d'une aune au dessus de la proportion* ». C'est pourquoi les fabricants proposent de nommer un nombre suffisant d'auneurs assermentés qui tiendraient leurs bureaux dans les quartiers de vente, en leur faisant expresse défense d'auner en dehors. La pièce serait apportée immédiatement par le vendeur à l'aunage, lequel tiendrait un livre au jour le jour, récapitulant les pièces délivrées avec les noms des vendeurs et acheteurs. Ce serait donc à l'acheteur de supporter la plus ou la moins-value des apprêts.

Pourtant, la législation sur les poids et mesures autorise l'existence d'établissements publics comme des bureaux publics de pesage ou des mesureurs assermentés. C'est le cas à Reims, mais en 1822, deux plieurs de pièce et auneurs, nommés Couard père et fils, sollicitent auprès du maire l'autorisation spéciale d'établir au faubourg de Cérès un bureau d'aunage pour les schalls et, dans la vue de conférer plus de force à leurs bulletins d'aunage, demande à être admis à prêter serment devant le Tribunal de Commerce. La Chambre, estimant inutile d'autoriser spécialement un établissement dont la loi permet l'existence, renvoie au Tribunal de Commerce la question de la prestation de serment, tout en se prononçant contre l'idée de favoriser les intérêts particuliers des Couard²¹. Cet épisode montre qu'il existe dès cette époque

²¹ Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims, séance du 15 juillet 1822.

une volonté de conférer un caractère public et officiel aux mesures des tissus, soulignant par là que la probité se devait d'être reconnue et les infidélités réprimées. Il ne s'agit toutefois que d'un premier épisode, qui en appellera bien d'autres, jusqu'à la création, à la veille des années 1860, d'une condition publique. Une telle démarche donne également du crédit à tous ceux qui, depuis longtemps, estiment que la fabrique est entre les mains d'intérêts malhonnêtes.

Refusant de donner satisfaction à un intérêt particulier, l'institution consulaire estime, en revanche, être dans son plein et bon droit si elle se saisit de manière collégiale, institutionnelle, de la question ; c'est pourquoi, en 1826, la Chambre de Commerce saisit le Conseil Municipal afin de mettre un terme aux différends qui, fréquemment, s'élèvent entre acheteurs et vendeurs d'étoffes :

« Le fabricant ou le manufacturier, avant de livrer ses produits au négociant auxquels ils les vendent, en fait l'aunage et le délivre sur facture. Le négociant, après les avoir reçus, vérifie l'aunage et, s'il ne trouve pas concordance avec l'indication donnée par le vendeur, il conteste l'exactitude de la facture. De là s'élèvent des débats qui, lorsqu'ils ne sont pas terminés amiablement, sont nécessairement portés devant le Tribunal de Commerce, parce que, sur notre place, il ne se trouve interposé aucun agent intermédiaire auquel les parties puissent s'adresser pour l'aplanissement des difficultés survenues. Le tribunal nomme des experts, ordonne des espèces d'enquête et cet état de choses donne naturellement lieu à des retards et à des frais qui, le plus souvent, causent un préjudice également funeste pour les deux parties. »²². Pour ces raisons, la Chambre de Commerce écrit au maire de Reims afin qu'ensemble, ils sollicitent de la part du préfet l'établissement d'un auneur juré. C'est chose faite le 23 avril 1827, lorsque « Jean Antoine Julien Couard, plieur en cette ville, est nommé auneur juré de tous les genres de tissus de la fabrique de Reims. ». La mesure était visiblement attendue, car, dans une lettre à la Chambre du 20 juin suivant, les fabricants et manufacturiers expriment leur satisfaction concernant l'institution de l'auneur pour ses « bons effets sur la place. ». Néanmoins, elle entraîne trois nouvelles difficultés : l'auneur a-t-il le droit de tare ? A partir de quel moment doit-il définir une pièce comme avariée ? Quel délai doit être accordé à l'acheteur pour la remise d'une pièce avariée ? Questions « trop morales » pour pouvoir être tranchées sans un examen méticuleux... Pour les membres de la Chambre, qui reprennent la plume à l'intention du maire, ces questions appellent d'abord la création d'une Bourse de Commerce et d'une Halle de Marchandises. Ensuite, les professions d'agents de change et de courtiers de marchandises se doivent d'être encadrées : « La loi n'a pu qu'établir des principes généraux, mais, dans la pratique, l'exercice de ces professions doit être dirigé par des règlements assortis aux

²² Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims, séance du 14 décembre 1826.

besoins et aux usages des diverses localités. Nous vous prions, M. le Maire, de vouloir bien vous occuper d'un tel règlement pour la place de Reims : il est important, nécessaire même de rendre complètement libre et assuré la marche des agents avoués et reconnus par la loi ; la morale commerciale y gagnera. »²³.

Pourtant, lorsque les courtiers de marchandises saisissent à leur tour la chambre, pour exposer qu'ils sont journallement lésés par le courtage clandestin par des individus « colportant des échantillons qui semblent préférés aux courtiers titulaires dans un assez grand nombre de maisons », la Chambre réagit d'une manière toute différente. A leur demande de solliciter des règlements au Ministre du Commerce et des Manufactures, ses membres répliquent que ce n'est nullement dans leurs attributions de solliciter des règlements de l'autorité supérieure, et ils préfèrent les renvoyer devant le Contrôleur des contributions directes et son collègue, le Directeur des impositions indirectes pour les défauts de patente et de licence de ceux qu'ils dénoncent²⁴...

Pour résumer, les fabricants protestent contre les méthodes déloyales que les négociants de la Chambre couvrent de leur autorité, *déloyales* tant parce qu'elles établissent une concurrence inacceptable entre eux, que parce qu'il existe un hiatus entre le produit fabriqué et le paiement qui en est escompté, infidélité inacceptable car elle est établie par un *usage* et non par une loi. De là à accuser les négociants d'avoir rétabli à leur seul profit un règlement de la manufacture, il n'y a qu'un pas... Mais, dans ce cas, loin de refuser un cadre réglementaire, les fabricants réclament de participer à son élaboration.

B- Deuxième question : l'exclusion des fabricants de la Chambre et du Tribunal de Commerce.

La question n'est pas nouvelle : déjà, sous l'Ancien Régime, les fabricants avaient eu l'occasion d'en découdre avec la Chambre de Commerce de Picardie, déjà dominée par les intérêts des négociants²⁵. L'affaire avait, à l'époque, été tranchée en faveur de ces derniers. Si, pendant la période napoléonienne, la Chambre d'Amiens a vu une nouvelle victoire du monde du commerce sur celui de la fabrique, la poursuite du monopole sous la Restauration entraîne un agacement de plus en plus sensible de la part des fabricants qui estiment être les victimes de ses positions, ainsi qu'en témoigne Herbet de St Riquier, fabricant et filateur en laine :

²³ *Ibidem*, séance du 6 juillet 1827.

²⁴ *Ibidem*, séance du 5 avril 1828.

²⁵ Cf. *infra*, Partie1, chapitre3.

« Si la Chambre et le Tribunal de Commerce avaient eu des fabricants parmi leurs membres, les abus de confiance et les exactions que nous venons d'exposer à votre Excellence auraient été corrigés depuis longtemps. La Chambre de Commerce en aurait détruit le principe, le Tribunal en aurait condamné les effets. Les fabricants, voyant toute autorité dévolue à ceux qui avaient intérêt à leur donner tort, se contentèrent de gémir entre eux. Si par hasard le désespoir en a déterminé quelques-uns à porter leurs plaintes au Tribunal, ils avaient leur partie pour juge et ne pouvaient manquer d'être repoussés. Nous ne prétendons pas dire que le Tribunal prononçait contre sa conscience, mais il agissait d'après un principe faux en lui-même, principe inventé sous le négociant dans son intérêt, toujours contesté par le fabricant, passé cependant en une sorte d'usage parce que la fabrique n'a point de protecteur, ni le commerce de règlement. S'il y avait des fabricants dans la Chambre de Commerce, les intérêts seraient balancés, on n'y prendrait pas de parti exclusivement favorable aux négociants ; s'il y en avait dans le Tribunal de Commerce, ce qui passe sans difficulté serait discuté et peut-être autrement jugé. »

Reste à savoir si de telles récriminations sont justifiées...Pour répondre à cette question, nous avons recherché quels étaient les membres des institutions du commerce durant la Restauration et le début de la Monarchie de Juillet, tant à Amiens qu'à Reims, et nous avons essayé de reconstituer, autant que les sources le permettaient, les trajectoires de leurs membres, afin de déterminer si le monde institutionnel présente un visage, si ce n'est figé, au moins cloisonné.

Tableau 41: Présence institutionnelle à Amiens (1815-1833)²⁶.

	Conseil des Prud'hommes	Tribunal de Commerce	Chambre de Commerce
Fabricants et filateurs (28)	Herbet de St Riquier (psdt) 1815-1828 Delahaye-Tranel (vice-psdt) 1815-1828 ; (président) 1829-1830 Delahaye-Martin		

²⁶ Concernant les Tribunaux de Commerce, S signifie suppléant, J juge et P président.

	<p>(1831-1833)</p> <p>Moroy-Lepage (1815-1821) ; Laurent-Morand (1815-1819) ; Victor-Soyez (1815) ; Henri Laurent (1816- 1819) ; Retourné- Soyez (1816) ; Gossard (1817- 1822) ; Deladerrière (1817- 1819) ; Riquier Quentin (1817- 1833) ; Joron aîné (1819) ; Pourcelle D'Estrée (1819- 1831) ; Natalis Madaré (1819- 1822) ; Demagnez D'Estrée (1820- 1822) ; Lebel Coconier (1822- 1824) ; Lenoir Pallart (1822- 1824) ; Thiébault (1823) ; Cotelle (1823) ; Jullien (1824-1833) ; Guénin-Wallet (1825-1832) ; Froid-Poiré (1826- 1833) ; Gamounet (1826 ; 1833) ; Devillers (1826) ; Boval Griois (1831- 1833) ; Crignon</p>		
--	---	--	--

	(1831-1833) ; Dequen-Ferté (1831) ; Narcisse Retourné (1833)		
Teinturiers et imprimeurs (7)	Ducancel (1815- 1828) ; Ducancel fils (1828-1831) ; Lefebvre (1815- 1819) ; Flesselles (1816-1819) ; Benoist (1817- 1828) ; Duflos (1820-1822 ; 1831- 1833) ; Prud'homme (1831-1833)		
Apprêteurs (2)	Binard (1815) ; Durozelle-Caboche (1816-1817)		
Banquiers			
Négociants		Dargent; Gaufroy, Deshayes; Pruvost; Dupont Roussel; Suppléants: Dupuis, Debray aîné, Senart Frennelet, Grenier Maressal ; Riquier; Gossart; Dompierre Rouillart (juges); Herbet Tavernier, Dijon Dubrulle (suppléants) ; Bulan aîné; Duroselle; Deberny; Andrieu; Lecoïnte; Forceville-Duvette;	Daveluy (1815- 1832) Cannet (1815- 1832) Dupuis (1820- 1832) Joseph Guérard (1821-1832) Debray (1818- 1828) Lefebvre- Bouchon (1818- 1829) Delucheux-Josse (1829- ?) Morgan (1815- 1825) Dargent (1815- 1824) Alexandre

		Arrachart; Peru Lorel; Morel Cornet ; Dottin	Laurent (1820-1828) Hesse-Aclocque (1825-1832) Massey (1815-1820) Galhaut (1815-1820) Jourdain-Herbet (1824-1834) Dubois (1828-1832) Scellier aîné (1815-1818) Lefebvre-Dubourg (1815-1818)
--	--	--	--

Sources: AMA 2F1: élections au Tribunal de Commerce; AMA 7F2: élections au Conseil de Prud'hommes; ADS 99M107 694, Registre de délibérations de la Chambre de Commerce d'Amiens.

A Amiens, le « *cursus honorum industrii* » des fabricants semble donc bloqué au niveau inférieur, sans espoir de pouvoir accéder aux postes de juges du Tribunal de Commerce ; quant à intégrer la prestigieuse Chambre de Commerce, il s'agit tout simplement d'un doux rêve totalement impossible à assouvir, même pour les manufacturiers les plus en vue. Les récriminations ne semblent donc pas dénuées de fondement... Néanmoins, on aurait tort d'en rester à ce simple constat, car même au sein du Conseil des Prud'hommes existe un blocage, puisque de nombreux juges demeurent en fonction ou reviennent régulièrement au sein de l'institution, empêchant une réelle ouverture du Conseil. Le Conseil de 15 membres se doit d'être composé de 5 personnes appartenant au monde des filateurs et fabricants ; 3 parmi les teinturiers, imprimeurs et apprêteurs ; parmi les métiers du bâtiment ; 2 parmi les brasseurs, tanneurs et corroyers ; 1 parmi les mécaniciens (fabricants de carde, brossiers, lamiers...) et 1 au sein des « artistes » (architectes, peintres, sculpteurs). Les fabricants-filateurs dominent naturellement et durablement : Herbert de St Riquier, du reste adjoint au maire d'Amiens durant la Restauration²⁷, assure la présidence de manière ininterrompue entre 1815 et 1829, remplacé à cette date par Delahaye Tranel qui fut son fidèle vice-président durant quatorze ans. Lors de demande de renseignements consécutives au renouvellement d'une partie des membres du conseil en 1822, Herbert de St Riquier

²⁷ La trajectoire politique est complexe : conseiller municipal en 1815, il est nommé adjoint en 1816, fonction qu'il occupe jusqu'en 1826 avant de démissionner. Il redevient conseiller municipal en 1827, puis en 1831.

n'hésite pas à développer auprès de l'autorité supérieure divers arguments sur les « avantages qui pourraient résulter pour les manufactures du pays de l'admission dans son sein d'un plus grand nombre de marchands fabricants d'étoffes de coton et de laine. »²⁸. Le préfet, après avoir demandé son avis à la Chambre de Commerce, répond à cette question par la négative, arguant du fait que « dans les villes de Rouen ou de Lyon, où les conseils de Prud'hommes ne comptent pas plus de membres, la ville d'Amiens, inférieure sous le rapport de l'importance des manufactures et du nombre des ouvriers, a plus de moyens pour opérer la prompte expédition des affaires placées par leur nature dans les attributions de ces sortes de tribunaux. ». Mais il ne s'agit pas d'un problème de traitement des affaires, qui pousse les membres du Conseil à demander un renforcement du nombre des fabricants-filateurs. D'ailleurs, si l'on regarde l'activité du conseil, il s'agit davantage d'une institution de conciliation plutôt que de décisions²⁹. C'est donc bien une question de représentation qui anime Herbet de St Riquier à formuler une telle demande, probablement sous la pression de ses collègues qui s'estiment brimés. Ce n'est qu'après la réforme de 1830 que ces appels seront entendus, puisque le nombre des membres fabricants sera porté à 9.

Bref, si le Tribunal et la Chambre de Commerce sont entre les mains du négoce, le Conseil des Prud'hommes est quant à lui entre les mains d'une petite élite fabricante qui rentre en conflit avec les deux premières. Les relations entre le Conseil et la Chambre furent quelquefois houleuses, comme lorsque les premiers, souhaitant l'établissement d'un bureau d'aunage, se heurtèrent au refus des seconds...

Mais, à y regarder de plus près, ne s'agit-il pas en partie d'une illusion ? N'est-il pas excessif de conclure des constatations précédentes que l'activité de la Chambre de Commerce est contrôlée par les négociants ? Forment-ils réellement un « réseau »³⁰ ? Tous leurs membres ne partagent pas nécessairement les mêmes intérêts. Si l'on reprend les noms des membres de la Chambre de Commerce d'Amiens, on retrouve certes des familles dont les noms nous sont désormais bien connus puisqu'ils ont traversé la Révolution. Mais à y regarder de plus près, et en se bornant aux liens

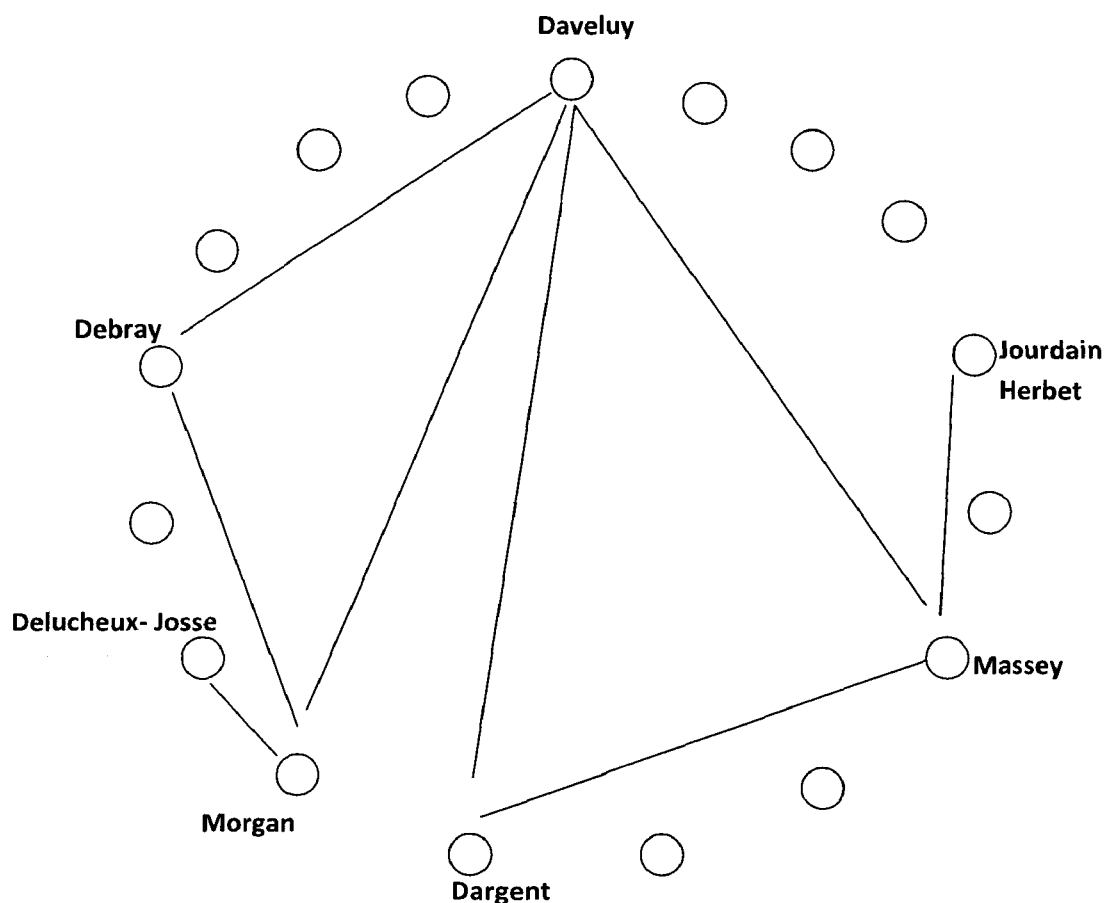
²⁸ AMA, 7F2/1, Lettre du préfet de la Somme au maire d'Amiens, 6 février 1822.

²⁹ *Ibidem* : en 1827, 400 affaires ont été portées au conseil ; 409 l'année suivante, 466 en 1829, 475 en 1830 et 418 en 1831 ; mais dans une lettre du 30 janvier 1832, le président des prud'hommes précise que, sur les 418 affaires de l'année écoulée, 414 ont été conciliées et donc seulement 4 jugées : « Un grand nombre d'affaires n'ont pas été portées devant le conseil par suite d'avis reçus tant par divers prud'hommes que par le secrétariat. ».

³⁰ L'évocation de « réseaux », « sociabilités » ou « dynasties » est de plus en plus fréquente en histoire contemporaine. Elle s'appuie souvent sur des exemples frappants de successions ou de collusions, au sein d'une institution publique, entre des hommes aux familles alliées, des associés ou encore des membres du même club. Toutefois, nous l'appréhenderons de manière plus descriptive (il existe un lien) plutôt que de manière péjorative ou méliorative. Cf. C. Lemerrier, « Liens privés et régulation de l'économie : la famille et l'institution (Paris, XIX^eS), *Revue d'Histoire du XIX^eS*, n°33-2, 2006, p. 25.

familiaux de deuxième degré, chaque membre forme un isolat. Tout se passe comme si ces membres développent des alliances familiales particulières mais déconnectées des autres. Le constat ne change guère si l'on observe les liens d'associations commerciales telles qu'elles peuvent être repérées dans les sources :

Graphique 22 : Les liens d'associations familiale et commerciale entre membres de la Chambre de Commerce d'Amiens sous la Restauration.



Chaque membre de la Chambre de Commerce est représenté sous la forme d'un point et chaque trait, un lien d'association. Vu sous cet angle, le milieu négociant amiénois perd beaucoup de sa cohésion. Il apparaît au contraire très lâche, l'isolement l'emportant sur la solidarité... Du coup, le monopole de ces familles à la tête de l'institution peut prendre une toute autre signification : chaque membre, souhaitant préserver ses intérêts propres ainsi que ceux de sa famille, aurait tendance à s'accrocher à son siège.

On ne semble pas retrouver à Reims un tel blocage institutionnel :

Tableau 42: Présence institutionnelle à Reims (1815-1834).

	Conseil des Prud'hommes	Tribunal de Commerce	Conseil puis Chambre de Commerce
ANDRES		S(1815 ; 1831 ;1832) ; J (1816 ; 1833)	Absent
ASSY OLIVIER	1818-1819	S (1816 ; 1817) ; J (1820-1821 ; 1825-1826)	
ASSY PREVOTEAU	1816-1817	J (1815)	
ASSY VILLAIN		P (1818-1819)	1817-1830
AUGER LEFEVRE		J (1815-1816)	
BAILLY PETIT		S (1824)	
BENOIST MALOT	1820-1823	S (1825-1826) ; J (1827)	
BERTHERAND SUTAINÉ		S (1818) ; J (1819 ; 1823-1824) ; P (1827-1828-1829 ; 1833)	1822-1834
BILLET TRONSSON	1820-1823	S (1825 ; 1831-1832-1833) ; J (1834)	
BOISSEAU		P (1816-1817)	1830-1834
BOISSEAU FILS AINE		S (1818-1819-1820) ; J (1821-1822)	
BOURGEOIS		S (1834)	
BUFFET PERRIN		J (1832-1833-1834)	
BUREAU BRISEZ		S (1831) ; J (1832-1833-1834)	
CADOT DUCHATEL		J (1815)	
CHAMPAGNE BARRE		S (1819-1820) ; J (1821-1822)	
DAVID DEVILLERS		S (1818-1819-1820-1821) ; J (1822)	
DEHAYE FOURNIVAL		S (1826-1827) ; J (1828-1829)	1830-1832
DELAMOTTE BARRACHIN		P (1823-1824 ; 1830-1831-1832)	1817-1830
DERODE GERUZEZ		S (1816-1817) ; J (1818-1819 ; 1821) ;	1819-1830

		P (1822)	
DESSAIN PERRIN		S (1819-1820)	
DINET DESMARETS		S (1831-1832)	
DORLODOT		S (1816) ; J (1817-1819)	
DUCHATTEL PERRARD		S (1817-1818) ; J (1819-1820 ; 1822-1823 ; 1828-1829-1830) ; P (1825)	
DUDIN MICHEL		S (1822-1823) ; J (1824-1825 ; 1827-1828-1829-1830)	1829-1834
ETIENNE HENRIOT		S (1817) ; J (1818-1819)	
GILLOTIN FOURNEAUX		S (1815-1816) ; J (1817)	
GIVELET	1817-1821	S (1824-1825 ; 1834) ; J (1826)	
HENRIOT DELAMOTTE		S (1828-1829-1830) ; J (1831)	
HENRIOT ISIDORE		S (1821-1822) ; J (1834)	
JACOB		S (1832-1833-1834)	
JOBERT LUCAS		P (1815 ; 1820-1821 ; 1826)	1817-1831
JOBERT PAQUOT		S (1830)	
KOLB JAKOB		S (1821)	
LACHAPPELLE	1826-1828	S (1833)	
LECOINTRE		S (1823-1824-1825) ; J (1826-1827 ; 1830-1831) ; P (1834)	
LOCHET GODINOT		S (1815) ; J (1816-1817)	1818-1824
LUCAS DUCHATEL		S (1822-1823) ; J (1824)	
MAILLEFER COQUEBERT		S (1827-1828-1829-1830)	
LOUDIN DEBRY	1826-1828	S (1832-1833-1834)	
PLUMET FOLLIART		S (1826-1827-1828-1829) ; J	

		(1830-1831)	
PONSARDIN FILS		S (1815) ; J (1816-1817)	
RUINART EDMOND		S (1826-1827-1828-1829-1830) ; J (1831)	1817-1830
SAUBINET AINE		S (1831) ; J (1832-1833)	
SELLIERES		J (1815)	1817-1830
WIRBEL GODINOT		S (1822-1823-1824) ; J (1825-1826)	

Sources: Livre d'or du Tribunal de Commerce de Reims ; Registres des délibérations de la Chambre de Commerce de Reims ; AN F12 934, conseils de prud'hommes.

Quatre fois sur cinq, un membre suppléant du Tribunal de Commerce devient juge, dans un délai de deux à trois ans en moyenne ; la présidence revient généralement à un membre important de la manufacture, dont le nom prestigieux constitue une sorte de gage et pour qui le Tribunal de Commerce a constitué la première étape d'un parcours : Delamotte-Barrachin (16 années à la Chambre), Dérodé-Géruzez (14), Jobert-Lucas (14), Bertherand-Sutaine (11), Assy-Villain (13) ou Boisseau (2). Deux exceptions seulement durant cette période confirme la règle : Duchâtel-Perrard et Lecointre, dont l'accès à la présidence vient en quelque sorte couronner une carrière bien remplie au tribunal (10 années pour le premier, 8 pour le second). Si l'accès à la Chambre de Commerce pour un membre du Tribunal de Commerce n'est pas possible sous la Restauration et le début de la Monarchie de Juillet, il devient plus facile par la suite. En revanche, il existe de véritables possibilités de promotion entre le Conseil des Prud'hommes et le Tribunal de Commerce ; les fabricants à Reims ne sont pas rejetés des institutions du commerce, ils y sont pleinement intégrés et y réalisent même de belles carrières, dès lors que leurs affaires présentent une certaine envergure.

En résumé, on peut affirmer qu'à Amiens, le sentiment d'exclusion exprimé par les fabricants n'est pas qu'une vue de l'esprit : les négociants monopolisent les honneurs et les places, mais la solidarité entre les membres de cette élite est des plus fragiles. A Reims, les manufacturiers s'insèrent mieux dans les institutions du commerce, et il existe dans la cité champenoise de réelles possibilités de promotion, même si l'accès à la Chambre de Commerce demeure l'apanage des grands noms de la place.

C- Troisième question : la protection et le financement de l'activité manufacturière.

La crise que traverse le textile amiénois en 1825 - et spécifiquement le secteur du velours de coton - constitue un moment intéressant par les réactions qu'elle déclenche, révélant les réflexes et les mentalités ainsi que les réseaux en œuvre.

Les fabricants amiénois sont persuadés d'avoir identifié depuis longtemps le premier de leurs concurrents : l'Anglais, dont la supériorité supposée « *décourage la manufacture* ». Dans une conjoncture difficile, ils se décident à alerter les autorités en envoyant une longue lettre en forme d'adresse et de supplique à la Chambre de Commerce³¹, coupable selon eux, de ne pas suffisamment s'occuper des difficultés rencontrées par l'industrie. La réplique sans appel des négociants³², et de son président³³, prouve à quel point le fossé entre ces deux mondes s'est creusé au cours de la Restauration et continue de s'approfondir. L'opposition se cristallise autour d'un petit nombre de points, sur lesquels les uns et les autres développent des positions, sinon contraires, du moins difficilement conciliables.

Une opposition au conservatisme politique des négociants : de la méfiance à la défiance.

La société des fabricants amiénois apparaît de tendance politique bonapartiste, elle regrette l'époque bénie où le gouvernement français privilégiait ce débouché essentiel à la manufacture de leur ville et lui permettait de faire la guerre commerciale au pavillon anglais. Sa méfiance envers la très conservatrice Chambre de Commerce³⁴ se

³¹ ADS, 99M107 687, Adresse des fabricants amiénois à la Chambre de Commerce, 9 mai 1825.

³² AN F12 911 : « Placée à la tête du commerce pour étendre sa prospérité, constater son état, indiquer le mal qui existe et le bien qu'on pourrait faire, vous n'avez pas attendu l'appel qui vous est fait aujourd'hui pour remplir le devoir que votre institution vous impose. ».

³³ AN, F12 911, Lettre de Nicolas Daveluy aux membres de la Chambre de Commerce d'Amiens, 16 mai 1825.

³⁴ Il suffit de voir la manière dont la Chambre de Commerce et son plus illustre représentant, Nicolas Daveluy, maire ultra d'Amiens : « Du reste, la chambre ne saurait regarder que comme fort inconsiderés, même injuste les reproches faits au gouvernement du roi, de ne pas encourager ni protéger le commerce, quand surtout de pareilles insinuations sont tout à fait isolées des faits qui puissent leur servir d'excuses. » (AN, F12 911) ; « Défions nous donc d'une accusation trop légèrement avancée contre un gouvernement qui n'a ni ne peut pas avoir d'intérêts en opposition avec ceux de ses sujets.(...) Vous partagez notre réserve et vous vous reposez avec confiance dans la haute sagesse du monarque que la providence nous a donné dans sa bonté. Charles X a promis de protéger le commerce et l'industrie et les Bourbons ne promettent pas en vain. » (ibidem) ; Daveluy lui-même qualifie avec mépris « 1808, époque de l'épouvantable trahison de Buonaparte envers l'Espagne » (AN, F12 911). Les événements politiques qui frappent Naples, l'Espagne, le Portugal, le Brésil, la Grèce...sont qualifiés de « chaos terrible ».

mue bientôt en une défiance ouverte vis-à-vis d'une institution qui ne parvient plus à les représenter efficacement auprès de l'autorité supérieure :

« Ces faveurs spéciales, qui équivalent pour nous à une exclusion à peu près complète de nos marchandises, nous affligent d'autant plus que nous n'y voyons pas seulement la privation d'un avantage que nous espérions obtenir, mais la perte de débouchés dont nous étions depuis longtemps en possession, la ville d'Amiens ayant dû particulièrement à ses relations avec l'Espagne la prospérité de ses manufactures, dont les produits étaient exportés dans les colonies espagnoles.

Comment soutenir l'immense développement de notre industrie et lutter contre la concurrence des anglais si nous sommes ainsi abandonnés à nous-mêmes !

« Veuillez Messieurs vous constituer les organes de cette ville auprès du roi ; vous y serez en même temps ceux de la France entière. Faites un tableau fidèle de la situation critique dans laquelle nous nous trouvons et des dangers dont nous sommes menacés. »³⁵

Les fabricants posent un regard très critique sur les orientations des politiques étrangères de Louis XVIII et surtout Charles X, accusés tous deux de faiblesse face à l'ennemi intime qu'est l'Angleterre ; c'est d'abord l'alliance de la France avec les puissances continentales qui est visée. Alors qu'il en espérait des avantages commerciaux décisifs sur l'Angleterre, quelle ne fut pas leur déception de constater qu'il n'en fut rien. D'après eux, faute de traité de commerce digne de ce nom, les ports des alliés de la France demeurent fermés alors que les Anglais, « *par leur politique, par leurs traités, par le nombre et l'activité d'agents distingués par leur esprit national dominant partout et s'emparent de tous les bénéfices.* ». De même, l'attitude du gouvernement français face à l'évolution politique en Amérique du Sud et au Brésil constitue un autre obstacle au développement des relations commerciales avec cette partie du monde. A l'inverse, l'Angleterre, qui s'est empressée de reconnaître les nouveaux gouvernements, en aurait profité pour envoyer des agents y établir des entrepôts. Ainsi, au Brésil, « *la plupart des expéditions ont été infructueuses* », car là où les Anglais paient 15% de la valeur déclarée, les Français en paient 24 sur l'estimation faite par les douanes. La situation serait encore pire dans les états d'Amérique Latine où « *les droits sur les marchandises françaises sont perçus arbitrairement, suivant les besoins financiers de ces états, ou suivant les besoins qu'ils ont de nos marchandises, ce qui donne aux expéditions des résultats souvent contraires, les uns y recueillant des bénéfices lorsque les autres y trouvent leurs pertes et cela dans le même port, et presque à la même époque.* ». La réplique de la Chambre de Commerce à ces

³⁵ ADS, 99M107 687, op.cit.

récriminations se veut cinglante ; d'abord, en ce qui concerne la Sainte Alliance, les négociants répondent qu'elle n'a rien à voir avec les questions commerciales. Du reste, la paix s'avère être la première des nécessités pour la France et pour son commerce : *« Aimerait-on mieux voir recommencer ces guerres révolutionnaires interminables et dont tout le secret consista longtemps en la conservation de cent tyrans, ou l'élévation misérable d'un Don Quichotte et de sa famille ? »*. Pour eux, l'expédition de 1823 a même été une bonne affaire, tant d'un point de vue commercial que politique : *« La Guerre d'Espagne n'a pas privé Amiens de son commerce avec ce pays. La révolution d'Espagne l'avait interrompue, anéantie ; la guerre, par ses heureux résultats l'a rétabli sur le même pied qu'auparavant. Malheureusement l'Espagne ruinée, privée de ses colonies, ne présente plus les mêmes débouchés. Mais les vrais français doivent d'insignes actions de grâce au prince généralissime qui, par la plus glorieuse des campagnes, a enfin écrasé cette hydre révolutionnaires qui, debout sur nos frontières, n'attendait que le moment opportun pour nous dévorer... »*³⁶.

Les prétendues incohérences du système douanier

Si l'hostilité au libre-échange représente un point d'accord tacite entre fabricants et négociants (comme c'est souvent le cas ailleurs³⁷), ces derniers nient aux premiers toute expertise et compétence dans un domaine en quelque sorte réservé à la Chambre de Commerce. Ainsi, lorsque l'adresse pointe le fait que *« les primes d'exportation ne sont pas assez élevées en France qu'en Angleterre, ce qui tourne à notre désavantage dans le commerce. »*, la Chambre balaye l'argument d'un simple revers de main, n'estimant pas devoir répondre à une question qui se perd dans le champ du vague. Nicolas Daveluy n'est guère plus tendre, puisque, selon lui, le gouvernement est *« sérieusement et sans cesse occupé de favoriser le développement de l'industrie »*. Tout au plus envisage-t-il un système de restitution des droits perçus à l'entrée à ceux qui exportent des tissus de coton pur et mélangé sur toute la ligne des Pyrénées. Les fabricants ne sont pas davantage suivis sur le chapitre des droits de douanes : ceux-ci

³⁶ Jobert-Lucas avait envie de se lancer en politique, avec le dessein d'influencer la politique économique nationale, lui qui partageait les idées libérales de Ternaux dont il était le fondé de pouvoir à Reims. Mais il ne pouvait être qu'un candidat d'opposition, le gouvernement préférant soutenir le négociant Ruinart de Brimont. En 1820, ce dernier succède à Ponsardin à la tête de la mairie et de la Chambre de Commerce. L'année 1827 est un tournant politique : afin de peser davantage, les libéraux lancent une campagne visant à inciter tous ceux que le jeu du suffrage censitaire y autorisait à s'inscrire sur les listes électorales. Lors des élections provoquées par Villèle, Jobert l'emporte largement sur Ruinart. Il est réélu en 1830 avec les trois quarts des suffrages exprimés, au collège d'arrondissement. Il est parmi les 221 députés qui censurent Polignac. Cependant Ruinart retrouvait son siège au collège départemental dominé par les propriétaires ruraux, mais le fabricant Dérodé, qui représente la tendance libérale au collège départemental, avait obtenu tout de même 99 voix contre lui.

³⁷ Comme à Elbeuf, cf. Becchia, *La draperie d'Elbeuf*, op.cit., p. 773.

se plaignent de ce que « nous payons moins de droits sur l'importation des produits étrangers que les étrangers n'en paient chez eux sur celles des nôtres. De là l'affluence des produits étrangers en France, tandis que toutes nos marchandises reçues en échange paient des droits énormes. », et, de là, réclament des efforts de la part du gouvernement pour que celui-ci prenne les mesures nécessaires pour faire baisser les droits à l'étranger. Non sans raison, les négociants de la Chambre de Commerce répliquent qu'il y a là quelque chose de contradictoire : à quoi sert-il de réclamer une baisse des droits sur les matières premières qui entrent (comme les produits de teinture ou les laines), et dans le même temps imposer des droits élevés sur les produits manufacturés ? Toutefois, les négociants ont bon jeu de dénoncer cette attitude...alors qu'ils l'ont cautionné durant toute la durée de la Restauration et même au-delà³⁸. Pour Daveluy, développant une analyse assez moderne, le Blocus Continental, en permettant aux Amiénois de produire sans l'aiguillon d'un concurrent redoutable, a contribué certes à ramener la prospérité dans la ville en lui donnant pour débouché l'essentiel de l'Europe, mais n'a pas permis aux fabricants de mener les opérations suffisantes de modernisation de leur méthode de production³⁹. Les droits qui existent sont proportionnés aux besoins de l'industrie française, toute la difficulté étant de concilier l'intérêt de l'agriculture et celui de l'industrie : « *Le fabricant rejette toute taxe à l'entrée des matières premières de toute espèce, parce qu'il veut fabriquer au meilleur marché possible et par ce moyen gagner davantage. De son côté, l'agriculteur demande un loyer sur les laines, le lin et le chanvre et sur les produits étrangers qu'il peut fournir lui-même à l'industrie manufacturière. Il désirerait pouvoir vendre sans concurrence afin d'être maître du prix, c'est ainsi que, pour conserver les mérinos que nous avons eu tant de peine à acclimater dans nos contrées, nous avons été forcés de taxer un peu trop haut les laines d'Espagne. Prenons garde d'attirer sur nous de justes représailles* ».

La querelle se cristallise autour du commerce avec l'Espagne, dont le commerce amiénois n'a toujours pas réussi à faire le deuil, l'Amérique Latine et le Brésil. Si l'Espagne maintient la prohibition de toutes les étoffes de coton pur ou mélangé afin de favoriser les filatures et tissages locaux, en 1825, le royaume espagnol s'occupe d'un changement important dans le système douanier, une commission ad hoc a d'ailleurs été nommée à Madrid pour refaire le tarif des droits d'entrée. La Chambre de Commerce, reconnaissant que la France a, de tout temps, été la nation la plus favorisée dans ses relations commerciales avec l'Espagne, concède que ce pays constituait un maillon

³⁸ P. Deyon, « L'industrie amiénoise au XIX^eS et les séductions du protectionnisme », *Revue du Nord*, T82, n°334, janvier-mars 2000, pp. 91-102.

³⁹ **AN, F12 911** : « *Pendant les guerres de l'Empire, notre ville avait des débouchés fort importants dans tous les états de l'Europe, dont le système continental avait exclu les Anglais. Elle les a perdu après la chute de ce système et de son auteur, mais est-ce la faute de la Restauration si nous n'avons pas conservé ces débouchés (...) Est-il raisonnable de prétendre forcer ces pays à recevoir de nous les articles qui se fabriquent chez eux ?* ».

essentiel pour la fabrique qui en approvisionnait le marché intérieur et les colonies avant la Révolution Française, alors que « *les relations d'Amiens avec les autres contrées de l'Europe étaient faibles et incertaines, étant le plus souvent assujetties aux caprices de la mode* » ; interrompues pendant la Révolution, elles ont repris quoique fortement diminuées à partir du Directoire, réorientées vers les tissus de coton, avant d'être arrêtées à nouveau après 1808 et remplacées par un commerce de contrebande. La faute selon les négociants au Blocus Continental : « *L'état de guerre habituel durant nos débats politiques, le système de prohibitions qui en dérivait, en excluant de France et de la France agrandie, tout tissu anglais, ont favorisé les progrès de nos fabriques commerçantes. Le Blocus Continental, tant qu'il a pu être soutenu, leur a donné une extension, une sphère d'activité extraordinaire. Malheureusement, cet état, tout à fait hors nature, ne pouvait durer* ». Pour Daveluy, la forte réduction des relations avec l'Espagne et ses possessions est le simple fait des événements ; dans le même temps, l'Espagne veut favoriser la consommation de ses laines dans les fabriques étrangères.

Le 30 mai 1820, la Chambre de Commerce de Reims s'était déjà enflammée sur le même sujet : « Favoriser l'agriculture et ne pas nuire à l'industrie, tel est la vue du projet de loi. A peine ces mesures furent-elles connues sur la place de Reims que l'anxiété s'y est manifestée, qu'un cri général de détresse s'y est fait entendre. Les dispositions adoptées sont essentiellement nuisibles à l'industrie rémoise. La loi prévoit en effet que les laines fines paieront à l'entrée 60 cts par 100kg, et les draps jouiront à la sortie d'une prime de 90F par mètre, lorsque le prix du mètre sera au dessus de 25F, mais « il est impossible avec des laines de 6 à 9F le kg de fabriquer des draps de 25F le mètre, ou environ 33F l'aune ; nous en appelons aux connaissances pratiques des manufacturiers. L'équilibre entre le droit acquitté et la prime à recevoir est donc rompu et l'industrie lésée. Dès lors, renchérissement dans le prix du tissu et sacrifice pour le manufacturier qui aura à soutenir la lutte et la concurrence sur les marchés étrangers. Les conséquences sont ici faciles à prévoir : le manufacturier découragé renoncera à la fabrication des draps intermédiaires pour se livrer à celle des draps fins et communs. ». L'industrie rémoise s'estime lésée : portant sur des tissus essentiellement de laine peignée produit trois quarts de déchets, là où les draps de Louviers ou de Sedan n'en fournissent qu'un tiers, elle demande à bénéficier d'une catégorie hors classe pour ses produits, afin de bénéficier d'une prime supérieure à celle des draps de laine cardée. Problème d'autant plus grave que les tissus rémois sont légers, et que les schalls et étamines doivent être fabriqués en quantités considérables pour atteindre le poids nécessaire afin d'être éligible à la prime. A l'inverse, les étoffes de laine et autres matières mélangées sont admises à une prime de 45F, favorisant plutôt les produits amiénois. Seillière et Ruinart de Brimont sont alors délégués par la Chambre afin de mener à Paris une mission d'influence. Dès le 22 novembre 1820, alors même que la

nouvelle de la prohibition des étoffes de laine par les Cortès lui parvient, la Chambre se réunit en séance extraordinaire. La loi présente en effet des imperfections rendant son application difficile : imprécision de la distinction entre laines fines et communes, taxation sans distinction de toutes les laines lavées. Seillière réclame les lumières de la Chambre afin de pouvoir en référer au Conseil Général du Commerce. Huit jours plus tard, la Chambre peut crier victoire : avec les réclamations de celle de Marseille, ils ont obtenu gain de cause⁴⁰.

Concernant l'Amérique Latine, les négociants estiment que la période décisive durant laquelle les Anglais ont assis leur supériorité est celle de l'Empire. Face à la fermeture du continent consécutive au Blocus Continentale, les Anglais auraient privilégié les relations avec cette partie du monde au point de s'y constituer un quasi monopole. Les traités signés entre 1823 et 1825 entérinent les relations déjà existantes, mais sans exclure les autres nations européennes. Du coup, la Chambre rejette encore un argument des fabricants selon lesquels les Français seraient victimes d'arbitraire dans leurs transactions : pour elle, si les Anglais parvenaient à commercer avec ces états nouveaux, il n'y a aucune raison pour que les Français n'y parviennent pas à leur tour.

Pour le Brésil, les négociants insistent sur la méconnaissance voire l'ignorance des fabricants : si les Anglais et les Portugais entretiennent de si bonnes relations commerciales, c'est simplement en raison d'un traité de commerce plus que centenaire, aux termes duquel les Anglais s'étaient engagés à recevoir les vins portugais à un tiers de moins de droits que tous les autres vins du continent, et en contrepartie, les Portugais ont accordé aux Anglais une diminution de droits sur toutes leurs marchandises dans toutes les possessions portugaises, Brésil compris. Là où les signataires de l'adresse attribuent les mauvais résultats des expéditions à l'absence de flotte digne de ce nom pour protéger les expéditions, Daveluy réplique que les forces

⁴⁰ Le 25 novembre 1822, la Chambre de Commerce de Reims se réunit en séance extraordinaire, après réception d'une lettre alarmiste de Sellière concernant des bruits d'une guerre prochaine avec l'Espagne : « Nous trouvons notre manufacture luttant depuis plusieurs années, péniblement à la vérité, mais pourtant se soutenant avec honneur dans plusieurs genres de fabrication et on se méprendrait sur son importance si l'on s'imaginait qu'elle ne fournit qu'à la consommation intérieure. Il est malheureusement vrai que ce n'est plus dans les comptoirs de nos négociants que l'on rencontrerait les éléments propres à former le tableau de nos exportations à l'étranger et que les noms de Madrid, Cadix et Lisbonne ne figurent plus dans nos registres, mais y sont remplacés, au moins en partie, par ceux de Paris, Bordeaux, Bayonne...et une forte partie des marchandises achetées en écu à Reims et apprêtées à Paris n'ont d'autre destination que l'Espagne, le Portugal et les Deux Indes. (...) Il est évident que presque tous nos débouchés actuels seraient momentanément fermés et que le commerce se trouverait privé de moyens, de force et de vigueur qu'il puise dans le crédit. Les manufactures réduites à l'unique consommation intérieure verraient, dans la force des choses, leur activité se ralentir. »

navales sont présentes en nombre suffisant, et que les ports des nouveaux états sont ouverts aux vaisseaux amiénois comme ils le sont aux Anglais. Au contraire, si les expéditions échouent, n'est-ce pas davantage parce que les cargaisons ne correspondent pas aux besoins des consommateurs locaux ? Pour y remédier, Daveluy propose un système copié de celui des Anglais : *« Ce serait l'établissement d'un bureau particulier du commerce auprès de chaque ambassade ou chargé d'affaires. Ce bureau correspondrait avec tous les consuls et vice-consuls français pour toutes les affaires commerciales des lieux de leur résidence et arrondissements. C'est à ce bureau que les négociants et voyageurs français iraient porter des renseignements très utiles sur la nature de nos rapports, et en puiser d'autres d'autant plus précieux pour eux qu'ils émaneraient de bonne source, c'est à ce bureau qu'ils iraient réclamer contre des surtaxes de droits, contre des obstacles qu'ils auraient pu éprouver de la part des autorités du pays, soit pour leur voyage, soit pour l'introduction de leurs marchandises. Les bureaux établis auprès de chaque ambassade recommanderaient ces négociants et voyageurs aux consuls et vice-consuls, et de là plus de sécurité, plus de facilité pour les opérations. Ces bureaux informés les premiers des changements qui peuvent arriver dans le système des douanes du pays de leur résidence avertiraient le commerçant de se tenir sur ses gardes et préviendraient beaucoup de fausses opérations, et par conséquent, des pertes considérables. »*

A Reims aussi, on a du mal à faire le deuil de l'Espagne, même si là, on regrette surtout le commerce antillais : *« Le commerce de la Martinique et de la Guadeloupe se mettrait en contact avec les possessions espagnoles, notamment avec Caracas ; ces deux colonies placées au milieu des Antilles pourraient être appelées à jouer un rôle important et offrir des ressources précieuses pour le développement de l'industrie et de la culture de la Guyane française »*⁴¹. La volonté d'établir des liens durables avec les Etats d'Amérique du Sud va devenir une constante de l'activité de la Chambre de Commerce de Reims⁴².

« Nous marchons à pas lents dans les ornières de la routine »

Les fabricants estiment avoir réussi des prouesses : la première - et non la moindre - est d'avoir adapté leurs produits, en reconvertissant une bonne part de

⁴¹ Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims, séance du 11 décembre 1819.

⁴² Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims, séance du 19 juin 1826 : « M. le président dit encore qu'il avait conféré avec M. le directeur du Commerce sur la nécessité et l'urgence de protéger d'une manière efficace nos relations commerciales dans les nouveaux états de l'Amérique du Sud, et qu'il avait reçu la réponse, qu'après avoir envoyé, il y a quelques temps déjà, des agents officiellement accrédités au Brésil, le gouvernement venait de nommer pour diverses autres parties de l'Amérique méridionale et notamment pour Buenos Aires, Lima et Vera Cruz des agents commerciaux qui allaient partir pour leur destination respective. »

l'activité lainière vers la production de velours de coton et, dans une moindre mesure, des Velours d'Utrecht. Or, le renchérissement des cotons, de l'ordre d'un tiers sur un an, a un impact direct sur la trésorerie des fabricants. Non sans une certaine justesse, la Chambre de Commerce fait remarquer que, si cette augmentation est onéreuse, surtout pour un pays qui ne dispose d'aucune colonie pour s'y approvisionner, « il serait à désirer que l'industrie s'élevât au niveau de l'industrie anglaise ». En d'autres termes, aux fabricants de mécaniser leur production, ils en tireront des bénéfices comme leurs redoutables concurrents ont pu en faire ; là encore, on constate à quel point les positions des uns et des autres s'affrontent sans se rencontrer, d'où ce sentiment renforcé de n'être pas correctement représenté. La seconde est de s'être décidé à mécaniser une partie de leurs productions et donc de célébrer « *l'activité et l'émulation des habitants (qui) élevaient notre industrie à la hauteur de celle des Anglais* ». Les négociants de la Chambre de Commerce, eux, disent exactement l'inverse : « *La paix rétablie, vainement on vante le génie, l'activité et l'émulation des fabricants d'Amiens. Ce langage est plus oratoire que vrai. En effet, tout pénible qu'il soit d'en faire l'aveu, la force de l'évidence est de convenir que les Anglais fabriquent mieux et à meilleur compte la majeure partie des tissus analogues à ceux d'Amiens* ». Dans le même temps, leur analyse s'accommode fort du paradoxe, car la Chambre de Commerce reconnaît que « *Le tableau de la situation prétendue critique dans laquelle se trouve le commerce ne parait pas s'appliquer au moment actuel, mais semble plutôt être le fruit d'une imagination craintive qui se crée des fantômes dans la* ». Nicolas Daveluy prolonge cette réflexion lapidaire, l'amplifie même mais nuance également l'apathie dont feraient preuve les manufacturiers amiénois. Il insiste d'abord sur le fait que l'industrie amiénoise a réalisé une mutation spectaculaire et que « *malgré la crise, les grandes vicissitudes que l'industrie a éprouvée dans cette ville, elle s'est accrue considérablement depuis trente ans et son développement a influé puissamment sur les autres classes de la société, et particulièrement sur les campagnes qui nous environnent* ». Il met ainsi en exergue le mouvement de mécanisation qui a eu lieu dans la filature du coton et de la laine, qui se traduit par une réduction de délai de fabrication des étoffes, en même temps qu'une élévation globale du niveau de vie, qu'il s'agisse de celui de l'ouvrier, du commerçant ou du manufacturier. Mais, dans le même temps, ce mouvement n'a pas été poussé aussi loin qu'en Angleterre, ce qui permet à Daveluy de constater que « *notre industrie a pris un grand accroissement mais nous la croyons moins perfectionnée et surtout plus chère que celle des Anglais* ». Car, si des efforts considérables ont été consentis pour améliorer le cadre technique de la fabrication, les produits proposés par les Amiénois présentent le défaut majeur d'une originalité insuffisante. L'imitation servile empêcherait les fabricants de pouvoir lutter efficacement. L'impression et la teinturerie échappent à sa critique, car la présence

d'une école de dessins et d'une école de chimie fournit une main d'œuvre qualifiée mais, pour le reste, Daveluy regrette l'absence de génie industriel : *« Exceptés quelques manufacturiers habiles, quel progrès voyons nous faire à l'industrie dans notre ville ? Malheureusement, nous n'avons fait autre chose depuis plus de trente ans que copier servilement tous les articles anglais, tant laine que coton, et mélanger laine, coton et soie. Les alépins, les escots, les velours de tout genre, les patenkords, poils de chèvre et autres étoffes sont tous des articles copiés des anglais. Avouons que le génie de l'invention n'est pas à notre avantage. Si nous en recherchons la cause, c'est que la fabrication est un art qui s'apprend comme tous les autres. Le gouvernement a institué des écoles d'arts et métiers et aucun amiénois n'a été y étudier, ni la mécanique, ni le tissage. Nous n'avons même pas ici de monteurs de métiers. Ce n'est qu'à force de tâtonnements qu'un fabricant parvient à copier un échantillon. Si nous voulons être manufacturier, dirigeons donc les études des Amiénois vers les arts industriels, et ces hommes formés dans de bonnes écoles trouveront ensuite des capitalistes qui les aideront en œuvre leurs talents. Ne reprochons pas au gouvernement son insouciance à notre égard ; envoyons même aux frais de la ville s'il le faut de jeunes gens qui, doués de dispositions heureuses, iront étudier les arts et les métiers dans les écoles de France, expérimenter ce qui se pratique dans les grandes villes manufacturières d'Angleterre, et qu'ils reviennent ensuite donner des leçons à nos fabricants. »*. Beau programme sur le papier : il sera en partie accompli par la Société Industrielle d'Amiens à la fin des années 1830⁴³, mais qui nécessite, pour y parvenir, des capitaux abondants...

Une corne d'abondance toujours tarie...

A vrai dire, ils sont nombreux à Amiens, à appeler de leurs vœux l'installation de la grande industrie en Picardie. Ce vœu, formulé sous la Restauration, ne commencera à se réaliser que sous la Monarchie de Juillet, ainsi que le confirme le filateur Pourcelle d'Estrée lors de l'enquête de 1834⁴⁴. Mais pour bâtir ces *« bâtiments grands comme des Louvres »*, il faut faire sauter le verrou du financement.

Daveluy réclame ainsi de créer *« comme en Angleterre, de vrais établissements où la matière entre brute et sort convertie en étoffes apprêtées et livrées sans intermédiaires au marchand, et alors nous pourrions espérer de soutenir la concurrence de nos voisins, mais on dit que ce n'est pas ainsi que nous opérons à Amiens. Travaillons à*

⁴³ Cf. *supra*, partie 4, chapitre 1

⁴⁴ Enquête Duchâtel, Déposition de Pourcelle d'Estrée, pp. 408-409 : *« Depuis un an, les filateurs commencent à monter des peignages pour leur propre consommation. C'est un grand pas de fait vers cette concentration tant nécessaire du travail : l'accroissement est assez rapide pour espérer qu'il pourra bientôt suffire à nos besoins »*

bon marché, recherchons le goût de ce peuple et ils reviendront à nous»⁴⁵ ; les fabricants, eux, sollicitent « des associations financières, comme il s'en élève de toutes parts chez nos voisins pour faciliter par des fonds les établissements industriels»⁴⁶.

« Quant aux associations financières dont parlent les signataires pour faciliter les grands établissements industriels, les lois les protègent et les avouent. Le gouvernement ne peut que nous ouvrir les voies nouvelles, c'est à nous d'y entrer, que les capitaux viennent en faveur de l'industrie comme chez nos voisins. Multiplions, améliorons nos systèmes de filature et de tissage, nous diminuerons nos prix, nous augmenterons la consommation à l'intérieur, et pourrons soutenir la concurrence de nos rivaux sur les marchés étrangers. », répliquent les membres de la Chambre de Commerce⁴⁷.

Affirmer, comme le faisait la Chambre de Commerce, que les manufacturiers pouvaient avoir accès sans difficulté aux capitaux paraît quelque peu excessif⁴⁸ : beaucoup de fabricants amiénois estiment, au contraire, avoir beaucoup de mal à financer leur activité ou leur extension⁴⁹. Le prêt accordé par le gouvernement en faveur de l'industrie en 1830 permet de constater l'ampleur des besoins : les archives conservent plusieurs dizaines de dossiers de demandes adressées au gouvernement. La cessation d'activité de Gensse-Duminy se traduit par un appétit très aiguisé pour le bâtiment des Augustins : pas moins de quatre personnes souhaitent se porter acquéreurs de l'ancien couvent à moindres frais. Il est vrai que l'extension des bâtiments, la présence d'un moulin constitue une opportunité à saisir pour qui souhaite y implanter une filature associée à un tissage. On peut considérer qu'il s'agit même d'une très bonne affaire, puisque le montant exigé est de 100 000F, c'est-à-dire à peu de choses près, le montant engagé par Gensse pour l'acquisition des bâtiments et les travaux d'aménagement interne. Néanmoins, 100 000F demeure une somme conséquente, qui ne peut être déboursée rubis sur l'ongle. Henri Laurent, intéressé, afin de donner une autre extension à ses affaires, sollicite une aide de la part du gouvernement ; dans sa lettre, il précise bien qu'il en est arrivé à cette extrémité car « *les conditions d'un*

⁴⁵ AN, F12 911, Lettre de Nicolas Daveluy aux membres de la Chambre de Commerce d'Amiens, 16 mai 1825.

⁴⁶ ADS, 99M107 687, Adresse des fabricants amiénois à la Chambre de Commerce, 9 mai 1825.

⁴⁷ AN F12 911.

⁴⁸ « Je ne crois pas m'écarter de la vérité en disant que tout négociant bien famé trouve facilement chez son banquier des fonds à 5% »

⁴⁹ cf. ADS 31REV1, *Almanach du Commerce et des Arts et Métiers pour l'année 1838* : il existe à Amiens 11 banquiers dûment enregistrés en 1838 (seule date à partir de laquelle on peut avoir accès à ce genre d'informations) : Deforceville-Degove (rue des Sergents) ; Delcourt-Lefevre (rue des Orfèvres) ; Dupré (rue de Metz) ; Dupuis-Cazier (rue Royale) ; Filliot (rue Henri IV) ; Forceville-Duvette&Cie (rue St Martin) ; Grimaux-Codevelle (rue des Jeunes Mâtins) ; Héren-Herbet&Cie (rue du Chapeau de Violette) ; Ledieu (rue Henri IV) ; Lesueur-Yot&Cie (rue des Lirots) ; Mallet aîné&Cie (rue Basse St Martin).

*crédit auprès des banquiers et autres capitalistes à Amiens ne (lui) permettent pas de faire les avances suffisantes, en dépit de (ses) fonds propres». Une telle situation est d'autant plus étonnante, qu'Henri Laurent figure parmi les industriels les plus en vue de la place. Son nom, l'importance de ses affaires auraient normalement dû lui ouvrir facilement les portes d'un nouveau crédit. Or, c'est exactement le contraire que l'on constate. Matifas lui aussi est sur les rangs pour acquérir cette manufacture. Lui aussi n'est pas un inconnu, et pourtant, lui aussi se fend d'une lettre où ses récriminations s'expriment de manière plus franche et directe que Laurent : « *Souhaitant donner une nouvelle extension à mes affaires, je me retourne en dernier lieu vers vous. En effet, je n'ai pu trouver, sur la place d'Amiens, de proposition honnête de la part des capitalistes pour nos projets.* »*

Il est vrai néanmoins que le contexte de crise, synonyme de hausse des taux, n'incite pas les industriels à se tourner vers leurs banquiers. On pourrait supposer que la résorption de la crise se traduit par un assouplissement de l'accès au crédit, mais à lire les réclamations dont le flux ne tarit pas, tout se passe comme si les circuits de financement n'étaient pas rétablis, laissant les manufacturiers dans l'expectative.

Les négociants amiénois sont à la tête des réseaux de financement de l'activité manufacturière, spécialisés dans des crédits sur le long terme⁵⁰. Toutefois, plusieurs épisodes semblent montrer qu'il existe une distance de plus en plus grande entre les négociants et le monde de la fabrique en matière de financement de l'activité textile. La loi du 6 novembre 1830, dans son article 6, prévoit un secours à destination de l'industrie et du commerce, fortement ébranlés par la crise ; elle est bornée à des prêts à des établissements généraux, tels que comptoirs d'escompte ou caisse de prévoyance, à l'exclusion donc de tout prêt aux individus ou aux établissements industriels. A Amiens, la Chambre demeure muette...jusqu'à ce qu'un négociant de la ville, Wallet, ne s'adresse directement à l'autorité municipale pour solliciter la création d'un comptoir afin d'apporter une solution aux difficultés éprouvées dans la négociation des effets de commerce⁵¹. Ce comptoir, composé de négociants et de manufacturiers, opérerait pour le compte du gouvernement et prendrait à l'escompte les papiers commerciaux. Conformément aux informations qu'il a pu lire dans le *Moniteur*, le maire Dunoyer lui répond qu'une commission a été chargée de recevoir et d'examiner les demandes qui auront été, au préalable, adressées par les Chambres de Commerce. Visiblement peu

⁵⁰ T. Hoffman P., Postel-Vinay G. et Rosenthal J.-L., « Révolution et évolution. Les marchés du crédit notarié en France, 1780-1840 », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 2004/2, 59e année, p. 387-424.

⁵¹ ADS, 99M107 664, Lettre de Wallet au maire d'Amiens, 19 octobre 1830 : « *Si la Chambre de Commerce ne prend pas d'initiative dans cette circonstance, il vous paraîtra sans doute urgent, monsieur le maire, de soumettre ces questions à la délibération du conseil municipal.* ».

confiant dans les capacités de celle d'Amiens à lui apporter satisfaction⁵², Wallet préfère réclamer en plus haut lieu, directement auprès du Ministre des Finances, la fondation d'un comptoir ou l'ouverture d'un crédit extraordinaire. Informé par le maire des démarches de Wallet, c'est le préfet de la Somme qui prend l'initiative de solliciter la Chambre de Commerce⁵³. Visiblement, d'autres fabricants avaient également essayé d'alerter le préfet, comme il le précise dans cette lettre, comme Henri Laurent ou encore Lainé, fabricant de sucre de betteraves à Argoeuves. Ce sont donc les fabricants et négociants, appuyés par le pouvoir politique qui force la main des membres de la Chambre de Commerce, visiblement sourde aux appels du milieu industriel et commercial amiénois et peu empressé d'y répondre⁵⁴. Dès le 3 novembre, un premier projet de statuts est élaboré, avec un montant de souscription fixé à 500 000F, garanti pour 10% sur le budget du Conseil Municipal, le reste par de « *notables habitants de la ville* ». Le succès est au rendez-vous : 87 personnalités répondent positivement à l'appel de fonds pour une somme de plus de 700 000F, largement plus qu'il n'en faut au comptoir pour commencer à fonctionner. Mais ce qui frappe, c'est la très faible part prise par les négociants de la Chambre de Commerce à ce dispositif : certes, Daveluy verse 10 000F mais après tout, quoi de plus normal pour le président et ancien maire que de montrer l'exemple ? Avec Galhaut, Jourdain Herbet et Hesse Aclouque, ils ne contribuent qu'à hauteur de 32 000F... Dans le même temps, les fabricants, les avoués et notaires ainsi que les banquiers forment le gros des cohortes qui apportent leur soutien à cette institution⁵⁵.

La situation est sensiblement différente à Reims, où la Chambre de Commerce prend l'initiative de provoquer une réunion des « *principaux manufacturiers et négociants* », afin d'instituer une Caisse d'Escompte⁵⁶. L'article 1^{er} précise que chacun des signataires promet de formuler une demande de 10 000F qui sera appuyée par la Chambre à la commission établie à Paris ; la Chambre prend également activement part au Conseil d'Escompte, avec neuf membres qui en feront partie, accompagné de 9 membres du Conseil Municipal choisi par le maire et de 9 membres choisis parmi les signataires. 74 personnes répondent présent à cet appel.

⁵² **Ibidem**, dans une lettre adressée au maire le 21 octobre, Wallet précise que passer par la Chambre de Commerce présenterait « *de graves inconvénients par la lenteur et les entraves que devront éprouver les maisons auxquelles de prompts secours seraient nécessaires* ».

⁵³ **Ibidem**, Lettre du 26 octobre 1830.

⁵⁴ C'est seulement le 2 novembre que la Chambre daigne se réunir afin de délibérer à ce sujet...

⁵⁵ Ledieu, beau-père de Cosserat père est à la tête des contributeurs avec 30 000F alors que Cosserat fils figure parmi les souscripteurs à hauteur de 10 000F ; des filateurs de laine comme Pourcelle d'Estrée ou Thuillier Lequien garantissent au niveau de 20 000F, Crignon pour 5000F ; des fabricants de tissus de laine comme Henri Laurent, Camille Verrier ou Cozette souscrivent pour 5000F...

⁵⁶ **Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims**, séance du 29 octobre 1830

Tableau 13: Fondateurs de la Caisse d'Escompte de Reims (1830).

Fabricants (33)	Négociants (28)	Autres (13)
Irroy&Cie; Demaison-Henriot; Delamotte père et fils; Delbeck; Martin-Jarlot (<i>bonnetier en gros</i>); Lebrun-Lepreux; Liénard fils et Rouget; Hourelle-Mouras; Palloteau-Pignolet; Assy-Guérin fils et Givelet; Joltrois Jacquemard; Lachapelle et Jacquemard; fils Henriot frère, sœur et Cie; Goulet-Guérin; Goulet-Collet; Marguet-Clicquot; Cochois-Huet; Pradine & Cie; Saubinet-Tronsson; Jobert-Lucas & Cie; Leclerc-Boisseau & Cie; Schmerber & Cie; Dehaye-Fournival; Théodore Croutelle Neveu; Oudin-Debry (<i>teinturier</i>); Camu fils; Assy-PrévotEAU & Cie; Lucas-Duchatel; Givelet-Clicquot (<i>tanneur</i>); Thiérot-Guillaume; Billet-Tronsson; Mouras; Charboneaux-Denizet	Andrieux; Herbin; Heidsieck&Cie; Boisseau ainé & Cie; Henriot ainé & fils; Guyotin-Adam; Bureau-Diverchy & Cie (<i>marchand</i>); Buffet-Perrin; Arnould Senart & Cie (<i>marchand</i>); Bouffay fils; Bureau Brisez; Vogt père et fils (<i>marchand</i>); Petit père et fils (<i>propriétaire</i>); Locket-Godinot et fils; Benoist-Petillon; Benoit Malot & Cie (<i>marchand</i>); Lajoye (<i>commissionnaire</i>); Tassin frères; Pioche Martin; Auger-Vallé (<i>marchand</i>); Delécluse frères (<i>marchand en gros</i>); Seillière-Legrand & Cie; Desmarets-Darré; Senart-Colombier (<i>marchand</i>); Jacques Scellier; Legrand-Rigault; Lucas-Dessaint (<i>propriétaire</i>); Desmarets père et fils; Peuvrel David et Dudin;	Didier Demanche Jacob & cie; Bélin; Chalaud-Noché; Gard-Courtin; Berton-Bailly; Lancelot; Cerf-Cordier; Bourgeois & Cie; Chevillon; Carlet père et fils; Delafraye fils, neveu & Cie; Clin & Cie;

Sources : Délibérations de la Chambre de Commerce.

L'affaire rebondit entre 1835 et 1836, lorsque se projette l'installation à Amiens d'une succursale de la Banque de France : face à la demande du sous-gouverneur de la BDF, Charles Vernes, le 22 mars 1836, la Chambre et le Tribunal de Commerce provoquent une réunion des « *manufacturiers, banquiers et capitalistes* » d'Amiens. Là encore, les

négociants de la Chambre de Commerce émettent des doutes sérieux sur l'utilité d'une telle démarche et tentent d'en empêcher la concrétisation⁵⁷. La commission reconnaît le peu d'empressement que le commerce d'Amiens a mis à répondre à l'enquête et doute, d'après les dépositions individuelles que les membres ont recueillies, qu'il soit possible d'organiser le comptoir en n'appelant à prendre part à l'administration que les actionnaires. Dans le cas même où ce comptoir aurait pu être établi et organisé, la commission ne pense pas que la place d'Amiens pût fournir une quantité suffisante d'effets sur Paris, eu égard à la manière dont les paiements s'y font aujourd'hui. Les négociants essaient de démontrer qu'un trop soudain afflux de capitaux à Amiens serait néfaste à l'activité manufacturière en s'investissant dans les terres plutôt que dans les affaires. A l'inverse, ils n'hésitent pas à reprendre les vieilles antiennes, selon lesquelles il est dangereux de trop produire et que, précisément, offrir à l'industrie de trop grands capitaux à bas prix, c'est l'engager à donner à sa fabrication une extension dangereuse. Mais l'argument définitif se situe peut-être ailleurs :

« Il faut certainement que l'industrie ait des capitaux à un taux modéré, mais il ne faut pas cependant que ce taux soit si bas qu'il devienne une cause de ruine pour d'autres classes de la société qui ne vivent que de l'intérêt de leur argent. Tout le monde ne peut être industriel, il faut nécessairement dans un état des oisifs pour consommer les produits des producteurs et ces oisifs dépensent en raison de leur revenu. Si tous les avantages pouvaient être pour l'industrie seule, elle ne serait pas longtemps sans ressentir le contrecoup d'un pareil système car les consommateurs, frappés dans leurs revenus, finiraient bientôt par ne plus pouvoir absorber les productions des industriels dont les magasins seraient bientôt encombrés. »

Voilà donc le fond de l'affaire : l'implantation de la BDF à Amiens présente le risque de remettre en cause, à la fois la puissance et le mode de vie du négoce. Voilà la raison de cette levée de boucliers...

Tous pourtant, ne partagent pas cette opinion, à commencer par Galhaut, en 1836 : *« Combien d'entreprises nouvelles pourraient, dans le département même, offrir un emploi utile aux capitaux surabondants s'il en existe, et dans nos anciennes industries, n'oublions pas que nous avons à lutter, non seulement contre l'étranger auquel nous opposons des prohibitions, mais encore contre les nouvelles fabriques qui s'élèvent de toutes parts en France et qui travaillent avec une ardeur quelquefois imprudente mais souvent heureuse. Le premier besoin de l'industrie telle qu'elle est organisée, ce sont des capitaux abondants. On donne mille raisons de la supériorité commerciale et industrielle de l'Angleterre ; il en est une sous laquelle toutes les autres seraient de peu*

⁵⁷ ADS 99M107 664, Ouverture d'une succursale de la BDF.

d'importance, c'est l'immensité des capitaux dont elle dispose. Une seule voisine lui fait une concurrence sérieuse, et cette nation n'a ni ses possessions d'outre-mer, ni sa puissance maritime, mais elle a des capitaux : c'est la Belgique. M. Randoing d'Abbeville disait à l'enquête de 1834 : « Napoléon a dit : la victoire appartient en définitive aux gros bataillons ; je dirais que dans la lutte commerciale, elle appartient aux gros capitaux. ». Si on veut bien réfléchir qu'il s'agit de résultats définitifs et non de quelques faits exceptionnels, il sera difficile de ne pas être de l'avis de Napoléon et de celui de M. Randoing. Ne nous effrayons donc pas de l'abondance et du bas prix des capitaux, si nous voulons soutenir la concurrence des fabriques nationales et étrangères. »

Le portrait des négociants amiénois se précise donc un peu à l'issue de ce cheminement : un petit groupe, politiquement conservateur, protectionniste, qui monopolise les places honorifiques à la tête de la Chambre de Commerce, mais qui ne forme guère un groupe soudé. Ils tiennent les fabricants par les deux bouts, en contrôlant étroitement le financement de leur activité manufacturière et en leur imposant leurs conditions d'achat par l'intermédiaire des courtiers. Les tensions issues de cette « tyrannie » dressent moins les fabricants contre les négociants eux-mêmes que contre le système qu'ils représentent : une forme brutale de capitalisme marchand, où le blocage provient de l'incapacité à faire évoluer l'outil productif vers des établissements modernes que tous, pourtant, appellent de leurs vœux. La faiblesse capitaliste des affaires se trouve renforcée par le fait que les fabricants n'ont pas forcément réalisé les bons choix durant la Révolution : pas ou peu d'achats de biens nationaux, une orientation vers le coton victime de deux crises (sous Napoléon Ier et en 1827-1828). A Reims, la situation est sensiblement différente : les fabricants ne s'opposent pas aux négociants, d'autant que ceux-ci ne sont pas aussi puissants que ceux d'Amiens. Les fabricants rémois peuvent bénéficier d'une réelle promotion au sein des institutions dont ils sont partie intégrante. Reste à savoir s'ils sont parvenus à tirer partie de leur position pour faire vivre le territoire manufacturier...

Chapitre 3 : Des territoires immobiles ?

Dans son ouvrage sur *Les Causes du Malaise industriel et commercial de la France*, au début de la Monarchie de Juillet, Emile Bères s'interroge, dans son chapitre XVII, sur l'importance des moyens de communications et de transports¹. Faisant un tour d'horizon de l'Europe afin d'essayer d'apporter une réponse, il dresse le constat - classique - d'une avance anglaise, là où l'Espagne se traîne, et où la Russie s'épuise. D'après lui, la France dispose, au moment où il écrit de 368 lieues de canaux terminés et de 558 en construction et, évidemment, l'Angleterre la surpasse avec plus de 1200 lieues. Même les États-Unis font mieux, c'est dire ! Pourtant, « *l'industrielle Mulhouse, qui s'est particulièrement agrandie depuis l'ouverture de son canal, n'a-t-elle pas à se plaindre ?* » : il semblerait donc le passage d'un canal, ou même d'une route en bon état, soit un élément essentiel dans le développement économique d'un territoire. Et donc d'en déduire que l'Etat doit « *suspendre tout emploi de force et d'argent non indispensable à son mouvement et à sa conservation, afin de tout porter vers le plus grand développement de ses chemins et de ses canaux* ». Or, la période qui s'ouvre avec la Restauration est celle d'un repos des armes. La France en paix avec l'Europe ne voit plus ses territoires manufacturiers menacés par des invasions de troupes étrangères ; les cités manufacturières n'ont donc plus à craindre ses remuements d'hommes qui leur ôtent des bras précieux à l'industrie, soit en les incorporant dans les divisions de fantassins, soit en les faisant fuir devant l'avance de troupes hostiles. Reims, durant la Révolution et à la fin de l'Empire, en avait fait les frais. Trouve-t-on, comme à Louviers, « *une transition vers un système industriel avant-gardiste* »² ?

Il s'agit donc d'essayer de comprendre pourquoi les membres de la Chambre de Commerce privilégient tel axe de transports plutôt qu'un autre. Car la question relève de l'aménagement du territoire manufacturier : à l'intérieur de la ville, les transformations que subit l'activité lainière sous la Restauration amènent à de nouveaux équilibres intra-urbains ; de la même manière, la mise en place des voies de transport ou leur amélioration répondent à des demandes qui ne sont pas neutres, puisqu'elles doivent aboutir à mieux insérer les bras et les métiers ruraux dans la division du travail manufacturier. C'est pourquoi il convient de voir si les opérations réalisées ont favorisé ou non cette insertion.

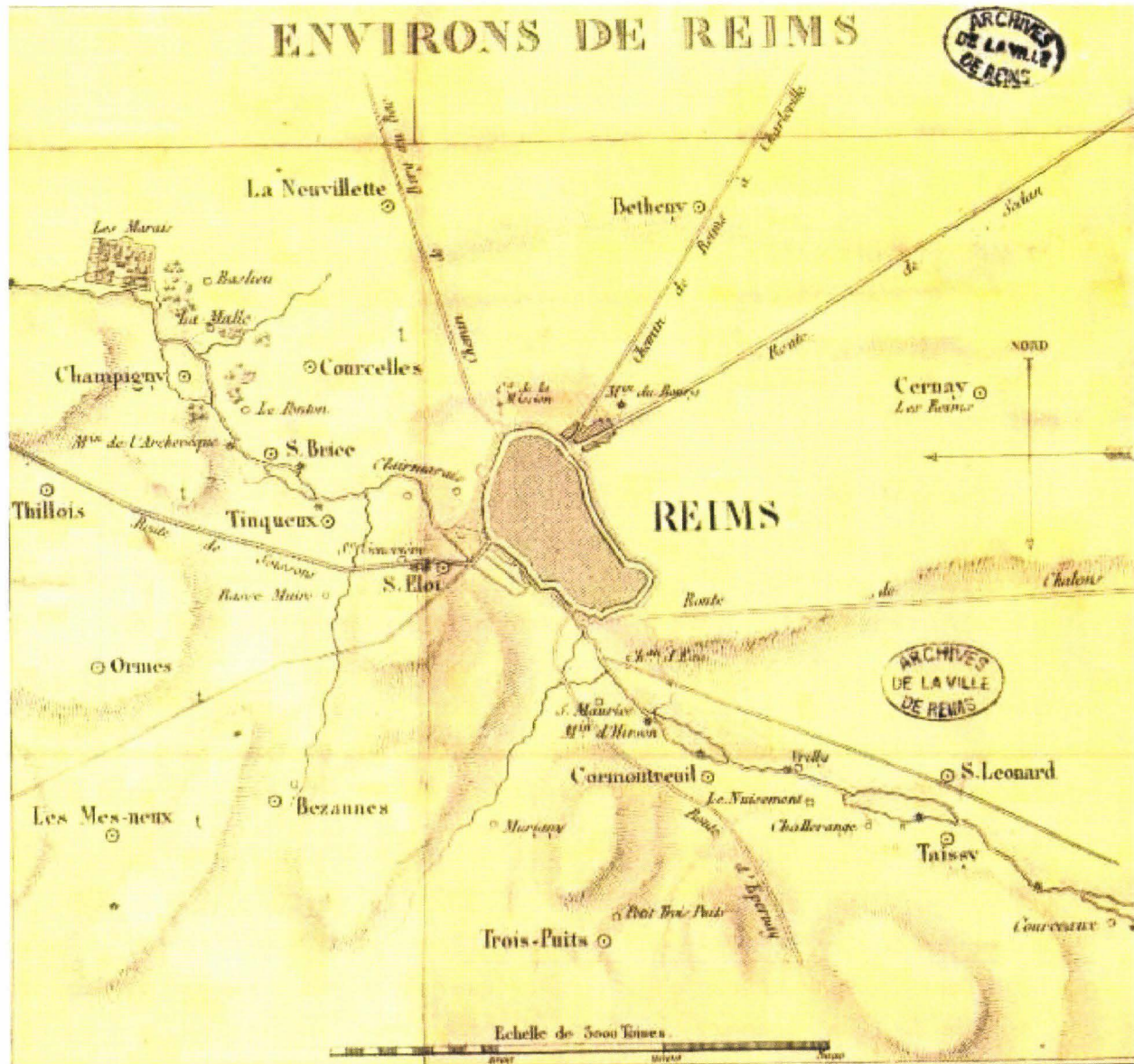
¹ E. Bères, *Causes du malaise industriel et commercial de la France, et moyens d'y remédier*, Paris, 1832, p. 151.

² JM Chaplain, *La Chambre des Tisseurs, op.cit.*, p. 137.

I/ Une maîtrise incomplète par les transports.

A- Reims : connecter d'urgence le territoire à la dynamique France du Nord.

Carte 17: Plan de situation de la ville de Reims sous la Restauration.

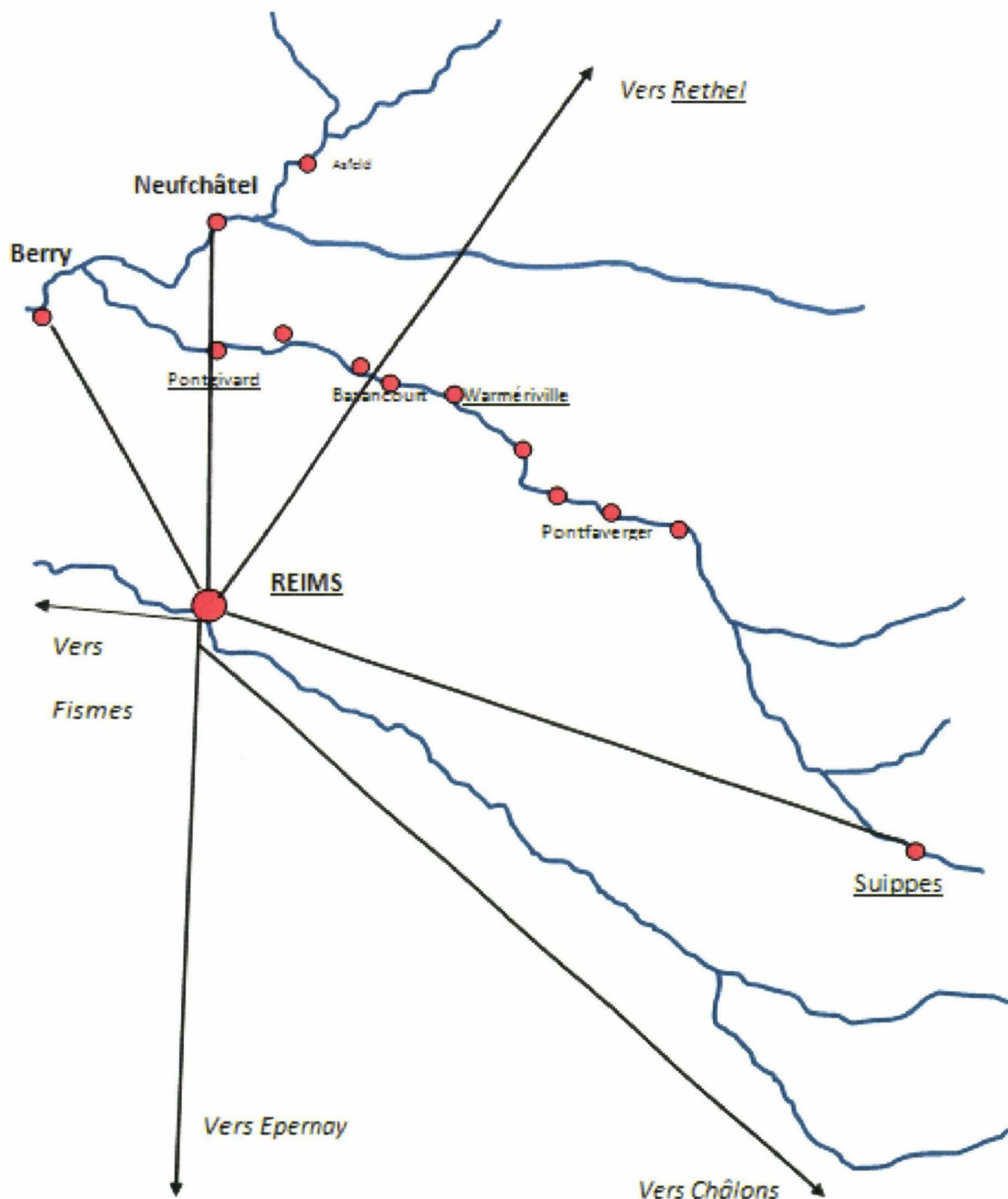


Source : AMR, 1Fi174, Plan Lecocq réalisé à l'occasion du sacre de Charles X

Ce plan de situation permet d'appréhender un peu mieux les contraintes du territoire proche de la cité : au Sud et au Sud-Ouest s'étend la Montagne de Reims, relief peu marqué couvert par la vigne et laissé à l'activité écrasante des vins mousseux. Le cours de la Vesle et la route de St Léonard constituent les seuls pénétrantes vers le Sud-Est. Elles sont plus nombreuses vers le Nord, c'est-à-dire vers la rivière d'Aisne et vers l'Est, en direction des vallées de la Suippes et

de la Retourne. Le débordement urbain clairement identifiable au Nord-Est correspond au faubourg de Cérés, dynamisé par les échanges avec les villages de Bazancourt, Warnériville et Pontfaverger.

Carte 18: Reims, son territoire manufacturier et son réseau de communications sous la Restauration.



Cette carte confirme la première, dans le sens où elle montre bien que le réseau de transports « penche » nettement au Nord et au Nord-Est, vers les campagnes et les villages où s'activent les ouvriers de la fabrique. Elle donne également une indication des voies considérées comme prioritaires par les membres de la Chambre de Commerce, qu'elle n'aura de cesse de vouloir améliorer. Elle illustre également les lacunes à combler...

A Reims, si on assiste à une véritable frénésie sous Louis XVIII, l'activité ralentit beaucoup sous Charles X. Le premier axe vers lequel se portent les efforts de la Chambre de Commerce concerne la Vesle, l'Aisne et leur liaison par canal. Le 30 juin 1823, est fait lecture d'un mémoire que le négociant Henriot-Delamotte a envoyé à la Chambre sur un projet de canalisation de la Vesle et d'une jonction de ce canal avec l'Aisne. C'est Dérodé-Cornette qui, après avoir passé en revue les différents projets élaborés à diverses époques, propose un projet de canal ; il en fixe le départ à St Léonard, au sud-est de la cité, passant par Reims au niveau du faubourg de Cérès avec établissement d'un port entre les portes de Mars et de Cérès, et de là, diriger le canal vers Berry-au-Bac en passant par Loivre³. Le projet de Dérodé n'est pas innocent. Le passage à proximité des ateliers de préparation de laine, permet de minimiser les coûts, en facilitant l'arrivée des matières premières et en permettant le départ des produits finis vers l'Aisne ; le projet est d'autant plus audacieux qu'il est très coûteux : 900 000F, sans compter les différentes indemnités de dédommagements, et de nombreux ouvrages d'art (17 écluses, 3 ponts sur la route de Laon).

La possibilité de mettre en place un chemin de fer de Reims à Berry au Bac est même évoquée en 1826 ; pourtant, la Chambre de Commerce lui préfère la solution du canal: *« Il est incontestable que les avantages se multiplient pour la commune dans la proportion de la multiplicité des moyens de transport qui lui sont offerts, et qu'il ne peut qu'accueillir avec empressement une facilité nouvelle ajoutée à celles dont il est déjà en jouissance. Mais cette position n'est pas la nôtre, car nous sommes convaincus que l'établissement d'un chemin de fer nous priverait à toujours de la possibilité d'obtenir un canal. »*⁴. Quels sont les arguments avancés? D'abord, celui du prix du transport, plus élevés en chemin de fer (5,2 cts par tonneau par km), auxquels il faut ajouter les frais de transbordement et surtout de péage; le pavage de la route de Reims à Berry au Bac étant bien avancé, les membres en espèrent un achèvement prochain. *« Il en résultera pour notre ville une communication facile avec les Flandres qui, combinée avec l'établissement du canal dans la vallée de la Vesle, satisfera à tous les*

³ Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims, séance du 16 octobre 1824.

⁴ Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims, séance du 12 avril 1826.

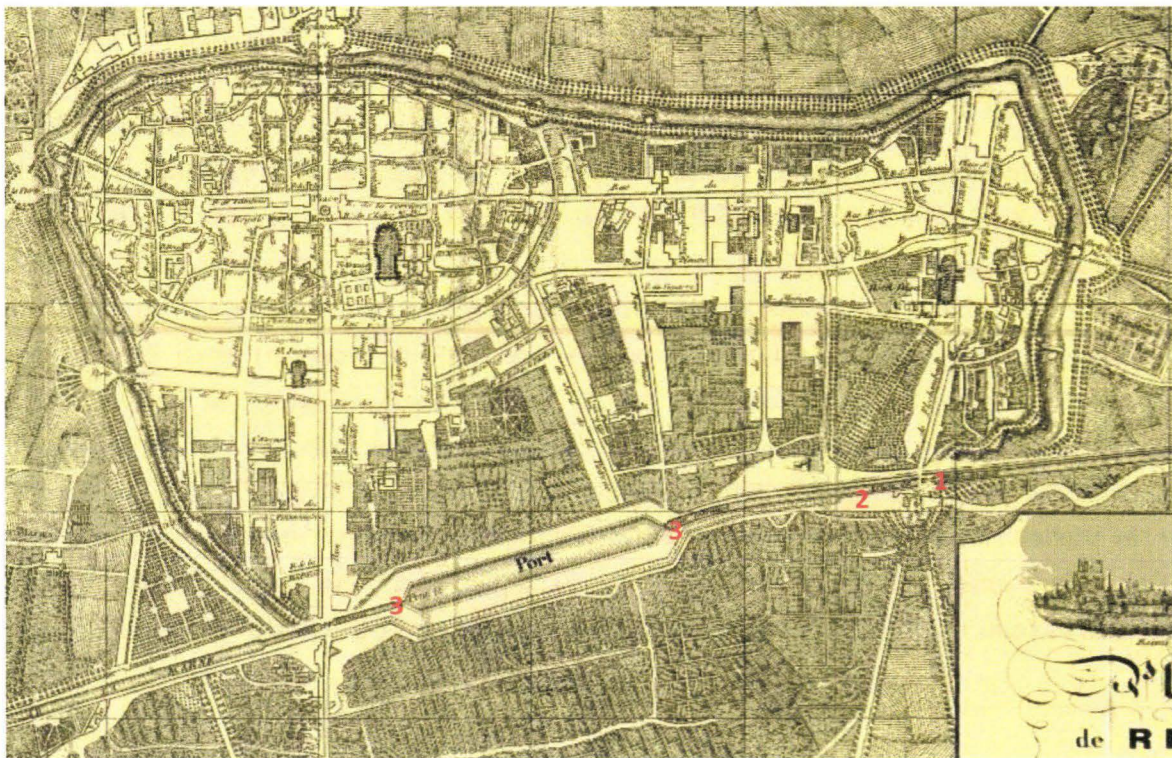
besoins du commerce et de l'agriculture. La canalisation de la Vesle nous laissera espérer de voir par la suite s'opérer la jonction avec la Marne, complétant pour notre ville un système parfait de navigation ».

Finalement, canal ou chemin de fer ? La préférence est finalement donnée au canal. 17 08 1826 p 130 : la Chambre est amenée à donner son avis pour trancher la question entre les deux modes de transport. Elle développe quatre arguments ; il existe bien des craintes sur la création d'un canal de la Vesle à l'Aisne, notamment par la diminution du niveau de la rivière en aval de Reims qui serait préjudiciable aux usines. S'il milite plutôt en faveur du rail, l'inconvénient peut être contourné...en donnant la priorité à un canal direct Reims-Berry⁵ ! La Chambre préfère un transport combiné de type route/eau, le premier moyen étant utilisé pour les besoins de livraison urgents, le second pour le transport de matières premières. Le chemin de fer n'aurait, d'après elle, que peu d'intérêt car des pertes de temps significatives seraient occasionnées par les transbordements à Berry au Bac. Enfin, il existe un argument écologique : si la création du canal enlèvera des terres agricoles, celles-ci sont de qualité bien médiocre, alors que le projet permettrait d'assécher les marais autour de Reims et d'assainir les environs. En réalité, ce sont deux options qui s'affrontent : la première, défendue par la Chambre de Commerce, milite en faveur d'une canalisation à petit gabarit, alors que la seconde, soutenue par la Compagnie Sartoris, privilégie la canalisation à grand gabarit qui, d'après elle, permettrait même à Reims de devenir un entrepôt de denrées coloniales. La partie décisive se joue au mois de mai 1825 lorsque Sartoris essaie de vendre son projet aux membres de la Chambre, plutôt sceptiques ; il les assure d'abord que la réalisation d'un canal à grand gabarit n'est pas incompatible avec une jonction avec la Marne et surtout qu'elle présente de multiples intérêts pour Reims. La ville pourrait ainsi être mise en relation avec Paris, Rouen et le Havre par la Vesle, l'Aisne, l'Oise et la Seine ; avec St Valery, par la Vesle, l'Aisne, l'Oise et les canaux de Manicamp, du Crozat et du Duc d'Angoulême ; avec Dunkerque, par St Quentin, la Sensée, la Bassée ; avec les Pays-Bas par la Vesle, l'Aisne puis la Meuse ; et enfin avec le Rhin par un canal projeté de la Meuse à la Moselle. En d'autres termes, Reims deviendrait une sorte de hub fluvial, au sein d'un réseau mettant en communication l'ensemble de l'Europe du Nord-Ouest, entre

⁵ Une brochure anonyme, *Du canal de la Vesle depuis Reims jusqu'à Berry-au-Bac*, avait été diffusée partout dans Reims, et spécialement au domicile des membres de la Chambre en 1825, pour démontrer que la canalisation de la Vesle méritait la préférence sur l'ouverture d'un canal direct. La Chambre était unanimement opposée à cette interprétation, qu'elle subodore provenir de la Compagnie Sartoris... « *C'est avec un sentiment pénible que nous voyons cette compagnie, sans consulter nos besoins, nos localités, vouloir faire prévaloir le plan qu'elle a présenté, repousser le nôtre comme inexécutable, et élever contre lui des objections tellement dénuées de vraisemblance qu'elles manquent leur but et tombent d'elles-mêmes* », **Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims**, séance du 11 avril 1825.

Seine et Rhin. Sartoris met aussi en avant que les usines ne seraient pas empêchées de fonctionner par son canal à grand gabarit, car il serait latéral à la rivière. L'objection la plus importante demeure celle des relations commerciales de Reims qui, d'après la Chambre, « *auraient leur cours au moins pour les trois quarts, peut-être pour les cinq sixièmes, vers la navigation supérieure de l'Aisne ; il importe donc (...) de se mettre en contact avec l'Aisne par la voie la plus courte et se soustraire à un détour de 15 à 16 lieues, à la perte de temps qui en résulterait comme à l'augmentation des frais de transports et de droits de péage.* ». A cela, il répond que l'inconvénient serait contrebalancé par l'emploi de bateaux de tonnage plus important, et que le délai de trois jours, mis en balance avec une masse plus grande de marchandises et de matières premières, ne constituera en aucun cas un handicap pour les manufacturiers rémois. Visiblement, Sartoris a su se montrer persuasif, car la juridiction consulaire admet que les intérêts du commerce imposent le choix du canal à grand gabarit. D'où le vote - positif - qu'elle émet.

Carte 19: Le projet de canal tel qu'il est réalisé (Reims).



Source : Plan Quentin D'Ailly (1845) ; 1 : Ecluse de Fléchambault ; 2 : Vesle canalisée ; 3 : pont tournant.

Si le tracé retenu ne correspond guère au projet défini a priori, il présente néanmoins pour Reims des avantages substantiels. En effet, le port fluvial se situe à proximité des quartiers de fabrication de Fléchambault et du Jard. De plus, ces quartiers se caractérisent par l'importance des réserves foncières. Toutefois, entre ces vœux et leur réalisation, un délai, plus long que prévu : la Chambre s'impatiente auprès du Directeur Général des Ponts et Chaussées, de ce que le projet, initialement prévu pour être bouclé dans un délai de deux ans, n'ait toujours pas vu l'ombre d'un début d'exécution⁶. De plus, le tarif de péage envisagé par l'administration, et présenté aux membres de la juridiction consulaire, provoque l'inquiétude :

« Le charbon de terre est devenu un besoin de première nécessité pour nos usines qui, depuis l'établissement des machines à vapeur, en font une consommation prodigieuse. Pour pouvoir soutenir la concurrence avec nos voisins, il faut apporter dans la fabrication l'économie la plus minutieuse ; il faut donc être entièrement réservé sur le droit à imposer sur un combustible qui se trouve déjà beaucoup trop cher pour nous, et nous demanderons que le charbon de terre, porté au tarif au prix de 15 cts par tonneau, à la deuxième classe, n'y figure que pour 10 seulement. »⁷

Sans doute la Chambre avait-elle subodoré la manœuvre, elle avait chargé quelques mois plus tôt un géologue d'effectuer des mesures dans la montagne de Reims, supposant que la configuration des terrains laissait supposer l'existence de grandes quantités de charbon. Espoir déçu quelques mois plus tard...

La Chambre de Commerce se plaint également de la très mauvaise qualité de cette route où *« les transports sont souvent impraticables »*, obligeant quelquefois les convois à faire un détour par Soissons. Bien que le Conseil Général de la Marne ait voté pour la continuation du pavage. Elle estime que le coût de transport des houilles belges diminuera de moitié, une fois que le pavage sera terminé. Alors que les houilles belges, entrant par l'Escaut, l'Oise et l'Aisne sont frappées d'un droit de 30 cts alors que celles arrivant de la Manche ne sont frappées que d'un droit de 25 cts. Malgré les démarches engagées, tant auprès du Conseil Général que de l'Etat, le commerce n'obtient guère que des promesses alors que *« cette route si importante pour nos débouchés n'étant pas entretenue dans ses parties les plus défectueuses, se détériore de plus en plus ; les matériaux amoncelés en beaucoup d'endroits déperissent faute d'emploi, et la route elle-même est devenue impraticable. »* ; la Chambre n'espère d'ailleurs pas de décisions rapides, le montant des travaux étant estimé par les Ponts et Chaussées s'élevant à plus

⁶ Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims, séance du 19 février 1827.

⁷ Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims, séance du 26 mai 1826.

d'un million de francs : le Conseil Général refuse de débloquer des fonds arguant du fait qu'il s'agit d'une voie royale⁸. Pour ces raisons, la Chambre écrit au directeur des Ponts et Chaussées afin que cette route bénéficie d'« une place importante dans le budget pour l'exercice de 1821 »⁹.

Jobert-Lucas fait part des démarches actives qu'il a effectuées auprès du Directeur Général des Ponts et Chaussées, afin de poursuivre le pavage de la route royale de Reims à Laon et en retire la promesse d'une allocation annuelle de 30 000F ; mais d'après le fabricant, le moyen de parvenir le plus rapidement possible à bout des travaux serait de les confier à une compagnie qui se ferait rembourser les montants avec intérêts auprès du gouvernement. Face aux atermoiements, la Chambre revient à la charge en 1822, en insistant sur « l'importance de cette route qui lie une partie du Nord à l'Est et au Midi de la France, et (...) sur les vœux impatients du commerce qui attend avec anxiété un point de contact facile avec l'Aisne pour ainsi recueillir sa part des avantages que procurera le Canal des Ardennes : il en résulterait que Reims, par sa position géographique, deviendrait le lieu de transit obligé des échanges constant que le commerce de Picardie et de la Flandre opère avec celui de la Lorraine, de la Bourgogne et de l'Alsace. »¹⁰. Ruinart de Brimont et Jobert-Lucas associent leurs efforts à Paris autour de trois projets : le premier reste une allocation annuelle de 30 000F par an ; la deuxième, proposée par Arnould, un banquier rémois, prévoit la création d'une société anonyme pour un projet en six ans : la société verserait, concurremment avec le Trésor, la moitié des fonds par émission d'actions de 1000F à 6% par an, plus une prime de 2% par an ; quant au troisième projet, il est assez similaire, à ceci près que le projet serait mené en 5 ans, avec remboursement du capital des actions par le Trésor en 5 ans à partir de la 6^{ème} année. Peine perdue : dans une lettre du 30 avril, le directeur des Ponts et Chaussées fait savoir qu'aucun des projets ne peut être retenu, puisqu'aucun ne dégage de ressources réelles, alors que l'adoption d'un des trois plans obligerait le gouvernement à rembourser tous les fonds prêtés. Il craint surtout qu'accepter ces vues risquerait d'inciter d'autres villes à réclamer le même type de faveur, et préfère renvoyer le Département devant ses responsabilités.

Parallèlement aux efforts déployés pour l'aménagement de canaux, la Chambre de Commerce de Reims s'efforce donc d'améliorer les transports terrestres. Elle s'intéresse relativement peu aux accès sud de Reims, même si elle s'intéresse au franchissement de la Marne ; ainsi, la construction d'un nouveau pont sur la Marne

⁸ Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims, séance du 30 Mars 1820.

⁹ Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims, séance du 15 décembre 1820.

¹⁰ Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims, séance du 8 février 1822.

nécessite la mise en place d'un bac avec péage pour entretenir temporairement les communications entre les deux rives jusqu'à l'achèvement de l'ouvrage. Mais lors de la mauvaise saison, avec les crues de la Marne, le bac risque de devenir impraticable, d'où la crainte du commerce rémois d'une interruption des communications et d'un renchérissement des coûts. *« Le propriétaire et le marchand qui expédient à jours fixes, seront lésés dans leurs intérêts les plus chers ; car indépendamment des délais et des lenteurs, quel accroissement de frais ne résultera-t-il pas des détours forcés par Châlons ou Dommery. Encore cette dernière route est-elle impraticable dans la mauvaise saison. »*¹¹. La Chambre propose donc de laisser subsister l'ancien pont jusqu'à ce que le nouveau soit entièrement achevé, tout en reportant le péage sur le nouveau pont pour rembourser les entrepreneurs du surcoût occasionné.

Mais c'est en direction de la vallée de la Suippes que les efforts les plus intenses sont menés, notamment Pontgivard, point de passage sur la rivière en direction de Neufchâtel. La route départementale n°7 de Reims à Neufchâtel attire l'attention de la Chambre de Commerce durant la Restauration, car cette route, quoique secondaire, offre une importance pour l'industrie rémoise, par l'arrivage des laines d'une part, et par la fréquentation des foires d'autre part. Mais cette route est devenue d'une fréquentation difficile, du fait du mauvais état du pont Givard et de la chaussée qui le précède. Le Conseil Général de la Marne vote en 1820 l'établissement d'un péage au Pont Givard à l'effet de couvrir les dépenses de réparation. Une ordonnance royale en août de la même année autorise l'établissement d'un droit de péage pour acquitter la dépense avancée par une compagnie d'actionnaires créée en septembre 1820. Seuls les habitants du hameau de Pontgivard pourront bénéficier d'une exception locale d'usage : voilà qui a sans doute décidé Théodore Croutelle à y installer sa filature...L'association désigne la Chambre de Commerce pour la représenter auprès de l'autorité supérieure et confie la trésorerie à Ruinart de Brimont. Toutefois, un problème survient : dans le prolongement de Pontgivard, la route passe par Neufchâtel, dont la reconstruction des ponts dépend de l'exécution du Canal des Ardennes, d'où la crainte des actionnaires de ne pouvoir rentrer dans leurs fonds dans le délai de huit ans fixé...La défectuosité des ponts ne fait guère de doute, puisque, le 8 novembre 1814, l'adjudication définitive des travaux de reconstruction a eu lieu à la préfecture de l'Aisne : pourtant les fonds, qui avaient été spécialement débloqués pour la circonstance, semble avoir reçu une autre destination. Bien que n'ayant aucun moyen de faire valoir leurs vues, puisque les ponts se trouvent en dehors de son champ de compétence géographique, la Chambre prend

¹¹ Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims, séance du 30 mars 1820.

tout de même l'initiative d'écrire au Ministre de l'Intérieur¹², afin qu'il intervienne dans le sens d'une réfection rapide des travaux. Dans le même temps, elle recommande de sursoir provisoirement au rétablissement du Pont Givard¹³. Néanmoins, les travaux ont lieu entre juin et juillet 1822. Parallèlement, un an plus tard à peu près¹⁴, le préfet de l'Aisne transmet une lettre par laquelle il signifie la fin des travaux sur la route de Reims à Montcornet, au-delà de Pontgivard, « réparée avec les meilleurs matériaux que fournissent les localités et la gêne des communications sur ce point a cessé »¹⁵, ce qui laisse à penser que les efforts déployés par la Chambre dans cette direction ont eu un certain impact ; cela étant, la question des ponts n'apparaît pas à l'ordre du jour ; pire, le Conseil Général de l'Aisne estime que leur reconstruction doit être mise à la charge des entrepreneurs du Canal des Ardennes, ce qui supposerait la mise en place d'un péage afin de faire face aux dépenses. De tergiversations en retards, les craintes finissent par se matérialiser : un des ponts s'écroule en 1827, nécessitant d'abord des travaux provisoires en bois¹⁶. Les démarches effectuées auprès du préfet de l'Aisne s'avèrent assez décevantes, celui-ci se contentant de prendre bonne note des remarques de la Chambre : le pont sera provisoirement réparé, mais sa reconstruction est reportée sine die, jusqu'à ce que l'on sache « positivement à la charge de qui devra tomber la dépense ».

Ainsi, au début des années 1820, Reims ne parvient pas à assurer une connexion stable et efficace au Nord de la France, liaison qui lui permettrait de bénéficier d'un approvisionnement en charbon plus facile et moins coûteux. Alors qu'elle regarde un tel projet comme relevant de l'intérêt général, elle doit alors envisager d'autres types de solutions. C'est pour cette raison qu'elle se rabat sur la navigation fluviale. Aucun projet d'envergure n'aboutit toutefois à cette époque : Reims continue donc de connaître des difficultés d'approvisionnement et d'écoulement de ses produits. Un problème qui ne sera réglé que la décennie suivante. La géographie du territoire manufacturier de Reims continue donc d'être organisée autour des rivières (Vesle, Suipe, Retourne), comme autant d'avenues, imparfaites mais essentielles qui compensent les insuffisances des transports terrestres. Elles se transforment cependant en barrières, quand on se souvient que la direction de la manufacture (Sud-ouest/Nord-est) est perpendiculaire au tracé des cours d'eau.

¹² Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims, séance du 8 février 1822.

¹³ Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims, séance du 15 février 1822.

¹⁴ Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims, séance du 24 février 1823.

¹⁵ Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims, séance du 30 janvier 1823.

¹⁶ Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims, lettre du maire de Neufchâtel à la Chambre de Commerce, séance du 23 avril 1827.

B- Amiens : une cité parfaitement connectée ?

A Amiens, l'achèvement du canal de la Somme est précipité par la venue du Duc d'Angoulême, en octobre 1817, qui promet son soutien au projet; le 5 Août 1821, la réalisation est confiée à Urbain Sartoris & Cie pour un coût de 6MF. En reconnaissance, le nom d'Angoulême est choisi pour le baptiser. C'est le plus ancien tracé qui est retenu, celui de l'ingénieur en chef Bélu, qui contourne la ville par le Nord, en empruntant le pont de Baraban, le pont des Célestins, passant à proximité de la Citadelle et du Jardin des Plantes. Le projet de l'architecte de la ville, Limozin, se proposait de contourner la ville par le sud, en empruntant les fossés. Il présente un intérêt économique évident : en longeant les quartiers les plus industriels, au sud et à l'ouest de la ville, il favorise l'approvisionnement en matières premières et l'écoulement des produits manufacturés. Quant aux projets Hullot et le Tellier, ils prévoyaient tous deux de traverser Amiens par la Ville Basse ; le premier empruntait le bras des Majots et de la rue des Poirées avant de rejoindre la Somme au Pont de Croix, tandis que le second prévoyait un tracé en ligne droite depuis le Pont du Cange jusqu'au pont St Michel. La municipalité a longtemps hésité avant de trancher : le tracé par la ville basse était financièrement problématique, car nécessitant la démolition de plus de 130 demeures et obligeant les ingénieurs à réduire le coût en même temps que l'emprise du canal, ce qui aurait rendu la navigation peu commode. Les seuls avantages qui en seraient résulté se résument à l'embellissement et l'assainissement...Le directeur des Ponts et Chaussées tente d'appuyer malgré tout ce projet, en écrivant à la Chambre de Commerce pour « *s'assurer si la ville et le commerce consentiraient à concourir aux frais* »¹⁷. Invité dans les murs de l'institution, Bélu compare les différents budgets : le contournement Nord coûterait 432 00F, alors que ceux traversant Amiens nécessiteraient 1 à 2 MF¹⁸. Les autorités militaires pesèrent également dans la balance en se prononçant pour un tracé par la citadelle, « *s'opposant formellement à tout autre* »¹⁹, car il permettait de protéger la cité. Cette prise de position emporte la décision du conseil : le canal, inauguré par Charles X le 18 septembre 1827, est définitivement achevé en 1829. Néanmoins, d'un point de vue économique, l'intérêt de ce canal s'avère discutable car il réduit la prise d'eau des très nombreux ateliers de teinture présents dans cette partie de la ville. Malgré les protestations des teinturiers et apprêteurs, la Chambre de Commerce ne brille pas par son empressement pour les défendre. Augustin Debray, dans un rapport qu'il transmet à la Chambre, le concède volontiers : il nécessitera la démolition de deux usines et la construction de deux petits ponts, l'aménagement des lits mineurs de la

¹⁷ **Délibérations de la Chambre de Commerce d'Amiens**, séance du 21 février 1819.

¹⁸ **Ibidem**, séance du 11 mars 1819.

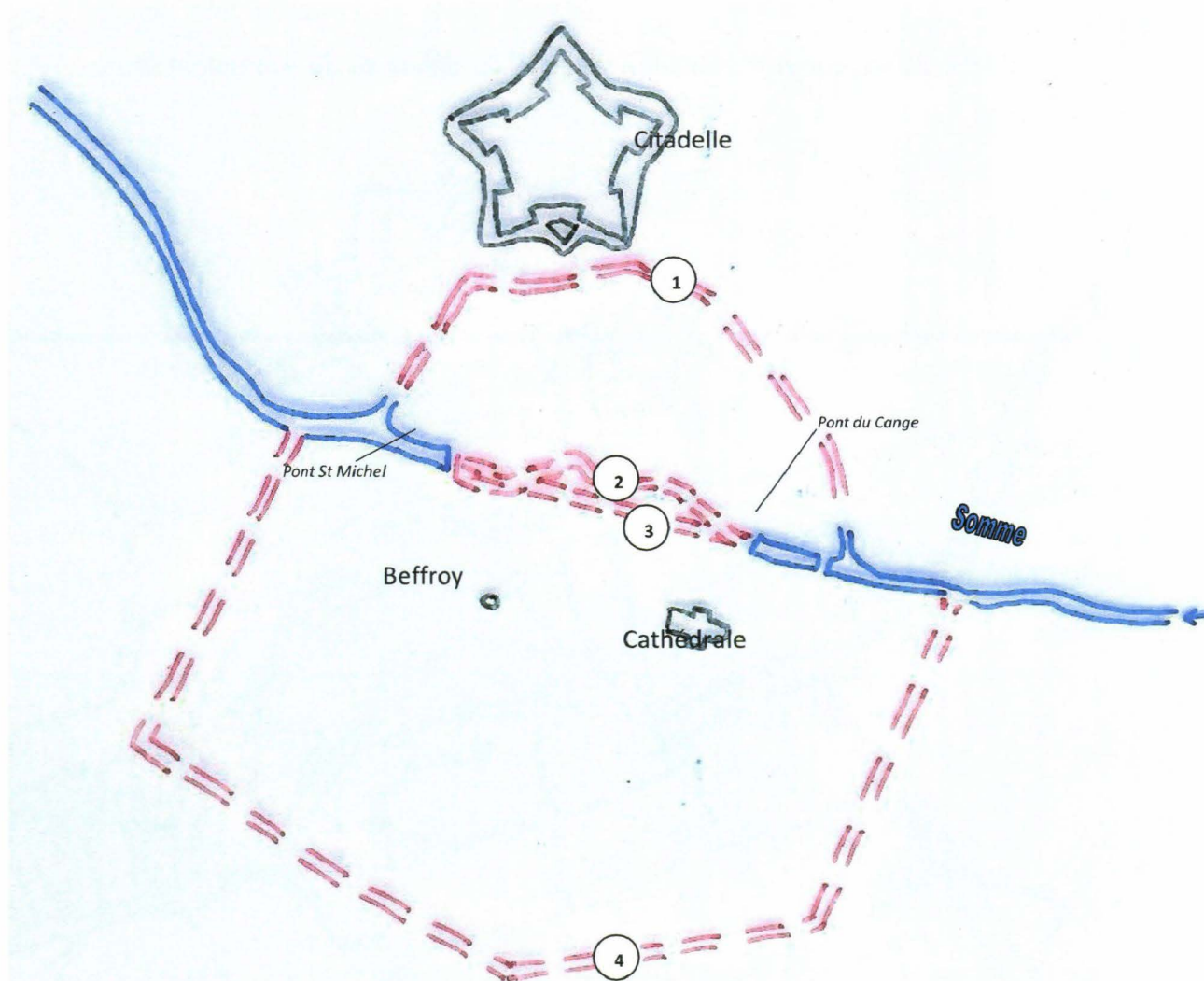
¹⁹ A. de Calonne, *Histoire de la ville d'Amiens*, T3, p. 129.

Somme Inférieure ; de plus, « on peut opposer à ses avantages l'éloignement du canal de la partie de la ville habitée par le commerce, l'impossibilité de faire des établissements sur la partie qui passera sous la citadelle, et même sur les autres parties, tant à cause de la nature du terrain qu'à cause des règlements qui interdisent toute construction dans un rayon de 250m du corps de la place-forte »²⁰. La Chambre n'en adopte pas moins les conclusions du rapport, qui recommande l'adoption du projet...

Amiens, durant la Restauration, achève donc de se doter d'un réseau performant. Est-il aussi efficace que cela ? Le canal de la Somme traverse le territoire manufacturier d'Amiens, assurant un approvisionnement en matières premières et un débouché facile pour les produits finis. Il s'agit toutefois d'une liaison transversale, en direction de la mer. L'exportation la plus facile se fait vers l'étranger : pour accéder au marché parisien, il faut s'en remettre à la route. Certes, les connexions sont bonnes, faisant d'Amiens une étape entre le Nord et Paris, mais elles n'ont pas fait l'objet d'améliorations particulières durant la Restauration. De plus, les liaisons vers les confins du territoire manufacturier d'Amiens sont assurées par des chemins de terre de mauvaise qualité.

²⁰ Délibérations de la Chambre de Commerce d'Amiens, séance du 16 mars 1819.

Carte 20: Les différents projets de passage du Canal de la Somme à Amiens.



1 : Tracé adopté ; 2 : projet Hulot ; 3 : projet Le Tellier ; 4 : projet Limozin

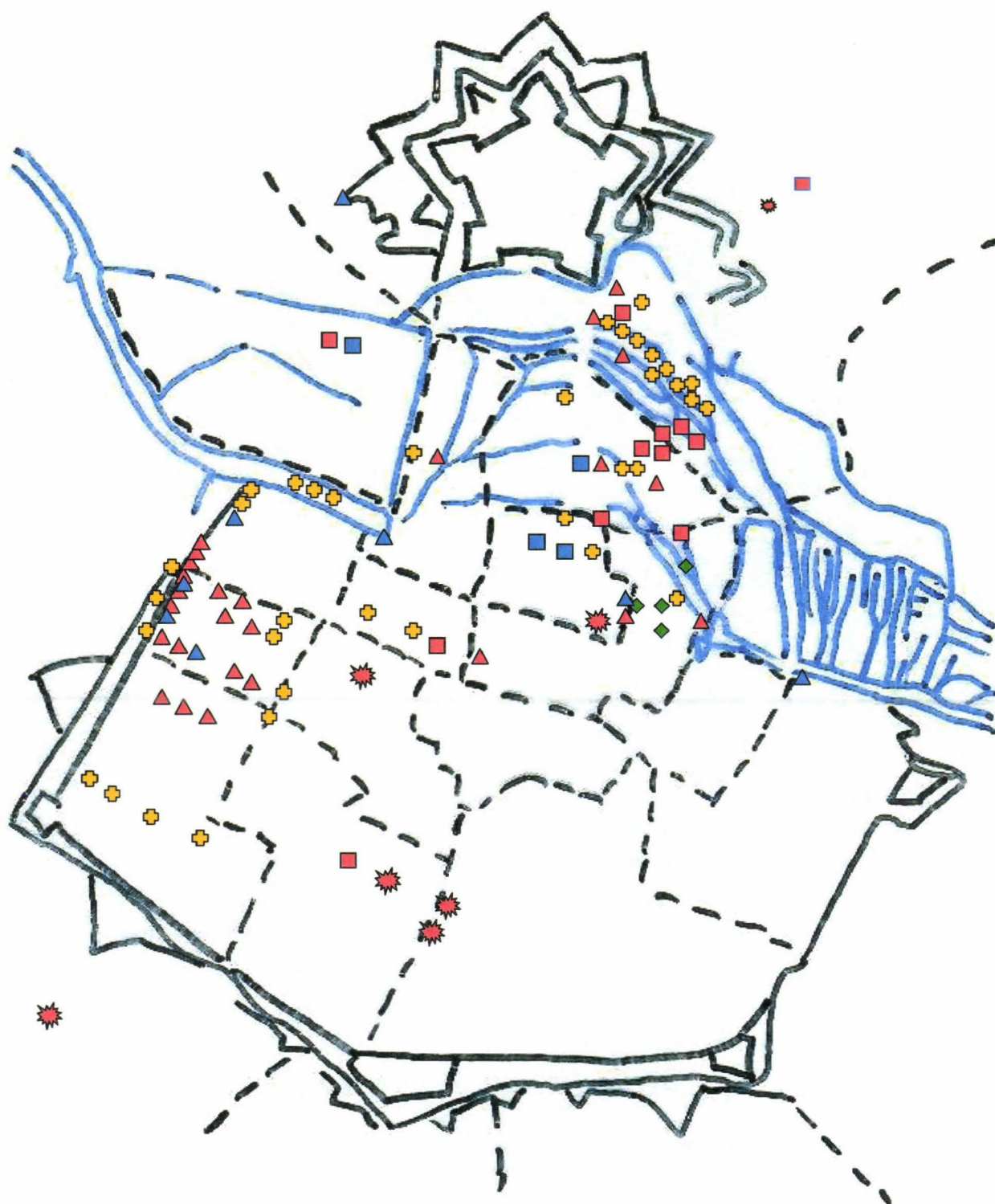
Pour résumer, de nos deux cités, Reims apparaît comme la moins favorisée du point de vue des transports. Cela étant, c'est elle qui développe les projets les plus spectaculaires et les plus porteurs d'avenir. A Amiens, une impression d'autosatisfaction domine, à croire que l'achèvement du canal de la Somme constitue une fin en soi. De quoi alimenter cette impression d'immobilisme ?

II/ Maintien des localisations urbaines, extension de l'aire rurale.

A- Amiens : les conséquences de la transition coton-laine








Au début de la Restauration, la ville est marquée profondément de l'empreinte de l'activité cotonnière.

Carte 21: L'activité textile à Amiens au début de la Restauration.



Sources : AMA, 7F2/1 : prud'hommes, listes d'électeurs

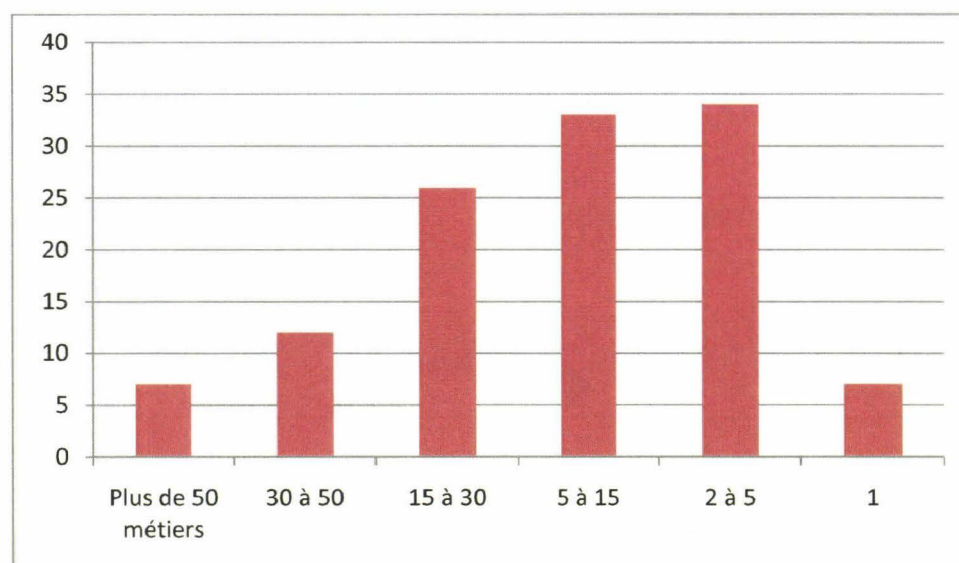
Légende :

	Filature de coton		« Fabrique » (tissage+filature) de coton		Teinture coton
	« Fabrique » (tissage+filature) de laine		Teinture laine		
	Retordeurs		Apprêteurs		

Les localisations des ateliers urbains, qu'il s'agisse de la laine ou du coton, se répartissent de la même manière qu'à l'époque précédente, c'est-à-dire essentiellement dans la ville basse (au Nord) et dans les quartiers ouvriers de l'Ouest de la ville : la reconversion dans le coton qui a eu lieu durant la Révolution n'a donc pas bouleversé la division intra-urbaine du travail, les ateliers lainiers qui ont fermé se sont transformés en ateliers pour le coton sans remettre en cause l'équilibre des activités textiles à Amiens. Les teintureries, dont l'implantation demeure conditionnée à la présence de l'eau, se concentrent toujours dans la même partie de la cité, qu'elles travaillent dans le coton, la laine, ou les étoffes mêlées. La question est de savoir si la nouvelle conversion, qui démarre en 1828, du coton vers la laine, se déroule dans le même cadre, ou alors si elle s'accompagne de dynamiques spatiales propres, qui tendent à modifier l'organisation productive interne de la ville.

Entre 1825 et 1832, le nombre des filateurs et fabricants amiénois chute de 226 à 165 (-27%), les 119 disparitions enregistrées n'étant que partiellement compensées par 58 naissances. Il y a donc tout lieu de croire que cette différence se traduit, dans l'espace urbain, par la présence d'ateliers désaffectés qui ne trouvent pas preneurs.

Graphique 23: Répartition des fabricants et filateurs disparus entre 1825 et 1832 en fonction du nombre de métiers.



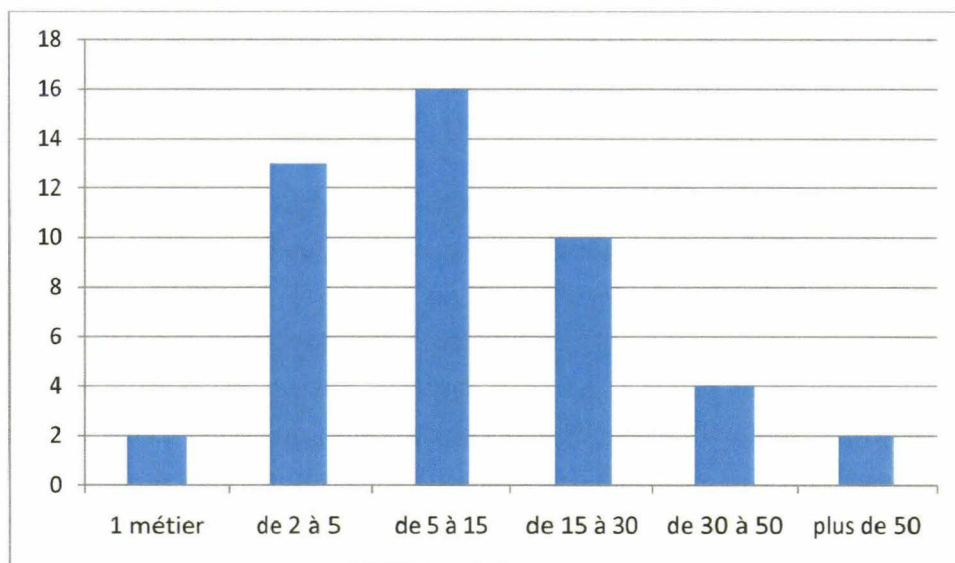
Sources : ADS 99M107685, Affaires de la Chambre de Commerce ; AMA, 2F38/1 : Etat des fabricants et filateurs d'Amiens.

La crise semble très sévère après 1825: en sept ans, 44% des métiers étroits, 34% des métiers larges et 41% des broches se sont envolés...Les disparus disposent, en moyenne, de 15 métiers, ce qui, à Amiens, constitue une limite relativement élevée, d'autant que 41% des victimes disposent d'un équipement plus important. La Faucheuse frappe donc sans se soucier des gros ou des petits. Tous ceux qui sont affaiblis, par un mauvais choix de fibre, soit par des immobilisations trop coûteuses, finissent par en être victimes. Parmi les victimes de cette hécatombe figurent quelquefois de très gros producteurs : Herbet de St Riquier, pourtant vénérable président du Tribunal des Prud'hommes durant de nombreuses années ; Augustin Joiron, ou encore Gensse Duminy. Ces trois-là présentent un certain nombre de points communs : ils travaillent des fibres dont la demande chute dans la capitale picarde, le coton ou la laine cardée ; ils sont tous trois, si ce n'est acquéreurs, du moins propriétaires de deuxième main de biens nationaux : Herbet aux Stes Maries, Joiron aux Stes Claires et Gensse aux Augustins. En dehors de leur cas, celui de Pierre Cuvillier, fabricant rue de l'Andouille, montre que la disparition peut intervenir très rapidement : à la fois tisserand et filateur, il possède 1440 broches, 102 métiers étroits et 17 larges. Il est tout simplement en 1825 le plus gros producteur amiénois de coton...Trois ans plus tard, son outillage est réduit au tiers de sa capacité. En 1830, il a déjà disparu...A l'inverse, les très petits, ceux qui ne travaillent que sur un seul métier, apparaissent exceptionnellement peu touchés : la très

grande modestie de leur équipement les rend moins fragile, car leurs immobilisations sont à peu près nulles et ils peuvent encore maintenir un semblant d'activités sans que les pertes ne soient pour eux rédhibitoires. Bref, les victimes de la crise de la fin de la Restauration laissent derrière eux des terrains disponibles pour leurs successeurs, sans que ceux-ci aient besoin de déménager leurs activités au-delà des frontières désormais désuètes des remparts.

Les nouveaux-venus ne compensent que très imparfaitement les pertes enregistrées : 712 métiers, la plupart étroits, refont leur apparition. Ils ne remettent pas en cause la répartition géographique de l'activité textile amiénoise, car c'est toujours à l'Ouest (section 13, 14, 15) et au Nord (sections 17, 18, 19, 20) que se concentrent les nouveaux ateliers. L'exurbanisation des activités vers les faubourgs ne concerne que trois fabricants, aux faubourgs de Hem, du Cours et de St Maurice. Les disparitions n'ont donc pas entraîné de modification notable du tissu industriel à Amiens, les nouveaux arrivants réinvestissant les sites laissés vacants. Il en résulte une permanence remarquable des implantations d'ateliers. En 1834, il existe 360 métiers à filer, répartis en 42 filatures ; elles produisent 1,1 M de livres de fil de laine peignée, assez grossiers (du n°25 à 36) même si certains fabricants produisent couramment jusqu'au numéro 60. La raison essentielle de ce réinvestissement des anciens locaux tient à la cherté des métiers, puisqu'il faut compter 2 à 2 500F pour l'achat d'un métier neuf : Pourcelle d'Estrée estime à 720-750 000F la valeur de toutes les machines à filer la laine en 1834 ; si l'on rajoute un capital circulant de 5MF environ, on comprend que les filateurs aient renâclé à investir dans des machines à vapeur : à peine une dizaine fonctionnent au début de la Monarchie de Juillet.

Graphique 24: Répartition des fabricants et filateurs apparus entre 1825 et 1832 en fonction du nombre de métiers.

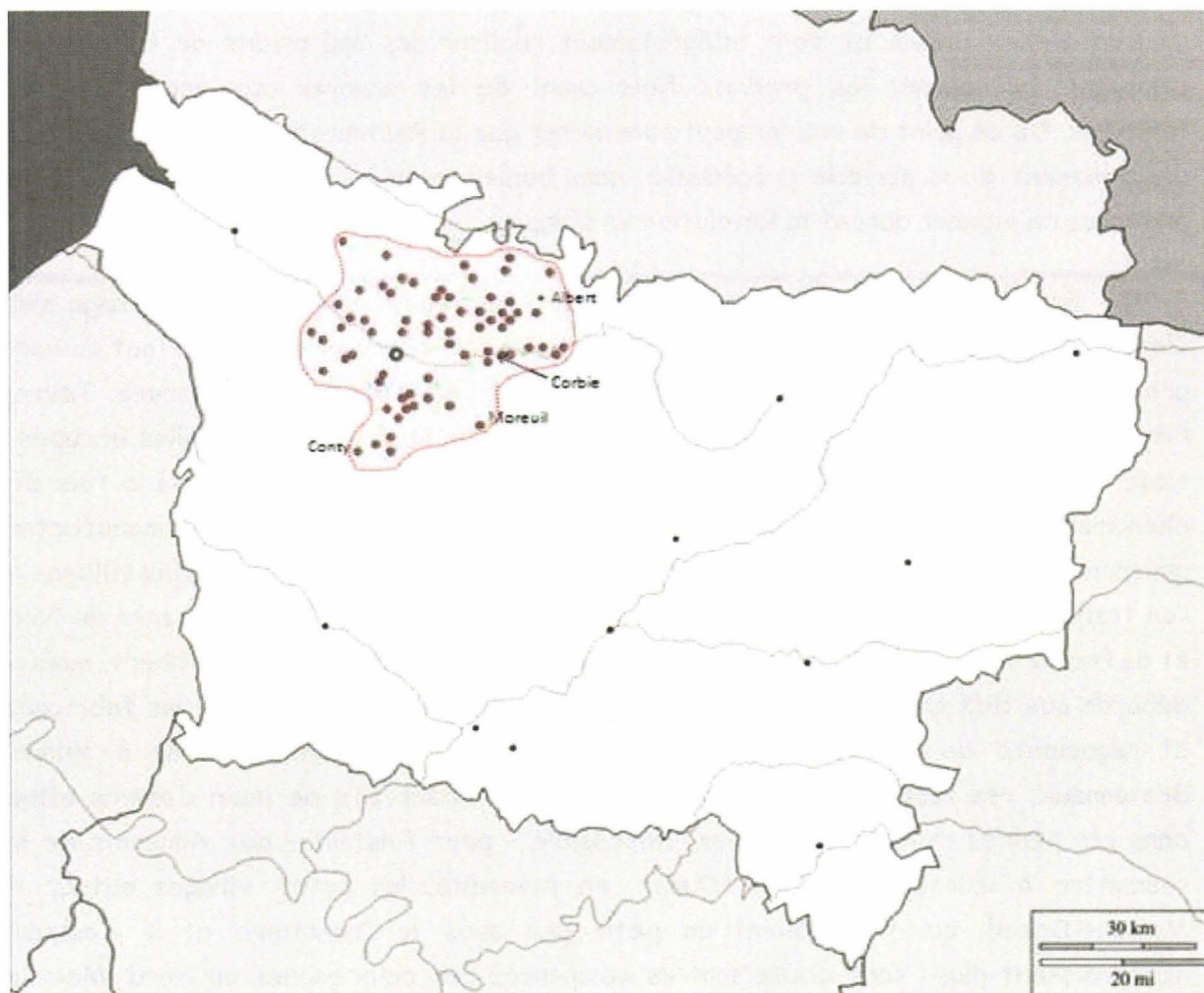


Sources : ADS 99M107685, Affaires de la Chambre de Commerce ; AMA, 2F38/1 : Etat des fabricants et filateurs d'Amiens.

Ainsi, on peut dire que, contrairement à ce que l'on peut observer à Mulhouse ou à Louviers à la même époque, la désindustrialisation des quartiers historiques n'a pas encore commencé²¹. Amiens conserve tout au long de la Restauration un territoire industriel urbain marqué par la continuité avec la période de l'Empire : tout porte donc à croire qu'une certaine immobilité s'est emparée de la cité picarde, et qu'au-delà des évolutions conjoncturelles, l'activité manufacturière se fait « à périmètre constant ». Il ne faudrait toutefois pas négliger d'observer ce qui se passe à l'extérieur, car si Amiens prospère plus ou moins à l'intérieur de ses remparts médiévaux, c'est peut-être parce que les manufacturiers et les négociants avaient intérêt à s'appuyer davantage sur les campagnes, sur une main d'œuvre plus flexible et plus docile, mais a contrario plus difficile à contrôler dans la qualité de son travail.

²¹ Cf. S. Jonas, *Le Mulhouse industriel, op.cit.*, t2, p. 8-12.

Carte 22: Extension de l'aire du tissage des articles de laine d'Amiens (1826).



Source : AMA, 2F30, déclaration de patente de 1826

Les déclarations de patente de 1826 nous fournissent des informations intéressantes, quoiqu'incomplètes : sur les 5208 ouvriers déclarés par les fabricants, seulement 899 habiteraient Amiens, et 2361 dans les campagnes environnantes, soit 75% ! Ces chiffres doivent être tempérés dans la mesure où 1948 autres ouvriers sont déclarés mais sans précision d'adresse : se trouvent-ils à la campagne, à la ville, ou forment-ils une population flottante ? Difficile de le préciser au regard des sources dont on dispose. De plus, tant parmi les ouvriers urbains que campagnards, beaucoup n'occupent leur poste qu'à temps partiel ; ainsi, parmi ceux employés par Gensse-Duminy, plus d'une dizaine sont mentionnés comme « occupés aux tourbes ». Les sept ouvriers qu'il déclare à Oresmaux ne travaillent pour lui que cinq mois par an ; ceux de

Guignemicourt ou Vignacourt, que quatre mois...L'activité manufacturière leur assure donc un revenu de complément, à défaut d'être devenue leur activité principale.

Ces documents confirment également que petits et gros négociants ne disposent d'aucun atelier urbain et font intégralement réaliser les opérations de tissage à la campagne, récupérant les produits finis avant de les envoyer aux apprêts et aux teintures. De ce point de vue, on peut considérer que la Restauration ne constitue que le prolongement de la période précédente, sans bouleversement notable par rapport aux pratiques en vigueur durant la Révolution et l'Empire.

En revanche, la carte montre clairement que l'aire d'extension du tissage s'est élargie par rapport aux périodes révolutionnaire et napoléonienne. C'est surtout au nord, principalement dans le canton de Villers-Bocage, que des villages comme Talmas, Pierregot, Poulainville, Rubempré affichent un nombre important de familles occupés à tisser. La progression a été spectaculaire au Nord de la Somme : il s'agit à la fois d'un phénomène de récupération, puisque ces villages travaillaient déjà pour la manufacture amiénoise avant la Révolution, mais également une extension puisque certains villages où l'on travaille pour Amiens se situent à proximité immédiate des départements du Nord et du Pas-de-Calais. A l'Est, la fabrique pousse ses prolongements jusqu'à Albert, mais ne déborde que difficilement sur le domaine de la bonneterie de Santerre : les fabricants et négociants de cette partie de la Picardie, principalement installés à Villers-Bretonneux, se réservent encore jalousement les réservoirs de main d'œuvre situés dans ces plaines mornes et fertiles. Impossible - pour l'instant - aux Amiénois de les soumettre à leur autorité... A l'Ouest, en revanche, les petits villages autour de Molliens-Dreuil, qui travaillaient un petit peu sous le Directoire et le Consulat, n'apparaissent plus : sans doute sont-ils compensés par ceux gagnés au Nord. Mais les progrès sont également significatifs au Sud, où les villages entre Somme et Oise, qui constituaient de petits centres autonomes, basculent durant la Restauration dans le giron des fabricants et négociants amiénois. Par cette inflation, l'aire manufacturière amiénoise présente l'inconvénient d'une extension qui peut renchérir le coût des transports mais également réduire la capacité des fabricants à réagir promptement aux aléas de la mode²². Toutefois, ces inconvénients sont compensés par la présence de bras nombreux dans les campagnes. Ainsi, le coût de la main d'œuvre dédiée au tissage est comparativement plus bas à Amiens qu'à Reims : dans la capitale champenoise, les ouvriers habitant en ville sont payés 2F50 à 3F par jour c'est-à-dire deux fois plus qu'en

²² Pourcelle d'Estrée confirme qu'un ouvrier met entre six semaines et deux mois pour achever une pièce d'alépine.

Picardie, où seuls les tisserands travaillant dans les qualités les plus fines gagnent 2F par jour. Dans le domaine de l'alépine où Amiens est reine, la production de 36 000 pièces par an ne mobilise que 600 000F de capital fixe, pour un capital roulant de 6MF, un rapport de un à dix. C'est dire si les fabricants ont intérêt à faire fabriquer à la campagne, quand on sait que la valeur de ces marchandises avoisine les 18MF avant teinture et apprêts : ils réalisent ainsi de beaux bénéfices...

Là où les picards gagnent en coût de main d'œuvre et en capitaux immobilisés, ils perdent en revanche en moyens de contrôle de la qualité et des délais.

B- Reims : un territoire manufacturier encore sous-exploité.

Le même constat s'impose si on observe la cité de Reims : même si on ne dispose pas, comme pour Amiens, des listes d'établissements avant et après 1830, un simple coup d'œil à un plan de l'époque suffit pour comprendre que les disponibilités à l'intérieur des remparts s'avèrent amplement suffisantes pour les besoins fonciers des manufacturiers. Il s'agit essentiellement de réserves ecclésiastiques, dont la présence est encore attestée pour une bonne part dans le plan de 1845. Plusieurs facteurs expliquent la faiblesse de la demande foncière : le métier Mull-Jenny, qui s'est progressivement diffusé durant la Restauration, ne nécessite qu'une consommation énergétique faible, que l'ouvrier pouvait d'ailleurs fort bien fournir lui-même. Pourquoi dès lors utiliser des jennys si les métiers à main parvenaient à réaliser le même volume de production, au prix - il est vrai - d'une intensification du travail. L'expansion des « *tissus de Reims* » se traduit par des tensions sur le marché du travail de filature, avec une hausse de la charge salariale de ces « *travailleurs spéciaux* », que vient renchérir encore le coût croissant de la matière première²³. Les choses changent avec la crise de la fin des années 1820, avec la mise au chômage des fileuses à main dans les campagnes : en trois ans elles disparaissent toutes²⁴. Nous parlons tout de même de quelques milliers de femmes, ce qui n'est pas rien. Cela dit, il est légitime de penser que de tels chiffres sont exagérés et que, si baisse des effectifs campagnards il y a eu, ils ont fini par remonter avec le retour d'une meilleure conjoncture. Il n'en demeure pas moins que la baisse du prix de la laine, associée à l'augmentation des stocks de filés chez les négociants, ont eu pour conséquence un large phénomène de paupérisation. Ce phénomène, les fileurs urbains le subirent également, avec des réactions plus difficilement contrôlables ; ainsi, en 1834, le journal *le Grapilleur* signale des grèves des ouvriers fileurs provoquées par la

²³ Cf. C. Moreau-Berillon, *Le Mouton en Champagne, op.cit.*, p. 12.

²⁴ *Enquête Duchâtel*, déposition de Camus fils, délégué de la fabrique et de la Chambre de Commerce, p. 462.

baisse des salaires²⁵, baisse qui ne sera d'ailleurs pas enrayée par la suite malgré le retour d'une meilleure conjoncture. Edouard Henriot, dans sa déposition en 1834, insiste sur la précarité du salariat rémois : « *Il devient urgent de ne plus diminuer le prix de la main d'œuvre qui, jusqu'ici, a varié trop souvent et rarement au profit de l'ouvrier. Leur moralité est généralement bonne, la plupart sont d'un caractère doux, mais il s'y mêle un certain nombre d'étrangers qui tendent constamment à modifier et pervertir le bon naturel de l'ouvrier rémois ; les tisseurs se distinguent par leur sens de l'ordre et de l'économie.* »²⁶. Cette dernière réflexion étant sans doute une manière de mettre en valeur leur calme à l'inverse de leurs collègues fileurs...C'est donc après 1834 que les besoins fonciers vont se faire sentir pour établir de grandes filatures urbaines. Du côté du tissage et du peignage, d'autres facteurs entrent en ligne de compte. D'abord la puissance des machines à vapeur est relativement faible : certes, entre 1820 et 1834, les manèges à chevaux, qui ne procurent plus que 5% de la puissance, tendent à disparaître. Parallèlement, le nombre de pompes à feu a doublé (de 15 à 30) pendant que la puissance énergétique (en chevaux-vapeur) a elle quadruplé (de 150 à 600)²⁷. Le coût du charbon demeure élevé : Reims en consomme 85 000 Hl en provenance de Mons, Cherbourg et Anzin, avec une préférence pour la première bien qu'elle soit plus chère. L'éloignement des centres de production et l'absence d'un réseau de communications suffisamment performant pénalisent de ce point de vue la cité champenoise²⁸. Voilà qui incite certains manufacturiers à déplacer leurs activités assez loin de Reims, pour bénéficier d'autres sources d'énergie, comme la filature de Croutelle à Pontgivard, mue par énergie hydraulique, et il n'est pas le seul²⁹. Si les trois quarts des machines sont de fabrication française, fabriquées par Scipion Perrier, et perfectionnées par les industriels rémois, le coût demeure élevé nécessitant des capitaux importants. Tout ceci explique la faible concentration industrielle, et la faiblesse de la pression foncière : le temps n'est pas encore aux grandes usines que Turgan admirera, une trentaine d'années plus tard.

²⁵ G. Boussinesq, G. Laurent, *Histoire de Reims, op.cit.*, t2, Matot Braine, 1933, p. 496.

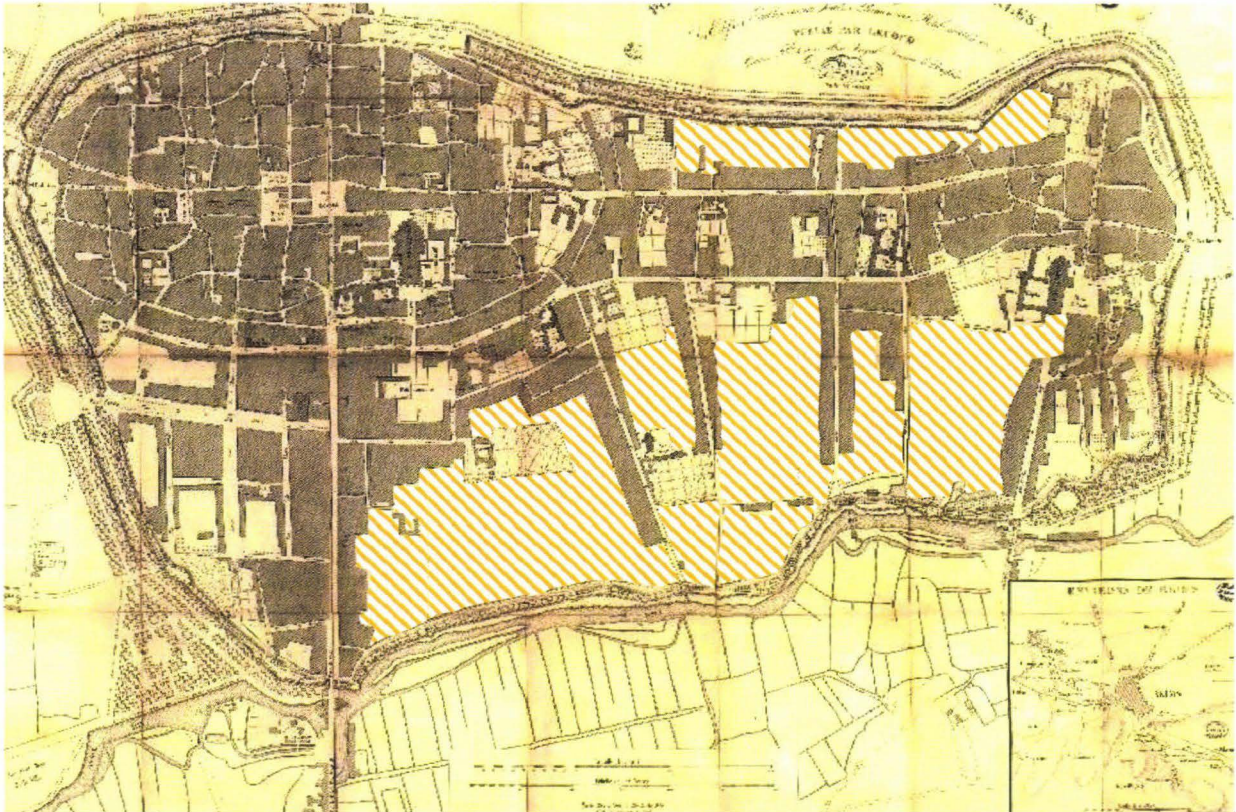
²⁶ *Enquête Duchâtel*, déposition d'Edouard Henriot, p. 402-403.

²⁷ Villermé, *Tableau de l'état physique et moral de l'ouvrier, op.cit.*, p. 116.

²⁸ Cf. *Enquête Duchâtel*, déposition d'Henriot, *op. cit.*, p. 405.

²⁹ *Ibidem* : Henriot estime qu'une puissance équivalente à 600CV existe en campagne, moitié en machines hydrauliques, et moitié en machines à vapeur.

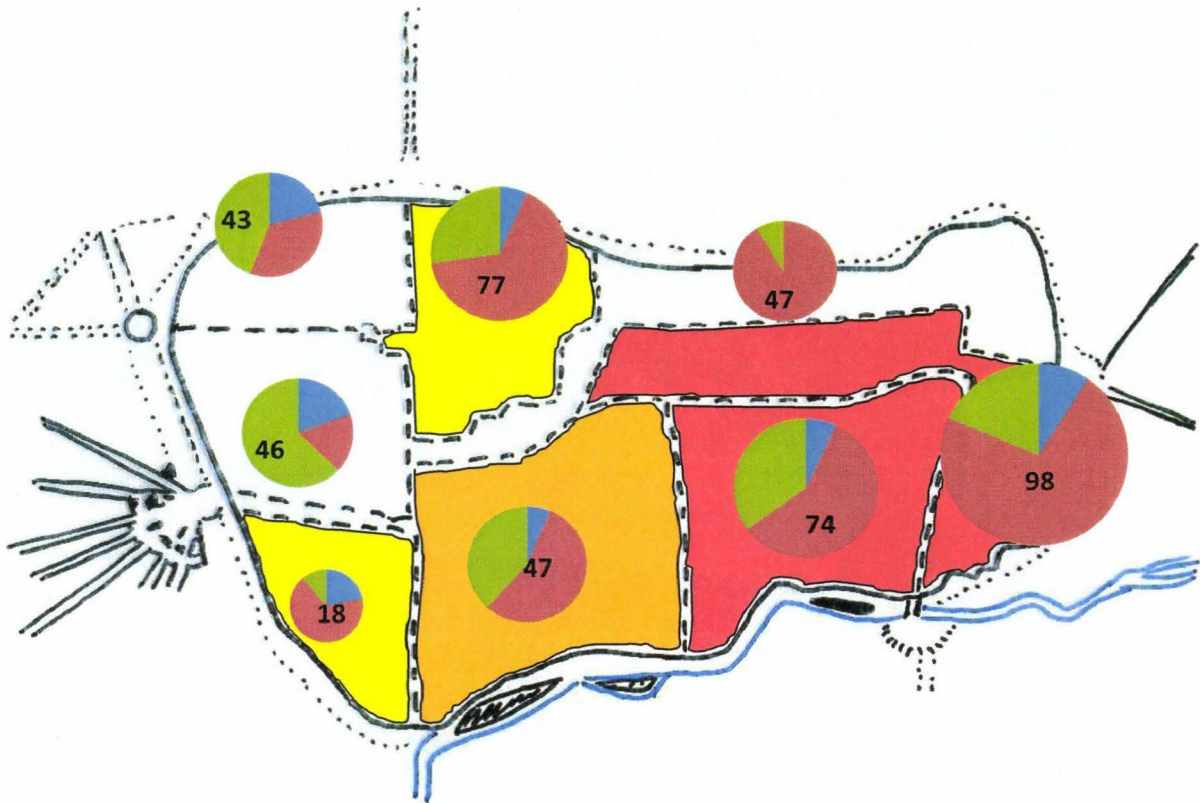
Carte 23: Les disponibilités foncières à Reims en 1825.



Source : AMR, 1Fi174, Plan Lecocq réalisé à l'occasion du sacre de Charles X ; nous avons repéré en hachures tous les réserves foncières disponibles.

A Reims, on ne peut pas suivre avec le même bonheur l'évolution des structures de l'industrie lainière ; les seuls documents disponibles datent respectivement de 1831 et 1834 et permettent plutôt de dresser un bilan à la fin de la Restauration. Chacune de ces deux sources présente donc son intérêt : la Chambre de Commerce avait mandaté quelqu'un pour procéder à une enquête en 1831, qui nous délivre une vision d'ensemble en reprenant la vieille division des sections révolutionnaires ; mais les chiffres que l'on retrouve dans le rapport de Théodore Croutelle en 1834 sont exactement les mêmes, trois ans après, à la différence notable, qu'il établit un diagnostic rue par rue. En fait, on peut raisonnablement supposer que ces deux travaux n'en forment qu'un seul et même et que la personne mandatée par la Chambre n'est autre que Théodore Croutelle.

Carte 24 : Le Reims industriel autour de 1830.



Source : Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims, séance du 7 février 1832 ; Société Industrielle de Reims, rapport de Théodore Croutelle sur l'industrie

Légende :

Quartiers représentant :

5 à 10% du nombre total d'ouvriers de la ville



10 à 25%



Plus de 25%



18 18 : Nombre total de patron

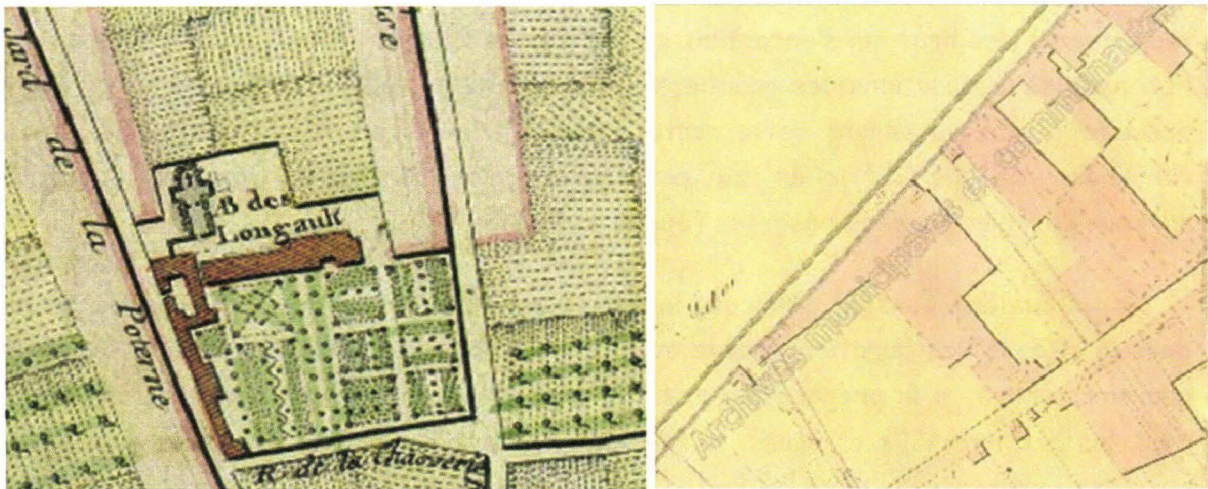
Nous avons appelé « préparation », toutes les opérations de filature et de retordage ; « finition », celles de tondage, apprêts, teintures et plissage.

Premier constat, au niveau des ouvriers : plus de la moitié de ceux qui travaillent en ville (53,5% exactement, soit 4121) sont concentrés dans les sections Dieu Lumière et Fléchambault. Si on y ajoute les ouvriers de la section du Jard, on a exactement les trois quarts des bras qui s'entassent au sud-est de Reims³⁰. A cela, rien d'étonnant : on retrouve les localisations des quartiers ouvriers telles qu'elles existaient déjà à l'époque précédente. En comparant cette carte à la précédente, on devine assez aisément les conditions de vie difficiles de cette population, entassée dans quelques rues surpeuplées, alors que les réserves foncières existent...

Deuxième constat : bien que la présence de l'activité textile soit avérée partout dans la cité, la Restauration semble avoir été l'époque d'un début de spécialisation des quartiers. Ainsi, si la préparation des fils apparaît prépondérante au Nord de la ville, dans les sections Ville et Mars, la fabrication, c'est-à-dire le tissage, se fait au plus près des logements ouvriers au Sud. Un coup d'œil plus attentif sur les plans de la ville de Reims permet de se faire une idée des transformations subies : le couvent des Longueaux, par exemple, acheté comme bien national et reconverti en filature et tissage, présente une physionomie très différente par rapport au bâtiment existant avant la Révolution. Le bâtiment religieux a été totalement rasé ; désormais, le long de la rue du Jard (ex rue de la Poterne au XVIII^eS), s'impose la grande façade de la filature, tandis que les ateliers de tissage occupent des constructions perpendiculaires, donnant sur la rue de Venise. Autour de ces bâtisses industrielles ont été aménagées quelques habitations, non pas destinées à la population ouvrière mais aux contremaîtres de l'établissement.

³⁰ La situation se confirme par la suite, cf. J. Merriman, *Aux marges de la Ville, Faubourgs et banlieues en France, 1815-1870*, Paris, Seuil, 1994, p. 229.

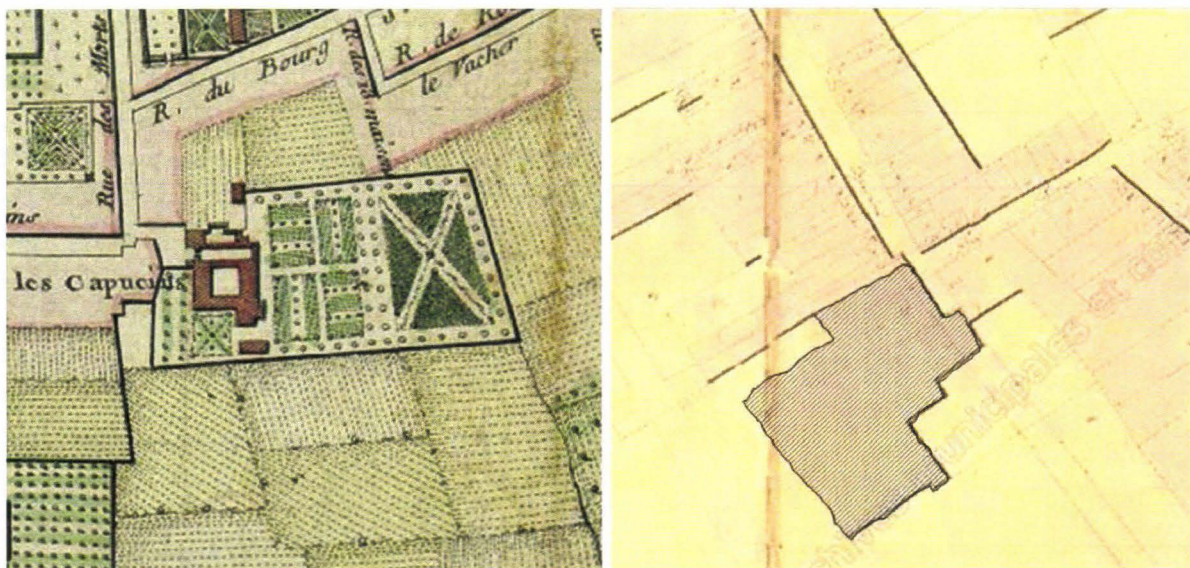
Illustration 12: L'établissement de filature et de tissage des « Longueaux » (Reims).



Sources : Plan Le Gendre l'Ecuyer (à gauche ; 1769) ; AMR, 162 (à droite ; 1821).

Autre bien national, la filature des Capucins, située à quelques pâtés de maisons de là, montre un visage grandement renouvelé sous la Restauration : ici, le bâtiment n'a pas été détruit, mais en grande partie rationalisé : le cloître a disparu, tout comme plusieurs dépendances, intégrés dans un ensemble plus homogène mais tout aussi imposant. Les jardins ont été majoritairement conservés, preuve que le logement des ouvriers à proximité de l'usine ne constitue pas (encore) une priorité.

Illustration 13: La filature des Capucins (Reims).

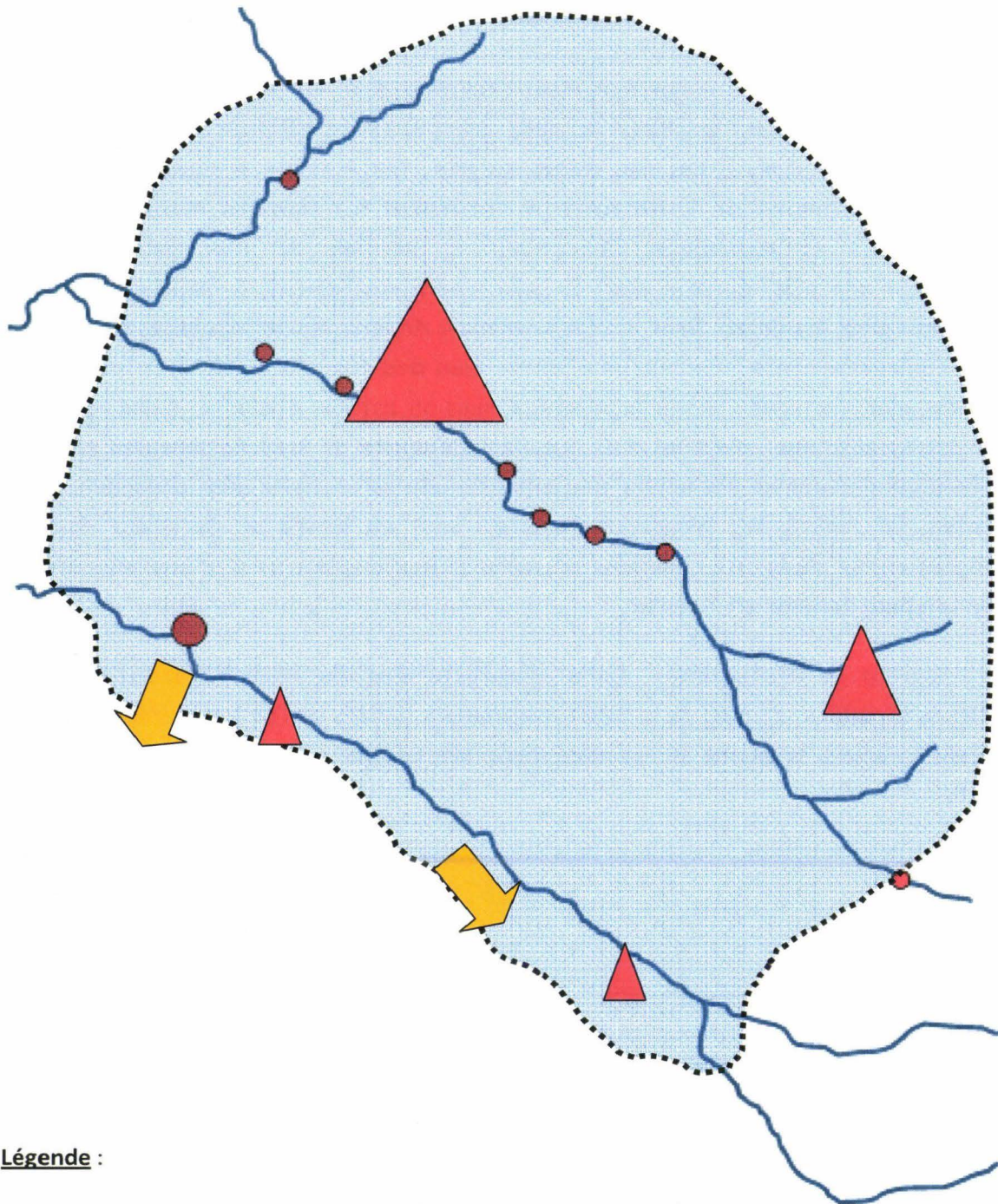


*Sources : Plan Le Gendre l'Ecuyer (à gauche ; 1769) ; AMR, 162 (à droite ; 1821)
L'emprise foncière de la filature apparaît en grisé sur le plan cadastral de 1821.*

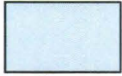


Les finitions sont majoritairement réalisées dans les sections Ville, Cérès et Fléchambault qui prennent la ville en écharpe, grossièrement d'Est en Ouest. Concernant les deux premiers, il n'y a pas lieu d'être surpris : les étoffes, arrivées en écru des vallées de la Suippe et de la Retourne, y obtiennent les finitions nécessaires avant d'être vendues et expédiées. Concernant la section de Fléchambault, guère d'étonnement non plus, puisque c'est là que, traditionnellement, à quelques pas de la Vesle, sont teints les draps. Bref, ici tout comme à Amiens, les permanences l'emportent sur les bouleversements : certes, on observe bien des transformations, notamment au niveau des manufactures les plus imposantes, mais on est loin d'assister à une remise en cause des localisations, d'autant plus que Reims dispose de très nombreuses réserves foncières qui peuvent lui permettre une extension de son activité sans déborder de ses enceintes. En réalité, les transformations qui sont en œuvre se déroulent dans les campagnes autour de la cité champenoise, même si leur ampleur s'avère bien moindre que ce que l'on peut trouver en Picardie.

Durant la Restauration, l'aire manufacturière de Reims franchit plusieurs frontières invisibles : le long de la Vesle, ainsi qu'aux limites de l'aire manufacturière, les fabricants rémois traquent le moindre bras inactif qui pourrait être utile à leurs intérêts.

Carte 25: Extension de l'aire de tissage de Reims (vers 1830).



Légende :

-  Limite des villages où l'on tisse pour Reims
-  Nombre de métiers
-  Extension de l'aire de tissage

Source : Archives de la Société Industrielle de Reims

Crotelle, malheureusement, ne nous donne pas de chiffres précis par village, mais seulement des ordres de grandeur par secteur géographique : ainsi, la vallée de la Suippe constitue le cœur de l'aire de tissage avec près de 1000 métiers ; 750 autres battent du côté de Suippes, mais près de 150 travaillent au sud de la vallée de la Vesle et à peu près autant dans les vignobles du Sud Ouest de Reims. On aimerait être plus précis, d'autant qu'à ces chiffres (peut-être sous-estimés), il faudrait ajouter ceux des bras travaillant de manière plus occasionnelle : la Chambre de Commerce annonce le chiffre de 13 500 personnes en 1830 « dans les départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Meuse, et autres départements voisins », et de 15 000 en 1831, tout en précisant que, depuis juillet 1830, « beaucoup d'étrangers, belges, liégeois et autres se sont retirés »³¹. Le maintien d'une aire plus diffuse semble donc se confirmer sous la Restauration. Dans la vallée de la Vesle, rares sont les communes qui ne donnent pas des bras à la manufacture : à Wez, à une quinzaine de kilomètres au sud-est de Reims, 20 fileurs s'activent ; à quelques encablures de là, à Sillery, il y en a 12. A Courmelois, à un kilomètre de Wez, battent régulièrement 12 métiers. La situation est identique à Verzenay, Verzy, Puisieulx, Taissy, Beaumont, Sept-Saulx et Villers-Marmery³². Les fabricants cherchent donc à recruter le maximum de bras, mais autant qu'on puisse le constater, les limites de l'aire manufacturière rémoise n'ont progressé qu'à la marge par rapport à ce qu'elle était durant la période impériale. S'agit-il simplement d'un trompe-l'œil conjoncturel, puisque nous nous emparons de chiffres qui datent de cette époque ? La situation était-elle meilleure, le territoire plus vaste au milieu des années 1820 ? C'est possible, puisque la Chambre parle de bras qui ont été recherchés fort loin, jusqu'à l'étranger. Cela dit, il serait prudent de nuancer la facilité avec laquelle les fabricants rémois trouvaient leur main d'œuvre³³ : le fait qu'ils aillent justement au-delà des frontières peut inciter à penser plutôt le contraire. En somme, Reims semble avoir du mal, sous la Restauration, à faire tomber les barrières imaginaires de son territoire et à partir durablement à la conquête de ses marges.

Pour résumer, on remarquera qu'Amiens semble disposer d'atouts incontestables : très honorablement pourvue en infrastructures de transports, les manufacturiers amiénois étendent la domination de leur fabrique à de nouveaux territoires. A l'inverse, avec un territoire mal innervé, mais doté d'un gros potentiel si les travaux nécessaires devaient

³¹ Cf. **Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims**, « Situation de la ville de Reims sous le rapport manufacturier », 7 février 1832.

³² Le fait est confirmé par Merriman, *op.cit.*, p. 227 et note 14, qui s'appuie sur d'autres sources, notamment des archives militaires.

³³ *Ibidem*, « Les marchands n'avaient aucune difficulté à trouver des travailleurs à domicile (...) et les propriétaires terriens avaient quelquefois du mal à trouver des ouvriers agricoles ».

être achevés, Reims doit encore conquérir de nouveaux espaces, à commencer par celui de sa ville...

Bilan :

La crise de la fin des années 1820 entraîne dans son sillage la disparition de toute une série de noms qui nous étaient familiers : les Ternaux, Jobert-Lucas, Gensse-Duminy...sont emportés par la conjoncture. Dans le même temps, on a pu constater une certaine fermeture dans le recrutement, les départs n'étant qu'imparfaitement compensés par les arrivées. Tout se passe comme si, à la fin de cette période, on assistait à une fermeture du monde de l'entreprise, aussi bien à Reims qu'à Amiens. A la lumière de ce qui précède, quelles peuvent en être les raisons ?

On citera d'abord un problème humain, spécifique à Reims, où la raréfaction de la main d'œuvre se traduit par une augmentation importante de la masse salariale, notamment dans la filature. Incapable d'étendre son territoire pour y chercher les filateurs, il faut alors faire le choix de la mécanisation, ce qui rend l'investissement compliqué pour les nouveaux arrivants. A Amiens, les campagnes toujours pleines et facilement mobilisables ne nécessitent pas dans l'immédiat de telles mesures.

Il existe ensuite un problème de gamme : à Amiens, la reconversion du coton vers la laine n'est pas qu'un simple passage d'une fibre à une autre. Les techniques ne sont pas immédiatement reproductibles et nécessitent là encore un matériel et un savoir-faire spécifique qui a pu dissuader de nouveaux arrivants à entrer dans le métier, d'autant qu'ils se trouvent face à des industriels qui ont déjà des rems solides. Le choix des nouveautés est prometteur surtout dans une cité où la tradition des finitions est bien adaptée à des petites séries renouvelées chaque saison. Or, les prétentions, et des ouvriers, et des patrons, de la teinture sont une cause de renchérissement des coûts à un moment où la conjoncture est la plus défavorable. A Reims, le choix des nouveautés est judicieux aussi, mais il porte sur des lainages d'hiver. La mécanisation y est un peu plus poussée qu'à Amiens, mais elle est handicapée dans sa progression par l'isolement relatif de la Champagne, avec un coût énergétique bien plus élevé qu'à Amiens.

La période de la Restauration correspond donc à une phase de mutations, Amiens et Reims se situent entre deux mondes, celui, ancien, du capitalisme marchand et celui, concurrent, du capitalisme industriels. La période qui s'ouvre à présent va dire si basculement il y a eu de l'un vers l'autre...

Partie4

1834 – années 1860 :

« *Great is wonderful* » ?

Nous entrons à présent dans des eaux plus connues car mieux documentées, celles du milieu du XIX^eS.

C'est durant cette période que va se produire la « *grande divergence* », pour reprendre une expression chère à K. Pommeranz ; une période qui va conduire Reims à prendre pour un temps la tête de l'industrie lainière française, avant de céder le pas face à Roubaix-Tourcoing ; une période durant laquelle Amiens, après avoir remporté quelques succès, va connaître un engourdissement, plus pernicious, moins prévisible que celui que connaît Sedan à la même époque.

Ce n'est pas faute de chercher de nouveaux produits, d'autres débouchés ; l'une et l'autre de nos deux cités s'y adonnent, mais avec des résultats fort contrastés. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher les explications d'un dynamisme aussi dissemblable.

Ne faut-il pas, là encore, incriminer les hommes qui sont à la tête des destinées industrielles ? Retrouve-t-on, à Amiens, des personnalités du talent et de la pugnacité d'un Croutelle, d'un Houzeau-Muiron ou d'un Villeminot-Huart ? Ou alors, à l'image de Nicolas Isidore Daveluy qui en préside la Chambre de Commerce, faut-il voir en Amiens une place où les descendants des vieilles familles du XVIII^eS se succèdent à eux-mêmes, entraînant une forme de sclérose du monde manufacturier ? Personne n'est-il parvenu, ou n'a tout simplement cherché à orienter différemment la culture productive des Picards dans un sens plus agressif ? Faut-il prendre les Amiénois pour d'irréductibles défenseurs du « *small is beautiful* », là où les Rémois auraient cédé au sirènes de la grande usine chère à Turgan ? Le grand n'est-il pas merveilleux ?

Les clés du succès n'ont que peu de choses à voir avec la chance. Suivons donc ces hommes et voyons quelles leçons tirer leurs expériences sous la Monarchie de Juillet et le Second Empire.

Des naissances avortées : les Sociétés Industrielles de Reims et de la Somme. (1836-1847)

« Tous nous ne faisons qu'un. Mais nous ignorons cette unité parce que nous regardons vers l'extérieur, au lieu de tourner nos regards vers le point où nous sommes attachés. Nous sommes tous comme des visages tournés vers l'extérieur, mais qui, à l'intérieur, se rattacheraient à un sommet unique. »

Plotin, *Sixième Ennéade* (VII, 5, 7, 8)

L'intérêt des Sociétés Industrielles dans le développement économique local n'est désormais plus à démontrer ; parlant même d'un « *mythe de la fondation* », Stéphane Jonas¹ rapporte l'interrogation de beaucoup d'historiens : « *pourquoi Mulhouse ?* ». Ils ont, en effet, longtemps considéré que la Société Industrielle de Mulhouse a fortement contribué à faire de la ville alsacienne un centre textile de tout premier plan dans l'espace français. Plus récemment, Florence Ott², prolongeant la réflexion entamée, estime que le succès a été rendu possible pour trois raisons : d'abord, la SIM a fait émerger une prise de conscience de l'unité du monde industriel mulhousien ; ensuite, elle s'est attachée à la réussite d'un programme de recherches poussé sur le secteur de la finition des tissus, tout en favorisant sa large diffusion ; enfin, la multiplicité des réseaux mis en jeu à la SIM a pu contribuer à une maîtrise aboutie du territoire industriel³. Néanmoins, absence de Société Industrielle ne signifie nullement médiocrité du destin industriel, comme le montre l'exemple de la « *Manchester française* », Roubaix-Tourcoing⁴ : la Société Industrielle de Lille et du Nord est fondée seulement en janvier 1873, alors que la région constitue le premier pôle lainier français. Ici, la naissance vient couronner un succès déjà acquis. A l'étranger, pareille entreprise n'existe pas : ni Verviers, ni Aix la Chapelle ne dispose d'institutions comparables avant le début des années 1860 ; à cette époque, elle domine pourtant le monde lainier de leur pays respectif.

¹ Cf. S. Jonas, *Le Mulhouse industriel, un siècle d'histoire urbaine (1740-1848)*, L'Harmattan, p. 117.

² F. Ott, *La Société Industrielle de Mulhouse, ses hommes, son action, ses réseaux*, thèse EHESS, 1991, p. 617.

³ Voir JC Daumas, *Les territoires de la laine*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, p. 16

⁴ *Ibidem*, p. 217 et ss

Le succès incontestable de la SIM n'a pas tardé à faire tache d'huile : dès 1830, Angers fonde la sienne, suivie, quatre ans plus tard, par Reims, puis Amiens en 1836, et Saint-Quentin en 1838. Toutefois, contrairement à leur devancière mulhousienne, l'aventure des Sociétés Industrielles à Reims et à Amiens s'achève rapidement, sans connaître l'aboutissement de tous les objectifs qu'elles s'étaient fixés. Son étude peut éclairer les eaux encore fort peu connues des industries amiénoise et rémoise au XIX^eS ; faut-il voir dans cet échec, une cause ou une conséquence de la trajectoire industrielle d'Amiens, marquée par une certaine médiocrité dans la première moitié du XIX^eS, qui contraste fortement avec l'apogée du XVIII^eS ? Doit-on simplement considérer cette initiative comme isolée dans un océan de routine et de frilosité, caractéristique d'une majorité de fabricants⁵ ? De la même manière, peut-on considérer que c'est la Société Industrielle qui a eu un impact décisif à Reims, en introduisant les éléments indispensables à sa croissance ? Pour tenter de répondre à ces questions, il sera nécessaire d'étudier successivement les conditions de la naissance, puis les hommes qui en ont eu l'initiative, et enfin les réalisations que sa trop courte existence a pu permettre.

I/ L'acte de naissance.

A- Un contexte favorable ?

Comme à Mulhouse⁶, ou comme à Reims, la fondation de la Société Industrielle se fait dans un contexte de crise.

Comme on l'a vu, l'industrie de la capitale champenoise a connu durant la Restauration des progrès incontestables : 50 000 ouvriers travaillent pour les fabricants, dont seulement un quart intra muros ; à ces chiffres, il conviendrait d'ajouter tous ceux qui travaillent pour la fabrique dans les départements limitrophes⁷ ; le territoire manufacturier de Reims voit son influence progresser de manière sensible vers le Sud et Châlons, et se renforcer dans ses bastions traditionnels que sont les vallées de la Suipe et de la Vesle au Nord-est et au nord de la ville⁸. Les productions se renouvellent et s'orientent de plus en plus vers les « nouveautés », c'est-à-dire les étoffes mêlées : les flanelles, utilisées dans l'armée française au moment de la campagne d'Algérie, aident partiellement les industriels à surmonter la crise ; mais surtout, alors

⁵ Cf. JM Wiscart, "Innover, former, encadrer: les débuts de la Société Industrielle d'Amiens (1861-1891)", in *Revue du Nord* n°349, T85, janv-mars 2003, p. 97-116.

⁶ S. Jonas, *Le Mulhouse industriel, op.cit.*, p118.

⁷ E.LEFEVRE, *Histoire économique de la laine*, Paris, 1906, p. 248.

⁸ Cf. *supra*, chapitre2.

que personne n'en produisait en 1822, les « circassiennes » destinées à l'habillement des femmes comptent pour plus de la moitié des fabrications en 1833⁹. A cette dernière date, le chiffre d'affaires global atteint 50 MF, ce qui constitue un beau progrès si l'on se souvient qu'il ne s'élevait qu'à 6MF en 1820 et 7MF en 1822.

Dans les dernières années de la Restauration, la fabrique lainière rémoise est touchée par une crise industrielle très sérieuse, elle-même accentuée par les événements de Juillet 1830¹⁰. Signe des temps, les industriels, tels que Jobert-Lucas ou Ternaux, qui avaient fait la réputation et la fortune de la cité sont emportés par la tourmente conjoncturelle et, avec eux, leurs grandes usines créées à coup de crédits¹¹. L'inquiétude vient à la fois du côté brutal du retournement conjoncturel et de la longueur inhabituelle de cette crise :

« Il y a peu de temps encore, le commerce était actif et florissant ; comment a-t-il pu dégénérer au point de ne présenter aujourd'hui que défaveur et ruine ? Viendra-t-on nous répéter le reproche injuste et douloureux que nos fabriques produisent trop ? (...) c'est tout à coup qu'elles se sont arrêtées, ce sont tous les produits à la fois qui ont été frappés de stérilité»¹²

Un des éléments explicatifs tient à la politique douanière française. En effet, en 1826 est adopté un tarif très dur, frappant à hauteur de 33% les laines d'Espagne. Mesure de rétorsion, ce pays en profite avec d'autres pour fermer un peu plus ses frontières aux produits textiles français ; or, Reims avait précisément comme débouchés commerciaux essentiels des pays comme l'Espagne, le Portugal, l'Italie et les « pays du Levant ». Les producteurs se trouvent du coup obligés de se rabattre sur le seul marché intérieur du royaume¹³. Les fabricants rémois s'y trouvent en concurrence directe avec les autres centres textiles français (Elbeuf, Louviers, Sedan...), qui plus est avec un assortiment de produits inadaptés à la consommation française, Reims produisant essentiellement des produits de luxe et demi-luxe coûteux. Toutefois, attribuer à la seule politique douanière les maux dont la fabrique de Reims est victime serait abusif. Il faut davantage l'appréhender comme le révélateur ou le catalyseur de tensions plus profondes, qui n'ont d'ailleurs pas échappées aux observateurs attentifs de la place :

« Ce n'est pas le plus ou moins d'importance de notre fabrication qu'il faut chercher la cause de notre stagnation. Puisque nos voisins (Angleterre et Belgique,

⁹ Enquête Duchâtel, déposition d'Adolphe DAVID, négociant fabricant à Reims, p. 450.

¹⁰ J. Detre, *L'industrie textile dans la région de Reims*, Reims, 1943, p. 14.

¹¹ G.GAYOT, *Les draps de Sedan*, op.cit., pp. 432-439.

¹² **Archives de la Chambre de Commerce de Reims**, Lettre de Dérodé au ministre du commerce et des manufactures, 29 juin 1829.

¹³ Dérodé, dans sa lettre, a bien sûr identifié le problème et en profite pour réclamer « une réduction successive des droits que nos manufactures paient aujourd'hui à l'entrée des matières indispensables à la confection des draps (...) jusqu'à ce que nous soyons descendus au taux modéré que paient sur ces matières les peuples qui nous avoisinent ».

NDLA) prospèrent, ils ont donc ou des débouchés qui nous manquent ou des moyens de fabrication plus économiques qui présentent un avantage au consommateur étranger. »¹⁴

Renouvellement de la gamme des produits, innovation et machinisme : le programme proposé aux manufacturiers rémois semble clair. Certains vont l'entendre et s'atteler à l'appliquer.

« En 1833, quelques fabricants et industriels de Reims, inquiets du malaise de la fabrique et du vide que laissait dans ses débouchés la chute des principaux articles sur lesquels elle avait concentrée, pendant de longues années, toute son activité, conçurent l'idée d'établir dans cette ville une Société Industrielle. »¹⁵. La vie économique rémoise était étroitement associée à l'activité lainière qui, bon an mal an, occupait un tiers de la population. Or le changement de régime politique n'avait pas ramené la prospérité dans la fabrique, et les tisserands désœuvrés employés à la destruction des remparts abandonnèrent leurs outils pour manifester, proférant en chansons, des menaces inquiétantes pour l'ordre établi : « Tremblez, filateurs téméraires ! L'ouvrier revendique ses droits... ». La pauvreté est endémique et la municipalité est bien en peine d'y apporter des solutions novatrices. Par deux fois, en 1830 et 1833, elle placarde des affiches interdisant la mendicité et procède à de véritables rafles pour faire revenir le nombre des mendiants à un niveau socialement acceptable. La grève des filateurs de 1834, comme un salut aux Canuts lyonnais, apparaît dès lors symptomatique, non seulement d'un climat des affaires qui demeure déprimé, mais également d'un refus de la baisse des salaires face à la concurrence des métiers mécaniques¹⁶. Les événements durent entre mai et septembre, sans que les ouvriers obtiennent grand-chose.

Amiens n'apparaît pas franchement marquée par les progrès techniques : la filature de la laine est encore réalisée au rouet jusqu'au milieu des années 1820. La fabrique amiénoise doit surtout sa réputation aux articles de fibres mélangés, coton, laine peignée, soie et poils de chèvre, connus sous le terme générique de « nouveautés » : les plus renommés s'appellent velours de coton, escots et surtout alépinés, qui sont à la capitale picarde ce que les « schalls » sont à Reims¹⁷. Le développement de ce dernier tissu a été rendu possible par les essais concluants de filature de la laine à la mécanique à partir de 1825, mais - à l'instar de ce qui s'est passé à Roubaix - c'est la reconversion

¹⁴ *Ibidem*.

¹⁵ Archives de la Chambre de Commerce de Reims, Introduction au *Bulletin n°1 de la Société Industrielle de Reims*, 1858, p. 5.

¹⁶ En témoigne là encore les slogans scandés en chansons :

« Rallions nous, classe ouvrière !
De l'honneur suivons le sentier,
Il faut briser les grands métiers,
Réduisons-les tous en poussière. »

Cf ADM, 194 M 9 ; Boussinesq, Laurent, *Histoire de Reims depuis les origines jusqu'à nos jours*, t2, p. 496. Voir également F. Jarrige, *Au temps des « tueuses de bras »*, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

¹⁷ Cf. Villermé, Chapitre 5, p. 280-281.

du coton vers la laine vers 1828 qui en assure l'essor. En dix ans, le nombre d'ouvriers filateurs double, malgré le coût élevé de la main d'œuvre. Bien que concentré en ville, l'opération se déroule très largement encore à la main, les filatures assez importantes pour recevoir un moteur fonctionnent presque toutes par la force de l'eau ; ainsi, en 1833, il n'existe pas plus d'une dizaine de machines à vapeur en activité à l'intérieur de la cité. Quant au tissage, il est marqué par la dispersion : l'ouvrier travaille, à son rythme¹⁸, dans la vaste nébuleuse proto-industrielle qui s'étend sur une trentaine de kilomètres autour d'Amiens ; le « lancheux » n'est propriétaire que du bâti du métier, alors que l'armure et la matière première sont confiées par le donneur d'ouvrage. L'attrait de ces tissus à la mode explique qu'Amiens ait relativement moins souffert que les autres centres textiles français de la crise industrielle de 1830-1831, la production d'alépine étant multipliée par 2,5 entre 1828 et 1833. Le répit fut toutefois de courte durée : la mode passe, et les étoffes amiénoises commencent à s'accumuler dans les stocks sans que les fabricants ne pensent à renouveler leur production ; parallèlement, les tissus traditionnellement produits depuis le siècle passé continuent de l'être, alors même qu'ils sont de plus en plus dédaignés par l'usage. A cela s'ajoute le tarissement des exportations de velours de coton à destination de l'Espagne, en proie à la guerre civile. 1834 et 1837 constituent deux années noires pour la place amiénoise : la première crise est liée à la fermeture brutale, quoique passagère, du marché sud-américain ; la seconde correspond à l'effondrement des ventes d'alépine et de velours de coton, concurrencés par des marchandises anglaises au prix inférieur de 40%. Face à ce marasme, l'hypothèse d'une levée des prohibitions, et leur remplacement par un système protecteur, soulève une vague d'inquiétude et d'indignation de la part des milieux d'affaires amiénois¹⁹.

Les conséquences conjuguées de ces événements aboutissent à fortement déprimer la place picarde : le préfet de la Somme estime la perte en terme de chiffre d'affaire à 30% dans le coton. Pour la laine, la situation s'apparente à une catastrophe : la production d'alépine s'est effondrée de 75% entre 1833 et 1836, tandis que le chiffre d'affaires et le nombre des tisseurs mobilisés a été divisé par 4 durant la même période. L'heure n'était plus au constat, mais à l'action. Rétrospectivement, avec un siècle de recul, le fabricant P. Dubois rend compte de l'état d'esprit de l'époque :

« Il fallait, pour écarter un désastre, s'appliquer à des articles nouveaux, avec les avantages de la notoriété très vieille et étendue de

¹⁸ Ainsi, un ouvrier met entre six semaines et deux mois pour fabriquer sa pièce... *Enquête Duchâtel*, déposition de Pourcelle d'Estré, p. 408.

¹⁹ *Enquête Duchâtel*, Déposition de la Chambre de Commerce, 28 octobre 1834, p246-247 ; voir également P. Deyon, « L'industrie amiénoise au XIX^eS et les tentations du protectionnisme », in *Revue du Nord*, 2000, n°334, p. 91-102.

la place, et d'une main d'œuvre nombreuse, experte, laborieuse. Innover, oser, donc s'exposer à quelque risque n'ont, en aucun temps, été des partis facilement adoptés par des Amiénois, du moins isolés, hors de tout entraînement. »²⁰

B- A l'origine, plaidoyer pour le « mouvement ».

La création de la Société Industrielle de la Somme est longtemps passée pour une « initiative des milieux municipaux conservateurs »²¹. Cette affirmation n'est que partiellement fondée : la proposition qui en a été faite est d'origine consulaire, la Chambre de Commerce souhaitant faciliter l'introduction des métiers Jacquart à Amiens. Ceux-ci permettraient de remplacer par de nouveaux tissus ceux qui cessent d'être demandés, ou qui n'obtiennent que des prix trop bas à cause de la concurrence résultant d'une fabrication très répandue. En effet, leur implantation a été tardive, puisqu'elle date de 1833 seulement. Elle est réalisée d'ailleurs à l'initiative d'un « horsain » d'origine lorraine, en la personne d'Eugène Cosserat, qui en installa deux à titre d'essai dans un petit tissage, 4 impasse des Passementiers²². Toutefois, la plupart des fabricants sont retenus par l'inconvénient d'être forcés de recourir à un liseur étranger pour chaque dessin nouveau. Bulan aîné propose donc d'écrire au maire afin d'appeler et de fixer à Amiens, par une subvention convenable, un liseur coloriste. Un autre membre souhaite alors attirer l'attention du Conseil Municipal sur « l'utilité qui résulterait pour la ville et tout le département de l'établissement à Amiens d'une société destinée à hâter et faciliter les progrès de l'industrie locale »²³. Une assemblée, composée des membres de cette chambre, ainsi que ceux du Tribunal de Commerce, d'une députation du Conseil des Prud'hommes, du maire et d'une commission du Conseil Municipal s'est réunie le 17 février 1836 au siège de la Chambre de Commerce, réunie alors pour une de ses séances ordinaires, afin de discuter de cette opportunité. A la suite d'un accueil très favorable, une commission, composée des plus éminents représentants de l'industrie et du commerce²⁴, est invitée par le maire à préparer un projet de règlement²⁵. Le dimanche 28 février, c'est tout Amiens qui converge vers la

²⁰ ADS, P. Dubois, « La fondation de la Société Industrielle d'Amiens (1861) », *le Courrier Picard*, 20 janvier 1936.

²¹ Cf. Albéric de Calonne, *Histoire de la ville d'Amiens*, t3, Amiens, 1905, repris par M. Paruch, *Le monde des teinturiers amiénois au XIX^eS*, maîtrise ss dir. JM Wiscart, 2001, p. 65.

²² Cf. *Mémoires de l'Académie d'Amiens*, « Eugène Cosserat, un grand industriel amiénois (1800-1887) », t73, 2002, p. 203-227.

²³ ADS, 99M107696, Délibérations de la Chambre de Commerce d'Amiens, 20 janvier 1836.

²⁴ Il s'agit de Jourdain Lecoq, Pourcelle d'Estré, Morel Cornet, Mallet, Camille Verrier, Daveluy fils, Bulan aîné, Thuillier Lequien et Henri Laurent.

²⁵ Cf. ADS, journal *Le Glaneur*, édition du 20 février 1836.

mairie : si les industriels et les commerçants ont été les seuls à être nominativement convoqués, un appel avait été lancé à tous les habitants sans distinction pour venir fêter l'acte de naissance de la Société Industrielle de la Somme, dont les statuts sont adoptés avant d'être soumis à autorisation ministérielle. On doit insister sur la manière très particulière dont l'organisme s'est mis en place : une proposition consulaire, relayée par le pouvoir politique local, et soumise à l'onction populaire.

La presse elle-même s'enthousiasme²⁶. Elle célèbre d'abord l'union de l'industrie et de l'art, qui laisse espérer des « *prodiges nouveaux* » pour la fabrique amiénoise : face aux écoles de dessin de Lyon, de Paris ou de Mulhouse, les manufacturiers picards ne doivent plus se contenter de « *dessins informes qu'on ne devrait plus voir qu'aux foulards de l'Inde* » ; l'étude de la gravure sur bois autrefois florissante se doit d'être remise au goût du jour. Elle salue la science, et notamment la chimie, appelée à jouer un rôle de premier ordre, et dont les études se doivent d'être encouragées par la Société naissante

Mais le plus intéressant réside sans doute dans la conviction que, désormais, s'en est finit de la routine. La crise a eu le mérite de faire prendre conscience, de manière très aiguë, à l'ensemble des acteurs de la place, des dangers qui pèsent sur elle et que chacun ressent plus ou moins confusément : l'habitude doit être combattue, car la survie d'Amiens en dépend, face à une concurrence de plus en plus acharnée, de Reims et de la naissante Roubaix-Tourcoing.

« Elle [la Société Industrielle] stimulera le zèle, encouragera les efforts, proclamera et récompensera les succès. Elle s'efforcera de détruire quelques vieux préjugés, quelques vieilles routines qui s'opposent encore à nos projets. Elle mettra en rapport les professions qui seront peut-être étonnées des services qu'elles peuvent se rendre mutuellement. Elle combattra l'orgueil de l'ignorance et inspirera au véritable talent une confiance en elle-même qui lui manque souvent. Enfin, elle fera naître cette activité, ce mouvement des esprits qui manquent souvent aux localités où l'industrie et les procédés qu'elle emploie sont depuis longtemps passés dans les habitudes de la population et qui sont tout le secret de la supériorité de quelques villes où l'industrie s'est installée depuis peu, où l'on est industriel, non pas par hérédité, mais parce qu'on a senti l'utilité, la nécessité même de le devenir. »

Belle leçon d'art militaire appliqué à l'industrie, qu'un Motte ou qu'un Virnot n'aurait pu mieux servir : sur le champ de la bataille manufacturière, la tactique de la

²⁶ Cf ADS, *Le Glaneur*, édition du 19 mars 1836 et *La Sentinelle Picarde*, édition du 21 mars 1836.

tranchée est perdante à tous les coups, face à la guerre de mouvement. Malheur aux vaincus...

Le maire s'empresse de faire reconnaître au plus vite l'institution par l'autorité supérieure ; il envoie au ministre du Commerce une copie des statuts envisagés pour la Société. Caumartin, député de la Somme, n'hésite pas à appuyer la démarche, mais prévient rapidement Lemerchier que la S.I.S n'ayant pas vocation à recevoir de legs, donations...ou à ester en justice, le seul accord du préfet de la Somme suffit²⁷. La réponse de ce dernier, affirmative, intervient par courrier le 9 avril. Plus rien n'empêche la Société Industrielle de prendre son envol.

Toute différente est la fondation de la Société Industrielle de Reims, celle-ci se déroulant en deux temps. Le 7 novembre 1833, une séance très technique définit les grandes lignes de ce que sera la future Société Industrielle et établit un premier organigramme de fonctionnement. Michel Dudin est officieusement nommé à la présidence, Arnold Aronsohn - un négociant en laines - à la vice-présidence tandis que Edouard Henriot (future grande figure de l'industrie rémoise) assure le secrétariat ; 17 industriels assistent à cette réunion préparatoire. Une semaine plus tard, le 14, ils ne seront pas moins de 223 à prendre part à l'inauguration officielle de la Société Industrielle, preuve des espoirs fondés dans cette nouvelle institution. La presse, conviée à l'événement, s'enthousiasme et met un point d'honneur à publier par le menu le nom de tous les participants²⁸. On voit bien ici que la démarche part du milieu industriel, sans que la Chambre de Commerce soit à un quelconque moment informée des avancées... Toutefois, rapidement, la société entend sortir du strict cadre des compétences qu'elle s'est elle-même fixée, pour organiser elle-même la lutte contre les abus dont elle accuse les ouvriers d'être les responsables. Des contacts avaient d'ailleurs été pris en ce sens. Le commissaire de police Ponsart, qui avait été approché, avait prudemment préféré se désister à la dernière minute, tout en essayant de convaincre la direction de la Société d'ajourner l'examen de la question. Peine perdue : une motion est adoptée, certes à une courte majorité, afin que « *soit nommée une commission pour appuyer près de la Chambre de Commerce et de l'autorité municipale, la démarche d'établissement d'une police secrète pour la répression des vols de la fabrique et s'entendre avec l'autorité sur les moyens d'exécution* »²⁹. Cette police secrète est finalement mise en place et commence ses investigations au printemps ; toutefois, des « maladresses »³⁰ amènent le président à annoncer que « *la police secrète est congédiée et que, par suite*

²⁷ Lettre de Caumartin, 4 avril 1836 : « *Je suis retourné au Ministère du Commerce pour notre association industrielle* ». A noter l'utilisation du « nous »...

²⁸ Archives de la Chambre de Commerce de Reims, *L'Industriel de Champagne*, 15 novembre 1833.

²⁹ Registre des délibérations de la Société Industrielle de Reims, séance du 12 décembre 1833.

³⁰ Les comptes-rendus, de même que la presse, n'apportent aucune précision utile sur les circonstances et les maladresses dont il est question...

d'indiscrétions, elle n'a pas pu faire les arrestations qui étaient sur le point d'être effectuées». Le scandale éclabousse la direction de la Société Industrielle, qui n'avait guère besoin d'une telle publicité. Le séisme provoqué par cet événement est tel que l'on envisage la dissolution pure et simple de l'organisme³¹...Il faut dire également que les absences semblent se multiplier et empêcher quelquefois le bon fonctionnement des réunions de l'association³².

Finalement, il n'en sera rien mais la direction, sérieusement ébranlée et discréditée par la gestion calamiteuse de cette affaire, ne pourra pas s'opposer au putsch organisé fin 1834 par une poignée de sociétaires éclairés. Les statuts sont modifiés : la division en cinq commissions est supprimée, après avoir été accusée de « *beaucoup de perte de temps, de lenteurs dans les travaux et de l'abandon des projets les plus importants* ». Le système est remplacé par un bureau composé d'un président, un vice-président, un secrétaire, un vice-secrétaire et un trésorier, épaulé par une commission permanente de dix membres. Fin d'une époque : la direction est complètement chamboulée, avec l'élection de Théodore Croutelle neveu (filateur) à la présidence. Adolphe David (« fabricant ») assure le secrétariat et Bontemps, la trésorerie, tandis que Benoist-Malot et Allard-Decorbie (tous deux tisserands) sont portés respectivement à la vice-présidence et au vice-secrétariat. Les motivations des nouveaux responsables s'expriment clairement dans le discours qu'ils tiennent :

« Mais ne perdons pas de vue que la prospérité dont jouit notre fabrique n'est que momentanée, que les crises commerciales suivent de près les années heureuses, occupons nous donc de rechercher les moyens de nous préparer des ressources pour les mauvais temps, ces ressources sont dans les économies et les perfectionnements à apporter dans la fabrication et dans de nouvelles branches à ajouter à notre industrie, si pour y parvenir il faut créer des établissements importants, ne reculons pas devant des dépenses qui, réparties sur tous, ne seront trop onéreuses pour personne ; que chacun n'hésite pas à sacrifier une somme en proportion de sa fortune ou de ses affaires, cette dîme prélevée sur les bénéfices des années prospères leur sera rendue avec usure et aidera à faire supporter moins péniblement les mauvaises : songeons d'ailleurs que tout marche autour de nous, que rester stationnaire en pareil cas, c'est reculer et nous placer dans un état d'infériorité que nous paierions cher au premier temps d'arrêt.

Introduisons promptement chez nous la filature en laine peignée sur une plus grande échelle : essayons des tissages mécaniques et des impressions, ces moyens d'accroître notre industrie nous semblent aujourd'hui une nécessité qui plus tard seront sentis par tous, mais peut-être lorsqu'il ne sera plus temps. Ne nous laissons donc pas

³¹ Registre des délibérations de la Société Industrielle de Reims, séance du 30 octobre 1834.

³² Les séances du 2 janvier et du 14 janvier 1834 ne peuvent se tenir du fait d'un nombre insuffisant de membres présents.

déborder, associons nous, ne reculons pas devant le sacrifice temporaire de quelques 1000F, encore une fois, nous les retrouverons avec usure ; il ne faut pas craindre de semer si l'on veut recueillir. Un établissement de banque ou un comptoir d'escompte était depuis longtemps désiré par tous ceux qui comprennent combien l'abaissement du taux de l'intérêt peut réagir avantageusement sur le prix des marchandises. La Banque de France vient de faire récemment des ouvertures au commerce de Reims pour établir ici une succursale ; une pareille mesure, nous n'en doutons pas, sera accueillie avec reconnaissance et tous les négociants véritablement amis de leur pays devront lui apporter un généreux concours : le succès de cet établissement fera de Reims le chef-lieu industriel et commerçant des cinq départements qui l'avoisinent. Tous nos vœux sont pour son prompt établissement et sa complète réussite. »

Gouverner la fabrique, c'est prévoir : en adoptant les techniques les plus modernes, les promoteurs de la Société Industrielle estiment possible de surmonter les crises industrielles qui ne manquent pas de jalonner la vie du fabricant. Peu importe le coût, fût-il élevé, puisqu'en mutualisant les moyens, l'achat des machines les plus modernes devient possible : mécanisation de la filature, du tissage et mise en place d'un secteur des finitions digne de ce nom : le programme est fixé, reste à en peaufiner les contours...

C- Un objectif prioritaire : moderniser.

L'article 1 des statuts de la Société Industrielle de la Somme³³ résume à lui seul les trois objectifs essentiels: le premier consiste en l'amélioration des industries existantes et l'implantation de nouvelles qui soient profitables à l'ensemble du département ; le second vise à l'instruction de la classe ouvrière ; le troisième envisage l'ouverture d'une école de tissage. Beaucoup ont vu dans la Société Industrielle de la Somme une émanation de son homologue alsacienne. Une telle affirmation ne repose que partiellement sur la réalité. Certes, la S.I.S ambitionne bien de prendre Mulhouse comme exemple, comme en atteste la lettre adressée par Lemerchier à son collègue³⁴,

³³ ADS, 99M309.

³⁴ Florence Ott, in *La Société Industrielle de Mulhouse, op.cit.*, qui a retracé l'histoire de la fondation des Sociétés Industrielles en France et en Allemagne, ne mentionne pas la création de celle de la Somme en 1836, et ne retient que la deuxième date, celle de 1861. Nous reproduisons donc cette lettre, qui prouve que les Mulhousiens avaient engagé des démarches dès la première tentative. Qui plus est, Koechlin recevra l'honneur d'être désigné président d'honneur de la Société Industrielle de Picardie ; même la Société Industrielle de Reims se place sous le haut patronage de celle d'Alsace, comme le montre cette réflexion du 20 septembre 1836 : « M. le président émet l'opinion de faire reconnaître légalement la Société Industrielle, afin de pouvoir correspondre avec les différentes administrations locales, soit encore avec l'administration supérieure et les autres Sociétés Industrielles de France ; recevoir d'elles les documents qui peuvent intéresser et être utile au commerce de Reims (...) On décide ensuite que M. le trésorier se procurera divers rapports de la Société Industrielle de Mulhouse. ».

mais celle-ci date du 26 août 1838, bien après l'adoption des statuts. La S.I.M apparaît donc davantage comme une caution morale que comme un modèle fidèlement copié.

Comparativement à la SIM, les buts visés apparaissent assez modestes. Tout d'abord, la Société ne se voit allouer aucun local spécifique, même si le siège est fixé à Amiens (article 2). Dans les faits, la mairie tiendra souvent lieu de rencontre entre les membres. Ensuite, le souci de voir émerger une véritable culture industrielle ne figure pas dans le texte : pas de bibliothèque, encore moins de bulletins, aucun prix. On peut supposer que cela répond à des craintes qui avaient déjà été formulées en leurs temps à Mulhouse, de voir les secrets industriels publiquement dévoilés. Les manufacturiers amiénois tiennent à la discrétion, notamment dans le domaine très sensible du secteur de finition des produits textiles. C'est donc bien à un programme minimal que nous avons à faire, bien loin des 6 articles fondamentaux qui constituent les piliers de l'action de la SIM : s'agit-il de satisfaire le maximum de monde, quitte à remettre à plus tard les questions d'organisation pratique ? A moins qu'il ne faille voir dans le caractère lapidaire de cette introduction la volonté de parer au plus pressé, afin de créer un électrochoc salutaire en période de crise.

Les objectifs de la future Société Industrielle de Reims sont autrement plus ambitieux que ceux de son homologue picarde : « Art.2 : l'association a pour but de donner une impulsion plus rapide et plus sûre aux économies, perfectionnements et inventions dont notre manufacture est susceptible. »³⁵

Pour parvenir à ses fins, elle envisage de faire porter ses efforts dans cinq directions précises : enquêter sur les moyens de faire cesser les vols de fabrique et s'occuper de la moralisation des ouvriers³⁶ ; examiner les rapports entre marchands de laine, fabricants et filateurs entre eux et trouver les moyens d'améliorer les procédés de filature et de tissage ; enquêter sur les innovations réalisées dans les autres fabriques, françaises ou étrangères, et sur les moyens de les introduire à Reims ; essayer des tissus nouveaux et encourager tout industriel qui s'en occuperait ; perfectionner les dégraissages, teintures, impressions et apprêts. Il s'agit donc bien d'un programme d'amélioration globale du fonctionnement de la manufacture rémoise. Chacun de ces objectifs correspond à la création d'une commission, cinq en tout donc. La structure ainsi constituée apparaît rapidement comme trop lourde et complexe ; dès le 26 décembre 1833, la Société envisage une révision de l'ensemble des articles du statut.

³⁵ **Registre des Délibérations de la Société Industrielle de Reims**, Règlement de l'Association Industrielle adoptée en AG du 4 novembre 1833.

³⁶ « Le meilleur moyen de prévenir les vols nombreux qu'on lui (la classe ouvrière) reproche, c'est de l'éclairer sur ses droits et ses devoirs, en lui procurant de l'instruction, et en lui donnant la juste récompense de son travail. De cette manière, fabricants et ouvriers devront être beaucoup plus heureux et s'estimer tout autrement que par le passé. », Société Industrielle de Reims, PV séance du 14 novembre 1833.

Cela étant, des ressemblances émergent, où l'influence saint-simonienne se fait sentir : on retrouve des objectifs industrialistes et scientifiques, ainsi qu'une vision philanthropique et moralisatrice vis-à-vis du peuple ouvrier.

Les autres articles apparaissent d'une facture plus classique, liés à la mécanique habituelle de fonctionnement d'une Société Industrielle. Le siège est fixé à Amiens (art.2); on prévoit les conditions d'adhésion (art3 et 4), la composition et les compétences de la commission administrative (art5-6; 8 à 17), la réunion des assemblées générales (Art 18-19), les conditions de révision ou de dissolution de la société (Art19-20). La seule originalité réside peut-être dans l'article 7, qui divise les membres en cinq comités distincts :

- Classe 1 : fabricants et négociants de matières premières textiles, destinées à la filature. Il est confié à Morel Cornet, Pourcelle d'Estré, Julien, Delahaye Martin.
- Classe 2 : fabricants et négociants de matériaux destinés au tissage des étoffes : Arrachart, Froid Poiré, Mallet, Pinchon père, Henri Laurent.
- Classe 3 : secteur de la finition (teintures, apprêts, impression sur étoffes) : Lemort, Lecaron, Guidé Blondelle, Camille Verrier.
- Classe 4 : « mécaniciens » (constructeurs de machines, serruriers, menuisiers, tourneurs...) : Cavilliers, Debray, Bulan, Ricquier, Boval Griois.
- Classe 5 : toutes les autres catégories d'adhérents et de métiers.

Les statuts de la Société de Reims s'apparentent davantage à un règlement intérieur qu'à de véritables statuts.

Si l'organisation est indispensable, ce sont bien les hommes qui déterminent le succès ou l'échec de l'aventure.

II/ Les hommes de la Société Industrielle.

« Sans unité, sans ensemble, tout bon résultat était impossible. Il fallait confier le soin de nos destinées industrielles à un petit nombre d'hommes laborieux, qui voudraient bien y consacrer leurs talents »³⁷

Pour S. Jonas, revisitant le « mythe de la fondation », la création de la S.I.M doit plutôt être regardée comme une tentative de rupture avec le passé, mais également comme une recherche de valeurs et de symboles nouveaux de la part de la jeunesse

³⁷ Registre des délibérations de la Société Industrielle de Reims, Intervention de Tassin, filateur, à la Société Industrielle, 15 décembre 1834.

bourgeoise, issue des milieux industriels protestants. Si l'idée de rupture et d'abandon de la routine revient fréquemment dans les discours à Amiens, peut-on identifier une jeunesse rebelle parmi les membres actifs de l'association ?

A- A Amiens, l'impulsion décisive de Lemerchier.

Charles Gabriel Lemerchier est né le 13 août 1769 à Péronne ; médecin de formation, il est nommé conseiller municipal d'Amiens d'octobre 1819 jusqu'à la chute de la Restauration. Elu conseiller en mars 1831, il le restera jusqu'au 6 mai 1835, date à laquelle une ordonnance royale fait de lui le nouveau maire d'Amiens. Il demeurera en place jusqu'au 1^{er} mars 1839, lorsqu'il est remplacé par Boistel Duroyer. Il retournera alors à ses fonctions de simple conseiller municipal, traversant les dernières années de la Monarchie de Juillet, puis les années troublées de la II^e République et du Second Empire³⁸.

Si son accession à l'édition a lieu à l'âge déjà avancé de 66 ans, on ne peut pas dire pour autant que Lemerchier se désintéresse des nouveautés, spécialement en matière industrielle. Si les témoignages directs manquent, l'analyse de son action en 1835, dans la foulée de sa nomination, s'avère éclairante de cette volonté d'agir pour l'industrie locale.

La proposition d'une exposition locale des produits de l'industrie avait été approuvée par délibération du Conseil Municipal, le 13 août 1834, qui alloue une somme de 1500F de primes à distribuer « à ceux des exposants dont les ouvrages en seront jugés dignes ». Mais depuis cette date, son organisation pratique marque le pas : la Chambre de Commerce elle-même ne semble pas au courant de la décision. Sollicités par le maire d'Abbeville, ses membres constatent que « des expositions de ce genre ont lieu chaque année dans un grand nombre de villes, il en existe dans presque toutes celles du département du Nord et du Pas de Calais ; ils proposent d'écrire à M. le maire d'Amiens pour que cet exemple fût imité. L'époque de la foire de la St-Jean leur paraît la plus convenable »³⁹. Lorsqu'il prend ses fonctions de maire, Lemerchier se rend compte avec stupéfaction que rien ou presque n'est encore prêt, alors que l'ouverture officielle de l'exposition est fixée au 24 juin 1835. Il faut dire que le principe d'une exposition ne fait pas complètement l'unanimité au sein même de la communauté des fabricants de la place. Jean-Baptiste Laurent, entrepreneur en Velours d'Utrecht et en moquettes, n'hésite pas à se prononcer publiquement contre, tout en appelant ses confrères au

³⁸ Cf. ADS, D. Deparis, *Municipalité de la Ville d'Amiens (1790-1935)*, 1977.

³⁹ ADS, 99M107696, Délibérations de la Chambre de Commerce d'Amiens, séance du 8 avril 1835.

boycott⁴⁰. Peine perdue, semble-t-il, puisque les industriels répondent en masse aux appels que le maire leur envoie personnellement par courrier, voyant dans cet événement l'opportunité de ranimer quelque peu une activité manufacturière rendue quasi inexistante par l'état de crise. Lemerchier doit alors relever le défi de tout arranger en l'espace de seulement un mois et demi ; pour ce faire, il n'hésite pas à tirer parti de tous ses réseaux.

Ainsi, ses premières lettres s'adressent au maire d'Abbeville, occupé au même moment à mettre la touche finale à l'exposition qui doit se tenir dans sa ville. Dans sa réponse, il lui conseille de copier l'organisation qu'il avait imaginée pour sa ville : nomination d'une commission de huit membres chargée de préparer le local et d'examiner les objets, ouverture d'un registre de dépôt en mairie, impression d'un rapport détaillé envoyé aux exposants une fois l'événement terminé⁴¹. Répondant à la sollicitation de la Chambre de Commerce, il invite son vice-président à le rejoindre pour une séance de travail le 17 mai⁴². Il n'hésite pas non plus à prendre langue avec les milieux culturels : si la lettre qu'il envoie au rédacteur du *Journal des Artistes* demeure sans réponse, il obtient plus de succès avec le directeur de la Société Royale d'Agriculture et de Commerce de Caen, qui s'engage à lui fournir les différents rapports sur les expositions tenues dans le Calvados, ainsi qu'une esquisse de médaille destinée à récompenser les lauréats⁴³. L'arrêté pris par le maire montre que les suggestions émises par les uns et les autres ont bien été prises en compte : l'exposition doit s'ouvrir le 24 juin pour une durée de 10 jours ; les produits, venant de tout le département, seront admis jusqu'au 18 juin, avant d'être soumis à l'examen de deux jurys, l'un d'artistes, l'autre d'industriels ; les récompenses consisteront en deux médailles d'or de 200F « *au moins* », deux autres médailles d'or de 100F, quatre en argent de 50F et huit de bronze. Quelquefois, les contacts s'avèrent particulièrement décourageants, notamment avec sa propre famille. Un de ses cousins, demeuré à Paris, prédit l'échec, lui conseillant prudemment de reporter l'exposition d'un an. Selon lui, le délai restant est trop court, et de prendre d'autres villes en contre-exemple :

« Les villes de Valenciennes, Douai, Reims, d'autres encore auront cette année de très belles expositions mais elles ont rempli une des conditions nécessaires, c'est de s'y prendre longtemps à l'avance. Cambrai a donné l'an dernier une exposition au mois d'Août, j'ai la circulaire sous les yeux, elle avait été envoyée le 29 mai ; Valenciennes, qui doit en avoir une cette année, a déjà envoyé sa circulaire. »

⁴⁰ AMA, 2F7, lettre de Lemerchier à l'intendant général du préfet Montalivet en date du 11 septembre 1835.

⁴¹ AMA, 2F7, lettre du maire d'Abbeville, 21 mai 1835

⁴² ADS, 99M107696, Délibérations de la Chambre de Commerce d'Amiens, séance du 20 mai 1835.

⁴³ Visiblement, les correspondants sentaient le vent de panique qui soufflait depuis Amiens, comme l'atteste cette réflexion : « *Je ne vous adresse point les brochures par la voie administrative, elles seraient trop longtemps à vous parvenir ; je vous les envoie directement par la poste* »...

De plus, il manque à Amiens la « carotte » pour appâter les exposants et les inciter à s'inscrire :

« Plusieurs villes ont désiré, comme la nôtre, avoir des expositions mais les conseils municipaux ont voté des fonds pour faire l'emplette des meilleures productions qu'on doit leur envoyer. Il faut absolument aux artistes un attrait pour les engager à envoyer le produit de leur ouvrage ; sans cela, vous n'obtiendrez rien. »

Le jugement est lapidaire, mais Lemerchier est bien décidé à tenir bon, quitte à ce que tout se passe dans la plus grande improvisation. Ainsi, alors que les échantillons commencent à arriver, leur accumulation atteint un point tel que l'on se rend compte de la trop grande exigüité de la Grande Salle de l'Hôtel de Ville. Le 14 juin, en catastrophe, on décide de scinder l'exposition en trois : les tableaux et statues devront être visibles à l'École de Dessin tandis que les produits des fabricants et manufacturiers se voient transférés dans les galeries hautes de la Halle aux Grains. Seuls les arts industriels demeurent en mairie. D'où les protestations véhémentes de quelques industriels, qui s'inquiètent de voir leurs pièces d'étoffes souffrir de ces déménagements intempestifs. Finalement, la mort dans l'âme, Lemerchier doit se résoudre, le 23 juin au soir, à annoncer officiellement le report de l'ouverture au dimanche 28 juin. Contre toute attente, l'exposition est un véritable succès populaire, salué par la presse, à telle enseigne qu'elle est prolongée, d'abord d'une semaine, puis jusqu'à la fin du mois suivant. Une foule compacte vient saluer les vainqueurs, le 29 juillet au soir, lors de la proclamation officielle des résultats dans la Grande Salle de la Mairie. Le nombre des récompenses doit même être revu à la hausse pour éviter de heurter certaines susceptibilités... Succès complet ? On peut en douter : pour prendre l'exemple des tisseurs et filateurs, 23 récompenses (dont 4 médailles d'or) ont été distribuées. Mais il n'y avait que 42 exposants, soit à peine 30% des fabricants de la place⁴⁴... Néanmoins, le maire a réussi là où il le souhaitait : une reconnaissance de la fabrique amiénoise. Ainsi, le Maison du Roi décide d'accorder 35 000F de commandes à l'industrie de la Somme⁴⁵, 15 000 pour Amiens (essentiellement des velours d'Utrecht, destinés à l'ameublement) et 20 000 pour Abbeville. Certes, la cité concurrente a emporté la mise, mais de peu, et sans doute dans une proportion moindre que si elle avait été seule à concourir, comme tout le monde semblait le penser au début du mois de mai 1835.

Ce résultat, inespéré au vu du retard qui avait été accumulé, ouvre des perspectives nouvelles et l'idée d'expositions régulières des produits de l'industrie

⁴⁴ ADS, 31REV1, Annuaire statistique d'Amiens pour l'année 1838.

⁴⁵ AMA, 2F7, Lettre du maire à l'Intendant Général de la Liste Civile, 2 septembre 1835.

amiénoise, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres villes manufacturières en France, commence à faire son chemin. Lemerchier se prononce alors pour l'attribution par le Conseil Municipal d'une allocation destinée à préparer une expérience plus ambitieuse pour 1836. Les leçons ont été tirées, puisque le programme commence d'être élaboré dès septembre 1835 :

« Le vœu que vous avez exprimé dans votre délibération du 13 août 1834, le bien qu'a procuré la dernière exposition qui, cependant, n'était qu'un essai, votre sollicitude bien connue pour la prospérité de notre commerce et de notre industrie, le dernier vote du Conseil Général qui alloue des médailles d'or dites départementales pour l'exposition de 1836, tout me fait espérer une réponse favorable de votre part. »⁴⁶

Espoir qui ne sera déçu... Si Lemerchier n'est ni jeune, ni industriel, ni protestant, il porte en revanche un intérêt et une énergie particulière au développement manufacturier de la ville dont il a la gestion. A ce titre, on peut donc faire du maire un maillon essentiel d'une chaîne qui en compte néanmoins beaucoup d'autres.

B- A Reims, la figure tutélaire de Croutelle.

Emmanuel Charles Théodore Croutelle neveu n'a laissé que peu de traces dans l'histoire de Reims. Seule une petite rue de cette ville contribue modestement à rappeler l'existence de cette personnalité encore largement méconnue, alors qu'il a été un des industriels les plus actifs de la place rémoise durant la première moitié du XIX^eS.

Croutelle est né à Paris, le 25 septembre 1791, au sein d'une famille d'artisans de la laine reconnus de la fabrique rémoise depuis la fin du XVIII^eS. Les troubles révolutionnaires expliquent peut-être le retour rapide du petit Théodore à Reims : son surnom « neveu » semble indiquer qu'il a été placé chez son oncle par des parents soucieux de le préserver des excès de la Révolution : il demeure alors près de Pierre Croutelle, petit fabricant de la laine né en 1774. La famille a-t-elle fréquentée d'un peu trop près la guillotine (mais on ne trouve pas leur trace parmi les guillotins), toujours est-il qu'on en perd toute trace à Paris après 1792. On connaît donc peu de choses sur les années de jeunesse et de formation du jeune Théodore. C'est en 1808 qu'on le retrouve, âgé de 17 ans, gagnant sa vie lui-même, « du travail manuel de plus rude »⁴⁷, c'est-à-dire filateur à façon. Outre l'aspect pénible de la filature à la main, Croutelle fait référence également aux dures années que traverse la manufacture rémoise.

⁴⁶ Déclaration devant le Conseil Municipal d'Amiens, 4 novembre 1835, rapporté par le journal *Le Glaneur*.

⁴⁷ AMR, Croutelle, *A mes concitoyens*, Reims, Matot Braine, 1848

Croutelle se marie le 8 mai 1813 avec Marie Félicité Verrier ; de leur union naîtront deux filles : Marie Alexandrine (en 1817) et Caroline Clémence (en 1819). En 1814, il fonde « une maison, et un genre nouveau, la commission, qui, affranchissant le fabricant de frais onéreux, devait donner un plus grand développement à ses débouchés. »⁴⁸ ; il est donc à la fois producteur et négociant⁴⁹ : face à la pénurie du crédit et aux réseaux bancaires défaillant, Croutelle entend injecter dans la manufacture rémoise des liquidités à court terme. Cela suppose qu'il dispose de moyens financiers suffisants pour faire à ses clients des avances en argent frais sur les ventes ; mais aussi qu'il dispose de réseaux de commercialisation. L'absence de dépôt de marchandises rend l'affaire Croutelle d'autant plus indispensable qu'elle comble un vide : les plus gros industriels rémois (Jobert-Lucas, Dérodé...) sont certes insérés dans le grand réseau de commerce de Guillaume Ternaux, mais cela signifie que, désormais, Reims a perdu la connaissance intime des attentes des clients et de la mode en devenant le pourvoyeur du marché parisien⁵⁰. En faisant le choix de la commission au service des petits producteurs, il s'assure des revenus confortables même s'il doit de temps à autre affronter les récriminations des petits fabricants qui se sentent à sa merci⁵¹. Les années 1830-1840 sont pour Croutelle les plus intéressantes ; entouré par un petit groupe d'hommes très étroitement unis, on peut affirmer sans trop se tromper qu'il se hisse à la première place des industriels rémois.

Affaires et politique ne font pas bon ménage non plus à Reims : la lutte entre la Chambre de Commerce et la Société Industrielle se double d'une opposition politique, associée à des positions de presse : d'un côté le *Journal de Reims* ; de l'autre, l'*Industriel de la Champagne*. Houzeau Muiron, par ses opinions libérales, constituait une exception dans le monde plutôt conservateur du vin de Champagne. Seuls quelques négociants et fabricants partageaient ses penchants saint-simonistes. Le journal *L'Industriel de la Champagne* représentait la voix de ces progressistes, fer de lance du parti républicain. Son premier conseil d'administration rassemble des noms bien connus, parmi lesquels des piliers de la Société Industrielle : Walbaum Heidsieck, Oudin Debry ; Adolphe David ; Edouard Henriot ; J. Martin ; Boulanger ; Hannequin et bien sûr, E.C.T. Croutelle Neveu et Houzeau Muiron. Edouard Henriot et Adolphe David figurent en bonne place lors du banquet républicain tenu le 31 août 1847⁵². Face à *l'Industriel*, se

⁴⁸ *Ibidem*

⁴⁹ Ambiguïté confirmée par l'analyse des listes d'électeurs censitaires : Croutelle y figure, selon les années, sous la dénomination de « *manufacturier* » ou de « *négociant* ».

⁵⁰ Cf. G. Lomüller, *Guillaume Ternaux, inventeur de la première intégration française*, op. cit., Paris, Ed. de la Cabro d'Or, p. 117.

⁵¹ Cf. Croutelle, *A mes concitoyens*, op.cit. : « J'ai la conviction que mon but a été atteint, non toutefois sans froisser involontairement quelques intérêts secondaires comme cela arrive toujours par l'établissement d'une nouvelle activité. »

⁵² **Archives de la Chambre de Commerce de Reims**, Rapport dans *L'Industriel de la Champagne*, 1^{er} septembre 1847.

dressait le *Journal de Reims* : fondé antérieurement par « les plus grands noms de Reims », il est le porte-voix d'une alliance hétéroclite de monarchistes, de petits propriétaires et de partisans de la droite catholique. Conservateur donc, c'était la feuille que lisaient les membres de la Chambre de Commerce⁵³... Celle-ci était présidée en 1833 par un Charles Assy-Villain vieillissant ; du haut de ses 69 ans, il incarnait la vieille bourgeoisie rémoise. Il était déjà présent aux côtés de Jobert Lucas, lorsque le Premier Consul passa par Reims en 1803. Membre du Conseil de Commerce, trois fois président du Tribunal de Commerce de Reims, il fut vice-président de la Chambre de Commerce de 1822 à 1825, avant d'en assurer la présidence de 1833 à 1836 puis de 1837 à 1844. Dire que les relations entre Houzeau Muiron et lui furent tendues relève de l'euphémisme... En 1838, un procès voit s'affronter les deux journaux, *l'Industriel* étant défendu par Odilon Barrot et le *Journal de Reims* par Jules Favre⁵⁴.

Outre le fait de prendre la présidence de la Société Industrielle, il appartient à la loge maçonnique La Sincérité dont les vénérables sont successivement Houzeau-Muiron et Adolphe David. Edouard Henriot, Sentis, Villeminot-Huard en font également partie, tout comme ils font partie également de l'aventure de la presse ; en effet, le 25 décembre 1834, est créée une société en nom collectif, commanditée pour une durée de 3 ans, afin d'assurer la publication régulière d'un journal : *L'Industriel de la Champagne*. Le fonds social est de 20 000F divisé en 100 actions. Aux côtés de Croutelle, lors du premier conseil d'administration, on retrouve comme secrétaire Adolphe David, mais aussi Houzeau-Muiron, Edouard Henriot, Walbaum, Oudin-Debry, J. Martin, Boulanger-Hannequin. L'expérience, concluante, est renouvelée en 1837, avec une nouvelle société pour une durée de 10 ans, et un fonds porté à 75 000F. *L'Industriel* se veut le fer de lance de l'opposition face au *Journal de Reims*, conservateur. Entre les deux, la lutte est vive : Houzeau-Muiron, poursuivi en diffamation en 1838, se fait défendre par Odilon Barrot tandis que le *Journal de Reims* fait appel à Jules Fabre. Croutelle fait donc partie d'un groupe de libéraux imprégnés de saint-simonisme, partisans du « mouvement ». Il est lui-même attiré par les thèses fouriéristes et un ami de Victor Considerant. Son engagement politique débute dès 1831, lorsqu'il est élu conseiller municipal à la majorité absolue. Proposé pour devenir adjoint, il est finalement écarté⁵⁵. En 1843, il se révèle un adversaire acharné de l'opposition constitutionnelle et de Guizot ; il prononce d'ailleurs un toast révélateur, lors du banquet organisé par Villeminot-Huard dans ses ateliers, le 5 octobre 1845, où il invite Victor Considerant à prononcer un discours alors même qu'il est interdit de parole. Alors que Villeminot porte un toast où il expose ses propositions pour améliorer la condition ouvrière, Croutelle y

⁵³ Une lutte fratricide opposait les deux journaux ; Houzeau Muiron fut poursuivi en diffamation en 1838 et fut défendu par Odilon Barrot, tandis que le *Journal de Reims* faisait appel à Jules Fabre...

⁵⁴ Le procès se termine finalement par un retrait de plainte...

⁵⁵ ADM, 12M234, Dossier élections de 1831.

délivre un message plus politique : « *Assez et trop longtemps, les gouvernements se sont enfermés dans des limites exclusivement politiques ; il est temps qu'ils deviennent le pivot des associations humanitaires. Avec leur concours, tout est possible.* »⁵⁶. De manière générale, le petit groupe organisé autour de l'Industriel et de la Société Industrielle s'investit de manière très active dans la campagne des Banquets : Adolphe David, plus ardent partisan de Faucher, Mennesson-Tonnelier le vieux républicain, Edouard Henriot...ils sont tous là le 31 Août 1847 pour un grand banquet au jardin Besnard.

Le vendredi 25 février à 17h, une foule compacte encercle le tissage mécanique de Croutelle à Fléchambault. Face aux portes closes, les manifestants enfoncent les palissades de bois avant de les précipiter dans la Vesle. Henri Gand, le directeur de l'établissement, qui voulait s'interposer est blessé d'un coup de pavé en pleine poitrine. Les invectives de la foule redoublent : « *Nous voulons la tête de M. Croutelle et briser les machines !* ». A l'intérieur, la rumeur - lancée par des ouvriers demeurés fidèles à leur patron - de l'arrivée de la Garde Nationale sème la panique dans les rangs des manifestants qui, avant de se disperser dans la plus grande confusion, font la promesse de revenir plus nombreux encore le lendemain. Le 26 précisément, la Garde, soucieuse de protéger l'Hôtel de Ville, repousse les manifestants vers les quartiers de St Rémi et de Fléchambault. Vers 17h30, aux cris de « *A bas Croutelle !* », la foule défonce les portes et envahit l'établissement. Le feu est mis simultanément au rez-de-chaussée, au premier étage, à l'atelier ainsi qu'aux combles. A 19h, toute l'usine est la proie des flammes, rendant inutile toute intervention pour éteindre un incendie désormais hors de contrôle. La bande d'incendiaires poursuit son œuvre durant toute la soirée, en mettant le feu au logement du portier, ainsi qu'au magasin de laines après que celui-ci ait été pillé. Enfin, comme un symbole, le bâtiment contenant la pompe à feu (sans doute tout neuf, puisqu'on n'en a aucune trace en 1847) est dévasté et la machine à vapeur brisée. Pourquoi tant d'acharnement à l'encontre de Croutelle ? Il n'est pas le seul à disposer de ce genre de machines⁵⁷ et ses concurrents n'ont pas eu à déplorer de telles dévastations. C'est donc le personnage lui-même qui est visé et suscite la haine. Il est vrai qu'il n'hésitait pas à faire fonctionner son établissement 24h sur 24, faisant éclairer les ateliers par des becs à gaz durant la nuit. Mais surtout, la rumeur, soigneusement propagée par ses ennemis politiques, lui attribue ces paroles : « *les salaires des ouvriers peuvent être réduits jusqu'à 60 cts par jour, une livre de pommes de terre leur suffit...avec 400 hommes de garnison, je répons de la tranquillité de la ville.* ». Croutelle proteste violemment contre ces accusations en rappelant la générosité dont il faisait preuve dans le versement des salaires :

⁵⁶ G. Boussinesq et G. Laurent, *Histoire de Reims*, Reims, Matot-Braine, appendice, pièce n°1.

⁵⁷ On trouve une roue hydraulique chez Lefevre-Malotet; et une roue hydraulique complétée d'une machine à vapeur chez Lachapelle et Levarlet, Joltrois, Leroy, Sentis, Lantein et Lucas Frères.

« Mais il y a un fait qui devrait être de notoriété publique, et qu'il m'est impossible de ne pas rappeler ici : c'est que, dans les fabriques où j'employais des ouvriers, les tarifs étaient les plus élevés de tous les ateliers similaires. A Fléchambault, ce bel établissement que l'industrie rémoise regrettera bientôt, parce que c'était un progrès qui lui faisait honneur et qui, sans nuire en rien aux ouvriers de la ville, y ramenait des articles qui, depuis plusieurs années, se sont portés, au profit des fabriques rivales, dans les campagnes éloignées et nous donnaient en même temps, par l'initiative du tissage mécanique, un puissant levier pour la lutte industrielle ; à Fléchambault, dis-je, les salaires étaient tels que la dernière paye faite au bureau des prud'hommes après l'incendie du 26, constate que nulle part les ouvriers faisant les mêmes articles n'avaient des salaires aussi élevés, à une grande différence près. Et pourtant, on a osé dire, on a répété que le tissage mécanique qui, à mon avis, était devenu une nécessité pour conserver à notre ville une grande partie de sa fabrication et élever en même temps les salaires des ouvriers, était un instrument de ruine pour travailler ! »⁵⁸

Croutelle parlerait-il avec Ford ? Peut-être pas si on se plonge d'un peu plus près dans les chiffres. Si l'on doit se contenter de sa parole pour l'usine de Fléchambault, l'analyse des salaires pratiqués à l'usine de filature de laine cardée de Pontgivart dresse un tableau moins flatteur : l'enquête de 1847 montre que les ouvriers hommes y reçoivent de 20 à 45 cts de moins que chez les concurrents, les femmes 10 cts de moins alors que les enfants sont payés selon la norme. Il est vrai aussi que, en tant que responsable municipal, il s'est toujours prononcé pour des salaires élevés⁵⁹. Mais il est vrai que, dans ce cas, les avantages procurés par le patron (logements, écoles, crèches...) financés par prélèvement sur salaires peuvent expliquer cette moindre rémunération. Il est évident que la politique paternaliste prônée par Croutelle est très en avance par rapport à ce qui peut se faire par ailleurs, et qu'il résume de cette formule :

⁵⁸ T. Croutelle, *A mes concitoyens*, op.cit., p. 4.

⁵⁹ *Ibidem*, « Dans le conseil municipal, alors que je recommandais les économies que je croyais indispensables à la fortune de la ville, on ne m'a jamais vu demander les plus petites réductions sur les chapitres de la bienfaisance publique : j'en appelle au témoignage de mes anciens collègues. Au contraire, lorsqu'il s'agissait des ateliers communaux, j'ai toujours exprimé le regret de voir fixer les prix de journée trop bas pour les hommes valides : « Mettez-les à même de gagner le plus qu'ils pourront ; l'essentiel est d'utiliser leur bon vouloir, vous y gagnerez encore : ils vous donneront du travail pour votre argent. ». A ceux qui objectaient que si on maintenait les prix de journée trop élevés, les manufacturiers manqueraient de bras : « tant mieux, disais-je, quand ils en auront besoin, ils seront obligés de les rétribuer convenablement. C'est ailleurs que sur la réduction des salaires que la Fabrique de Reims doit rechercher les éléments de progrès ». J'en appelle encore sur ce point à tous les membres du Conseil Municipal et de l'administration. ».

*« Une meilleure répartition des bénéfices entre les travailleurs,
Un minimum de pauvreté et un maximum de richesse pour tous,
La fraternité prêchée par le Christ
Enfin j'offrais de concourir à l'œuvre. »*

Ainsi Croutelle propose aux industriels de s'entendre pour engager leurs ouvriers à déposer à la Caisse d'Épargne, soit en les obligeant à laisser entre les mains de leur maître un vingtième de leur salaire, soit en les encourageant par une prime qui leur serait accordée. La commission de la Société Industrielle préconise deux axes : fondation de livrets de caisse d'épargne avec une première mise de 10F en faveur des ouvriers qui donneraient le plus de garantie d'ordre et d'économie, acquis par eux au bout d'un an, et seulement quand ils auront doublé cette somme par des économies hebdomadaires ou mensuelles (éventuellement diminuer le nombre de livrets mais porter la valeur à 20F); primes de 10F et médailles d'honneur décernés aux ouvriers qui auraient fait le plus d'économies. Il propose que le don de 6 000F fait par le Duc d'Orléans aux ouvriers de la fabrique de Reims soit utilisé pour ouvrir 240 livrets de 50F, distribués pour moitié aux enfants qui se seront distingués dans les écoles primaires, pour moitié aux jeunes ouvriers employés dans la fabrique « de bonne conduite », sur présentation du Conseil des Prud'hommes⁶⁰. Croutelle, en dehors de la Société Industrielle de Reims, a beaucoup œuvré pour ces livrets de caisse d'épargne, tout comme pour les crèches, même si ses théories sociales sont encore empreintes par les vieux réflexes de l'époque moderne, entre pauvre vertueux et pauvre malhonnête⁶¹.

Si la moralisation de la classe ouvrière constitue un des objectifs de la Société Industrielle, celle du patronat existe également en filigrane ; Croutelle, dont les tendances paternalistes sont désormais bien connues, intervient lors de la crise de 1840 pour insister sur la nécessité de préserver les salaires. « *nous nous sommes demandés*

⁶⁰ Registre des délibérations de la Société Industrielle de Reims, 11 décembre 1837.

⁶¹ Croutelle, *A mes concitoyens*, op.cit. : « Aussi ne dirais-je rien des crèches, si je ne m'honorais pas d'avoir été à Reims le plus ardent promoteur de cette œuvre admirable dont la fraternité est la base et qui, selon moi, doit d'autant plus contribuer à l'amélioration de la génération nouvelle, qu'elle aide puissamment les familles laborieuses et pauvres sans jamais les humilier. Toutes les fois où j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur le sort des ouvriers, mes ardentes sympathies pour eux se sont hautement manifestées. Qu'on lise mes rapports sur la caisse d'épargne de 1843 à 1845 : j'y recommande plus de fraternité dans les associations mutuelles de secours dont on exclut généralement les femmes et les enfants ; j'insiste pour que, dans les grands établissements, on ne fasse qu'une seule association pour les deux sexes et pour tous les âges et, joignant l'exemple au principe, j'eus la satisfaction de le voir bientôt imité par plusieurs grandes manufactures. Qu'on se reporte aussi au rapport que j'ai fait sur les crèches. Dans celui du 26 août 1847, p2, je proclamais bien haut la nécessité urgente de « *substituer le travail à l'aumône, et de fortifier par les crèches la jeune génération ouvrière, l'espoir du pays* ». Je disais encore « *l'aumône ne produit pas en effet utile la moitié de ce qu'elle coûte ; ici, au contraire, le bienfait double le prix ; il a le mérite de ne pas humilier celui qui le reçoit, d'exciter au travail et de prévenir le découragement...Tendre une main amie à qui peut et veut s'élever par son travail et sa bonne conduite, soutenir, empêcher de tomber celui que des accidents imprévus ou des charges trop lourdes pourraient décourager ; enfin, secourir et aider à se relever celui que le malheur a frappé, telle est la mission évangélique et fraternelle des sociétés de bienfaisance.* » »

s'il y a plus de convenance et d'intérêt à activer la consommation en déduisant incessamment le taux des salaires et le prix des produits, ou bien au contraire, à restreindre quelque peu la production et, dans ce cas, à maintenir le taux des salaires au détriment du nombre d'heures de travail (...); nous avons reconnu que l'intérêt des producteurs, maîtres et ouvriers, était de restreindre le travail plutôt que réduire le prix des marchandises et les taux des salaires, toutes les fois qu'une crise industrielle était motivée par un dérangement de l'équilibre nécessaire entre la production et la consommation. »⁶².

Dans le même temps, Croutelle propose de faire intervenir dans les réunions de la Société Industrielle les présidents des Sociétés d'ouvriers, mesure jugée décisive vers un meilleur accord entre les maîtres et les ouvriers, car permettant à chacune des deux parties de se faire entendre dans des institutions légales. D'après lui, les premiers contacts pris semblent positifs et les présidents des sociétés ouvrières étaient même disposés à accueillir en leur sein « *quelques-uns des maîtres filateurs, fabricants ou autres, qui deviendraient en quelque sorte des défenseurs officieux, dans toutes les circonstances où les bons offices d'hommes placés un peu plus haut qu'eux dans l'échelle sociale leur deviendraient nécessaires.* »

Alors, pourquoi une telle haine pour un personnage dont la politique paternaliste est désormais bien établie ? Un premier élément de réponse pourrait bien se cacher dans la discussion entamée sur le libre-échange en 1846 au cours de laquelle il a bel et bien prononcé les paroles suivantes : « *Il faudrait donc mettre aux prises nos ouvriers avec les ouvriers irlandais qui se contentent d'une livre de pommes de terre par jour, et qui malheureusement ne l'ont pas toujours : personne ici n'en a la pensée.* »

Tous les membres présents l'ont entendu et le *Journal de Reims*, que l'on ne pourra pas soupçonner d'une quelconque complaisance avec le personnage, en a recueilli textuellement le contenu le lendemain, 12 novembre 1846. D'autant que Croutelle développe sa théorie dans plusieurs lettres adressées à Roudot et à Faucher : celles des 16, 23 et 30 septembre 1846, ainsi que celle du 27 octobre, publiées dans le *Moniteur Universel* et dans l'*Atelier*, contiennent des vues sur la nécessité d'alléger tous les impôts qui pèsent plus particulièrement sur les classes ouvrières, notamment la suppression radicale de l'impôt sur le sel : « *l'Etat, suivant moi, a pour premier devoir de chercher les ressources ailleurs que sur une substance aussi indispensable au pauvre.* ».

La question est de savoir pourquoi cet épisode somme toute anecdotique refait surface près de deux ans après.

Toujours est-il que l'incendie de Fléchambault affecte particulièrement Croutelle : la Légion d'Honneur, obtenue en 1850, tout comme l'entrée à la Chambre de Commerce en mai 1853, sanctionnent sans doute les efforts énormes consentis par le

⁶² Registre des délibérations de la Société Industrielle de Reims, 31 août 1840.

personnage pour moderniser l'industrie rémoise, mais ces honneurs sonnent un peu comme des cadeaux de consolation bien amers après la destruction de son bijou le plus prometteur. S'il fait partie d'une société Croutelle-Rogelet-Gand-Grandjean, le cœur n'y est plus ; désabusé, il confie en 1858 : « *Nous, vétérans de l'industrie, ne pouvons lui offrir que les restes d'une ardeur éteinte.* »⁶³. En 1860, alors qu'il se retire de la société Croutelle-Rogelet-Gand-Grandjean au profit de Ibry, il n'hésite pas à livrer son opinion sur l'infériorité manufacturière de la France sur l'Angleterre, un constat guère éloigné de Randoing d'Abbeville : « *la France est dans sa nature agricole et militaire, l'Angleterre est essentiellement manufacturière et commerciale.* »⁶⁴. Lorsqu'en 1861, la Société Industrielle est définitivement réorganisée, Croutelle n'en fait plus partie, pas même comme simple membre. L'homme, vieillissant (il a 69 ans), est simplement nommé par la nouvelle direction président honoraire. Il terminera sa vie dans l'usine qui avait été à l'origine de sa fortune de début de carrière, à Pontgivart, avant de s'éteindre le 2 janvier 1871.

Ainsi, si la fondation de la Société Industrielle de la Somme est due à un préfet, plus soucieux sans doute du prestige de la cité où il habite, ainsi que de paix sociale en période de crise, celle de Reims se place résolument sous la bannière d'un manufacturier entreprenant dont la priorité est de moderniser l'appareil productif. Ne pouvant agir seuls, leur succès dépend de leur capacité à rallier de nombreux partisans à leur projet.

En être ou pas.

Le zèle des administrateurs de la Société Industrielle de la Somme à intéresser le plus largement possible le monde manufacturier à leur aventure constitue une aubaine, dans la mesure où ils nous ont laissé deux types de documents d'un grand intérêt⁶⁵ ; d'une part, a été établie une liste des souscripteurs⁶⁶ à la fin de l'année 1836, source précieuse, puisque y figurent le nom, l'adresse et la profession des adhérents, qui peuvent permettre une analyse économique, sociologique et géographique de l'association. Mais encore plus intéressant, on peut consulter la liste des personnes dont on attend qu'elles adhèrent à la Société Industrielle mais qui ne l'ont pas encore fait. Cette liste permet, non seulement, de mesurer le succès qu'a pu rencontrer l'appel à cotisation, mais elle est également révélatrice d'une certaine manière de penser de la part des fondateurs : qui peut ou qui doit en faire partie ?

⁶³ Archives de la Chambre de Commerce, *Bulletin de la Nouvelle Société Industrielle de Reims*, juillet 1858.

⁶⁴ *Enquête 1860*, p. 407.

⁶⁵ AMA, 1R18/3 : Société Industrielle, listes de membres (1836-1839).

⁶⁶ En fait, il en existe plusieurs, mais strictement identiques, les copies servant probablement de repères aux responsables, soit pour la comptabilité, l'organisation des commissions...

20 métiers sont représentés (voir Graphique 1) : le recrutement se fait logiquement parmi les manufacturiers (« fabricants filateurs »), mais ceux-ci ne représentent même pas le tiers des membres ordinaires (28,1%). Ils sont talonnés de près par les négociants (26,8%), qui les dépassent même, si on leur adjoint les courtiers en marchandises et ceux en étoffes. Voilà une différence importante avec la S.I.M, où le négoce ne représente que 11,5% des effectifs et où la catégorie des manufacturiers est bien plus étoffée (44,2%)⁶⁷. Il faut néanmoins conserver à l'esprit que le terme de négociant désigne souvent à Amiens des maîtres de plus ou moins grande envergure qui s'occupent de faire tisser les articles de la cité dans les campagnes environnantes. On perçoit également une dissonance entre le programme de recherches proposé dans l'article 1 des statuts et la composition des membres, puisqu'on ne retrouve ni ingénieur ni chimistes, alors qu'ils constituent plus du tiers des adhérents à la S.I.M ! En dehors des deux poids lourds précédemment cités, on peut noter l'existence de quelques fortes minorités. Les teinturiers et imprimeurs constituent ainsi un groupe important (7,9%).

La présence en nombre des menuisiers (9,3%) a de quoi surprendre, en apparence. Avec 66 adhérents, ils forment le troisième groupe professionnel au sein de la Société Industrielle. Pourtant, on ne peut pas dire que le département de la Somme se distingue par l'importance de ses forêts et le travail du bois. Un début d'explication se fait jour si on met leur présence en relation avec celle des mécaniciens et serruriers (5,6%) et des tourneurs (2,1%) et si l'on se souvient de l'objectif fixé dans l'article 1 des statuts.

708 personnes en tout font partie de la Société Industrielle en 1836 : le chiffre est considérable, puisque jamais celle de Mulhouse, pourtant pionnière, ne parviendra à l'atteindre⁶⁸. Un score aussi impressionnant, qui plus est réalisé en moins d'une année d'existence, traduit sans nul doute les espoirs fondés dans cette institution dans une conjoncture très déprimée. Cette attente peut être appréhendée dans une certaine mesure grâce au taux de participation des différentes catégories socioprofessionnelles. Nous avons bâti cet indicateur en rapportant le nombre d'adhérents effectifs d'un groupe professionnel à l'ensemble des membres (réels et espérés) de ce groupe. Toutes les professions atteignent et dépassent un taux de participation de 50%, à l'exception notable des cardiers. Pour ce qui les concerne, un score aussi faible s'explique aisément : le travail de la laine cardée à Amiens ne constitue plus qu'un métier en voie de disparition. Au travail du drap, jugé peu rémunérateur, la ville préfère les nouveautés en laine peignée, d'où les effectifs faméliques de cardiers (quatre seulement pour l'ensemble de la ville). Et même si un tondeur de drap sur deux est présent dès la fondation de la Société, cela ne doit pas

⁶⁷ A la Société Industrielle de Reims, la proportion des fabricants dépasse les 50%.

⁶⁸ F. Ott, *La Société Industrielle de Mulhouse, op. cit.*, p. 138.

faire oublier qu'ils ne sont plus que quatre à exercer... A l'inverse, certaines catégories s'avèrent particulièrement bien représentées, avec un taux supérieur ou égal à 60% : tout le secteur du tissage et de la finition d'étoffes est dans ce cas.

L'analyse de la localisation des activités au sein de la ville marque une nette tendance à la ségrégation socio spatiale ; les retordeurs, apprêteurs, teinturiers et imprimeurs sont majoritairement concentrés au nord, dans la ville basse, à proximité des bras de la Somme, ce qui est finalement logique. Le quartier St-Leu constituait déjà au XVIII^eS le coeur de l'activité de la teinturerie amiénoise, une fonction qui n'a fait que se renforcer au début du siècle suivant, malgré les inconvénients de cette localisation: étroitesse des rues (rue d'Engoulvent, rue Tappeplomb, rue Blanquetaque...), encombrement, pollution particulièrement importante du site. Le fait qu'Amiens reçoive des tissus en provenance de nombre de villes de la France du Nord-Est, afin d'y recevoir les apprêts et les teintures, contribue à renforcer la pression foncière sur cette partie de la cité. Du coup, l'activité s'étend progressivement le long de la Somme, et aboutit à la constitution d'un nouveau quartier manufacturier: le faubourg St-Maurice. 19 teinturiers et imprimeurs y ont installé leurs ateliers en 1836, de loin la plus forte concentration. Il faudrait toutefois éviter de croire que cette extension s'est réalisée *ex nihilo*: dès le début du XIX^eS, l'analyse des dénombrements de population quartier par quartier montre que les ouvriers teinturiers et apprêteurs y avaient déjà élu domicile, sans doute en raison du faible coût foncier et de la proximité avec St-Leu. La localisation des activités de filature et de tissage obéit à des exigences différentes: certes, certains fabricants choisissent de s'installer près des ateliers de finition, Chaussée St-Pierre ou Faubourg St-Maurice, mais ils ne sont guère représentatifs de l'ensemble de la profession. Qu'ils travaillent la laine ou le coton, ils ont plutôt fait le choix de s'installer à l'Ouest de la d'Amiens et se concentrent dans un quadrilatère que l'on pourrait délimiter par les remparts Ouest et Sud d'une part, le Port d'Aval et la rue de Beauvais d'autre part. 21 sont présents rue des Corroyers, la plupart des autres dans les rues adjacentes (rue des Coches, rue Verte, rue des Panniers, Rue St-Jacques, rue Martin Bleu-Dieu). Un certain nombre d'entrepreneurs y avait acquis des biens nationaux en assez grand nombre durant la révolution. Enfin, de manière assez prévisible, les négociants et courtiers se localisent vers le centre-ville, plus particulièrement rue des Sergents, rue des Vergeaux, rue St-Martin et rue St-Leu.

D- Les fragiles racines de la Société Industrielle.

Disposer de relais fidèles, de réseaux capables de transmettre le mouvement imprimé par l'association, apparaît comme un élément essentiel à la pérennisation de l'aventure. Les articles 9 et 10 des statuts prévoient d'ailleurs que le Conseil

d'Administration de la Société s'adjoindra des correspondants - au moins un par chef-lieu d'arrondissement - choisis parmi les membres non résidant à Amiens. Leur rôle consiste à fournir des renseignements sur les industries particulières de chaque localité, sur leurs besoins et leurs progrès. Il s'agit également de trouver des souscripteurs supplémentaires et de collecter leurs cotisations. Toutefois, cet objectif s'avère bien difficile à mettre en œuvre, et malgré des démarches répétées, la Société qui ambitionnait d'œuvrer pour l'ensemble du département, est forcée de limiter son champ d'action :

« La Société Industrielle s'est trouvée dans la nécessité de s'occuper presque exclusivement des besoins de la fabrique d'Amiens. Elle a vainement cherché à se mettre en rapport avec messieurs les maires de presque toutes les communes et avec la plupart des industriels connus pour leur intelligence et l'importance de leurs relations commerciales, mais fort peu ont répondu à l'appel. Si cet état d'isolement se prolongeait, le but du gouvernement ne serait pas atteint et les vues bienveillantes du Conseil Général ne seraient que très incomplètement remplies.

La Société a pensé que votre influence et celles de messieurs les sous-préfets obtiendraient facilement le concours qu'il ne nous a pas été possible d'obtenir (...). Permettez-nous de vous exprimer le désir que l'administration veuille bien nous mettre à portée de désigner dans chaque canton un ou deux industriels qui recevraient l'honorable titre de correspondants, établiraient avec nous des relations d'intérêt général, pourraient même (sic) prendre part à nos réunions, et apporter à un centre commun le tribut de leurs connaissances et contribuer avec nous à éclairer l'autorité. Mm. les correspondants des différents cantons pourraient de leurs côtés se réunir au chef-lieu de la sous-préfecture afin de s'occuper d'une manière spéciale des intérêts de la localité, et toutes les industries du département seraient ainsi représentées et protégées. »⁶⁹

La lettre est remarquable à plus d'un titre ; d'abord, la Société Industrielle entend faire des préfets et sous-préfets - autrement dit des représentants de l'autorité de l'Etat - des instruments au service de sa politique (!), et ainsi pallier aux insuffisances de sa propre organisation interne. Or, elle va bénéficier de l'appui d'un personnage qui n'a rien d'un inconnu : Charles Dunoyer, alors préfet de la Somme depuis 1833, mais également chef de file du courant libéral en France. Quelques mots sur le personnage sont nécessaires, car les événements qui jalonnent l'histoire de la S.I.S s'éclairent à la lumière de son parcours. Dunoyer, petit neveu de J-J Rousseau, est né le 20 mai 1786 à Carennac (actuellement dans le Lot), dans une famille qui détient la

⁶⁹ AMA, 1R18/2 : Lettre de Lemerchier au préfet, 30 juillet 1838.

seigneurie de Sarrezac depuis le XV^eS⁷⁰. En tant que cadet, il était destiné à entrer dans l'Ordre de Malte, mais la révolution en décida autrement : formé dans un prieuré bénédictin, puis à l'Ecole Centrale de Cahors, son goût pour le droit et la controverse semblent le destiner au barreau. Remarqué par le préfet du département, celui-ci le propose comme élève à la toute jeune Université de Jurisprudence de Paris. C'est là qu'il découvre des auteurs tels que Locke, Condillac ou Bentham ; c'est là aussi qu'il se lie d'amitié avec Charles Comte. Tous deux partagent la même aversion contre le régime impérial, alors que le frère de Dunoyer n'hésite pourtant pas à servir comme capitaine dans l'armée, et que ses parents ne voient pas forcément d'un œil trop défavorable ce régime d'ordre. Royaliste par tradition mais libéral par réflexion, il applaudit au retour des Bourbons en 1814, tout en critiquant l'insuffisance des promesses de la Charte, n'hésitant pas à publier une brochure à ce sujet, qu'il va jusqu'à distribuer dans les murs des Tuileries. Avec Comte, il se lance dans une véritable campagne propagandiste dans le journal *Le Censeur*. Opposés à Napoléon durant les Cent Jours, ils faillirent pourtant être bannis de France sans l'intervention opportune de Talleyrand. En 1817, le *Censeur* devient le *Censeur Européen*, où les deux amis, tant économistes que libéraux, affirment vouloir contribuer au développement industriel comme à l'instruction politique du pays. Vaste et dangereux programme, qui leur vaudra d'être poursuivis à quatre reprises devant les tribunaux, mais le *Censeur* dispose d'appuis puissants : le Duc de Broglie, Mme de Staël, le Marquis d'Argenson. Cela sera toutefois insuffisant pour faire face aux événements qui suivent l'assassinat du Duc de Berry. La fin de l'aventure éditoriale ouvre alors celle de l'enseignement, puisque Dunoyer monte dans la seule chaire encore libre, celle de l'Athénée où il marche dans les pas de Benjamin Constant et surtout de Jean-Baptiste Say, son maître à penser. Adversaire de Charles X, il marque publiquement sa défiance au moment des Ordonnances du 26 juillet 1830, et adhère à la Révolution de Juillet. Il sert le nouveau régime, d'abord comme préfet de l'Allier, avant de devenir celui de la Somme en 1833. La philosophie, économique et politique, de Dunoyer ne pouvait que le pousser à soutenir le projet de Société Industrielle. Dunoyer est particulièrement connu pour deux ouvrages : *Nouveau traité d'économie sociale, ou simple exposition des causes sous l'influence desquelles les hommes parviennent à user de leurs forces avec le plus de liberté, c'est-à-dire avec le plus de facilité et de puissance ; L'industrie et la morale considérés dans leurs rapports avec la société.*

Ensuite, il se dégage une volonté de placer l'industrie départementale directement sous le contrôle de la Société Industrielle et du maire d'Amiens : on comprend un peu mieux les réticences des manufacturiers, peu enclins à recevoir des

⁷⁰ L'essentiel des éléments biographiques qui suivent ont été rassemblés à l'aide de « Notice historique sur la vie et les travaux de Charles Dunoyer », M. Mignet in *Œuvres de Charles Dunoyer*, 1870, T1 et Leonard P. Liggio, « Charles Dunoyer and French Classical Liberalism », in *Journal of Libertarian Studies*, Vol.1, n°3, p. 153-178, Pergamon Press, 1977.

instructions lointaines. Cette correspondance montre les limites de l'influence de Lemerchier, qui peine à convaincre au-delà de sa cité : de fait, on ne compte parmi les adhérents aucun manufacturier étranger à Amiens, en dehors des deux communes immédiatement voisines de Renancourt et Rivery. La persuasion du maire s'exerce-t-elle plus fortement à l'intérieur de la ville ?

L'analyse de la composition du conseil d'administration de la Société peut nous fournir quelques éléments de réponse :

Tableau 44: Notabilités des membres du Conseil d'Administration de la S.I.S.

Nom :	Légion d'honneur	Mandat politique	Présence dans les institutions	Fonctions professionnelles
Arrachart				Négociant en laines peignées et filées
Boval Griois				Filateur de coton et fabricant de velours
Bulan aîné	Oui		Vice-président de la Chambre de Commerce	Négociant en draps
Camille Verrier		Conseiller municipal	Membre de la Chambre de Commerce	Négociant en nouveautés
Cavillier Appolinaire				
Debray				Serrurier
Delahaye-Martin		Ancien conseiller municipal	Membre de la Chambre de Commerce, président du conseil des prud'hommes	Filateur
Forceville Duvette				Banquier
Froid Poiré			Membre du conseil des prud'hommes	Fabricant d'alépinés et circassiennes
Guidé Blondelle			Vice-président du Conseil des prud'hommes	Fabricant et apprêteur
Jourdain Lecoq			Membre de la Chambre de Commerce	
Julien				Filateur
Laurent Henri			Membre de la Chambre de Commerce	Fabricant et négociant en velours d'Utrecht
Le Caron				

Lemerchier		Maire	Président de la Caisse d'Épargne, membre honoraire de l'Académie d'Amiens	
Lenoir Boudou				
Mallet	Oui		Délégué au Conseil Général du Commerce, membre de l'Académie d'Amiens	négociant
Morel Cornet		Adjoint	Membre du conseil d'administration de la Caisse d'Épargne	Manufacturier filateur
Pinchon père		Conseiller municipal		Ancien négociant
Pourcelle d'Estré		Conseiller municipal		Filateur de laine
Ricquier			Membre de la Chambre de Commerce	

Sources : ADS, 31REV3 (annuaire statistique d'Amiens, 1838) ; AMA, 1R18/3 ; D. Deparis, Municipalité de la ville d'Amiens (1790-1935), 1977 ; AMA, 2F27, expositions des produits de l'industrie.

A première vue, le tableau ne présente guère de surprises : les noms que l'on y trouve sont bien connus, la plupart a pris une part décisive dans les travaux qui ont immédiatement précédé la fondation de la Société. Rien d'étonnant donc à retrouver des représentants des corps consulaires, notamment la Chambre de Commerce. Toutefois, sur les neuf titulaires que compte cette institution à Amiens, seuls six sont membres de la S.I.S et les absents n'ont rien d'anonymes. Massey est issu d'une famille de négociants très anciennement implantés à Amiens, une fortune de premier plan qui a été conforté durant la Révolution par l'achat de nombreux biens nationaux. Le père figurait d'ailleurs sur la liste des « notables commerçants » dressée en 1811, décrit comme « *très actif et très laborieux, très instruit dans les affaires du commerce, ayant une connaissance particulière des lois grâce à son ancienne fonction de membre du Conseil Général du Commerce* »⁷¹. L'absence de ce poids lourd, qui n'est pas même souscripteur, ne manque pas de poser question. Du côté du Tribunal de Commerce, on peut tirer le même constat.

On pourrait s'attendre à ce que l'action centrale du maire au sein de la Société Industrielle entraîne de la part du Conseil Municipal une vague importante d'adhésion à ce projet. Or, la réalité apparaît nettement plus nuancée, comme le montre le tableau 2.

Tableau 45: Le faible investissement du Conseil Municipal d'Amiens au sein de la SIS.

Nom	Profession	Date de 1 ^{ère}	Statut au sein de la
-----	------------	--------------------------	----------------------

⁷¹ Cf. *infra*, partie 2, chapitre 2.

		installation au Conseil Municipal	Société Industrielle
Andrieu Jean-Baptiste	Négociant	Octobre 1830	Souscripteur espéré
Boistel Duroyer Charles	Propriétaire	Septembre 1830	Souscripteur espéré
Boulet Charles	Président de la Cour Royale	Septembre 1830	Pas de mention
Bulan aîné	Marchand de draps	Juin 1837	Membre
Caresme Marie Benjamin	Inspecteur d'académie	Septembre 1838	Pas de mention
Cauet Pierre	propriétaire	Octobre 1831	Souscripteur espéré
Caumartin Jean-Baptiste	Député	Mars 1815	Souscripteur espéré
Creton Nicolas	Avocat	Septembre 1830	Souscripteur espéré
Daveluy fils	Négociant	Juin 1837	Souscripteur espéré
Deberny Jean Jacques	Ancien banquier	Octobre 1831	Pas de mention
Decaieu Philippe	Conseiller à la Cour Royale	Juin 1837	Pas de mention
Dehesdin Nicolas	Entrepreneur	Octobre 1831	Pas de mention
Ducrotoy Pierre Narcisse	Teinturier	Octobre 1830	Membre
Duval père	Conseiller honoraire à la Cour Royale	Juin 1837	Pas de mention
Fouache d'Halloy Jacques	Propriétaire	Décembre 1826	Pas de mention
Galhaut Pierre	Négociant	Novembre 1834	Membre
Hullot Jacques	Propriétaire	Mars 1815	Souscripteur espéré
Jourdain Herbet Claude	Négociant	Juillet 1816	Membre
Ledieu père	Propriétaire, banquier	Juin 1837	Souscripteur espéré
Lefebvre Jean Baptiste	Propriétaire	Novembre 1834	Pas de mention
Lemerchier Charles	Médecin		Membre
Machart Edmé	Conseiller à la Cour Royale	Octobre 1831	Souscripteur espéré
Massias Nicolas	Ancien négociant	Octobre 1831	Souscripteur espéré
Morel Cornet Denis	Propriétaire	Octobre 1831	Membre
Péru Lorel Jean Baptiste	Négociant	Juin 1837	Membre
Pinchon François	Ancien négociant	Octobre 1831	Pas de mention
Pourcelle d'Estré Nicolas	Filateur	Octobre 1830	Membre

Rigollot Marcel	Médecin	Octobre 1831	Souscripteur espéré
Roussel Louis	Avocat	Juin 1837	Pas de mention
Thieron de Chipilly Alexandre	Propriétaire	Février 1825	Pas de mention
Tournière Pierre	Notaire	Novembre 1835	Pas de mention
Verrier Camille	Négociant	Juin 1837	Membre
Verrier Lebel François	Propriétaire	Octobre 1830	Souscripteur espéré
Vion Marie François	Notaire	Octobre 1831	Pas de mention

Sources : ADS, 31REV3 (annuaire statistique d'Amiens, 1838) ; AMA, 1R18/3 ; D. Deparis, Municipalité de la ville d'Amiens (1790-1935), 1977 ; AMA, 2F27, expositions des produits de l'industrie.

Sur les 33 édiles, 9 seulement ont décidé de souscrire dès le départ de l'aventure. 12 sont convoités comme membres potentiels. 12 autres ne sont pas mentionnés, soit qu'ils aient refusé de s'associer au projet, soit qu'ils n'aient pas été sollicités. On peut donc dire que la fondation a été accueillie en mairie, au mieux dans une certaine indifférence, au pire avec froideur. Que Caumartin, député à la Chambre, ne se manifeste pas en dépit de plusieurs relances⁷² laisse songeur...Faut-il dès lors accorder crédit à ces fréquentes récriminations de la part des fondateurs, à l'encontre de quelques fabricants peu enthousiastes, qui souhaiteraient voir échouer le projet ? Maire et préfet l'avouent volontiers : « *Si, à l'origine, on a pu mettre en problème le succès de ses efforts, il ne peut plus être aujourd'hui l'objet d'une contestation sérieuse* »⁷³ ; « *La société s'est vue, à son entrée dans la carrière, forcée de lutter contre l'égoïsme étroit de quelques personnes.* »⁷⁴. Egoïsme ? N'y a-t-il que cela ? Ou ne faut-il pas chercher des causes plus profondes, des motifs plus cachés. S'il est difficile de pointer précisément quelqu'un du doigt, des soupçons peuvent peser sur quelques personnalités, parmi lesquelles Nicolas V Isidore Daveluy.

Les Daveluy constituent une des plus vieilles dynasties amiénoises de négociants, et également une des plus puissantes de par les nombreuses ramifications de leur arbre généalogique : ils sont liés à d'autres lignées du négoce, tels que les Herbet et les Debray depuis le XVII^eS ; ou les Tranel depuis le XVIII^e. Nicolas IV, dit Daveluy-Bellancourt, partisan de Charles X, a même occupé les fonctions de maire d'Amiens de juillet 1823 au 2 août 1830. Dire que la famille est conservatrice constituerait un euphémisme : le cérémonial de son installation à l'Hôtel de Ville rappela celui usité sous l'Ancien Régime⁷⁵. Député de la ville en 1820 et 1824, il affronte les libéraux, qui constituent un parti sérieux sous l'impulsion de Caumartin, lequel, à deux reprises,

⁷² Cf. Procès-verbaux des conseils d'administration en date du 2 septembre 1837.

⁷³ ADS, 99M451, Procès-verbal de l'Assemblée Générale de 1838, intervention du préfet.

⁷⁴ Ibidem, Intervention de Lemerchier.

⁷⁵ Cf. A. de Calonne, *Histoire d'Amiens*, T3, pp. 110-111.

manque de peu de voix de l'emporter. Nicolas V gardera une rancune tenace envers les libéraux en général, et Caumartin en particulier, mais la Révolution de Juillet, qui mit fin aux pouvoirs de son père à la mairie, allait porter un rude coup aux légitimistes. L'élection législative de 1834 fut marquée par deux faits importants : la rentrée des légitimistes dans l'arène électorale et leur alliance avec la démocratie de gauche. Nicolas V apporta un appui soutenu à la candidature de Laffitte qui s'était déclaré opposé à la politique gouvernementale⁷⁶. Caumartin triompha néanmoins sans peine de cette coalition⁷⁷. En 1837, il doit l'affronter de nouveau, avec cette fois comme adversaire Nicolas V, partisan résolu d'une restauration au profit de Henri V. L'élection fut là encore une formalité pour Caumartin, dont la victoire apparaît à peine moins nette que trois ans plus tôt⁷⁸. Nicolas Isidore n'allait pas abandonner la partie aussi facilement, mais plutôt la porter sur d'autres terrains, celui de l'économie et du commerce : négociant rue Basse Notre Dame, il occupe les fonctions de président du Tribunal de Commerce de 1834 à 1836, où il tisse les toiles de son réseau. C'est à ce titre qu'il fait partie de la commission chargée de donner son avis sur l'opportunité d'une Société Industrielle⁷⁹. A l'inverse des autres membres, il s'y montre beaucoup plus circonspect, mais s'agit-il d'une opinion fondée sur des critères économiques ou sur des considérations plus politiciennes ? En l'absence de témoignage direct, on en est réduit aux suppositions, mais peut-on imaginer qu'il soutienne l'initiative de Lemerchier et de Dunoyer, deux libéraux notoires ? D'autant que l'admiration de Lemerchier pour Caumartin n'est pas feinte, il le considère comme le premier à avoir inspiré l'idée d'association industrielle :

« Un tel ordre de choses [l'esprit de routine] doit nécessairement entraîner à sa suite la décadence de notre industrie et la cessation de nos relations commerciales. Cependant, il a résisté jusqu'à ce jour aux conseils et efforts de nos meilleurs citoyens. M. Caumartin, entre autres, n'a jamais négligé l'occasion de signaler publiquement le danger de la fausse route dans laquelle nous sommes engagées et, dans un discours remarquable, prononcé en 1828 au nom de l'Académie d'Amiens, il a traité ce sujet dans tous les développements qu'il nécessite, et il a présenté l'esprit d'association comme le seul moyen d'empêcher la ruine de notre fabrique. »⁸⁰

Toujours est-il que Daveluy ne fait pas partie des souscripteurs à la Société, tout comme Fouache d'Halloy ou Thiéron de Chipilly, tous trois soutiens fidèles de la politique de Charles X...

⁷⁶ *Ibidem*, pp. 231-232.

⁷⁷ Avec une participation de 75%, Caumartin rafla 75,6% des voix.

⁷⁸ Participation : 70% ; Caumartin emporte 71,2% des suffrages exprimés.

⁷⁹ Cf. *infra*, note 24.

⁸⁰ AMA, 1R18/1, Mémoire personnel de Lemerchier (non daté, probablement postérieur à 1840).

Elu membre de la Chambre de Commerce le 12 juillet 1836, il doit attendre son retour de voyage pour être officiellement installé dans ses nouvelles fonctions le 10 août⁸¹. Il est ensuite élu conseiller municipal en juin 1837, où il espère pouvoir porter son combat d'opposant.

A Reims, on ne dispose malheureusement pas de documents aussi complets pour mener une étude équivalente. La seule chose qui apparaît certaine, c'est la nécessité d'hommes nouveaux. En effet, avant de procéder aux opérations de vote lors de l'Assemblée Générale de 1840, Croutelle, tout en remerciant les membres de la Société Industrielle de leur confiance depuis cinq ans, estime qu'il serait avantageux pour elle d'appeler à sa direction des hommes nouveaux, qui fructifieraient les idées des anciens en y joignant les leurs propres. Réélu haut la main, il accepte ses nouvelles fonctions avec une certaine réticence, exhortant les membres à redoubler de zèle dans leurs efforts.

A l'issue de la réunion du 6 juin 1840, il est procédé à une réorganisation interne autour de quatre comités :

1er comité : intérêts généraux, commerce, statistiques, douanes, amélioration morale, matérielle de la classe ouvrière : Mm. Poisson, Aronssohn, Barbe, Béranger, Camu fils, Henriot Delamotte, Houzeau Muiron, Maille, Seillière et Tassin.

2ème comité : tissus et filatures, recherches et études des procédés nouveaux, amélioration et conservation des articles déjà connus, recherche d'articles nouveaux, essais : Mm. Buirette aîné, Benoist, Bisson, David, Larbre, Luton Herbin, Sentis, Lasseau Leblanc.

3ème comité : mécaniques et chimie appliquées, teintures, apprêts, machines à vapeur, combustibles, dynamiques, constructions mécaniques : Mm. Balle, Bergouhnioux, Chambal, Clin, Croutelle neveu, Gand, Houelle Mouras, Lefebvre Quinet, Massé, Maillet et Villeminot.

Pour résumer, il faut admettre que le mot de Tassin, sur la nécessité de confier les destinées à un petit nombre d'hommes, se vérifie aussi bien à Reims qu'à Amiens : si, en Picardie, l'initiative est prise par un serviteur de l'Etat, du reste mal relayé par le monde politique local mais beaucoup mieux par les fabricants, en Champagne, la dynamique est impulsée par des patrons plutôt jeunes, progressistes, liés entre eux par des réseaux divers, mais isolés au sein d'un milieu fabricant plus frileux. Contrairement à leur devancière mulhousienne, ni la société rémoise, ni la société amiénoise ne sont parvenues à créer un consensus et une dynamique capable d'emporter l'adhésion du plus grand nombre. Est-ce à dire que les réalisations ne furent pas à la hauteur des ambitions ?

⁸¹ ADS, 99M107 696, Délibérations de la Chambre de Commerce, 1836.

III/ Les actions de la Société Industrielle.

Il suffit de reprendre les termes de l'article 1 des statuts et de voir dans quelle mesure le programme défini a été ou non rempli.

A- L'argent, nerf de la guerre.

La S.I.M se caractérisait par le montant très élevé des cotisations, qui ont induit une représentation « élitiste » en son sein⁸². Le cas de la Société Industrielle de la Somme s'avère différent, où la cotisation est fixée par l'article 2 à 10F seulement, un montant très faible qui explique sans doute le grand succès de l'opération, et le nombre important de cotisants. Néanmoins, une telle situation n'est pas sans présenter quelques risques.

On peut ainsi pointer du doigt la faiblesse inquiétante des gros actionnaires.

Tableau 46 : Les principaux actionnaires de la S.I.S.

Nom	Profession	Nombre d'actions
Sainneville	?	4
Renard	?	4
Laurent Louis Florentin	Fabricant	3
Cassagnaux	Rédacteur en chef de la <i>Sentinelle Picarde</i>	2
Delaporte Leroy	Négociant	2
A. Faton	Négociant	2
Levoir aîné	Filateur	2
Massey	Négociant	2
Morel Cornet	Filateur	2
Pourcelle d'Estrée	Filateur	2
Rumilly	?	2
Camille Verrier	Négociant	2

Source : AMA, 1R18/1.

⁸² Cf. F. Ott, *La Société Industrielle de Mulhouse, op.cit.*, p. 69 et p. 132: 100F de droits d'entrée plus une cotisation annuelle de 50F.

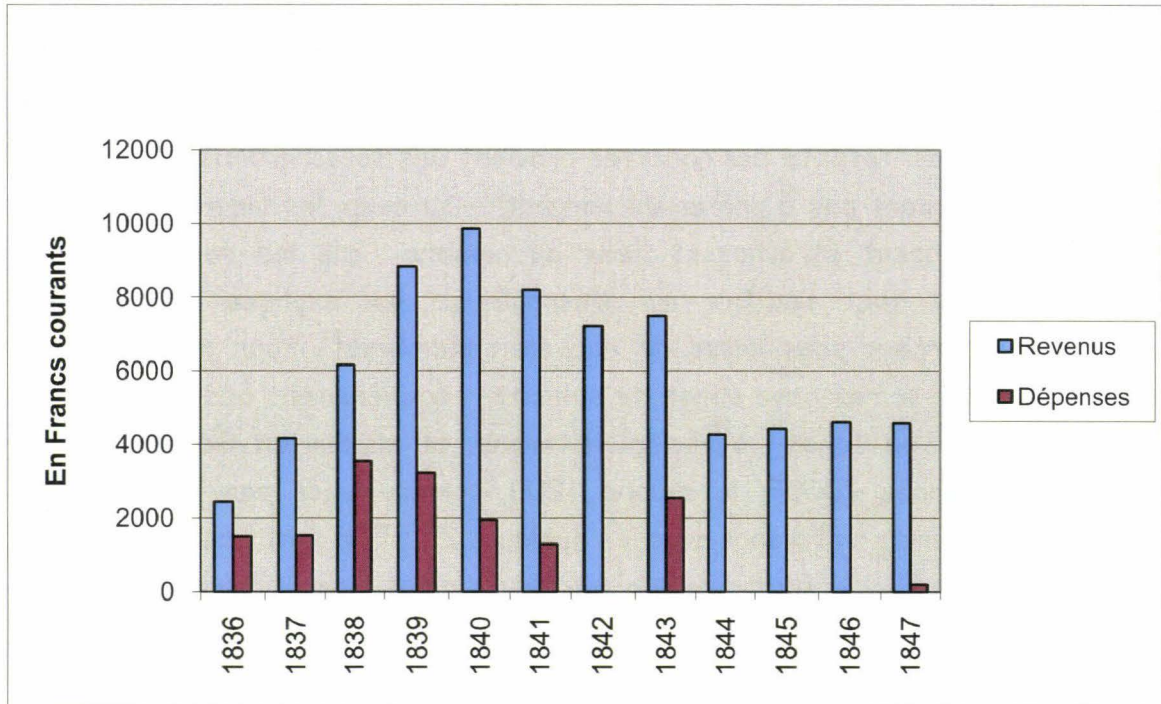
Ensemble, les 12 actionnaires dont il est question ne pèsent que pour 290F dans le budget de l'association. Une telle faiblesse est d'autant plus inquiétante que les membres du conseil d'Administration ne forment pas un noyau dur de gros contributeurs. Voilà une différence fondamentale avec la Société Industrielle de Mulhouse, où la quasi-totalité des recettes provient des souscriptions ou des donations, les membres n'hésitant pas à prêter de l'argent⁸³. Du coup, les finances de la Société Industrielle demeurent étroitement liées au nombre : que les soutiens viennent à manquer, et c'est tout l'édifice qui s'écroule...ce qui explique l'acharnement de Lemerchier à chercher sans cesse de nouveaux membres⁸⁴. Pour mener des actions d'ampleur, le maire se retrouve obligé de solliciter régulièrement des fonds extérieurs, notamment auprès du Conseil Municipal d'Amiens, et au Conseil Général. Le premier versera chaque année 2000F, le second 1200, somme jugée par beaucoup ridicule, surtout si elle est mise en balance avec les quelques 25 550F dont bénéficie l'agriculture dans le même temps⁸⁵... Il faut dire que toutes les cités manufacturières de la Somme n'auraient pas vu d'un bon œil l'assemblée départementale favoriser la capitale picarde : Randoing, élu d'Abbeville et successeur de Van Robais, ne manquera pas une occasion de le rappeler. La somme sera néanmoins revue à la hausse - 2000F - grâce à l'intervention opportune de Charles Dunoyer, comme un dernier cadeau avant son départ au Conseil d'Etat...

⁸³ Cf. F. Ott, *op. cit.*, p. 66.

⁸⁴ **AMA, 1R18/2**, Lettre du président aux membres du Conseil d'Administration, 20 mai 1837 : les destinataires sont invités à procéder à un véritable lobbying à Amiens comme dans l'ensemble du département.

⁸⁵ **ADS, 99M465**, lettre de Lemerchier du 2 août 1838 au président du Conseil Général.

Graphique 25: Les comptes de la S.I.S (1836-1847).



Source : AMA, 1R18/1.

Un coup d'œil aux comptes de la S.I.S et une comparaison avec ceux de son homologue mulhousienne suffisent pour comprendre les éléments de fragilité : les fonds propres manquent, ne dépassant jamais les 10 000F, malgré l'établissement d'un compte en banque rémunéré à 4% par an chez Duvette et Cie. L'association ne peut donc engager de frais importants : pas de location de local, de frais de secrétariat - réalisé bénévolement par Jourdain-Lecoq - ou de frais de publication d'un bulletin. Dans ces conditions, la prudence s'impose dans la gestion, les dépenses sont limitées et ne dépassent jamais les 4000F, même en 1838, date de la plus grande activité. Par la suite, et après la cessation des activités de la Société en 1839, les revenus se tassent, alimentés uniquement par les intérêts du compte, tandis que les opérations en dépense se font de plus en plus rares, le paiement de quelques cours ponctuels ou l'essai d'une machine à vapeur. Le 12 mai 1849, la municipalité, sur la proposition des banquiers, se propose de verser les quelques 4500F à la recette municipale, arguant du fait que la ville avait financé la majorité de l'activité de l'association, en versant 10000F de subventions sur cinq ans. Voilà qui jette un doute sur les capacités de la Société à véritablement peser sur le destin industriel d'Amiens et de la Somme en général.

Les statuts définissent le financement de la Société Industrielle de Reims sur les fonds privés des membres qui la composent. Toutefois, cela suppose qu'elle dispose d'un nombre suffisant de cotisants. Comme pour son homologue amiénoise, la question financière est au cœur des soucis des dirigeants. Dès le 19 mai 1837, Croutelle propose en assemblée générale d'assurer la continuation de l'association par la création d'un

fonds de prévoyance. Le placement des sommes sur un compte à 5% n'est pas une garantie en soi, et la Société se voit contrainte de rechercher des moyens exceptionnels, ainsi que le prouvent les démarches par elle réalisées auprès du député Chaix d'Est Ange. Dans une lettre du 25 octobre 1837, il réclame que la Société Industrielle de Reims ne soit pas oubliée dans la répartition annuelle des fonds ; rappelant le travail effectué depuis sa naissance, le président insiste en suite sur le fait que « *essentiellement société d'exécution, elle ne peut rien faire qu'avec de l'argent et les cotisations annuelles que se sont imposées ses membres sont d'un produit si faible qu'elle est obligée, en beaucoup d'occasions, de renoncer à ses projets dont l'application serait cependant d'un très grand intérêt.* ». Espoir déçu : les fonds ayant été tous alloués pour 1837, Chaix d'Est Ange promet d'essayer de répondre favorablement à cette sollicitation l'année suivante. Rien n'indique toutefois, dans les bilans présentés en assemblée générale, que la Société ait eu d'autres moyens de financement que les ressources propres de ses membres.

B- Une impulsion décisive vers la mécanisation ?

C'est LA pierre angulaire de la S.I.S, l'objectif n°1 de l'article 1. Toutefois, l'implantation des métiers tournerait rapidement au coup d'épée dans l'eau s'il n'était pas accompagné d'un volet formation, prévu d'ailleurs dans l'article 3 : « *tout sociétaire peut présenter un candidat pour l'école de tissage, à raison de chaque somme de 10F dont se composera sa souscription* ». La mécanisation impose de surmonter un double problème : d'abord, le coût intrinsèque de l'opération. L'achat d'un métier Jacquard neuf revient à 2000-2500F⁸⁶, alors que le salaire moyen journalier d'un ouvrier saieteur se monte à 1F50⁸⁷, ce qui est déjà relativement élevé, comparé à d'autres centres manufacturiers. Le calcul est simple : se doter d'un seul métier équivaut à l'embauche de plus de 1300 ouvriers, et aucun atelier amiénois n'atteint un tel chiffre. Se doter d'une mécanique constitue donc une opération très onéreuse en capital fixe, d'autant que le coût du capital roulant est loin d'être négligeable, représentant généralement près de 60% des frais. De plus, il faut tenir compte d'un surcoût de fonctionnement, le temps que les ouvriers apprennent à maîtriser l'outillage. Une formation pratique s'impose, et qui concerne également les fabricants, car les métiers Jacquard imposent une nouvelle organisation technique de la production.

Dès juin 1836, les responsables de la S.I.S se mettent en relation avec Segeais, dessinateur liseur de Tours, qui se propose d'enseigner « *deux heures par jour sur la manière de monter et démonter un métier à la Jacquart, et de s'en servir avec toutes*

⁸⁶ Cf. *Enquête Duchâtel*, déposition de Pourcelle d'Estrée, p. 408.

⁸⁷ AMA, 5F1/1, d'après les statistiques du bureau de l'octroi.

les combinaisons dont il est susceptible ; deux heures seront consacrées en outre à donner gratuitement aux fabricants membres de la Société Industrielle tous les conseils et renseignements dont ils pourraient avoir besoin pour l'organisation de leurs ateliers, l'emploi des métiers et la fabrication d'articles nouveaux. »⁸⁸. Une convention, signée pour trois ans entre la société et le professeur, fixe à la somme extraordinaire de 1200F annuels les émoluments de Segeais, accompagnés d'une indemnité de loyer de 500F par an. Toujours par souci d'économie, le cours sera dispensé provisoirement dans les locaux de Jourdain-Lecoq, secrétaire, 7 rue de Metz. Sollicités par Lemerchier, Dhomme et Romagny jeune proposent à la S.I.S une mécanique améliorée par leurs soins, dite « nouvelle Jacquard » sans élastique, propre à tisser les étoffes façonnées, pour lesquels ils ont obtenu un brevet de 15 ans, et récompensée lors de l'Exposition des Produits de l'Industrie de 1836⁸⁹. Le mardi 16 août 1836, c'est l'ouverture solennelle du cours de tissage lisage qui a lieu, finalement au 24 rue Martin Bleu Dieu, en plein cœur du quartier industriel. Le règlement se veut exemplaire en matière d'autorité et d'assiduité : à l'école, ouverte chaque jour ouvré de 9h à 11h (art.1), aucun élève ne sera admis sans présentation d'une carte strictement personnelle, afin d'éviter toute intrusion d'étranger dans les cours (art2 et 3). Toute personne qui refuserait d'exécuter les exercices, manquerait trois fois de suite les cours (ou troublerait leurs conduites) en serait exclue (art. 4, 5, 7). A l'issue de chaque session, un examen réalisé sous la surveillance commune du professeur et de la commission administrative de la Société Industrielle permet de sanctionner les progrès des impétrants. Les diplômes sont remis officiellement aux candidats reçus lors des assemblées générales (art.9)⁹⁰.

La première année, elle rencontre un authentique succès, puisque 48 fabricants, fils de fabricants ou ouvriers profitent de la formation dispensée⁹¹. La Société Industrielle entend bien faire profiter à l'ensemble du territoire manufacturier amiénois des bénéfices des cours, en informant « *les fabricants d'escots, tamises, etc...du département de l'Oise qui traitent habituellement avec Amiens qu'ils seront admis aux cours en se faisant inscrire parmi les membres de la Société* »⁹². Toutefois, l'aggravation de la crise entraîne un effondrement de la fréquentation, qui se traduit par une fermeture du cours pendant l'essentiel de l'année 1837. De plus, tous les industriels n'ont pas été convaincus du bien-fondé de cette politique. Ainsi, les rumeurs persistantes - venues d'où ? - ont accrédité chez eux l'idée que la Société Industrielle, en mettant l'accent sur l'introduction des Jacquard, abandonnerait tout soutien à la fabrication des étoffes traditionnelles, qui tomberaient du coup en désuétude. Certains

⁸⁸ ADS, *Le Glaneur*, édition du 25 juin 1836.

⁸⁹ AMA, 1R18/2, Plumitif, Lettre de Dhomme et Romagny à Lemerchier, 5 juillet 1836.

⁹⁰ AMA, 1R18/2, Règlement de l'école, 12 octobre 1836.

⁹¹ Citons, pour la première session de cours, les candidats présentés par Pourcelle d'Estré, Billet Tronsson, Lebel ou Jullien ; et pour la seconde par Delahaye, Hecquet ou Douchet.

⁹² AMA, 1R18/2 : Lettres aux commissionnaires Dupont et Gaudrefroy à Hardivillers, Dézengrevel à Fransures, Pringuet à Orvillers et Gayant à Corneil, 29 octobre 1836.

estiment donc qu'il faut leur chercher de nouveaux débouchés, notamment dans l'Algérie nouvellement conquise, et faire preuve de prudence en attendant le moment opportun pour lancer le mouvement général d'équipement :

« Les résultats qu'on veut obtenir ne pourront être que l'œuvre du temps, qui crée peu à peu de nouvelles habitudes, produites ici par l'esprit d'imitation et d'émulation qui ne se propagent que par la fréquentation et les rapports des ouvriers entre eux. J'estime à plusieurs années l'époque où notre fabrique pourra soutenir la concurrence dans la confection des articles de mode tant par le prix que par le goût. »⁹³

En terme de dotation matérielle, les progrès sont donc lents et nuancés : si, en 1836, n'existent à Amiens qu'une dizaine de métiers Jacquard, concentrés chez Cosserat, ils sont 280 l'année suivante, dont 70 montés par les soins de la S.I.S, 1000 en 1838 et 2000 en 1840. Néanmoins, le mouvement est stoppé et une décrue se produit puisqu'en 1845, n'en subsistent qu'un peu moins de 1200⁹⁴. Il n'en demeure pas moins que l'action de la Société Industrielle a contribué au développement d'une vraie tradition mécanique, avec l'installation d'un vaste atelier de construction de métiers dans l'ancienne église St Sulpice par Pottel Frères, dont sortiront nombre de machines à tisser, tant le coton que la laine, à destination de l'ensemble de la France. En revanche, pour le lin et le chanvre, l'initiative privée a permis de pallier à l'insuffisance des recherches, comme l'atteste l'installation de l'atelier de filature et de tissage à la mécanique de Maberly, Faubourg de Hem : celui-ci n'hésite pas à débaucher Thomas Mardsen, grand constructeur de mécaniques à Manchester, pour contourner l'interdiction d'exportation. Cosserat, associé à ses frères et beaux-frères, préfère quant à lui conclure un marché avec Lawrence Cannon, un contrebandier professionnel, pour faire venir des métiers, qu'il confie à des ouvrières irlandaises⁹⁵. Ces établissements instaurent une véritable concurrence entre les fibres travaillées à Amiens : en monopolisant les ouvriers, particulièrement lors des travaux agricoles, ils créent une pénurie que les patrons du coton ou de la laine ne peuvent compenser que par une mécanisation accrue dans la filature et le tissage. De ce point de vue, l'action de la Société Industrielle répond à un besoin que les fabricants ne saisissent pas forcément sur le coup.

Autre défi pour la S.I.S : la filature mécanique du poil de chèvre. L'affaire n'est certes pas nouvelle : les premières tentatives remontent au Consulat, avec des résultats

⁹³ AMA, 1R18/2 : Lettre de Ducrotoy Dupont à Lemerchier, 20 juillet 1836.

⁹⁴ ADS, 28J241, Henriot « Causes de la décadence de l'industrie amiénoise » (1846).

⁹⁵ Voir à ce sujet *Mémoires de l'Académie d'Amiens*, « Eugène Cosserat, un grand industriel amiénois (1800-1887) », t73, 2002, p. 203-217.

finalement très mitigés⁹⁶. Les fabricants amiénois étaient donc condamnés à demeurer tributaires des « Musulmans » - en réalité des Turcs - pour leurs approvisionnements. Toutefois, les fils qui leur parviennent ne présentent aucune égalité de finesse, ni régularité dans le dévidage. Il en découle un long et coûteux travail préparatoire avant que les fils ne puissent être tissés. Les Anglais avaient quant à eux réussi là où les Amiénois avaient échoué, mais demandaient des prix tellement élevés que les fabricants réclamaient à corps et à cris qu'une solution « nationale » soit trouvée. Or, l'industrie du poil de chèvre est particulièrement importante à Amiens, où « *elle est partagée entre un grand nombre de fabricants dont la plupart n'ont ni des relations assez étendues pour être au courant de toutes les machines ou procédés qu'on invente chaque jour ; ni la fortune nécessaire pour s'approprier ces moyens et procédés* »⁹⁷. En 1837, la Société Industrielle met donc la question au concours, promettant un prix de 1000F aux filateurs qui approcheraient le plus de la finesse et de la régularité des fils de chèvre anglais. Un an après, les résultats sont là, encourageants et désespérants à la fois :

« M. Crignon, l'un de nos filateurs fabricants les plus distingués, dont les magnifiques produits ont été couronnés aux dernières expositions, nous a envoyés une assez grande quantité de fils fabriqués dans ses ateliers, des n°28 à 45, qui nous ont paru remplir les conditions du programme.

Nous nous sommes transportés, M. le Maire en tête, dans les ateliers de M. Crignon. Nous l'avons vu filer, et nous nous sommes assurés de la réalité de la précieuse découverte. M. Crignon n'en est plus aux essais, il a déjà livré au commerce et des fils et des étoffes de plusieurs genres qui en proviennent. Nous en avons pris échantillon. Selon nous, le problème est résolu. M. Crignon nous paraît avoir remporté le prix.

*Mme Veuve Godard nous a aussi envoyé un échantillon de fil de chèvre, beaucoup moins considérable, mais dont la beauté est remarquable. Nous avons tous connu M. Godard, l'inventeur du peigne mécanique que les Anglais n'avaient jamais pu trouver. On rencontre dans plusieurs de nos ateliers les productions de son inépuisable génie. C'est lui qui, le premier parmi nous, avait essayé la filature du poil de chèvre, et l'échantillon qui nous est parvenu nous fait regretter que la mort l'ait empêché de continuer une œuvre si heureusement commencée. Qu'il nous soit permis d'honorer sa mémoire et de jeter une couronne sur sa tombe. La commission a cru faire un acte de justice en adjugeant à sa veuve un prix de 300F. »*⁹⁸

⁹⁶ ADS, 28J160, Berville, « Mémoire sur un essai de filature du poil de chèvre angora du troupeau de Rambouillet » (an XII).

⁹⁷ AMA, 1R18/2 : Lettre du président du 2 août 1838.

⁹⁸ ADS, 99M465, Rapport de Delahaye-Martin sur le concours pour la filature mécanique du poil de chèvre (1838).

Comme d'autres, les Amiénois « *font aussi la guerre aux Anglais* »⁹⁹. Avec succès ce qui semble rassurant, mais dans le même temps, il est symptomatique que seuls deux fabricants se soient présentés pour répondre au concours...

Les dirigeants de la Société Industrielle sont bien conscients de cette faiblesse et ne cessent de mettre en garde leurs confrères contre l'esprit routinier ; ils pointent même un secteur particulier, qui a fait la fortune d'Amiens, celui des apprêts et teintures, pour lequel la cité a acquis une réputation telle que de nombreuses villes manufacturières (Reims, Roubaix, Rouen entre autres) y envoient leurs produits pour y recevoir les derniers traitements avant la vente. La Société Industrielle propose donc au programme des prix, 1000F à partager « *entre ceux qui auront perfectionné les apprêts de quelques-uns des tissus qu'on fabrique dans ce département* », et 500F à partager « *entre ceux qui auront fabriqué des articles nouveaux qui obtiendront le plus de succès* ». Les prix devaient être distribués lors de l'Assemblée Générale de juillet 1839. Celle-ci n'eut jamais lieu...

La Société Industrielle de Reims se penche aussi sur la question de l'utilisation en grand des métiers à la Jacquard, mais, prenant les choses dans l'ordre, elle s'efforce d'abord de perfectionner la filature.

Un chimiste rémois, M. Martin, annonce à la Société Industrielle avoir trouvé le moyen d'économiser une quantité notable de savon dans les opérations de dégraissage, pour lequel il a pris un brevet, et réclame son patronage pour faire connaître le procédé et en propager l'emploi. Martin monte un atelier de dégraissage chez Delafraye, qui, dès les premiers essais, confirme l'économie de 50% promise¹⁰⁰. Peu de temps après, Mathelin et Briemont sollicitent une subvention de la part de la Société Industrielle afin de faire connaître un procédé de leur invention, propre à faire économiser 50% dans le dégraissage des laines ; en fait, le procédé était connu grâce aux efforts de Bergouhnioux, en substituant des cristaux de soude au savon. Les deux fabricants ont toutefois le mérite d'avoir procédé à de nombreux essais et expérimentations qui leur ont permis de déterminer les proportions exactes en fonction des conditions. Malgré la qualité reconnue de leur travail, seuls quatre fabricants se manifestent pour connaître leur méthode¹⁰¹...

Selon Sentis, beaucoup de fabricants réalisent des économies dans le dégraissage et dans le traitement des étoffes, qui sont causes de dégradations dans le brillant et la fraîcheur des couleurs ; « *elles n'acquièrent ainsi jamais le lustre et le*

⁹⁹ ...comme l'affiche fièrement Ternaux, cf. G. Gayot, *Les draps de Sedan, op.cit.*, p. 391.

¹⁰⁰ **Délibérations de la Société Industrielle de Reims**, 10 octobre 1837 ; Sentis et Allard Decorbie constatent les mêmes avantages en appliquant le procédé dans leurs propres ateliers.

¹⁰¹ **Délibérations de la Société Industrielle de Reims**, 28 septembre 1837, 10 octobre 1837 ; 11 décembre 1837.

velouté qui peuvent flatter le caprice et fixer le goût du consommateur. »¹⁰². Il se propose donc d'acquérir aux frais de la Société Industrielle une machine à dégraisser et fouler, prenant exemple sur Elbeuf, ou Sedan qui disposent depuis longtemps de machines peu coûteuses. Croutelle contacte alors Mm. John Hall, Powel et Scot de Rouen pour disposer pour trois mois d'une machine à fouler, moyennant une somme de 3 000F¹⁰³.

Mme Vve Collier se propose d'offrir une machine propre à peigner les laines ; elle livrerait les machines tout le temps qu'il sera jugé nécessaire pour en éprouver le mérite, s'engageant à les faire monter et diriger par un contremaître, pourvu qu'on lui fournît le local et le moteur et qu'on lui réserve la moitié des bénéfices. Lachappelle et Levarlet se montrent aussitôt intéressés, tout comme le reste de la Société, pour « *introduire dans notre ville une industrie si instamment réclamée* »¹⁰⁴.

Allard Decorbie commence par présenter un tableau concernant le collage des montures en gras avec la plus grande économie possible. « *Au résumé, nous ne nous reconnaissons pas suffisamment éclairés pour indiquer quel est le meilleur mode de collage, mais il faudrait avoir de l'expérience, être éloigné de toute habitation à cause de la mauvaise odeur, le faire en grande quantité, l'employer immédiatement, et toutes ces conditions ne peuvent être remplies par les fabricants isolément, encore moins par les tisseurs. Il faudrait donc des établissements de collage, bientôt seraient perfectionnés les moyens de coller et disparaîtraient un grand nombre de pièces remplies de défauts parce qu'elles ont été mal collées.*

Il ne faudrait pas un capital bien important pour former un établissement de ce genre ; ce capital pourrait être fourni par actions, et nous avons la conviction que les fabricants qui se réuniraient dans ce but y trouveraient un double avantage comme fabricant et comme actionnaire. ». Au final, il recommande d'employer en monture une laine nerveuse qui ne soit pas surfilée, de dégraisser à fond les laines à chaîne et celles à trame autant que possible, d'apporter au collage des soins et précautions fort grandes et de recommander au tisseur de faire sécher la nuit l'ouvrage de la journée. Les avantages que cette méthode présente au final ne sont pas négligeables : une économie nette dans le prix de revient de 4% par pièce ; une qualité supérieure en douceur et en moelleux, une perfection plus grande dans le blanchissage et la teinture. Aimé Seillière recommande quant à lui l'application immédiate des préparations d'ourdisage, collage et bobinage d'après le système employé pour le coton¹⁰⁵. Il se propose même d'ouvrir à Reims un établissement¹⁰⁶.

¹⁰² **Délibérations de la Société Industrielle de Reims** : Assemblée Générale du 6 mai 1840.

¹⁰³ **Délibérations de la Société Industrielle de Reims** : Assemblée Générale du 3 juin 1840.

¹⁰⁴ **Délibérations de la Société Industrielle de Reims**, 21 août 1837.

¹⁰⁵ **Délibérations de la Société Industrielle de Reims** : 26 avril 1837.

¹⁰⁶ **Délibérations de la Société Industrielle de Reims** 2 mai 1837.

La discussion de cette proposition s'engage vivement puisque, au refus catégorique d'un de ses membres, répond l'enthousiasme de tous les autres. Seillière obtient finalement gain de cause, étant prévu qu'il soit indemnisé en cas de perte d'un loyer annuel de 3000F ; son cahier des charges consistera à s'engager à fournir au moins 20 chaînes de 90 aunes par jour. Soumise à approbation à l'assemblée générale du 21 juin 1837, elle est adoptée par 35 voix pour et 10 abstentions. Mais finalement, le projet ne connaît pas de suite : Edouard Gand reçoit de Seillière et Cie 8 rouleaux de chaîne collées et montées, dont la préparation ne laisse rien à désirer. Du coup, l'idée de créer une maison d'essai n'a plus lieu d'être ; et Seillière de proposer de créer un grand établissement par actions en offrant d'y prendre part¹⁰⁷.

Les Verviétois proposent même leurs services à la Société Industrielle de Reims, dans le domaine du collage. Ainsi, celle-ci reçoit une lettre de Briers Seneur qui annonce faire une colle gélatine à l'anglaise, propre au collage des chaînes et à l'apprêt des étoffes de laine, et offrant une économie de 50% sur celui de la colle sèche de Hollande.

Sentis transmet un rapport sur la fabrication des étoffes propres à l'impression, indiquant les moyens de fabriquer avantageusement le calicot laine et les tissus semblables ; « *ces articles, métamorphosés par des impressions variées à l'infini, sont destinées à grandir et à contribuer au bien-être et à la prospérité de notre commerce* »¹⁰⁸. Il traite ensuite de la question des filatures cardées et peignées, et celle des autres articles tissés avec des fils cardés et des fils peignés. Il est également évoqué l'importance que pourrait présenter l'emploi de filatures cardées mélangées de bourre de soie.

¹⁰⁷ **Délibérations de la Société Industrielle de Reims**, 28 septembre 1837 : « *J'ai l'honneur de proposer à la Société Industrielle de Reims de monter au sein de Reims même un établissement de préparation pour toute espèce de montures employées dans la fabrique ; mon intention est de donner à cet établissement tout développement dont il est susceptible. Ce sera un acheminement, une transition au tissage mécanique, dont les avantages seront démontrés sur place, par le travail de quelques métiers que je m'engage à faire marcher. Si j'ai un local et une force convenable avant trois mois, je compte bien pouvoir marcher. Cette affaire présentant des risques que je ne puis évaluer, ni prévoir, tenu pour le début d'une industrie nouvelle, que par des résistances à vaincre, résistances que la routine et l'habitude m'opposeront. Je demande à être soutenu pour mes premiers pas et encouragé dans mon début ; en conséquence, je prie la Société de mettre à ma disposition un local convenable et une force motrice (une pompe de préférence 8 à 10 chevaux suffisent pour commencer) ; de contracter un bail de 3,6 ou 9 ans en mon nom et à mon gré ; de m'assurer le paiement du loyer pendant au moins 3 ans ; dans le cas d'une construction neuve, ce qui serait peut-être préférable sous beaucoup de rapports, de réserver dans le bail la possibilité de racheter au prix coûtant et moyennant une prime fixée d'avance en faveur du propriétaire ou bailleur de fonds. Ces quatre propositions étant acceptées, je m'engage dans le cas où l'affaire prospérerait et donnerait un bénéfice raisonnable, facile à juger d'après le développement que je donnerai (ce qui sera le meilleur thermomètre) rembourser à la Société les avances de location. »*

¹⁰⁸ **Délibérations de la Société Industrielle de Reims** : 15 décembre 1834.

Rassurés sur le perfectionnement apporté à la filature, la Société Industrielle de Reims peut développer en parallèle ses travaux sur le tissage par métier Jacquard et rattraper une partie du retard que Reims a pris sur d'autres cités manufacturières d'après elle:

« Le métier mécanique à tisser n'est pas une invention nouvelle ; depuis 20 ans, il est connu en Angleterre et aujourd'hui presque toutes les parties de la France qui exploitent l'industrie cotonnière n'emploient pas d'autre agent pour la fabrication de leurs tissus courants. La Picardie de son côté vient de faire des commandes considérables en Alsace pour le tissage de la laine peignée.

En présence de pareils faits, n'a-t-on pas lieu de s'étonner que Reims qui occupe le premier rang parmi les manufactures de lainage ne compte pas encore dans son sein un seul métier mécanique ? Nous devons cet état de choses à la prospérité toujours existante de notre fabrique, prospérité qui éloigne l'industriel de la recherche de procédés nouveaux et qui engendre cette force d'inertie qui s'oppose à toute innovation. Les métiers à la Jacquart ont été appliqués si heureusement depuis trois ans par notre compatriote M. Henriot fils qui, sous ce rapport, aura rendu un service signalé à la fabrique de Reims, si elle sait profiter de l'exemple que nous avons cru tout d'abord devoir porter notre attention sur les moyens de généraliser à Reims l'usage de ces métiers. C'est pour l'article schall surtout qu'ils peuvent devenir une immense ressource pour notre fabrique. Si on veut observer qu'en France seulement il y a des millions de femmes qui portent habituellement et comme vêtement de première nécessité des mouchoirs de cou, depuis 4 francs jusqu'à 40, on comprendra de suite le rôle que peuvent jouer nos tissus légers dans la fabrication de ce seul article, qui obtient en outre des débouchés considérables pour l'exportation. »¹⁰⁹

Elle fait monter à ses frais et dans son local deux métiers Jacquard et une Sallet ainsi qu'un lisage, afin d'éviter aux fabricants de s'adresser au dehors pour la mise en œuvre des différents dessins qu'ils auraient à appliquer à leurs tissus, de telle sorte qu'il puisse être procédé à une comparaison des avantages et des inconvénients de l'un et de l'autre. Les travaux commencent par la réalisation d'un article façonné, monture couleur et rempli d'une autre couleur en laine cardée ainsi que d'un autre, damassé chaîne cardée et trame laine peignée¹¹⁰. Les pièces confectionnées sont confiées aux soins avisés de Mme Vve Lochet Godinot et fils, qui les fait teindre et apprêter à Paris. Puis leurs apprêts sont mis en concurrence avec ceux de trois apprêteurs rémois : Marchand & Cie, Félix Chambal, Montgrenier et Houppin. La comparaison des deux systèmes se conclut par la supériorité de la Jacquard sur la

¹⁰⁹ Délibérations de la Société Industrielle de Reims : Rapport au CA de Gand au nom de la commission des métiers mécaniques à tisser, 19 août 1836.

¹¹⁰ Délibérations de la Société Industrielle de Reims, 19 janvier 1835.

Saillet, laquelle est démontée et remise à son propriétaire, pendant que la Jacquard 200 est confiée à Perard Warenflot et fils, et la 600 demeure durant un an à la disposition de la Société Industrielle selon le vœu de son propriétaire M. Dieudonnat. Néanmoins, « depuis peu de temps, Mm. Dhomme et Romagny Jeune ont inventé une nouvelle machine qui paraît offrir des avantages incontestables sur les Jacquards, nous nous abstiendrons d'entrer dans aucun détail, nous nous bornons à vous recommander ce nouveau procédé qui est jugé favorablement par tous ceux qui l'ont déjà appliqué. »¹¹¹. Près de 500 métiers Jacquard fonctionnent dans les différents ateliers rémois à la fin de l'année 1836. La Société Industrielle se voit proposer un de ces métiers améliorés qu'elle accepte avec empressement¹¹², ce qui ne l'empêche pas de poursuivre ses études dans d'autres directions, contactant par exemple M. Nicole de Rouen, pour prendre des renseignements sur le métier dont il est l'inventeur et voir s'il y a lieu d'en faire venir un sur Reims¹¹³. Parallèlement, la Société décide de poursuivre ses propres travaux, avec des métiers à deux, trois et quatre pas, pour lesquels elle demande à Bourgeois & Cie d'accorder une place dans leur atelier ; en effet, le métier sorti des ateliers de Seillière et Schmuck, et placé dans les ateliers de Houelle Mourat donne toute satisfaction avec 12 aunes de napolitaine tissées chaque jour, avec un espoir raisonnable de voir ce chiffre porté à 18 aunes dans un avenir assez proche¹¹⁴. La commission des métiers à tisser, sous la houlette d'Edouard Gand, s'occupe d'étudier les perfectionnements sur les métiers à tisser sans moteur, réalisés pour la plupart par des ouvriers et des artisans rémois. Après avoir vu fonctionner le métier Douart, elle préconise de prendre un brevet de cinq ans, et de s'occuper de lithographier à 1000 exemplaires le modèle, dont un exemplaire sera établi dans le local de la Société Industrielle¹¹⁵. Néanmoins, d'autres améliorations étant avancées, la commission réalise une analyse comparée des différents systèmes.

Le premier est celui de M. Douars, tisseur boulevard Cérés, dont le métier fonctionne d'une manière jugée satisfaisante ; le mécanisme consiste en une roue dentée qui reçoit son mouvement de l'une des marches et qui, par le moyen de la chaîne de Vaucanson, entraîne dans une proportion égale les cylindres qui délivrent la chaîne et ceux qui enroulent l'étoffe à mesure que le tissage se produit. Néanmoins, la commission de la Société Industrielle juge le mécanisme du moteur trop imparfait car les pièces principales n'ont entre elles aucune proportion mathématique. Mais les bonnes idées, utiles et perfectibles, poussent la Société Industrielle à encourager son inventeur, sous la forme d'une récompense pécuniaire.

¹¹¹ Délibérations de la Société Industrielle de Reims : Rapport du CA à l'AG 14 mars 1836.

¹¹² Délibérations de la Société Industrielle de Reims, 2 avril 1836.

¹¹³ Délibérations de la Société Industrielle de Reims : 13 juillet 1836.

¹¹⁴ Délibérations de la Société Industrielle de Reims : Rapport de Gand, au nom de la commission des métiers mécaniques, 19 août 1836.

¹¹⁵ Délibérations de la Société Industrielle de Reims : 23 février 1837.

Un autre système incomplet est visité, celui d'un ouvrier de M. Baudot, fabricant faubourg de Cérès : il s'agit d'un métier à tisser prometteur avec régulateur et à marche continue, mais les pièces du mécanisme ne sont pas encore assemblées, d'autant que certaines ne sont même pas encore finies. Enfin, Bernier, tisseur 11 Halle St Rémi, s'occupe de perfectionner un métier ; reconnu par l'expérimenté Villeminot Huart comme fort ingénieux et adroit, son métier est toutefois jugé trop compliqué et coûteux.

Une querelle va voir le jour autour du système le plus abouti, en étudiant le métier de Dorigny (fabricant rue du Nouveau Collège) et celui de Clavé (tisseur rue Neuve). *« Si c'est Clavé qui a donné l'idée première du mécanisme de son métier, il mérite une récompense éclatante et nous serons d'avis de lui accorder, non seulement une somme assez importante relativement à son travail ; mais en outre, une médaille d'encouragement. Si cependant il n'était que copiste et qu'il se soit borné à imiter servilement et grossièrement ce qu'il aurait vu sur le métier Dorigny chez qui il a tissé, c'est à Dorigny alors que devraient aller vos récompenses. »*. Doutes qui sont rapidement confirmés : au moment de l'assemblée générale du 21 juin 1837, le métier Dorigny commandé par la Société Industrielle à son concepteur ne fonctionne toujours pas, et l'on s'étonne des lenteurs que celui-ci apporte à fournir les pièces manquantes. Après avoir essuyé un refus pour livrer un métier en remplacement du premier, Théodore Croutelle finit par se rabattre sur le métier Clavé, qui en monte immédiatement un exemplaire dans l'atelier d'un des membres de la Société Industrielle. Son concepteur y réalise dans de mauvaises conditions une pièce de napolitaine dont la régularité présente toutes les qualités des meilleurs tissus connus. Un nouvel essai est fixé, cette fois-ci avec trois ouvriers différents, et le succès sera considéré comme total si le tissu, quoique de mains différentes, offre une constante régularité¹¹⁶.

La question du tissage mécanique prend une importance considérable dans les débats de la Société Industrielle, où l'on considère qu'elle donnerait plus de régularité dans l'approvisionnement, en permettant de fournir toujours à temps ; mais les pesanteurs sont tenaces, surtout chez les fabricants : *« on éprouvera d'abord des inconvénients, une perturbation temporaire, conséquence forcée de toutes les améliorations mécaniques ; sans doute il est fâcheux de voir s'augmenter les moyens de production, déjà si larges et si souvent au-delà des besoins de la consommation. Mais ces métiers, déjà adoptés dans d'autres localités, nous imposent, sous peine de voir périr notre industrie, la nécessité de les employer. Leur prix, heureusement, ne dépassera pas la portée des moyennes fortunes. »*. Houzeau Muiron résume bien le défi rémois : *« l'impulsion donnée par les villes manufacturières nous impose rigoureusement la loi d'imitation. »*¹¹⁷. Quand on n'avance pas, on recule...

¹¹⁶ Délibérations de la Société Industrielle de Reims, 21 août 1837.

¹¹⁷ Délibérations de la Société Industrielle de Reims, Assemblée Générale du 3 juin 1840.

Barbe et Périnet proposent l'établissement d'un cours pratique de lisage sous les auspices de la Société¹¹⁸, l'établissement créé au départ connaissant un véritable succès après des débuts des plus hésitants. Croutelle profite d'une lettre que le maire envoie à la Société pour réclamer le concours de la municipalité dans cette affaire, et établir un cours gratuit de dessin et de peinture, en complément de celui de dessin linéaire déjà existant mais davantage tourné vers la mécanique et la construction :

*« La perfection de nos filatures, le genre de nos étoffes et les éléments qui se trouvent dans notre classe ouvrière, tout semble prêter au développement d'une industrie qui nous a été enviée par d'autres localités et cependant, elles sont nos tributaires pour les matières premières, destinées à la plupart des articles qui se confectionnent sur des métiers à la Jacquard. La Société Industrielle a pensé qu'une école pratique de lisage et de montage ferait arriver plus vite et plus sûrement au but que nous signalons. Elle s'est en conséquence occupée de ce projet, mais quelque puissant que soit ce moyen, il ne nous affranchirait pas de la dépendance où nous sommes des dessinateurs étrangers, dépendance d'autant plus lourde que ce n'est qu'à force de temps et d'argent que nos fabricants se procurent des dessins qui, après tout, ne sont que des copies prises dans d'autres fabriques et enlèvent tout caractère particulier à nos articles de luxe.»*¹¹⁹. La Société envisage un cours aux effectifs très restreints, au plus 5 à 8 élèves issus de familles aisées ; le maître est tout trouvé : M. Parry, chargé de lisage établi à Reims par M. Dieudonnat, qui effectuerait une session de 18 mois. La municipalité répond positivement à cette demande par un vote de 2 000F pour la nomination d'un professeur de dessin et de peinture¹²⁰. Mais c'est finalement le choix du concours qui prévaut et une commission mixte, entre la municipalité et la Société Industrielle, se constitue en jury pour entendre les candidats à ce poste. Les cinq premiers impétrants sont reconnus comme insuffisamment compétents pour l'objet dont il est question et Croutelle se charge d'écrire à Lyon, au directeur de l'Ecole de Dessin, et à Paris à M. Chenevard. Toutefois, le temps passe et l'ouverture de l'école est sans cesse repoussée ; 13 candidats sont auditionnés avant que la perle rare ne soit dénichée...¹²¹

La Société entend favoriser l'institution à Reims d'une école de montage destinée à donner gratuitement aux ouvriers des leçons¹²². Lambert offre de donner ces leçons dans un local à lui, en fournissant un métier étroit et un métier large munis de tous leurs accessoires, sachant que les élèves auraient à leur charge la fourniture des chaînes et trames. Le coût de ce cours est estimé annuellement à 1 500F. Les cours auraient deux fois par semaine : lundi et jeudi ; mardi et vendredi ; mercredi et

¹¹⁸ Délibérations de la Société Industrielle de Reims 20 septembre 1836.

¹¹⁹ Délibérations de la Société Industrielle de Reims : Lettre du 13 octobre 1836.

¹²⁰ Délibérations de la Société Industrielle de Reims : 29 novembre 1836.

¹²¹ Délibérations de la Société Industrielle de Reims, 23 février 1838.

¹²² Délibérations de la Société Industrielle de Reims, 6 juin 1840.

dimanche, celles de la semaine étant données entre 19 et 21h30, celle du dimanche entre 8 et 12h. L'institution est reconnue utile d'abord pour les ouvriers eux-mêmes, afin d'éviter les périodes de chômage occasionnées par les changements saisonniers d'articles : *« la lenteur avec laquelle se font ordinairement les changements, quand ils doivent être exécutés par le seul contremaître d'une fabrique, aidé de quelques femmes a souvent engagé le fabricants à renvoyer ses ouvriers, à laisser chômer les métiers, craignant ou de ne pouvoir produire en quantité suffisante pour couvrir ses frais, ou d'arriver trop tard pour l'écoulement complet du produit fabriqué. »*. L'autre avantage sera de fournir à la manufacture rémoise des hommes capables, prêts à améliorer sa réputation en France. Le cours est prévu pour durer quatre mois, durant lequel l'ouvrier recevra 32 leçons ; la Société Industrielle espère former ainsi chaque année quelques 180 ouvriers, répartis en trois sessions...La première session rencontre un succès plus que total, avec 90 inscriptions qui obligent à faire un choix pour n'en admettre pas plus de 60¹²³. Toutefois sur les 60, seuls 28 ont suivi les leçons assidûment et 12 ont pu devenir de ce fait contremaîtres ; plusieurs ouvriers recalés demandent à suivre les cours de la deuxième session sans être astreints aux contraintes du règlement intérieur.

Bref, la Société Industrielle a montré la voie de la mécanisation du tissage ; ses essais ont permis de déterminer la voie la plus sûre, empruntée par beaucoup de fabricants à sa suite. Elle a également ouvert la voie aux étoffes combinées, mêlant laine peignée et laine cardée : là encore, la voie ouverte sera empruntée. En revanche, peut-être par excès d'ambition, elle ne connaît qu'un succès relatif dans ses cours de montage et de lisage. Les rémois ne disposent donc pas d'une maîtrise parfaite de leur outil productif, sans doute un frein potentiel à son expansion. Il faut également améliorer la gamme des produits proposés aux consommateurs :

« Un des premiers objets qui attira l'attention de votre CA fut de se procurer des articles étrangers aux nôtres avec le prix exact de revient sur les lieux de production, il destinait ces produits à figurer dans une exposition de tous les articles de notre fabrique à laquelle on aurait invité à concourir les manufacturiers de Reims et des environs, mais soit qu'on ne s'y prit pas correctement, soit que la mesure présentât plus de difficultés qu'on ne l'avait cru d'abord, elle n'amena aucun résultat, nous pensons toutefois qu'il faudra la tenter de nouveau et avec plus d'ensemble, il sera d'autant opportun de s'en occuper bientôt, qu'au mois de septembre prochain, une exposition des produits de l'industrie de tout le département de la Marne doit avoir lieu à Reims, il serait bien dans cette circonstance pour mieux nous éclairer, d'avoir à mettre en

¹²³ Délibérations de la Société Industrielle de Reims, 31 août 1840.

comparaison de nos articles, les similaires français et étrangers, c'est selon nous un des premiers objets qui devra fixer l'attention de votre nouveau CA. »¹²⁴.

Il ne faut pas se cacher les choses : si Reims porte un tel intérêt à des tissus nouveaux, c'est parce que la gamme de ses produits classiques tend à disparaître, faute d'acheteurs suffisants. Sentis déplorait -déjà ! - de voir la fabrique de Reims, autrefois si fécondes en produits variés qui, tour à tour, venaient accroître ses richesses et étendre sa réputation, bornée à quelques articles, la plupart bien limités dans leur production ou bien insignifiants dans leurs résultats pécuniaires. Et cependant, Reims est encore la ville la plus fertile en ressources dans le génie inventif et l'industrie laborieuse de ses habitants. Mais la plupart des essais sont infructueux, faute de concert ou d'ensemble. Tentés isolément et sans concurrence, ils n'appellent pas non plus la concurrence dans les achats ; produits de quantité trop restreinte, ils ne permettent pas l'introduction des machines qui en perfectionneraient l'exécution.¹²⁵

« Pour fournir aux fabricants qui se proposaient de se livrer à ce genre de fabrication, les moyens d'exécution dont ils étaient privés et sans lesquels il était absolument impossible de rien entreprendre, nous dûmes faire venir de Paris un lissage qui manquait à Reims, nous fûmes à cet effet obligés de contracter un engagement qui devait assurer les frais de liseur pendant un an, cet engagement quoiqu'onéreux ne dépassait pas les moyens que la société pouvait affecter à un objet si intéressant, aussi n'avons-nous pas hésité. La perte qui ne sera connue qu'au mois d'avril ne nous paraît pas devoir excéder 7 à 800F.

Ce sera de l'argent bien placé si cette dépense contribue à implanter chez nous une nouvelle industrie, sur laquelle nous ne saurions trop appeler vos méditations. Encore une fois, le seul article schall laine, tant broché que façonné et uni, est essentiellement du domaine de Reims, il peut et doit pour nous remplacer beaucoup d'anciens articles dont la consommation diminue ou s'éteint, aujourd'hui que les articles courants laissent si peu de bénéfices, il est de l'intérêt et du devoir des fabricants d'essayer si quelques articles nouveaux ne seront pas plus lucratifs, aucun ne présente à nos yeux plus de chance de succès que l'article Schall si on réussit comme nous n'en doutons pas, on aura trouvé pour longtemps un aliment important pour notre fabrique ; les étoffes à gilets laine douce offrent aussi aux jacquarts des moyens de les utiliser avec avantage, déjà plusieurs fabricants les ont tentés.

Enfin les étoffes brochées pour robes et manteaux, dont la consommation est si considérable, ont été essayés avec succès et déjà sur une assez grande échelle ; c'est un

¹²⁴ **Délibérations de la Société Industrielle de Reims** : rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, 14 mars 1836.

¹²⁵ **Délibérations de la Société Industrielle de Reims** : Assemblée Générale du 6 mai 1840.

article qui ne serait pas d'une moindre importance que le schall si nous parvenons à nous en emparer ; nous appelons également sur lui toute votre attention. »

Apprenant le départ prochain de Camu fils en Angleterre, Théodore Croutelle lui avait demandé par lettre, dès 1837, de « *recueillir quelques renseignements profitables à notre industrie* » ; « *vos expérience et votre connaissance parfaite que vous avez de la fabrique vous rendent plus habile que personne à apprécier les procédés nouveaux et les machines nouvelles qui pourraient être d'une application utile dans notre ville : votre dévouement bien connu pour les intérêts de votre pays nous fait espérer que vous voudrez bien vous charger de faire quelques démarches dans ce but* »¹²⁶.

Adolphe David, après un voyage en Alsace, avait proposé de réintroduire la fabrication de draps d'impression, dont la vente est défailante à Reims, alors que la clientèle est demandeuse¹²⁷. Il constatait que la fabrique de Mouy disposait d'un quasi monopole de ces articles, en raison de la douceur, la finesse et la constante régularité des tissus. Il voulait recommander aux industriels rémois qui seraient tentés de se lancer dans l'aventure de se procurer des laines de première main, de les ourdir en pochets, les tisser en gras et sur trois largeurs¹²⁸.

Les promoteurs de l'institution sentent donc bien que la place est condamnée à partir du moment où elle n'innove pas dans de nouvelles étoffes ; le fait qu'elle se tienne au courant des efforts réalisés par ailleurs ne saurait suffire, il lui faut elle-même innover plutôt que de se contenter d'imiter.

La Société Industrielle de Reims, après les efforts déployés dans la filature et le tissage, souhaite que ces opérations soient, sur la place champenoise, l'objet d'une activité sincère. Ainsi Henriot Delamotte présente à la Société Industrielle un tableau compte-fils grâce auquel il est possible de déterminer à deux ou trois échées près le nombre total d'échées qu'un tisseur peu avoir jetées dans sa pièce. Après examen, il est reconnu l'efficacité redoutable de ce nouvel outil ; la société industrielle le fait imprimer à ses frais en 500 exemplaires, distribué gratuitement à ses membres et moyennant 1,50F aux non membres. Hourelle Mourrat, membre du Tribunal des Prud'hommes, propose alors de l'utiliser au sein du tribunal, pour en faire la norme de leur jurisprudence¹²⁹. De la même manière, elle entend œuvrer pour remédier aux « graves et nombreux abus » qui se commettent chez les auneurs jurés, en proposant notamment la construction d'une machine à auner¹³⁰. Une réunion est provoquée entre les

¹²⁶ Délibérations de la Société Industrielle de Reims : 26 mai 1837.

¹²⁷ Délibérations de la Société Industrielle de Reims : 21 août 1837.

¹²⁸ Délibérations de la Société Industrielle de Reims : 28 septembre 1837.

¹²⁹ Délibérations de la Société Industrielle de Reims : Séances du 28 novembre et du 5 décembre 1833.

¹³⁰ Délibérations de la Société Industrielle de Reims : 5 mars 1834.

trois auneurs jurés de Reims et les responsables de la Société Industrielle le 25 mars 1834, les premiers promettant d'apporter à l'avenir plus de soin et d'impartialité à leur ouvrage, sous peine de voir les seconds provoquer un bureau central d'aunage.

Croutelle soulève le fait qu'un décret impérial du 14 décembre 1810 prévoit un dévidage uniforme par écheveaux de 1000m pour les fils de laine et de coton ; mais le décret, appliqué rigoureusement aux filatures de coton, ne l'a jamais été aux filatures de laine, alors qu'il se fait un commerce considérable de laines filées. Il propose et obtient de la Société Industrielle qu'elle adresse une pétition à la Chambre de Commerce pour que celle-ci s'engage à réclamer auprès du gouvernement « *la sévère et entière application du décret* »¹³¹. Néanmoins, la Chambre, tout en reconnaissant l'utilité d'une telle mesure, la juge accompagnée de toute une série d'inconvénients dans les opérations commerciales comme il s'en rencontre avec le coton. Argument balayé par Croutelle, pour lequel les règlements existant pour le coton ont pour objectif l'introduction en fraude de cotons filés étrangers. Rien d'après lui ne nécessite l'application de règles équivalentes pour les laines filées¹³². Aronssohn ajoute que beaucoup de filateurs ont à l'envi diminué la longueur de leurs échées et qu'il devient difficile d'appliquer les calculs qui permettent au fabricant de vérifier l'emploi des trames qu'il livre aux ouvriers. Malgré les interventions de la Chambre de Commerce et du Conseil Général de la Marne, aucune réponse n'est parvenue de l'administration centrale, la Société Industrielle décide alors de s'adresser directement à « *l'un de nos manufacturiers les plus distingués* », le Ministre du Commerce Cunin-Gridaine¹³³. Pour appuyer ses démarches, elle mobilise son réseau en envoyant des missives à travers toute la France : aux Chambres de Commerce de Lyon, Amiens et Bourges ; aux Chambres Consultatives d'Elbeuf, Louviers, Roubaix, Rethel, Sedan et Tourcoing ; aux conseils des Prud'hommes de Lyon, Amiens, Rethel et Rouen ; et aux Sociétés Industrielles de Mulhouse et Saint Quentin¹³⁴.

C- Bienfaisance et règlement de la manufacture : la Société des Déchets de Reims.

Un des premiers objectifs de la Société Industrielle de Reims, dès sa fondation, est de jouer un rôle normatif :

« M. le président [A. Aronssohn] lit un discours fort bien raisonné sur les attributions spéciales de notre commission, renferment les idées les plus sages et d'excellents principes sur la moralisation de la classe ouvrière. Il pose en principe que le

¹³¹ Délibérations de la Société Industrielle de Reims : 3 mars 1838.

¹³² Délibérations de la Société Industrielle de Reims : 17 avril 1838.

¹³³ Délibérations de la Société Industrielle de Reims : 9 février 1841.

¹³⁴ Délibérations de la Société Industrielle de Reims : 29 mars 1841.

meilleur moyen de prévenir les vols nombreux qu'on lui reproche, c'est de l'éclairer sur ses droits et ses devoirs, en lui procurant de l'instruction, et en lui donnant la juste récompense de son travail. De cette manière, fabricants et ouvriers devront être beaucoup plus heureux et s'estimer autrement que par le passé»¹³⁵

La norme passe d'abord par le règlement du problème récurrent des vols de laine au sein de la manufacture. Dès la séance du 28 novembre 1833, sur la proposition de Hourelle Mourat, est présenté un projet de règlement d'une société anonyme qui se fixe comme but « l'achat et la vente de tous les débris et déchets de la fabrique », « pour utiliser des machines que l'étranger nous enlève pour en tirer parti avec avantage, et pour résoudre victorieusement la question d'éviter les vols de fabrique ; Outre le bénéfice qui résulterait pour la fabrique de l'augmentation de la valeur des déchets¹³⁶, il y aurait de plus l'avantage inappréciable d'entraver, si ce n'est de détruire, les relations que la Belgique entretient avec notre ville pour se procurer des déchets, et qui favorisent des vols nombreux, si alarmants pour le moral et pour les intérêts matériels. »¹³⁷, tout en précisant qu'elle « évite avec soin d'entrer en relation avec des gens peu famés »...¹³⁸ ; pour être membre de cette société, il sera nécessaire d'être industriel ou fabricant patenté, et de s'engager à vendre tous ses déchets à l'établissement qu'on se propose de fonder. Toutefois, dès le départ, l'enthousiasme est des plus tièdes : l'acte de société peine à obtenir des signatures dans les différentes sections de la Société Industrielle, dont la durée d'existence est fixée à douze ans¹³⁹. Le 19 février, ils ne sont que 37 à avoir formellement accepté de prendre part à la naissance de la SA. Beaucoup de fabricants en refusant de signer ont loué le projet et manifesté le désir de le voir mis à exécution, promettant qu'aussitôt que la société serait constituée, ils s'empresseraient de l'aider de tous leurs moyens, et lui vendraient tous leurs déchets...En dépit de ces premiers retards, la société se constitue¹⁴⁰.

Reste à savoir quelle sera précisément la valorisation des déchets ainsi ôtés à la convoitise des Belges ; un rapport est ainsi présenté, qui montre les techniques utilisées par un certain Dessart, filateur à Reims, pour transformer en fils les déchets des filatures cardées et peignées par le biais d'une machine de son invention, mais probablement copiée de celles utilisées par les Verviétois pour la fabrication de leurs produits. L'utilisation des déchets présenterait d'abord un intérêt économique évident, estimé à 100 000F par an, doublé d'un intérêt social : Le poids net des déchets

¹³⁵ **Délibérations de la Société Industrielle de Reims**, Séance du 14 novembre 1833.

¹³⁶ La valeur annuelle estimée de ces déchets est de 100T, pour une somme de 200 000F environ...

¹³⁷ **Délibérations de la Société Industrielle de Reims** : 16 février 1835.

¹³⁸ **Délibérations de la Société Industrielle de Reims** : Séance du 28 novembre 1833.

¹³⁹ **Délibérations de la Société Industrielle de Reims** : Séance du 9 janvier 1834.

¹⁴⁰ **Délibérations de la Société Industrielle de Reims**, Lundi 3 mars 1834, les trois associés sont Assy Guérin fils et Givélet, Henriot frère sœur et cie, et Hourelle Mourat, les huit autres membres du conseil d'administration sont Lefèvre Malotet, Benoit Malot et cie, Allard Decorbie, Vve Lochet Godinot et fils, Rouget Liénard, Leclerc Allard, Saubinet Tronsson, Chevillon Petizon et cie.

préparés, applicables à notre fabrication, peut s'élever par an à 50 000kg qui entretiendraient au moins six assortiments dont chacun procurera du travail à 45 ouvriers, tant pour la filature que pour le tissage et le traitement, soit en tout 270 ouvriers. Les diverses manutentions des déchets, avant la mise en filature, n'emploieraient pas moins de 40 ouvriers ; soit ensemble 310 ouvriers.

*« Une entreprise ne meurt pas quand elle est, comme la nôtre, morale dans son essence, philanthropique dans ses applications, et qu'elle a pour base le principe fécond de l'association. »*¹⁴¹

Nous l'avons souvent répété, la principale lacune dans les sources rémoises est celle des archives d'entreprises. Impossible de se procurer la comptabilité des entreprises qui se sont développées durant la première moitié du XIX^eS. Une seule exception vient confirmer cette triste règle : on dispose pour la période allant de 1845 aux années 1870 des rapports des associés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société des Déchets, au cours desquels sont abordés les questions financières et sont présentés des bilans comptables de cette société¹⁴². Cette source vient heureusement compléter les silences qui pèsent sur la Société Industrielle de Reims lorsque celle-ci entre en léthargie, d'autant que les administrateurs de l'une sont les membres du bureau de l'autre. Nous ne sommes bien évidemment pas dupes des limites de l'étude d'un seul cas, mais celui-ci a le mérite de nous faire entrer dans les arcanes d'une SA...mais recueillant les déchets des manufacturiers, son activité constitue un indicateur de la santé globale de l'industrie lainière rémoise. Les hommes qui l'animent étant ceux de la Société Industrielle, on a également un aperçu de leur activité, leurs motivations, leurs « politiques ».

L'utilité d'une telle institution ne fait guère de doute auprès des initiateurs de la société ; destinée à lutter contre les vols de déchets commis par les ouvriers indécents de la fabrique, son objet reste d'actualité à la fin de la Monarchie de Juillet et durant les années Louis Napoléon Bonaparte. Un avis « invite » tous les ouvriers et spécialement les retordeurs, monteurs, ourdisseuses et noueuses de chaînes à remettre sans réserve tous les fils, bourres et déchets de laine à leurs patrons sous peine de poursuites judiciaires¹⁴³. La réitération de ces mesures semble indiquer que les trafics, loin d'avoir été contenus, n'ont pas cessé et causent à l'industrie rémoise des pertes qu'elle souhaite éteindre par tous les moyens¹⁴⁴.

¹⁴¹ **Délibérations de la Société Industrielle de Reims** : Rapport financier de Villeminot Huard devant l'Assemblée Générale de 1858.

¹⁴² **ADM, 187M13**, Société des Déchets de Reims ; complétés à l'aide des archives de la Société Industrielle de Reims, bilans comptables de la Société des Déchets.

¹⁴³ **ADM, 187M13**, Affiche du 4 avril 1851 émise par Maille Leblanc, président de la commission administrative de la Société des Déchets.

¹⁴⁴ **Ibidem**, Lettre du sous-préfet Féart au maire de Reims, 18 mai 1851 : « il importe de faire cesser le commerce occulte qui a pour base les détournements de déchets de laine. Ce commerce se fait encore sur une

On peut parler d'un véritable trafic organisé : « *Par nos efforts combinés avec ceux de la police, nous avons vu les vols de fabrique et le recel poursuivis avec une si vigoureuse persistance qu'aujourd'hui les misérables se livrant à ce honteux commerce sont forcés de se réfugier dans les arrondissements circonvoisins ; le siège de leurs opérations s'est transporté dans les arrondissements de Rethel et de Châlons ; Suippes nous est surtout signalé comme le grand centre des opérations des recéleurs, qui, de là, acheminent dans les Ardennes et la Belgique, les produits de leur coupable industrie.* »¹⁴⁵. Les administrateurs avaient crié victoire un peu prématurément...Loin d'avoir été décapités, c'est en fait à une réorganisation que les charpardeurs ont procédé, avec, comme centre d'action névralgique, la vallée de la Suippes : « *Parmi ces condamnés, deux seulement, mais faisant partie des principaux recéleurs, sont de Reims, les autres sont de Vervins, Isle, Heutrégiville, Lavannes, Selles, St Masmès, Pontfaverger, St Hilaire-le-Petit, Boulton-sur-Suippes, Pontgivart, Bazancourt, et St Etienne à Arnes. Ces faits vous démontrent surabondamment que le quartier général des recéleurs est toujours à Reims, d'où ils dirigent leurs agents sur les campagnes, où ils trouvent trop facilement des complices parmi les ouvriers qu'ils excitent à voler leurs maîtres.* »¹⁴⁶

C'est pourquoi le sous-préfet lui-même insiste auprès du maire pour que celui-ci fasse respecter ces consignes, en utilisant les forces de police pour surveiller « *tout acte ou fait qui serait de nature à mettre sur la voie des détournements* », à prescrire au garde-champêtre de surveiller les colporteurs et marchands ambulants. La Société des Déchets a même formé un fonds destiné à récompenser les agents de police qui se distingueraient dans cette lutte. L'efficacité de la méthode permet de procéder à de nombreuses arrestations, suivies de condamnations aussi expéditives que sévères : 18 en 1851, 38 l'année suivante et le mouvement s'amplifie encore par la suite. Rien que pour l'année 1857, ce sont 45 recéleurs qui sont déférés devant la justice, 22 en 1858, 27 en 1859.

A Amiens aussi, on s'inquiète aussi du devenir des déchets de fabrique mais sans pousser la logique aussi loin que les Rémois. Ainsi, E. Mathieu-Delorme, filateur à Thil près de Saleux, expose en 1845 des fils écrus, les uns en gras, les autres dégraissés : « *Son but principal a été de montrer tout le parti que l'on peut tirer des laines les plus communes et des déchets de laine. M. Mathieu a parfaitement réussi, et le jury a apprécié toute l'utilité possible de cet établissement. Seule en son genre dans notre département, cette filature vient au secours de toutes nos autres industries ; car, si*

échelle assez vaste et dans des proportions assez considérables pour nuire à la fois aux patrons et aux ouvriers, en rendant plus onéreuses les conditions de fabrication. Les patrons en ont à souffrir en tout temps. Les ouvriers, dans les moments de crise, auraient à en souffrir plus encore, les pertes occasionnées par les détournements pouvant contribuer à rendre impossible la continuation des travaux, pour beaucoup de patrons, et inévitable la fermeture d'un plus grand nombre d'établissements. »

¹⁴⁵ *Ibidem*, Rapport à l'Assemblée Générale du 18 mars 1853.

¹⁴⁶ *Ibidem*, Rapport à l'Assemblée Générale du 18 avril 1858.

d'un côté, elle emploie les déchets et les balayures d'atelier, d'un autre côté, elle fournit au commerce des fils qui permettent de livrer à la consommation des tissus excellents et d'un prix très modique. L'utilité de cette fabrique est d'ailleurs suffisamment justifiée par son importance, aussi le Jury a-t-il décerné à M. Mathieu-Delorme une médaille d'argent de première classe.»¹⁴⁷. Outre la régulation que la Société entend mettre en place dans le traitement des déchets de la fabrique, elle entend renforcer la répression à l'encontre de tous ceux qui seraient tentés par le trafic de laine : elle met ainsi en place un projet de pétition à la Chambre des Députés pour demander la répression des délits de contrebande et le changement de la législation pénale sur cette matière¹⁴⁸.

On peut douter que l'une ou l'autre des deux sociétés ait réussi à remettre en cause de manière durable les vols de matière première. Sans doute ont-ils été moins nombreux car les déchets trouvent une destination sûre. Au moins contribue-t-elle à donner un semblant de règlement à la main d'œuvre sur l'ensemble de la place.

Dès sa création, la Société des Déchets affirme également sa vocation sociale et bienfaitrice. Celle-ci passe dans un premier temps par des dons effectués aux œuvres catholiques (Dames de la Miséricorde, Dames de la Maternité, Béthléem, Dames du Bon Pasteur), mais se diversifie assez rapidement, en même temps que son emprise géographique dépasse la seule cité de Reims (Rethel, Bourgogne-les-Reims...). A partir de 1845, l'acte de société est renouvelé avec émission d'actions ; l'article 40 des statuts précise que désormais, 3/10^{ème} des bénéfices réalisés annuellement seront consacrés à des actions envers les ouvriers pauvres, selon une répartition que l'on retrouvera de bilan en bilan par la suite, à savoir 2/10^{ème} pour la fondation de lits à l'hôpital et un dixième pour secours immédiats aux ouvriers de la fabrique. Trois lits sont installés par la Société avant 1845 et six à partir de 1851 ; les administrateurs se plaignent toutefois des conséquences de la loi du 22 mai 1850, en raison des droits exorbitants qu'elle impose aux ouvriers... Ces places bénéficient aux ouvriers les plus méritants de la manufacture rémoise, quelquefois de renom. Ainsi, en 1854, un des lits de l'hôpital général est occupé par Mitouard, ancien président ouvrier des prud'hommes, devenu paralytique. Le maire de Reims, qui considère le nombre de lits suffisant au regard des infirmités que la Société s'est proposé de soulager, propose en 1858 d'appliquer les moyens à constituer un fonds de retraite, destiné aux ouvriers dans le cadre d'un asile qu'il se propose de fonder en coopération avec l'administration des hospices. Le Clos St-Rémi est choisi comme emplacement de la construction. 50 000F sont débloqués, par tranches, à partir de l'année suivante sur les 200 000 que doit coûter la première tranche, destinée à recevoir 100 lits. Là où le bât blesse, c'est que la mairie envisage un

¹⁴⁷ ADS, 4J29, rapport de l'Exposition des Produits de l'industrie de la Somme, p. 26.

¹⁴⁸ Délibérations de la Société Industrielle de Reims, 16 février 1835.

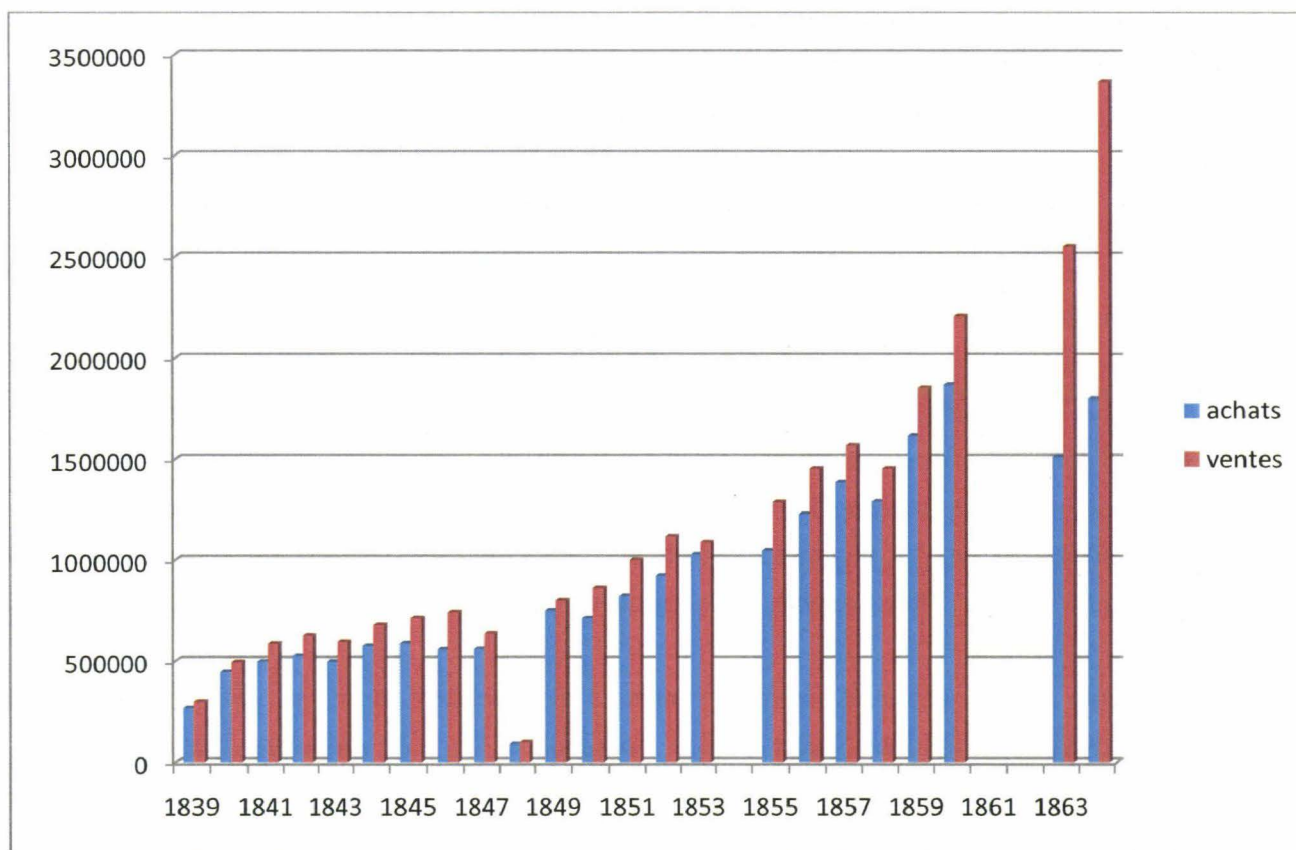
montant de pension de 400F par an ; bien qu'ayant obtenu le privilège pour la Société des Déchets de disposer de 10 places à demi-pension, en vertu de l'effort financier consenti, la proposition suscite certains remous :

« La subvention par elle offerte est prélevée sur un fonds appartenant aux ouvriers nécessiteux, et dont le produit est actuellement appliqué par elle au service de pensions qu'elle accorde à d'anciens ouvriers de fabrique auxquels l'âge ou les infirmités ont enlevé tout moyen d'existence (...). Or, accepter en échange de la subvention de 50 000F 10 demi-pensions serait grever la Société, et à toujours, d'une charge annuelle de 2 000F, somme nécessaire pour assurer le complément des 10 demi-pensions accordées. Cette charge aurait pour la société un double inconvénient : elle absorberait chaque année une part importante de la réserve destinée aux ouvriers malheureux. Mais elle aurait une conséquence bien plus fâcheuse encore : tôt ou tard, notre société arrivera à son terme, et elle peut ne pas être prorogée ou renouvelée. Qui donc fournirait alors les 2 000F nécessaires ? Ainsi, la demie gratuité ne laisse à notre œuvre aucune garantie certaine de stabilité et de durée. »

En plus des lits, la société verse des pensions à domicile à douze ouvriers infirmes ou malheureux avec la rente du fonds de réserve. La charité proposée par la Société des Déchets semble en tout cas bien élitiste et ne s'adresse qu'aux meilleurs ouvriers, conformément à la philosophie paternaliste suivie par ses fondateurs.

Quoiqu'il en soit, la mise en valeur des déchets de la fabrique est une affaire qui tourne :

Graphique 26: Mouvement des affaires de la Société des Déchets de Reims (en francs).



Sources : Délibérations de la Société Industrielle de Reims , Assemblées Générales.

Rien d'étonnant que les administrateurs de la Société des Déchets s'évertuent à vouloir réprimer les vols de matière : leur recyclage s'avère des plus lucratifs. Le mouvement des affaires est celui d'une progression constante, à peine troublée par les accidents conjoncturels bien identifiés. Les raisons évoquées par les contemporains pour l'expliquer est le recours à de nouvelles machines. Le produit de l'usine connaît lui aussi le succès, puisque les ventes s'effectuent à Reims et ses environs, dans le Nord et dans le Midi à parts à peu près égales, mais également à l'étranger¹⁴⁹. Au fur et à mesure, la part du Nord de la France et de l'étranger se renforce. La bonne santé économique et financière de la Société lui permet même d'acquérir en 1852 l'immeuble dans lequel sont situés ses ateliers et magasins, permettant de réaliser une extension aux bâtiments existants, achevée en 1858¹⁵⁰. L'agrandissement des locaux permet à la Société des Déchets d'accueillir l'école de tissage de la Société Industrielle.

¹⁴⁹ **Délibérations de la Société Industrielle de Reims** : Rapport à l'Assemblée Générale du 18 mars 1853 : « La répartition de nos vente est la preuve de la satisfaction qu'éprouvent de l'emploi de nos matières les acheteurs, qui continuent à s'en approvisionner. Parmi ceux-ci, les industriels de Sedan, Elbeuf et Carcassonne ne sont pas les moins empressés à venir puiser dans nos magasins. »

¹⁵⁰ **Délibérations de la Société Industrielle de Reims** : Rapport à l'Assemblée Générale du 16 avril 1858

Bien que votée en Assemblée Générale, le coût des différents travaux effraie les administrateurs puisqu'il s'élève à 285 000F ; cette acquisition en appelle une autre, celle d'une machine à vapeur de 30 chevaux, qui vient renforcer le potentiel productif de la société. Celle-ci demeure soumise néanmoins aux aléas que peuvent rencontrer les établissements industriels accueillant en leur sein des équipements dangereux. Un incendie a lieu durant l'été 1852 au niveau du séchoir, mais fait heureusement peu de dégâts¹⁵¹. Mais là encore, cet événement déclenche une modernisation, celle de la chaudière, désormais en fonte et en maçonnerie qui, outre une sécurité supplémentaire, fournit une économie substantielle de combustible ; mais également la construction d'un magasin incombustible pour le stockage des laines, élevé au milieu de la cour¹⁵². Cette amélioration est à la fois qualitative et quantitative : en 1858, le nombre des meules passe de trois à quatre, la pompe voit sa puissance au moins quintupler. La société établit également un nouveau lavage, intégré aux nouveaux bâtiments, alimenté par les eaux de condensation, qui dispense désormais d'amener les déchets de laine au lavoir de Fléchambault¹⁵³. Par conséquent, elle décide de vendre ce dernier immeuble pour 15 000F.

Mais déjà, quelques nuages noirs s'amoncellent dans le ciel bleu que les administrateurs promeuvent auprès des sociétaires : « *Les développements donnés à votre établissement vous ont permis d'offrir à la Société Industrielle un asile pour l'école de tissage. Plus tard, elle y trouvera la force motrice nécessaire à des recherches expérimentales qui en feront la digne sœur de la Société Industrielle de Mulhouse et qui, en réagissant sur l'industrie locale, aideront la ville de Reims à regagner la suprématie industrielle qu'elle avait naguère.* ». En faire la digne sœur, mais pas la concurrente...Regagner la suprématie, au moment où la cité l'a déjà perdue...

« *Malgré les difficultés de la crise si longue dans laquelle se trouve l'industrie depuis quelques années, notre société n'a cessé de prospérer. Le dividende de cette année, quoique inférieur à celui des années précédentes, est encore un résultat très beau, dont seraient plus que satisfaites une foule d'autres industries que la crise actuelle constitue en perte. Ce résultat est dû à l'esprit de sagesse qui a régné jusqu'ici dans l'administration des affaires de la société ; il est dû encore à l'activité de votre*

¹⁵¹ Destruction de la toiture et des matières qui avaient été stockées dans les combles ; cependant, les destructions sont limitées et n'occasionnent que trois jours de chômage.

¹⁵² Turgan nous propose sa propre vision : « *Au centre de la cour, on a élevé un bâtiment spécial dans la construction duquel il n'entre aucune matière inflammable ; la brique, la pierre et le fer composent seuls les murs et les cloisons qui séparent le bâtiment en alvéoles, destiné à servir de magasin aux déchets de laine empreints de matières grasses. Pendant les mois d'été, ces laines s'échauffent et prennent feu spontanément en dégageant une odeur si âcre qu'elle avertit immédiatement les surveillants qui ouvrent le tas et le refroidissent. Si l'inflammation n'avait pu être prévue à temps, la perte serait limitée à la partie contenue dans le petit magasin dont les parois sont aussi serrées que ceux d'un four. Chaque nuit, un surveillant ne cesse de parcourir tous les magasins (...), on échappe ainsi aux incendies qui seraient fréquents* », in *Les Grandes Usines*, p. 157-158.

¹⁵³ **Délibérations de la Société Industrielle de Reims** : Rapport à l'Assemblée Générale du 24 Mars 1859.

habile gérant, à son zèle et à celui de tous ses employés.». Aussi, sans doute à la manière de rédiger les bilans de la société et de procéder à des amortissements accélérés...D'ailleurs, certains sociétaires n'en sont pas dupes et l'assemblée générale de 1859 est l'occasion d'une explication de textes, à partir de l'évolution des bénéfices de la société. Les gérants identifient trois causes - provisoires - qui, selon eux, justifient la pente descendante des profits. D'abord, les frais engagés dans les travaux ont été retranchés du fonds de roulement et portés à un amortissement accéléré de plus de 60 000F en deux ans ! Parallèlement le prix d'achat des bourres a grimpé, alors que celui des ventes était en baisse de 10% dans le même temps. La situation n'est donc que transitoire : les sommes consacrées à l'amortissement, et le taux de celui-ci ne feront que décroître alors même qu'il ne sera plus nécessaire de procéder à de nouveaux travaux onéreux¹⁵⁴...

On ne peut pas dire que la Société Industrielle de Reims soit restée inactive ; elle a déployé ses efforts dans de nombreux domaines, conformément d'ailleurs au programme qu'elle s'était fixé. Mais sa mission n'est pas encore achevée que des nuages noirs s'amoncellent au dessus de sa tête...

D- Activité crépusculaire et activité en pointillés...

La Société Industrielle de Reims envisage également de se saisir d'une question : celle d'améliorer les teintures, impressions et apprêts. Il faut dire que la situation présente désormais une certaine urgence :

« Après les Jacquarts, nous nous sommes occupés de rechercher s'il ne serait pas possible d'établir à Reims en grand des impressions sur étoffes de laine, cette industrie qui marche à pas de géant ne nous paraît pas devoir rester plus longtemps étranger à notre ville, sans qu'elle n'en éprouve tôt ou tard un notable préjudice ; à la vérité, aujourd'hui, on vient acheter nos toiles pour les faire imprimer ailleurs, mais la concurrence et le besoin d'économie doivent tendre progressivement à réunir autant que possible sur un même point toutes les manipulations de la complète fabrication d'une même étoffe ; ne devons-nous pas craindre que, dans un avenir plus ou moins éloigné, on n'établisse nos fabriques ailleurs, si nous n'établissons pas chez nous l'impression. Déjà, nous en avons fait la cruelle expérience à l'égard des mérinos, pour en avoir dans le temps négligé à Reims, la teinture et les apprêts, cet article qui avait pris naissance chez nous, a été s'implanter véritablement à Paris, pour la vente d'abord et ensuite, comme grand centre de la fabrication ; c'est là que les grands bénéfices que présentait l'article dans la nouveauté ont été réalisés par des maisons qui ont trouvé commode d'établir plus à leur portée des fabriques concurrentes des nôtres ; les fabriques ont

¹⁵⁴ Turgan, *Les grandes usines*, pp. 156-157.

donné de nouveaux bénéfices avec lesquels on a établi sur les lieux des filatures, et Reims qui avait été le berceau de la filature en laine peignée s'est bientôt trouvé dans un état d'infériorité dont elle aura peine à se relever. Si les progrès de l'industrie font enfin découvrir une bonne machine à peigner, l'avantage que nous conservons encore sur ce point à cause de notre population ouvrière et spéciale nous sera enlevé et c'en sera fait peut être sur cette place de son immense commerce de laine peignée, et cela vraisemblablement pour avoir dans le principe négligé une opération qui ne paraissait que secondaire. Il est vrai que depuis quelques années, nous avons ramené une partie des teintures, mais nous ne devons pas le dissimuler, les teintures et les apprêts laissent encore beaucoup à désirer et d'ailleurs, les habitudes prises sont difficiles à changer et l'industrie implantée à Paris à notre détriment y restera longtemps, il faudra pour la reconquérir beaucoup d'efforts : un des plus puissants serait que la filature en laine peignée s'établît à Reims ou dans nos environs sur une plus grande échelle, le moment serait favorable, les progrès que l'on vient de faire faire à cette industrie laissent bien en arrière les anciens procédés employés dans les filatures établies depuis quelques années, des établissements organisés avec le nouveau système auraient de l'avantage et pourraient nous rendre pour la laine peignée la suprématie que nous avons conservés en laine cardée.

C'était donc d'abord dans la vue d'éviter à nos tissus en laine douce le sort de ceux en laine

peignée que nous attachions la plus haute importance à la création en grand des impressions sur étoffes, c'était en outre une industrie de plus à fonder à Reims, il était donc de notre devoir de tout faire pour y parvenir.

Mais un établissement de ce genre pour être monté convenablement demande d'importants capitaux et présente de grandes chances pour les premiers qui l'exploiteront, c'est sans doute ce qui est cause que jusqu'ici personne n'a voulu rien tenter en grand dans ce genre. Il nous a paru qu'une entreprise de cette nature qui présentait des chances possibles de perte aux premiers qui la feraient, n'en promettait pas moins un brillant avenir au pays et devait par conséquent être créé par le pays. »¹⁵⁵

Les relations entre les fabricants rémois et les teinturiers picards sont bien établies, à telle enseigne que les premiers cherchent à débaucher les meilleurs ouvriers de manière à venir les faire s'établir en Champagne, ainsi que nous l'apprennent les minutes du Tribunal des Prud'hommes d'Amiens. Le 2 décembre 1843, comparaissent devant cette juridiction Villaret Herbet, teinturier à Amiens¹⁵⁶, et Joseph Varé. Ce dernier occupait le poste de contremaître de teinture depuis quatre ans dans les ateliers du premier, pour lequel il était grassement rémunéré (à hauteur de 2 000F par an). Varé vient alors prier son patron de résilier à l'amiable le contrat qui les lie, pour se

¹⁵⁵ Délibérations de la Société Industrielle de Reims : Rapport du CA à l'AG, 1836.

¹⁵⁶ 22 île St Germain, d'après ADS, 31 REV 1, Annuaire statistique d'Amiens pour l'année 1838.

rendre à Paris, où il devait - selon ses dires - prendre la suite des affaires de sa belle-mère, à la tête d'une teinture importante de chapeaux de paille et qui venait de mourir. Convaincu de la bonne foi de son contremaître et ne voulant pas se reprocher de l'avoir empêché de prendre un établissement avantageux, il consent à lui remettre son livret, à la seule condition que Varé s'interdise de travailler pour un atelier concurrent. Or, Villaret Herbet ne tarde pas à se rendre compte qu'il a été trompé : c'est en fait à Reims que se rend son contremaître, dans les ateliers d'un certain Montgrenier, ancien teinturier amiénois lui aussi, « *qui vient de monter là une teinture qui peut et doit nécessairement faire beaucoup de tort à lui, qui a de nombreuses et fructueuses relations avec les fabricants de cette ville, dans laquelle il n'existe pas de teinturerie en laine, du genre de la sienne, et dont il teint et apprête presque tous les produits.* »¹⁵⁷. Convaincu durant l'audience que Varé avait bel et bien tenté de tromper son ancien maître, et que « *le projet de monter une teinturerie à Reims doit être regardé comme une menace et rendrait son séjour dangereux pour M. Villard et toute la manufacture d'Amiens* », les juges le condamnent à payer la somme considérable de 1 000F de dommages et intérêts. Si cet exemple était isolé, il pourrait apparaître comme une péripétie anodine ; néanmoins, durant les années 1830-1840, plusieurs cas repérés dans les minutes de jugement nous incitent à croire à un mouvement de fond initié depuis la Champagne et visant à établir un solide secteur de finition des étoffes qui manque à Reims. Ainsi, un maître teinturier, Maisan, poursuit un de ses anciens ouvriers Rosé ; ce dernier est poursuivi pour avoir rompu son contrat de travail de manière unilatérale, sans en prévenir son patron. Mais plus grave, celui-ci l'accuse d'avoir emporté avec lui des échantillons de tissus et d'en avoir fait commerce. Se transportant à son domicile, les prud'hommes découvrent effectivement chez lui un certain nombre d'échantillons, mais également une série de lettres que l'ouvrier peu scrupuleux échangeait avec un fabricant rémois. Celui-ci souhaitait ouvrir à l'intérieur de son local un atelier de teinture, dont il espérait que Rosé devienne le contremaître. Rosé est alors condamné à 1 500F d'amendes et traîné devant le tribunal civil pour ses indécidités...¹⁵⁸

De plus, l'appétit apparaît féroce, car sont concernés par ces migrations autant des teinturiers en laine que des teinturiers en coton, les Rémois espérant pouvoir bénéficier de l'expérience des uns autant que de celle des autres. Ainsi Poullain, teinturier en coton au faubourg de Hem, poursuit un de ses ouvriers aux prud'hommes ; l'affaire apparaît d'abord banale. Il accuse Levavasseur d'avoir raté à plusieurs reprises des teintures sur des pièces velverettes, et réclame réparation pour le préjudice ainsi subi. Néanmoins, au fil de la séance, les langues se délient et deux ouvriers appelés à témoigner finissent par lâcher que Levavasseur avait en fait l'intention de quitter la ville et d'aller installer pour son propre compte un atelier de teinture en laine du côté de

¹⁵⁷ ADS, 5U1/1, minutes des jugements du Tribunal des Prud'hommes d'Amiens, séance du 2 décembre 1843.

¹⁵⁸ ADS, 5U1/1, Minutes des jugements du Tribunal des Prud'hommes d'Amiens, séance du 6 avril 1839

Bazancourt. Il aurait en fait tenté de se faire renvoyer pour pouvoir mener ses projets à bien. Mais l'affaire prend une tout autre ampleur, lorsque les juges découvrent que trois ouvriers de chez Scalabre (teinturier en coton 41 rue d'Engoulevent) ont été approchés par Levavasseur pour devenir ses contremaîtres en Champagne. Du jugement, renvoyé quelques jours plus tard, nous ne connaissons ni les attendus ni les sanctions ; mais l'audience nous montre bien que des ouvriers amiénois sont particulièrement intéressés pour venir exercer leur art en Champagne ; nul doute que la perspective de profits importants, ainsi que la satisfaction d'une promotion personnelle jouent dans ce genre de circonstances. Elle révèle en tout cas que les tentations sont nombreuses et qu'un certain nombre a du aboutir...Mieux : elle montre que les fabricants rémois étaient prêts à investir des sommes conséquentes dans l'ouverture d'ateliers de teinture. Difficile en effet d'imaginer des ouvriers investir de leur propre poche pour l'achat de cuves en cuivre et de produits de teinture dispendieux...

Sachant du reste que les 11 jugements repérés dans les archives, entre 1836 et 1845, ne constituent que la face émergée de l'iceberg, on est en droit de supposer que des affaires du même genre, portées au tribunal et traitées à l'amiable sans passage devant les juges, devaient être plus importantes encore¹⁵⁹. On comprend dès lors le souci de la Société Industrielle de Reims de susciter la création d'un secteur d'activité et de développer des expériences, qui éviteraient d'en appeler à des ateliers étrangers à la ville.

Un professeur de chimie - Berghounioux - est ainsi admis comme membre honoraire dès le 6 avril 1835. Un autre, ingénieur chimiste de formation, M. Maillet, est accueilli le 17 avril 1838. Le premier est décidé à faire fabriquer à Reims et à bon marché les produits que l'industrie de cette ville emploie en abondance et qu'elle tire du dehors à grand frais. Visitant quelques ateliers de teinture, et notamment ceux des impressions sur étoffes, il les trouve dans une imperfection fort grande et entend faire profiter de ses lumières à la Société en vue d'améliorer cette situation. L'un des moyens envisagé est la création d'un établissement spécial d'impressions, disposant d'un fonds initial de 100 000F par actions de 500F¹⁶⁰. Mais là encore, les démarches réalisées auprès des industriels montrent un certain attentisme, et le nombre des signatures pour le projet n'augmente que lentement :

« Nous fîmes appel à l'esprit d'association, à l'aide duquel seul on peut faire de grandes choses, nous proposâmes de fonder un établissement par actions, mais après environ un an de démarches et de tentatives infructueuses, nous eûmes le regret de voir

¹⁵⁹ Cf. M. Kieffer, « La législation prud'homale de 1806 à 1907 », in *Le Mouvement Social*, n°141, octobre-décembre 1987, p12-13 ; voir également, dans le même ouvrage, A. Cottureau, « Justice et injustice ordinaire sur les lieux de travail d'après les audiences prud'homales (1806-1866) », *Le Mouvement Social*, n°141, octobre-décembre 1987, p38-39.

¹⁶⁰ **Délibérations de la Société Industrielle de Reims** : 29 septembre 1835.

que nous n'étions pas compris. Les fabricants objectaient que les négociants devant seuls retirer les bénéfices, devaient seuls en faire les frais, ces derniers persuadés que l'établissement devait profiter au moins autant aux fabricants qu'eux-mêmes refusèrent de contribuer seuls à la dépense : c'est avec ce malheureux esprit d'antagonisme qu'on ne fait rien, persuadons nous en bien, messieurs, toutes les professions qui ressortent d'une même industrie sont étroitement liées, une seule ne peut prospérer sans que les autres ne s'en ressentent, c'est ce que comprirent fort bien plusieurs filateurs et marchands de laine qui se mirent les premiers sur les rangs, bien qu'au premier aperçu, ils dussent paraître encore moins intéressés que les fabricants.

Quoiqu'il en soit, le projet ne réussit pas ; sur 240 actions de 500F réputées nécessaires, 60 à

70 seulement furent placés. Peut-être l'année prochaine, se présentera-t-elle plus favorablement pour faire avec succès de nouvelles tentatives, nous le souhaitons vivement.

C'est avec vous messieurs qu'il appartient de résoudre cette question. »

Bergouhnioux attire l'attention de la Société Industrielle sur deux questions jusque lors négligées : l'emploi du bleu de Prusse et l'introduction de l'acétate d'alumine.

Il se penche également sur l'emploi de la vapeur dans les ateliers de teinture¹⁶¹. Partant du constat que chaque chaudière dispose de son foyer particulier¹⁶², il s'interroge sur la résistance des teinturiers à l'emploi de la vapeur, soit direct (pour le chauffage des chaudières ordinaires) ou indirect (pour les cuves à indigo). Il en résulterait d'abord de substantielles économies de combustibles. En se basant sur ce que l'on trouve dans la teinture en coton, il l'estime à 60-70%. Ensuite, le chauffage se ferait plus rapidement d'où une économie de temps et de main d'œuvre. Enfin, en conservant aux matières colorantes tout leur éclat, les tissus auraient des teintes plus vives.

« Ils n'ignorent pas que, pour arriver à ce but, le seul moyen est de ne plus décomposer par l'action direct du feu les matières colorantes. Ils savent par exemple qu'en employant l'orseille, ils sont exposés à ce grave inconvénient, cette matière se précipite sur la paroi de la chaudière, s'y attache fortement et s'y altère dans un temps très court. Cette matière adhère tellement au cuivre qu'on est quelquefois obligé de l'en décrocher à l'aide d'instruments tranchants, au risque d'endommager le métal. Ajoutons encore que la teinture à la vapeur permettrait de substituer des baguettes en bois aux chaudières en cuivre qui se détruisent rapidement, sous l'action des gaz sulfureux de la houille, des dilatations et contractions multipliées et surtout l'action corrosive des

¹⁶¹ Délibérations de la Société Industrielle de Reims : Rapport au Conseil d'Administration de la Société Industrielle du 17 avril 1838.

¹⁶² Ainsi, dans les plus grands établissements de teinture comme ceux de Gillet et Chatelain ou Belly et Petit, on compte au moins 12 à 15 foyers, compte non tenu des foyers des cuves à indigo...

acides employés comme mordants. On sait qu'une chaudière neuve de 350kg pèse, quand on la relève, 150kg seulement.»

Depuis l'Antiquité, il est très difficile de produire de la teinture violette à partir de produits naturels ; c'est pourquoi les tissus teints en violet étaient extrêmement chers. C'est pourquoi l'annonce faite par Jobert Paumoulin excite l'intérêt des membres de la Société Industrielle. En effet, celui-ci annonce qu'une étoffe qu'il a préparée dans un vase de cuivre, à l'aide de tartre, d'alun et de bichlorure d'étain passé ensuite dans une dissolution de campêche ne lui a donné qu'une couleur noirâtre, terne et sans reflet ; tandis que la même opération, effectuée dans les mêmes proportions mais dans un vase non oxydable, lui a permis d'obtenir une couleur violet vif d'un beau reflet. Cette expérience vient confirmer les dires de Bergouhnioux sur la nécessité d'abandonner les chaudières de cuivre et d'utiliser vapeur et baguettes de bois...¹⁶³

La question rebondit en 1838 : Croutelle expose alors que de nombreux négociants et commissionnaires réclament avec force depuis longtemps l'établissement à Reims d'une maison qui réunisse dégraissage, teinture et apprêt des tissus comme à Paris¹⁶⁴, permettant une exécution plus soignée des tissus, une garantie contre les avaries, une économie importante de temps et une plus grande facilité pour préparer à Reims les assortiments que Paris seul peut fournir.

La question des arts appliqués à l'industrie a également hanté la ville d'Amiens pendant longtemps¹⁶⁵. Un cours de chimie ouvre ses portes à Amiens au Collège Royal en février 1821. C'est là une avancée considérable, car bien peu de villes du royaume peuvent se prévaloir de l'existence d'une telle institution : présentée comme une « *institution départementale* »¹⁶⁶, le Conseil Général finance la totalité de son fonctionnement durant la première année, avant que le Conseil Municipal prenne à sa charge la moitié des frais dès l'année suivante. Néanmoins, le montant initialement prévu pour le fonctionnement, fixé à 3000F comme pour l'école de Rouen, se trouve quasiment réduit de moitié. A partir de 1826, c'est la mairie seule qui assume la totalité du financement et se charge du recrutement d'un professeur. Une dizaine d'élèves suivent régulièrement les cours, même si un certain nombre d'habitants, motivés davantage par la curiosité, le fréquentent plus en pointillés. Le haut niveau des cours empêche que les artisans et fabricants amiénois profitent pleinement de cette institution. Pour cette raison, la municipalité pense devoir le remplacer par une école de chimie appliquée.

¹⁶³ Délibérations de la Société Industrielle de Reims : 11 juin 1838.

¹⁶⁴ Délibérations de la Société Industrielle de Reims : 3 mars 1838.

¹⁶⁵ Cf. infra partie2, chapitre2

¹⁶⁶ AMA, 1R18/2.

Sur proposition de Mallet et d'un certain Lemerchier, alors simple conseiller municipal, une commission¹⁶⁷ est chargée d'établir un rapport sur le projet d'établissement d'une école de géométrie et de mécanique appliquées aux arts et métiers. La question de l'utilité d'un tel cours, s'il a pu se poser, est balayée d'un revers de main par les rapporteurs. D'après lui, c'est parce qu'Amiens n'a pas saisi l'importance de la formation continue de la main d'œuvre qu'elle s'expose à rétrograder dans la hiérarchie des centres industriels français :

« L'industrie suit le cours du temps et nous devons marcher avec l'un et l'autre. Dans la carrière de l'industrie, il ne suffit même pas de marcher à la suite : ce n'est guère qu'à ceux qui dépassent les autres et marchent pour ainsi dire en avant du temps que sont réservés la gloire et les richesses. On voit presque toujours la fortune des individus dans la classe industrielle se déplacer en raison du talent et de l'activité de chacun ; il en est de même pour les villes et pour les peuples comparés les uns aux autres : Amiens dans le dernier siècle florissait par ses fabriques et elles ont fait l'élévation et la fortune d'un grand nombre de familles (...) Rouen et St Quentin alors moins remarquables par leurs manufactures ont depuis pris un essor qui les met sous ce rapport au premier rang des villes du royaume. Ces villes voisines et bien d'autres qu'on pourrait citer ont sans doute suivi mieux que nous la progression des arts et métiers. »

Selon lui, Amiens doit se garder d'imiter l'exemple de Paris, car les cours professés par Dupin s'avèrent beaucoup trop théoriques. Il refuse également l'idée d'un cours tripartite, pour ne se consacrer qu'au dessin linéaire, le seul utile à la mécanique. Beaucoup d'artistes amiénois quittent la ville pour Paris, d'où ils continuent de travailler pour Amiens.

De même, un cours de géométrie appliqué aux arts et métiers a été fondé au début de 1827, mais là encore, le haut niveau des cours dispensés en fait un enseignement élitiste, hors de portée des élèves, malgré des modifications dans le contenu : à peine 20 élèves la fréquentent, avec une assiduité douteuse. La mairie finit par s'inquiéter de cet état de choses : *« ce préjudice résulte moins du sacrifice pécuniaire qu'elle s'impose que de la privation des fruits qu'elle devrait en recueillir. »*

La commission municipale mise en place pour réfléchir à ce double échec estime qu'il faut tout revoir à la base, supprimer les cours de dessin, géométrie et chimie, afin de mettre l'enseignement en harmonie avec les leçons données dans les écoles primaires, et permettre ainsi aux ouvriers de les suivre avec profit. Le 10 mai 1832, le conseil municipal nomme une commission chargée de réorganiser les cours. Il faut dire que les

¹⁶⁷ Cette commission est composée de noms bien connus de la future Société Industrielle : Rigollot, Lemerchier, Reynard, Duroyer, Mallet, Caumartin, Dehesdin, Duroyer, Creton et d'Halloy. Une petite passe d'armes, arbitrée par le préfet, aura lieu entre cette assemblée et le maire, afin de savoir si la commission est habilitée à s'occuper de la réalisation des projets proposés...

efforts financiers engagés depuis 1821 s'avèrent lourds, sans que la ville puisse affirmer que son industrie en a réellement profité¹⁶⁸.

On pouvait attendre de Lemerchier et de la Société Industrielle qu'ils reprissent le flambeau laissé à terre. Il n'en fut rien, malgré les intentions bien présentes dès le début de l'aventure. L'école de tissage n'était conçue que comme la première pierre d'un édifice qui se serait appelé « école d'arts industriels », où des professeurs de chimie et des artistes auraient travaillé de concert avec Segeais. La première étape de cet ambitieux projet reposait sur la proposition de Tillette d'Acheux¹⁶⁹, vivement acceptée, de constituer une bibliothèque d'échantillons d'étoffes anglaises. Plus aucune allusion n'est faite par la suite à ce sujet : a-t-il été mené à bien, ou a-t-il, comme d'autres, été mis en sommeil en attendant des jours meilleurs qui ne sont jamais venus ?

Les sources nous manquent pour répondre avec certitude à ces questions mais quelques pistes peuvent tout de même être envisagées avec profit. Un coup d'œil sur l'activité épistolaire de la Société Industrielle d'après le plumitif s'avère instructif pour mesurer le niveau d'activité en fonction du temps. Bien sûr, il ne s'agit ici que des courriers officiels émanant du président (réunions de commissions ou d'assemblées générales, correspondances avec les instances politiques et administratives...); on ne tient pas compte des courriers que pourraient envoyer ou recevoir les autres membres de commission. Il en ressort une forte variabilité saisonnière, avec une tendance fortement récurrente : intense dynamisme durant l'été (jamais moins de 10 courriers envoyés) et atonie pendant l'hiver. Comparée à la courbe d'activité de n'importe quel atelier de filature ou tissage, l'allure générale est exactement inverse : au creux estival - correspondant aux travaux des champs - répond le pic hivernal - lorsque les nombreux bras ruraux inoccupés viennent trouver de l'ouvrage.

Ceci explique peut-être le peu d'entrain des membres à se déplacer aux réunions organisées par la Société, si elles se concentrent durant la période de forte activité de la fabrique. De là sans doute l'agacement de la direction, et notamment du président ou du préfet Dunoyer, à l'encontre de ces absentéistes. Les contemporains connaissent le caractère entier du préfet de la Somme : « *M. Dunoyer était sans souplesse, mais aussi sans détour. Son esprit allait tout droit comme son caractère. Il ne connaissait ni les condescendances, ni les accommodements. D'une honnêteté inflexible et d'une doctrine invariable, les opinions avaient pour lui la force et la durée des sentiments.* »¹⁷⁰

Il faut dire qu'aucune disposition ne figure dans les statuts pour sanctionner les membres qui se seraient rendus coupables d'un défaut d'assiduité. En revanche, l'article

¹⁶⁸ 19 466F ont été dépensés, dont 15 466 pour la seule municipalité, en l'espace de douze ans, 10% de cette somme ayant été alloués à des prix...non distribués pour la plupart!

¹⁶⁹ AMA, 1R18/2, Plumitif, lettre du 5 juillet 1836.

¹⁷⁰ Cf. Mignet, « Notice historique sur la vie et les travaux de Charles Dunoyer », in *Œuvres de Charles Dunoyer*, 1870, T1.

4 précise que la condition de sociétaire était perdue par défaut du paiement de la cotisation dans les trois premiers mois de l'année. Lemerchier adopta à cet égard une attitude plutôt rigoriste, qui lui valut plusieurs courriers outrés de la part d'industriels étourdis, mis à la porte de la S.I.S du jour au lendemain :

*« Si une mesure arbitraire a pu m'en exclure, il ne saurait m'y convenir d'y rentrer ; mais je proteste dès ce jour entre vos mains contre ma retraite forcée, et jusqu'à plus ample informé, je crois pour le moins inutile de renouveler ma souscription. »*¹⁷¹

*« Comme M. le Président de la Société Industrielle s'attache plus à recueillir le montant des souscriptions qu'à répondre aux demandes dont elles sont accompagnées, vous ne trouverez sans doute pas étonnant que je vous transmette quelques observations que je prends la liberté de vous prier de soumettre à Mm. Les membres de la Commission Administrative. »*¹⁷²

Une telle attitude peut se comprendre quand on connaît les difficultés financières permanentes de la Société, mais elle ne peut que braquer les bonnes volontés et aboutir à l'effet exactement inverse à celui escompté.

Pour remédier à certaines imperfections, Lemerchier travaille seul à un remaniement des statuts, qu'il fait adopter en assemblée générale, le 23 octobre 1838. L'article 1 entérine la création de l'école de tissage et prévoit que la société s'occupera désormais de sa pérennisation. Des changements significatifs sont apportés à l'article 5, où la commission administrative passe de 21 à 19 membres au plus ; le nombre de commissions passe de cinq à trois : une formée des fabricants et négociants s'occupant des opérations de filature et de tissage ; une deuxième pour les « *teinturiers, apprêteurs, imprimeurs sur étoffes, constructeurs de machines* » ; une dernière regroupant tous les autres corps. Chacune de ces commission doit nommer trois membres pour la commission administrative, « *autant que la chose pourra se faire* » : un indice de difficultés de recrutement, ou de baisse dans l'effectif des membres ? Il semble en effet que l'érosion du nombre des sociétaires se soit accélérée : de 708 membres de 1836, on passe à 252 en 1837, puis 159 en 1838. La lettre adressée par Lemerchier à l'ensemble des membres de la Société confirme l'urgence des renouvellements :

« Permettez-moi de rappeler à votre souvenir une lettre du 5 avril dernier, contenant une invitation à souscrire pour 1838 en faveur de la Société Industrielle, comme vous l'avez fait pour 1837. (...) Vous ne voudriez pas vous séparer de vos anciens collègues à l'époque où la Société est parvenue à favoriser l'introduction à Amiens d'un

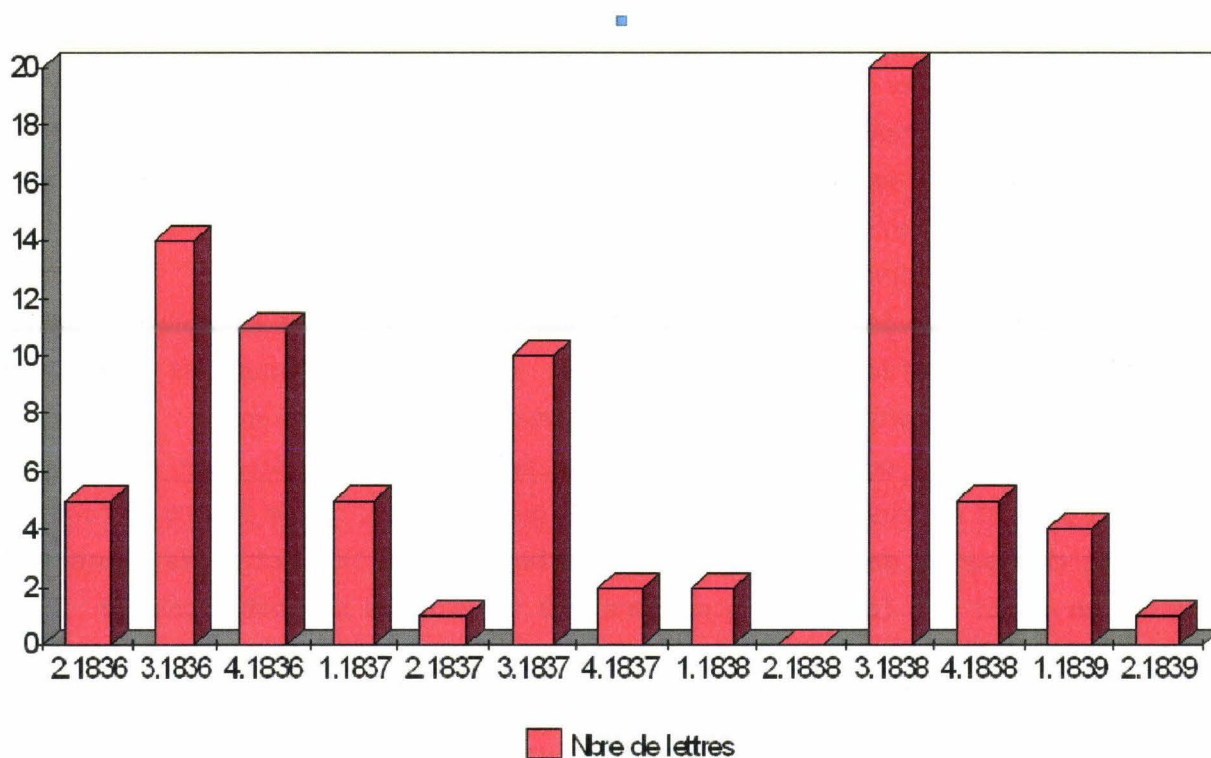
¹⁷¹ AMA, 1R18/2, Lettre de Havel Lefebvre au président, 25 avril 1838.

¹⁷² Ibidem, lettre d'Ottrel à la Commission Administrative, 30 décembre 1838.

nouveau genre de filature unique en France, et des métiers à la Jacquard. Je compte sur votre patriotisme et sur vos lumières pour être convaincu que vous vous empresserez de répondre à cet appel. »¹⁷³

L'attitude unilatérale du président ne manque pas de choquer certains sociétaires. Ceux-ci mettent en avant le fait qu'une modification des statuts ne pouvait être décidée qu'avec l'aval de l'assemblée générale ; or, après une tentative avortée de réunion de celle-ci le 15 octobre 1838, l'assemblée du 23 octobre n'a pu rassembler qu'une trentaine d'actionnaires, volontiers décrits par certains comme une coterie. Juridiquement parlant, la modification des statuts apparaît nulle¹⁷⁴. Mais en filigrane, des sociétaires font peser des soupçons de malversations financières contre Lemerchier : pour eux, l'article 2 met les recettes entre les mains du président, celui-là même qui décide également des dépenses, alors qu'il avait publiquement reconnu son incompétence en matière de banque et de commerce. Argument fondé, ou manipulation ? Toujours est-il que le président, par ses actes, est loin de réaliser l'unanimité.

Graphique 27: L'activité épistolaire de la S.I.S (1836-1839).



Sources : AMA, 1R18/1.

¹⁷³ *Ibidem*, plumitif, lettre du 11 juillet 1838

¹⁷⁴ *Idem*.

L'étude de la Société Industrielle de la Somme, depuis sa naissance jusqu'à sa disparition, permet d'apporter quelques éclairages intéressants sur les destinées de l'industrie amiénoise au XIX^eS.

Suivre quasiment au jour le jour les débats, les hésitations, les décisions des quelques personnalités qui ont contribué au développement de la Société Industrielle, voilà qui nous les rend presque familiers, comme de vieilles connaissances que l'on retrouve après plusieurs années d'absence, et que l'on croit avoir simplement quitté la veille, tant les liens tissés avec eux semblent étroits. La mention portée au registre des lettres de la Société, en ce 4 avril 1839, apparaît du coup émouvante, un récit qui s'interrompt brutalement alors que le livre est loin d'être terminé :

« M. Lemerchier, fondateur de la Société Industrielle départementale, qu'il a présidé jusqu'ici avec tant de zèle et d'assiduité, nous informe qu'il lui est devenu impossible de continuer ses fonctions. Vous regrettez, sans doute comme nous, que nos instances n'aient pas changé sa détermination. Je vous prie de vouloir bien vous trouver à la réunion générale qui aura lieu dans la Grande Salle de l'Hôtel de Ville, le lundi 15 avril, à six heures du soir, pour élire un président.

Signé Delahaye Martin»

Ironie de l'histoire : cette belle salle de la Mairie, qui avait vu la naissance triomphale de la Société trois ans plus tôt, allait devenir le lieu de sa mise au tombeau. Plus aucune information n'atteste après cette date un quelconque signe d'activité.

Mais l'historien ne saurait se satisfaire de ce simple avis de décès ; tel un médecin légiste, il se penche sur la victime pour essayer de trouver les indices qui permettront de confondre le meurtrier...

La première Société Industrielle d'Amiens est morte d'abord d'avoir manqué des moyens de ses ambitions. Appuyée essentiellement par des subventions, elle ne disposait pas de contributeurs privés propres à lui assurer l'indépendance de son action. La victoire de la tendance conservatrice en mars 1839 aboutit à l'interruption de tout versement de subventions.

Son existence était donc dès le départ menacée par des querelles politiques entre progressistes libéraux et conservateurs, ces derniers disposant de personnalités influentes pour faire valoir ses points de vue.

Le choc des personnalités, qu'il s'agisse de Lemerchier ou de Dunoyer, n'est pas de nature à calmer les mécontentements, mais plutôt à les exacerber. Le départ de Dunoyer, soutien fidèle de la création de la S.I.S, en 1838 au Conseil d'Etat, puis en

1839 comme éphémère administrateur général à la Bibliothèque Nationale¹⁷⁵, a porté un coup très dur à l'institution, la privant d'un appui majeur.

Les réseaux institutionnels ont également fait défaut. En dépit des efforts déployés par tous les membres de la Société Industrielle de la Somme, cette dernière est demeurée surtout une émanation des milieux d'affaires amiénois. Qui plus est, dans cet espace confiné, les tensions diverses ont empêché une bonne articulation avec les différentes institutions qui y étaient présentes (Chambre de Commerce, Tribunal de Commerce, municipalité principalement). Les soutiens solides ont fini par manquer.

Il ne faut pas négliger non plus le rôle de la conjoncture : nées dans des circonstances dramatiques de crise, les Sociétés Industrielles ont été considérées comme un moyen pour les producteurs de tout ordre de faire bloc en attendant des jours meilleurs. Lorsque ceux-ci arrivent, les solidarités se distendent, l'individualisme reprend le dessus, entraînant des difficultés pour ces « institutions de gros temps ». Le cas amiénois n'est pas isolé : la Société Industrielle de St Quentin s'éteint en 1840 ; celle de Reims voit son activité sensiblement se réduire à la même date, avant de s'éteindre en 1844. Qu'une crainte particulière, comme la perspective d'un désarmement douanier, se fasse jour, et on voit renaître ces phénix : une nouvelle association se relève en 1861, deux ans après la refondation de celle de Reims.

Pour autant, faut-il croire que cette éphémère expérience n'a pas eu de postérité ? Le mouvement de mécanisation, initié par la Société Industrielle, n'a pas été remis en cause, au-delà des vicissitudes conjoncturelles. Quant à l'école de tissage lisage, certains de ses élèves ont connu succès et célébrités, y compris en dehors de l'hexagone. Trois noms se distinguent : ceux, d'abord, de Nadolski et d'Henri Gand. Tous deux furent élèves de Segeais, bons dessinateurs et liseurs de cartons pour Jacquard. Gand, né en 1815, avait même suivi les cours du Collège Royal d'Amiens, avant de devenir directeur d'un atelier de tissage à l'âge de 19 ans, puis d'ouvrir en 1839 un cabinet de dessinateur industriel pour tissus. Le 3 février 1861, il lance dans le *Journal d'Amiens* un véritable manifeste pour sauver l'industrie des tissus nouveautés, où il préconise d'établir en urgence un cours de tissage, un de dessin et de mise en carte, et un musée de tissus modèles. Il reçoit l'appui du nouveau président de la Société Industrielle Eugène Cosserat, et l'autorité pour mener à bien son projet. Devenu secrétaire de la Société, puis son agent général de 1863 à 1878, il connaît son heure de gloire lors de la leçon inaugurale de la troisième année, à laquelle assistent Cornuau, préfet de la Somme, Morin, directeur du Conservatoire des Arts et Métiers, et surtout Alcan, professeur de tissage du Conservatoire...

Un dernier nom mérite d'être évoqué : celui de Théodore Bonalaise. Lui aussi fut un élève de Segeais, avant de quitter Amiens en 1839, et de suivre les cours de

¹⁷⁵ L. Liggio, « Charles Dunoyer and French Classical Liberalism », in *Journal of Libertarian Studies*, Vol.1, n°3, p. 153-178, Pergamon Press, 1977, p. 175.

l'Académie de dessin de St Quentin. Etabli comme architecte à sa sortie d'école, mais continuant de s'occuper de dessin et de montage de nouveautés, il est appelé à Verviers dans une des principales maisons comme dessinateur monteur. Il finira par occuper la chaire de tissage et dessin industriel de l'Ecole Professionnelle de cette ville¹⁷⁶, jusqu'à sa mort en 1866. Inconsolable devant la perte d'un homme qui n'avait pas peu contribué au succès des produits verviétois, le bourgmestre n'hésite pas à solliciter la municipalité d'Amiens pour « *trouver un homme capable de le remplacer* »...

Si l'on compte les multiples exemples que nous donnent les minutes du Tribunal des Prud'hommes d'Amiens, de teinturiers et d'apprêteurs quittant Amiens sous de faux prétextes pour aller vendre leurs services aux fabricants rémois¹⁷⁷, on peut dire que la « *guerre de l'intelligence* » fut gagnée par les Amiénois...à l'extérieur.

A Reims, la renaissance de la Société Industrielle n'a lieu qu'à la fin des années 1850, là encore à la suite d'une crise industrielle qui met à mal les fondements de l'activité lainière locale :

*« La Société Industrielle de Reims se reconstitua définitivement en décembre 1857. M. de Brunet fut élu président, M. Villemiot lui succéda en 1860 (...) A partir de cette époque, la Société de Reims entra dans une voie nouvelle d'activité dont elle ne s'est plus départie depuis lors. »*¹⁷⁸

C'est au président toujours en exercice de la Société qu'il convient à présent de céder la parole pour prononcer l'acte de décès et de renaissance. Nous lui laisserons la parole (c'est d'ailleurs sa dernière prise de position officielle), même s'il va la monopoliser un peu longtemps, pour mieux montrer le chemin qui existe entre les rêves du manufacturier et la réalité de son oeuvre :

« La Société Industrielle de Reims, fondée en 1833 alors que des circonstances difficiles pesaient sur notre fabrique et nous faisaient sentir à tous le besoin de nous concerter et de nous unir, avait dès son début obtenu des résultats assez encourageants, pour faire espérer que l'institution serait appréciée, soutenue et protégée par tous les membres, réunissant dans un même foyer toutes les intelligences et faisant appel à toutes les idées saines et praticables, provoquant les essais et améliorations, associant et dirigeant vers un but commun, profitable à tous, des intérêts jusqu'alors divisés et quasi hostiles ; elle semblait pouvoir compter sur un concours

¹⁷⁶ L'école est organisée sur un cycle de deux ans : la première année, à raison de 4h par semaine, les élèves apprennent les différents métiers, dont la mécanique Jacquard, ainsi que les rudiments de montage et les notions principales sur les tissus. La deuxième année, accessible aux meilleurs, toujours 4h par semaine, entrait dans le détail de la composition des trames, dans l'analyse des tissus et leur classification, la fabrication des tissus à double face et des tissus double, ainsi que dans l'analyse chimique des contrastes de couleurs...

¹⁷⁷ ADS, 5U1/1, Minutes de jugements.

¹⁷⁸ E-O Lami, *Dictionnaire encyclopédique et biographique de l'industrie et des arts industriels*, Paris, 1888, T8, p. 241.

persévérant et durable, alors surtout qu'ayant marqué ses premiers pas par les créations de quelques établissements utiles, elle devait légitimement attendre de plus grands succès dans l'avenir.

Malheureusement, il n'en a pas été ainsi. Les jours de crise passèrent et firent place à des jours plus prospères. A la langueur et au malaise qui avaient fait comprendre au commerce de Reims la nécessité de se frayer des voies nouvelles et de varier ses produits pour augmenter ses débouchés, succéda une heureuse activité qui, effaçant dans les esprits le souvenir de la détresse passée, attiédit par degrés le zèle et l'ardeur qui avaient signalé les débuts de notre association. On se demande bientôt s'il était bien urgent de continuer à faire des sacrifices de temps et d'argent pour une association dont le besoin et l'utilité pouvaient être mis en doute. Les réunions des comités devinrent plus rares et moins fréquentées, et le découragement qui naît de l'isolement ne tarda pas à atteindre ceux-là même qui avaient montré le plus d'énergie. Et cependant, les sacrifices que réclament la Société Industrielle n'étaient, ni bien lourds, ni bien coûteux. Quelques heures dérobées de temps en temps au plaisir et à la dissipation, de loin en loin, une faible cotisation dont chacun fixait le chiffre à son gré. Voilà tout ce qu'on lui donnait et ce qu'elle rendait au centuple. On aurait du se demander du moins si elle n'avait pas contribué pour une part, et pour une large part, à la prospérité nouvelle dont on jouissait et si cette prospérité était assez sûre, si surtout elle devait être assez durable, pour qu'on ne dut pas songer à l'affermir et à prévoir de loin, pour les combattre, les causes qui pourraient un jour la mettre en péril.

On se moque du saint quand la tempête est passée est un vieux proverbe dont l'application est de tous les pays et de tous les temps. Pourtant, les exemples ne nous manquaient pas pour nous démontrer la puissance et les avantages de l'association. Nous avons sous les yeux la Société Industrielle de Mulhouse qui, grâce à l'union persévérante de ses membres, a su jeter, affermir et développer les fondements d'une industrie déjà peut-être sans rivale, excitant par

ses encouragements l'amour des sciences et l'émulation des savants, proposant des prix et des distinctions honorifiques à tous ceux qui, par d'heureuses applications, font passer les conceptions abstraites de la science dans le domaine des faits et des opérations pratiques de son industrie ; elle étend chaque jour ses conquêtes et menace d'une concurrence écrasante les manufactures rivales qui se refuseraient plus longtemps à suivre son exemple. Pour elle, point de relâche, point de repos ; dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, elle poursuit activement son oeuvre parce qu'elle sait que l'armée constamment exercée et disciplinée est la seule qui soit forte et vaillante au jour du combat.

Mais, sans nous arrêter à une comparaison peu flatteuse pour notre amour-propre, ce que notre Société elle-même, avec ses modestes ressources, a fait pendant le

peu qu'elle a vécu, ne suffisait-il pas pour nous donner la mesure de ce qu'elle aurait pu faire avec le temps et la persévérance ? (...)

Sans doute, toutes ses tentatives n'ont obtenu, ni un succès égal, ni une réalisation immédiate, mais du moins l'attention a été éveillée, des efforts industriels ont suivi et ce que la société n'a pu souvent qu'ébaucher, a été avec le temps perfectionné et conduit à bonne fin. Et quand on songe, qu'un an à peine après sa fondation, la Société Industrielle était déjà délaissée et ne trouvait plus de concours actif ; qu'elle n'a, dans tout le cours de son existence, dépensé en essais, en achats de machines et en encouragements de toute nature qu'une somme inférieure à 15 000F, on ne peut nier qu'elle ait rendu des services réels et considérables, eu égard à la faiblesse de ses moyens.

Ces services, nous avons du en rappeler le souvenir au moment où l'expérience et le malheur des temps, favorisant le retour des idées saines et sérieuses, une nouvelle Société Industrielle vient de se constituer à Reims. Qu'elle soit la bienvenue et puisse-t-elle, profitant de nos fautes, être plus heureuse, plus féconde et surtout plus durable que son aînée ! Puisse le zèle qui l'a fondée se soutenir longtemps ! Si nous, vétérans de l'industrie, nous ne pouvons lui offrir que les restes d'une ardeur éteinte, du moins nos vœux, nos encouragements, nos avertissements les suivront. Vieux naufragés, nous lui signalerons les écueils qu'elle doit éviter et les chemins qu'elle doit suivre. Constituée sur des bases plus solides, avec des moyens d'action plus puissants, remises à la direction d'hommes habiles et dévoués, elle favorisera une longue et fructueuse carrière si, forte de leur union, ses membres savent se défendre constamment de l'esprit d'égoïsme et des rivalités mesquines, de l'indifférence et du découragement.»¹⁷⁹. Le vieux Théodore Croutelle sera nommé président honoraire de la nouvelle institution en témoignage de reconnaissance pour les services qu'il a rendu à l'industrie rémoise. « Décerner le titre de président honoraire à M. Croutelle, c'est honorer les hommes qui, les premiers, eurent la féconde idée de fonder à Reims une Société Industrielle dont M. Croutelle fut le président ; c'est reconnaître le lien de solidarité intime qui existe entre les deux sociétés et les hommes qui les ont fondées ; c'est aussi honorer dans M. Croutelle, le mérite, l'activité et l'amour du travail industriel dont il est encore une personnification ; c'est enfin décerner un de ces témoignages d'estime qui posent un homme comme un salutaire exemple pour la jeune génération qui s'élève à côté de nous.»¹⁸⁰

Le 13 juin 1857, un nouveau bureau se constitue et adopte une organisation en cinq comités : comité de mécanique ; comité de physique et de chimie ; comité de l'industrie des tissus et de la fabrication ; comité de commerce ; comité d'économie sociale. Les quatre premiers commencent à fonctionner dès le 27 juin, celui d'économie

¹⁷⁹ Délibérations de la Société Industrielle de Reims : 16 juillet 1858.

¹⁸⁰ Archives de la Chambre de Commerce de Reims, Bulletin de la Société Industrielle de Reims, n°4, rapport de Villeminot Huard à l'assemblée générale du 23 février 1861, p. 7.

sociale entame ses travaux seulement à partir du 5 août¹⁸¹. Le président de ce comité, Warnier, confesse d'ailleurs volontiers que la reconstitution de la Société Industrielle est moins l'œuvre des industriels que celle des circonstances : *«Il a fallu l'état de malaise, de dépérissement au milieu duquel se traînent toutes nos industries, pour nous arracher à cette apathie qui nous a été déjà si funeste, et pour nous amener à vivre d'une vie plus large, à tenter la voie nouvelle pour nous des efforts collectifs.»*

Les comités se réunissent fréquemment d'emblée ; celui de fabrique se voit allouer immédiatement 3 500F pour constituer une collection d'échantillons de tissus français et étrangers, en laine, coton et soie. Buirette aîné fait don à la nouvelle Société quatre volumes comprenant la série complète des tissus de toutes sortes qui ont été fabriqués à Reims à diverses époques¹⁸². La Société des Déchets fait également une proposition que Croutelle n'aurait sûrement pas dénigrée : la création d'une école de montage et de lisage, avec la mise à disposition d'un atelier, d'une salle pour la tenue des cours, d'un dépôt d'archives et d'une collection d'échantillons. Et c'est Lambert, qui avait déjà professé dans les années 1840, qui prend le cours à sa charge avec un appointement annuel de 1 800F. L'effet d'entraînement exercé par la Société se fait rapidement sentir dans l'ensemble de la ville : alors que 600 métiers à tisser mécaniques battent en 1860, ils sont 1700 au début de l'année suivante, et ce chiffre dépasse les 2000 dès la fin 1861.

Reconstituée définitivement en décembre 1857, à l'assemblée générale du 28, la nouvelle Société Industrielle de Reims compte 160 membres. M. de Brunet en fut le premier nouveau président élu¹⁸³, épaulé par A. Gilbert (vice-président), Benoist-Lochet (trésorier), Maille-Leblanc (secrétaire) et Larbre (vice-secrétaire)¹⁸⁴. Plusieurs personnalités font leur entrée dans la Société en tant que Membres titulaires ou correspondants : Gay (commerçant en laines), Gosselin (professeur directeur d'école supérieure), Fournival (manufacturier à Rethel) ; Natalis Rondot est également pressenti pour l'intégrer, pour les services rendus à l'industrie lainière : publications sur l'industrie lainière de la Belgique, sur le Vert de Chine, l'introduction d'échantillons de matières tinctoriales inconnues en France...

La Société Industrielle organise dès le 14 septembre 1857 un concours entre les propriétaires de troupeaux de moutons, reproduisant le type métis mérinos de Rambouillet, sans mélange de sang anglais. Le conseil décide du coup d'étendre aux propriétaires de petites bergeries le même programme de récompenses pour ceux qui remplissent le mieux les conditions du projet de 1857. Le mois d'octobre est marqué par

¹⁸¹ Archives de la Chambre de Commerce de Reims, *Bulletin de la Société Industrielle de Reims*, n°1, 1858, p10 et 21

¹⁸² Rien malheureusement ne subsiste de cette précieuse collection...

¹⁸³ E-O Lami, *op.cit.*, p241

¹⁸⁴ Archives de la Chambre de Commerce de Reims, *Bulletin de la Société Industrielle de Reims*, n°1, 1858, p. 23.

la venue à Reims du couple impérial, donnant lieu à un épisode qui allait se faire pâmer les fabricants de la ville :

« La venue de S.M l'Impératrice vint ajouter un nouveau lustre à la fête et, tandis que l'Empereur, pénétrant tout d'un regard scrutateur, s'enquérât avec intérêt des moyens, des ressources, des vœux et des besoins de notre commerce, vous n'avez pas oublié avec quelle grâce, avec quel à-propos son auguste compagne se dépouilla tout à coup du riche cachemire qui la couvrait pour revêtir un de vos modestes châles, qui avait à ses yeux le précieux mérite d'être un tissu rémois et de fabrication toute française. A ce moment, le respect fut impuissant à contenir l'émotion qui agitait toutes les poitrines : un cri d'amour, une acclamation spontanée s'échappa de toutes les bouches, et Leurs Majestés durent alors goûter ce plaisir si doux et si rare pour les grands, celui de ne voir autour d'eux que des cœurs affectionnés et reconnaissants. »¹⁸⁵

La nécessité d'une condition publique des laines se pose dès lors. La question avait déjà été à l'ordre du jour en 1838 : Clin énumère à plusieurs reprises les abus nombreux qu'entraîne dans les transactions le séchage plus ou moins complet des laines, la fraude venant d'une humidité plus ou moins calculée¹⁸⁶. Bergouhnioux fournit à la Société Industrielle un modèle d'appareil au moyen duquel on peut obtenir une température uniforme et constante à un degré voulu d'humidité pour les laines peignées. En revanche, des difficultés importantes naissent pour les laines en balle, surtout brutes, ce qui nécessite de nouvelles recherches¹⁸⁷.

Un ouvrier de Reims, Broyon, est distingué en Octobre 1857 par une médaille de bronze pour avoir propagé à Reims l'usage du régulateur dit avaloir, qui, en accélérant le travail de tissage, lui imprime plus de régularité. Le mois suivant, le Conseil s'occupe de nouveau de l'école de tissage, afin de permettre aux élèves de deuxième année un cours pratique permettant d'appliquer les principes appris durant la première. Un lisage a donc été monté à cette fin. Ouvert aux employés et ouvriers tisseurs, le cours est alors divisé en deux sections : l'une qui comprend les élèves de première année ; l'autre ceux de deuxième et de troisième année. Ce cours gratuit connaît un assez grand succès, puisque chaque année une quarantaine d'élèves s'y pressent, dont les plus compétents entre dans de grands établissements, en qualité de contremaîtres, ainsi Ramette, Nautret, Bousquet, Milon, Duquesnois et Billard. L'établissement d'un cours public de dessin industriel est annoncée comme imminente. La Société Industrielle décide pour ce faire de tripler la somme allouée pour le traitement du professeur et réclame des documents aux écoles de Lyon et de Mulhouse. Le 20 mars 1859, le professeur Cornu arrive à Reims et le cours s'ouvre le 4 avril suivant, en accueillant 30 élèves. 60 élèves

¹⁸⁵ Archives de la Chambre de Commerce de Reims, *Bulletin de la Société Industrielle de Reims*, n°2, 1861, p. 13-14.

¹⁸⁶ *Délibérations de la Société Industrielle de Reims* : 3 mars 1838.

¹⁸⁷ *Délibérations de la Société Industrielle de Reims* : 17 avril 1838.

suivent assidument les enseignements ; borné d'abord au dessin d'imitation, le cours s'étend rapidement au dessin linéaire, afin de fournir des artistes originaux à la fabrique¹⁸⁸.

L'opportunité d'ouvrir une Bourse à Reims et de fixer le taux dans le conditionnement des laines est également agitée et amène la Société Industrielle à prendre une position identique à celle de la Chambre de Commerce.

Le comité de commerce propose à la Société Industrielle d'ouvrir un cours spécial de montage, ainsi qu'un cabinet gratuit de lecture à la destination des apprentis fabricants, aux contremaîtres, et de manière générale à tous les sociétaires.

Toutefois, on sait peu de choses sur les trois premières années de sa nouvelle vie, dont les archives - si elles existent - ne nous sont pas parvenues. Du reste, l'enthousiasme et le dynamisme constituent des mécaniques fragiles qu'il faut sans cesse entretenir sous peine de voir l'élan prometteur des premiers instants s'éteindre : *« Les comités ont pris soin d'alléger cette tâche : ils ne m'ont fourni aucun compte à vous rendre de leurs travaux, depuis notre dernière réunion, par cette raison péremptoire que, comme d'habitude, ils ont peu ou point travaillé. Il est cependant du plus sérieux intérêt, pour l'avenir de la Société Industrielle, que les comités, ou à défaut, un plus grand nombre de membres de la Société, viennent apporter leur concours au Conseil d'Administration, sur qui tout a pesé, ou à peu près, jusqu'à présent. »*¹⁸⁹. Pour preuve, le nombre des cotisants en juin 1859 atteint à grand-peine le chiffre de 70, avant de revenir à 104 en juin 1860¹⁹⁰.

Pourtant, le programme proposé était là encore ambitieux : amélioration des laines locales, renouvellement de la gamme des produits proposés...La conjoncture de nouveau au beau fixe, les belles promesses d'association s'envolent à nouveau, comme le regrettait déjà Croutelle.

C'est avec son successeur, Villeminot Huard, une vieille connaissance de l'ancienne Société que sa réorganisation apparaît de nouveau au grand jour et que le compte-rendu de ses séances est rédigé de manière systématique¹⁹¹.

La Société Industrielle se félicite de l'œuvre de rénovation industrielle qu'elle a su impulser à la ville de Reims en l'espace des quelques années de sa nouvelle existence : *« ce courant bienfaisant qui entraîne notre ville vers l'association des capitaux et des intelligences, vers la création de grands établissements d'industrie et de crédit ; qui*

¹⁸⁸ Archives de la Chambre de Commerce de Reims, *Bulletin de la Société Industrielle de Reims*, n°3, 1861, p. 13.

¹⁸⁹ Archives de la Chambre de Commerce de Reims, *Bulletin de la Société Industrielle de Reims*, n°3, rapport de Warnier à l'Assemblée Générale du 12 septembre 1860, p. 10.

¹⁹⁰ Archives de la Chambre de Commerce de Reims, *Bulletin de la Société Industrielle de Reims*, n°4, rapport de Villeminot Huard à l'assemblée générale du 23 février 1861.

¹⁹¹ On peut alors suivre les vicissitudes de son histoire, à travers les trois guerres dont Reims fut témoin, jusqu'à sa mort définitive...en 1947. Cette histoire reste cependant à écrire...

*réunit ce qui était épars, qui place chaque jour dans nos mains des instruments de travail plus perfectionnés, des moyens d'action plus puissants, ce courant a pris indirectement sa source dans la Société Industrielle.»¹⁹². Citant pêle-mêle, la création d'une importante maison de banque, de deux nouvelles maisons de commerce, d'un grand établissement de peignage qui double la capacité de production de la ville, d'une société par actions pour le peignage, la filature et le tissage des laines mérinos, elle met cette évolution également sur le compte de la « *grave mesure douanière* » prise en 1860. Pourtant, s'affirme de plus en plus au sein de l'institution les tendances libérales : Warnier se demande si toutes ses nouvelles technologies que sont les chemins de fer, la navigation à vapeur, le télégraphe, les expositions universelles n'imposent pas à toutes les nations de s'entendre et de resserrer chaque jour un peu plus les liens qui les unissent. Ces progrès ne peuvent que tendre à détruire les entraves que les nations manufacturières n'ont cessé de dresser entre elles, au profit un « *échange libre et réciproquement profitable, de ce que chacune d'elles produit de meilleur, de plus parfait* ». Des entraves qui sont nées avec la guerre et que la paix ne peut que faire tomber, dans le respect des règles chrétiennes : « *Que tous ne fassent qu'un !* ». C'est dans cette perspective que la Société met en place un cours d'économie politique, destiné à convaincre le plus grand nombre de l'utilité d'une politique libérale.*

« Dans la vue d'importer à Reims et d'encourager la fabrication des tissus mélangés de laine et de coton, qui commencent à prendre une grande place dans la consommation, le conseil (de la Société Industrielle) a décidé l'ouverture d'un concours et la délivrance d'une médaille d'honneur en or au teinturier de Reims qui d'ici à la fin de novembre, présentera, sortant de ses ateliers, un certain nombre de tissus mixtes, notamment des Cobourgs, qui, pour la teinture et l'apprêt, soutiendront le mieux la comparaison avec ce qui se fait ailleurs dans le même genre de tissus »

Le rapport réalisé par Warnier, au nom du comité d'économie sociale, sur la situation de l'industrie à Reims, peut constituer un bon point de départ de notre étude critique. Le tableau se veut sans complaisance. « *Malgré un capital énorme de traditions, en matériel, en fonds accumulés, malgré une connaissance de la matière qui n'existe nulle part, notre industrie n'a pu se constituer sur ces larges bases qui défient ou qui soutiennent toute concurrence, et finissent par s'implanter à tout jamais dans un pays.* »

Pourtant, là encore, la chose n'est pas nouvelle puisqu'elle avait déjà fait l'objet de l'attention de la précédente Société : elle s'était renseigné donc pour se procurer des

¹⁹² Archives de la Chambre de Commerce de Reims, *Bulletin de la Société Industrielle de Reims*, n°3, rapport de WArnier à l'assemblée générale 12 septembre 1860, p. 17.

échantillons d'articles étrangers, notamment d'Angleterre avec les renseignements qui leurs sont relatifs¹⁹³.

Visiblement, les choses ne semblent pas avoir beaucoup évolué, puisque, dans le domaine de la laine peignée, Warnier établit une comparaison entre l'Alsace et surtout Fourmies, « *pays perdu, ignoré il y a vingt ans, sans passé, sans expérience* » et qui assure désormais une vente considérable de fils sur le marché intérieur. Ce n'est donc pas l'outillage, la direction, la conception qui font défaut aux fabricants rémois. Pour Warnier, « *c'est cet esprit d'association et d'entreprise avec lequel ils ont formé le capital, créé les produits, fait naître les relations* ». La filature en peigné n'a pu se constituer qu'à l'état de filature à façon, le statu quo ruineux contraste avec l'encourageante carrière qu'elle poursuit dans d'autres centres. Le peignage de la laine, autrefois si florissant, avec plus d'une cinquantaine de fabricants mobilisés, a quasiment déserté Reims : « *si des industriels étrangers, mieux avisés que nous, n'avaient eu dans notre avenir plus de foi que nous-mêmes, que nous resterait-il ?* »

Dans le domaine de la laine cardée, les choses ne sont guère plus brillantes : faute d'un renouvellement suffisant des produits proposés, Reims n'est pas en mesure de trouver un débouché aux nombreux fils de laine cardée qui sortent de ses établissements. Elle pourrait les exporter mais la mode des lourdes étoffes de laine cardée est passée... Dommage, car ce sont précisément les filatures en cardé qui ont fait l'objet des investissements les plus conséquents : il s ne tarderont pas à périliter...

Faut-il dès lors considérer les beaux établissements rémois décrits par Turgan comme des exceptions à une règle plus fâcheuse ?

¹⁹³ Délibérations de la Société Industrielle de Reims : 4 mai 1835.

Chapitre 2:

Reims et Amiens: la crue ici, l'étiage là.

S'exprimant au début du XX^eS et tournant son regard sur un passé encore récent, le rémois Pierre Delautel évoque avec nostalgie la splendeur passée de la capitale champenoise : regrettant, un peu amer, le temps de la fortune rapidement acquise, il décrit les conditions de la réussite :

« Autrefois, c'est-à-dire pendant le siècle précédent jusque vers 1880, il suffisait d'être un peu adroit, d'économiser quelque argent, de trouver, en la personne d'un riche bourgeois, un commanditaire généreux - cela se trouvait - pour acheter de la laine et s'établir fabricant : on faisait travailler en ville, dans le Barbâtre, quelques métiers et l'aisance arrivait vite ; pour le plus audacieux, c'était la fortune rapide, le tout sans grand mal. Les femmes ne changeaient pas encore de mode toutes les semaines et, lorsqu'on avait entre les mains un « article », on pouvait le suivre avec fruit pendant un bon bout de temps. Les tissus, très simples, sans mélanges d'aucune sorte, se vendaient à des prix qui, aujourd'hui, nous rendent rêveurs. C'était donc un bon métier que celui de fabricant : on vivait vieux, car on vivait sans tracas ni grand peine et de grosses fortunes ont pu s'établir, c'était une profession ouverte à tout le monde. »¹

Des articles de laine peu élaborés, une demande peu exigeante, un investissement minimum en capital, un peu de main d'œuvre urbaine, et le tour est joué : de beaux bénéfices, une vie facile...Un peu trop facile peut-être. A rechercher l'Eldorado disparu, Delautel semble se perdre sur la voie d'une cité lainière idéale, qui n'a en fait jamais existé. Sa description semble plus proche de ce que connaît Amiens. Promoteur du « *small is beautiful* » avant l'heure², il apparaît en contradiction avec les écrits d'autres contemporains qui insistent, au contraire, sur les mutations profondes que connaît Reims à cette époque, tel Warnier qui, déposant à l'enquête de 1860, affirme que « *la dissémination du travail tend à disparaître ; on marche rapidement vers la grande industrie et les capitaux ne craignent pas de s'engager* »³. Pour autant, l'usine

¹ P. Delautel, *Ces messieurs de la fabrique, souvenirs du Reims d'autrefois*, Ed. du Pampre, 1924, p. 10.

² E.F. SCHUMACHER, *Small is beautiful: a study of economics as if people mattered*, Londres, 1973 ; cf. également LANDES D.S., *Small is beautiful. Small is beautiful*, in Fondazione ASSI di storia e studi sull'impresa, Istituto per la storia dell'Umbria contemporanea, 1987.

³ *Enquête 1860*, p. 426.

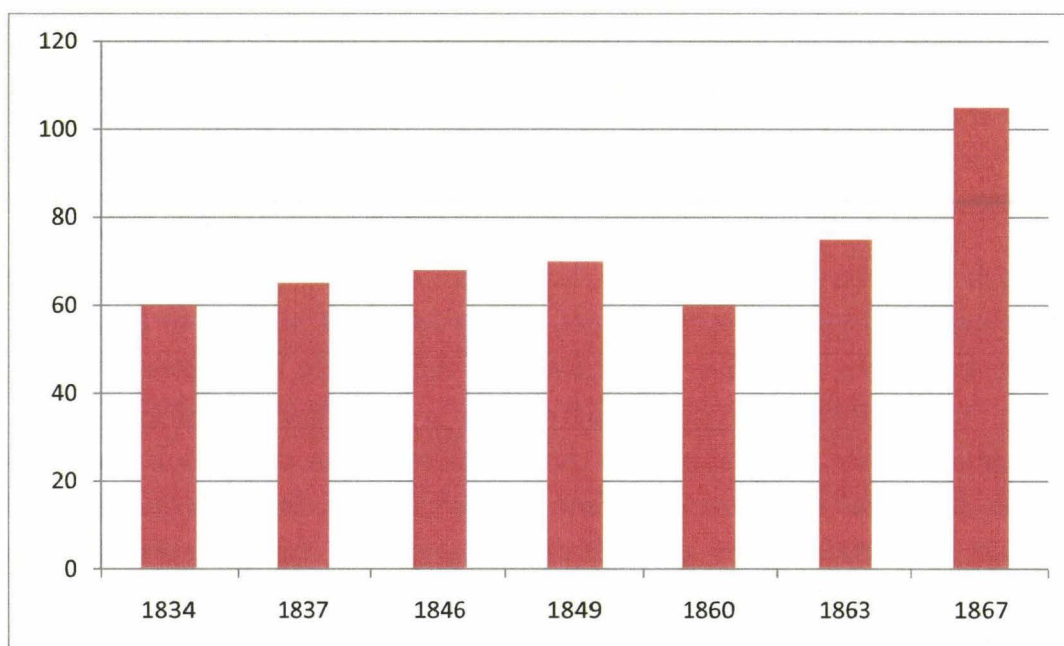
qui triomphe dans les années 1860 n'empêche pas la ville de céder le pas à Roubaix-Tourcoing. Si beaucoup a été dit sur la fin de l'histoire⁴, après 1870 essentiellement, la période qui voit la mise en place des acteurs et de l'intrigue n'a pas fait l'objet de développements approfondis. Marchant main dans la main avec Delautel dans son introspection, examinons une par une ses affirmations pour démêler le vrai du faux.

I/ Une conjoncture toujours irrégulière.

A- L'envolée rémoise.

Les années qui s'écoulent entre l'arrivée de Louis-Philippe au pouvoir et celle de la signature du traité de 1860 apparaissent comme décisives. C'est à cette époque que Reims se hisse au premier rang des centres producteurs lainiers français, animée par une croissance de son chiffre d'affaires de 1,4MF/an en moyenne. Des chiffres flatteurs, mais qui contrastent avec ceux de la période précédente durant laquelle la croissance était deux fois plus élevée !

Graphique 28: Evolution du chiffre d'affaires de l'industrie lainière rémoise (1834-1867)



Sources : N. Rondot, Journal des Economistes, n°115, octobre 1850 ; Levain, Rougerie, Strauss, op.cit. ; Turgan, Les grandes usines.

⁴ Cf. JC Daumas, *Les territoires de la laine*, op.cit., pp. 191-215.

On constate que les années 1860 ont marqué l'essor à proprement parler de l'industrie lainière rémoise. Entre 1834 et 1860, en dépit des aléas conjoncturels, la production semble plafonner autour de 60 à 70MF de chiffre d'affaires. Reste à savoir quels sont facteurs qui peuvent expliquer une telle envolée, d'autant que cette dernière apparaît fragile, à la fois en raison de la concurrence de plus en plus affirmée de la « Manchester française » et de faiblesses internes qui n'ont pas été - ou alors incomplètement - surmontées.

Pierre Delautel, au début du XX^eS, voit bien dans cette période un moment-clé de l'histoire industrielle de la cité :

« Nous avons exposé dans une précédente étude les raisons pour lesquelles Reims avait été une cité industrielle et une des grandes villes de la laine ; des considérations géographiques et économiques plaçaient Reims au premier plan au Moyen-Âge et jusqu'au milieu du XIX^eS. Depuis, l'invention de la vapeur, la transformation de l'industrie, l'éloignement du charbon, le tracé des voies de chemin de fer qui ne lui est pas favorable, ont rendu problématique la continuation de son développement industriel. »⁵

Avant de nous pencher sur les raisons évoquées par Delautel, il faut bien avouer que le diagnostic posé sur le milieu du siècle est assez juste. La fin des années 1850 apparaît même comme une période de forte instabilité conjoncturelle⁶. Ainsi, si le début de l'année 1856 est marqué par une fabrication très active, les ventes commencent à s'essouffler au 3^{ème} trimestre ; la baisse de la demande, consécutive à la hausse des denrées alimentaires, explique ce ralentissement, qui provoque à Reims renvoi d'ouvriers et démontages de métiers. Un léger mieux se fait sentir au dernier trimestre, mais la hausse du prix des laines, qui s'amplifie au 1^{er} trimestre 1857, contribue à ralentir la production, d'autant plus que les articles fabriqués ne correspondent plus aux demandes des consommateurs. Ce n'est sans doute pas par hasard que la Société Industrielle se reconstitue précisément dans cette conjoncture délicate, assombrie par un relèvement du taux d'escompte par la Banque de France⁷. Le calme plat règne sur les affaires jusqu'à la fin de l'année 1857 ; la suspension des marchés extérieurs entraîne la constitution de gros stocks d'invendus dans les gammes d'articles essentiellement destinés à l'exportation (mérinos, châles, draperies légères, sultanes). Seuls les bolivards et les napolitaines s'écoulaient, en ne laissant que de faibles bénéfices. Après une année 1858 marquée par une timide reprise, la conjoncture se dégrade de nouveau en 1859 sous la conjugaison de plusieurs facteurs : rumeurs de guerre, rumeurs autour du traité commercial avec l'Angleterre, tensions sur le marché américain. Beaucoup

⁵ P. Delautel, *Ces Messieurs de la Fabrique*, ch6 « Les racines profondes du tissage », p. 41.

⁶ ADM, 186M7, Comptes-rendus trimestriels de l'activité manufacturière du département.

⁷ Cf. *infra*, chapitre précédent.

d'établissements se plaignent, et non des moindres : Lachapelle et Levarlet, Gand, Bertherand-Sutaine, Goulet-Guérin ; Benoist & Cie, Pradine & Cie, Henriot frères, Villeminot-Huard... Dans la peignerie des Anglais, les Holden sont contraints de faire chômer leurs ouvriers la moitié de la semaine pour éviter les renvois purs et simples⁸. C'est l'ensemble du territoire manufacturier rémois qui est touché : à Suippes, les difficultés apparaissent similaires et, si le nombre des ouvriers et des métiers en activité varient peu, malgré les remous de la conjoncture, le maire remarque que le peignage manuel tend à disparaître et de plus en plus vite, preuve que la crise renforce la mécanisation et la centralisation de l'activité.

B- L'engourdissement d'Amiens.

Pour Amiens, il est difficile de déterminer le mouvement global de la production. Les premières indications que nous pouvons fournir sont d'abord qualitatives. Revenant en 1835 au berceau de son enfance, après vingt ans d'absence, Berville livre un tableau des changements profonds qu'a connus sa cité, notamment dans le domaine de l'industrie :

*« Voyez-vous sur les bords de ces nombreux canaux
D'un peuple industrieux fermenter les travaux ?
Dans ces mille ateliers d'où jaillit l'abondance,
Temples qu'à la fortune élève l'espérance.
Voyez-vous, dès l'aurore, accourir empressés
Ces essaims d'ouvriers, réunis, dispersés,
Qui viennent, en chantant, diligentes abeilles.
De l'art qui les nourrit préparer les merveilles?
L'un vient filer la laine ou le coton léger ;
En tissu précieux, l'autre va les changer ;
Ailleurs, le tissu même emprunte à la teinture
De ses feintes couleurs l'agréable imposture ;
Le lustre des apprêts le relève à nos yeux ;
La presse les varie en dessins gracieux.
Un magique pouvoir, au sein de nos usines,
Agite ces métiers, anime ces machines.
Qui, de cent bras unis remplaçant le concours
Des travaux languissants précipite le cours. »⁹*

L'activité industrielle semble fourmiller et le génie industriel du picard s'exprimer, comme nous aurons l'occasion de le voir. Une chanson patoisante résume assez bien l'ambiance de cette époque :

⁸ ADM, 186M7, Lettre du sous-préfet de Reims au préfet de la Marne, mai 1859.

⁹ ADS, 28J160, Poème de Berville.

*« Einrichis sous ch'reigne ed Filip'
Ojord'hui nous fabricantd' v'lours
Au cherclé, à culotter des pipes
Pass'té leu nuits épi leu jours. »¹⁰*

On ne saurait toutefois se contenter de ces propos, croustillants certes, mais assez vagues. Peut-on tirer quelque chose de concret de l'analyse des annuaires amiénois ?

Tableau 47: Evolution du nombre de maisons du textile à Amiens (1838-1860)

		1838	1846	1854	1857	1860
Filateurs	Laine	19	23	20	21	20
	Coton	13	7	3	3	5
	Mixte	8	?	?	?	?
<i>Ensemble</i>		<i>40</i>	<i>30</i>	<i>23</i>	<i>24</i>	<i>25</i>
Retordeurs		20	34	26	23	22
Fabricants	Coton/ Velours / Laine	65	135	80	72	118
	Utrecht	2	3	20	19	19
	Mixte	11	14	19	18	?
<i>Ensemble</i>		<i>78</i>	<i>152</i>	<i>119</i>	<i>109</i>	<i>137</i>
Imprimeurs		18	11	7	6	13
Teinturiers	Laine	10	16	15	18	17
	Coton	28	28	23	27	23
	Mixte	11	10	15	14	9
<i>Ensemble</i>		<i>49</i>	<i>54</i>	<i>53</i>	<i>59</i>	<i>49</i>
Apprêteurs		10	13	9	9	15
Marchands drapiers		20	15	10	8	13

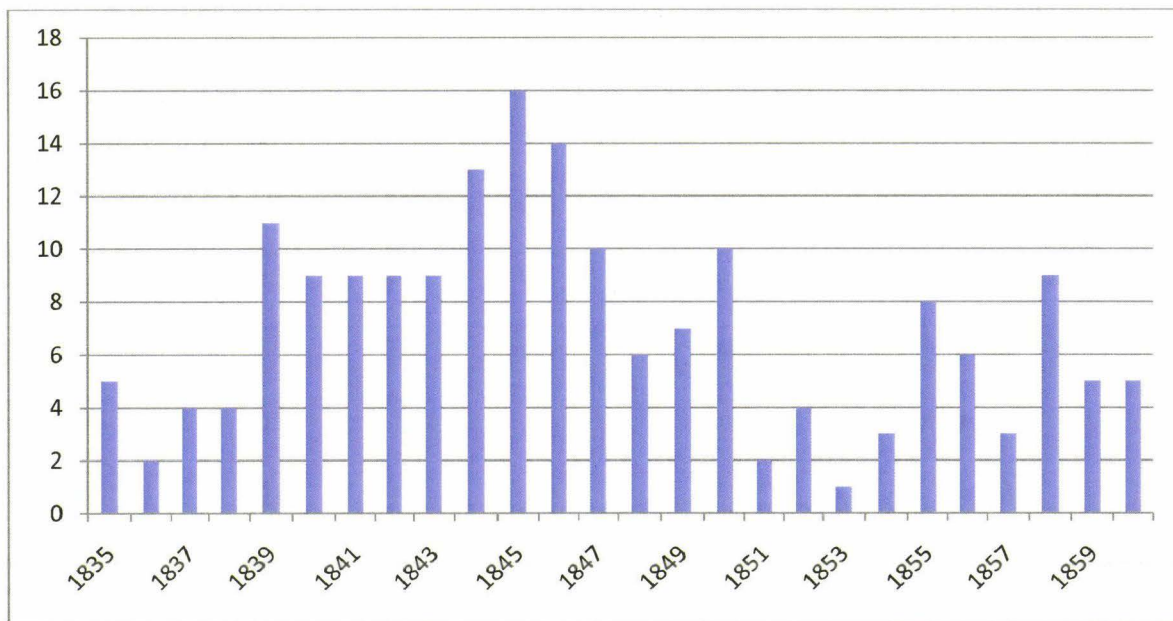
Sources : AMA, 31REV3-4-5-6-7, Annuaires du commerce.

¹⁰ ADS, Almanach du Franc Picard, 1865.

Un coup d'œil rapide au tableau permet surtout de se rendre compte d'évolutions contradictoires : si le nombre des filateurs diminue globalement au cours de la période, l'effectif des tisseurs, lui, évolue dans la même proportion mais dans le sens inverse...Quant au secteur des finitions, il montre plutôt une certaine stagnation. Difficile donc de conclure à l'aide de ce seul indice.

Si on reprend les dépôts d'échantillons comme indicateur global de la conjoncture, en recoupant avec quelques données ponctuelles recueillies de ci, de là dans les archives, il est néanmoins possible d'avoir une idée, au moins intuitive, de l'évolution :

Graphique 29: Evolution du dépôt d'échantillons aux Prud'hommes d'Amiens (1835-1860)



Source : ADS, 5U1/2 : Conseil des Prud'hommes, registre des échantillons

La Monarchie de Juillet s'avère une période très prospère pour la fabrique amiénoise, tout spécialement pour l'industrie lainière : le nombre d'ouvriers employés à la filature double entre 1828 et 1834. Entre ces deux dates, la fabrique a éprouvé des changements sensibles : ainsi, le velours de coton, qui faisait le principal objet de la fabrication, n'est plus « *qu'un accessoire, considérable encore, mais inférieur de beaucoup à son ancienne importance : on peut calculer qu'il s'en fait un quart de moins que ce qui se faisait il y a sept ans. Les impressions sur velours ont suivi la réduction qui s'est opérée dans la fabrication ; cependant, de nouveaux dessins ont remplacé les anciens d'une manière avantageuse et l'imitation des dessins sur velours de soie a été poussée aussi loin qu'on pouvait justement l'espérer des artistes qui se livrent à ce genre de travail.* »¹¹. Par la suite, toutefois, et jusqu'à la fin des années 1830, la conjoncture

¹¹ ADS, 99M80 014, Expositions 1823-1849.

semble rester assez déprimée. En 1837, la Chambre de Commerce note que la situation dans les filatures et fabriques d'Amiens sont dans un état de langueur de plus en plus difficile à supporter, même si « *il n'y a pas de mauvaises affaires, on ne parait pas en craindre* »¹². Si la filature de la laine peignée et les essais de tissus nouveautés à la Jacquard ont un temps retardé ses effets, la crise touche Amiens avec force en 1837, et la Chambre de Commerce estime que l'activité représente cette année-là à peine le tiers de ce qu'elle était en 1833. En 1839, elle évalue le chiffre d'affaires en tissus de coton à 7,5MF environ, un peu plus de 18MF pour les étoffes de laine et laine-soie, auxquelles il faudrait encore ajouter 2MF de chiffre d'affaires dégagés par la teinture d'étoffes d'autres centres lainiers.

Tableau 48: Tableau des productions amiénoises en 1839 d'après la Chambre de Commerce

Nbre pièces	Désignation des produits	Valeur (en F)
60 000	Velours de coton	6 750 000
	Autres tissus de coton	500 000
25 000	Escots et tamises	3 000 000
5 000	Serges, blicourts, aumales, anacostes...	275 000
3 000	Satins, prunelles soie	1 050 000
10 000	Pannes, peluches...	800 000
5 000	Etoffes pour gilets de toute espèce	500 000
20 000	Alépines, éoliennes et autres étoffes laine-soie	11 000 000
2 700	Velours d'Utrecht	918 000
5 000	tirtaines	500 000
	Tissus de Roubaix, Reims, Mouy, Beauvais achetés en écru ou envoyés par les commerçants de Paris ou Rouen pour y être teints, apprêtés et imprimés	2 000 000
Total :		27 293 000

Source : ADS, 99M 107 696, Compte-rendu de la Chambre de Commerce.

¹² Archives de la Chambre de Commerce, Lettre de la Chambre de Commerce, 21 avril 1837.

Les années 1840 sont marquées par une belle phase de reprise, à peine interrompue par la crise de 1848 ; bien qu'il n'y en ait pas de statistiques précises à ce sujet, les Amiénois ont du souffrir de la crise économique de 1847-1848. En effet, dans un bilan, les membres de la Chambre de Commerce signalent que l'année 1849 a été bonne pour la filature de laine, dont les produits ont à peine suffi à satisfaire la consommation¹³. Celle-ci résorbée, la prospérité revient rapidement dans les premières années du Second Empire. Le mouvement se poursuit jusqu'en octobre 1850, date à partir de laquelle un léger repli se fait sentir. Le tissage demeure aussi actif, au moins jusqu'en septembre 1850. La production de satins français à Amiens augmente de 25% environ, celle des escots et merinos d'Amiens de 5%. Après quoi, la hausse du prix des matières premières entraîne un léger ralentissement de l'activité. Par la suite, les années 1850 apparaissent beaucoup plus chaotiques, les replis l'emportant sur la croissance. Difficile d'être plus précis dans les appréciations, car même les comptes-rendus de la Chambre de Commerce ne nous livrent que peu d'indices sur l'évolution conjoncturelle..

Les journaux¹⁴ permettent de se faire également une idée de l'évolution conjoncturelle : la filature de coton a pratiquement déserté Amiens à la fin des années 1850, puisqu'il ne reste plus qu'une seule filature, qui n'est d'ailleurs pas la plus importante du département. Cette évolution date du début des années 1830 :

«Les filatures de laine peignée ont remplacé à Amiens, en partie, les filatures de coton ; celles-ci ont diminué sensiblement en se répartissant dans les campagnes environnantes où elles sont mues à la main ou au manège. Les filatures de laines étaient composées il y a quatre ans d'environ 60 à 100 métiers de 160 à 180 broches ; en ce moment, on en compte près de 400, non compris ceux pour la bonneterie. On peut compter quatre ouvriers par métier, tant pour les préparations que pour filer la laine, un ouvrier gagnant 0,80 à 4F par jour. Les filatures à la mécanique n'ont pas détruit celles à la main. Les prix n'ont pas été sensiblement réduits et la concurrence qui existe entre ces deux modes n'a jusqu'à présent contribué qu'à améliorer la qualité des filés. Le peignage se faisait entièrement à Tourcoing avant 1828. Depuis ce temps, un établissement a été formé par M. Dagneaux et plusieurs autres l'ont imité ; maintenant la plus grande partie des laines employées dans la fabrique vient directement de l'étranger et reçoit toutes

¹³ On trouve un chiffre intéressant in *Rapport du jury central sur les produits de l'agriculture et de l'industrie exposés en 1849*, Paris, Imprimerie Nationale, 1850, p. 68 : « Nous n'estimons pas, cette année, sa production [de Reims] à moins de 70MF, dont 45 de fils et tissus peigné. On peut attribuer à Amiens une valeur à peu près égale à la moitié de ce chiffre. ». Soit autour de 22-23MF... Partant de ces remarques, du tableau 46 et du graphique 29, on peut estimer que la production maximale de tissus de laine peignée a été atteinte à Amiens autour de 1845 à hauteur de 30-32MF...Un chiffre confirmé par une autre source, **ADS, 28J241**, Henriot, « Décadence de l'industrie amiénoise » : « De 1834 à 1841 inclus, l'industrie amiénoise en tissus tant laine que laine et soie s'élevait année moyenne à 29MF. Mais en 1842, par suite de l'augmentation du tarif des douanes américaines, l'exportation a diminué subitement de 5M, et en 1843-1844, le redoublement de la concurrence étrangère ne lui permit pas de se relever. ».

¹⁴ Lamy, secrétaire de la Chambre de Commerce, in **ADS, Le Glaneur**, 9 et 10 juin 1858.

ses préparations dans le département. C'est une double amélioration pour le pays, car les laines sont plus soignées et plus fines, les prix aussi s'en sont ressentis.»¹⁵

En revanche, le tissage des velours de coton est concentré dans et autour de la capitale picarde, avec une production de 100 à 110 000 pièces par an pour une valeur moyenne de 9 à 10MF ; elle occupe 15 à 16 000 ouvriers tisserands et 6 à 7 000 autres ouvriers tels que coupeurs, teinturiers, apprêteurs, imprimeurs, trameuses, repriseuses. On ajoutera à ce mouvement les 2MF dégagés par la bonneterie de coton et les quelques 800 000F qui proviennent des tissus de coton pour gilets. L'industrie cotonnière amiénoise est de plus en plus concurrencée par celle du lin et du chanvre, dont la valeur des productions s'élève à 8MF. Les fabricants amiénois expliquent cette évolution par la fermeture progressive des débouchés à l'exportation, malgré les efforts réalisés pour améliorer les produits :

« Autrefois, Amiens expédiait des velours en Espagne, en Italie, en Suisse, en Allemagne, en Prusse, en Belgique, et en Hollande. Maintenant il n'en est plus ainsi. Les Anglais se sont successivement emparés de ces marchés en vendant leurs produits à des prix impossibles aux fabriques d'Amiens. Actuellement ces fabriques n'ont d'autres débouchés que la consommation intérieure, sauf quelques relations avec l'Espagne au moyen de maisons de commerce établies dans des villes de la frontière où les Espagnols viennent s'approvisionner.

Depuis 1835, les prix des velours de coton d'Amiens ont baissé de 40% environ, et les fabricants ont considérablement amélioré leurs produits, surtout en perfectionnant les apprêts. Ils produisent certaines qualités de velours dont le brillant et la souplesse les font prendre, au premier aspect, pour des velours de soie. S'ils ne peuvent lutter avec leurs émules de Manchester, c'est uniquement parce que, placés dans des conditions bien différentes, ils ne sauraient produire à aussi bas prix. En ce moment, la fabrication à la mécanique tend à se substituer au tissage à la main. Les craintes inspirées par les variations incessantes du tarif des douanes françaises ont seules empêché l'organisation de plusieurs entreprises. »

Dans le domaine de la laine, Amiens possède, à la fin des années 1840 23 filatures mues par 23 machines à vapeur d'une puissance de 180 CV, et par 12 roues hydrauliques de 30 CV ; les filatures de laine amiénoises mobilisent 2 500 ouvriers, employant des laines de Picardie, de Champagne, de Normandie, de Hollande, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche et d'Algérie. Les fils qui sortent de ces entreprises sont consommés directement par les fabricants amiénois, même si une partie est vendue. Globalement, la valeur des productions en laine s'élève à environ 15MF ; les « articles d'Amiens » (Chambords, grains de poudre, satins, anacostes, escots, blicourts, mérinos) en forment

¹⁵ ADS, 99M80 014, Expositions 1823-1849.

quasiment la moitié (8MF), auxquels il faut ajouter 2MF d'alépinés, 2MF de nouveautés, 2MF de satins français, ainsi que 700 ou 800 000F de tissus divers (peluches, tamises, aumales, St Lô, tiretaines...). Quant au poil de chèvre, la filature en a été stoppée quelques années plus tôt, les trois établissements qui s'y adonnaient ne soutenant plus la concurrence étrangère. Seul le tissage se maintient à Amiens, qui est le seul endroit en France où on en fabrique encore pour 6MF de velours d'Utrecht. Cependant, les tensions se renforcent entre filature et tissage : alors que la première, tant dans la laine que dans le coton, est entièrement mécanisée, la deuxième continue de se faire essentiellement à la main. Il y a en 1855 une filature de coton, 20 en laine (actionnées par 20 machines à vapeur ou 10 roues hydrauliques) pour un total de 44 000 broches. Cinq ans plus tard, ce total est porté à 60 000 mues par 320 chevaux-vapeur.

A partir de 1856, les Archives Départementales conservent des rapports trimestriels de la situation industrielle :

Tableau 49: Evolution des effectifs du textile à Amiens (1856-1864)

	Coton		laine		Lin et chanvre	
	entreprises	ouvriers	entreprises	ouvriers	entreprises	Ouvriers
3 ^{ème} trim.1856	22	976	57	2157	6	1776
4 ^{ème} trim.1857	19	653	57	1556	3	1139
4 ^{ème} trim.1858	19	653	57	1556	3	1139
1 ^{er} trim.1859	20	768	57	1556	3	1139
3 ^{ème} trim.1859	31	965	41	1428	3	1550
4 ^{ème} trim.1859	37	1132	49	1509	8	1626
1 ^{er} trim.1860	38	1251	50	1442	8	1687
3 ^{ème} trim.1860	44	1232	53	1618	3	1553
4 ^{ème}	41	1265	54	1771	3	1482

trim.1860						
1 ^{er} trim. 1861	40	1078	49	1671	3	1548
1 ^{er} trim.1862	38	1059	48	1385	21	1759
1 ^{er} trim.1863	37	876	45	1316	14	1779
4 ^{ème} trim.1863	31	1161	57	1691	12	1763
1 ^{er} trim.1864	31	1253	41	1687	13	1954
2 ^{ème} trim.1864	26	1096	50	1708	6	1802
3 ^{ème} trim.1864	32	1096	50	1827	14	1899
4 ^{ème} trim.1864	32	1159	48	1668	11	1828

Sources : ADS, 99M106719/6

A la fin de 1857 et en 1858, la baisse généralisée (-30% dans le coton, -35% dans la laine, -30% dans le lin) suggère que l'ensemble de l'activité textile amiénoise est touchée par la crise, tout comme le reste de la France d'ailleurs. Pour le reste, l'évolution des effectifs est assez complexe, avec de grandes différences d'un trimestre à l'autre, quelquefois assez difficiles à expliquer. En 1858, une confirmation nous vient du Conseil Général de la Somme, qui insiste sur l'état languissant de l'industrie lainière à Amiens, motif qui le pousse à proposer une nouvelle fois des mesures protectionnistes. Le nombre d'ouvriers travaillant dans le coton baisse au début de 1861, sans que le nombre d'entreprises ne décroisse parallèlement : les patrons font le choix de réduire le nombre d'ouvriers. Dans le même temps, les effectifs dans la laine demeurent à des niveaux élevés, alors que ceux dans le lin progressent en 1862 et surtout 1864. Faut-il y voir une conséquence de l'application du traité de commerce franco-anglais et de la Guerre de Sécession qui auraient privé les Amiénois, d'une part de leur ressource en matières premières, d'autre part de leurs débouchés ? On sait que l'approvisionnement ne manque pas, les veloutiers eux-mêmes affirment disposer de réserves importantes. La crise économique atteint son intensité maximale au début de 1863, quelques mois avant le reste de la France ; si une reprise s'opère au début de 1864, elle n'est qu'éphémère. A la

fin de la décennie, le coton ne fait plus travailler que 1204 ouvriers répartis en 31 entreprises, alors que la laine mobilise 2085 paires de bras dans 43 usines ; le chanvre, 1221 ouvriers dans 9 ateliers... Narcisse Ponche, comparant les résultats des enquêtes de 1860 avec ceux de 1834, en déduit que la production a augmenté avec peu de broches en plus, avec une meilleure qualité de fil et deux tiers d'établissements en moins. En matière de production justement, Ponche trouve en 1860 : 140 000 pièces de velours de coton ; 70 000 de lainages ; 12 000 de satin et 20 000 de velours d'Utrecht.

En résumé, on observe deux tendances contradictoires entre Reims et Amiens : dans le premier cas, la conjoncture montre une stagnation à un niveau élevé, suivie d'une envolée remarquable dans les années 1860. Dans l'autre cas, on constate une érosion lente de l'activité lainière passant insensiblement de 18 à 15 MF, après un maximum à une trentaine de millions vers 1845, pendant que le coton se maintient à des niveaux médiocres autour de 8 MF. Si Reims « *somnole* »¹⁶, on peut en dire au moins autant d'Amiens. Ce n'est pourtant pas faute d'essayer sans cesse de conquérir de nouvelles niches, de gagner de nouveaux consommateurs avec des produits innovants.

II/ Efforts tous azimuts pour de nouveaux produits :

A- L'arbre qui cache la forêt.

La production et le négoce des « *articles d'Amiens* » ne se portent jamais aussi bien, avec l'introduction, des étoffes unies de laine peignée mérinos d'une part, et les étoffes façonnées à la Jacquard d'autre part. Pourcelle d'Estrée confie lors de l'enquête de 1834 que 30 800 personnes des deux sexes travaillent à la fabrication de l'alépine ; plusieurs causes expliquent ce succès. D'abord, la filature mécanique permet d'offrir aux fabricants une laine suivie et régulière. Ensuite, les efforts des apprêteurs donnent des résultats proches de ceux obtenus par les anglais, favorisant leur exportation vers les Etats-Unis et l'Amérique du Sud. Il existe deux types distincts d'alépinés : celle fabriquée avec des laines anglaises, vendues teintes 4,25 à 6F de l'aune ; et celle appelée Bombazine ou Cachemirienne, fabriquée en laine mérinos, vendue 30% plus cher. Enfin, depuis 1833, les métiers Jacquard permettent la transformation de l'alépine unie et alépine façonnée. De plus, « *depuis un an, les filateurs commencent à monter des peignages pour leur consommation. C'est un grand pas de fait vers cette concentration tant nécessaire du travail : l'accroissement est assez rapide pour espérer qu'il pourra bientôt suffire à nos besoins* ». L'industrie du coton n'est pas en reste, comme le

¹⁶ Cf. J. Levain, J. Rougerie, A. Strauss, « Contribution à l'étude des mouvements de longue durée. La croissance de l'industrie lainière en France au XIX^eS : ses allures et ses déterminants », *Bulletin de l'Institut d'Histoire Economique et Sociale de l'Université de ParisI*, op.cit., partie2, p. 74 ; *Enquête parlementaire sur le régime économique*, Vol2, Paris, Imprimerie du Journal Officiel, 1870, p. 170, déposition de Warnier.

confirme Delahaye-Martin : « *Le coton est une industrie déjà ancienne ; elle emploie beaucoup de bras mais elle rapporte si peu au fabricant et à l'ouvrier que je la regarde comme une industrie souffrante ; cependant, elle a repris de l'activité en 1832 et 1833, et quoique ralentie depuis six mois, il se fait encore à Amiens 80 000 pièces de velours et autres tissus de coton* ». Toutefois, le succès n'est jamais garanti de manière durable. L'alépine, fer de lance de la production amiénoise dans les années 1830, tend progressivement à perdre de son intérêt, au point qu'en 1849, la production en est quasiment suspendue. SI l'on excepte l'éolienne, dont la découverte apparaît fortuite¹⁷, les vraies innovations de produits apparaissent finalement peu nombreuses: Baquet frères et Sautreau semblent s'être spécialisés dès les années 1840 dans la production d'étoffes imitant le pelage des animaux sauvages : en 1841, ils proposent des échantillons de pallas imitant la peau de l'astracan, en 1842 la loutre. Berly & Cie leur emboite le pas en 1843 avec un « *dessin imitant le tigrage des peaux de léopard pour être reproduit par des moyens mécaniques sur pallas et pannes* ». L'année suivante, il obtient une médaille d'argent à l'Exposition, confirmée en 1845 par une médaille d'or à l'exposition des produits à Amiens. Caussin frères s'engouffre dans un niche étroite, celle des tissus à la mode algérienne après la conquête, avec des échantillons d'« *africaine élastique* » en 1842, et de tapis Djalma en 1844 : il emploie 20 ouvriers à St Roch-les-Amiens, ainsi que 10 métiers, et obtient une médaille d'argent à l'exposition de 1845 à Amiens. Mais c'est à Mollet Warmé frères que l'on doit les tissus les plus novateurs : en septembre 1845, il dépose coup sur coup trois nouveautés : les étoffes Marocaines¹⁸, Orientales¹⁹ et Syriennes²⁰. Deux ans plus tard, il récidive avec le velours grec et la Turquoise. Enfin, en 1850, sort de ses ateliers la Persane, étoffe façonnée en trame pure laine et en chaîne laine et soie. C'est aussi en 1850 que se fabrique pour la première fois à Amiens l'article Cachemire. Jusqu'à cette date, la cité faisait teindre et apprêter des quantités importantes de petits draps étroits en provenance de Mouy appelés Tartans. Le gilet Cachemire est donc une nouveauté, très demandée, de tissu laine et coton imitant ceux de Paris, en laine et soie, qui sont jusque douze fois plus chers. Néanmoins, comme le signale la Chambre de Commerce, « *les fabricants, limités dans leurs moyens de production, n'ont pu remplir les commandes qui leur étaient faites. Il en résulte que, dans l'année 1850, la production et la vente de ces étoffes pour gilets, quoique très active, n'ont cependant pas augmenté d'une manière appréciable.* ». Jusqu'à la fin des années 1850, il n'y aura plus d'autre innovation de tissu, si l'on excepte les

¹⁷ ADS, 5U1/2, Prud'hommes, dépôts d'échantillons : 3 fabricants prennent néanmoins des brevets sur cette nouvelle étoffe entre juillet et octobre 1839 : Labrousse, Oger ainsi que Dauchet & David..

¹⁸ *Ibidem*, « *Tissu de laine à armure avec rayures en satin de laine de différentes largeurs, mais dont la réunion donne, par chaque répétition, la même quantité de fils pour le satin* ».

¹⁹ *Ibidem*, « *Tissu mérinos avec rayures en satin de soie et rayures en satin de laine ; l'un mérinos croisé des deux côtés, l'autre croisé d'un seul côté seulement.* ».

²⁰ *Ibidem*, « *Tissu mérinos croisé des deux côtés, avec rayures en satin de soie et rayures en satin de laine alpaga* ».

trois dépôts d'étoffes mêlées de Hordé frères en 1857²¹. A côté du secteur très actif des tapis et tissus d'ameublement, ce sont donc des étoffes de laine et soie mêlées qui constitue l'essentiel des productions amiénoises à partir de 1837 : « *Quelques-uns entreprirent alors d'appliquer à la fabrication des tissus de laine et de soie le métier à la Jacquard dont on ne s'était jusque lors servi que pour celles des tapis. Mm. Vve Cailleux et Lannoy, Ponche-Bellet et Fevez d'Estrée sont au nombre de ceux qui commencèrent les premiers.* »²². La Société Industrielle de la Somme n'a donc fait qu'amplifier un mouvement qui était déjà lancé. Néanmoins, peu nombreux sont ceux qui peuvent mobiliser à la fois ouvriers et métiers dans leurs ateliers et on comprend donc mieux les efforts de la Société pour susciter l'installation d'un cours de lisage. Les nouveaux débouchés amiénois sont la capitale ainsi que les principales villes françaises, mais aussi les Etats-Unis où plusieurs fabricants établissent à New York des dépôts, suivant l'exemple pionnier de Vve Cailleux et Lannoy²³. Ce genre d'initiative reste toutefois limité, et l'impression générale qui s'en dégage est qu'Amiens ne parvient pas à renouveler ses produits, laissant aux autres villes manufacturières le soin de la concurrencer ; les yeux des visiteurs aux Expositions Nationales préfèrent se porter ailleurs, laissant les produits picards dans un anonymat qui interpelle jusqu'au premier magistrat de la ville :

« L'Exposition dont j'ai à vous entretenir est sans contredit la plus belle qu'Amiens ait vu jusqu'à ce jour, et l'une de celles qui peuvent faire époque dans les annales d'un département. Jamais nos industriels n'avaient rivalisé avec autant d'ardeur et n'avaient brigué avec autant d'empressement le suffrage de leurs concitoyens. Sans doute, ils avaient compris le tort qu'ils s'étaient fait, en ne paraissant point à l'exposition générale de 1844, et témoins de la funeste influence que leur inaction avait exercée sur l'opinion publique, ils voulaient prouver tout ce dont ils sont capables et racheter l'effet produit par leur absence. Notre département, si laborieux et industriel, était effectivement passé inaperçu à l'Exposition de Paris, et quel que pût être le mérite des produits envoyés, la supériorité numérique des fabricants de Roubaix, Reims et St Quentin était incontestable, et l'emportait aux yeux du plus grand nombre, pour la supériorité réelle et intrinsèque des produits (...). Les étoffes de laine sont en grand nombre, et toutes plus belles les unes que les autres. Jamais Amiens ne s'est autant livré à la fabrication des nouveautés en laine que cette année, et l'essor que ces genres vont certainement

²¹ ADS, 5U1/2 : « Nous soussignés déclarons que ce paquet contient trois échantillons de tissus, dont le premier est composé d'une chaîne soie, trame coton blanc glacé, coton blanc chiné et laine ; la 2^{ème} d'une chaîne soie, d'une trame coton blanc glacé, laine blanc chiné et laine ; la 3^{ème} d'une chaîne soie, trame coton blanc glacé, fantaisie blanc chiné et laine ».

²² Ces trois industriels figurent parmi les plus actifs à l'exposition de 1839 : Vve Cailleux présente 56 coupes d'étoffes différentes : des satins Labaubalière, satins damassés, mousselines satinées ; Fevez d'Estrée en propose 24, éoliennes, taglioniennes, satins laine ; Ponche-Bellet en envoie 15, éoliennes et bombazines.

²³ ADS, 99M80 014, Expositions des produits de l'industrie, 1823-1840, notice de 1839.

prendre, donnera à notre fabrique l'activité qu'elle avait naguère perdue. C'est d'ailleurs le seul moyen de ne pas craindre les fabriques rivales et de pouvoir aborder les marchés étrangers. »²⁴

Les manufacturiers amiénois ne privilégient pas les étoffes nouvelles, destinées au marché de l'habillement, mais ils préfèrent porter leurs efforts sur des étoffes d'ameublement de bas ou moyen de gamme. En très grande majorité, il ne s'agit pas de tissus nouveaux mais de nouveautés dans les dessins et les méthodes de gaufrage. Barboza & Cie, manufacturier à Belloy-sur-Somme, détient le record dans ce domaine, avec pas moins de 24 dépôts pour un total de 93 dessins nouveaux²⁵, mais Henri Laurent (13), Noyelle (13) ainsi que Oger (seul ou avec la collaboration de Vasseur) suivent de près (12). A eux quatre, ils représentent le tiers des dépôts, preuve que, désormais, la majeure partie ne dépose que quelques brevets seulement. Henri Laurent n'est pas un inconnu : ses ancêtres avaient importé vers 1740 le velours d'Utrecht, dont l'essor date de 1808-1818. Il avait obtenu en 1819 une mention honorable pour ce type de produit, confirmé en 1823 par l'obtention d'une médaille de bronze. Inventeur en 1817 du tapis écossais double tissu double face, pour lequel il a obtenu un brevet de 10 ans en 1817, c'est à partir de 1830 que sa consommation en France est devenue très importante, surtout en raison de son prix inférieur à celui des moquettes, en raison de l'emploi de laines de basse qualité, mais surtout des perfectionnements apportés dans les dessins apposés sur les velours. Il emploie année courante 250 personnes dans ses ateliers et 300 dans les campagnes. En 1834, date à laquelle il obtient une médaille d'argent à l'Exposition, il occupe 25 métiers Jacquard, chiffre porté à 140 en 1849. En 1844, la consécration vient avec une médaille d'or.

Faute d'imitateurs, les quelques rares manufacturiers qui proposent des produits innovants apparaissent bien seuls, au milieu d'un océan de conservatisme. Les Amiénois n'ont visiblement pas retenu la leçon du velours de coton, puisqu'ils s'empressent de commettre les mêmes erreurs avec le velours d'Utrecht ; entre 1846 et 1854, le nombre de fabricants de ce genre bondit de 3 à 20, tandis que ceux de laine et de coton baisse de 40%²⁶. Certes, des efforts importants sont consentis pour renouveler la gamme, en adoptant de nouveaux motifs, mais le produit reste le même. L'enquête de 1860 révèle même la fragilité du secteur : la concurrence des Prussiens commence à se faire sentir sur le marché américain, alors que la hausse de la matière première amoindrit la consommation intérieure. Les Anglais eux-mêmes s'emparent du marché et n'hésitent pas

²⁴ ADS, 4J29, Exposition des produits de l'industrie de la Somme pour 1845, déclaration du Maire.

²⁵ La manufacture de tapis, fondée en 1843, emploie six ans plus tard 300 ouvriers et fait fonctionner 120 métiers.

²⁶ Cf. *infra*, Tableau1.

à débaucher des teinturiers pour venir s'installer dans leurs manufactures. A Reims, on ne commet pas la même erreur : les productions se renouvellent profondément²⁷.

Illustration 14: Modèle de gaufrage de velours d'Utrecht créé par la manufacture Laurent et fils (1837).



Sources : ADS, non coté.

²⁷ *Enquête sur le traité de commerce avec l'Angleterre*, déposition de Baril et Payen, p. 674 : « Voici une annonce qu'on trouve dans le *Mémorial d'Amiens* du 8 avril 1860 : 'on demande immédiatement quelqu'un connaissant bien la teinture et les apprêts du velours d'Utrecht. S'adresser à M. Hodgson, café du Globe.' ; cette annonce a été plusieurs fois répétée ; la voici encore dans le numéro du *Napoléonien* du 20 juillet dernier. »

Illustration 15: Modèle de velours d'Utrecht dit "rinceaux" créé par la manufacture Laurent et fils (1838)



Sources : ADS, non coté.

Illustration 16: Modèle de velours d'Utrecht dit "rinceaux" créé par la manufacture Laurent et fils (1840).



Sources : ADS, non coté.

B- Un profond renouvellement des gammes.

De nouvelles productions voient ainsi le jour à Reims, on peut même parler d'un véritable chamboulement, car pendant près de 25 ans, toute la panoplie des produits rémois va être renouvelée, qu'il s'agisse des étoffes de laine pure ou de laine mêlée. Il s'agit tout d'abord d'améliorations de produits déjà existants comme les châles, qui connaissent une nouvelle jeunesse au milieu des années 1830.

Parmi les étoffes de laine pure, les châles continuent d'évoluer ; ils sont de nouveau à la mode en 1835-1836, avec l'apparition des châles Tartans et Kabyles. Il s'agit d'étoffes tout en laine cardée, les premiers à motif de grands carreaux, qui évoluent au début des années 1840 en Tartans damassés, par des effets de chaîne et de trame et apposition de couleurs. Les seconds présentent des sujets bouquets cachemire détachés dans le corps du châle et des quarts de rosace pour former les coins. A ces différences s'ajoutent des variations dans les qualités de laine, les kabyles bénéficiant généralement de laine plus fine. Tartans et Kabyles sont progressivement remplacés au début des années 1850 par des châles double face, en double étoffe, eux également à bordures et à coins. Le châle Tartanelle, également appelé châle écossais, est une étoffe croisée en laine cardée de belle qualité, avec une trame de deux numéros plus fins que la chaîne.

Les flanelles de Reims évoluent aussi, lentement : la flanelle Bolivard écossais commence à remplacer la flanelle lisse à partir de 1860, principalement pour la confection de robes et de chemises.

Les cache-nez, fabriqués à partir de 1850, ne constituent qu'une extrapolation des étoffes précédentes, au niveau de la dimension des pièces, plus petites dans les cas des cache-nez (de 30 à 50 cms de large pour une longueur de 1,60m à 2m).

Les casimirs, qui étaient quelque peu tombés de mode, se relèvent en se transformant en tartanelles au cours des années 1850 ; l'article destiné aux pantalons est en laine cardée pure avec une chaîne de 18 à 22 fils au centimètre pour une trame de 20 à 24 ; celui pour robe est plus fin et la chaîne est en laine peignée.

Les napolitaines, nées au cœur de la Restauration, se transforment aussi pour devenir l'article manteau : à partir de 1835, il est produit en façonné broché ou en uni pour le doublage des manteaux mais sert ensuite à confectionner des robes d'hiver à carreaux. Le drap sultane est une déclinaison du précédent, en ceci que la trame en est plus serrée, l'apprêt plus ras et foulé que le manteau.

A partir de 1840, Reims produit pour l'été l'article pantalon, avec de belles laines cardées dans les comptes de 22 à 26 fils par centimètre. Cet article offre toutes les

possibilités imaginables de variations, avec diagonales, étoffes doubles, fils moulinés avec plusieurs couleurs...

A partir de la fin des années 1850, se tissent à Reims les étoffes pour confection, appelées à l'origine « Bain de Mer ». Fabriquées comme les Bolivards écossais, elles adoptent des teintes claires et leur traitement apparaît très variable, selon la période de l'année à laquelle elle est destinée : épaisse pour l'hiver, elle peut recevoir un traitement velours avec un fort foulage, ou un toucher plus duveteux en double étoffe. Plus légère l'été, elle reçoit alors un traitement satiné.

Ainsi, la grande majorité des étoffes nouvelles, entre 1835 et 1860, est en pure laine, généralement cardée ; toutefois il existe également des nouveautés en tissus mêlés.

Pour succéder à la circassienne, dont la mode commence à s'essouffler après 1835, les rémois inventent vers 1838 le gilet cachemirienne, étoffe à chaîne de coton avec deux trames, l'une en soie blanche, l'autre en laine cardée noire ; à partir de 1844, cet article est progressivement remplacé par le gilet cachemire, avec trois, quatre ou cinq couleurs alternées. Autre évolution de la circassienne, une étoffe pour robe dénommée valenciens écossais à chaîne soie et trame laine peignée, produite entre 1842 et 1852. Enfin, on peut également citer une évolution de l'étoffe manteau vers 1850, avec une chaîne coton et un trame laine cardée, plutôt destinée à une clientèle populaire.

En somme, le succès de l'industrie rémoise est le fruit d'une adaptation « fiévreuse » des produits aux goûts changeants des consommateurs, adaptation quelquefois forcée et incomplète: la Chambre de Commerce insiste en 1857 pour que « *les fabricants délaissent leurs anciens articles et s'adonnent à des genres nouveaux, mieux appropriés aux exigences de la mode; c'est aux fabricants à consulter les désirs des consommateurs et à leur présenter des tissus appropriés à leurs goûts. La fabrique rémoise cherche à entrer dans cette voie, mais toute transformation d'industrie est lente et pénible, et ne peut s'opérer instantanément.* ». Voilà bien la preuve que, si des efforts sont faits pour renouveler les genres, les étoffes nouvelles ne sont pas immédiatement adoptées par tous les fabricants de la place.

La question des laines se pose également aux manufacturiers : c'est dans les années 1850 que la progression des importations de matière première est la plus importante²⁸. Est-ce à dire que la production intérieure de laine est insuffisante, en volume ou en qualité, pour satisfaire les manufacturiers français ? Suivons les explications fournies à Amiens par le négociant en laine Daveluy, le fils de l'ancien maire ultra, Daveluy-

²⁸ Cf. J. Levain, J. Rougerie, A. Straus, « Contribution à l'étude des mouvements de longue durée. La croissance de l'industrie lainière en France au XIX^eS : ses allures et ses déterminants », *Bulletin de l'Institut d'Histoire Economique et Sociale de l'Université de Paris*, op.cit., graphique n°2.

Bellancourt, à l'occasion d'un travail tenu à la fois devant l'Académie et la Chambre de Commerce d'Amiens²⁹.

Les producteurs de laine indigène, peu satisfaits des bénéfices que leur procurent les toisons de leurs moutons, se réunissent en congrès à Compiègne, le 24 octobre 1842, et à Senlis l'année suivante, afin d'aviser aux moyens d'augmenter leurs revenus. Leur protestation n'est pas dénuée de tout fondement : si les statistiques manquent à Amiens, un coup d'œil jeté sur l'évolution du prix des laines à Reims montre que ce prix n'a jamais été aussi bas depuis le début de la Monarchie de Juillet ; il faut remonter à 1823 et à 1831 pour atteindre des niveaux aussi déprimés...³⁰ Le baron de Tocqueville, président de la Société d'Agriculture de Compiègne, tente d'expliquer les causes de la dépréciation des laines à carder et à peigner : un premier facteur, selon lui, est la réduction du droit de 33% établi à l'entrée des laines étrangères par la loi de 1826 à 22% par la loi de 1834. Néanmoins il remarque que la première mesure n'a pas empêché les laines en suint de baisser de 30% à Elbeuf (mais il s'agit de laines à carde). Dans le même temps, la réduction de 11% opérée en 1834 n'a pas fait baisser le prix des laines propres au peigne. En somme, la loi a eu un effet différencié sur l'évolution des prix selon la qualité des laines : alors que la matière première des étoffes de laine cardée a contribué à hausser le prix de ces dernières, les étoffes de laine peignée n'ont pas eu à subir une évolution comparable. Tocqueville accuse ensuite l'industrie française de préférer les laines étrangères aux laines françaises, et surtout d'en faire entrer en France en quantités supérieures aux besoins, afin de maintenir les prix les plus bas. Daveluy soulève justement une première erreur, en précisant que l'industrie française préfère les laines à peigner françaises, sauf pour quelques articles qui exigent des qualités supérieures ; ses collègues rémois, s'ils avaient été présents, n'auraient pas mieux dit... Daveluy rejette une des propositions de Tocqueville, qui se demande si un droit protecteur mobile sur les laines ne devrait pas être établi, à l'instar de celui qui existe pour les céréales, c'est-à-dire que le droit s'élèverait quand la valeur de la laine baisserait et vice versa. Dans la pratique, une telle mesure serait inexécutable en l'absence de mercuriales, d'autant que la mobilité et la variété des prix d'une place à l'autre ne permet pas d'en établir. Daveluy reconnaît néanmoins que Tocqueville, après avoir fait la synthèse des récriminations des éleveurs, dévoile sa véritable pensée dans cette formule : *« Il y a trente ans, la France ne fabriquait que des draps, flanelles, castorines, casimirs, étoffes qui emploient de la laine courte cardée. Aujourd'hui elle produit une immense variété de tissus de laine longue ou peignées, tels que barrèges, mousselines de laine, mérinos, escots, stoffs, alépinés, circassiennes et une infinité*

²⁹ ADS, 28J192, Fonds de l'Académie d'Amiens, Mémoire sur les laines présenté par Daveluy.

³⁰ Archives de la Chambre de Commerce, *Prix des laines à Reims depuis 1789*, Matot Braine, Reims, 1869 ; les prix atteindront même un niveau historiquement bas en 1848, moins de 2F pour le mérinos de Champagne et autour de 2F20 pour le Bourgogne ou le Berry. Le trend haussier consécutif amènera le prix des toisons à un maximum vers 1857, avec un renchérissement de 65 à 70%.

d'autres qui viennent chaque jour offrir un nouvel aliment et une nouvelle excitation à la mode. Or, nos moutons ne nous fournissent pas la laine particulièrement propre à la fabrication de ces étoffes, dites rases.» Et Daveluy d'insister sur le fait que les propriétaires de troupeaux produisent à l'aide de la race espagnole, une laine fine et courte qui, à présent, ne peut fournir de bénéfices alors que les besoins ont changé. Il propose d'introduire du sang anglais dans les troupeaux français, les tissus de laine étant supérieurs à ceux de coton car ils résistent aux caprices de la mode. Tocqueville prend comme exemple l'augmentation toujours croissante des importations de laines étrangères (Nouvelle Galles du Sud, Nouvelle Zélande, Terre de Van Diemen, Russie, Amérique) et la quantité immense de tissus fabriqués avec des laines peignées qui sortent des ateliers d'Amiens. Seule solution : des élevages adaptés : *« pour produire une belle laine peignée, il faut au mouton une nourriture abondante et régulière, que l'on ne trouve que dans la culture perfectionnées, et non quand on met les moutons dans des pâturages dont la nature seule a fait tous les frais. »*. Tant que la production de laine dépassera les besoins de la consommation, les prix en demeureront bas ; mais le bien-être général qui résulte de la fertilité du sol accroitra de beaucoup la consommation de la France. Le croisement qu'il propose présente un double avantage : il produit des toisons d'un poids assez fort, dont la laine est longue et fine, et dont le mouton a un poids double des moutons indigènes, avec la faculté de prendre la graisse à 18 mois ou deux ans, au lieu de quatre à six ans. Toutefois, lors du congrès, la commission chargée de faire un rapport sur les effets de la loi de 1826 milite en faveur d'un droit protecteur de 33%, entraînant avec elle l'opinion de la majorité des éleveurs présents. Il faut dire que les laines françaises en 1833, 1834 et 1835 rémunéraient convenablement les propriétaires alors que l'abaissement du droit en 1835 a eu pour effet immédiat de déprécier leurs valeurs. Daveluy considère que la décision d'autoriser, à partir de 1814, l'exportation, non seulement des toisons, mais également des moutons français, a été une erreur fondamentale dont les conséquences se font désormais sentir dans la compétition européenne : *« l'Allemagne, la Belgique, l'Angleterre profitèrent de cette mesure et introduisirent chez eux les races mérinos et les races croisées qui font aujourd'hui une si redoutable concurrence à notre agriculture.(...)L'Allemagne, au commencement de ce siècle, n'exportait que 5000 livres de laine environ ; en 1830, elle a fourni au commerce extérieur 32 millions de livres. Depuis, ce chiffre s'est encore élevé.»*. En augmentant encore le droit, les producteurs risqueraient d'obtenir les effets inverses de ceux escomptés à moyen terme. Et Daveluy de prophétiser : *« Les plus grandes consommations de laine se font aujourd'hui en Angleterre et en France ; l'Angleterre n'importe pas moins de 20M de kg de laine, dont 18 de l'Allemagne. Ses colonies d'Australie pourront dans très peu d'années leur fournir, sinon la totalité, du moins la plus grande partie. Les projets de M. Gladstone ne nous laissent guère de doute à ce sujet. »*. Et d'en déduire que l'Allemagne, bénéficiant de la Zollverein, en profitera

pour développer son industrie textile pour trouver un débouché à ses laines...au détriment de l'industrie française ! Mais au lieu de relever le gant, la solution préconisée par Daveluy se borne à l'attentisme : « *Si nous ne pouvons avoir dans la lutte un avantage marqué, tachons au moins de conserver notre position. Ce sera assez difficile, car tout change autour de nous, et dans cette vicissitude des choses humaines, il faudrait aussi soi-même changer.* ». Et de finir en préconisant aux producteurs français de développer la production des laines longues à destination de la filière peignée. Daveluy sent bien que cette branche représente l'avenir de l'industrie lainière, même si le cardé conserve une solide implantation. De fait, s'ils utilisent quelques laines allemandes pour des fabrications supérieures, les fabricants amiénois demeurent fidèles aux bonnes laines françaises.

A Reims, très majoritairement, les fabricants comme les filateurs continuent aussi de donner la priorité aux laines françaises. Toutefois, il leur arrive d'acheter des laines étrangères, par l'intermédiaire de négociants qui, d'après Delautel, traînent derrière eux une odeur de soufre :

« Il n'y a pas très longtemps, en somme, que l'on ne voit plus circuler de « tubes » dans le quartier de la fabrique (...). Le négoce est, par définition, l'ennemi du fabricant ; on connaît certains négociants qui sont en bons termes, qui sont même en rapport d'amitié avec les fabricants, mais c'est qu'ils ne font pas d'affaires ensemble. Si l'on s'en tenait aux appréciations des fabricants pour faire une description des négociants, il ne serait pas facile de réaliser son portrait, car le négociant n'aurait ni cœur, ni entrailles. Son cerveau est constamment rempli des plus noirs desseins, dirigés contre les fabricants. Le négociant est profondément individualiste, cela s'est vu lors de certaines tentatives faites pour constituer un syndicat, tout au moins, une réunion des maisons de la place. »³¹

Pourquoi tant de récriminations contre les négociants ? Les négociants en laine font des opérations à l'étranger, et amènent des laines de Moscou, de Saxe, de Vienne³². Eugène Desteuque affirme que l'intérêt pour les laines australiennes a commencé à s'éveiller dès lors que la suppression du droit de douane a mis leur prix au même niveau que celles de Londres. Croutelle, associé à Rogelet, Gand et Grandjean, emploie deux tiers de laine française, et un tiers de laine australienne, achetée à Londres par commissionnaires : les laines étrangères sont réservées à la fabrication des articles les plus fins. C'est l'importance des intermédiaires qui contribue à renchérir le prix de ces laines, et partant, explique les reproches formulés par Delautel contre les négociants. Néanmoins, ils sont sans doute exagérés : d'après De Brunet, négociant intermédiaire et membre de la Chambre de Commerce de Reims, les prix pour les australiennes sont de

³¹ Delautel, *Ces messieurs de la fabrique*, op.cit., ch4 « Messieurs les négociants », pp. 25-27.

³² *Enquête 1860*, Déposition d'H. Lefèvre, pp. 212-215.

2% plus élevés, 5 à 6% pour les allemandes. La différence devient plus sensible avec des filés, puisqu'il faut y ajouter le montant des salaires, avec des différences pouvant s'élever à 30-40%. Il faut donc attendre la fin de notre période pour que les laines étrangères prennent un réel essor dans la cité rémoise, mais sans qu'elles jouent autre chose qu'un rôle supplétif ; la fidélité à la « *qualité française* » est encore trop forte...

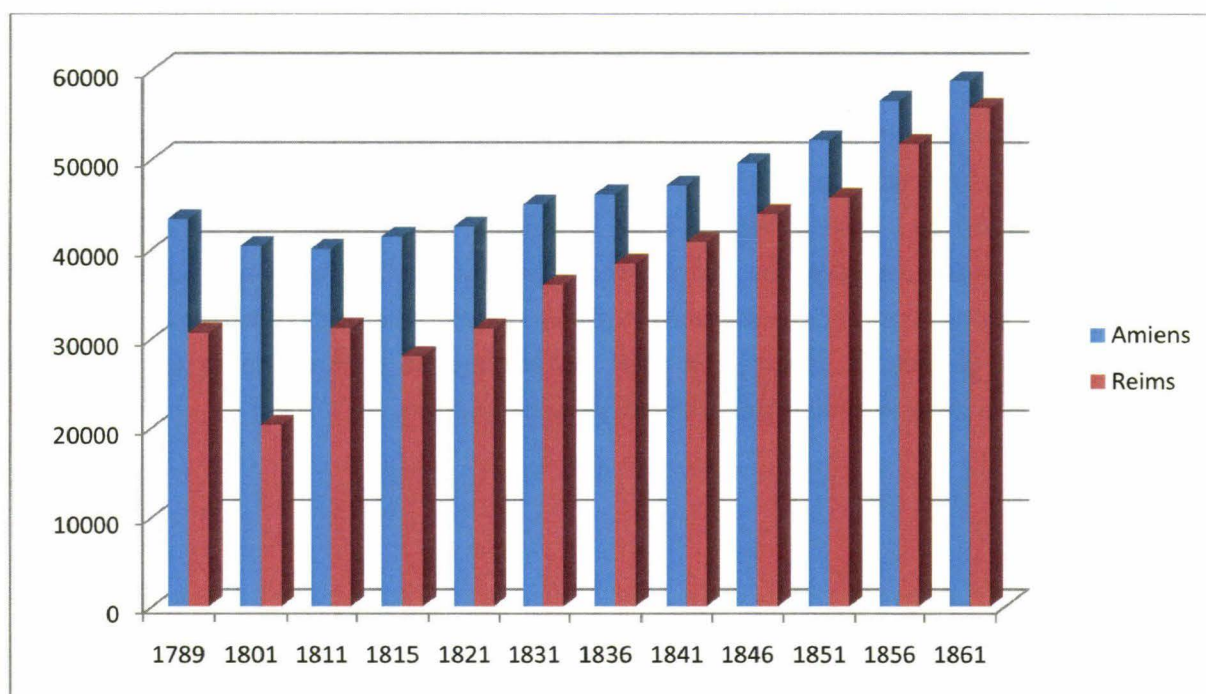
Que ce soit à Amiens ou à Reims, l'évolution des productions se traduit par des besoins accrus en main d'œuvre. Les deux cités connaissent donc une croissance démographique, mais également spatiale : les quartiers ouvriers sont bouleversés et se développent dans l'ombre des premiers grands établissements...

III/ La ville industrielle ?

A- Deux comportements démographiques différents.

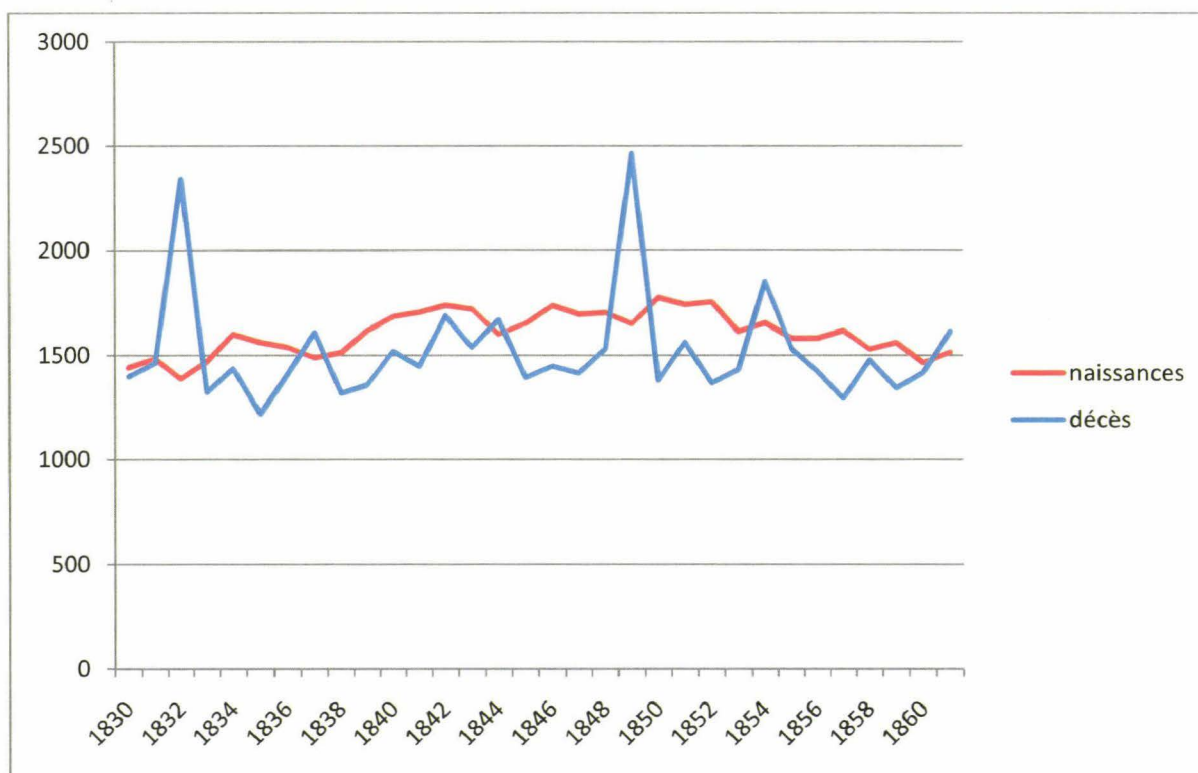
Un coup d'œil aux chiffres de population délivre d'intéressantes informations sur la dissemblance des trajectoires rémoise et amiénoise : 10^{ème} ville de France de par sa population en 1801, Amiens recule à la 15^{ème} place en 1856 ; 19^{ème} au début du XIX[°]S, Reims progresse au 17^{ème} rang. L'écart entre les deux cités n'aura jamais été aussi faible à la veille des années 1860.

Graphique 30: Evolution démographique comparée d'Amiens et de Reims (1789-1861)



Source : voir figure 7

Graphique 31 : Evolution démographique à Amiens (1830-1862).

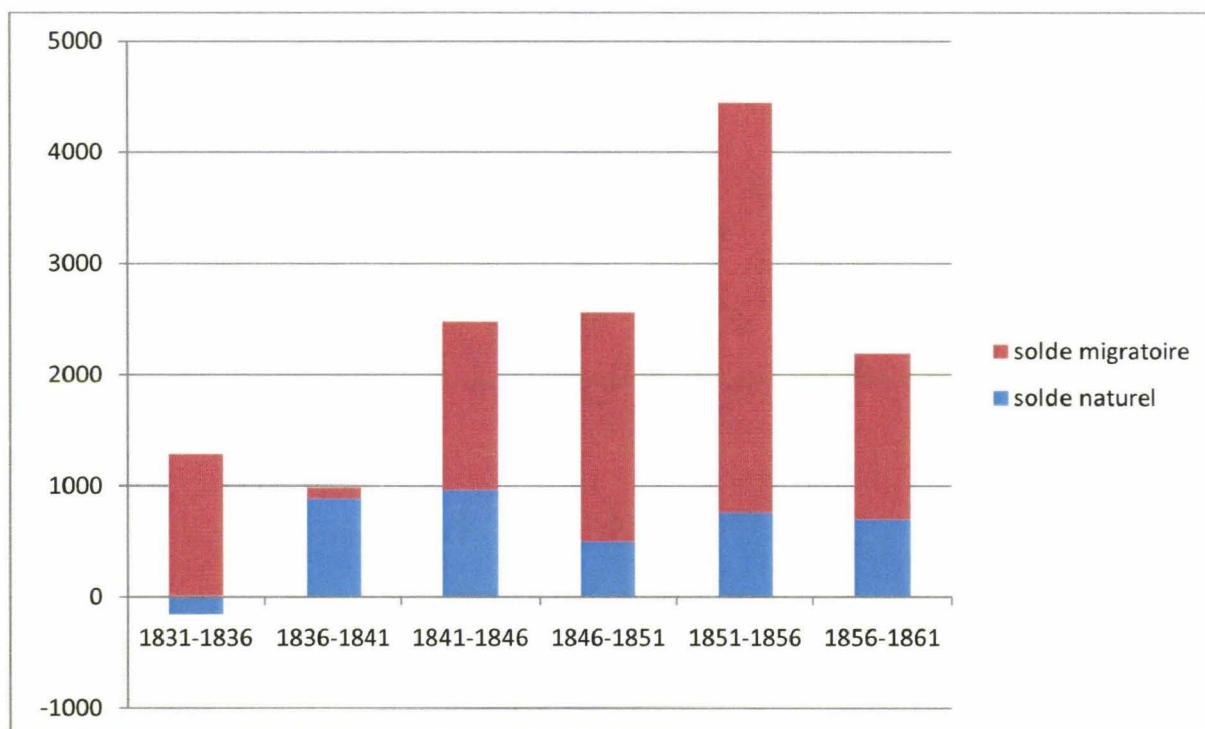


Source : Répertoire des travaux de la société de statistiques de Marseille, ss dir P.M Roux, T25, 1862 ; AMA, 1F1/1 ; 1F1/2 ; 1F1/3 ; 1F1/4 ; ADS 31REV3

La courbe de la population amiénoise, à l'instar de ce que l'on peut trouver à Louviers³³, illustrerait un phénomène d'industrialisation sans croissance urbaine : la capitale picarde gagne en rythme annuel de 244 habitants, une croissance certes sept fois plus élevée que dans le cas lovérien, mais ridicule comparée à la hausse trois fois plus forte (786 habitants par an) que connaît Reims dans le même temps. Certes, Amiens est frappé durement par plusieurs épisodes de choléra, parfaitement visibles sur les courbes de mortalité. En comparant l'accroissement naturel annuel avec le rythme de la croissance démographique globale de la cité, on peut déterminer la part du solde naturel et du solde migratoire dans la croissance globale de la population.

³³ JM Chaplain, *Louviers la Chambre des tisseurs*, op.cit., p. 162.

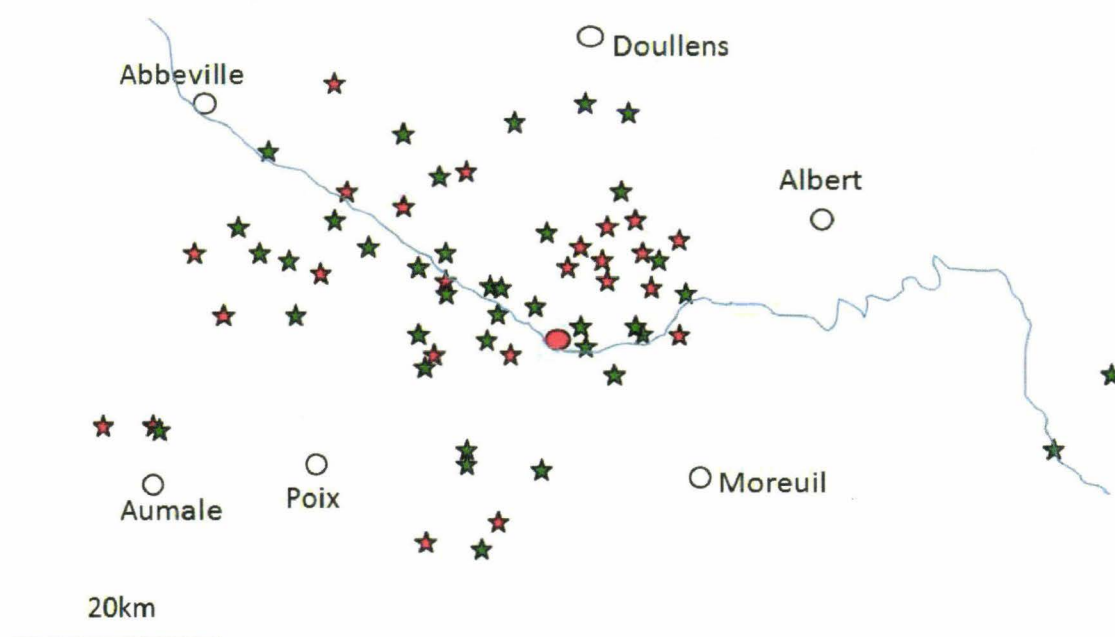
Graphique 32: Les facteurs de la croissance démographique amiénoise (1831-1861)



Source : Répertoire des travaux de la société de statistiques de Marseille, ss.dir. P.M Roux, T25, 1862 ; AMA, 1F1/1 ; 1F1/2 ; 1F1/3 ; 1F1/4 ; ADS 31REV3

On constate aisément que, sur la période 1836-1861, ce sont les migrations qui expliquent l'essentiel de la croissance, surtout dans les premières années du Second Empire. Amiens bénéficie donc des flux d'exode rural de son espace manufacturier. D'autres sources permettent de visualiser ces flux.

Carte 26: Comportement démographique des villages qui "tissent pour Amiens" (1836-1851).



Légende :

- AMIENS
- ★ Communes qui gagnent de la population
- ★ Communes qui perdent de la population

Sources : ADS, 6M ; AMA, 2F36/1: les communes en vert sont celles qui gagnent de la population, en vert celles qui en perdent.

En 1860, 66 villages tissent régulièrement des étoffes de laine pour les besoins de la capitale picarde, dessinant une auréole fort vaste de plus de 55 000 habitants, qui s'étend jusqu'aux portes d'Abbeville et aux confins de la Normandie, franchissant à l'Est l'invisible frontière du Santerre pour courtiser les campagnes saint-quentinoises : par rapport à la période précédente, l'aire du tissage s'est encore agrandie. 24 de ces villages perdent de la population entre 1836 et 1851 ; 11 connaissent, en revanche, une croissance de leur population égale ou supérieure à celle d'Amiens durant la même période (+11,5%) : parmi ceux-ci, Longueau, Longpré, St-Sauveur, Argoeuves, Rivery, de la toute proche banlieue amiénoise, dépasse les 20%. Amiens et ses environs immédiats concentrent bien les flux de l'exode rural.

Entre 1830 et 1860, la population rémoise augmente d'un tiers, passant de 35 971 habitants à 55 808 entre ces deux dates. Ce rythme n'est certes pas exceptionnel en

France, mais il est plus élevé que celui du département de la Marne³⁴ : cela signifie-t-il que l'accroissement naturel est plus fort à Reims que dans le reste du département, ou alors que Reims doit sa croissance à des flux massifs de population qui dépassent le cadre de la Marne. On aimerait pouvoir en dire davantage ; malheureusement, si une telle étude est possible avec les archives dont on dispose à Amiens, elle ne l'est malheureusement pas à Reims à cause de plusieurs années manquantes. A entendre les récriminations des patrons, se plaignant sans cesse du manque de bras, on serait enclins à privilégier la deuxième hypothèse, d'autant que l'on se plaint aussi souvent des ouvriers de « l'extérieur » qui viennent corrompre les supposées bonnes mœurs de la main d'œuvre locale. Villermé parle de 10 000 hommes « *en continuelle mutation de logements, dans la ville et les villages alentours* » et de 10 000 autres appartenant aux départements voisins³⁵. Il évoque également « *plusieurs centaines de Belges [principalement ceux des environs de Liège] que l'on accuse de la plupart des désordres qui se commettent* »³⁶.

B- Amiens : l'âge d'or des « industrieuses campagnes ».

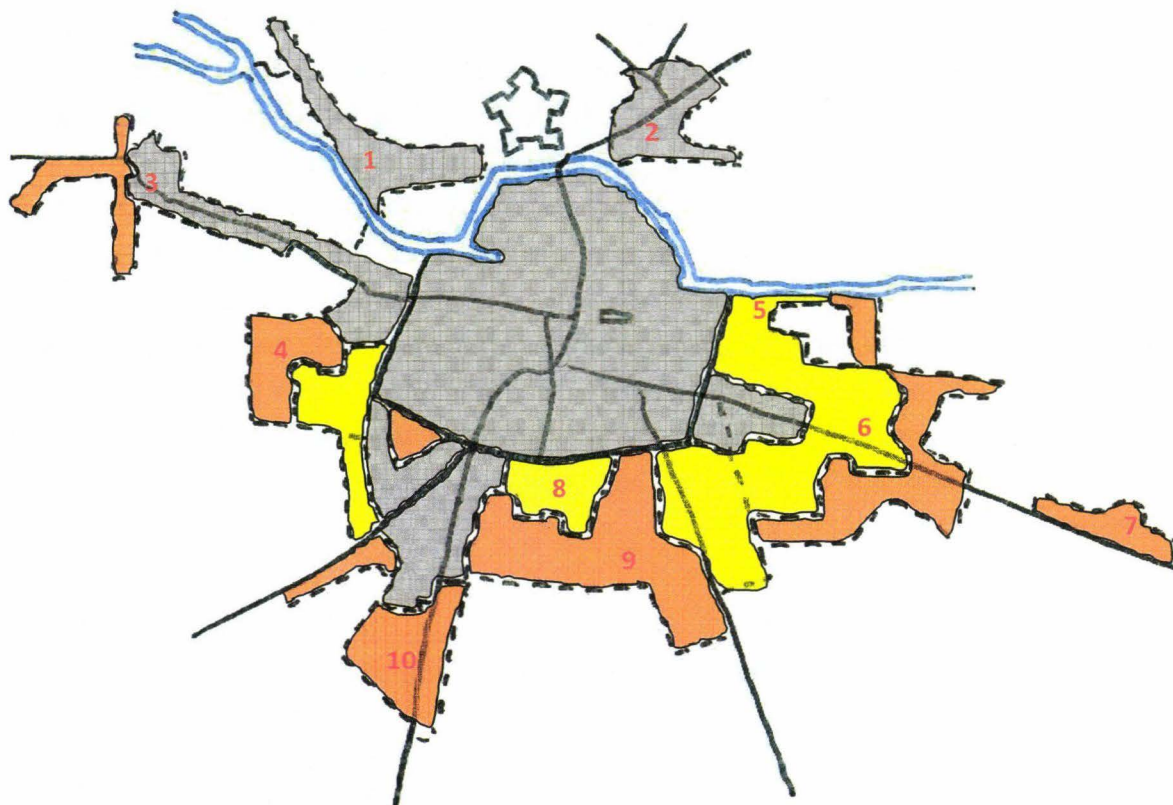
De tels bouleversements ont des conséquences concrètes sur la physionomie urbaine. La ville d'Amiens s'étend fortement en superficie, mais les gains se font surtout au Sud et à l'Est, tandis que les quartiers ouvriers au Nord de la ville ne progressent pas.

³⁴ En prenant 1836 pour base 100, on obtient, en 1851, 119,1 pour Reims et seulement 108,1 pour la Marne...

³⁵ Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, p. 217.

³⁶ *Ibidem*, p. 225.

Carte 27: L'expansion d'Amiens entre 1813 et 1874.



Sources : plan de 1813 ; plan de 1849 ; plan de 1874 ; ADS, 3P1162, cadastre napoléonien ; ADS, 3P1523, cadastre 1852. En grisé, l'espace bâti en 1813 ; en jaune, l'espace construit entre 1813 et 1849 ; en rouge, l'espace construit entre 1849 et 1874 ; **1** : faubourg St Maurice ; **2** : faubourg St Pierre ; **3** : faubourg de Hem ; **4** : St Roch ; **5** : La Vallée ; **6** : faubourg de Noyon ; **7** : St Acheul ; **8** : Guerinville ; **9** : Henriville ; **10** : faubourg de Beauvais

Les faubourgs amiénois connaissent leur mutation à partir de 1825, à partir du moment où la destruction des murs d'enceinte est bien avancée, libérant la ville de son carcan médiéval. Attirés par l'activité textile, les paysans picards viennent de plus en plus nombreux s'y installer, même si leur développement ne se fait, ni au même rythme, ni de la même manière. Ainsi, le faubourg St Pierre au nord, et le faubourg de Beauvais au sud conservent durant toute la première partie du XIX^eS leur caractère villageois, avec des maisons basses au toit de chaume dont les habitants vaquent encore majoritairement aux travaux des champs. Evolution très différente de celle que connaissent les autres faubourgs, transformés, à l'ouest par l'activité industrielle ; au sud-est par les constructions résidentielles. Malgré sa tradition anciennement attestée de cœur industriel, l'ouest amiénois offre de grandes réserves foncières bon marché, à l'inverse de St-Leu ; de plus, la Selle et la Somme y apportent l'énergie nécessaire au

fonctionnement des machines, en même temps que le canal de la Somme, libéré des hortillonnages, constitue un moyen de transport efficace. « La plupart de nos usines et les usines les plus importantes sont dans la partie ouest de la ville, c'est là que nous voyons s'élever les nouveaux établissements, il existe encore de vastes terrains de ce côté très propices à en recevoir. Sur 117 usines ayant des machines à vapeur que possède Amiens, 71 se trouvent à l'ouest, 46 à l'est soit 0,6 à l'ouest et 0,4 à l'est. Les 71 usines à l'ouest renferment 1903 chevaux vapeur contre 763 que renferment les 46 usines à l'est, soit 0,7 contre 0,3. Les deux usines à gaz qui servent l'éclairage de la ville sont dans la partie ouest. Si l'on prend les usines où il y a un moteur hydraulique, on trouve qu'il existe à Amiens 29 usines disposant d'une force motrice totale de 766 chevaux, toutes sans exception sont situées dans la partie ouest de la ville. »³⁷

Ces faubourgs renforcent, au détriment de la ville basse, le cœur industriel de la cité :

« Ca et là se dressent, pareils à des doigts indicateurs levés vers le ciel, ces aiguilles rondes, ces obélisques de l'industrie, comme on les a si ingénieusement appelés, qui témoignent de la haute importance d'Amiens comme ville industrielle et commerciale. »³⁸

Tableau 50: Répartition de la population ouvrière par quartier.

LOCALISATION	1841
Ville basse	54,8%
Ville haute	28,5%
Faubourg St Maurice	57,9%
Faubourg St Pierre	36,6%
La Voierie, La Vallée	27,7%
Faubourg de Noyon	22,5%
Henriville	19,3%
Faubourg de Beauvais	31,4%
Faubourg de Hem	60,6%
Longpré	54,8%
Petit St Jean	35%

³⁷ AMA, 501/9, Lettre des principaux industriels au maire, 31 mai 1864.

³⁸ ADS, Calland, Guide de l'étranger à Amiens, Caron, Amiens, 1869.

Montières	40%
Renancourt	44,9%

Source : ADS, 1F15, Recensement 1841.

Le faubourg de la Hotoie, plus exigu, est en voie de densification accélérée : encore « *misérablement habité par des maraîchers vivant du produit de leurs jardins* » sous la Restauration, l'implantation de nouvelles usines sous la Monarchie de Juillet change la donne. Sa population passe de 1659 habitants en 1833 à environ 2000 en 1854, presque exclusivement des ouvriers comme à St Maurice. La banlieue ouest d'Amiens profite également du développement usinier : Montières passe de 1129 habitants en 1846 à 1557 en 1866 ; Renancourt de 570 habitants à 728 ; le Petit St Jean de 1037 à 1491 ; Longpré, plus éloignée, stagne (622 et 595).

Le faubourg le plus anciennement industrialisé est celui de St Maurice, sur la rive droite de la Somme, qui connaît un développement constant depuis le XVIII^eS grâce à ses teintureries. Sa population passe de 400 habitants en 1750 à 1127 en 1822 et 1604 en 1846, puis 2168 en 1866. Malgré son industrialisation croissante, ce faubourg présente encore de nombreux traits campagnards à l'époque du Second Empire, son éloignement du centre-ville permettant aux habitants de fraîche date d'y maintenir leur mode de vie rurale. Même chose pour le faubourg de Hem, passant de 1245 habitants en 1846 à 2265 vingt ans plus tard. Le conseil municipal décide d'améliorer les relations entre les deux quartiers :

« Ces deux faubourgs, dont la population presque exclusivement composée d'ouvriers s'élève pour chacun d'entre eux à près de 2000 habitants, sont séparés par la Somme et, quoique les centres de ces deux localités ne soient distants que de 300 mètres, il n'en faut pas moins parcourir près de 3000 mètres quand on veut se rendre de l'un à l'autre en suivant la seule route qui existe par le pont St Michel. Dès 1834, une délibération du conseil municipal posait en principe la nécessité d'un pont sur la Somme à cet endroit. Cependant, à cette époque, le faubourg de Hem était loin d'offrir une population aussi considérable que celle d'aujourd'hui. Les usines étaient moins nombreuses et moins importantes, et appelaient d'une manière avantageuse les ouvriers de St Maurice. Il faut près d'une heure pour se rendre du centre de cette dernière localité à l'usine la plus importante du faubourg de Hem. Deux heures sont donc perdues par jour en fatigues inutiles pour les malheureux ouvriers de St Maurice pour aller chercher un travail que tous ne peuvent trouver chez eux. »³⁹

³⁹ Séance du Conseil Municipal d'Amiens, 11 février 1854, cité par Pinsard, Les rues d'Amiens, *op.cit.*, t41, p. 11.

Le pont Cagnard, achevé en 1860, remplit son œuvre en reliant les deux poumons industriels d'Amiens.

Les plus fortunés quittent ces quartiers insalubres au profit d'espaces à l'atmosphère plus respirable, tel Henriville. Délaissés par la bourgeoisie naissante, ces quartiers ne se dépeuplent pas, au contraire : de nombreuses usines ayant besoin d'eau, elles s'y implantent en attirant les paysans picards qui, de plus en plus nombreux, s'installent près de leur lieu de travail. Des maisons bâties à la hâte, des courées sans air ni lumière se multiplient : en 1849, dans la rue de l'Andouille, on compte « *dans 37 maisons basses et trois cours, près de 100 ménages et 366 habitants* »⁴⁰. La ville basse devenait ainsi un véritable pourrissoir urbain, contrastant de plus en plus avec les beaux quartiers du sud-est de la ville :

*« Depuis déjà bien des années, le quartier St Leu perd de son importance ; tandis que les autres parties de la ville reçoivent des embellissements incessants, que les vieilles habitations en disparaissent pour faire place à des constructions régulières et élégantes, que les rues s'alignent et s'élargissent, qu'au-delà des boulevards et des anciens fossés se bâtit peu à peu une cité nouvelle, symétrique, aérée, le quartier St Leu reste en dehors de ce mouvement de transformation et de progrès ; il conserve sa vieille physionomie, ses rues boueuses, mal percées, ses maisons obscures et resserrées... »*⁴¹

Dans ce quartier, l'état d'abandon dans lequel se trouvent les canaux constitue un souci permanent de danger : dépourvus de garde-corps, le risque de chute n'est pas l'unique danger : ils constituent de véritables égouts à ciel ouverts. Le surnom de « merderon » attribué à un de ces canaux ainsi qu'à l'une des rues le bordant reflète bien l'impression qui s'en dégage. L'insalubrité des canaux, la pauvreté et la promiscuité croissante engendraient un mal au nom redouté : le choléra. L'épidémie de 1832 avait été particulièrement dévastatrice : frappant essentiellement la ville basse, les faubourgs ouest et nord-ouest, elle emporta 908 personnes. Dans la rue Blanquetaque, à St Leu, 23 personnes tombèrent malades et la moitié succomba⁴². Le choléra frappe à nouveau en 1849. L'épidémie de 1866 paralyse toute la cité par son intensité : 1636 amiénois succombent, la maladie frappant indistinctement tous les quartiers, tous les âges et toutes les couches sociales :

« La désolation gagne toutes les classes de la société. Des familles entières émigrent, les travaux sont suspendus, les magasins ferment, les cafés sont déserts et les services

⁴⁰ A. de Calonne, *Histoire d'Amiens*, T3, Paris, Picard, 1906, p. 128.

⁴¹ ADS, C.Gaches, article in *Le Napoléonien*, 17 septembre 1857.

⁴² Pinsard, *Les rues d'Amiens*, op.cit., t2, p. 435.

publics désorganisés. On s'évite dans les rues, où règne un silence de mort et, au milieu de ce silence, toujours des convois funèbres, rien que des convois funèbres... »⁴³

C'est dire si la question du logement ouvrier se posait avec de plus en plus d'acuité. Bien qu'attractive, Amiens connaît une hausse de sa population ouvrière sans commune mesure avec l'augmentation du nombre des logements disponibles. Trouver un logement à Amiens sous le Second Empire relève de la gageure, tout logement libre trouvant preneur quel qu'en soit le niveau de salubrité : « *la moindre chambre, un taudis sans pavage, sans air, à peine éclairé* »⁴⁴ se loue facilement 1F50 de la semaine.

La faiblesse des revenus ouvriers se traduit par une densification et une taudification de la ville basse et des faubourgs industriels : une statistique de 1836 du bureau central de l'octroi donne quelques indications sur les niveaux de rémunérations⁴⁵. On y apprend qu'un imprimeur sur étoffes gagne 4F par jour ; un peigneur de laine 3F, comme le filateur ; un ouvrier en teinture 2F ; les moins bien lotis étant les sayetiers et les coupeurs de velours, payés 1,50F par jour. Il s'agit là de moyennes, qui cachent de grandes disparités, notamment sexuelles. Ainsi, Lefebvre-Pinchon, filateur rue des Corroyers, en 1839, emploie 40 hommes, dont le salaire varie entre 2,25 et 3,20F ; 24 femmes entre 0,80 et 1,20F et 15 enfants de 1,30 à 1,70F. Des statistiques plus précises nous sont fournies par la Chambre de Commerce d'Amiens pour 1836, 1839 et 1842, montrant une grande stabilité des tarifs⁴⁶ :

Tableau 11: Salaire hebdomadaire des ouvriers du textile amiénois (vers 1840).

Filature	<i>Contremaître</i>	20 à 25F par semaine
	<i>contredame</i>	12 à 18F
	<i>Ouvriers</i>	15 à 18F
	<i>trieurs</i>	13,50 à 15F
	<i>laveurs</i>	12 à 13,50F
	<i>peigneurs</i>	12 à 18F
	<i>filateurs</i>	15 à 28F

⁴³ A. de Calonne, *Histoire d'Amiens, op.cit*, p. 329.

⁴⁴ *Ibidem*, p.317.

⁴⁵ AMA, 5F1/1, statistiques diverses.

⁴⁶ ADS, 99M107 696, registre des PV de la Chambre de Commerce d'Amiens ; Villermé, *L'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, laine et soie*, Paris, 1840, p. 300. Les chiffres donnés ici sont confirmés par Reybaud, *La laine, nouvelle série des études sur le régime des manufactures*, chVIII, p238

	<i>rattacheurs</i>	4 à 7,80F
	<i>bobineuses</i>	2,50 à 3,50F
	<i>Femmes</i>	5 à 6,50F
	<i>Enfants</i>	4,50 à 7F
Tissage	<i>Etoffes façonnées (ville)</i>	12F
	<i>Articles anciens (ville)</i>	10F
	<i>Tisserands de velours d'Utrecht</i>	12 à 14F
	<i>Tisserands à la Jacquart (étoffes façonnées)</i>	12 à 18F
	<i>Tisserands à la Jacquart (anciennes étoffes)</i>	10 à 11F
	<i>Tisserands d'étoffes unies en laine (hommes)</i>	7 à 9F
	<i>Tisserands d'étoffes unies en laine (femmes)</i>	6 à 7F
	<i>Tisserands d'alépinés (hommes et femmes)</i>	6,60 à 7,80F
	<i>rentrayeuses</i>	5 à 6,60F
	<i>Campagnes</i>	5,50F
Teinture, apprêts	<i>Contremaître</i>	20 à 25F
	<i>Chef grilleur</i>	15F
	<i>Ouvrier</i>	9F
	<i>Brosseur</i>	6F
Impressions	<i>Ouvriers en société</i>	27F
	<i>Ouvriers hors société</i>	15F

Sources : AMA, 5F1/1

Les ouvriers les moins fortunés, tels les tourneurs de moulins à retordre, sont payés 6F50 par semaine, dans le même temps, les teinturiers recevaient quant à eux 9F. Les rues nouvelles sont ouvertes au faubourg de Noyon, bordée de maisons de briques saines et confortables. Pour espérer bénéficier d'un logement décent de ce type, il faut payer entre 2F et 2F25 en 1852⁴⁷. Ces loyers sont donc situés à des niveaux très élevés, puisque les ouvriers les mieux payés perçoivent 15F par semaine et que la très grande majorité d'entre eux disposent de revenus bien inférieurs...La pression sur les logements oblige donc les ouvriers à consacrer au minimum le cinquième de leur paie au logement.

Afin de venir en aide à cette population nécessiteuse, l'idée d'une société destinée à mettre en place un système de location-acquisition chemine doucement. Les industriels amiénois sont particulièrement attentifs à cette problématique car la situation de l'emploi y est paradoxalement tendue : alors que la campagne picarde regorge d'ouvriers sans emploi, la main d'œuvre vient à manquer à l'intérieur de la ville...

« Combien n'existe-t-il pas d'ouvriers et d'artisans inoccupés dans les campagnes par suite de la crise cotonnière, qui seraient heureux de venir employer leurs bras dans la ville si le même obstacle ne les arrêtaient ? »⁴⁸.

La Société Industrielle d'Amiens se fait l'écho des préoccupations du milieu patronal, auxquelles se mêlent des considérations d'ordre philanthropique :

« Qui ne sait de quelles déplorables conditions se trouvent beaucoup de logements qu'elle occupe ? (...) N'est-ce pas un devoir pour tous les hommes de cœur de travailler à faire disparaître ces affreux taudis où l'ouvrier voit s'étioler et son corps et son âme ? Où les sexes, les âges sont trop souvent confondus ? Où la malpropreté règne en maîtresse souveraine ? Ne devons nous pas tous chercher à remplacer ces habitations malsaines par des maisons vastes, aérées et commodes ? La Société Industrielle l'a compris ainsi (...) Le meilleur moyen de moraliser l'ouvrier et d'en faire un homme d'ordre serait de le rendre propriétaire du toit qui l'abrite. »⁴⁹

Pour toutes ces raisons, la Société Industrielle décida de créer, le 1^{er} octobre 1866, et de concert avec la municipalité, la Société Anonyme des Maisons ouvrières sur le modèle de celle fondée par leurs collègues mulhousiens en 1853. 21 architectes répondirent à l'appel d'offres, mais *« beaucoup s'étaient surtout préoccupés de faire beau et bien, et avaient trop négligé la question d'économie, la plus importante cependant pour le succès*

⁴⁷ Cette limite augmente de 20% avant la fin de la décennie, preuve de la tension spéculative sur les logements à Amiens.

⁴⁸ C.Labbé, *Historique de la Société Anonyme des maisons ouvrières d'Amiens (1866-1894)*, T. Jeunet, Amiens, 1895 p. 1.

⁴⁹ *Ibidem*, p. 4 et p. 69.

de l'œuvre.»⁵⁰. Finalement, c'est l'amiénois Garot qui se vit confier le travail. La dimension des maisons fut fixée à 4 mètres de façade et 6m de profondeur, toutes devaient posséder un jardin. Il fut décidé de créer un premier groupe de 39 maisons, plus une 40^{ème} à l'écart, demandée par un contremaître. Les quatre maisons faisant l'angle de l'îlot, plus chères (environ 5 000F) étaient destinées à être occupées par des commerçants. Le prix de ces propriétés s'échelonnait entre 2 800 et 3 300F : l'acheteur devait impérativement être ouvrier et s'engager à ne vendre, louer ou sous-louer la maison pendant la durée du contrat pour éviter toute spéculation immobilière supplémentaire. Il devait verser 300F lors de son arrivée (200 en réalité, la mairie accordant une subvention de 100F aux cent premiers acquéreurs), et fournir hebdomadairement environ 5F ; ce faisant, il pouvait espérer devenir propriétaire de son logement en une quinzaine d'années.

Grâce à sa position stratégique entre Paris et Lille, Amiens fut une des premières villes françaises à être dotée de chemins de fer. Dès 1833, le gouvernement consacra 500 000F à l'étude de cinq lignes de chemin de fer dont une reliant Paris à la frontière belge avec un embranchement vers la côte. Deux tracés furent proposés, l'un par Amiens, l'autre par St Quentin. La rivalité picarde fut intense jusqu'au choix fixé le 11 juin 1842, lorsque fut adopté le tracé par Longueau avec embranchement vers Amiens. La concession de la ligne d'Amiens à Boulogne fut quant à elle autorisée le 26 juillet 1844. Le tracé acquis, il fallait trouver un emplacement convenable pour l'établissement de la gare ; l'embranchement se faisant à Longueau, la gare ne pouvait être bâtie qu'à l'est de la ville. Dès le 17 avril 1843, le ministre des Travaux Publics exprima son souhait de la voir établie dans l'enclos du château de la Vallée, mais le Conseil Municipal et les ingénieurs portaient leur attention sur un autre site : l'esplanade de Noyon, qui avait l'avantage d'être plus proche du centre de la cité, et d'être placé à l'intersection d'une route royale et du boulevard, pouvant ainsi être mis en relation avec le port d'Amont. Une véritable plate-forme multimodale...

Afin de faciliter le choix de ce site, la municipalité s'engagea le 10 novembre 1843 à offrir à l'Etat le terrain communal nécessaire à l'implantation de la Gare, à renoncer aux indemnités pour les plantations enlevées et à consentir la remise des droits d'octroi sur les matériaux employés à la construction. Le site de l'esplanade de Noyon fut donc définitivement retenu le 11 mai 1844. L'inauguration de la ligne Paris-Lille eut lieu le 14 juin 1846 dans un bâtiment provisoire, la gare n'étant achevée et ouverte qu'en septembre 1847.

Pour résumer, Amiens, confrontée à une croissance forte sans être exceptionnelle, connaît une croissance urbaine dans sa partie sud, alors que les quartiers ouvriers et les

⁵⁰ *Ibidem*, p. 30.

quartiers de fabrique restent à peu de choses près dans les limites qui étaient déjà les leurs vers la fin de l'Ancien Régime. La densification et la paupérisation, permises par des niveaux salariaux bas, n'entraîne pas de prise de décisions avant 1866. Ces évolutions s'accompagnent de bouleversements dans le travail textile.

Là encore, les mutations les plus sensibles se produisent dans le secteur des finitions, tout particulièrement celui de la teinture⁵¹. Pour Amiens, un coup d'œil sur le tableau des maisons du textile nous livre des informations intéressantes. Si on additionne les effectifs des imprimeurs, teinturiers et apprêteurs sur l'ensemble de la période, on constate aisément une grande stabilité, autour de 75 à 80, alors que parallèlement, le nombre de fabricants se hisse de 78 à 137, toutes fibres confondues (+76%). Que faut-il en déduire ? Tout simplement qu'on ne fait plus teindre et apprêter à Amiens les draps et étoffes des autres villes manufacturières du Nord de la France : les teinturiers amiénois ont perdu les marchés qui étaient les leurs, par la hausse du prix de la main d'œuvre⁵². Toutefois, pointer les salaires comme seule cause de cette évolution défavorable ne saurait tout expliquer. D'autres facteurs interviennent. Des villes comme Reims ont consenti un certain nombre de sacrifices pour se doter d'un secteur des finitions digne de ce nom⁵³, alors que, dans le même temps, les teinturiers amiénois maintiennent sans renouveler les techniques qui avaient fait leurs succès. Rares, en effet, sont ceux qui modernisent leur appareil de production. La déclaration de son établissement faite par Simon Matifas⁵⁴, désormais obligatoire en tant qu'établissements insalubre, en 1858, montre un atelier d'à peine plus de 16m², alors que le personnage peut être considéré comme un teinturier important par sa renommée, bien que son affaire ne mobilise guère plus de deux ou trois salariés. Deux chaudières occupent l'essentiel de l'espace, qu'on devine malsain et empuanti par les émanations toxiques...

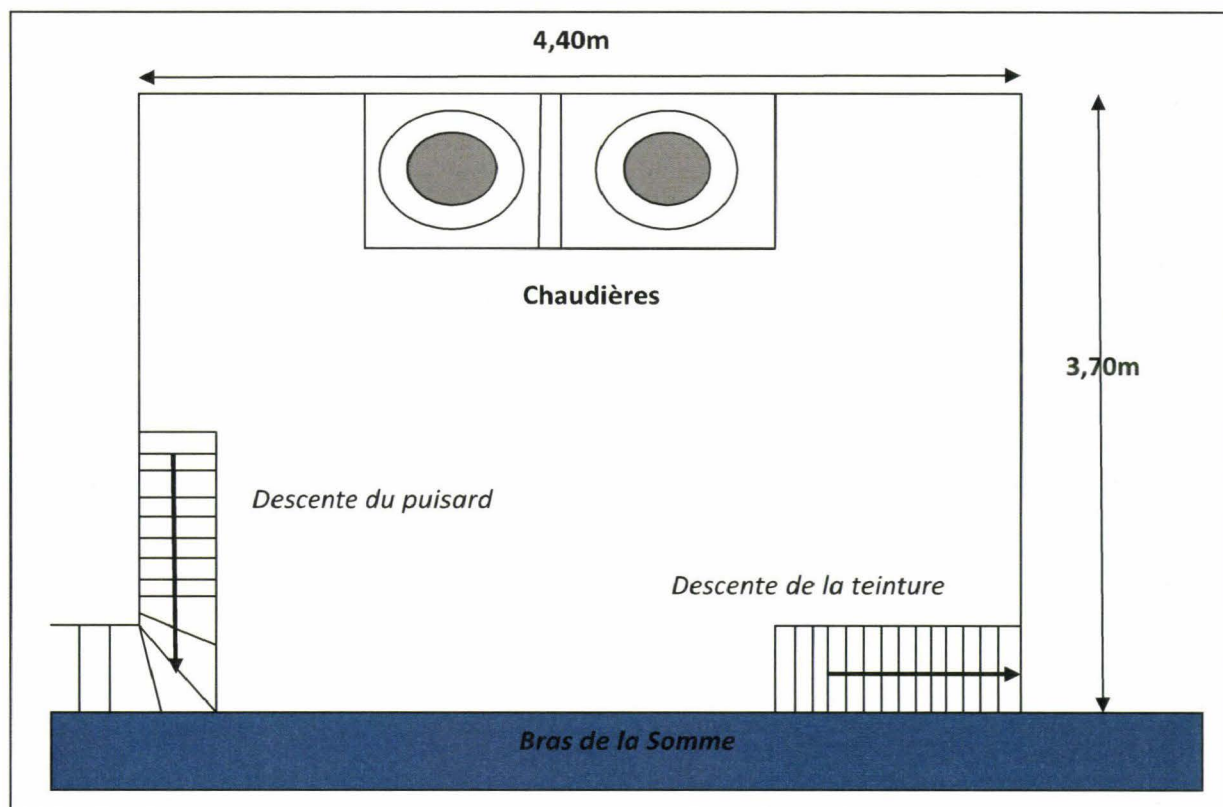
⁵¹ Cf. tableau 46.

⁵² ADS, 4J29, Exposition des produits de l'industrie à Amiens, 1845 : « Les teinturiers en laine étaient plus heureux, il y a quelques années, et souvent leurs ateliers étaient en pleine activité alors que notre fabrique était en souffrance. C'étaient des fabriques étrangères qui envoyaient teindre à Amiens, et la bonne réputation de nos teinturiers faisait affluer chez eux la marchandise ; mais depuis qu'ils ont élevé leurs prix outre mesure, les choses ont bien changé. Nos teinturiers en laine sont maintenant, comme ceux en coton, réduits à ne teindre plus que pour Amiens ; souvent leurs ateliers chôment et, quelquefois, ils ne travaillent que deux ou trois jours par semaine ».

⁵³ Cf. Turgan, *op.cit.*, p141 : « les établissements de teinture et d'apprêts à Reims font depuis quelques temps d'énergiques efforts pour lutter avec l'habitude, plus ou moins justifiée, de faire apprêter et teindre dans les grandes maisons de Paris, Puteaux et Asnières (...) ; les apprêteurs et teinturiers de Reims, en s'imposant les dépenses nécessaires pour acquérir les appareils les plus nouveaux, offrent aux commissionnaires et négociants de la ville la facilité de visiter à chaque instant les étoffes dont ils ont confié le traitement aux industriels de la localité même. ».

⁵⁴ ADS, 99M81733/1, Déclaration des établissements insalubres.

Illustration 17 : Les ateliers Simon Matifas (rue St Leu, 1858).



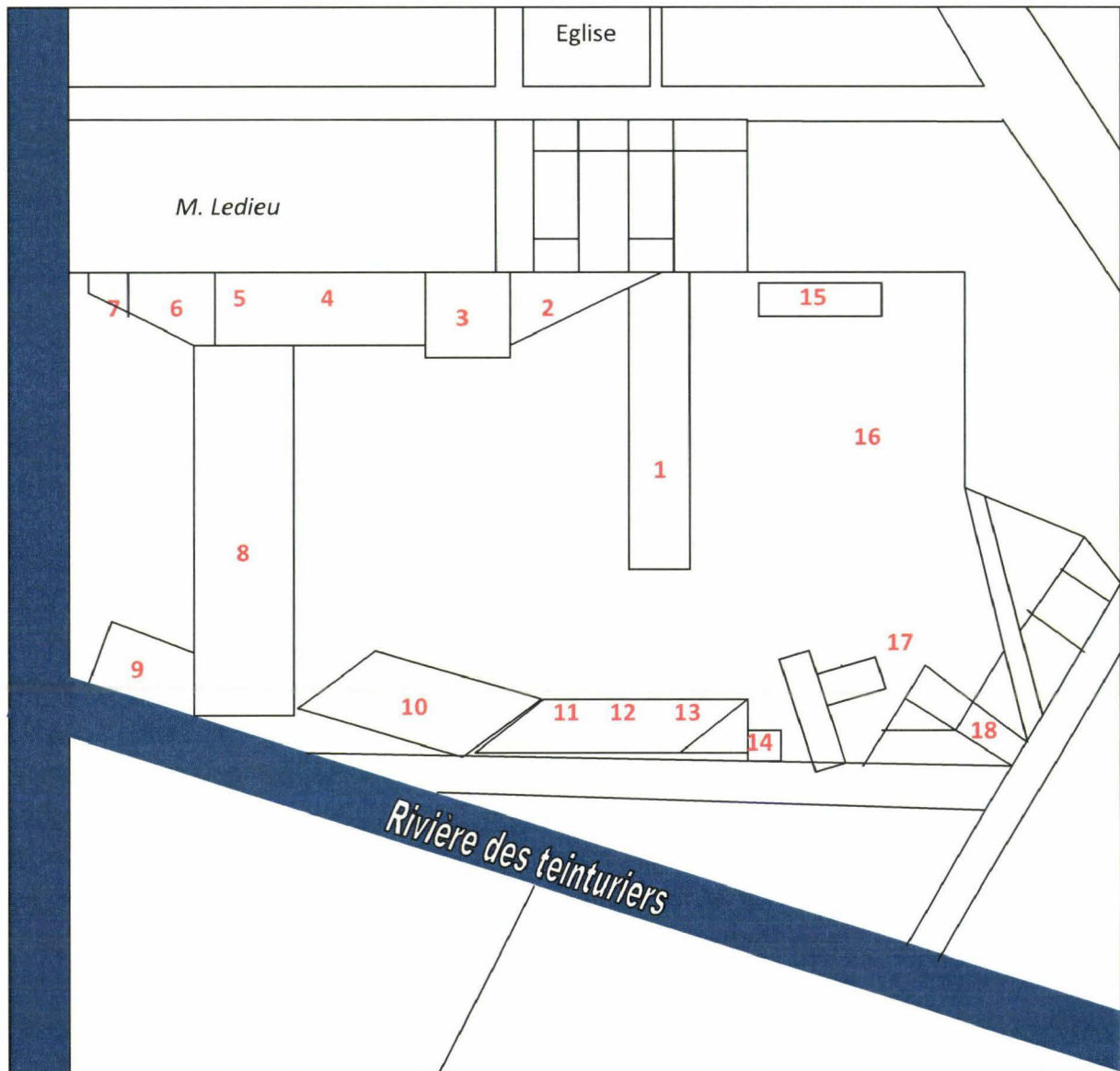
La vente aux enchères de sa teinturerie, réalisée par Dorville en 1849⁵⁵, montre que les progrès, s'ils existent, cohabitent avec les pesanteurs : d'une valeur de 35 000F pour une superficie de plus de 4000 m², étendue considérable pour l'époque, les ateliers semblent avoir été agrandis, sans véritable logique autre que des achats progressifs, au gré des opportunités. Surtout, on constate que l'énergie est fournie encore par un manège à cheval... C'est seulement vers le milieu du siècle que commence l'équipement des teintureries en machines à vapeur⁵⁶. Ce n'est que par la suite que vont pouvoir se constituer des usines de teinture dignes de ce nom. Jusqu'à cette date, les besoins ne se faisaient pas trop sentir, car la demande s'était tarie. Bien qu'ils demandent avec une certaine insistance le démantèlement de la Citadelle, les faubourgs de Hem, de la Hotoie, de St Roch et le quartier du Petit St Jean constituent des réserves foncières facilement mobilisables pour qui veut s'installer. Avec la loi sur les bâtiments insalubres, les choses changent : les teintureries amiénoises doivent désormais se développer à l'écart des habitations. Le voisinage a souvent l'occasion de se plaindre des nuisances produites : Ramboue, teinturier 16 rue des Capucins, lorsqu'il dépose une demande d'autorisation de maintien d'activité, doit faire face à de sévères remontrances, bien

⁵⁵ ADS, 3^E23431.

⁵⁶ ADS, 99M81733/1, Déclaration des établissements insalubres, déclaration de l'établissement Poulain en 1858, où l'inspecteur indique une implantation de machine à vapeur en 1848.

que le commissaire de police concède qu'aucune plainte sérieuse n'ait jamais été déposée. Le dégraissage sur la voie publique répandrait une odeur infecte dans toute la rue. Il faudra six mois d'atermoiements pour procéder à de menus travaux (installation d'une pompe, installation d'aérations dans l'atelier...) et permettre la poursuite de l'activité tinctoriale⁵⁷.

Illustration 18 : Configuration de la teinturerie Dorville (St Maurice, 1849)⁵⁸.



⁵⁷ Le problème n'est pas spécifique à Amiens : on retrouve la même question à Melun. Dans les deux cas, l'attitude de la ville oscille entre protection des intérêts industriels et souci d'assainissement de la ville. Cf. J. Förstel, « Des usines dans la ville. Evolution de la géographie industrielle de Melun (1780-1914), *Histoire Urbaine*, n°26, octobre 2009, p. 130.

⁵⁸ **Légende :** 1 : Corps de logis principal ; 2 : bâtiments à usage divers ; 3 : manège à chevaux ; 4 : broserie, lustrage, grange ; 5 : Dégagement ; 6 : Grillage des étoffes ; 7 : écuries ; 8 et 9 : teintureries ; 10 : séchoir ; 11 : magasin ; 12 : remise ; 13 : menuiserie ; 14 : petit magasin ; 15 : étente ; 16 : jardin ; 17 : Latrines ; 18 : remise avec grange et porte cochère.

En dehors de la teinture, la filature également est concentrée en ville, ou dans les environs urbains proches, comme c'est le cas à Amiens :

Tableau 52: Les filatures dans la région amiénoise en 1841.

Nom	Lieu	Chiffre d'affaire annuel	Nombre d'ouvriers	moteurs	Machines
Lefebvre-Pinchon	Amiens (rue des Corroyers)	486 000F	60	1 machine à vapeur	2200 broches
Pourcelle d'Estrée	Amiens (rue de Narine)	332 500F	40	1 machine à vapeur	1 fourneau
Schlumberger & Cie	Corbie	140 000F	41	1 moulin à eau	8 métiers, 17 « autres »
Levoir	Amiens (rue des Capucins)	373 650F	61	1 machine à vapeur	16 métiers, 12 « autres », 2 fourneaux
Couvreux frères & Cie	Amiens (Ile St Germain)	255 000F	35	?	?
Poiret	Saleux-Salouel	273 000F	130	1 moulin à eau	18 métiers, 40 « autres »
Lesueur Denondelle	Saleux-Salouel	120 000F	43	1 moulin à eau	8 métiers, 10 « autres »
Gaffet Fils	Feuilloy	45 000F	19	1 moulin à eau	5 métiers, 8 « autres »
Bazile	Saleux-Salouel	130 000F	100	1 moulin à eau	14 métiers, 28 « autres »
Frère et	Corbie	130 000F	23	1 manège à	6 métiers, 4

Brunet				chevaux	« autres »
Collet	Amiens (Port)	338 000F	50	1 machine à vapeur	14 métiers, 14 « autres »
Romain Boulanger	Amiens (rue de Metz l'Evêque)	375 000F	53	1 machine à vapeur	14 métiers, 20 « autres »
Oget	Amiens (?)	29 000F	24	?	24 métiers
Thuiller-Lequien	Amiens (rue des Poulies)	330 000F	59	1 machine à vapeur	14 métiers, 20 « autres »
Crignon	Amiens (rue de Guyenne)	820 000F	328	1 moulin à eau et 1 machine à vapeur	19 métiers

Sources : ADS, 31REV2, Annuaire d'Amiens (1846), Statistique de la France

Contrairement à ce que l'on peut observer dans d'autres villes manufacturières, la filature a tendance à s' « intra-urbaniser », gagnant des territoires au cœur même de la cité, comme le montrent les filatures de Pourcelle d'Estrée, rue de Narine ou celle de Levoir, rue des Capucins. Voilà qui, en tout cas, confirme les dires de Reybaud, selon lesquels « Amiens est plutôt un comptoir qu'une fabrique »⁵⁹. Car là où n'existent en Picardie que 15 établissements en grand, ce chiffre dépasse la centaine à Reims. Quant aux conséquences de la guerre aux Etats-Unis, elles ne sont pas tellement visibles dans le tableau, car le tissage qui est le secteur le plus touché est le fait des ouvriers campagnards : « Ainsi, à Amiens, dès le début de 1862, le tissage à bras du velours de coton était touché. Un an plus tard, tous les métiers à la main avaient cessé de battre et cette industrie était considérée comme perdue, tout un monde de tisserands à la campagne, de teinturiers et d'apprêteurs à la ville, était contraint de se consacrer exclusivement au travail de la terre ou de se placer dans d'autres industries. »⁶⁰. A la fin de 1863, il ne subsiste plus une filature de coton à Amiens, la seule encore en activité en 1861 ayant cessé de fonctionner...

⁵⁹ Reybaud, *op.cit.*, p. 224.

⁶⁰ Turgan, *op.cit.*, p. 155.

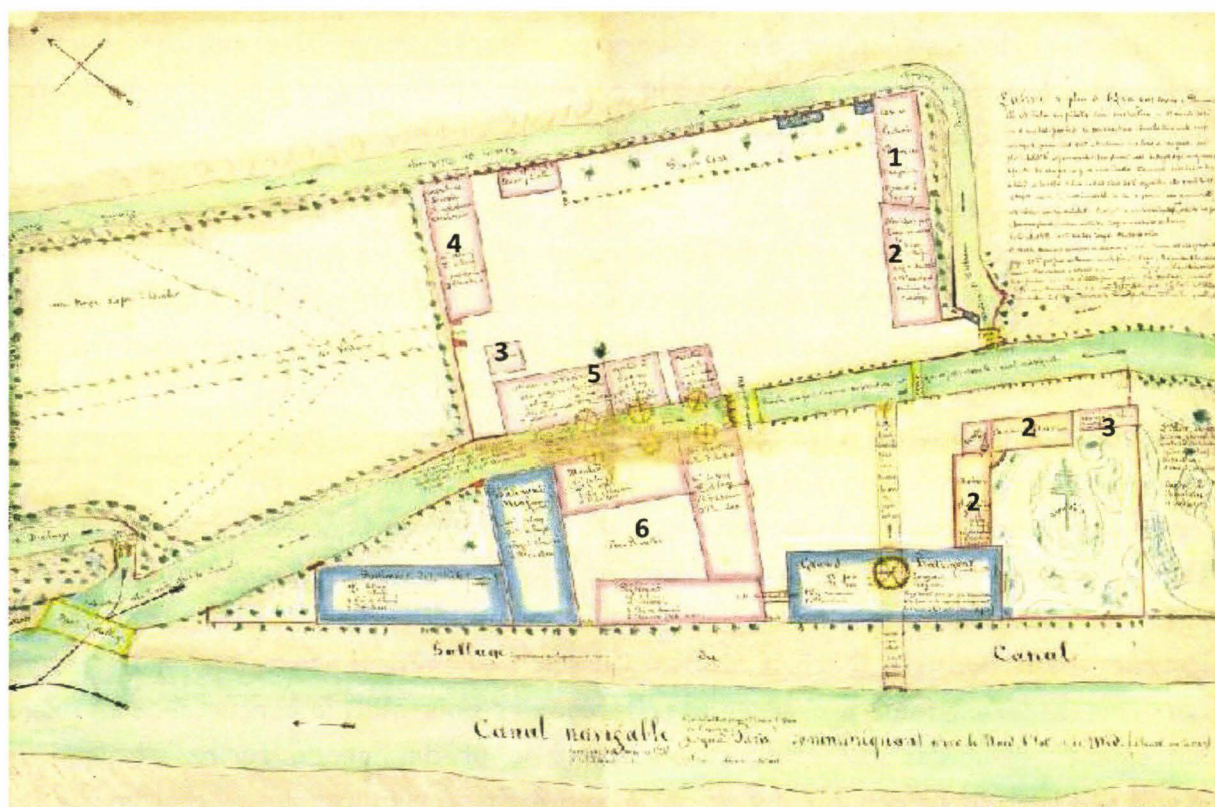
A l'inverse de la filature, le tissage tarde à se mécaniser : il faut attendre 1858 pour voir l'introduction de métiers mécaniques pour le tissage des velours d'Utrecht. Baril en a fait venir clandestinement d'Angleterre pour servir de modèle aux constructeurs français⁶¹. A Amiens donc, la Monarchie de Juillet et le Second Empire représentent l'âge d'or du tissage à la campagne.

Un coup d'œil à la carte permet de se rendre compte de l'expansion considérable de l'aire de tissage d'Amiens entre la Restauration et la fin des années 1850. La capitale picarde est obligée de trouver fort loin, jusqu'aux portes d'Abbeville, et même au sein de la cité rivale, la précieuse main d'œuvre qui lui fait défaut. L'axe principal de cette recherche se fait le long de la Somme, mais les fabricants amiénois n'hésitent pas à solliciter plus intensément les campagnes qui travaillaient déjà pour elle auparavant, en essayant de gagner de nouveaux villages jusque-là réticents. Ainsi en est-il à l'Étoile. La Révolution avait réduit à l'inactivité ce site important où l'ancien seigneur avait fait construire des moulins à farine renommés, qui étaient occasionnellement utilisés pour le malaxage des bois. Une période mal connue s'en était suivie jusqu'en 1821, date à laquelle Jean Baptiste Nicolas Judas Dusouich rachète l'usine aux neuf enfants héritiers, espérant faire prospérer le trituration des bois. Mais la concurrence en décide autrement : deux des six roues retournent à la production de farine, et pour une troisième, l'espoir se reporte sur un nouveau brevet de filature... Le machinisme textile tente pour la première fois de s'implanter à L'Etoile. Espoir vite déçu, la déconvenue fut considérable : *« En 1824 le Sr Parott, anglais d'origine, vint à Amiens. Il avait obtenu du gouvernement un brevet pour l'exploitation exclusive d'une filature de laine d'après des procédés particuliers. Il sut que Mr. Dusouich était propriétaire des Moulins-Bleus et qu'il ne pourrait rencontrer un plus bel emplacement pour sa filature. Il présenta des avantages qui paraiss(ai)ent si baux, si brillants, si certains qu'on se laissa persuader, on monta la filature. Elle marcha, ou plutôt elle végéta, pendant 15 mois sous la direction du Sr Parott. Et au bout de ce temps sa retraite laissa une perte de plus de 36 000 f(ranc)s !! »*⁶²

⁶¹ Enquête 1860, p. 667.

⁶² ADS, 3 E 24203

Illustration 19: Plan de l'usine "Les-moulins-bleus" (1807).



Source : 3 E24203 ; 1 : Ecuries ; 2 : maisons d'habitations ; 3 : remises, magasins ; 4 : menuiserie ; 5 : moulins à farine ; 6 : moulins et filature de laine.

Le 4 septembre 1832 l'usine des Moulins-Bleus est vendue à l'audience des criées, en deux parties : les associés Sorel, industriels amiénois du trituration des bois qui utilisent leur espace acquis (rive gauche de la Nièvre) pour tenter de développer leur activité tandis que les Ledieu⁶³, banquiers d'Amiens, s'orientent vers la filature (rive droite), sous la responsabilité d'un maître filateur parisien, M. Jubault. Toujours est-il que la *Statistique de la France* nous apprend, qu'en 1841, les établissements Sorel dégagent un chiffre d'affaires de 300 000F par an, en occupant 17 hommes et 2 enfants.

Arrivant quatre années après cette vente, le recensement de 1836 devrait donc permettre d'observer la place prise par la filature industrielle, parallèlement au travail à la maison. Malheureusement le recensement n'est pas assez précis dans le détail des professions : rien dans les termes employés ne distingue une *fileuse* à la maison d'une *fileuse* de filature. Et parmi les hommes rien ne permet de reconnaître un manouvrier

⁶³ Beaux-parents d'un certain Cosserat...

agricole d'un employé non qualifié de la filature... Et l'on ne sait pas à quelle activité correspondait le terme nouveau de *ménager* !

Bien que les Moulins-Bleus ne soient pas désignés dans le recensement de 1836, il ne fait aucun doute que les 30 dernières personnes du recensement, toutes nées hors de L'Etoile et réparties en deux "maisonnées" de 28 et 2 personnes, demeuraient dans l'enceinte de l'usine (n° 865 à 894, ménages 228 et 229). Le plan publicitaire de la vente Dusouich en 1832 met d'ailleurs en valeur deux bâtiments d'habitation (dont l'un comportant 8 chambres) visiblement réservés au personnel de direction (donnant sur un jardin anglais) et un autre bâtiment situé au fond de l'usine "*Maison pour loger 60 ouvriers*" et maison du concierge. Il restait donc 30 places... Amédé Sorel, 26 ans, propriétaire de la scierie, vivait seul avec une domestique. Il aurait occupé l'une des maisons de directions. Les 28 autres personnes regroupées - selon le recensement -, étaient Jean-Baptiste-Ferdinand Jubault, le filateur, 39 ans, y demeurant avec son épouse, leurs trois enfants et deux domestiques, trois contremaîtres et les enfants de l'un d'entre eux, un menuisier, cinq fileurs, une fileuse veuve et ses deux filles déjà rattacheuses (12 ans et 9 ans !), et quatre soigneuses. Logeaient-ils tous dans la maison d'ouvriers ?

Leurs quelques colocataires semblent en nombre bien insuffisant. Alors, qui étaient leurs employés, dont la profession n'apparaît jamais dans le recensement ? Etaient-ils ces 59 hommes nouvellement désignés par le terme de *ménager*, ou seulement tout ou partie de ces 278 femmes et enfants dites fileuses, sans aucune distinction ? Les hommes semblent exclus, comme employés, puisqu'on les retrouvera comme généralement dits journaliers en 1851. Quant aux femmes elles seraient bien trop nombreuses, et l'on sait que cette appellation de fileuse se trouvait déjà en 1802 (et même bien avant) alors que la mécanisation n'était pas encore introduite en France. On supposera donc que les fileuses travaillaient encore en grand nombre à domicile, au rouet (au rythme de 10 ou 20 grammes de laine filée à l'heure), sans savoir dans quelle proportion ni non plus si elles étaient indépendantes ou si elles travaillaient pour une filature, celle de L'Etoile ou d'autres, à Abbeville ou à Amiens ! Par contre l'on n'a pas de doute sur trois mentions nouvelles intéressantes, celle de « *fileuse, au mois* » (Virginie Miannay, n°139), et celle qui apparaît à deux reprises, « *fileuse de coton* » (n° 209 et n° 666), preuve d'une volonté d'innovation et d'ouverture vers des textiles autres que la laine traditionnelle.

Dans la recherche de l'immigration à L'Etoile et des lieux de naissances de ces personnes nées hors de L'Etoile, la consultation des récents fichiers informatiques des registres d'état civil (XIXe siècle) et des recensements ultérieurs (en particulier celui de 1872) est d'un grand secours. Ces fichiers ont permis de prouver de manière certaine

que, parmi ces 894 individus recensés à L'Etoile en 1836, près du quart (199) de ces personnes n'étaient pas nées dans ce village. C'est une certitude pour 124 personnes dont le village natal a été identifié, presque toujours une localité du même département, et souvent peu éloigné de L'Etoile. Mais on relève encore 75 autres personnes dont le village de naissance n'a pas été déterminé. Ce sont des domestiques, des fileurs et autres personnels de la filature, la famille *Rozelle* des meuniers de Moreaucourt, des épouses (presque toujours fileuses) et des enfants. En définitive, pour l'année 1836 et alors que le développement industriel n'en était qu'à ses débuts, on comptait déjà 22 % des habitants qui étaient venus de l'extérieur pour s'installer à L'Etoile !

Les villages d'origine (attestés ou non, et de manière non exhaustive), par ordre alphabétique, sont : Abbeville (1), Airaines (1), Amiens (6 ou 8 personnes dont Jourdain de Prouville, le maire du village, fils du dernier seigneur), Beauquesne, Beauvoir-Rivière, Bernaville, Berneuil, Bettencourt-Rivière, Bouchon, Bourdon, Bussus, Chaussoy-Epagny, Cocquerel, Condé-Folie (10), Crouy, Domart, Doudelainville, Doullens, Estréboeuf (?), Famechon (?), Flixecourt (9), Francières, Gorenflos, Gorges, Hangest, La Chaussée, Lamotte-Brebière (?), Longpré-les-Corps-Saints (LCS), Long, Longuet, Neuilly-le-Dien, Picquigny, Pont-Remy, Prouville, Sorel, Soues (?), St-Ouen, Surcamps, Vauchelles, Villers-sous-Ailly (?), Villers-sur-Authie, Ville-St-Ouen, Wanel et Yzeux (ou Seux ?).

Venant de plus loin on signalera par exemple Vincent Rambures (journalier né à Rémy, Oise), Abel Dachez, ménétrier natif de Barly (Pas-de-Calais) et Jean-Baptiste Jubault, filateur aux Moulins-Bleus né à Paris, ces deux derniers s'étant installés à L'Etoile avec femme et enfants.

Sauf cas particuliers il semble que l'on puisse classer ces arrivants en deux groupes, celui d'épouses ayant quitté leur famille pour rejoindre leur mari natif de L'Etoile et celui de familles constituées venues chercher du travail dans ce village. Inversement, si l'on cherche ce que sont devenus les enfants nés à L'Etoile dans les 36 années précédentes (depuis 1800) on constate que 92 personnes manquent au recensement. A moins que leur décès ne soit passé inaperçu c'est donc dire aussi que, devenus jeunes adultes, ces stelliens étaient partis vivre ailleurs (et vraisemblablement pour une quinzaine d'entre eux à la suite de leur mariage, là encore surtout pour les femmes).

En résumé, L'Etoile apparaît en 1836 comme un village attractif, dont la population est formée d'une base de familles anciennes d'environ 700 individus et de 200 nouveaux arrivants, venus en grande partie des villages voisins, et en particulier par mariages, et pour quelques dizaines de personnes, souvent natives de localités plus éloignées et même de Paris, par l'attrait des emplois nouveaux aux usines des Moulins-Bleus et dans le bâtiment, ces immigrés arrivant assez souvent avec femme et enfants. La filature de la

laine à l'Etoile, de toute façon, ne va pas survivre longtemps à la mécanisation que connaît Amiens dans ce domaine ; la reconversion vers le tissage se fait alors de manière naturelle⁶⁴. La totalité des ménages présents en 1836 ont troqué le métier à filer pour le métier à tisser. A la fin des années 1850, le cœur de l'aire manufacturière amiénoise bat d'un rythme complexe, car aux activités traditionnelles de la laine et du coton s'ajoutent maintenant celle du lin et du chanvre. La filature du coton émigre dans les campagnes proches d'Amiens, alors que les bastions traditionnels de la laine demeurent bien vivaces, autour de Conty ou de Corbie.

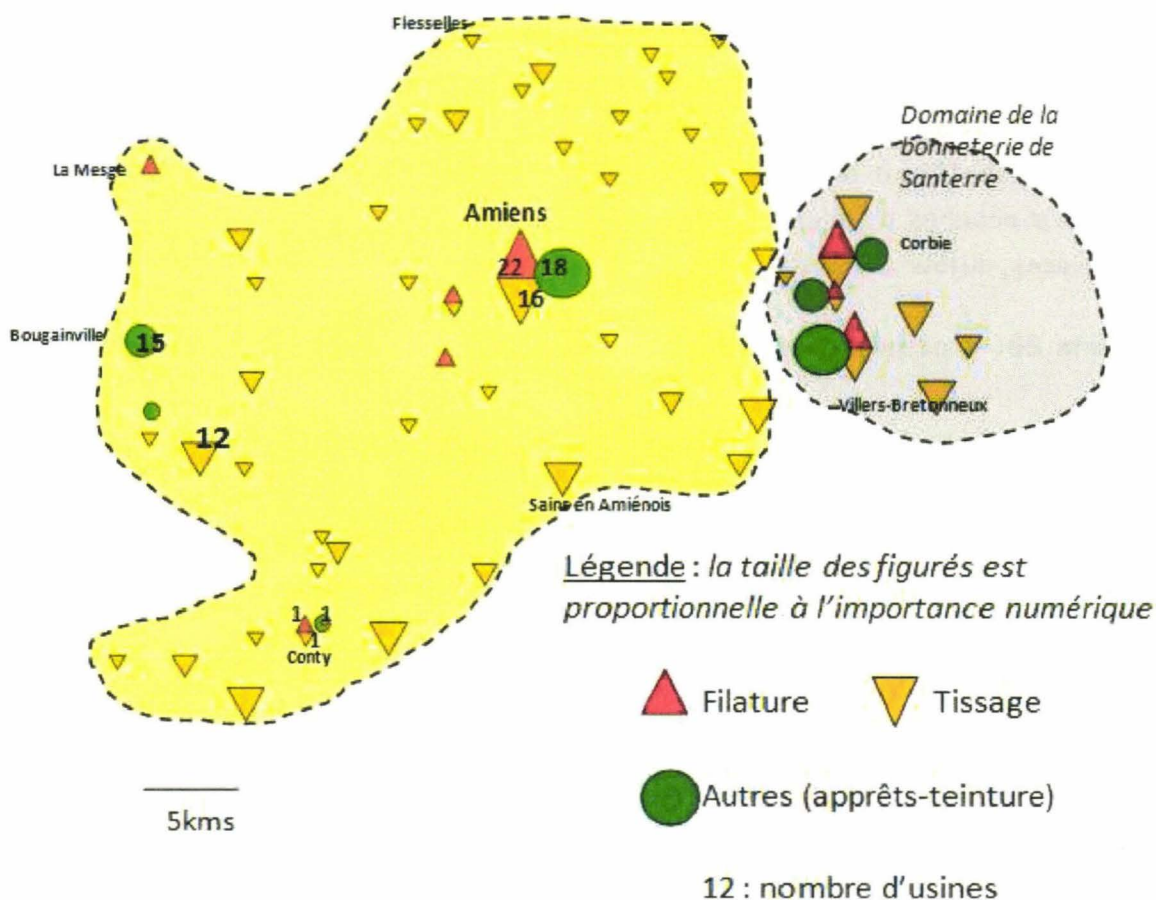
Carte 28: L'activité textile dans le cœur du territoire manufacturier amiénois (1859).



Source : ADS, 99M 107 657

⁶⁴ C'est à L'Etoile que les Saint Frères s'établiront, après avoir ouvert une première usine à Flixecourt en 1857, puis en effectuant leurs premières opérations immobilières en 1867, avant de se porter acquéreurs des Moulins Bleus en 1883...

Carte 29: L'activité lainière amiénoise et ses composantes (1859).



Sources : ADS, 6M2430-2438.

Ainsi, la filature de laine se concentre désormais dans la capitale picarde, alors que les travaux de tissage se répartissent entre la cité et les campagnes plus ou moins éloignées. Malgré l'extension de l'aire de tissage, Amiens ne parvient toujours pas à faire rentrer dans son orbite les villes et villages du Santerre. Cette organisation apparaît adaptée aux intérêts des fabricants.

C- Reims : la croissance éruptive.

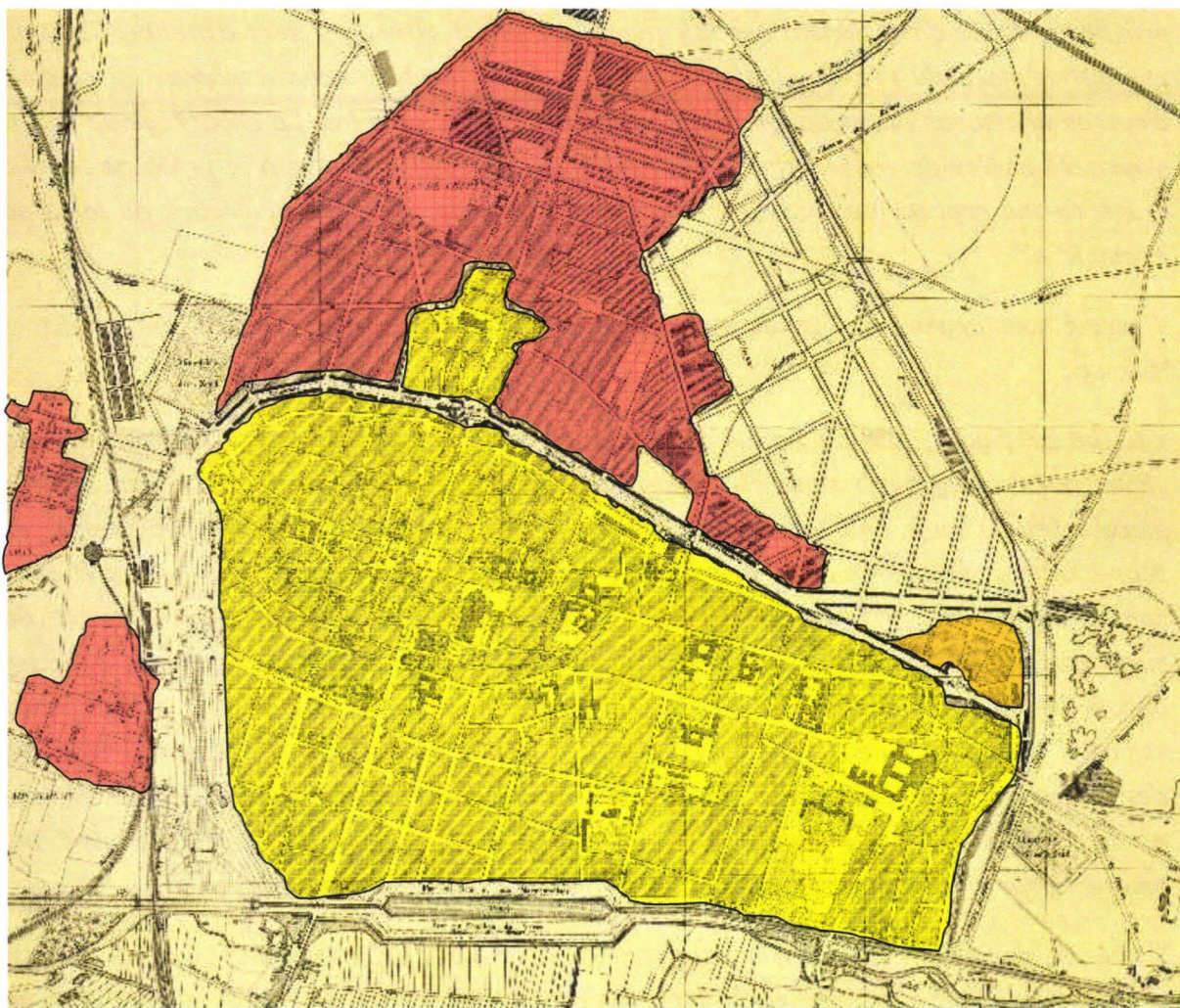
Laissons Pierre Delautel nous présenter le quartier des négociants rémois :

« C'est un quartier fort restreint de notre vieille ville et, bien entendu, c'est un vieux quartier ; il est à l'est de la cathédrale et borde l'emplacement de l'ancien chapitre ; il va jusqu'au boulevard où s'élevaient les remparts, il va au midi jusqu'au vaste terrain où était édifée l'abbaye de St Pierre Les Dames ; au nord, il ne dépasse guère la grande

artère Cérés et l'Esplanade du même nom. Comprenez bien que toutes les usines, ni même les magasins, ne sont pas construits dans cet étroit carré. Les usines notamment débordent et occupent les faubourgs. Mais là sont les bureaux, on peut en faire le tour en une demie heure. »⁶⁵

Il s'agit d'un espace étroit, mais ce n'est pas là que la ville a tendance à s'agrandir.

Carte 30: L'expansion de Reims de 1825 à 1868.



Sources : Plan de 1868 ; AMR, 8L2, plan Quentin d'Ailly (1845); AMR, 1Fi174, plan Lecocq 1825 : en jaune, l'espace urbanisé en 1825 ; en orange, l'espace construit entre 1825 et 1845 ; en rouge, l'espace construit entre 1845 et 1868.

On constate sur cette carte que l'extension spatiale de Reims date des années 1850-1860, dans les directions du Nord-Est au-delà des remparts ; et au Nord, autour de la gare. L'habitat ouvrier s'est développé, d'une part entre le « quartier de la fabrique » et

⁶⁵ P. Delautel, *Ces messieurs de la fabrique, souvenirs du Reims d'autrefois*, ed. du Pompre, Reims, 1924, Ch1 « le terrain des opérations », p. 11.

le quartier St Rémi, d'autre part dans le faubourg Cérès, sur la route de Rethel. Le quartier St Rémi présente deux visages très contrastés ; il y a d'abord les maisons propres et salubres des artisans lainiers installés de longue date :

« (Elles) sont généralement occupées par une seule famille ; elles se composent d'un rez-de-chaussée et d'un comble. Rarement elles ont un premier étage. Elles sont toujours élevées de quelques marches au-dessus du sol ; parfois, on y accède par un escalier extérieur avec perron. Les murs, épais, sont en craie recouverte d'un crépi. La pièce principale donne directement sur la rue par une porte vitrée, et sert d'atelier. Toujours une autre pièce du rez-de-chaussée est à la fois chambre, salle à manger et cuisine ; d'autres chambres basses de plafond existent dans les combles. Le chauffage se fait au moyen de poêles de fonte servant de fourneaux de cuisine. Souvent le poêle de l'atelier a une forme appropriée à une destination industrielle, chez les peigneurs de laine par exemple. »⁶⁶

Villermé nous dépeint un tableau sensiblement différent des quartiers St Rémi et St Nicaise...

« Qu'on se figure, loin du centre ville, des maisons basses, d'un aspect misérable, des chambres fréquemment sales et humides, quoique presque toujours bien éclairées, et la pièce à feu, la seule habitable (je ne dis pas la seule habitée, car souvent le grenier est sous-loué par les malheureux du rez-de-chaussée à de plus malheureux qu'eux encore), communément si petite qu'un métier à tisser ne peut pas y tenir avec un lit. Ces misérables réduits, que précèdent des cours mal pavées, couvertes d'ordures, se louent depuis 55 ou 60F jusqu'à 90. En outre, le loyer s'en paye chaque mois et même chaque semaine. On ne voit au lit des malheureux qui les habitent qu'un mauvais matelas avec des draps sales et usés. Enfin, il y a rarement dans ces logements des métiers à tisser et même des poêles ou fourneaux à chauffer les peignes : les locataires sont trop pauvres pour en posséder ; quand il y en a, c'est qu'ils les tiennent à loyer. »

Il précise également qu'à un quart de lieue de la cité ont été construits pour les ouvriers quelques logements loués environ 50F, composés d'une pièce au rez-de-chaussée, d'une chambre au premier étage et d'un grenier.

La ruine des artisans lainiers avait permis de disséminer un peu partout dans le centre un habitat ouvrier. Ces constructions sont le plus souvent misérables et de réalisation ancienne :

« A l'intérieur de la ville, un dédale de rues tortueuses et fangeuses conduisait au milieu de misérables habitations peuplées par une population plus misérable encore. »⁶⁷. Cet

⁶⁶ H. Portevin, *Les habitations ouvrières à Reims*, Matot Braine, 1896, p. 3.

⁶⁷ N. Brunette, *Souvenirs archéologiques et notes relatives à l'état de la ville de Reims*, 1885, p. 39.

habitat ne correspond pas directement aux travailleurs des filatures mais aux travailleurs à domicile. Toutefois ce quartier est l'objet de modifications importantes tout au long du XIX^eS : « vers 1832, Durant, architecte de la ville, emploie deux de ses adjoints, Narcisse Brunette et P. Gosset, à étudier pendant plusieurs années un plan d'alignements projetés dans la vieille ville. ». Ce plan, achevé en 1834, se heurte aux intérêts des propriétaires fonciers, peu sensibles aux arguments pourtant évidents de l'étroitesse des rues comme obstacle à la circulation des marchandises et des hommes. Ce plan n'obtient donc pas l'aval du Conseil des Bâtiments Civils. En 1837, la municipalité réétudie à nouveau le plan d'alignement des rues ; cette fois-ci, le plan concerne toute la ville et non plus seulement le vieux cœur historique⁶⁸. Il se révélait toutefois moins ambitieux : en dehors de l'alignement des façades, il ne contraignait en rien les propriétaires en matière d'hygiène et de salubrité publique.

Aux abords de la Vesle, la situation n'est guère plus brillante : la Vesle pose concrètement de nombreux problèmes sanitaires, bien difficiles à résoudre :

« La rivière de Vesle qui alimente les fontaines de la ville et un grand nombre de ses manufactures, reçoit dans son trajet au travers des faubourgs les eaux et les débris de diverses industries, spécialement de teinturerie et de lavage des laines. Cette rivière, déjà troublée, affaiblie, coulant lentement sur un lit de vase, arrive presque corrompue à l'extrémité de la ville où se déversent les égouts, dont le débit égale le tiers de son volume d'eau : aussi voit-on dès cet endroit les matières organiques de toute nature s'accumuler en face de cette embouchure, et de là, entraînées lentement par un courant toujours plus faible, envahir le lit trop étroit de la rivière, s'étendre incessamment, gagner du terrain à toute heure, et arriver aujourd'hui à infecter de leur corruption une étendue de 30km.(...) Aussi, des accidents graves se produisent, l'infection des eaux qui, il y a quelques années, s'arrêtait au moulin de Macau, s'étend jusqu'aux usines de Fismes, c'est-à-dire après un parcours de plus de douze lieues.

Les égouts déversant tous les jours 45 mètres cube de matières solides, on trouve qu'au bout d'une année, la rivière a charrié la somme énorme de 13 500 mètres cube ou en poids, 13,5T. Cette masse énorme de matières n'est pas charriée par les eaux. La rivière était autrefois sillonnée de fosses profondes ; ces fosses sont aujourd'hui comblées par la masse des détritiques qui s'y accumulent sans cesse. Les propriétés riveraines sont presque toujours inondées, il en résulte des dommages sérieux et une perte réelle de force motrice. L'instrument de travail s'affaiblit par suite de l'élévation du lit, et tel moulin qui faisait tourner trois paires de meules peut à peine en faire tourner une.

D'un autre côté, les eaux de ces égouts sont essentiellement industrielles, variant sans cesse de nature, d'aspect, de densité, ne peuvent non plus se traiter économiquement

⁶⁸ N. Brunette, *op.cit.*, p. 47.

par le procédé de M. Lechantelier. Il fait donc trouver un moyen qui permette de débarrasser les eaux vannes de leurs matières solides et organiques (solides, causes de l'élévation du fonds et par là, de la diminution des eaux ; organiques, cause d'infections et d'insalubrité) et de ne laisser déboucher dans le cours de la rivière que des eaux claires et sans odeur. »⁶⁹

Ainsi, la Vesle, qui coule à proximité des quartiers de Fléchambault et de St Nicaise, constitue un foyer d'infections à ciel ouvert, alimentée par les pollutions des industriels qui, paradoxalement, menacent d'arrêter leur activité. Or c'est précisément dans ces quartiers que la concentration de population ouvrière est la plus élevée : comment, dès lors, résoudre la question du logement ouvrier ?

Le développement des courées et des « *calbots* » marque la construction d'immeubles spéciaux pour les ouvriers ; il est le résultat, d'une part des opérations relatives aux Biens Nationaux, d'autre part de vastes opérations foncières. « *En 1826, Rondelet, piteux architecte, avait commencé à tracer la rue St Nicaise, en la bordant de deux files uniformes de logements ouvriers.* »⁷⁰. De même, la rue de l'Équerre est percée au milieu d'une ancienne propriété ecclésiastique puis les petits bâtiments qui la bordent sont transformés en petits logements ouvriers. Ainsi la partie Est de la ville se couvre d'habitations ouvrières, alors que la partie Ouest renferme encore de vastes terrains vierges de toute construction, comme la vaste propriété du notaire Calmet appelée « le Grand Jard », de 5 hectares et demie ! A elle seule, elle représente le quart des terrains ainsi immobilisés, dont la présence excite une forte spéculation et donc une hausse des prix considérable.

Sur le plan de 1843, on n'observe le développement que d'un seul faubourg : celui de Cérès. Son expansion se fait sous la conjugaison de deux facteurs. D'abord la présence du marché de laine : les hôtels et garnis constituent une réponse appropriée à une population qui ne reste que quelques jours pour écouler leurs marchandises. Sur la couronne extérieure se développe un habitat ouvrier. C'est là que se fixe une population travaillant à domicile (peigneurs de laine, tisseurs). A la différence des artisans de St Rémi, ils sont très majoritairement locataires, et si d'aventure ils sont propriétaires, il leur arrive fréquemment de sous louer...

La croissance spectaculaire de la ville pendant le 2nd Empire pose avec une acuité croissante le problème du logement ouvrier. L'habitat ouvrier ne s'implante que ponctuellement dans le premier canton : découpé en 57 îlots vendus entre 1852 et 1854, le quartier du Jard se couvre rapidement de demeures bourgeoises ; néanmoins, une

⁶⁹ J. Houzeau, E. Deveidex, *Mémoire sur un projet d'épuration des eaux de Reims*, Librairie scientifique, industrielle et agricole, 1868.

⁷⁰ *Société des Amis du Vieux Reims*, Kallas, *Notes manuscrites*, dossier n°732.

partie est acquise par des rentiers ou des peigneurs de laine qui, derrière les belles façades, aménagent pour les ouvriers, « des maisons basses constituées d'étroits logements séparés par un corridor, donnant sur une cour encadrée de rez-de-chaussée sans étage mais à grenier ; elles sont louées pour 125F l'an. »⁷¹. Dans le troisième canton, qui se développe vers l'ouest, en direction du canal, des maisons basses se construisent le long des anciens remparts⁷². Ce 3^{ème} canton, qui représente quelques 40% de la surface de la commune, regroupe les quartiers de St Nicaise, St Maurice, la rue et le faubourg de Fléchambault, dominés par l'église St Rémi et l'Hôtel Dieu. Des industriels comme le teinturier Houpin y rachètent des parcelles afin de construire des bâtiments pour leur personnel. D'autres y construisent de longues files de « *calbots* » rue des Moulins. Ce qui frappe ici, c'est l'homogénéité sociale⁷³.

Tableau 53: Les rues ouvrières de Reims (1848).

Rues	Nombre de chefs de famille	tisseurs	fileurs	peigneurs	Autres ouvriers du textile (tondeurs, trameurs, bobineurs, ourdisseurs...)
Rue du Moulin	179	35	28	5	34
Rue Dieu Lumière	122	41			17
Rue du Barbâtre		71	21	14	59
Rue Fléchambault		71	23	5	32
Impasse Chénia	30	20	2	2	2
Rue et cour des Quatre-Chats-Grignants	27				
Rue des créneaux		27			

⁷¹ E. Dupont, *Le Grand Jard*, Reims, Matot-Braine, 1877, p. 17.

⁷² Des éléments de fortifications subsistent bien jusqu'au début des années 1880, mais l'essentiel est abattu en 1840 afin de faciliter la construction du canal de la Vesle à l'Aisne ; cf. L. Boussinesq, *op.cit.*, p554-556

⁷³ Cf J. Merriman, *Aux marges de la ville, Faubourgs et banlieues en France (1815-1870)*, Paris, Seuil, 1994, notamment Ch7, p. 229.

Rue Perdue	22	11	1	1	2
Rue des Salines	84	46		5	10
Rue Bailla	31	10	2	6	5
Rue et Impasse St Julien		34		11	11
Rue du Grand Cerf		56			
Rue de l'Equerre	55	11	10	5	13
Rue Neuve		53	33	15	40
Rue St Jean Césarée	84	31	6		10
Rue Tournebonneaux		46			3
Place St Nicaise	93	42			23

Sources : ADM 122M2, recensement de 1841 ; ADM 4M51, liste des électeurs pour 1849.

A eux seuls, ces deux cantons ne peuvent absorber la population ouvrière, d'autant qu'un nombre croissant d'établissements s'implantent à l'extérieur des anciens remparts, au-delà de la zone d'octroi : le quartier Cérès connaît une croissance anarchique, principalement en direction du sud, vers la rue des Moissons où les frères Holden installent leur usine. L'habitat ouvrier s'infiltré partout où l'industrie n'exerce pas encore son emprise. Le loyer annuel moyen à Reims en 1850 s'élève en moyenne à 170F⁷⁴. Le patronat rémois, sous la houlette de la Société Industrielle, va se pencher sur la question. Elle n'est pas la première, puisqu'elle a déjà agité la Société Industrielle de Mulhouse. Dès 1860, un projet d'organisation de cités ouvrières est évoqué⁷⁵ ; une commission d'études, dirigée par l'architecte Reimbau, entreprend même un voyage à Mulhouse avant de rédiger un rapport détaillé, accompagné de plans et de devis. Aucune suite ne sera donnée à cette première initiative. Elle manque rebondir, cette fois-ci par l'entremise de la Société des Déchets en 1865, avec l'idée de financer la construction de

⁷⁴ Archives de la Chambre de Commerce, *Bulletin de la Société Industrielle de Reims*, n°55, séance du 3 mars 1882.

⁷⁵ Archives de la Chambre de Commerce, Warnier, in *Bulletin de la Société Industrielle de Reims*, n°4, séance du 21 février 1861.

cités ouvrières avec les profits réalisés par l'entreprise. La tentative échoue à nouveau, contrée par les actionnaires retirés des affaires ou étrangers à la ville. En 1866 donc, comme le note un des membres de la Société Industrielle, Poulain, « *la question se représente devant nous, instante, pressante, obligatoire même* »⁷⁶. La décision de mettre en place une nouvelle commission d'étude sur les cités ouvrières va encore être retardée, avant d'être adoptée au terme d'une discussion engagée avec l'avocat Duchateau, qui propose « *la formation d'un bureau intermédiaire entre le propriétaire, le patron et l'ouvrier, garantissant au premier le paiement du loyer, au moyen d'un prélèvement mensuel sur le salaire.* »⁷⁷. L'idée de Duchateau vise à combattre une stratégie développée par les ouvriers rémois : le départ à la cloche de bois. Après avoir accumulé des retards dans le paiement des loyers, la famille déménage de nuit et va habiter ailleurs. D'après l'avocat, cela suffit pour expliquer que, « *dans les logements ouvriers, l'insalubrité et l'insuffisance égalent le taux élevé de location* », car les propriétaires, victimes de pertes importantes, ne sont plus en position de faire les travaux nécessaires. Toutefois, l'intérêt de la Société Industrielle pour les cités ouvrières n'est pas affaire de simple paternalisme : il est lié surtout à la nécessité d'obtenir et de maintenir à Reims des travailleurs qualifiés. Or, ce n'est qu'en 1882 que les véritables initiatives seront prises. On pourrait s'étonner d'un délai aussi significatif : en 1868, Marteau et quelques autres membres de la Société Industrielle fondent « *l'Association* » qui fait construire à partir de 1869, à Courlancy, une cité ouvrière. Problème : Courlancy se situe au sud ouest de Reims, à l'opposé des ateliers textiles... Cet échec va conduire à la naissance de l'Union Foncière, à laquelle les grands noms de l'industrie rémoise vont apporter leur appui, notamment en leur revendant les maisons de Courlancy. Mais l'arrivée massive de travailleurs qualifiés alsaciens⁷⁸, en réduisant les tensions sur le marché du travail, vont apporter - tardivement - une réponse aux angoisses des fabricants rémois...

Werlé, maire de Reims, était aussi directeur de la maison de vins de Champagne « *Veuve Clicquot Ponsardin* » ; ami personnel de Napoléon III et de la famille Rothschild, il entreprend de valoriser, embellir, et assainir le centre-ville. De ce point de vue, c'est un succès : reprenant le plan Legendre, abandonné depuis cent ans, il décide le percement de la rue Thiers afin de mettre en communication l'hôtel de ville et la gare ; il en profite pour régulariser la place de l'Hôtel de Ville et y fait construire en 1857 le bâtiment destiné à accueillir la succursale de la Banque de France. Prenant possession des espaces occupés par des jardins maraichers dans les quartiers de Venise et du Jard, il y trace des rues et fait construire des logements neufs. Pour faciliter l'accès aux quais de

⁷⁶ Archives de la Chambre de Commerce, César Poulain, *Bulletin de la Société Industrielle de Reims*, séance du 26 juin 1866, p. 14.

⁷⁷ Archives de la Chambre de Commerce, *Registre des délibérations de la Société Industrielle de Reims*, compte-rendu de la séance du 16 avril 1866.

⁷⁸ ADM, 127M1 et 127M2.

marchandises, le long du canal, il décide de prolonger la rue Libergier par l'expropriation des vastes jardins des Carmélites. Surtout, il fait construire tout un réseau d'égouts. Il résulte de ces différentes opérations une indéniable diminution de l'insalubrité du centre-ville. Toutefois, cette politique s'arrête aux murs de la vieille ville : les espaces suburbains demeurent délaissés, Werlé avançant principalement des raisons de coût, le budget communal ayant été suffisamment amputé par l'épisode des Ateliers Nationaux. Exit donc, la loi du 15 avril 1850 : le bureau d'hygiène et de salubrité de Reims ne verra le jour...qu'en 1882. Exit également le projet de « cités ouvrières » élaborés par les services municipaux en 1851-1852 ; inspirés des conceptions progressistes du prince-président dans son opus, *De l'extinction du paupérisme*, les concepteurs envisagent « le projet d'une série de cités ouvrières, où les travailleurs auraient trouvé, moyennant une rétribution modique, un logement hygiénique, de l'air, de la lumière, de l'eau en abondance. L'Etat approuve hautement cette entreprise, et promet même de l'encourager en lui attribuant une subvention convenable »⁷⁹. Werlé refusa ce plan d'urbanisme...

Donc, d'un côté comme de l'autre, la croissance démographique se traduit par une dégradation des conditions de logements des ouvriers, contraints de s'entasser dans des quartiers mal famés et mal équipés. Le salut ne vient pas des autorités mais bien d'initiatives privées. Ceci étant, des conditions de vie médiocres ne constituent pas un frein à la concentration des hommes, d'autant que les besoins de l'industrie se font sentir un peu plus chaque jour. Reims voit émerger de nouvelles structures de production qui bouleversent l'agencement de la ville moderne.

C'est durant les décennies 1840-1850 que se constituent des établissements de teinture et d'apprêts de belles dimensions, à mesure que les techniques progressent. Une étoffe subit plusieurs opérations plus ou moins délicates. Jusqu'en 1840, les étoffes étaient passées dans une tordeuse, dégraissées, rincées, immergées dans l'eau chaude avant d'être livrées à la teinture. Vers 1840, à l'initiative d'un dénommé Montgrenier, la tonte est remplacée par l'opération de grillage. Il s'agit de détruire par combustion les petits filaments de laine qui peuvent modifier l'apparence rase et lisse de l'étoffe. Celle-ci est ensuite fixée (on parle aussi de décreusage, d'ébruissage ou de décatissage), afin de stabiliser les propriétés élastiques des fibres de laine. Le tissu est enroulé à sec sur des rouleaux, ceux-ci sont passés dans une caisse en bois où l'on fait rentrer un jet de vapeur, et enfin, on procède à un décollage, qui consiste à enlever par trois bains successifs la colle dont la chaîne avait été imprégnée pour faciliter le tissage. Puis l'étoffe est dégraissée à l'eau claire et au savon, elle reçoit à proprement parler la teinture, avant d'être rincée et essorée. Elle est ensuite séchée : longtemps, cette étape a nécessité de disposer de vastes étentes, si possible en plein air. L'innovation décisive est apportée

⁷⁹ N. Brunette, *Souvenirs archéologiques et notes relatives à l'état de la ville de Reims*, 1885, p. 161.

vers la fin des années 1840, avec l'adoption de « chambres chaudes », en fait des chambres en tôle dont « l'atmosphère est maintenue à une haute température et que l'étoffe traverse en montant et en descendant verticalement sur des rouleaux, ce qui ralentit la course et complète la dessiccation. ». Les dernières opérations passent par un mouillage de la pièce en pluie, comme une sorte de douche, suivi d'un pressage à chaud dans trois cylindres. Par la suite, dans les années 1840, le dégraissage est effectué dans un *foulard*; d'autres améliorations sont apportées au début des années 1850 : « Vers 1852-1854, le tissu fut grillé, mis sur roule, le roule immergé dans l'eau chaude ; l'opération du dégraissage se fait seulement après l'immersion. Les opérations qui suivent le dégraissage et la teinture ne viennent plus altérer le grain et la croisure de l'étoffe, ce qui rend la dernière opération, l'apprêt, plus belle et en assure une plus longue conservation »⁸⁰. Enfin, vers 1860, est introduit à Reims une machine dite hydrofixeur, dont l'objectif est de préparer le tissu à mieux recevoir les teintures. Ces innovations coûtent cher et obligent les maîtres rémois à concentrer leurs moyens dans de vastes bâtiments spécialisés : Boulogne et Houpin emploient ainsi 130 chevaux-vapeur pour une centaine d'ouvriers et dégagent un chiffre d'affaires annuel de 600 000F ; quant à Delamotte et Faille, leur établissement dispose d'une turbine de 13 chevaux et une machine de 20 chevaux vapeur pour 90 ouvriers et un chiffre d'affaires annuel de 350 000F⁸¹. La tendance serait donc à une rationalisation et une concentration des activités de finition.

Toutefois, la division entre opération d'apprêts d'une part et de teinture d'autre part continue d'exister jusque dans les années 1860, d'autant que les opérations d'apprêts des étoffes en cardé nécessitent davantage de manipulations, qui en élèvent le coût : les traitements varient suivant qu'il s'agit de bolivards, de flanelles, de molletons, de veloutés ou autres. Ainsi, chez Neuville et Minelle, maison fondée en 1854, on s'occupe de l'apprêt des étoffes de laine peignée, mais non de leur teinture. On y fait également la teinture des étoffes de laine cardée, mais dont l'apprêt s'est fait dans d'autres ateliers. On y réalise enfin la teinture en fils. Surtout, l'établissement possède un lavage de laines pour les fabricants qui n'ont pas d'ateliers et qui font tout faire à façon. C'est bien la preuve de la persistance d'archaïsmes dans les opérations de finitions. Dans le domaine de la laine cardée, les exemples de Margotin Compas et de Palloteau-Guyotin-Marquant, capables chacun de traiter 250 pièces par jour, permettent de constater la complexité des tâches. Le système de gros marteaux à foulon mus par cames cohabite avec le système des « *pires anglaises* », sans parvenir totalement à substituer l'un à l'autre. Pour les étoffes destinées à être teintées, tout commence par un dégraissage, suivi d'un séchage et d'un épillage. Pour les étoffes en écru, celles-ci passent par des

⁸⁰ Dauphinot et Minelle, *Abrégé Historique des opérations de teintures et d'apprêts*, Reims, Matot Braine 1869, p. 86.

⁸¹ Cf. Turgan, *op.cit.*, pp. 150-152.

opérations différentes, destinées à en assurer la blancheur : elles sont pendues dans de grandes chambres où brûle du soufre, produisant de l'acide sulfurique qui attaque les taches. A la suite de ce traitement, on procède au bleutage, c'est-à-dire un passage dans un très léger bain d'indigo. A l'issue de ces actions, le traitement passe par une dissolution à la benzine, qui attaque la résine de marquage des ovins dans leur toison, suivie d'un léger foulage et d'un séchage à sec. Le traitement final dépend de la destination : pour des étoffes à grains épais, comme les bolivards, on les enveloppe dans un cylindre couvert d'une toile très grossière ; pour celles qui sont satinées, on les plaque entre des cartons lisses et polis ; enfin, pour les tissus pelucheux et molletonnés, les tissus passent sur des machines à lainer, armés de chardons, suivi d'un passage dans une tondeuse.

En d'autres termes, la diversité des apprêts à appliquer aux tissus cardés empêche une concentration des opérations, ce qui se traduit par un renchérissement des coûts.

Qu'en est-il des fileurs et des cardeurs ? Delautel nous présente le cardeur comme un personnage attachant, certes, mais qui n'a plus tellement sa place dans le monde manufacturier moderne :

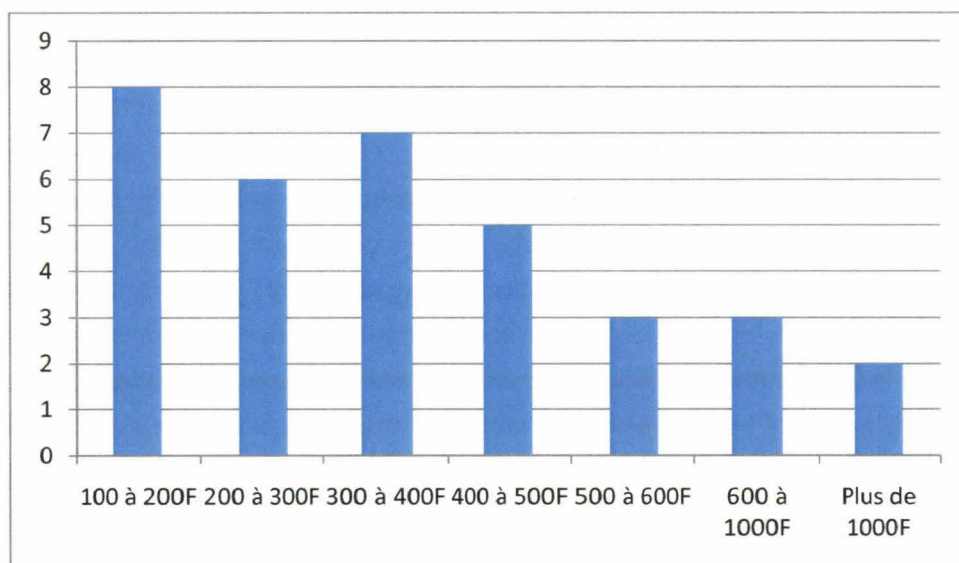
« C'est un paria de la fabrique ; il a connu autrefois quelques bons jours. Leur souvenir seul peut aujourd'hui l'aider à continuer et c'est plutôt maigre... De temps en temps, son travail - car il est façonnier - est rémunéré de façon à peu près normale, il vit de son métier un an ou deux, tout au plus dix ; le reste du temps, il perd de l'argent. Le fonds de son alimentation, ce sont les fils destinés à la flanelle de Reims qu'il travaille en écru ; les cours de la flanelle ne changent guère et les prix de façon qu'on lui verse ne devraient guère suivre non plus. »⁸²

Les statistiques⁸³ montrent à Reims, vers la fin des années 1840, 34 peigneries, 32 filatures et 98 ateliers de tissage. Les peigneries dégagent un chiffre d'affaires annuel de 6,7MF et emploient près de 2 300 personnes à temps plein. Cinq seulement dépassent la centaine d'ouvriers (alors que la moyenne est de 68), mais deux se distinguent en particulier par l'importance de la valeur locative déclarée, très supérieure à la moyenne de 575F : il s'agit des établissements de Romagny jeune et de Pradine & Cie. Ensemble, elles dégagent 10% du chiffre d'affaires du secteur du peignage rémois et 30% des ouvriers peigneurs.

⁸² Delautel, *Ces messieurs de la fabrique*, op.cit. , ch3 « Les filateurs du cardé », p. 23.

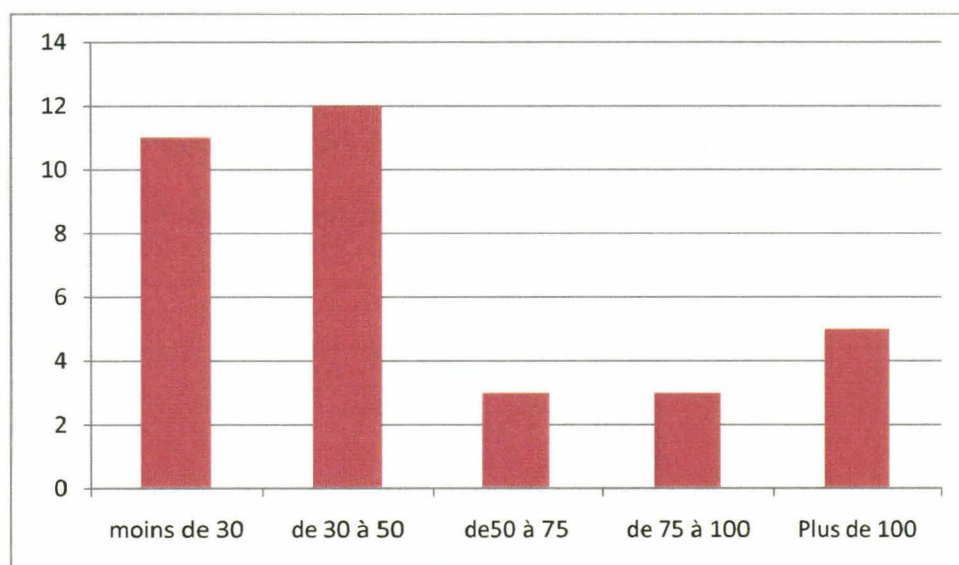
⁸³ *Statistiques de la France. Industrie, 1847-1852.*

Graphique 33: Répartition des peigneries rémoises selon la valeur locative.



Source : Statistiques de la France. Industrie, 1847-1852.

Graphique 34: Les effectifs ouvriers dans les peigneries rémoises.



Source : Statistiques de la France. Industrie, 1847-1852.

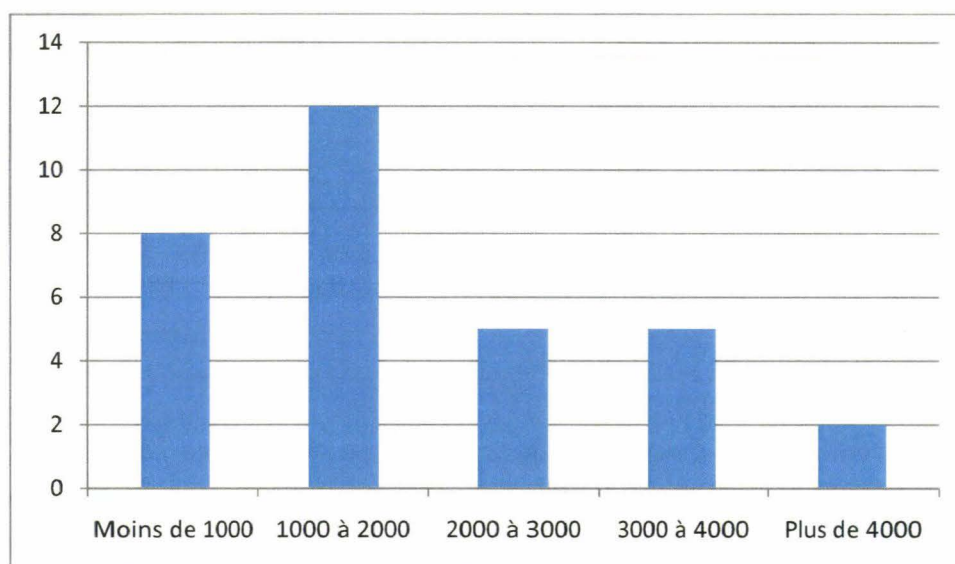
Que faut-il retenir de ces deux graphiques ? A l'aube des années 1850, la majorité des peigneries rémoises sont d'une taille très moyenne, tant par leurs effectifs que par leur emprise foncière, même si, comparativement à Amiens, ils font figure de géants...Les rémois tirent les bénéfices de la peigneuse Collier, améliorée par Sellière dans le cadre de la Société Industrielle de Reims⁸⁴. Pour le coup, les efforts déployés par cette dernière ont été visiblement couronnés de succès. La peigneuse Collier continue de

⁸⁴ Cf. infra, chapitre 1

fonctionner jusqu'au milieu des années 1850, avant de céder le pas devant la peigneuse Heilmann, d'abord chez Lachapelle et Levarlet, l'année suivante chez Walbaum, puis au fil des années chez Villeminot-Huard et Rogelet ; dans le même temps, le coût de production de la laine peignée a connu un mouvement baissier constant : de 1,80F en 1851, le kg passe à 80-85cts onze ans plus tard⁸⁵. C'est aux Holden que Reims doit son usine-modèle : commencés en 1852, et achevés deux ans plus tard, ils constituent un établissement à la fois fonctionnel et esthétique : construit en briques, avec de larges ouvertures au Nord pour laisser passer la lumière du jour, sans présenter les inconvénients d'une serre en été, le bâtiment respire grâce aux nombreuses bouches d'aération qui renouvellent l'air chaud et humide propre aux peigneries. L'ensemble des bâtiments est organisé de manière rationnelle, chaque assortiment et numéro de fil étant séparés d'un bout à l'autre des ateliers. Les déchets du peignage sont récoltés directement au sous-sol pour être envoyés à la Société des Déchets. L'établissement Holden est un ogre affamé, alimenté par des becs à gaz lui permettant de vivre la nuit, avalant 12 000T de houille par an, et buvant des mètres cube d'eau et de savon ensuite décantés dans de grands bassins⁸⁶.

Les filatures rémoises emploient, à la fin des années 1840, 3300 ouvriers et dégagent un chiffre d'affaires de 18,6MF par an. Très majoritairement, elles utilisent la vapeur (25 pompes à feu, contre 10 moulins à eau et un seul manège à chevaux). En tout, elles activent 141 000 broches (moyenne : 4 400) et 1 084 métiers (moyenne : 34).

Graphique 35: Répartition des filatures rémoises selon la valeur locative.

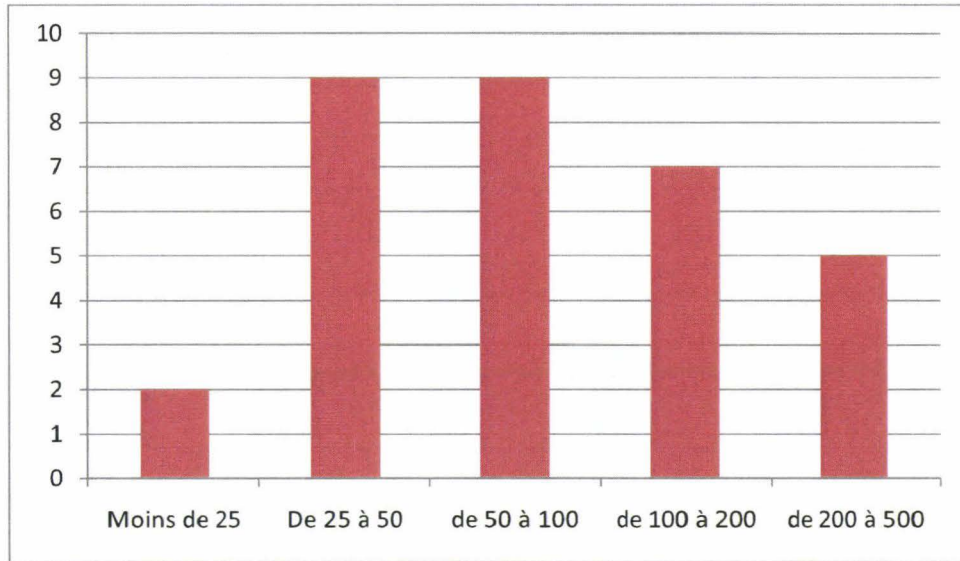


Source : Statistiques de la France. Industrie, 1847-1852.

⁸⁵ Cf. Turgan, pp. 70-71.

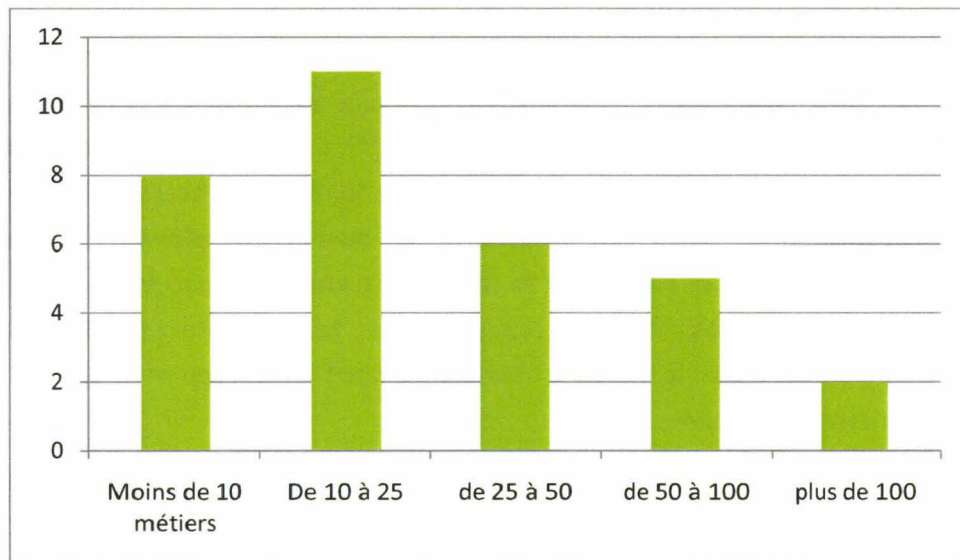
⁸⁶ Cf. Turgan, pp. 102-108.

Graphique 36: Répartition des filatures rémoises en fonction du nombre d'ouvriers.



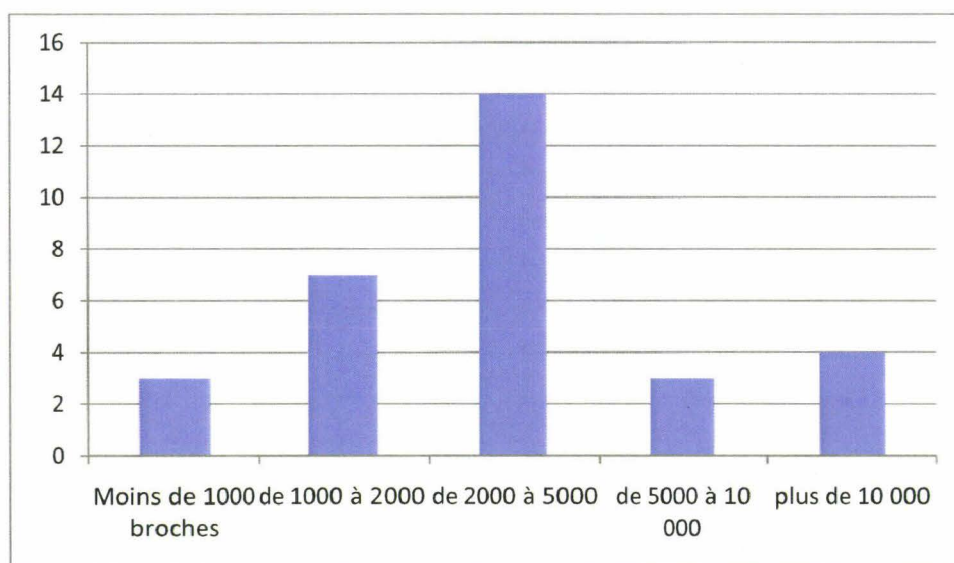
Source : Statistiques de la France. Industrie, 1847-1852.

Graphique 37: Répartition des métiers au sein des filatures rémoises.



Source : Statistiques de la France. Industrie, 1847-1852.

Graphique 38: Répartition des filatures rémoises en fonction du nombre de broches.



Source : Statistiques de la France. Industrie, 1847-1852.

Il ressort de ces graphiques que les filatures rémoises présentent le visage d'établissements de taille moyenne, tant par la surface qu'elles occupent, que par le nombre de leurs ouvriers ou l'importance de leurs équipements. Trois établissements se distinguent par leur importance : ceux de Lachapelle et Levarlet⁸⁷, de Camus fils et Croutelle Neveu (à Pontgivart pour la laine cardée⁸⁸) et enfin de Bertherand-Sutaine. Grâce aux efforts déployés, le prix de revient de la filature baisse à Reims de 30% durant la décennie 1850, alors que le salaire des ouvriers employés dans ce secteur s'élève d'autant. Alors que la filature à la main était encore honorablement mentionnée en 1839 dans les campagnes rémoises, cinq ans plus tard, il n'en est plus question. La machine a vite fait de tuer la filature manuelle ; peut-être trop vite d'ailleurs, car le tissage ne parvient pas à suivre.

Le tissage représente un chiffre d'affaires annuel de près de 26MF, occupant 9235 ouvriers sur 2613 métiers. Il faut croire que, dans ce domaine, en revanche, les efforts déployés par Croutelle, Gand et les autres membres de la Société Industrielle n'ont pas connu le succès escompté. Si Reims semble somnoler, ce n'est pas par manque de progrès dans l'ensemble, mais parce que les filés qui sortent des ateliers ne trouvent pas de débouchés dans le tissage sur place. Reims est obligé de les vendre à des places concurrentes. L'incendie de l'usine de Fléchambault en 1848 symbolise autant les réticences des ouvriers face aux « tueuses de bras »⁸⁹, que la vitalité du tissage à la

⁸⁷ En 1839, ils filent aussi bien en cardé qu'en peigné, et obtiennent une médaille d'argent à l'exposition des produits de l'industrie la même année, récompense renouvelée cinq ans plus tard.

⁸⁸ Récompensés d'une médaille d'argent à l'exposition de 1834

⁸⁹ Cf. F. Jarrige, *Au temps des « tueuses de bras »*, Presses universitaires de Rennes, 2009.

main : les machines, encore expérimentales, coûtent cher, tout comme les opérations de préparation comme l'encollage pour lesquelles la Société Industrielle cherche difficilement des solutions.

La réussite est due à la persévérance d'une poignée d'hommes et là aussi, Delautel a une petite idée des plus capables aux choses de la manufacture :

« Il y a deux sortes de fabricants : le Suippât et celui qui ne l'est pas. La supériorité du Suippât est écrasante. Depuis les temps fastueux, où le mérinos florissait, où la flanelle de Reims enrichissait son homme en quelques années, le métier de fabricant est - hélas ! - considérablement changé.

Or le Suippât est un comptable de première force : pour lui, tout se réduit à des chiffres, il ramène toute l'existence à ses calculs, c'est-à-dire que lui seul est armé pour triompher dans la fabrique ; c'est l'Attila de la fabrique. En un mot, pour être fabricant, il faut être calculateur, et il l'est. Par contre, il n'a rien d'un danseur... Disons, pour être juste, que Reims doit beaucoup à la Suippes ; celle-ci lui a envoyé des milliers d'enfants qui ont créé des affaires très prospères et rempli avec bonheur les plus hautes fonctions publiques de la cité.

Quant aux autres - ceux qui ne sont pas Suippâts - ils ne font guère que figure d'amateur. Ils font ce qu'ils peuvent, mais le plus clair de leur temps se passe à maudire la dureté du négociant, son âpreté, le tout sans résultat. »⁹⁰

Le succès des fabriques de Suippes, Bazancourt, Bétheniville, Pontfaverger, Warméville, St Masmès ou Boulton-sur-Suippes ne se dément pas⁹¹. La laine cardée se file à St Masmès, principalement chez Quinet fils, qui emploient 150 ouvriers de tous âges et sexes, et dégagent un chiffre d'affaires annuel de 600 000F ; également à Beine (chez Milon Marquant) ou, plus près de Reims, à Tinquieux chez Lantein frères et sœurs. La laine peignée se file quant à elle beaucoup à Pontfaverger. Les quatre principaux filateurs (Bisset Claude & Cie ; Artémis et Miteau ; Daniel Louis et Pierre Garnier) dégagent un chiffre d'affaires annuel de 670 000F, emploient près de 140 personnes. Bourgogne et Isles-sur-Suippes constituent de gros centres de tissage des flanelles, schalls, casimirs et napolitaines. Les 5 principaux producteurs de Bourgogne font travailler 350 personnes pour 992 000F de chiffre d'affaires. A lui seul, Dauphinot frères d'Isles fait battre 160 métiers pour un mouvement d'affaires de 450 000F. En 1840, il existe à Boulton 18 fabricants de châles faisant tourner ensemble 180 métiers, et dégagent un chiffre d'affaires annuel d'un peu plus de 650 000F. Adolphe Petit est le plus actif d'entre eux avec 25 métiers à lui seul, ce qui ne le fait pas rentrer dans la

⁹⁰ Delautel, *Ces messieurs de la fabrique*, op.cit., Ch2 « Le fabricant », pp. 19-21.

⁹¹ Cf. ADM, 186M6, statistiques industrielles, 1840 et 1843.

catégorie des gros manufacturiers. Il y a dans la commune des commissionnaires des maisons de Reims, notamment de chez Lochet. En somme, au début des années 1840, Boulton travaille essentiellement pour Reims, tout comme le reste de la vallée de la Suippe et Rethel, qui est définitivement rentré dans l'orbite rémoise. Pour cette raison, Maille Leblanc peut écrire en 1844 :

« L'immense majorité des fabricants de Reims fait filer et tisser au dehors de l'arrondissement. Ceux-là mêmes qui, en très petit nombre, ont un atelier de tissage annexé à leur fabrique n'y exécutent que les pièces d'essai ou d'échantillons. »

Carte 31 : Extension du tissage rémois à la fin des années 1850.



Sources : Société Industrielle de Reims ; chaque étoile signale la présence d'un village tissant les « articles de Reims ».

Si le Suippât brille, il ne faut pas réduire le mérite de ses collègues : la manufacture de Reims connaît sans doute à la fin des années 1850 l'extension maximale de son aire de tissage. La ville va chercher fort loin sa main d'œuvre, plongeant jusqu'au Soissonais, aux Ardennes où les tisseurs de Sedan, dont l'onde productive « se fait moins ample », se mettent aux services de la rivale du peigné. Mieux, Reims va jusqu'à chatouiller le département du Nord, en poussant sa convoitise vers Hirson et Fourmies. Une telle extension est doublement révélatrice : d'une part, elle montre que les besoins de

tisseurs poussent les fabricants à partir, un peu désespérément, à la conquête de tous les bras inoccupés ; d'autre part, elle prouve que la distance ne constitue pas un coût insurmontable. Par la suite, l'adoption, à Roubaix-Tourcoing, comme dans d'autres centres, du tissage mécanique, en permettant au tisseur à bras de gagner au bas mot 50% de plus sur son salaire, va forcer les rémois à adopter à marche forcée la même solution.

Lorsqu'il ne travaille pas sur place la laine, le Suippât n'hésite pas à venir s'installer à Reims pour y faire fortune.

Albert Marteau (1820-1875) est un fils de paysan d'Heutrégiville, entré comme coursier dans une banque rémoise avant d'être engagé chez le négociant en tissus Gillet-Pannet⁹². Il fonde une maison de commerce qui connaît un succès fulgurant ; juge au Tribunal de Commerce en 1858, il préside cette institution entre 1869 et 1875, en cumulant les fonctions de conseiller municipal en 1865 puis d'adjoint au maire en 1871. Autre Suippât dont les affaires présentent quelque ampleur : Sautet-Périnet, dont la maison fondée en 1835 décolle véritablement en 1851 ; à cette date, la puissance des moteurs de l'usine atteint 20CV pour l'eau et 50CV pour la vapeur, permettant d'actionner 4600 broches et 130 métiers à tisser mécaniques. Il emploie alors 200 ouvriers dans les murs de l'usine de Reims et encore 50 tisseurs à domicile. En 1862, cette maison spécialisée dans le mérinos dégage un chiffre d'affaires annuel de 1,5MF. S'ils ne viennent pas de la Suippes, les fabricants rémois sont originaires pour certains des Ardennes, comme Fassin, qui crée à Reims en 1842 un atelier composé de 125 métiers de bobinage mécanique, d'apprêts, de dégraissage et de teinture : il maîtrise ainsi tous les rouages de la fabrication de tissus pour gilets à la main. Décoré d'une Prize Medal à l'Exposition de Londres de 1851, il se lance dans le tissage mécanique de la flanelle. Le décollage n'aura toutefois véritablement lieu qu'en 1866, avec la construction de deux ateliers de tissage, spécialisés dans le bon marché, représentant 293 métiers ; l'année suivante, il est récompensé d'une médaille d'argent. Quant à Philippot, il ne démarre qu'en 1850, mais s'impose assez rapidement comme un des industriels les plus actifs de Reims : après avoir obtenu une médaille de bronze en 1855, son chiffre d'affaires atteint déjà 1,5MF lorsqu'il invente le drap dit « impérial » en 1862. Son affaire est pourtant marquée par la primauté du travail à domicile : 500 tisseurs travaillent pour son compte dans les campagnes environnantes alors qu'on ne trouve en ville que 50 ouvriers et 25 métiers mécaniques.

Néanmoins, les patrons rémois de souche connaissent encore un beau succès, et les vieilles familles n'ont pas encore dit leur dernier mot : ainsi, Benoist, descendant de Benoit-Malot. Il a été, du temps de la Restauration, le directeur de la fabrique du Mont

⁹² Cf. G. Dorel-Ferré et D. McKee, *Les patrons du Second Empire, Champagne-Ardennes*, T8, ed. Cenomane, 2006, p. 65.

Dieu ; il s'associe en 1841 à Walbaum, fils d'un neveu du négociant de vins de Champagne Florent Heidsieck. La maison Benoit-Walbaum apparaît prospère en 1850 : 200 ouvriers travaillent dans les ateliers urbains, alors de 3 à 400 s'activent à la campagne. Cette même année, les associés se portent acquéreurs de l'usine de filature et de tissage du Petit St Pierre, construite sur le site de l'ancienne abbaye St-Pierre-les-Dames. Les châles de Benoit, très appréciés, rapportent une médaille d'argent à l'Exposition de 1855, après avoir raflé une médaille d'or à celle de 1849. La société manque disparaître en 1866, lorsqu'une scission entraîne la fondation de la société Walbaum & Cie ; toutefois, deux ans plus tard, la société Benoit retrouve un nombre d'ouvriers et d'équipement équivalent à ce qu'il était du temps de l'association. Mieux, la maison est revivifiée de l'extérieur, avec l'arrivée de Jules César Poulain : né à Crouy-sur-Ourcq en 1822, il arrive à Reims en 1856 et rentre chez Benoit-Walbaum, dont il devient directeur de l'usine du Mont Dieu. Associé, après son mariage, à la société Benoit, il prend la tête de l'atelier de filature et de tissage des Capucins. Intéressé aux questions sociales et économiques, Benoist fait partie des rénovateurs de la Société Industrielle de Reims, avant de devenir juge au Tribunal de Commerce en 1868, conseiller municipal en 1870 et maire un an plus tard. Quant à Walbaum, il est juge suppléant au Tribunal de Commerce entre 1856 et 1861, avant de devenir longuement titulaire (1862-1875), pour terminer président. Il devient membre de la Société Industrielle en 1866. Pour ce qui est de Lucas, une part d'ombre subsiste ; on perd de vue la maison qui tombe dans la foulée de la déconfiture de Ternaux et de Jobert en 1831 : fut-elle sauvée par un membre bienfaiteur de la famille ? Les frères Lucas sont présents en 1839 et 1844 aux Expositions Nationales, où ils sont récompensés de deux médailles d'or pour leurs fils de laine peignée et surtout cardée, utilisés par les fabricants les plus importants de Reims : si, en 1839, leur établissement de Bazancourt compte 3 600 broches en peigné, mais 7 500 en cardé. Toujours est-il qu'on retrouve Edmond Lucas à la tête d'une brillante affaire entre 1862 et 1867, au premier rang des maisons de qualité, récompensé par une médaille de première classe en 1855. Président du Tribunal de Commerce et administrateur de la Banque de France, Edmond est à la tête d'une affaire qui présente 9000 broches d'active, 130 tisseurs à domicile et 210 ouvriers en usine pour un chiffre d'affaires qui frôle le million de francs. Mais c'est d'Angleterre que vient le véritable succès de l'industrie rémoise, avec les Holden. Isaac, originaire de Bradford, associé à Samuel Cunliffe Lister, décide de quitter la fabrique de St Denis pour aller s'implanter à Croix et à Reims à une époque où le peignage est encore largement manuel ; c'est chose faite en 1852. Six ans plus tard, alors que le contrat le liant à Lister vient à expiration, Holden reconstitue une société avec ses deux fils, Angus et Edouard, et ses neveux Jonathan Holden et Isaac Crockers. Dès lors, l'usine Holden de la rue des Moissons devient le principal établissement industriel de Reims, doté de deux machines à vapeur pour une puissance de 1000CV, intégré dans un bâtiment de 11 000m² capable de

produire 12T de peigné par jour. Récompensés d'une médaille de première classe à l'Exposition de 1855, de la Prize Medal à Londres en 1862, les Holden s'entourent de collaborateurs compétents, la plupart anglais : les deux frères Holden, le beau-frère Samuel Cox...

Edmond Givelet est le fils de Charles Givelet, lui-même manufacturier, et de Julie Assy, descendante d'une ancienne famille de fabricants lainiers⁹³. Deux de ses oncles sont également manufacturiers, ce qui explique l'importance de son apport au mariage (plus de 125 000F). en 1851, il reprend, avec son frère, sous la raison sociale « Givelet frères », l'affaire familiale spécialisée dans les tissus cardés. Récompensés par une médaille de 2^{ème} classe à l'Exposition de 1855. Les années 1860 constituent un tournant pour lui : d'abord il rachète en 1863 l'usine Maquet, totalement intégrée, à Rehel pour 260 000F occupe. Ensuite, il se diversifie en développant les productions peignées, comme l'atteste la présentation de tartanelles à l'Exposition de 1867. Enfin, il inaugure un entrepôt à l'angle du boulevard Cérés et de la place Belletour. Sa fabrique compte 375 ouvriers à la fin des années 1860, une filature en peigné de 5000 broches et un tissage de 150 métiers qui dégagent un chiffre d'affaires annuels de 2MF.

Jean Joseph Pradine (1780-1864) fonde en 1810 un commerce de tissus : vers 1820, il adopte les « *articles de Reims* », tissés par des ouvriers à domicile. On sait qu'en 1834, il possède une filature et un peignage mécanique. Ses petits-fils, les frères Dauphinot, reprennent l'affaire en 1844, tournent le dos au cardé pour se spécialiser dans le peigné, introduisent la peigneuse Collier en 1846, puis la peigneuse Heillmann en 1852. Ils se lancent dans divers travaux qui leur permettent de déposer des brevets : ainsi ils introduisent le temple continu en 1854, qui tend mieux les tissus que les temples manuels ; ils disposent d'un brevet pour une méthode spéciale d'encollage. La dégraisseuse-tisseuse, mise au point chez Dauphinot, finit par être adoptée par l'ensemble de l'industrie rémoise, le brevet étant exploité par le constructeur Pierrard-Perpaitte. En 1862, la société prend le nom de « Dauphinot Frères » : elle dispose à cette date de 5000 broches, de 120 métiers mécaniques et de 200 ouvriers en atelier ; cinq ans plus tard, ces chiffres sont portés à 8000 broches et 265 métiers. Pour ses reps, elle obtient une médaille d'honneur à l'exposition de Londres de 1862. Les travaux engagés pour moderniser les ateliers sont considérables : située à l'angle de la rue des Moulins et la future rue Gambetta, sa surface passe de 5 000 à 14 000 m² entre 1864 et 1875, par achats successifs de maisons et de terrains voisins. Jean Simon Dauphinot occupe successivement les fonctions de juge suppléant au Tribunal de Commerce en 1853, avant d'en devenir titulaire en 1857, puis président en 1865-1866. Il préside

⁹³ Cf. G. Dorel-Ferré et D. McKee, *Les patrons du Second Empire*, op.cit., p. 139; ADM 4E20589 (IAD); 3Q364/169, déclaration de succession 14 août 1896; *Courrier de la Champagne* 22-27 février 1896; le *Journal de Marne* 24-25 février 1896.

l'Académie de Reims en 1869, trois ans après son entrée. Conseiller municipal à partir de 1860, il est nommé maire de Reims en 1868, il sera maintenu par les Prussiens avant d'être élu député de la Marne en 1871 et de devenir sénateur de 1876 à 1888. Les mécaniciens passés au textile ont une importance certaine à Reims : Eugène Pierrard-Perpaite, fondateur d'un établissement de fonderie en 1830, a attendu 1849 avant de se lancer dans la construction de machines à filer, au 3 boulevard du Temple ; inventeur du démêloir-étireur à mouvement progressif, il ouvre son atelier de peignage en 1853. Outre Henri Gand, dont l'association avec Croutelle a été des plus productives et fécondes pour l'industrie rémoise, on peut également citer Antoine Villeminot Huard : né à Paris le 29 Août 1805, dans une famille modeste et nombreuse, il entre à 11 ans dans les ateliers de construction mécanique. Arrivé vraisemblablement à Reims en 1831, pour donner de l'ampleur à la construction des métiers mécaniques, son affaire se développe rapidement à l'ombre de l'usine chimique d'Houzeau Muiron. En 1852, il construit une filature rationnelle de 5000 broches, à température régulée et dotée d'une aération spécialement étudiée (pour lequel il sera récompensé par l'Académie de Reims), auquel il associe en 1858 un tissage occupant 205 ouvriers. Les métiers à tisser qu'il fabrique sont tellement volumineux qu'il est impossible de les présenter à l'Exposition de 1855... Villeminot s'associe avec Victor Rogelet (cousin de Charles) en 1860 pour former une société en commandite de 2,5MF de capital, son usine dispose deux ans plus tard de 12 000 broches, 12 peigneuses et 300 métiers à tisser mécaniques. 580 ouvriers y travaillent en complément de 450 tisseurs à domicile. Réorganisée en quatre corps de bâtiments en 1865, elle devient la plus importante de tout Reims avec plus de 5000m² dédiés à la filature et 4000 m² au tissage ; l'équipement est à la mesure de ces chiffres : 19 000 broches en 1867 (soit le quart de toute la capacité de Reims !), 30 peigneuses Heilmann, 8 métiers self-acting, 500 métiers Hodgson, deux machines à vapeur et 800 ouvriers pour un chiffre d'affaires estimé à 4,2MF⁹⁴.

Desteuque est né en 1816 à Reims, fils d'un « tisseur » de l'Aisne installé rue de la Couture. Sous le Second Empire, on le retrouve à la tête de la société Desteuque-Bouchez-Quenoble frères, créée en 1844, après avoir occupé une modeste place d'employé de commerce : sa formation est essentiellement pratique et autodidacte. Elle obtient une médaille de seconde classe en 1855, pour avoir relancé les nouveautés de Reims. Les 500 personnes qui travaillent pour Desteuque sont essentiellement dispersées dans les campagnes avoisinantes ; malgré tout, le chiffre d'affaires atteint 1,5MF. Desteuque occupe la fonction de juge suppléant au Tribunal de Commerce entre 1864 et 1868, avant de devenir titulaire jusqu'en 1875. Après avoir occupé la fonction d'administrateur de la Société des Déchets de Reims, deviendra un adjoint d'expérience, entre 1874 et 1892. Lefèvre reprend en 1855 la direction d'une filature installée par

⁹⁴ G. Dorel-Ferré et D. McKee, *Les patrons du Second Empire*, op.cit., p.151; ADM14U2133, liste actionnaires; succession ADM 3Q364/111; idem; Ogée, *Reims et le pays rémois; Indépendant Rémois*, 28-30 septembre 1877

son frère Lefebvre-Malotet à St Brice ; il développe l'affaire et, devant le succès, en crée une autre dans l'Aisne à Evergnicourt. Le dégraissage des laines le pousse à créer une savonnerie et un atelier de fabrication d'huiles industrielles. Toutes ces affaires occupent 200 personnes à la fin du Second Empire, et dégagent 2MF par an dans la vente de fils cardés. Quant à François Germain Lelarge, né à Reims en 1811, fils de cultivateur, il est formé dans sa jeunesse dans les ateliers des Andrès avant d'être associé à leurs affaires sous la raison sociale Lelarge-Auger-Andrès fils, réduite à Auger et Lelarge en 1852. En 1855, il occupe 55 métiers mécaniques dans la grande usine totalement mécanisée située boulevard St Marceaux, et obtient une médaille de première classe à l'Exposition de 1855. Trois fois plus de métiers battent en 1867, pour un chiffre d'affaires de 3MF par an. 100 ouvriers travaillent à l'intérieur de la ville, mais cinq fois plus dans les campagnes.

Toutefois, parmi tous ces noms, c'est celui de Croutelle qui doit être associé aux efforts de mécanisation de la laine rémoise, tant dans la filature que dans le tissage. Sous la Restauration, la filature mécanique à Reims traversent de grandes difficultés. Bien que perfectionnées par Laurent de Clanlieux et Lasgorsoix, les machines de Dobo ne fournissent que des chaînes irrégulières et peu solides et des trames pleines de rattaches et de coupures. C'est pourquoi les fabricants préféraient faire filer à la main, alors qu'à Sedan, chez Poupart de Neufelize, les rapports des Expositions montrent les efforts réalisés pour moderniser cette branche de l'industrie. C'est dans ce contexte que Croutelle, associé à Camus fils, fonde une filature de laine cardée à Pontgivart, en lieu et place d'un moulin détruit pour l'occasion ; dès l'origine, il y fait monter un moteur hydraulique construit par Leschner. Entre 1826 et 1835, il installe une trentaine de métiers janette de 60 broches. Croutelle va bénéficier des améliorations décisives apportées par Villeminot-Huard, qui adjoint au processus des frotteurs et des étirages, et surtout, abandonne le bois pour la construction du bâti des métiers pour la fonte. Ainsi transformées, les mull-jennys peuvent passer de 120 à 240 broches. Croutelle s'empare de ces nouvelles machines et le succès est au rendez-vous : en 1834, il est récompensé d'une médaille d'argent pour « *des fils de laine cardée pour lesquels ils ont atteint un degré de finesse d'autant plus digne d'admiration que ces fils conservent, avec une grande égalité, toute la force désirable pour la confection des tissus. La série qu'ils présentent va du n°16 en gros, pour la draperie, jusqu'au n°120 pour étoffes de fantaisie.* ». L'association avec Henri Gand permet de faire fructifier un peu plus ces premiers succès, et c'est l'or que décrochent Croutelle et Camus à l'Exposition de 1839 pour des fils du n°30 à 165, médaille rappelée en 1844, lorsqu'ils exposent une étoffe fabriquée avec une chaîne n°42 et une trame n°100. Dans leur usine de Pontgivart, une véritable politique paternaliste est mise en place : Croutelle y fait construire toute une série de logements avec jardins pour les ouvriers, qu'il leur revend à prix modéré, moyennant une retenue sur le salaire. Entre 1825 et 1839, la population de Pontgivart

est multipliée par 30 et le nombre de maisons par 16. A cette cité ouvrière avant l'heure, s'ajoutent une chapelle, une école, une bibliothèque, une crèche et une salle d'asile. En 1847, l'affaire Croutelle, qui emploie 1,3MF de laine par an et dégage un chiffre d'affaires de 1,7MF, emploie 250 personnes (135 hommes payés 1F80 ; 90 femmes à 1F et 25 enfants à 80cts). Le nombre des enfants a été considérablement réduit par l'adoption de la ploqueuse, machine qui rajoute sur le métier à filer en gros les loquettes de laine que la carde produit, et que devaient auparavant s'occuper les enfants, avec des risques de s'y blesser assez sérieusement. Les 14 400 broches utilisées dans ses ateliers (2000 de plus que les frères Lucas & Cie) font de lui un industriel de premier plan. Après la destruction de l'usine de Fléchambault, Croutelle s'associe avec un ardennais de naissance, Charles Rogelet, installé à Reims depuis 1829. Complétée par Gand et Grandjean⁹⁵, la société se spécialise dans la filature et la fabrication de tissus de laine, pour lesquels elle remporte une médaille d'honneur à l'Exposition de 1855. Rogelet s'associe dans le même temps à Gand frères, ibry et Grandjean dans une société qui acquiert en 1860 la société Koechlin Portrait & Cie à Buhl, dans le Haut-Rhin, bel établissement intégré qui compte une filature, un peignage, une foulerie et une teinturerie. La renommée grandissante de Rogelet l'amène à devenir membre de la Chambre de Commerce en 1863, et administrateur de la succursale rémoise de la BDF, avant d'intégrer en 1866 l'organigramme de la Société Industrielle.

Pierre Delautel nous aurait-il donc tiré un portrait infidèle de la manufacture du milieu du XIX^eS? Lui qui parlait d'articles peu élaborés s'est sans doute trompé, et de beaucoup : certes, Reims produit principalement des flanelles et des schalls, certes Amiens semble se spécialiser dans les velours d'Utrecht, certes les deux cités se maintiennent sur le créneau des produits de basse et moyenne qualités, mais parler d'articles peu élaborés relève du mythe. Ce n'est pas parce que la majorité des fabricants ne suit pas la voie tracée par quelques pionniers qu'il faut jeter l'opprobre sur l'ensemble de la profession. A Amiens, le choix a été fait par un petit nombre de parier sur des impressions renouvelées chaque année, à défaut de bouleverser les produits en eux-mêmes, ce qui n'a pas empêché d'autres de rechercher de nouvelles niches de croissance. Si elle a permis à la famille Laurent de se maintenir au niveau de leurs ancêtres, si elle a permis à un Mollet-Warmé de gagner ses galons de maître fabricant et d'engranger de jolis bénéfices, cette attitude ne doit pas masquer l'apathie du plus grand nombre. L'esprit d'innovation, mesuré d'après les échantillons déposés, n'appartient manifestement qu'à une minorité, d'ailleurs de plus en plus isolée, si on doit

⁹⁵ ADM, 3Q351/66, Acte de société du 28 avril 1852.

la comparer à la période précédente. Faut-il dès lors s'étonner de l'absence symptomatique des Amiénois au palmarès des Expositions. Les reproches formulés par les négociants durant la Restauration, sur l'esprit d'imitation plutôt que de celui d'innovation, apparaissent plus fondés. A bien y regarder, Amiens ne donne pas l'impression de « *laboratoire d'essais* »⁹⁶, cachée derrière les succès d'une minorité. Le choix des rémois est différent : jouer sur les fibres et surtout jouer entre cardé et peigné. Même s'ils ont essayé de compenser la faiblesse de leur secteur des finitions, les fabricants n'ont jamais vraiment pu compter sur des teinturiers aussi talentueux que ceux d'Amiens, ces derniers d'ailleurs fort habiles à jouer sur plusieurs fibres à la fois, et ont laissé leurs étoffes être de plus en plus apprêtées et teintées à Paris. Les fabricants rémois ne constituent pas un monde uniforme avec des liens resserrés entre ses membres ; les rares fois où ils ont tenté l'expérience, celle-ci a été fructueuse, comme le montre les résultats des Sociétés Industrielles. Mais ces Sociétés montrent également les limites du jeu : si la volonté est forte lorsque la conjoncture l'exige, les liens se desserrent rapidement une fois la prospérité revenue. Contrairement à ce que dit Delautel, les investissements à Reims sont loin d'avoir été négligeables : à raison de 70F la broche en 1851, d'après les calculs de Turgan, la valeur des investissements dans la filature amiénoise s'élève à presque 10 MF. Si l'on doit y ajouter les immobilisations (valeur foncière des ateliers), il faut au moins doubler ce chiffre. Les besoins considérables en main d'œuvre ont poussé les fabricants, tant amiénois que rémois, à recruter leurs tisserands fort loin de leur base.

⁹⁶ ...pour reprendre la formule du regretté Pierre Deyon, au cours d'une discussion à bâtons rompus avec le non moins regretté Gérard Gayot...

Chapitre 3 : PROTEGER, ENCOURAGER, DEVELOPPER :

Patronats et institutions au service du territoire.

Ce n'est pas le moindre mérite de l'école institutionnaliste américaine que d'avoir insisté sur le rôle d'institutions efficaces, dont l'action crée les conditions nécessaires au développement des échanges et à l'émergence des organisations productives¹. Disposant des moyens d'« entendre » et de « se faire entendre », les manufacturiers peuvent également « dire », c'est-à-dire présenter les causes du malaise des affaires, proposer au gouvernement les moyens d'en accroître la prospérité, et de surveiller l'exécution des travaux relatifs au commerce grâce aux organisations consulaires². Mais de quel commerce parle-t-on ? Du commerce local ou du Commerce en général³ ? Ne faut-il voir dans les débats qui agitent les chambres que les oripeaux de conflits d'intérêts ? On a vu que, précédemment, les intérêts des négociants n'étaient pas nécessairement les mêmes que ceux des manufacturiers. Peut-on dire que les réformes intervenues sous la Monarchie de Juillet et sous la Deuxième République ont apporté davantage de clarté dans ce débat à Reims et à Amiens ?

I/ Les Chambres de Commerce : des hommes, des honneurs, des influences.

La capacité à jouer les intermédiaires correspond à la capacité à mobiliser différents types de réseaux ; l'intérêt du corps prime sur les intérêts particuliers.

A- La composition des chambres : des évolutions notables ?

Il convient de s'interroger dans un premier temps sur la représentativité de la Chambre par rapport au milieu industriel et commercial qu'elle est censée refléter. L'ordonnance de 1832 ne fait finalement qu'entériner des évolutions déjà en œuvre :

¹ D.C North, *Institutions, institutional Change and economic performance*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990

² Pour reprendre les termes de JP Hirsch, *Les deux rêves du commerce, entreprises et institutions dans la région lilloise (1780-1860)*, Paris, ed. EHESS, 1991 ; voir également G. Gayot, "De nouvelles institutions pour les villes et les territoires de la Grande Nation en 1804", *Actes du Colloque de Tours, 7-8 décembre 2000*, Tours, Université François Rabelais, 2002, p161.

³ Cf. F. et P. Bouchardeau, *Histoire de la Chambre de Commerce de Valence : la formation du patronat drômois au XIX^eS*, Université des Sciences Sociales de Grenoble, 1981, p. 5.

élargissement - limité - du corps électoral ; place plus restreinte du préfet ; nouvelles tâches de gestions ; redéfinition des missions consultatives. Pour ce qui est du premier point, la plus grande implication des juges du commerce et une certaine publicité de l'élection n'ont pas été sans conséquence sur la composition finale de la Chambre, d'autant le renouvellement intégral est imposé pour l'année 1832⁴. Reste à savoir si, derrière des hommes nouveaux, les catégories traditionnelles dominant les Chambres demeurent.

A Reims, la présidence de la Chambre reflète également assez bien sa composition globale ; ainsi, après avoir été monopolisée jusqu'au début des années 1830 par les représentants des vins de Champagne (Ruinart de Brimont 1820-1828 ; Andrieux 1828-1832 ; Delamotte Barrachin 1832-1833 puis Lanson 1845-1846), la présidence revient aux représentants de l'industrie et du commerce de la laine : le monde des fabricants (le manufacturier Assy Villain 1833-1836 puis 1837-1843⁵ ; le filateur Bertherand Sutaine 1836-1837⁶), ou du secteur de finition des draps (teinturier Maille Leblanc 1868-1872). Néanmoins, le plus long mandat de président a été assuré par un épicier en gros, Lecointre Coutier, entre 1843-1845 et 1846-1867⁷. L'âge d'or des manufacturiers est toutefois postérieur : les trois figures les plus marquantes de la Chambre de Commerce président l'institution alors que l'âge d'or de la laine est déjà révolu : Dauphinot⁸ (1872-1883), Walbaum⁹ (1883-1893) et Pouillot¹⁰ (1893-1907)

A Amiens, en revanche, le négociant continue d'être roi. En 1838, sur les neuf membres que compte la Chambre, six sont des négociants, tous liés au monde du textile¹¹ : seuls Henri Laurent, Delahaye-Martin et Cosserat fils ont réussi à y être

⁴ Cf. C. Lemerrier, *La Chambre de Commerce de Paris (1803-1852), un « corps consultatif » entre représentation et information économiques*, thèse de doctorat ss dir. G. Postel-Vinay, 2001, p. 481.

⁵ Assy-Villain est aussi à trois reprises président du Tribunal de Commerce.

⁶ Bertherand-Sutaine est le propriétaire de la filature des Longueux, elle a aussi été président du Tribunal de Commerce de Reims (1828-1830), délégué au Conseil Général du Commerce et également conseiller municipal sous Charles X.

⁷ Chambre de Commerce de Reims, *Un siècle et demi au service de l'économie champenoise (1801-1951)*, Reims, Matot Braine, 1952, pp. 71-75.

⁸ Dauphinot est filateur et tisseur ; maire de Reims de 1868 à 1872, député (1871-1876), puis sénateur, il a également été président du Tribunal de Commerce de 1863 à 1865 et membre du Conseil Supérieur du Commerce et de l'Industrie.

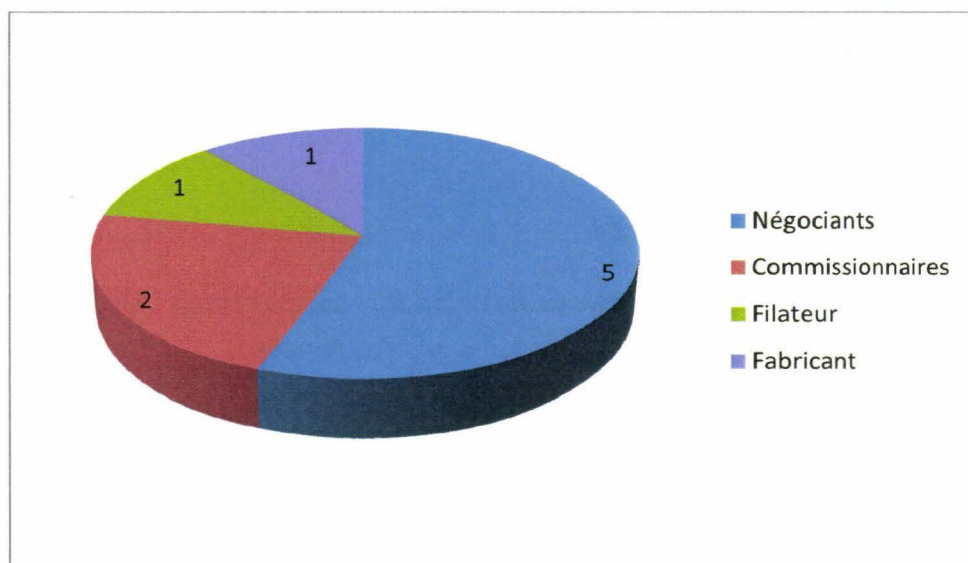
⁹ Walbaum est filateur et tisseur comme Dauphinot ; président de la Société Industrielle de Reims durant la guerre franco-prussienne, il constitue alors un syndicat rémois pour l'émission d'une monnaie fiduciaire permettant aux industriels de poursuivre leurs affaires et leurs paiements alors que la BDF s'est retirée. Il sera également membre du Conseil Supérieur du Commerce et de l'Industrie et vice-président de la Société d'Encouragement pour le commerce d'exportation.

¹⁰ Pouillot est un fils de Suippes, il deviendra président du Syndicat patronal de l'Industrie Textile de la Marne et conseiller municipal de Reims pendant une quinzaine d'années.

¹¹ ADS, 99M107687, Affaires de la Chambre de Commerce, élections des membres de la Chambre (1813-1877) ; cette source est complémentaire de ADS, 99M107 696, Délibérations de la Chambre de Commerce d'Amiens. Toutefois, cette dernière s'achève en 1846. On peut avoir quelques informations ponctuelles : ADS, 31REV3, Annuaire pour l'année 1854 ; ADS, 31REV4, Annuaire pour l'année 1857 ; ADS, 31REV5, Annuaire de 1860.

nommé. La domination négociante se poursuit, mais la Chambre n'est plus cette forteresse imprenable qu'elle était auparavant. Si l'institution s'ouvre à de nouvelles professions étroitement liées au monde du textile, l'intégration de vrais manufacturiers tarde à s'affirmer : ainsi, en 1853, cinq négociants font partie de la Chambre (Daveluy qui en est le président ; Peru-Lorel, qui en est le vice-président ; Félix Labbé ; Eugène Dausse et Andrieu), deux sont commissionnaires (Corblet et de Roncy), un seul filateur (Cosserat) et un seul fabricant (Natalis Laurent). Certains gros fabricants, comme le filateur en laine Crignon, se voient refuser à de multiples reprises l'entrée de la Chambre et même la distinction d'une Légion d'Honneur¹².

Graphique 39: Composition de la Chambre de Commerce d'Amiens en 1853.



Source : ADS, 99M107 696

Il faut attendre les années 1860 pour que les fabricants les plus en vue s'affirment : c'est en 1867 qu'un manufacturier prend pour la première fois la présidence en la personne de Vulfran-Mollet ; la même année, Narcisse Ponche, gros filateur en laine, fait son entrée¹³. Les négociants, s'ils ne sont plus aussi dominateurs que par le passé, occupent donc encore une place éminente, tirant leur prestige en partie de leur longue expérience, ce qui explique l'âge très avancé auquel certains d'entre eux

¹² ADS, 99M45, Dossier de Légion d'Honneur, dossier Crignon : « Les membres de la commission de l'Exposition des Produits de l'industrie amiénoise, le président du Tribunal de Commerce, le Maire, deux adjoints et plusieurs notables commerçants sollicitent pour M. Crignon, manufacturier, la croix de la Légion d'Honneur. M. Crignon a fait, en effet, progressé l'industrie amiénoise mais il en a déjà été récompensé plusieurs fois par des médailles et par les bénéfices qu'il a retirés de son commerce. Les services industriels que pourrait évoquer Crignon ne paraissent pas d'ailleurs mériter une distinction aussi éminente. Il ne jouit pas dans la ville d'une considération bien établie et l'effet que produirait sa décoration ne serait pas d'un heureux effet. Le préfet est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite. ».

¹³ Cosserat, 200 ans de velours à Amiens, notice de l'Académie ; le père aura néanmoins siégé dans les années 1830.

continuent d'exercer : Daveluy a 78 ans lors de sa réélection en 1865, son collègue Peru-Lorel en a 74 à la même date. Leur accession à la Chambre couronne une longue vie dans le négoce, ponctuée de diverses missions dans les institutions du commerce : Bulan exerce à deux reprises la vice-présidence (1831-1834 et 1834-1837), dans le même temps qu'il officie au Tribunal de Commerce (juge suppléant de 1826 à 1828 ; juge l'année suivante ; premier juge entre 1830 et 1832 ; président en 1836-1837), à la Caisse d'Escompte (administrateur en 1830-1831) et à la Société Industrielle (vice président en 1836-1837)¹⁴. Son collègue Jourdain-Herbet présente le même profil¹⁵. Ainsi, malgré l'ordonnance de 1832, la dichotomie observée pour la période précédente demeure donc entre Reims et Amiens, avec, d'une part, un renforcement de la position des manufacturiers et, d'autre part, le maintien d'une domination du négoce¹⁶, que le nouveau changement intervenu en 1848, avec l'élection au suffrage universel des patentés, ne modifie pas immédiatement.

B- Travailler dans la durée.

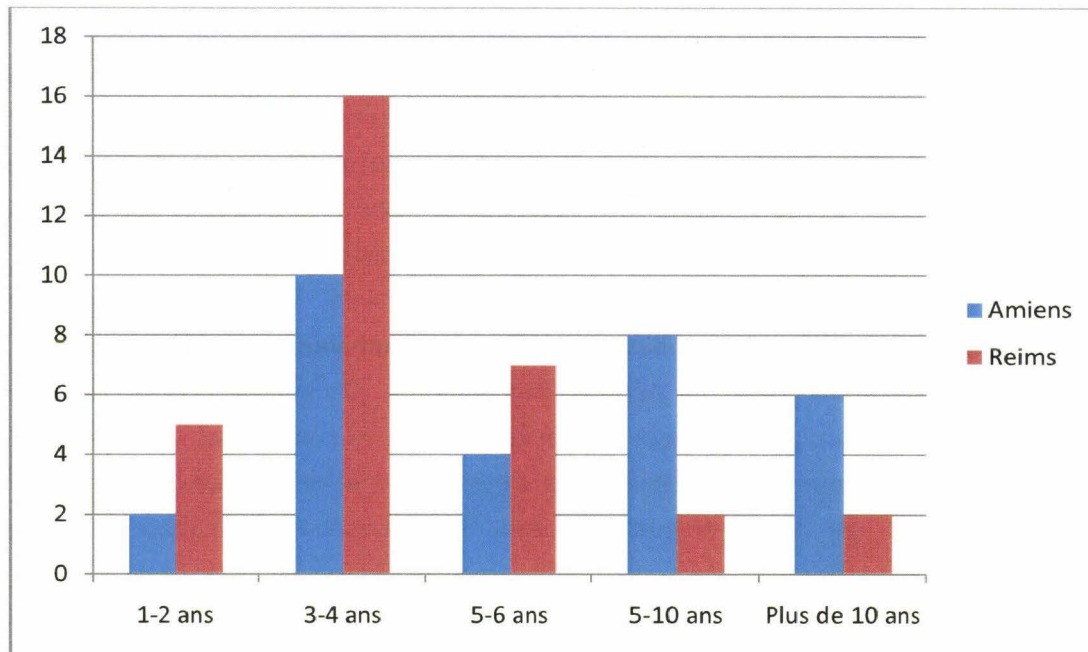
Se pencher ensuite sur la durée des mandats permet de se faire une idée de la plus ou moins grande ouverture de la Chambre sur l'extérieur.

¹⁴ ADS, 99M429, Dossiers de Légion d'Honneur, dossier Bulan.

¹⁵ ADS, 99M364, Dossiers de Légion d'Honneur, dossier Jourdain-Herbet : membre de la Chambre de Commerce en 1824, président de la Chambre en 1831-1832, juge suppléant au Tribunal de Commerce en 1814 ; juge les deux années suivantes ; conseiller municipal sans interruption de 1816 à 1834... « *Nous avons pensé, M. Le Préfet, que ces titres lui donnaient des droits aux distinctions par lesquelles le gouvernement du roi se plait à récompenser les négociants qui, aux habitudes d'ordre et d'économie, à la scrupuleuse probité qui sont les premiers devoirs de cette profession, ont joint l'amour du service public ; qui, au travail assidu qu'elle exige, n'ont pas craint d'ajouter un travail fatiguant et tout à fait désintéressé : M. Jourdain-Herbet est du nombre de ceux qui ont parcouru la carrière du commerce de la manière la plus honorable et peu l'ont parcourue aussi longuement, car père d'une famille nombreuse, il a dû prolonger les travaux dans un âge ordinairement consacré au repos.* ».

¹⁶ Là encore, un coup d'œil à l'étranger permet des comparaisons intéressantes. A Verviers, les membres sont nommés par le roi, à partir d'une liste de candidats proposés par la Chambre, renouvelée par tiers tous les ans ; sur l'ensemble de la période, les ¾ des membres sont issus du monde de l'industrie lainière (manufacturiers 49% ; marchands de laine 15% ; teinturiers 6% ; filateurs 11% ; commissionnaires 7% ; inconnus 12%) et les proportions sont à peu près stables dans le temps ; cf. S. Vaillant-Gabet, *Sur le fonctionnement et l'esprit du capitalisme : entreprises d'industries lainières en France et en Belgique au XIX^eS*, Thèse 3^{ème} cycle, ss dir. G. Gayot, 2006, p. 77 ; à Aix-la-Chapelle, des changements significatifs ont lieu à partir des années 1830. Désormais, le nombre des membres est fixé à 9, renouvelé par tiers tous les ans. Pour être élu, il faut être âgé au minimum de 30 ans et être à la tête d'une maison de fabrique ou de commerce depuis au moins 5 ans ; pour prendre part au vote, les entrepreneurs doivent payer 12 talers d'impôts, montant relevé à 20 talers en 1836 puis 24 en 1862 : un tel système favorise la domination des *Verleger* ; cf. P. Thomès, *1804-2004, 200 Jahre mitten in Europa, Die Geschichte der Industrie- und Handelskammer Aachen*, Aachen, Shaker Verlag, 2004, pp. 53-55.

Graphique 40: Durée comparée des mandats aux Chambres de Commerce d'Amiens et de Reims (1834-1854)¹⁷.



Sources : Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims ; ADS, 99M 107 696.

Un simple coup d'œil au graphique permet de se rendre compte aisément des différences existant entre les deux cités : à Reims, les passages à la Chambre durent en moyenne 4 ans et demi. Rares sont ceux qui prolongent l'expérience au-delà de 5 ans. A Amiens, la durée moyenne du mandat est beaucoup plus longue : plus de six ans... Ce chiffre est bien révélateur d'une certaine fermeture du milieu consulaire dans la capitale picarde¹⁸. L'ordonnance de 1832 n'a eu ici qu'un effet libérateur partiel : si de

¹⁷ Nous avons choisi cette durée limitée dans le temps, car au-delà de 1854, les données sont fragmentaires à Amiens et ne permettent pas de suivre avec une continuité satisfaisante les trajectoires individuelles.

¹⁸ Là encore, à titre de comparaison, on constate qu'à Verviers, le mandat dure en moyenne quatre ans, mais quelques personnalités se détachent par leur capacité à se maintenir dans le long terme, fût-ce au prix de quelques éclipses ou de leur remplacement par un associé : Simonis 16 ans ; Mullendorf 14 ans ; Laoureux 12 ans ; Peltzer 10 ans. Ceci renforce l'impression tenace d'une forme de « coterie » ; l'Etat belge, conscient de cet état de choses, propose alors une réforme, permettant de passer d'un système de désignation à un système d'élection pour « éviter de perpétuer le même esprit dans les Chambres de Commerce, en s'opposant à l'accès d'hommes nouveaux et aux amis du progrès » ; cf. S. Vaillant-Gabet, *Sur le fonctionnement et l'esprit du capitalisme : entreprises d'industries lainières en France et en Belgique au XIX^eS*, Thèse 3^{ème} cycle, ss dir. G. Gayot, 2006, p. 77. Bien que vigoureusement combattue par les Verviétois, cette réforme – inspirée de l'ordonnance de Louis-Philippe de 1832 – fut appliquée et permit l'entrée de personnalités qui n'appartenait pas au monde du textile. Bien que plus ouverte qu'en 1815, la Chambre de Verviers demeurait marquée par l'empreinte persistante du milieu d'affaires du textile : si les noms des fabricants s'effacent, c'est uniquement pour être remplacé par ceux de leurs associés...A Aix-la-Chapelle, la disparition de nombreuses archives durant les deux guerres mondiales ne nous permet pas de reconstituer avec précision le personnel de la Chambre de Commerce ; seuls sont bien connus les présidents qui ont fait l'objet de quelques notices biographiques intéressantes ; cf. Cf. A. Huyskens, *125 Jahre Industrie- und Handelskammer zu Aachen, Festschrift zur Feier*

nouveaux noms émergent, ils n'empêchent pas les héritiers de la Restauration de continuer d'influencer la Chambre, tels Galhaut, ou surtout Isidore Nicolas Daveluy, fils de Daveluy Bellancourt, négociant en laines, qui va demeurer durant les années 1840-1850, en assurant régulièrement la présidence...De la même manière, à Reims, la succession des noms, précisés au début de chaque réunion, prouve la persistance, en dépit des vicissitudes conjoncturelles, d'une classe autochtone de négociants et de fabricants fortement attachés à leurs origines et à leurs traditions ; c'est ainsi que les représentants de quelques familles se succèdent sous les ors de l'Hôtel Ponsardin. Dans le textile, on peut évoquer le nom des Walbaum, Noirost, Warnier, Lelarge, Locht, Benoist ou Rogelet, toutes ces familles étant étroitement liées par des liens de parenté plus ou moins lointains ; dans le négoce des vins de Champagne, celui du Moët et Chandon, Werlé, Delbeck ou Ruinart de Brimont¹⁹. Si les passages à la Chambre de Commerce sont plus courts qu'à Amiens, ils s'inscrivent à Reims dans une tradition de « *cursus honorum* » qui ne se dément pas sous la Monarchie de Juillet et le Second Empire.

Tableau 54: Les membres du Tribunal de Commerce de Reims (1834-1865).

NOM	SUPPLEANT	JUGE	PRESIDENT
ANDRES		1835; 1836	
ARNOULT SENART	1836; 1837; 1838	1839; 1840	
ASSY VILLAIN			1840; 1841
AUGER	1865		
BARRE PERE	1841; 1842		
BARRE FILS	1861-1864	1865	
BAUDEL	1845		
BILLET TRONSSON		1838; 1839	
BOULLAIRE	1849		
BOURGEOIS	1835; 1836	1837; 1838	
CAMU FILS	1839-1841	1842; 1843	
CARPENTIER	1842; 1843	1844	

ihres 125-jährigen Bestehens, Aachen, 1924, p. 135 et ss. On observe toutefois que les mandats y sont sensiblement plus longs que partout ailleurs. A la suite de la réforme de 1834, les présidents de la Chambre de Commerce furent élus: le premier à l'être fut le drapier Georg Wagner (1834-1835), suivi de l'apprêteur et teinturier Christian Oeder (1835-1836). Mais pendant huit ans (entre 1836 et 1839, puis entre 1843 et 1848), l'institution va être dominée par la personnalité de David Hansemann ; né en 1790, il travaille à partir de 1809 en tant que représentant de différents drapiers à Monschau et Elberfeld, avant de s'installer à son compte à Aix la Chapelle en 1817, en tant que négociant en draps. Allié à une famille protestante française, par son mariage avec Fanny Fremerey en 1821, il y fonde plusieurs entreprises. Elu à deux reprises au conseil municipal, il devient, en 1834, le premier secrétaire élu de la Chambre. Leopold Schiebler, avec ses 12 années consécutives à la tête de l'institution aixoise, constitue également une figure marquante.

¹⁹ Chambre de Commerce, *Un siècle et demi...*, op.cit., pp. 86-87.

CHARBONNIER	1846; 1847	1848; 1849	
DAUPHINOT	1853-1855	1856-1863	1864; 1865
DE ST MARCEAU	1864; 1865		
DEMAISON	1837-1839	1840-1841	
DESTEUQUE	1863-1865		
DISANT	1850-1852	1853; 1854	
ED LUCAS		1847-1849	1854-1857
EDOUARD HENRIOT	1838-1840	1841; 1842	
GILBERT	1853; 1854	1855; 1856	
GIVELET MARQUET	1835; 1836; 1840	1837; 1838; 1842; 1843	
GOULET	1844; 1845	1846; 1847; 1850-1852	
HENRIOT AINE		1835	
HENRIOT FILS		1847-1849	
IRROY	1836; 1837	1838; 1839	
LAIGNIER	1854-1856	1857; 1858	
LANSON FILS	1848-1852	1853; 1854; 1860; 1861	
LANSON PERE	1835	1836; 1837	
LEBRUN LEPREUX	1843; 1844	1845; 1846	
LECOINTRE			1835; 1838; 1839; 1844; 1845; 1850; 1852; 1853
LEFEVRE MALOTET	1843; 1844	1845; 1846; 1850; 1852	
LOCHET	1848; 1849	1850-1852; 1855	1858-1861
LUCAS BILLET	1844-1846		
LUTON GOBIN	1847	1848-1854	
MAILLE LEBLANC	1837; 1838	1839; 1840	1842; 1843
MARTEAU	1859-1863	1864; 1865	
MARTIN	1858		
MASSE	1847; 1848		
MORIZET HUET	1850-1854	1855-1857	
LOUDIN DEBRY	1835		
PIPER	1845-1847		
PLUMET FOLLIARD			1836-1837
POLLART	1850-1853	1854-1862	
PREVOST PERE	1841-1843		
PREVOST FILS	1857-1861	1862-1865	
ROEDERER	1855-1857	1858-1861	
ROGELET	1855-1857	1858-1865	
SAUBINET		1835; 1836	
SUTAINÉ	1848; 1849	1850-1852	
THUILLIER	1858-1862	1863; 1864	
VARNIER DAVID	1862-1865		
VIVES	1840-1842	1843; 1844	

WALBAUM		1836; 1837; 1841; 1842; 1844-1847	
WALBAUM FILS	1856-1860	1861-1864	
WERLE BOISSEAU	1838; 1839	1840-1845	1846-1849

Source : Livre d'Or du Tribunal de Commerce de Reims, 1884. En rouge, les membres du Tribunal également identifiés comme membres de la Chambre de Commerce.

A peine un juge consulaire sur 3 (29,8% exactement) accède à la Chambre de Commerce : un taux toutefois largement supérieur à ce qu'il est à Amiens.

Ainsi, on constate quelques évolutions intéressantes : une possibilité d'ascension pour les manufacturiers rémois, de mieux en mieux représentés à la Chambre de Commerce ; un monde négociant toujours dominant à Amiens, mais dans une proportion moindre que par le passé. Les fabricants ont-ils trouvé auprès de ceux qui étaient censés les représenter un appui au développement de leurs affaires ?

II/ Encourager ou accompagner les transformations de l'industrie ?

A - Quel protectionnisme ?

Souvent les institutions consulaires sont tentées de favoriser l'industrie et le commerce de leur ville, en réclamant des mesures protectionnistes. L'enquête lancée par le ministre du Commerce en 1835 est l'occasion pour les Amiénois d'apparaître comme ce qu'ils sont, c'est-à-dire comme de fervents défenseurs du protectionnisme. Tout le milieu manufacturier, depuis le filateur jusqu'à l'apprêteur en passant par le manufacturier, se dresse contre la « folie » que représenterait, ne serait-ce que l'établissement d'un droit protecteur de 30%²⁰. Massey, négociant et président de la Chambre de Commerce ; ainsi que Jourdain, négociant et membre de la Chambre, se font les porte parole de leurs collègues et confrères lorsqu'ils sont auditionnés le 10 novembre 1834. Reprenant les grandes idées développées dans le mémoire de 40 pages rédigé contre les tentations libérales de leurs collègues de Bordeaux et du Havre, ils agitent le spectre d'un nouveau traité de 1786, présenté comme le repoussoir absolu. Cette réaction épidermique tient surtout au fait que le manufacturier amiénois ignore dans une large mesure les débouchés de ses produits. Ils ne connaissent pas les marchés, car les négociants d'Amiens (au premier rang desquels les membres de la Chambre, comme nous l'avons déjà souligné), les commissionnaires ou les marchands

²⁰ Enquête Duchâtel : « Il a été unanimement déclaré que les prohibitions existantes pouvaient seules, dans l'état actuel des choses, offrir à l'industrie nationale une protection suffisante », p. 246.

parisiens, auxquels les producteurs vendent directement, agissent comme autant de paravents. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que la concurrence étrangère, et spécialement anglaise, soit confusément ressentie comme une menace, renforcée par la vision fantasmagorique de « *très grands établissements avec des moteurs puissants* ». Sous la Monarchie de Juillet, la préoccupation des Amiénois de faciliter les importations de matières premières par voie d'eau les conduit à réagir énergiquement contre les nouvelles prétentions douanières, à la suite de la création à Abbeville d'un entrepôt réel : toutes les marchandises étrangères seraient alors soumises à une visite approfondie alors même qu'elles le sont déjà une première fois à St Valery. Une entrave supplémentaire, alors que les gribanes qui approvisionnent Amiens par le canal subissent des retards à Abbeville, en raison des formalités liées à la perception des droits sur la navigation intérieure et l'octroi. Le risque non seulement de voir le prix des marchandises renchérir, mais encore d'allonger les délais de livraison des matières premières pousse la Chambre de Commerce à s'y opposer avec force. Soucieuse, au contraire, de diminuer les droits de douane, elle propose, dans un long mémoire adressé aux deux Chambres, la suppression progressive des droits d'entrée sur les laines et sur les houilles étrangères.

L'hostilité au libre-échange et au traité de commerce demeure tout au long de la période une constante : en 1842, la Chambre d'Amiens s'associe à celle de Lille pour s'opposer farouchement à un projet d'union douanière avec la Belgique, et elle transmet également une énième pétition des commerçants de la ville qui s'inquiètent des répercussions néfastes du traité de commerce entre l'Espagne et l'Angleterre. Elle en profite pour réclamer que ne soient pas renouvelés les traités commerciaux avec l'Angleterre et les Etats-Unis, au vue des risques graves occasionnés à la marine marchandes française. En 1846, inquiète des menées libre-échangistes, la Chambre de Commerce d'Amiens organise un conseil, affilié au Comité central de l'Association pour la Défense du Travail National. Droits de douane élevés, prohibitions : rien ne change fondamentalement par rapport à la période de la Restauration, les postures demeurent exactement les mêmes, les réflexes ayant décidément la vie dure. C'est à peine si elle se déclare rassurée par le dépôt d'un projet de loi de caractère protectionniste. La Révolution de 1848 apporte dans ce domaine son lot de satisfactions et de sueurs froides : si la Chambre d'Amiens ne peut qu'être déçue de l'absence de prorogation du décret augmentant de moitié les primes d'exportation, elle obtient une légitime satisfaction à l'annonce de la réduction des droits de douane sur les houilles. Sous le Second Empire, l'industrie textile est au cœur des préoccupations douanières de la Chambre : elle multiplie les efforts pour réclamer l'augmentation ou le maintien des primes de sortie pour les tissus de laine et les velours de coton. Le velours d'Utrecht en est le grand bénéficiaire. En effet, son industrie est favorisée après les démarches effectuées afin qu'on restitue aux exportateurs les droits dont sont frappés les fils de

poil de chèvre. Ces derniers sont exonérés de surtaxe, même en cas de mélange avec d'autres fibres comme la laine. Cette dernière mesure est jugée indispensable pour ne pas inciter, par des tracasseries douanières, les filateurs anglais à vendre les précieuses matières aux concurrents étrangers. La Chambre, si elle doit concéder une augmentation du droit d'entrée sur les laines peignées, ne demande qu'un abaissement des droits sur les laines brutes, afin de ne pas nuire à l'agriculture. Un dégrèvement total n'est sollicité que pour les toisons provenant de pays situés au-delà du Cap de Bonne Espérance.

L'émoi se ravive à partir de 1856, date à laquelle le gouvernement fait part de sa décision d'abolir toutes les prohibitions. Ce sont des démarches fiévreuses dans lesquels les membres se lancent, afin d'affirmer - et de convaincre - tout le monde du danger devant lequel allait se retrouver les fabricants : l'impossibilité de lutter contre le manufacturier anglais. Apprenant la signature du traité de 1860, alors qu'une délégation comportant deux de ses membres se rendait à Paris, la Chambre présente à Napoléon III une adresse où elle exprime sa consternation, rappelant (une nouvelle fois !) les dégâts que vont occasionner les mesures, dignes d'un nouveau 1786. Ce diagnostic, pertinent en 1834, l'est encore plus en 1860, lorsque la commission présidée par Baroche et Rouher dresse un premier bilan du traité de commerce franco-anglais. Mais la solution envisagée par les Amiénois demeure des plus conservatrices : le protectionnisme. La Chambre de Commerce s'en fait largement l'écho, et si le discours a évolué pour concéder que les métiers mécaniques présentent une supériorité évidente sur le travail manuel, leur utilisation n'est envisagée que dans le cadre rassurant de hauts tarifs protecteurs²¹. Bref, en toute circonstance, les Amiénois confirment leurs positions protectionnistes.

A Reims, en revanche, derrière une majorité attachée au protectionnisme, les choses commencent à bouger : dès 1834, on observe une césure dans le milieu industriel et commercial, puisque des francs-tireurs n'hésitent pas à se réunir et à délibérer sans la Chambre de Commerce :

« Considérant que nulle part, l'industrie des laines peignées et cardées n'est plus avancée que dans notre fabrique, et que n'ayant rien à redouter de la concurrence étrangère pour la plupart de nos articles (ce qui est démontré par l'extension progressive de nos exportations en tissus des deux natures), nous devons désirer qu'un plus grand nombre de débouchés nous soit ouverts au dehors. Nous sommes convaincus que la prohibition des tissus étrangers à l'entrée en France peut être levée avec avantage pour notre fabrique. »²².

²¹ Cf. Pierre Deyon, « L'industrie amiénoise au XIX^eS et les séductions du protectionnisme », in *Revue du Nord*, T82, n°334, janv-mars 2000, p. 96.

²² *Enquête Duchâtel*, Lettre des fabricants délibérant à part de la Chambre de Commerce de Reims, p. 259.

Cette belle déclaration de principe est tempérée toutefois par trois conditions : remplacer la prohibition par des droits dégressifs selon qu'ils touchent les tissus, les fils ou les matières premières ; adopter un plan de réduction progressif de ces droits ; mettre en place des traités bilatéraux de commerce avec désarmement douanier réciproque. La similitude avec Verviers est frappante²³ ; les industriels en question sont les plus en pointe en matière de mécanisation et peuvent souhaiter voir leurs concurrents mordre la poussière avec leurs techniques archaïques. Toujours est-il que ce n'est pas là l'avis de la Chambre de Commerce, qui satisfait la majeure partie de la place rémoise en affirmant qu'il faut « *opposer une barrière insurmontable à l'introduction des tissus étrangers, et c'est avec la conviction la plus intime que nous*

²³ Les Verviétois apparaissent à contre-courant par leur credo, libéral certes, mais surtout pragmatique. Pourtant, la fortune des grands industriels des années 1830-1850 a été bâtie dans le cadre d'un marché protégé par des barrières douanières. Le paradoxe n'est toutefois que de façade : dans un contexte européen majoritairement acquis aux thèses protectionnistes, les membres de la Chambre de Commerce considèrent que leurs idées devront attendre pour être appliquées que des traités bilatéraux équitables aient été mis en place : « *le seul, le véritable moyen de procurer à l'industrie des débouchés extérieurs consiste dans des traités de commerce basés sur le système d'une entière réciprocité* », cf. **Archives de l'Etat de Liège, Chambre de Commerce de Verviers, carton 25-26** : Réponse de la Chambre de Commerce au gouverneur de l'Etat de Liège, 16 avril 1831. En se basant sur ce principe, ils refusent donc l'idée de primes d'encouragement à l'exportation, insuffisantes si elles ne dépassent pas les droits d'entrée, ceux-ci étant – qui plus est – fort différents d'un pays à l'autre ; de la même manière, ils repoussent toute idée d'abandonner les prohibitions sur les draps et casimirs français en Belgique : pourquoi laisser entrer librement les produits de ceux qui ferment leurs portes ? Ainsi, en 1842, sur 33 articles échangés entre la France et le Belgique, la première en prohibait 17, élevait des droits prohibitifs sur 7, les autres étant frappés au minimum d'un droit de 15% ; dans l'autre sens, les tarifs variaient entre 6 et 15%, exceptionnellement 20, cf. L. Dechesne, *Histoire économique et sociale de la Belgique*, p. 369. La Chambre réclame – et obtient – un relèvement des droits d'entrée en deux temps ; lorsqu'en 1844, le gouvernement belge amorce un virage plus libéral, les membres de la Chambre de Verviers protestent et se portent en délégation à la Chambre des Représentants de Bruxelles pour faire valoir leurs revendications. En 1857 encore, elle réclame un relèvement des taxes de 5 à 10% sur les draps étrangers. A Aix-la-Chapelle, sous l'impulsion d'Hansemann, la Chambre de Commerce va adopter une attitude plus franchement libérale. Son ouvrage *Über Preußens Lage und Politik am Ende des Jahres 1830* adressé à l'empereur Frédéric Guillaume III apparaît comme l'un des documents les plus importants du libéralisme rhénan, cf. A. Huyskens, *125 Jahre Industrie- und Handelskammer zu Aachen, Festschrift zur Feier ihres 125-jährigen Bestehens*, Aachen, 1924, pp. 142-148. Il y développe ces thèses en matière d'encouragements et d'amélioration de l'économie, la construction de nouvelles infrastructures, le combat contre la pauvreté, et la participation des citoyens dans les affaires de l'Etat. Si ses premières tentatives à Aix sont motivées d'abord par des soucis moraux et philanthropiques, elles le sont également pour des raisons d'ordre. A la suite des événements de Juillet en France, il s'inquiète des risques de contagion révolutionnaire en Allemagne (Les « troubles d'Aix » éclatent le 30 août 1830 ; cf. Kurt Düwell, « Die Unruhen der Aachener Textilarbeiter 1830 », in *Rheinland-Westfalen im Industriezeitalter*, vol1, Wuppertal, 1983, pp. 114-125) et en appelle à des réformes sociales et politiques pour les éviter. Il sait de quoi il parle : la maison de ses beaux-parents avait été détruite à Eupen en 1821, à la suite de violentes manifestations des tondeurs dans cette ville, cf. R. Boch, « David Hansemann, das Kind der Industrie », in S. Freitag (Hrsg.), *Die 48-er. Lebensbilder aus der deutschen Revolution 1848/1849*, München, 1998, p. 179. Favorable à la Zollverein, il est également l'un des premiers à se prononcer pour l'unité allemande par la transformation de cette union douanière en union politique.

disons que cette introduction produirait, dans nos manufactures, des commotions violentes»²⁴. Ainsi, dans les années 1830, la Chambre de Commerce ne fait plus l'unanimité dans le milieu industriel et commercial, et cette dichotomie se révèle à l'occasion de chaque nouvelle discussion portant sur le régime douanier²⁵. La percée d'industriels convaincus des bienfaits de la mécanisation (Lelarge, Desteuque entre autres) et leur accession progressive à la Chambre de Commerce sont à l'origine d'une inflexion sensible de la position de cette dernière vers des thèses plus libérales : Henri Lefèvre, filateur en laine cardée, n'affirme-t-il pas alors que « *le meilleur moyen de faire cesser cet état de choses [la crainte de la concurrence anglaise sur les filés] serait de mettre en vigueur le traité de commerce dans les délais les plus brefs. Tous les fabricants de Reims sont du même avis* »²⁶. Warnier, négociant en tissus et laines, précise que les « *industriels et commerçants de Reims, après la parution de la lettre du 5 juin dans le Moniteur, applaudissent sans réserve le programme du gouvernement* ». Certes, des droits sont encore réclamés, mais pour des produits très spécifiques et à des taux sans commune mesure avec ce que les commerçants réclamaient trente ans plus tôt.

Lors des débats autour d'une union avec la Belgique, la tonalité est un peu différente : les membres considèrent que, si une union complète devait avoir lieu, il en résulterait « *de funestes conséquences* ». Mais elle ne se montre pas hostile par principe à une plus grande ouverture avec le pays voisin, au contraire : ce serait même un bénéfice partagé. Les produits rémois pourraient entrer plus facilement en Belgique, de la même manière que les matières premières en sa provenance permettraient aux fabricants rémois de produire à moindre frais. En revanche, la Chambre de Commerce de Reims partage l'avis de sa consœur picarde pour ce qui est d'un traité avec l'Angleterre, dont « *il ne pourrait ressortir que ravages et misères* ». Loin toutefois de limiter ses interventions à des critiques systématiques, la Chambre de Commerce de Reims propose au gouvernement de mettre les bouchées doubles afin de conclure de nouveaux traités commerciaux avec d'autres puissances : « *Nous réclamons avec confiance de la sollicitude éclairée du gouvernement du roi (...) les démarches les plus actives pour ranimer nos relations commerciales avec le Brésil et les Etats-Unis, depuis si longtemps entravées par des droits énormes d'entrée ; et la conclusion de traités de commerce avec les puissances étrangères, sur des bases telles qu'en abaissant les droits perçus à l'introduction en France de quelques-unes de leurs productions que nous n'avons*

²⁴ Enquête Duchâtel, p. 242.

²⁵ Adolphe David, délégué de ces fabricants « renégats », rapporte qu'une réunion du milieu du commerce et de l'industrie avait été convoquée et présidée par la Chambre, à laquelle 75 personnes ont répondu présent. Deux tiers ont alors voté le maintien des prohibitions. Mais dès le lendemain, « *une quarantaine de personnes individuellement, se sont rangées à l'avis de la minorité* »

²⁶ Enquête 1860, Déposition d'Henri Lefevre, p. _____.

pas encore en assez grande abondance, nous puissions y exporter à des droits proportionnellement moins élevés. »²⁷.

En 1846, en revanche, la Chambre de Reims se distingue par ses positions...favorables au libre-échange :

*« Considérant que les prohibitions établies pour protéger les industries ont toujours eu un caractère temporaire, que, nées des circonstances exceptionnelles, elles doivent disparaître avec les circonstances qui leur ont donné naissance ; qu'elles avaient pour but unique de donner aux industries protégées le temps et les moyens de grandir et de se fortifier ; que ce but est atteint aujourd'hui (...), l'assemblée émet le vœu que le régime actuel des douanes soit révisé dans le sens de la suppression des prohibitions et de la réduction graduelles de toutes les taxes élevées. »*²⁸.

Voilà qui ne manque pas de susciter la stupeur ! Rédigée par des personnalités industrielles de premier plan telles que Camus fils, Adolphe David ou Villeminot, cette position se distingue au milieu d'une forêt d'opposition massive. La stupeur passée, elle entraîne surtout l'opposition : à la tête des frondeurs, on retrouve Assy-Guérin fils et Givelet, Lucas et surtout Théodore Croutelle neveu qui, à l'issue d'une assemblée en l'Hôtel de Ville, le 28 décembre 1846, prend sa plume pour rédiger une réplique et rassembler derrière lui le maximum de manufacturiers rémois. Avec un certain succès d'ailleurs, puisque les bouillants libre-échangistes de la veille ont quelque peu tempéré leurs ardeurs. La Chambre, un peu forcée, accepte de mauvaise grâce de transmettre l'information au ministre, arguant du fait que les personnes rassemblées en la mairie étaient pour la plupart étrangères au monde de la manufacture...Certains railleront Croutelle pour ses prises de position²⁹. On remarquera que les partisans de la Société Industrielle sont divisés : des animateurs de 1834 se répartissent entre les deux camps. Difficile donc de voir dans cette querelle une opposition entre les manufacturiers à l'ancienne, frileux et réfractaires au mot « *liberté* » et les dynamiques patrons des usines mécanisées. Une partie de l'explication réside peut-être dans la philanthropie revendiquée par Croutelle, qui craint que le libre-échange ne se traduise dans les faits par une diminution des salaires qui mettrait à mal des ouvriers.

Faut-il réellement voir dans la Chambre de Commerce d'Amiens une institution indéfiniment accrochée au protectionnisme ? Les postures n'ont-elles pas évolué depuis l'époque de l'Empire ? En réalité, cet apparent immobilisme cache des motivations bien plus profondes. D'abord, les membres estiment être les représentants légitimes du

²⁷ *Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims*, séance du 14 août 1843.

²⁸ *Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims*, séance du 17 décembre 1846.

²⁹ Ponce Nollet, dans son *Apologie du Cobden de Reims*, fait l'éloge ironique de Croutelle, comparant l'étroitesse de son patriotisme au cosmopolitisme généreux de Richard Cobden. Cf. D. Todd, *L'identité économique de la France*, Libre échange et protectionnisme (1814-1851), Paris, Grasset, 2008, p. 350.

milieu industriel et commercial, et connaître par expertise les sentiments et les inquiétudes de ce milieu mieux que le gouvernement ne saura jamais le faire. Par conséquent, ils souhaitent que soit reconnu au plus haut niveau de l'Etat leur rôle de conseiller : mieux, ils en déduisent que l'Etat ne saurait pouvoir se passer de leurs lumières et ne peuvent que s'inscrire en faux, chaque fois que le gouvernement prétend prendre des engagements au nom du milieu industriel et commercial : c'est bien pour cette raison qu'elle insiste sur le fait que l' « *unanimité* », « *la totalité des négociants, fabricants, filateurs, teinturiers et apprêteurs* » s'est posée en défenseur des prohibitions. Chaque fois que ses intérêts, ceux de ses membres ou ceux de sa cité, sont en jeu, la Chambre souhaite une consultation *préalable*. C'est pour cette raison qu'elle se saurait se satisfaire de vagues paroles, « *les assurances comme celles que contient votre circulaire, comme celles qui ont été données depuis, ne remédieront en rien à l'état de malaise actuel, qui s'aggrave en se prolongeant* ». Le rejet des propositions libérales apparaît donc moins comme une réponse de fond que comme une réplique de forme. D'autre part, le protectionnisme est justifié par le risque social de voir, du jour au lendemain, des dizaines de milliers de bras inoccupés... Enfin, la relative ignorance des débouchés de la manufacture, laissée à la connaissance des seuls négociants amiénois et parisiens, entretient une vision fantasmée de l'Anglais : si les productions de qualité n'avaient que peu à craindre de la concurrence, en revanche, dans la qualité basse, les Anglais disposent d'une vraie supériorité. Du coup, l'attitude d'hostilité au projet libéral apparaît comme la conséquence d'un glissement sémantique des discours prérévolutionnaires. Le « *Bien public* » suppose, encore dans les années 1830-1840, de protéger des industries qui recherchent la « *perfection* », là où l'Anglais, c'est bien connu, ne recherche que produits bon marché et profits rapides. Vieille rengaine qui fleure bon l'Ancien Régime³⁰... et de resservir les mêmes exigences réglementaires : laissez-nous faire à l'intérieur, protégez-nous beaucoup à l'extérieur. Cela dit, derrière les propositions « *réactionnaires* »³¹, la Chambre de Commerce d'Amiens en appelait aux progrès du capitalisme industriel.

Que pensez, dès lors, de la position ambivalente de la Chambre de Commerce de Reims ? Nul doute que l'aspect social, comme nous l'avons déjà souligné, ait joué comme à Amiens. Toutefois, ce seul élément ne saurait expliquer que la Chambre ne fasse pas l'unanimité du monde manufacturier. Il faut donc se replonger dans la liste des signataires de la pétition contre les positions libérales de la Chambre de Commerce pour essayer de l'expliquer. Les 69 noms d'industriels et d'associés peuvent nous donner une idée : on y retrouve essentiellement des industriels de la laine peignée, mais très peu du cardé. Sans doute tient-on là le nœud de l'affaire : à un moment où les manufacturiers

³⁰ P. Minard, *La fortune du colbertisme*, op.cit., p. 303.

³¹ P. Deyon, « L'industrie amiénoise au XIX^eS et les séductions du protectionnisme », *Revue du Nord*, t82, n°334, janvier-mars 2000, p. 94.

rémois envisagent une mécanisation de la filature et du tissage de la laine peignée, sous l'impulsion de la Société Industrielle³², consacrant des sommes non négligeables à cet effet, ils attendent de la Chambre de Commerce une bienveillante sollicitude. La petite taille de leurs ateliers, le relatif faible nombre de leurs ouvriers ne les rend pas encore suffisamment solides pour pouvoir encaisser le choc de la concurrence anglaise. Il ne s'agit donc pas d'une querelle entre « anciens » et « modernes », ou plutôt alors entre « anciennement mécanisés » et « en voie de l'être ». Les chefs des ateliers du cardé n'ont pas ce souci, eux qui ont déjà mécanisé depuis longtemps³³ ; quant aux négociants en vins de Champagne, leur intérêt les incite à privilégier les exportations et l'abaissement des droits de douane, de peur que des tarifs protectionnistes n'entraînent chez leurs clients étrangers une réplique tarifaire défavorable.

On voit bien, dès lors, que, derrière des discours assez semblables, se cachent des différences profondes quant à la manière d'appréhender la politique douanière : même s'il s'agit d'une pratique éminemment diplomatique³⁴, les membres des Chambres ne restent pas inactifs et tentent d'influencer - avec plus ou moins de bonheur - la direction du gouvernement : les uns au nom d'une certaine idée de la « belle ouvrage », les autres au nom du développement de leurs affaires.

B- Promouvoir les produits à l'étranger.

Les Chambres de Commerce sont également susceptibles de créer les conditions de la demande, par exemple en suscitant l'intérêt pour les productions des cités qu'elles représentent, tant en France qu'à l'étranger.

A Reims, les dirigeants de la Chambre cherchent également à étendre les débouchés et à faire connaître les articles champenois à un marché que le progrès des transports rend de plus en plus étendu. En 1843, elle participe à une véritable expédition en Chine et au Turkestan, en y adjoignant à ses frais un délégué de l'industrie rémoise porteur d'échantillons. Depuis le traité de Nankin du 26 août 1842, mettant un terme au conflit entre l'Angleterre et la Chine, cette dernière tend à s'ouvrir aux Européens : les Français craignent cependant que les ennemis d'hier ne se transforment en associés du lendemain : ils s'empressent de prendre position les premiers sur ce marché qui leur tend les bras. L'idée d'une mission commerciale vers le Céleste Empire n'est pas à proprement parler une idée exclusivement rémoise³⁵, mais la Chambre de

³² Cf. *infra*, partie 3, chapitre 1.

³³ On retrouve cette attitude lors des discussions autour du traité de 1860 : Desteuque confirme que l'exportation de fils cardés fins ne souffre pas des conséquences du traité, tandis qu'il reconnaît l'infériorité de la fabrique de Reims pour les articles de peigné et de fibres mêlées, que concurrencent la Belgique et les états allemands : « *Nous comprenons moins bien l'emploi de ces matières communes* ».

³⁴ Cf. C. Lemerrier, *La Chambre de Commerce de Paris (1803-1852), un « corps consultatif » entre représentation et information économiques*, thèse de doctorat ss dir. G. Postel-Vinay, 2001, p. 652.

³⁵ C. Lemerrier, *La Chambre de Commerce de Paris, op.cit.*, pp. 653-655.

Commerce va y prendre une place particulièrement active. Pour y représenter l'industrie lainière, le gouvernement souhaite adjoindre à l'expédition un représentant de la manufacture rémoise. Flatté de cette marque d'intérêt, qui sanctionne la place croissante qu'occupe la place champenoise dans l'industrie lainière française, une commission, formée du président et du 1^{er} juge du Tribunal de Commerce, du président et du vice-président du Conseil des Prud'hommes ainsi que des président et vice-président de la Société Industrielle ainsi que des membres de la Chambre, se réunit afin de choisir la personnalité la plus qualifiée pour cette tâche³⁶. Parallèlement, elle provoque une assemblée à l'Hôtel de Ville de quelques 200 manufacturiers, négociants et commissionnaires, afin d'établir une collection d'échantillons des produits lainiers rémois³⁷. Refusant de désigner, ou un fabricant renommé qui serait arraché à ses affaires courantes, ou une personnalité retirée donc plutôt âgée, elle porte son dévolu sur une personne qui a « la spécialité de connaissances, une expérience pratique des affaires notamment de la fabrication des tissus de laine » : Natalis Rondot³⁸. Dans le rapport qu'il rédige à son retour de l'expédition³⁹, Rondot insiste sur l'adéquation des produits rémois au marché chinois ; toutefois, il insiste pour montrer « comment et pourquoi il importe de modifier les dimensions ou de changer les nuances ». On ne retrouve pas de démarches aussi actives à Amiens⁴⁰, et l'intérêt pour le marché chinois est en fait postérieur au retour de la mission : En 1847, le consul de France à Shanghai réclame aux Amiénois des échantillons d'étoffes de la fabrique, quatre ans après la mission en Chine. Au début de 1849, la Chambre de Commerce reçoit de M. de Montigny, consul de France à Shanghai, une commande de velours qui lui a été faite par des

³⁶ **Délibérations de la Chambre de Commerce de Reims**, séance du 25 septembre 1843.

³⁷ **Délibération de la Chambre de Commerce de Reims**, séances des 2, 4, 5 et 6 octobre 1843 : sans surprise, les personnalités de la Société Industrielle domine cette commission de récolement : Croutelle neveu, Sentis, Hourelle-Mouras, Buiron-Lochet, Luton-Gobin, Adolphe David, Dauphinot-Pradine et Edouard Henriot. Une partie de la collection est encore consultable à l'annexe de Reims des Archives Départementales de la Marne,

³⁸ Personnalité remarquable que Natalis Rondot : ami de longue date de la famille Say, il devient, à partir de 1848, une personnalité-clé des Chambres de Commerce de Lyon et Paris, rédigeant régulièrement des articles sur la Chine dans le *Journal des Economistes*. Cf. A. Soria, *La Chambre de Commerce de Lyon au XIX^eS (1832-1908)*, thèse ss dir. Y. Lequin, 1997, pp. 128-131. On peut consulter le détail de l'expédition de Rondot en Chine en **AN F12 2589**.

³⁹ **Archives de la Chambre de Commerce de Reims**, *Mission commerciale en Chine, rapport sur les échantillons de l'industrie lainière de France*, 1848.

⁴⁰ Néanmoins, parmi les échantillons récupérés de Chine, la Chambre de Mulhouse récupère des étoffes teintées dans un vert d'une pureté inconnue : les travaux menés permettent d'en déduire qu'il s'agit bien d'un produit végétal et Daveluy invite la Chambre à s'intéresser de près à cette matière nouvelle, qui pourrait intéresser l'ensemble des ateliers de teinture dans la ville ; cf. **AMA, BR2562**, N. Daveluy, *Compte-rendu des travaux de la Chambre de Commerce d'Amiens pour 1849, 1850, 1851 et 1852*, Amiens, imp. Yvert, 1853, pp. 29-30. Natalis Rondot fait connaître en 1853 que la Chambre de Commerce de Lyon a réussi à se procurer une certaine quantité de ce vert de Chine. La Chambre d'Amiens en récupère quatre boîtes, remises au chimiste et teinturier Fleury. Ce dernier, pas plus que Koechlin à Mulhouse, ne parvient pas à obtenir une belle teinture durable, même sur le coton. Pollet, le professeur de chimie industrielle d'Amiens, poursuit les travaux...cf. **AMA, BR2556**, N. Daveluy, *Compte-rendu des travaux de la Chambre de Commerce d'Amiens pendant les années 1853 et 1854*, Amiens, imp. Yvert, 1855, pp. 24-25.

commerçants chrétiens de Chine. A vrai dire, Amiens n'est pas la seule ville à laquelle pareille proposition a été faite : Rouen - entre autres - est également contactée. La Chambre attend l'arrivée d'une caisse d'échantillons de Montigny pour pouvoir proposer l'opération aux industriels, lorsqu'elle apprend d'un certain Steward, représentant de la maison londonienne Turner & Cie, que la caisse est en fait arrivée à Londres...et qu'elle ne sera restituée que contre la somme de 45 000F ! La Chambre, en collaboration avec d'autres, presse le gouvernement à prendre livraison de la caisse, car, en plus des échantillons de tissus, elle contient de nouvelles espèces tinctoriales inconnues en France. La caisse n'est réceptionnée en France qu'en juillet 1849...et aucun fabricant amiénois ne souhaite s'engager dans une expédition aussi lointaine⁴¹. Vulfran Mollet en profite alors pour lancer l'idée d'une Société d'Exportation pour établir des relations durables entre la France et l'Empire du Milieu. Beaucoup de négociants reculent devant la proposition, effrayés par les sommes à investir, jusqu'à l'annonce, par Marziou⁴², de l'arrivée à Amiens du capitaine Cazalis qui, passant par les Amériques, doit se rendre à Shanghai à bord de l'Arche d'Alliance. On ne sait rien de la teneur des discussions entre les membres de la Chambre et le capitaine, mais ce dernier doit être suffisamment persuasif pour vaincre les réticences : une société par actions se forme à Amiens, grâce aux efforts vigoureux de Mollet, Crignon, Ponche-Bellet et Darras-Willomont⁴³. Plusieurs événements vont toutefois contrarier le bon fonctionnement de cette société : si plusieurs articles réussissent à se vendre avantageusement lors de l'escale à San Francisco, l'incendie qui frappe la ville limite la percée de ces étoffes sur le marché américain. Les deux années en mer grèvent lourdement le prix des tissus qui arrivent à bon port, au moment où des persécutions frappent les chrétiens dans un Empire en révolution... Sous le Second Empire, les demandes de produits de l'industrie amiénoise se banalisent, pour des destinations géographiques aussi diverses que le Mexique, l'Égypte, la Chine ou Bombay. La Chambre de Commerce d'Amiens s'engage également à rechercher des articles présentant une certaine analogie avec ceux fabriqués à Amiens, afin de pouvoir les copier et les accommoder au goût local.

Au final, on peut souligner que les Chambres de Reims et Amiens engagent de véritables activités de promotion de l'activité manufacturière, avec des résultats contrastés et appuient (davantage la deuxième que la première) les mesures protectionnistes. Dans une certaine mesure, on peut affirmer que les Chambres essaient de se mettre aux services du commerce et de l'industrie locaux.

⁴¹ AMA, BR2562, N. Daveluy, *Compte-rendu des travaux de la Chambre de Commerce d'Amiens pour 1849, 1850, 1851 et 1852*, Amiens, imp. Yvert, 1853, pp. 7-8.

⁴² *Ibidem*, p. 9 : il est directeur de deux sociétés l'Océanie et l'Union Maritime, cf. J. Delecluse, *Les consuls de Rouen, marchands d'hier, entrepreneurs d'aujourd'hui. Histoire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen des origines à nos jours*, Rouen, Ed. du P'tit Normand, 1985.

⁴³ A Paris, la Chambre refuse de donner son accord pour la création d'une telle société, cf. C. Lemerrier, *La Chambre de Commerce de Paris, op. cit.*, p. 661.

C- Une expertise de l' « utilité publique » ?

Dans le domaine des canaux, les Chambres de Commerce poursuivent les démarches déjà engagées durant la Restauration. Ainsi, à Reims, la Chambre continue de déployer une grande activité pour faire aboutir le projet de canal Vesle-Aisne, multipliant les démarches auprès des parlementaires, du Conseil Général, et des autres Chambres de Commerce. Grâce à l'intervention de Chaix d'Est Ange, la Chambre, par la loi du 8 juillet 1840, reconnaît l'intérêt public de l'opération et procède à l'ouverture des premiers crédits. Les travaux furent rapidement menés sur la branche Nord, entre Reims et l'Aisne (l'achèvement eut lieu en 1848), mais un problème se posa côté sud, avec le percement d'un souterrain de près de 3 kms sous le Mont de Billy ; les interruptions multiples de chantiers et l'appel à de nouveaux crédits empêchèrent les travaux d'aboutir avant 1861 ! De la même manière, la maîtrise de la Somme constitue une très vieille affaire à Amiens. Les Amiénois peuvent compter sur la Chambre de Commerce de Paris pour défendre la navigation sur la Somme, contre le chemin de fer et la navigation sur la Seine⁴⁴.

Néanmoins, l'avenir est promis désormais aux chemins de Fer, et les Chambres de Commerce font preuve de visions quelquefois très différentes quant à l'opportunité de doter leur cité de ce moyen de communication moderne. L'article 8 d'une ordonnance du 18 février 1834 précise que « *Les Chambres de Commerce et, au besoin, les Chambres Consultatives des Arts et Manufactures des villes intéressées à l'exécution des travaux, seront appelées à délibérer et à exprimer leur opinion sur l'utilité et la convenance de l'opération. Les procès verbaux de leurs délibérations devront être remis au Préfet avant l'expiration du délai fixé dans l'art. 6* ». Cet avis obligatoire ne concerne toutefois encore que les travaux publics qui font l'objet d'une loi. La mesure est étendue par la loi du 3 mai 1841 à ceux qui font l'objet d'une ordonnance. Les Chambres de Commerce sont progressivement amenées, dans les enquêtes qui concernent les chemins de fer, à définir une notion plus restreinte de l' « *utilité publique* ». Ce rôle, complémentaire de celui des corps techniques, occupe une place centrale dans les débats qui animent les réunions. Elles gagnent un domaine de compétence officiellement reconnu (qui prend plus de place dans leurs travaux dans les années 1860, lorsqu'elle se retrouve également saisie des tarifs des chemins de fer). A l'inverse de Paris, où la situation de plaque-tournante ne souffre aucune discussion, les Chambres de province - et spécialement celles d'Amiens et de Reims - tentent de jouer de leur influence pour orienter les choix dans une direction favorable à leurs affaires.

A Amiens, le chemin de fer est d'abord regardé avec une certaine perplexité : dès 1830, la Chambre doit se prononcer sur le projet d'une ligne Paris-Valenciennes avec embranchement Lille-Dunkerque. Eventualité que les membres de la Chambre accueillent

⁴⁴ Cf. C. Lemerrier, *La Chambre de Commerce de Paris, op.cit.*, p. 490.

avec scepticisme, préoccupés par des frais nettement supérieurs à ceux occasionnés par le transport fluvial, et surtout l'inadéquation du tracé, passant par Ham et négligeant la capitale picarde. La question de la liaison avec l'Angleterre constitue pour elle un leit-motiv, St Valery apparaissant dès lors comme la meilleure des solutions ; sollicitée par le maire d'Amiens pour donner son avis, la Chambre déclare alors que les voies vers Lille et Calais depuis Paris doivent préférentiellement passer par Amiens plutôt que par St Quentin.

Fin 1834, le président de la Chambre, tenu au courant d'un projet de « *Société pour la route en fer dite du Nord* », fit remarquer aux auteurs de ce plan qu'ils sacrifiaient les communications de la France avec l'Angleterre au profit de celles avec la Belgique. Un accueil plus favorable fut réservé à cette compagnie lorsqu'elle révéla l'existence d'un projet de liaison Paris-Lille par Amiens, jusqu'à ce qu'elle concède qu'un projet concurrent prévoyait plutôt un passage par Saint-Quentin. De concert avec la municipalité, la Chambre proposa d'utiliser la contre-allée du boulevard Est, à partir du faubourg de Saint Fuscien jusqu'aux abords de la Somme. Malgré l'intérêt qu'elle portait à Saint Valery, la Chambre ne suivit pas la délibération du Tribunal de Commerce de ce port, selon laquelle on pouvait se dispenser de prolonger la ligne vers Boulogne et Calais, le passage entre France et Angleterre pouvant être assurée le plus commodément, promptement et économiquement par Saint Valery. Ce n'est qu'en 1841 que la Chambre de Commerce d'Amiens se penche à nouveau sur la question des chemins de fer, inquiétés par les menées de leurs homologues saint-quentinois à Paris : elle affirma l'importance stratégique d'Amiens comme point de bifurcation des voies devant mener respectivement vers l'Angleterre et la Belgique. Elle proposa que la ligne Paris-Saint-Quentin passât par Guiscard (à proximité d'Ham) plutôt que par Chauny et elle adopta le point de vue de la Chambre de Reims lorsque cette dernière préconisa, pour la ligne Paris-Strasbourg, un tracé qui suivait celui du chemin de fer du Nord. Elle s'associa au Conseil Général de la Somme pour demander que l'Etat se chargeât de l'exploitation des chemins de fer ; elle adopta également l'avis du conseil municipal qui proposait de substituer à l'enclos de la vallée, l'esplanade du Faubourg de Noyon comme emplacement de l'embarcadère pour la station amiénoise de chemin de fer de Paris vers la Belgique. L'inauguration de cet embarcadère en juin 1846 vint couronner le succès des démarches successives entreprises par la Chambre. En 1848, la compagnie du Nord a établi à Longueau un raccordement, mais des plaintes, de plus en plus nombreuses, s'élèvent pour dénoncer les conditions dans lesquelles la compagnie l'exploite : de nombreux trains n'y font que transiter sans s'arrêter, obligeant les potentiels usagers à les attendre au passage. La Chambre réclame, dans une lettre du 22 juin 1849, adressée au Ministre du Commerce et des Travaux Publics, une exploitation plus conforme au texte de la loi ; elle n'était pas seule dans ce combat, puisque le Conseil Municipal et le Conseil Général joignent leurs voix à la sienne. Le gouvernement provoque alors une rencontre entre les

délégués de la Chambre, le maire d'Amiens et les représentants de la Compagnie du Nord. Malheureusement, en vain, car c'est la Compagnie qui finit par imposer son point de vue⁴⁵.

Une fois acquise sa situation de carrefour des deux plus importantes voies ferrées du réseau du Nord, la Chambre de Commerce s'intéressa au développement de lignes qui présentaient un intérêt immédiat pour son commerce comme l'embranchement Saint-Valery-Boulogne en 1852. Une question agite également la Chambre d'Amiens et révèle une concurrence avec celle de Reims : le chemin de fer des Ardennes. Les discussions les plus intenses concernent la liaison entre Amiens et Rouen, économiquement indispensable pour faciliter l'approvisionnement en matières premières de la manufacture textile, mais aussi socialement afin de donner du travail aux chômeurs. Deux propositions sont sur la table : l'une par la Compagnie de Strasbourg établit un chemin de Reims à Rethel par les plateaux arides de la Champagne ; l'autre par la Compagnie du Nord avec tracé par la vallée de l'Aisne, en s'embranchant à Neufchâtel sur le chemin de fer de Tergnier à Reims. « *Les relations que notre ville a entretenues précédemment avec tout l'Est de la France ne pouvaient vous trouver indifférents sur une voie de communication propre à ranimer ces anciens rapports en les rendant plus faciles.* »⁴⁶. Cette réflexion est intéressante à un double titre car elle révèle ; d'une part, que les relations doivent être ranimées, ce qui suppose donc qu'elles sont interrompues depuis longtemps ; d'autre part, que la Chambre ne désespère pas de s'y réimplanter : « *On comprend la prédilection de Reims pour suivre les plateaux, puisque cette voie lui assure tout le transit par son territoire, et écarte peut-être à jamais la concurrence de notre ville pour fournir à la consommation des départements de l'Est. Vous aurez donc, messieurs, à surveiller de près les décisions qui pourront être prises ; elles sont, pour tout le département et pour Amiens en particulier, du plus haut intérêt.* ». Dans cette perspective, la commission de la Chambre juge opportun de rejeter le tunnel de quatre kilomètres entre la sortie de Poix et Amiens pour lui préférer un détour par la vallée de la Selle vers Conty, bien plus préférable au mouvement commercial que le passage par « *les contrées arides et presque désertes de Rumaisnil et de Namps-au-Val traversées par le projet initial* »⁴⁷. On a vu précédemment combien les campagnes industrielles de Conty présentaient d'intérêt pour l'industrie textile amiénoise... Ce n'est qu'en 1862 que deux décrets déterminent les travaux à exécuter.

Dès 1834, à Reims, les premiers projets envisagent l'établissement d'une ligne Paris-Strasbourg ; la Chambre de Commerce de Reims en profite pour réclamer que la

⁴⁵ AMA, BR2562, N. Daveluy, *Compte-rendu, op.cit.*, p. 6.

⁴⁶ *Ibidem*, pp. 34-35.

⁴⁷ AMA, BR2556, N. Daveluy, *Compte-rendu, op.cit.*, pp. 2-4.

ligne emprunte les voies naturelles de la vallée de la Marne, via Epernay et Châlons, Reims y étant rattachée par un embranchement direct ; elle rejette par conséquent une autre proposition, plus courte mais économiquement moins rentable pour elle, Paris-Vitry le François par les plateaux de la Brie. En 1836, la Chambre se préoccupe également d'assurer des liaisons régulières vers le Nord et la Belgique, d'où son intervention dans les débats de la Chambre des Députés sur le projet Paris-Lille-Bruxelles. Elle rejette l'idée d'un Paris-Amiens-Arras au profit d'un Paris-Compiègne-St Quentin, avec embranchement St Quentin-Reims-Châlons. Toutefois, les projets se multiplient sans aboutir, menaçant de s'enliser définitivement. La Chambre repousse l'idée d'une ligne Paris-Dijon-Mulhouse-Strasbourg mais apporte son appui à une autre solution, faisant de Compiègne le point de départ de la ligne Paris-Bruxelles par St-Quentin ainsi qu'au nouveau tracé du Paris-Strasbourg par Soissons, Reims, Châlons, Ste Menehoulde et Nancy. Le trajet, plus long de 25 à 30km s'avère néanmoins plus économique, puisqu'il emprunte les passages faciles des vallées de l'Aisne et de la Vesle, nécessitant donc moins d'ouvrages d'art, et ayant surtout le gros avantage de créer une liaison Strasbourg-Nancy-Reims-Rouen, le tout sans passer par Paris...d'où l'échec du projet ! Pourtant, industriels et négociants en vins s'accordaient pour reconnaître cette solution comme la meilleure : les premiers, car elle facilitait l'entrée du charbon de terre par la Belgique, et des laines étrangères par Rouen, les seconds voyaient l'avenir du commerce de vin pétillant vers le nord. La commission de la Chambre de Commerce de Paris défend l'idée d'un passage par la Marne, alors que d'autres membres, appuyés par une pétition, préfère un tracé par l'Oise, permettant un transit entre Le Havre et l'Allemagne sans concurrencer les canaux. Pour trancher, la Chambre de Paris entend les délégués de son homologue champenoise, et se décide le 12 juin en faveur du tracé par la Marne. Le vote parisien n'est pas anodin car son avis est attendu par la Chambre des Pairs⁴⁸. Malgré l'insistance de la Chambre de Commerce⁴⁹, les députés entérinent la solution initiale passant par la vallée de la Marne, accompagnée du vote de l'embranchement Epernay-Reims (loi du 2 Août 1844). Son achèvement ne sera obtenu qu'en 1854 en raison de multiples retards. Reims n'y trouve d'ailleurs pas son compte, puisque ne bénéficiant que d'un simple embarcadère, remplacé seulement en 1860 par l'actuelle gare. A la suite de ces attermoissements, la Chambre obtient en revanche assez facilement différentes lignes de jonction : Reims-Laon en 1857 ; Reims-Charleville en 1858 et Reims-Châlons en 1863⁵⁰.

⁴⁸ Cf. C. Lemerrier, *La Chambre de Commerce de Paris, op.cit.*, p. 551.

⁴⁹ Malgré également l'alliance de circonstances entre le libéral Houzeau Muiron, défenseur des intérêts urbains rémois, et du conservateur Brocard de Buisnières, partisan des campagnes et résidant à Soissons...

⁵⁰ Là encore, un petit détour de l'autre côté de la frontière peut s'avérer intéressant. Le chemin de fer en Prusse relève d'une compétence privée. La *Kölner Rheinische Eisenbahn-Gesellschaft (KREG)* est avec la *Kölner-Mindener* et la *Bergisch-Märkischen*, une des trois sociétés qui, à partir des années 1830, va s'occuper de couvrir de chemins de fer la Rhénanie, la Ruhr et l'essentiel de l'actuel Land de Nordrhein-Westfalen. Les

industriels des bords de Rhin avaient été, en effet, très tôt intéressés par ce nouveau moyen de transport qu'était le train, pour contourner les hauts tarifs douaniers érigés par les Pays Bas. Les négociants de Cologne se décidèrent à donner suite à la proposition des chemins de fer belges afin d'établir une liaison avec Liège vers Anvers, la Belgique étant particulièrement intéressée par le commerce avec la Prusse. Ce groupe fonda la REG, société par actions de 3M de talers de capital, le 25 juillet 1835 à Cologne, confiant les rennes de la société à Camphausen, un banquier et négociant de Cologne. Les banquiers jouent dans cette affaire un rôle considérable, car ils sont les seuls à avoir les compétences techniques et les moyens financiers nécessaires à la mise en place d'une entreprise de cette envergure ; cf. S. Zeumer, *Die Kölner Privatbanken und die Industriefinanzierung im frühen 19. Jahrhundert*, Diplomarbeit ss dir. T. Pierenkemper, 2003, pp. 34-37. Les six plus gros banquiers de Cologne détiennent à eux seuls le tiers du capital, Abraham Oppenheim (de Oppenheim Jr & Cie) à lui seul le quart. Qu'à cela ne tienne : Hansemann, avec l'aide de Philippe Henri Pastor, fonde dans la foulée une compagnie concurrente, la « **Preussische Rheinische Eisenbahn-Gesellschaft** » (**PREG**) ; la Chambre de Commerce mandate spécialement David Hansemann et J. van Gülpfen afin de représenter leurs intérêts pour la question des chemins de fer, lors de leur voyage à Berlin ; cf. Bernhard Poll (Hrsg.): *David Hansemann 1790 – 1864 – 1964. Zur Erinnerung an einen Politiker und Unternehmer*, Aachen 1964, p. 189. Le décret du conseil du 12 février 1837 consacre les efforts d'Hansemann dans un sens favorables aux vues de la Chambre d'Aix. Celle-ci se joindra au conseil municipal pour voter des remerciements aux deux députés. Dans les négociations qui s'ensuivent, Hanseman exercera encore une influence décisive sur la législation sur les chemins de fer prussiens. Avec son concours et celui de la Chambre furent réglés les détails pratiques de l'arrivée du train à Aix, ce qui ne fut pas sans causer quelques tensions dans la ville ; cf. Huyskens, *op.cit.*, pp. 146-147 ; A. Bergengrün, *David Hansemann*, Berlin, 1901, pp. 176-178... Le 21 août 1837, la PREG reçoit une concession pour la construction d'une ligne de 86 km de long, de Cologne vers la frontière belge et Liège, en passant par Aix et Düren. Un premier tronçon de 7 km entre Cologne et Müngersdorf est ouvert dès 1839 ; deux autres sections, de Lövenich et Düren vers Aix, sont achevées en 1840 et 1841. Le dernier secteur permettant la liaison avec la Belgique est mis en service le 15 octobre 1843. Cette ligne fut la première à relier l'Allemagne à l'étranger. Côté verviétois, la Chambre, tout comme les industriels de la place, eurent souvent à se plaindre des lenteurs du gouvernement à doter la ville d'un chemin de fer. Plus qu'un rôle d'initiatrice, elle joua alors celui d'aiguillon pour faire avancer le projet dans le sens qu'elle jugeait favorable à la cause des industriels. Elle trouva donc en l'un de ses membres, Lardinois, un défenseur acharné de ses intérêts : c'est sur sa proposition et avec l'appui de ses amis libéraux que la loi de 1834 précise que le chemin de fer se dirigerait vers la frontière prussienne par Verviers ; face à l'augmentation des dépenses pour la ligne de la Vesdre, qui encouragea le gouvernement à revoir ses projets, c'est de nouveau Lardinois qui fut en première ligne. Il faut dire que la configuration géologique de la vallée de la Vesdre rendait les choses quelque peu compliquées, mais l'impatience des industriels atteignait sa limite. La Chambre de Commerce prend alors l'initiative d'une pétition pour réclamer que soit mis le plus tôt possible en adjudication les travaux du chemin de fer entre Liège et la Prusse. Signée par de nombreux industriels et habitants verviétois, Demonceau la dépose à la Chambre des représentants.

« Je ne puis que confirmer ce que vient de dire l'honorable M. Demonceau. M. le ministre des travaux publics prétend qu'il fait ce qu'il peut ; pour moi je ne le pense pas. Depuis cinq ans on nous fait les plus belles promesses ; mais c'est tout. Depuis cinq ans on nous dit que dans un an les études du chemin de fer de Liège à la frontière prussienne seront achevées. M. le ministre des travaux publics nous l'a toujours promis depuis cinq ans. La dernière fois que je l'ai vu à Verviers, il m'a dit que le chemin de fer serait achevé à la fin de 1840. Eh bien, il est probable qu'il ne sera pas seulement commencé à la fin de 1839 (...) Il y a une grande irritation dans le district de Verviers. Je ne voulais pas parler sur la pétition, parce que les termes n'en sont pas très convenables, mais le ministre m'y a forcé. Je le répète, l'irritation est grande à Verviers. Si je n'étais pas député et fonctionnaire public, je me mettrais à la tête des pétitionnaires ; et si vous êtes toujours injuste, vous verrez ce qui arrivera. Je reconnais que j'ai été un peu loin, et que j'ai peut-être proféré des paroles déplacées. Mais il faut comprendre ma position. Je représente par mes fonctions le gouvernement, et c'est sur moi que tombent

Les Chambres de Commerce ne constituent pas, sous la Monarchie de Juillet et le Second Empire, de simples cercles de sociabilité des élites commerçantes et manufacturières. La réforme opérée en 1832 a entraîné une modification de la composition de ses membres qui n'a été que progressive, mais pas en tout cas de bouleversements dans les cercles de recrutement à court terme : il faut attendre le milieu des années 1860 pour que s'opère, tant à Amiens qu'à Reims, un virage plus franc vers le monde de l'industrie.

Du reste, quel versant du commerce représentent ces Chambres ? Les intérêts personnels de leurs membres ou celle de la branche dont elles émanent ? A Amiens, la question semble ne pas se poser, tant les positions protectionnistes font l'unanimité. A Reims, la question du protectionnisme montre, au contraire, une grande palette de réactions et noue des alliances improbables entre patrons du cardé et négociants en vins de Champagne face à l'armée des patrons du peigné. Pourtant, tous étaient unanimes à réclamer d'une même voix nouveaux débouchés et moyens de communications plus aisés. Ni la Chambre de Commerce de Reims, ni celle d'Amiens ne ressentaient la vocation de se prononcer au nom de l'ensemble de l'industrie française, à l'inverse de leur homologue parisienne, proche du pouvoir avec lequel elle entretient des rapports ambigus de concurrence et de complémentarités⁵¹. Elles inscrivent donc leur action dans le ressort géographique plus restreint du territoire manufacturier qu'elles animent, essayant de protéger et de favoriser l'activité aux frontières de ce cercle privilégié (en défendant sa ligne de chemin de fer, ses routes, ses produits lors de missions à l'étranger), tout en y laissant commerçants et manufacturiers libres de leurs actions (en réclamant d'être consultées et entendues par l'autorité supérieure, même s'il s'agit de lui remonter des exigences apparemment contradictoires, comme le firent les Rémois autour de la question du libre-échange).

tous les reproches. Régence, chambre de commerce, députés, commissaire de district, députation provinciale, tous ont réclamé, et le ministre a toujours tout promis.» ; cf. Moniteur du 18 mai 1839, n°138, séance du vendredi 17 mai 1839, Chambre des Représentants. En 1842, les choses avancent mais les budgets explosent : 33 millions ont été dépensés au lieu des 20 initialement prévus...

⁵¹ Cf. C. Lemerrier, *op.cit.*, p. 823.

Bilan :

L'Amiénois Henriot nous aidera ici à y voir un peu plus clair ; s'exprimant avec une certaine inquiétude devant l'Académie, il a ces phrases dont la lecture ne peut que nous faire acquiescer :

*« C'est bien ici le cas de démontrer combien est grand sur les masses l'empire de l'habitude et de la routine surtout quand, malgré la pauvreté des moyens, on a longtemps additionné d'heureux résultats. »*⁵²

Habitude, routine : le reproche est-il exagéré, lorsque l'on voit que c'est le maire d'Amiens qui décide de lancer la Société Industrielle ? Lorsque l'on constate qu'il se débat à peu près seul pour la maintenir à flot malgré des objectifs aussi ambitieux que nécessaires ? A Reims, bien sûr, après l'enthousiasme du début, la continuité de l'action n'est l'œuvre que d'une poignée de fabricants étroitement liés les uns aux autres. Mais au moins, s'agit-il de fabricants précisément, et non pas d'étrangers au monde de la manufacture. Amiens semble encore vivre à l'heure du XVIII^eS et pourrait presque reprendre à son compte les adages des Sedanais qui disaient : « *Qui fait bien ne craint rien* ». A force d'en appeler au protectionnisme, peut-être avait-il oublié cette leçon dressée par un quasi voisin, Randoing d'Abbeville, qui en 1834, affirmait plutôt : « *Quand on n'avance pas, on recule* ». Et de fait, pendant que Reims atteignait des sommets, Amiens a beaucoup reculé : de 30MF vers 1845 à 15 vers 1860, on ne peut pas dire que les résultats aient été heureux. Pourtant, ils ont été quelques-uns à vouloir avancer : des Lemerchier, des Laurent, des Barboza, des Oger...Trop peu pour trouver des imitateurs. Trop discrets pour maintenir une renommée déjà passée. Trop isolés pour pouvoir faire des émules...Ils n'ont qu'à attendre les personnes qui reprendront le flambeau pour lui donner un nouvel éclat. Le temps viendra...mais la flamme sera bien pâle, noyée dans les lumières des phares du Nord, Roubaix et Tourcoing...

⁵² ADS, 28J241, Fonds de l'Académie d'Amiens, Henriot : « Décadence de l'industrie amiénoise ».

CONCLUSION GENERALE.

Au fur et à mesure que les études sur le processus d'industrialisation se sont multipliées, on a donné à celui-ci des qualificatifs multiples. Avec en perspective l'Angleterre du Nord-ouest, l'industrialisation, ici ou là, a été *intensive* (pour la laine, c'est par exemple le cas, outre Bradford¹, à Verviers², à Aix-la-Chapelle³ et a fortiori à Roubaix⁴). Avec en ligne de mire, la pluriactivité dans les montagnes, elle a pu être *douce* (mais alors, elle concerne des activités qui échappent au monde du textile le plus souvent, comme l'horlogerie dans le Jura⁵). Avec pour objectif, l'histoire du travail là où les industries sont présentes mais ne pèsent que d'un poids très relatif (on a qualifié alors l'industrie *d'invisible*, s'agissant notamment de la laine dans le Midi de la France⁶). A Amiens et à Reims, qu'en est-il au sortir de notre étude?

Des entreprises nombreuses, mais de petite taille, insérées dans un mode d'organisation du travail marquée par la dispersion et l'archaïsme des techniques, un chiffre d'affaires modeste, le caractère capitalistique peu prononcé des affaires et le petit nombre des négociants d'envergure : Amiens, grand centre manufacturier aux XVII^e et XVIII^eS, fait manifestement étioiler et n'a pas su tenir son rang. Ici, le processus d'industrialisation s'est fait en *demi-teinte*, comme si l'on avait cessé de se retourner quand il fallait avancer. Il est certain que, jugée à l'aune des chiffres d'affaires de Reims ou de Roubaix-Tourcoing, l'évolution d'Amiens entre la Révolution et le Second Empire peut être qualifiée d'échec. A Reims, des unités de production en voie soutenue de concentration et de mécanisation, un chiffre d'affaires qui pèse à l'échelle nationale voire européenne, quelques capitaines d'industrie : si Reims n'a pas connu le passé glorieux de la capitale picarde, elle semble se préparer, au seul des années 1860,

¹ P. Hudson, *The Genesis of Industrial Capital. A Study of the West Riding Wool Textile Industry, 1750-1850*, Cambridge, 1986.

² P. Lebrun, *L'industrie de la laine à Verviers pendant le XVIII^e et le début du XIX^eS*, Université de Liège, 1948 ; G. Gayot, « La classe ouvrière saisie par la révolution industrielle à Verviers, 1800-1810 », *Revue du Nord*, t. 84, n° 347, 2002, p. 633-666.

³ D.J. Dahmen, *Das Aachener Tuchgewerbe bis zum Ende des 19. Jahrhunderts. Ein Beitrag zur Wirtschaftsgeschichte der Stadt Aachen*, Aachen, 1925 ; M. Schmidt, „Tuchmanufakturen im Raum Aachen. Frühneuzeitliche Werkbauten als Spiegel einer Betriebsform zwischen Verlag und zentralisierter Produktion“, in E. Dietrich (ed.), *Aufbruch in eine neue Zeit. Gewerbe, Staat und Unternehmer in den Rheinlanden des 18. Jahrhunderts*, Köln, 2000, pp. 129-164.

⁴ JC Daumas, *Les territoires de la laine*, *op.cit.*, pp. 331-389.

⁵ Jean-Marc OLIVIER, *Société rurale et industrialisation douce : Morez (Jura) (1780-1914)*, Thèse pour le doctorat d'histoire sous la direction de Clause-Isabelle Brelot, Université Lyon 2, 1998.

⁶ JM Minovez, *L'industrie invisible. Les draperies du Midi XVII^e-XX^eS*, dossier HDR ss dir. JC Daumas, 2008.

un bel avenir industriel, puisqu'elle ressort à bien des égards à un processus d'industrialisation plus ou moins intensif, voire *éruptif*, tant l'envolée est spectaculaire en un temps très court. Pourtant, d'un côté comme de l'autre, rien n'est absolu ni définitif : après 1870, Amiens va connaître une vigoureuse relance de l'industrie lainière, alors même que Reims va entamer son déclin. Il est vrai que la guerre de 1870 a profité - dans tous les sens du terme - à Reims, non seulement pendant le conflit, avec une très forte consommation de tissus de troupe, mais surtout après, avec la disparition de la concurrence alsacienne. De 105MF de chiffre d'affaires en 1867, 117 en 1869, 151 en 1872, le sommet de la courbe est atteint en 1877 avec 160MF, avant d'entamer un lent déclin⁷. Dans le même temps, Amiens connaît, au contraire, un regain d'activité : profitant des hauts tarifs douaniers, des monopoles imposés au marché colonial et diversifiant sans cesse ses tissus en fonction des variations de la mode, la croissance revient à l'ordre du jour, et ce malgré la mauvaise conjoncture globale : à la veille de la 1^{ère} Guerre Mondiale, les étoffes de laine (pure ou mélangée) représentent un chiffre d'affaires de plus de 20MF, auxquels il faudrait ajouter le produit les pièces de velours d'Utrecht⁸. A cette date, le chiffre d'affaires de Reims est revenu à 80MF. Les proportions en chiffres n'ont que peu de choses à voir (le rapport reste de 1 à 4 en faveur de Reims en 1914), mais la longue tendance baissière entamée par Reims depuis la Grande Dépression contraste avec le dynamisme retrouvé de l'industrie amiénoise. C'est dire si les conditions de la réussite (et de l'échec !) sont fragiles et constamment remises en cause. Amiens n'est pas devenue une seconde Carcassonne bien au contraire. Mais Reims, de son côté, ne s'est pas métamorphosée en un second Roubaix. Ceci signifie donc que la destinée manufacturière des deux cités diverge entre la fin du XVIII^e et le milieu du XIX^eS. Mais cela signifie aussi que, d'un côté comme de l'autre, la logique n'est pas celle qui aurait pu prévaloir. Amiens, sur le déclin, est une ville qui ne reste pas sans ressort. Reims, dans une spirale ascendante, n'est pas une cité ignorante des mécanismes de l'inertie voire du déclin. 1860 ; un bilan contrasté mais nullement définitif. Plutôt que d'évoquer un secteur en panne de croissance, ne serait-il pas plus pertinent de considérer que, en jouant sur les productions et les fibres, Amiens tire le secret de sa permanence ?

La proto-industrialisation décrite par Mendels, mécanique bien huilée et implacable, semble ne donner d'autre choix que le passage vers la grande industrie ou la désindustrialisation. Trop longtemps, on a laissé deux choix : passage à la grande industrie ou désindustrialisation pour les anciens territoires manufacturiers ; or,

⁷ JC Daumas, *Les territoires de la laine, op.cit.*, pp. 180-181.

⁸ P. Deyon, « L'industrie amiénoise au XIX^eS et les séductions du protectionnisme », in *Revue du Nord*, t82, n°334, Janvier-Mars 2000, p. 99.

l'exemple de Prato, en Toscane⁹, a montré que, dans la laine comme ailleurs, c'est bien souvent en empruntant les chemins de traverse, loin des sentiers bien balisés, par le jeu du hasard, de la chance et/ou de l'ingéniosité que se détermine l'échec ou la réussite. Amiens et Reims ont chacune apporté, c'est un fait, une réponse différente à la question des produits et des marchés. Dans les deux cas, les fabricants et les négociants ont eu du mal à faire le deuil des marchés ibériques. Le mirage espagnol les a obligés à revoir leurs stratégies :

- à Amiens, pour prendre la place des étoffes veloutées, la manufacture a tenté, sous la Révolution, l'Empire, puis la Restauration, de constituer un vaste système associant laine peignée, laine cardée et coton, avec comme objectif de couvrir la gamme la plus large de produits : étoffes de laine peignée pour la consommation populaire intérieure, étoffes de laine cardée pour les classes supérieures, velours de coton pour la consommation intermédiaire et velours d'Utrecht pour l'ameublement dans les gammes moyenne et supérieure ;
- à Reims, à la laine peignée du XVIII^eS, les fabricants ont ajouté, à partir de l'an III, la laine cardée. Les deux cycles ont été, jusqu'à la fin des années 1830, séparés avec des produits spécifiques : mérinos, flanelles, casimirs... Ici, on a su faire montre d'un savoir-faire permettant de s'adapter, non sans pertinence, aux contraintes extérieures. Ne pas renâcler à copier beaucoup, intégrer chaque année, par petites touches, les éléments de nouveautés : si bricolage il y a eu, c'est parce que l'insertion au marché, incertaine, a toujours été remise en cause. Certes, les Amiénois n'ont pas été sans ignorer ces stratégies, mais ils n'ont pas fait montre de la même détermination à ce sujet. Toutefois, ce bricolage rémois est allé de pair avec une sorte de précarité constamment renouvelée : les risques de crise ont toujours été supérieurs à l'assurance de la croissance.

A Amiens toutefois, tout n'est pas si négatif que cela. La culture productive est suffisamment plastique pour avoir la capacité à passer de la laine au coton puis aux tissus de fibres mêlées. Si le milieu local est intéressé et stimulé par la recherche de nouvelles opportunités, c'est parce qu'il bénéficie d'une longue tradition commerciale et manufacturière : les savoir-faire sont enracinés, leur transmission est assurée et leur capacité d'adaptation maximale. Ainsi, si la laine cardée, victime de la crise, est emportée avec Gensse-Duminy à l'orée des années 1830, le choix de l'alépine et des

⁹ C. Maitte, *La trame incertaine, le monde textile de Prato XVIII^e-XX^eS*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2001.

tissus de fibres mêlées permet de porter la croissance¹⁰ : la preuve en est que la capitale picarde, à l'inverse de bien d'autres places manufacturières françaises, traverse sans trop de difficultés la crise du tournant des années 1830, alors même que s'y déroule parallèlement une reconversion du coton vers la laine. La flexibilité de la production amiénoise, jamais fixée sur un seul produit, permet aux fabricants de jouer sur les marchés de consommation : pas question de vivre sur sa réputation comme cela peut être le cas à Sedan¹¹. « *Qui fabrique bien, vend bien* » : si un Poupart de Neuflyze ou un Paignon pouvaient se permettre ce genre d'aphorisme, un Augustin Laurent ne s'y serait pas risqué. A Reims, un Croutelle non plus. Car Amiénois mais aussi Rémois se sont préoccupés activement, et durant toute la période, de comprimer les coûts de production, avec des résultats contrastés.

- Diminution du coût de la matière première d'abord : une grande partie de la production picarde s'appuie sur des laines de pays, d'autant plus faciles à se procurer qu'elles abondent dans cette espace de grandes cultures, alors que les laines les plus fines sont réservées aux étoffes supérieures. L'absence de mécanisation et la nécessité de faire appel à une main d'œuvre rurale, que l'on va chercher fort loin, explique qu'il est difficile de se passer des Tourquennois, ce qui entraîne un surcoût. Si le cheptel du département de la Somme augmente, il est en revanche peu renouvelé.
- A l'inverse, à Reims, les voies d'approvisionnement sont multiples, en dehors des laines champenoises, mais c'est là que surgit un autre problème : celui de la diminution des coûts de transports, tant pour la matière première que pour les produits achevés. Là où Amiens peut compter sur l'autoroute que constitue la Somme, Reims doit batailler ferme pour assurer sa connexion au réseau de la France du Nord et à Paris. Beaucoup de retard a été pris, jusqu'à la Restauration. Et même les projets entamés à cette époque ne voient leur concrétisation qu'une dizaine d'années plus tard...L'enclavement rémois a constitué une préoccupation constante à tous les niveaux, tant l'on ressentait, à l'intérieur de la cité, les conséquences heureuses que des liaisons nombreuses et régulières pouvaient fournir au commerce.

A Amiens, l'incertitude quant à l'écoulement des marchandises, le jeu aux marges du marché, l'absence de spécialisation dans un seul type de produit impliquent que la concentration a été moins avantageuse ici qu'ailleurs. Les risques par rapport à

¹⁰ Le succès relatif d'Amiens sur cette voie incite à être prudent sur le rôle de la polyvalence, mis en avant par ailleurs, notamment à Roubaix-Tourcoing : cf. JC Daumas, *op.cit.*, p. 351.

¹¹ Cf. JC Daumas, *op.cit.*, p. 339.

des marchés aléatoires, fragmentés, instables rendent les immobilisations financièrement insupportables, compte-tenu de l'incertitude des profits. Les connaissances des marchés, souvent imparfaites, sont détenues par des négociants dont nous avons vu quelles relations difficiles ils entretenaient avec les fabricants. Face à cette équation à multiples inconnues, le maintien de structures anciennes apparaît moins comme un archaïsme que comme une « *rationalisation adaptative* »¹². Le bricolage est rendu possible par l'existence de nombreux secteurs-clés de la manufacture : foulonneries, apprêts, teintureries, avec le souci constant d'abaisser les coûts. Le système productif local évolue par l'adaptation des techniques anciennes et l'introduction de celles dont on ne peut plus se passer.

A Reims, les possibilités du bricolage sont plus minces, en raison d'un secteur des finitions plus faible qui ne sera jamais parfaitement compensé. Après avoir été assuré par Amiens, il passe entre les mains des Parisiens avec cette facilité de répondre plus promptement aux exigences de la demande. Il n'empêche : la clientèle réclame des tissus colorés, avec des effets de matière et de couleurs, d'où la nécessité d'une quête permanente de procédés nouveaux.

Dans ce domaine, Amiens bénéficie d'un avantage que l'on peut croire décisif du fait d'une tradition bien implantée d'apprêts et de teinture, sources de revenus non négligeables comme on a pu le constater¹³. Mais, au cours du XIX^eS, les efforts pour la consolider n'ont pas été légion et surtout, ils n'ont pas été menés à leur terme. La courte expérience de la Société Industrielle de la Somme n'a pas rendu possible une maîtrise scientifique du processus. Les cours de chimie, envisagés par les autorités dès 1821, avant de l'être par le S.I.S, se révèlent trop érudits pour une main d'œuvre certes compétente, mais quelque peu rebutée par la théorie. Du coup, en l'absence de formation massive, l'initiative revient à celui qui sait s'entourer de la « main d'œuvre la plus nécessaire », et on sent bien qu'à Amiens, le tournant de la chimie artificielle, scientifique n'a pas été pris¹⁴ : en témoignent la baisse, à la fois du nombre des dépôts de brevets et du nombre des déposants. Toujours moins d'inventeurs, toujours moins d'inventions...Le maintien d'un cadre technique traditionnel jusque fort tard au XIX^eS trahit bien l'absence d'un programme de modernisation à l'échelle du territoire alors

¹² « Elites, famille, stratégie imprenditoriali : Macry e Banti cull'Ottocento italiano », *Meridiani* 6, 1989, pp. 231-259.

¹³ Une étude de fond sur ce secteur stratégique reste encore à mener ; là encore, une perspective comparative pourrait s'avérer intéressante, notamment avec le cas d'Aix-la-Chapelle, qui dispose d'une documentation un peu datée : cf. A.J Roth, *Die Aachener Farbindustrie von ihren Anfänge bis zur Gegenwart. Ein Beitrag zur Aachener Industriegeschichte*, Aachen, 1924.

¹⁴ Cf. D. Woronoff, *Histoire de l'industrie en France du XVI^eS à nos jours*, Paris, Seuil, 1998, p. 240.

même que les acteurs étaient conscients de passer à côté. Bilan d'autant plus regrettable que, dans le même temps, les villes manufacturières du Nord de la France ont bien compris l'enjeu et se lancent dans la compétition. La circulation des techniques repose sur celle des techniciens ; même si Mulhouse et Lyon donnent le ton¹⁵, Reims n'est pas en reste, car ses manufacturiers ont compris la nature du défi : elle ne pourra pas durablement prétendre à la compétitivité si elle continue d'envoyer à Amiens ses étoffes pour être apprêtées et teintées. L'arrivée du lyonnais Bergouhnioux sous l'impulsion de la S.I.R, le débauchage des ouvriers amiénois les plus capables, les efforts pour constituer des teintureriers modernes dans les années 1860¹⁶ : tout témoigne de cette volonté d'aboutir à la constitution d'une véritable filière de la laine.

Ainsi, à Reims, le processus de mécanisation a touché le cardé à la fin de l'Empire, avec l'acquisition par plusieurs fabricants de premier plan des assortiments Douglas et Cockerill. A une ou deux années près, on ne peut donc pas parler de retard par rapport à d'autres centres, même si l'ampleur des achats a pu être par ailleurs beaucoup plus importante¹⁷. La filature en peigné a suivi avec les premiers essais de Dobo, avant de s'implanter à l'échelle industrielle à la fin de la Restauration. A Amiens, comme on l'a vu, on ne peut pas parler de désintérêt ou de retard : Gensse-Duminy possède son assortiment Cockerill en 1812 ; Godard-Locke est le pendant amiénois du rémois Dobo, à ceci près qu'il réussit beaucoup moins bien que son confrère à promouvoir son œuvre. Il faut dire que la main d'œuvre rurale est abondante à Amiens, avec des villages de plusieurs centaines voire milliers d'habitants qui voient dans le travail de la filature un complément de revenus intéressant, surtout dans le domaine du poil de chèvre où, malgré les efforts déployés depuis le Premier Empire, les fabricants ne sont jamais parvenus à obtenir un fil d'une qualité équivalente au travail manuel...Pourtant, la question de la mécanisation n'a cessé de tourner dans les esprits : en 1825, la faible mécanisation de la Picardie a suscité l'inquiétude de la Chambre de Commerce d'Amiens qui, se tournant vers les autorités municipales, suggère d'y ouvrir un cours gratuit de géométrie et de mécanique appliquée à l'industrie. Comme pour la chimie, l'échec arrive rapidement, sanctionnant une approche trop théorique des problèmes. On connaît les récriminations des ouvriers contre les mécaniques : les fils obtenus avec des machines ne présentent pas le même degré de finesse et de qualité que ceux réalisés à la main. A Amiens, durablement, la dispersion des entreprises va demeurer : comme nous l'avons vu,

¹⁵ *Ibidem*.

¹⁶ Cf. Turgan, *Les grandes usines, études industrielles en France et à l'étranger*, Paris, Lévy, 1872, t.19, « Usine de Tilly, teinture et apprêts des mérinos, cachemires et draps ».

¹⁷ C'est le cas notamment à Aix-la-Chapelle, cf. A. Reckendrees, *Diverse paths to Factory Production, 1780s-1840s : the Woollen cloth Industry in the West Riding of Yorkshire and in the West of the Rhineland (Prussian Rhineprovince)*, Köln Economic History Paper, N°1, 2006.

deux rapides coups d'œil suffisent pour se persuader de cette différence profonde qui existe avec la capitale champenoise. Turgan ne consacre aucun ouvrage à la Picardie, et l'enquête industrielle menée dans les années 1840 se résume à une page, là où Reims en compte une dizaine...C'est dans le cardé que cette dernière compte en 1860 le plus de broches¹⁸ : les efforts d'investissements y ont été particulièrement intensifs, nettement plus en tout cas que dans le peigné, pour lequel il faut attendre les années 1850 avant de voir de grands établissements se former (Lachapelle et Levarlet, Walbaum, Villeminot-Huard et surtout Holden). Ceci n'est pas sans poser un problème : alors que les produits en cardé connaissent un désintérêt de plus en plus marqué durant la phase libérale du 2nd Empire, les industriels rémois se retrouvent avec des investissements très lourds qu'ils ont de plus en plus de mal à amortir, d'autant plus que reconverter d'un cycle vers l'autre constitue une gageure. Dans le tissage, la mécanisation a été tardive, d'un côté comme de l'autre, On peut tout de même excuser les fabricants : les premiers métiers à tisser présentent des défauts de fabrication inhérents à la nouveauté. Ils tombent souvent en panne, nécessitent une main d'œuvre spécialisée pour les remettre en marche, obligent à des arrêts de production récurrents. Pendant un temps plus ou moins long, qu'il est difficile d'estimer, la productivité du métier apparaît en deçà du travail à la main. Si l'on ajoute le coût d'achat, le fabricant ou le négociant a encore intérêt à utiliser une main d'œuvre dispersée qui lui coûte moins cher. Tant que le différentiel en faveur du travail manuel n'a pas disparu, l'intérêt pour les métiers mécaniques demeure incertain : s'équiper de quelques métiers permet d'acquérir une certaine expérience, mais l'essentiel du travail reste confié aux bras de la campagne. Dans le domaine du tissage, les Sociétés Industrielles de Reims et de la Somme ont joué un rôle déterminant : en Champagne, sous l'autorité de Croutelle, et avec la collaboration d'Henri Gand, la Société va expérimenter directement chez le fabricant les avantages de différents métiers¹⁹. L'atelier de Fléchambault s'envolera en fumées en 1848 mais l'expérience acquise va bénéficier à l'ensemble de la place, Henri Gand, contremaître, ayant eu le temps de perfectionner le fonctionnement de ses machines. Lorsque les brevets tombent dans le domaine public, le développement des métiers mécaniques connaît un prodigieux essor, sans toutefois remettre en cause le tissage manuel à la campagne. A Amiens, la durée de fonctionnement de la Société Industrielle a empêché la poursuite dans la durée des expériences, mais a donné le coup d'envoi d'une mécanisation jusque-là retardée, et qui

¹⁸ C'était déjà le cas en 1834, avec 270 assortiments dans le cardé contre seulement 60 dans le peigné. C'est au cours des années 1860 que le rapport s'inverse, mais à la signature du traité franco-anglais, l'équipement donne encore l'avantage au cardé...cf. JC Daumas, *op.cit.*, pp. 182-183.

¹⁹ Nuançons ici JC Daumas qui estime (p. 186) que le premier tissage mécanique est établi en 1839 ; cette affirmation, s'appuyant sur les écrits d'historiens locaux, est contredite par les archives de la Société Industrielle de Reims, qui confirment elles la date de 1836.

sera de toute manière incomplète. C'est là que l'on voit l'importance cruciale des animateurs de ces structures : en Picardie, l'initiative vient d'un fonctionnaire - le préfet - là où elle se développe chez des industriels confirmés à Reims. On ne retrouve pas l'équivalent d'un Croutelle, d'un Houzeau-Muiron ou d'un Villeminot-Huard à Amiens. Ils ont compris très tôt l'intérêt de la mécanisation, car Reims souffre - et souffrira longtemps - d'un manque de main d'œuvre industrielle, écartelée entre l'attraction parisienne et la concurrence d'autres activités rémunératrices comme les vins de Champagne. Reims doit donc aller chercher très loin les bras pour le tissage et, aux portes des années 1860, jamais l'aire du tissage rémois n'a connu une telle inflation. Or ce territoire du tissage présente pour la cité plusieurs problèmes : d'abord un surcoût lié aux transports ; ensuite, une moindre surveillance de la qualité en raison des distances ; des exigences salariales plus élevées étant donné les besoins en bras des fabricants ; enfin, une absence de tradition des produits : si les tisserands de la vallée de la Suipe ont une habitude au moins centenaire des étoffes qu'ils tissent, ceux que Reims va chercher dans les Ardennes ont davantage l'habitude de travailler le cardé sedanais, ceux de la région troyenne sont plutôt spécialisés dans les cotonnades. Seuls les tisserands à proximité de Fourmies ont une relative connaissance des produits rémois, puisqu'ils sont à peu près identiques à ceux de chez Paturle ou Seydoux. A Amiens aussi, le tissage s'étend sur un territoire très vaste : en 1860, la capitale picarde assiège Abbeville pour lui contester sa propre main d'œuvre. Affolées par les meutes d'ouvriers urbains, les autorités amiénoises encouragent cette ruralisation de la main d'œuvre, tout aussi profitable aux fabricants en raison du faible coût de ces bras abondants. La présence de nombreux courtiers et commissionnaires assure un approvisionnement régulier au profit des négociants non seulement amiénois mais aussi parisiens. Les flux de l'exode rural, toutefois, se multiplient et aboutissent à la formation de deux métropoles, dotées de quartiers ouvriers indécents. Face à des municipalités un peu débordées, ce sont les initiatives privées qui prennent la main : à Reims comme à Amiens, les Sociétés Industrielles, refondées à la fin des années 1850, s'investissent massivement dans la constitution de cités ouvrières. Leur action constitue le prolongement des efforts consentis par quelques patrons éclairés. Là encore, le nom de Croutelle mérite d'être mis en avant : avec son usine de Pontgivart, il a bâti son « village idéal », avec, à côté de son usine, des maisons en accès à la propriété, une église, une école, des magasins... Salué à l'Exposition des Produits de l'Industrie Française, Croutelle est la figure de proue de ce patronat paternaliste, imité par Léon Harmel avec son usine de Warméville²⁰. Président de la Société Industrielle, chef de

²⁰ Cf. Daumas, op.cit. p. 383 ; voir également P. Trimouille *Léon Harmel et l'usine chrétienne du Val-des-Bois (1840-1914)*, Thèse d'histoire, PUL, 1974.

file avec Houzeau-Muiron des libéraux rémois, membre actif de la loge maçonnique La Sincérité et inspirateur du journal *L'Industriel de la Champagne*, Croutelle a su jouer des institutions pour essayer de mettre en œuvre - pas toujours avec succès - un encadrement de la manufacture.

Contrairement à Amiens, Reims a réussi (avec Roubaix) à se doter d'une condition publique des laines, qui assure à la ville un rayonnement dans toute la France du Nord-est pour le négoce des toisons à la fin des années 1850. Toutefois, on y négocie que des laines nationales alors que l'avenir tient aux laines argentines ou australiennes. C'est un long combat de la Chambre de Commerce qui se trouve alors satisfait. Il faut ici souligner la différence fondamentale entre les deux cités dans ce domaine : alors qu'en Champagne, la Chambre s'efforce d'être le porte-parole des manufacturiers de la place (y compris en enregistrant les avis contraires à ses délibérations), celle d'Amiens est longuement dominée par un monde négociant ressenti comme méprisant, car ses intérêts ne sont pas nécessairement en adéquation avec ceux des fabricants. La permanence des mêmes familles pèse sur le contenu des délibérations, obligeant les fabricants à trouver d'autres formes d'expression au sein des institutions existantes (Conseil de Prud'hommes).

C'est dire si l'homme occupe une place centrale dans l'histoire des territoires lainiers : pas de destinée industrielle sans destin personnel. Reims a vu se succéder des personnalités marquantes entre la fin du XVIII^eS et le milieu du XIX^eS : un Ponsardin a durablement marqué la cité, par l'ampleur des affaires qu'il brasse à la fin de l'Ancien Régime, par le nombre de ses ouvriers et de ses métiers, par sa richesse et par ses liens avec d'autres grands fabricants. Reims aurait-elle autant bénéficié des assortiments Douglas et Cockerill si Jobert-Lucas n'avait pas eu le bonheur d'être le beau-frère de Ternaux ? Sans compter - comme nous l'avons déjà mentionné - la personnalité marquante de Croutelle, à l'origine de toutes les grandes innovations rémoises grâce à son action au sein de la Société Industrielle. Toutefois, Reims souffre d'un mal qu'une ville comme Lille n'a pas connu : un renouvellement beaucoup plus important de son élite fabricante dans la deuxième moitié du XVIII^eS. Les fortunes, à quelques exceptions, sont d'origine récente mais elles s'investissent dans la manufacture comme le montrent les achats avisés de biens nationaux.

Point de Ternaux ou de Croutelle à Amiens : la seule personnalité d'envergure s'appelle ici Cosserat²¹, ardennais d'origine, qui s'y implante à l'aube du XIX^eS en

²¹ Une histoire des établissements Cosserat reste à écrire, un autre projet à ouvrir...

épousant une fille du banquier Ledieu, mais qui travaille le velours de coton. Certes, les dynasties existent ici, mais elles appartiennent au monde cossu du négoce qui appuie sa fortune sur la terre et la rente. Certes, elle domine à la fois le monde politique, institutionnel et financier mais ses intérêts sont rarement compatibles avec ceux des fabricants. Ces derniers sont liés entre eux par des liens familiaux, dont l'intensité n'a rien à voir avec ce que l'on peut trouver à Elbeuf ou à Lille, où les stratégies matrimoniales permettent de concentrer le patrimoine. Des personnalités peuvent émerger, tel Gensse-Duminy, dont les coups de poker commerciaux, les stratégies de financement entre fonds d'Etat et investissement personnel lui ont permis de briller un temps. Les Laurent, dans les velours d'Utrecht, montrent également que la réussite est possible...à condition de ne pas s'en remettre à l'or des négociants. Ces derniers ont toujours été très attentifs à préserver leur monopole de financement, jusqu'à refuser l'implantation d'une succursale de la BDF. Dès lors, ne serait-il pas plus pertinent de voir dans la stratégie de sortie des fabricants amiénois un moyen de conserver leur capital à l'abri ?

Sources et bibliographie:

Imprimées :

1. Journaux :

Le Grappilleur : journal de Reims, agricole, industriel, commercial et littéraire : c'est le premier essai sérieux de presse locale, mais qui ne dura qu'un an, du 3 août 1833 au 2 novembre 1834. Hippolyte Tampucci, son rédacteur en chef, plaidait ardemment la cause ouvrière.

L'Industriel de la Champagne, journal politique, commercial et littéraire, qui paraît tous les deux jours et qui se fond, le 24 janvier 1854 avec le journal *La Concorde* pour former le *Courrier de la Champagne, journal de Reims* (quotidien). *L'Industriel* devint peu à peu l'organe de l'opposition dynastique rémoise ; il est hostile aux idées socialistes, bien que très préoccupé du sort de l'ouvrier.

Le Journal de Reims constitue une émanation des conservateurs, soutiens de Reims du cabinet Duchâtel-Guizot.

L'Indépendant Rémois, qui, surtout après 1868, décrit le phénomène des grandes fabriques et les difficultés qui leur sont associées.

Le Bulletin de la Somme (1803-1811)

La Sentinelle Picarde (1839)

La Gazette de Picardie (1840-1842)

L'Echo d'Amiens (1844)

Le Glaneur (1827-1848)

Le Dimanche, journal littéraire, nouvelliste, commercial et industriel (1847-1848)

Le Courrier de la Somme (1850-1882)

Le Commerce de la Somme (1854-1856)

2. Annuaire, almanachs et statistiques diverses :

Almanach général du commerce de Reims (années 1840 à 1849)

Almanach démocratique du département de la Marne pour 1850, Reims, Brissart-Binet

Almanach historique et topographique de la ville et de l'arrondissement de Reims, Reims, Brissart-Binet, 1854

Almanach historique de Reims, 1855

Almanach historique de Reims, 1856
Annuaire historique, statistique, administratif et commercial de l'arrondissement de Reims, Germinet (de 1852 à 1860)
Annuaire statistique du département de la Somme, 1827
Annuaire statistique du département de la Somme, 1837
Almanach du commerce et des arts&métiers, Amiens, 1839
Compte-rendu des travaux de la Chambre de Commerce d'Amiens (1849-1852)
Compte-rendu des travaux de la Chambre de Commerce d'Amiens (1853-1854)
Chambre de Commerce, Liste générale des commerces patentés avant le 11 juillet 1847
Liste électorale et du jury départemental de la Somme (1845-1846)
 Daniel Deparis, *Municipalité de la ville d'Amiens* (1790-1935), ADS, 1976

3. Enquêtes d'époque :

Enquête relative à diverses prohibitions établies à l'entrée des produits étrangers, dite enquête Duchâtel, 1834, BNF 4°Lf 263.31
Enquête industrielle sur le traité de commerce avec l'Angleterre, 1860, BNF 4°Lf263.31
Enquête parlementaire sur le régime économique, 1870, BNF 4°83687
Statistiques de la France, Industrie, TIII, Paris, Imprimerie nationale, 1850

4. Ouvrages d'époque :

- Alcan, M., *Traité du travail des laines*, Paris, Noblet Baudry, 1866, 2t.
- Audiganne, *Les populations ouvrières et les industries en France*, Paris, Capelle, 1860 (T1 et 2).
- E. BERRES, *Causes du malaise industriel et commercial de la France et moyens d'y remédier*, Paris, 1832.
- M.N Bouillet, *Dictionnaire Universel des Sciences*, Paris, Hachette, 1857.
- Calland, *Guide de l'étranger à Amiens*, Amiens, Caron, 1869.
- Chambre de Commerce, *Rapport de la Chambre de Commerce d'Amiens pour l'exposition universelle de 1855*, Amiens, 1855.
- C. Carlier, *Traité des bêtes à laine*, Vallat la Chapelle, 1770.
- Chaptal, *De l'industrie française*, Paris, Renouard, 1819, Paris, Imprimerie Nationale, 1993, ed. L. Bergeron.
- Collignon, *Du concours des canaux et des chemins de fer et l'achèvement du canal de la Marne au Rhin*, Paris, Carillan Goeury et V.Dalmont, 1845
- P. Delautel, « Notice sur l'histoire de la laine et de l'industrie textile à Reims », in *Actes du congrès de l'Association Française pour l'avancement des Sciences*, Reims, 1907

- P. Delautel, *Ces messieurs de la Fabrique, souvenirs du Reims d'autrefois*, Reims, 1924
- *Description topographique du département de la Marne*, approuvée par le citoyen Bourgeois-Jessaint, an IX.
- *Documents pour servir à l'histoire de la Révolution à Amiens, Registre de délibérations de l'Administration Municipale, 1789-1794*, Paris, Picard, 1894-1910, 7vol.
- A. Dubois, *Rapport sur la question des laines*, St-Quentin, 1844.
- J.J Expilly, *Dictionnaire géographique des Gaules et de la France*, Paris, Desaint et Saillant, 1766.
- E. Gand, *Les vieux sayetiers d'Amiens*, Amiens, 1891
- J-B Géruzez, *Description historique et statistique de la ville de Reims*, Paris, le Normant, 1817
- A. Guerard, *Statistique du département de la Marne*, Châlons, 1862.
- J. Hellot, *L'art de la teinture des laines et des étoffes de laine en grand et petit teint*, Paris, Vve Pissot.
- Hubert, M., *Statistique du canton de Suippes*, Annaires 1813.
- H. JADART, *Du sort des monuments et œuvres d'art à Reims pendant et depuis la Révolution (1790-1909)*, Paris, Plon, 1909.
- J. LECARPENTIER, *La vente des biens nationaux de première origine pendant la Révolution Française*, Paris, Alcan, 1908.
- E. LEFEVRE, *Histoire économique de la laine*, Reims, 1906.
- Lami, E.O., *Dictionnaire encyclopédique et biographique de l'industrie et des arts industriels*, Paris, Librairie des Dictionnaires, 1881-1888.
- Ch. Marteau, *Rapport sur l'industrie lainière et l'Exposition de Chicago*
- E-J Maumené, *Rapport sur l'examen de l'industrie des laines en France et à l'étranger d'après l'Exposition de Londres*, Reims, 1851
- Moléon, M. de, *Description complète de l'exposition des produits de l'industrie française faite en 1834*, Paris, 1835, 4vol.
- H. Portevin, « les usines textiles de Reims », in *Actes du congrès de l'Association Française pour l'avancement des Sciences*, Reims, 1907
- Ch. Richard, *Considérations générales sur les transformations opérées dans l'industrie lainière*, Reims, 1898.
- Roland de la Platière, *Art du fabricant d'étoffes de laines*, Paris, 1780.
- Savary des Bruslons, J., *Dictionnaire universel de commerce, d'histoire naturelle et des arts et métiers*, continué par Philippe Louis Savary. Copenhague, C. et A. Philibert, 1759-1765, 5vol.
- *Statistique de la France, Industrie, Résultats généraux de l'enquête effectuée dans les années 1861-1865*, Nancy, Berger-Levrault, 1867.

- Statistique Générale de la France, *Industrie*, 1847-1852, 4vol.
- P. TARBE, *Reims, ses rues, ses monuments*, Reims, Matot Braine, 1864.
- Turgan, *Les grandes usines de France, tableau de l'industrie française au XIX^eS*, Paris, 1868.
- P. Varin, *Archives Législatives de la ville de Reims, Collection de pièces inédites*, Paris, 1847.
- Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de laine, coton et soie*, 2 tomes, Renard, Paris 1840

Archives nationales :

La série F apparaît paradoxalement un peu décevante pour notre sujet ; non pas qu'elle ne présente pas d'intérêt mais beaucoup de documents originaux peuvent être consultés plus facilement dans les Archives Départementales. Par conséquent, nous avons choisi de ne présenter ici que les documents les plus originaux, ceux qui ne font pas doublon avec ceux trouvés dans la Somme ou dans la Marne.

- AN F10 508, 515, 516 : Recensement des bêtes à laine dans le département de la Somme (an III-an VIII)
- AN F10 534 / 535 : Inspection du dépôt de béliers d'Amiens : projets d'amélioration des cheptels.
- AN F12 618 : Description des établissements Ternaux.
- AN F12 650 : Mémoires sur les fabriques de Champagne et Picardie par l'inspecteur Bruyard.
- AN F12 659A : Etat du nombre de pièces d'étoffes de coton présentées au Bureau des Marques d'Amiens.
- AN F12 675 : Rapports de l'inspection de la manufacture de Châlons.
- AN F12 880 : Projet d'établissement d'une Chambre de Commerce en Picardie.
- AN F12 911 : Correspondance de la Chambre de Commerce d'Amiens (1815-1824).
- AN F12 1413 : Secours aux manufactures de coton de Picardie (1791-anIX).
- AN F12 1008 : Brevet de J. M Delhougne à propos d'une nouvelle étoffe casimir.
- AN F12 1011 : Brevet de Kuetgens pour diverses améliorations apportées à des métiers à tisser.
- AN F12 1017A : Récapitulatif des brevets (département de la Roer), 1810-1811
- AN F12 1022A : Récapitulatif des brevets (département de la Roer), 1812-1813
- AN F12 1259C : Tableau des principaux acquéreurs de biens nationaux à Reims.
- AN F12 1349 : Etat des laines qu'on emploie dans les manufactures du royaume
- AN F12 1361 : Pétition des fabricants rémois à l'Assemblée Nationale (1791)
- AN F12 1391 : Lettre du Conseil de Commerce sur « l'état critique de la manufacture de Reims » (an X)
- AN F12 1564 : Enquête de 1806 sur l'industrie du coton (Somme).
- AN F12 1598 : Tableau des contribuables les plus imposés (1810-1811).

- AN F12 2202 : Machines pour les laines, inventions, brevets (1763-1852).
- Archives du Conseil Général des Manufactures :
 1. F12, 936b-937-938 : réorganisation des Conseils, liste des fabricants les plus notables des départements, résumé des précédents dossiers pour établir la composition des Conseils (1810).
 2. F12, 2491 : à partir de 1819, des dossiers ont été constitués sur les conseils et leurs personnels : a/ organisation et composition (1818-1853) ; b/ personnel (1816-1831) ; c/ personnel (1830-1841) ; d/ personnel (1836-1850).
 3. PV des séances du Conseil : F 12 194 (24 Août 1810-9 janvier 1817) ; 197 (répertoire du précédent registre) ; 195 (16 janvier 1817-24 décembre 1818) ; 196 (7 janvier 1819-27 septembre 1821) ; 196bis (11 octobre 1821-10 juillet 1829).
 4. Dossiers de correspondance et mémoires : F12, 2473 (1810-1815) et quelques notes de PV : F12 2495 (1818-1838) et F12 2496 (1841-1850).
 5. PV des sessions postérieurs à 1837 : ils ont été publiés mais il n'existe pas de collection complète : Sessions de 1837-1838 (in-4°, Bibliothèque de la Chambre de Commerce de Bordeaux) ; sessions de 1841 (in-4°, BN, Lf263-6) ; sessions de 1841-1842 (in-4°, Bibliothèque de la Chambre de Commerce de Bordeaux) ; sessions de 1845-1846 (in-4°, AN AD XIX D203).
- AN F20 148 : Rapport sur les différentes branches de l'industrie en 1807.
- AN G7 1685 : Enquête de 1692.

Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims :

- Délibérations du Conseil et de la Chambre de Commerce (du T.I au T.X)
- Délibérations de la Société Industrielle de Reims.
- Registres des publications de la Société Industrielle de Reims.
- *Livre d'or du Tribunal de Commerce de Reims (1805-1900)*, Reims, imp. Bugg, 1884
- *Etat du prix des laines à partir de 1789 et jusqu'à l'année 1850* (en réalité, jusqu'à 1856), Reims, Ed.Luton, 1857

Archives municipales de Reims :

Il s'agit surtout d'archives ayant des rapports immédiats avec la municipalité de Reims à proprement parler ; toutes les autres archives ont été versées dans les fonds de l'annexe des archives départementales de Châlons-en-Champagne à Reims ou aux

archives principales de Châlons. La période intéressée est répertoriée (à tort...) dans le fonds révolutionnaire et moderne (FRM archR en abrégé)

- Série G : notamment **161 à 4** : cadastre ; **165 à 14** : matrice de rôles et liste de propriétaires ; **1615** (constructions nouvelles, 1^{ère} division : registre présentant les augmentations et diminutions survenues dans les contenances et revenus portés sur les matrices cadastrales 1814-1826), **1616** (registre des renseignements concernant les constructions nouvelles), **1651 à 58** (matrice générale des contributions foncières, personnelles mobilières et portes&fenêtres)
- **1Q24** : Administration des bureaux de bienfaisance (an VII à 1851)
- **C RII 909¹⁶** : Constructions d'usines (notamment celles de Ponsardin et de Dérodé-Cornette).
- **C957** : Chambre consultative des manufactures.
- **C994** : Commerce, industries, manufactures, agriculture (exposition de produits des arts et industries 1792-1836)
- **C999** : Instruction publique, commerce, industrie, agriculture.
- **C1021²** : Pétitions des métiers ; registre de compte des tailleurs (1813)
- Bureau de conditionnement ; **8W1** : bureau de mesurage, projet et création - magasin général de dépôt - projet et création du conditionnement ; **8W2** : fonctionnement, courriers et rapports ; **8W4** : méthodes et techniques de travail ; **8W5** : bâtiment loué place Royale, construction et agrandissement Avenue Desteuque ; **8W36-37-41** : recrutement, traitements, répertoire ; **8W45** : mobilier et matériel ; **8W51-52** : comptabilité ; **8W121-122 à 137** : statistiques, inscriptions...

Archives municipales d'Amiens :

Partie moderne : série HH, commerce et manufactures

Les documents trouvés ici nous ont permis de mieux faire connaissance avec les grands noms du négoce ou de la fabrique amiénoise ; ils ont donc été d'une aide précieuse pour retracer quelques généalogies intéressantes, malgré des lacunes regrettables...

HH214 : Rôle des hautelisseurs (1728)

HH238 : Rôle des saiteurs (1772)

HH340 : Rôle de répartition des maîtres saiteurs et hautelisseurs (1740-1758)

HH366 : Rôle de répartition des fabricants teinturiers (1700-1773)

HH386 : Communauté des fabricants, maîtrises (1777-1789)

HH395 : Rôles de répartition des marchands des trois corps drapiers (1700-1748)

Partie révolutionnaire et contemporaine :

On touche là à des archives très variées, aussi bien dans le contenu que dans l'intérêt. Le classement qui a été effectué, il y a plusieurs dizaines d'années, donne par conséquent des résultats étonnants avec des pièces très enthousiasmantes...dans des dossiers qui n'ont strictement rien à voir avec le sujet initial.

2F1 : Commerce et industrie (1789-an VII)

2F3 : Tribunal de Commerce (1791- an VI) ; *un exemple de mauvais classement : c'est dans cette cote qu'on peut consulter un document merveilleux, sur la répartition des métiers et des matières premières en l'an III à l'intérieur de la ville d'Amiens !*

2F5 : Ecole de filature (1789-1793)

2F6bis : Bourse de Commerce

2F7bis : Banques diverses, Sociétés de crédits

2F8 : Banque de France

2F9bis : Société d'encouragement pour l'industrie nationale (1810-1845)

2F10 à 20 : Comptoir d'Escompte

2F26 : Exposition Universelle de Paris

2F27 (F° 1 à 3) : Expositions des produits de l'industrie d'Amiens (An IX à 1890)

2F28 : Exposition des produits de l'industrie d'Amiens dans d'autres villes : *en réalité, un recueil d'affiches...D'un intérêt donc très limité pour le sujet !*

2F31 : Courtiers et agents de change ; *de bonnes choses sur les frictions entre fabricants et courtiers.*

2F32 : Courtiers de commerce ; *même remarque que ci-dessus*

2F33 (F° 1) : Commerce et Industrie ; *beaucoup d'informations sur la teinture en coton et les systèmes complets de filature de coton ; nettement moins de choses sur la laine !*

2F36 : Renseignements commerciaux ; *très disparate. Les chiffres que l'on y trouve apparaissent quelquefois contradictoires de ceux repérés aux Archives Départementales ! Une très belle pièce : « Etat des communes qui tissent des articles nouveautés pour Amiens 1859 »*

2F38 : Statistiques commerciales et industrielles ; *même remarque que ci-dessus.*

2F39 : Halle aux étoffes (An IX à 1879)

2F41 : Marchés et foires aux laines (1806-1877)

2F49 : Bureau de l'Estampille (marques de fabrique 1816-1845 ; saisie de marchandises anglaises prohibées)

2F50 : Conditionnements divers (F°1 : 1850-1876)

5F1 : Statistiques générales (F°1 : 1811-1853 ; F°2 : 1854-1872)

7F27 : Travail des enfants des les manufactures 1814-1821
7F28 : Travail des enfants dans les manufactures (F°1 : 1840-1857 ; F°2 : 1857-1880)
1G3/1 à 4 : Registre des patentes (1791)
1G3/6 : idem (1793)
1G3/7 : idem (an III-an IV)
1G3/8: idem (an V)
1G3/9: idem (an VI)
1G3/10: idem (an VII-an VIII)
1N1/1 à 23 : Vente des biens nationaux
6O12/1 à 5 : Moulins et usines (an X-1881)
6O12/6 : Moulins de la Hotoye (1738-1863)
6O12/7 : Moulins de la Porte St Maurice
1R18/1 : Ecoles professionnelles (1832-1884)
1R18/2 : Société Industrielle de la Somme, activités, correspondances (1836-1839)
1R18/3 : Société Industrielle de la Somme, membres (1836-1839)
BR 2562 : Daveluy, Compte-rendu des travaux de la Chambre de Commerce (1849-1852) ; *permet de compléter, sans malheureusement les remplacer, les registres de délibérations manquants pour la période postérieure à 1848.*
BR 2556 : Daveluy, Compte-rendu des travaux de la Chambre de Commerce (1853-1854)

Archives départementales de la Somme (à Amiens) :

Les dossiers des archives présentent l'inconvénient majeur d'être très mal classé ; c'est pourquoi nous ne proposerons pas un classement numérique mais plutôt thématique des différents fonds d'archives que nous avons utilisés.

1. Chambre de Commerce de Picardie, puis Chambre de Commerce d'Amiens

C2700 : Répertoire des délibérations
C2701 : Opposition à la création d'une chambre, établissement de la Chambre, personnel, inventaire d'archives (1754-1792)
C2702 : Budget, comptabilité (1772)
C2703 : Correspondances et mémoires généraux (1782-1792)
C2704 : Mémoires sur la manufacture (1738)
C2706 : Agents de change (1764-1774)
C2707 : Commerce intérieur, douanes (1781-1791)
C2714 : Industrie, manufactures, règlements (1761-1774)
C2715 : Industrie, manufactures, règlements (1775-1792)
99M420 : Création de la Chambre de Commerce d'Amiens (an XI-an XII)
99M620 : Organisation de la Chambre (1817)

99M 107 694 : Registre des délibérations de la Chambre de Commerce (3 Nivôse an XI-13 mai 1819) ; *comme les suivants, fondamental pour connaître les débats qui agitent le milieu du commerce et de la fabrique.*

99M 107 695 : Registre des délibérations de la Chambre de Commerce (27 mai 1819-2 novembre 1831)

99M 107 696 : Registre des délibérations de la Chambre de Commerce (15 novembre 1831-7 octobre 1846)

Les registres postérieurs ont disparu, mais ils peuvent être complétés par les comptes-rendus imprimés, disponibles aux Archives Municipales.

Contrairement aux registres de la Chambre de Commerce de Reims, ceux d'Amiens sont beaucoup plus secs, les comptes-rendus de délibérations apparaissent souvent minimalistes ; néanmoins, ils peuvent être complétés avec bonheur par la très abondante correspondance entretenue par la Chambre et ses membres, rassemblée ci-après :

99M107 664 : Banques, comptoir d'escompte, succursale de la Banque de France (an VII-1836) ; *dossier d'intérêt très inégal mais très utile pour mieux comprendre les débats sur les courtiers de commerce ; à compléter avec ce que l'on trouve aux Archives Municipales.*

99M107 665 : Courtiers, commissionnaires et estampille (an XIII-1833) ; *le complément logique et indispensable du précédent...*

99M107 668 : Propriété industrielle, marques de fabrique et brevets (1812-1829) ; *dossier un peu décevant : à compléter avec le dossier des prud'hommes.*

99M107 671 : Membres de la Chambre de Commerce ; *correspondance purement technique sur les renouvellements des membres, permet de gagner néanmoins un peu de temps.*

99M107 672 : Expositions (1806-1836) ; *très décevant, peu d'informations.*

99M107 673 : Douanes, commerce extérieur, traités (1806-1814) ; *avec les dossiers suivants, indispensable pour suivre les débats sur le libre-échange et l'évolution des débouchés de la manufacture en fonction des législations étrangères.*

99M107 674 : Douanes, commerce extérieur, traités (1815-1825) ; *à compléter avec 99M80533/4 : contrebandes anglaises (1823)*

99M107 675 : Douanes, commerce extérieur, traités (1826-1836)

99M107 676 : Commerce extérieur, habillement des troupes (1812-1834) ; *ou comment la Chambre de Commerce en appelle au secours de l'Etat à chaque nouvelle crise...*

99M107 678 : Rapports et mémoires (1819-1836) ; *d'intérêt inégal, plusieurs mémoires sur la conjoncture, sur des travaux...*

99M107 679 : Correspondances (1814-1834) ; *des lettres d'un intérêt limité, souvent relatives à l'envoi des mémoires de la cote précédente. A compléter avec 99M80078/1 à 3, instructions, correspondances (an XI-1862) et 99M95426/4, correspondances avec différents bureaux (1814-1818)*

99M107 684 : Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale (1803-1835) : *affiches et imprimés diffusés à l'échelle nationale, source classique que l'on peut rencontrer par ailleurs.*

99M107 685 : Statistiques, état nominatif des fabricants et filateurs d'Amiens, faubourgs et banlieues (1832) : *bien moins intéressant que le titre ronflant ne le laisse espérer ; l'état doit être complété avec les données issues des Archives Municipales.*

99M107 686 : Société Industrielle, cours publics (1820-1827-1836) : *dossier un peu fourre-tout, mais néanmoins intéressant, car il permet de mesurer l'intérêt pour la formation de spécialistes du dessin et des teintures.*

99M107 687 : Industrie textile (an XIII-1832)

99M107 688 : Travail des manufactures et prisons (1821-1835)

99M107 690 : Conseil d'Agriculture, Arts et Commerce (an X-XI)

99M107 691 : Divers : *machine à tondre de Delarche (an III), création de filatures de coton, travail dans les manufactures, travail du poil de chèvre (1803)*

99M 107 692 : Question des laines (1829)

99M 107 693 : Douanes (an III-1803)

2. Epoque moderne :

1C1113 : Rôle de capitation de 1757

1C1114 : Rôle de capitation de 1776

3. Fonds révolutionnaire :

Associés à ceux que l'on peut trouver aux Archives Municipales, les dossiers s'avèrent d'une richesse insoupçonnée. Quoique très mal classés, ils permettent d'appréhender les difficultés et les mutations liées à la période révolutionnaire bien mieux que dans d'autres villes (notamment Reims !)

L496 : Commerce et industrie, lois, arrêtés, correspondances (1790-an VIII) : *une source classique, un peu aride, mais utile.*

L499 : Fabrique et manufactures, commerce d'Amiens

L500 : Etat des étoffes présentées au bureau (1790-1791) : *très précieux pour faire le point sur les différents types de produits textiles proposés par la cité.*

L503 : Tribunaux de Commerce : *peu d'informations, quelques petites choses sur les faillites, mais concerne souvent des secteurs d'activité non liés au textile.*

L504 : Brevets d'invention (1791-an II) : *quelques papiers intéressants sur la tondeuse de Delarche...*

L1543 : Industrie et commerce, district d'Amiens, correspondances diverses (1790-an III) : *dossier d'intérêt inégal, correspondance souvent « larmoyante »...*

L1544 : Etat des métiers par cantons : *très précieux pour cartographier le repli de l'activité lainière, dossier d'une longue et régulière consultation.*

L1880 : Ecole de filature d'Amiens : *plusieurs lettres intéressantes sur les tentatives de former des fileuses et de conserver un savoir-faire. Un bon indicateur de la vague du coton !*

F334 : Manufacture Nationale de draps d'Amiens (1791) : *un dossier fondamental, montrant les tentatives d'implantation de la draperie cardée à Amiens ; à relier au dossier « banques » pour suivre le devenir de la manufacture des Augustins sous la houlette de Gensse-Duminy.*

F338 et F361 : Papiers Degand.

4. Banques

99M80055/1 : Affaire Gensse-Duminy & Cie (an XI-1880).

99M95470/3 : Prêts aux manufacturiers (1811-1814).

99M95456 : Secours à titre de prêts (1811).

99M80816/3 : Soutien aux filatures (1817-1829).

99M80074/3 : Situation des établissements bancaires, pétitions, création d'une Caisse d'Epargne (an IX-1850).

99M80016/9 : Projet de banques à Amiens (1837).

99M80070/1 : Comptoir d'Escompte, création, statuts, correspondances (1830-1850).

5. Expositions des produits de l'industrie

99M80004 : an X.

99M80005 : 1806.

99M80012 : 1819.

99M80074/7 : 1819-1835.

99M80014 : 1823-1840.

99M388 : 1835.

99M80019/2 : 1849.

99M80019/3 : 1851.

99M80023/1 à 3 : 1855.

99M80055/2 : Exposition des produits de l'industrie à Amiens (1831-1851).

6. Situation du commerce, de l'industrie et des manufactures : enquêtes.

99M574 : Discours de Jourdain de l'Eloge (an XI).

99M109 008 : An IX-1810.

99M95425/2 : An XI-1806 : *un très intéressant mémoire de Berville sur la main d'œuvre et les matières premières.*

99M80003 : 1806-1809 (renseignements sur les laines, état de la fabrique d'Amiens en 1809).

99M80074/1 et 2 : 1816-1848.

99M80059 : an X-1847 (notes sur la Société Industrielle de la Somme).
99M90364/4 : Ventes de laine, prix, fabrications (1806-1814).
99M80007/1 : 1828-1830 (manufactures, commerce).
99M106 718/1 : Situation industrielle et commerciale, industries en difficultés (1856-1864).

7. Statistiques :

6M2058 : Economie, commerce, industrie (1782-1811).
6M2059 : Economie, commerce, industrie (an IX- an XIII).
6M2061 : Arrondissement d'Amiens (an IX- an XIII).
6M2066 : Professions (1807-1810).
6M2402-2403 : Situation industrielle du département (1815-1874).
6M2406 : Rapport sur l'état de l'industrie (1813-1892).
6M2409 : Etats trimestriels pour Amiens (1856-1866).
6M2423 : Enquête par établissements (1847).
6M2426 : Situation de l'industrie à Amiens (1860).
6M2439 : Rapports et états annuels (1839-1845).
6M2441 : Rapports pour Amiens et les environs (1812-1816).
6M2443 : Enquête sur les manufactures (1839-1862).
6M2452 : Personnel des établissements industriels (an XII-1867).
6M2456 : Faillites (1820-1857).

8. Commerce extérieur

KZ3010 : Trafic de marchandises, saisie d'étoffes (an XI-an XIII).
KZ3024 : Permis d'exportation de tissus vers l'Italie (1810) ; dossiers individuels (1812-1813).
99M80069/2 : Vérification des tissus susceptibles de bénéficier des primes d'exportation (1819-1825).
99M740 : Importation de laines (1827-1829).
99M81643/3 : Douanes, recherche de fils de laine prohibés (1841).
99M106 719/4 : Douanes, velours d'Utrecht (1853-1862).
99M106 718/2 : Traité de commerce avec l'Angleterre, pétition des industriels (1860).

9. Légion d'honneur

99M429 : Dossiers individuels, candidatures, nominations (1817-1848).
99M364 : idem (1816 ; 1831-1841).
99M45 : idem (1844-1856).
99M269 : idem (1851).

1. marques de fabriques, brevets d'invention :

- 99M247** : Commerce : brevets d'invention, perfectionnements (1812).
99M460 : Marques et n° de fabrique (1819).
KZ3107 : Lettre de la Chambre de Commerce d'Amiens au Préfet (1820).
99M80064 : Estampillage (1818).
99M80067/7 : Bureau des Manufactures (1818-1822).
99M80073/1 : Brevets (1827-1850).
99M80058 : Correspondances et dossiers (1828-1846).
99M80007/2 : Dossiers déposés (1812-1830).
99M80018/1 : idem (1833-1843).
99M80018/2 : idem (1844-1846).
99M106719/4 : Marques de fabriques et commerce (1847-1861).

2. Apprentissage et enseignement technique :

- 99M80909/5** : Instructions relatives à la loi du 22 février 1851.

3. Société Industrielle :

- 99M309** : Statuts (1836).
99M451 : PV des Assemblées générales (1838).

5. Ecoles industrielles :

- 99M80016(8)** : Enquêtes ministérielles du 31 octobre 1847 ; brochure de l'école centrale des Arts et Manufactures.

6. Législation du travail :

- 99M80959/2** : Travail du dimanche, plaintes d'ouvriers (1812-1873).

7. loi du 21 mars 1841 :

- 99M95721/1** : Exécution de la loi, correspondances (1841-1856).
99M106987(7) : Tableau des manufactures soumises à la loi, rapports d'inspection (1841-1857).
99M106987(3) : Durée du temps de travail, plaintes d'ouvriers, autorisations exceptionnelles (1841-1870).

8. lois du 9 septembre 1848 et du 19 mai 1874 :

- 99M106987(4)** : Chômage du dimanche, correspondance (1853).

99M80046/21 : Travail des adultes, des femmes et des enfants dans les industries et les manufactures.

99M80046/18 : Enquête départementale et rapports de police sur la durée du travail dans les industries (1848-1884).

99M80046/17 : Travail des enfants et des adultes dans l'industrie, rapport de la Société Industrielle.

9. Livrets d'ouvriers :

99M80055/8 : Livrets d'ouvriers, bureaux de placement, correspondances préfectorales (an XII-1838).

99M80954 : Instructions, ordonnances, rapports de police (1848-1857).

10. Travail des enfants :

99M80820/6 : Rapports de police (1828).

99M95721(2) : Projets de loi et travaux préparatoires (1841-1853).

99M95721(3) : Ecoles du soir pour les enfants travaillant dans les manufactures (1842-1847).

99M95721(4) : Apprentissage industriel et exécution de la loi du 4 mars 1851.

99M95721(7) : Demandes de livrets et certificats de naissance (1842-1856).

99M106987(1) : Instructions, règlements, circulaires (1841-1870).

99M106987(6) : Organisation de classes spéciales (1852-1866).

11. accidents du travail :

99M90339/11 : Tableau numérique des morts accidentelles (1833-1839).

99M107050/1 : Dossiers (1857).

99M107365 : Filature de la Bresle ; liste des victimes de l'incendie (1859).

12. situation de l'emploi :

99M80929/3 : Enquête sur le chômage et la situation dans les filatures (1828).

99M90330/1 : Enquête cantonale des justices de paix sur le travail industriel (1848).

99M106719/8 : Commerce et industrie ; projet de création d'un bureau de lutte contre le chômage (1862).

99M95726 : Bureaux de placements (1856-1867).

13. salaires :

99M80959/5 : Salaires moyens journaliers et durée du travail (1848-1851).
99M106719/1 : Enquêtes et pétitions (1852-1867).
99M90312/5 : Salaires industriels par catégories professionnelles (1852-1855).
99M90319/6 : idem (1856-1858).
99M90306/2 : idem (1859-1861).
99M80654: Statistiques (1863-1878).
99M90303/1 à 4: Statistiques des ouvriers à domicile (1860).
99M90305 : Statistiques, enquêtes communales dans les principales industries (arrondissement d'Amiens 1860).

14. Inspection et police du travail :

99M95721(6) : Commissions des Inspecteurs du travail (1848-1856).
99M95721(8) : Etat des fabriques et des manufactures soumises à l'inspection (1848).
99M353 : Travail dans les manufactures, sanctions (1817).
99M95721(9) : Contraventions, PV (1841-1856).
99M106987(5) : Idem (1841-1857).

15. Prud'hommes :

99M80057/1 : Création du Conseil des Prud'hommes (an IX-1819).
99M80069/1 : Organisation, tableau de contestations (1819-1825).
99M80067/4 : Idem (1821-1824).
99M80071/1 : Contestations sur la durée du travail (1825-1839).
99M80076/1 : Etats des contestations (1825-1852).
99M80071/2 : Idem (1826-1834).
99M90339/15 : Travaux, tableaux des contestations (1841-1842).
5U1/1 : Plumitif des minutes de jugements (1814-1865).
5U1/2 : Liste des échantillons enregistrés à la greffe du Conseil des Prud'hommes.

16. Etats des établissements insalubres ou incommodes :

99M81782 (1810-1815).
99M96740/1 (1831-1835).
99M81780 (1845-1863).

17. Appareils à vapeur :

99M96811/1 : Instructions (1841-1866).

99M96744/2 : Application de l'ordonnance du 23 mai 1844.
99M96831/1 : Circulaire sur les appareils employés dans les établissements industriels (1850).
99M96840/1 : Idem (1850-1872).
99M96742/4 : Correspondances du préfet (1837-1838).
99M96743/1 : Avis du conseil de salubrité (1838-1839).
99M96741/2 : Liste départementale des manufactures propriétaires d'appareils à vapeur (1835).
99M96741/3 : Idem, arrondissement d'Amiens (1836).
99M96744/5 : Demandes d'autorisation d'installation (1840-1844).

18. Divers (archives entrées par voie exceptionnelle : série J) :

4J10 : Associations ouvrières (1849-1850).
4J27 : Fabriques de draps (an II-1829).
4J28 : Marques de fabriques (1818).
4J29 : Expositions des produits de l'industrie (1835-1846).
4J30 : Mémoires et rapports sur le commerce.
4J39 : Conseil des prud'hommes (1815-1839).
4J155 : Exposition des produits des manufactures (1836-1866).
4J225 : Papiers Gensse-Duminy.
4J274 : Papiers Lefebvre-Bouchon.
4J228 : Papiers Massey.
4J284 : Police des manufactures (1814).
28J4-22/5 à 10 : Séances de l'Académie d'Amiens (1811-1865).
28J160: Mémoire à l'Académie d'Amiens par Berville „mémoire sur un essai de filature" et „Amiens en 1835, ses embellissements ses progrès dans l'industrie et le commerce".
28J184 : idem, Cosserat « réponse à une lettre de M.Mancel ».
28J196 : idem, Delahaye « sur l'avantage des grandes manufactures et des mécaniques ».
28J241 : idem, Henriot « décadence de l'industrie amiénoise ».
28J277 : idem, Massey « statistiques commerciales du département de la Somme » « Discours sur l'état ancien et actuel des fabriques et manufactures à Amiens ».
28J279 : idem, Mathieu « Rapport sur le libre-échange (1842-1859) ».
28J281 : idem, rapport sur l'état des manufactures.
28J282 : Mourgues « Discours sur l'état des manufactures ».

99S371 230 : Moulins et usines (an XI-1810).
99S378 046 : Moulins et usines (1824-1835).

99S378 224 : Moulins et usines (1821-1896).

99S 356 324 : Moulins et usines (1815-1910).

Archives Départementales de la Marne (centre principal de Châlons-en-Champagne) :

1. *Sous-série 1J de la Société d'agriculture, de Commerce et d'Industrie :*

1J2 : Registre de correspondance et copie de lettres (1846-1852).

1J4 : Compte-rendu annuel de la situation de la société, adressée au Ministère de l'Agriculture.

1J76 : Concours de 1821 : rapport sur les développements du machinisme.

1J96 : Concours de 1843 : rapport sur les inventions dans la filature de la laine (Reims).

1J100 : Concours de 1847 : Rapports sur les tarifs douaniers.

1J102 : Concours de 1849 : rapport sur la rémunération des ouvriers.

1J197-198 : Registre des procès-verbaux des séances de la société.

2. *Préfecture :*

K123-142 et K153-175 : Arrêtés préfectoraux (agriculture, commerce, industrie, police).

K195-200 et K83-87 : Registre d'ordres préfectoraux.

3. *Police politique :*

30M14 : Rapports sur l'esprit public et les désordres à Reims (1827-1830).

30M15 : Affaire Tampucci (gérant du *Grappilleur*).

30M16 : Propagande socialiste et communiste.

30M17 : Surveillance de la presse.

30M18 : Opposition des bourgeois de Reims.

30M19 : Conférences de la Société Industrielle de Reims.

30M20 à M24 : Rapports du Préfet et des sous-préfets sur la situation morale, politique et économique.

4. *Rapports des commissaires de police :*

47M18 à 26 : Rapports divers.

51M18 : Rixes entre ouvriers de la fabrique de Reims.

54M6 : Etat des étrangers autorisés à résider à Reims et soumis à surveillance.

87M61 : Associations professionnelles, commerciales, industrielles et financières (1836-1878).

114M1 : Logements ouvriers à Reims (1850-1853).

115 M107 à M111 : Etablissements industriels de Reims, conditions de salubrité et de travail.

5. *Dénombrement dans l'industrie :*

122M12 : en 1836

122M44, M44bis, M44ter : en 1846

122M81, 81 bis, 82, 82bis, 83 : en 1851

122M108, M108bis : en 1856

122M133, M133bis, M133ter : en 1861

6. *Etat des qualités et du prix des principaux objets de consommation des villes du département et salaires journaliers de la population ouvrière (1825-1856)*: **134M1**

7. *Expositions de Reims (1825-1836)*: **169M3**

8. *Exposition des produits de l'industrie*: **169 M5 à M9**

9. *Chambre consultative des Arts et Manufactures de Reims, Conseil de Commerce de Reims*: **170M1**

10. *Chambre de Commerce de Reims : rapports sur la situation du commerce, de l'industrie et des moyens de communication*: **171M2** (1817-1857), **171M3** (1854-1911)

11. *Statistiques industrielles :*

183M6 : Enquête sur l'enseignement technique.

186M3-M4 : Statistiques en 1811.

186M5 : Situation des différents établissements du département.

186M6 : Statistiques industrielles (1839-1840-1843-1844).

186M7 : Situation industrielle en 1860.

186M8-M9-M10 : Dénombrements décennaux de l'industrie manufacturière.

187M9 : « Tableau des ouvriers cardeurs et fileurs de la ville de Reims, avec indication des mutations qui se font dans leurs boutiques » (1812).

187M12 : Prix des laines mérinos et des laines de gros (1789-1828).

187M13 : Vols de laine, Société des Déchets de Reims.

187M14 : Rapports sur l'exécution de la loi du 7 mars 1850, sur les livrets de tissage et de bobinage des travailleurs à domicile (lutte contre les détournements de déchets lainiers 1850-1890).

187M17 : Innovations (perfectionnement de machines, nombre de broches...).

12. *Situation ouvrière* :

189M2 : Livrets ouvriers.

189M3 : Contrats d'apprentissage ; rapports sur l'exécution de la loi et état des contrats.

189M5 : Enquête sur la situation des ouvriers des principales communes de l'arrondissement de Reims (1848).

189M7 : Enquête sur les conditions de travail.

189M21 : Main d'œuvre industriel, salaires.

191M1 : Enquête sur les conditions de travail des enfants.

191M2-M3-M4 : Inspection du travail des enfants dans les manufactures (loi du 22 mars 1841).

192M1 : Accidents du travail.

194M9 : Grèves et mouvements ouvriers (agitations consécutives à la baisse des salaires 1834 - déplacements de troupes 1837 - rassemblements d'ouvriers 1840 - grève dans la filature des Longueaux 1844 - troubles de 1848 - Incendie et pillage de l'usine Croutelle - action de Croutelle contre la Ville de Reims 1848-1852).

195M1 : Rapports sur le chômage dans l'industrie de Reims.

13. *Divers* :

199M1 : Brevets d'inventions.

14. *Justice* :

10U : Tribunal civil de Reims.

14U : Tribunal de paix.

17U : Tribunal de commerce de Reims.

15. *Secours aux pauvres et répression* :

9X : Bureaux de bienfaisance.

17X : Secours aux indigents.
5Y368-369 : Prison de Reims.
10Y43-44-45 : Dépôts de mendicité.
10Y48 : Etat nominatif trimestriel des reclus travaillant dans la filature (1845-1848).
3Z136 à 146 : Assistance sociale à Reims.

Archives départementales de la Marne, centre annexe de Reims (ADS@R)

Baillage ducal de Reims :

17B1653 : Banqueroute frauduleuse de Jean Ferette, marchand sergier.
17B1660 : Banqueroute frauduleuse de Jean Pombart, fabricant et teinturier.
18B77 : Sommier indiquant les maîtres sergiers et leurs ouvriers (1722).
18B79-80 : idem (1726).
18B81 : idem (1740-1746).
18B82 : idem (1758).
18B94 : idem (1774).
18B123 : Procès-verbaux de réception des marchands drapiers et merciers (1766-1785).
18B124 : Procès-verbaux de réception des étaminiers (1766-1777).
18B125 : Procès-verbaux de réception des marchands et fabricants sergiers (1766-1783).
18B126 : Procès-verbaux de réception des teinturiers de grand teint (1767-1778).
18B127 : Procès-verbaux de réception des teinturiers de petit teint (1767-1778).
18B1324 à 1327 : Registres d'audience pour les causes de la manufacture de Reims (1778-1787).
18B1985 : Sentences pour les déclarations des métiers (1781-1789).
18B2153 : Vols des déchets de la fabrique (1772-1773).
18B2160 : Vols des déchets de la fabrique (1787-1790).
18B2005-2006 : Police des manufactures, scellés et inventaires après faillites (1782-1789).

Juridiction consulaire de Reims

25B98 à 101 : Correspondance commerciale de Nicolas Féart, fabricant d'étoffes.
25B106 : Livre journal de Troussel père et fils, fabricant d'étoffes et teinturier.
25B107 : Lettres (1769-1774).
25B108 : Livre « pour servir aux écarlates » (1771-1775).
25B109 à 113 : Correspondances diverses avec échantillons (1772-1784).
25B114 : Procédés de teinture de tissus.

Divers :

83J38 : Société Industrielle de Reims, recueil d'échantillons (1813-1819).

83J39 : Société Industrielle de Reims, recueil d'échantillons (1861).

Bibliographie :

Généralités :

AGULHON (Maurice), « Villes de l'âge industriel », in DUBY (Georges, ss dir.), *Histoire de la France Urbaine*, T5, Paris, Seuil, 1983.

M. AGULHON, *Le Cercle dans la France bourgeoise (1810-1848) : étude d'une mutation de sociabilité*, Paris, Colin, 1977.

AIMONE L., C. OLMO, *Les expositions universelles (1851-1900)*, Paris, Belin 1993, 317p.

ASSELAIN JC, *Histoire économique du XVIII^eS à nos jours, T1, De l'Ancien Régime à la Première Guerre Mondiale*, Paris, Seuil, 1984

BAIROCH P., *Commerce extérieur et développement économique de l'Europe au XIX^eS*, Paris, Mouton, 1976, 355p.

BAIROCH P., *Victoires et déboires II : Histoire économique et sociale du monde du XVI^eS à nos jours*, Paris, Gallimard, 1997, 3vol.

BARJOT D., *Histoire économique de la France au XIX^eS*, Paris, Nathan, 1995

BARJOT D. (ss. Dir.), « Où va l'histoire économique (1^{ère} partie) », *Historiens et Géographes*, n°378, mai 2002, pp. 9-16.

D. BARJOT (dir.), *Les entrepreneurs de Normandie, du Maine et de l'Anjou à l'époque du Second Empire*, Actes de la table ronde du 3 décembre 1986, Université de Caen, in *Annales de Normandie*, n° spécial, mai-juillet 1988

D. BARJOT (dir.), *Les entrepreneurs du Second Empire*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2003

BELTRAN A., P. GRISET, *La croissance économique de la France (1815-1914)*, Paris, Colin, 1988

BOUVIER J., F. FURET, M. GILLET, *Le mouvement du profit en France au XIX^eS*, Paris, Mouton, 1965, 465p.

BOUVIER J., « L'économie, les crises économiques. Problématique des crises économiques du XIX^eS et analyse historique : le cas de la France », in J. Le Goff, P. NORA, *Faire de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1974, t2, pp. 25-50.

J. BOUVIER, « Libre propos autour d'une démarche révisionniste », P. Fridenson, A. Straus (dir.), *Le capitalisme français, XIX^e-XX^eS. Blocages et dynamisme d'une croissance*, Paris Fayard, 1987, pp. 11-27.

BOUVIER J., *L'historien sur son métier. Etudes économiques XIX^eS-XX^eS*, Paris, Ed. des archives contemporaines, 1988

- BRASSEUL J., *Histoire des faits économiques et sociaux, 2. De la révolution industrielle à la Première Guerre Mondiale*, Paris, Colin, 2004, 333p.
- F. BRAUDEL, E. LABROUSSE, *Histoire économique et sociale de la France, T.III. L'avènement de l'ère industrielle : 1789-années 1880*, Paris, PUF, 1979
- F. CARON, *Histoire des chemins de fer en France, T1, 1740-1883*, Paris, Fayard, 1997, 700p
- F. CARON, JP DAVIET et al., *Histoire générale du Travail, TIII*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1997
- E. CHADEAU, *L'économie nationale aux XIX^e-XX^eS*, Paris, Presses de l'ENS, 1989.
- P. CHAUNU, *Le grand déclassé*, Paris, Robert Laffont, 1989.
- C. CHARLE, *Histoire sociale de la France au XIX^eS*, Paris, Seuil, 1991.
- E. COORNAERT, *Les corporations en France avant 1789*, Paris, Gallimard, 1941, rééd. Editions Ouvrières, 1968.
- F. CROUZET, *De la supériorité de l'Angleterre sur la France. L'économie et l'imaginaire (XVIII^e-XX^eS)*, Paris, Perrin, 1985
- F. CROUZET, « Réflexions sur l'histoire économique de la France contemporaine », in JP POUSSOU (ss dir.), *L'économie française du XVIII^e au XX^eS : perspectives nationales et internationales*, Mélanges offerts à François Crouzet, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000, pp. 21-68.
- F. CROUZET, *Le négoce international XIII^e-XX^eS*, Paris, Economica, 2000.
- F. CROUZET, « Les conséquences économiques de la Révolution Française : à propos d'un inédit de Sir Francis d'Ivernois », *Annales Historiques de la Révolution Française*, n°69 1962.
- JP DAVIET, *La société industrielle en France 1814-1914*, Paris, Seuil, 1997.
- A. DEWERPE, *Le monde du travail en France 1800-1950*, Paris, Colin, 1989.
- J. DUPAQUIER (ss dir.), *Histoire de la population française, vol3, 1798-1914*, Paris PUF, 1988.
- B. GALLINATO, *Les corporations à Bordeaux à la fin de l'Ancien Régime. Vie et mort d'un mode d'organisation du travail*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 1992.
- JY GRENIER, *L'économie d'Ancien Régime : un monde de l'échange et de l'incertitude*, Paris, Albin Michel, 1996.
- M. HAU, « L'histoire économique régionale », in D. Barjot (ss dir.), « Où va l'histoire économique (1^{ère} partie) », *Historiens et géographes*, n°378, mai 2002, p145-154.
- T. HOFFMAN, G. POSTEL-VINAY, JL ROSENTHAL, « Révolution et évolution. Les marchés du crédit notarié en France, 1780-1840 », *Annales Histoire Sciences Sociales* 2004/2, 59^{ème} année.
- E. LABROUSSE, *La crise de l'économie française à la fin de l'Ancien Régime et au début de la Révolution*, Paris, PUF, 1990 (2^{ème} ed.), 664p.

- E. LABROUSSE, *Aspects de la crise et de la dépression de l'économie française au milieu du XIX^eS (1846-1851)*, La Roche-sur-Yon, Imprimerie centrale de l'Ouest, 1956, 356p.
- A. LAURENT, *Les grands courants du libéralisme*, Paris, Colin, 1998, 95p.
- R. LEBOUTTE, *Vie et mort des bassins industriels en Europe (1750-2000)*, Paris, L'Harmattan, 1997, 591p.
- P. LEON, *Economies et sociétés préindustrielles (1650-1780)*, TII, Paris, Colin, 1970
- P. LEON, *Histoire économique et sociale du monde, tome4 : la domination du capitalisme, 1840-1914*, Paris, Colin, 1978
- Y. LEQUIN, *Histoire des Français XIX^e-XX^eS*, Paris, Colin, vol2, « la société », 1983, 623p.
- D. MARGAIRAZ, P. MINARD, « Articuler les temps composés de l'économie », *Annales Historiques de la Révolution Française*, n°352, Avril-Juin 2008.
- T. MARKOVITCH, *Histoire des industries françaises. Les industries lainières de Colbert à la Révolution*, Genève, Droz, 1976.
- M. MORINEAU, « Esquisse et crise. Une relecture nécessaire d'E. Labrousse », *Annales Historiques de la Révolution Française*, n°303, 1996.
- F. OLIVIER-MARTIN, *L'organisation corporative de la France d'Ancien Régime*, Paris, 1938.
- J. PONTEL, M. FIGEAC, M. BOISSON, *La noblesse de la fin du XVI^e au début du XX^eS, un modèle social ?*, Colloque organisé par le Centre Aquitain d'Histoire Moderne et Contemporaine, jeudi 3 mai 2001.
- K. POLANYI, *La Grande Transformation, aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1993
- J. REVEL (ed.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Seuil, 1996.
- B. ROSIER, *Les théories des crises économiques*, Paris, la Découverte, 2003, 123p.
- A. STANZIANI (ed.), *La qualité des produits, XVIII^e-XX^eS*, Paris, Belin 2003.
- L. THBAUT, « Les voies navigables et l'industrialisation du Nord de la France », *Aux origines de la Révolution Industrielle. Industrie rurale et fabrique, Revue du Nord*, numéro spécial, T51, n°240, janvier-mars 1979, pp. 149-164.
- D. TODD, *L'identité économique de la France, libre-échange et protectionnisme (1814-1851)*, Paris, Grasset, 2008
- P. VERLEY, *Nouvelle Histoire économique de la France contemporaine, TII, L'industrialisation (1830-1914)*, Paris, La Découverte, 1989.
- P. VERLEY, JL. MAYAUD, « En 2001, le XIX^eS à redécouvrir pour les historiens économistes ? », *Revue d'Histoire du XIX^eS*, n°23, 2001.
- M. WERNER, B. ZIMMERMANN (dir.), *De la comparaison à l'histoire comparée*, Paris, Seuil, 2004.

D. WORONOFF, *Histoire de l'industrie en France, du XVI^eS à nos jours*, Paris, Seuil 1994

Les territoires de l'industrie et de la laine

Généralités :

M. ARNOUX, J. BOTTIN, « L'organisation des territoires du drap entre Rouen et Paris: dynamiques productives et commerciales (XIII^e-XVI^eS) », in A. Becchia (dir.), *La draperie en Normandie du XIII^e au XX^eS*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 2003, pp. 167-195.

R. ARON, *Dix-huit leçons sur la société industrielle*, Gallimard, Paris, 1962

ASPIN (Chris), « Aux origines de la Révolution Industrielle, Industrie rurales et fabriques », in *Revue du Nord*, Janvier-Mars 1979, n°240.

G. BEAUR, P. MINARD, *Atlas de la Révolution Française, 10, Economie*, Paris, ed. EHESS, 1997.

G. BENKO, A. LIPIETZ, « Le nouveau débat régional: positions » in *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, PUF, 1992, pp. 13-32.

L. BERGERON, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à L'Empire*, Paris, ed. EHESS, 1978.

L. BERGERON, *L'industrialisation de la France au XIX^eS*, Paris, Hatier, 1979

L. BERGERON, P. BOURDELAIS (ed.), *La France n'est-elle pas douée pour l'industrie ?*, Paris, Belin 1998.

P. BUTEL (dir.), *Histoire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, des origines à nos jours (1705-1985)*, Bordeaux, Chambre de Commerce et d'Industrie, 1988.

C. CAILLY, *Mutations d'un espace proto-industriel, le Perche aux XVIII^e-XIX^eS*, s.l (Ceton), Fédération des Amis du Perche, 1993.

F. CARON, *Le résistant déclin des sociétés industrielles*, Paris, Perrin, 1985

S. CHASSAGNE, « Aspects des phénomènes d'industrialisation et de désindustrialisation dans les campagnes françaises au XIX^eS », *Revue du Nord*, janvier-mars 1981, n°248, pp. 35-58.

S. CHASSAGNE, *Le coton et ses patrons. France. 1760-1840*, Paris, ed. EHESS, 1992

S. CHASSAGNE, « La diffusion rurale de l'industrie cotonnière en France (1750-1850) », *Aux origines de la révolution industrielle. Industrie rurale et fabriques*, in *Revue du Nord*, numéro spécial, T51, n°240, 1979, pp. 97-114.

S. CHASSAGNE, « L'industrie lainière en France à l'époque révolutionnaire et impériale (1790-1810) », *Voies nouvelles pour l'histoire de la Révolution française*, Colloque Albert Mathiez-Georges Lefebvre, 30 novembre-1^{er} décembre 1974, Paris, Bibliothèque Nationale, 1978, pp. 143-167.

- G. CHASTAGNERET, O. RAVEUX, « Penser l'espace : espace et stratégies industrielles aux XVIII^e et XIX^eS : exploiter le laboratoire méditerranéen », *RHMC*, Avril-septembre 2001, n°48 2/3, pp. 11-24.
- A. COTTEREAU, « Justice et injustice ordinaires sur les lieux de travail d'après les audiences prud'homales (1806-1866) », *Le Mouvement Social*, n°141, 1987, pp. 25-60.
- C. COURLET, « Les systèmes productifs locaux : de la définition au modèle », in P. Pommier (dir.), *Réseaux d'entreprises et territoires. Regards sur les systèmes productifs locaux*, Paris, La Documentation Française, 2001, pp. 17-61.
- C. COURLET, « Les systèmes productifs localisés en France : une histoire récente », in M. Lescure (dir.), *La mobilisation du territoire. Les districts industriels en Europe Occidentale du XVII^e au XX^eS*, Colloque du Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 5-6 février 2004, Paris, CHEFF, 2006, pp. 11-27.
- JC DAUMAS, « Districts industriels : un concept en quête d'histoire », *19/20, Bulletin du Centre d'histoire contemporaine de l'UFC*, 2000, n°4, pp. 125-136.
- JC DAUMAS (ed.), *Les systèmes productifs dans l'Arc jurassien. Acteurs, pratiques et territoires (XIX^e-XX^eS)*, Besançon, PUFC, 2004.
- S. DAVIET, « Réévaluer les déterminants locaux des territoires », in *Les territoires de l'industrie en Europe (1750-2000). Développement, financement et réseaux, Actes du colloque de Neufchâtel*, 2006.
- P. DELSALLE, ed., *L'industrie textile en Europe du Nord aux XVIII^e et XIX^eS, colloque international d'histoire textile*, Tourcoing, Société Historique, 1984.
- A. DEWERPE, *L'industrie aux champs, la formation du 'triangle industriel' italien entre protoindustrialisation et révolution industrielle, 1800-1880*, thèse de 3^{ème} cycle ss dir. M. Aymard, EHESS, 1982
- A. DEWERPE, « les systèmes industriels localisés dans l'industrie française », in *Développement local et ensembles de PME*, document GLYSI n°6, 1992, pp. 17-60.
- P. DEYON, « Fécondité et limites du modèle proto-industriel : premier bilan », *Annales ESC*, 39, 5, septembre-octobre 1984, pp. 868-881.
- C. FOHLEN, *L'industrie textile au temps du Second Empire*, Paris, Plon, 1956.
- L. FONTAINE, *Pouvoir, identités et migrations dans les hautes vallées des Alpes occidentales, XVII^e-XVIII^e*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2003.
- G. FUA, « Les voies diverses du développement en Europe », *Annales ESC*, mai-juin 1985, n°3, pp. 579-603.
- P. GERVAIS, *Les origines de la révolution industrielle aux Etats-Unis, entre économie marchandes et capitalisme industriel (1800-1850)*, Paris, EHESS, 2004.
- JP. HIRSCH, *Les deux rêves du commerce. Entreprise et institution dans la région lilloise (1780-1860)*, Paris, ed. EHESS, 1991.
- S. KAPLAN, P. MINARD, (ed.), *La France malade du corporatisme? XVIII^e-XX^eS*, Paris, Belin, 2004.

- LACOMBRADÉ P., *La Chambre de Commerce de Paris et le capitalisme français (1890-1914)*, Thèse de doctorat 3^{ème} cycle ss dir. JF DEMIER, Paris X Nanterre, 2002.
- LEMERCIER C., *La Chambre de Commerce de Paris, 1803-1852, un « corps consultatif » entre représentation et information économique*, Thèse de doctorat 3^{ème} cycle ss dir. G. POSTEL-VINAY, EHESS, 2001.
- C. LEMERCIER, « Liens privés et régulation de l'économie : la famille et l'institution (Paris, XIX^oS) », in *Revue d'Histoire du XIX^oS*, n°33, 2006.
- P. LEON, *La naissance de la grande industrie en Dauphiné, fin XVII^o-1869*, Paris, PUF, 1954.
- B. LEPETIT, « De l'échelle en histoire », in J. Revel, *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Seuil, 1996, pp. 71-94.
- M. LESCURE, JF. ECK, *Villes et districts industriels en Europe Occidentale XVII^o-XX^oS*, Actes du colloque des 7 et 8 décembre 2000, Université F. Rabelais de Tours, 2002.
- M. LEVY-LEBOYER, *Les banques européennes et l'industrialisation internationale dans la première moitié du XIX^oS*, Paris, 1964.
- J. MARSEILLE, dir., *Puissance et faiblesses de la France industrielle XIX^o-XX^oS*, Paris, Seuil, 1997.
- FF. MENDELS, "Proto-industrialization: the first phase of the industrialization Process", *Journal of Economic History*, mars 1972, pp. 241-261.
- FF. MENDELS, "La proto-industrialisation: théorie et réalité", *Revue du Nord*, janvier-mars 1981, n°248, pp. 11-19.
- FF. MENDELS, « Des industries rurales à la proto-industrialisation : Historique d'un changement de perspective », *Annales ESC*, septembre-octobre 1984, n°5, pp. 997-1000.
- P. MINARD, *La fortune du colbertisme, Etat et industrie dans la France des Lumières*, Paris, Fayard, 1998.
- MINOVEZ, JM., *L'industrie invisible, Les draperies du Midi, XVII^o-XX^oS, Essai sur l'originalité d'une trajectoire*, dossier d'habilitation à diriger des recherches, ss dir. JC Daumas, Université ToulouseII-Le Mirail, 2008.
- Y. MOULIER, *Le Ministère de l'Intérieur sous le Consulat et l'Empire (1799-1814). Gouverner la France après le 18 Brumaire*, Thèse ss dir. G. GAYOT, Université Lille3, 2004.
- POMMERANZ, K., *Une Grande Divergence: la Chine, l'Europe et la construction de l'économie mondiale*, Paris, Albin Michel, 2010.
- A. RADEFF, *Du café dans le chaudron. Economie globale d'Ancien Régime. Suisse occidentale, Franche-Comté et Savoie, Lausanne*, Société d'Histoire de la Suisse Romande, 1996.
- R. SALAIS, M. STORPER, *Les mondes de production*, Paris, EHESS, 1993.

- A. STANZIANI, ss.dir., *La qualité de produits en France (XVIII^e-XX^eS)*, Paris, Belin, 2003.
- P. VERLEY, *La révolution industrielle*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 1997.
- P. VERLEY, *L'échelle du monde, Essai sur l'industrialisation de l'Occident*, Paris, Gallimard, 1997.
- B. VEYRASSAT, *Réseaux d'affaires internationaux, émigrations et exportations en Amérique latine au XIX^eS, le commerce suisse aux Amériques*, Centre d'Histoire économique internationale, Université de Genève, Droz, 1994.
- JF. WILSON, A. POPP (ss.dir.), *Industrial Clusters and Regional Business Networks 1750-1970*, Aldershot, Ashgate, 2003.
- M. ZYLBERBERG, *Une si douce domination. Les milieux d'affaires français et l'Espagne (vers 1780-1808)*, Paris, CHEEF, 1993.
- J. ZEITLIN, « Les voies multiples de l'industrialisation », *Le Mouvement Social*, n°133, 1985, pp. 25-33.

Les mondes de la laine :

- Y. BATICLE, *La laine*, Paris, Masson, 1982.
- A. BECCHIA, *La draperie d'Elbeuf (des origines à 1870)*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 2000.
- A. BECCHIA, F. CONCATO, P. LARGESSE, « L'industrie drapière elbeuvienne sous la Révolution : hommes, techniques, produits », in *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 97, 3, 1990, pp. 207-225.
- JE. BURLET, *La laine et l'industrie lainière*, Paris, PUF, 1972.
- R. CAZALS, *Les révolutions industrielles à Mazamet : 1750-1900*, Paris, La découverte, 1983.
- JM CHAPLAIN, *La chambre des tisseurs. Louviers, cité drapière (1680-1840)*, Seyssel, Champvallon, 1984.
- FY DAMON, JP HIRSCH, « Les milieux textiles français et le marché chinois au milieu du XIX^eS », in *Echanges et cultures textiles dans l'Europe préindustrielle, Revue du Nord*, Hors Série, n°12, 1996, pp. 49-60.
- JC. DAUMAS, *L'amour du drap, Blin et Blin, 1827-1975. Histoire d'une entreprise lainière familiale*, Besançon, Presses Universitaires franc-comtoises, 1999.
- JC. DAUMAS, « Deux modèles de capitalisme familial : capitalisme dynastique et capitalisme viager dans l'industrie française au XIX^eS », in JC. Daumas (ed.), *Le capitalisme familial : logiques et trajectoires*, Actes de la journée d'études de Besançon du 17 janvier 2002, Besançon, Presses Universitaires franc-comtoises, 2003, pp. 179-206.

- JC. DAUMAS, *Les territoires de la laine. Histoire de l'industrie lainière en France au XIX^eS*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2004.
- JP. DAVIET, « Le complexe industriel de Roubaix-Tourcoing et le marché de la laine (1840-1950) », *Revue du Nord*, octobre-décembre 1987, n°275, pp. 777-813.
- P. DEYON, « Un modèle à l'épreuve : le développement industriel de Roubaix de 1762 à la fin du XIX^eS », *Revue du Nord*, janvier-mars 1981, n°248, pp. 59-66.
- A. DEWERPE, « Les systèmes industriels localisés dans l'industrie française », in B. Ganne (ed.), *Développement local et ensemble de PME*, Lyon, GLYSI, 1992, pp. 17-60
- GL. FONTANA, G. GAYOT (ss.dir.), *Wool : products and Markets (13th-20th Century)*, Padova, CLEUP, 2004.
- G. GAYOT, *Les draps de Sedan 1646-1870*, Paris, Ed. EHESS, 1998.
- G. GAYOT, « Marchands au long cours : la main invisible qui guidait les marchands aux foires de Leipzig : enquête sur un haut lieu de la réalisation des bénéfiques, 1750-1830 », *RHMC*, 48 2/3, Avril-Septembre 2001, pp. 72-103.
- G. GAYOT, « De la qualité des laines en Europe en 1830 d'après André de Neuflyze, manufacturier français », *L'industrie de la laine, les territoires de production, XIII^e-XX^eS*, Euroconférence de Verviers, Verviers, CTLM, 5-7 Avril 2001.
- G. GAYOT, « Frontières, barrières douanières et métamorphoses des territoires industriels entre Meuse et Elbe (1750-1815) », *Revue du Nord*, T85, n°352, octobre-décembre 2003, pp. 781-808.
- P. GUIGNET, « Adaptations, mutations et survivances proto-industrielles dans le textile du Cambrésis et du Valenciennois du XVIII^e au début du XX^eS », *Revue du Nord*, janvier-mars 1979, T61, n°240.
- M. HAU, *L'industrialisation de l'Alsace (1803-1939)*, Strasbourg, Association des Publications près les Universités de Strasbourg, 1987.
- M. HAU, « Traditions comportementales et capitalisme dynastique : le cas des grandes familles », *Entreprises et Histoire*, n°9, septembre 1995.
- DT. JENKINS, KG PONTING, *The British Wool Textil Industry, 1770-1914*, Londres-Edimbourg, Heinemann, 1982.
- S. JONAS, *Le Mulhouse industriel, un siècle d'histoire urbaine (1740-1848)*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- M. KASDI, D. TERRIER, "Un processus de développement industriel continu", *Annales Historique de la Révolution Française*, n°352, Avril-Juin 2008.
- P. LEBRUN, *L'industrie de la laine à Verviers pendant le XVIII^e et le début du XIX^eS*, Faculté de Philosophie et Lettres de Liège, 1981.
- B. LEPETIT, *Chemins de terre et voies d'eau. Réseaux de transports et organisation de l'espace en France, 1740-1840*, Paris, ed. EHESS, 1984.
- J LEVAIN, J ROUGERIE, A STRAUS, « Contribution à l'étude des mouvements de longue durée : la croissance de l'industrie lainière en France au XIX^eS : ses allures et

ses déterminants», *Bulletin de l'institut d'Histoire Economique et Sociale de l'Université de Paris I*, décembre 1983, n°12 et décembre 1984, n°13.

L. LOMÜLLER, *Guillaume Ternaux, 1763-1833, créateur de la première intégration industrielle française*, Paris, ed. de la Cabro d'Or, 1978.

C. MAITTE, *La trame incertaine. Le monde textile de Prato, XVII^e-XIX^eS*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2001.

A. RECKENDREES, *Diverse Paths to Factory Production, 1780s-1840s: the Woollen Cloth Industry in the West Riding of Yorkshire and in the West of the Rhineland (Prussian Rhine-Province)*, EHS-Conference, Reading 2006.

D. TERRIER, *Les deux âges de la proto-industrie, les tisserands du Cambrésis et du Saint-Quentinois, 1730-1880*, Paris, EHESS, 1996.

S. VAILLANT-GABET, *Sur le fonctionnement et l'esprit du capitalisme : entreprises d'industries lainières en France et en Belgique au XIX^eS*, thèse 3^{ème} cycle ss dir. G. GAYOT, 2006.

Techniques et innovations :

B. BAILEY, *The Luddite Rebellion*, Stroud, Sutton pub., 1998.

C. BALLOT, *L'introduction du machinisme dans l'industrie française*, Paris, Rieder, 1978.

A. BELTRAN, P. GRISET, *Histoire des techniques aux XIX^e-XX^eS*, Paris, Colin 1990.

A. BELTRAN, S. CHAVEAU, G. GALVEZ-BEHAR, *Des brevets et des marques. Une histoire de la propriété industrielle*, Paris Fayard, 2001.

L. BERGERON, « Douglas, Ternaux, Cockerill : aux origines de la mécanisation de l'industrie lainière en France », *Revue Historique*, N°501, janvier-mars 1972, pp. 67-80.

L. BERGERON, « Les grands manufacturiers, l'apport des techniciens anglais », *Revue du Souvenir napoléonien*, n°257, janvier 1971.

PJ. BERNARD, JP. DAVIET, *Culture d'entreprise et innovation*, Paris, Presses du CNRS, 1992.

F. CARON, « Pour une économie de l'innovation », *Les brevets, leur utilisation en histoire des techniques et de l'économie*, Paris, IHMC-Ed. du CNRS, 1984, pp. 1-18.

F. CARON, « L'histoire de l'innovation », *Historiens et géographes*, Octobre 2002, n°380, pp. 157-165.

S. CHASSAGNE, « L'innovation technique dans l'industrie textile pendant la Révolution », *Histoire, Economie, Société*, vol12, 1993.

F. CONCATO, « 'Capter le goût des consommateurs' : naissance et renaissance de la draperie nouveautés à Elbeuf (milieu XVIII^eS - vers 1830) », in A.Becchia (dir.), *La draperie en Normandie du XIII^e au XX^eS*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 2003, pp. 357-377.

- M. COTTE, « La circulation de l'information technique, une donnée essentielle de l'initiative industrielle sous la Restauration », *De la diffusion des sciences à l'espionnage industriel XV^e-XX^eS*, Paris, ENS éditions, 1999, pp. 133-158.
- G. DALMASSO, Présence de la « chymie » dans la France du Nord, de la deuxième moitié du XVIII^eS au premier tiers du XIX^eS. Sa diffusion, son enseignement public et privé, son application aux Arts, thèse de doctorat 3^{ème} cycle ss dir. B. JOLY, Lille3, 2005.
- M. DAUMAS, *Histoire générale des techniques, vol3, L'expansion du machinisme (1725-1860)*, Paris, PUF, 1968.
- M. DAUMAS, *Le cheval de César ou le mythe des révolutions techniques*, Paris, ed. des Archives contemporaines, 1991.
- D. FORAY, *Management du transfert de technologie : l'art de coopérer, innover, veiller*, Paris, PUF, 1999.
- J. FOURNIER, *L'ennoblissement textile à Lyon, essai sur l'histoire d'une profession haute en couleur*, Lyon, Charvet, 1999.
- G. GALVEZ-BEHAR, *Pour la fortune et pour la gloire, Inventeurs, propriété industrielle et organisation de l'invention en France (1870-1922)*, thèse de 3^{ème} cycle, Lille3, 2004.
- G. GAYOT, « Les innovations de marketing sur le marché européen des draps fins, XVII^e-XVIII^eS », in J. BOTTIN, N. PELLEGRIN (ed.), *Echanges et cultures textiles dans l'Europe préindustrielle, Revue du Nord, HSn°12*, 1996.
- G. GAYOT, « Les ouvriers les plus nécessaires sur le marché du travail des manufactures de draps aux XVII^e-XVIII^eS », in G.GAYOT, P.MINARD (ed.), *Les ouvriers qualifiés de l'industrie, XVI^e-XX^eS*, Lille3, 2001.
- P. GRISET, *Les révolutions de la communication, XIX^e-XX^eS*, Paris, Hachette, 1991.
- D. GUELLEC, *Economie de l'innovation*, Paris, La Découverte, 1999.
- GUILLERME A., ed., *De la diffusion des sciences à l'espionnage industriel XV^e-XX^eS*, Paris, ENS éditions, 1999.
- JARRIGE F., *Au temps des « tueuses de bras », les bris de machines à l'aube de l'ère industrielle*, Presses Universitaires de Rennes, 2009
- LANDES DS., *L'Europe technicienne ou le Prométhée libéré. Révolution technique et libre essor industriel en Europe occidentale de 1750 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1975.
- D.S LANDES, « Small is beautiful », *Fondazione ASSI di storia e studi sull'impresa, Istituto per la storia dell'Umbria contemporanea*, 1987.
- C. MAITTE, « Incertitudes et bricolages. L'industrie textile à Prato au XVIII^e et au XIX^eS », *Annales HSS*, 52, 6, 1997, pp. 1275-1303.
- F. OTT, *La Société Industrielle de Mulhouse, ses hommes, son action, ses réseaux*, thèse EHES, 1991.
- M. PASTOUREAU, *Jésus chez le teinturier, couleurs et teintures dans l'Occident médiéval*, le Léopard d'Or, Paris, 1997.

D. ROCHE, *La culture de l'apparence. Une histoire du vêtement, XVII^e-XVIII^eS*, Paris, Fayard, 1989.

SCHAINBERG H., *Die belgische Beeinflussung der Frühindustrialisierung im Aachener Raum (1820-1860)*, Inaugural Dissertation, Uni. Trier, 1997.

E.F SCHUMACHER, *Small is beautiful: a study of economics as if people mattered*, Londres 1973.

Sur le local de la fabrique d'Amiens :

Claire BEURAIN DE BEAULIEU, *L'assistance publique à Amiens (1800-1830)*, Mémoire de maitrise, Université Jules Verne-Picardie, 1992.

Nadia BOIMARE, *La prostitution à Amiens (1830-1880)*, Mémoire de maitrise, Université Jules Verne-Picardie, 1989.

A. de CALONNE, *Histoire de la ville d'Amiens*, Piteux frères, 1906, 3vol.

Olivier CAUDRON, *Le club des Jacobins d'Amiens (1790-1795)*, Mémoire de maitrise, Université Jules Verne-Picardie, 1998.

R. COQUE, « L'évolution de la maison rurale en Amiénois », *Annales de Géographie*, vol65, n°352, 1956.

Caroline CORNU, *Le travail féminin à Amiens entre 1750 et 1780*, Mémoire de maitrise, Université Jules Verne-Picardie, 2002.

Xavier DANGY, *Les foyers des marchands amiénois (1750-1790)*, Mémoire de maitrise, Université Jules Verne-Picardie, 1996.

Laurent D'ARGY, *Amiens sous le Second Empire : étude de la population et des transformations urbaines*, Mémoire de maitrise, Université Jules Verne-Picardie, 1995.

Pierre DAVELUY, *Les Daveluy, une illustre famille picarde*, Lannoy du Nord, 1998.

Arnaud DE DIASCORN, *Naissance d'une industrie, les débuts du machinisme dans le textile de la Somme, 1740-1900*, Mémoire de maitrise, Université Jules Verne-Picardie, 2002.

Alain DEPRESZ, *La société amiénoise de 1820 à 1847 d'après les contrats de mariage*, Mémoire de maitrise, Université Jules Verne-Picardie, 1972.

P. DEYON, « Le mouvement de la production textile à Amiens au XVIII^eS », *Revue du Nord*, 44, 174, avril-juin 1962, p201-212

P. DEYON, *Amiens, capitale provinciale. Etude sur la société urbaine au XVII^eS*, Paris-La Haye, Mouton, 1967.

P. DEYON, « Variations de la production textile aux XVII^e-XVIII^eS : sources et premiers résultats », *Annales ESC*, 18, 3, mai-juin 1963, pp. 939-955.

P. DEYON, « Le mouvement de la production textile à Amiens au XVIII^eS », *Revue du Nord*, 64, 174, avril-juin 1962, pp. 201-212.

- P. DEYON, « L'industrie amiénoise au XIX^eS et les séductions du protectionnisme », *Revue du Nord*, T82, n°334, janvier-mars 2000, pp. 91-102.
- P. DEYON, « Les registres de capitation d'Amiens au XVIII^eS », *Revue du Nord*, 1960, pp. 19-26.
- C. ENGRAND, « Concurrences et complémentarités des villes et des campagnes : les manufactures picardes de 1780 à 1815 », *Aux origines de la révolution industrielle. Industrie rurale et fabriques*, *Revue du Nord*, numéro spécial, T51, n°240, 1979, pp. 61-82.
- C. ENGRAND, « Conscience populaire et droit à l'emploi : l'exemple d'une grande ville manufacturière : Amiens (XVI^e-XVIII^eS) », in P. Guignet (ed.), *Le peuple des villes dans l'Europe du Nord Ouest*, Université de Lille3, vol2, 2003.
- C. ENGRAND, « Mendier sa vie au XVIII^eS », *Revue du Nord*, T66, n°262-263, avril-septembre 1984.
- « Eugène Cosserat, un grand industriel amiénois (1800-1887) », *Mémoires de l'Académie d'Amiens*, t73, 2002, pp. 203-217.
- Martine FOURNIER, *La société amiénoise sous la monarchie constitutionnelle*, Mémoire de maîtrise, Université Jules Verne-Picardie, 1995.
- L. HUNT, *Politics, Culture and Class in the French Revolution*, University of California Press, 1986.
- Anne-Cécile HUPRELLE, *Richesse du velours d'Amiens du XVIII^eS à nos jours*, Mémoire de maîtrise, Université Jules Verne-Picardie, 2004.
- C. LABBE, *Historique de la Société Anonyme des maisons ouvrières d'Amiens (1866-1894)*, Amiens, T. Jeunet, 1895.
- Sylvain LEDUC, *La population du département de la Somme pendant la Révolution*, Mémoire de maîtrise, Université Jules Verne-Picardie, 1999.
- L.P LIGGIO, « Charles Dunoyer and French Classical Liberalism », *Journal of Libertarian Studies*, vol1, n°3, pp. 153-178, Pergamon Press, 1977.
- P. LOGIE, *Les Institutions du Commerce à Amiens au XVIII^eS*, Amiens, 1951.
- Jean Michel LEFAUCHOUX, *Les mouvements antifiscaux dans le territoire de la Somme (1789-1792)*, Mémoire de maîtrise, Université Jules Verne-Picardie, 1995
- Gérald MAISSE, *La société rurale en Picardie à la veille de la Révolution*, Mémoire de maîtrise, Université Jules Verne-Picardie, 1972
- Anne MARESCHAL, *Les élections législatives dans la Somme du temps du Directoire (1795-1799)*, Mémoire de maîtrise, Université Jules Verne-Picardie, 1999
- Evelyne MENAGER, *La société amiénoise sous le Second Empire*, Mémoire de maîtrise, Université Jules Verne-Picardie, 1972
- Johnny MERCIER, *Urbanisme et transformations urbaines à Amiens au cours du XIX^eS*, Mémoire de maîtrise, Université Jules Verne-Picardie, 1997.

M. MIGNET, « Notice historique sur la vie et les travaux de Charles Dunoyer », *Œuvres de Charles Dunoyer*, 1870.

Maxime PARUCH, *Le monde des teinturiers amiénois au XIX^eS*, Mémoire de maîtrise, Université Jules Verne-Picardie, 2001

Céline QUILLET, *La mendicité à Amiens dans la deuxième moitié du XIX^eS*, Mémoire de maîtrise, Université Jules Verne-Picardie, 1993

Renaud RANDABEL, *Une dynastie amiénoise, la famille Yvert*, Mémoire de maîtrise, Université Jules Verne-Picardie, 1997

M. Selim, « Une cohabitation exclusive : le quartier St Leu à Amiens », *Sociétés industrielles et urbaines*, Cahier1, 1985.

Anne Caroline TESTU, *Les préfets de la Somme dans la première moitié du XIX^eS*, Mémoire de maîtrise, Université Jules Verne-Picardie, 1998

Diane THEODOR, *Le travail des enfants dans les manufactures amiénoises au XIX^eS*, Mémoire de maîtrise, Université Jules Verne-Picardie, 1972

Jean Marie TIERNY, *Les notables de l'arrondissement d'Amiens sous le Consulat et l'Empire*, Mémoire de maîtrise, Université Jules Verne-Picardie, 1990

Annie VIN, *L'industrie et l'artisanat textile à Amiens au XIX^eS*, Mémoire de maîtrise, Université Jules Verne-Picardie, 1973

Françoise VINCENT, *Maires et adjoints de la Somme sous la Monarchie de Juillet*, Mémoire de maîtrise, Université Jules Verne-Picardie, 1972

Francline WALTET, *La fortune privée des Amiénois sous le Second Empire*, Mémoire de maîtrise, Université Jules Verne-Picardie, 1969.

J.M WISCART, *Grands notables du Premier Empire, Somme*, CNRS Editions, 2000.

J.M WISCART, « Innover, former, encadrer : les débuts de la Société Industrielle d'Amiens (1861-1891) », *Revue du Nord*, T85, n°349, janvier-mars 2003, pp. 97-116.

Sur le local de la manufacture de Reims :

ALLOCHON (Michèle), *Histoire démographique, sociale et économique d'un village du pays rémois : Champfleury (1760-1900)*, Université de Reims-Champagne, 1977

BERTIER De SAUVIGNY (Guillaume de), « Un grand capitaine d'industrie au début du XIX^eS : Guillaume Ternaux (1763-1833) », in *RHMC*, T.28, avril-juin 1981, pp. 335-343.

N. BRUNETTE, *Souvenirs archéologiques et notes relatives à l'état de la ville de Reims*, Reims, Matot Braine, 1885.

Stéphane CANTIN, *La prostitution dans la Marne au XIX^eS*, Université de Reims-Champagne, 1994.

G. CLAUSE, *Le département de la Marne sous le Consulat et l'Empire (1800-1815)*, thèse de doctorat d'Etat, ParisIV, 1974, Lille, Atelier de Reproduction des thèses, 1983.

G. CLAUSE, « L'industrie lainière rémoise à l'époque napoléonienne », *RHMC*, T17, juillet-septembre 1970, pp. 574-595.

G. CLAUSE, *Grands Notables du Premier Empire, Marne et Aube*, Paris, CNRS, 1979

G. CLAUSE, « Les cardeurs et fileurs de laine à Reims en 1812 : origine et moralité », *Colloque de l'Association Interuniversitaire de l'Est de l'Industrie*, Metz, 1973, Publications de l'Association Interuniversitaire de l'Est, 1974, pp. 59-60.

G. CLAUSE, « Encadrée par la Chambre de Commerce, l'économie rémoise au temps des monarchies du XIX^eS », *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du Département de la Marne*, T116, 2001.

Georges COQUILHAT, *Le travail des enfants dans les manufactures de la Marne après la loi du 22 mars 1841 (jusqu'en 1874)*, Université de Reims-Champagne, 1970.

T. CROUTELLE, *A mes concitoyens*, Reims, 1848.

A. DAUPHINOT, B. MINELLE, *Abrégé historique des opérations de teintures et d'apprêts*, Reims, Matot Braine, 1869.

P. DELAUTEL, *Ces messieurs de la fabrique, souvenirs du Reims d'autrefois*, Ed. du Pampre, 1924.

DESPORTES (Pierre) ss dir., *Histoire de Reims*, Toulouse, Privat, 1983.

G. DOREL-FERRE, B. LASSAUX (ed.), *L'eau industrielle, l'eau industrielleuse*, Actes du Colloque de l'APIC et du CREPI, Sedan, 19, 20, 21 mai 2000, Reims, Sceren-CRDP de Champagne-Ardenne, 2004.

Jean Michel DUQUESNOIS, *Mendicité et vagabondage : aspects de la pauvreté dans le district de la maréchaussée de Reims à la fin de l'Ancien Régime*, Université de Reims-Champagne, 1992

V. FIEVET, *Madame Veuve Clicquot née Ponsardin, son histoire et celle de sa famille*, Dentu, Reims, 1865.

Jean-Pierre FREROT, *Fismes au XIX^eS : croissance et développement*, Université de Reims-Champagne, 1989

Pierre GUILLAUME, Monique CONTART, *La vie brève et ardente d'Houzeau-Muiron, vénérable de la loge « la Sincérité »*, 1997.

D.M GORDON, *Merchants and Capitalists : Industrialization and Provincial Politics in Mid-Nineteenth Century France*, University of Alabama, 1985.

Jacques HUSSENET, *Le peuplement de la Marne sous la Révolution et le Consulat*, Université de Reims-Champagne, 1989.

C. JUILLARD, « Clés pour l'histoire de la Champagne de 1789 à 1814 », *Conférence donnée à l'Hôtel Le Vergeur*, 1951.

G. LAURENT, « Jean-Baptiste Armonville, conventionnel ouvrier », *Annales Historiques de la Révolution Française*, vol1, 1924.

Etienne MAQUIN, *Les acquéreurs de biens nationaux à Reims (1790-1795)*, Université de Reims-Champagne, 1970

Arnaud MARCHAND, *Les inondations de février 1784 dans la généralité de Châlons*, Université de Reims-Champagne, 1994

Serge MASSON, *La situation ouvrière à Reims à la fin du XIX^eS*, Université de Reims-Champagne, 1970.

J.M MERRIMAN, *Aux marges de la ville, Faubourgs et banlieues en France (1815-1870)*, Paris, Seuil, 1994.

C. MOREAU-BERILLON, *Le mouton en Champagne*, Ch. Amat ed., Paris, 1909.

Maryse PERSEGUERS, *L'arrivée du chemin de fer à Reims, un enjeu économique (1826-1860)*, Université de Reims-Champagne, 1989

Fabrice PERRON, *La situation économique et l'état social de la ville de Reims sous le Directoire (1795-1799)*, Université de Reims-Champagne, 2001.

H. PORTEVIN, *Les habitations ouvrières à Reims*, Reims, Matot Braine, 1896.

Visite de l'Hôtel de la Chambre de Commerce, sous la conduite de M. P. Delautel, Reims, Matot Braine, 1911.

Pour des comparaisons avec le monde de la laine d'Aix-la-Chapelle :

Dr LEHMANN, *Die Handelskammer zu Aachen (1804-1904) : Bericht über die Feier des 100-jährigen Bestehens der Handelskammer zu Aachen*, Aachen 1904.

Paul THOMES, *1804-2004: 200 Jahre mitten in Europa, die Geschichte der Industrie- und Handelskammer Aachen*, Aachen, 2004.

Paul THOMES, « Les deux visages d'une ville. La ville d'Aix-la-Chapelle et l'industrie, entre la contrainte corporative et la liberté d'entreprendre (1780-1848) », *Revue du Nord*, 86/2004, n°354.

Jahresbericht pro Jahr: Handelskammer zu Aachen und Burtscheid, erschienen 1834-1845, 1847

Jahresberichte der Handelskammer für Aachen und Burtscheid, erschienen 1848-1896.

Barbara GERSTEIN, Ulrich S. SOENIUS, *Rheinische und westfälische Handelskammersekretäre und -syndici vom 18. bis zum Anfang des 20. Jahrhunderts*, Münster, 1994.

Albert HUYSKENS, *125 Jahre Industrie- und Handelskammer zu Aachen: Festschrift zur Feier ihres 125-jährigen Bestehens*, Aachen 1929.

Dietrich EBELING, „Zünftige Handwerkswirtschaft und protoindustrieller Arbeitsmarkt: die Aachener Tuchregion (1750-1815)“, in *Studien zur Regionalgeschichte*, Bd.9, pp. 321-346.

Clemens BRUCKNER, *Aachen und seine Tuchindustrie*, 1949

Anton SEIDL, *die Aachener Wollenindustrie im Rahmen der rheinischen bis zur Gewerbefreiheit 1798*, Köln, 1928.

D.J DAHMEN, *Das Aachener Tuchgewerbe bis zum Ende des 19. Jahrhunderts: ein Beitrag zur Wirtschaftsgeschichte der Stadt Aachen*, Aachen 1925.

Josef STRAUCH, *Die Aachener Tuchindustrie während der französischen Herrschaft (1794-1814)*

Heribert KLEY, *Geschichte und Verfassung des Aachener Wollenambachts wie überhaupt der Textilindustrie der Reichsstadt Aachen*, Köln, 1916

Karl DECHÊNE, *die Entwicklung der Aachener Tuchindustrie in der preußischen Zeit bis zum deutschen Zollverein im Jahre 1834*, Diss Tübingen, 1925.

Gerhard FEHL, Dieter KASPARTI-KÜFFEN, Lutz-Henning MEYER, *Mit Wasser und Dampf...ins Industriellerzeitalter*, Aachen, Meyer&Meyer, 1991

Thomas KRAUS, *Auf dem Weg in die Moderne, Aachen im französischer Zeit 1792/1793, 1794-1814*, Aachen, Verlag des Aachener Geschichtsverein, 1994.

Karl KUMPMANN, *Die Entstehung der rheinischen Eisenbahn-Gesellschaft 1830-1844*, 1910

Heinz MALANGRÉ, *David Hansemann 1790-1864. Bewegter und Bewahrer*, Aachen, 1990.

Berhard POLL, *David Hansemann. Zur Erinnerung an einen Politiker und Unternehmer*, Aachen 1964.

Hans-Karl ROUETTE, *Aachener Textilgeschichte(n) im 19. und 20. Jahrhundert. Entwicklung in Tuchindustrie und Textimaschinenbau der Aachener Region*, Meyer&Meyer, 1992.

Hans SEELING, *Telemag Fortuné Michiels, der Phoenix und Charles Détilleux. Belgiens Einflüsse auf die wirtschaftliche Entwicklung Deutschlands im 19. Jahrhundert*, Köln 1996.

Beate ALTHAMMER, *Herrschaft, Fürsorge, Protest. Eliten und Unterschichten in den Textilgewerbestädten Aachen und Barcelona 1830-1870*, Bonn, 2002.

Ernst BARKHAUSEN, *Die Tuchindustrie in Montjoie. Ihr Aufstieg und Niedergang*, Aachen 1925.

Norbert GILSON, *Geschichte der Textilindustrie im Raum Verviers, Eupen, Aachen unter besonderer Berücksichtigung der Wolltuchindustrie*, Euskirchen 1997.

Brigitte Gisela LUCKE, *Architektur und Stadtgestalt unter dem Einfluß sich verändernder politischer, gesellschaftlicher und ökonomischer Bedingungen - dargestellt am Beispiel der belgischen Stadt Verviers*, Bonn 1992.

Martin SCHMIDT, „Burtscheid eine Tuchmanufakturstadt um 1812“, Karte und Beiheft VII/8 des *Geschichtlichen Atlas der Rheinlande*, Köln 1997.

F.A EBRARD, „Die Fabrikantenfamilie von Loevenich und ihre Herkunft“, in *die Heimat, Zeitschrift für die niederrheinische Heimatpflege*, 16, 1937, p128-143.

Jürgen NAGEL, Martin SCHMIDT, „Kleinräumige Migration im Kontext der Frühindustrialisierung am Beispiel der Aachener Textilregion um 1800“, in Hannelore

- Oberpenning, Annemarie Steidl (Hrsg.), *Kleinräumige Wanderungen in historischer Perspektive*, IMIS, 2001.
- Richard WICHTERICH, *Die Entwicklung der Aachener Tuchindustrie von 1815-1914*, Diss. Köln 1924.
- Dietrich EBELING, Wilhelm MAGER (Hrsg.), *Protoindustrie in der Region*, Bielefeld 1997.
- Dietrich EBELING, „Möglichkeiten und Grenzen der Integration zünftiger Handwerkswirtschaft in eine frühneuzeitliche Gewerberegion am Beispiel der Aachener Feintuchproduktion“, in Dietrich Ebeling (Hrsg.), *Landesgeschichte als multidisziplinäre Wissenschaft. Festgabe für Franz Irsigler zum 60. Geburtstag*, Trier 2001, p583-604
- Dietrich EBELING, „Die Entstehung eines frühindustriellen Arbeitsmarktes unter den Bedingungen der Modernisierung der Napoleonischen Zeit. Das Beispiel der Feintuchregion Aachen, in U. Heß, P. Listewnik, M. Schäfer (Hrsg.), *Unternehmen im regionalen und lokalen Raum 1750-2000*, Leipzig 2004, pp. 35-49.
- Martin SCHMIDT, „Burtscheid. Ein Standort der Tuchindustrie in der Region Aachen vor der Fabrikindustrialisierung, in U. Heß, P. Listewnik, M. Schäfer (Hrsg.), *Unternehmen im regionalen und lokalen Raum 1750-2000*, Leipzig 2004, pp. 51-71.
- H.A VON REINICK, *Statistik des Regierungsbezirks Aachen in amtlichen Auftrag*, Aachen 1865-1867
- Hermann Friedrich MACCO, *Beiträge zur Genealogie rheinischer Adels- und Patrizierfamilien, 4: Geschichte und Genealogie der Familie Pastor*, Aachen 1905
- Hermann Friedrich MACCO, „War Johannes Wespien Tuchfabrikant?“, in *Zeitschrift des Aachener Geschichtsverein* 33, 1911, p83-89.
- W. SCHIEDER (ed.), *Säkularisation und Mediatisierung in den vier rheinischen Departements, Edition des standardisierten Datenmaterials der zu veräußernden Nationalgüter*, Boppard, 1991
- Matthias SCHOLLEN, „War Johannes Wespien Tuchfabrikant?“, in *Zeitschrift des Aachener Geschichtsverein* 33, 1911, p89-99
- Marieluise SCHUTHEIS-FRIEBE, *Die französische Wirtschaftspolitik im Roer-Departement 1792-1814*, Diss. Bonn 1969
- Hans SCHAINBERG, *Die belgische Beeinflussung der Frühindustrialisierung im Aachener Raum (ca. 1820-1860)*, Diss. Trier, 1997.
- Silke FENGLER, Stefan KREBS, *Die Aachener Frühindustrialisierung: belgisch-deutscher Technologietransfer 1815-1860*, RWTH 2005.
- Dietrich EBELING (Hrsg.), *Aufbruch in eine neue Zeit. Gewerbe, Staat und Unternehmer in der Rheinlanden des 18. Jahrhunderts*, Köln, 2000.
- Josef LIESE, *Das Klassische Aachen, Johann Arnold von Clermont (I)*, Aachener Beiträge für Heimatkunde, Aachen 1936

Josef LIESE, *Das Klassische Aachen, Theodor Cristian Von Clermont, Helen Elisabeth Jacobi gebor. Von Clermont, Goethes Dorothea (II)*, Aachener Beiträge für Heimatkunde, Aachen 1939

Max BARKHAUSEN, „Verviers, die Entstehung einer neuzeitlichen Industriestadt im 17. und 18. Jahrhundert“, *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte* 47, 1960, p363-375

Eduard BÜHL, *Die Aachener Textilveredelungsindustrie und die Monschauer Tuchindustrie*, Diss. Köln, 1949

Walter CORSTEN, *Die Aachener Wirtschaft im ersten Drittel des 19. Jahrhunderts*, Diss. Köln, 1925

Josef DAHMEN, *Das Aachener Tuchgewerbe bis zum Ende des 19. Jahrhunderts*, Leipzig, 1930

Kurt DÜWELL, „die Unruhen der Aachener Textilarbeiter 1830“, in Kurt DÜWELL und Wolfgang KÖLLMANN (Hrgs.), *Rheinland-Westfalen im Industriezeitalter, Bd1: Von der Entstehung der Provinzen bis zur Reichsgründung*, 1983, p114-129

Gabriele B. CLEMENS, *Immobilienhändler und Spekulanten. Die Sozial- und wirtschaftsgeschichtliche Bedeutung der Großkäufer bei den Nationalgüterversteigerungen in den rheinischen Departements (1803-1813)*, Boppard a.Rhein, 1995

Max BARKHAUSEN, „Die sieben bedeutendsten Fabrikanten der Roerdepartements im Jahre 1810“, *Rheinische Vierteljahrsblätter* 25, 1960, p100-113

Claudia ERDMANN, „Zuwanderung in die frühindustrielle Stadt Aachen (Ende 18./Anfang 19.Jh.)“, in Frank Ahnert und Reinhart Zschocke (Hrgs.), *Festschrift für Felix Monheim zum 65. Geburtstag, 2. Teil*, Aachen 1981, p399-423

Claudia ERDMANN, *Aachen im Jahre 1812. Wirtschafts- und sozialräumliche Differenzierung einer frühindustriellen Stadt*, Stuttgart 1986

Claudia ERDMANN, *Burtscheid zur französischen Zeit*, Aachen Burtscheid, 1997

Joachim KERMANN, *Die Manufakturen im Rheinland 1750-1833*, Rheinisches Archiv 82, Bonn, 1972

Christa KÜPPERS, *Kinderarbeit im Aachener Raum in der Frühphase der Industriellen Revolution*, Aachen, 1969

Clara VAN EYLL, *Der Aachener Wirtschaftsraum in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts*, Aachen, 1980

Carl GANSER, *Die Wirkungen der französischen Herrschaft, Gesetzgebung, und Verwaltung aus das Aachener Wirtschaftsleben*, Diss. Tübingen, 1922

Freiherr Hermann Ariovist VON FÜRTH, *Beiträge und Material zur Geschichte der Aachener Patrizierfamilien*, Aachen 1890

Sylvain M-X De GOLBERY, *Considérations sur le département de la Roer, suivies de la notice d'Aix-la-Chapelle et de Borcette*, Aachen, 1811

David HANSEMANN, *Über die gewerblichen Verhältnisse von Aachen und Burtscheid am Schlusse des Jahres 1843*, 1954

Hans Friedrich HEIZMANN, *Die wirtschaftliche und rechtliche Lage der arbeitenden Klassen in Aachen um die Wende des 18. Jahrhunderts*, Diss. Aachen 1923

Elisabeth JANSSEN, „Zur Wohnsituation Aachener Textilarbeiter um 1830“, in *Zeitschrift des Aachener Geschichtsverein* 92, 1985, p209-217

Walther KIRCHNER, „Die Aachener Industrie und der Handelsverkehr mit Rußland im 18. Jahrhundert“, in *Scripta Mercurae* 30/2, 1996, p108-118

Herbert KISCH, „das Erbe des Mittelalters, ein Hemmnis wirtschaftlicher Entwicklung: das Tuchgewerbe im Aachener Raum vor 1790“, *Rheinische Vierteljahrsblätter* 30, 1965, p253-308

A.KORR, *Die Einführung der Dampfkraft in die Aachener Industrie bis zum Jahre 1831*, Diss Tübingen 1921

Klaus MÜLLER, „Studien zum Übergang vom Ancien Régime zur Revolution im Rheinland. Bürgerkämpfe und Patriotenbewegung in Aachen und Köln“, in *Rheinischen Vierteljahrsblätter* 46, 1982, p102-160

Klaus MÜLLER, „Aachen im Zeitalter der Französischer Revolution und Napoleons. Umbruch und Kontinuität“, in *Zeitschrift des Aachener Geschichtsverein* 97, 1991, p293-331

Karl Franz MEYER, *Meine historischen Gedanken über die Stadt Aachenschen Fabriken in Hinsicht des Alterthums*, Aachen 1807

Maria PAFFEN, *Die Gewerbliche Verwendung der Wasserkraft in Aachen vom späteren Mittelalter bis zum Ausgang des 19. Jahrhunderts*, Diss. Köln, 1927

JB POISSENOT, *Coup d'oeil historique et statistique sur la ville d'Aix-la-Chapelle et ses environs*, Aachen 1808

Anton Johann ROTH, *Die Aachener Farbindustrie von ihren Anfängen bis zur Gegenwart. Ein Beitrag zur Aachener Industriegeschichte*, Aachen 1924

Gertrud STARTZ, *Die Arbeiterschaft der Aachener Textilindustrie*, Berlin, 1930

Friedrich STUHLMANN, Martin SCHEINS, „Zwei Geschäftsreisen Aachener Großkaufleute in das östliche und Nördliche Europa im 18. Jahrhundert“, in *Zeitschrift des Aachener Geschichtsverein* 35, 1913, p259-317

Karl TEPPE, „Zur Charakterisierung der lokalen Unruhen in Aachen 1786 bis 1792“, in *Zeitschrift des Aachener Geschichtsverein* 82, 1972, p35-68

Hermann WEINBERG, *Die wirtschaftliche Entwicklung der Stadt Aachen von der Einführung der Gewerbefreiheit (1798) bis zur Gegenwart*, Aachen 1931

Kristina WINZEN, *Auseinandersetzungen im Aachener Tuchgewerbe in der Mitte des 18. Jahrhunderts. Reichsstadt und Reichshandwerkerordnung*, Magisterarbeit, Uni Bonn, 1992

TABLEAUX

Tableau 1	Les inondations de 1784 et leurs conséquences économiques dans la vallée de la Suippe.	P39
Tableau 2	Tableau des productions amiénoises à la veille de la Révolution.	P50
Tableau 3	Tableau des productions lainières rémoises avant la Révolution.	P57
Tableau 4	La palette de couleurs d'un teinturier rémois du « bon teint » à la fin du XVIII ^e S.	P67
Tableau 5	Produits de teinture utilisés à Amiens au XVIII ^e S.	P74
Tableau 6	Les clients d'un grand négociant amiénois à la fin du XVIII ^e S.	
Tableau 7	Devenir des maîtres rémois après 1722.	P111
Tableau 8	Composition du groupe patronal en fonction de la cote moyenne (en %).	P114
Tableau 9	Origines de l'élite fabricante rémoise (1774).	P124
Tableau 10	Devenir de l'élite fabricante rémoise (1722).	P125
Tableau 11	Devenir des fabricants ayant moins de 5 métiers en 1722.	P131
Tableau 12	Les clients d'un grand négociant amiénois à la fin du XVIII ^e S.	P146
Tableau 13	La vigueur des corporations à Reims (1791).	P172
Tableau 14	Le devenir des bâtiments d'Eglise à Reims pendant la Révolution.	P187
Tableau 15	Devenir des bâtiments d'Eglise à Amiens sous la Révolution (1789-1792).	P191
Tableau 16	Evolution des populations urbaines d'Amiens et de Reims (1789-1814).	P203
Tableau 17	Evolution démographique de quelques villages de l'aire manufacturière amiénoise (1793-1821).	P205
Tableau 18	Diversité des statistiques de la manufacture (1790-1815).	P227
Tableau 19	Tableau des productions amiénoises en l'an III.	P237
Tableau 20	Tableau des productions rémoises en l'an XI.	P239
Tableau 21	La main d'oeuvre chez un fabricant amiénois de draps en cardé (1790-1796).	P256
Tableau 22	Les premiers actionnaires de la Manufacture Nationale de Draps d'Amiens (1790).	P258
Tableau 23	Les 9 plus gros drapiers aixois (1810-1811)	P268
Tableau 24	Evolution des productions à Suippes (1790-an XII)	P273
Tableau 25	Evolution de la manufacture de Suippes (1810-1813)	P275
Tableau 26	Contribuables amiénois "les plus distingués" (an XI)	P294
Tableau 27	Survivance des fabricants et manufacturiers amiénois au travers de la Révolution (an V- 1810)	P299
Tableau 28	Devenir des imprimeurs et teinturiers amiénois à travers la Révolution (an V - 1808)	P302
Tableau 29	Composition professionnelle de la municipalité d'Amiens (1790-an VII)	P307
Tableau 30	Les principaux responsables du Cercle d'Amiens (1806-1810)	P311
Tableau 31	Composition de l'assemblée chargée d'élire les membres de la Chambre de Commerce d'Amiens (an XI).	P319
Tableau 32	Liste des 20 négociants et manufacturiers en vue de l'établissement du Conseil de Commerce de Reims (an X).	P321
Tableau 33	"Entre soi": le <i>Cursus Honorum</i> des négociants amiénois	P322
Tableau 34	L' "Entre soi" partagé des personnalités rémoises (an X-1815)	P325
Tableau 35	Les électeurs censitaires rémois issus du monde de la laine (1828)	P378

Tableau 36	Les "survivants" du velours de coton à Amiens	P384
Tableau 37	Les fabricants amiénois qui diversifient leur production (1825-1834)	P385
Tableau 38	Les cotonniers reconvertis dans la laine (1825-1834)	P390
Tableau 39	Bilan des productions amiénoises en 1834	P392
Tableau 40	Les règles d'aunage à Amiens sous la Restauration	P403
Tableau 41	Présence institutionnelle à Amiens (1815-1833)	P407
Tableau 42	Présence institutionnelle à Reims (1815-1834)	P413
Tableau 43	Fondateurs de la Caisse d'Escompte de Reims (1830)	P428
Tableau 44	Notabilités des membres du Conseil d'Administration de la S.I.S.	P491
Tableau 45	Le faible investissement du Conseil Municipal d'Amiens au sein de la SIS.	P492
Tableau 46	Les principaux actionnaires de la S.I.S.	P497
Tableau 47	Evolution du nombre de maisons du textile à Amiens (1838-1860)	P546
Tableau 48	Tableau des productions amiénoises en 1839	P548
Tableau 49	Evolution des effectifs du textile à Amiens (1856-1864)	P551
Tableau 50	Répartition de la population ouvrière par quartier.	P570
Tableau 51	Salaire hebdomadaire des ouvriers du textile amiénois (vers 1840).	P573
Tableau 52	Les filatures dans la région amiénoise en 1841.	P580
Tableau 53	Les rues ouvrières de Reims (1848).	P592
Tableau 54	Les membres du Tribunal de Commerce de Reims (1834-1865).	P616

GRAPHIQUES

Graphique 1	Origines des laines d'un fabricant aixois (vers 1770).	P81
Graphique 2	Nombre de pièces produites à Amiens (fin XVIII ^e S).	P85
Graphique 3	Production lainière à Reims (1763-1789).	P86
Graphique 4	Aperçu de la manufacture rémoise (1722-1774).	P106
Graphique 5	Répartition des acquéreurs de biens nationaux à Reims (1791-1799).	P193
Graphique 6	Evolution du prix des laines à Amiens (1796-1815).	P230
Graphique 7	Prix des laines à Reims (1789-1870, en francs courants).	P231
Graphique 8	Production d'étoffes de coton à Amiens (an X-1816).	P243
Graphique 9	Nombre de fabricants à Reims (1774-1816)	P289
Graphique 10	Répartition des fabricants rémois selon la valeur locative (an V)	P291
Graphique 11	Durée des mandats au Tribunal de Commerce de Reims (1805-1815)	P297
Graphique 12	Composition du Tribunal de Commerce de Reims (1805-1815)	P298
Graphique 13	Etat des membres du Cercle d'Amiens (1810)	P312
Graphique 14	Prix des laines à Amiens (1813-1834)	P345
Graphique 15	Répartition par âge des teinturiers amiénois (1814)	P353
Graphique 16	Représentation schématique de l'évolution conjoncturelle (1814-1834)	P368
Graphique 17	Nombre de dépôts au Conseil des Prud'hommes d'Amiens (1814-1834)	P369
Graphique 18	Nombre de dépôts ramené à la moyenne (1814-1834)	P370
Graphique 19	Durée des mandats à la Chambre de Commerce d'Amiens (1815-1832)	P397
Graphique 20	Durée des mandats à la Chambre de Commerce de Reims (1817-1832)	P398
Graphique 21	Composition de la Chambre de Commerce de Reims (1817-1832)	P399
Graphique 22	Les liens d'associations familiale et commerciale entre membres de la	P412

	Chambre de Commerce d'Amiens sous la Restauration.	
Graphique 23	Répartition des fabricants et filateurs disparus entre 1825 et 1832 en fonction du nombre de métiers.	P446
Graphique 24	Répartition des fabricants et filateurs apparus entre 1825 et 1832 en fonction du nombre de métiers.	P448
Graphique 25	Les comptes de la S.I.S (1836-1847).	P499
Graphique 26	Mouvement des affaires de la Société des Déchets de Reims (en francs).	P520
Graphique 27	L'activité épistolaire de la S.I.S (1836-1839).	P531
Graphique 28	Evolution du chiffre d'affaires de l'industrie rémoise (1834-1867)	P543
Graphique 29	Evolution du dépôt d'échantillons aux Prud'hommes d'Amiens (1835-1860)	P547
Graphique 30	Evolution démographique comparée d'Amiens et de Reims (1789-1861)	P564
Graphique 31	Evolution démographique à Amiens (1830-1862).	P565
Graphique 32	Les facteurs de la croissance démographique amiénoise (1831-1861)	P566
Graphique 33	Répartition des peigneries rémoises selon la valeur locative.	P598
Graphique 34	Les effectifs ouvriers dans les peigneries rémoises.	P598
Graphique 35	Répartition des filatures rémoises selon la valeur locative.	P599
Graphique 36	Répartition des filatures rémoises en fonction du nombre d'ouvriers.	P600
Graphique 37	Répartition des métiers au sein des filatures rémoises.	P600
Graphique 38	Répartition des filatures rémoises en fonction du nombre de broches.	P601
Graphique 39	Composition de la Chambre de Commerce d'Amiens en 1853.	P613
Graphique 40	Durée comparée des mandats aux Chambres de Commerce d'Amiens et de Reims (1834-1854)	P615

CARTES

Carte 1	Carte de situation de Reims en Champagne (carte Cassini).	P29
Carte 2	Amiens et ses environs au XVIII ^e S (Carte Cassini).	P33
Carte 3	Une vision du territoire manufacturier de Reims par Callon et Trignard(1736).	P35
Carte 4	Répartition zonale de l'activité manufacturière rémoise (fin XVIII ^e S).	P37
Carte 5	Les métiers battant pour les maîtres rémois (1758)	P41
Carte 6	Les quartiers des filateurs et les métiers à Amiens en 1772	P46
Carte 7	Approvisionnements et débouchés d'un teinturier rémois à la veille de la Révolution.	P68
Carte 8	Zones d'approvisionnement en laine de pays de la manufacture amiénoise (fin XVIII ^e S).	P78
Carte 9	Le réseau commercial de la maison Degand en 1786	P145
Carte 10	Les voies d'approvisionnement d'un fabricant rémois (années 1770).	P149
Carte 11	Le territoire manufacturier d'Amiens en l'an III.	P209
Carte 12	Les types d'activité textile dans les campagnes amiénoises (an III).	P212
Carte 13	L'activité lainière dans l'aire manufacturière rémoise (1811).	P214
Carte 14	Métiers battant pour la laine à Amiens au début du Directoire.	P216
Carte 15	Métiers battant à Amiens au début du Directoire.	P217
Carte 16	L'activité lainière à Reims au début du Directoire.	P221
Carte 17	Plan de situation de la ville de Reims sous la Restauration.	P432

Carte 18	Reims, son territoire manufacturier et son réseau de communications sous la Restauration.	P433
Carte 19	Le projet de canal tel qu'il est réalisé (Reims)	P436
Carte 20	Les différents projets de passage du Canal de la Somme à Amiens.	P443
Carte 21	L'activité textile à Amiens au début de la Restauration.	P444
Carte 22	Extension de l'aire du tissage des articles de laine d'Amiens (1826).	P449
Carte 23	Les disponibilités foncières à Reims en 1825.	P453
Carte 24	Le Reims industriel autour de 1830.	P454
Carte 25	Extension de l'aire de tissage de Reims (vers 1830).	P458
Carte 26	Comportement démographique des villages qui "tissent pour Amiens" (1836-1851).	P567
Carte 27	L'expansion d'Amiens entre 1813 et 1874.	P569
Carte 28	L'activité textile dans le coeur du territoire manufacturier amiénois (1859).	P586
Carte 29	L'activité lainière amiénoise et ses composantes (1859).	P587
Carte 30	L'expansion de Reims de 1825 à 1868.	P588
Carte 31	Extension du tissage rémois à la fin des années 1850.	P603

ILLUSTRATIONS

Illustration 1	Le lavoir des laines sur la Vesle à la fin du XVIII ^e S.	P70
Illustration 2	Les moulins dits "passe-haut" et "passe-bas", rue St Leu (Amiens).	P72
Illustration 3	Portrait de Clicquot-Blervache.	P170
Illustration 4	Les moulins sur la Somme à Amiens.	P246
Illustration 5	Vue du Couvent des Augustins	P257
Illustration 6	Echantillons de tissus de la manufacture des Augustins	P263
Illustration 7	Vue de la Manufacture des Augustins	P265
Illustration 8	Façade actuelle (vue depuis la rue des Augustins)	P267
Illustration 9	Vue actuelle de la cour intérieure et du bâtiment central.	P267
Illustration 10	Vue actuelle de la façade arrière	P268
Illustration 11	Teintureries rue Cantereine à Amiens.	P359
Illustration 12	L'établissement de filature et de tissage des « Longueaux » (Reims).	P456
Illustration 13	La filature des Capucins (Reims).	P456
Illustration 14	Modèle de gaufrage de velours d'Utrecht créé par la manufacture Laurent et fils (1837)	P557
Illustration 15	Modèle de velours d'Utrecht dit "rinceaux" créé par la manufacture Laurent et fils (1838)	P558
Illustration 16	Modèle de velours d'Utrecht dit "rinceaux" créé par la manufacture Laurent et fils (1840).	P558
Illustration 17	Les ateliers Simon Matifas (rue St Leu, 1858).	P578
Illustration 18	Configuration de la teinturerie Dorville (St Maurice, 1849)	P579
Illustration 19	Plan de l'usine "Les-moulins-bleus" (1807).	P583

PLAN DE LA THESE :

Remerciements	
Introduction	P4
Liste des abréviations utilisées	
Partie 1 : Années 1780 : Autour du peigné, des orientations dissemblables	P24
Chapitre I : Territoires, produits, techniques : des ressemblances, pas de similitudes.	P26
<u>I/ Les espaces de production</u>	P26
A- Reims : une tradition respectable.	P26
B- Amiens : un passé glorieux.	P30
C- Espaces vécus, espaces rêvés.	P33
D- Le travail dans la ville.	P41
<u>II/ Diversité des productions.</u>	P49
A- Amiens : capitale des étoffes veloutées.	P49
B- Reims : une montée en gamme problématique.	P56
C- Essor du coton amiénois.	P62
Les pionniers	P62
La production cotonnière	P65
D- Apprêts et teintures : une importance décisive.	P66
Les apprêts amiénois	P66
Le « monde des teinturiers »	P67
Le goulot d'étranglement rémois	P76
<u>III/ Les laines : avoir deux fers au feu.</u>	P77
A- S'appuyer sur les laines locales et les améliorer	P77
B- A la recherche des belles étrangères.	P80
<u>IV/ L'expansion et ses limites.</u>	P83
A- Quand « l'onde amiénoise » se fait moins ample...	P83
B- Les belles années rémoises ?	P85
C- Contraction des marchés étrangers et repli sur le marché français.	P88
Chapitre II : Deux mondes de l'entreprise.	P103
<u>I/ Des groupes composites et hiérarchisés.</u>	P104

A- Une approche en pointillés	P104
<i>A la recherche du négociant rémois...</i>	P104
<i>...et du fabricant amiénois</i>	P105
<i>Traquer les dissimulations.</i>	P105
B- Du « maître » au « fabricant » : une hiérarchisation problématique.	P106
<i>Premier portrait de groupe.</i>	P106
<i>Le triple sens de l'évolution.</i>	P109
C- Des hommes encore nouveaux ?	P110
<i>Des maîtres d'émergence récente.</i>	P110
<i>Une évolution différenciée selon l'activité.</i>	P114
II/ Qui sont les « gros » ?	P116
A- Destinées de deux grandes familles : les Degand et les Ponsardin.	P116
<i>De Paris à Amiens : une brillante ascension</i>	P117
<i>La montée en puissance, lente mais sûre, d'une famille rémoise</i>	P120
B- Gagnants et perdants.	P123
III/ « Moyens » et « petits ».	P129
A- Quels critères ?	P129
B- L'art d'être petit.	P130
C- Des trajectoires multiples.	P141
Chapitre III : Les formes de régulation du travail.	P150
I/ La Chambre de Commerce de Picardie : une institution au service de la manufacture ?	P151
A- Vellétés et atermolements.	P151
B- L'acte fondateur (1761).	P153
C- Une priorité : l'aménagement du territoire manufacturier.	P155
II/ Définir les normes ?	P157
A- Se conformer aux règlements.	P157
B- Droit au travail ou droit à l'emploi ?	P159
C- Réprimer le détournement des laines.	P164
III/ Les difficultés du vivre ensemble.	P166
A- Fabricants contre négociants ?	P166
B- La crise, encore et toujours.	P173
Le choc de 1786.	P173

<i>Les interrogations à la veille de la Révolution.</i>	P176
Partie 2 : 1790-1815 : « Recevoir sans orgueil, abandonner sans déchirement » (Marc-Aurèle, Pensées pour moi-même, VII, 33)	P181
Chapitre I : Des territoires en mouvement.	P183
<u>I/ « Toucher pierre » : négoce, manufactures et biens nationaux.</u>	P184
<u>II/ La plasticité de l'aire de production.</u>	P203
A- <i>Mobiliser une main d'œuvre qui glisse entre les doigts.</i>	P203
B- <i>Contraction, expansion : des territoires en constante adaptation.</i>	P207
<u>III/ Un monde urbain bouleversé ?</u>	P216
Chapitre II : Etre toujours à l'écoute des marchés.	P224
<u>I/ Histoire et mesure.</u>	P225
A- <i>Quelle fiabilité des chiffres ?</i>	P227
B- <i>Un indice : les variations du prix des laines.</i>	P229
<i>D'où viennent les laines ?</i>	P231
<i>Retour sur la conjoncture.</i>	P234
<u>II/ Suivre ou initier ?</u>	P236
A- <i>Amiens : le renforcement du coton.</i>	P241
B- <i>Ici et là, tenter la draperie fine cardée.</i>	P253
<i>Les premiers pas avant la Révolution.</i>	P253
<i>La manufacture des Augustins d'Amiens : seul établissement lainier monté en grand.</i>	P256
C- <i>Laine peignée et étoffes mêlées : « attaquer la laine sur le dos des moutons ».</i>	P269
<i>La guerre est une fantastique opportunité pour réaliser de beaux profits.</i>	P269
<i>« Flatter davantage le goût du consommateur ».</i>	P276
Chapitre III : Les corps intermédiaires au secours de la manufacture ?	P288
<u>I/ Décider : entre changements et continuités.</u>	P288
A- <i>Un monde patronal bouleversé ?</i>	P288
<i>Pesée globale</i>	P288
<i>La belle vitalité du monde du négoce</i>	P293
<i>Les nouveaux fabricants : « ...trois petits tours et puis s'en vont ».</i>	P299
<i>Aprêteurs et teinturiers : des métiers à haut risque</i>	P301
B- <i>Vie publique, vie privée : les deux faces d'une même médaille.</i>	P304

Reims la rouge, Amiens la bleue	P304
Saisir l'opportunité de gérer la cité	P306
Cultiver l'entre-soi.	P309
II/ Du passé, faisons table rase ?	P314
A- <i>Sous la Révolution, de nouvelles formes d'organisation.</i>	P314
B- <i>Le retour d'institutions représentatives</i>	P319
C- <i>Agir ensemble : remettre de l'ordre dans les affaires et dans les territoires.</i>	P327
Préserver la probité du commerce	P327
Favoriser de nouveaux procédés industriels	P332
Faciliter la circulation de l'argent.	P333
Aménager le territoire manufacturier, encore et toujours.	P339
Partie 3 : 1815-1834 : le choc des capitalismes.	P341
Chapitre I : L'évolution des productions : le possible de l'innovation et le nécessaire de la continuité.	P343
I/ Encore et toujours la laine.	P343
A- <i>Amiens, vitalité retrouvée de l'activité lainière.</i>	P343
B- <i>Reims, des efforts constants pour garantir la matière première</i>	P347
II/ Lorsque la teinturerie dicte la loi de la manufacture...	P350
A- <i>Les teinturiers, « partie noble ».</i>	P351
B- <i>Des conditions de vie difficiles.</i>	P355
C- <i>La longue agitation des teinturiers.</i>	P360
III/ Recul des productions traditionnelles et premiers pas des nouveautés.	P367
A- <i>Une conjoncture défavorable ?</i>	P367
B- <i>« L'excellence rémoise » récompensée.</i>	P378
C- <i>Un « vouloir obstiné » : crise du coton amiénois et nouvelle conversion vers la laine.</i>	P382
<i>Des velours bien difficiles à écouler.</i>	P382
<i>De nouvelles étoffes pour redémarrer.</i>	P386
Chapitre II : « Je réclame contre les négociants ».	P395
I/ Le négoce, une écrasante oligarchie ?	P396
II/ Les trois visages du mécontentement.	P400
A- <i>Aunage, courtiers et commissionnaires.</i>	P400

B- Exclusion des fabricants des institutions du commerce.	P406
C- Protection et financement de l'activité manufacturière.	P416
<i>Une opposition au conservatisme politique des négociants : de la méfiance à la défiance.</i>	P416
<i>Les prétendues incohérences du système douanier.</i>	P418
<i>« Nous marchons à pas lents dans les ornières de la routine ».</i>	P422
<i>Une corne d'abondance toujours tarie.</i>	P424
Chapitre III : Des territoires immobiles ?	P431
I/ Une maîtrise incomplète par les transports.	P432
A- A Reims : connecter d'urgence le territoire à la dynamique France du Nord	P432
B- Amiens : une cité parfaitement connectée ?	P441
II/ Maintien des localisations urbaines, extension de l'aire rurale.	P443
A- Amiens : les conséquences de la transition coton-laine.	P443
B- Reims, un territoire manufacturier encore sous exploité	P451
Partie 4 : 1834 – années 1860 : « Great is wonderful ».	P462
Chapitre I: Les Sociétés Industrielles au secours de la manufacture?	P464
I/ L'acte de naissance.	P465
A- Un contexte favorable ?	P465
B- A l'origine, plaidoyer pour le mouvement.	P469
C- Un objectif prioritaire : moderniser.	P473
II/ Les hommes des Sociétés Industrielles.	P475
A- A Amiens, l'impulsion décisive de Lemerchier.	P476
B- A Reims, la figure tutélaire de Croutelle.	P479
C- En être ou pas.	P486
D- De fragiles racines	P488
III/ Les actions menées : un bilan tout en contrastes.	P497
A- L'argent, nerf de la guerre.	P497



<i>B- Une marche décisive vers la mécanisation ?</i>	P500
<i>C- Bienfaisance et régulation de la manufacture : la Société des Déchets de Reims.</i>	P514
<i>D- Activité crépusculaire et activité en pointillés...</i>	P522
Chapitre II : Reims et Amiens : la crue ici, l'étiage là.	P542
<u>I/ Une conjoncture toujours irrégulière.</u>	P543
<i>A- L'envolée rémoise.</i>	P543
<i>B- L'engourdissement d'Amiens.</i>	P545
<u>II/ Efforts tous azimuts pour de nouveaux produits.</u>	P553
<i>A- L'arbre qui cache la forêt.</i>	P553
<i>B- Un profond renouvellement des gammes.</i>	P559
<u>III/ La ville industrielle ?</u>	P564
<i>A- Deux comportements démographiques différents.</i>	P564
<i>B- Amiens, l'âge d'or des « industrieuses campagnes ».</i>	P568
<i>C- Reims, la croissance éruptive.</i>	P587
Chapitre III : Protéger, encourager, développer : patronat et institutions au service de la manufacture.	P611
<u>I/ Des hommes, des honneurs, des influences.</u>	P611
<i>A- La composition des Chambres de Commerce : des évolutions notables ?</i>	P611
<i>B- Travailler dans la durée.</i>	P614
<u>II/ Encourager ou accompagner les transformations de l'industrie ?</u>	P618
<i>A- Quel protectionnisme ?</i>	P618
<i>B- Promouvoir les produits à l'étranger.</i>	P625
<i>C- Une expertise de l'« utilité publique » ?</i>	P628
Conclusion générale	P637
Sources et bibliographie	P647
Liste des tableaux, graphiques, cartes et illustrations	P686
Plan de la thèse.	P690

Bibliothèque Universitaire de Valenciennes



00900811